



HAL
open science

Les relations entre le Haut-commissariat français au Liban et les maronites entre 1919 et 1925 : Henri Gouraud, Maxime Weygand et Maurice Sarrail, trois styles, trois politiques ?

Pierre Czertow

► **To cite this version:**

Pierre Czertow. Les relations entre le Haut-commissariat français au Liban et les maronites entre 1919 et 1925 : Henri Gouraud, Maxime Weygand et Maurice Sarrail, trois styles, trois politiques ?. Histoire. Université de Lorraine, 2022. Français. NNT : 2022LORR0306 . tel-04129899

HAL Id: tel-04129899

<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-04129899>

Submitted on 15 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**

**BIBLIOTHÈQUES
UNIVERSITAIRES**

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact bibliothèque : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr
(Cette adresse ne permet pas de contacter les auteurs)

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

HUMANITÉS
NOUVELLES



Thèse

Présentée et soutenue publiquement pour l'obtention du titre de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ

Mention histoire

CRULH (EA n°39-45), École Doctorale Humanités Nouvelles - Fernand Braudel

Par Pierre CZERTOW

Sous la direction

de M. Jean-Noël GRANDHOMME, Professeur des Universités,
et de M. Karam RIZK, Professeur des Universités.

Les relations entre le haut-commissariat français au Liban et les Maronites entre 1919 et 1925 : Henri Gouraud, Maxime Weygand et Maurice Sarrail, trois styles, trois politiques ?

Soutenue le 13 décembre 2022

Membres du jury :

Directeurs de thèse :

M. Jean-Noël GRANDHOMME

Professeur des Universités, Université de Lorraine, Nancy.

M. Karam RIZK

Professeur des Universités, USEK, Kaslik.

Rapporteurs :

Mme Jenny RAFLIK-GRENOUILLEAU

Professeur des Universités, Université de Nantes.

M. Dominique AVON

Professeur des Universités, École Pratique des Hautes Études, Paris.

Examineur :

Mme Julie D'ANDURAIN

Professeur des Universités, Université de Lorraine, Metz.

Mme Marie-Hélène CHEVRIER

Maître de conférence, Institut catholique de Paris.

À Catherine Debras

Avant de commencer mon propos, je souhaite exprimer ma plus grande gratitude à Jean-Noël Grandhomme, directeur de ce doctorat, pour son accompagnement et sa grande confiance durant les six années de recherche. Son appui est précieux dans toutes les impasses rencontrées. Je salue également l'appui du père Karam Rizk qui a accepté de m'accompagner après quelques communications par mail puis m'a fait découvrir le Liban et la Maronité.

Je remercie Jenny Raflik-Grenouilleau, Dominique Avon et Marie-Hélène Chevrier pour avoir accepté d'être membre du jury.

Julie d'Andurain et Jenny Raflik-Grenouilleau m'ont apporté un regard nouveau sur mon travail et ma recherche en tant que membre du comité de suivi. Merci aussi aux membres du CRULH qui ont été d'une attention exceptionnelle, j'ai une pensée particulière pour Julien Léonard, Jérôme Pozzi et Étienne Thévenin.

Ce travail doit beaucoup à ma mère, qui depuis le plus jeune âge, m'a toujours guidé et soutenu dans mes choix. Dyslexique, je lui dois mon épanouissement scolaire puis dans ma recherche.

À ce propos, je salue également l'ensemble de mes professeurs de l'école primaire à l'université qui m'ont enseigné le plaisir de l'histoire et de la recherche scientifique. Ma reconnaissance est énorme aussi pour Catherine Montagne.

Ma famille a eu un rôle essentiel ces quatre années de doctorat. Je leur dois tout. Ce travail est donc aussi le leur. En écrivant ma recherche, j'ai toujours eu une pensée pour ma nièce, Juliette. Désormais, j'espère avoir le temps suffisant pour elle.

Depuis notre rencontre, ma compagne doit cohabiter avec cette thèse jusqu'à prévoir nos congés en fonction des centres d'archives, je la remercie avec tendresse pour sa tolérance, sa patience et son adaptation.

Merci également à ceux qui m'ont aidé à réaliser ce manuscrit : Samih Raad, qui m'a transmis l'amour de la culture libanaise ; Monseigneur Gemayel pour m'avoir enseigné la liturgie maronite mais aussi les nombreuses personnes qui ont corrigé mes travaux : Danièle, François, Isabelle et Guillaume, leur aide a été indispensable pour mener à bien ce travail.

Je n'étais pas destiné à faire de la recherche scientifique sans mes camarades Maxime Vachot et Pierre Toussenot, merci de m'avoir donné la confiance nécessaire pour m'engager dans cette aventure. J'ai une pensée également pour Marie Bouchez qui m'a toujours conseillé sincèrement afin de faire avancer ma recherche.

Mes employeurs ont toujours été conciliants pour me permettre d'avoir le temps nécessaire afin d'écrire cette thèse : merci à G-A. Massoni et D. Thiébaud ainsi qu'à l'ensemble de mes collègues de l'Éducation nationale et du Secours Catholique. De même, plusieurs proches ont contribué financièrement à la réalisation de ce projet, je salue leur générosité.

Enfin, je tiens à remercier globalement celles et ceux qui m'ont croisé : à l'université de Lorraine, à l'USEK, à Jounieh, à l'abbaye d'Autrey, etc. Il faut aussi saluer le travail du personnel des centres d'archives, précieux pour nous, jeunes chercheurs.

Depuis 2019, je suis impatient d'y retourner, merci au Liban de m'avoir fait découvrir ce nouveau monde.

Résumé

Les relations entre le haut-commissariat français au Liban et les Maronites entre 1919 et 1925 : Henri Gouraud, Maxime Weygand et Maurice Sarrail, trois styles, trois politiques ?

Le Liban n'est qu'une région de l'Empire Ottoman avant le mandat français. On parle alors de Mont-Liban, un territoire montagneux et peuplé de chrétiens. Ainsi, la première administration française dirigée par Henri Gouraud, secondé par Robert de Caix, organise la Syrie Liban en quatre territoires, dont un pour le Mont-Liban désormais Grand Liban. Ce système politique se base surtout sur les communautés religieuses et donne ainsi un large pouvoir aux Maronites.

Lorsqu'Henri Gouraud arrive à Beyrouth en 1919, il est acclamé par la ville et le Liban tout entier, quelques soient les communautés religieuses. Il est perçu comme un Général qui a fait ses preuves en Afrique mais aussi durant la Première Guerre Mondiale. De même, il vient d'une famille catholique et il est lui-même pratiquant. Il se rapproche alors rapidement du Patriarche Elias Houayek. *A contrario*, en 1925, le départ de Maurice Sarrail est le fruit d'un mécontentement général de la part des Libanais qui n'ont jamais accepté sa politique anticléricale. Aussi, les communautés druzes et maronites, pourtant proche d'Henri Gouraud, réclament le renvoi du Général français.

Face à ce constat, nous remarquons qu'il est intéressant de comprendre comment ce mécontentement a pu se développer en seulement quelques années. Ainsi, on peut noter que chaque Haut-Commissaire a mis en place sa propre vision politique, militaire mais également religieuse. Ainsi, comment pouvons-nous justifier l'évolution de la situation politique au Liban par une vision différente de la politique religieuse du Haut-Commissariat ? Le style et la personnalité ne sont-ils que les seuls facteurs à prendre en compte ou peut-on expliquer cela également par la société française de l'époque et surtout les projets des gouvernements qui les ont nommés ?

Mots-clés : Maronites, Haut-commissariat, Grande-Bretagne, Religion, Société des Nations, Liban.

Abstract

The Relations between the French High Commission in Lebanon and the Maronites between 1919 and 1925 : Gouraud, Weygand, and Sarrail – three styles, three politics ?

Lebanon was but a region of the Ottoman Empire before the French mandate. We then talked of Mount Lebanon, a mountainous territory inhabited by Christians. The first French administration lead by Henri Gouraud and Robert de Caix organized the Syria-Lebanon in four territories, including one for the Mount Lebanon now called Great Lebanon. This political system is mostly based on the religious communities and gives a lot of power to the Maronites.

When Henri Gouraud arrives in Beirut in 1919, he is hailed by the city and all of Lebanon, whatever the religious community. He is seen as a General who proved himself in Africa and during the First World War. He is from a catholic family and practices catholicism. He then rapidly gets closer to the patriarch Elias Hoyek.

On the contrary, in 1925, Maurice Sarrail's departure comes from a general dissatisfaction on the part of the Lebanese people who never accepted his anticlerical policy. Therefore, the Druze and Maronite communities, however close to Gouraud, demanded his discharge.

Considering this, we can observe the speed at which this disapproval from the people developed in only a year's time. We can therefore note that every High Commissioner sets up his own political, military, and religious views. Can we thus justify the evolution of the political situation in Lebanon by a different view of the religious policy of the High Commission ? Are the style and personality of the High Commissioner the only factor to consider or could we also explain it by considering the French society of the time and moreover the projects of the government that named said High Commissions ?

Keywords : Maronites, High-Commission, Great-Britain, Religion, League of Nations, Lebanon.

Conventions d'écriture et abréviations utilisés

- *Convention d'écriture*

Il est entendu dans les règles lexicales que les identités nationales constituent des noms propres et prennent donc une majuscule. Nous avons choisi dans ce travail de mettre une majuscule aux communautés religieuses nationales (Maronite, Druze) ainsi qu'aux nationalistes (Sioniste, Chérifien, Hachémite). *A contrario*, les communautés n'ayant qu'un caractère religieux sont inscrites en minuscule (chrétien, musulman).

L'orthographe de certaines figures arabes et libanaises peuvent varier avec l'alphabet occidental. Nous avons alors fait le choix d'une orthographe pour certains noms propres (Fayçal, Houayek). L'orthographe peut varier dans les citations en fonction des auteurs.

- *Abréviations utilisées*

AJV : Archives jésuites de Vanvre

AN : Archives nationales de France

CADN : Centre d'archives diplomatiques de Nantes

MAE : Ministère des Affaires étrangères

Sommaire

RÉSUMÉ / ABSTRACT	3
SOMMAIRE	9
INTRODUCTION	14
<i>Avant-propos</i>	15
<i>Introduction générale</i>	17
A. Genèse des travaux	20
B. Méthodologie de travail	22
C. Historiographie	33
D. Contextualisation	47
PARTIE I : COMMENT LA FRANCE SE RETROUVE DANS L'OBLIGATION DE SOUTENIR LE NATIONALISME LIBANAIS ET LES MARONITES A LA SORTIE DE LA GRANDE GUERRE ?	59
<i>Chapitre Ier : En quoi la France bénéficie-t-elle d'intérêts historiques au Levant ?</i>	60
A. En quoi l'Histoire de la communauté maronite s'inscrit-t-elle en parallèle des relations avec la France ?	61
• Qu'est-ce que la communauté maronite ?	61
• La Genèse de la maronité	62
• Le développement de l'Église maronite	64
• Comment fonctionne l'Église maronite ?	68
B. De l'Ancien Régime au Second Empire : un lien inégal et mystifié	70
• La relation franco-maronites débute-t-elle durant les croisades ?	70
• Comment la Monarchie française permet la protection de la communauté maronite ?	74
• Pourquoi la France abandonne-t-elle la communauté maronite après la Révolution française ?	78
C. Comment la France devient une nation protectrice et en faveur de l'indépendance libanaise	85
• 1860 et l'affirmation d'une relation forte et constante	85
• La IIIème République au Levant : en quoi « l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation » ?	97
<i>Chapitre II : Comment la Grande Guerre conduit-elle à une destruction du Levant et des intérêts français ?</i>	110
A. La disparition des intérêts français provoquée par l'entrée en guerre de l'Empire ottoman	111
• La fin des Capitulations et l'entrée en guerre de l'Empire ottoman	111
• Les clients de la France et des Alliés pris pour cible dans l'Empire ottoman	122
B. Comment l'Orient devient-il britannique durant la Grande Guerre ?	136
• Négociateur pour combattre les Ottomans	136
• Se battre ou ne pas se battre en Orient ?	154
<i>Chapitre III : Comment la diplomatie française arrive-t-elle à reprendre sa position en Orient ?</i>	168
A. L'Orient britannique	169
B. L'entente des Alliés permet à la France de retrouver ses intérêts en Orient	212
• La fin du Wilsonisme et le retour des accords secrets	212
• Le compromis de Georges Clemenceau	226

**PARTIE II : LE HAUT-COMMISSARIAT FRANÇAIS PRIVILEGIE-T-IL LES MARONITES
AFIN DE GOUVERNER LE LIBAN ?** 252

Chapitre I^{er} : Comment le haut-commissariat Henri Gouraud se retrouve-t-il dans l'obligation de soutenir les minorités chrétiennes ? 253

- A. Organiser un pouvoir mandataire fort : le haut-commissariat Henri Gouraud 254
- B. Le haut-commissariat peut-il faire autrement que combattre les Chérifiens ? 262
 - Janvier à mars 1920 : l'isolement de Fayçal 262
 - Mars à mai 1920 : le radicalisme de Fayçal 273
 - Mai à août 1920 : la chute de Fayçal 286

Chapitre II : Henri Gouraud, le croisé et le révolutionnaire, se laisse-t-il guider par sa foi ? 305

- A. Penser et créer une politique de la minorité 306
 - Pensée de Robert de Caix 306
 - De la chute de Fayçal à la construction du Liban 309
 - 1^{er} septembre 1920 : jour de fête de la nation libanaise ? 315
- B. Installation d'un système politique au Liban : avantage maronite ? 320
 - Qu'est-ce qu'un Libanais ? Question sociétale lors du recensement 320
 - Un système « archaïque » au service des Maronites : les élections au Grand Liban 326
 - À quoi sert le Conseil représentatif ? 332
 - Le recensement et ensuite ? 336
- C. Comment définir la politique du haut-commissariat Henri Gouraud au Liban ? 339
 - Politique générale du haut-commissariat : assumer le rôle de mandataire 339
 - Pour quelle Église prêche Henri Gouraud ? Toutes et aucune ? 347
- D. En quoi la politique d'Henri Gouraud en Syrie et en Cilicie n'est-elle pas favorable aux chrétiens ? 360
 - La politique en Syrie d'Henri Gouraud : diviser, rassembler, fédérer 360
 - Pourquoi Henri Gouraud abandonne-t-il les chrétiens en Cilicie ? 369

Chapitre III : Maxime Weygand et Maurice Sarrail, une autre manière de gouverner le Levant ? 385

- A. La politique de Maxime Weygand est-elle en continuité avec celle d'Henri Gouraud ? 386
 - Le départ d'Henri Gouraud : attendu et en douceur 386
 - « Tout est complexe, mal défini, souvent difficile à pénétrer. J'ai devant moi un énorme travail. » 394
 - Pleurs et tracas lors de son départ 411
- B. Quelle politique religieuse au Liban par le général athée Maurice Sarrail ? 415
 - Maurice Sarrail avant le Levant 415
 - Une relation conflictuelle avec les chrétiens et les Maronites 421
 - En quoi la politique religieuse de Maurice Sarrail est-elle hostile aux chrétiens ? 428
- C. En quoi la crise syrienne montre-t-elle les limites de la politique du général Maurice Sarrail au Levant ? 438
 - Les prémices du conflit : Maurice Sarrail ne respecte pas les minorités 438
 - La révolte druze : amateurisme du commandement militaire de Maurice Sarrail 442
 - La crise devenue syrienne : l'affaire de trop pour Maurice Sarrail 448
 - Rétablir la paix en Syrie 456

**PARTIE III : PEUT-ON OBSERVER UNE CONTINUITÉ ENTRE
LES TROIS HAUTS-COMMISSAIRES FRANÇAIS AU LEVANT ENTRE 1919 ET 1925 ?** 464

Chapitre I : Évolution de la politique des trois Hauts-Commissaires vis-à-vis des autres acteurs du Levant 465

A.	La politique des congrégations sous le haut-commissariat Henri Gouraud, Maxime Weygand et Maurice Sarrail : alliés et adversaires du mandat français	466
	• Henri Gouraud et Maxime Weygand : des rapprochements entre les congrégations et le haut-commissariat	468
	• Henri Gouraud et Maurice Sarrail : le haut-commissariat n'est pas au service des congrégations	473
B.	Sous quelle forme le nationalisme hachémite s'en prend-il au haut-commissariat français au Levant ?	480
	• Henri Gouraud : réorganisation violente du nationalisme hachémite	480
	• Le nationalisme hachémite est-il encore un ennemi de la France sous Maxime Weygand et Maurice Sarrail ?	492
C.	L'encombrant voisin britannique	497
	• Henri Gouraud : le danger est-il britannique ?	498
	• Maxime Weygand : le retour d'une alliance franco-britannique forte et visible ?	502
	• Maurice Sarrail : tous les maux viennent de Londres	504
	<i>Chapitre II : En quoi la politique française en Orient dépend de facteurs exogènes entre 1919 et 1925 ?</i>	508
A.	Relations entre le haut-commissariat et la politique française : Paris décide, Beyrouth exécute ?	509
	• Henri Gouraud : des affrontements réguliers avec Paris devenus problématiques à partir de 1922 ?	509
	• L'œuvre de Maxime Weygand interrompue par les changements gouvernementaux	523
	• Maurice Sarrail divise la métropole	526
B.	La Société des Nations, par les conditions du mandat, peut-elle imposer sa politique au haut-commissariat ?	530
	• Qu'est-ce qu'un mandat ?	530
	• Henri Gouraud/Maxime Weygand : le développement du concept de mandat	533
	• Maurice Sarrail : le mandat enfin en action ?	542
	<i>Chapitre III : Que reste-t-il du mandat français après 1925 ?</i>	548
A.	Critiques et réalité de la politique mandataire	549
	• En quoi le mandat français aurait-il été un échec ?	549
	• Qu'en est-il en réalité des limites du haut-commissariat ?	556
B.	Le Liban et la France depuis 1925	561
	• Le haut-commissariat et le Liban jusqu'à l'indépendance : les prémices d'un éloignement progressif	561
	• Comment la France se retire-t-elle du Levant à partir de 1945 et jusqu'à la guerre civile ?	566
	• Quelle place pour la France au Liban depuis la fin de la guerre civile ?	572
C.	Que reste-t-il du mandat ? La mémoire du haut-commissariat en France et au Liban	577
	• Le mandat : objet littéraire ?	577
	• Que reste-t-il du mandat pour les Libanais ?	581
	• Le mandat et le Liban objet de discordes dans la société française	586
	CONCLUSION	591
	• La France a une relation particulière avec la communauté maronite	591
	• L'Orient est bouleversé après la Première Guerre mondiale	592
	• Le haut-commissariat français au Liban n'est pas en faveur des Maronites et des chrétiens entre 1919 et 1925	593
	• Chaque Haut-Commissaire a plusieurs styles politiques au Liban	594

ANNEXES

	599
Annexe 1 : Télégramme de l'ambassadeur de France à Constantinople écrit en septembre 1860	600
Annexe 2 : Tableau de la population mâle du mont Liban par caza et communauté en 1866-1868.	602
Annexe 3 : Tract écrit par le chérif Hussein en 1915	603
Annexe 4 : Proclamation de Marc Mark Sykes aux Irakiens en mars 1917	604
Annexe 5 : Télégramme de Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, à Georges Clemenceau, président du Conseil, en février 1918	605
Annexe 6 : Accord du 30 septembre 1918 transmis par Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, à Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, le 30 septembre 1918	607
Annexe 7 : Note de lord Robert Cecil, secrétaire d'État adjoint aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, à Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, le 8 octobre 1918	609
Annexe 8 : Note annexé au télégramme de Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, à Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, le 30 novembre 1918	610
Annexe 9 : Copie d'une note non signée envoyée de Syrie au ministère de la Marine et transmise au ministère des Affaires étrangères, le 1er décembre 1918	613
Annexe 10 : Discours de François Georges-Picot à Alep en décembre 1918	615
Annexe 11 : Mémoire du nationalisme chérifien écrit par l'émir Fayçal le 1 ^{er} janvier 1919	617
Annexe 12 : Mémoire de la première délégation libanaise à la Conférence de la Paix, le 13 février 1919	619
Annexe 13 : Aide-mémoire rédigé par Lloyd George portant sur l'occupation militaire de l'Empire ottoman le 13 septembre 1919	621
Annexe 14 : Mémoire de la délégation libanaise à la Conférence de la Paix, le 25 octobre 1919	623
Annexe 15 : Accord provisoire du 7 janvier 1920 entre l'émir Fayçal et le gouvernement de Georges Clemenceau	631
Annexe 16 : Proclamation de l'indépendance de la Syrie par le Congrès syrien, le 7 mars 1920	633
Annexe 17 : Proclamation adressée aux populations syriennes par le général Gouraud, courant juillet 1920	637
Annexe 18 : Proclamation d'Henri Gouraud à la résidence des Pins, le 1er septembre 1920	639
Annexe 19 : Discours du général Gouraud à Alep devant les délégués des États syriens annonçant la création de la fédération syrienne, le 28 juin 1922	643
Annexe 20 : Déclaration faite par le général Weygand à Damas, le 26 juin 1924	645
Annexe 21 : Lettre du Patriarche Houayek au président du Conseil Édouard Herriot, le 10 mars 1925	646
Annexe 22 : Télégramme du Capitaine Reynaud au délégué du haut-commissariat aux États de Syrie et du Djebel Druze, le 2 juin 1925	648
Annexe 23 : Télégramme de Maurice Sarrail aux Affaires étrangères, le 9 août 1925	650
Annexe 24 : Discours prononcé par Henri de Jouvenel devant le Conseil représentatif du Grand Liban, le 4 décembre 1925	652
Annexe 25 : Acte de mandat pour la Syrie et le Liban délivré par la Société des Nations, le 24 juillet 1922.	654
Annexe 26 : Article à propos de l'émir Fayçal et remise de la médaille de la légion d'honneur par le général Henri Gouraud.	660
Annexe 27 : Une du <i>Monde illustré</i> du 26 février 1921 montrant Aristide Briand, président du Conseil, le général Henri Gouraud ainsi que M. Peycelon et Carteron, membre du cabinet du ministère des Affaires étrangères, sur le tombeau du soldat inconnu à l'abbaye de Westminster à Londres.	661
Annexe 28 : Une du <i>Petit Journal illustré</i> à propos de la tentative d'attentat visant Henri Gouraud en Syrie en 1922.	662
Annexe 29 : Illustration d'un article du <i>Matin</i> ayant pour titre « Le général Sarrail haut-commissaire en Syrie », le 29 novembre 1924.	663
Annexe 30 : Article du <i>Télégramme du Pas de Calais et de la Somme</i> ayant pour titre « Comment le Général Gouraud fut remplacé au poste de Haut-Commissaire en Syrie », le 4 septembre 1923.	664
Annexe 31 : Photographie du général Pellé et du général Gouraud à Constantinople, sans auteur, le 29 mars 1921.	665
Annexe 32 : Photographie du général Gouraud en recevant une personnalité religieuse à Alep, le 15 septembre 1920.	666

Annexe 33 : Photographie du général Gouraud au centre et du cardinal Dubois à sa gauche lors de la visite de ce dernier en 1920.	667
Annexe 34 : Caricature de l'attitude anglaise au Proche-Orient, le 27 juin 1921.	668
Annexe 35 : Carte des différences de scolarisation entre les sandjaks libanais au début du mandat français.	669
Annexe 36 : Cahiers de table d'Henri Gouraud entre le 21 novembre 1919 et le 23 novembre 1922.	670
Annexe 37 : Composition des fonctionnaires français du haut-commissariat de la France au Levant en 1921.	674
Annexe 38 : Composition des militaires du haut-commissariat de la France au Levant en 1921.	679
SOURCES, OUTILS ET BIBLIOGRAPHIE	681
<i>Sources écrites et archives</i>	681
• Mémoire et Thèses	711
• Presse générale	692
1) Journaux spécialisés sur l'Orient	692
2) Journaux orientés à droite	693
3) Journaux orientés à gauche	696
• Sources imprimées	696
Archives diplomatiques et du Ministère des Affaires étrangères - Nantes	681
Services Historique de la Défense (SHD) - Vincennes	682
Archives diplomatiques et du ministère des Affaires étrangères – La Courneuve	684
Archives départementales du Vaucluse	688
Archives de la Société des Nations	688
Archives de la congrégation française des Jésuites	688
Archives nationales - Pierrefitte	689
Archives patriarcales - Bkerké	690
Bibliographie	699
• Histoire générale	699
• Historiographie	699
• Dictionnaires et atlas	700
• Ouvrages et travaux relatifs à l'histoire de la Grande Guerre	700
• Ouvrages et travaux relatifs à l'histoire militaire et aux trois généraux : Henri Gouraud, Maxime Weygand et Maurice Sarrail	702
• Ouvrages et travaux relatifs à l'histoire politique de la IIIème République	702
• Ouvrages et travaux relatifs à l'histoire diplomatique du Proche-Orient et du Moyen-Orient, à l'histoire coloniale et à l'histoire du mandat	703
• Ouvrages et travaux relatifs à l'histoire du mandat	705
• Ouvrages et travaux relatifs à l'histoire du Liban et de la Syrie	706
• Ouvrages et travaux relatifs à la relation franco-maronite et franco-libanaise	708
• Ouvrages et travaux relatifs à l'histoire religieuse et de la communauté maronite	709
• Géographie et sociologie du Liban	710
INDEX	712
TABLE DES TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS	714

Introduction

Avant-propos

Pourquoi étudier le Liban ? Je n'ai aucune attache familiale dans la région, je ne suis pas un catholique pratiquant, je suis éloigné de l'Armée française. La question m'a souvent été posée et elle mérite un éclaircissement. En juillet 2016, dans le cadre de mon master PCS (Pouvoirs, Cultures et Sociétés), sous la direction du professeur Jean-Noël Grandhomme, je choisis de travailler sur les relations entre le haut-commissariat Henri Gouraud et les Maronites. Si le choix du sujet est d'abord universitaire, je trouve rapidement un intérêt pour les questions qu'il soulève. Ce détachement me donne le recul nécessaire pour étudier les problématiques libanaises, souvent passionnelles. D'autant plus que l'historien ne peut être juge et partie, je ne suis ni l'un ni l'autre. Mon travail se présente, avant tout, comme un point d'éclairage sur une problématique aujourd'hui centenaire.

Pourquoi étudier le Liban ? Lors de l'été 2014, les soldats de l'État islamique s'emparent de plusieurs territoires syriens et irakiens, font tomber la frontière entre les deux anciens mandats et déclarent, ainsi, mettre fin au découpage colonial Sykes-Picot. La mémoire du mandat sous le prisme des djihadistes et particulièrement négative. *A contrario*, la visite d'Emmanuel Macron au Liban le 1^{er} septembre 2020 apparaît comme un symbole de continuité des relations franco-libanaises héritées du mandat. De même, la présence de Saad Hariri aux obsèques de Jacques Chirac montre l'amitié entre les dirigeants libanais et français. On voit dans ces trois exemples que les relations franco-libanaises et plus globalement franco-orientales sont toujours vives et trouvent leur origine dans la période que nous étudions. Par conséquent, étudier la période 1919-1925 peut nous aider à comprendre les événements actuels.

Pourquoi étudier le Liban ? Léon Gambetta a prononcé cette célèbre phrase « la laïcité n'est pas un article d'exportation ». Or, cette citation résonne particulièrement dans mon projet de recherche. Étudier le Liban en négligeant la dimension religieuse revient à en ignorer la problématique principale. Le Liban, peuplé de dix-sept communautés religieuses, est un État religieux. De ce fait, il est indispensable d'étudier le Liban sous l'angle religieux et communautaire. Notre volonté est également d'ouvrir une passerelle entre le religieux et le militaire : entre 1919 et 1925, les principaux administrateurs sont des soldats qui gouvernent, indirectement, les communautés. Néanmoins, pour réaliser cette étude, une remise à niveau de mon éducation religieuse a été nécessaire. Elle a été menée auprès du père Samih Raad, de l'évêque Gemayel et de mon second directeur, le père Karam Rizk.

Pourquoi étudier le Liban ? Je pense sincèrement que le Liban actuel est le fruit d'une politique française qui fait suite à un passé commun, à du sang versé et aux actions du mandat. J'ai à cœur de comprendre en quoi la supposée longue histoire franco-maronite, les prétendus sacrifices militaires français ont été à l'origine de plusieurs styles politiques. Mais le Liban est aussi le miroir des problématiques françaises : place de la religion dans la société, question autour de la colonisation et enfin rôle politique du militaire.

Introduction générale

« Tout d'abord, le point le plus important me semble que nous devons débarrasser nos esprits des choses du passé et les concentrer sur les choses du présent, dans l'espoir de réaliser un avenir acceptable. Le monde d'avant la guerre est mort, mais le monde d'après la guerre n'est pas encore né ; si nous nous trompons aujourd'hui, nos petits-enfants supporteront le châtement de nos fautes ; si nous agissons bien aujourd'hui nous mettrons ceux qui viennent après nous en situation de faire de grandes choses. »¹

Ce discours de Mark Sykes, renommé pour sa participation à l'accord Sykes-Picot de 1916, a été prononcé à l'occasion de la réunion du Comité Central Syrien du 23 décembre 1917. Il se trouve donc face à un public particulièrement favorable au nationalisme libanais et à la protection française. Le monde décrit par Mark Sykes, est intéressant, il définit parfaitement l'Orient à l'approche de la fin de la Première Guerre mondiale. Les mots suivants « Le monde d'avant la guerre est mort » annonce la chute à venir des empires européens et ottoman. La chute de cet empire millénaire doit permettre la liberté des peuples orientaux, dont les Libanais : la fin des empires conduit à la naissance de nouveaux régimes et aux espoirs associés. De plus, cette disparition annoncée peut conjecturer la fin des rivalités territoriales et confessionnelles : le mythe européen veut que ce soient les Ottomans les auteurs de troubles entre les communautés religieuses. La disparition de l'Empire ottoman risque également de provoquer l'abrogation des accords commerciaux, soit les Capitulations.

« Le monde d'après la guerre » est un espace rêvé et idéalisé. Encore aujourd'hui, à la sortie de la crise sanitaire, nous espérons un nouveau monde plus juste et plus pacifique, conscient de ses limites. Mais « le monde d'après la guerre », attendu par le Britannique Mark Sykes, n'est pas le même que celui des Arabes, des Maronites ou des Français. Ce monde d'après ne fait jamais consensus et donc il est intéressant de s'interroger sur ce qu'il peut être : une indépendance totale de l'Orient, un royaume arabe sous influence britannique ou un morcellement territorial colonisé par les Européens ? Les visions du monde d'après-guerre se télescopent. En cela, Mark Sykes est clairvoyant puisqu'il anticipe

¹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, Beyrouth, Éditions Universitaires du Liban, 2004, Document 252, Discours prononcé par Mark Sykes à la réunion du Comité central syrien du 23 décembre 1917, p. 282-284.

les problèmes résultant d'une mauvaise configuration du nouveau monde. Aujourd'hui, le mythe Sykes-Picot, défini par Gérard D. Khoury, est encore vif dans les esprits orientaux ou occidentaux². Par exemple, Daesh a déclaré vouloir détruire les frontières Sykes-Picot pour construire son nouvel empire. De même, de nombreux conflits orientaux, notamment le conflit israélo-palestinien, trouvent leur origine dans la répartition territoriale d'après-guerre.

Les vœux de Mark Sykes ont-ils été suivis par les Orientaux et les Européens ? Il est trop tôt pour y apporter une réponse, mais cette question est à la base du présent travail. Ce discours de Mark Sykes illustre parfaitement la première partie du sujet dont la période s'étale de 1916 à 1920. L'Orient est alors à un carrefour entre l'Orient impérial et contemporain. Cette mutation s'apparente à un véritable chemin de croix, en raison de nombreux différends qui opposent les communautés. Mark Sykes en est conscient puisqu'il appelle à la coexistence religieuse dans la suite du discours. Ce chemin de croix représente la suite de notre sujet, allant de 1920 à 1925, il traite la manière dont les communautés coexistent une fois l'organisation territoriale choisie. Loin des idées reçues des Européens à Versailles ou à San Remo sur ce que doit être la géographie orientale, le Levant se crée surtout en fonction des problématiques locales et sur la base de solutions la moins désavantageuse. Ni Henri Gouraud, ni Maxime Weygand, ni Maurice Sarrail ne sont des conquérants décidant unilatéralement d'une organisation territoriale. Chaque Haut-Commissaire applique une politique en fonction des forces en présence, et bien entendu de l'idéologie de chaque général. « Le monde d'après la guerre » est alors la preuve d'une incapacité européenne et orientale à se projeter dans un Orient renouvelé, nouveau et pacifique.

Notre sujet est une réponse au questionnement de Mark Sykes. Le monde d'après la guerre prend-t-il en compte les problématiques d'avant-guerre ? Le « nous » suggéré par Mark Sykes se trompe-t-il dans la configuration de l'Orient ? Quelle place accorder aux communautés religieuses dans ce monde d'après la guerre ? Nous cherchons à répondre à ces interrogations en nous appuyant sur les travaux et archives français, libanais et britanniques. Le carrefour semble être la métaphore la plus juste pour illustrer que le monde d'après la guerre est bien le résultat d'un contexte d'avant-guerre. Par exemple, la relation franco-maronite et plus globalement franco-libanaise ne commence pas en 1914

² Gérard D. KHOURY, « Du Mont-Liban au Grand-Liban : les stipulations des accords secrets 1914-1918 », dans Carole H. Dagher et Myra Prince (dir.), *De la Grande Guerre au Grand Liban. 1914-1920*, Paris, Geuthner, 2015, p. 99-129.

mais son origine est bien plus ancienne. Pour conclure, nous partageons le constat qui apparaît à la fin de son discours :

« Nous vivons dans un temps troublé et dangereux et ce n'est pas le moment de dire des gentilleses. Que les morts enterrent les morts et vous, regardez vers l'avenir qui s'ouvre devant vous. Quand vos champs seront cultivés, quand les canaux de Mésopotamie auront été reconstruits, quand le pétrole de l'Irak fournira une grande partie du combustible du monde, quand les éléments intellectuels syriens et arabes joueront à nouveau dans les affaires de l'humanité, il n'y aura aucune limite aux possibilités du futur si vous agissez avec réflexion, avec fermeté dès maintenant. »³

³ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, op. cit., Document 252, Discours prononcé par Mark Sykes à la réunion du Comité central syrien du 23 décembre 1917, p. 282-284.

A. Genèse des travaux

Lorsque j'étais en classe préparatoire au lycée Michel de Montaigne de Mulhouse, entre 2013 et 2015, le Printemps arabe syrien, à la une de l'actualité, devient la guerre civile syrienne. François Hollande souhaite monter une opération militaire contre le pouvoir de Bachar el-Assad et attend pour cela l'aval de ses alliés, dont les États-Unis. Le débat étant important en France, ma professeure d'histoire nous invite à recontextualiser la relation franco-syrienne en nous rappelant le rôle de la France dans la construction étatique de la Syrie. Je me demande alors en quoi la France est liée à la Syrie et je découvre un nouveau monde, souvent ignoré, voire délaissé, de nos programmes scolaires.

En juillet 2016, après l'obtention de ma licence d'histoire, mon camarade Maxime Vachot m'encourage à suivre la formation du master PCS, un master de recherche historique. Je choisis de le suivre et de travailler avec monsieur Jean-Noël Grandhomme, professeur des universités en Histoire contemporaine, en raison de ses recherches en histoire militaire. Cette thématique m'attire particulièrement. Mon questionnement en classe préparatoire me revient en mémoire. Je décide de travailler sur la Syrie, bien que ne connaissant rien au préalable. Monsieur Grandhomme m'invite à réfléchir à l'histoire libanaise en raison de la francophonie d'une partie de la population et de la relation historique de la France avec la région. Trois sujets ressortent de nos échanges : travailler sur les événements de 1860 opposant les Druzes aux Maronites, étudier la création du Grand Liban en 1920 et analyser la guerre libanaise. Mon intérêt pour la Première Guerre mondiale m'amène à me questionner sur les raisons qui ont conduit la France à créer le Liban. Mon directeur de recherche me demande de réfléchir particulièrement sur la place des Maronites. Cette communauté est exotique en raison de sa spécificité et de son attachement à l'Église de Rome. De plus, elle a de véritables revendications nationales. Son rôle est particulièrement important dans la construction du Liban. Mon ami Samih Raad m'éveille parallèlement à l'histoire du Liban, aux Maronites ainsi qu'aux problèmes actuels du Liban. Par conséquent, je décide de travailler sur *La relation entre le haut-commissariat Henri Gouraud et les Maronites entre 1919 et 1923*. Mon sujet se situe au point de rencontre entre histoire militaire et religieuse.

Entre 2016 et 2018, je réalise mon premier travail de recherche dans le cadre de mon master. Cependant, dès la première année, je me rends compte des nombreuses limites qui freinent ma démarche et qui m'empêchent de rendre un travail de qualité : d'abord,

je manque de sources, elles se limitent à quelques archives militaires et diplomatiques ; souvent, les ouvrages étudiés sont très généraux voire orientés historiquement ; le fond de mon propos est particulièrement insuffisant en histoire religieuse. Je n'étudie pas véritablement la spécificité maronite je manque de précision ; enfin, je ne travaille pas suffisamment la contextualisation du Liban notamment autour des événements de 1860 et de la famine libanaise. Mon rendu n'est pas à la hauteur des attentes, j'en suis insatisfait et frustré.

Cependant, mon camarade Pierre Toussenot m'invite à poursuivre ce travail en thèse tout en m'expliquant toutes les difficultés liées à un doctorat. Monsieur Grandhomme accepte de continuer notre collaboration en proposant un élargissement du sujet : *Les Relations entre le Haut-commissariat français au Liban et les maronites entre 1919 et 1925 : Henri Gouraud, Maxime Weygand et Maurice Sarrail, trois styles, trois politiques ?* Il me conseille également de monter une cotutelle avec une université libanaise. Auparavant, Étienne Thévenin, maître de conférence HDR, m'avait mis en contact avec Annie Laurent, journaliste et politologue particulièrement proche du Liban. Cette dernière me fait découvrir des historiens libanais comme Antoine Hokayem. Grâce à son aide, j'arrive à entrer en contact avec le père Karam Rizk. Par ses études sur la Maronité, mon nouveau co-directeur pourra m'accompagner au mieux sur la thématique religieuse de mon étude.

Pour me consacrer entièrement à mon projet d'étude, Monsieur Grandhomme et moi-même cherchons des financements. Malheureusement, mes dossiers ayant été tous refusés, je dois trouver un emploi. Parallèlement, je monte une cagnotte en ligne pour lever des fonds auprès de mon réseau d'amis. Lors de la rentrée 2018, je suis recruté à un poste de professeur vacataire en histoire-géographie. Cette double casquette s'avère moins pénalisante qu'attendu, en effet les responsables d'établissement acceptent de me libérer des journées entières pour travailler ma thèse. Ainsi, dès la première année de mon doctorat, je me rends un jour par semaine à Paris pour consulter les archives. Parmi les difficultés que je rencontre pour conjuguer ma vie professionnelle et universitaire, une accapare beaucoup mon temps : les démarches administratives liées à la cotutelle. Heureusement, je bénéficie d'un soutien important de la part de mes deux co-directeurs sans qui la cotutelle n'aurait jamais vu le jour.

B. Méthodologie de travail

L'élargissement de la période a conduit à des changements méthodologiques, renforcés par les nombreux champs découverts. Ainsi, ce travail cherche à apporter une méthodologie plus globale afin d'ouvrir davantage à de nouveaux champs de recherche. Par exemple, la liturgie maronite, ignorée lors de deux précédents travaux, est incontournable dans le cadre de la recherche. Malgré tout, la méthodologie comporte encore de nombreuses limites, en raison notamment de la situation sanitaire et de l'activité professionnelle en parallèle de la thèse.

- *Étude prosopographique*

Pierre-Marie Delpu décrit la méthode prosopographique comme « une étude collective qui cherche à dégager les caractères communs d'un groupe d'acteurs historiques en se fondant sur l'observation systématique de leurs vies et de leurs parcours. »⁴ Les propos de Jean Métral sont éclairants sur l'importance des acteurs dans l'histoire du mandat : « Comment les hommes font-ils leur histoire, même s'ils ne savent pas toujours ce qu'ils font ? Quel chantier plein de bruit et de fureur pour l'histoire du Moyen-Orient contemporain ! »⁵ Ces deux citations servent de socle à notre travail. En effet, il s'agit de démontrer l'influence sur le Liban des trois généraux et de leur administration à travers leurs relations avec la communauté maronite. On ne naît donc pas Haut-Commissaire, on le devient. Le parcours spécifique de chaque général influe leur conception du Levant. Cela a des répercussions sur la politique qu'ils mènent et sur l'approche qu'ils ont de la colonisation et de la religion. Par exemple, Henri Gouraud et Maxime Weygand ont de nombreux points communs notamment politiques, pour autant, leur exercice du pouvoir au Levant est différent en raison de leur parcours militaire respectif.

Cette différenciation politique découle également d'un entourage différent. Des figures de second plan ont une importance significative dans le système mandataire. C'est notamment le cas de Robert de Caix qui, entre 1919 et 1925, occupe des fonctions

⁴ Pierre-Marie DELPU, « La prosopographie, une ressource pour l'histoire sociale », *Hypothèses*, janvier 2015.

⁵ Jean MÉTRAL, « Pour ne pas conclure, quelques réflexions », dans Nadine MÉOUCHY (dir.), *France, Syrie et Liban (1918-1946) : les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, Institut français d'études arabes de Damas, 2002, p. 417-421.

successives de négociateur, de secrétaire général du haut-commissariat puis de membre au conseil permanent des mandats de la Société des Nations. De même, Édouard Coquet étudie récemment la position de Frediano Giannini dans le mandat français⁶. Les « seconds couteaux » peuvent donc être importants dans la politique générale de la France au Levant. Dans le cadre de notre recherche, nous avons étudié les hommes et leur parcours, mais également leur réseau. Les cahiers de table du général Henri Gouraud ont fait l'objet d'un point d'étude⁷. Ces documents permettent de faire le recensement des personnes avec qui mangeait le général. Une base de données a alors été créée. Elle se compose de 9 062 noms de personnalités ayant diné avec Henri Gouraud entre le 21 novembre 1919 et le 23 novembre 1922⁸. En tenant compte des récurrences, il a été possible de distinguer les personnalités proches d'Henri Gouraud, probablement influentes :

⁶ Édouard COQUET, « Une interprétation politique de la représentation pontificale en Syrie et au Liban », *Social Sciences and Missions*, n°32, 2019, p. 281-310.

⁷ Cela concerne les fonds 399 PAAP 149 et 399 PAAP 150 au sein du fond privé Henri Gouraud, accessible au centre d'archives diplomatiques de la Courneuve.

⁸ Nous avons réalisé ce travail sous la forme d'une base de données sur Excel puis nous avons réussi à réaliser plusieurs tableaux ou graphiques comme les deux documents qui suivent.

Tableau 1 : Nombre de repas avec Henri Gouraud de chaque invité entre 1919 et 1922

Nom des invités	Nombre de repas
M. Rouyer	933
M. Jacquet	653
Pierre Lyautey	447
Commandant Canonge (Chef du service des Renseignements du haut-commissariat)	418
M. Joudot	376
M. Neuzillet	369
M. Parfait	363
Mademoiselle Gouraud	180
M. Daru	163
M. la Rochefordière	119
Colonel Pettelat (Chef d'État-Major de l'armée du Levant, délégué du Haut-Commissaire en Cilicie)	117
M. de Miribel	113
Robert de Caix	105
Commandant Trabaud (Gouverneur du Grand Liban)	86
Général Lamothe (Commandant en chef p. i. de l'armée du Levant)	72
Georges Catroux	70
M. Terrier	65
M. de Lunel	63
M. Depret	57
Marcel Rouffie (conseiller financier du haut- commissariat)	56
M. Laporte (Consul de France à Adana)	56
M. Carlier (Secrétaire général adjoint)	54
M. de Cardes	53
M. Thouroude	50
M. Nieger	50
M. Demain	40
M. Emily	36
M. Chesnel	35

Malheureusement, le manque de temps nous a empêché de réaliser un important travail de biographie sur toutes les personnalités de cette base. Ce travail a permis de découvrir

plusieurs noms absents de ces déjeuners : Rouyer, Jacquet, Canonge et Neuzillet par exemple. Or, ces soldats mangeaient quasi quotidiennement avec Henri Gouraud, le groupe est identifié comme étant la « popote ». Nous en concluons que ce sont les officiers d'ordonnance et la garde rapprochée du général. Les cahiers de table me permettent de démontrer l'existence de réseaux autour des Hauts-Commissaires et d'identifier des personnages influents. De même, ils me permettent de savoir où se trouve Henri Gouraud, quasi-quotidiennement et de connaître la régularité des grands événements qu'il initie.

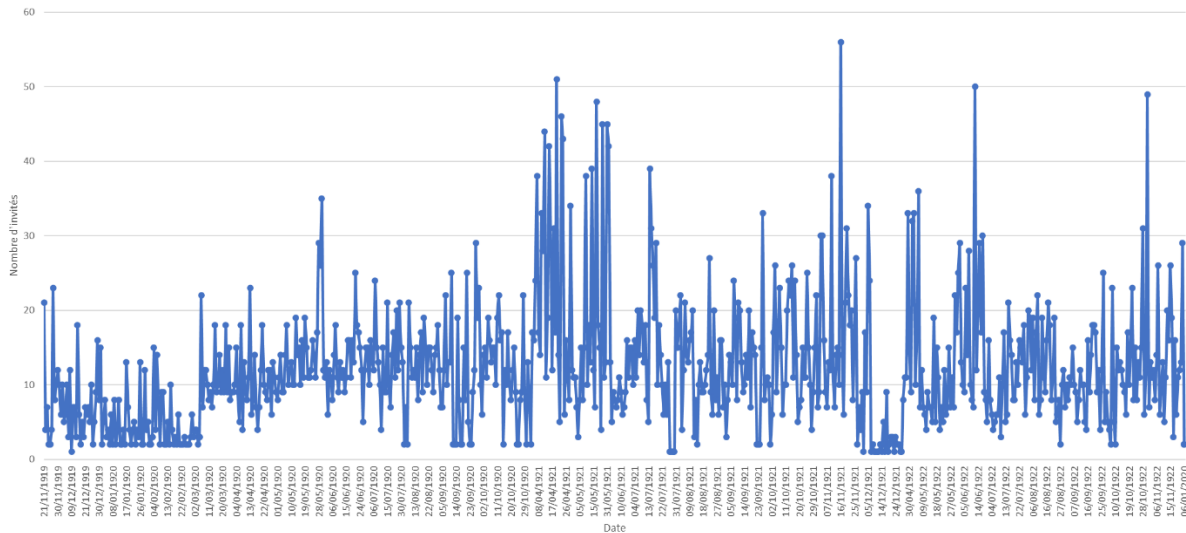


Figure 1 : Graphique du nombre d'invités aux repas d'Henri Gouraud entre 1919 et 1922

Le réseau autour des généraux est aussi illustré par les correspondances et les télégrammes. À nouveau, nous avons noté de nombreux échanges entre Henri Gouraud et plusieurs figures maronites comme Abdallah Khoury, vicaire patriarcal. Ce réseau témoigne ainsi d'une tendance et donc d'une politique : le haut-commissariat Henri Gouraud est composé de personnalités coloniales comme Robert de Caix, Pierre Lyautey, neveu du maréchal, etc. *A contrario*, Maurice Sarrail est essentiellement entouré de francs-maçons comme Léon Cayla.

Notre étude s'ancre ainsi dans l'histoire des relations entre une dizaine d'hommes chargés de conduire la politique au Levant, dont la composante religieuse est plus ou moins forte. Certes, ce choix a été fait au détriment de l'étude de la société libanaise, pour autant elle n'est pas inexistante. La politique de Maurice Sarrail est à étudier au prisme des réactions des Libanais, notamment leur mécontentement, puis des révoltés syriens. Il est donc impossible d'oublier la société au profit d'une histoire prosopographique.

- *L'étude de fonds privés*

L'histoire prosopographique repose sur le travail des fonds privés, ils permettent l'accès à des documents souvent originaux (par exemple les cahiers de table) qui comblent des trous dans notre recherche. Cependant, tous les généraux ne disposent pas d'un fonds privé. Après enquête, les familles n'ont plus aucun document de leur ancêtre historique.

Cependant, nous avons eu l'occasion d'étudier plusieurs fonds :

Le fonds privé Pierre Lyautey (1 K 247), accessible au Service Historique de la Défense (SHD), que nous avons commencé à étudier lors du printemps 2018 dans le cadre du master. Ce fonds très riche, dix-sept cartons ont été consultés, rassemble de nombreux documents diplomatiques rangés par thème et des extraits de presse. On retrouve aussi des correspondances rattachées à Henri Gouraud.

Le fonds privé Trenga (1 K 207), présent au SHD, ne contient qu'un carton et rassemble essentiellement des documents techniques notamment vis-à-vis de la bataille de Khan Mayssaloun. Son exploitation avait été commencée en octobre 2016.

Le fonds privé Robert de Caix (353 PAAP), présent au centre d'archives diplomatiques de la Courneuve, est composé de plusieurs microfilms. Pour accéder à ce fonds, il faut présenter toutes les garanties nécessaires et signer une décharge stipulant que les documents ne peuvent pas être utilisés contre la famille de Caix, ce qui est peu courant. Ce fonds s'est avéré assez pauvre, le nombre de photographies est limité et les documents révélant des éléments originaux ou tendancieux sont rares. Ce qui est d'autant plus surprenant est le fait que Gérard D. Khoury l'avait beaucoup utilisés pour ses travaux.

Le fonds privé Henri Gouraud (399 PAAP), présent au centre d'archives diplomatiques de La Courneuve, est très important. Longtemps resté privé, il est devenu public grâce au travail de son neveu, Philippe Gouraud, aidé par Julie d'Andurain, professeur des universités en histoire contemporaine. Quarante cartons ont été consultés. On retrouve de nombreuses correspondances notamment avec ses conseillers proches, comme Robert de Caix, et avec des figures libanaises ou maronites. Les documents présents rapportent des événements importants comme la bataille de Khan Mayssaloun, la visite du cardinal Dubois, la mission économique française et des discours historiques d'Henri Gouraud notamment ceux de la proclamation du Grand Liban et de la fédération syrienne. Ce fonds est donc particulièrement présent dans notre travail.

Le fonds Pierre Bart (451 PAAP), présent au centre d'archives diplomatiques de la Courneuve, regroupe de nombreux documents scientifiques, des exposés,

des conférences à propos du Levant et de ses habitants. Son exploitation est intéressante pour avoir la vision des membres du haut-commissariat à propos de la société libanaise mais reste particulièrement scientifiques et loin de la pratique du pouvoir.

Dans les Archives nationales, nous avons exploité des fonds privés d'hommes politiques comme Alexandre Millerand (470 AP), Paul Painlevé (313 AP) ou encore Étienne Flandin (423 AP). Ces fonds permettent de constituer des données sur la relation entre le haut-commissariat et la métropole française.

Le fonds Louis Jalabert (RPO 2), présent dans les archives jésuites de Vanvres, regroupe des documents officiels à propos du mandat français au Levant, des actions jésuites au Liban et des correspondances avec des membres du haut-commissariat.

Le fonds Verchère de Reffye (14 PAAP 241) est un recueil écrit par l'ancien secrétaire général du haut-commissariat de Maxime Weygand et de Maurice Sarrail. Le diplomate révèle de l'action de Maurice Sarrail lors de l'année 1925 et traite les événements de manière subjective.

Les éléments contenus dans ces fonds, notamment les correspondances, constituent une mine d'informations sur la politique du haut-commissariat au Levant. Ces documents sont des témoignages directs de l'action française et souvent sans aucun filtre. Par exemple, les correspondances entre Henri Gouraud et Robert de Caix témoignent des désaccords entre les deux hommes, alors que ces mêmes désaccords n'apparaissent pas toujours dans les documents officiels. De plus, la presse conservée montre l'importance de l'événement pour le propriétaire du fonds. Malheureusement, les fonds privés couvrent principalement la période 1919-1923. De même, le volume des fonds Lyautey et Gouraud est important et demande un traitement rigoureux et réfléchi. Au début de l'étude, nous nous sommes facilement perdus dans l'ensemble des documents présents. D'autres fonds privés existent et peuvent être intéressants. Par exemple, en février 2018, nous avons eu accès au fond privé du capitaine Mazon (125 J), affecté au 6^e régiment d'Artillerie de l'armée du Levant. L'officier avait notamment un journal de bord permettant de retracer son parcours dans le mandat. Ce genre de fonds existe dans de nombreux centres d'archives régionaux ou départementaux mais nécessite un travail important sans avoir de garantie de résultats.

- *Démarche concernant les archives écrites*

Avant le début du doctorat, nous avons essentiellement exploité des archives du SHD (le fond État-Major notamment) ainsi que quelques fonds diplomatiques au centre d'archives

de Nantes. Ainsi, nous avons déjà étudié une quarantaine de cartons avant l'été 2018. En commençant le cursus du doctorat, nous souhaitions alors faire un effort particulièrement important pour avoir une plus grande diversité de documents. Pour cela, entre septembre 2018 et juin 2019, nous avons fait en sorte de me rendre au moins un jour par semaine à Paris afin de consulter les archives diplomatiques, militaires ou nationales. Malheureusement, la fermeture d'une partie des fonds diplomatiques nantais a empêché de compléter les premiers documents que nous avions.

Le travail commencé en master recherche au sein du SHD a été poursuivi notamment dans le fonds Pierre Lyautey. Parallèlement, nous avons cherché à avoir accès à de nouveaux fonds notamment sur de la période Maxime Weygand et Maurice Sarrail (comme les fonds GR 7 NN 9 523 ou GR 7 NN 9 530) mais ils contenaient peu de documents pertinents pour notre recherche. Rapidement, par manque de documents nouveaux, nos recherches au sein du SHD ont cessé.

L'impasse du SHD a été compensée par la découverte du Centre d'archives diplomatiques de La Courneuve où nous avons, à la fois, consulté des fonds privés (Pierre Bart, Henri Gouraud, Robert de Caix, Philippe Berthelot, Verchère de Reffye, etc.) mais aussi des documents diplomatiques notamment de la référence 242 QO. Ainsi, à La Courneuve, nous avons exploité plus de soixante cartons.

Parallèlement, nous avons exploré des cartons aux Archives nationales. Les documents étaient essentiellement des fonds privés (Paul Painlevé, Alexandre Millerand, Étienne Flandin) ou des fonds venant du cabinet du président du Conseil (333 1P 62, C 14637), souvent du ministre des Affaires étrangères en parallèle. Un fonds a particulièrement attiré notre attention : il s'agit du fonds Panthéon portant sur Maurice Sarrail (F 7160051) rassemblant tous les documents à charge sur la carrière du général.

Lors du voyage au Liban en avril 2019, nous avons eu l'occasion de me rendre dans les archives patriarcales. Cette visite a particulièrement frustré en raison des faibles quantités de documents utilisables pour les recherches. Les cartons étaient souvent mal référencés et moins faciles à explorer qu'en France. De plus, il était impossible de photographier les documents puisqu'ils étaient numérisés. Dès lors, il fallait noter la référence et ensuite payer pour chaque photographie, si bien qu'il fallait faire une sélection d'environ deux cents photographies.

En février 2020, nous avons commencé la consultation des archives jésuites particulièrement pertinentes et diverses dans leur nature. Dans le même temps, il était prévu

de se déplacer à Genève pour consulter les archives de la Société des Nations. Malheureusement, pour cause d'infection à la COVID puis par la mise en place du confinement, ce voyage a été repoussé puis annulé. Heureusement, les fonds étant numérisés, il était possible de consulter les principaux, en septembre 2021. L'exploitation de ces fonds s'est révélée là encore décevante. Les documents étaient trop généraux, ils ne permettaient pas une réelle avancée dans notre travail.

Lors de l'été 2021, la réouverture des archives diplomatiques de Nantes a permis d'y retourner compléter les premières recherches. Les cartons consultés se rattachent au fond mandat (1 SL 1 V et 1 SL 5) et sont particulièrement riches. Le voyage n'ayant duré que deux jours, il était impossible de consulter tous les documents souhaités.

Lors du voyage au Liban, nous avons découvert les travaux d'Antoine Hokayem et notamment son ouvrage, *Documents diplomatiques relatifs à l'histoire du Liban et de la Syrie*. Celui-ci rassemble les principaux documents diplomatiques en trois tomes. Il a permis de combler l'incapacité à consulter les archives nantaises et surtout fait découvrir plusieurs papiers jusqu'à présent inconnus. De même, Gérard D. Khoury partage régulièrement des documents dans ses ouvrages. Cette pratique semble usuelle chez les historiens libanais. Ce procédé nous semblant intéressant, nous avons souhaité en faire de même, malgré la longueur des documents.

- *Complémentarité scientifique*

En plus des archives, on peut noter de nombreuses sources écrites. Malheureusement, leur répartition entre les différentes périodes reste inégale puisqu'Henri Gouraud polarise la majorité des travaux. En effet, l'abbé Wetterlé⁹, le colonel Georges Catroux¹⁰, Pierre Lyautey¹¹, Louis Jalabert¹², Paul du Véou¹³, Pierre la Mazière¹⁴ ont écrit sur la période du général. *A contrario*, la seule source écrite connue portant sur la période Maxime Weygand a été écrite par lui-même dans ses mémoires¹⁵. La période de Maurice Sarrail rassemble plus de documentation en raison des événements tragiques : Paul Coblentz en parle longuement

⁹ Abbé E. WETTERLÉ, *En Syrie avec le général Gouraud*, Paris, Flammarion, 1924, 258 p.

¹⁰ Georges CATROUX, *Deux missions en Moyen-Orient (1919-1922)*, Paris, Plon, 1958, 241 p.

¹¹ Pierre LYAUTEY, *Gouraud*, Paris, Julliard, 1949, 206 p.

¹² Louis JALABERT, *Syrie et Liban, réussite française ?*, Paris, Librairie Plon, 1934, 244 p.

¹³ Paul du VÉOU, *La Passion de la Cilicie, 1919-1922*, Paris, Paul Geuthner, 1954, 418 p.

¹⁴ Pierre La MAZIÈRE, *Partant pour la Syrie*, Paris, Librairie Baudinière, 1926, 224 p.

¹⁵ Maxime WEYGAND, *Mirages et réalité*, Paris, Flammarion, 1957, 492 p.

dans sa biographie¹⁶, Alice Poulleau écrit un ouvrage sur les événements druzes puis syriens¹⁷. Plus tard, Joseph Kessel fait une étude du mandat sans traiter plus précisément un général¹⁸. Ces sources écrites sont particulièrement intéressantes pour trois raisons : leur subjectivité est la preuve d'une vision différenciée du mandat, le témoignage donné ou rapporté permet de combler un manque historiographique et enfin il donne une certaine chronologie des événements et tout en apportant quelques précisions inédites aux archives.

Notre travail s'est aussi focalisé autour de quelques ouvrages qui semblent indispensables : *Une tutelle coloniale*¹⁹ de Gérard D. Khoury, *La genèse de la constitution libanaise de 1926*²⁰ d'Antoine Hokayem. La collection dirigée par Antoine Hokayem ou le travail fait avec Marie-Claude Bittar ont été particulièrement instructifs²¹. De plus, la tenue des colloques apporte beaucoup de concepts très originaux et riches : *France, Syrie et Liban 1918-1946*²² dirigé par Nadine Méouchy ou *De la Grande Guerre au Grand-Liban 1914-1920*²³ dirigé par Carole H. Dagher et Myra Prince. Les articles publiés permettent d'avoir une étude précise de certains points : la crise syrienne de 1925, la mémoire de la famine libanaise.

Il paraît souhaitable d'étudier la liturgie et l'histoire maronite. L'historiographie s'appuie sur des travaux sérieux mais non scientifiques. Ainsi, *Précis d'Histoire de l'Église maronite*²⁴ de Joseph Mafhouz a apporté de riches connaissances religieuses. De même *La France et les Maronites*²⁵ de Nasri Salhab est pertinent quant à la chronologie de la relation franco-maronite. Cependant, beaucoup d'ouvrages restent particulièrement incomplets et certaines informations sont erronées. Notre instruction quant à la liturgie maronite a été complétée par deux rencontres avec l'évêque maronite de France, Monseigneur Nasser Gemayel. Ce dernier a aidé à comprendre le fonctionnement de l'Église

¹⁶ Paul COBLENTZ, *Le silence de Sarrail*, Paris, Louis Querelle, 1930, 305 p.

¹⁷ Alice POULLEAU, *À Damas sous les bombes, journal d'une Française pendant la révolte syrienne (1924-1926)*, Cressé, Éditions des régionalismes, 2012, 246 p.

¹⁸ Joseph KESSEL, *En Syrie*, Paris, Gallimard, 2014, 96 p.

¹⁹ Gérard D. KHOURY, *Une tutelle coloniale : Le Mandat français en Syrie et au Liban, Écrits politiques de Robert de Caix*, Paris, Belin, 2006, 536 p.

²⁰ Antoine HOKAYEM, *La Genèse de la Constitution libanaise de 1926*, Beyrouth, Les Editions universitaires du Liban, 1996, 292 p.

²¹ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOAKYEM, *L'Empire ottoman, les Arabes et les grandes puissances, 1914-1920*, Beyrouth, PU Liban, 1981, 394 p.

²² Nadine MEOUCHY (dir.), *France, Syrie et Liban 1918-1946, Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, Institut français d'Études arabes de Damas, 2002, 321 p.

²³ Carole H. DAGHER et Myra PRINCE (dir.), *De la Grande Guerre au Grand Liban. 1914-1920*, Paris, Geuthner, 2015, 281 p.

²⁴ Père Joseph MAHFOUZ, *Précis d'Histoire de l'Église maronite*, Kaslik, OLM, 1985, 228 p.

²⁵ Nasri SALHAB, *La France et les Maronites*, Beyrouth, Dar el-Machreq Éditeurs, 1997, 217 p.

et son histoire. La compréhension du rite maronite est indispensable pour comprendre la particularité régionale et son histoire spécifique.

Enfin, durant l'automne 2020 puis lors du printemps 2022, deux enquêtes ont été menées auprès des Libanais, expatriés ou non, afin d'évaluer la mémoire du mandat auprès de ces populations. Cette enquête nous a permis de réfléchir à l'héritage du mandat et de même, elle nous a amené à consulter des ouvrages traitant de la relation franco-maronite après le mandat. Le récent ouvrage de Michel Chedan-Khalifé est particulièrement riche sur cette question²⁶.

- *Limites méthodologiques*

Dans le cadre de la recherche, le traitement des archives étrangères était impossible, faute de temps. Or, il aurait été intéressant de confronter les documents français aux documents britanniques. L'historiographie étant particulièrement opposée, il aurait été intéressant de montrer les différentes visions et peut-être remettre en cause quelques théories que. De même, il aurait été souhaitable de se rendre au Vatican afin de consulter les archives secrètes notamment les archives des congrégations. Ces corps avaient un rôle prépondérant au Liban. Ainsi, leurs documents doivent être particulièrement riches et importants. Nous avons eu l'occasion de consulter seulement quelques documents jésuites à Paris. Enfin, la crise politique libanaise à partir de décembre 2019 puis la crise sanitaire ont empêché de retourner au Liban afin de consulter d'autres centres d'archives pour compléter le propos. Ce manque a été comblé avec les travaux de Gérard D. Khoury et ceux d'Antoine Hokayem particulièrement riches en partage de documents.

Rapidement, nous avons constaté une inégalité dans le volume d'informations. Henri Gouraud occupe une place prépondérante dans le développement en raison d'une période plus grande mais aussi du plus grand nombre de fonds, de sources écrites et d'ouvrages. *A contrario*, de grosses difficultés ont été rencontrées à propos de la période de Maxime Weygand. Si bien que Monsieur Grandhomme et le père Rizk et moi avons décidé un temps d'enlever Maxime Weygand du sujet. La raison de ce manque me paraît assez explicable : la bonne politique de Maxime Weygand laisse moins de traces que la mauvaise politique de Maurice Sarrail. En effet, les deux généraux sont restés au Liban, une durée équivalente : Weygand plus de douze mois et Sarrail environ onze mois. Or le volume d'informations dédiés au second est beaucoup plus important, en raison de

²⁶ Michel CHEDAN-KHALIFÉ, *La France et le Liban 1920-2020, Cent ans de solidarité*, Paris, L'Harmattan, 2021, 322 p.

nombreuses crises politiques et militaires pendant la période. Ainsi, mener une bonne politique produit peu de documents. C'est aussi le cas pour Henri Gouraud, les documents sont concentrés entre 1919 et 1922. Ainsi, après le recensement puis l'élection du Conseil représentatif, peu de documents sont publiés.

Enfin, le manque de temps en raison des obligations professionnelles a empêché de mener un véritable travail biographique autour des principales figures du haut-commissariat, de l'Église maronite et du Liban. De même, le temps d'apprendre l'arabe a manqué, au point que de ne pas être autonome pour la lecture et l'étude de nombreux documents. Le père Samih Raad a traduit quelques documents indispensables, mais ce n'était pas suffisant.

C. Historiographie

L'évolution du traitement historique du mandat, du Liban, des Maronites et des trois figures militaires étudiées est particulièrement intéressant : il est à noter des changements assez récents en raison d'une part de l'ouverture des archives et d'autre part grâce aux travaux universitaires qui en découlent. Ainsi, certains auteurs contemporains deviennent de véritables références sur la région ainsi que sur la période. On peut citer, par exemple, le défunt Gérard D. Khoury, qui dans ses ouvrages, apporte de nombreux éléments à la chaire historique. Pour étudier les évolutions constatées, quatre points sont surtout développés.

- *Histoire coloniale ou histoire du mandat ?*

Longtemps, l'étude du sujet se faisait sous le prisme de l'histoire coloniale. Or, lors de la définition des termes du sujet et par la comparaison avec les autres espaces colonisés, aucun parallèle ne ressortait. Dans *le Dictionnaire de la colonisation*²⁷ dirigé par Claude Liauzu, aucune définition n'est associée à mandat. De même, après la lecture des ouvrages de Simone Weil, *Contre le colonialisme*²⁸, et Daniel Lefeuvre, *Pour en finir avec la repentance coloniale*²⁹, trouve aucun trait commun avec la mémoire du mandat. Pourtant, il était assez courant, après la Première Guerre mondiale, d'inclure le Liban et la Syrie dans l'empire colonial français. Emmanuelle Saada, dans *Historiographies, concept et débat*³⁰, affirme que le passé colonial a souvent été étudié au singulier et n'a donc pas pris en compte les différents contextes coloniaux³¹. Par conséquent, le mandat n'était pas abordé. À partir des années 1950, deux formes d'étude historique des colonies se développent : l'histoire de l'anticolonialisme et l'histoire des aires culturelles. À nouveau, le Levant n'est pas abordé, contrairement à l'Afrique et l'Asie. Les chercheurs travaillant sur l'histoire orientale ne s'inscrivent pas dans cette école. Cependant, il faut noter que certains historiens, comme Julie d'Andurain, traitent à la fois l'histoire orientale et africaine mais en raison d'objets d'étude ou de thèmes de

²⁷ Claude LIAUZU (dir.), *Dictionnaire de la colonisation française*, Paris, Larousse, 2007, 647 p.

²⁸ Simone WEIL, *Contre le colonialisme*, Paris, Payot et Rivages, 2018, 110 p.

²⁹ Daniel LEUFEUVRE, *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Paris, Flammarion, 2008, 230 p.

³⁰ C. DELACROIX, F. DOSSE, P. GARCIA et N. OFFENSTALDT (dir.), *Historiographies, concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, 646 p.

³¹ Emmanuelle SAADA, « Passé colonial », dans C. DELACROIX, F. DOSSE, P. GARCIA et N. OFFENSTALDT (dir.), *Historiographies, concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, p. 1150-1161.

recherche qui se croisent. Selon Henry Laurens, dans *Français et Arabes depuis deux siècles*³² :

« L'interprétation de l'histoire des empires ultra-marins ne doit pas seulement être comprise comme un projet de duplication et de domination des États fondateurs dans des espaces lointains, mais comme une relation ternaire entre métropole, système colonial et colonisés. Le système colonial peut être considéré comme une projection de la métropole qui se construit en fonction des réalités du terrain et qui peut aller à l'encontre de l'évolution du pays d'origine. »³³

Par conséquent, les colonies ne sont pas duplicables à merci et, elles dépendent de l'environnement et du système mis en place. On comprend ainsi que la période mandataire a longtemps été le parent pauvre de l'historiographie coloniale. Henry Laurens l'explique plus longuement, en préface de *La France et l'Orient arabe*³⁴, en raison des inégalités d'ouverture des archives. Ainsi, les Britanniques sont les premiers à étudier le sujet mais ils restent focalisés sur leurs archives et sur leur littérature, si bien que Henry Laurens parle de « tradition lawrencienne »³⁵. L'ouvrage de James Barr, *Une ligne dans le sable*³⁶, est un exemple de cette critique faite par Henry Laurens. Une recension publiée dans *l'Espoir* en 2017 note notamment : « On pointera aussi le déséquilibre entre les sources britanniques et françaises et le manque de familiarité évidente de l'auteur avec certains chapitres de notre histoire ». Parallèlement, les Arabes étudient la période avec les travaux de l'historien Suleiman Moussa, proche de la famille chérifienne et d'après les extraits du journal de Rustom Haïdar, secrétaire de l'émir Fayçal durant la Conférence de la Paix. Par conséquent, l'historiographie arabe valorise d'abord les actes héroïques des opposants au mandat français. Ainsi, dans la première partie de notre sujet, les Français sont clairement associés à des intrus qui empêchent l'hégémonie arabo-britannique. Cette « image caricaturale »³⁷ selon Henry Laurens reste néanmoins importante puisque

³² Henry LAURENS, *Français et Arabes depuis deux siècles*, Paris, Tallandier, 2012, 128 p.

³³ *Ibid.*, p. 117.

³⁴ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe, naissance du Liban moderne 1914-1920*, Paris, Albin Michel, 2009, Préface d'Henry Laurens, 448 p.

³⁵ Vincent CLOAREC, *La France et la question de Syrie (1914-1918)*, Paris, CNRS Éditions, 2002, Préface d'Henry Laurens, 432 p.

³⁶ James BARR, *Une ligne dans le sable*, Paris, Perrin, 2007, 423 p.

³⁷ Henry LAURENS, *Orientales*, Paris, CNRS Éditions, 2019, p. 515-520.

« l'histoire est dictée par celui qui ouvre en premier ses fonds ». D'autant plus que les historiens français reprennent aisément les théories britanniques.

Malheureusement, en raison des destructions durant la Seconde Guerre mondiale, les archives françaises ont partiellement disparu et donc les quelques documents subsistants ne permettent pas de constituer des fonds assez riches pour contredire les historiens britanniques. De même, les chercheurs ne se sont pas servis des quelques figures du mandat encore vivantes comme sources orales. Les fonds privés n'étant pas encore exploités. Ainsi, il n'y a pas de véritable science historique française sur le Levant avant les années 1990. Or, à partir du rapatriement de tous les fonds aux archives diplomatiques de Nantes, la situation évolue rapidement. Henry Laurens parle de « trésor »³⁸ à exploiter avec plusieurs milliers de cartons à explorer. Un nouveau monde s'ouvre pour la recherche historique à propos du mandat. D'autant plus que parallèlement, les historiens découvrent des fonds privés : d'abord le fonds Robert de Caix exploité par Gérard D. Khoury puis le fonds Henri Gouraud exploité par Philippe Gouraud et indirectement par Julie d'Andurain. À partir des ouvertures des archives dans les années 1990, les « idées reçues » des sciences historiques britanniques sont bousculées et de nouvelles perspectives apparaissent. D'autant plus que les archives françaises contiennent des documents anglais et arabes permettant ainsi d'apporter une plus grande neutralité. Quelques ouvrages importants sont publiés à la suite de cette découverte notamment par Gérard D. Khoury (*Une tutelle coloniale : Le Mandat français en Syrie et au Liban, Écrits politiques de Robert de Caix*³⁹ en 2006 *La France et l'Orient arabe : Naissance du Liban moderne, 1914-1920* en 2009) ou de Vincent Cloarec (*La France et la question de Syrie, 1914-1918*⁴⁰). De même, Henry Laurens se sert de beaucoup de documents pour ses ouvrages comme *la Question de Palestine*⁴¹ en 1999.

Nadine Méouchy, en mai 1999, en introduction du colloque *France, Syrie et Liban 1918-1946*, Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire, affirme :

« Il n'en reste pas moins que l'histoire du mandat français en est encore au stade de l'accumulation des savoirs. Accumuler des savoirs c'est,

³⁸ Henry LAURENS, « Le Mandat français sur la Syrie et le Liban », dans Nadine Méouchy (dir.), *France, Syrie et Liban 1918-1946, Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, Institut français d'Études arabes de Damas, 2002, p. 407-417.

³⁹ Gérard D. KHOURY, *Une tutelle coloniale : Le Mandat français en Syrie et au Liban, Écrits politiques de Robert de Caix, op. cit.*

⁴⁰ Vincent CLOAREC, *La France et la question de Syrie (1914-1918), op. cit.*

⁴¹ Henry LAURENS, *La Question de Palestine, tome I*, Paris, Fayard, 1999, 713 p.

nous semble-t-il, non seulement affiner notre connaissance des faits et des acteurs, ouvrir de nouveaux champs de recherche mais aussi mettre à jour des réseaux et des dynamiques économiques, sociales et politiques afin de sortir des lectures simplifiées de ces événements. »

Ainsi, la multiplication des archives amène à une multiplication des savoirs et à une saturation de certains thèmes (politique et militaire). *A contrario*, d'autres sujets sont moins abordés : la mise en place des services techniques, l'historique des grands corps de l'État. La question religieuse paraît délaissée par les chercheurs à cette époque. Or, si l'ouverture des archives permet de premiers résultats, il reste encore de nombreux trous. Gérard D. Khoury, indique lors d'un colloque portant sur *La pensée politique de Georges Clemenceau*⁴² en novembre 2014 que les papiers témoignant du rôle de Georges Clemenceau dans les négociations avec les Hachémites sont pauvres. Le président du Conseil aurait brûlé de nombreux papiers avant de mourir. Par conséquent, certains historiens affirment des contre-sens historiques en raison de l'absence d'archives. Les fonds privés de personnalités de second plan permettent également de compléter les manques, Pierre Fournié et François-Xavier Trégan énumèrent notamment les fonds de Léon Cayla, des généraux Baillaud, Hamelin, Andréa, Trenga ou du capitaine Carbillet⁴³. En outre, pour rendre accessibles les nouveaux fonds découverts, Antoine Hokayem dirige un ouvrage partageant les fonds d'archive de Nantes : « C'est pour répondre à un besoin qui se fait de plus en plus pressant dans les milieux des universitaires et des chercheurs que nous avons décidé d'entreprendre la préparation de cette collection que nous intitulons *Documents diplomatiques français relatifs à l'histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946*, prévue en douze volumes. »⁴⁴

Il est vrai que l'historiographie est sortie de l'accumulation constatée par Nadine Méouchy avec des travaux et des articles très précis. Quelques ouvrages sont particulièrement précis comme *La France en Cilicie et en Haute-Mésopotamie*⁴⁵ de Vahié Tachjian, *La France et*

⁴² Gérard D. KHOURY, « Georges Clemenceau et le Levant », dans Sylvie Brodziak et Samuel Tomei (dir.), *La pensée politique de Georges Clemenceau*, Paris, CNRS Éditions, 2020, p. 167-181.

⁴³ Pierre FOURNIÉ, « Le Mandat à l'épreuve des passions françaises : l'affaire Sarrail (1925) », dans Nadine Méouchy, *France, Syrie et Liban 1918-1946, Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, Institut français d'Études arabes de Damas, 2002, p. 125-169.

⁴⁴ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (t.1)*, op. cit., Introduction générale, p. 1.

⁴⁵ Vahié TACHJIAN, *La France et les rivalités occidentales au Levant*, Paris, Karthala, 2004, 465 p.

*les rivalités occidentales au Levant*⁴⁶ d'Anne-Lucie Chaigne-Oudin ou plus récemment *La France et le Liban, 1920-2020, Cent ans de solidarité*⁴⁷ de Michel Chedan-Khalifé. La mort de Gérard D. Khoury en octobre 2017 a constitué un frein dans la recherche historique sur le mandat français au Levant. De même, les fonds nantais, si riches, étaient inaccessibles entre 2018 et 2021 en raison d'un problème d'amiante. Le travail de partage d'Antoine Hokayem est pour l'instant arrêté au troisième volume. Certes, il y a une accélération depuis les années 1990 quant à la recherche française à propos du mandat, mais des obstacles subsistent empêchant la recherche de s'intéresser à certains sujets, notamment la question religieuse.

Somme toute, l'apport des travaux d'Henry Laurens est particulièrement important dans notre historiographie. Membre du Collège de France, il est le précurseur d'un grand nombre de recherche notamment autour de la question palestinienne et de l'orientalisme. Dans son dernier ouvrage *Le passé imposé*⁴⁸, Henry Laurens revient sur les difficultés du travail d'historien pour traiter ces questions du fait de l'accès aux archives, du manque de sources orales et de l'apparition de nouvelles écoles historiques. Le recueil de textes d'Henry Laurens, *Orientales*⁴⁹, revient également sur les difficultés historiographiques quant à l'étude du Proche et du Moyen-Orient. Il est intéressant de voir que les premiers ouvrages d'Henry Laurens, dans les années 1980, traitent de la question de l'orientalisme et de l'expédition de Bonaparte, il faut attendre la découverte des archives nantaises par Gérard D. Khoury dans les années 1990 pour que l'historien traite de manière importante et efficace la problématique contemporaine du Proche-Orient. Parallèlement et sous sa direction, Vincent Cloarec, Gérard D. Khoury et d'autres publient de nombreux ouvrages sur la question.

- *Histoire du Liban : longue histoire d'un peuple mais petite histoire d'un État*

Quand commence l'histoire du Liban ? Dans l'ouvrage collectif *Histoire du Liban* dirigé par Boutros Dib, l'histoire libanaise remonterait aux Phéniciens, soit avant le christianisme⁵⁰. Il est vrai que le nom « Liban » est plusieurs fois cité dans la Bible. Paradoxalement,

⁴⁶ Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *La France et les Rivalités occidentales au Levant, Syrie-Liban, 1918-1939*, Paris, L'Harmattan, 2006, 328 p.

⁴⁷ Michel CHEDAN-KHALIFÉ, *op. cit.*

⁴⁸ Henry LAURENS, *Le passé imposé*, Paris, Fayard, 2022, 256 p.

⁴⁹ Henry LAURENS, *Orientales*, *op. cit.*

⁵⁰ Boutros DIB (dir.), *Histoire du Liban. Des origines au XX^{ème} siècle*, Paris, Philippe Rey, 2016, 1008 p.

l'État libanais n'est créé qu'en 1943, voire en 1920. Ainsi ce peuple millénaire a une histoire étatique, au mieux vieille d'un siècle. Sans compter qu'il n'existe pas *une* histoire des Libanais mais autant d'histoire que le Liban compte de communautés. Donc comment écrire l'histoire du Liban ? Boutros Dib pointe une autre difficulté : le Liban est une terre de migrants, de départs comme d'arrivées. L'historien se pose toutes ces questions en dirigeant ce travail :

« Une histoire du Liban, pourquoi ? Les ouvrages qui traitent de la question ne manquent pas, à commencer par les manuels scolaires. Dans une autre optique, des plumes autorisées, que nous tenons en haute estime, ont aussi attaqué le sujet. Mais, pour des raisons diverses, elles ne l'ont pas envisagé dans son intégralité. Par ailleurs, certains auteurs ont été l'objet de critiques, souvent polémiques, où les considérations politiques, idéologiques et autres figurent en bonne place. »⁵¹

Le Liban est un sujet large en raison des différences culturelles, des considérations politiques opposées. Selon Boutros Dib, avant la publication de son ouvrage, les chercheurs n'ont pas fait le nécessaire pour proposer une publication neutre. Or, on constate que l'ouvrage de référence proposé par l'historien s'arrête en 1974, soit à la veille de la guerre libanaise. Stéphane Malsagne et Diane de Clerck se posent la même question, dans l'introduction de leur ouvrage *Liban en guerre*⁵² : « Un livre de plus sur la Guerre du Liban ? » La question a le mérite de se poser. On peut se questionner sur les raisons de faire un nouveau sujet de recherche alors même que de nombreuses recherches ont déjà été effectuées. Mais l'historiographie du Liban peut se résumer en trois catégories : un grand nombre d'ouvrages non académique proposés par des Libanais passionnés, voire quelques Européens, plusieurs ouvrages faussés par une vision orientée du sujet et enfin quelques travaux académiques.

D'autant plus que l'historiographie se polarise autour de deux thèmes : le massacre de 1860, concernant d'abord les Druzes et les Maronites, puis la guerre du Liban. Ainsi, dans de nombreuses lectures, nous avons souvent constaté que les ouvrages étaient souvent à visée généraliste, et donc peu précis, ou alors cherchaient à éclairer la situation contemporaine par le prisme des événements passés. Entre une histoire de Liban martyr ou de Liban frappé par la

⁵¹ *Ibid.*, Introduction de l'ouvrage.

⁵² Dima de CLERCK et Stéphane MALSAGNE, *Le Liban en guerre, 1975-1990*, Paris, Éditions Belin, 2020, 480 p.

malédiction de son passé, nous pouvons noter un manque de rigueur scientifique chez beaucoup de historiens « amateurs ». Youssef Mouawad interprète cette situation historiographique ainsi : « Et certes l'histoire du Liban n'est pas celle d'un long fleuve tranquille mais celle de crises existentielles qui ont l'élégance de se résorber en la formule : "ni vainqueur, ni vaincu". Alors que ce n'est pas tout à fait le cas ! Du moins pas toujours ! »⁵³ L'histoire du Liban est tragique et continue à être tragique mais tout ne se rapporte pas à des guerres communautaires ou à des conflits régionaux. L'histoire de l'État libanais est certes courte mais ne mérite pas d'être réduite à sa dimension tragique.

Cependant, le commentaire de Stéphane Malsagne et de Dima de Clerck est intéressant. Les deux auteurs indiquent qu'il n'y a pas de véritable ouvrage académique sur la guerre libanaise avant les années 1990. Amin Maalouf indique, en préface de *Histoire du Liban* dirigé par Boutros Dib, que « c'est quand elle parvient à écrire son histoire qu'une population devient une nation. » L'historiographie libanaise est-elle suspendue puisque la société libanaise est elle-même bloquée depuis les années 1970 Xavier Baron, journaliste pour l'AFP ayant vécu au Liban durant plusieurs années, explique dans l'introduction de son livre *Histoire du Liban*, sa démarche lors de son écriture :

« Une histoire du Liban doit donc considérer l'interaction entre les différentes communautés, exposer les craintes de certains face à une réalité qui leur paraît devenir menaçante, expliquer les explosions de violence et observer les incessantes et difficiles quêtes de consensus. Au bout du chemin, force est de constater que, malgré toutes les épreuves, le Liban est une réalité, défendue par une grande majorité de Libanais qui inlassablement se relèvent et aiment se trouver entre eux au milieu de toutes les incertitudes qui les assaillent. La prudence avec laquelle le pays, meurtri par des années de guerre, s'efforce de ne pas laisser le conflit syrien semer de nouvelles discordes internes, en est un exemple. »⁵⁴

À nouveau, l'auteur reste convaincu que nous pouvons expliquer le temps présent en partant du mouqataaji. Ainsi, dans l'historiographie du Liban, on trouve un grand nombre d'ouvrages, assez généraux, souvent non universitaires, qui se lisent comme une encyclopédie où chaque chapitre correspond à une période différente, et des ouvrages dont l'ambition

⁵³ Valérie AZHARI, *Le système multiconfessionnel, une invention libanaise*, Paris, Geuthner, 2016, Préface de Youssef Mouawad.

⁵⁴ Xavier BARON, *Histoire du Liban, Des origines à nos jours*, Paris, Tallandier, 2017, Introduction de Xavier Baron.

est d'expliquer le présent et la situation du Liban. L'historiographie libanaise est freinée par de nombreux obstacles mais également par un questionnement : comment écrire l'histoire d'un jeune État à partir d'un vieux peuple voire des vieux peuples ? N'ayant pas de réponse à ce questionnement, nous avons choisi volontairement une méthodologie qui évite de nous empêtrer dans une problématique nationaliste.

Aujourd'hui, les sujets sur le Liban sont essentiellement tournés vers deux périodes clés de la constitution de l'État libanais : les événements de 1860 et la guerre du Liban (1975-1990). Notre travail se positionne dans un entre-deux avec une historiographie assez maigre sur le sujet : la constitution du Grand Liban. Deux chercheurs apparaissent comme deux spécialistes du sujet : Antoine Hokayem et Gérard D. Khoury. Ces deux historiens ont particulièrement travaillé sur les acteurs du haut-commissariat et sur l'élaboration de la constitution.

- *Histoire des Maronites : partager le vrai du faux*

Nous avons choisi de traiter parallèlement l'histoire du Liban et la Maronité : un Libanais n'étant pas forcément un Maronite. Mais on en revient au questionnement précédent : plus globalement, l'histoire du Liban est-elle identique à l'histoire de l'Église maronite ? Joseph Mahfouz affirme notamment que l'histoire du jeune État et celle de la communauté maronite sont liées :

« En somme, l'histoire de la Maronité reste une page glorieuse de l'histoire de la Chrétienté au Moyen-Orient, dès le V^e siècle jusqu'à nos jours. L'histoire de la Maronité constitue aussi toute l'histoire du Liban, ce pays qui s'est allié à la Maronité dès sa naissance pour prouver au monde entier ce qu'est la "résistance" et ce qu'est le vrai "refus" ! Pour faire revivre cette histoire, et pour répondre à notre devoir ecclésial et national, nous nous sommes décidés d'écrire – en résumé- ce qu'est le maronitisme afin que nos jeunes et nos amis prennent connaissance de ce passé célèbre vécu par l'Église maronite. »⁵⁵

Joseph Mahfouz étant prêtre maronite, on peut se demander s'il est suffisamment neutre pour assurer que l'histoire de la communauté est liée au Liban. Sa position altère l'analyse pourtant cela témoigne bien d'une chose : le Liban a une histoire plurielle, en fonction

⁵⁵ Père Joseph MAHFOUZ, *op. cit.*, p. 7.

des communautés religieuses. Dans le dernier chapitre de notre présent travail, nous avons effectué une enquête faite auprès des Libanais à propos de la mémoire du mandat. Plusieurs réponses affirment qu'il existe à la fois une histoire du Liban maronite, une histoire du Liban druze, etc. Globalement, les auteurs ne sont pas des universitaires. Joseph Mafhouz, que nous venons de citer, a publié *Précis d'Histoire de l'Église maronite*. De même, Nasri Salhab publie *La France et les Maronites*⁵⁶. Des Européens publient également l'histoire de l'Église maronite comme Didier Ostermann qui a écrit *Le rôle de l'Église maronite dans la construction du Liban, 1 500 ans d'histoire, du Ve au XXe siècle*⁵⁷ ou encore Dominique Baudis avec *La Passion des chrétiens du Liban*⁵⁸. Aucun des quatre auteurs cités n'a effectué un travail universitaire : ce sont des passionnés qui écrivent des ouvrages intéressants et riches en documentation. Youssef Mouawad a écrit *Maronites dans l'histoire*, seul ouvrage scientifique trouvé durant la recherche. *A contrario*, on retrouve de nombreux ouvrages sur l'histoire des chrétiens d'Orient avec des personnalités scientifiques reconnues comme Joseph Yacoub avec *Le Moyen-Orient syriaque, la face méconnue des chrétiens d'Orient*⁵⁹. On peut se questionner pourquoi il n'existe pas d'ouvrage de référence pour l'Église maronite. Jérémie Foa indique dans *Historiographie, Concepts et débats* que longtemps l'histoire religieuse a été écrite par l'Église⁶⁰. Ce changement constaté en Europe pourrait aussi à terme arriver au Liban. Comme mentionné pour l'histoire du mandat, le sujet n'est pas pour l'instant partagé dans le milieu universitaire en raison de son exotisme mais aussi de son manque de sources. L'origine de l'Église maronite et la vie de saint Maron sont, par exemple, très peu documentées. Par conséquent, le manque d'archives rend difficile un travail universitaire sérieux. Pourtant, les récents travaux de Yann Bouyrat témoignent d'une volonté universitaire de se pencher progressivement sur le sujet. De même, on retrouve des travaux théologiques comme l'article du père Karam Rizk *Le Mont-Liban au XIXe siècle. De l'Émirat au Mutasarrifiya. Tenants et aboutissants du Grand-Liban*. Ces travaux ne portent que sur l'étude de la communauté maronite à l'époque moderne mais traitent partiellement de l'histoire originelle de la communauté.

⁵⁶ Nasri SALHAB, *op. cit.*, 217 p.

⁵⁷ Didier OSTERMANN, *Le rôle de l'Église maronite dans la construction du Liban, 1500 ans d'histoire, du Vème au XXème siècle*, Genève, Globethics, 2020, 109 p.

⁵⁸ Dominique BAUDIS, *La Passion des chrétiens du Liban*, Paris, Orientis éditions, 2019, 250 p.

⁵⁹ Joseph YACOUB, *Le Moyen-Orient syriaque, La face méconnue des chrétiens d'Orient*, Paris, Salvator, 2019, 278 p.

⁶⁰ Jérémie FOA, « Histoire du religieux », dans C. DELACROIX, F. DOSSE, P. GARCIA et N. OFFENSTALDT (dir.), *Historiographies, concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, p. 269.

Plusieurs ouvrages cités précédemment ont été utilisés dans ce travail. Cependant, cela obligeait à prendre une certaine hauteur à propos des développements historiques. Parallèlement, il existe de nombreux ouvrages scientifiques sur les chrétiens d'Orient et sur les missions des congrégations : l'ouvrage de René Ristelhueber en 1918 *Traditions françaises au Liban* donnait une vision mythologisée de la relation franc-chrétienne en Orient autour des Croisades. Or, les récents ouvrages démontrent que la relation franco-chrétienne s'intensifie à partir des Capitulations de François I^{er} puis du XIX^e siècle. Une version plus objective et plus complète apparaît dans les travaux suivants : *Les Chrétiens du Proche-Orient au temps de la réforme catholique*⁶¹ de Bernard Heyberger et le colloque *La France et les Maronites, regards croisés*⁶², dirigé par Carole H. Dagher. En 2017, l'Institut du monde arabe (IMA) avait organisé une exposition dont un ouvrage a été tiré, ayant pour titre *Chrétiens d'Orient, 2 000 ans d'histoire*. L'exposition de l'IMA cherche à replacer la problématique historique des chrétiens d'Orient dans un contexte contemporain où ils se trouvent être menacés, notamment par l'extension de l'État islamique. Elle dresse donc un exposé de l'histoire de la chrétienté orientale à travers un prisme historique, culturel et cultuel. De plus, l'exposition cherche à montrer la chrétienté orientale comme une passerelle entre le monde oriental et occidental.

L'historiographie de la relation franco-maronite est particulièrement riche et récente. C'est le cas notamment des deux ouvrages de Yann Bouyrat, *La France et les Maronites du Mont-Liban, naissance d'une relation privilégiée*⁶³ et *Devoir d'intervenir, L'expédition humanitaire de la France au Liban, 1860*⁶⁴, et Antoine Charif Sfeir, dans *Genèse du Liban moderne*⁶⁵. Yann Bouyrat comme Antoine Charif Sfeir démontrent dans sa recherche que la relation franco-maronite est particulièrement récente notamment à partir du XIX^e siècle. Ces relations existent sous l'Ancien Régime, mais elles se développent réellement à partir de cette époque. Cela peut s'expliquer d'une part par les événements de 1860 et d'autre part la volonté des Français d'investir économiquement et culturellement au Levant pour concurrencer les Britanniques. Plus récemment, Alexis Gilodi a soutenu une thèse sur *Les Agents de la République dans l'Empire ottoman (1875-1914) aux avant-postes de la*

⁶¹ Bernard HEYBERGER, *Les chrétiens au Proche-Orient, de la compassion à la compréhension*, Paris, Payot, 2013.

⁶² Carole H. DAGHER (dir.), *La France et les maronites. Regards croisés*, Paris, l'Harmattan, 2013.

⁶³ Yann BOUYRAT, *La France et les Maronites du Mont-Liban*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 2013.

⁶⁴ Yann BOUYRAT, *Devoir d'intervenir ? L'expédition « humanitaire » de la France au Liban, 1860*, Paris, Vendémiaire, 2013

⁶⁵ Antoine CHARIF SFEIR, *Genèse du Liban moderne 1711-1864*, Paris, Riveneuve, 2013, 486 p.

*défense du rang de la France*⁶⁶. Ce dernier développe notamment sur le rôle des agents français avant la Guerre mondiale et leur influence à Beyrouth et dans le Mont-Liban. Cependant, un grand nombre des travaux sur la relation avec la communauté maronite s'arrête en 1914. De même, Xavier Baron, dans l'introduction de son *Histoire du Liban*, invite à la prudence quant à l'étude de l'histoire religieuse du Liban en raison du grand nombre de communautés et donc des histoires religieuses :

« C'est une histoire riche et complexe, surtout pour les Occidentaux si étrangers et même réfractaires à une société fonctionnant sur le mode communautaire. Nous sommes cependant en Orient et le religieux est omniprésent bien qu'aujourd'hui ce ne soit plus une question de dogme mais de coexistence entre des populations héritières de siècles de traditions différentes mais toujours vivaces. La diversité de la population fait qu'au Liban plus qu'ailleurs dans la région, la paix civile repose sur un consensus fragile équilibre entre les dix-huit communautés qui composent la nation. »⁶⁷

Le religieux est omniprésent en Orient mais il existe très peu d'ouvrages universitaires sur l'histoire maronite. Il est bon de se demander si les récents ouvrages cités vont permettre une plus large publication ou bien si en raison des tabous autour des communautés, les universitaires ne souhaitent pas s'y pencher. L'historiographie sur les Maronites est donc assez pauvre en raison de la spécificité du sujet et de l'absence d'archives. La présente recherche se positionne alors comme une étude contemporaine de l'histoire maronite. La contextualisation de la première partie a été enrichie par des travaux non universitaires mais incontournables pour comprendre la liturgie maronite ainsi que leur spécificité communautaire. De même, nous prenons nos distances avec des mythes historiques en se basant sur l'historiographie récente et universitaire traitant du XIX^e siècle.

- *Histoire des généraux*

« Étudier la période du Mandat à partir des acteurs plutôt qu'à partir des structures, plus exactement à partir des acteurs repositionnés dans

⁶⁶ Alexis GILODI, *Agents de la République dans l'Empire ottoman (1875-1914) aux avant-postes de la défense du rang de la France*, thèse soutenue le 4 mai 2020 sous la direction de Méropi ANASTASSIADOU-DUMONT.

⁶⁷ Xavier BARON, *op. cit.*, p. 10.

les structures des communautés et des sociétés en présence, c'est mettre en évidence la multiplicité des situations et des interactions, leurs ambivalences et aussi leurs ambiguïtés. N'est-ce pas aussi se rapprocher des hommes ? Montrer que tout compte fait, ce sont eux qui font leur histoire, une histoire qui n'est pas pré-écrite, parce qu'elle est conquête toujours risquée de leur liberté. »⁶⁸

Jean Métral conclue ainsi le colloque *France, Syrie et Liban, Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*. L'anthropologue évoque l'importance d'étudier la façon dont les hommes participent à la construction de l'histoire et donc quelles conséquences leurs actes ont sur un territoire. Cette démarche est particulièrement pauvre dans l'historiographie des trois généraux : Henri Gouraud, Maxime Weygand et Maurice Sarrail. En effet, la plupart des ouvrages sont des sources imprimées : *Mirages et réalité*⁶⁹ de Maxime Weygand, *Henri Gouraud*⁷⁰ de Pierre Lyautey, *Le Silence de Maurice Sarrail*⁷¹ de Paul Coblenz, *Deux missions en Moyen-Orient*⁷² du général Georges Catroux, *En Syrie avec le général Henri Gouraud*⁷³ de l'abbé Wetterlé, etc. Les sources écrites apportent une grande richesse pour témoigner des événements sur le terrain mais elles sont orientées politiquement en faveur ou en défaveur du général en place. De même, sur les trois généraux, on retrouve des ouvrages de famille comme *Le général Henri Gouraud au Liban et en Syrie 1919-1923*⁷⁴ de Philippe Gouraud ou *Maxime Weygand, mon père*⁷⁵ de Jacques Weygand. Bien entendu, les auteurs restent subjectifs par rapport à leur parent. Ils glorifient souvent le rôle de celui-ci dans l'histoire. Par exemple, Philippe Gouraud ne remet jamais en cause la figure de son oncle et affirme combien ses adversaires ont nui à son œuvre. Julie d'Andurain a publié un article très riche sur la période d'Henri Gouraud, *Un proconsulat en trompe-l'œil. Le général Henri Gouraud en Syrie (1919-1923)*⁷⁶. Plusieurs théories de l'historienne sont particulièrement intéressants notamment le fait que la plus grande erreur politique d'Henri Gouraud reste la bataille de Khan Mayssaloun, faisant de

⁶⁸ Jean MÉTRAL, « Pour ne pas conclure, quelques réflexions », *art. cit.*, p. 417-421.

⁶⁹ Maxime WEYGAND, *op. cit.*

⁷⁰ Pierre LYAUTEY, *Gouraud, op. cit.*

⁷¹ Paul COBLENTZ, *op. cit.*

⁷² Georges CATROUX, *op. cit.*

⁷³ Abbé E. WETTERLÉ, *op. cit.*

⁷⁴ Philippe GOURAUD, *Le général Henri Gouraud au Liban et en Syrie 1919-1923*, Paris, L'Harmattan, 1993, 190 p.

⁷⁵ Jacques WEYGAND, *Weygand, mon père*, Paris, Flammarion, 1970, 512 p.

⁷⁶ Julie D'ANDURAIN, « Un proconsulat en trompe-l'œil. Le général Henri Gouraud en Syrie (1919-1923) », *Revue historique*, n°685, 2018, p. 99-122.

Fayçal un « héros romantique ». Mais, souvent le sujet d'étude est plus long que la seule période au Levant. Par exemple, Jan Karl Tanenbaum écrit *Le général Maurice Sarrail 1856-1929, The French Army and Left-Wing Politics*⁷⁷. Son ouvrage est une biographie assez généraliste sur le général français, mais avec des objectifs scientifiques précis :

« This book attempts to shed light on the political and military aspects of Maurice Sarrail's public life. An analysis of Maurice Sarrail's career offers an opportunity to examine several important though neglected aspects of modern French History: the relationship between the French political Left and the army [...] and last, the relationship between Maurice Sarrail's tenure as high commissioner to Syria and Lebanon and French domestic politics. »

Une difficulté autour de l'histoire des généraux étudiée est la question des archives. Par exemple, Julie d'Andurain dans *Henri Gouraud, Photographies d'Afrique et d'Orient*⁷⁸, fait part des difficultés quant à la quantité de fonds à propos du général Henri Gouraud : « Quand il s'agit d'étudier ou de résumer la carrière du général Henri Gouraud (1867-1946), on est saisi par un vertige, vertige d'abord par l'ampleur de la documentation laissée à la postérité, vertige également par le déroulement d'une carrière menée tambour battant en Afrique comme en Asie durant quelque trente années au tournant du XX^e siècle. » Et cela se confirme dans chaque biographie, notamment familiale, où les auteurs partent avant tout des papiers familiaux afin d'écrire leur ouvrage. Par ailleurs, Pierre Fournié dans son article, *Le Mandat à l'épreuve des passions françaises : l'affaire Maurice Sarrail (1925)*⁷⁹, fait part de sa volonté d'aller vers de nouveaux fonds d'archive comme la presse : allant du *Canard enchaîné* à *l'Écho de Paris*. La multiplicité des sources permet alors une historiographie plus riche.

L'ouvrage de Julie d'Andurain portant sur Henri Gouraud est en passe de devenir un ouvrage de référence sur le général et sur son passage en Orient. Malheureusement, il n'existe pas de travaux précis sur le passage de Maxime Weygand au Levant. La raison est

⁷⁷ Jan Karl TANENBAUM, *General Maurice Sarrail (1856-1929), The French Army and Left-Wing Politics*, The University of North Carolina Press, 1974, 312 p.

⁷⁸ Julie d'ANDURAIN, *Henri Gouraud. Photographies d'Afrique et d'Orient, trésors des archives du Quai d'Orsay*, éditions Pierre de Taillac, 2016, 234 p.

⁷⁹ Pierre FOURNIÉ, « Le mandat à l'épreuve des passions française – l'affaire Sarrail (1925) », *art. cit.*, p. 125-169.

une carrière longue jonchée de nombreux rebondissements, dans laquelle sa présence au Levant ne constitue qu'une partie infime.

- *Apport de la recherche*

Le sujet de recherche se veut alors original par rapport à l'état de l'art. Tout d'abord, la période choisie allant de 1919 à 1925 permet d'étudier la confrontation entre trois politiques mandataires : religieuse, territoriale et administrative. On peut y voir des différences mais aussi des points communs. Certaines difficultés se répètent pour les trois Hauts-Commissaires. La période est suffisamment longue pour intégrer les effets du mandat qui commencent à apparaître à partir de 1925. Ce n'était pas le cas dans la recherche précédente dont l'étude s'arrêtait en 1923.

La période reste également assez courte, permettant de constater ce carrefour historique : le début du mandat est l'aboutissement d'une politique levantine menée par la République mais c'est aussi le point de rupture entre un État libanais inexistant et un État libanais modernisé. Étudier les six premières années de mandat permet de faire ressortir les effets de la transition entre l'ancien et le nouveau monde décrits par Mark Sykes au début de notre propos.

Enfin, la volonté de croiser une histoire militaire et une histoire religieuse dans une même étude se veut novatrice : le mandat est souvent étudié au prisme d'une simple histoire politique ou administrative, alors même que la religion y est centrale.

D. Contextualisation

Gérard D. Khoury indique, en avant-propos de son ouvrage *Louis Massignon au Levant*⁸⁰, la difficulté d'écrire l'histoire du Proche-Orient en raison des changements politiques à chaque génération, conduisant à une complexification des faits historiques. La Première Guerre mondiale apparaît, selon lui, comme un tournant important. La période étudiée est ainsi un carrefour historique pour l'histoire de la région et demande une contextualisation précise.

- *Contexte religieux*

- a) La communauté maronite : Église devenue nation

Jean de la Roque, voyageur français, écrivait au XVIII^e siècle : « Il n'est guère de point d'histoire plus embarrassé, et qu'on ait encore moins éclairci, que celui qui concerne le nom et l'origine des Maronites. [...] D'un côté, la plupart des auteurs latins qui ont traité cette matière disent des choses fort incertaines, souvent opposées les unes aux autres, et toujours peu favorables à cette nation ; et de l'autre, il s'est trouvé des savants parmi les Maronites qui, en défendant la tradition de leur Église, ont entrepris de réfuter ces écrivains et de substituer à des faits qu'ils soutiennent être fabuleux, d'autres faits, qu'ils donnent pour certains et incontestables. »⁸¹

En effet, l'histoire de la Maronité est compliquée en raison du manque de documents originels permettant de préciser la genèse de la communauté. L'Église est fondée par Maron dont la biographie est particulièrement maigre. Il serait né vers 350 et mort entre 410 et 433. Ce dernier, dans un premier temps, est croyant ermite, vivant dans les montagnes syriennes à l'écart de la société, puis dans un second temps, il fonde une école monastique. La communauté maronite ne se forme qu'après sa mort autour du monastère maronite, construit par Marcien. Ainsi, rejoignant les moines, les croyants s'installent et forment une véritable nation. C'est pour cela que beaucoup d'historiens greffent la Maronité sur l'histoire du Liban. Pour Joseph Mafhouz, l'Église maronite et la nation libanaise sont en réalité deux sœurs jumelles⁸². Étudier le Liban revient par conséquent à étudier aussi l'histoire

⁸⁰ Gérard D. KHOURY, *Louis Massignon au Levant, Écrits politiques (1907-1955)*, Paris, Albin Michel, 2019, 480 p.

⁸¹ Ray Mouawad JABRE, *op. cit.*, Introduction.

⁸² Père Joseph MAHFOUZ, *op. cit.*, p. 39.

de la communauté maronite. L'Église maronite forme une communauté nationale. Pour Henry Laurens, les communautés confessionnelles orientales sont suprafonctionnelles en raison de ce caractère national⁸³. De ce fait, la communauté maronite s'écrit avec une majuscule en raison de ce caractère national. En effet, le patriarche, chef de l'Église, a des pouvoirs spirituels mais aussi temporels. Il est donc à la fois chef spirituel et chef politique. Sur la période étudiée, le patriarche Houayek incarne parfaitement cette figure. Certes il n'a aucune compétence politique mais ses positions sont suivies et prises en compte : par exemple, il se rend à la Conférence de la Paix à Paris en 1919 afin de représenter le nationalisme libanais et obtient une réponse des Français à cette occasion. De même, Pierre la Mazière affirme qu'il aurait dit « Le mandat s'appuiera sur la communauté maronite ou ne sera pas. »⁸⁴

Toutefois, l'histoire de la Maronité est liée aux Druzes. Cette communauté musulmane est essentiellement implantée dans le Chouf. Elle vient à l'origine de l'islam mais, son rite propre, est souvent considérée comme une secte. Ainsi, deux minorités cohabitent pacifiquement dans les montagnes libanaises durant plusieurs siècles. Cependant, le XIX^e siècle par le jeu des Européens et de la Sublime Porte conduit à des violents conflits entre les Maronites et les Druzes. Les Maronites, par leur nombre, ont alors une influence importante sur le Mont-Liban puis le Grand Liban. Dès 1860, le système Mutassarifiyya permet une représentation confessionnelle proportionnelle dans le Conseil administratif qui vote le budget et certaines lois. En définitive, la communauté maronite est à la fois spirituelle, nationale et politique.

b) « La laïcité n'est pas un article d'exportation » : la politique religieuse de la République française

Entre le XVI^e et le XX^e siècle, la France fonde sa politique religieuse sur les Capitulations. Le Royaume de France, puis la République, reconnaît l'Empire ottoman comme son principal allié dans la région. Les Capitulations, d'abord économiques et commerciales, permettent aussi à la France d'assurer la protection des chrétiens d'Orient et des Lieux Saints. La France se fait donc la représentante de l'Église de Rome auprès des Ottomans. Par conséquent, Gérard D. Khoury définit la double politique de la France en Orient :

⁸³ Henry LAURENS, *L'Orient arabe, Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 8-9.

⁸⁴ Pierre La MAZIÈRE, *op. cit.*, 224 p.

la grande politique s'illustrant par les relations avec les Ottomans, musulmans, à travers une coopération économique et commerciale et la petite politique se développant à travers le soutien aux chrétiens d'Orient grâce au partenariat avec la Sublime Porte.⁸⁵

La France, bien que protectrice des chrétiens, fait toujours passer la grande politique avant la petite. Cependant, les événements de 1860 accentuent la présence française au Levant par des investissements commerciaux et par l'action missionnaire : la France investit dans le développement intellectuel des chrétiens. Quelques années plus tard, la jeune République cherche à arrêter l'action des congrégations religieuses en France tout en permettant leur développement en Orient. Léon Gambetta résume cette politique religieuse : « La laïcité n'est pas un article d'exportation »⁸⁶. En effet, pendant que le gouvernement suspend les actions religieuses en France par les décrets Freycinet de 1880 puis la loi sur les associations en 1901, le ministère des Affaires étrangères dépense de l'argent public dans l'université Saint-Joseph de Beyrouth, fondée et gérée par les jésuites. La République cherche ainsi à conserver son rôle de protectrice des chrétiens en Orient, face aux autres puissances européennes notamment britanniques. Pour conserver sa position géographique, la France républicaine conserve les habits de fille aînée de l'Église, mais seulement à l'étranger. Pierre Vermeren étudie le développement de cette politique paradoxale dans *La France en terre d'islam*⁸⁷.

Deux sortes d'acteurs soutiennent la politique religieuse de la France : d'une part, les diplomates financent les actions missionnaires à condition que les religieux permettent le développement de la langue française ; d'autre part, les militaires, souvent ennemis de la République et proche de l'Église, partent vers les colonies afin d'agir plus librement. Là-bas, ils soutiennent les missions religieuses afin de protéger l'influence française. C'est notamment le cas d'Hubert Lyautey dont Albert Sarraut définit l'action comme le fait de « servir la France tout en disant du mal de la République »⁸⁸.

Dans ce contexte particulièrement pesant, Henri Gouraud, Maxime Weygand et Maurice Sarrail sont encore des officiers de second rang mais participent pleinement à ces débats. Henri Gouraud apprend aux côtés de Lyautey à servir la France, à se rapprocher des missions et à cohabiter avec des communautés religieuses souvent musulmanes. *A contrario*,

⁸⁵ Gérard D. Khoury « La formation du Grand Liban en 1920 ou la fin de la grande politique française au Levant », dans Carole H. DAGHER (dir.), *La France et les maronites. Regards croisés*, Paris, l'Harmattan, 2013, p. 59-75.

⁸⁶ Pierre VERMEREN, *La France en terre d'islam, Empire colonial et religions XIXème-XXème siècles*, Paris, Belin, 2016, p. 118.

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ *Ibid.*, p. 120.

Maurice Sarrail se montre complaisant avec la politique gouvernementale anticléricale en participant à l’Affaire des fiches. Les différentes politiques religieuses des trois généraux étudiés trouvent leur origine dans ce paradoxe politique : soutenir les missions et l’Église tout en s’en séparant puis en l’excluant.

- *Contexte de la relation franco-maronite*

- a) Mythe de la relation historique devenu réalité

« Les relations entre la France et le Liban sont très difficiles à décrire ; les Libanais y voient surtout un héritage, bon ou mauvais suivant les cas, quand les Français y voient, pour la plupart, un de ces problèmes insolubles et incompréhensibles. Aussi, les analyses sont-elles le plus souvent faussées par un parti pris reflétant ou masquant cette difficulté. »⁸⁹

Jean-Pierre Ferrier indique la complexité à décrire les relations franco-libanaises, et plus précisément franco-maronites, en raison des différences de points de vue. Ce propos est particulièrement vrai puisque l’auteur Nasri Salhab décrit dans l’introduction de son ouvrage *La France et les Maronites*⁹⁰ que les relations entre les deux notions ont toujours été exceptionnelles et surtout exclusives. Parallèlement, Vincent Cloarec s’oppose à ce mythe créé par les Maronites : prétendre une relation remontant aux Croisades alors qu’elle ne se constitue qu’à partir du XIX^e siècle⁹¹. Certes, la France avait des relations diplomatiques sous l’Ancien Régime puisque Louis XIV a nommé plusieurs Maronites à des postes de consul de France à Beyrouth⁹². Toutefois, comme l’indique Gérard D. Khoury, la France défend avant tout ses intérêts diplomatiques que ce soit auprès de l’Empire ottoman ou auprès d’autres acteurs de la région. Les Maronites sont un partenaire parmi d’autres dans le grand théâtre ottoman. De même, si les Maronites semblent vouer une dévotion à la France, c’est avant tout pour obtenir la protection d’une grande puissance européenne. M. Bompard aurait ainsi indiqué à Poincaré le 27 mars 1912 :

« Certes, les prélats orientaux sont prodigues de protestations de reconnaissance et de soumission à l’égard de la France ; ils aiment, quand ils parlent à des Français, à se dire les serviteurs de notre pays ;

⁸⁹ Michel CHEDAN-KHALIFÉ, *op. cit.*, p. 9-10.

⁹⁰ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 9.

⁹¹ Vincent CLOAREC, *op. cit.*, p. 1-8.

⁹² Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 49-50.

ils se donnent volontiers à eux comme les plus fidèles et les plus dévoués de ses agents. On leur répond sur le même ton, peut-on faire autrement ? Mais il est sous-entendu que c'est là un langage oriental qui ne doit pas se prendre au pied de la lettre et l'on sait bien de part et d'autre, sans toutefois jamais le dire, qu'on est surtout lié par les services qu'on se rend ou qu'on est à même de se rendre mutuellement. »⁹³

La relation franco-maronite doit s'étudier à travers un partage d'intérêt : la France doit protéger les Maronites et les Maronites doivent favoriser la prépondérance de la France et de son influence au Levant. L'amitié gratuite n'existe pas plus au Levant qu'ailleurs. De même, durant le XIX^e siècle, les Maronites ont parfois coopéré avec d'autres puissances et la France a soutenu d'autres minorités. L'alliance exclusive, gratuite et historique est un mythe fondé par les Maronites afin de se rattacher éternellement à la France, nous le démontrons dans le premier chapitre. Vincent Cloarec parle de « syndrome de 1860 »⁹⁴ comme étant probablement le point originel d'une action française au service de la communauté maronite. À la suite des massacres druzes, le Second Empire décide de mener une intervention humanitaire pour sauver les Maronites. Puis, dans le concert européen, la France ambitionne la création d'un État indépendant libanais. Vincent Cloarec démontre alors que l'intervention française s'inscrit dans une « passion religieuse » et donc il conclut que le religieux ne peut être séparé de la diplomatie. La France agit par conséquent toujours en fonction des communautés au Levant.

b) Périodicité de l'engagement français

Comme nous venons de l'affirmer, l'amitié franco-maronite n'est pas un « long fleuve tranquille » et est marquée par des périodes de fort engagement réciproque mais aussi par des éloignements, pas toujours réciproques, entre les deux nations. L'année 1860 rappelle à la France ses devoirs de protection des chrétiens et s'affirme alors comme le début d'une période de forte coopération entre les deux partenaires. La France investit dans le port libanais, dans l'industrie de la soie et développe un système missionnaire permettant la formation d'une élite politique. Cette élite, formée par les congrégations, arrive au pouvoir à partir du début du XX^e siècle et donc durant notre période. Les figures nationalistes libanaises ont été formées par la France et sont proches des missionnaires.

⁹³ Vincent CLOAREC, *op. cit.*, p. 4-7.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 7.

La Première Guerre mondiale freine le développement de cette relation puisque l'entrée de l'Empire ottoman dans le conflit conduit à la fin des Capitulations, de la protection française, au départ des missionnaires et surtout à l'absence militaire française en Orient. Après la guerre, les Français restent en retrait et les Britanniques occupent militairement la région. Les anciens clients sont alors déçus de la réaction française comme l'affirme Louis Jalabert en juin 1919 :

« L'heure a passé, sans que la France hésitante ait fait le geste décisif, le seul qui fût logique. Tout est-il perdu ? Non, certes, car l'empreinte dont la France a marqué la Syrie est trop profonde pour que le fond des âmes, de toutes les âmes, ait changé.

[...] Pour gagner un peuple, pour se l'attacher par des liens qui défient le temps, qui se fortifient par la durée et soient plus solides de génération en génération, il faut aller jusqu'à son âme, il faut surtout lui faire sentir qu'on l'aime. Ainsi se créent des affinités qui rapprochent plus que tous les liens sociaux, puisqu'elles assurent l'unité de l'âme nationale de deux peuples. »⁹⁵

Toutefois, le 1^{er} septembre 1920, la proclamation du Grand Liban par le général Henri Gouraud marque la grande amitié franco-libanaise et surtout franco-maronite. On perçoit une continuité entre 1860 et 1920, la proclamation du Grand Liban traduisant les revendications territoriales du Second Empire. Puis, on note une rupture à partir de cette même date. On constate sur la période allant de 1920 à la Seconde Guerre mondiale, un délitement progressif de la relation franco-maronite. Les hommes du mandat ne sont pas les missionnaires français et les Maronites sont déçus de l'action mandataire. Dès 1920, quelques tensions apparaissent entre le haut-commissariat et l'Église. Ces tensions deviennent importantes lors de la nomination de Maurice Sarrail, fin 1924. Le mandataire français ne peut plus avoir une relation exclusive avec les Maronites mais doit protéger l'ensemble des Libanais et des Syriens. L'intérêt national n'est pas toujours l'intérêt maronite, la France administre et ne fait pas que protéger. Peu à peu, les anciens amis s'éloignent. Pour Jacques Berque (dans un discours au Collège de France, le 1^{er} décembre 1956), il reste surtout la langue française :

⁹⁵ AJV, Fonds Mission du Proche-Orient, RPO 2, Intervention de Louis Jalabert le 11 juin 1919 à l'Hôtel des Sociétés savantes.

« Voyez votre langue, notre culture. Elles sont aujourd’hui combattues ou soutenues en Orient, à la fois parce qu’elles étaient celles de la bourgeoisie et parce qu’elles sont celles de l’intelligentsia. Langue de la gauche et de l’éducation missionnaire, maîtresse d’élégances mondaines, autant que de mauvais esprit, véhicule à la fois d’un humanisme aux valeurs reconnues et d’une inquiétude qui le remet en cause, le français et son message ont encore, dans ces pays, un avenir que l’inimitié des adversaires permet seule de mesurer. Adversaires dont peu sont arabes, car le français, j’ose le déclarer même aujourd’hui, reste l’hellénisme des peuples arabes. »⁹⁶

- *Contexte historique*

- a) 1919 : l’Orient divisé

Avant la guerre, l’influence des gouvernements européens commence à dépasser la seule influence ottomane en raison des potentiels économiques. La récente découverte des ressources énergétiques conduit les Occidentaux à investir en Orient. Ainsi, l’Entente craint de voir la Sublime Porte entrer dans la guerre au côté de l’Alliance et de perdre leurs avantages économiques. Ils préfèrent un statu quo. Or, l’entrée en guerre de l’Empire ottoman en octobre 1914 conduit à la fin des Capitulations et donc à la fin de la grande et de la petite politique française au Levant.

La guerre permet l’expression de la violence ottomane envers les communautés chrétiennes, notamment maronite. La Sublime Porte organise une grande famine au Liban afin d’attaquer les amis de la France. Les victimes maronites sont nombreuses et la communauté est particulièrement affaiblie comme l’affirme Carole H. Dagher : « Car à travers son long passé mouvementé, où la mythologie se mêle souvent à l’histoire, le Liban a certes été jeté dans les brasiers de nombreux conflits, mais on peut affirmer sans se tromper que c’est durant la Première Guerre mondiale qu’il mourut pour mieux renaître. »⁹⁷ Or cette violence constitue la pièce fondatrice du nationalisme libanais puisque les territoires réclamés doivent éviter de nouvelles catastrophes alimentaires. Les Libanais espèrent ainsi obtenir les grandes

⁹⁶ Henry LAURENS, *op. cit.*, Introduction, Discours de Jacques Berque le 1er décembre 1956 au Collège de France.

⁹⁷ Carole H. DAGHER, « À l’origine de la proclamation de l’État du Grand-Liban », dans Carole H. Dagher et Myra Prince (dir.), *De la Grande Guerre au Grand Liban. 1914-1920*, Paris, Geuthner, 2015, p. 11-23.

plaines de la Bekaa afin d'avoir d'importantes productions mais aussi les ports de Beyrouth et de Tripoli pour commercer avec les puissances méditerranéennes. Parallèlement, la multiplication des fronts en Europe et en Orient conduit les Britanniques à prendre une place importante dans la région. Londres se rapproche de la famille hachémite pour obtenir la coopération des Arabes. Mais cette alliance militaire n'est conditionner qu'à la condition d'un royaume chérifien après la Grande Guerre. Ainsi, la participation militaire arabe devient le prétexte permettant la création d'une Grande Syrie comprenant le Liban et la Palestine. Les nationalismes régionaux se superposent et s'opposent. En Europe, les gouvernements français et britanniques se rapprochent dès 1915 afin de négocier leur influence dans un futur Orient pacifié. Ce rapprochement se veut économique en créant des zones d'influence et des zones de pouvoir direct. La France et la Grande-Bretagne écrivent alors l'accord Sykes-Picot qui divise de l'Orient en quatre zones. Cet accord est souvent mythifié notamment par ses opposants, alors qu'il ne sera jamais appliqué en réalité comme le démontre Gérard D. Khoury.

Ainsi, la région est divisée en deux niveaux : d'une part avec l'opposition de courants nationalistes régionaux comme le sionisme, l'arabisme ou le libanisme (sans compter d'autres courants comme le nationalisme kurde) ; d'autre part, par l'opposition des puissances européennes cherchant à protéger leurs intérêts économiques. Avant même la fin de la guerre, on constate une rivalité à tous les niveaux et les germes de futurs conflits en raison de l'opposition des desseins. Cependant, l'apparition du wilsonisme lors de l'entrée en guerre des États-Unis dans la Guerre mondiale doit permettre un compromis pacifique. Le président américain théorise la mise en place d'une diplomatie multilatérale permettant une paix durable. Dans ses quatorze points, Woodrow Wilson définit l'autodétermination des peuples comme constitutifs à la création de nouveaux États. Cette théorie, bien que réservée en premier lieu aux nationalistes blancs et européens comme le démontre Henry Laurens, donne beaucoup d'espoirs à tous les courants nationalistes orientaux. Ainsi, lors de la Conférence de la paix, débutant en janvier 1919, les nationalistes se succèdent à Paris avec des propositions territoriales se superposant. De même, les Européens, qui poursuivent en Orient leur concurrence impériale, doivent accepter une nouvelle forme de colonisation sous la forme de mandat donné par la Société des Nations. Le mandat est une forme juridique particulièrement compliquée qu'Henry Laurens définit comme « la colonisation à durée déterminée qui doit aboutir à une indépendance d'États à régime

constitutionnel libéral »⁹⁸. Or le règlement des mandats arrive tardivement donc chaque mandataire et chaque Haut-Commissaire appliquent jusqu'au milieu des années 20 des formes de pouvoir différentes.

La situation est compliquée lorsqu'Henri Gouraud est appelé, en novembre 1919, par Georges Clemenceau pour se rendre au Levant. Le général doit donc gérer les nationalistes syriens et libanais, le remplacement des troupes françaises et la mise en place d'une administration indirecte sans avoir de véritable prérogative. Localement, seuls les Libanais acceptent la présence française et les Hachémites organisent régulièrement des actions visant les autorités françaises. L'Orient est divisé en 1919, Henri Gouraud doit ramener l'ordre au Levant.

b) 1925 : Le Levant est (de nouveau) divisé

La situation est tout aussi incertaine en 1925 lors du rappel du général Maurice Sarrail par le gouvernement Painlevé. La raison principale en est la crise druze devenue syrienne depuis l'été. Le haut-commissariat n'arrive pas à ramener le calme dans les montagnes et dans les villes syriennes. Ainsi, le mandat français est critiqué par sa violence mais aussi son inefficacité. Simultanément, le général Maurice Sarrail mène une politique hostile aux communautés chrétiennes et donc, les Maronites, dépités s'en prennent aussi à la France. Cette déception commence, cependant, dès 1920 et ne cesse de s'accroître. Enfin, la métropole s'en prend au mandat qui coûte cher dans un contexte d'après-guerre et surtout rapporte peu. Le mandat devient la source de nombreux problèmes qui fragilisent la France localement et à l'échelle internationale.

Le haut-commissariat est ainsi réformé : Maurice Sarrail sera le dernier Haut-Commissaire militaire. Henry de Jouvenel le remplace dès la fin 1925 mais occupe seulement le poste de Haut-Commissaire et non plus celui de Commandant des troupes du Levant. Le départ de Maurice Sarrail marque la fin d'une période où les militaires avaient un pouvoir important au Levant et particulièrement, au Liban. L'arrivée d'Henry de Jouvenel conduit le Liban à obtenir une constitution, objectif que les trois généraux n'avaient pas réussi à atteindre. La division de la société est moins régionale qu'en 1919 mais reste importante et fait s'interroger la métropole sur la nécessité de conserver une présence importante et chère.

⁹⁸ Henry LAURENS, *Français et Arabes depuis deux siècles. La « chose franco-arabe »*, op. cit., p. 45-51.

Comme énoncé précédemment, chaque communauté religieuse au Liban est un acteur politique. Ainsi, quand le haut-commissariat a vocation à faire de la politique, il est dans l'obligation d'entrer dans le débat religieux. Même Maurice Sarrail, général athée, pratique une politique religieuse au Liban tout en cherchant à s'en éloigner. Les Français sont conscients de ce problème et ne cherchent pas pour autant à le transformer : Robert de Caix reproduit, en 1921, le système du Conseil administratif du Mont-Liban dont les membres sont élus en fonction de la proportion communautaire. Pourtant, le secrétaire général affirme que ce système est archaïque. Or, dans le cadre du mandat, le haut-commissariat doit partager les pouvoirs avec la population, et plus particulièrement l'élite politique libanaise. Ce corps est double : d'une part, les nationalistes libanais, partisans de la France, généralement chrétiens ; d'autre part, nationalistes chérifiens, francophobes, généralement musulmans. Or, les premiers ont été éduqués et formés par les congrégations religieuses françaises. Le haut-commissariat a donc vocation à continuer la petite politique pré 1914 puisque seuls les chrétiens soutiennent La France. Cela conduit-il cependant à privilégier politiquement une communauté ? Une politique inégalitaire génère le risque d'une rivalité religieuse et alimente la propagande anti-française qui déclare que la France, comme en 1860, revient pour protéger les chrétiens d'Orient. Alors, qu'est-ce qui explique que le haut-commissariat bâtit une relation de proximité avec les Maronites, semblant délaisser ainsi toutes les autres communautés, notamment musulmanes ?

Entre 1919 et 1925, le haut-commissariat est administré par trois généraux différents : leur formation ainsi que leur carrière les ont conduits à un style particulier et donc à une vision du monde propre. Chaque Haut-Commissaire a ainsi une perception du Levant différente : pas forcément contradictoire, ni complémentaire. Les trois généraux exercent le pouvoir à des périodes différentes ce qui influencent leur politique : le contexte d'après-guerre d'Henri Gouraud le conduit à une politique différente de Maxime Weygand qui gouverne dans une atmosphère beaucoup plus stable. Chaque Haut-Commissaire dirige une politique générale religieuse propre, déclinée en sous-politiques religieuses diverses en fonction des événements et des zones géographiques. En effet, la politique religieuse des Hauts-Commissaires évolue sans cesse en fonction du contexte régional (Henri Gouraud semble défendre les chrétiens au Liban mais les abandonne en Cilicie) et de l'influence de la métropole. L'instabilité gouvernementale, huit présidents du Conseil entre 1919 et 1925, amène à des changements de politique levantine *a minima* voire à des changements de Haut-Commissaire. *A contrario*, les acteurs locaux n'évoluent pas et leurs revendications semblent être identiques entre le début et la fin de notre période. En effet,

les courants nationalistes revendiquent les mêmes conditions. Ainsi, puisque la politique du mandataire ne cesse de changer, les acteurs locaux sont parfois avantagés et parfois désavantagés. Cela soulève la question, reprise par Robert de Caix dans une correspondance à destination d'Henri Gouraud : la France a-t-elle un plan pour le Levant ou subit-elle seulement les événements ? Or, si la France subit et si la configuration politique locale n'évolue pas, pourquoi changer la politique du haut-commissariat régulièrement ?

On peut voir deux constats dans notre propos introductif. Premièrement, la France semble avantager les Libanais et plus précisément les Maronites : l'exemple le plus concret est la proclamation du Grand Liban parallèlement au morcellement syrien. Ainsi, le haut-commissariat a préféré soutenir le nationalisme libanais plutôt que le nationalisme chérifien. Toutefois, les Affaires étrangères ne font pas de cadeau, alors pourquoi faire celui-ci ? Pourquoi tuer le nationalisme arabe en Syrie ? Surtout, le Grand Liban est-il véritablement souhaité par le gouvernement français ou n'est-il qu'une simple compensation éphémère pour saluer le soutien des Libanais à la présence française ? De même, les Maronites devraient être reconnaissants à la France d'avoir permis la constitution du Grand Liban, pourtant, on constate un éloignement entre le haut-commissariat et les Maronites à la fin de notre période. Deuxièmement, il ne semble pas y avoir trois politiques religieuses au Levant entre 1919 et 1925 mais une multitude de politiques en fonction des événements endogènes et exogènes et des changements gouvernementaux. Il faut sortir de la classique caricature indiquant que Henri Gouraud et Maxime Weygand protégeraient les chrétiens et attaquent les musulmans tandis que Maurice Sarrail ferait l'inverse. La politique religieuse du haut-commissariat n'a rien de constant, de clair et de logique entre 1919 et 1925. Par conséquent, l'évolution de la relation franco-maronite est également erratique sur la période.

On note ainsi que la relation entre les deux alliés historiques n'est pas identique dans la période mais varie en fonction des acteurs et des événements. Ces évolutions conduisent à une diversité dans les manières de gouverner. Nous proposons donc d'étudier les différents styles et les différentes politiques des trois Hauts-Commissaires afin de noter l'évolution des relations entre le haut-commissariat français au Liban et les Maronites entre 1919 et 1925. Ce questionnement général nous amène à nous interroger sur les visions de chaque Haut-Commissariat à propos de la configuration religieuse et politique du Levant, puis sur l'existence ou non d'une continuité politique entre les trois Hauts-Commissaires, et à nous

interroger sur la teneur des relations avec les Maronites, bonnes en 1919, mais qui s'enveniment en 1925.

Notre propos traitera alors trois points qui sont développés en parties afin de répondre à ces questionnements. Dans une première partie, il sera question de démontrer que la France se retrouve dans l'obligation de soutenir le nationalisme libanais et les Maronites, partenaires historiques supposés, ils ont soutenu la France, face à l'hégémonie britannique pendant la Première Guerre mondiale et face à la montée du nationalisme chérifien, francophobe. Une seconde partie démontrera que la France utilise la relation franco-maronite afin de gouverner le Levant, par exemple en isolant Fayçal par la création du Grand Liban, ce qui conduit à une dégradation progressive des contacts. Une troisième partie s'attardera sur les politiques des trois Hauts-Commissaires afin de montrer des formes de continuité et de discontinuité entre les trois hommes. L'étude montrera qu'il est indispensable de sortir du mythe « Haut-Commissaire de droite et de gauche » afin d'extraire les véritables problématiques et politiques communes.

Partie I : Comment la France se retrouve dans l'obligation de soutenir le nationalisme libanais et les Maronites à la sortie de la Grande Guerre ?

Chapitre Ier : En quoi la France bénéficie-t-elle d'intérêts historiques au Levant ?

Pour comprendre la relation franco-maronite, il est indispensable de revenir à l'origine du rite maronite. L'Église maronite se construit rapidement autour des religieux mais aussi d'un peuple. Par conséquent, la communauté maronite est à la fois spirituelle et nationale mais aussi les hommes d'Église ont à la fois des pouvoirs spirituels et des pouvoirs temporels. De plus, les Maronites défendent un territoire et des frontières permettant une sauvegarde de leur communauté. Ils se battent contre l'envahisseur (arabe puis ottoman) afin de conserver leur autonomie mais aussi contre les autres Églises orthodoxes. La communauté devient alors une « rose au milieu des épines » aux yeux de l'Église.

Cette spécificité plaît particulièrement au Royaume de France, fille aînée de l'Église, qui a l'obligation de soutenir les chrétiens d'Orient. Cette protection entre dans le cadre d'une politique plus vaste comprenant l'alliance avec la Sublime Porte, les Capitulations. La relation s'intensifie au XIXe siècle lors des événements tragiques qui touchent la communauté maronite. La relation devient exclusive, particulière en se fondant sur un mythe historique.

A. En quoi l'Histoire de la communauté maronite s'inscrit-elle en parallèle des relations avec la France ?

La communauté maronite constitue un groupe à la fois ouvert et fermé sur le monde extérieur. Cette communauté, à l'initiative du Grand Liban, fait l'objet de nombreuses recherches notamment sur son origine. Nous allons donc chercher à retracer la complexité maronite et à comprendre son fonctionnement afin d'expliquer d'une part sa proximité avec la France, mais aussi sa prédominance à partir de 1918 jusqu'au 1^{er} septembre 1920, date de l'établissement officiel du Liban.

- *Qu'est-ce que la communauté maronite ?*

La communauté se crée autour d'un mythe : saint Maron. Ainsi, l'historiographie de l'Église maronite est contrastée entre deux mouvements. Tout d'abord, une partie est réalisée par des membres de cette même Église. Pendant longtemps, leurs travaux rentraient dans une logique nationaliste visant à défendre l'attachement historique de la France et la spécificité de leur Église. Puis, des historiens, comme Joseph Mahfouz, proposent une recherche riche et questionnée. En conséquence, comme l'indique Jean de la Roque⁹⁹, l'inexactitude de l'histoire maronite conduit les historiens européens à des erreurs et à des approximations. Notre travail emploie alors le conditionnel à plusieurs reprises afin d'insister sur les incertitudes qui entourent l'Église maronite.

Pour l'auteur Joseph Mahfouz, la religion maronite est associée au Liban. L'État n'existerait donc pas si les Maronites n'avaient pas permis sa création et défendu ses frontières¹⁰⁰. En effet, le nationalisme libanais d'après-guerre est porté en partie par les grandes figures de l'Église comme le patriarche Houayek ou le vicaire patriarcal maronite Abdallah Khoury, d'autant que le Liban est considéré comme un territoire historiquement chrétien. La Bible évoque le Liban plus de soixante-dix fois. Selon le livre, Jésus s'y rend en visitant Tyr et Sidon et la Vierge Marie est reconnue comme la patronne du Liban.

De même, l'expansion du christianisme par les disciples conduit le Liban à être un des premiers territoires convertis. À Tyr ou Byblos, des vestiges d'église datent du premier siècle¹⁰¹. Le Liban est considéré par les chrétiens et plus particulièrement les Maronites

⁹⁹ Voir citation page 36.

¹⁰⁰ Joseph MAHFOUZ, *op. cit.*, p. 39.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 35-37.

comme une « chasse-gardée ». Pourtant, le Liban se construit également dans la coexistence et la cohabitation avec d'autres communautés religieuses et plus particulièrement la communauté druze. Cette dernière est particulièrement éloignée des autres rites musulmans. Elle est donc souvent accusée de sectarisme. Les croyants druzes reconnaissent notamment Hakim comme dernier prophète. Ainsi, les minorités, Maronites et Druzes, peuplent la Montagne libanaise.¹⁰²

Malgré cette coexistence, l'Église maronite reste une communauté fermée. Jean-Pierre Valognes explique dans *Vie et morts des chrétiens d'Orient* :

« D'une certaine manière, l'identité maronite est l'illustration, jusqu'à la caricature, de l'enfermement sur soi, dans le culte poussé à l'extrême d'une tradition de vécu collectif propre à un petit groupe et l'attachement charnel à un terroir qui favorise le repli claustral sur un particularisme de village. Mais cette communauté, en même temps qu'elle exprimait cette fidélité atavique à ses origines, s'est répandue sur tous les continents et a mieux assimilé qu'aucune autre en Orient le sens de la modernité, incarné l'esprit d'ouverture, exprimé l'idéal d'universalisme par son habilité à marier les cultures. »¹⁰³.

Les Maronites ont alors une double culture : la première, issue de leur fondateur, un ermite, s'illustre en faisant une communauté repliée sur soi ; cependant, la logique missionnaire et d'expansion a conduit les Maronites à sortir de leur isolement afin de défendre des frontières plus grandes, mais aussi à accueillir plus de croyants tout en se modernisant. Cette double nature est alors un objet de notre travail de recherche afin d'expliquer ce dualisme de la communauté maronite, à la fois ermite et missionnaire.

- *La Genèse de la maronité*

Il est d'abord intéressant de se pencher sur le contexte historique conduisant à la création de l'Église maronite. Au V^e siècle, le christianisme traverse une période de schismes et d'hérésies qui divisent l'Église. Ces désaccords liturgiques sont accentués par une concurrence entre les principales cités méditerranéennes chrétiennes :

¹⁰² CADN, 1 SL 1 V 1364, Fonds diplomatique, Documentation du Haut-Commissariat Communautés religieuses - Groupements ethniques ».

¹⁰³ Yann BOUYRAT, *La France et les Maronites du Mont-Liban*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 2013, p. 16.

Antioche, Alexandrie et Constantinople¹⁰⁴. L'Église maronite se retrouve confrontée aux hérésies en étant favorable pour sa part aux conclusions du concile de Chalcédoine en 451. Le quatrième concile œcuménique est convoqué par l'empereur byzantin Marcien (392/396-457) et réunit 343 évêques. De ce concile, il est conclu que le Christ a une double nature : nature divine et nature humaine. *A contrario*, les chrétiens antichalcédoniens ou monophysites défendent l'unique nature divine du Christ. Les Maronites soutiennent la position chalcédonienne, ce qui conduit à une violence de la part de communautés monophysites¹⁰⁵. De ce contexte naît l'Église maronite, qui devient cible de ses opposants pour défendre sa foi dès sa création.

Maronite signifie alors fils de Maron¹⁰⁶. Celui-ci est le premier mystère de la communauté : saint Maron serait né vers 350 et serait mort entre 410 et 433. Il n'a pas laissé d'écrits ni d'informations sur sa vie, et son œuvre. Les quelques informations viennent essentiellement de l'ouvrage de Théodoret, évêque de Cyr, qui écrit sa biographie en 444 dans *Histoire Philotée*. Il présente Maron comme un croyant s'illustrant à travers une théologie ascétique ainsi qu'un érémitisme en plein air¹⁰⁷. L'ermite vit dans la montagne, sans aucun bâtiment pour le protéger des aléas naturels. Cet érémitisme draconien vient des recommandations de saint Ephrem (306-373), préconisant aux moines de rester solitaires¹⁰⁸. Rapidement, des disciples suivent Maron et fondent une école monastique afin que l'ermite transmette sa passion du Christ, et ses règles monastiques particulièrement strictes. Théodoret de Cyr décrit saint Maron :

« Il a embelli le chœur divin des saints. Ayant choisi de vivre en hypèthre, il a gagné un sommet que jadis les païens avaient en honneur ; et consacrant à Dieu le lieu saint que les démons possédaient, il vécut là. [...] Et le Grand Arbitre mesurait sa grâce et ses mérites. C'est ainsi, qu'avec largesse en sa magnificence, il lui accorda le don des guérisons, si bien que sa gloire s'étendait partout et que partout il attirait tout le monde à lui. [...] Il ne guérissait pas seulement les corps débiles, mais encore il apportait aux âmes les soins appropriés »¹⁰⁹.

¹⁰⁴ Joseph MAHFOUZ, *op. cit.*, p. 18.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 22.

¹⁰⁶ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 21.

¹⁰⁷ Ray JABRE MOUAWED, *op. cit.*, p. 13-14.

¹⁰⁸ Joseph MAHFOUZ, *op. cit.*, p. 10.

¹⁰⁹ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 22.

Le père de l'Église maronite est ainsi présenté rapidement comme un auteur de miracles, doué de capacités divines. Pour autant, Maron ne cherche pas à former une Église et ne la souhaite pas organisée¹¹⁰, Maron est canonisé le 28 septembre 1753 par le pape Benoît XIV (1675-1758) pour avoir accompli des miracles de guérison d'âme et de corps.¹¹¹

- *Le développement de l'Église maronite*

L'Église maronite se fonde autour d'un monastère reprenant les principes de saint Maron. Ce bâtiment construit par Marcien vers 452, soit un an après le concile de Chalcédoine¹¹², afin de diffuser les décisions prises lors du Concile, l'empereur compte sur la jeune Église pour répandre les conclusions¹¹³. Le monastère constitue le second mystère de la construction de la communauté puisqu'on ne sait pas où il se trouve. Selon certaines sources, il aurait été construit à proximité d'Apamène, dans le Nord-Ouest de l'actuelle Syrie¹¹⁴. Les croyants y auraient déplacé les reliques de saint Maron. Le monastère est soutenu par les empereurs : d'abord Justinien (527-565) puis Héraclius (609-640)¹¹⁵. Ce dernier s'y rendit en 628 ou en 629 selon l'historien Saïd Ibn Batriq (877-940). L'activité monastique est importante, en accueillant jusqu'à 800 moines¹¹⁶. Pourtant, les traces des rites et des pratiques sont peu visibles. Le monastère, point d'origine de l'Église maronite, est détruit. La date n'est pas précise puisque, selon les sources, il aurait été détruit en 694, en 745 ou en 930¹¹⁷. La destruction du monastère conduit à l'exil des Maronites de l'actuelle Syrie vers la Montagne libanaise où ils trouvent refuge.

Au VIII^e siècle, les Arabes envahissent la Syrie, conduisant à la vacance du patriarcat d'Antioche en 609¹¹⁸. Le monastère, encore en état, profite de la vacance pour fonder son Église en reprenant le patriarcat d'Antioche. Le patriarche a un pouvoir temporel et spirituel. Il est désigné parmi les moines. Jean-Maron décide ainsi de partir des plaines d'Antioche pour se réfugier dans la Montagne. Également canonisé par Benoît XIV, saint Jean-Maron est aussi une figure mystérieuse : né à Antioche, il découvre tardivement

¹¹⁰ Joseph MAHFOUZ, *op. cit.*, p. 13.

¹¹¹ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 21.

¹¹² Joseph MAHFOUZ, *op. cit.*, p. 12.

¹¹³ Ray JADRE MOUAWED, *op. cit.*, p. 15.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 14.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 17.

¹¹⁶ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 23.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 23.

¹¹⁸ Joseph MAHFOUZ, *op. cit.*, p. 14.

le maronitisme avant de devenir le père de la nation libanaise¹¹⁹. Il est le premier patriarche de l'Église maronite. De plus, le pape Serge Ier (650-701) le reconnaît à travers le pallium, un ornement liturgique catholique donné aux archevêques. Alors même que Jean-Maroun est accusé de monothélisme, il reste activement défendu par Rome ; Benoît XIV affirme en 1744 :

« Vers la fin du VII^{ème} siècle, alors que l'hérésie désolait le patriarcat d'Antioche, les Maronites, afin de se mettre à l'abri de la contagion, résolurent de se choisir un patriarche dont l'élection fût confirmée par les Pontifes romains »¹²⁰.

L'Église maronite se sépare aussi de communautés chrétiennes comme les Melkites qui désirent rester fidèles à l'empereur byzantin tandis que le maronitisme se rapproche de Rome¹²¹. L'invasion arabe est particulièrement importante dans la région. Cependant, les Maronites arrivent à résister aux envahisseurs, cela leur permet de conserver leur autonomie en payant un simple impôt aux Abbassides¹²². L'Église se structure dans le même temps autour des propriétaires terriens qui organisent la résistance armée. Ils deviennent émir ou cheikhs de la nation maronite. Au printemps 1099, l'arrivée des croisés permet aux Maronites de reprendre des territoires aux Arabes. Pour aider les Européens, ils sont guides ou soldats de l'armée franque. Guillaume de Tyr décrit dans une chronique cette nation :

« La masse de ce peuple n'était pas petite, mais on disait que son nombre dépassait presque les quarante mille fidèles, qui habitaient dans [...] les évêchés de Byblos, de Batroun et de Tripoli, sur les pentes des montagnes du Liban ».

Il décrit aussi le courage des Maronites, membres forts de l'armée chrétienne :

« [les Maronites] étaient hommes forts, très habiles en armes et très utiles aux nôtres dans les importantes affaires qu'ils avaient très fréquemment avec les ennemis »¹²³.

¹¹⁹ René RISTELHUEBER, *Traditions françaises au Liban*, Alcan, Paris, 1918, p. 8.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 10.

¹²¹ Joseph MAHFOUZ, *op. cit.*, p. 45.

¹²² René RISTELHUEBER, *op. cit.*, p. 12.

¹²³ Ray JABRE MOUAWEB, *op. cit.*, p. 27.

On note la surprise de la part des croisés de trouver une Église importante et surtout la satisfaction de pouvoir compter sur un allié qui connaît la région et qui est prêt à rejoindre leur guerre sainte. Cependant, la relation entre les deux parties n'est pas toujours cordiale et connaît des tensions : en 1137, les Maronites de Bcharré laissent passer les Turcs contre le comte Pons de Tripoli¹²⁴. Le fils du comte se venge ensuite contre les familles de Bcharré. Toutefois, le départ des croisés oblige les Maronites à retourner dans leurs montagnes afin de se protéger.

La communauté doit cohabiter avec une minorité musulmane, les Druzes. Cette communauté est essentiellement basée dans le Chouf¹²⁵, région naturelle et montagneuse du Sud-Est de l'actuel Liban. La coexistence est pacifique jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. D'autant qu'à partir de la domination ottomane, les deux communautés deviennent des cibles puisque la Sublime Porte privilégie les sunnites. Cela légitime alors l'oppression contre les Maronites et les Druzes. Ces derniers ont besoin de main-d'œuvre dans leur montagne, les Maronites se mettent au service des propriétaires druzes¹²⁶. La minorité chrétienne est plus nombreuse, pourtant les premiers émirs libanais sont des Druzes. La famille Ma'an prend le pouvoir dans les montagnes libanaises à partir du XII^e siècle. L'émir Fakr-ed-din II (1572-1635), élevé par les Maronites, prône une coexistence religieuse. Cependant, son désir d'agrandir l'émirat le conduit à devoir se cacher chez les Médicis à Florence (1613-1618). Lors de son retour au Liban, il y transpose l'organisation politique de Toscane afin de rendre son État prospère. Pour cela, il souhaite l'indépendance du Liban sur l'Empire ottoman. Cela déplaît au pouvoir impérial qui l'emprisonne puis le décapite à Constantinople¹²⁷. Certaines rumeurs affirment qu'il se serait fait baptiser avant sa mort.

La famille Ma'an est remplacée par la famille Chéhab en 1697. Ces derniers viennent du Hauran, et sont de confession druze. Or, vers 1755, la famille se convertit au christianisme. Cet événement renforce la méfiance et les tensions entre les deux communautés¹²⁸. Malgré cela, l'émir Béchir prend le pouvoir en 1788 puis dirige le Mont-Liban pendant plus de cinquante ans. Son pouvoir est parfois contesté par des décisions impopulaires comme lors de l'invasion égyptienne. À partir de 1840, les tensions s'accroissent entre Druzes et Maronites : tout d'abord, les fidèles maronites sont sensibles aux idées démocratiques et politiques.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 27.

¹²⁵ René RISTELHUEBER, *op. cit.*, p. 18.

¹²⁶ Yann BOUYRAT, *La France et les Maronites du Mont-Liban*, *op. cit.*, p. 16.

¹²⁷ René RISTELHUEBER, *op. cit.*, p. 20-23.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 23.

Le clergé se compose progressivement de paysans maronites, soumis économiquement aux druzes. Par conséquent, la cible de l'Église devient la communauté druze. L'Église maronite se démocratise notamment en 1854 avec l'élection d'un patriarche maronite d'origine populaire¹²⁹.

Les relations entre l'Église maronite et le Saint-Siège évoluent aussi en fonction des événements. À partir des croisades, l'Église maronite a renforcé ses liens avec Rome. D'autant plus qu'en 1054, le grand schisme d'Orient conduit à une séparation de l'Église de Rome et de Byzance. Les Maronites deviennent la seule communauté chrétienne attachée à Rome en Orient, « la rose aux milieux des épines »¹³⁰ et ils sont le trait d'union entre les deux Églises. Les croisades sont donc l'occasion de renouer les relations entre Rome et le Liban. Des émissaires du patriarche accompagnent les émissaires de Godefroy de Bouillon à Rome afin d'annoncer la bonne nouvelle : l'Église maronite n'a pas disparu¹³¹. En effet, les liens avaient été rompus depuis l'invasion arabe. Urbain II (1042-1099) envoie une tiare et un bâton pastoral pour confirmer la dignité du patriarche. Cette information est cependant à nuancer selon les sources¹³².

Toutefois la reconquête des Mamlouks conduit à un arrêt des relations avec Rome. La reprise des discussions a lieu en 1213 lors de la convocation du patriarche maronite Jérémie de Amchit au concile de Latran en 1215¹³³. Puis, en 1530, la bulle de Léon X permet de solidifier la relation. L'objectif du pape est désormais de s'appuyer sur les Maronites afin de convertir les hérétiques et les schismatiques. Mais avant cela, les congrégations enquêtent afin de pouvoir garantir au pape le dévouement de l'Église maronite¹³⁴. C'est pourquoi Rome décide de latiniser davantage la liturgie maronite et de permettre une formation catholique du clergé avec la fondation du Collège maronite de Rome en 1584¹³⁵. Dans le même temps, les Jésuites montent de nombreuses missions au Liban permettant un enseignement catholique pour les Maronites. Ainsi, jusqu'au XX^e siècle, les relations sont fortes entre Rome et les Maronites. Elles sont permises grâce à la France et aux congrégations religieuses.

¹²⁹ Yann BOUYRAT, *La France et les Maronites du Mont-Liban*, *op. cit.*, p. 465.

¹³⁰ Joseph MAFHOUZ, *op. cit.*, p. 91.

¹³¹ Ray JABRE MOUAWAD, *op. cit.*, p. 29.

¹³² *Ibid.*, p. 29.

¹³³ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 26.

¹³⁴ Henry LAURENS, *Orientales*, *op. cit.*, p. 714.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 714.

- *Comment fonctionne l'Église maronite ?*

Par définition, la liturgie est l'expression de l'âme pour marquer son attachement à Dieu et se lier à Dieu. Or la liturgie catholique dépend essentiellement des régions et des pratiques. C'est dans ce sens, que la liturgie maronite est restée jusqu'au XIX^e siècle en syriaque ou en araméen afin de conserver la langue du Christ¹³⁶. L'ambition du clergé est de rapprocher les rites de la pratique du Christ lors de la Cène¹³⁷. Mais cette liturgie, spécifique aux Maronites, se perd lors de la reprise de contact avec Rome. Le pape souhaite une latinisation de la liturgie. Or les différences sont importantes puisque l'administration des sacrements, la confection du saint Chrême, la pratique de la communion ne sont pas compatibles avec la tradition romaine issue du concile de Trente¹³⁸. À partir de là, l'Église maronite se détache de son particularisme oriental pour se latiniser. Pour autant, Joseph Mahfouz décrit dans *Précis d'Histoire de l'Église maronite* :

« À la question : ce qu'est l'Église maronite ? Nous répondons que c'est une communauté qui plonge ses racines dans un système philosophique et théologique extrêmement solide, et qui a trouvé une structure propre dans ses cadres monastiques qui fournissaient et encadraient l'épiscopat et les meneurs charismatiques. Elle s'est identifiée à la nation pour pouvoir sauver sa foi, sa liberté et son identité »¹³⁹.

Cela serait une erreur de croire que la latinisation de la liturgie maronite conduit à une disparition de ses spécificités. Certes, les Maronites s'ouvrent prudemment vers l'extérieur mais ils gardent des différences liturgiques avec l'Église catholique. Par exemple, le Patriarche a une autonomie spirituelle et garde un pouvoir temporel.

De plus, la latinisation de la liturgie, se produit en même temps que la traduction en arabe des rites maronites, afin que l'Église se concentre sur sa tâche missionnaire¹⁴⁰. Cet objectif est renforcé par l'arrivée des congrégations religieuses. Selon les conditions des Capitulations, ces dernières n'ont pas le droit de convertir les autres chrétiens d'Orient. Or, les Maronites

¹³⁶ Joseph MAFHOUZ, *op. cit.*, p. 28.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 28.

¹³⁸ Yann BOUYRAT, *La France et les Maronites du Mont-Liban*, *op. cit.*, p. 12.

¹³⁹ Joseph MAHFOUZ, *op. cit.*, p. 26.

¹⁴⁰ Bernard HEYBERGER, *Les Chrétiens d'Orient*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017, p. 80

le peuvent¹⁴¹. C'est ainsi que les missionnaires catholiques européens s'habillent en maronite et ils convertissent plusieurs régions du Levant. Dans le même temps, l'Église maronite se rapproche d'autres communautés chrétiennes comme les grecs-catholiques, les melkites ou les Arméniens¹⁴². La communauté permet donc à ces communautés de reprendre contact avec Rome. *A contrario*, les Maronites s'éloignent des orthodoxes. L'Église maronite constitue alors la meilleure ambassadrice de Rome au sein d'une région où son pouvoir est faible.

L'Église maronite est organisée autour du Patriarche. Ce dernier est le centre de l'Église, il est élu parmi les moines. Nous l'avons déjà évoqué, jusqu'en 1943, le patriarche possède un véritable pouvoir temporel au Liban. Si nous revenons à l'étymologie du mot « Patriarche », il désigne le roi de la nation. Il s'affirme comme une figure de la nation maronite et donc libanaise¹⁴³. De plus, il est propriétaire terrien et est accompagné par des évêques qui n'ont pas de véritable autonomie, les obligeant à prendre contact avec le patriarcat en cas de difficulté. Toutefois, l'Église maronite a une autonomie par rapport à Rome, le patriarche doit être approuvé par le pape après le vote des évêques. Cependant, jamais Rome ne s'est opposée à la volonté du clergé maronite¹⁴⁴.

¹⁴¹ Joseph MAHFOUZ, *Précis d'Histoire de l'Église maronite*, op. cit., p. 86.

¹⁴² Bernard HEYBERGER, *Les Chrétiens d'Orient*, op. cit., p. 82.

¹⁴³ AN, 333 AP 62, Papiers personnels d'Étienne Lamy.

¹⁴⁴ Yann BOUYRAT, *La France et les Maronites du Mont-Liban*, op. cit., p. 13.

B. De l’Ancien Régime au Second Empire : un lien inégal et mystifié

- *La relation franco-maronites débute-t-elle durant les croisades ?*

Dans l’esprit des Français et des Maronites en 1918, leurs relations remontent aux croisades. Ces expéditions sont commandées par le pape champenois Urbain II à la suite de mouvements contre les chrétiens. D’abord avec l’incendie du Saint-Sépulcre en 936 puis avec l’interdiction aux chrétiens de fêter Pâques à Jérusalem en 1009¹⁴⁵. Les chrétiens européens souhaitent alors répondre aux musulmans en reprenant les Lieux Saints. Ainsi, ils pourraient contrôler ces territoires et protéger les chrétiens, martyrisés par les Arabes. Urbain II lance à Clermont, le 27 novembre 1095, un appel en faveur d’une expédition sainte en Orient. Nous l’avons vu, les Maronites sont particulièrement satisfaits de l’arrivée des croisés. Claude Cahen écrit :

« Bien qu’arabisés, les Maronites tendirent à voir dans les Francs des cousins qui leur donnaient une occasion de sortir de leur isolement, et de prendre une revanche sur leur médiocrité passée »¹⁴⁶.

Pour rappel, les Maronites sont isolés dans les montagnes libanaises et sont soumis à la violence des musulmans. L’arrivée des chrétiens d’Occident leur permet de pouvoir répondre à ces violences et d’envisager de vivre en paix. Cela explique ce sentiment de « revanche » exprimé par l’auteur et leur descente des montagnes. D’autant que l’Empire byzantin n’accepte pas la communauté¹⁴⁷ : les Maronites sont proches de Rome et défendent cette spécificité. À l’arrivée des croisés, les Maronites ne cachent pas leur enthousiasme et cherchent à permettre la réussite de cette opération. Guillaume de Tyr décrit cette collaboration apportée par la communauté :

« Quelques fidèles de Syrie, qui habitaient le Mont Liban, lequel domine, du côté de l’Orient, toutes les villes que je viens de nommer et dont la cime s’élève jusqu’aux cieux, vinrent les féliciter sur leur passage, et leur témoigner de tendres sentiments de fraternité. Les croisés s’adressèrent à eux comme à des hommes sages et qui, de plus, avaient une connaissance exacte des localités, pour savoir quelle serait la route qui les conduirait à Jérusalem, le plus sûrement et le plus commodément. Après avoir examiné

¹⁴⁵ Joseph MAHFOUZ, *op. cit.*, p. 115.

¹⁴⁶ Youssef MOUAWAD, *Maronites dans l’Histoire, de Rebus Maronitarum*, *op. cit.*, p. 17.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 17.

sérieusement et de bonne foi les diverses routes, sous le rapport de la commodité et de la direction la plus courte, les Syriens les engagèrent à suivre les bords de la mer, qui leur offraient, en effet, la voie la plus directe, et leur assuraient, en route, l'avantage d'avoir toujours à leur disposition les vaisseaux qui suivaient la marche de l'armée »¹⁴⁸.

Le besoin de protection des Maronites est importante, c'est avant tout une communauté paysanne qui a réussi partiellement à repousser l'envahisseur. Leur collaboration affichée conduit les croisés à promettre leur protection. Mais il faut nuancer cette relation. Si elle est effective, elle ne concerne pas l'ensemble de la communauté. Il y a des conflits opposant les deux parties. D'autant que les Maronites ne forment pas une nation ni un collectif homogène. Certains villages ne souhaitent pas aider les soldats européens.

Les croisades ne sont donc qu'une rencontre entre les Maronites et les chrétiens européens. Cela permet de renouveler l'adhésion des chrétiens d'Orient à Rome mais cela ne constitue pas le genèse supposée de leur relation. Certes, il y a le supposé voyage des Maronites à Rome, accompagnant les délégués de Godefroy de Bouillon. Pour autant, de cet épisode naît le mythe originel du rapprochement franco-maronite. Ce mythe est constitué par la lettre de saint Louis, ou Louis IX, aux émirs et patriarche maronites. Ce dernier, roi de France, est à la tête de la septième Croisade, décidée en 1244, qui quitte l'Europe en 1248. Elle permet la sauvegarde du Royaume de Jérusalem à partir de 1250, et ce, pendant quatre ans. Le 24 mai 1250, les troupes de Louis IX rencontrent les Maronites à Saint-Jean-d'Acre. La communauté serait descendue de ses montagnes afin d'affirmer son amitié et sa fidélité au roi de France. Ils seraient alors 25 000 hommes pour aider les croisés dans leur Guerre sainte¹⁴⁹. Le monarque décide à la suite de cette rencontre d'écrire une lettre où il promet de donner protection aux Maronites et de transmettre cette protection aux futurs souverains français. Cela constitue le début de la supposée relation franco-maronite.

« À l'émir des maronites, ainsi qu'au patriarche et aux évêques de cette nation.

Notre cœur s'est rempli de joie lorsque nous avons vu votre fils Simon, à la tête de vingt-cinq mille hommes, venir nous trouver de votre part pour

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 18.

¹⁴⁹ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 33.

nous apporter l'expression de vos sentiments et nous offrir des dons, outre les beaux chevaux que nous nous avez envoyés. En vérité, la sincère amitié que nous avons commencé à ressentir avec tant d'ardeur pour les maronites pendant notre séjour à Chypre où ils sont établis, s'est encore augmentée. Nous sommes persuadés que cette nation, que nous trouvons établie sous le nom de Saint Maron, est une partie de la nation française, car son amitié pour les Français ressemble à l'amitié que les Français se portent entre eux. En conséquence, il est juste que vous et tous les maronites jouissiez de la même protection dont les Français jouissent près de nous, et que vous soyez admis dans les emplois comme ils le sont eux-mêmes. Nous vous invitons, illustre émir, à travailler avec zèle au bonheur des habitants du Liban, et à vous occuper de créer des nobles parmi les plus dignes d'entre vous, il est d'usage en France. Et vous, seigneur patriarche, seigneurs évêques, tout le clergé, et vous, peuple maronite, ainsi que vous noble émir, nous voyons avec une grande satisfaction votre ferme attachement à la religion catholique et votre respect pour le chef de l'Église, successeur de Pierre à Rome ; nous vous engageons à conserver ce respect et à rester toujours inébranlables dans votre foi. Quant à nous et à ceux qui nous succéderont sur le trône de France, nous promettons de vous donner, à vous et à votre peuple, protection comme aux Français eux-mêmes, et de faire constamment ce qui sera nécessaire pour votre bonheur.

Donné près Saint-Jean-d'Acre, le vingt-et-unième jour de mai douze cent cinquante, et de notre règne le vingt-quatrième. »¹⁵⁰

Cette lettre témoigne aussi de la volonté des Français de faire perdurer une protection qu'ils apportent aux Maronites. Saint Louis affirme que ce privilège est le fruit de l'attachement de la communauté à Rome. Il rattache alors la « nation maronite » à la « nation française ». Or, ce texte fondamental, particulièrement partagé par les deux parties à partir du XVIII^e siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, est erroné voire faux. Plusieurs historiens ont prouvé dans différents travaux que jamais Louis IX n'aurait pu écrire cette lettre et qu'il est impossible que 25 000 maronites aient rencontré le souverain français¹⁵¹. On le rappelle, la communauté maronite ne forme pas un corps uni et encore

¹⁵⁰ Youssef MOUAWAD, *Maronites dans l'Histoire, de Rebus Maronitarum*, op. cit., p. 26-27.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 28.

moins une nation. Il n'y a pas encore d'organisation politique maronite. Or cette lettre est destinée à « l'émir des maronites » et « patriarche et aux évêques de cette nation ». C'est un anachronisme puisque le terme de nation n'apparaît qu'au XVIII^e siècle dans le vocabulaire maronite. De plus, pour beaucoup de chercheurs, le style employé par le souverain ne se rapporte pas au XIII^e siècle mais davantage au XVIII^e siècle. La lettre indique que « [...] Simon, à la tête de vingt-cinq mille hommes, » est venu trouver les troupes françaises. Or, dans ces écrits, Guillaume de Tyr, chroniqueur contemporain des croisades, indique que la communauté maronite ne compte pas plus de 40 000 hommes. Cela voudrait alors indiquer que plus de la moitié de la communauté se serait rendue à Saint-Jean-d'Acre. Même en négligeant la prouesse logistique, il paraît impossible qu'autant d'hommes se soient rendus à la rencontre des croisés. D'autant que saint Louis n'est accompagné que de 15 000 hommes¹⁵². L'aide maronite aurait alors été particulièrement importante puisqu'elle aurait permis de doubler les troupes. Dans une telle configuration, il est peu probable que les croisés aient négligé un tel renfort dans leurs écrits. Pourtant, il n'y aucune référence à cette rencontre. On peut se questionner sur l'auteur et sur les raisons de cet écrit.

La lettre aurait été retrouvée par Monseigneur Nicolas Murad (1799-1862), membre du clergé maronite, au XIX^e siècle dans un ouvrage arabe¹⁵³. Il aurait traduit la lettre du latin à l'arabe et ensuite en français. On peut alors penser que ce style du XIII^e siècle se serait perdu durant les trois phases de traduction. Mais surtout, à part Nicolas Murad, personne n'aurait jamais consulté la lettre originelle. Ainsi, la source originelle n'est pas précise et peut être critiquée. D'autant, qu'avant le XIX^e siècle, aucun historien des croisades n'a fait référence à une prétendue lettre de Louis IX ou d'une rencontre¹⁵⁴. Cette lettre aurait alors été écrite par des membres du clergé maronite à partir de textes français du XI^e siècle. Elle ne peut être considérée comme authentique. C'est avant tout un objet politique et nationaliste. La lettre de saint Louis, traduite en arabe et en français, est particulièrement relayée à partir du XIX^e siècle. Des personnalités comme Alphonse de Lamartine (1790-1869) ou le baron de Testa (1843-1932) en font part dans leur récit de voyage afin de montrer la relation historique entre la France et la communauté maronite¹⁵⁵. Elle a donc un écho dans la société intellectuelle française et permet une reprise des relations. Or, en 1844, la chute de

¹⁵² Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 34.

¹⁵³ Youssef MOUAWAD, *Maronites dans l'Histoire, de Rebus Maronitarum*, *op. cit.*, p. 29.

¹⁵⁴ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 34.

¹⁵⁵ Youssef MOUAWAD, *Maronites dans l'Histoire, de Rebus Maronitarum*, *op. cit.*, p. 34.

la dynastie Chéhab au Mont-Liban conduit à une perte d'influence pour la communauté maronite¹⁵⁶. D'autant plus que plusieurs événements ont conduit à un éloignement de la France. La communauté maronite est alors sous l'influence des Druzes suite à la mise en place du double Caïmacam en 1842¹⁵⁷. Elle est isolée, sans allié européen, soumise à la violence des musulmans. Par l'écriture de cette lettre, la communauté maronite a deux objectifs : obtenir à nouveau le soutien de la France en prétextant une supposée relation historique et surtout créer autour de ce mythe un courant nationaliste maronite. On comprend l'utilisation du terme « nation » par saint Louis. Si le terme nation est utilisé à l'époque des croisades, il n'a pas de dimension politique. Les Maronites doivent créer cette « nation » qui permettra leur protection et la France doit continuer l'héritage de saint Louis en protégeant la communauté.

Si on peut remettre en cause la nature de la lettre, il ne faut cependant pas sous-estimer le rôle joué par les Maronites lors des Croisades. Nous l'avons vu, ils ont aidé les croisés pour s'orienter et mettre en place des royaumes francs. De nombreux mariages mixtes se sont aussi tenus dans cette période. De plus, il est possible qu'une petite délégation maronite ait rendu visite à saint Louis à Saint-Jean-d'Acre¹⁵⁸. Cependant, cette visite se fait entre une communauté chrétienne d'Orient et un chef croisé, envoyé par Rome qu'elle reconnaît. Il n'y a donc pas une reconnaissance de la France ni le début d'une relation. Il faut attendre François Ier puis Louis XIV pour que cette relation se concrétise.

- *Comment la Monarchie française permet la protection de la communauté maronite ?*

En 1536, François I^{er} (1494-1547) est en guerre contre Charles Quint et le Saint Empire romain germanique. Pour combattre son ennemi, catholique, il se rapproche de l'Empire ottoman pourtant musulman. La Sublime Porte est en effet aussi en guerre contre la dynastie des Habsbourg. Un ennemi commun permet de créer une alliance historique. Soliman le Magnifique (1494-1566) et François Ier signent alors un traité de non-agression en 1536. En échange de cette paix, le Sultan accepte de donner des Capitulations au Royaume de France à titre gracieux¹⁵⁹. Le royaume obtient alors deux victoires : d'abord, le rapprochement avec un Empire gigantesque et puissant, présent sur plusieurs mers et plusieurs continents et surtout, la France se rapproche diplomatiquement de l'Extrême-Orient.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 41.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 42.

¹⁵⁸ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 34.

¹⁵⁹ Pierre VERMEREN, *op. cit.*, p. 37.

Les Capitulations permettent aux commerçants chrétiens de faire commerce. Nasri Salhab définit précisément ce traité :

« Juridiquement les Capitulations sont les traités qui garantissent aux sujets des nations chrétiennes résidant temporairement ou d'une manière permanente dans les pays dits hors chrétienté, spécialement dans les pays musulmans, le droit d'être soustraits, dans une large mesure, à l'action des autorités locales et de relever de leurs autorités nationales représentées dans ces pays par les agents diplomatiques et les consuls. Elles accordent à ces chrétiens ce que l'on appelle, en droit, l'extraterritorialité »¹⁶⁰.

Ainsi, les Capitulations concernent avant tout les commerçants chrétiens et elles ont un objectif commercial. Les Français ont des privilèges au sein de l'Empire ottoman : voyager librement dans l'empire, faire des affaires avec des commerçants musulmans et surtout ils dépendent du droit français et non du droit ottoman¹⁶¹. Toutefois, les Capitulations sont souvent associées à la protection des maronites. Or, si la France peut protéger les chrétiens européens qui sont exceptionnellement ou de manière permanente dans l'Empire ottoman, les Capitulations ne permettent pas la protection de sujets ottomans chrétiens. La protection des chrétiens d'Orient et des Lieux Saints est possible grâce à un autre traité, signé également par le Sultan et approuvé par le Saint-Siège¹⁶². La France devient ainsi protectrice des Maronites. Ce statut est entretenu par les différents monarques qui se succèdent. Henri IV (1553-1610), suite à l'accord de 1604, permet le développement des ordres religieux au Levant et en Palestine¹⁶³. La France accorde la protection également aux religieux, quelle que soit leur nationalité. Le 5 juin 1673, Louis XIV (1638-1715) signe un accord avec le sultan Mehmed IV (1642-1693) afin de protéger les pèlerins vers les Lieux Saints et réaffirme la protection de ces territoires¹⁶⁴. Le souverain français se rapproche durant son règne de la communauté maronite. Il écrit notamment le 28 avril 1649 une lettre à destination des Maronites.

« Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut ! Savoir faisons, par l'avis de la reyne

¹⁶⁰ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 43.

¹⁶¹ Pierre VERMEREN, *op. cit.*, p. 38.

¹⁶² Gérard D. KHOURY « La formation du Grand Liban en 1920 ou la fin de la grande politique française au Levant », *art. cit.*, p. 59.

¹⁶³ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 43.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 52.

régente, notre très honorée dame et mère, qu'ayant pris et mis, comme nous prenons et mettons, par ces présentes signées de notre main en notre protection et sauvegarde spéciale le Révérendissime Patriarche et tous les prélats, ecclésiastiques et séculiers chrétiens maronites qui habitent particulièrement dans le Mont Liban nous voulons qu'ils en ressentent l'effet en tout occurrence et pour cette fin nous mandons à notre ami et féal le sieur de la Haye Ventelaye, conseiller en nos conseils, et ambassadeur en Levant, et à tous ceux qui lui succéderont en cet emploi, de les favoriser conjointement ou séparément, de leurs soins, offices, assistances et protection, tant à la Porte de notre très cher et très parfait ami Le Grand Seigneur, que partout ailleurs que besoin sera, en sorte qu'il ne leur soit fait aucun mauvais traitement, mais au contraire qu'ils puissent continuer librement leurs exercices et fonctions spirituelles. Enjoignons aux Consuls et Vice-Consuls de la nation française établis dans les ports et échelles du Levant ou autre arborant la bannière de la France présentes et à venir, de favoriser de tout leur pouvoir le dit Sieur Patriarche et tous les chrétiens maronites dudit Mont Liban, et de faire embarquer sur les vaisseaux français et autres les jeunes hommes et tous autres chrétiens maronites qui y voudront passer en chrétienté, soit pour y étudier ou pour quelques autres affaires, sans prendre ni exiger d'eux que le nolis qu'ils pourront donner, les traitant avec toute la douceur et charité possibles. Prions et requérons les illustres et magnifiques Seigneurs, les Bachats et officiers de sa Hautesse de favoriser et assister le sieur Archevêque de Tripoli et tous les prélats et chrétiens maronites offrant de notre part de faire le semblable pour ceux qui nous seront recommandés de la leur.

Donnée à Saint-Germain-en-Laye, le 28 avril 1649, la sixième année de notre règne. »¹⁶⁵

Par cette lettre, Louis XIV affirme la volonté de la France de protéger les Maronites en lien avec la Sublime Porte. Dans la suite des Capitulations, l'Empire ottoman et les sultans sont associés à la protection des Maronites. Ainsi, le souverain français, par son ambassadeur ou ses consuls, peut alerter le sultan sur les violences faites aux Maronites. La protection est donc indirecte, il n'est pas question de réaliser une ingérence militaire à la Sublime Porte.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 218 (Annexe 1)

Il est intéressant aussi de voir que les Maronites sont invités à se former en France. Cela concerne à la fois le clergé et les jeunes notables. Cette formation française est particulièrement utile puisque Louis XIV s'appuie sur les notables maronites dans sa diplomatie. Ainsi, en 1655, un Maronite, Cheikh Nader al-Khazen dit Abou Nawfal, est choisi pour devenir vice-consul puis en 1662 consul¹⁶⁶. Pendant plus d'un siècle, le consul français au Mont-Liban est maronite. Ce rôle donné par le roi démontre le rapprochement entre le Royaume de France et le Mont-Liban. On note aussi que cette lettre est destinée au patriarche maronite. Cela illustre une nouvelle fois l'importance du chef religieux : son pouvoir temporel est affirmé à nouveau par la relation franco-maronite.

À partir de cette lettre, un protocole diplomatique est mis en place afin de représenter cette jeune relation. Le patriarche, une fois élu par ses pairs et approuvé par Rome, doit écrire une lettre au roi de France¹⁶⁷. De plus, les supérieurs maronites rendent visite aux consuls ou aux ambassadeurs après leur nomination et réciproquement. Une messe est dite lors de l'arrivée d'un nouveau diplomate au Mont-Liban. Louis XV (1710-1774) continue l'œuvre de son arrière-grand-père et réaffirme la protection de la Couronne française, écrivant une lettre au sultan le 12 avril 1737 :

« [...] De temps immémorial, leur nation est dessous la protection des empereurs et rois de France, nos glorieux prédécesseurs, dont ils ont ressenti les effets en toute occasion »¹⁶⁸.

De plus, il rappelle à la Sublime Porte son rôle dans la protection des Maronites :

« Prions et requérons le grand empereur des musulmans, notre très-cher et parfait ami, et les illustres bachats et officiers de sa Hautesse, de favoriser et assister de leur protection ledit sieur patriarche d'Antioche, et tous lesdits chrétiens maronites. »¹⁶⁹

Les monarques français sont alors célébrés dans les montagnes libanaises. Le portrait de Louis XIV est affiché au côté des autres émirs libanais et celui de Louis XV est conservé au même endroit que les reliques maronites¹⁷⁰. La relation est aussi financière puisque la France envoie de l'argent aux Maronites et aux Ottomans afin d'assurer

¹⁶⁶ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 53.

¹⁶⁷ Joseph MAFHOUS, *op. cit.*, p. 158.

¹⁶⁸ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 50.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 50.

¹⁷⁰ Bernard HEYBERGER, *Les Chrétiens du Proche-Orient au temps de la réforme catholique*, Rome, École française de Rome, 2014, p. 261.

leur protection. Cette pratique est cependant critiquée par certains membres du clergé. Ils y voient une conversion et une collaboration par l'argent¹⁷¹, d'autant plus que la France occupe un rôle important et critiquable dans le fonctionnement de l'Église maronite. À partir du XVIII^e siècle, les consuls français de Tripoli ou de Saïda interviennent dans l'élection des patriarches. Si leur candidat n'est pas élu, ils menacent d'arrêter de financer ou de ne plus protéger la communauté¹⁷².

On peut voir que la France pratique alors une politique diplomatique qu'on peut appeler « politique de la majorité ». La politique de la majorité se définit comme une volonté diplomatique de coopérer avec la majorité confessionnelle, puissante, afin de protéger la minorité confessionnelle, faible et victime de violence. Ainsi, les rois, en coopérant avec la Sublime Porte, permettent aux Maronites d'être protégés. En effet, la communauté est particulièrement privilégiée par l'Empire ottoman. Elle ne participe pas à la conscription et n'a qu'un faible impôt à payer. *A contrario*, la communauté druze a de nombreuses contraintes. Pour mettre en place la politique de la majorité, la France s'appuie à la fois sur un traité diplomatique et économique, les Capitulations, et sur un accord religieux donné par le Saint-Siège. Cette politique dure jusqu'au début de la Première Guerre mondiale. Gérard D. Khoury définit particulièrement bien cette double politique « la France a toujours préféré un petit jardin bien entretenu dans l'Empire plutôt qu'un grand domaine s'il était démembré ! »¹⁷³. Cependant, la France ne fait pas la charité en entretenant la relation franco-maronite. Elle cherche surtout à défendre ses intérêts au sein de l'Empire et à maintenir une place privilégiée. Ainsi, la Couronne n'hésite pas à négliger les Maronites pour des intérêts politiques majeurs dans l'Empire ottoman. Or, la Révolution française conduit à un changement dans le prisme diplomatique français et donc à des transformations dans la relation franco-maronite voire à un changement de clientèle.

- *Pourquoi la France abandonne-t-elle la communauté maronite après la Révolution française ?*

La Révolution française effraie les chrétiens d'Orient et les Maronites. Les relations sont partiellement ralenties. L'expédition de Napoléon Bonaparte en Égypte en 1798 permet

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 262.

¹⁷² *Ibid.*, p. 264.

¹⁷³ Gérard D. Khoury, « La formation du Grand Liban en 1920 ou la fin de la grande politique française au Levant », *art. cit.*, p. 60.

un rétablissement¹⁷⁴. L'allié français a changé de discours : Le général adopte un discours en faveur de l'Islam et met en avant la culture arabe. Les Maronites se sentent exclus de la politique orientale de la France. En réponse, ils se rapprochent de la Grande-Bretagne afin de continuer à être protégés et privilégiés. La Grande-Bretagne est enchantée de cette nouvelle alliance¹⁷⁵. D'autant plus, qu'elle cherche à affaiblir Napoléon Bonaparte.

L'objectif du Consulat est double : écarter l'officier de Paris et chercher à créer un port reliant la Méditerranée à la mer Rouge. La France souhaite également nuire aux intérêts britanniques après que la Grande-Bretagne ait combattu la France révolutionnaire. Bonaparte se proclame comme libérateur face aux Ottomans et à l'aristocratie mamelouk. Il arrive à installer un pouvoir en Égypte mais les troupes françaises sont remises en cause par l'élite musulmane. Les Français seraient incontrôlables et nuiraient aux intérêts égyptiens¹⁷⁶. Rapidement, l'expédition s'avère être un échec. En effet, la flotte britannique détruit la flotte française et remporte de nombreuses victoires¹⁷⁷. Napoléon Bonaparte revient, perdant, en France dès 1799. Pourtant, il est accueilli victorieusement¹⁷⁸, car si la France a perdu, l'expédition est une réussite politique et culturelle. Bonaparte a invité de nombreux scientifiques à l'accompagner en Orient. Les recherches ont notamment permis de dessiner les futurs plans du canal de Suez mais aussi de rapporter de nombreuses richesses¹⁷⁹. Cela a permis à la France de montrer sa puissance scientifique et de faire des découvertes importantes. De plus, l'expédition napoléonienne a permis le développement de l'Orientalisme. Ce courant se définit comme un « instrument conceptuel inventé pour permettre une « saisie » à la fois matérielle et intellectuelle d'espaces non européens »¹⁸⁰ et se développe à partir du XVIII^e siècle. La traduction en français des contes des *Mille et une nuits* par Antoine Galland, entre 1704 et 1717, et l'utilisation par les Lumières des Ottomans permettent de découvrir une civilisation millénaire et particulièrement riche¹⁸¹. Bonaparte souhaite alors développer ce courant en rapportant d'Orient des connaissances du génie arabe et l'avancée de cette civilisation. Parallèlement, la pratique du Grand Tour ou les voyages d'intellectuels a permis de rapporter des récits de voyage de territoires mystérieux et fantastiques.

¹⁷⁴ Pierre VERMEREN, *op. cit.*, p. 41.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 41.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 43.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 43.

¹⁷⁸ Henry LAURENS, *Orientales, op. cit.*, p. 224.

¹⁷⁹ Pierre VERMEREN, *op. cit.*, p. 44.

¹⁸⁰ Henry LAURENS, *Orientales, op. cit.*, p. 47.

¹⁸¹ Pierre VERMEREN, *op. cit.*, p. 39.

Le développement de ce courant est particulièrement intéressant dans notre étude. Jusqu'à présent, la relation entre la France et les Maronites, mais plus globalement l'Orient, était surtout illustrée par un rapport entre diplomates ou religieux français et la communauté maronite. La société française n'était pas véritablement informée de la relation historique. Or, la naissance et le développement de l'Orientalisme permettent de faire grandir l'intérêt de la population française pour cette région. Cet intérêt conduit la société française à s'émouvoir du sort des Maronites et donc d'accroître les actions françaises en faveur de la communauté. Malgré son discours panislamique, Bonaparte est conscient de l'importance des Maronites¹⁸². Ainsi, il fait appel à eux à Saint-Jean-d'Acre, mais la communauté maronite refuse de l'aider. Elle critique le soutien affiché à l'islam et surtout la politique anticléricale mise en place en France, depuis la Révolution. Après ce refus, le Consulat cherche à nouveau à se rapprocher de la communauté maronite. Le 2 mars 1802, le général Brune, ambassadeur français auprès de la Sublime Porte, rappelle le devoir de la France de protéger les chrétiens d'Orient :

« Citoyens, le Gouvernement vous recommande d'employer tous vos soins les plus assidus à protéger la religion catholique dans vos échelles. [...] D'après vos considérations, mon premier soin en arrivant à Constantinople a été d'y reprendre solennellement la protection de toutes les Églises catholiques »¹⁸³.

Les relations reprennent alors, comme en témoigne le commissaire des relations commerciales à Tripoli A. Guys dans une lettre à Talleyrand, ministre des relations extérieures, le 3 janvier 1803 :

« [...] J'ai reçu une lettre fort polie et en bon italien du Patriarche d'Antioche résidant au mont Liban. Il me demande de continuer aux maronites la même protection du Gouvernement français. C'est en effet une de nos prérogatives reconnues des Turcs et singulièrement recherchée des maronites répandus dans les Montagnes du Liban et sur les côtes de Syrie. Leur dévouement pour les Français est notoire. J'ai répondu au Patriarche, conformément aux ordres de Votre Excellence d'après les intentions du Premier Consul, et je ne négligerai aucune occasion de

¹⁸² Henry LAURENS, *Orientales*, *op. cit.*, p. 715-716.

¹⁸³ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 51.

faire ressentir, ainsi que le l'ai déjà fait, ces prosélites des français de sa Bienveillance »¹⁸⁴.

La France cherche à obtenir l'adhésion maronite à la suite du rapprochement avec les Britanniques mais aussi en raison de la forte croissance démographique de la communauté maronite.

Toutefois, la Monarchie de Juillet abandonne les Maronites. En 1832, le vice-roi d'Égypte Méhémet Ali (1769-1849) envahit la Syrie et cherche à s'opposer à l'Empire ottoman. Ce dernier est soutenu par la France et combattu par l'Autriche, la Russie, la Grande-Bretagne et la Prusse¹⁸⁵. On peut se questionner sur les raisons du changement d'alliance entre la France et l'Empire ottoman. Lorsque la monarchie de Juillet cherche à s'imposer à nouveau au Levant en 1830, la Russie et l'Angleterre sont davantage écoutées par le Sultan. L'Angleterre souhaite expulser la France de la région afin d'être l'unique maîtresse du carrefour que constitue la Syrie. Or, l'Égypte reste un territoire très intéressant pour la France. Elle se situe entre la Méditerranée et la mer Rouge, principal passage de la route des Indes. De plus, Méhémet Ali est opposé aux Britanniques et donc se rapproche de la France.

Les premières conquêtes de Méhémet Ali permettent à la diplomatie française de jouir d'un rôle privilégié¹⁸⁶. Étant à la fois alliée des Égyptiens et de la Sublime Porte, elle peut décider du sort de l'Empire ottoman en aidant l'offensive égyptienne ou non. Lors de la conquête du Liban, l'émir Béchir II (1767-1850), maronite, se rallie au pouvoir égyptien et donc à la France. Or ce ralliement n'est pas souhaité par les Druzes et les autres communautés musulmanes, fidèles à la Sublime Porte. Les Maronites deviennent une cible en trahissant l'Empire ottoman. D'autant que l'émir libanais met en place la conscription qui ne concerne que les musulmans. Cette situation conduit à des révoltes druzes, dont la dernière, en 1837-1838, pousse les Égyptiens à mobiliser les Maronites. Selon certaines sources, les Maronites acceptent de se mobiliser pour répondre aux rancunes à leur égard¹⁸⁷. Mais en 1840, l'occupant égyptien augmente la pression fiscale à l'égard des Maronites. En réaction, ces derniers choisissent, le 8 juin 1840, de former une union sacrée avec les Druzes, les chiites et les sunnites. Cette révolte est soutenue par les Britanniques avec une aide financière et matérielle. La France est face à un dilemme conduisant à une division de la diplomatie française. Certains diplomates défendent les Maronites pour conserver

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 51.

¹⁸⁵ Yann BOUYRAT, *La France et les Maronites du Mont-Liban, op. cit.*, p. 51.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 101-102.

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 183-189.

la politique catholique orientale. À l'opposé, Adolphe Thiers demande à Méhémet Ali d'écraser l'insurrection¹⁸⁸. Rapidement, l'union druzo-maronite s'arrête. Cet événement est un revers pour la diplomatie française dans sa relation avec les Maronites. Désormais, la France cherche à concilier les deux parties en demandant aux Maronites de se calmer dans leurs montagnes, dans le même temps, Méhémet Ali est invité à réduire la pression fiscale.

Cependant, la défaite et le départ des Égyptiens en 1841 menacent les Maronites. L'Empire ottoman conserve une fiscalité importante sur la communauté. La France cherche à reprendre la dialogue avec les Maronites. Le consul des Méloizes écrit le 17 juillet 1841 au gouvernement :

« Nos ennemis se plaisent à comparer les frais de démonstration que font les Anglais avec notre indifférence apparente. Les cheikhs, qui nous sont attachés, souffrent de voir ceux-ci entretenir ici des forces aussi imposantes en comparaison des nôtres ; ils me disent que le peuple, qui ne raisonne que par ce qu'il voit, en conclut que la France n'est plus puissante comme autrefois et que cette croyance pourrait les entraîner totalement vers les Anglais. »¹⁸⁹

Le diplomate cherche à se convaincre que les Maronites sont encore une communauté alliée, ils ont notamment refusé les armes britanniques pendant la révolte. Toutefois, l'anglophobie maronite diminue et une collaboration semble possible. Pour rétablir la relation, la France s'appuie aussi sur les congrégations religieuses. En parallèle, de nombreuses personnalités se rendent sur place. Alphonse de Lamartine décrit la communauté maronite comme « la plus belle race sur laquelle on puisse greffer l'arbre de la nationalité chrétienne dans l'Orient »¹⁹⁰. De même, Adolphe Crémieux (1796-1880) revient sur la mythologie franco-maronite :

« Les Chrétiens du Liban, mais ils sont vos frères à la guerre, vos frères sur les champs de bataille. Dans toutes les circonstances, vous les avez trouvés. Saint Louis les a trouvés, Napoléon les a trouvés »¹⁹¹.

La France idéalise alors la communauté maronite et milite en faveur d'un changement politique permettant aux Maronites de faire nation. C'est dans ce contexte que

¹⁸⁸ Henry LAURENS, *Orientales*, op. cit., p. 261-263.

¹⁸⁹ Yann BOUYRAT, *La France et les Maronites du Mont-Liban*, op. cit., p. 272-275.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 426-428.

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 426-428.

le mythe saint Louis est partagé, comme l'atteste la citation de Lamartine. Mais les Maronites sont isolés et menacés, ils sont soumis aux Druzes. Les musulmans, critiquant particulièrement les privilèges maronites, sont violents envers les Maronites et sont défendus par la Sublime Porte¹⁹². En effet, le gouvernement ottoman se sent trahi à la suite du soutien des Maronites à l'invasion égyptienne. Pour éviter de disparaître, la communauté est alors obligée de se rapprocher de la France. Elle mythifie un contexte : les croisades. À cette époque, déjà, les Maronites étaient isolés et martyrisés. Dans ce contexte, déjà, la réponse était venue des Français. Et, déjà, les Maronites avaient aidé les Français à reprendre leurs supposés intérêts. Ainsi, en créant une relation supposée historique, et en s'appuyant sur les croisades, les Maronites demandent assistance à la France. Pour diffuser leur message, les intellectuels font les intermédiaires en s'alarmant et en informant la société française du sort des chrétiens du Liban.

Pourtant, lors de la décennie 1850, la France abandonne, à nouveau, la communauté maronite. En effet, la concurrence avec la Grande-Bretagne diminue en Orient. Les deux pays s'allient pour s'opposer désormais à la Russie. L'Empire russe menace l'Empire ottoman. Anglais et Français défendent l'unité de l'Empire ottoman avec une aide maritime et militaire lors de la Guerre de Crimée, entre 1853 et 1856¹⁹³. De plus, ils cherchent à moderniser l'Empire ottoman. Pour la France ou la Grande-Bretagne, il est désormais essentiel que l'Empire ottoman reste uni. Celui qu'on appelle déjà « l'homme malade de l'Europe » permet la préservations des intérêts franco-britanniques. Son démantèlement pourrait servir à la Russie. Parallèlement, l'Église maronite est particulièrement divisée comme nous avons pu le voir. D'une part, l'aristocratie maronite est à la tête de l'institution religieuse. D'autre part, la paysannerie maronite ne cesse d'augmenter en nombre et cherche à être davantage représentée dans le clergé. Cette division conduit à un affaiblissement de la communauté maronite¹⁹⁴. Ainsi, à l'aube de la décennie 1860, la France soutient partiellement la communauté maronite, divisée par des fractures sociales, tandis que la Grande-Bretagne défend les Druzes et la Russie les grecs-orthodoxes¹⁹⁵. La diplomatie européenne entretient donc une division communautaire. D'autant que l'Autriche s'immisce dans cette division, elle a pour ambition d'obtenir la protection de la communauté maronite¹⁹⁶.

¹⁹² *Ibid.*, p. 428-432.

¹⁹³ Vincent CLOAREC, *op. cit.*, p. 2

¹⁹⁴ Yann BOUYRAT, *La France et les Maronites du Mont-Liban, op. cit.*, p. 56.

¹⁹⁵ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 12.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 12

Néanmoins, si la relation franco-maronite s'est affaiblie, elle reste forte. La France participe activement à la création de l'identité nationaliste maronite. Les consuls sont restés proches de la communauté même durant l'invasion égyptienne. Ainsi deux messes célèbrent la France (lundi de Pâques et 15 août), à l'occasion desquelles le consul de France est convié.

Depuis les croisades jusqu'au Second Empire, la France n'a cessé de s'affirmer comme protectrice des Maronites. Cette relation est particulièrement forte à partir de Louis XIV jusqu'à la Révolution française. La France cherche à s'illustrer comme la fille aînée de l'Église. Si jamais elle ne protège pas les Maronites, le Saint-Siège a ordre de lui rappeler son devoir. Cependant, à partir de la Révolution, la donne change, une nouvelle idéologie apparaît. La France abandonne partiellement la politique de la majorité, elle préfère un « grand domaine démembré » pour reprendre l'image de Gérard D. Khoury¹⁹⁷. Si les Maronites ont, un moment, hésité à nouer un partenariat avec un nouvel allié européen pour faire face à cet abandon, ils cherchent désormais à créer un mythe commun franco-maronite permettant leur protection. Le contexte étant tendu avec les Druzes et les musulmans, ils ont besoin de la France. Napoléon III, comme son oncle, comprend la nécessité d'avoir une politique orientale et donc répond à l'appel maronite. Ainsi, lors des massacres de 1860, la France reprend ses habits de croisés pour intervenir en Syrie.

¹⁹⁷ Gérard D. KHOURY, « La formation du Grand Liban en 1920 ou la fin de la grande politique français au Levant », *art. cit.*, p. 60.

C. Comment la France devient une nation protectrice et en faveur de l'indépendance libanaise ?

- 1860 et l'affirmation d'une relation forte et constante

Après l'invasion égyptienne, la Sublime Porte souhaite supprimer l'émirat du Mont-Liban et créer deux districts séparés qu'elle nomme Caïmacan. Un district est attribué aux Druzes tandis qu'un second est administré par les Maronites¹⁹⁸. La communauté druze craint la division de l'émirat en raison de la croissance démographique des Maronites mais aussi de leur développement économique important¹⁹⁹. Par conséquent, les Druzes imposent leur pouvoir par la force aux Maronites dans leur Caïmacan : ce système conduit à une remise en cause de la coexistence entre les Maronites et les Druzes. Chacun a un pouvoir dans son district mais chacune des deux communautés se retrouve en position minoritaire dans les zones mixtes. Cela produit rapidement des tensions entre les deux communautés. Dès le début de l'année 1859, une révolution paysanne apparaît dans les districts mixtes²⁰⁰. Les paysans maronites en sont les instigateurs mais ils sont ensuite suivis par les Druzes. Les paysans s'opposent au joug féodal et aux conditions de travail imposées par les propriétaires druzes²⁰¹. Certaines familles perdent alors leurs biens. Le patriarche maronite s'oppose à la révolte contrairement au clergé, majoritairement issu des classes populaires, qui la soutient²⁰². Les paysans proclament une République paysanne et souhaitent une redistribution des terres²⁰³.

Les notables druzes arrivent à convaincre leurs paysans de sortir de la révolte. Ils leur expliquent notamment que les revendications maronites pourraient conduire à une perte des richesses de leur communauté²⁰⁴. De plus, l'importance démographique maronite conduirait les Druzes à être relégués au second plan. Les paysans maronites se retrouvent seuls dans la révolte. Lors de l'été 1859, la tension monte avec une série de vols et d'actes de violence²⁰⁵. Plusieurs événements secondaires expliquent l'augmentation des tensions, notamment d'un accident entre un jeune chrétien et un jeune Druze le 15 août 1859. Cet accident entre deux bêtes amène à des altercations entre les deux

¹⁹⁸ Pierre VERMEREN, *op. cit.*, p. 96.

¹⁹⁹ Henry LAURENS, *Orientales*, *op. cit.*, p. 264.

²⁰⁰ Valérie AZHARI, *op. cit.*, p. 30-31.

²⁰¹ *Ibid.*, p. 32.

²⁰² *Ibid.*, p. 32.

²⁰³ *Ibid.*, p. 32.

²⁰⁴ Antoine CHARIF SFEIR, *op. cit.*, p. 270.

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 270.

communautés²⁰⁶. La Sublime Porte arrive à arrêter les violences en désarmant les villages et en convoquant les notables, mais la tension reste importante. Les Maronites comprennent qu'ils sont une cible. D'autant que l'élite musulmane et ottomane se sent humiliée par les avantages des Européens, notamment des Français, mais aussi des Maronites²⁰⁷ : cela s'illustre par l'inaction du gouverneur de Beyrouth, Khourchid pacha, qui laisse dans un premier temps les tensions monter. La guerre semble inévitable.

Durant l'automne 1859, l'évêque maronite de Beyrouth, Monseigneur Toubiya Aoun, adresse une requête aux Européens afin de les avertir de la menace druze et des conséquences sur les chrétiens²⁰⁸. Dans le même temps, dans le Caïmacan nord, les chefs druzes préparent les troupes et annoncent mobiliser 50 000 hommes prêts à marcher sur les Maronites²⁰⁹. En réaction, dans les régions mixtes, les riches Maronites arment les paysans afin de se préparer à de nouvelles violences. L'évêque maronite de Beyrouth crée la ligue des chabeb, une armée sous l'ordre du clergé maronite²¹⁰. Les Druzes se rapprochent des communautés du Hauran ou du Wadi el-Taym. Les montagnes ne sont donc plus sûres. Par exemple, de nombreux assassinats confessionnels sont revendiqués sur les routes. Les Maronites quittent les villages des montagnes pour se rendre dans les villes. Les notables chrétiens imaginent qu'une guerre contre l'élément druze devrait être rapide et facile grâce à l'important contingent maronite. L'historien orientaliste Henri Lammens décrit comment le climat du Liban est devenu violent en 1859 :

« L'histoire de la Syrie durant cette période pourrait se résumer ainsi : une anarchie administrative au-delà de toute vraisemblance ; une série d'intrigues et de querelles entre pachas ; dynasties indigènes ; milices de janissaires ; une suite d'exactions, de vexations et de tueries »²¹¹.

On note ainsi que la revanche ottomane sur la communauté maronite après l'invasion égyptienne a conduit à sentiment de jalousie économique mais surtout à une réforme administrative créant des différends d'origine communautaire et donc des tensions. Cette concurrence s'illustre dans les tensions de 1859. Elle dépasse les unions sociales. On assiste à une vraie haine du voisin et donc à une guerre civile.

²⁰⁶ Yann BOUYRAT, *La France et les Maronites du Mont-Liban*, *op. cit.*, p. 514.

²⁰⁷ Antoine CHARIF SFEIR, *op. cit.*, p. 271.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 269-270.

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 269-270.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 271.

²¹¹ Didier OSTERMANN, *op. cit.*, p. 44.

Les tensions viennent en partie du caractère violent du régime féodal druze²¹² : les musulmans traitent mal les chrétiens et imposent une pression fiscale importante. Cette violence s'illustre aussi avec l'assassinat de 700 chrétiens par les Druzes entre 1846 et 1860²¹³. Par conséquent, deux armées se mettent en place et souhaitent s'affronter afin d'imposer leur pouvoir. Si le terme guerre civile ne trouve sa définition qu'en 1949 lors de la réécriture de la Convention de Genève, nous pouvons l'utiliser dans ce contexte. Le dictionnaire *Larousse* définit une guerre civile comme étant « une lutte armée, au sein d'un même État, entre les partisans du pouvoir et une fraction importante de la population. » Or ce conflit est intéressant car c'est une guerre civile au sein de deux territoires, les deux Caïmacans. Dans chacun, les minorités druzes et maronites souhaitent prendre le pouvoir et devenir indépendantes. La guerre dure cinq semaines et se déroule dans les régions dites mixtes : le Caïmacan du Sud, une fraction du Metn, Deir al-Kamar, Wadi al-Taym et la région de Zahlé²¹⁴.

Les premiers accrochages ont lieu à Arkoub après que les Maronites, se sentant menacés par la pression druze, décident de fuir vers Zahlé, ville chrétienne ayant la capacité militaire de s'opposer à l'ennemie. La route est bloquée par les Imad, famille druze. Les Maronites de Zahlé envoient alors 3 000 hommes pour libérer leurs coreligionnaires²¹⁵. Les Druzes, n'étant que 600, arrivent à maintenir les chrétiens grâce à leurs qualités militaires puis repoussent les Maronites à Zahlé. Afin de continuer leur avancée, les Druzes traversent la ligne de démarcation entre les deux Caïmacans et attaquent des villages du Metn. Les Maronites envoient 300 hommes à Baabda pour protéger la résidence du prince Béchir III. Le gouverneur ottoman de Beyrouth, Khourchid, demande aux Chéhab de renvoyer les troupes et promet d'assurer la protection de la famille²¹⁶. Or, après le retrait des Maronites, les Druzes attaquent Baabda. Seulement 500 combattants font face aux troupes druzes. Le 30 mai, la ville de Baabda tombe et le prince Béchir III est arrêté puis tué. Les Maronites se réfugient à Beyrouth, espérant être protégés et en sécurité.

Les consuls européens et américains viennent en aide aux réfugiés. Ils demandent au gouverneur de réagir rapidement sans quoi des massacres plus importants pourraient toucher

²¹² Yann BOUYRAT, *La France et les Maronites du Mont-Liban, op. cit.*, p. 509.

²¹³ *Ibid.*, p. 510.

²¹⁴ Boutros DIB, « Le retour à l'unité. Fusion des deux Kaimakamias. La Moutssarrifiya », dans Boutros Dib (dir.), *Histoire du Liban. Des origines au XXème siècle*, Philippe Rey, Paris, 2016, p. 599-600.

²¹⁵ *Ibid.*, p. 600.

²¹⁶ Yann BOUYRAT, *La France et les Maronites du Mont-Liban, op. cit.*, p. 521.

les chrétiens²¹⁷. Khourchid promet de s'entretenir avec les cheikhs druzes afin d'arrêter les violences. Or, dans le même temps, un nouveau front se crée à Deir al-Kamar, le 1^{er} juin, 2 000 Druzes incendient et pillent les villages de la vallée²¹⁸. À nouveau, les habitants quittent les villages et se rendent vers les villes portuaires dont Saïda. Le même jour, une attaque est menée contre Deir al-Kamar. Les habitants cherchent à constituer rapidement une défense mais les troupes druzes, plus nombreuses et aidées par les Ottomans font tomber la ville le 2 juin. Les 3 et 4 juin, les musulmans encerclent les villes d'Hasbaya et de Rachaya puis organisent des massacres le 10 et 11 juin. Alors que les Ottomans avaient promis protection aux Maronites, enfermés dans des citadelles, ces derniers livrent les chrétiens aux Druzes²¹⁹. Il y aurait eu environ un millier de chrétiens tués.

Les troupes continuent d'avancer et prennent Zahlé le 18 juin. Deir al-Kamar est définitivement conquis, le 20 juin 1860 avec plus de deux mille chrétiens tués. Le gouverneur de Beyrouth convoque le 6 juillet les deux parties afin d'imposer un accord de paix et donc un arrêt des combats. L'enjeu est de montrer la responsabilité des deux camps et d'empêcher une intervention européenne, redoutée par la Sublime Porte. Cependant, cet accord n'est qu'un écran de fumée afin d'empêcher les chrétiens de pouvoir compter sur l'appui européen²²⁰. François Lenormant, publiciste écrit dans le *Journal des Débats* :

« Oui, la paix est faite ; elle a été signée à Beyrouth, au palais de Pacha. Mais quelle paix ! Celle qui fait passer les chrétiens sous les fourches caudines, qui donne tort aux Maronites, et qui dispense les Druzes, ou ceux qui ont cause commune avec eux de toute indemnité pour les propriétés brûlées et pour le sang versé. [...] Ce traité qui, soyez-en bien certain, sera très pompeusement annoncé par la Turquie comme une preuve de ses bons efforts, ce traité est dérisoire. C'est encore une comédie du Pacha par laquelle il cherche à tromper le corps consulaire, et Dieu veuille qu'elle ne cache pas quelque horrible dessein comme les comédies analogues qu'il a jouées déjà lorsqu'il s'est rendu à Baabda, lorsqu'il a

²¹⁷ Boutros DIB, « Le retour à l'unité. Fusion des deux Kaimakamias. La Moutssarrifiya », *art. cit.*, p. 602-603.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 604.

²¹⁹ *Ibid.*, p. 607.

²²⁰ Antoine CHARIF SFEIR, *op. cit.*, p. 292-295.

promis d'empêcher la prise de Zahlé, ou de sauver les chrétiens de Deir el Kamar »²²¹.

Ainsi, les Ottomans cherchent à se dédouaner des massacres druzes, auxquels ils ont participé, et profitent de l'épuisement des Maronites pour négocier un accord arrangeant. Les Maronites sont dépeints ainsi comme les responsables des violences. Cependant, avec l'aide ottomane, les musulmans ont profité de leur supériorité matérielle pour détruire les troupes adverses et s'en prendre aux civils. De plus, les nombreuses trahisons du gouverneur ont conduit à livrer les villages chrétiens aux pillages et aux incendies. Les diplomates diffusent massivement les violences auprès de leur gouvernement mais ils n'ont pas de réponse immédiate.

Entre le 9 et le 10 juillet 1860, des troupes musulmanes accompagnées par des Ottomans entrent dans les quartiers chrétiens de Damas. Ils pillent, massacrent et détruisent²²². L'émir algérien Abdelkader intervient afin de protéger 12 000 chrétiens²²³. Cependant, les massacres de Damas tuent entre 5 000 et 6 000 personnes²²⁴. Contrairement aux événements libanais, l'administration ottomane a participé activement à ces massacres. L'ambassadeur français à Constantinople, Charles de Lavalette, décrit une situation en septembre 1860 particulièrement violente. L'allié ottoman, chargé indirectement de veiller à la protection des chrétiens, a failli. Plus encore, il a participé directement à des massacres, l'ambassadeur français fait part de ce qu'il voit²²⁵ :

« Telle est la situation de la Turquie au moment où l'élément chrétien s'agite, paraît d'autant plus fort de ces faiblesses, et fait appel à l'Europe, tandis que les complices des massacres de Syrie ôtent à l'Occident ses dernières sympathies en faisant évanouir ses dernières illusions. Cette situation ne peut évidemment durer, et, pourtant, on en est réduit à souhaiter que la domination musulmane, si impossible qu'elle soit, puisse se prolonger encore. Les chrétiens d'Orient, par leur abaissement séculaire,

²²¹ Yann BOUYRAT, *Devoir d'intervenir ? L'expédition « humanitaire » de la France au Liban, 1860, op. cit.*, p. 94-95.

²²² Boutros DIB, « Le retour à l'unité. Fusion des deux Kaimakamias. La Moutssarrifiya », *art. cit.*, p. 614.

²²³ Pierre VERMEREN, *op. cit.*, p. 101.

²²⁴ Boutros DIB, « Le retour à l'unité. Fusion des deux Kaimakamias. La Moutssarrifiya », *art. cit.*, p. 614.

²²⁵ L'ensemble du document est en annexe 1.

par leurs divisions politiques et religieuses, sont mal préparés à recueillir la succession qui semble s'ouvrir [...] »²²⁶.

Charles de Lavalette s'en prend directement aux Ottomans et imagine désormais une Syrie où ils n'auraient plus de pouvoir. Il remet en cause la politique diplomatique française dans la région. Cette protection supposée a été trahie, il faut donc trouver un nouvel allié, sans quoi de nouveaux massacres auront lieu, mais, il n'existe pas d'allié dans la région. De plus, selon l'auteur, les Maronites ne sont pas prêts à l'indépendance. Ce texte multiplie les interrogations démontrant qu'il n'y a pas de véritable solution pérenne qui semble exister en 1860. Désormais, le gouvernement de Napoléon III est obligé d'intervenir. Or, le gouvernement cherche depuis le début des massacres à porter secours aux chrétiens, sans l'accord des cours européennes. Les massacres de Damas constituent un déclencheur important.

La société française s'émeut de la situation des chrétiens du Liban et de Syrie. Hermance Dufaur publie un ouvrage en 1860, *Les Maronites et la France*²²⁷. Elle revient longuement sur la relation séculaire des deux alliés. L'autrice reprend également le mythe de saint Louis et décrit de manière très contemporaine les événements libanais. Elle écrit directement à Napoléon III et appelle à une intervention contre l'Empire ottoman :

« L'existence de l'Empire ottoman est une honte pour l'Europe civilisée. N'est-il rien de plus profondément immoral que cette nation abrutié, où le fratricide est une loi d'État, où l'assassinat est l'un des attributs du pouvoir ? Il n'y a pas de régénération possible pour cet Empire croulant, qui trouble l'Europe par les convulsions de son agonie. Pourquoi donc laisser cette menace suspendue constamment sur nos têtes ? »²²⁸

Hermance Dufaur indique l'importance pour la France de venir en aide aux Maronites :

« Avec cette grandeur d'âme qui caractérise vos déterminations, vous avez compris, Sire, qu'en face de ces événements il y avait un devoir pour vous. Les Maronites sont Français presque autant que nous le sommes

²²⁶ Henry LAURENS, *L'Orient arabe, Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, op. cit., p. 69-70.

²²⁷ Hermance DUFOUR, *Les Maronites et la France*, Paris, BNF, Hachette Livre, 1860.

²²⁸ *Ibid.*, p. 25.

nous-mêmes ; c'est sous les ailes de votre aigle, à l'ombre du drapeau de la France qu'ils doivent trouver un refuge »²²⁹.

Enfin, elle rappelle qu'une intervention au Liban peut permettre de régler un autre problème : la question italienne. En effet, Napoléon III a rejoint le Risorgimento italien en 1858 et a permis une partie de l'unité italienne. Or, les guerres d'indépendance italienne contre l'Autriche ainsi que la menace sur la Papauté conduisent à des critiques de la part des catholiques français auprès du pouvoir impérial. Intervenir au Liban, afin de protéger les Maronites, peut permettre à Napoléon III de satisfaire cette opposition. Ainsi, Hermance Dufaur propose à l'empereur d'intervenir militairement pour supprimer l'Empire ottoman et résoudre la question italienne :

« Le Pape ne pourrait-il pas l'accepter en échange de Rome et des États romains ? »²³⁰

Malheureusement, nous n'avons pas beaucoup d'informations sur Hermance Dufaur, ni sur la portée de son ouvrage. Cependant, on note que dans ses propos, il y a tout d'abord un vrai écho avec le mythe saint Louis et surtout avec le développement de l'Orient dans l'opinion publique. Désormais, la société française souhaite que la France respecte les « saintes paroles » de Louis IX et protège les supposés Français d'Orient, que sont les Maronites.

Napoléon III est à Baden lorsqu'il apprend les violences opposant les Druzes et les Maronites. Il ne souhaite pas y prendre part en raison de vieilles rivalités entre les deux communautés²³¹. L'Empereur demande cependant à son ambassadeur à Constantinople d'envoyer une flotte au large de la Syrie. Les nouvelles d'Orient parlent de massacres de chrétiens. Dès le 5 juillet, le ministre des Affaires étrangères de l'Empire, Édouard Thouvenel, s'entretient avec l'ambassadeur britannique à Paris afin de prévoir une intervention commune²³². Il est décidé d'envoyer des navires de guerre sur les côtes syriennes et de créer une commission d'enquête avec les cinq cours européennes (Grande-Bretagne, France, Russie, Autriche et Prusse). Le ministre français critique aussi

²²⁹ *Ibid.*, p. 22-23.

²³⁰ *Ibid.*, p. 26-27.

²³¹ Antoine CHARIF SFEIR, *op. cit.*, p. 328.

²³² *Ibid.*, p. 328-330.

violemment le manque d'action de la part de la Sublime Porte et condamne leur parti pris confessionnel²³³.

En réponse, le gouvernement ottoman envoie un corps expéditionnaire en Syrie et au Liban pour châtier les fonctionnaires. Fouad pacha, ministre des Affaires étrangères ottoman, dirige ce corps expéditionnaire. Ce dernier est proche des Européens dont les Français²³⁴. Il défend une centralisation de l'Empire ottoman afin d'éviter les concurrences confessionnelles. La réaction rapide de l'Empire ottoman brise la dynamique française et empêche la possibilité d'une intervention militaire. Toutefois, les massacres de Damas permettent à Édouard Thouvenel de contraindre la Sublime Porte et les Cours européennes à mettre en place une action militaire et humanitaire. Le 16 juillet, il propose la mise en place d'une intervention pour protéger les chrétiens²³⁵. Il souhaite l'approbation des cinq puissances européennes et de la Sublime Porte. Or cette dernière refuse. Le ministre français menace de monter une expédition unilatérale, afin que la France venge les missionnaires tués par les Druzes, s'il n'est pas autorisé à faire une opération coordonnée²³⁶.

Dans le même temps, Napoléon III cherche à obtenir l'approbation et le soutien de la Grande-Bretagne. Il écrit au gouvernement de la reine Victoria :

« Je désirerais beaucoup ne pas aller seul en Syrie, d'abord parce que ce sera une grosse dépense et ensuite parce que je crains que cette intervention n'engage la question d'Orient. Mais d'un autre côté, je ne vois pas comment résister à l'opinion publique de mon pays, qui ne comprendra jamais qu'on laisse impunis non seulement le meurtre des chrétiens, mais l'incendie de nos consulats, le déchirement de notre drapeau, le pillage des monastères qui étaient sous notre protection »²³⁷.

Les négociations sont officialisées par l'accord de Londres, le 3 août 1860. Ce dernier précise les conditions de l'intervention française en Syrie. La France ne peut pas envoyer plus de 6 000 hommes et sa mission ne doit pas durer plus de 6 mois. Le général Charles Beaufort d'Hautpoul est désigné comme chef de l'expédition française²³⁸. Ce dernier connaît les affaires syriennes, ayant déjà participé à une mission en Égypte et étant

²³³ Yann BOUYRAT, *La France et les Maronites du Mont-Liban*, op. cit., p. 538.

²³⁴ *Ibid.*, p. 540.

²³⁵ *Ibid.*, p. 543.

²³⁶ *Ibid.*, p. 544.

²³⁷ *Ibid.*, p. 544.

²³⁸ Antoine CHARIF SFEIR, op. cit., p. 363.

proche des milieux catholiques français²³⁹. Il est accompagné par Charles Schoefer, arabophile. Au même moment, la Sublime Porte, à travers Fouad pacha, cherchent à réagir rapidement en Syrie et au Liban afin de ralentir au maximum le corps expéditionnaire français. Le ministre ottoman met alors en place une politique de rétablissement de la paix autour de trois axes : une répression importante à Damas avec la condamnation des responsables, l'épuration de l'appareil administratif ottoman et une action humanitaire à destination des chrétiens²⁴⁰. Une course à la montre commence, opposant Fouad pacha à Beaufort d'Hautpoul.

Avant leur départ pour la Syrie, l'empereur Napoléon III s'adresse au 5^{ème} et au 13^{ème} régiments le 7 août 1860 :

« Soldats, vous partez pour la Syrie et la France salue avec bonheur une expédition qui n'a qu'un but, celui de faire triompher les droits de la justice et de l'humanité. Vous n'allez pas, en effet, faire la guerre à une puissance quelconque, mais vous allez aider le sultan à faire rentrer dans l'obéissance des sujets aveuglés par un fanatisme d'un autre siècle. Sur cette terre lointaine, riche en grands souvenirs, vous ferez votre devoir et vous vous montrerez les dignes enfants de ces héros qui ont porté glorieusement dans ce pays la bannière du Christ. Vous ne partez pas en grand nombre, mais votre courage et votre prestige y suppléeront, car partout aujourd'hui où l'on voit passer le drapeau de la France les nations savent qu'il y a une grande cause qui le précède un grand peuple qui le suit »²⁴¹.

La déclaration de l'empereur est particulièrement intéressante car il ne suit pas les aspirations de Charles de Lavette ou d'Hermance Dufaur. Il ne souhaite pas une guerre contre l'Empire ottoman. Au contraire, l'empereur promet la continuité de la politique de la majorité. La Sublime Porte est donc encore un allié qu'il faut aider afin de permettre la protection des chrétiens. Cependant, les troupes portent la « bannière du Christ ». Il préconise ainsi un mélange entre les Capitulations et les croisades. Ce paradoxe conduit à une mauvaise interprétation du rôle du corps expéditionnaire. L'action est réduite à une seule aide humanitaire. Le 16 août, 1 500 soldats français débarquent à Beyrouth.

²³⁹ Yann BOUYRAT, *La France et les Maronites du Mont-Liban*, *op. cit.*, p. 545.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 547.

²⁴¹ Antoine CHARIF SFEIR, *op. cit.*, p. 267.

La population de la ville est divisée : les musulmans s'opposent à ce débarquement tandis que les chrétiens sont enthousiastes à l'idée de l'arrivée d'une aide française²⁴². Le lendemain, le 17 août, le patriarche maronite, Paul Massaad (1806-1890), écrit sa gratitude à Napoléon III²⁴³. Cependant, le corps expéditionnaire français dépend des Ottomans et plus particulièrement de Fouad pacha. Or ce dernier joue un double jeu en poursuivant d'une part les responsables des violences de Damas et en protégeant d'autre part les Druzes²⁴⁴. Ainsi, lors de la répartition des régions sinistrées, le ministre turc laisse aux Français les territoires non touchés par les massacres. Beaufort d'Hautpoul ne cesse de poursuivre « une ombre ». Jamais, ils n'affrontent les responsables druzes. Leur rôle se limite essentiellement à une aide humanitaire. C'est donc un échec militaire qui devient une humiliation diplomatique. Édouard Thouvenel souhaite, à la fin des six mois, prolonger l'expédition. Mais la Grande-Bretagne et l'Empire ottoman refusent²⁴⁵. La France a été naïve et son intervention vaine. Le départ des Français conduit à un mécontentement des Maronites qui craignent d'être victimes de nouvelles violences.

Parallèlement, les puissances européennes et la Sublime Porte cherchent à rétablir la paix lors de négociations diplomatiques dans la région en créant une nouvelle administration et de nouvelles frontières. Les négociations commencent le 27 juillet, afin de statuer sur le départ des troupes françaises. La Russie, protectrice des orthodoxes, demande une amélioration totale de la situation des chrétiens dans l'Empire ottoman²⁴⁶. Cette proposition conduit à la sortie des pourparlers de la Grande-Bretagne et de la Sublime Porte. La suggestion russe est néanmoins soutenue par l'Autriche. La France arrive à ramener les six acteurs dans la négociation en rappelant les horreurs des derniers mois²⁴⁷. Cette reprise permet notamment la mise en place de l'accord de Londres et donc du départ de l'expédition. Parallèlement, une commission est chargée de statuer sur la responsabilité des massacres. La France accuse les chefs autochtones druzes ainsi que les officiers ottomans²⁴⁸. Mais, la rivalité européenne conduit à un ralentissement des négociations. La Grande-Bretagne, protectrice des Druzes, cherche à les déresponsabiliser en demandant une séparation des responsabilités entre les violences libanaises et les massacres de Damas. Les deux événements n'ont pas le même degré de violence et ne résultent pas des mêmes

²⁴² Yann BOUYRAT, *La France et les Maronites du Mont-Liban*, *op. cit.*, p. 550.

²⁴³ *Ibid.*

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 555.

²⁴⁵ Antoine CHARIF SFEIR, *op. cit.*, p. 369.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 352-353.

²⁴⁷ *Ibid.*, p. 353-353.

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 382-386.

intentions. Pour Londres, les violences contre les Maronites sont la conséquence d'une rivalité ancienne et d'une guerre civile. Fouad pacha, ministre des Affaires étrangères ottomanes, rejette également les résultats des négociations. Il rappelle que la commission n'a qu'un avis consultatif et ne peut donc intervenir directement dans la société ottomane²⁴⁹. La Russie propose alors une réforme territoriale permettant à la communauté orthodoxe de pouvoir jouir d'une circonscription au même titre que les Maronites et les Druzes. Malgré tout, les puissances arrivent à s'entendre sur le rejet du double Caïmacan qui a conduit à ces tensions²⁵⁰.

Les représentants des puissances européennes se rencontrent le 31 mai 1861, pendant neuf jours, à Constantinople chez Ali pacha, Premier ministre ottoman²⁵¹. De nouveaux statuts portent sur le Mont-Liban : le gouverneur du Liban doit être un chrétien nommé par la Porte, le Mont-Liban possède un statut international, l'Empire ottoman garde la souveraineté sur la région mais les Européens ont un contrôle²⁵². La Moutassarifiya libanaise connaît de nouvelles frontières : au Nord par les cazas de Dinnieh et Akkar, à l'Est par la vallée de la Bekaa (hors Zahlé), au Sud par le caza de Saïda et à l'Ouest par la ville de Beyrouth qui en est exclue²⁵³. Ce règlement de paix déçoit les Maronites car une partie du pouvoir civil du clergé est donné au gouverneur. De plus, le fait que le gouverneur ne soit pas maronite est vécu comme une trahison des Européens. L'Église maronite critique également l'expédition française qui n'a rempli aucun des objectifs annoncés. Les Druzes sont satisfaits de ce règlement de la paix : toutefois, dans ce nouveau territoire, les Maronites conservent une importante majorité.

On note sur le tableau²⁵⁴ que les Maronites sont majoritaires à Kisrawân et dans le Metn, c'est-à-dire dans l'ancien caïmacan nord qu'ils administraient. Cette région particulièrement montagnaise ne leur permet pas d'être indépendants sur le plan alimentaire. Ils dépendent des villes portuaires, dont Beyrouth, et des plaines de la Bekaa. Or, ces territoires ne font pas partie du Mont-Liban. Les Maronites privilégiaient le « Grand Liban » dessiné par l'expédition française. Ses frontières permettraient d'avoir un accès côtier ainsi que des plaines agricoles. On assiste cependant à une séparation des deux communautés « ennemies »

²⁴⁹ *Ibid.*, p. 382-386.

²⁵⁰ Boutros DIB, « Le retour à l'unité. Fusion des deux Kaimakamias. La Moutssarrifiya », *art. cit.*, p. 634.

²⁵¹ Pierre VERMEREN, *op. cit.*, p. 102.

²⁵² Boutros DIB, « Le retour à l'unité. Fusion des deux Kaimakamias. La Moutssarrifiya », *art. cit.*, p. 637.

²⁵³ *Ibid.*, p. 639.

²⁵⁴ Tableau en annexe 2.

puisque les Druzes se retrouvent essentiellement dans le Chouf où ils sont majoritaires. Cette répartition territoriale a des conséquences particulièrement importantes durant la Première Guerre mondiale.

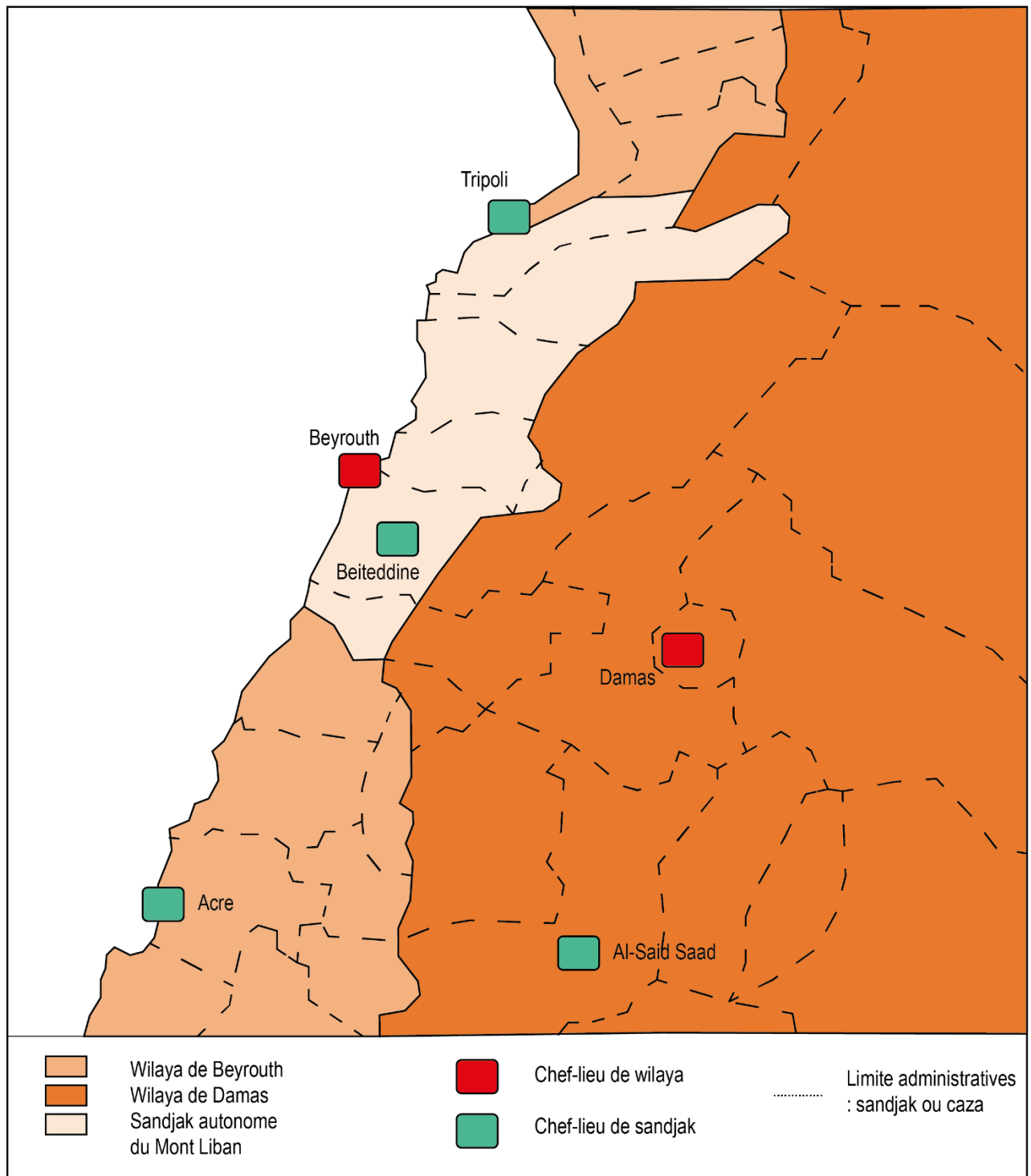


Figure 2 : Carte des nouvelles limites administratives du Liban en 1861

- *La III^{ème} République au Levant : en quoi « l’anticléricalisme n’est pas un article d’exportation » ?*

Après l’installation de la III^{ème} République, la France promeut la protection des chrétiens d’Orient mais ne spécifie pas seuls les latins sont concernés. Elle affirme avoir des droits sur les Mirditè (catholiques libanais) et sur ses clients historiques, les Maronites²⁵⁵. Les Républicains se servent d’un « usage immémorial » afin d’imposer leur présence au sein de l’Empire ottoman²⁵⁶. La Sublime Porte conteste cette présence mais à la suite des règlements de paix de 1860, elle n’a aucun moyen d’empêcher la France de s’installer au Levant. La France est consciente qu’elle doit désormais s’appuyer essentiellement sur les Maronites qui ne cessent de les défendre. Cependant, Maurice Bompard, ambassadeur de France à Constantinople écrit à Raymond Poincaré, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, le 27 mars 1912 :

« Certes, les prélats orientaux sont prodigues de protestations de reconnaissance et de soumission à l’égard de la France ; ils aiment, quand ils parlent à des Français, à se dire les serviteurs de notre pays ; ils se donnent volontiers à eux comme les plus fidèles et les plus dévoués de ses agents. On leur répond sur le même ton, peut-on faire autrement ? Mais il est sous-entendu que c’est là un langage oriental qui ne doit pas se prendre au pied de la lettre et l’on sait bien de part et d’autre, sans toutefois jamais le dire, qu’on est surtout lié par les services qu’on se rend ou qu’on est à même de se rendre mutuellement »²⁵⁷.

Il faut comprendre que les Maronites encouragent les intérêts français car la France les protège. Néanmoins, en cas de meilleures propositions, la communauté maronite pourrait chercher par ailleurs une meilleure protection. Paris est conscient qu’un « contrat gagnant-gagnant » lie les deux alliés séculaires. Les Maronites promettent de diffuser le français et la culture française en Orient mais en échange d’une protection. Si l’une des deux parties ne respecte pas son devoir, l’autre partie pourrait trouver un autre partenaire. La diplomatie doit mettre de côté sa perception de la religion afin de permettre de conserver son client au Levant.

²⁵⁵ Vincent CLOAREC, *op. cit.*, p. 5.

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 5.

²⁵⁷ *Ibid.*, p. 6.

Pour beaucoup de fonctionnaires français, les Maronites sont perçus comme une communauté rétrograde, éloignée des valeurs républicaines²⁵⁸. On en vient alors à la citation de Léon Gambetta : « L’anticléricalisme n’est pas un article d’exportation »²⁵⁹. Ainsi, la III^{ème} République, qui s’oppose frontalement à l’Église au début du XX^e siècle, s’appuie sur les religieux (congrégations ou Maronites) afin de défendre ses intérêts au Levant.

Depuis la chute du Second Empire, la République poursuit deux objectifs diplomatiques. D’une part, elle doit constituer un réseau d’alliance permettant de pouvoir potentiellement s’opposer à l’Allemagne dans le cadre d’un nouveau conflit²⁶⁰. D’autre part, elle cherche à élargir son empire colonial dans le cadre d’une course aux conquêtes avec la Grande-Bretagne²⁶¹. Dans ce contexte, le parti colonial est créé en 1890 par Eugène Étienne et Auguste Louis Albéric d’Arenberg. On retrouve d’importantes figures proches du parti comme Raymond Poincaré, Louis Barthou ou Georges Samné²⁶². Ce parti politique défend la conquête coloniale et les opérations d’expansion. Or, le Levant constitue un territoire important pour ce parti. Il permettrait à la France d’obtenir un territoire à la lisière de la Méditerranée et donc d’accroître sa domination maritime. Pour défendre les revendications levantines, le parti s’appuie sur *le Comité de l’Asie française*, mensuel créé en 1901, dont le premier rédacteur est Robert de Caix²⁶³. Le journal sensibilise l’opinion publique sur le rôle que la France doit jouer dans la région orientale et asiatique.

Pourtant, Raymond Poincaré, devenu président du Conseil en 1912, reste attaché à l’unité ottomane et souhaite conserver la politique de la majorité permettant la défense des minorités²⁶⁴ : avant tout, le président du Conseil cherche à renouveler les relations avec le Saint-Siège²⁶⁵. Depuis 1905, la rupture des discussions diplomatiques avec le Vatican avait conduit l’Italie à réclamer le protectorat français au Levant. Le Lorrain espère qu’en discutant à nouveau avec le pape, la France pourrait continuer à avoir une position privilégiée en Orient. En outre, le gouvernement soutient les revendications nationalistes libanaises. Dès juin 1912, il reçoit à Paris une délégation de l’Alliance libanaise : Raymond Poincaré

²⁵⁸ *Ibid.*, p. 7.

²⁵⁹ Henry LAURENS, *Français et Arabes depuis deux siècles. La « chose franco-arabe »*, *op. cit.*, p. 37.

²⁶⁰ Alexis GILODI, *op. cit.*, p. 8-11.

²⁶¹ *Ibid.*, p. 8-11.

²⁶² Vincent CLOAREC, *op. cit.*, p. 28.

²⁶³ *Ibid.*, p. 28.

²⁶⁴ *Ibid.*, p. 29.

²⁶⁵ *Ibid.*, p. 30.

promet la défense du Conseil d'administration libanais et sa protection. L'appui français permet au Mont-Liban d'obtenir le 23 décembre 1912 une autonomie financière et administrative plus importante²⁶⁶. De surcroît, la Sublime Porte permet au Conseil d'administration d'ouvrir ses ports aux compagnies étrangères, dont françaises. La diplomatie française discute régulièrement avec des figures libanaises nationalistes comme Chekri Ghanem (1861-1929), écrivain et dramaturge libanais installé en France²⁶⁷. La politique française semble fonctionner puisqu'elle est reconnue par les chrétiens et parfois célébrée : Par exemple, le 14 juillet 1899, le consul général Sercey est surpris de la participation importante des chrétiens et des religieux maronites aux célébrations. Cette affection se manifeste aussi par l'élection du patriarche francophile Élias Houayek le 7 décembre 1899²⁶⁸.

Ce soutien français aux Maronites s'explique par la nécessité de défendre des intérêts au sein de l'Empire ottoman. En effet, depuis la fin du XIX^e siècle, un courant identitaire arabe se développe dans l'Empire ottoman²⁶⁹. Il est conjugué à une volonté d'un renouveau religieux, c'est-à-dire de rénover l'Islam en reprenant le contrôle religieux et plus concrètement le califat²⁷⁰. Ainsi, le nationalisme arabe réclame le retour dans les mains des Arabes d'un pouvoir temporel et spirituel. Il milite pour se détacher de l'emprise ottomane qui conserve pour l'instant les deux pouvoirs. Les Arabes défendent donc de nouvelles frontières en Orient et cherchent à prendre la Syrie. Le territoire syrien comprend le Liban et la Palestine²⁷¹. Or, la France a des desseins sur les trois régions et elle s'oppose donc à ce nouveau courant. La diplomatie française accuse la Grande-Bretagne de soutenir ce courant afin de concurrencer les intérêts français. En effet, depuis 1906, la Grande-Bretagne cherche à protéger l'Égypte ainsi que la route des Indes. Pour cela, le *Foreign Office* envisage une expansion vers la Palestine. L'armée britannique prépare en collaboration avec l'Égypte des opérations militaires vers la Syrie et la Palestine²⁷².

Pour rappel, la diplomatie française est encore marquée par la crise de Fachoda. Elle refuse donc de nouveau d'être écartée et humiliée par Londres. Dans le même temps, les chrétiens du Liban ont manifesté leur refus d'entrer dans les troupes ottomanes.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 32.

²⁶⁷ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 115.

²⁶⁸ Alexis GILODI, *op. cit.*, p. 294.

²⁶⁹ Vincent CLOAREC, *op. cit.*, p. 20-21.

²⁷⁰ *Ibid.*, p. 21.

²⁷¹ *Ibid.*, p. 22.

²⁷² *Ibid.*, p. 33.

Ils se réfugient dans la Montagne libanaise afin d'être exemptés de service militaire²⁷³. Des soulèvements dans les centres urbains libanais sont réprimés par les Ottomans. Le clergé maronite demande à la France d'intervenir militairement. Parallèlement depuis le Caire, des Libanais exilés organisent un coup d'État et se rapprochent de la Grande-Bretagne²⁷⁴. Les nationalistes libanais n'hésitent pas à faire monter les enchères entre Londres et Paris afin d'acquérir leur indépendance.

Pourtant, Raymond Poincaré refuse d'entrer dans cette négociation et surtout ne souhaite pas que l'entente militaire avec les Britanniques soit remise en cause. Ainsi, le président du Conseil se rapproche du gouvernement britannique pour obtenir une promesse de non-intervention au Liban. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères britanniques, Sir Edward Grey, membre du gouvernement d'Herbert Henry Asquith, indique à Raymond Poincaré en décembre 1912 que « [La Grande-Bretagne] n'a ni intention d'agir, ni desseins, ni aspirations d'aucune sorte »²⁷⁵ sur la Syrie. La déclaration britannique permet à Raymond Poincaré de s'adresser au Sénat le 21 décembre 1912 et d'affirmer :

« Je n'ai pas besoin de dire qu'au Liban et en Syrie notamment, nous avons des intérêts traditionnels et que nous entendons les faire respecter [...]. Nous n'y abandonnerons aucune de nos traditions, nous n'y répudierons aucune des sympathies qui nous sont acquises, nous n'y laisserons en souffrance aucun de nos intérêts »²⁷⁶.

Le président du Conseil réaffirme son soutien à l'unité ottomane mais aussi à la communauté maronite. Il affirme une politique double, ce qui déplaît aux nationalistes libanais mais aussi à une partie de la diplomatie française. Certaines figures colonialistes remettent en cause la politique traditionnelle de la majorité et préconisent une intervention directe pour pouvoir aider les Maronites²⁷⁷. Raymond Poincaré affirme alors avoir défendu les intérêts de la France au Levant.

Régulièrement, la diplomatie française de la III^{ème} République parle d'intérêts à porter. Or, ils ne sont pas uniquement diplomatiques. Selon Giuseppe Bevione :

²⁷³ *Ibid.*, p. 40.

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 40.

²⁷⁵ Comte Roger DE GONTAUT-BIRON, *Comment la France s'est installée en Syrie (1918-1919)*, Paris, Librairie Plon, 1922, p. 4.

²⁷⁶ *Ibid.*, p. 4-5.

²⁷⁷ Vincent CLOAREC, *op. cit.*, p. 45.

« Tous les instruments de l'action française en Syrie, intervention de 1860, action diplomatique, action économique, perdent leur importance devant le majestueux et silencieux corps d'occupation française qui est campé en Syrie depuis cinquante ans, sans que la France officielle s'en aperçoive, et qui travaille pour elle sans rien demander. Il imprègne de sa culture l'élite syrienne, accomplissant la plus grande œuvre de pénétration politique qu'un gouvernement puisse désirer [...]. Les services que cette armée de religieux, parfaitement équipée et organisée, rend à son pays, sont incalculables »²⁷⁸.

Ainsi, depuis le milieu du XIX^e siècle, la France s'est installée en Orient en utilisant ses habits de fille aînée de l'Église. Grâce aux congrégations religieuses, elle a pu exporter la culture et la langue française. La clientèle maronite en a été particulièrement proche comme le démontre la nomination du patriarche Elias Houayek, figure francophile. L'utilisation du terme « d'armée religieuse » par Giuseppe Bevione est intéressante. Si l'armée française s'est retirée en 1860, une nouvelle forme de force s'est installée. Les missions catholiques s'opposent alors aux missions protestantes, soutenues par la Grande-Bretagne²⁷⁹. À nouveau, c'est une concurrence diplomatique entre les deux puissances. Les congrégations sont assimilées à un « cheval de Troie » de l'impérialisme français puisqu'elles permettent, comme dans les autres territoires colonisés, de développer l'attachement à la France.²⁸⁰ Il est particulièrement intéressant de constater que les missionnaires, pourtant rejetés en France, sont au centre des actions diplomatiques françaises. On peut affirmer que l'expulsion des congrégations en France après les lois de 1901 puis de 1905 permettent de renforcer les rangs missionnaires au Levant²⁸¹. La politique anticléricale de la France sert la politique cléricale au Levant. Ce constat apparaît être un paradoxe.

La France s'appuie sur plusieurs congrégations au Levant. Nous n'avons pas réussi à avoir toutes les informations précises sur la situation des congrégations avant la guerre :

²⁷⁸ Comte Roger de GONTAUT-BIRON, *op. cit.*, p. 5-6.

²⁷⁹ Chantal VERDEIL, « Le rôle des missionnaires dans les relations entre les Maronites et la France (XIX^{ème}-XX^{ème} siècle) », dans Carole H. Dagher (dir.), *La France et les maronites. Regards croisés*, Paris, l'Harmattan, 2013, p. 43.

²⁸⁰ Pierre VERMEREN, *op. cit.*, p. 119-120

²⁸¹ *Ibid.*, p. 123-124.

- Les Capucins s'installent au Moyen-Orient en 1625. La congrégation, créée par le père Joseph du Tremblay, possède huit établissements scolaires en Syrie et au Liban à la fin du XIX^{ème} siècle.²⁸²
- Les Carmes Déchaussés s'établissent en 1626 à Alep puis possèdent, avant la guerre, cinq maisons religieuses ainsi que quatre collèges.²⁸³
- Les Frères des Écoles chrétiennes s'installent au Liban en 1878.²⁸⁴
- Les Frères marianistes des Écoles s'implantent au Liban et en Syrie en 1895²⁸⁵ et possèdent des collèges notamment à Beyrouth, Damas et Alep²⁸⁶.
- Les Lazaristes reprennent les missions jésuites en Orient par décret en 1782 et fondent plusieurs maisons religieuses au Liban et en Syrie²⁸⁷. Ils ont également des établissements scolaires à Antoura, Beyrouth, Tripoli et Damas.²⁸⁸
- Les Sœurs de la Charité de Sainte Jeanne-Antide Thouret de Besançon arrivent au Liban en 1902²⁸⁹ et ont des établissements scolaires à Beyrouth et à Damas²⁹⁰.
- Les Franciscaines Missionnaires de Marie s'installent au Liban et en Syrie en 1877²⁹¹ et fondent des maisons religieuses à Alep et à Beyrouth²⁹².
- Les Sœurs missionnaires de Notre Dame des Apôtres s'établissent au Liban à la fin du XIX^{ème} siècle et créent plusieurs maisons religieuses ainsi que des écoles.²⁹³
- Les Sœurs de la Sainte Famille s'implantent au Liban en 1894 avec plusieurs maisons et établissements scolaires.²⁹⁴
- Les Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul s'installent au Liban en 1845²⁹⁵ et fondent des écoles à Beyrouth, Damas et Alep.²⁹⁶

²⁸² Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 99.

²⁸³ *Ibid.*, p. 100.

²⁸⁴ *Ibid.*, p. 102-103.

²⁸⁵ *Ibid.*, p. 103.

²⁸⁶ CADN, Fonds Mandat Syrie/Liban 1 SL 1 V 1364, Dossier communautés confessionnelles au Liban et en Syrie, réalisé le 1er janvier 1939.

²⁸⁷ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 104.

²⁸⁸ CADN, Fonds Mandat Syrie/Liban 1 SL 1 V 1364, Dossier communautés confessionnelles au Liban et en Syrie, réalisé le 1er janvier 1939.

²⁸⁹ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 104.

²⁹⁰ CADN, Fonds Mandat Syrie/Liban 1 SL 1 V 1364, Dossier communautés confessionnelles au Liban et en Syrie, réalisé le 1er janvier 1939.

²⁹¹ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 104.

²⁹² CADN, Fonds Mandat Syrie/Liban 1 SL 1 V 1364, Dossier communautés confessionnelles au Liban et en Syrie, réalisé le 1er janvier 1939.

²⁹³ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 105.

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 105.

²⁹⁵ *Ibid.*, p. 105.

- Les Franciscains de la Terre Sainte sont présents au Liban.²⁹⁷
- Les Dominicains possèdent un collège à Beyrouth.²⁹⁸

En 1913, les congrégations ont 36 maisons religieuses ainsi qu'un grand nombre d'établissements scolaires²⁹⁹. Les missionnaires ne s'occupent pas uniquement des Maronites mais la communauté occupe une place importante. Cela leur permet d'être une communauté plus éduquée et de former une élite. Alphonse de Lamartine indique déjà dans son récit de voyage, publié en 1835 :

« L'instruction du peuple, bien que bornée à la lecture, à l'écriture, au calcul, au catéchisme, y est universelle et donne aux maronites un ascendant légitime sur les autres populations syriennes »³⁰⁰.

La plus importante congrégation est la mission jésuite. Elle arrive à Sidon (devenu Saïda) en 1644. Son rôle étant dans un premier temps de convertir les non-chrétiens ainsi que les hérétiques. Les missionnaires traduisent les textes saints en arabe puis les diffusent dans la région³⁰¹. En 1773, le pape Clément XIV supprime définitivement la Compagnie de Jésus par le bref apostolique *Dominus ac Redemptor*. Elle est restaurée en 1814 et dès 1833, la compagnie revient au Liban en fondant une mission à Bickfaya puis en créant un séminaire à Ghazir en 1843³⁰². En 1866, les Jésuites s'installent à Beyrouth afin de multiplier leurs œuvres. L'université Saint-Joseph est fondée en 1875 puis la congrégation ouvre une École française de médecine en 1883. En 1888, l'École de médecine est reconnue comme Faculté de médecine française et délivre donc des diplômes équivalents à ceux de la France. En 1889, la Faculté de pharmacie est créée³⁰³. Les Jésuites sont les responsables de l'Université et parfois professeurs. Ainsi, avant la Première Guerre mondiale, la Faculté de médecine compte douze professeurs et 355 étudiants³⁰⁴. En octobre 1898, la congrégation crée aussi le journal *L'Orient*, devenu aujourd'hui *L'Orient-le jour*. L'ordre occupe une place importante au Levant en étant à la fois instructeurs, missionnaires, mais aussi soignants au

²⁹⁶ CADN, Fonds Mandat Syrie/Liban 1 SL 1 V 1364, Dossier communautés confessionnelles au Liban et en Syrie, réalisé le 1er janvier 1939.

²⁹⁷ *Ibid.*

²⁹⁸ *Ibid.*

²⁹⁹ Nasri SALHAB, *op. cit.*, p. 106.

³⁰⁰ *Ibid.*, p. 100-101.

³⁰¹ *Ibid.*, p. 101.

³⁰² *Ibid.*, p. 101.

³⁰³ AJV, Fonds Mission du Proche-Orient, RPO 162, Bulletin annuel de la faculté française de médecine et de pharmacie de Beyrouth, année scolaire 1920-1921.

³⁰⁴ *Ibid.*

sein de l'hôpital universitaire. Plusieurs figures jésuites occupent une place importante dans la diplomatie française avant et après la guerre. Claude Chanteur est le chancelier de la Faculté de médecine et recteur de l'université Saint-Joseph, il se distingue particulièrement par ses correspondances régulières avec Henri Gouraud, le premier Haut-Commissaire français du mandat au Levant. Il souhaite centraliser l'enseignement universitaire libanais et syrien au sein de l'université Saint-Joseph³⁰⁵. Louis Jalabert est le représentant à Paris de la Faculté de médecine. Il représente également l'ensemble de la mission auprès des Affaires étrangères. Louis Jalabert participe beaucoup à l'historiographie de la mission jésuite. Il décrit la mission jésuite au Liban comme une tâche importante par les différences communautaires qui conduisent à multiplier les actions³⁰⁶. Par ses ouvrages, il développe l'histoire de la congrégation mais aussi du mandat français, non sans parti pris :

« Nulle mission ne ressemble à celle-là. Le caractère unique de la Mission de Syrie tient moins à son cadre géographique et au contexte historique dans lequel vient s'insérer l'apostolat des Jésuites, qu'à la diversité des populations en face desquelles se sont trouvés les missionnaires et à la complexité des problèmes religieux qui se sont posés devant eux »³⁰⁷.

Ainsi, les Jésuites défendent au Liban leurs intérêts mais aussi une certaine vision cléricale de la France, protectrice des chrétiens. Si la diplomatie française ne va pas dans le sens de leurs intérêts, elle n'hésite pas à utiliser leur important réseau politique afin de reprendre l'avantage.

Ces missions permettent d'éduquer et de développer la région et plus particulièrement les Maronites. De plus, les populations, formées par les congrégations s'attachent à la France. Néanmoins, leur vision de la France est représentée par la figure du « Père blanc ». Ainsi, ils imaginent un pays pieux, civilisé et humanitaire. L'arrivée du mandataire après la guerre conduit donc à des incompréhensions. Pourtant, Sélim Taqla chante sa reconnaissance à la France en décembre 1920 lors d'une cérémonie de clôture des examens à l'université Saint-Joseph :

« Quoique jeunes, nous avons déjà vu bien des gouvernements se succéder chez nous. Pour nous, il n'y a qu'une nation sympathique, qu'une nation

³⁰⁵ Annelise OUVRARD-PASCAUD, *Les jésuites au Liban, 1919-1939*, mémoire réalisé en 2002 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sous la direction de Daniel RIVET, p. 7

³⁰⁶ *Ibid.*, p. 6.

³⁰⁷ AJV, Fonds Mission du Proche-Orient, RPO 26, Dossier « Le centenaire de la Mission des Jésuites en Syrie (1831-1931) », écrit par Louis Jalabert.

désintéressée : c'est la France, la France de la civilisation et de l'instruction, la France des grandes œuvres, des missionnaires, des écoles, la France charitable, qui, au premier jour de l'occupation, a sauvé notre pays de la famine. Par elle, nous sentons notre valeur et notre rang d'aujourd'hui : c'est dans sa langue, dans ses livres, dans ses génies de quinze siècles, que nous avons appris et que nous apprendrons. À cette France, notre attachement sera éternel ! »³⁰⁸

Au Levant, la France ne s'affiche pas cependant qu'en figure chrétienne. Le gouvernement promeut également la Mission laïque afin de proposer un enseignement public réalisé par des « civils », financé par le Quai d'Orsay.³⁰⁹

³⁰⁸ Chantal VERDEIL, « Le rôle des missionnaires dans les relations entre les Maronites et la France (XIX^{ème}-XX^{ème} siècle) », *art. cit.*, p. 46.

³⁰⁹ *Ibid.*, p. 46.

Tableau 2: répartition des écoles françaises par région³¹⁰

Région	Populations (en milliers)	Proportion dans la population totale	Nombre d'élèves	Pourcentage des élèves par région	Nombre d'élèves pour 1 000 habitants
Constantinople et environs	910	4.6%	8 400	10%	9.2
« Mésopotamie »	3 564	18.2%	12 950	15%	3.6
Asie Mineure et archipel	11 730	59.8%	16 300	19%	1.4
Jérusalem	328	1.7%	9 100	10%	27.7
Sous-total	16 532	84.3%	46 750	54%	2.8
Vilayet de Damas, Alep, Maras et Zor	1 845	9.4%	6 300	7%	3.4
Vilayet de Beyrouth	825	4.2%	11 650	13%	14.1
Mont-Liban	415	2.1%	23 100	26%	55.7
Sous-total Syrie	3 085	15.7%	41 050	46%	13.3
Total	19 617	100%	87 800	100%	4.5

Dans ce tableau, les congrégations ont essentiellement installé des écoles françaises en Syrie et plus particulièrement au Liban. Ainsi, 23 100 élèves vont à l'école au Liban. Cela permet alors à la France de jouir d'un grand nombre de Libanais francophones mais aussi favorable à une présence française. Le tableau d'Alexis Gilodi montre bien que l'œuvre missionnaire favorise la présence française. Un second tableau permet de voir que les catholiques et les Maronites sont les principaux consommateurs d'écoles françaises.

³¹⁰ Alexis GILODI, *op. cit.*, p. 367.

Tableau 3 : Répartition des élèves par confession dans les écoles "françaises"³¹¹

Région	Catholiques et uniates	Autres chrétiens	Juifs	Musulmans	Taux de documentation
Mont-Liban	94%	4%	0%	21%	12%
Beyrouth	65%	16%	10%	9%	45%
Vilayet de Damas, Alep, Maras et Zor	55%	8%	32%	5%	88%

De même, la France investit au Levant pour son développement économique : Le gouvernement finance de grands travaux et le développement des transports publics³¹², de nombreux Français s'installent dans la région pour y faire du commerce. La population française au Levant ne cesse d'augmenter jusqu'au début de la Première Guerre mondiale.

Tableau 4 : Recensements des Français vivants en Turquie³¹³

Circonscriptions consulaires	1872	1906			1912		
	Citoyens	Citoyens	Religieux	Sujets	Citoyens	Religieux	Sujets
Constantinople	3 150	5 143	48	100	4 500	50	s.d.
Salonique	151	360	s.d.	0	490	s.d.	77
La Canée	64	s.d.	s.d.	0	119	s.d.	s.d.
Scutari	0	12	s.d.	17	60	s.d.	s.d.
Uskub	s.d.	17	s.d.	0	48	s.d.	s.d.
Smyrne	927	1 500	s.d.	260	1 700	s.d.	s.d.
Beyrouth	463	915	683	1 565	1 000	746	2 122
Alep	168	146	95	0	307	s.d.	163
Damas	53	1000	s.d.	0	123	s.d.	s.d.
Trébizonde	53	198	122	0	177	108	s.d.
Larnaca	37	198	s.d.	0	60	s.d.	s.d.
Jérusalem	35	s.d.	397	399	520	501	600
Bagdad	28	412	40	0	55	26	3
Djeddah	s.d.	53	0	80	10	s.d.	
Tripoli	75	0	2	735	s.d.	s.d.	
Total	5 204	8 762	1 387	3 156	9 169	1 431	2 965

Dans le tableau, le nombre de citoyens français résidant au sein de l'Empire ottoman a presque doublé entre 1872 et 1912, plus particulièrement à Beyrouth passant de 463 à 1 000. Cette augmentation concerne aussi le nombre de religieux. Ainsi, en croisant les trois tableaux, on voit que la France du Levant ne cesse de renforcer sa présence permettant de véhiculer la culture française. Cependant, la France ne possède pas véritablement d'une politique syrienne, mais plusieurs actions qui se complètent :

³¹¹ *Ibid.*, p. 111.

³¹² Vincent CLOAREC, *op. cit.*, p. 11.

³¹³ Alexis GILODI, *op. cit.*, p. 129.

le protectorat maronite, le soutien aux missionnaires et le développement économique. De plus, cette politique ne se veut pas uniquement à destination du Liban ou de la Syrie mais cherche à s'appliquer dans l'ensemble de l'Empire. Cela explique alors l'importance de l'unité ottoman pour la diplomatie française.

Dans ce premier chapitre, nous avons cherché à démontrer que la France a une relation historique avec la communauté maronite mais qu'il est indispensable de prendre une certaine hauteur à propos de cette alliance.

La communauté maronite est fondée sur un caractère nationaliste où le patriarche est chef d'Église et chef d'État. Le nationalisme maronite trouve son origine dans sa spécificité religieuse régionale. Or, c'est cette particularité doit être défendue par la France. Ainsi, le Royaume de France puis les régimes post-révolution doivent permettre la protection des éléments maronites. Mais ce soutien n'est jamais exclusif : il fait partie d'une politique plus générale comprenant à la fois les Capitulations ainsi que les relations avec d'autres minorités. La communauté maronite est consciente de l'importance d'avoir un soutien sans faille de la France et crée donc de toutes pièces une légende où les Maronites auraient aidés les croisés francs. De cette collaboration, saint Louis aurait promis une protection éternelle à la communauté. Ce mythe conduit la France à intervenir plus régulièrement au Levant : lors des événements de 1860, la France se positionne en faveur des Maronites mais aussi de leurs revendications nationalistes puisque le gouvernement de Napoléon III cherche à réaliser le dessein territorial maronite. L'œuvre française est poursuivie par la III^{ème} République elle défend ses intérêts économiques et politiques, et cherche à concurrencer la Grande-Bretagne.

Ainsi, à la veille de la Guerre, la III^{ème} République mène toujours deux politiques en Orient : une grande politique autour d'un lien fort avec la Sublime Porte et une petite politique à travers la protection des chrétiens, sauf que l'entrée en guerre de l'Empire ottoman provoque la fin des Capitulations et donc met un terme à de la grande politique française. Il est bon de se demander si la Première Guerre mondiale conduit à la destruction des intérêts français.

Chapitre II : Comment la Grande Guerre conduit-elle à une destruction du Levant et des intérêts français ?

L'entrée en guerre de l'Empire ottoman et la suppression des Capitulations entraînent deux événements qui remettent, profondément, en cause les intérêts français. D'une part, les massacres des chrétiens, accusés d'être alliés des Européens, pourrait amener une disparition définitive des clients français. D'autre part, l'entrée en guerre des nationalistes arabes, dits Chérifiens, permet un avantage diplomatique et militaire de la Grande-Bretagne. La France ne semble n'avoir plus son destin en main dans l'Orient de la Première Guerre mondiale mais, paradoxalement, elle ne souhaite pas intervenir davantage.

A. La disparition des intérêts français provoquée par l'entrée en guerre de l'Empire ottoman

- *La fin des Capitulations et l'entrée en guerre de l'Empire ottoman*

La révolution des Jeunes-Turcs en 1908 a des conséquences importantes sur l'Empire ottoman. Il conduit à un éveil du courant nationaliste turc davantage centré sur la Turquie et sur l'Islam. Les révolutionnaires mettent en place une dictature autoritaire, arrête les opposants politiques et censure la presse¹. Le sultan n'a aucun rôle dans la nouvelle organisation gouvernementale. La volonté des Jeunes-Turcs est de permettre la renaissance de l'Empire ottoman autour du turquisme. Cependant, malgré la volonté de s'émanciper des cours européennes, la Sublime Porte ne réforme pas les Capitulations et cherche même un allié européen² : les Ottomans continuent à faire des échanges commerciaux avec les Européens qui sont perçus comme des traîtres. De même, le turcocentrisme critique les minorités religieuses. Ainsi, les Arméniens, pourtant favorables à la révolution, deviennent la cible de massacres dès 1909 en Cilicie. La Russie, protectrice des orthodoxes, s'offusque de la situation et demande une défense plus importante du gouvernement ottoman. Cela aboutit à l'accord du 8 février 1914, à quelques semaines de la guerre, permettant la nomination d'inspecteurs étrangers dans la province arménienne mais surtout à une liberté culturelle pour la minorité arménienne³. L'accord est signé par la Sublime Porte, mais les nationalistes turcs s'opposent à ces concessions trop importantes. Yves Ternon indique que « la question arménienne devient dès lors une priorité pour ce nationalisme blessé. »⁴ Dès 1908, l'extrémisme turc pointe sa tête, en souhaitant isoler les minorités et mettre fin aux avantages européens.

Ainsi, les Jeunes-Turcs comprennent la nécessité d'établir une alliance avec une cour européenne. Les enjeux sont à la fois, économiques, militaires et diplomatiques, du fait de développement économique de l'Empire du prolongement de la route vers Bagdad ou encore de la mise en place de partenariats politiques. L'Empire ottoman n'a pas les moyens d'appliquer la politique nationaliste turque, il faut donc trouver un allié. Or, les traditionnels alliés des Ottomans, la France et l'Angleterre, ne répondent pas

¹ Yves TERNON, *L'Empire ottoman. Le déclin, la chute, l'effacement*, Paris, Éditions du félin, 2020, p. 286.

² *Ibid.*, p. 286-287.

³ *Ibid.*, p. 289.

⁴ *Ibid.*, p. 289.

aux demandes de négociations avec la Sublime Porte⁵. La Russie demande en échange un contrôle des Détroits, accord inenvisageable pour les Jeunes-Turcs. *A contrario*, l'Allemagne accepte de protéger l'Empire ottoman sans rien attendre en retour. L'Empire allemand constitue rapidement une mission militaire dirigée par le général Liman von Sanders pour assurer la protection de Constantinople et des détroits. Pour autant, cet accord d'avant-guerre n'est pas reconduit après l'attentat de Sarajevo et la mort de François-Ferdinand. Une partie du cabinet ottoman est même en faveur d'une alliance avec l'Entente. Guillaume II demande à son ambassadeur à Constantinople de reprendre les discussions avec les Jeunes-Turcs. Les négociations conduisent à un accord secret le 2 août 1914, la Sublime Porte s'engage à soutenir l'effort de guerre des Empires centraux si la Russie vient à entrer en guerre⁶. En échange, l'Allemagne renouvelle sa protection et envoie rapidement deux cuirassés à Constantinople : le Goeben et le Breslau, ils jouent un rôle important dans l'entrée en guerre de l'Empire ottoman. Puis, courant septembre, l'Empire allemand envoie environ deux millions de livres turques en or.

Si l'Empire ottoman n'a pas encore officiellement rejoint la guerre, certains actes montrent un changement d'orientation. Le 8 septembre 1914, la Sublime Porte décide que les Capitulations seront abolies à compter du 1^{er} octobre, conduisant à la suppression des privilèges des étrangers, la fermeture des bureaux de poste étrangers, l'augmentation des frais de douane mais aussi à la disparition du statut spécifique du Mont-Liban⁷. Les diplomates européens s'inquiètent de la situation. L'ambassadeur français à Constantinople, Maurice Bompard, alerte le Département des Affaires étrangères que les Européens ne sont plus en sécurité dans l'Empire ottoman. Le diplomate désigne l'Allemagne responsable de cette situation puisqu'elle a réclamé l'abolition de ce traité séculaire⁸. Le grand vizir ottoman écrit une lettre aux missions diplomatiques le 9 septembre 1914 afin d'expliquer l'abolition des Capitulations. La Sublime Porte rejette le traité car il offre de trop nombreux privilèges aux Européens et empêche l'Empire de se développer⁹. Cependant, dans cette lettre, les autorités ottomanes réaffirment que leur relation d'amitié

⁵ *Ibid.*, p. 290.

⁶ *Ibid.*, p. 294.

⁷ *Ibid.*, p. 295.

⁸ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I), op. cit.*, Document 17 : Télégramme de Maurice Bompard, ambassadeur français à Constantinople, à Théophile Delcassé, ministre des Affaires étrangères, le 9 septembre 1914, p. 13-14.

⁹ *Ibid.*, Document 18, Lettre du prince Saïd Halim Pacha, grand Vizir et ministre des Affaires étrangères, à Maurice Bompard, ambassadeur de la République française à Thérapia, le 9 septembre 1914, p 14-16.

reste intacte. L'abolition des Capitulations est saluée par de nombreuses manifestations de Turcs. M. Bompard y voit « une victoire de l'Islam sur la Croix »¹⁰. Ce changement diplomatique est important pour la diplomatie européenne et surtout française : jusqu'à présent, les Européens pouvaient jouir de nombreuses libertés dans un territoire qu'ils ne gouvernaient pas. L'abolition des Capitulations conduit à la disparition de ces privilèges. Ils craignent d'autant plus la nouvelle place de l'Allemagne en Orient. Ainsi, les ambassadeurs des puissances de la Triple Entente et l'ambassadeur italien, écrivent le 15 septembre, à la Sublime Porte, afin qu'elle revoie sa position sur les Capitulations. Ils rappellent que ce traité ne peut être aboli sans un consensus des signataires et donc qu'ils ne pourraient reconnaître, sans négociation, une modification des accords.

La tension est extrêmement forte entre l'Empire ottoman et l'Entente. Depuis le 26 septembre, l'Empire ottoman a fermé les Détroits et a placé des mines et des filets sous-marins¹¹. L'objectif est de bloquer les ravitaillements européens vers la Russie. De même, la mobilisation générale a été déclarée. La presse française s'offusque de cette situation qui est de la responsabilité première des Allemands et qui pourrait avoir des conséquences terribles sur la Turquie : « Instrument servile dans les mains de Berlin et de Vienne, la Turquie s'apercevra probablement trop tard de sa folie. Parce qu'une répression immédiate n'a pas suivi chacune des fautes des gouvernants de Constantinople, l'heure fatale du règlement n'en sonnera pas moins. Le sort des empires, l'avenir des États et des nations se décide en ce moment à l'ouest et à l'est de l'Europe centrale, et ce seront ceux qui collaborent au triomphe de l'œuvre de justice commencée depuis six semaines qui assureront l'organisation équitable de la paix définitive ».¹² On note que les Alliés, à travers leurs presses, préparent et réfléchissent déjà à un Orient sans l'Empire ottoman, Orient où ils pourraient jouir de leurs privilèges. L'Entente craint que l'Empire ottoman s'en prenne à la Grèce et cherche à nouer des alliances avec la Roumanie ou la Bulgarie¹³. La situation est donc incontrôlée par les Alliés alors même que la Sublime Porte n'a pas déclaré officiellement la guerre à l'Entente. La Syrie et le Liban craignent aussi les bouleversements diplomatiques de Constantinople. La disparition du statut spécial du Mont-Liban pourrait entraîner des conséquences sur les minorités historiquement protégées par la France. François Georges-Picot, consul français à Beyrouth, décrit une « panique importante à

¹⁰ *Ibid.*, Document 19, Télégramme de Maurice Bompard à Théophile Delcassé, le 11 septembre 1914, p. 16-18.

¹¹ Yves TERNON, *op. cit.*, p. 295.

¹² « Bulletin du jour. En Orient. », *Le Temps*, 20 septembre 1914.

¹³ *Ibid.*

Beyrouth » où les familles chrétiennes fuient vers la Montagne tandis que les musulmans partent vers Damas¹⁴. Cela pourrait aussi contraindre les missionnaires et les diplomates français à quitter le Liban¹⁵. L'Entente se retrouve ainsi dans une impasse face à l'hostilité des nationalistes turcs, renforcée par le soutien de l'ennemi allemand.

Les Empires d'Europe centrale ont compris le double enjeu d'une alliance avec la Sublime Porte. Ce changement diplomatique conduit à un bouleversement des positions européennes en raison de leur place importante dans la région. Mais surtout, en collaborant avec le sultan, l'Allemagne pourrait fragiliser les puissances de l'Entente en démobilisant les musulmans colonisés. Dans ce sens, courant septembre, des appels sont publiés dans les journaux turcs à destination des indigènes du Maghreb, de l'Afrique et des Indes : « Nous avons appris de source authentique allemande de notre ville que le gouvernement allemand a lancé la proclamation suivante aux musulmans de Tunisie et d'Algérie, faits prisonniers dans les rangs français : "Musulmans, le gouvernement allemand ne vous considère pas comme des ennemis, car il sait qu'on vous a contraints par la force à venir sur le champ de bataille. Appréciant cette contrainte qui vous a été faite, l'Allemagne vous donne, dès l'instant, liberté pleine et entière. En outre, elle a décidé de vous envoyer dans un milieu musulman, au siège du califat. Votre grand padischah et votre vénéré calife est l'ami sincère de Sa Majesté l'empereur. En conséquence, elle vous mettra sous les ordres de ce glorieux souverain et vous rendra ainsi au grand califat dont vous faites partie." Ainsi voilà les Turcs devenus sujets ottomans ! »¹⁶

Les Européens convoquent alors un divan auprès du grand-vizir et auprès de Talaat bey afin d'indiquer les conséquences d'un ralliement militaire de l'Empire ottoman¹⁷. Sir Louis Mallet, ambassadeur britannique à Constantinople, évoque la possibilité de mettre en place un califat arabe en concurrence au califat ottoman. Cependant, si la Sublime Porte venait à changer de position, l'Entente serait prête à assurer la protection et l'unité de l'Empire ottoman. À la sortie de la réunion, les Européens sont convaincus que la donne peut encore changer. On note que la stratégie allemande est globale et repose sur trois aspects : économique, en cherchant à reprendre le canal de Suez aux Britanniques,

¹⁴ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I), op. cit.*, Document 34, Télégramme de François Georges-Picot, consul général de France à Beyrouth, à Théophile Delcassé, le 3 octobre 1914, p. 27-28.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ MOUKBIR, « Chronique de Turquie. La neutralité de la Turquie : apparence et réalité », *La Croix*, le 4 octobre 1914.

¹⁷ *Ibid.*

diplomatique, par l'abolition des Capitulations et également coloniale avec l'appel du Sultan aux indigènes puis l'appel au djihad contre les nations européennes.

De plus, l'Allemagne compte créer un nouveau front en Turquie et prépare ses troupes. Avant septembre, 41 officiers allemands étaient arrivés à Constantinople. Le 23 septembre, 27 officiers viennent compléter les troupes¹⁸. Pour la presse française, l'Allemagne ne cherche pas à défendre les intérêts des Turcs mais à déstabiliser l'Entente : « Il est évident que les Allemands ne font pas tout cela pour les beaux yeux de l'Empire ottoman ni pour ceux du comité Union et progrès. Ils le font dans un intérêt personnel. »¹⁹ Il est intéressant de voir que la presse française s'offusque particulièrement de la stratégie ottomane alors même que la Sublime Porte défend aussi ses intérêts propres. La volonté des Turcs est d'affirmer la puissance de leur empire et surtout, en cas de victoire, de se débarrasser totalement des Français, des Britanniques et des Russes. Dans le cas d'une alliance contraire, ils obtenaient au mieux un *statu quo* mais potentiellement une présence encore plus importante des Européens sur leur territoire. Enver pacha défend l'alliance avec l'Allemagne et prépare activement le conflit.

Ainsi, le 29 octobre, les deux cuirassés allemands attaquent le port russe d'Odessa²⁰. Le gouvernement ottoman déclare qu'ils ne sont pas responsables des bombardements. Mais, Enver, afin de faire plier ses camarades nationalistes, a unilatéralement commandé une offensive contre la Russie²¹. Le 30 octobre, la Russie rappelle son ambassadeur. L'offensive turque est particulièrement critiquée par l'Entente. Aucun acte de guerre n'a été déclaré avant l'attaque, le gouvernement se cache derrière cette « vraie fausse offensive » et surtout cela confirme l'alliance germano-ottomane. La presse française s'en prend désormais directement à la Turquie : « Leur intervention dans la guerre signifie que, quand cette lutte sera terminée, l'Europe sera délivrée des deux facteurs qui, depuis plus de cinquante ans, constituent la principale menace pour la paix. Nous nous débarrasserons du militarisme prussien et nous nous débarrasserons du même coup de la présence des Turcs en Europe. Les peuples de la Syrie, de l'Arabie et de la Mésopotamie seront, eux aussi, affranchis de la suprématie flétrissante des Turcs, et la race ottomane sera reléguée dans les vallées obscures de l'Asie Mineure »²². L'ambassadeur russe est renvoyé auprès de la Sublime Porte afin de faire part d'un ultimatum : la Turquie doit s'excuser auprès

¹⁸ « Le renforcement des officiers allemands en Turquie », *Le Temps*, le 16 octobre 1914.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Yves TERNON, *op. cit.*, p. 295.

²¹ *Ibid.*, p. 295.

²² « L'agression turque dans la mer Noire », *La Croix*, le 1^{er} novembre 1914.

de l'Entente et renvoyer tous les officiers allemands sans quoi les ambassadeurs de Russie, de France et d'Angleterre demanderont leur passeport et quitteront Constantinople²³. Faute de réponse, le 2 novembre, la Russie déclare la guerre à l'Empire ottoman. La France et l'Angleterre suivent leur allié dès le 5 novembre. La France communique la note suivante : « Les actes d'hostilité auxquels la flotte turque s'est livrée contre un bateau de commerce français, et qui ont causé la mort de deux Français et de graves dommages au bateau, n'ayant pas été suivis du renvoi des missions militaires et navales allemandes, mesure par où la Porte pouvait encore dégager sa responsabilité, le gouvernement de la République est obligé de constater que, par le fait du gouvernement ottoman, l'état de guerre existe entre la France et la Turquie »²⁴. Désormais, c'est officiel, la France doit se battre face à son plus ancien allié dans la région, afin de défendre ses intérêts. L'Entente veut une guerre rapide afin de déstabiliser l'organisation militaire allemande. En attendant, les Américains promettent la protection des intérêts français dans la région²⁵. La France joue un jeu dangereux puisque en cas de défaite, elle perdrait ses intérêts au profit de l'Allemagne. Mais dans le cas d'une victoire, les Américains pourraient aussi s'installer durablement dans la région. Cela explique l'importance d'une guerre courte, efficace et humiliante.

La bataille des Dardanelles est intéressante à étudier pour plusieurs raisons. Scientifiquement, les combats dans les Détroits sont un épisode militaire peu étudié dans l'historiographie française de la Première Guerre mondiale, contrairement à l'historiographie britannique qui a davantage étudié cet épisode. Max Schiavon publie un ouvrage de référence sur la bataille, *Le Front d'Orient, du désastre des Dardanelles à la victoire finale (1915-1918)*²⁶. Nous pouvons aussi nous référer à des biographies d'officiers impliqués dans les combats comme le général Henri Gouraud. Ce manque de travaux scientifiques s'explique essentiellement par le peu d'intérêt de la société française à l'époque du conflit. Le capitaine F. J. Deygas explique ce manque de « popularité » du front oriental : « L'armée d'Orient a longtemps été la parente pauvre des armées de la Grande Guerre. Elle était trop loin pour que la nation vécût sa vie. Paris ne voyait passer ni ses blessés, ni ses permissionnaires, aux yeux du public, et parfois même des hommes publics, son rôle était celui d'une sorte d'expédition coloniale, sans influence sérieuse

²³ « L'ultimatum des Alliés à la Turquie », *Le Matin*, le 2 novembre 1914.

²⁴ « La France et l'Angleterre se déclarent en état de guerre avec la Turquie », *Le Matin*, le 6 novembre 1914.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Max SCHIAVON, *Le Front d'Orient. Du désastre des Dardanelles à la victoire finale (1915-1918)*, *op. cit.*, 396 p.

sur le front d'Occident. Et lorsque la rupture du dispositif bulgare et la rapide mise hors de cause des armées ennemies du Sud-Est eurent réduit les Puissances centrales à demander la paix, les gouvernements alliés, quelque peu déconcertés devant une victoire dont l'ampleur les surprenait, crurent devoir la mettre sous le boisseau pour se donner le temps de réfléchir »²⁷. On retrouve ce manque d'enthousiasme pour la suite de la guerre en Orient que ce soit à Salonique, en Serbie mais aussi pour le Haut-Commissariat en Syrie et au Liban dans l'après-guerre. Pourtant, la bataille des Dardanelles a des conséquences particulièrement importantes. Elle devait être une bataille rapide permettant de fragiliser la position ottomane et de venir en aide à la Russie. Or, cet échec militaire conduit à l'existence de deux fronts orientaux et au renforcement de la Sublime Porte.

L'objectif des Alliés est d'attaquer directement les détroits ottomans à partir des Dardanelles. Ainsi, l'Entente, proche de Constantinople, pourrait reprendre rapidement sa position privilégiée en Orient. Le plan est proposé par le premier Lord de l'amirauté britannique, Winston Churchill. Il fait suite à une première attaque des Ottomans contre le canal de Suez le 26 janvier 1915²⁸ : Cette offensive, recommandée par Guillaume II afin de bloquer les transmissions entre les Indes et l'Europe, est un échec militaire. La Grande-Bretagne se place alors au centre de l'offensive contre la Sublime Porte afin de protéger sa position égyptienne. De plus, l'Entente cherche à aider la Russie en lui permettant un accès par des voies maritimes « chaudes ». La stratégie de Winston Churchill est de s'appuyer sur la puissance maritime de la France et de l'Angleterre pour détruire les forts des Dardanelles qui protègent les détroits²⁹. La défaite est interdite, selon le premier ministre britannique, Lord Kitchener : « Si la flotte ne pouvait pas franchir les Détroits sans aide, l'armée devait veiller à ce que l'affaire réussît. L'effet d'une défaite dans l'Orient serait très sérieux. Il n'était pas possible de reculer. La publicité de l'intention nous avait engagés. »³⁰ Perdre les Dardanelles pourrait envoyer un signal négatif auprès des populations, et des indigènes musulmans. Les Alliés mettent en œuvre beaucoup de ressources militaires afin de faire plier les forces turques. 20 croiseurs et cuirassés, 18 destroyers, 6 torpilleurs sont mobilisés, ce qui représente environ 280 canons de gros calibre³¹. Or, si le canal ne fait que 70 kilomètres, il est particulièrement étroit et les Ottomans, secondés par les Allemands, ont disposé, de part et d'autre du détroit, des canons mais aussi des lance-torpilleurs

²⁷ *Ibid.*, p. 13.

²⁸ *Ibid.*, p. 41.

²⁹ *Ibid.*, p. 41.

³⁰ *Ibid.*, p. 43-44.

³¹ *Ibid.*, p. 44.

et des mines. Si les Britanniques et les Français paraissent mieux équipés, le manque d'organisation et de coopération conduit rapidement à des échecs militaires.

Les Alliés briguent une victoire facile, mais Pierre Loti, navigateur et connaissant bien les Ottomans, demande à Raymond Poincaré, président du Conseil, de mettre fin à cette opération : « C'est une folie d'attaquer les Dardanelles ! Des mines lâchées dans le fort courant feront sauter nos cuirassés et les canons des côtes d'Europe et d'Asie, si proches, naufrageront nos transports »³². Malgré ces craintes, Raymond Poincaré ne change pas les plans des Alliés et dès le 19 février, la flotte franco-britannique bombarde l'entrée des détroits, sans succès. Les attaques sont suspendues le 25 février en raison des conditions météorologiques, et reprennent dès le 5 mars. Cependant, la stratégie turque permet d'éviter des pertes matérielles et humaines. Le 12 mars, le général Jan Hamilton est nommé afin de constituer un corps expéditionnaire visant à accompagner sur terre les attaques maritimes. Toutefois, le manque de renseignements sur les Détroits des Alliés est un véritable frein pour la bonne organisation du corps expéditionnaire : « Étant donné l'absence de renseignements précis quelconques, nous devons présumer que la péninsule de Gallipoli est tenue de force [...] de façon à opposer une résistance énergique »³³. La Grèce est prête à servir de base au corps expéditionnaire, mais la Russie refuse la participation active des Grecs dans l'occupation des Détroits. Le 18 mars, une première tentative offensive maritime et terrestre est réalisée en vain à cause des lourdes pertes maritimes. Le corps expéditionnaire est alors renforcé et rassemble environ 80 000 hommes dont 18 000 Français. L'ordre général est rapidement publié :

« Le général commandant le corps expéditionnaire d'Orient attire l'attention des chefs de tout grade sur la nécessité d'établir et d'exiger en toutes circonstances, une discipline rigoureuse de la troupe qu'ils commandent. [...] C'est à ce prix seul que des unités de nouvelle formation peuvent acquérir très rapidement la cohésion qui leur permettra d'entamer sans délai des opérations actives. [...] Le général commandant le corps expéditionnaire d'Orient appelle l'attention des chefs, à tous les degrés de la hiérarchie, et des soldats, sur la nécessité d'une hygiène attentive, en vue de la conservation des effectifs. Tout militaire qui aurait compromis sa santé par suite de négligence serait aussi coupable que s'il avait perdu

³² Max SCHIAVON, *Le Front d'Orient. Du désastre des Dardanelles à la victoire finale (1915-1918)*, *op. cit.*, p. 46.

³³ *Ibid.*, p. 47.

ses armes ; tout militaire qui volontairement se serait rendu indisponible, serait coupable de lâcheté et encourrait immédiatement les sanctions capitales de sa faute »³⁴.

Cependant, les troupes, situées à Alexandrie, se préparent encore. Les Ottomans et les Allemands profitent de ce retard pour résister à l'offensive terrestre. Sanders explique comment il a pu se réorganiser grâce aux désaccords des Français et des Anglais :

« Après le 18 mars, il était aussi clair pour nous que pour les Alliés que la route de Constantinople ne pourrait être ouverte par la seule voie d'eau. Il fallait donc s'attendre à un gros débarquement. Or nous savions que les Alliés avaient amené un corps important à Lemnos et à Imbros, sous les ordres des généraux Hamilton et d'Amade. Le 24 mars, Essad pacha se décida enfin à créer une nouvelle armée, la V^{ème}, pour la défense des Dardanelles, et le soir même, il m'en offrit le commandement ce que j'acceptai. Il n'y avait pas de temps à perdre. Dès le lendemain, je quittai Constantinople pour établir mon QG à Gallipoli. Les jours suivants furent des jours de gros travail, car tout était à changer dans la répartition des troupes sur les côtes. Les Anglais me laissèrent heureusement quatre semaines pour réorganiser la défense et faire venir de Constantinople une nouvelle division »³⁵.

Pour autant, lors du départ d'Alexandrie, le corps expéditionnaire est pris de la « fièvre de Gallipoli » imaginant les conditions de bataille paradisiaques et surtout l'adversaire sera faible.

Or, le débarquement sur la presqu'île de Gallipoli est compliqué à organiser puisque les officiers n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la localisation de l'attaque. Finalement, le 25 avril, il est décidé de prendre Gaba-Tépé pendant que les navires bombarderont le cap Soros³⁶. Les Alliés sont convaincus que l'armée ottomane est faible. Les échecs des guerres balkaniques ont conduit les Européens à sous-estimer leur adversaire. Le 25 avril, 200 000 hommes sont mobilisés dont 80 000 soldats pour s'emparer des plages. Les Alliés font face à une armée très bien organisée logistiquement grâce à l'apport des officiers allemands. Ces derniers ont permis de mettre en place une logistique pour faire

³⁴ *Ibid.*, p. 52-53.

³⁵ *Ibid.*, p. 54-55.

³⁶ *Ibid.*, p. 58-59.

face à un front élargi. Au bout de trois jours de combats, les Alliés cessent l'attaque. 38 000 soldats sont tués, blessés ou disparus. La bataille de Dardanelles est un échec. Afin de préparer une nouvelle offensive, les puissances réorganisent les troupes. Le général d'Amade, chef du corps expéditionnaire français est limogé et remplacé par le général Henri Gouraud³⁷. Ce dernier est choisi pour son expérience coloniale mais aussi pour son entente avec les Britanniques. Alexandre Millerand, ministre de la Guerre, lui dresse un ordre de mission particulièrement clair le 5 mai :

« Le Commandant du Corps Expéditionnaire Français a pour mission de coopérer avec le Corps Expéditionnaire Anglais et les Forces Navales Anglo-Françaises.

À l'opération du forçement du Passage des Dardanelles ;

Au maintien de la liberté de ce passage ;

À une action éventuelle des forces alliées sur Constantinople et le Bosphore.

Le Général Jan Hamilton, Commandant le Corps Expéditionnaire Anglais étant chargé de la Haute Direction des opérations en Orient, le Général Gouraud lui apportera toute son expérience et le concours de ses forces. Il se conformera à ses directives et il assurera, dans toute la mesure du possible, l'homogénéité du Corps Français dans le secteur des opérations qui lui sera attribué par le Commandant en chef »³⁸.

Pour organiser ses forces, Henri Gouraud souhaite avoir des moyens. Or, Joffre lui indique qu'il n'est pas question de changer la disposition du Front d'Orient : « Mon cher Gouraud, ne me demandez ni un bataillon, ni un canon, je n'en ai pas trop sur le front [européen] »³⁹. Le général fait appel à son expérience coloniale pour gérer des forces françaises, essentiellement indigènes, face à un ennemi organisé⁴⁰. Il propose de créer une contre-offensive en Asie mineure afin de prendre l'Empire ottoman en tenaille. À nouveau, Joffre refuse. Il comprend alors que l'opération est compliquée de par

³⁷ Julie d'ANDURAIN, *Henri Gouraud. Photographies d'Afrique et d'Orient, trésors des archives du Quai d'Orsay*, op. cit., p. 137-137.

³⁸ Pierre LYAUTEY, *Gouraud*, op. cit., p. 131.

³⁹ *Ibid.*, p. 132.

⁴⁰ Julie d'ANDURAIN, *Henri Gouraud. Photographies d'Afrique et d'Orient, trésors des archives du Quai d'Orsay*, op. cit., p. 136.

son contexte, son opposition et constate le maigre soutien du gouvernement. Le front principal reste et restera la bataille de France.

Les combats reprennent et Henri Gouraud constate que la violence est équivalente aux tranchées françaises. Il explique que l'organisation ottomane ne permet pas aux Alliés de répondre: « Seulement, à partir de ce jour [21 mai], les batteries de la Côte d'Asie s'animent et malgré les gros canons qui nous parvinrent à ce moment-là, nous ne pûmes les combattre efficacement. L'artillerie turque, établie sur la presqu'île et se continuant en Asie, formait, en effet, un arc de cercle autour de nos positions »⁴¹. Le corps expéditionnaire est le premier à être touché par cette violence comme l'indique le général Bailloud à ses hommes : « Mes enfants, je vous ai amenés ici pour mourir : c'est entendu, mais je vous demande de garder votre vie le plus possible, pour la donner utilement quand on vous le demande [...] Ils sont là les Turcs, il faut y aller, si vous vous ne les bousculez pas, ils vous jetteront dans la mer. »⁴² La violence des combats touche à la fois les soldats et les officiers : le 21 juin, lors d'une offensive organisée par Henri Gouraud vers Atchi-Baba, 23 des 56 officiers mobilisés dans l'offensive sont tués. Proportionnellement, le nombre d'officiers tués ou blessés sur le Front d'Orient est supérieur au front européen⁴³. Henri Gouraud est lui aussi touché par l'artillerie turque. Il est renvoyé en France pour se faire soigner et perd son bras droit à la suite de ses blessures⁴⁴. Les offensives du général Henri Gouraud s'avèrent être aussi un échec. Le front n'avance pas malgré quelques percées. Le 5 octobre 1915, l'entrée en guerre de la Bulgarie puis son offensive sur la Serbie dès le lendemain, oblige les Alliés à relâcher la pression sur les Détroits pour venir en aide à l'allié serbe⁴⁵. Le 9 janvier 1916, la fin de la bataille des Dardanelles illustre l'échec des Alliés en Orient. Ils n'ont pas réussi à se porter sur Constantinople malgré leurs importants moyens. Plusieurs raisons expliquent cet échec : le mépris de l'adversaire, la latence de l'organisation notamment lors du débarquement du corps expéditionnaire, le manque de coordination entre officiers et enfin le peu de légitimité accordé par les gouvernements français et anglais. Au total, 3 700 soldats français sont morts, 127 300 soldats britanniques sont tués, blessés ou disparus et 66 000 soldats turcs sont tués.⁴⁶

⁴¹ Pierre LYAUTEY, *Gouraud, op. cit.*, p. 133.

⁴² Max SCHIAVON, *Le Front d'Orient. Du désastre des Dardanelles à la victoire finale (1915-1918)*, *op. cit.*, p. 78.

⁴³ *Ibid.*, p. 88-89.

⁴⁴ Pierre LYAUTEY, *Gouraud, op. cit.*, p. 137.

⁴⁵ Yves TERNON, *op. cit.*, p. 303.

⁴⁶ Max SCHIAVON, *Le Front d'Orient. Du désastre des Dardanelles à la victoire finale (1915-1918)*, *op. cit.*, p. 199.

L'échec des Dardanelles est particulièrement problématique pour les Alliés. La victoire ottomane renforce la position des Jeunes-Turcs et surtout l'alliance avec l'Allemagne. L'aide de Sanders a conduit à une victoire. Les risques sont toujours importants sur le canal de Suez. L'Orient ne peut pas être négligé malgré les fronts serbes et européens. Cependant, il faut trouver un allié permettant de seconder la France et l'Angleterre. À partir du 14 juillet 1915, Henry McMahon, Haut-Commissaire britannique en Égypte, commence à correspondre avec le chérif Hussein de la Mecque, figure nationaliste arabe⁴⁷. De cette correspondance naît une nouvelle alliance en Orient qui fragilise la position française et libanaise. La bataille des Dardanelles a alors un lien direct avec le conflit franco-chérifien et avec la réorganisation territoriale des accords Sykes-Picot.

- *Les clients de la France et des Alliés pris pour cible dans l'Empire ottoman*

Il paraissait indispensable de traiter le génocide arménien, alors même que le lien avec le présent sujet paraît ténu, mais la politique ottomane durant la Première Guerre mondiale doit se comprendre dans sa globalité. Si les violences contre les Arméniens n'ont rien à voir en intensité avec celles contre les Libanais, l'objectif reste le même : faire disparaître les amis des Alliés. Enver pacha, en voyage à Beyrouth en février 1916, témoigne du rapprochement entre les deux communautés : « L'empire doit être nettoyé des Arméniens et des Libanais. Nous avons détruit les premiers par le glaive, nous détruirons les seconds par la faim. »⁴⁸ Le vocabulaire est sans équivoque : il faut nettoyer l'empire de ses communautés non-musulmanes. Ainsi, il me paraît plus qu'opportun de mettre en parallèle ces deux tragédies. D'autant plus, que l'historiographie française et libanaise sur la famine n'est pas aussi riche que les nombreuses recherches sur le génocide arménien. Il paraît important de comparer ces deux événements afin de noter les points communs et les spécificités propres à chaque société et à chaque communauté.

La France n'a pas établi de relations privilégiées uniquement avec les chrétiens du Mont-Liban, elle est également proche de la communauté arménienne, tout comme l'est la Russie. Or, les Arméniens, comme les autres communautés chrétiennes d'Orient, sont violemment ciblés par le régime ottoman. Ils partagent avec ces communautés les mêmes

⁴⁷ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I), op. cit.*, Document 81, Extraits de la correspondance échangée entre Sir H. MacMahon et le roi Hussein entre juillet et octobre 1915, p. 84.

⁴⁸ Youssef MOUAWAD, « La famine occultée et la Grande Guerre de 1914-1918 au Liban », dans Carole H. DAGHER et Myra PRINCE (dir.), *De la Grande Guerre au Grand Liban. 1914-1920*, Paris, Geuthner, 2015, p. 47.

volontés nationalistes et militent également pour une indépendance. La violence qu'ils subissent atteint des degrés élevés durant la Première Guerre mondiale. Ces massacres seront qualifiés comme des génocides à partir de 1965. Un génocide se définit selon la Convention sur le génocide établie par l'Organisation des Nations unies, comme un crime commis dans l'intention de détruire, tout, ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux⁴⁹. Dans ce chaos arménien, la France se place en retrait.

En 1908, la communauté arménienne, et notamment celle d'Anatolie, est particulièrement proche des Jeunes-Turcs lors de la révolution contre le sultan. Ce soutien aux révolutionnaires est réprimé par la Sublime Porte : elle incite les Kurdes à s'en prendre aux Arméniens sous la forme d'un conflit ethnique entre les deux communautés⁵⁰. En réponse au sultan, les Arméniens créent un groupe politique pour s'opposer à la gestion impériale du sultan, et à ses politiques communautaires⁵¹. Si ce groupe existe, il n'a pas véritable vocation à gouverner comme c'est le cas des Jeunes-Turcs qui en étant musulmans sont davantage légitimes⁵². De plus, les Jeunes-Turcs ne sont pas dans la contestation générale de l'Empire ottoman mais souhaitent surtout le réformer. *A contrario*, les Arméniens veulent un changement radical et s'affichent au côté des mouvements socialistes⁵³. Par ses positions radicales, la communauté arménienne effraie l'opinion ottomane voire, n'est pas prise au sérieux. Néanmoins, elle se rapproche progressivement des Jeunes-Turcs qui partage avec eux, la volonté politique de remettre en place la Constitution de 1876. Les désaccords restent importants, puisque les Jeunes-Turcs souhaitent un État centralisé tandis que les Arméniens demandent une autonomie pour les provinces. En juillet 1908, le Comité Union et Progrès (CUP) lance une révolte armée depuis la Macédoine. Les révolutionnaires sont encore loin du centre de l'Empire, mais leur action effraie le sultan qui accepte les changements politiques afin d'éviter de voir tomber Constantinople⁵⁴.

Le CUP est conscient de l'importance des communautés non-musulmanes dans son ascension au pouvoir. Ainsi, les partis politiques arméniens deviennent officiels et sont représentés au Parlement ottoman. Toutefois, les Jeunes-Turcs mettent en place

⁴⁹ Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, écrite en 1948 par les Nations Unies.

⁵⁰ Erdal KAYNAR, « L'opposition ottomane, le Comité Union et Progrès et la révolution de 1908 », dans Conseil scientifique international pour l'étude du génocide des Arméniens (dir.), *Le génocide des Arméniens*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 7-10.

⁵¹ *Ibid.*, p. 10-13.

⁵² *Ibid.*

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*

une dictature comme nous l'avons vu dans le point précédent : les nationalistes occupent et contrôlent les administrations et décident rapidement de faire taire les communautés non-musulmanes, désignées comme une menace pour le pouvoir de la Sublime Porte. Dès avril 1909, après les fêtes de Pâques, plusieurs Turcs décident d'attaquer les quartiers arméniens de la ville d'Adana en Cilicie⁵⁵. Cela provoque la mort d'environ un millier de personnes. Le régime justifie ces actes de violence, par la volonté nationaliste, fait preuve d'acte de rébellion. Pour preuve, un Arménien aurait tué deux juges musulmans à la suite d'une peine défavorable. La Sublime Porte envoie ses troupes pour ramener le calme, rien ne change. Les massacres ont lieu entre le 14 et le 16 avril puis, avec l'aide de militaires ottomans, entre le 25 et le 27 avril. La France et l'Occident s'indignent de cette violence, notamment la Russie qui négocie directement un règlement de paix. La France défend les groupes arméniens en envoyant, le 24 avril, une délégation française à Adana pour visiter les établissements français et faire la demande officielle auprès des autorités ottomanes d'arrêter les pillages et les massacres⁵⁶. Pourtant, il n'y a pas de véritable contestation des Turcs. Ainsi, le contre-amiral Pivet décide d'embarquer 2 200 chrétiens depuis Adana vers Tripoli. De même, 1 450 chrétiens sont transportés à Latakia où le mutessarif leur assure la protection. Les Arméniens reviennent le 30 avril lorsque la sécurité est assurée. Malgré les efforts européens, le bilan est tragique avec des quartiers entiers d'Adana détruits et par la mort de 15 000 personnes sur la seule ville d'Adana, soit la moitié de la communauté arménienne.⁵⁷

En 1914, lorsque la guerre éclate, les Arméniens sont encore une fois la cible de la Sublime Porte. Leur situation est particulièrement instable, contrairement à 1909, les Européens sont désormais les ennemis de l'Empire ottoman : le gouvernement de la Sublime Porte décide alors d'anéantir totalement la communauté arménienne, soupçonnée de trahison. Les Turcs commencent par vider les campagnes arméniennes avec la mobilisation des troupes. Les hommes de 20 à 45 ans sont appelés à combattre contre l'allié russe ou français. Rapidement, le pouvoir ottoman accuse les soldats arméniens de désertir leur position ou pire de combattre pour la Russie⁵⁸. Or, il a été prouvé par les historiens que

⁵⁵ Georges KÉVORKIAN, *La flotte française au secours des Arméniens (1909-1915)*, Rennes, Marines éditions, 2008, p. 18.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 19.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 23-24.

⁵⁸ Raymond H. KÉVORKIAN, « La première phase de la destruction : déportations et massacres (avril-août 1915) », dans Conseil scientifique international pour l'étude du génocide des Arméniens (dir.), *Le génocide des Arméniens*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 52-60.

les Arméniens ont souvent été mobilisés en première ligne sur le front d'Erzurum⁵⁹. Ces derniers sont accusés désormais d'être à l'origine des défaites militaires. Pour empêcher la communauté arménienne de s'en prendre aux Ottomans et surtout pour les affaiblir, la Sublime Porte décide de désarmer les Arméniens. De plus, les chefs hentchakistes sont arrêtés par les Turcs puis jugés pour rébellion⁶⁰. Par cette pratique judiciaire, la Sublime Porte pense pouvoir justifier les actes violents contre les Arméniens. Entre mai et juin 1915, une vingtaine d'Arméniens sont pendus en place publique. Le désarmement des villages arméniens commence le 22 avril 1915. Les Turcs profitent du contexte pour fouiller les maisons, les églises et les écoles. De même, plusieurs Arméniens sont torturés pour leur faire avouer qu'un complot arménien est mis en place contre la Sublime Porte. Dès le mois de mai 1915, le gouvernement ottoman décide de rassembler l'ensemble des hommes entre 15 et 60 ans dans les districts puis les exécuter⁶¹. Le 13 mai, le conseil des ministres ottoman choisit d'organiser une importante déportation pour les femmes et enfants arméniens. Ils doivent se rendre à pied dans le vilayet de Mossoul. Les conditions de voyage sont effroyables, beaucoup sont tués en route ou meurent de fatigue. Seulement 15% des déportés arrivent dans les camps. L'Anatolie est la principale région touchée. Les communautés des régions de Cilicie sont moins touchées et sont déportées par train⁶².

Les Alliés sont conscient qu'un massacre a lieu au sein de l'Empire ottoman. Cependant, leur réaction est particulièrement limitée. La France se distingue faiblement en sauvant les Arméniens du Mont-Moïse. Le sauvetage fait suite à l'échec des Dardanelles, la flotte franco-britannique reste sur place afin de bloquer les côtés ottomanes. Les Français doivent stationner au niveau des côtes syriennes et de l'île de Rouad. Or, le 5 septembre 1915, les soldats français remarquent des signaux de fumées depuis le Djebel Moussa ou Mont-Moïse. Le commandement décide d'envoyer un navire de reconnaissance⁶³. Le bateau prend contact avec un chef arménien. Ce dernier explique que les Arméniens ont fui dans la Montagne afin d'éviter la déportation. Il serait 4 000 hommes sur la montagne⁶⁴. Les réfugiés demandent aux Français de les conduire vers Chypre mais les Britanniques refusent. Par conséquent, les Alliés les conduisent vers le canal de Suez entre

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*

⁶² *Ibid.*

⁶³ Georges KÉVORKIAN, *op. cit.*, p. 75.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 76.

les 12 et 13 septembre 1915. Les Arméniens sont accueillis dans des camps à Port-Saïd où ils décident de former une légion arménienne appartenant à la Légion d'Orient française. Le camp accueille jusqu'à 8 500 personnes, il est principalement géré par les Britanniques et financé par la Croix-Rouge américaine⁶⁵.

À travers le génocide arménien, il est intéressant de distinguer deux aspects importants. On note la volonté de la Sublime Porte de supprimer la présence française ou russe en faisant disparaître les alliés des puissances de l'Entente. Par les massacres, les Ottomans souhaitent empêcher toute forme de résistance interne. Cela fonctionne puisque les Alliés n'ont aucune possibilité d'agir face aux événements. Leur rôle devient alors uniquement humanitaire en venant en aide aux déportés ou aux victimes puisque les massacres ne justifiaient pas d'attaquer les Ottomans, malgré les pressions des comités d'action. Ainsi, les Alliés ne prendront pas part à la défense des clients historiques français ou russes.

Parallèlement, la disparition des Capitulations a des effets néfastes sur le Mont-Liban : l'abolition des privilèges des Libanais et fin à la spécificité politique du Moutassarifat qui permettait une certaine autonomie politique et également la nomination d'un gouverneur chrétien, non maronite⁶⁶. Or, la Sublime Porte nomme le ministre de la Marine, Djemal pacha, gouverneur du Liban. Ce dernier obtient alors le pouvoir militaire et le pouvoir administratif. Le Conseil d'administration du Mont-Liban est dissous. Le territoire devient un espace conquis par les Ottomans :

« Le gouvernement impérial, tout en gardant au Sandjak du Liban l'autonomie administrative qu'il lui a octroyée, se sent obligé actuellement, pour des raisons militaires, d'établir dans ce Sandjak le système administratif en vigueur dans les autres parties de l'Empire. Les Libanais resteront toujours exemptés du service militaire et exonérés de tout impôt. Un corps d'armée a été envoyé dans le Liban pour la défense de ce mont en cas de besoin. Si les ennemis entreprenaient d'envahir ce pays, les Libanais seraient invités à combattre aux côtés de l'armée turque pour repousser les envahisseurs. Malheur à tout Libanais turbulent ! Malheureux à quiconque oserait manifester ses inclinations ententistes !

⁶⁵ *Ibid.*, p. 90.

⁶⁶ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I), op. cit.*, Document 26, Télégramme de Maurice Bompard, ambassadeur français à Constantinople, à Théophile Delcassé, ministre des Affaires étrangères, le 27 septembre 1914, p. 21.

Il comparâtra devant la cour martiale pour rendre compte de ses sympathies et même de ses plus secrètes pensées. Le gouvernement impérial va bientôt occuper tous les établissements et toutes les écoles des puissances ennemies pour en faire des résidences militaires provisoires et des écoles nationales civiles. Que le Bon Dieu conserve le Liban ! Qu'il le garde toujours prospère »⁶⁷.

Les règles sont simples : si les Libanais ne sont pas mobilisés militairement, pour l'instant, ils doivent impérativement rester fidèles à l'Empire et se préparer à de potentielles invasions. D'autant plus, que pour les Ottomans, la Syrie n'est pas une finalité mais doit être la base d'offensives à venir contre l'Égypte et contre les régions contrôlées par la Grande-Bretagne⁶⁸. De plus, afin de sécuriser le territoire, la population est désarmée.

Début novembre 1914, avant même que l'Empire ottoman rejoigne officiellement l'Alliance, François Georges-Picot, consul français à Beyrouth, partage les revendications libanaise : soit la France fournit des armes aux Libanais pour s'opposer directement aux Ottomans, soit elle organise un débarquement en Syrie⁶⁹. Le diplomate, conscient qu'il ne peut fournir des armes au Liban, demande à la Grèce d'armer les Libanais. Cette dernière livre environ 15 000 fusils et presque deux millions de cartouches⁷⁰. Mais l'action française ne peut s'arrêter là, il faut rapidement mener une opération afin de créer un front en Syrie. Pour François Georges-Picot, la France n'aurait pas besoin d'envoyer plus de quelques milliers d'hommes car elle pourrait compter localement sur le soutien d'environ 30 000 volontaires⁷¹. L'opération doit être rapide car le nouveau gouverneur libanais considère les amis de la France, souvent maronites, comme des traîtres à l'Empire. Si la France ne fait rien, alors elle perdra ses amis.

François Georges-Picot ne se trompe pas puisque Djemal pacha organise rapidement une politique autoritaire au Mont-Liban. Les Ottomans arrêtent toutes les personnes jugées alliées à la France. L'homme politique libanais Emile Eddé échappe de peu à l'arrestation avec la complicité du wali⁷². De même, le courrier est contrôlé et censuré. Ainsi, le père Hayek,

⁶⁷ Dominique BAUDIS, *op. cit.*, p. 193.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 186.

⁶⁹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, *op. cit.*, Document 47, télégramme d'A. DeFrance, ministre de la France en Égypte, à Théophile Delcassé, ministre des Affaires étrangères, le 5 novembre 1914, p. 41-42.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ *Ibid.*

⁷² Dominique BAUDIS, *op. cit.*, p. 198.

curé de Sinn el Fil, est arrêté après avoir écrit au président de la République française afin de demander une aide militaire au Liban⁷³. Le prêtre est condamné à mort. La France ne peut que se montrer solidaire et promettre un avenir plus radieux :

« Le gouvernement de la République n'oubliera pas ceux qui ont souffert pour la France ; en subissant, pour un jour le sort de tant d'établissements et monuments de la Métropole, l'Université St-Joseph a noué avec la patrie française des liens nouveaux ; comme eux elle a été à la peine, comme eux elle sera à l'honneur, et votre joie sera la nôtre quand votre belle école se rouvrira bientôt toute grande. »⁷⁴

D'autant plus qu'à la suite de la déclaration de guerre française, les diplomates décident de partir. Si les missions sont protégées par les puissances neutres comme l'Espagne en Syrie, le manque d'acteurs français sur le terrain empêche de mettre en place une action d'envergure.⁷⁵

Ainsi, les Libanais proches des Français, deviennent des cibles. D'autant plus que les Ottomans ont mis la main sur les papiers confidentiels français, François Georges-Picot les ayant laissés au consulat à Beyrouth sous la protection des Américains. Les Turcs arrivent finalement à en prendre possession et s'en servent afin d'arrêter et de pendre au centre-ville de Beyrouth les traîtres à l'Empire. Les fameux martyrs deviennent des symboles de la résistance en prononçant un dernier « vive la France » avant d'être pendus. Les Ottomans cherchent à affaiblir davantage la chrétienté libanaise. Pour rappel, l'Empire ottoman subit un blocus maritime par la flotte franco-britannique depuis le début de la guerre. En réponse à ce blocage, les Turcs organisent la suspension du commerce extérieur du Mont-Liban : les livraisons de sucre, de café ou de pétrole depuis la Syrie, la Palestine ou la Mésopotamie⁷⁶. Rapidement, les produits se font rares et leur prix s'envole. Le marché noir se met en place. De plus, les Turcs réduisent au maximum les stocks de blé et de céréales du Mont-Liban afin de pouvoir freiner logiquement un potentiel débarquement

⁷³ *Ibid.*, p. 201.

⁷⁴ AJV, RPO 36, Fonds privé Jalabert, lettre du Père de Margerie au Père Cattin, chancelier de l'Université de Beyrouth, le 5 janvier 1915.

⁷⁵ F. CHARMETANT, « Nos missions du Levant en danger ! », *Œuvre de l'école d'Orient*, octobre-novembre 1914.

⁷⁶ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I), op. cit.*, Document 77, Télégramme d'A. DeFrance, ministre de la France en Égypte, à Théophile Delcassé, ministre des Affaires étrangères, le 24 avril 1915, p. 76-77.

allié au Liban⁷⁷. Par conséquent, les plaines voisines, dont la Bekaa, n'exportent plus vers la Montagne libanaise. D'autres éléments plongent le Liban dans une importante famine. Avant la guerre, le gouvernement avait échoué dans la gestion des provisions à cause d'une corruption importante⁷⁸. Les manques alimentaires étaient déjà importants avant 1914. De plus, des événements naturels s'ajoutent, comme l'invasion des sauterelles en 1915⁷⁹. Les insectes détruisent les dernières exploitations céréalières libanaises mais aussi les égouts et le système sanitaire. Des maladies se développent et se propagent comme le typhus ou la malaria⁸⁰. De nombreux Libanais meurent durant la famine comme le montrent de nombreux témoignages. Or, selon l'historien Youssef Mouawad, il ne faut pas surestimer les témoignages faits durant la guerre⁸¹. Souvent, ils sont accentués afin de déclencher rapidement une réaction française. On peut néanmoins en relever quelques-uns :

Témoignage d'un jésuite à Alep, le 12 décembre 1915 : « À Alep depuis longtemps les nôtres ont été contraints d'abandonner la Résidence, ils ont été recueillis chez M. l'archevêque maronite. Notre maison et l'église ont été transformées en hôpital pour maladies contagieuses. Le typhus qui règne dans la ville y fait de nombreuses victimes. Nos Pères s'occupent avec un admirable dévouement à visiter les malades et à les préparer à la mort. Jusqu'à présent ils ont été merveilleusement protégés »⁸².

Témoignage d'Antoine Eddé, interprète, le 22 mai 1916 : « On ne massacre pas, on laisse mourir de faim en empêchant les entrées de céréales, sans compter tous ceux qui ont été exilés et ils sont nombreux, c'est-à-dire qu'il ne reste plus une famille bien qui n'ait été envoyée à l'intérieur, les pauvres meurent de faim, On estime à 80.000 ceux qui sont morts de faim depuis janvier 1916. Tous ceux qui ne sont pas encore morts ne valent pas beaucoup mieux, et sont étendus sur les routes, sans forces, demandant une aumône aux passants, aumône qu'ils ne reçoivent jamais. Ainsi, il est défendu qu'un sac de blé pénètre dans le Liban, par contre le peu de récolte qu'il y a dans le Liban est saisi par le Gouvernement turc»⁸³.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ Christian TAOUTEL, « La Grande Guerre au Liban, 1914-1918 d'après les archives des Pères Jésuites », *art. cit.*, p. 27

⁷⁹ *Ibid.*, p. 27.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 25.

⁸¹ Youssef MOUAWAD, « La famine occultée et la Grande Guerre de 1914-1918 au Liban », *art. cit.*, p. 45.

⁸² Christian TAOUTEL, « La Grande Guerre au Liban, 1914-1918 d'après les archives des Pères Jésuites », *art. cit.*, p. 26.

⁸³ AN, 423 AP 8, Fonds privé Étienne Flandin, Lettre d'Antoine Eddé, interprète dans la 3^{ème} Escadre, à Étienne Flandin, le 22 mai 1916.

Témoignage inconnu sans date : « Un homme de Damour, après la mort de sa femme, n'ayant plus rien à manger, ni pour nourrir ses deux enfants de 8 et 10 ans, se décide à les tuer pour s'en nourrir. Le soir, fit bouillir les chairs dans une marmite, et enterre les os, dans l'intérieur de la maison. Interrogé, il a répondu : j'avais faim ! »⁸⁴.

La situation est catastrophique et le nombre de morts est inconnu. À nouveau, comme pour le génocide arménien, les Alliés sont informés de la famine libanaise. Toutefois, ils n'ont aucune possibilité d'action pour arrêter ou même freiner les massacres. D'autant plus que la situation en Orient est particulièrement compliquée : l'échec des Dardanelles a conduit à une remise en cause de la stratégie des Alliés, les négociations avec les Hachémites commencent seulement et surtout le front européen ne cesse de se durcir et d'être plus violent. Dans ce contexte, les gouvernements ne souhaitent pas organiser une nouvelle offensive contre l'Empire ottoman. De même, aucune aide alimentaire n'est possible puisque les Turcs en profiteraient pour détourner les denrées vers leurs troupes. Les victimes de la famine quittent leur village pour se rendre dans les villes, souvent côtières, espérant avoir plus de nourriture⁸⁵. Les villages se vident alors presque totalement soit à cause des morts soit à cause des départs.

Les Maronites sont au cœur du programme d'anéantissement souhaité par les Ottomans. Ainsi, la famine cible particulièrement la communauté. Le patriarche est particulièrement harcelé par les Turcs. De nombreuses rumeurs indiquent qu'il aurait été arrêté avec son clergé⁸⁶. Mais, il a réussi à échapper aux deux tentatives d'enlèvement des Ottomans⁸⁷. La délégation allemande cherche alors à négocier directement avec lui pour lui proposer l'arrêt des restrictions sur le Mont-Liban. Le jésuite, Louis Jalabert, témoigne du supposé sacrifice fait par le patriarche en faveur de la cause française : « En février 1915, un envoyé de Von Sanders vint proposer au patriarche maronite le ravitaillement du Liban, s'il voulait reconnaître le protectorat allemand. Écoutez la fière réponse de ce vieillard qui condamnait ses enfants, pour ne pas forfaire à l'honneur : "Nous préférons mourir de faim plutôt que de manger du pain allemand !" »⁸⁸. Malgré ce refus qui aurait pu être salvateur, le clergé

⁸⁴ Christian TAOUTEL, « La Grande Guerre au Liban, 1914-1918 d'après les archives des Pères Jésuites », *art. cit.*, p. 28.

⁸⁵ « Nouvelles d'Orient », *Œuvre de l'école d'Orient*, mai-juin 1917.

⁸⁶ AN, 423 AP 9, Fonds privé Étienne Flandin, Lettre d'Antoine Eddé, interprète dans la 3ème Escadre, à Étienne Flandin, le 22 mai 1916.

⁸⁷ Boutros DIB, «Le Liban et le premier conflit mondial», dans Boutros Dib (dir.), *Histoire du Liban. Des origines au XXème siècle*, Paris, Philippe Rey, 2016, p. 724-725.

⁸⁸ AJV, RPO 2, Fonds Mission du Proche-Orient, Extrait de l'intervention de Louis Jalabert, le 11 juin 1919, à l'hôtel des Sociétés savantes.

maronite cherche à aider les victimes de la famine. Pour cela, le patriarche propose au gouvernement français et à ses alliés d'hypothéquer les biens de l'Église maronite afin de pouvoir venir en aide directement aux personnes faibles⁸⁹. Cette solution est acceptée, elle permet de ravitailler un temps une partie de la Montagne libanaise. La France annule, à la fin de la guerre, l'hypothèque du patriarche.

À la fin de la guerre, la famine s'arrête lors de la libération de la Montagne par les forces britanniques et le corps expéditionnaire français. Cet épisode reste énigmatique dans la mémoire de la société libanaise. D'autant que, comme pour le génocide arménien, la Turquie ne reconnaît pas sa responsabilité. Cependant, il est important de nuancer les violences contre les Arméniens et les violences contre les Maronites. Au Mont-Liban, il n'y a pas de véritable planification, la Sublime Porte ne prépare pas une destruction totale de la communauté libanaise⁹⁰. L'objectif est davantage d'affaiblir un ennemi potentiel. De plus, un facteur extérieur vient peser sur la question de la responsabilité. Le blocus imposé au Mont-Liban est une réponse à celui imposé à l'Empire ottoman par les Alliés. La famine est un épisode progressivement oublié dans la société libanaise. En effet, aucun historien n'a, à ce jour, publié le nombre exact de morts dans cette pénurie. Selon les chiffres libanais ou français, il y aurait eu entre 100 000 et 180 000 morts⁹¹. Or, selon Linda Schatkowski Schilcher, qui a consulté les sources autrichiennes et allemandes, 550 000 personnes seraient mortes de faim dans l'Empire ottoman durant la guerre dont 200 000 au Mont-Liban⁹². L'historienne parle alors d'une « Shoah libanaise ». Car cela correspond pour les deux chiffres à plus d'un tiers de la population libanaise en 1914.

Pour autant, aujourd'hui, aucune célébration à la mémoire des victimes n'est faite au Liban, contrairement aux martyrs tués par les Ottomans en 1914 et 1915 qui sont honorés le 6 mai sur la place des Martyrs. Elle a été bâtie par l'administration Henri Gouraud au centre de Beyrouth. Cette différence s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, selon Youssef Mouawad, la misère n'est pas héroïque⁹³. En effet, la famine libanaise n'a pas seulement tué une partie de la population, elle a aussi conduit à d'importants litiges parmi les différents corps de la société. Beaucoup de pillages, de ventes forcées, d'appauvrissement de la classe riche ont conduit les Libanais, victimes, à se sentir humiliés par cet épisode.

⁸⁹ Carole H. DAGHER, « À l'origine de la proclamation de l'État du Grand-Liban », *art. cit.*, p. 15.

⁹⁰ Youssef MOUAWAD, « La famine occultée et la Grande Guerre de 1914-1918 au Liban », *art. cit.*, p. 50.

⁹¹ *Ibid.*, p. 38.

⁹² *Ibid.*, p. 38.

⁹³ *Ibid.*, p. 43.

Au lieu de défendre leur cause et leur désespoir, les rescapés gardent le silence sur cette période sombre. D'autant que les principales victimes de la famine sont des chrétiens. Les Druzes ont quitté le Mont-Liban dès le début de l'occupation ottomane vers les hauteurs du Hauran⁹⁴. La tragédie ne concerne pas la totalité de la société libanaise. Or dans une tentative de coexistence à partir de 1920, il y a la volonté de réduire les différences communautaires. Aujourd'hui, les discours mémoriels s'opposent : pour les chrétiens, la responsabilité de l'Empire ottoman n'est pas à prouver tandis que les musulmans nuancent davantage⁹⁵. Or, il est intéressant de voir que la mémoire libanaise évolue paradoxalement dans l'après-guerre. Dès 1919, lors de l'ouverture de la Conférence de la Paix, les nationalistes libanais de toutes confessions rappellent les horreurs de la famine afin de réclamer un territoire plus grand, fertile et viable⁹⁶. Ce territoire doit également contenir des ports. Dans ce contexte, ils opposent le Mont-Liban, jugé trop petit, à un grand Liban. Cependant, lors de la construction étatique du Liban en 1920, puis en 1943, la famine devient un non-événement⁹⁷. Pour beaucoup, l'absence mémorielle de la famine dans la société libanaise marque un deuxième sacrifice pour les morts de la pénurie.

Les missionnaires ont une double position durant la Première Guerre mondiale. D'une part, ils sont perçus comme des éventuels espions et donc des ennemis, ressortissants des pays de l'Entente, ils deviennent alors des victimes de l'Empire ottoman. D'autre part, les religieux, les premiers relais des puissances alliées sur place, permettent d'apporter de l'aide aux victimes des violences turques.

En 1914, les missionnaires français sont rappelés par le gouvernement afin d'aider à la défense de la nation, malgré les lois les expulsant en 1905⁹⁸. On note par exemple, dans *l'Œuvre de l'école d'Orient*, en date d'octobre 1914, la lettre d'un missionnaire de Ghazir qui indique « la patrie avant nos missions »⁹⁹. Le retour des religieux est renforcé par l'expulsion des ressortissants français par la Sublime Porte. De plus, les Turcs ferment les établissements scolaires français comme c'est le cas de l'université Saint-Joseph à Beyrouth. Le Père Recteur cherche une explication auprès du wali mais ce dernier n'a aucun

⁹⁴ *Ibid.*, p. 43.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 49-50.

⁹⁶ Carole H. DAGHER, Carole H. DAGHER, « À l'origine de la proclamation de l'État du Grand Liban », dans Carole H. DAGHER et Myra PRINCE (dir.), *De la Grande Guerre au Grand Liban. 1914-1920*, *op. cit.*, p. 14-15.

⁹⁷ Youssef MOUAWAD, « La famine occultée et la Grande Guerre de 1914-1918 au Liban », *art. cit.*, p. 50.

⁹⁸ Pierre VERMEREN, *op. cit.*, p. 243.

⁹⁹ F. CHARMETANT, « Nos missions du Levant en danger ! », *Œuvre de l'école d'Orient*, octobre-novembre 1914.

pouvoir : « Je suis fâché de ce qui vous arrive, mais vous avez le malheur d'être les alliés de nos ennemis traditionnels, et c'est la guerre »¹⁰⁰. Les missionnaires qui ne partent pas sont arrêtés, puis expulsés depuis Alep ou Damas. Durant leur emprisonnement, ils sont maltraités par les Turcs et subissent de nombreuses violences.

Parallèlement à l'expulsion des missionnaires étrangers, les religieux libanais sont pris à partie par les Turcs. Malgré leur appartenance à l'empire, ils sont considérés comme des étrangers. Lors des perquisitions à l'université Saint-Joseph, l'officier ottoman Abdel Ghani indique aux religieuses :

« Je pense que nous avons fini avec la France, les Français et tous leurs protégés [...] Et vous dames et demoiselles, redressez un peu vos idées. Je vois que vous êtes plus françaises qu'ottomanes. Je ne vous blâme pas c'est l'éducation qui vous a ainsi formées. Mais le temps de la France a passé et de la catastrophe où elle périclité elle ne s'en relèvera plus. Si elle est écrasée sous la botte allemande, elle le mérite bien. C'est une nation athée et impie, nous en savons quelque chose par les torrents de boue qu'elle déverse dans notre pays. Ses livres condensent toutes les turpitudes de l'homme bête. Aucune nation n'est tombée à un si bas degré de corruption. Il suffit d'être athée et stupide pour être un grand homme chez les Français »¹⁰¹.

Les Ottomans projettent la perte de la France dans la guerre et exhortent au « redressement » des idées des religieuses. On note ainsi que les protégés de la France sont considérés comme des alliés de la France qu'il faut abattre. Les missions religieuses sont fermées par les Turcs dès le printemps 1915. La faculté jésuite devient une caserne militaire et la bibliothèque est vidée, les livres sont envoyés vers Constantinople¹⁰². Les missions sont réduites par l'occupation ottomane mais aussi par l'appauvrissement des pères qui n'arrivent plus à aider financièrement les Libanais dans le besoin. Par cette stratégie de fermeture des missions religieuses, l'Empire ottoman bloque l'action missionnaire mais aussi française.

¹⁰⁰ Christian TAOUTEL, « La Grande Guerre au Liban, 1914-1918 d'après les archives des Pères Jésuites », *art. cit.*, p. 29.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 31.

¹⁰² AJV, RPO 36, Fonds Mission du Proche-Orient, Note du représentant des Jésuites du 4 août 1915 sur la situation du clergé au Liban.

Or, les missions protestantes américaines ne sont pas interdites avant 1917. Le 28 juillet 1916, l'ambassadeur français à Washington écrit à Aristide Briand que par leurs missions, les États-Unis sont prêts à ravitailler les populations chrétiennes en Syrie¹⁰³. Les Américains ayant demandé aux Allemands de faire preuve d'humanité. Les congrégations françaises informent également les gouvernements des événements au Liban : par exemple, les lazaristes interpellent l'opinion française sur la situation dans la Montagne¹⁰⁴. On note aussi les nombreux articles diffusés dans *l'Œuvre de l'école d'Orient* afin d'alerter les lecteurs de la situation critique au Mont-Liban¹⁰⁵. La mobilisation est suivie puisque un Comité d'action pour la Syrie se met en place en mai 1916 avec la collaboration de plusieurs députés comme Georges Leygues ou Étienne Flandin. Le gouvernement met aussi en place une politique d'aide aux Libanais autour de trois objectifs¹⁰⁶ : aider discrètement les Libanais, encourager les expatriés à se mobiliser et faire intervenir les pays neutres pour venir en aide aux chrétiens. Les Français s'installent sur l'île de Rouad où de nombreux réfugiés libanais arrivent à la nage. Des missionnaires y sont présents comme le Père Sarloutte ou le Père de Martimprey¹⁰⁷. Ils se chargent de la distribution des aides aux Libanais. Les deux religieux occupent une place importante jusqu'en mai 1919. Le Père Sarloutte décrit notamment la situation sur place en mars 1919 :

« [Le littoral syrien] offrait un triple aspect : une bande d'exploiteurs étalait sans vergogne le luxe le plus scandaleux ; puis, sans transition, la classe moyenne qui vivait de privations (mais elle était à bout !) et sauvait les apparences ; et enfin, les pauvres dont la misère était indicible ; pour eux, c'était la famine dans tous ces détails d'horreur : squelettes ambulants, moribonds sur les trottoirs et les quais ; cadavres ramassés au matin par charretées. [Dans la Montagne] subsistaient seules deux classes : la classe moyenne (ex-classe riche) à la veille de sombrer,

¹⁰³ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, op. cit., Document 141, Télégramme de Jean-Jules Jusserand, ambassadeur français aux États-Unis, à Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, le 28 juillet 1916, p. 163-164.

¹⁰⁴ Yann BOUYRAT, « Une entreprise difficile : l'Aide de la France au Mont-Liban pendant la Grande famine (1916-1919) », dans Carole H. DAGHER et Myra PRINCE (dir.), *De la Grande Guerre au Grand Liban. 1914-1920*, Paris, Geuthner, 2015, p. 66.

¹⁰⁵ Dans le cadre des recherches effectuées sur Gallica, quatre bulletins de *l'Œuvre de l'école d'Orient* abordent la question de la famine libanaise (mars 1915, mai 1915, septembre 1916 et mai 1917).

¹⁰⁶ Yann BOUYRAT, « Une entreprise difficile : l'Aide de la France au Mont-Liban pendant la Grande famine (1916-1919) », art. cit., p. 67.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 76.

et l'immense classe des malheureux privés de tout : nourriture et vêtements. La famine était plus intense et douloureuse qu'à Beyrouth, avec son cortège de squelettes chassés de leurs villages, mourant le long des routes, sans même les ressources de la mendicité qu'offrait Beyrouth »¹⁰⁸.

Les missionnaires occupent un rôle central et indispensable dans la gestion de la famine. Leur aide sera saluée à partir de 1918. Toutefois, la guerre a pris pour cible les alliés de la France. Par conséquent, la position française est d'autant plus fragilisée.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 77.

B. Comment l'Orient devient-il britannique durant la Grande Guerre ?

- *Négocier pour combattre les Ottomans*

Avant la Première Guerre mondiale, la France ne différencie pas sa politique orientale de sa politique coloniale. Ainsi, elle met en place une politique musulmane au même titre qu'une politique chrétienne au Levant¹⁰⁹. Cette politique comprend alors les indigènes des colonies mais aussi les populations musulmanes orientales. Il existe une hiérarchie dans les communautés, mais le gouvernement considère un Arabe comme étant musulman et non comme un mouvement nationaliste à proprement parlé. Cette distinction conduit le gouvernement français à ne pas prendre au sérieux le nationalisme hachémite. *A contrario*, la Grande-Bretagne, de par sa position en Égypte et dans la péninsule arabique, s'intéresse au développement du nationalisme arabe. Les Britanniques sont proches des Hachémites et du chérif Hussein de La Mecque avec qui ils ont des relations diplomatiques au même titre que d'autres communautés musulmanes. L'approche différenciée entre les deux puissances conduit à un retard français dans les négociations : pour la France, la solution doit venir des communautés chrétiennes, qui sont martyrisées comme nous l'avons vu précédemment, alors que la Grande-Bretagne échange avec à plusieurs mouvements nationalistes arabes, pour l'instant neutres dans la guerre¹¹⁰.

Le mouvement hachémite fait écho à la révolte des Jeunes-Turcs. Le désir des révolutionnaires de moderniser l'Empire ottoman se retrouve aussi dans l'idéologie nationaliste arabe¹¹¹. Cependant, le rapide revirement vers une politique autoritaire et centralisée conduit les Arabes à vouloir faire sécession dès 1912¹¹². Ils réclament un État autonome et démocratique qui regrouperait l'ensemble des Arabes. Le nationalisme hachémite se dessine autour de la figure du chérif Hussein de La Mecque. Ce dernier est à la fois une figure religieuse et temporelle : il est le gardien des lieux saints musulmans et il serait reconnu comme le descendant du prophète Mahomet. Le chérif et sa dynastie sont donc tout à fait légitimes pour gouverner les musulmans et les Arabes. Le nationalisme hachémite est alors développé essentiellement par ses fils, eux aussi reconnus descendants du prophète. Comme nous pouvons le voir sur l'arbre généalogique, établi par le chérif Hussein,

¹⁰⁹ Vincent CLOAREC, *op. cit.*, p. 390.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 390-391.

¹¹¹ Comte Roger DE GONTAUT-BIRON, *op. cit.*, p. 11.

¹¹² *Ibid.*, p. 11.

le nationalisme hachémite s'implante dans de nombreux territoires (Irak, Jordanie, Hedjaz), aujourd'hui il est encore au pouvoir en Jordanie avec le roi Abdallah II.¹¹³

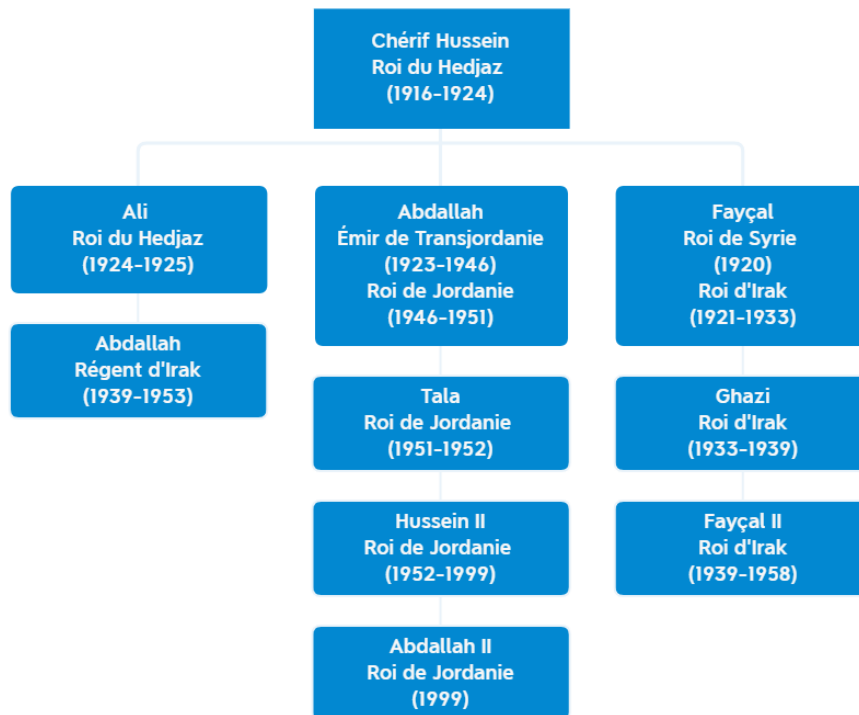


Figure 3 : Arbre généalogique des Hachémites

Fayçal est une figure importante du nationalisme hachémite. Il est le troisième fils du chérif Hussein de la Mecque. Il n'a presque pas connu sa mère et a vécu une partie de son enfance à Constantinople à partir de 1893 jusqu'en 1908, lorsque le chérif était en exil¹¹⁴. Il a déjà un rôle politique avant 1914 puisqu'il est représentant du Hedjaz au Parlement ottoman. L'émir s'affirme pendant la Première Guerre mondiale en étant particulièrement proche de l'officier britannique T.E. Lawrence. Il n'a que 29 ans au début de la guerre, pourtant il est le principal représentant de la cause nationaliste jusqu'à la chute de Khan Mayssaloun en 1920. Pendant la guerre, Fayçal commande l'armée arabe du Nord et a également un rôle diplomatique en étant l'intermédiaire des Européens, dans les négociations du tracé des futures frontières de l'Orient¹¹⁵. De même, en janvier 1919, il défend la cause arabe lors la Conférence de la Paix. Or, Fayçal est souvent oublié dans l'histoire du panarabisme, au profit de figures contemporaines comme Nasser, alors même qu'il est l'un des principaux propagateurs de ce mouvement pendant l'entre-deux-guerres, en étant roi

¹¹³ Pierre-Emmanuel BARRAL et Olivier HANNE, *La Grande Syrie, des premiers empires aux révoltes arabes*, Paris, Éditions du Grenadier, 2016, p. 259.

¹¹⁴ CADC, 451 PAAP 9, Fonds privé Bart, Dossier sur Fayçal (auteur anonyme).

¹¹⁵ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1949)*, Paris, Fayard, 2019, p. 57.

de l'Irak en 1921. Il devient une figure romantique et scénarisée grâce au film *Lawrence d'Arabie* en 1962 dans lequel l'acteur Alec Guinness interprète son rôle. Le cinéma le représente comme un conservateur bédouin en le plaçant en second plan dans les combats. Pourtant, Fayçal est un adversaire politique pour une partie de la diplomatie française qui le méprise. Elle le décrit comme une personne ayant peu de volonté et de piètres qualités de chef militaire¹¹⁶. L'émir n'aurait pas la diction digne d'un souverain arabe¹¹⁷ et surtout il ne serait qu'un jouet des Britanniques. Il est important de noter que la majorité des critiques françaises contre Fayçal se développe entre 1918 et 1920 lorsque la France s'oppose aux ambitions arabes en Syrie. Mais certains diplomates français se prennent d'amitié avec l'émir comme c'est le cas de Louis Massignon qui écrit dans une note en 1960 : « Ce fut là le début de l'amitié que me témoigna l'émir Faysal, amitié indémentie jusqu'à sa mort [...] »¹¹⁸. La figure de Fayçal est centrale dans notre travail comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

À partir de 1915 et jusqu'en 1920, la question est de comprendre la définition des frontières de la nation arabe. Fayçal propose une description assez précise le 1^{er} janvier 1919 dans le mémorandum envoyé à la Conférence de la Paix : « l'objectif du mouvement [...] est d'unir éventuellement les Arabes au sein d'une nation unique »¹¹⁹. Lors du début des négociations, le chérif Hussein dessine un territoire allant de la Mecque à Damas et incluant Bagdad, Beyrouth, la Palestine voire le Caire¹²⁰. L'ambition n'est donc pas seulement religieuse, elle est aussi nationaliste : il faudrait réunir les sujets de langue arabe. Dans cette configuration, les chrétiens de Palestine ou du Mont-Liban sont considérés comme des Arabes. Parallèlement, le chérif Hussein souhaite une réforme religieuse puisqu'il espère récupérer le titre de calife après la chute de l'Empire ottoman¹²¹. On note que les Arabes cherchent avant tout à recréer les royaumes arabes de l'époque médiévale au sein desquels des villes comme Bagdad ou Damas étaient importantes et surtout dans lesquelles l'autorité musulmane était arabe¹²². Le territoire hachémite serait divisé en provinces avec pour monarque les enfants du chérif. Fayçal espère alors gouverner la Syrie, traduit en arabe sous

¹¹⁶ AN, 451 PAAP 9, Fonds privé Bart, Dossier sur Fayçal (auteur anonyme).

¹¹⁷ SHD, 1 K 247 33, Fonds privé Pierre Lyautey.

¹¹⁸ Gérard D. KHOURY, *Louis Massignon au Levant, Écrits politiques (1907-1955)*, op. cit., p. 63.

¹¹⁹ Rémi KAUFFER, *La saga des Hachémites*, Paris, Perrin, 2012, p. 41.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 41.

¹²¹ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1919)*, op. cit., p. 44.

¹²² Rémi KAUFFER, op. cit., p. 41.

le nom de *Bilâd al-Shâm*¹²³. Littéralement, cela signifie le pays à gauche de la Mecque. La Grande-Syrie arabe comprendrait le Liban, la Palestine, la Transjordanie ainsi que l'ouest irakien. À l'aube de la guerre, le nationalisme hachémite croit en son dessein mais il n'a aucune garantie de la part des Européens. De part les événements, les chérifiens deviennent le centre de la stratégie franco-britannique en Orient.

L'entrée en guerre de l'Empire ottoman au côté des puissances d'Europe centrale est un bouleversement pour la diplomatie franco-britannique. Il devient donc indispensable dès 1915 de mettre tout en œuvre pour rétablir les nombreux intérêts perdus. Cela explique l'offensive dans les Dardanelles dont le but était d'infliger une défaite rapide à la Sublime Porte. Cependant, l'opération est un échec. Les Alliés doivent adopter une nouvelle stratégie afin de trouver un autre client en remplacement diplomatique des Capitulations. La Grande-Bretagne cherche également un allié pour protéger ses possessions en Égypte et surtout le canal de Suez¹²⁴. Les Bédouins offrent une perspective particulièrement intéressante : proches des territoires sous contrôle britannique et surtout opposants à la Sublime Porte. Lors de l'été 1915, les Britanniques larguent par avion au-dessus du Hedjaz des tracts en faveur de l'alliance avec la Grande-Bretagne¹²⁵.

La propagande britannique est claire : l'Empire ottoman est l'ennemi des Alliés. Or, ce même empire occupe également le Hedjaz. Avec l'aide arabe, les Britanniques pourraient se débarrasser de cet ennemi et les nationalistes deviendraient indépendants. On note également que dans ce tract, la Grande-Bretagne promet déjà la liberté dans les futurs territoires libérés. L'offre est particulièrement intéressante pour les Arabes. À la fin de l'extrait, la volonté des Britanniques est de rassurer sur leurs intentions religieuses. Ce passage fait directement écho à l'appel au djihad de la part du calife contre les Français et les Britanniques. Or, en s'alliant aux musulmans, les Alliés espèrent contrer cet appel diffusé par la Sublime Porte. La Turquie est la seule grande puissance musulmane en 1915. Or en rejoignant les puissances d'Europe centrale, les Alliés doivent trouver une seconde puissance musulmane avec qui collaborer¹²⁶. Les Britanniques imaginent que s'ils soutenaient le chérif Hussein, ce dernier deviendrait leur dévoué. Cette stratégie permettrait également de ne pas bouleverser l'islam et donc de ne pas importer des problématiques religieuses dans

¹²³ Pierre-Emmanuel BARRAL et Olivier HANNE, *op. cit.*, p. 9.

¹²⁴ Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *op. cit.*, p. 27.

¹²⁵ Voir tract en annexe 3.

¹²⁶ Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *op. cit.*, p. 34.

les colonies¹²⁷. Néanmoins, la communication avec les Hachémites est compliquée en raison de la présence des Ottomans dans la péninsule arabique. Les diplomates doivent passer par le Soudan et la mer Rouge pour rejoindre la Mecque¹²⁸.

Les correspondances entre le chérif Hussein de la Mecque et Henry McMahon, Haut-Commissaire du protectorat en Égypte, commencent le 4 juillet 1915. Six lettres sont échangées jusqu'en décembre 1915 et permettent de bâtir la relation entre les Britanniques et les Chérifiens. La première lettre est écrite par le chérif Hussein. Ce dernier cherche à se présenter comme le représentant de l'ensemble des Arabes et demande alors au nom de sa communauté l'aide des Britanniques pour libérer les provinces arabes, soit l'ensemble de l'Asie arabe¹²⁹. De plus, il souhaite obtenir le califat arabe. En échange de la coopération britannique, les entreprises anglaises auraient des avantages dans les territoires arabes. De même, la sécurité de l'ensemble du territoire serait assurée par la Grande-Bretagne. Le traité d'amitié aurait une durée de cinquante ans. On note une ressemblance avec les anciennes Capitulations ottomanes. Les Britanniques sont conscients que le chérif Hussein ne fait pas l'unanimité dans la péninsule, arabique mais ils savent que les Hachémites sont en lien direct avec les mouvements clandestins musulmans en faveur de l'indépendance arabe¹³⁰. Le 30 août, Henry McMahon répond au chérif. Ce dernier accepte la restauration du califat arabe mais ne souhaite pas apporter plus de précisions sur les futures frontières du royaume arabe. Il demande aux Arabes d'aider militairement, avant d'avoir des garanties territoriales¹³¹. Le 9 septembre, Hussein critique les hésitations des Britanniques et il exige d'obtenir immédiatement des précisions sur les frontières. Les Arabes n'entreront pas en guerre avant d'avoir davantage d'informations. Il conclut en menaçant pouvoir faire des demandes identiques de collaboration auprès des Turcs ou des Allemands¹³². Dans le même temps, les Alliés ont connu l'échec des Dardanelles ainsi que l'entrée en guerre de la Bulgarie. Pour la Grande-Bretagne, il paraît indispensable de s'allier rapidement

¹²⁷ *Ibid.*, p. 19.

¹²⁸ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1919)*, *op. cit.*, p. 43.

¹²⁹ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Lettre du chérif Hussein à Henry MacMahon, le 14 juillet 1915, p. 3-4.

¹³⁰ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1919)*, *op. cit.*, p. 44.

¹³¹ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, réponse de MacMahon à la première lettre de Hussein, le 30 août 1915, p. 5.

¹³² *Ibid.*, Deuxième lettre de Hussein à MacMahon, le 9 septembre 1915, p. 6-9.

aux Arabes sans quoi ils pourraient devenir des ennemis au sein du djihad ottoman¹³³.
Le 24 octobre, Henry McMahon apporte davantage de garanties :

« Les deux districts de Mersine et d’Alexandrette et les parties de la Syrie s’étendant à l’ouest des districts de Damas, Homs, Hama et Alep ne peuvent pas être dits comme étant purement arabes, et doivent être exclus des limites demandées. Avec cette modification, et sans causer du tort à nos traités existant avec des chefs arabes, nous acceptons ces limites. [...] En ce qui concerne les vilayets de Bagdad et Basra, les Arabes reconnaîtront que la position établie et les intérêts de la Grande-Bretagne nécessitent des arrangements administratifs spéciaux afin de protéger ces territoires de toute agression étrangère, de promouvoir le bien-être des populations et de sauvegarder nos intérêts économiques mutuels»¹³⁴.

Une première carte de la région se dessine alors dans la réponse du Haut-Commissaire britannique. Cependant, Henry McMahon rappelle que la France a également des intérêts dans la région et qu’en tant qu’alliée, elle doit aussi être consultée. Mais la Grande-Bretagne est disposée à offrir plusieurs territoires :

« En ce qui concerne les régions à l’intérieur de ces frontières, là où la Grande-Bretagne est libre d’agir sans porter tort aux intérêts de son allié la France, j’ai le pouvoir, au nom du gouvernement de la Grande-Bretagne, de vous donner les assurances suivantes et de faire la réponse suivante à votre lettre : 1. Dans le cadre des modifications indiquées ci-dessus, la Grande-Bretagne est prête à reconnaître et à soutenir l’indépendance des Arabes dans toutes les régions à l’intérieur des limites demandées par le chérif de La Mecque. 2. La Grande-Bretagne garantira les Lieux saints contre toute agression extérieure et reconnaîtra leur inviolabilité ». ¹³⁵

Les Arabes attendaient alors plus de garanties et de précisions, les Britanniques pensaient avoir apporté des réponses aux demandes du chérif. Le dossier a été étudié par l’ensemble

¹³³ Henry LAURENS, *Les Crises d’Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1919)*, *op. cit.*, p. 45.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 46-47.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 46.

du gouvernement britannique et les précisions ont directement été données à Henry McMahon par le secrétaire du *Foreign Office*, sir Edward Grey¹³⁶.

La France est aussi informée des échanges avec les Arabes. Le 21 octobre, Paul Cambon, ambassadeur de la France à Londres, indique l'état des négociations à Théophile Delcassé, le ministre des Affaires étrangères¹³⁷. L'ambassadeur lui fait part des inquiétudes britanniques concernant la guerre en Orient et donc propose comme unique solution la collaboration avec les Arabes. Or, en échange de leur alliance, le chérif souhaiterait avoir un territoire indépendant comprenant la Syrie. La France doit alors s'entendre avec les Hachémites afin de proposer une répartition territoriale. Pour cela, Paul Cambon demande au gouvernement d'envoyer à Londres un diplomate compétent afin de négocier avec les Arabes et les Britanniques. François Georges-Picot, ancien consul de France à Beyrouth, est proposé pour ses connaissances de l'Orient¹³⁸. Mais, le changement gouvernemental, suite à la nomination d'Aristide Briand au poste de président du Conseil et de ministre des Affaires étrangères le 29 octobre 1915 conduit à un changement de politique. Aristide Briand se montre plus prudent et donne à François Georges-Picot des instructions dans le cadre des négociations dès le 2 novembre : il faut que la Grande-Bretagne fasse preuve de prudence quant à l'attribution du califat, cette question ne concerne pas les puissances non-musulmanes et pourrait avoir des conséquences sur les empires coloniaux¹³⁹. De plus, la chute de l'Empire ottoman doit conduire la France à défendre ses intérêts dans la région. Il faut ainsi construire une grande Syrie qui puisse résister au futur grand royaume arabe¹⁴⁰. Cette Syrie comprendrait la Palestine et Mossoul en raison des établissements missionnaires. On note alors, dans la réaction du gouvernement français, deux éléments importants. La Syrie doit servir de « pansement » à la perte des intérêts français en Orient, elle est perçue comme un minimum à offrir aux Français pour leurs sacrifices durant la guerre. De plus, les diplomates français se servent des répartitions missionnaires afin de négocier les frontières. Dans ce sens, la Palestine est une région indispensable à la Syrie.

Hussein répond à Henry McMahon le 5 novembre 1915 : il s'offusque de l'expression de « purement arabe » en affirmant que si Mersina et Adana ne sont pas incluses dans

¹³⁶ *Ibid.*, p. 45.

¹³⁷ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Télégramme de Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, à Théophile Delcassé, le 21 octobre 1915, p. 35.

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ *Ibid.*, Télégramme d'Aristide Briand, président du Conseil, à François Georges-Picot, délégué auprès de l'ambassade de France à Londres, le 2 novembre 1915.

¹⁴⁰ *Ibid.*

le dessein arabe, Alep et Beyrouth sont identifiées comme des villes « purement arabes »¹⁴¹. De même, le chérif note la proximité nationale entre un musulman et un chrétien qui auraient le même ancêtre ainsi que la même histoire¹⁴². En affirmant ceci, Hussein rappelle alors que le nationalisme hachémite n'est pas qu'un nationalisme religieux. De plus, Hussein souhaite incorporer les territoires irakiens qui sont identifiés comme la base de la civilisation arabe¹⁴³. Mais, il est prêt à négocier un droit de passage et une installation provisoire pour les Britanniques. Si le gouvernement britannique donne son accord sur cette nouvelle carte alors les Arabes seraient prêts à attaquer les Ottomans. Le 11 novembre 1915, Paul Cambon informe son gouvernement de l'avancée des négociations avec les Arabes. Il fait part des difficultés des Français à maintenir la Syrie en dehors des possessions arabes. François Georges-Picot est en discussion avec le *Foreign Office* afin d'aboutir à une réponse définitive aux Britanniques¹⁴⁴. Or, le 10 décembre, le diplomate n'a pas fait de retour auprès du gouvernement britannique et donc les discussions avec Hussein n'avancent pas. Les Britanniques craignent que le chérif se tourne vers les Allemands et jugent les demandes françaises trop gourmandes. Il est intéressant de voir une certaine différence de vision dans les futures régions arabes : les Britanniques souhaiteraient constituer une structure étatique semblable à l'Égypte avec un protectorat souple tandis que les Français souhaitent recréer les protectorats du Maghreb. Henry McMahon indique que les Arabes s'opposent à la colonisation française :

« À tort ou à raison, les Arabes pensent que sous un régime analogue à celui de l'Égypte, les intérêts arabes seront représentés dans le gouvernement et qu'il n'en serait pas de même sous un régime analogue à celui de la Tunisie, et ils croient que l'intention de la France est de faire de la Syrie une nouvelle Tunisie ». ¹⁴⁵

Sans réponse de la diplomatie française, les Britanniques envoient une nouvelle lettre à Hussein le 14 décembre. Henry McMahon indique qu'il ne peut promettre les territoires

¹⁴¹ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1919)*, *op. cit.*, p. 47.

¹⁴² Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Troisième lettre du chérif Hussein à MacMahon, le 5 novembre 1915, p. 12-15.

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ *Ibid.*, Télégramme de Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, à Aristide Briand, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, le 11 novembre 1915, p. 20-21.

¹⁴⁵ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, *op. cit.*, Document 94, Télégramme de A. DeFrance, ministre de France en Égypte, à Aristide Briand, le 13 décembre 1915, p. 105-107.

d'Alep ou de Beyrouth, désignés comme étant prioritairement réservés aux Français. Il invite alors le chérif à prendre directement contact avec la diplomatie française afin d'avoir une réponse définitive¹⁴⁶. Cependant, le haut-commissaire rassure le chérif sur les dispositions britanniques à mettre tous les moyens nécessaires pour assurer un gouvernement arabe à Bagdad¹⁴⁷. De même, il promet que le gouvernement britannique ne prendra aucune disposition territoriale sur la région. Henry McMahon attend désormais des Arabes qu'ils participent à l'offensive contre les Ottomans. La réponse britannique faite au chérif provoque la colère de la diplomatie française en raison de la non-prise en compte de la réponse française. Ainsi, la France devient un adversaire aux yeux des Arabes en convoitant le même territoire. Pour les prochaines discussions, les diplomates français demandent à leurs homologues britanniques de faire preuve de patience. Il est intéressant de noter que dans l'ensemble des échanges avec le chérif Hussein, la question de la Palestine n'a jamais été évoquée¹⁴⁸. Or, la Palestine n'est pas un territoire arabe pour la Grande-Bretagne et ne rentre donc pas dans les revendications territoriales arabes. *A contrario* pour le chérif Hussein, la Palestine n'est pas mentionnée car elle est une région de la Syrie. Par ce quiproquo, la diplomatie britannique se sent libre de prendre de nouvelles dispositions sur le terrain palestinien sans déroger à l'accord passé avec les Arabes.

Hussein est désormais conscient que sa présence auprès des Alliés est indispensable afin de faire tomber l'Empire ottoman. Il est en position de force et indique, le 1^{er} janvier 1916, refuser la présence française sur le littoral syrien¹⁴⁹. Cette réaction effraie la diplomatie française et une partie de la diplomatie britannique. Selon eux, la Grande-Bretagne pourrait avoir plus à perdre qu'à gagner en donnant trop d'importance au mouvement hachémite. Une opposition apparaît entre les « Westerners », en faveur d'une alliance avec la France en Orient, et les « Easterners » qui soutiennent davantage les Hachémites¹⁵⁰. Cependant, la révolte arabe est lancée : en janvier 1916, le Hedjaz proclame son indépendance de l'Empire ottoman. La propagande arabe est mise en place à destination des populations et soutenue par les Britanniques en faveur d'un grand empire arabe comprenant la Syrie, la Palestine, la Mésopotamie et la péninsule d'Arabie. Le cœur de ce royaume serait la Mecque autour du chérif Hussein. Comme la Palestine, le Liban n'est pas mentionné

¹⁴⁶ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Réponse de Henry McMahon à la troisième lettre de Hussein, le 14 décembre 1915, p. 15-17.

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1919)*, *op. cit.*, p. 47-48.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 48.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 49.

dans les échanges entre les Arabes et les Britanniques. Seule la diplomatie française à travers François Georges-Picot, ancien consul à Beyrouth, l'intègre dans les négociations.

Comme les Arabes, la France dessine une grande Syrie sur laquelle elle aimerait s'installer. L'ambition est de répondre à la disparition des Capitulations après la chute de l'Empire ottoman¹⁵¹. Cette Syrie irait du Sinaï jusqu'à l'Arménie comprenant Mossoul. Étienne Flandin, principale figure de la Syrie française, propose, en 1915, une première répartition territoriale en Orient où la Russie contrôlerait Constantinople, l'Arménie ainsi que la mer Noire, tandis que les Britanniques auraient la Mésopotamie et l'Arabie¹⁵². La France occuperait le reste de l'Orient en raison de sa présence historique : « Ce que la France réclame de l'esprit de justice et de solidarité qui anime ses alliés c'est, en fait, le droit de continuer en Syrie et en Palestine sa mission historique »¹⁵³. Cela serait d'autant plus simple que les Syriens seraient en faveur de la présence française. Flandin justifie cette relation réciproque avec une phrase célèbre d'Alphonse de Lamartine écrite lors de son voyage en Orient : « La Syrie est une admirable colonie française qui attend la France »¹⁵⁴. De plus, la France doit défendre sa position afin de défendre son empire : « De Damas peut partir le mouvement de renouveau pour l'Islam. Laisserons-nous à une puissance rivale [la Grande-Bretagne] la faculté de la diriger peut-être un jour contre nous ? »¹⁵⁵. Lors de ces discussions, la France conserve son esprit de conquête coloniale du XIX^e siècle. La plaidoirie en faveur de la Syrie se retrouve également dans le milieu politique lorsque le député Georges Leygues indique à la Chambre que « c'est dans la Méditerranée qu'est l'axe de la politique française. Un de ses pôles est à l'Occident par l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Il faut que l'autre pôle soit l'Orient, avec la Syrie, le Liban et la Palestine¹⁵⁶ ». L'enjeu est donc diplomatique afin de créer un ensemble colonial et économique puisque la Syrie est un carrefour entre trois continents : contrôler la Syrie permet alors de contrôler les échanges.

Les négociations franco-britanniques débutent en même temps que les dernières correspondances entre Hussein et Henry McMahon. Le 23 novembre 1915, François Georges-Picot négocie avec la diplomatie britannique dont le jeune député

¹⁵¹ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1919)*, *op. cit.*, p. 50.

¹⁵² AN, 333 AP 62, Fonds privé Pascal Lamy, Rapport sur la Syrie et la Palestine écrit par le sénateur Étienne Flandin en 1915.

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ *Ibid.*

Mark Sykes dans le cadre des réunions du *Foreign Office* à Londres¹⁵⁷. Jusque début janvier, les négociations sont une suite d'impasses, selon François Georges-Picot, les diplomates anglais font preuve soit de peur ou soit de folie. Or, Mark Sykes se montre ouvert à une discussion avec la France. Ce dernier est un jeune parlementaire, particulièrement informé des questions orientales. Durant son enfance puis ses études, il s'est rendu à plusieurs reprises dans la région¹⁵⁸. De plus, contrairement à la majorité des politiques et fonctionnaires britanniques, Mark Sykes est catholique et a été élevé chez les Jésuites. Cela le rapproche de son homologue François Georges-Picot. Ce dernier vient d'une famille impérialiste et conservatrice sur les positions coloniales françaises. Ayant également vécu la crise de Fachoda au sein du Quai d'Orsay, il n'est pas véritablement ouvert aux discussions avec la Grande-Bretagne¹⁵⁹. La négociation entre les deux diplomates est facilitée par leur vision commune. Seule la Palestine conduit à un désaccord, ils évoquent la possibilité de faire du pays une zone internationale afin de ne pas départager les aspirations françaises et britanniques¹⁶⁰. Le territoire serait tenu par un prince arabe et supervisé par les deux puissances afin de permettre la colonisation juive. De plus, Mark Sykes et François Georges-Picot imaginent que la région ne deviendrait pas une colonie ou des protectorats mais davantage des zones d'influence. L'objectif est double : d'une part réduire les dépenses d'occupation mais aussi respecter les attentes des Arabes, souhaitant s'auto-gouverner. *A contrario*, certaines zones ne seraient pas gouvernées par les Arabes mais par une autorité européenne directe. Cela concernerait le littoral syro-libanais pour la France ainsi que Bagdad et Basra pour la Grande-Bretagne. L'entente Sykes-Picot permet de dessiner les frontières de la région comprenant un royaume arabe en zone A et B et de sauvegarder les intérêts français en zone bleue. Le projet sioniste pourrait aussi se développer en zone internationale dite brune. Comme nous le voyons sur la carte, l'accord Sykes-Picot n'est pas opposé aux correspondances Henry McMahon-Hussein puisque les Arabes auraient le contrôle sur Alep, Damas, Mossoul ainsi qu'Amman. L'accord Sykes-Picot est signé, non pas par les auteurs, mais par deux politiques de second plan : Paul Cambon, simple ambassadeur et le secrétaire au *Foreign Office*, Edward Grey. Pour ce type d'accord, il est d'usage que les chefs de gouvernement en soient les signataires.

¹⁵⁷¹⁵⁷ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1919)*, *op. cit.*, p. 49-50.

¹⁵⁸ James BARR, *Une ligne dans le sable. Le conflit franco-britannique qui façonna le Moyen-Orient*, Paris, 2017, Éditions Perrin, p. 18-19.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 33-34.

¹⁶⁰ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1919)*, *op. cit.*, p. 50-51.

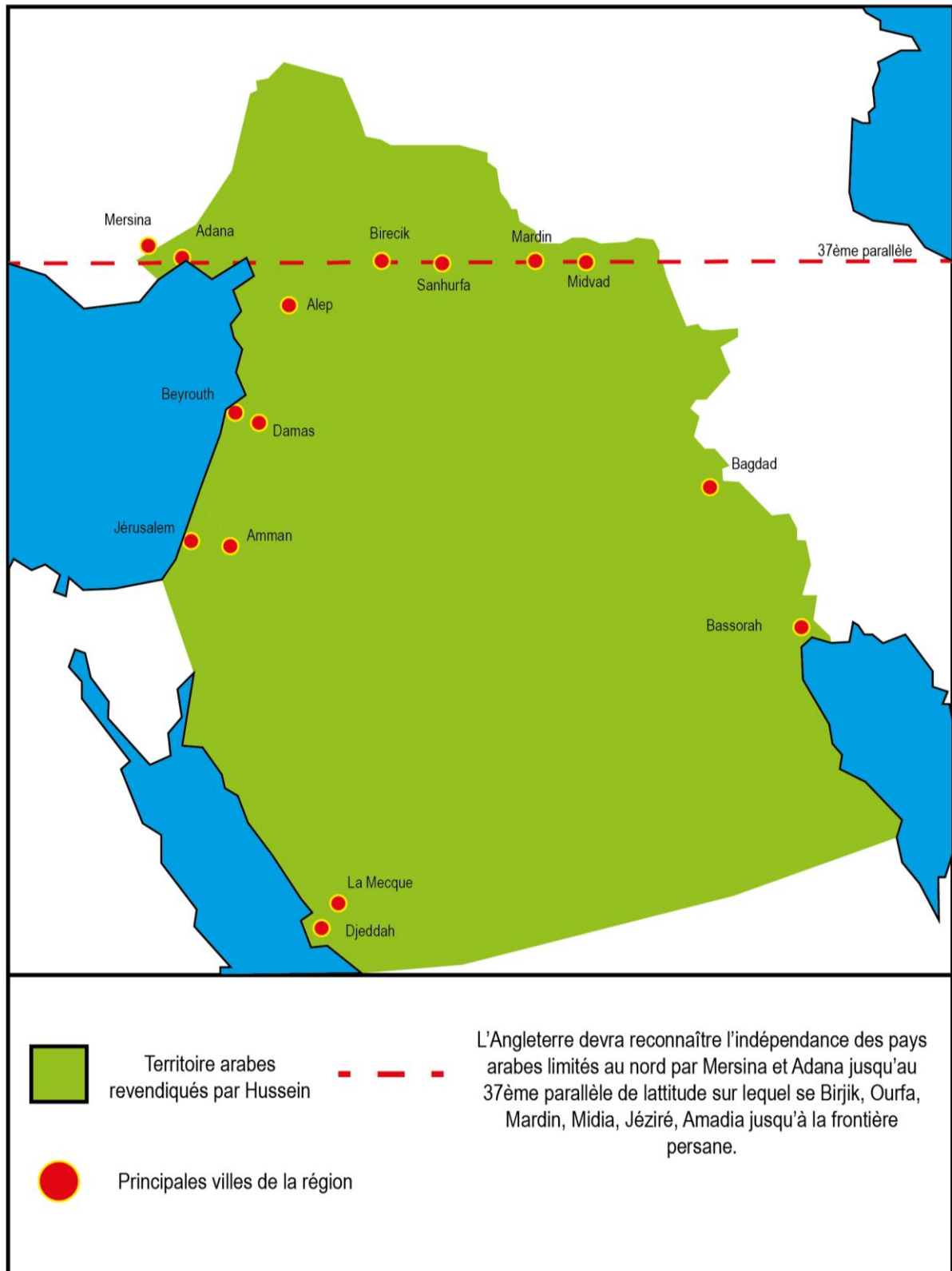


Figure 4 : Carte des revendications chérifiennes lors des négociations Henry McMahon - Hussein

Cependant, les deux diplomates continuent les discussions en proposant les conditions négociées à leurs alliés. Le 24 avril 1916, la Russie accepte l'accord dit Sykes-Picot mais

souhaite garder ses intérêts en Palestine¹⁶¹. Cependant, les Russes demandent à la France de créer, sur l'ensemble de l'Anatolie orientale, une grande Arménie, sous contrôle russe. La Russie, en échange de la reconnaissance des zones d'influence franco-britannique, souhaite obtenir des avantages dans les territoires concernés¹⁶². Le 19 mai 1917, Mark Sykes et François Georges-Picot rencontrent Hussein à la Mecque afin de lui exposer l'avancée des négociations. Les conclusions embarrassent les nationalistes arabes puisqu'ils avaient la volonté de former une Syrie intégrale. François Georges-Picot promet que dans le territoire français, il y aura une véritable collaboration avec les Arabes puisque la France ne sera présente qu'avec des conseillers français¹⁶³. Ainsi, le 20 mai, le gouvernement arabe se déclare satisfait de l'organisation territoriale ainsi que de l'entente avec la France. En juin 1917, la France cherche à obtenir le soutien du Saint-Siège. Denis Cochin écrit une lettre au cardinal Gasparri afin d'indiquer l'inquiétude de la France concernant le protectorat en Orient : « Ce serait la fin du Protectorat. Je sais combien la pratique en était malaisée depuis que la France a commis la déplorable faute de rompre ses relations avec le Saint-Siège. »¹⁶⁴ Le 26 juin, Gasparri répond qu'il ne compte pas diminuer le protectorat de la France après la guerre, mais à la condition que la France se rapproche de la papauté :

« D'autre part, je comprends que la France ne peut, sans répudier les gloires de son passé historique, se désintéresser de la conservation de son prestige en Orient ; et les paroles si chaleureuses de foi et de patriotisme de Votre Excellence m'en donnent la preuve la plus certaine. Mais vous conviendrez avec moi qu'en face de la concurrence vigoureuse des autres Nations, la France ne pourrait conserver que bien difficilement en Orient son poste d'honneur sans l'appui du Saint-Siège, comme le Saint-Siège lui-même pour des motifs variés et qu'il serait très long d'énumérer, devrait s'appuyer sur la France. [...] L'importance de cette question n'échappera certainement pas à la haute perspicacité de Votre Excellence. Si je me suis décidé à vous en parler avec cette simplicité

¹⁶¹ CADC, 242 QO 564, Fonds Société des Nations, Aide-mémoire écrit par le gouvernement russe, le 26 avril 1916.

¹⁶² *Ibid.*, Pièces venant de Petrograd écrit le 10 mars 1916.

¹⁶³ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I), op. cit.*, Document 198, Télégramme de François Georges-Picot, en mission au Hedjaz, à Alexandre Ribot, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, le 24 mai 1917, p. 227-229.

¹⁶⁴ AN, 333 AP 62, Fonds privé Pascal Lamy, Lettre de Denys Cochin, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères français, au cardinal Gasparri, le 4 juin 1917.

et cette franchise, c'est que je suis assuré que vous voudrez bien en voir la raison dans le désir du plus grand bien et de notre sainte religion et de votre patrie qui reste toujours "la fille aînée de l'Église" »¹⁶⁵.

On note alors que la France cherche à faire pression sur ses alliés pour qu'ils valident l'accord, en renouant avec les Arabes et en rappelant sa position historique en Orient. La France applique une politique hybride, mêlant position historique offerte par les Capitulations et nouveau partenariat avec le futur royaume arabe. L'objectif est de conserver sa position et ses intérêts.

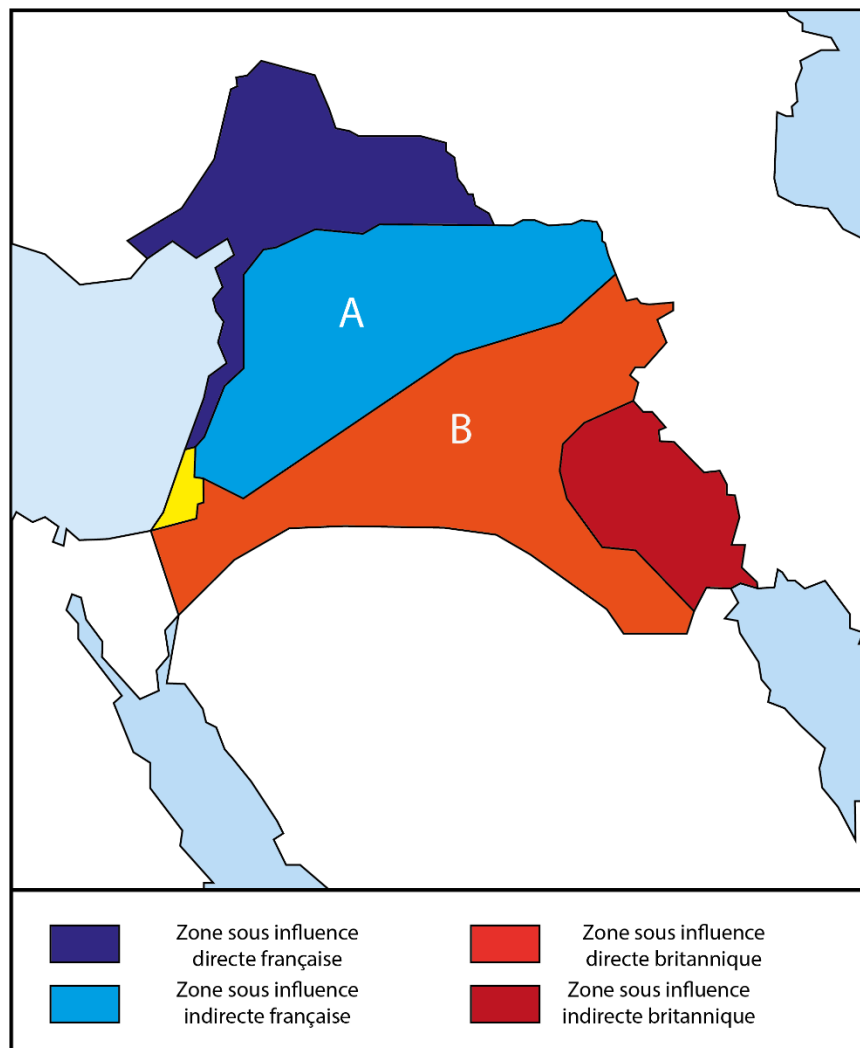


Figure 5 : Carte des accords Sykes-Picot de 1916

Or, les accords Sykes-Picot sont rapidement reniés par la Grande-Bretagne. Le contexte diplomatique a particulièrement évolué en 1917 : la sortie de la Russie de l'alliance conduit à la disparition de ses avantages en Orient. Or, la Grande-Bretagne

¹⁶⁵ *Ibid.*, Lettre du cardinal Gasparri à Denys Cochin, le 26 juin 1917.

souhaitait créer une région dirigée par la France afin d'y faire un État-tampon autour des positions russes¹⁶⁶. L'absence de la Russie en Orient permet aux Britanniques de ne plus avoir besoin de se protéger. De plus, le *Foreign Office* souhaite désormais placer la France au second plan et notamment loin de Damas¹⁶⁷. Cependant, Londres reste l'allié de la France et il est également signataire des accords en Orient. La Grande-Bretagne exprime, par cette position diplomatique, le souhait inavoué de voir la France disparaître de l'Orient afin d'y être l'unique puissance présente :

« Si nous soutenons le mouvement arabe, nous détruisons la Turquie avec beaucoup moins de risque de soulever contre nous l'antagonisme permanent de l'islam et nous allons unir notre empire en établissant un lien entre l'Égypte et l'Inde, sans avoir à établir un partenariat avec la France et la placer en position de briser cette continuité territoriale récemment acquise. D'un autre côté, si nous laissons le mouvement arabe échouer et la Syrie passer de domination turque à française, nous ferons le jeu de la faction pro-turque de nos sujets musulmans. Nous nous attirerons le courroux des Arabes qui considéreront que nous avons désobéi à l'esprit sinon à la lettre de nos engagements, et nous allons nous placer avec la France dans une position dans laquelle notre rivalité traditionnelle à l'Empire, qui a été éliminée avec grande difficulté, renaîtra sous une forme aggravée »¹⁶⁸.

Les vieilles rivalités coloniales n'ont donc pas disparu pour une partie du *Foreign Office*.

L'année 1917 remet ainsi en cause l'accord Sykes-Picot. D'autant plus que le 2 novembre 1917, le Premier ministre britannique, Lord Arthur Balfour, indique dans une lettre au baron Rothschild le soutien du gouvernement britannique à la création d'un « *national home* » pour les populations juives en Palestine. Si l'accord Sykes-Picot prévoyait l'installation d'une communauté juive en Palestine, à nouveau, la Grande-Bretagne prend le dessus dans les accords. La lettre du secrétaire britannique des Affaires étrangères est lue publiquement le 2 décembre 1917 lors d'une réunion sioniste en Angleterre¹⁶⁹. Beaucoup de milieux nationalistes en faveur de la Syrie française s'opposent au « *national*

¹⁶⁶ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1919)*, *op. cit.*, p. 50.

¹⁶⁷ Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *op. cit.*, p. 37.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 38.

¹⁶⁹ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, p. 69.

home » puisque la Palestine doit appartenir à la Syrie. De plus, les revendications sionistes ne peuvent remettre en cause la protection des Lieux saints ainsi que les ambitions syriennes. Cependant, le 9 février 1918, le gouvernement français communique, à demi-mot, son approbation au sujet de la colonisation sioniste : « Monsieur Sokolov, représentant des organisations sionistes, a été reçu ce matin par Monsieur Stephen Pichon qui a été heureux de lui confirmer que l'entente est complète entre les deux gouvernements français et britannique en ce qui concerne un établissement juif en Palestine »¹⁷⁰. Ce changement s'oppose également aux Correspondances Henry McMahon/Hussein. Les Britanniques provoquent une rencontre entre Chaim Weizmann et Fayçal, afin de pousser ce dernier à changer d'avis. Le 3 janvier 1919, Fayçal accepte l'existence d'un foyer juif.

À la suite des révolutions russes, les bolchéviks publient un grand nombre d'accords secrets signés par le Tsar et son gouvernement dont l'accord Sykes-Picot¹⁷¹. Les communistes, qui ont pris le pouvoir en Russie, veulent dénoncer l'alliance diplomatique permettant de nouvelles colonisations en Orient. De plus, ce nouveau pouvoir n'a pas encore de vues sur les détroits ottomans. Ainsi, les Arabes qui n'étaient pas encore totalement informés des conditions de l'accord, découvrent officiellement la répartition de Mark Sykes et François Georges-Picot. Cependant, les Arabes ne sont pas naïfs et sont conscients, par les rencontres faites avec les diplomates française et britannique, que les Alliés continuent à négocier¹⁷². D'autant plus, que dans sa sixième lettre, Henry McMahon affirme qu'il ne connaît pas les aspirations françaises en Orient et invite les Chérifiens à négocier directement avec la France. Les Britanniques y affirment que les négociations ne sont pas encore figées. Les Arabes comprennent alors que l'opposition diplomatique entre les Alliés pourrait leur permettre de gagner de nombreux territoires et d'obtenir une zone plus importante que ce que prévoyaient Mark Sykes et François Georges-Picot.

L'année 1917 marque aussi à l'entrée en guerre des États-Unis. Le président américain, Woodrow Wilson, est en faveur de la mise en place d'une diplomatie multilatérale afin d'éviter de nouveaux conflits mondiaux¹⁷³. Il défend notamment le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les Britanniques comprennent alors que par ce nouveau droit, les Arabes pourraient s'opposer à la présence française. Dès le 27 décembre 1917, Stephen Pichon affirme que la France est en faveur du droit des peuples à disposer

¹⁷⁰ *Ibid.*, Communiqué français sur le sionisme, le 9 février 1918, p. 71.

¹⁷¹ Pierre-Emmanuel BARRAL et Olivier HANNE, *op. cit.*, p. 263.

¹⁷² *Ibid.*, p. 263-264.

¹⁷³ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1919)*, *op. cit.*, p. 64-65.

d'eux-mêmes en Orient : « Cette politique du droit des nationalités s'applique, dans notre pensée, aux populations arméniennes, syriennes, libanaises, comme aux peuples qui subissent contre leur volonté le joug de l'opresseur quel qu'il soit ; tous ces peuples ont droit à nos sympathies, à notre appui ; tous doivent avoir la possibilité de fixer eux-mêmes leur propre sort »¹⁷⁴. L'objectif des deux grands est de convaincre les populations que leur présence est indispensable. L'exercice est plus facile pour la Grande-Bretagne qui participe au côté des Arabes aux combats et est particulièrement proche des Arabes.

Il est intéressant de noter que l'accord Sykes-Picot est particulièrement mythifié dès sa publication, alors qu'il est déjà évident qu'il ne sera jamais appliqué. Joseph Maïla affirme que « les accords Sykes-Picot sont entrés dans la littérature politique du Moyen-Orient dès le moment où ils furent connus, c'est-à-dire très tôt, pour ne plus jamais en sortir »¹⁷⁵. En effet, ces accords deviennent des étendards de la présence européenne et de leur unilatéralisme. Beaucoup de travaux les mettent au centre des problématiques orientales actuelles. L'État islamique avait notamment exprimé sa volonté de faire disparaître les frontières dessinées par l'accord en proclamant le khalifat en 2014¹⁷⁶. Ainsi, l'accord Sykes-Picot devient une sorte de mythe. Gérard D. Khoury apporte quelques précisions sur l'accord et les critiques : tout d'abord, il ne faut pas critiquer l'accord mais plutôt son application ou sa non-application après la guerre. De même, à travers l'accord, les opposants s'en prennent souvent à la Déclaration Balfour en confondant les conséquences des deux accords¹⁷⁷. On peut voir que ce n'est pas tant l'accord Sykes-Picot que la politique européenne à partir de 1919, qui est pointée du doigt par les critiques contemporaines, souvent antisionistes. Il est bon de rappeler que l'accord ne pouvait pas être appliqué puisque les Britanniques n'en voulaient plus, dès 1917. Puis, la montée d'un extrémisme chérifien après la guerre se déclare opposé à la répartition du territoire prévue par Mark Sykes et François Georges-Picot. Enfin, le multilatéralisme Woodrow Wilsonien remet en cause les accords entre puissances et appelle, lors de la Conférence de la Paix, à trouver une nouvelle configuration. L'accord Sykes-Picot paraissait trop utopique pour être réalisable :

¹⁷⁴ Antoine HOKAYEM, *La Genèse de la Constitution libanaise de 1926*, Beyrouth, Les Éditions universitaires du Liban, 1996, p. 22.

¹⁷⁵ Joseph MAÏLA, « La fin de l'ère Sykes-Picot : mythe ou réalité », dans Carole H. DAGHER et Myra PRINCE (dir.), *De la Grande Guerre au Grand Liban. 1914-1920*, Paris, Geuthner, 2015, p. 245.

¹⁷⁶ Claire Pilidjian, « À l'heure de la bataille décisive contre Daesh, retour sur les origines de l'État islamique en Syrie », *Les clés du Moyen-Orient*, 22 avril 2020.

¹⁷⁷ Gérard D. KHOURY, « Du Mont-Liban au Grand-Liban : les stipulations des accords secrets 1914-1918 », *art. cit.*, p. 108-109.

il ne suit pas véritablement les revendications de certains groupes nationalistes européens (sioniste, libaniste), il propose une nouvelle configuration coloniale alors même que les premiers mouvements indépendantistes voient le jour et il repose essentiellement sur une coopération franco-britannique, ce qui paraît impossible tant les desseins sont contradictoires.

Comme en introduction, le discours de Mark Sykes du 23 décembre 1917 au comité central syrien à Paris pose question :

« Le monde d'avant la guerre est mort, mais le monde d'après la guerre n'est pas encore né ; si nous nous trompons aujourd'hui, nos petits-enfants supporteront le châtement de nos fautes ; si nous agissons bien aujourd'hui nous mettrons ceux qui viennent après nous en situation de faire de grandes choses »¹⁷⁸.

Le diplomate britannique met en contradiction les deux mondes. Or la diplomatie française et britannique montre la reprise de la lutte coloniale dès la fin de la Guerre mondiale. De plus, ce monde n'est possible qu'en relevant de nombreux défis dont Mark Sykes est conscient :

« Supposons que les Alliés libèrent la Syrie, que va-t-il se passer ? Si les Syriens ne sont pas unis, un régime quelconque va voir le jour. D'autant qu'aujourd'hui, les Syriens sont dispersés, en Orient, en Europe, dans le monde. Il faut donc se rassembler et s'unir afin de devenir une force politique puissante. Il faut oublier le régime de la Turquie, il faut désirer que la France donne une assistance indispensable. Il faut avoir l'accompagnement d'une puissance civilisée pour éviter le retour des Turcs. Les Syriens de l'étranger ont une responsabilité par rapport à ceux de l'intérieur qui sont réduits au silence. Il faut donc s'organiser entre vous et s'unir¹⁷⁹ ».

L'Orient dessiné par Mark Sykes, François Georges-Picot et le chérif Hussein n'a rien à voir avec l'Orient d'après-guerre. Leur vision utopiste et trop parfaite, conduit à des désillusions et à des tensions. Les désillusions sont ensuite le fruit de violences, de

¹⁷⁸ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I), op. cit.*, Document 252, Discours prononcé par Sir Mark Sykes, à la réunion du Comité Central Syrien du 23 décembre 1917 à Paris, p. 282-284.

¹⁷⁹ *Ibid.*

conflits et de désaccords jusqu'à l'été 1920. Les prémices de Khan Mayssaloun trouvent leur origine dès 1917-1918.

- *Se battre ou ne pas se battre en Orient ?*

À la suite des négociations avec les Britanniques, le chérif Hussein de la Mecque lance son appel à la révolte contre l'Empire ottoman, le 10 juin 1916. Il indique s'opposer à l'impiété religieuse des Jeunes-Turcs. Le chérif les accuse d'avoir attaqué le Prophète dans la presse et de donner les mêmes droits à l'héritage aux garçons et aux filles¹⁸⁰. Pour l'historien Henry Laurens, la révolte arabe est d'abord une critique islamique et non arabiste¹⁸¹. L'objectif premier des Européens en soutenant Hussein est de contrecarrer l'appel au djihad formulé par le calife. En ce sens, l'accord avec les Chérifiens permet une opposition entre musulmans. Le Hedjaz est un petit État, le chérif n'est pas respecté par tous les croyants ni par tous les Arabes. Les révoltés, mal armés, subissent rapidement la pression militaire ottomane. Or, la France ne souhaite pas créer un nouveau front au Proche-Orient. L'État-major privilégie l'offensive en cours à Salonique. *A contrario*, les Britanniques souhaitent créer un front au niveau d'Al-Arich et contredisent les Français en disant que les Serbes n'ont pas besoin d'une aide alliée contrairement aux Arabes¹⁸².

La France craint la position du chérif Hussein qui pourrait avoir des aspirations contraires aux intérêts de l'empire colonial français. C'est pourquoi, la diplomatie française cherche à rendre la révolte arabe neutre dans les colonies. Le Quai d'Orsay demande aux administrations coloniales de présenter la révolte non pas comme un appel religieux mais davantage comme une nouvelle forme de nationalisme arabe¹⁸³. De même, elles incitent les musulmans indigènes à faire leur pèlerinage à la Mecque afin de faire connaître la politique religieuse française. On note que la France est face à un dilemme : d'une part, la révolte du chérif doit comporter un message religieux, mais ne doit pas cependant éveiller les revendications nationalistes des colonies. Ainsi, le gouvernement se questionne sur la potentielle attribution du califat au chérif Hussein. Le capitaine Mercier doit, à partir de juin 1916, examiner la question. Il livre ses conclusions au gouvernement indiquant que ni le sultan, ni le chérifat, ni le khédivat n'ont la primauté sur les croyants¹⁸⁴. En effet, le califat ne

¹⁸⁰ Vincent CLOAREC, *op. cit.*, p. 284.

¹⁸¹ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1949)*, *op. cit.*, p. 53.

¹⁸² Vincent CLOAREC, *op. cit.*, p. 285-286.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 286.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 287.

peut être comparé à la papauté dans l'Église catholique. Si Hussein devenait calife, les musulmans ne le soutiendraient pas forcément.

Dès juillet, les Arabes s'installent dans le Nord du Hedjaz. Ils veulent libérer Médine puis se diriger vers la Syrie. La France craint les revendications sur ses territoires protégés. Édouard Brémont, chef de la mission militaire française en Égypte et au Hedjaz à partir de 1916, propose de créer un organe politico-militaire en Orient afin de défendre les intérêts français dans la région, et d'exercer une influence sur les armées chérifiennes¹⁸⁵. Pourtant, la majorité des Syriens durant la guerre n'est pas favorable à la révolte arabe. D'une part, ils restent attachés au cadre politique ottoman¹⁸⁶. D'autre part, plusieurs communautés, chrétienne et musulmane, ont leurs propres revendications nationalistes, qui s'opposent aux desseins chérifiens. Chekri Ghanem, figure du nationalisme libanais en France, écrit le 21 septembre 1916 dans une lettre, « la révolte arabe est un événement considérable et dont la répercussion prévue commence à se faire sentir dans les pays d'Islam. De la tournure qu'on lui laissera prendre dépendra l'avenir des pays sur lesquels la France a des droits incontestables [dont le Liban] ; et de cet avenir dépendra celui des possessions musulmanes françaises en Afrique. [...] L'œuf s'ouvre déjà. Le poussin en sort. Il sera poulet ou vautour à la volonté des Alliés. »¹⁸⁷ On note dans cette citation l'opposition déjà marquée entre le nationalisme chérifien et les potentielles revendications libanaises. Pourtant, Hussein se proclame roi des Arabes le 30 octobre 1916. Ce titre ne s'applique pas sur un territoire spécifique. Ce manque de précision rassure la diplomatie française¹⁸⁸. D'autant plus qu'il ne se proclame pas calife. Cependant, dès octobre 1916, la France commence à avoir des inquiétudes sur les offensives anglo-arabes. Ces dernières se dirigent vers la Palestine. La diplomatie française demande au gouvernement d'envoyer des hommes pour créer le nombre.

La Grande-Bretagne réorganise ses forces en Orient à partir de l'automne et est particulièrement présente dans la région avec environ 400 000 hommes. Les troupes alliées arrivent à s'opposer aux Ottomans en Irak puis contrôlent Bagdad le 11 mars 1917. Mark Sykes écrit une proclamation aux Irakiens¹⁸⁹ :

« Aux habitants du vilayet de Bagdad

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 307.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 308.

¹⁸⁷ AN, 423 AP 8, Fonds privé Étienne Flandin, extrait d'une lettre de Chekri Ganem à Fournol, le 21 septembre 1916.

¹⁸⁸ Vincent CLOAREC, *op. cit.*, p. 307-308.

¹⁸⁹ Voir proclamation entière en annexe 4.

Au nom de mon roi et au nom des peuples qui sont ses sujets, je m'adresse à vous pour vous dire ceci :

Nos opérations militaires ont pour objectif de vaincre l'ennemi et de le chasser de ces territoires. Pour mener cette tâche à bien, j'ai été investi d'une autorité absolue et suprême sur toutes les régions où les forces britanniques opèrent, mais nos armées ne sont pas venues dans vos villes et dans vos campagnes comme conquérants ou comme ennemis, mais comme libérateurs. [...] »¹⁹⁰.

On note que le diplomate britannique critique les desseins germaniques dans la région qui accentuent les tensions entre les communautés. *A contrario*, les Britanniques promettent, d'une part, la coexistence entre les familles irakiennes et d'autre part, l'indépendance en se présentant comme des libérateurs. La nouvelle dynamique britannique dans la région est accentuée par l'apport du jeune T.E Lawrence. Cet archéologue, devenu officier de renseignement, participe pleinement à la révolte arabe. Il est à l'initiative de la stratégie militaire arabe. L'objectif est de freiner les armées ottomanes en attaquant sous la forme de guérillas les chemins de fer et tous les moyens de communication¹⁹¹. L'encadrement des troupes est efficace puisque les garnisons chérifiennes remportent des batailles en évitant les combats frontaux. Cependant, le corps expéditionnaire allié se retrouve bloqué dans le Sinaï et à Gaza face aux forces ottomanes¹⁹². On note que la France n'a aucun rôle actif dans la conquête. Ce sont les Britanniques qui se battent et commandent les Arabes. Alors même que le gouvernement souhaite un maintien des accords de paix sur la région et craint que la Grande-Bretagne revienne sur les nouvelles frontières. Ce paradoxe est intéressant et explique notamment les rivalités franco-britano-hachémites à la fin de la guerre.

Tout d'abord, il faut distinguer deux visions différentes de la position française en Orient. Le parti colonial ainsi que des groupes politiques, comme le Comité d'action française en Syrie, sont en faveur d'une intervention française en Orient¹⁹³. Souvent, ces collectifs sont proches des milieux coloniaux, politiques et militaires. Plusieurs acteurs sont intervenus dans la vie politique française durant la guerre puis à l'époque des mandats. Leur doctrine

¹⁹⁰ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1949)*, *op. cit.*, p. 55-56.

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 57.

¹⁹² *Ibid.*, p. 59.

¹⁹³ Julien MONANGE, *La légion arabe de 1917*, Paris, CNRS Éditions, 2019, p. 32-33.

n'est pas jugée moderne. Elle promeut une conquête coloniale et s'oppose à la vision wilsonienne du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ou encore à la neutralité coloniale de Georges Clemenceau¹⁹⁴. Ces groupes souhaitent une grande Syrie française afin de défendre des intérêts supposés historiques et surtout bénéficie d'une place privilégiée en Orient. Dans beaucoup de documents, les interventions des groupes coloniaux sont particulièrement présentes. Leurs solutions paraissent faciles à mettre en place et surtout indispensables. *A contrario*, le gouvernement est moins représenté dans la documentation d'époque. Ses propositions pour l'Orient s'opposent régulièrement aux volontés coloniales. Cela s'explique par une réalité de terrain compliquée avec plusieurs fronts et des alliances diplomatiques avec la Grande-Bretagne à respecter. Surtout, le gouvernement n'a pas de dessein en Orient. Il suit les événements mais il n'en est pas l'initiateur. Ces différences d'appréciation entre les deux parties conduisent à des tensions. Les interventionnistes, comme nous les appellerons, ne cessent de proposer des actions. De France émet l'idée d'incorporer des Orientaux dans les troupes françaises :

« Il me semble cependant que nous ne devons pas renoncer à utiliser ces hommes si leur emploi peut nous être profitable un jour. Mais c'est une question qui, à mon sens, regarde uniquement les États-Majors ; ceux-ci doivent se servir des Arméniens de Port-Saïd s'ils ont un intérêt à s'en servir et non parce que leur emploi pourrait avoir – ce qui est d'ailleurs contestable – une importance politique quelconque pour les Arméniens : ils doivent se servir des réfugiés de Port-Saïd s'ils le jugent opportun, non parce que ces réfugiés sont des Arméniens, mais parce que ces hommes sont courageux, connaissent bien certaines régions et ont des accointances avec les populations, de même qu'ils se serviraient d'hommes d'une autre race ou d'une nationalité différente dont l'utilisation présenterait des avantages analogues ».¹⁹⁵

De même, le 22 octobre 1915, une note est envoyée au gouvernement afin de monter une opération dans la région d'Alexandrette. L'opération permettrait à la France d'avoir un « point de départ pour l'occupation ultérieure de la Syrie »¹⁹⁶. D'autant qu'elle ne demanderait pas plus de deux divisions d'infanterie. Enfin, un document, en date

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 32.

¹⁹⁵ Julien MONANGE, *op. cit.*, p. 34.

¹⁹⁶ SHD, 16 NN 3198, Archives de la guerre série N 1872-1919, note sur un projet d'opération dans la région d'Alexandrette, publié le 22 octobre 1915.

du 27 janvier 1916, propose de fournir des armes aux Syriens. Les Ansariés, population du nord de Tripoli, ont affirmé aux diplomates français pouvoir réunir 3 à 4 000 soldats pour se battre au nom de la France en Syrie¹⁹⁷. L'intérêt de ces interventions est de contrer la primauté britannique et arabe dans la région, en permettant à la France de défendre ses droits et ses intérêts, comme l'affirme le général Bajolle à Flandin le 25 juin 1916¹⁹⁸.

Or, les gouvernements qui se succèdent sont toujours en faveur de la révolte arabe¹⁹⁹. La problématique est de savoir comment la France peut être représentée dans cette révolte et quels moyens le gouvernement peut mettre en place pour accompagner les armées hachémites. Le 19 juillet 1916, la France dépêche une mission politique et militaire au Hedjaz, composée de dignitaires musulmans d'Afrique du Nord, afin d'affirmer son soutien au chérif et lui donner un appui financier²⁰⁰. La délégation est représentée par Kaddur Ben Ghabrit. À travers cette délégation, la France affirme n'avoir pas de rôle direct dans la révolte. Seule exception, au cours de l'année 1916, une opération militaire en Syrie a été étudiée par le gouvernement mais pour des raisons militaires et politiques, elle a été abandonnée. De même, lors de la conférence des amiraux alliés à Malte en mars 1916, la France obtient la protection des côtes syriennes. Cette position pourrait permettre une intervention maritime. Mais Aristide Briand, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, la refuse afin de privilégier le front d'Orient à la suite de l'entrée en guerre de la Roumanie le 28 août 1916²⁰¹. Cependant, les Britanniques ont besoin de renforts sur le front ottoman. Ainsi, en octobre 1916, la Grande-Bretagne propose une intervention dans le sud de la Palestine. Les troupes françaises seraient associées aux troupes britanniques et les intérêts de la France dans la région seraient reconnus. Paul Cambon, ambassadeur français à Londres, indique que si la France n'agit pas dans cette opération, elle pourrait perdre les avantages des accords de 1916. Le 10 octobre, le conseil des ministres approuve les opérations vers le Hedjaz mais refuse que la Grande-Bretagne intervienne en Palestine²⁰². La France n'intervient donc pas pour l'occupation de la Palestine. Archibald Murray, commandant du corps expéditionnaire en Égypte, indique alors, début décembre 1916, que

¹⁹⁷ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, op. cit., Télégramme du ministre de la Guerre à M. le président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, le 27 juillet 1916, p. 161-163.

¹⁹⁸ AN, 423 AP 8, Fonds privé Étienne Flandin, Lettre du général Bajolle de la 81^{ème} division, à Étienne Flandin, le 25 juin 1916.

¹⁹⁹ Vincent CLOAREC, op. cit., p. 288.

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 289-290.

²⁰¹ *Ibid.*, p. 303.

²⁰² *Ibid.*, p. 303-304.

le corps expéditionnaire britannique ira bien vers le Hedjaz, en Palestine et jusqu'à Alexandrette. La France n'est pas au niveau de ses ambitions coloniales. Ainsi, elle subit les événements. Par exemple, après la prise d'Al-Arich, François Georges-Picot est envoyé précipitamment en Palestine afin d'être Haut-Commissaire de Palestine et de Syrie.

Malgré l'inaction française, le gouvernement cherche à participer dans une moindre mesure, au front oriental. Le 15 octobre 1916, la légion d'Orient est officiellement créée par le ministère de la Guerre. L'ordre de mission est le suivant « affecter à la Légion d'Orient, au fur et à mesure de son développement, et en vue d'y seconder les cadres français indispensables à son organisation, les militaires d'origine syrienne ou arménienne servant actuellement dans l'armée française, soit la Légion étrangère, soit, en qualité de naturalisés, dans des régimes français »²⁰³. Cependant, cette troupe est essentiellement composée de réfugiés arméniens (notamment du mont Saint-Moïse) et de quelques expatriés orientaux. La légion est ainsi critiquée comme n'étant pas suffisante aux volontés des groupes coloniaux. Le 18 août 1917, Chekri Ghanem écrit qu'il s'agirait pour le « ministre de la Guerre de mettre à la disposition du Comité, une Mission Militaire de quelques officiers, pour l'organisation et l'instruction de l'Armée Syrienne. Le comité trouverait aisément 12 à 15 000 volontaires syriens, dans les deux Amériques, en Égypte et dans les possessions françaises de l'Afrique du Nord, pour la constitution d'un premier contingent²⁰⁴. » En somme, le président du Comité central syrien souhaite la création d'une nouvelle légion intervenant directement en Syrie et composée essentiellement de Syriens.

Dans le même temps, les troupes anglaises gagnent du terrain et secouent la diplomatie française. C'est pourquoi, le 1^{er} janvier 1917, Robert de Caix, représentant le Comité d'action française, propose au gouvernement de monter une opération sur Tripoli permettant d'une part, de venir en aide aux Libanais affamés et d'autre part conduisant un mouvement insurrectionnel en Syrie²⁰⁵. Robert de Caix indique que l'opération faciliterait la reconnaissance des négociations sur les futures frontières orientales. Aristide Briand refuse l'opération au profit du front d'Orient. Dans un télégramme du 29 novembre 1917, François Georges-Picot indique à Stephen Pichon que l'avancée en Palestine des Britanniques pourrait conduire la France à être exclue des futurs accords de paix

²⁰³ Julien MONANGE, *op. cit.*, p. 36.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 40.

²⁰⁵ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, *op. cit.*, Document 171, Note de Robert de Caix, conseiller auprès du ministère des Affaires étrangères, à Philippe Berthelot, adjoint au directeur des affaires politiques et commerciales, le 1^{er} janvier 1917, p. 195-196.

avec l'Empire ottoman²⁰⁶. De plus, la Grande-Bretagne serait vue par les populations locales comme la libératrice de la région. Selon François Georges-Picot, le gouvernement doit faire une déclaration afin d'indiquer que la France souhaite une véritable indépendance dans la région. Toutefois, le gouvernement ne transmet pas de déclaration aux populations d'Orient. Lors du comité secret de la Chambre, début juin 1917, le gouvernement livre aux parlementaires les différents accords de paix déjà négociés entre les alliés et les futures dispositions en Orient. Le nouveau président du Conseil, Alexandre Ribot indique les raisons de l'entrée du gouvernement français dans les négociations :

« Quand nous vîmes que, d'une part, la Russie intervenait, que, d'autre part, l'Angleterre faisait des progrès constants, arrivait en Mésopotamie, occupait Bagdad, ce qui devait, à Berlin, être considéré comme une mauvaise nouvelle, mais qui, chez nous, n'avait pas ce caractère, nous nous sommes demandés ce que nous allions faire. Nous avons, nous aussi, de vieilles influences et de vieux droits dans ce pays ; nous avons des protégés. La Syrie est à nous, par l'affection de nos protégés ; elle est dans la zone d'influence de la France, et si la France, oubliant toutes ses traditions, avait dit : "Je me désintéresse de ce qui se passe en Asie Mineure, cela ne me touche pas, je suis indifférente à tout ce grand mouvement", dans cette Chambre, on se serait levé sur tous les bancs pour nous faire un reproche sanglant et pour dire que nous n'étions pas vraiment les représentants de la France »²⁰⁷.

Ainsi, la France n'a qu'une position attentiste en Orient. Elle cherche à conserver à la fois sa position par la diplomatie et la loyauté de son allié britannique. *A contrario*, la Grande-Bretagne est davantage virulente car elle souhaite agrandir son empire. D'autant plus que l'arrivée en 1916 du gouvernement de David Lloyd George permet à lord Arthur Balfour ou à lord George Curzon de prendre des positions importantes dans le gouvernement et la diplomatie britannique²⁰⁸. Les thèses anti-françaises et expansionnistes sont davantage partagées par le gouvernement de la couronne.

²⁰⁶ *Ibid.*, Document 242, Télégramme de François Georges-Picot, Haut-Commissaire de la République française dans les territoires occupés de Palestine et de Syrie à Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, le 29 novembre 1917, p. 272-274.

²⁰⁷ Vincent CLOAREC, *op. cit.*, p. 317-318.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 318.

1917 est un tournant important en Orient. La France crée, après plusieurs années d'élaboration, une mission militaire à partir de mars 1917. Le gouvernement nomme François Georges-Picot responsable de la mission. Il est accompagné par Robert Coulonde ainsi que Louis Massignon. Le lieutenant-colonel de Piépape est désigné pour commander le détachement français en Orient. François Georges-Picot définit les objectifs de la mission française :

« Si, dans la zone B, qui doit se trouver un jour dans la sphère d'influence anglaise, il convient de laisser à votre collègue une liberté d'action plus grande, un traitement également favorable devra nous être reconnu par lui dans la zone A qui ressortira de notre surveillance. Dans la zone côtière enfin, qui se trouvera placée un jour sous notre protectorat, il y aura lieu que votre direction se fasse plus exclusive, afin de bien faire pressentir aux populations l'avenir qui se prépare pour elles »²⁰⁹.

La mission doit permettre la diffusion de thèses antiturques dans la région et doit chercher à dialoguer avec les forces arabes ; à nouveau la France ne combat pas véritablement. Cependant, pour les Britanniques, la mission ainsi que les quelques troupes françaises ne sont pas suffisantes et David Lloyd George demande le 25 juillet de renforcer l'effectif en Égypte²¹⁰. Ce renfort se ferait en réduisant les troupes à Salonique. Cela pourrait conduire à une percée allemande et les conséquences sur la Méditerranée en seraient terribles. Or pour Arthur Balfour, l'Égypte pourrait être la cible des opérations allemandes, pour la fin d'année 1917. Il est donc indispensable de protéger les positions britanniques en Orient. L'Italie propose d'envoyer également 12 000 soldats en Égypte. En réaction, la France décide d'envoyer aussi des troupes dans la région. On note dans cette situation un désaccord dans l'organisation des troupes. Tandis que les Britanniques cherchent à défendre leur position égyptienne, indispensable pour la survie de leur empire colonial, la France propose plutôt d'aider leurs alliés grecs et roumains. Ainsi, les visions militaires sont particulièrement contradictoires, créant des tensions. D'autant plus que sur place, la Mission militaire française cherche à imposer sa position en Orient en proposant notamment une alliance avec les communautés locales. Les renseignements se rapprochent du cheikh Abd all-Hamid, chef de la communauté alaouite, exilé aux États-Unis. Les Français proposent au cheikh de jouer de son influence auprès des Alaouites afin de les faire entrer en révolte.

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 333.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 335-336.

En échange de son intervention, il bénéficierait de différentes gratifications d'avantages frontaliers, dans la future organisation administrative de la Syrie²¹¹. De même, les renseignements promettent aux chrétiens latins des avantages en cas d'intervention. Mais rapidement le gouvernement met fin à cette politique. Il affirme ne pas avoir confiance dans ces communautés minoritaires et mouvantes. De plus, la France et ses représentants sont convaincus être dans une position de force en Orient et donc une liberté d'action. T.E Lawrence raconte dans *Les Sept Piliers de la sagesse* un échange entre Edmund Allenby et François Georges-Picot après l'entrée à Jérusalem en décembre 1917 :

« "Dès demain, mon cher général, dit-il de sa voix flûtée, je prendrai les mesures nécessaires pour établir dans cette ville un gouvernement civil." Jamais mot historique ne fut plus hardi. Un silence suivit, semblable à celui qui dut régner dans le ciel quand on rompit le septième sceau. Salade, poulet à la mayonnaise et sandwiches au foie gras restèrent intacts sur nos langues ; bouche bée, nous nous tournâmes tous vers Edmund Allenby. Lui-même parut un instant incapable de répondre. L'idole allait-elle trahir quelque faiblesse ? Nous commençons à le craindre. Soudain, le sang lui monta au visage ; il avala, le menton en avant (comme nous l'aimions) et dit durement : "Il n'existe, dans la zone militaire, qu'une seule autorité : le Général Commandant en chef, moi-même". – "Mais Sir Grey, Sir Edward Grey ... " bégaya M. Picot. Edmund Allenby coupa : "Sir Edward Grey avait en vue le gouvernement civil qui s'établira quand j'aurai jugé que la situation militaire l'autorise." »²¹².

Dans ce passage, on peut mettre en doute la neutralité de l'auteur, on note cependant que François Georges-Picot a des ambitions démesurées au regard de la présence française. La France est désormais en position de faiblesse dans la région à cause de sa maigre participation militaire dans les combats.

Ainsi, après avoir conquis Jérusalem, la Grande-Bretagne et les Arabes visent, dès janvier 1918, la Syrie. Le comité de l'Asie française fait part de ses vœux au gouvernement le 28 janvier 1918²¹³. Il demande au gouvernement de réaffirmer sa position

²¹¹ *Ibid.*, p. 340.

²¹² *Ibid.*, p. 362.

²¹³ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I), op. cit.*, Document 267, Vœu émis par le Comité de l'Asie française à propos de la Palestine et de la Syrie, p. 302-304.

en Syrie. Sans possession en Orient, l'ensemble de l'empire colonial pourrait s'effondrer après la guerre. Il est donc indispensable d'envoyer rapidement des troupes en Orient. Ce message est repris par le ministre des Affaires étrangères, Stephen Pichon, qui écrit à Georges Clemenceau au sujet de la nécessité d'envoyer des troupes²¹⁴.

Le président du Conseil accepte la requête en envoyant 10 000 hommes, une goutte d'eau par rapport aux centaines de milliers de soldats britanniques. Georges Clemenceau indique cependant sa volonté de participer aux offensives syriennes :

« J'estime avec vous qu'au moment où l'armée du général Allenby va reprendre l'offensive pour atteindre la région réservée à notre influence, il est de notre intérêt de prendre une part effective à ces opérations. [...] J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien, de votre côté, porter à la connaissance du gouvernement britannique l'effort que s'impose ainsi le gouvernement français, pour apporter à l'armée du général Allenby l'appoint d'un corps expéditionnaire fort de 10 000 hommes environ et qui, en raison de sa composition, sera capable de lui prêter un appui efficace »²¹⁵.

Si la France finit par participer faiblement aux combats en Orient, elle a été essentiellement spectatrice. Jamais, elle n'a pris véritablement les opérations en main, elle a laissé son allié britannique mener les combats. Or, cette position britannique d'initiateur dans la région, était déjà forte lors des négociations avec les Hachémites. Ainsi, la France n'a pas eu de rôle diplomatique ou militaire dans la libération de l'Orient. La Grande-Bretagne est consciente de sa force et de sa position à la fin de la guerre puis lors des négociations. La France n'a pas véritablement fait la guerre en Orient, elle sait cependant s'en défendre avec des raisons légitimes lors de la Conférence de la Paix. Malgré son absence, elle a d'importantes revendications territoriales. Ce paradoxe conduit à des tensions avec les Britanniques qui eux aussi ont des revendications dans la région. Les tensions sont importantes en 1918, elles perdurent jusqu'en 1920. Si la crispation entre les deux alliés est identifiable dans les échanges de télégrammes, il est intéressant de voir dans la presse française, à travers *La Croix* ou *Le Matin*, que les journalistes apportent

²¹⁴ Voir télégramme entier en annexe 5.

²¹⁵ *Ibid.*, p. 109.

un soutien sans faille aux opérations britanniques en Orient²¹⁶. De même, deux points sont à retenir de cette étude : la presse ne livre aucune information sur de prochaines dispositions territoriales dans la région et plus encore, le front oriental est souvent une information secondaire, en fin de quotidien. Ce dernier point montre l'intérêt principal de la France, de son gouvernement et de l'opinion publique pour les batailles de France, négligeant le reste y compris l'Orient.

La fin de la guerre tourne à l'avantage des Britanniques. À la suite de la nomination de David Lloyd George, la Grande-Bretagne accentue ses efforts en Orient. Le Premier ministre britannique affiche une haine contre les Turcs. Il déclare vouloir « la libération des peuples qui vivent aujourd'hui sous la tyrannie meurtrière des Turcs et l'expulsion d'Europe de l'Empire ottoman qui a prouvé qu'il était radicalement étranger à la civilisation occidentale. »²¹⁷ Pour cela, 300 000 soldats britanniques ou des colonies sont mobilisés en Égypte, en Irak et en Perse. *A contrario*, l'arrivée de Georges Clemenceau conduit à une baisse des revendications françaises, le président du Conseil n'a pas d'exigence en Orient et se concentre sur le front français. David Lloyd George nomme Edmund Allenby en Orient début 1917 avec pour mission de prendre Jérusalem avant Noël. Le Premier ministre britannique affirme que la libération de la ville exercerait une influence plus importante sur le moral de la population qu'une simple avancée en Flandre²¹⁸. Le général arrive en Orient à la fin du mois de juin 1917. Dès le 6 juillet, T.E. Lawrence et les Arabes s'emparent d'Akaba, ce qui permet de faire la jonction entre l'ensemble des fronts orientaux. Edmund Allenby arrive à repousser les Ottomans à Gaza, puis le 11 décembre 1917, il entre à Jérusalem, accompagné par T.E Lawrence, François Georges-Picot et Louis Massignon. Le jour de la libération, Edmund Allenby met en place la loi martiale afin d'empêcher la France de pouvoir agir politiquement sur la ville ou sur la Palestine. Désormais, les troupes alliées avancent particulièrement vite : la Syrie est libérée en octobre 1918. Damas est libérée le 1^{er} octobre, puis Fayçal entre dans la ville, accompagné par T.E Lawrence, le 3 octobre. Les Français débarquent à Beyrouth le 7 octobre²¹⁹. La victoire a cependant un goût amer, puisque Fayçal proclame un gouvernement arabe à Damas et affirme

²¹⁶ Dans le cadre de cette partie, nous avons cherché à voir comment la guerre en Orient était rapporté par les journaux français. Deux quotidiens ont été étudiés : *La Croix* afin d'avoir un regard catholique sur la situation de l'Orient mais aussi de Jérusalem ainsi que *Le Matin* pour une observation davantage neutre. Notre étude s'est portée essentiellement sur l'année 1917.

²¹⁷ Yves TERNON, *op. cit.*, p. 322.

²¹⁸ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1949)*, *op. cit.*, p. 61.

²¹⁹ Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *op. cit.*, p. 45.

son autorité sur l'ensemble de la Syrie. Les notables syriens reconnaissent sa légitimité²²⁰. Fayçal devient la cible des critiques des milieux coloniaux français : il est décrit comme un adversaire militaire, imposant son pouvoir aux Syriens. Les notables syriens le soutiennent cependant à partir de son arrivée à Damas. Dès avril 1918, les Britanniques reconnaissent en l'émir un acteur politique important en Syrie. Edmund Allenby renforce la position de l'émir lors de la mise en place du système des OETA (Occupied Enemy Territory Administration) ou TEO (Territoires ennemis occupés)²²¹. La France cherche à s'opposer à ce projet en indiquant que les OETA s'opposent au protectorat religieux français. Finalement, les Britanniques obtiennent gain de cause en démontrant que la situation n'évolue pas par rapport à 1914. Ainsi, dès le printemps 1918, avant la libération de la Syrie, les Français comprennent que les accords de paix signés durant la guerre doivent être renégociés. Le 31 octobre 1918, l'armistice de Moudros marque la fin de la guerre en Orient. Il impose des clauses particulièrement dures à l'Empire ottoman : ouverture et occupation des Dardanelles et du Bosphore, libération des prisonniers, occupation des points stratégiques, libre usage des ports, facilités commerciales pour l'achat de pétrole ou de charbon²²². L'Orient est désormais libéré mais l'Orient est britannique.

²²⁰ *Ibid.*, p. 45.

²²¹ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1949)*, *op. cit.*, p. 77.

²²² Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, *op. cit.*, Document 376, Clauses de l'armistice de Moudros, le 31 octobre 1918, p. 401-403.

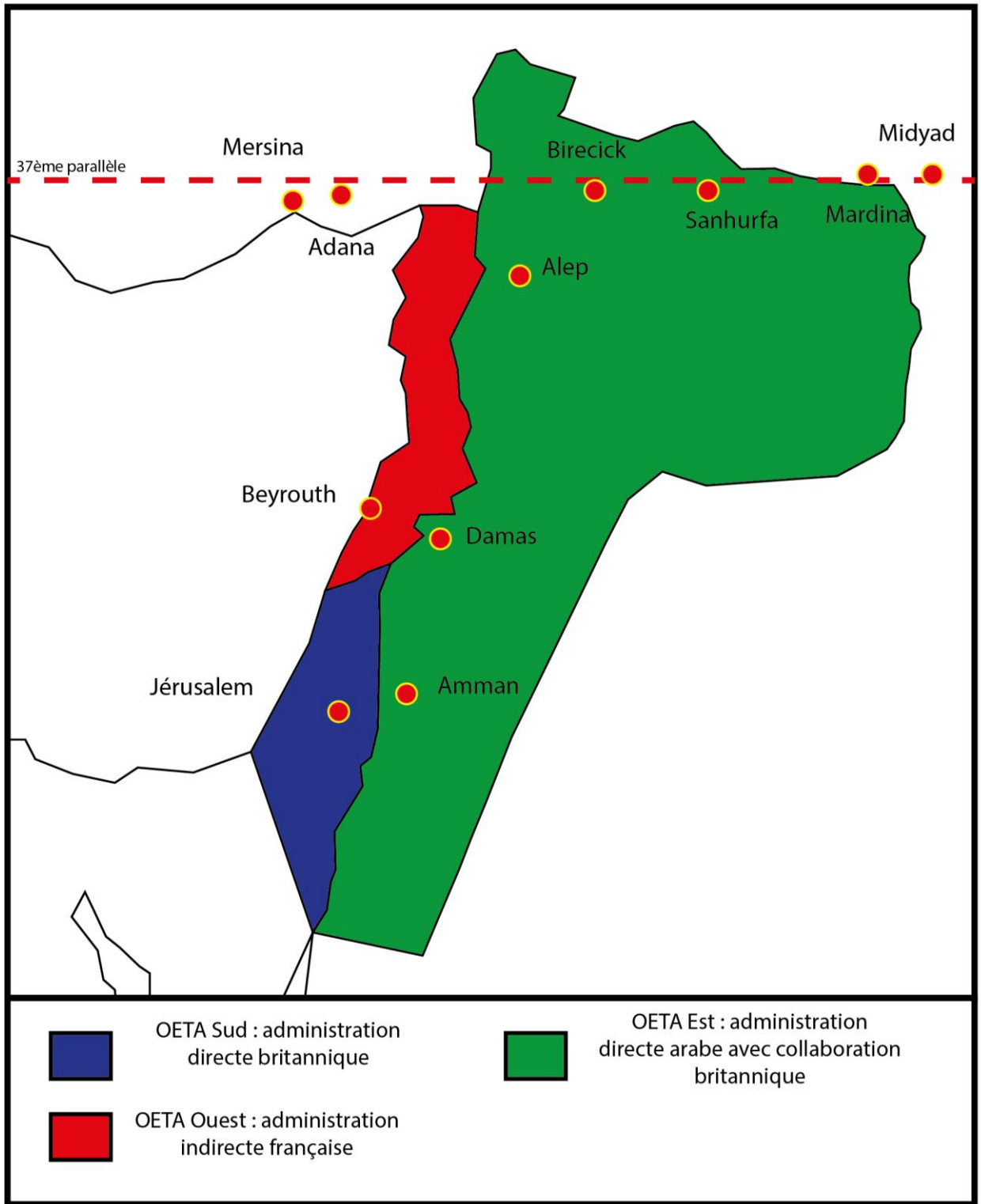


Figure 6 : Carte de la répartition des zones d'occupation du Levant après octobre 1918

Dans ce chapitre, nous avons démontré la perte d'influence de la France à cause d'une succession d'événements désavantageux.

Dès le début de la guerre, la France montre une insuffisance militaire à travers son incapacité à percer les détroits ottomans. La stratégie militaire en Orient évolue et conduit les Britanniques à prendre en charge l'essentiel des combats. La France, concentrée sur le front européen, ne souhaite pas prendre part aux combats malgré les appels à l'aide des Libanais.

Par conséquence, l'absence française conduit la Grande-Bretagne à prendre toute la place et à empêcher les Français de s'investir dans la guerre en Orient à la fin de la guerre. De plus, les agents anglais créent de nouvelles alliances permettant de renforcer leur assise régionale.

La France se retrouve isolée en Orient. D'autant plus que ses clients, Maronites ou Arméniens, ont été victimes de massacres. L'allié britannique a déjà organisé territorialement l'Orient à la fin de la guerre en offrant la Palestine aux Sionistes ainsi qu'une partie de l'Orient aux Arabes. Par l'accord Sykes-Picot, le gouvernement français peut espérer récupérer une zone relativement faible aux attentes de 1914. Ainsi, la France, victorieuse en 1918, est particulièrement affaiblie et isolée en Orient.

Chapitre III : Comment la diplomatie française arrive-t-elle à reprendre sa position en Orient ?

Les Britanniques règnent sur l'Orient en 1918 et les agents de sa Majesté espèrent devenir hégémonique en excluant la France et en se rapprochant des nationalismes sioniste et chérifien. Pourtant en 1920, la France reprend le dessus : le remplacement des troupes britanniques permettant la nomination d'Henri Gouraud au poste de Haut-Commissaire puis lors des négociations conduisent à une alliance franco-chérifienne et franco-maronite. Il est intéressant d'étudier comment la France, par le nationalisme libanais, arrive à reprendre sa position en Orient à partir de 1919.

A. L'Orient britannique

Comme indiqué lors du dernier chapitre, le Royaume-Uni libère presque seule le Moyen-Orient. Les Chérifiens et les Français apportent leur aide mais leur participation ne peut être jugée comme décisive. Ainsi, la grande majorité des soldats en Orient est britannique, cela permet à la Couronne de pouvoir gérer unilatéralement le territoire. Cela déplaît à la France : la libération de la Palestine puis de la Syrie ne suivent pas les plans prévus par la diplomatie française¹. Toutefois, le gouvernement britannique n'a pas cessé de répéter que la Syrie tombera dans la sphère française après sa libération. De même, fin septembre, Edmund Allenby propose à Coulondre d'accompagner le général Clayton lors de la libération de Damas².

La France peut-elle faire confiance aux promesses britanniques et plus particulièrement aux officiers coloniaux ? Le 1^{er} octobre 1918, ce n'est pas le détachement français qui accompagne les Britanniques lors de la libération de Damas, mais l'émir Fayçal et les Chérifiens³. Les Français ne peuvent débarquer à Beyrouth que le 7 octobre. De même, l'occupation militaire pensée par l'armée britannique donne tous les pouvoirs à Edmund Allenby. Le 30 septembre, Paul Cambon partage, au ministre des Affaires étrangères, les résultats des discussions avec le *Foreign Office* concernant les territoires occupés⁴ :

« Dans les zones d'intérêt spécial français définies par l'accord franco-anglais de 1916, occupées ou pouvant être occupées par les forces alliées du corps expéditionnaire d'Égypte, le Commandant en Chef reconnaîtra le représentant du Gouvernement français comme son Conseiller politique. Les fonctions du Conseiller Politique seront les suivantes :

1°- Sous l'autorité suprême du Commandant en Chef, le Conseiller politique agira comme seul intermédiaire dans les questions politiques et

¹ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Télégramme de Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, à Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, le 21 septembre 1918, p. 84-86.

² Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, Beyrouth, Éditions Universitaires du Liban, 2004, Document 327, Télégramme du capitaine Coulondre, adjoint au Haut-Commissaire français en Syrie, à Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, le 27 septembre 1918, p. 361-362.

³ SHD, 1 K 247 32, Fonds privé Pierre Lyautey, Document concernant l'occupation sous commandant anglais d'octobre 1918 à octobre 1919.

⁴ Voir document entier en annexe 6.

administratives, entre le Commandant en Chef et tous Gouvernements arabes, permanent ou provisoire, qui pourraient être institués dans la zone A et reconnu aux termes de la clause I et l'accord de 1916, sous réserve que cette clause ne pourra d'aucune façon être interprétée comme enlevant à quiconque le droit d'accès direct auprès du Commandant en Chef ou comme donnant au Conseiller Politique le droit d'assister aux Conférences militaires ou d'agir en tant qu'intermédiaire dans des questions militaires entre le Commandant en Chef ou de son État-Major ou les Commandants de forces militaires arabes alliées. Il sera également entendu que le Commandant en Chef communiquera ultérieurement au Conseiller Politique la substance de toute conversation officielle sur des questions d'ordre non militaire qui aura pu avoir lieu directement entre lui et toute personne ayant qualité pour l'approcher par l'intermédiaire du Conseiller Politique.

2°- À la demande du Commandant en Chef et sous son autorité suprême, le Conseiller Politique sera chargé par le Commandant en Chef d'établir telle administration civile provisoire dans les villes du littoral syrien situées dans la zone bleue, et dans la zone bleue en général, qui pourrait être nécessaire pour maintenir l'ordre ou faciliter les opérations militaires [...]»⁵.

L'occupation militaire se dessine autour de la figure d'Edmund Allenby, obtenant l'essentiel des pouvoirs. Les Français nomment seulement deux agents qui ont un rôle uniquement consultatif : la Grande-Bretagne décide et la France exécute. Concrètement, la France est en second plan et possède des droits presque identiques à ceux des Arabes : par exemple, le commandement britannique décide de la mise en place du timbre anglais sans que les Français n'en soient informés.⁶ La diplomatie française s'oppose à une organisation où le commandement serait assuré par un Britannique sans que les Français ne soient consultés. Elle s'oppose également à l'administration du prince chérifien, contraire aux accords Sykes-Picot. Or, la nouvelle configuration favorise les chérifiens et l'émir Fayçal.

⁵ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I), op. cit.*, Document 331, Accord du 30 septembre 1918 transmis par Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, à Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, le 30 septembre 1918, p. 365-366.

⁶ Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *op. cit.*, p. 49.

Durant les combats en Orient, la France n'a jamais souhaité envoyer de troupes. Le commandement avait concentré ses hommes à Salonique et dans le Sud-Est de l'Europe. Ainsi, à l'automne 1918, il n'y a que 8 000 soldats français en Orient contre 45 000 Britanniques⁷. La population se demande légitimement qui va occuper et gouverner la Syrie. Edmund Allenby précise le fonctionnement des O.E.T.A. à Fayçal ainsi qu'à Coulondre le 20 octobre 1918⁸. Le territoire ayant été libéré par la Grande-Bretagne, il suit les règles de la loi militaire anglaise. Dans ce contexte, les indigènes ne peuvent pas occuper de postes de fonctionnaire, d'autant plus qu'ils n'en auraient pas la compétence⁹. Ainsi, les fonctionnaires ottomans sont remplacés numériquement par des fonctionnaires français ou britanniques. L'administration est directe : chaque caza est gouverné par un sous-gouverneur militaire. Toutefois, il existe une exception, les assemblées locales comme le Conseil d'administration libanais, sont représentés par des élus issus des populations locales. Cependant, selon la circulaire écrite par Edmund Allenby le 13 décembre 1918, elles doivent s'en remettre à l'occupant britannique avant de prendre des décisions budgétaires :

« Le mode d'alimentation en numéraire des services de l'administration des T.E.O., au moyen d'avances faites par le service de la trésorerie militaire anglaise, n'enlève rien aux attributions des assemblées locales en matière budgétaire, notamment en ce qui concerne l'approbation des demandes de crédit auxquelles ces sommes sont destinées à pourvoir. Il convient donc :

1° Pour toutes les dépenses déjà engagées ou les crédits accordés, vu l'urgence, sur simple décision de l'administrateur en chef, de soumettre ces crédits à la ratification des assemblées compétentes ;

2° Pour les dépenses à venir, de les soumettre toujours, au préalable, à l'acceptation des mêmes assemblées ; mention de leur approbation devra

⁷ *Ibid.*, p. 41.

⁸ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I), op. cit.*, Document 364, Télégramme du capitaine Coulondre, adjoint au Haut-Commissaire français en Syrie, à Stephen Pichon, le 20 octobre 1918, p. 364.

⁹ *Ibid.*

être portée sur les projets de budgets ou demandes spéciales de crédits soumis à ma décision ».¹⁰

La France n'a alors qu'un rôle d'intermédiaire. Son influence semble même inférieure aux Chérifiens qui peuvent mettre en place un gouvernement direct ou même créer une milice armée. Le gouverneur militaire de Beyrouth, sous l'autorité d'Edmund Allenby, est le colonel Antoine François Jean Philippin de Piépape (1870-1946). François Georges-Picot est conseiller politique d'Edmund Allenby, il est également en charge de faire l'intermédiaire entre le Commandant en chef et les Chérifiens. Enfin, Robert Coulondre est nommé suppléant François Georges-Picot en cas d'absence¹¹.

Bien qu'humiliée par la situation, la France, et le Quai d'Orsay, cherchent à maintenir l'union franco-britannique. Ainsi, le 7 novembre 1918, les deux pays publient ensemble une déclaration concernant les territoires libérés :

« Le but qu'envisagent la France et la Grande-Bretagne en poursuivant en Orient la guerre déchaînée par l'ambition allemande, c'est l'affranchissement complet et définitif des peuples très longtemps opprimés par les Turcs et l'établissement de gouvernements et administrations nationaux, puisant leur autorité dans l'initiative et le libre choix des populations indigènes. Pour donner suite à ces intentions, la France et la Grande-Bretagne sont d'accord pour encourager et aider à l'établissement de gouvernements et d'administrations indigènes en Syrie et en Mésopotamie actuellement libérées par les Alliés ou dans les territoires dont ils poursuivent la libération et pour reconnaître ceux-ci aussitôt qu'ils seront effectivement établis. Loin de vouloir imposer aux populations de ces régions telles ou telles institutions, elles n'ont d'autre souci que d'assurer, par leur appui et par une assistance efficace, le fonctionnement normal des gouvernements et administrations qu'elles se seront librement donnés. Assurer une justice impartiale et égale pour tous, faciliter le développement économique du pays en suscitant et en encourageant les initiatives locales, favoriser la diffusion de l'instruction, mettre fin aux divisions trop longtemps exploitées par la politique turque,

¹⁰ Comte Roger DE GONTAUT-BIRON, *op. cit.*, p. 107.

¹¹ Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *op. cit.*, p. 48.

tel est le rôle que les deux gouvernements alliés revendiquent dans les territoires libérés ». ¹²

Cette déclaration permet aux deux pays de rassurer les populations locales sur la volonté de leur auto-détermination mais elle ne précise ni les frontières ni les fonctionnements à venir, des territoires occupés. Les deux gouvernements sont conscients que la décision viendra de la Conférence de la Paix qui commence en janvier 1919. En attendant cette échéance, ils manifestent leur solidarité.

Toutefois, la France ne peut accepter cette situation de dépendance au commandant britannique. Ainsi, elle manifeste son mécontentement à tous les niveaux. La diplomatie s'oppose au non-respect de l'accord Sykes-Picot par les Anglais. Le gouvernement français est convaincu que ses alliés cherchent à l'évincer de la région. Le gouvernement britannique lui donne raison le 8 octobre 1918 lorsque le secrétaire d'État adjoint aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, Lord Robert Cecil, transmet une note à Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères ¹³. Par cette déclaration, la Grande-Bretagne affirme sa volonté de réviser les accords signés durant la Guerre mondiale. Pour rappel, les Anglais acceptent une grande région sous influence française afin de pouvoir créer un État-tampon autour d'une potentielle Arménie sous influence russe ¹⁴. D'autant que, les États-Unis n'avaient pas encore pris part à la guerre, la coopération avec la France devait être totale. Les Britanniques ont l'occasion en renégociant les traités d'avoir une zone d'occupation plus importante tandis que les Français pourraient perdre des régions au profit des alliés américains voire italiens. La France fait face à une déconvenue diplomatique : le commandement n'avait pas souhaité envoyer de troupes en raison de l'accord Sykes-Picot, or si cet accord devient caduque, la France se retrouve dans une position très délicate. Le commandement d'Edmund Allenby s'oppose à la mise en place des accords Sykes-Picot. Il affirme à François Georges-Picot : « Je ne connais pas les gouvernements, je ne connais que le *War Office* dont je reçois seulement les ordres » ¹⁵. On constate par cette phrase que les deux hommes ne s'apprécient pas et que de nombreuses frictions existent.

¹² Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Déclaration franco-anglaise du 7 novembre 1918 sur les territoires ottomans libérés, p. 98.

¹³ Voir document en annexe 7.

¹⁴ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1949)*, *op. cit.*, p. 50.

¹⁵ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Télégramme de François Georges-Picot, Haut-Commissaire français en Syrie et en Cilicie, à Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, le 12 novembre 1918, p. 94-96.

Or, si la France ne réagit pas, elle pourrait perdre à terme la confiance de ses clients historiques, les Libanais. François Georges-Picot alerte le gouvernement de la nécessité de trouver une solution pour améliorer la solution française : « Aussi longtemps [que] l'armée anglaise occupera le pays un doute subsistera dans l'esprit des populations sur l'avenir réservé au Liban et à la Syrie favorisant singulièrement les intrigues des partis qui nous sont hostiles »¹⁶. Georges Clemenceau mesure la nécessité de prendre part à ce débat pour lequel il n'avait pas montré de véritable intérêt depuis sa prise de fonction, en novembre 1917. Une longue note est écrite pour le président du Conseil, courant novembre 1918, afin de préparer le dialogue avec le gouvernement britannique :

« La France possédait des droits traditionnels en Syrie et dans le Liban, sans parler des intérêts considérables qui se chiffrent par milliards qu'elle a dans tout l'Empire ottoman, et sans oublier le protectorat religieux qu'elle exerçait en Orient, ni son caractère de grande puissance musulmane qui lui interdit de se désintéresser des cités saintes de l'Islam et de l'organisation des arabes »¹⁷.

Afin de défendre la position française en Orient, le président du Conseil rappelle les droits historiques de la France. Il reprend un argument partagé par le parti colonial, majoritaire au sein du Département des Affaires étrangères : la France doit gouverner le Levant, en raison de leur relation millénaire. Il évoque, également, les intérêts économiques et commerciaux de la France. Ainsi, sa déclaration commence par une déclaration coloniale¹⁸.

Georges Clemenceau interprète les raisons de la politique britannique : les Anglais cherchent à abolir Sykes-Picot au profit de la correspondance Henry McMahon-Husseini. Or, en favorisant un chef musulman, les Britanniques rendent la position française délicate. Cette dernière se considère comme une « puissance musulmane », les indigènes de ses colonies pourraient manifester leur désapprobation sur la politique menée par la France contre le nationalisme chérifien. Georges Clemenceau apporte également un argument « massue » : la France a fait des efforts durant la guerre, elle mérite considération. Cet argument sera

¹⁶ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I), op. cit.*, Document 387, Télégramme de François Georges-Picot, Haut-Commissaire de la République française en Syrie, à Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, le 14 novembre 1918, p. 419-420.

¹⁷ *Ibid.*, Document 400, Télégramme de Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, à Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, le 30 novembre 1918, p. 429-431.

¹⁸ Voir note entière en annexe 8.

particulièrement utilisée lors de la Conférence de la Paix afin de rappeler les pertes matérielles et humaines subies par la France. Pour le président du Conseil, la population refuse la perte de la Syrie après une guerre de quatre ans sur son territoire. Cet argument cherche à émouvoir l'allié britannique et à le rattacher à un combat commun : la victoire contre l'Empire allemand. En recentrant le débat, Georges Clemenceau pourrait obtenir davantage de garanties. *A contrario*, la France ne peut justifier son absence en Orient durant la guerre.

« La France est une nation loyale et généreuse, mais éprise de justice, fière et sensible aux procédés ; son Gouvernement n'a qu'un désir, c'est de s'entendre entièrement avec le Gouvernement anglais, ce qui est aisé par un effort mutuel pour ajuster leurs droits et leurs désirs ; mais il ne saurait en aucun cas, vis-à-vis de l'opinion française, rien laisser, sur aucun point du monde, diminuer de la situation et des droits que la France y possédait ».¹⁹

Georges Clemenceau ne s'oppose pas frontalement aux Anglais mais, demande un entretien afin de construire une collaboration en Orient permettant le respect des différents droits. Il est intéressant de noter que les États-Unis ne sont pas mentionnés dans ces notes alors même qu'ils sont la raison de cette renégociation.

Comme le président du Conseil, la diplomatie française cherche à défendre sa position historique afin de rester en Orient. Stephen Pichon indique notamment à Paul Cambon que la France, par le protectorat religieux, a « l'obligation de s'intéresser à la question religieuse en Orient ». Ainsi, la France, en position de faiblesse, cherche pourtant à agrandir le territoire qui lui était promis. L'argumentation française se base également sur une longue note envoyée de Syrie au ministère de la Marine puis transmise au ministère des Affaires étrangères le 1^{er} décembre 1918, et ensuite partagée par le ministre²⁰ :

« Le général Edmund Allenby a placé sous son autorité les territoires occupés de Syrie, de Palestine et de Damas. Il les a divisés en trois zones, à la tête desquelles il a nommé trois administrateurs. Cette vision est un démembrement calculé de la Syrie.

¹⁹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, op. cit., Document 400, Télégramme de Stephen Pichon à Paul Cambon, le 30 novembre 1918, p. 429-431.

²⁰ Voir document entier en annexe 9.

Le territoire de Palestine est administré par un Anglais et celui de Damas par le chérif du Hedjaz. Les territoires de Syrie ont été confiés au colonel de Piépape et non au général Hamelin qui commande le corps expéditionnaire français, d'où désaccord entre ces deux officiers, ce qui paralyse le peu d'action qui nous reste, mais seconde à souhait les intrigues anglaises.

La politique suivie par l'administration est hésitante. Elle n'est pas toujours adroite. Alors que les Anglais s'appliquent à faire une propagande musulmane intense, nous semblons nous préoccuper, trop exclusivement, de rouvrir toutes les écoles chrétiennes. Ces écoles ont rendu de très grands services et doivent être soutenues ; mais il faut le faire sans éveiller les susceptibilités des Musulmans que nos rivaux s'appliquent à exciter, et sans négliger l'organisation économique du pays. La situation est très délicate à Damas où de graves événements pourraient se produire d'un jour à l'autre. Les agents des Anglais y poursuivent une active propagande contre l'influence française qui n'y est défendue par personne ou à peu près. [...] ».²¹

Plusieurs personnes sont visées par cette note sans auteur. D'abord Edmund Allenby et le *Foreign Office*, ils sont désignés comme étant responsables de la mise en place d'une campagne de propagande en faveur des Chérifiens et donc opposée à la présence française. Pour cela, les Britanniques auraient acheté plusieurs organes de presse en Syrie, au Liban, mais aussi en Égypte. L'auteur note que plusieurs officiers britanniques seraient ouvertement francophobes. Puis l'auteur accuse les Français de ne pas avoir de véritable politique administrative. François Georges-Picot est critiqué à cause de son manque d'autorité auprès d'Edmund Allenby ainsi que pour son absence sur le territoire. L'auteur rappelle aussi l'accident de 1914 où il avait laissé de nombreuses fiches de renseignement aux Ottomans. Cet épisode a marqué la population libanaise : il a conduit à la mort de plusieurs martyrs. L'auteur demande au ministère de faire une réponse rapide sinon les Britanniques gagneront le territoire sans aucune réaction française. Les renseignements sont particulièrement précis et le destinataire laisse penser qu'il s'agit d'un soldat de la marine française.

²¹ *Ibid.*, Document 401, Copie d'une note non signée envoyée de Syrie au ministère de la Marine et transmise au ministère des Affaires étrangères, le 1^{er} décembre 1918, p. 431-432.

Pour le gouvernement britannique, la France ne peut espérer une meilleure situation en Orient. David Lloyd George décrit dans ses mémoires la rencontre avec Stephen Pichon et Georges Clemenceau le 30 octobre 1918 :

« Vous n'avez pas contribué par plus d'une poignée de troupes noires en Palestine. J'ai été réellement surpris du geste de générosité de votre part. Les Britanniques ont maintenant 500 000 hommes sur le sol turc. Les Britanniques ont capturé trois ou quatre armées turques et ont à déplorer des centaines de milliers de blessés. Les autres gouvernements ont seulement placé quelques policiers noirs pour vérifier si nous n'avions pas volé le Saint-Sépulcre »²².

Le Premier ministre montre bien que la France par son absence n'a pas tenu les promesses faites à son allié. Comme dans les guerres anciennes, la Grande-Bretagne ayant constitué la majorité de l'effort, elle doit obtenir la majorité du butin. C'est aussi dans ce sens que la France n'est pas signataire de l'armistice de Moudros.

Pourtant, la France ne réagit pas véritablement ni diplomatiquement ni sur le terrain. Les premières actions françaises sur place concernent le ravitaillement de la population libanaise. Or, le manque d'hommes, de navires et de vivres ne permet pas d'apporter une réponse à cette tragédie humanitaire. L'Angleterre n'apporte qu'une aide mineure pour ravitailler le Liban en empêchant le développement d'une base navale à Beyrouth et en maintenant le blocus sur l'Empire ottoman²³. La France n'a donc aucun moyen pour secourir ses alliés historiques. Le père Rémy, depuis Port-Saïd, prépare un convoi de denrées alimentaires. Les colis sont ensuite distribués par les missionnaires. Ils listent environ mille villages à aider autour de plusieurs points géographiques sur la côte libanaise. Les habitants ont droit chaque semaine à deux kilos de farine, un kilo et demi de légumes secs et un kilo de riz²⁴. Le ravitaillement et le secours ne sont possible que grâce à l'action des religieux français.

François Georges-Picot essaye d'améliorer la situation du détachement français en écrivant au gouvernement français. Il n'obtient pas de résultat. Par exemple, le 12 novembre 1918, il demande l'envoi de troupes afin de réaffirmer la présence française. Georges Clemenceau refuse, la demande arrive seulement trois jours après l'armistice.

²² Jean-Yves LE NAOUR, *1919-1921. Sortir de la guerre*, Paris, Perri, 2020, p. 362

²³ Yann BOUYRAT, « Une entreprise difficile : l'Aide de la France au Mont-Liban pendant la Grande famine (1916-1919) », *art. cit.*, p. 80.

²⁴ *Ibid.*, p. 84.

Les Britanniques pourraient y voir un acte d'hostilité. Le 14 novembre 1918, François Georges-Picot souhaite avoir des instructions plus précises pour guider son action dans la région :

« Pour que je puisse aborder utilement le chérif Fayçal, il convient que je sois exactement fixé sur la ligne de conduite qu'entend adopter le gouvernement de la République vis-à-vis de ce prince. Trois partis s'offrent à nous :

1° - Associer le Liban à la Syrie par un lien fédératif assez lâche qui flatterait la vanité du chérif [...] ;

2°- Composer avec le chérif pour nous faire reconnaître une liberté d'action complète dans un Grand-Liban contre certaines facilités plus grandes à lui accorder dans la zone A ;

3°- Encourager, dans la zone A, les dissidences qui ne manqueront pas de se produire et miner ainsi l'influence du chérif.

La première solution mécontentera à coup sûr les Libanais et la troisième irritera les Anglais. Mais, que l'une ou l'autre soit adoptée, il convient de prendre un parti et de manifester sans délai notre force par l'envoi d'un corps de troupes sérieux. Auparavant, l'émir Faysal qui se considère déjà comme maître du pays et agit comme tel se refusera à entrer en tractations avec nous tandis que nos anciens clients se détacheront bien vite de protecteurs si timides et si incertains ».²⁵

Il est intéressant de voir que les trois solutions proposées par le diplomate sont particulièrement opposées. La seconde est celle suivie par Georges Clemenceau en cherchant à négocier avec Fayçal²⁶ tandis que la troisième sera mise en place par Henri Gouraud et Robert de Caix²⁷. Les trois solutions montrent surtout que la France doit

²⁵ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, Paris, Albin Michel, 2009, p. 152.

²⁶ Le projet de Georges Clemenceau débouche sur l'accord du 7 janvier 1920. Le président du Conseil cherche à reproduire la politique de la majorité en permettant l'existant d'un royaume arabe et en parallèle la création d'un État libanais.

²⁷ Henri Gouraud et Robert de Caix s'opposent au dessein de Georges Clemenceau et aux Chérifiens. Cela conduit à la bataille de Khan Mayssaloun puis à la division de la Syrie en plusieurs États autonomes.

faire face à des solutions imparfaites. Cela peut expliquer le manque de réaction. Cependant, malgré son opposition aux Britanniques, François Georges-Picot exprime sa cordialité à l'occupant et allié anglais lors d'un discours prononcé à Alep en décembre 1918²⁸ :

« Depuis 47 ans, nous avons une plaie au côté qui nous avait été faite par nos ennemis. Pendant 47 ans nous nous sommes restés silencieux ; pendant 47 ans, nous avons redouté cette guerre en prévoyant les horreurs. Mais un jour est venu où le grand complot qui se tramait contre la liberté du monde était arrivé à maturité, et nous savions que nous devions nous battre et que la lutte serait sans merci, étant une lutte pour la mort avec la défaite ou pour la vie avec la victoire.

Alors cette guerre prit un caractère religieux, le paysan de France, comme l'avocat [...], ou sa charrue, pour mener cette guerre qui devait avoir pour résultat, non seulement la Revanche, mais aussi la liberté du monde. Nous savions que la lutte était trop grande pour ne pas attirer l'attention des peuples libres. Aussi, dès les premiers jours nous avons vu arriver vers nous ceux qui toujours avaient défendu la liberté du monde, l'Angleterre d'abord, puis l'Arabie, puis l'Italie, puis l'Amérique, pour conquérir, en même temps que leur liberté, celle de tous ceux qui avaient connu des régimes odieux [...] ».²⁹

François Georges-Picot relie le combat en Turquie à la revanche française sur le front européen. Le diplomate cherche ainsi à obtenir l'adhésion du public en liant les Chérifiens, les Britanniques et les Français. Le diplomate insiste alors sur le fait qu'il est normal que la population ne soit pas satisfaite de l'action européenne et demande du temps ainsi que de la tolérance.

On remarque alors, que si la diplomatie française s'offusque de la politique britannique, elle ne souhaite devenir une opposante. En effet, fâcher les Anglais pourrait conduire à une perte définitive de sa position en Orient. Par exemple, en août 1919, l'administrateur militaire de Beyrouth a donné l'ordre aux croyants musulmans de ne plus dire la prière au nom du chérif Hussein. Rapidement, la diplomatie française cherche à rétablir la situation afin

²⁸ Voir discours entier en annexe 10.

²⁹ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, *op. cit.*, p. 153-154.

de ne pas offusquer les Britanniques et les Chérifiens, pourtant perçus comme opposant localement. La France comprend que pour bénéficier de ses droits en Orient, elle doit être présente. Aimé Joseph de Fleuriau, ministre plénipotentiaire de 2^e classe à Londres, indique à Stephen Pichon, le 19 août 1919, que les Anglais ne défendront jamais les intérêts de la France. Le gouvernement doit donc défendre la présence française et permettre le remplacement des troupes :

« Tant que troupes anglaises et françaises, administrations françaises et anglaises seront enchevêtrées en Syrie, les mêmes difficultés se reproduiront. Jamais un Anglais, qui ne sera pas à notre service et payé par nous, à plus forte raison un Anglais au service de son Gouvernement, ne servira en Orient la politique française, pendant tant d'années opposées à la politique de son pays. Il faut donc supprimer l'occupation franco-britannique de la région de Syrie et la remplacer par une occupation française.

Cela n'est pas impossible à cause de la démobilisation anglaise. Mais si nous voulons avoir gain de cause, il faut que nous garantissons aux Anglais le bon ordre au Nord de la Palestine et que nous prenions à notre charge l'occupation de la Cilicie comme de la Syrie, de manière à ne pas être placés entre deux zones britanniques. Une déclaration du Gouvernement Français assumant la responsabilité relative à ces territoires imposerait silence au maréchal Edmund Allenby. »³⁰

« Les Anglais, nos grands alliés de la guerre mondiale, ont été, dès l'armistice, les adversaires de la France en Orient »³¹ Il est intéressant de se demander si la Grande-Bretagne a eu raison d'évincer la France de l'Orient, quel était son l'intérêt de perdre un allié important. Il est clair que le gouvernement anglais a des ambitions en Orient, notamment la défense de ses positions, et que les deux alliés se sont souvent opposés lors des conquêtes coloniales. Pour rappel, Cecil a indiqué que la Grande-Bretagne n'avait aucune

³⁰ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, op. cit., Document 599, Télégramme de M. de Fleuriau, chargé d'affaires de France à Londres, à Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, le 19 août 1919, p. 671-672.

³¹ Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, op. cit., p. 47.

obligation de suivre l'accord Sykes-Picot en Orient puisque la donne a changé après la révolution communiste en Russie et l'entrée en guerre des États-Unis. Ce nouvel environnement doit conduire à un nouvel accord. Et, pour obtenir des concessions, la Grande-Bretagne fait pression sur la France.

La division de la population syrienne permet aux Britanniques d'accentuer leur propagande. Une partie de la population souhaite une présence française tandis que d'autres demandent une protection anglaise, voire pour certains américaine. Par une campagne de propagande, les Britanniques espèrent rallier une partie de la population à leur intérêt. Ainsi, le 2 mars 1919, Edmund Allenby refuse que la France envoie de nouveaux contingents sauf pour remplacer des troupes existantes. Ainsi, le détachement français doit rester limité afin de montrer l'absence française. François Georges-Picot explique à Stephen Pichon la position d'Edmund Allenby :

« Au cours de mes récentes entrevues, le seul point sur lequel j'ai trouvé le général Allenby absolument irréductible est la question de l'envoi des deux régiments annoncés. Il se refuse à voir là une relève tant que le premier régiment de cavalerie et soit les tirailleurs, soit les Arméniens, ne seront pas partis. Il n'aurait fait aucune objection à l'envoi de troupes remplacer bataillon pour bataillon mais il n'accepte pas la mesure prise. Celle-ci ayant d'autre part produit ici le meilleur effet au point de vue politique, une entente avec Londres me paraît infiniment souhaitable et urgente sans quoi tout recrutement arménien à Constantinople et ailleurs nous restera interdit ».³²

La France regrette d'autant plus la position du Commandant en chef qu'Edmund Allenby a permis à des troupes anglaises de stationner durant l'été dans la Montagne libanaise³³. Il accroît alors la présence britannique au détriment de la France. Le 19 juillet, François Georges-Picot se plaint à nouveau de l'arrivée de troupes britanniques :

« Je ne puis que signaler à Votre Excellence combien cet événement va encore impressionner fâcheusement nos amis qui y verront un nouvel

³² Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I), op. cit.*, Document 456, Télégramme de François Georges-Picot, Haut-Commissaire de la République française en Syrie et en Arménie, à Stephen Pichon, le 2 mars 1919, p. 487.

³³ *Ibid.*, Document 454, Télégramme de François Georges-Picot à Stephen Pichon, le 22 février 1919, p. 485.

indice de l'ajournement du règlement du sort du pays et mieux encore la confirmation des bruits que certains officiers anglo-égyptiens cherchent toujours à accréditer sur les solutions qui seront adoptées par la Conférence de la paix pour exclure la France de ces contrées »³⁴.

L'effet recherché commence à se faire sentir auprès des anciens alliés de la France qui pourraient désormais se tourner vers l'Angleterre. De même, les Britanniques aident les Chérifiens à mener une campagne de propagande en faveur d'un pouvoir central arabe, évinçant ainsi les Français. Lafourcade décrit à Stephen Pichon le 16 août 1919, la situation en Égypte :

« À la date du 29 juillet dernier, le gérant du consulat de France à Alexandrie m'a adressé un rapport sur la propagande anti-française intense à laquelle se livrent, en Égypte, les émissaires et les partisans de l'émir Fayçal, avec le concours et sous la haute direction des autorités britanniques. [...]

Cette propagande, mal combattue en Égypte par les organes français qui ne disposent pas des fonds quasi-illimités de leurs adversaires, est à peu près impossible à arrêter en Syrie où le commandement anglais est omnipotent. Elle n'est pas sans influence : devant la faiblesse de nos moyens que les esprits ne peuvent s'empêcher, en effet, de comparer à la puissance dont témoignent matériellement nos alliés, il paraît dans la presse des articles analogues à celui extrait du "*Balagh*" du 7 juillet qui impressionnent les populations ».³⁵

La propagande s'accompagne de formes de censure en empêchant la presse égyptienne de défendre la politique française au Proche-Orient. La Grande-Bretagne soutient dans sa propagande une Grande-Syrie chérifienne rattachée à la Palestine sous le contrôle

³⁴ *Ibid.*, Document 573, Télégramme de François Georges-Picot à Stephen Pichon, le 19 juillet 1919, p. 644.

³⁵ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, op. cit., Document 598, télégramme de M. de Laforcade, gérant du Haut-Commissariat de la République en Syrie et en Arménie, à Stephen Pichon, le 16 août 1919, p. 670-671.

de l'émir Fayçal. Cela offusque d'autant plus les Français que la Palestine devait rester une zone internationale sans l'influence des deux puissances européennes³⁶.

Le soutien britannique est aussi matériel avec l'envoi d'armes et de matériel de guerre aux Chérifiens³⁷. Les Français comprennent que ce matériel pourrait être utilisé contre eux. Ils craignent alors un conflit les opposant aux Chérifiens et indirectement aux Britanniques. Pour Roger de Gontaut-Biron, chef de cabinet du Haut-Commissariat en Syrie, la Grande-Bretagne souffre d'une « myopie politique »³⁸. Son livre est riche d'informations à propos de la période d'après-guerre en Orient et plus particulièrement sur l'installation française. Cependant, il est important de nuancer ses paroles. Roger de Gontaut-Biron reste un agent diplomatique de la France cherchant à défendre son action. Ainsi, contrairement à différentes archives, il y glorifie l'installation française oubliant les difficultés que le Haut-Commissaire a dû affronter dont certaines provoquées par la France. Le diplomate rappelle notamment que les Britanniques n'ont pas toujours soutenu les Arabes, Gertrude Lowthan Bell aurait écrit :

« Que valent les associations panarabiques ou les pamphlets enflammés qu'elles font lancer par les imprimeries étrangères ? La réponse est ceci : elles ne valent rien du tout. Il n'y a pas une nation des Arabes ! Le marchand syrien est séparé par un abîme plus profond du Bédouin que de l'Osmanli. Le pays syrien est habité par des races de langue arabe, toutes désireuses de se sauter à la gorge, et retenues de céder à ce dire par les soldats déguenillés et à moitié nourris qui reçoivent à de rares intervalles la paye du sultan »³⁹.

Ainsi, l'auteur montre que le soutien des Britanniques aux revendications arabes ne concerne pas l'ensemble du gouvernement à Londres mais surtout qu'il n'est qu'un outil pour empêcher la France de jouir de ses intérêts.

Le 28 février 1919, les Chérifiens deviennent violents, lors d'une émeute arabe qui dégénère à Alep. Les émeutiers, dont quelques officiers chérifiens, s'en prennent

³⁶ *Ibid.*, Document 528, Télégramme de François Georges-Picot à Stephen Pichon, le 4 juin 1919, p. 601-602.

³⁷ *Ibid.*, Document 613, Télégramme de Georges Leygues, ministre de la Marine, à Stephen Pichon, le 8 septembre 1919, p. 687-688.

³⁸ Comte Roger DE GONTAUT-BIRON, *op. cit.*, p. 202.

³⁹ *Ibid.*, p. 190.

aux Arméniens : 43 sont tués et 75 sont blessés⁴⁰. Dès le 5 mars, François Georges-Picot demande des comptes aux Anglais et surtout des sanctions contre les Chérifiens responsables. Dix notables alépins sont arrêtés mais aucun ne sera jugé. Selon le lieutenant-colonel Cornwallis, les Britanniques ont été débordés par les Chérifiens et n'arrivent plus à contrôler leurs actions :

« On a toléré dans la zone Est, qui devrait être d'occupation purement militaire, la création d'un gouvernement arabe de fait ; il est trop tard maintenant pour réagir. On n'a plus qu'à laisser faire, quel que puisse être le résultat, tant qu'une décision ferme n'aura pas été prise en Europe touchant les territoires occupés ».⁴¹

La Grande-Bretagne, par ambition territoriale, a permis l'existence d'un radicalisme panarabe qu'elle n'arrive plus à contrôler. Si la France en est la victime, la diplomatie anglaise risque d'être touchée au moment de la création du foyer national juif en Palestine ou lors de son installation en Mésopotamie. Il devient important de normaliser les relations avec Fayçal mais également de permettre la réalisation des revendications arabes.

C'est dans ce contexte que la Conférence de la Paix débute le 18 janvier 1919 à Paris et dure jusqu'en août 1919. La rencontre devait permettre la mise en place d'une diplomatie multilatérale débouchant sur le règlement de la Guerre mondiale et donc aboutir à une stabilité diplomatique et politique en Europe, en Afrique et en Orient. La Conférence s'inspire de la pensée diplomatique du président américain Woodrow Wilson. En effet, dans ses quatorze points de janvier 1918, le démocrate affirmait, lors du point 1 : « Des traités de paix ouverts, auxquels on a librement abouti, après lesquels il n'y aura ni action ou décision internationale privée d'aucune nature, mais une diplomatie franche et transparente » mais également, dans le point 5 : « Un ajustement libre, ouvert, absolument impartial de tous les territoires coloniaux, se basant sur le principe qu'en déterminant toutes les questions au sujet de la souveraineté, les intérêts des populations concernées soient autant pris en compte que les revendications équitables du gouvernement dont le titre est à déterminer »⁴². La Conférence doit permettre le libre droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et donc leur permettre d'exposer à Paris leurs revendications nationalistes. Cependant, le président américain a déjà proposé des réorganisations territoriales sur l'Europe et sur

⁴⁰ *Ibid.*, p. 206-209.

⁴¹ *Ibid.*, p. 202.

⁴² Les deux citations sont directement issues du discours du président Woodrow Wilson prononcé lors du Congrès américain du 8 janvier 1918.

l'Empire ottoman. Parallèlement, les attentes françaises et britanniques sont partiellement opposées conduisant à une montée des tensions entre les deux gouvernements comme nous l'avons vu précédemment. Le *Foreign Office* souhaite la destruction de la marine allemande, l'annexion en Afrique des anciennes colonies allemandes, le contrôle de la Mésopotamie, de la Transjordanie, de la Palestine voire de la Syrie, extension de son influence en Perse et obtenir la reconnaissance de ses colonies à Chypre et en Égypte⁴³, tandis que le Quai d'Orsay a des ambitions inférieures à son allié et centrées sur les indemnités de guerre allemandes, la récupération de l'Alsace-Lorraine et secondairement l'obtention de nouvelles colonies en Afrique ainsi que la préservation de son influence dans le Proche-Orient⁴⁴.

À Paris, Georges Clemenceau, président du Conseil, accueille cette rencontre multilatérale et est chargé de présider les débats⁴⁵. En France, il est perçu comme le père de la victoire et obtient l'approbation du Parlement concernant sa politique de paix. Georges Clemenceau est obsédé par la paix avec l'Allemagne et la sécurisation de la frontière du Rhin⁴⁶. Woodrow Wilson lui confie alors la tâche de préparer le traité de la paix avec l'ancien Empire allemand⁴⁷. Le président du Conseil est également une figure anticolonialiste et, donc opposé à la diplomatie d'avant-guerre sur les partages coloniaux. On peut conclure que Georges Clemenceau illustre bien le nouveau schéma diplomatique proposé par Woodrow Wilson et le met en avant lors des négociations franco-britanniques et franco-chérifiennes visant à la paix durable en Orient. Son échec présidentiel de janvier 1920 marque la fin de sa carrière politique et de son action diplomatique.

Globalement, la Conférence de la Paix est fructueuse, elle permet l'établissement de plusieurs traités de paix durant les vingt mois suivant son ouverture : le traité de Versailles le 28 juin 1919 puis ceux de Saint-Germain le 10 septembre, de Neuilly le 27 novembre, du Trianon le 4 juin 1920 et enfin de Sèvres le 11 août 1920⁴⁸. Tous les traités ne sont pas acceptés par les puissances vaincues, comme nous le verrons avec l'opposition des Kémalistes à la suite du traité de Sèvres. Lors de ces rencontres, la question orientale y est également débattue. Le gouvernement britannique craint que ce thème puisse devenir épineux puisque

⁴³ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, *op. cit.*, p. 175.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 175.

⁴⁵ Gérard D. KHOURY, « Georges Clemenceau et le Levant », *art. cit.*, p. 172.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *op. cit.*, p. 60.

le Parlement français ne souhaite pas perdre son influence⁴⁹. De son côté, Georges Clemenceau attend de son allié anglais d'avoir un soutien entier concernant le règlement allemand⁵⁰. Les deux dirigeants mènent ainsi des négociations en amont de la Conférence. De même, les Arabes et les Libanais appréhendent le dénouement de la Conférence. Pour défendre leur territoire, les deux courants nationalistes envoient des délégations à Paris pour y exposer leurs arguments.

Henry Laurens souligne, dans son ouvrage *Les Crises d'Orient volume II*, l'importance de la Conférence souvent négligée au profit des négociations faites durant la guerre :

« Une lecture commode des négociations diplomatiques de l'après-guerre évoque une sorte de *diktat* franco-britannique qui aurait imposé à des populations impuissantes une division géographique du Proche-Orient. Elle est résumée par l'étiquette simpliste « Sykes-Picot ». Le simple fait qu'au cours du presque siècle qui s'est écoulé depuis cette division géographique se soit maintenue montre que des forces unificatrices n'ont pu réellement mettre en cause le règlement du premier après-guerre et qu'*a fortiori* elles ne sont pas intervenues dans la période cruciale qui suit la fin de la guerre. Il est pourtant nécessaire de tenir compte de cette vision réductrice des événements du fait de son influence sur le déroulement des événements les plus récents. Il n'en reste pas moins qu'elle est largement anachronique, car déconnectée des réalités du temps »⁵¹.

Ainsi, si les accords ont permis un premier dessin du Proche-Orient post Guerre mondiale, le règlement définitif vient essentiellement de la Conférence de la Paix et des rencontres postérieures associées. Or, l'étude des négociations est souvent anachronique, laissant apparaître un rejet des revendications arabes au profit de l'appétit territorial européen. *A contrario*, l'historien pointe plusieurs points importants qui permettent de contextualiser l'état d'esprit arabe. Tout d'abord, les populations sont épuisées voire affamées à la suite du conflit mondial⁵², d'autant que la chute de l'Empire ottoman, empire vieux de quatre siècles, conduit à un choc moral et à une perte de repères. De plus, la Sublime Porte permettait l'existence d'un appareil administratif voué à disparaître. Les Orientaux n'ont ni

⁴⁹ James BARR, *op. cit.*, p. 88-89.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 89.

⁵¹ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1949)*, *op. cit.*, p. 91.

⁵² *Ibid.*, p. 92-93.

les moyens ni l'autorité pour imposer leur propre administration. Enfin, les communautés se craignent, les chrétiens ne souhaitent pas être à nouveau gouvernés par les musulmans. Dans ce contexte, il paraît mensonger de laisser entendre qu'une majorité de la population n'a pas été écoutée durant la Conférence de la Paix puisqu'une majorité des indigènes n'avait pas d'avis étatique ou politique⁵³. Penser l'État alors même que la Sublime Porte n'avait pas, depuis quatre siècles, demandé l'avis des populations peut paraître incongru. Nous verrons, notamment lors de l'installation du Grand Liban à partir de septembre 1920, que le Haut-Commissariat français éprouve des difficultés à impliquer les populations politiquement.

Enfin, la Conférence de la Paix n'a pas pour unique objectif de statuer sur les nouvelles frontières orientales. En réalité, les questions européennes en sont les principaux enjeux. Si la Conférence invite les nationalistes orientaux, elle ne leur apporte pas de véritable réponse avant le milieu de l'année 1920, lors de la Conférence de San Remo. On ne peut donc pas étudier la Conférence de la Paix comme une finalité mais davantage comme une présentation globale des courants en place ainsi que le positionnement des puissances européennes et des États-Unis.

Fayçal est un personnage plus ou moins apprécié par l'opinion publique. L'émir défend le nationalisme arabe et une partie de la population opposé à ce courant le rejette : « Il est entouré d'un groupe de fanatiques qui le tient et se sert de lui comme d'un instrument pour arriver à ses fins [...] Ce sont les mêmes qui, sous le Régime Turc, composaient le Comité "Union et Progrès" de Damas et forment aujourd'hui le Comité de la Défense Nationale ; ce sont les mêmes hommes, le même fanatisme, les mêmes méthodes »⁵⁴. *A contrario*, une autre partie de la population le reconnaît comme souverain : « Il est notre Roi, plus qu'un Roi, presque un prophète, un Dieu pour nous, puisqu'il est le Fils de notre prophète ! Vous obéissez bien au Pape en Europe. Nous pouvons bien obéir au Chérif en Orient [...] Car la religion mène le monde [...] C'est elle qui nous donne des bras pour lutter contre l'infidèle maudit. Et Fayçal est pour nous le Prophète, une deuxième fois en guerre contre l'infidèle. Nous les chasserons tous chez eux, et ceux que nous ne chasserons pas, nous les exterminerons sur place. Et nous savons qu'ainsi nous accomplirons le désir secret sincère de notre Fayçal »⁵⁵. Cependant, pour certains Libanais, mais aussi des Syriens,

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ SHD, 1 K 207 1, Fonds privé Trenga, Renseignement sur l'opinion des locaux concernant Fayçal, à Alep, le 10 juillet 1920.

⁵⁵ *Ibid.*

un Bédouin ne peut pas les gouverner : « Qu'avons-nous besoin de Fayçal, ce Bédouin en Syrie, qui nous ramène dix siècles en arrière ? [...] Nous ne sommes pas le Maroc ; Et grâce, à la France, nous sommes civilisés depuis bien longtemps [...] Un écolier de cinquième est plus instruit que lui : il ne compose même pas les discours qu'il lit [...] Et on veut nous l'imposer comme Chef. Même avec la France, nous n'en voulons pas. Nous avons eu ici des Valis Turcs beaucoup plus intelligents, plus civilisés, plus tolérants et nous n'étions pas contents d'eux ! Que sera-ce avec Fayçal, homme sans culture, sans honneur, sans caractère ? [...] Nous en avons un échantillon depuis l'armistice et surtout depuis le départ des Anglais : ses fonctionnaires ont rendu la vie intolérable aux pauvres chrétiens qui pourtant n'étaient pas gâtés par les expériences du passé [...] Ils en sont à regretter ce passé »⁵⁶. Dans ces commentaires, les personnes interrogées oublient que Fayçal fait partie de l'ancienne élite ottomane et arabe, éduqué à Constantinople et ancien élu du Parlement.

Malgré les critiques, l'émir rêve d'une grande Syrie, *Bilâd al-Shâm*, qui serait rattachée à l'empire de son père. Cependant, si une partie de la diplomatie britannique le soutient, les Correspondances McMahon-Hussein pourraient ne pas devenir effectives. T.E Lawrence, son principal soutien britannique, décrit la difficulté que doit affronter l'émir :

« La révolte arabe a été déclenchée par des moyens frauduleux. Notre cabinet avait promis de soutenir l'établissement de gouvernements arabes dans certaines parties de la Syrie et de la Mésopotamie sans préjuger des intérêts de notre alliée la France. Les Arabes qui avaient constaté la réalité de mon amitié et de ma sincérité dans les combats, me demandèrent de garantir les promesses du gouvernement britannique. Je n'avais jamais été officiellement averti sur les engagements de Henry McMahon et les accords Sykes-Picot. Mais comme je n'étais pas absolument stupide, je voyais bien que si nous gagnions la guerre, les promesses faites aux Arabes seraient un chiffon de papier ».⁵⁷

Pour cela, le *Foreign Office* accepte la requête du chérif Hussein d'envoyer l'émir, son fils, à la Conférence de la Paix afin de défendre le nationalisme arabe. Fayçal est transporté sur un navire de guerre britannique jusqu'en France. Le gouvernement britannique indique au Quai d'Orsay l'intérêt de désigner Fayçal comme représentant du nationalisme

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Ibrahim TABET, *La France au Liban et au Proche-Orient du XI^e siècle au XXI^e siècles*, Beyrouth, Revue Phénicienne, 2013, p. 180.

arabe : « [il] a été en relations avec les autorités françaises en Syrie et en Palestine et [...] pourrait exposer les vues du Malek [Husseïn], qui est disposé à accepter cette procédure »⁵⁸. Pourtant, la France s'y oppose pour deux raisons : l'avis du gouvernement n'a pas été demandé avant l'organisation du voyage le délégué en Syrie, François Georges-Picot, n'ayant pas été consulté, et surtout le Hedjaz n'est pas reconnu par les puissances internationales à l'exception de la France et l'Angleterre⁵⁹. Cependant, le Quai d'Orsay pourrait accepter la présence de l'émir à condition d'obtenir un accord définitif entre les deux gouvernements alliés en Orient. Mais, depuis plusieurs mois, l'influence de la diplomatie française décline. Dans ce contexte, l'émir monte, le 22 novembre 1918, à bord d'un navire britannique à destination de la France. Il est accompagné du général Noury Saïd et de Rostom Haïdar, qui retranscrit une partie du voyage et des échanges⁶⁰. Contrainte, la diplomatie française accepte la présence de l'émir, mais Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, exhorte ses agents à limiter le rôle politique de l'émir et son influence :

« Quant à la politique à adopter vis-à-vis de l'émir, elle ne pourra être fixée qu'après les conversations que nous aurions ici avec lui, et après les échanges de vue qui se poursuivront avec nos Alliés sur la représentation des États nouvellement créés.

Ou bien l'émir Feysal se présentera comme le mandataire du Roi du Hedjaz et dans ce cas, il devra borner ses ambitions au royaume du Hedjaz ; ou bien désireux de devenir le chef d'un État musulman syrien sous la tutelle de la France, il n'aura qu'à regagner Damas où il s'entendra avec vous pour la défense des intérêts musulmans syriens ».⁶¹

Menace en l'air, puisque la France n'a pas la capacité d'agir contre l'émir.

Fayçal arrive à Marseille le 26 novembre 1918. Du fait de la préparation de la Conférence de la Paix, la France n'a pas les moyens humains pour permettre un accueil en bonne forme⁶².

⁵⁸ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I), op. cit.*, Document 392, Note du Département français des Affaires étrangères pour l'ambassade d'Angleterre à Paris, le 21 novembre 1918, p. 422-423.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Ibrahim TABET, *op. cit.*, p. 180.

⁶¹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I), op. cit.*, Document 405, Télégramme de Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, à François Georges-Picot, Haut-Commissaire de la République française en Syrie et en Palestine, le 8 décembre 1918, p. 434-435.

⁶² Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920, op. cit.*, p. 143.

Ainsi, un agent à la retraite et ancien ministre plénipotentiaire, Emmanuel Bertrand, est envoyé dans la cité phocéenne pour l'accueillir. T.E Lawrence, face à la faible présence française, cherche à envoyer directement l'émir à Londres. Toutefois, les agents diplomatiques français comprennent son objectif et s'arrangent pour le renvoyer en Angleterre. Sur le départ pour Londres, depuis Calais, l'officier britannique rend sa croix de guerre française et évoque une humiliation de la part de l'allié⁶³. Édouard Brémond est envoyé auprès de Fayçal, il retrouve l'émir qu'il connaît. Le Quai d'Orsay, en la personne de Jean Goût, lui donne des instructions précises à suivre afin que l'émir puisse avoir un bon accueil en France :

« Vous trouverez auprès de lui M. Bertrand, ministre plénipotentiaire en retraite que nous avons envoyé dès la première nouvelle. Vous ferez traiter l'émir Faysal en général, en personnage de distinction, mais ne lui reconnaîtrez aucun caractère diplomatique. Vous lui direz que ces questions vous dépassent tous les deux ; qu'il a été mal conseillé, qu'il aurait dû causer avec M. François Georges-Picot. Vous lui direz que le gouvernement anglais ne fait pas tout, et n'aurait pas dû lui conseiller de venir sans consulter le gouvernement français. Vous vous arrangerez pour ne pas l'amener à Paris sans nouveaux ordres. Après avis des préfets, vous lui ferez visiter ce que vous voudrez. Vous l'emmènerez voir le général Gouraud qui est avec la 4^{ème} armée à Strasbourg et qui lui remettra la plaque de grand officier. Vous lui ferez donner un officier d'ordonnance dans chaque région et vous vous servirez des autos militaire. [...] Vous ferez visiter la Chambre de commerce de Lyon et ferez un joli cadeau de soieries. Vous pourrez entretenir l'émir d'une liaison à créer entre l'université de Lyon et l'université arabe qui pourra s'organiser à Damas ; échanges de professeurs et d'élèves. Parlez-en à M. Herriot et tâchez de lui en faire parler à l'émir »⁶⁴.

À Strasbourg, Fayçal est bien accueilli notamment par la presse alsacienne qui le décrit comme « très cultivé, très intelligent, ayant montré des qualités militaires et politiques de premier ordre, [...] appelé à tenir une place prépondérante dans l'Orient musulman

⁶³ *Ibid.*, p. 145.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 144-145.

de l'avenir »⁶⁵. Dans la ville alsacienne, le 5 décembre, il reçoit la croix de grand-officier de la légion d'honneur à la suite de son implication et celles des Chérifiens sur le front d'Orient des mains du gouverneur de Strasbourg, Henri Gouraud. Pour la première fois, les deux hommes se rencontrent. Malgré les efforts français, l'émir n'est pas satisfait de ce voyage qui lui semble peu productif et surtout il comprend que les Français cherchent à l'éloigner de Paris. Il parle alors de son mécontentement à Édouard Brémond (1868-1948) :

« Nous avons fait la guerre ensemble, nous sommes des camarades de combat ; j'ai confiance dans vos sentiments d'amitié et de loyauté ; dites-moi franchement ce qui en est. Si le gouvernement français ne veut pas j'aille à Paris, dites-le-moi, nettement. J'ai laissé à Damas pour me remplacer mon frère Zeïd qui est jeune et n'a pas d'expérience ; la situation y est difficile, et j'en suis inquiet. Si je perds mon temps ici, il vaut mieux que je rentre à Damas ».⁶⁶

Pour satisfaire Fayçal, la diplomatie française arrive à organiser une rencontre avec Raymond Poincaré, président de la République, puis avec le président du Sénat, Antoine Dubost⁶⁷. Étant à Londres où il négocie avec David Lloyd George, Georges Clemenceau n'est pas disponible pour recevoir l'émir. Ainsi, le voyage de l'émir en France n'a permis aucune avancée diplomatique et a fragilisé la position française. Dans ce contexte, il se rend le 9 décembre à Londres où T.E Lawrence lui a prévu de nombreuses rencontres.

Pourtant, malgré le soutien de T.E Lawrence, Fayçal ne fait pas l'unanimité au sein du *Foreign Office*. La branche anglo-indienne ne souhaite pas que la Grande-Bretagne s'allie avec les Chérifiens⁶⁸. En soutenant les Arabes, les Britanniques pourraient perdre des intérêts plus grands, d'autant que la Syrie, dont la France souhaite particulièrement conserver, offre peu de richesses à la Couronne et demanderait d'importants moyens humains. Arthur Hirtzel déclare notamment :

« Les intérêts matériels en cause en Mésopotamie sont de trop grande importance pour être mis en danger par un jeu diplomatique momentané.
Nous n'avons pas promis au roi Hussein d'empêcher les Français d'établir

⁶⁵ *Ibid.*, p. 147.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 147.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 148.

⁶⁸ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1949)*, op. cit., p. 96.

un protectorat : vos promesses concernent seulement les zones où nous pouvons agir sans nuire aux intérêts français, et nous devons nous y tenir fermement et ne pas permettre aux Arabes de nous utiliser pour assurer leurs intérêts en Syrie aux dépens des Français. C'est, cependant, ce que nous faisons actuellement ; et en le faisant nous risquons de perdre les fruits de la campagne de Mésopotamie pour les beaux yeux du roi Hussein et de ses fils intrigants. [...] Je ne vois pas que nous soyons tenus par intérêt ou honneur de défendre les Arabes contre les Français. Je ne vois pas davantage que les Français puissent se permettre d'être éliminés de Syrie. [...] La Syrie est trop profondément gravée dans le cœur de la France pour cela. Si nous soutenons les Arabes en la matière, nous subirons la mauvaise volonté de la France ; et pourtant nous devons vivre et travailler avec la France partout dans le monde. Nous n'avons pas d'intérêts à nous en Syrie, en tout cas pas comparables à ceux de la Mésopotamie ; et si c'était le cas, et que nous puissions éliminer les Français en notre faveur, pourrions-nous contrôler la politique et l'administration en Syrie en plus de nos responsabilités en Mésopotamie et dans la péninsule arabique ? Et si nous ne pouvons pas éliminer la France de Syrie, nous ne pouvons pas davantage l'affaiblir sans, pro tanto, diminuer notre emprise sur la Mésopotamie ».⁶⁹

Mark Sykes aborde aussi cette difficulté auprès de Fayçal lors d'une rencontre à Londres. Il indique que les Arabes ne devraient pas s'occuper des Libanais, historiquement attachés à la France⁷⁰, d'autant que ces derniers ne souhaitent pas être sous autorité musulmane. Cependant, T.E Lawrence a une stratégie pour défendre la position chérifienne auprès de son bureau et de son gouvernement : permettre le contrôle de la Palestine. Ainsi, le 11 décembre, Fayçal rencontre Chaim Azriel Weizmann, figure du sionisme. T.E Lawrence est chargé de faire la traduction en arabe entre les deux nationalistes⁷¹. Consciemment ou non, l'échange mène à deux interprétations contraires : l'émir pense qu'il n'y a aucun projet sioniste en Palestine tandis que Weizmann a compris que Fayçal acceptait l'existence d'un foyer national juif en Palestine. Lors d'une seconde rencontre, le 3 janvier 1919, Fayçal accepte

⁶⁹ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, *op. cit.*, p. 145-146.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 180.

⁷¹ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1949)*, *op. cit.*, p. 97.

l'immigration massive des juifs en Palestine à l'unique condition que la Conférence de la Paix approuve l'ensemble des revendications arabes⁷². Or, Weizmann n'est pas informé de cette condition pourtant non négligeable. T.E Lawrence se sert ainsi de Fayçal pour représenter la population palestinienne sur laquelle il n'a aucune autorité. Mark Sykes, pourtant agent diplomatique britannique, ne comprend pas le jeu de son collègue :

« Puis la Palestine : Je ne sais pas pourquoi T.E Lawrence tient tant à la Palestine ? Il veut que personne ne se mêle de son destin, même pas l'émir Faysal, et pourquoi donc ? Pour qu'elle reste entre les mains des Anglais ? On dit que ces derniers ont promis aux juifs de les soutenir [...] À la dernière minute, l'émir accepte de ne pas les contrecarrer, et l'accord s'est fait pour que la Palestine, en raison de son importance mondiale reste hors de l'autorité de l'émir »⁷³.

Mais par ce double jeu, T.E Lawrence permet aussi à la Grande-Bretagne de défendre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, droit cher à Woodrow Wilson.

Le 1^{er} janvier 1919, Fayçal partage son mémorandum à la Conférence de la Paix. Il décrit alors les attentes du nationalisme arabe ainsi que les demandes territoriales⁷⁴.

Fayçal souhaite rassembler les populations de langue arabe dans un unique État. Cela pourrait être d'autant plus facile que ces territoires sont déjà reliés par des aménagements économiques, issus des Ottomans ou des puissances européennes. De plus, la population serait assez développée pour être autonome. Ainsi, l'émir demande, non pas une tutelle, mais une indépendance complète. Fayçal souhaite laisser la possibilité aux « grandes puissances » de pouvoir interférer dans les affaires économiques ou éducatives. Ainsi, par son mémorandum, Fayçal propose un changement radical tout en établissant un consensus entre les Européens, il parle même d'arrêter les vieilles rivalités et jalousies. Malgré son radicalisme affiché, ce mémorandum suit globalement les modalités des Correspondances entre Henry McMahon et Hussein. L'émir développe son propos dans une note additionnelle le 29 janvier. Il donne des frontières davantage précises et surtout il cherche à se rattacher à la pensée wilsonienne. Cela démontre l'importance de l'idéologie américaine dans la Conférence :

⁷² *Ibid.*, p. 98.

⁷³ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, *op. cit.*, p. 180.

⁷⁴ Voir mémorandum en annexe 11.

« Territorial claims of the government of the Hejaz.

AS representing my father, who, by request of Britain and France, led the Arab rebellion against the Turks, I have come to ask that the Arabic-speaking peoples of Asia, from the line Alexandretta-Diabekr southward to the Indian Ocean, be recognized as independent sovereign peoples, under the guarantee of the League of Nations. The Hejaz, which is already a sovereign State, and Aden, which is a British dependency, are excluded from the Arab demand.

The confirmation of the States already existing in the area, the adjustment of their boundaries with one another, with the Hejaz, and with the British at Aden, and the formation of such new States as are required, and their boundaries, are matters for arrangement between us, after the wishes of their respective inhabitants have been ascertained.

Detailed suggestions on these smaller points will be put forward by my Government when the time comes.

I base my request on the principles enunciated by President Wilson, and am confident that the Powers will attach more importance to the bodies and souls of the Arabic-speaking peoples than to their own material interests ».⁷⁵

Par ces deux mémorandums, on peut définir le nationalisme arabe comme la volonté d'unir les populations arabophones depuis les côtes d'Alexandrette jusqu'au Sinaï et à l'océan Indien. La nation arabe aurait une indépendance complète et serait aidée par des puissances étrangères. Pour défendre ses propos, Fayçal présente le nationalisme chérifien à la Conférence de la Paix, le 6 février. Contrairement à son mémorandum, il exclut la Palestine des régions demandées, surprenant, mais suit l'accord du 3 janvier avec Weizmann⁷⁶. Le président Woodrow Wilson lui demande quel pays étranger il souhaite être en charge du mandat. Fayçal ne connaît pas encore ce concept, proposé initialement par le président sud-africain lors des premiers échanges de la Conférence. Il rappelle alors son désir d'obtenir une indépendance complète mais si un mandat devait être mis en place,

⁷⁵ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Note de l'émir Fayçal à la Conférence de la paix, le 29 janvier 1919, p. 105.

⁷⁶ Ibrahim TABET, *op. cit.*, p. 180.

il faudrait un unique mandataire sur la région⁷⁷. Cette disposition exclurait donc la France au profit de la Grande-Bretagne ou même des États-Unis. Après quoi, l'émir rappelle les sacrifices de son père et les risques qu'il a pris en rejoignant l'Entente. Fayçal défend aussi la nécessité d'une union fédérale dans la région afin de permettre la viabilité économique des Arabes⁷⁸.

La question libanaise est aussi posée à l'Arabe. Ce dernier envisage bien l'autonomie d'un État libanais avec des frontières identiques au Mont-Liban. Cependant, il souhaite créer un partenariat politique avec les Libanais afin de permettre la croissance économique de la région. Fayçal cherche par son exposé à établir un compromis global entre les nationalismes et les puissances européennes :

« Certaines personnes de l'actuelle province du Liban souhaitent avoir de nouvelles garanties. D'autres ne veulent pas être séparées de la Syrie. Nous sommes désireux d'admettre leur indépendance, mais nous pensons qu'il est essentiel pour nous tous de maintenir une forme quelconque d'union économique, pour notre développement mutuel, et nous espérons que rien ne sera fait pour rendre impossible l'admission du Liban dans la confédération s'il le désire. Pour l'instant, les habitants du reste de la Syrie espèrent que la population du Liban, de son propre gré, décidera d'une union fédérale entre le Liban et la Syrie ».⁷⁹

Le gouvernement britannique, malgré les désaccords d'une partie du *Foreign Office*, soutient le nationalisme arabe et met d'importants moyens pour le promouvoir. Par exemple, le mémorandum de l'émir Fayçal est publié en anglais alors même qu'il n'est pas anglophone, mais francophile. Cela résulte de la volonté de David Lloyd George et de son gouvernement d'avoir le contrôle de la Palestine. Gérard D. Khoury décrit la volonté du Premier ministre britannique à l'installation d'un foyer national juif en Palestine. Cette obsession trouve son origine dans l'éducation du Premier ministre au sein d'une « select Public School » où il est élevé en lien avec la Bible⁸⁰. Il croit à la nécessité d'apporter de nouvelles minorités en Orient afin de contrer la présence française. Les protestants n'étant pas assez importants

⁷⁷ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, *op. cit.*, p. 177.

⁷⁸ Denise AMMOUN, *Histoire du Liban contemporain. 1860-1943*, Paris, Fayard, 1997, p. 223.

⁷⁹ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, *op. cit.*, p. 179-180.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 165.

pour constituer une force minoritaire, David Lloyd George s'appuie sur les Juifs et donc sur le sionisme. Ainsi, pour Gérard D. Khoury, les Britanniques cherchent à créer de nouvelles capitulations dans le Proche-Orient où les minorités auraient à nouveau une place prépondérante. Dans cette situation, les Juifs, justifiant la présence des Européens, pourraient jouir de nombreuses ressources économiques avantageuses⁸¹.

Après son exposé à la Conférence de la Paix, la diplomatie française ne souhaite pas que l'émir Fayçal retourne en Syrie. La France craint que les agents britanniques puissent remettre la main sur l'Arabe et donc s'en servent contre les Français⁸². Il faudrait alors bloquer Fayçal à Paris. Mais à nouveau, la diplomatie française n'arrive pas à se faire entendre. Le 30 avril, Fayçal est accueilli avec enthousiasme à Beyrouth et avec les honneurs des autorités françaises⁸³. Globalement, son voyage a été une réussite puisqu'il a fait forte impression y compris parmi la diplomatie française : des premières négociations ont même été initiées entre Robert de Caix et le Chérifien. L'émir incarne une solution durable en permettant la viabilité des minorités chrétiennes dans un grand pays arabe. Le gouvernement de Georges Clemenceau comprend alors la nécessité de se rapprocher de lui pour négocier directement.

Parallèlement, le nationalisme libanais se constitue mais on peut se questionner sur les véritables revendications libanaises. Le questionnement de ce premier propos est particulièrement important pour comprendre que les Libanais ne forment pas un corps politique uni. Les Libanais sont divisés entre pro-chérifiens, libanistes francophiles et libanistes historiques.

Dans la société libanaise, un premier courant se dégage, en faveur du nationalisme chérifien. Le 5 octobre 1918, après la libération de Beyrouth, Choukri Al-Ayoubi, officier chérifien, est reçu par le Conseil d'Administration libanais sous les acclamations de la foule⁸⁴. De même, le 24 juin 1919, plusieurs manifestations pour l'indépendance de la Grande Syrie sont menées au Liban et à Beyrouth⁸⁵. Les autorités françaises n'arrivent pas à les stopper. Les manifestations ont été organisées en amont par les Chérifiens, venus de Damas, puis les Arabes les ont accentuées lors d'une importante campagne de propagande.

⁸¹ *Ibid.*, p. 168.

⁸² Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, *op. cit.*, Document 481, Télégramme de Georges Leygues à Stephen Pichon, le 15 avril 1919, p. 534.

⁸³ *Ibid.*, Document 496, Télégramme de M. Feer, adjoint au Haut-Commissaire français en Syrie et en Arménie, à Stephen Pichon, le 1^{er} mai 1919, p. 554-555.

⁸⁴ Denise AMMOUN, *op. cit.*, p. 207-208.

⁸⁵ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Télégramme du sous-intendant militaire Copin, administrateur en chef des O.E.T.A. Ouest, au général commandant en chef, le 24 juin 1919, p. 195-196.

La communauté musulmane, sunnite et chiite, paraît être en faveur de l'émir et de la Syrie hachémite. Les musulmans s'opposent au Grand Liban, dans lequel ils n'ont aucun point commun avec les Libanais dits « historiques »⁸⁶. La France se trouve alors en difficulté car le Liban était considéré comme un territoire fiable sur lequel se replier. Toutefois, ce n'est pas la seule difficulté, puisque même parmi les nationalistes libanais, certaines figures comme Béchara el-Khoury ne souhaitent pas d'un Liban sous tutelle française et critiquent le Conseil d'Administration sous influence française⁸⁷.

Un second courant, qu'on pourrait appeler francophile, partage les revendications du parti colonial français et des figures orientalistes françaises. Le principal propagateur est Chekri Ghanem, dramaturge libanais installé en France depuis plus de trente ans et président du comité syrien. Le courant défend l'unité de la Syrie, avec la Palestine et le Liban⁸⁸. Cette Grande Syrie syrienne serait défendue par la France, grâce à son statut de protectrice des chrétiens et de puissance musulmane par ses colonies. Notons que Ghanem est un opposant du dessein chérifien étant donné les différences d'éducation entre les Syriens et les Arabes. Le dramaturge intervient le 6 février 1919 à la Conférence de Paix. Il est particulièrement « chahuté » par les diplomates britanniques en raison de son manque de connaissance du terrain du fait de son exil en France⁸⁹. Ghanem est aussi critiqué par les Libanais et les Syriens qui ne se reconnaissent pas dans ce projet hors-sol.

Enfin, le courant dit historique est le plus implanté au Liban. Il défend un grand Liban historique et géographique. En effet, les nationalistes s'appuient sur un discours historique en reprenant les frontières proposées par les Européens en 1860 après les massacres des Maronites⁹⁰. Leur discours est également géographique, il présente un ensemble territorial apparemment cohérent qui permettrait au jeune État d'avoir une viabilité économique par le rattachement de villes portuaires comme Beyrouth ou Tripoli et la plaine fertile de la Bekaa⁹¹. Les nationalistes avertissent que si la Conférence de la Paix ne permet pas l'annexion des territoires syriens au Mont-Liban, une nouvelle « Alsace-Lorraine libanaise » pourrait voir le jour. En utilisant ce terme fort, ils cherchent à émouvoir les Français⁹².

⁸⁶ Xavier BARON, *op. cit.*, p. 132.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 132.

⁸⁸ Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *op. cit.*, p. 61-62.

⁸⁹ James BARR, *op. cit.*, p. 95.

⁹⁰ Archives patriarcales, Notes sur les frontières du Liban sans auteur ni date, produit à l'occasion de l'envoi des délégations libanaises.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² *Ibid.*

Ce courant nationaliste s'appuie sur deux forces : d'une part, le souvenir d'un passé fantasmé où une union nationale existait entre les communautés libanaises, et d'autre part, sur la maronité. Pour les nationalistes, la religion est intimement liée à la politique :

« La cause de cette grave erreur [en parlant des frontières libanaises] provient de l'ignorance que l'on a de l'influence exercée par la religion en Orient, berceau d'où prirent l'essor toutes les religions et où, la nationalité étant fille de la religion, il ne peut y avoir de question religieuse qui ne soit essentiellement une question politique. C'est dire que, dans cette source commune de la science et des races, la religion est un vrai sociomorphisme, ou, autrement dit, une sociologique. Elle est moins une forme de culte qu'un idéal social à réaliser dans une société d'hommes ».⁹³

Ainsi, être Maronite c'est être Libanais, et la réciproque peut être vraie. Pour Joseph Mafhouz : « L'histoire de la Maronité constitue aussi toute l'histoire du Liban, ce pays qui s'est allié à la Maronité dès sa naissance pour prouver au monde entier ce qu'est "la résistance" et ce qu'est le vrai "refus" ! »⁹⁴ Au Liban, une phrase célèbre dit même ceci : « Le Liban et la Maronité deux réalités jumelles »⁹⁵. Or, le chef de la maronité est le patriarche. Si on revient à l'étymologie de ce terme, il signifie « roi de la nation ». Dans ce sens, le premier défenseur du nationalisme libanais est le patriarche Élias Houayek. Les Libanais attendent l'aide de la France pour un dernier appui historique permettant la « viabilité éternelle » de la population libanaise. Pour cela, les nationalistes décident de se rendre en France et de défendre leur courant.

Ainsi, le nationalisme en faveur d'un Grand-Liban est soutenu politiquement par le Conseil administratif du Mont-Liban et par l'Église maronite. Le 9 décembre 1918, cette même institution vote pour « l'extension du territoire libanais à ses limites historiques et géographiques conformes à ses besoins économiques, et l'appui du gouvernement français en vue d'asseoir la structure du pays et de garantir son indépendance »⁹⁶ et décide l'envoi d'une délégation menée par des politiques libanais de toutes confessions afin de défendre le nationalisme libanais à la Conférence de la Paix. La délégation est présidée par Daoud Ammoun, Maronite, président du Conseil administratif. Il est accompagné

⁹³ AN, 333 AP 62, Fonds privé Lamy, Dossier non daté et non signé portant le titre « France et Liban - La nationalité maronite ».

⁹⁴ Joseph MAHFOUZ, *op. cit.*, p. 8.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 39.

⁹⁶ Ibrahim TABET, *op. cit.*, p. 182.

d'Émile Eddé, maronite, Abdallah bey Khoury-Saadé, grec-orthodoxe, Abd el-Halim Hajjar, sunnite et Négib bey Abd el-Malek, druze⁹⁷. Le Conseil d'Administration demande à la délégation de soutenir l'élargissement du Mont-Liban jusqu'aux limites de la frontière de 1860, d'appuyer l'indépendance administrative et judiciaire du Liban, de permettre la constitution d'un Parlement libanais et enfin d'obtenir l'aide de la France⁹⁸. Cependant, la Grande-Bretagne, maîtresse de la Méditerranée, bloque la délégation libanaise à Port-Saïd pendant trois semaines, malgré l'aide du ministre de la France en Égypte.

Le 13 février, la délégation libanaise envoie un premier mémorandum à la Conférence de la Paix⁹⁹. Dans cette déclaration, les nationalistes libanais souhaitent un territoire assez grand pour survivre. Ils font notamment écho à la Guerre mondiale où le manque de vivres, causé par les Ottomans, a conduit à la mort d'une partie de la population. Plus surprenant, les nationalistes déclarent avoir le soutien de la majorité de la population dans les territoires à annexer. On note alors la contre-vérité des différents nationalistes, dont chacun indique être soutenu par la population. Or, comme le démontre Henry Laurens, la population orientale, dans sa majorité, n'a pas d'idée politique¹⁰⁰. Ainsi, les nationalistes cherchent à grossir les soutiens pour indiquer qu'ils sont la voix de la majorité. Pour autant, les nationalistes libanais, comme les Chérifiens, ne s'opposent pas à une union économique avec la Syrie. Ils y voient tous les deux un intérêt pécuniaire mais aussi de viabilité. Pour accentuer leur plaidoyer, la délégation envoie, début mars, une seconde note pour justifier les frontières du Grand Liban :

« Ces limites s'imposent au point de vue géographique et naturel. On ne peut s'expliquer, en effet, que Beyrouth, par exemple, qui est entourée de toutes parts par les territoires du Liban actuel, puisse en demeurer détachée. Cette ville ne peut communiquer avec l'intérieur de la Syrie qu'en traversant le Liban sur un parcours de plus de cinquante kilomètres.

⁹⁷ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, *op. cit.*, p. 156.

⁹⁸ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, *op. cit.*, Document 406, résolution n°80 du Conseil administratif du Liban, traduction réalisée par Samih Raad, p. 435-437.

⁹⁹ Voir mémorandum en annexe 12.

¹⁰⁰ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1949)*, *op. cit.*, p. 90-93.

En fait, elle n'a jamais formé qu'un seul et même tout avec lui, et la population est composée, en majeure partie, de Libanais ou d'originaires du Liban.

L'histoire nous montre même qu'autrefois Beyrouth a été la capitale du Liban. En tout cas, elle en a fait partie toutes les fois que les émirs de la Montagne étaient assez puissants pour la défendre contre les incursions des pachas turcs.

[...] Pour les villes de Tripoli et de Saïda, elles forment, comme Beyrouth, [partie intégrante] du Liban et constituent, avec elle, les seules voies d'accès naturelles à la mer. Quant aux districts d'Akkar et Baalbek, de la Bekaa, de Hasbaya et Rachaya, de Saïda et de MerjAyoun, ils ne sauraient, logiquement être séparés du Liban avec lequel ils se confondent. Ils en ont d'ailleurs fait partie, à maintes reprises dans le passé, et n'en ont été détachés qu'arbitrairement et par la force.

[...] Le Liban était désormais réduit à ses rochers. Il était fait juste aussi grand que le préau d'une prison. Ses habitants, privés d'accès vers la mer et dépouillés des plaines avoisinantes, étaient condamnés, par leur isolement, à s'expatrier pour assurer leur subsistance.

[...] On voit, par ce qui précède, que ce n'est pas par esprit de conquête ou de mégalomanie que le Liban revendique ses anciennes frontières, mais bien par une raison qui domine toutes les autres considérations, le droit à la vie. Sans ces frontières, l'œuvre de 1861 reste inachevée, et l'indépendance du Liban ne serait qu'une cruelle ironie ».¹⁰¹

¹⁰¹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, op. cit, Document 460, Note sur les frontières du Grand Liban remise à la Conférence de la Paix par D. Ammoun, président de la première délégation libanaise, début mars 1919, p. 492-493.

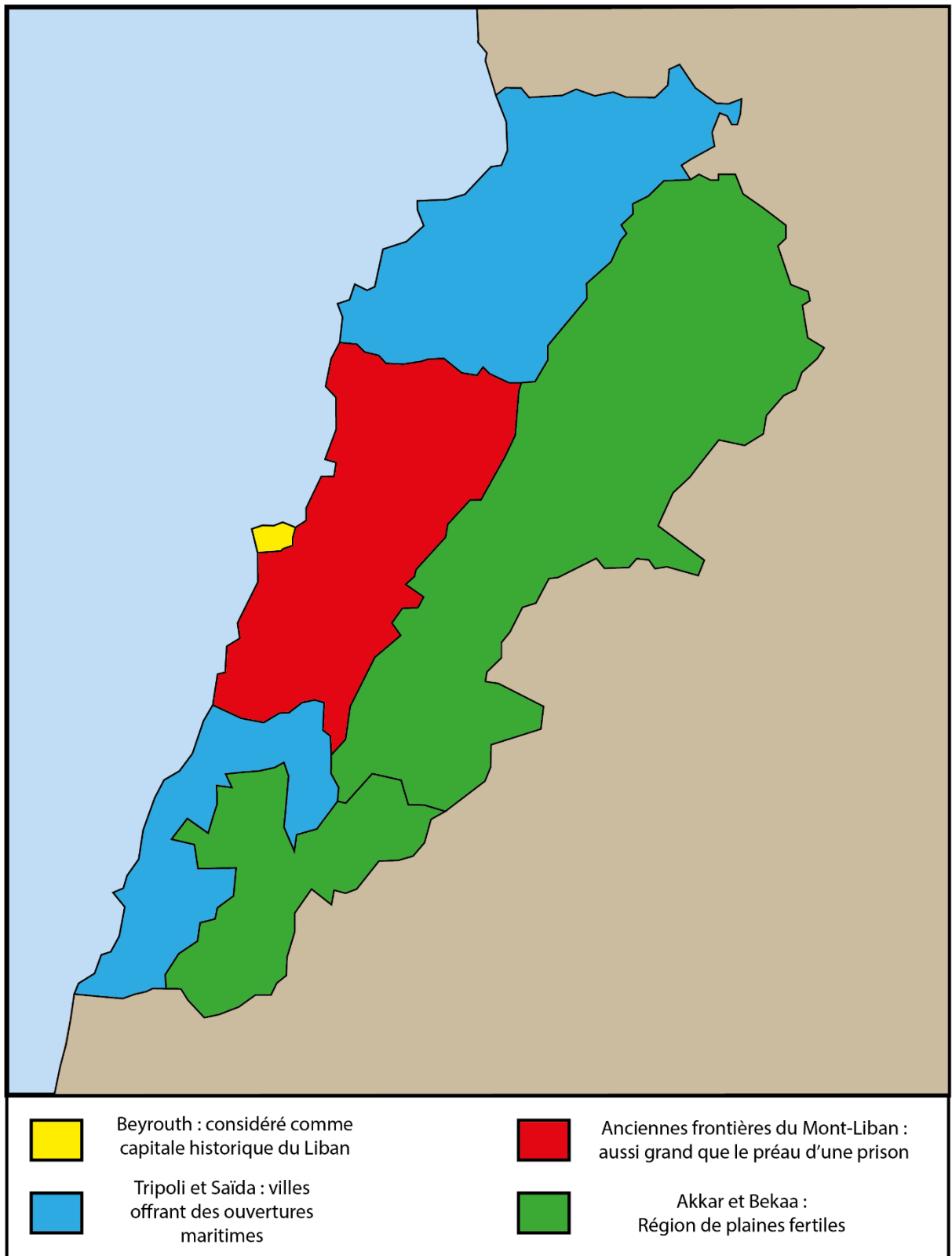


Figure 7 : Carte représentant les notes de la première délégation de la paix libanaise à Paris en mars 1919

Par de nombreuses métaphores, les nationalistes cherchent à montrer les difficultés qui s'imposent aujourd'hui au Mont-Liban. Le Grand Liban permettrait à la population d'être davantage prospère et pourrait être connecté au reste du monde. Il parle même

de « droit à la vie » afin de montrer l'importance que représentent les nouveaux territoires. Or, ces territoires sont historiquement syriens et sont globalement en faveur du nationalisme chérifien. La majeure partie de la population est musulmane (majoritairement sunnite au Nord et chiite à l'Ouest). Pour autant, les Libanais et Maronites sont prêts à perdre leur majorité démographique afin de permettre à leur projet d'aboutir.

L'indépendance du Grand-Liban devient concrète le 20 mai 1919 lorsque le Conseil administratif proclame l'indépendance politique du Liban avec ces frontières présentées à la Conférence de la Paix¹⁰². Or, une partie de ses frontières est encore sous autorité chérifienne. Le Conseil indique également prendre comme devise « Liberté, Égalité, Fraternité »¹⁰³. Il demande ainsi à la France de l'aider à établir sa constitution. Ce coup de force est surtout une réaction au manque de résultat de la première délégation libanaise à la Conférence de la Paix. En effet, Raymond Poincaré, président de la République, est la seule autorité française à l'avoir reçue¹⁰⁴. La délégation n'a obtenu aucune avancée de la part de la France ou de la Conférence. Jusqu'à présent, le soutien de la France au nationalisme libanais n'est que partiel. Or, sans ce soutien, le nationalisme libanais n'a aucune valeur internationale, il est donc voué à disparaître au profit des Chérifiens.

En effet, au début de l'année 1919, la France ne semble pas avoir de position officielle au Liban¹⁰⁵. Une partie importante de la diplomatie préférerait que le Mont-Liban obtienne son autonomie au sein d'une Grande Syrie chérifienne. Le nationalisme libanais et sa première délégation n'ont pas séduit le gouvernement français. Or, la clientèle libanaise commence à s'impatienter du manque de réaction de l'allié historique français. Cette déception s'observe aussi dans les milieux religieux y compris les missionnaires. Louis Jalabert, missionnaire jésuite, dans un discours à l'Hôtel des Sociétés savantes le 11 juin 1919, est surpris que la France ne réagisse pas à cet appel pro-libanais :

« L'heure a passé, sans que la France hésitante ait fait le geste décisif, le seul qui fût logique. Tout est-il perdu ? Non, certes, car l'empreinte dont

¹⁰² Archives patriarcales, Dossier sur l'importance de l'indépendance libanaise, sans auteur, juillet 1920.

¹⁰³ Xavier BARON, *op. cit.*, p. 137.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 133.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 132.

la France a marqué la Syrie est trop profonde pour que le fond des âmes, de toutes les âmes, ait changé »¹⁰⁶.

Néanmoins, il rappelle que les principaux acteurs de l'implantation de la culture française au Liban sont les hommes d'Église :

« En Syrie, la France s'est donné la mission d'éclairer les âmes et de panser toutes les misères. Porteuse de flambeau, la France est allée aux élites de là-bas. Elle leur a apporté sa culture, cette culture qui fut, nous pouvons bien l'avouer avec un légitime orgueil, l'éducatrice du vieux monde et du nouveau. [...] Vous n'attendez pas de moi l'éloge des maîtres. Pour l'immense majorité, ils appartenaient aux congrégations religieuses qui, depuis bientôt vingt ans, n'ont plus droit à leur place au foyer de la patrie. Refoulant au fond de leur cœur leur amertume d'exilés, ces hommes et ces femmes trouvaient du moins là-bas, en dépensant pour une patrie toujours très chère les trésors de leur intelligence et de leur cœur, la suprême revanche de travailler pour la France et de la faire aimer »¹⁰⁷.

Pour autant, Louis Jalabert est convaincu que le nationalisme libanais finira par triompher : « Je ne viens pas plaider devant vous la cause de la Syrie française : on ne plaide que les causes douteuses. Pour gagner celle-ci, il suffit de l'exposer »¹⁰⁸. Tout comme le jésuite, le patriarche Élias Houayek est déçu de la diplomatie française au début de l'été 1919.

Élias Houayek naît le 4 décembre 1843 à Helta, au Liban, dans une famille de sept enfants. Son père est prêtre maronite, il l'encourage à suivre sa vocation. Houayek suit alors une formation au sein du séminaire de Ghazir mais arrête sa formation à la suite des massacres de 1860. Dans la première moitié de la décennie 1860, il commence sa mission au sein de la confrérie de l'Ange gardien. Puis en 1866, il entre au séminaire de Rome où il est décrit comme un brillant élève. En juin 1870, il est nommé prêtre puis retourne le 1^{er} septembre à Beyrouth. Après quelques années d'enseignement, Houayek devient le secrétaire privé du patriarche Youssef Fraïffer et avocat au tribunal ecclésiastique. En 1889, il est nommé évêque d'Arka et vicaire patriarcal. En 1890, à la mort du patriarche,

¹⁰⁶ AJV, Fonds Mission du Proche-Orient, RPO 2, Intervention de Louis Jalabert à l'Hôtel des Sociétés savantes, le 11 juin 1919.

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ *Ibid.*

Houayek fait partie des successeurs potentiels mais Youhanna Haga est élu à la majorité absolue. À la mort de ce dernier, il est élu patriarche en 1898. Houayek déclare n'avoir que trois amours : le Liban, Rome et la France¹⁰⁹. Il s'affirme ainsi comme un patriarche nationaliste et francophile. Pendant la guerre, Houayek conserve des liens étroits avec la France et le Vatican. Il ne perd pas confiance dans l'arrivée prochaine des troupes françaises. Le 25 novembre 1918, le patriarche écrit au président de la République, Raymond Poincaré, afin de féliciter la France de sa victoire militaire :

« Au moment où livrée aux plus légitimes transports de joie, la France entière chante ses victoires qu'il soit permis à un vieil ami de votre noble pays, au patriarche maronite de venir, en son nom, au nom de l'épiscopat, du clergé et du peuple maronite, vous présenter l'humble tribut de ses plus vives félicitations pour le solennel triomphe de vos armes. Fidèles admirateurs de la France depuis plus de 800 ans jamais les maronites ne l'ont trouvée plus belle que dans ces dernières années. Non contents d'opposer leurs poitrines aux coups d'agresseurs sans pitié, ses armes prenant la plus large part dans cette guerre meurtrière, sublimes de courage et de vaillance ont marché de victoire en victoire jusqu'à qu'enfin, leurs ennemis terrassés, fussent réduits à leur demander humblement la paix.

Nous sommes loin d'oublier aussi qu'au milieu de ses préoccupations, durant cette guerre, le gouvernement de la République n'a point laissé de penser à un petit peuple qui dans les moments difficiles qu'il vient de traverser n'a jamais perdu sa confiance en l'étoile de la France.

Cette confiance s'est réalisée enfin et le Liban est désormais inséparable de celle qu'il a toujours considérée comme une mère. La France vient de conquérir et de libérer notre pays, elle y restera définitivement, nous l'espérons, nous en avons la ferme confiance, pour l'achèvement de son œuvre et de la sécurité publique, pour la réparation possible des immenses désastres causés par la guerre, la maladie et la famine et

¹⁰⁹ Marie-Roger Zoghbi a écrit un ouvrage de référence sur la biographie du patriarche Houayek qui a pour titre *Une gloire du Liban. Le patriarche Élias Hoyek*, il a été publié en 1991 sans éditeur. Aucun ouvrage ne traite réellement d'une biographie complète du patriarche. Celui de Marie-Roger Zoghbi n'était accessible qu'au Liban.

pour nous servir de mentor et de guide dans la voie nouvelle ouverte par elle devant nous.

C'est donc à votre personne et par votre intermédiaire autorisé, Monsieur le Président, que je viens aujourd'hui adresser au gouvernement, au peuple et aux armées françaises, l'humble hommage de la vive gratitude des Libanais qui, grâce à vous, sont enfin affranchis du joug déprimant turc et espèrent pour leur pays un meilleur avenir sous l'égide protectrice de la France.

Daigne le ciel exaucer les vœux que nous formons pour le bonheur du peuple et du gouvernement français et les aider à bientôt réparer les dégâts que la France a subis afin qu'elle redevienne et reste toujours le plus beau royaume du monde.

C'est dans ces sentiments que je prie votre excellence Monsieur le Président, de daigner agréer mes hommages les plus profondément respectueux ». ¹¹⁰

Par cette lettre, il appelle aussi la France à venir établir au Liban un lien sacré. Élias Houayek attend de l'allié historique son appui pour obtenir l'indépendance libanaise. Le patriarche imagine que le gouvernement français pourrait soutenir officiellement les revendications nationalistes libanaises. Son message a un caractère religieux rappelant aussi à la France son histoire de « fille aînée de l'Église ». Raymond Poincaré lui répond le 15 janvier 1919 :

« Les sentiments que votre béatitude a bien voulu m'exprimer à l'occasion de la victoire des armées françaises ne pouvaient être accueillis par le Président de la République qu'avec émotion et gratitude. Le gouvernement français pendant ces quatre années de guerre, n'est pas resté insensible au martyr des braves populations syriennes et en particulier de la noble nation maronite. Les dures épreuves de ses opérations militaires sur le front européen, alors que son territoire était livré à toutes les horreurs de l'invasion, n'ont à aucun moment fermé les cœurs de la France aux cris

¹¹⁰ Abdo YACOUB, *Le patriarche maronite Élias Houayek*, Thèse réalisée à Beyrouth, Document fournis en annexe, Document 238, Télégramme du patriarche maronite Élias Houayek, à Raymond Poincaré, président de la République, le 25 novembre 1918.

de douleur qui lui parvenaient des plaines de la Syrie et des montagnes du Liban. Avec ses valeureux alliés, il a tout entrepris pour assurer la délivrance de votre pays, réconforté, aux heures où les nécessités de la guerre générale venaient momentanément retarder la réalisation de l'œuvre poursuivie par la superbe résistance morale de vos compatriotes demeurés confiants, en dépit de la famine, de l'oppression et de la barbarie, dans le succès final de la cause des puissances de l'Entente. La Syrie n'a pas douté de la France, comme la France n'a pas douté de la Syrie, et après avoir supporté ensemble, les mêmes souffrances pour le triomphe dans le monde du droit et de la justice, les deux pays amis peuvent aujourd'hui communier dans la même allégresse et dans la même fierté.

Le gouvernement de la République ne considère pas sa tâche comme accomplie. Il connaît le concours que la Syrie et particulièrement le Liban attendent de lui pour jouir en toute sécurité des bienfaits de la paix et de la liberté et je peux assurer votre béatitude que la France répondra à la confiance qu'avec ses compatriotes elle lui a témoigné à cet égard ».¹¹¹

Sans véritable surprise, Raymond Poincaré est d'accord avec le patriarche. Pour rappel, le président de la République est un appui du parti colonial français dont il partage de nombreuses thèses. Ainsi, Raymond Poincaré souhaite également que la France prenne part à l'indépendance libanaise afin de préserver l'influence française au Proche-Orient. Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, répond lui aussi le 21 janvier. Sa réponse est davantage énigmatique et ne présage pas de réelles avancées françaises : « Il reste encore à vaincre bien des difficultés mais avec une volonté patiente et résolue, avec l'aide de la divine providence, et le concours dévoué de votre Béatitude, nous pouvons espérer l'établissement d'un régime qui assurera à votre communauté la liberté et la sécurité »¹¹². Enfin, Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, suit la réponse du président de la République en espérant également une collaboration française au Liban¹¹³. À la suite de

¹¹¹ *Ibid.*, Document 241, Télégramme de Raymond Poincaré, président de la République, au patriarche maronite Élias Houayek, le 15 janvier 1919.

¹¹² *Ibid.*, Télégramme de Paul Cambon, ambassadeur de la République française à Londres, au patriarche maronite Élias Houayek, le 21 janvier 1919.

¹¹³ *Ibid.*, Document 246, Télégramme de Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, au patriarche maronite Élias Houayek, le 29 janvier 1919.

ces nombreuses réponses, Houayek formule un retour en réaffirmant ses demandes au gouvernement français :

« Au moment où je me mettais en devoir d'adresser à votre excellence mes plus sincères remerciements pour ses réconfortantes déclarations affirmant les droits de la France au Liban et en Syrie, j'ai eu l'honneur de recevoir la réponse qu'au nom du chef du gouvernement de la République votre excellence a bien voulu me faire l'honneur de m'adresser.

Il y a plusieurs siècles que les maronites vivent de l'espoir qu'un jour la France affranchie des exigences de la politique exercera enfin directement sur eux sa bienfaisante influence. Le martyr des quatre dernières années qu'ils ont subi avec courage sans défaillance pour affirmer leur foi en la France leur a, je crois largement mérité cette grâce ; et, nous serions tous désolés si après une si longue attente et de si dures épreuves nous nous voyions encore sacrifiés dans nos plus saintes et plus légitimes aspirations. Il ne nous est jamais arrivé de nous adresser à d'autres qu'à la France et de désirer rien d'autre qu'elle. Nous savons d'autre part que la France est pour nous une mère qui ne s'est jamais trouvée en retard toutes les fois qu'il s'est agi pour elle de nous faire du bien en améliorant votre situation. Aussi ai-je cru nécessaire d'attirer la bienveillante attention du gouvernement de la République sur ce grave sujet à l'occasion des solennelles assises qui se tiennent à Paris et desquelles vont dépendre les destinées des pays et des peuples et que je me permets aujourd'hui de revenir à la charge étant donnés certains bruits qui nous arrivent qui sont bien de répondre à nos aspirations communes ».¹¹⁴

Dans ce télégramme, Houayek dresse un semblant de mise en demeure rappelant que l'Église maronite n'a jamais osé demander des services à d'autres gouvernements. Les Libanais considèrent que la France leur est redevable, compte tenu de leurs nombreux sacrifices. Le patriarche reprend les moyens de chantage identique à ses prédécesseurs du XIX^e siècle lorsque la France avait failli à sa relation et à son engagement. Il attire l'attention de Raymond Poincaré et du gouvernement sur la possibilité que les Libanais et surtout les Maronites puissent trouver un nouveau protecteur. L'origine de

¹¹⁴ *Ibid.*, Document 362, Télégramme du patriarche Élias Houayek à Stephen Pichon, le 18 mars 1919.

ce rappel se trouve dans les « bruits qui nous arrivent » depuis Paris. Il fait référence à la visite réussie de l'émir Fayçal à la Conférence de la Paix et au début de possibles négociations. Malgré cet appel, le patriarche ne reçoit pas de véritable réponse et surtout aucune avancée.

Ainsi, François Georges-Picot alerte Stephen Pichon que les clients libanais ne sont pas satisfaits des honneurs faits à Fayçal lors de son arrivée à Beyrouth, ce dernier se trouvant sur un navire français¹¹⁵. De même, les Libanais s'opposent aux décorations reçues par l'émir. Cela crée de l'agitation dans le pays, opposant les Chérifiens aux Libanistes. Pour répondre à ces mouvements, le patriarche Houayek décide de composer une seconde délégation libanaise afin de se rendre à Paris et d'exposer le nationalisme libanais à la Conférence de la Paix¹¹⁶. Houayek demande à François Georges-Picot de recevoir les mêmes moyens que ceux mis à la disposition de l'émir Fayçal. Le Haut-Commissaire cherche à dissuader le patriarche de faire ce long voyage invoquant son grand âge. Sans succès. François Georges-Picot écrit à Stephen Pichon, l'importance pour le gouvernement d'empêcher le voyage du patriarche :

« Malgré ce que le mouvement actuel dans le Liban peut donc avoir de gênant pour le représentant de la République en Syrie, je pense que dans ces conditions, il est plus utile que nuisible pour notre politique si nous ne (paraissent) pas l'encourager. Il sert, en effet, à illustrer mieux que toute autre chose aux (yeux) de l'émir Feysal, qui ne semble pas s'en rendre compte complètement à quel point l'aide française lui est indispensable pour réaliser sans heurts, la grande Syrie à laquelle il aspire et quelles difficultés nous aurons même à surmonter pour y amener les populations chrétiennes ».¹¹⁷

Stephen Pichon se montre en accord avec François Georges-Picot et lui suggère d'empêcher un énième voyage de nationalistes à la Conférence de la Paix. Son exposé ne sera donc pas pris en compte par l'Assemblée :

« Le moment actuel ne me paraît pas propice pour un voyage du Patriarche Maronite à Paris. Les représentants des Puissances à Paris ont reçu

¹¹⁵ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Télégramme de François Georges-Picot à Stephen Pichon, le 23 mai 1919, p. 194-195.

¹¹⁶ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, *op. cit.*, Document 515, Télégramme de François Georges-Picot à Stephen Pichon, le 26 mai 1919, p. 586-587.

¹¹⁷ *Ibid.*

et reçoivent tant de délégués de toutes nationalités opprimées que leur attention n'est plus guère retenue par ces manifestations. Il ne faut pas néanmoins que nous paraissions redouter un voyage à Paris du Patriarche HOYEK. Vous l'assurez donc que lorsque le moment sera venu de discuter l'organisation du Liban et de la Syrie et leurs rapports, il sera naturel que ce haut prélat, vieil ami de la France, soit entendu ».¹¹⁸

Or, Élias Houayek ne compte pas attendre l'approbation du gouvernement français pour se rendre à Paris. Le 22 juin 1919, il convoque une réunion des évêques maronites afin de prendre collectivement les décisions concernant le voyage à Paris¹¹⁹. Le concile décide que le patriarche se rendra à Paris afin de pouvoir consulter directement le gouvernement français. Mais, une participation à la Conférence de la Paix n'aura lieu que si la diplomatie française l'autorise. Dans son initiative, Houayek cherche essentiellement à rappeler à la France les bons souvenirs du Liban et à reconstituer le lien historique entre les deux pays. Il est conscient que si le Liban devient indépendant, la France est le seul pays à pouvoir le soutenir. Ainsi, le 26 juin, Houayek exprime à François Georges-Picot sa volonté de partir le plus tôt possible pour l'Europe¹²⁰. Il souhaite faire une escale à Rome pour rencontrer le pape. Les projets du patriarche ont pour conséquence de fâcher l'émir Fayçal. Ce dernier s'oppose au voyage et promet de grandes manifestations pro-chérifiennes si Houayek venait à quitter le Liban.

Le projet d'Houayek est de restaurer les liens historiques afin de créer le Grand Liban. Le patriarche donne de la légitimité au projet nationaliste libanais. En effet, il se pose en figure religieuse et politique et comme un symbole de l'oppression ottomane ayant résisté aux appels allemands. On note son importance par les tentatives de ses opposants, pour l'affaiblir aux yeux du gouvernement français. Par exemple, Tewfic En-Natour, secrétaire général de l'indépendance arabe, écrit à Georges Clemenceau le 18 août 1919 :

« 1. Le Grand-Liban dont Sa Béatitude demande la séparation politique et économique d'avec la Syrie n'a pas donné mandat à S.B. à cet effet, exception faite d'une petite minorité qui n'a aucune importance.

¹¹⁸ *Ibid.*, Document 518, Télégramme de Stephen Pichon à François Georges-Picot, le 29 mai 1919, p. 591.

¹¹⁹ *Ibid.*, Document 481, Télégramme de Georges Leygues à Stephen Pichon, le 15 avril 1919, p. 534.

¹²⁰ *Ibid.*, Document 541, Télégramme de François Georges-Picot à Stephen Pichon, le 26 juin 1919, p. 612-613.

2. Sa Béatitude le patriarche est le chef d'une communauté religieuse qui ne représente dans le Grand-Liban qu'une petite minorité.

3. Sa qualité religieuse ne saurait lui conférer le droit de parler au nom des Musulmans, des Druzes, des Grecs-Orthodoxes qui sont la grande majorité actuellement dans le pays.

4. Une importante fraction de ses ouailles, les Maronites sont en contradiction formelle d'opinion avec lui, comme le confirment les déclarations et demandes enregistrées au Congrès et les paroles prononcées par la délégation libanaise en décembre 1919 ».¹²¹

Dans les quatre suggestions de l'Arabe, on note qu'il cherche à décrédibiliser le patriarche en invalidant son argument phare, le soutien de la population. De plus, la communauté maronite est réduite à une minorité n'exerçant aucune influence au Liban. Houayek est ainsi un adversaire politique et nationaliste. Figure du nationalisme libanais, il reçoit de nombreuses attaques y compris parmi les nationalistes libanais. Chekri Ghanem écrit notamment à Stephen Pichon, le 11 septembre, que Houayek n'a pas de véritable projet et que son unique projet est le rejet chérifien :

« Je n'ai pas trouvé cette irréductibilité dans le fond qu'on semblait craindre. Elle porte sur les mots. Ce noble vieillard finira, je crois, par comprendre que même dans les mots "l'indépendance totale du Liban et son érection en État souverain" est chose impossible. Je le lui ai fait entendre. Il y est bien revenu à différentes reprises, mais comme par acquis de conscience et par habitude de vieillard, mais chaque fois, avec moins de résolution.

Ce qui domine chez lui et dans tout le Liban, c'est la peur de Faiçal, augmentée de l'effacement de la France et de l'appréhension que celle-ci ne pourra pas vaincre la résistance anglaise. Il va jusqu'à douter que la France ait le mandat sur la Syrie intégrale ».¹²²

¹²¹ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Télégramme de Tewfic En-Natour, secrétaire général du Parti de l'indépendance arabe, à Georges Clemenceau, le 18 août 1919, p. 207-210.

¹²² Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, *op. cit.*, Document 614, Télégramme de

Face à ces critiques et à l'insistance du patriarche, il est bon de se questionner sur le rôle de la France à propos du nationalisme libanais. Les événements de la Conférence de la Paix l'obligent à prendre son parti. Woodrow Wilson a obtenu la création d'une commission neutre d'enquête en Orient afin de prendre en compte l'opinion des populations. Or, la France ne compte pas de sérieux alliés exceptés les nationalistes libanais et maronites. Par conséquent, pour ne pas perdre son influence en Orient, la France doit reconsidérer cet allié et lui permettre de défendre son projet national.

Chekri Ghanem, président du Comité Central syrien, à Stephen Pichon, le 11 septembre 1919, p. 688-689.

B. L'entente des Alliés permet à la France de retrouver ses intérêts en Orient

- *La fin du wilsonisme et le retour des accords secrets*

Comment peut-on définir le wilsonisme ? Souvent associé à une pensée nouvelle et voire révolutionnaire dans les pratiques diplomatiques européennes et à la sortie de l'isolationnisme américain, Woodrow Wilson se démarque comme le penseur du *self-government*. La philosophie wilsonienne séduit les populations dominées par une puissance étrangère. Or, Henry Laurens montre que le président Woodrow Wilson est avant tout un démocrate du sud des États-Unis. Sous son mandat présidentiel, la ségrégation raciale a été accentuée sur les populations minoritaires américaines¹²³. Il n'est donc pas un défenseur des populations colonisées d'Afrique ou d'Asie. Le *self-government* concerne avant tout les populations blanches européennes. Le wilsonisme s'exprime lors du discours au Congrès du 2 avril 1917 lorsque le président affirme les raisons de l'entrée en guerre américaine et la volonté de pérenniser la paix dans le monde. Ce courant peut ainsi être défini comme une pensée en faveur d'un multilatéralisme occidental. Pour faire perdurer la paix et permettre l'émancipation des populations, les puissances européennes doivent accompagner les indigènes à devenir autonomes. Woodrow Wilson s'oppose à la conquête coloniale¹²⁴ : les colonies, par leur statut, ne respectent pas le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes mais surtout elles conduisent à la montée des tensions entre les États européens.

Afin d'éviter de nouvelles conquêtes, Woodrow Wilson soutient la proposition du gouvernement sud-africain, Jan Cristian Smith, en faveur de la mise en place de mandat sur les anciennes colonies allemandes ou les territoires ottomans occupés¹²⁵. La future Société des Nations (SDN) serait garante de leur accompagnement par une puissance étrangère permettant de les mener à l'indépendance. La SDN nommerait directement les États mandataires. Ce concept effraie la France et la Grande-Bretagne : les mandats sont en contradiction avec le système colonial classique et freinent la conquête coloniale¹²⁶. Le Wilsonisme provoque un conflit entre le « nouveau » et « l'ancien » monde. La diplomatie française cherche, dans un premier temps, à défendre la volonté des peuples.

¹²³ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1949)*, *op. cit.*, p. 65.

¹²⁴ Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *op. cit.*, p. 63.

¹²⁵ Denise AMMOUN, *op. cit.*, p. 219.

¹²⁶ *Ibid.*

Par exemple, le 27 décembre 1917, Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, indique que la pensée française suit le droit des nationalités :

« Cette politique du droit des nationalités s'applique, dans notre pensée, aux populations arméniennes, syriennes, libanaises, comme aux peuples qui subissent contre leur volonté le joug de l'opresseur quel qu'il soit ; tous ces peuples ont droit à nos sympathies, à notre appui ; tous doivent avoir la possibilité de fixer eux-mêmes leur propre sort »¹²⁷.

De plus, Robert de Caix écrit à Philippe Berthelot que la politique des secteurs issue de la négociation Sykes-Picot est en adéquation avec le wilsonisme :

« Cette politique des secteurs peut se réclamer du wilsonisme. Elle assurerait, au moins en droit, et elle réserverait pour l'avenir l'unité du peuple le plus compact de l'Orient peuple qui ne peut comprendre d'autre régime qu'un empire ottoman sous un sultan. Le Gouvernement de celui-ci serait conseillé par des Ministres européens réunis dans la nouvelle capitale pour doubler les Ministres turcs, et il serait exercé dans les Provinces par des fonctionnaires turcs doublés de Conseillers et d'officiers de gendarmerie européens, mais fournis dans chaque secteur par une seule nation »¹²⁸.

Il est intéressant de voir que les figures diplomatiques françaises sont convaincues que le wilsonisme suit leur philosophie coloniale puisqu'ils défendent eux aussi la volonté des populations. Cela n'est pas totalement erroné car la diplomatie française souhaite défendre et soutenir les nationalismes orientaux lors de la Conférence de la Paix. Mais ce soutien n'est pas sans intérêt, l'objectif est d'obtenir une zone d'influence et donc de s'imposer dans la région.

Or, les populations indigènes ne sont pas en faveur d'une nouvelle occupation étrangère. Ainsi, dans les zones colonisées ou dans le Levant, les idées wilsoniennes se diffusent. En Syrie, la jeunesse éduquée se rassemble au sein du mouvement al-Fatat et demande plus de droits¹²⁹. De même, en Égypte, un mouvement national est créé en novembre 1918

¹²⁷ Antoine HOKAYEM, *La genèse de la constitution libanaise de 1926*, op. cit., p. 22.

¹²⁸ MAE, 353 PAAP 9, Fonds privé Bart, Lettre de Robert de Caix à Philippe Berthelot, le 12 avril 1919.

¹²⁹ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1949)*, op. cit., p. 104.

par Saad Zaghloul pour demander l'indépendance. Le mouvement se transforme en révolte populaire à partir de mars 1919¹³⁰. La vision des Européens apparaît bien éloignée de la volonté des populations orientales. Woodrow Wilson est conscient dès 1917 que la France et la Grande-Bretagne ne pourront pas accepter sa pensée :

« L'Angleterre et la France n'ont nullement les mêmes idées que nous concernant la paix. Après la guerre, nous pourrions les obliger à penser comme nous parce qu'elles seront alors, entre autres choses, financièrement entre nos mains, mais c'est impossible maintenant et toute tentative de parler en leur nom ou de nous exprimer franchement amènerait des désaccords qui remonteraient forcément à la surface en public et retireraient toute efficacité à notre alliance [...] Nos véritables conditions de paix, celles sur lesquelles nous insisterons sûrement, ne sont pas acceptables actuellement ni en France ni en Italie (sans parler de la Grande-Bretagne) ». ¹³¹

Woodrow Wilson est lucide : le développement du wilsonisme pourrait conduire à des dissensions avec les puissances coloniales alliées. Malgré la supposée approbation de quelques agents diplomatiques français, Georges Clemenceau, anticolonialiste, s'oppose au wilsonisme en raison de l'intérêt national à être présent en Orient. Dans ce sens, il critique David Lloyd George comme étant à l'origine de l'introduction de Woodrow Wilson dans le jeu diplomatique, afin d'écarter la France de l'Orient¹³². Le président du Conseil indique que si le wilsonisme ne permettait pas à la France de retrouver son influence en Syrie alors il démissionnera du gouvernement¹³³. Ainsi, le wilsonisme, renforcé par la commission d'enquête neutre, obligeant les Européens à se justifier.

Après la diffusion des accords Sykes-Picot en 1917 par les bolchéviks, les populations orientales sont indignées et s'opposent aux accords secrets sans consultation du peuple¹³⁴. Cette critique est amplifiée par la diffusion du principe du droit des peuples à disposer

¹³⁰ Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *op. cit.*, p. 55.

¹³¹ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, *op. cit.*, p. 170.

¹³² Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1949)*, *op. cit.*, p. 109.

¹³³ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, *op. cit.*, Document 508, Procès-verbal d'une conversation entre David Lloyd George, Georges Clemenceau et Woodrow Wilson relative à l'avenir de l'Asie, p. 571-580.

¹³⁴ Joseph MAÏLA, « Les accords Sykes-Picot entre mythe et histoire », *art. cit.*, p. 245.

d'eux-mêmes. Il y a donc une volonté de proposer une diplomatie franche et transparente. C'est dans ce sens qu'est créée la Conférence de la Paix à partir de 1919, permettant à tous les acteurs de venir à Paris défendre leur aspiration. Une multiplication des délégations y compris de communautés minoritaires s'y rendent. Rapidement, les nombreuses revendications nationalistes, souvent opposées, obligent les puissances à repenser à une nouvelle forme de consultation. Le 20 mars 1919, Woodrow Wilson propose de constituer une commission enquêtant sur la volonté des populations de l'ancien Empire ottoman¹³⁵. Dans un premier temps, Georges Clemenceau ne s'oppose pas à cette commission à condition que celle-ci enquête sur l'ensemble de l'Orient et non uniquement en Syrie. Théoriquement, la commission doit être composée par des diplomates américains, anglais et français¹³⁶. Or, le président du Conseil ne souhaite pas que la France participe à la commission avant que le remplacement des troupes britanniques devienne officiel¹³⁷. Suite au refus français, David Lloyd George déclare que le gouvernement britannique n'enverra pas de diplomate. Ainsi, la commission, qui devait être interalliée, est uniquement composée d'Américains. C'est une première faiblesse puisque pour Stephen Pichon, le rapport n'a qu'un intérêt informatif et ne débouche pas sur des décisions concrètes¹³⁸.

Fin mai 1919, Henry King et Charles Crane quittent Paris pour se rendre au Levant afin d'enquêter. Les deux Américains ont reçu des instructions précises de la Conférence de la Paix le 25 mars 1919 :

« La commission rendra un compte aussi complet-rendu que possible de l'état de l'opinion publique de ces régions en ce qui concerne les besoins et l'administration locaux, elle recueillera sur les conditions sociales, ethniques et économiques tous les renseignements qui pourront éclairer le jugement de la Conférence. Elle cherchera à se former une opinion, autant que les circonstances et le temps mis à sa disposition le permettront, sur les divisions territoriales et sur la désignation des mandataires les plus aptes à maintenir l'ordre et la paix dans ces régions et à faire progresser les peuples dans la voie de la civilisation.

¹³⁵ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, p. 141.

¹³⁶ James BARR, *op. cit.*, p. 101.

¹³⁷ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, *op. cit.*, Document 543, Télégramme de Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères à Paul Cambon, ambassadeur de la République française à Londres, le 29 juin 1919, p. 614.

¹³⁸ *Ibid.*

La commission devra trouver auprès des autorités militaires et navales alliées toutes les facilités pour l'exécution rapide de sa mission. Elle devra notamment être transportée avec la plus grande célérité possible de la côte de Syrie en Mésopotamie, par où, en raison de l'approche des grandes chaleurs, elle devra commencer son enquête.

Etant donné le caractère timide de populations longtemps opprimées par les Turcs, des proclamations seront faites avant l'arrivée de la Commission, dans les pays visités pour faire connaître que nul ne pourra ultérieurement être molesté soit par les autorités actuelles, soit par toutes autres en raison des opinions qu'il aura pu professer devant la commission ». ¹³⁹

La commission neutre américaine a donc pour mission d'aller interroger toutes les personnalités orientales représentant les différentes formes de nationalisme. Elle a pour devoir de rester neutre afin de représenter les aspirations de toutes les populations. Localement, les autorités françaises et britanniques doivent recueillir toutes les pétitions des populations et les partager avec les membres de la commission. Par conséquent, Feer, adjoint de François Georges-Picot au Liban, s'inquiète du positionnement des notables libanais et syriens ¹⁴⁰. Il indique à François Georges-Picot deux mouvements qui pourraient se créer dans la région. Le premier, essentiellement composé de chrétiens, souhaite défendre la France et le nationalisme libanais. *A contrario*, les musulmans s'opposent à la présence française pour permettre l'établissement d'un royaume arabe. Seuls les chrétiens défendent la tutelle française, il devient ainsi indispensable pour le haut-commissariat de soutenir le nationalisme libanais et de le promouvoir auprès des membres de la commission.

En revanche, Robert de Caix indique à Philippe Berthelot sa confiance envers la commission neutre :

« J'ai vu ce matin le docteur King, un des deux délégués américains de la commission d'enquête en Orient. Je lui ai déclaré que si la France n'était pas en principe opposée au départ de la commission, elle désirait que celle-ci ne parte pas sans que nous ayons obtenu certaines garanties. Je lui ai fait observer qu'il était extrêmement pénible pour nous de penser

¹³⁹ *Ibid.*, Document 472, Instructions de la Conférence de la Paix à l'intention de la commission interalliée chargée d'enquêter dans certaines régions de l'Empire ottoman, le 25 mars 1919, p. 515-518.

¹⁴⁰ *Ibid.*, Télégramme de M. Feer, adjoint au Haut-Commissariat de la République française en Syrie et en Arménie, à François Georges-Picot, le 7 avril 1919, p. 523-524.

que nous risquions d'être évincés d'un domaine où nous exerçons une influence séculaire par l'effet même d'une victoire que nous avons payée plus cher qu'aucun de nos Alliés ; les arguments de ce genre portent sur les Américains avec lesquels on a eu grand tort de ne pas prendre assez contact et le docteur King en a paru impressionné ». ¹⁴¹

Pour le conseiller diplomatique, les Américains pourraient devenir alliés en Orient contrairement aux Britanniques. Il est alors important de les accueillir avec respect et de défendre le positionnement historique français. Les agents britanniques pourraient profiter de la commission neutre pour troubler les événements. T.E Lawrence prévoit son retour en Orient avant l'arrivée de la commission pour organiser des mouvements de sympathie envers Fayçal et orienter les deux Américains ¹⁴².

La commission recueille aussi les avis des personnalité religieuses présentes en Orient. C'est le cas de Giannini, vicaire apostolique d'Alep et délégué apostolique en Syrie. L'Italien s'oppose à l'affrontement diplomatique franco-britannique qui conduit à une division de la population :

« Si les puissances alliées, surtout la France et l'Angleterre qui connaissent la situation du pays, étaient venues en Syrie avec un programme bien défini de commun accord, et clairement manifeste, aucune question sérieuse n'aurait été soulevée ; et tous, chrétiens et musulmans, assurés des bonnes intentions de leurs libérateurs, et convaincus de leur impuissance actuelle à créer eux-mêmes un nouveau régime viable, auraient accepté très volontiers l'arrangement politique qu'on aurait jugé à propos de leur offrir ». ¹⁴³

De même, il s'oppose au nationalisme chérifien qui pourrait ressusciter le fanatisme musulman. Le vicaire prône davantage la présence française afin de respecter les traditions de la région mais aussi parce que la France est la puissance qui connaît le mieux le contexte syrien. De plus, Giannini se pose comme un soutien au nationalisme libanais :

¹⁴¹ *Ibid.*, Document 498, Note de Robert de Caix, conseiller auprès du ministre des Affaires étrangères, à Philippe Berthelot, adjoint au Directeur des Affaires politiques et commerciales, le 2 mai 1919, p. 557-558.

¹⁴² Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, p. 142.

¹⁴³ AJV, Fonds Mission du Proche-Orient, RPO 2, Rapport de Monseigneur Giannini à la commission américaine d'enquête pour la Syrie, le 5 juillet 1919.

« Qu'entre toutes les questions touchant l'avenir de la Syrie en général, il y a en a une qui mérite d'une façon toute particulière, la bienveillante et sérieuse attention des Puissances victorieuses : c'est celle du Liban, cette antique oasis de liberté chrétienne qu'il faut sauvegarder à tout prix. Le Liban, grâce à sa vaillance, et à l'appui de l'Europe chrétienne, et surtout de la France, a pu conserver jusqu'à nos jours, en partie du moins, son ancienne autonomie, dont il ne pourrait être privé sans une grave injustice. Il y a même une vieille injustice à réparer à son égard : c'est celle qui fut consacrée diplomatiquement, malgré les efforts contraires de la France, après les tristes événements de 1860, lorsque son territoire déjà mutilé en d'autres circonstances, fut réduit aux stériles rochers de la montagne sacrée. L'équité la plus élémentaire demande qu'on assure au Liban, avec son autonomie complète, ses anciennes limites bien connues ». ¹⁴⁴

Après les premiers retours, le 22 juillet, Brémond, administrateur des T.E.O. Nord, affirme à François Georges-Picot que la commission américaine devrait défendre la position française à la suite de la consultation de plusieurs commissions affirmant la France comme seule tutelle possible ¹⁴⁵.

La commission est de retour à Paris le 28 août 1919. King et Crane soumettent à Woodrow Wilson leur rapport en septembre, mais ce dernier a déjà quitté l'Europe. Le refus du Congrès américain de signer le traité de Versailles l'oblige à un retour précoc, d'autant plus que Woodrow Wilson est fragilisé par une attaque cérébrale et sort donc des négociations internationales. Le rapport n'est alors pas étudié par les puissances européennes et n'a qu'un rôle informatif. Le *New York Times* le publie en 1922 ¹⁴⁶. Si le travail de la commission américaine n'a entraîné aucune conséquence dans la diplomatie orientale, il est le fruit d'un travail d'enquête intéressant et montre aussi l'ambition américaine en Orient sous la présidence Woodrow Wilson.

Concernant la Syrie, la commission indique qu'une majorité de la population entre Tyr et Tripoli s'est prononcée en faveur du Grand Liban. Cependant, la plupart d'entre-eux, hors

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I), op. cit.*, Document 576, télégramme du colonel Brémond, administrateur des T.E.O Nord à François Georges-Picot, le 22 juillet 1919, p. 648.

¹⁴⁶ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, p. 142.

Mont-Liban, ne souhaite pas que la tutelle soit française¹⁴⁷. Parallèlement, le Congrès syrien, soutenu par la majorité des Syriens, réclame une indépendance entre Taurus au nord, une ligne entre Jouf et Akaba ainsi qu'une autre d'Abou Kemal à El Jouf. De plus, la Syrie devrait être un royaume gouverné par Fayçal avec un gouvernement civil¹⁴⁸. Le Congrès arabe rejette également l'article 22 et donc la création des mandats. Les Arabes réclament l'aide des États-Unis puis de l'Angleterre. Ils s'opposent à la présence de la France et du sionisme en Orient. La commission recommande plusieurs dispositions à prendre en Orient : Le mandataire ne doit pas avoir d'ambition coloniale et sa présence doit être limitée dans le temps; Le mandataire doit avoir les outils politiques et la puissance permettant d'affirmer sa présence ; Le mandataire a pour mission d'éduquer la population à la démocratie et à la citoyenneté et donc à former rapidement un gouvernement ; Les populations doivent obtenir une totale liberté religieuse et le mandataire doit assurer le droit des minorités.¹⁴⁹

En Syrie, l'unité paraît la seule solution apportant la viabilité économique. Le Liban doit obtenir l'autonomie au sein de la monarchie syrienne. Un seul mandataire doit être désigné pour l'ensemble de pays. Fayçal devrait être nommé souverain.¹⁵⁰

En septembre 1919, le wilsonisme prend fin en même temps que le retour de la commission d'enquête. Or, si Woodrow Wilson affirme, dans ses quatorze points, sa volonté d'accorder le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le président américain cherche cependant à accentuer la présence américaine dans le débat diplomatique y compris en Orient. En effet, la commission indique que tous les nationalismes réclament la présence américaine. Nous avons pu voir dans les déclarations nationalistes que, ni le nationalisme libanais, ni le chérifien ne demandent la présence américaine mais plutôt française ou britannique. Ainsi, par une importante propagande, les Américains espèrent contrôler l'Orient. Howard Bliss, président de l'université américaine de Beyrouth, est essentiellement à l'initiative de cette campagne pro-américaine¹⁵¹. Le wilsonisme n'a donc été qu'un écran de fumée qui est rapidement remplacé par un règlement entre Français et Britanniques.

Dès décembre 1918, Georges Clemenceau se rapproche de son homologue britannique afin de renouer leur alliance. L'objectif du président du Conseil est d'obtenir le soutien de la

¹⁴⁷ MAE, 451 PAAP 9, Fonds privé Pierre Bart nommé « propagande arabe », Première publication du rapport King-Crane dans « Editor and Publisher » du 2 décembre 1922.

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, p. 141.

Grande-Bretagne à propos de la frontière allemande¹⁵². Pour défendre la position française, Georges Clemenceau est accompagné du maréchal Foch, auteur d'un mémorandum sur la sécurisation de la frontière allemande, le 27 novembre précédent. Le 1^{er} décembre, David Lloyd George et Georges Clemenceau se retrouvent seuls à l'ambassade française de Londres¹⁵³. Le Premier ministre britannique indique ses demandes territoriales en Orient : il souhaite obtenir la Mésopotamie et la Palestine. David Lloyd George aurait aussi prononcé cette phrase restée emblématique lors des négociations franco-britanniques « Je veux Mossoul ! ». Georges Clemenceau accepte toutes les demandes de son homologue britannique malgré les futures réticences du ministre des Affaires étrangères, Stephen Pichon¹⁵⁴. Aucune archive officielle ne témoigne de cette conversation, les deux hommes ne communiquent pas les résultats des discussions à leur administration. Malgré le développement du wilsonisme, les négociations secrètes restent un canal important des diplomaties européennes. Pour Gérard D. Khoury, l'arrangement entre les deux hommes signifie que la Grande-Bretagne n'a soutenu les Chérifiens que pour presser les Français de leur laisser la Mésopotamie et la Palestine. Une fois le résultat obtenu, les Britanniques n'ont plus aucun intérêt à soutenir la Grande Syrie chérifienne et donc le gouvernement se tourne désormais vers la France pour harmoniser les intérêts des deux pays dans la région¹⁵⁵. Ainsi, à partir de 1919, la Grande-Bretagne lâche progressivement son soutien à Fayçal jusqu'au remplacement des troupes en novembre.

Si la Grande-Bretagne a envisagé un moment d'occuper l'ensemble de l'Orient, il était évident que l'armée anglaise n'avait pas les moyens d'être présente sur tous les fronts, d'autant plus que des affrontements éclatent en Égypte, en Irlande et aux Indes¹⁵⁶. Le *War Office* estime qu'il est impossible de conserver une présence militaire en Syrie. Stephen Pichon indique à Paul Cambon, le 2 mai 1919, que les troupes britanniques diminuent progressivement en Syrie et qu'elles sont remplacées par des garnisons françaises :

« Les effectifs britanniques stationnées en Syrie vont diminuant chaque jour par l'effet de la démobilisation, tandis que l'autorité britannique se voit

¹⁵² Gérard D. Khoury, « Georges Clemenceau et le Levant », *art. cit.*, p. 171.

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, *op. cit.*, p. 149.

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *op. cit.*, p. 55.

obligée de faire face à des situations difficiles aussi bien en Égypte qu'aux Indes »¹⁵⁷.

Le sujet est également abordé à l'occasion de la Conférence de la Paix, le 21 mai, lors d'une discussion entre Woodrow Wilson, David Lloyd George et Georges Clemenceau. Le président du Conseil exprime son désaccord avec les Britanniques sur l'absence de compensation à la suite des arrangements territoriaux :

« J'avais cru qu'en vous cédant Mossoul, en acceptant qu'une partie de la Syrie soit prise pour y faire passer un chemin de fer et que la Cilicie aille à l'Arménie, je pourrais avoir droit à quelques compensations ».¹⁵⁸

David Lloyd George promet le remplacement car il n'imagine pas la présence d'une autre puissance présente que la France :

« À Londres, la Syrie étant promise à la France, la Mésopotamie à la Grande-Bretagne, je vous ai en effet demandé de faire passer Mossoul dans la zone britannique et vous y avez consenti. Je ferai remarquer que dans le mémoire que je vous ai lu tout à l'heure, la première ligne rappelle que la Syrie sera placée sous le mandat français. [...] J'ai proposé, en vue de rendre possible notre démobilisation que l'occupation de l'Asie turque soit partagée entre nous ».¹⁵⁹

David Lloyd George officialise enfin le remplacement des troupes britanniques le 13 septembre 1919 après une rencontre des diplomates britanniques à Deauville. Le Premier ministre souhaite obtenir l'autorisation de la construction de chemins de fer et de pipelines entre la Mésopotamie et la Méditerranée en contrepartie de la Syrie à la France¹⁶⁰. Contrairement à certaines déclarations, le gouvernement britannique en occupant la Syrie avait essentiellement des ambitions économiques. L'objectif était de créer un couloir territorial permettant d'acheminer le pétrole irakien vers la mer Méditerranée. Ainsi,

¹⁵⁷ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, op. cit., Document 499, Télégramme de Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, à Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, le 2 mai 1919, p. 558-559.

¹⁵⁸ *Ibid.*, Document 508, Procès-verbal d'une conversation entre David Lloyd George, Georges Clemenceau et Woodrow Wilson relative à l'avenir de l'Asie, p. 571-580.

¹⁵⁹ *Ibid.*

¹⁶⁰ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, op. cit., p. 261.

le 13 septembre, un aide-mémoire relatif à l'occupation de la Syrie est envoyé au gouvernement de Georges Clemenceau¹⁶¹ : pour synthétiser le mémorandum, le gouvernement britannique propose à la France d'organiser le remplacement définitif par des troupes françaises et total des troupes britanniques à compter du 1^{er} novembre 1919. Or, les Français n'ont le droit de remplacer les troupes anglaises que dans l'O.E.T.A. Ouest. Sur le territoire gouverné par Fayçal, ce sont aux troupes arabes de remplacer les soldats anglais. Ainsi, le gouvernement français doit s'accorder avec le gouvernement chérifien pour l'administration militaire de la région. En somme, les Français doivent négocier avec Fayçal pour trouver un accord définitif sur la Syrie. La Grande-Bretagne officialise également son intention d'installer des équipements pour le transfert de ressources de la Mésopotamie vers la Palestine et la Méditerranée.

Contrairement aux échanges depuis plus d'un an, la diplomatie britannique se réfère désormais à l'accord Sykes-Picot afin de justifier ce changement. Enfin, la Grande-Bretagne officialise son contrôle de la Palestine, de la Mésopotamie et de la Transjordanie. Le 3 octobre 1919, Georges Clemenceau répond au mémorandum britannique¹⁶². Il rappelle que la base de l'accord repose seulement sur les dispositions Sykes-Picot. Ainsi, les zones de contrôle et d'influence ne seront officielles qu'après l'approbation définitive de la Conférence de la Paix. Ainsi, les décisions données par le mémorandum du 13 septembre doivent concerner seulement le remplacement des troupes britanniques. Le président du Conseil est défavorable à la présence chérifienne, il remet en cause les correspondances Henry McMahon-Hussein, au prétexte que la France n'aurait eu les dispositions de cet accord qu'en février 1919. Georges Clemenceau indique avoir besoin d'agir militairement en Syrie en cas de problème sans avoir à se référer à Fayçal ou aux Britanniques : « Comment pourrions-nous traiter avec Fayçal si ce sont les Anglais qui en font leur client et se posent vis-à-vis de lui en garants de l'engagement de nous interdire la zone intérieure »¹⁶³.

Finalement, le 4 octobre, la formule de remplacement des troupes britanniques est adoptée par les deux gouvernements¹⁶⁴. Ainsi, dès le 13 octobre, le *War Office* prend les dispositions

¹⁶¹ Voir aide-mémoire en annexe 13.

¹⁶² *Ibid.*, Réponse de Georges Clemenceau à l'aide-mémoire britannique concernant l'occupation militaire de l'Empire ottoman, le 3 octobre 1919.

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I), op. cit.*, Document 622, Télégramme de François Georges-Picot, Haut-Commissaire de la République française en Syrie et en Arménie, à Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, le 4 octobre 1919, p. 701.

permettant l'évacuation des troupes. Mais les renseignements et diplomates français craignent que le remplacement des troupes conduise à des actes hostiles de la part des Chérifiens contre les garnisons françaises, d'autant que l'émir Fayçal a indiqué être opposé au remplacement des troupes britanniques, surtout à l'arrivée des militaires français. Les diplomates étrangers, italiens ou américains par exemple, s'inquiètent aussi du remplacement¹⁶⁵. Par exemple, le consul d'Espagne, d'Aranda, informe son gouvernement que le désordre et le pillage devraient s'accroître à Damas après le départ des troupes britanniques. Ces craintes semblent être corroborées par les services de renseignements français. Ils découvrent que les autorités britanniques transfèrent du matériel de guerre aux Chérifiens depuis le mois de septembre¹⁶⁶. Les Anglais chercheraient à dresser les populations contre la présence française. Ainsi, les diplomates se demandent si la Grande-Bretagne ne cherche pas à rendre la Syrie ingouvernable pour la future administration française.

Pour s'opposer au commandement anglais, Georges Clemenceau nomme Henri Gouraud en remplacement de François Georges-Picot en tant que Haut-Commissaire de la République française en Syrie et en Arménie. Henri Gouraud est né le 17 novembre 1867 à Paris dans une famille qui n'était pas de tradition militaire¹⁶⁷. Mais après son baccalauréat, le futur général continue sa formation dans une classe préparatoire afin d'entrer dans l'armée. Depuis son plus jeune âge, Henri Gouraud est remarqué pour son attachement à l'histoire mais aussi son patriotisme, marqué par une soif de revanche contre l'Allemagne. Le 30 octobre 1888, il entre au Centre des hautes études militaires (CHEM) puis devient sous-lieutenant le 1^{er} octobre 1890¹⁶⁸. Le 29 septembre 1898, il est rendu célèbre par la capture de Samory Touré en Afrique. Après ses premières campagnes au Soudan, il suit sa formation à l'École Supérieure de Guerre où il est diplômé du Brevet d'État-Major en 1899 en étant classé à la 55^{ème} place sur 438¹⁶⁹. Henri Gouraud a une appétence pour les campagnes coloniales au cours desquelles il prend de nombreux clichés photographiques, dont certains sont publiés dans la presse coloniale française¹⁷⁰. Si Henri Gouraud est perçu comme un officier très prometteur, il est aussi décrit en 1901, comme un soldat qui emploie parfois des

¹⁶⁵ Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *op. cit.*, p. 58.

¹⁶⁶ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I), op. cit.*, Document 613, Télégramme de Georges Leygues à Stephen Pichon, le 8 septembre 1919, p. 687-688.

¹⁶⁷ Julie d'ANDURAIN, *Henri Gouraud. Photographies d'Afrique et d'Orient, trésors des archives du Quai d'Orsay, op. cit.*, p. 12.

¹⁶⁸ SHD, 11 YD 50, Dossier militaire Henri Gouraud.

¹⁶⁹ *Ibid.*

¹⁷⁰ Julie d'ANDURAIN, *Henri Gouraud. Photographies d'Afrique et d'Orient, trésors des archives du Quai d'Orsay, op. cit.*, p. 65.

moyens trop extrêmes sans se préoccuper des conséquences¹⁷¹. En 1903, il est remarqué pour sa gestion des accords avec les Touaregs, Henri Gouraud aurait porté une véritable attention aux différences entre communautés. Il participe à de nombreuses campagnes africaines : Niger, Tchad, Mauritanie. Il est reconnu pour ses qualités d'organisation et de chef¹⁷². Au printemps 1911, il se rend au Maroc auprès du maréchal Lyautey au sein du 1^{er} régiment de Marche d'Infanterie coloniale. Au début de la Guerre mondiale, il débarque en France le 6 septembre 1914 avec un régiment de zouaves et de tirailleurs. Puis le 15 septembre, il intègre la 10^e Division d'Infanterie. Le 23 janvier 1915, il est nommé commandant du Corps d'Armée colonial à Beauséjour-Massiges et participe à de nombreuses batailles en Champagne. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le 6 mai 1915, Henri Gouraud est nommé dans les Dardanelles. Héroïquement, il est blessé puis amputé dans le bateau le ramenant en France. À l'Hôpital militaire, Raymond Poincaré lui remet la Médaille militaire. Seulement quelques semaines plus tard, Henri Gouraud prend la tête de la IV^{ème} armée en Champagne. Après quoi il est appelé au Maroc en tant que résident général pour remplacer Lyautey nommé ministre de la Guerre, il y reste jusqu'à la fin de l'année 1917. Il revient en Champagne en 1918, où sous l'autorité de Philippe Pétain, il se démarque en arrêtant les offensives allemandes. Franchet d'Espérey le décrit comme ayant « un cœur d'or et une belle âme de soldat »¹⁷³. Jusqu'à la fin de la guerre, il affirme ses qualités militaires, il est nommé commandant de l'Armée d'Alsace en 1918 puis devient gouverneur militaire de Strasbourg à la fin de la guerre.

Malgré son expérience des colonies et de la Guerre mondiale, Henri Gouraud est surpris d'être nommé pour cette mission. Il affirme ne pas connaître les enjeux du monde oriental. L'ordre de Georges Clemenceau est particulièrement ambitieux mais il n'est pas précis :

« Votre mission consiste à la faveur de cette relève, à établir au fond de la Méditerranée un centre de rayonnement français. C'est une grande et belle tâche que je vous confie »¹⁷⁴.

Le président du Conseil ajoute :

« C'est un homme habillé en kaki comme vous, qu'il faut envoyer au Levant. Mettez un poilu chez nous partout où il y avait un tommy

¹⁷¹ SHD, 11 YD 50, Dossier militaire Henri Gouraud.

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴ Pierre Lyautey, *Gouraud, op. cit.*, p. 192.

britannique. Je sais que vous n'avez pas choisi d'aller là-bas, mais il y a deux catégories d'hommes, ceux qui pensent à eux avant de penser à leur Patrie et puis les autres. Je sais que vous êtes de ces derniers. Allez ! »¹⁷⁵.

Les troupes françaises au Levant sont soulagées par la nomination d'Henri Gouraud en tant que Haut-Commissaire, notamment le colonel de Piépape qui écrit au général ses espoirs :

« [Par rapport à sa nomination] C'est la fin d'un cauchemar, et la porte ouverte enfin aux plus légitimes espérances françaises ! Tout l'horizon s'éclaire par votre venue, mon Général, et tous nos cœurs battent à l'unisson, de même élan.

Permettez-moi de vous dire le bonheur personnel que j'éprouve à me retrouver sous vos ordres, travaillant à une œuvre d'aussi haute portée patriotique qu'est celle du Levant, vous pouvez être assuré que je m'y emploierai de toutes mes forces, avec la même ardeur que jadis au Maroc ou aux Dardanelles, et le même dévouement pour votre personne ».¹⁷⁶

Piépape décrit également le contexte compliqué du Moyen-Orient du fait de la présence des forces anglaises et des troubles causés par les Chérifiens :

« La situation n'est pas brillante. Nous avons laissé faire aux Anglais une œuvre abominable, dont tous les résultats sont à craindre aujourd'hui. Le pays arabe est en pleine anarchie, et s'apprête à lever les armes contre nous, s'appuyant sur une armée chérifienne que les Anglais ont forgée de leurs propres mains, la munissant d'avions, de canons de 105, d'autres mitrailleuses, etc ... Dès le premier jour, ce sera la lutte alors que rien ne se serait produit, si la fourberie anglaise n'avait semé tous ces ferments. Le Maréchal Edmund Allenby, il ne faut pas l'ignorer, est le plus directement responsable de cet état de choses, malgré les déclarations d'apparence francophile qu'il vient de faire à son retour en Europe,

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ MAE, 399 PAAP 198, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre du colonel de Piépape à Henri Gouraud, le 14 octobre 1919.

démentant ainsi d'une manière [...] car peu leste, l'attitude non équivoque qu'il eut pendant deux ans à notre égard.

À mon humble avis, il est indispensable d'amener au plus vite non seulement des troupes, trois divisions seraient nécessaires, mais encore des engins modernes perfectionnés, tanks, avions, autos-mitrailleuses, obus asphyxiants, etc ... Bref. Toutes les spécialités contre lesquelles les troupes chérifiennes seraient impuissantes ; ce sera le plus rapide en même temps que le plus économique moyen de briser de suite une résistance qui ne se prolongera plus, une fois qu'elle aura été mâtée ». ¹⁷⁷

Henri Gouraud a de nombreux défis à relever au Levant, notamment, celui de constituer un point d'appui pour la diplomatie française et d'identifier ses ennemis de ses alliés, cela concerne tout particulièrement les Chérifiens. Si Henri Gouraud a décoré Fayçal à Strasbourg, il n'est pas véritablement en accord avec l'émir. Or, Georges Clemenceau ne lui a pas véritablement donné de consigne concernant la marche à suivre avec les Arabes. En effet, le président du Conseil est en pleine négociation pour la seconde fois avec Fayçal. Il ne souhaite donc pas que le général ruine un potentiel accord.

- *Le compromis de Georges Clemenceau*

En avril 1919, alors que le remplacement des troupes britanniques n'est pas encore acté, le gouvernement Georges Clemenceau mène une première phase de négociations avec Fayçal. Les pourparlers sont menés par un journaliste/diplomate Robert de Caix. Personnage central de la présence française au Levant jusqu'en 1925, il est donc intéressant de voir dans sa biographie les sources de sa politique. Ce dernier naît le 5 février 1869 dans une famille marquée par la défaite de Sedan. Son père est en lien avec le courant colonial. Robert de Caix explique l'ambiance familiale dans son ouvrage *Souvenirs de carrière* :

« Le sentiment qui a dominé mon esprit pendant mon enfance et ma première adolescence a été celui qui devait résulter nécessairement de la défaite de 1870/71 et des conséquences qu'elle a entraînées. [...] Mon souci du sort du pays fut incliné, alors que j'étais encore très jeune, par des espérances portant non plus sur l'Alsace et la Lorraine qui, selon un mot très souvent répété, devaient nous revenir un jour en vertu de la "justice

¹⁷⁷ *Ibid.*

immanente", mais surtout sur un agrandissement du domaine français hors de l'Europe. J'avais le sentiment que le domaine français devait s'élargir d'ailleurs dans le monde et qu'il fallait lui donner plus d'espace. C'est ainsi que je fus amené à consacrer la plus grande partie de ma carrière à l'extension et à l'organisation de l'empire colonial que le Lorrain Jules Ferry lui-même avait appelé à les Français à désirer, en regardant dans une autre direction que celle de la ligne bleue des Vosges ». ¹⁷⁸

Intéressé par l'agrandissement de la France et donc la conquête coloniale, Robert de Caix suit des études de sciences politiques spécialisées dans la diplomatie. À la fin de son cursus, il est lauréat de sa promotion mais la veille de son départ en stage de fin d'étude en Suisse, il est malade et doit donc reporter son voyage. Resté à Paris, Robert de Caix est approché puis recruté par le *Journal des Débats*, associé au parti colonial, dans lequel il fait carrière jusqu'en 1919¹⁷⁹. Proche des milieux coloniaux, le journaliste/diplomate collabore également avec le Comité de l'Afrique française puis fonde le Comité de l'Asie française et le journal associé, le *Bulletin de l'Asie française*. Dans ses pages, Robert de Caix écrit de nombreux articles sur l'Extrême-Orient. Par ses engagements professionnels, il se rapproche de diplomates comme Philippe Berthelot avec qui il devient ami, mais aussi de militaires comme Henri Gouraud¹⁸⁰. Durant la Guerre mondiale, Philippe Berthelot le nomme à la Maison de Presse, organe de propagande des Affaires étrangères. Robert de Caix est ensuite envoyé en mission diplomatique en Russie et en Angleterre où il prend connaissance des accords territoriaux portant sur le Levant. Le journaliste/diplomate s'oppose à la répartition faite par François Georges-Picot et Mark Sykes, en raison de la séparation de la Palestine de la Syrie. Dans un discours, le 30 juin 1916, à la Société de Géographie, il appelle à l'union des régions syriennes, surtout à la colonisation de ces territoires¹⁸¹. Malgré son désaccord avec la diplomatie française, Philippe Berthelot presse Georges Clemenceau de le nommer pour négocier avec Fayçal au printemps 1919. Grâce au soutien de son ami, il est nommé mais il n'apprécie guère l'émir et craint son entourage

¹⁷⁸ Gérard D. KHOURY, *Une tutelle coloniale : Le mandat français en Syrie et au Liban*, Paris, Belin, 2006, p. 7-8.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 8.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 12-15.

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 15-16.

surtout T.E Lawrence¹⁸². Cependant, Robert de Caix est conscient de l'importance de cet accord avec l'émir, pour doubler la commission américaine au Levant et permettre une installation durable de la France.

Si le gouvernement Georges Clemenceau se montre ferme vis-à-vis de l'émir lors de la Conférence de la Paix, c'est essentiellement pour critiquer son lien avec la Grande-Bretagne et donc l'opposition des Arabes à la France, d'autant que cette concurrence est accentuée par Woodrow Wilson et T.E Lawrence. Mais derrière cette fermeté, le gouvernement français, notamment le président du Conseil, est intéressé par le nationalisme chérifien¹⁸³. Le général Mordacq écrit notamment dans ses mémoires, sa rencontre avec l'émir Fayçal le 31 janvier 1919 :

« Le 31 janvier, le Président me chargea d'aller remettre à l'émir Fayçal la croix de guerre que venait de lui conférer le gouvernement français. L'émir, précédé d'une énorme réputation, d'une véritable légende, était arrivé à Paris depuis peu, et, on peut le dire, en était la véritable coqueluche. [...] Le gouvernement lui-même, entraîné dans ce grand courant de sympathie, s'était enquis de savoir quelle haute distinction il pouvait accorder à son royal visiteur. En vrai soldat, ce dernier n'avait pas hésité à faire comprendre que rien ne pourrait lui être plus agréable que la croix de guerre française. Connaissant ma sympathie profonde (d'autant plus profonde qu'elle était très ancienne) pour les Arabes, le Président me pria d'accrocher sur la poitrine de l'émir cette décoration dont il était si désireux ».¹⁸⁴

L'émir Fayçal a fait sensation lors de la Conférence de la Paix. Bien qu'il soit un ennemi sur le jeu diplomatique, la France aimerait l'attirer dans sa sphère diplomatique pour en faire un allié.

Georges Clemenceau n'a pas une vision colonisatrice du Levant¹⁸⁵. Il est donc prêt à négocier avec l'émir. Pour Henry Laurens, le gouvernement rêverait même de constituer un

¹⁸² Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Télégramme de Robert de Caix, conseiller auprès du ministre des Affaires étrangères pour les questions du Levant, à Philippe Berthelot, ministre plénipotentiaire, le 27 mars 1919, p. 126-131.

¹⁸³ Gérard D. KHOURY, « Georges Clemenceau et le Levant », *art. cit.*, p. 172-173.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 173.

¹⁸⁵ Xavier BARON, *op. cit.*, p. 135.

nouveau califat autour de ses colonies du Maghreb et d'un Royaume arabe en Orient¹⁸⁶. Par ce biais, la France se démarquerait en étant la première puissance musulmane mondiale. C'est pourquoi, en cas d'accord, les Français pourraient conserver leur influence en Orient sans pour autant avoir de colonies. L'émir attend depuis son arrivée à Marseille de pouvoir échanger avec la France¹⁸⁷. Or, le gouvernement français a tout fait pour l'éloigner de Paris. Cela frustre Fayçal qui par ailleurs, subit des pressions, parfois contradictoires, de la part des Britanniques. Dans ce contexte, Robert de Caix se méfie de l'émir, malgré son ambition de trouver un accord. La diplomatie française doute de ses capacités et surtout il craint l'intérêt britannique derrière le nationalisme chérifien. Le 15 avril 1919, les deux hommes se rencontrent. Les seules notes publiées de cet entretien sont faites par Roustom Haïdar, conseiller chérifien¹⁸⁸. Gérard D. Khoury les a traduites puis publiées dans *Une Tutelle coloniale*. Dans un premier temps, les deux camps arrivent à trouver des terrains d'entente : la France serait prête à donner l'indépendance à la Syrie chérifienne et Fayçal reconnaîtrait la France comme mandataire. Le 17 avril, Robert de Caix propose alors à l'émir de faire un échange de lettres afin d'officialiser l'accord. Le diplomate arrive avec une lettre du président du Conseil reconnaissant l'intégralité de la Syrie à condition que les intérêts de la France soient conservés. Contrairement aux échanges deux jours auparavant, Fayçal est moins enclin à accepter les conditions des Français. Ainsi, il indique que la Palestine doit faire partie de la Syrie afin de respecter les vœux des populations. Pour autant, Robert de Caix est satisfait des échanges et relate à Georges Clemenceau :

« Faysal, croyant sentir dans la lettre trop de courants d'air, a ajourné sa signature. J'ai alors repris le papier en observant que l'usage n'est pas de laisser entre les mains de l'autre partie une lettre qui ne reçoit pas immédiatement une réponse sans réserve. L'émir m'a demandé de préparer un texte que j'aurai entre onze heures et midi et que je vous soumettrai à 2 heures et demie sauf contrordre de votre part.

Rien n'est cassé et l'émir, très déçu jusqu'ici de n'avoir pu négocier, a été très aguiché par la vue de votre signature. S'il n'avait été près de minuit nous aurions peut-être pu l'amener immédiatement à un résultat.

¹⁸⁶ Henry LAURENS, *Français et Arabes depuis deux siècles. La « chose franco-arabe »*, op. cit., p. 46.

¹⁸⁷ Gérard D. KHOURY, *Une tutelle coloniale : Le mandat français en Syrie et au Liban*, op. cit., p. 30-33.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 33.

Il désire si fort aboutir qu'il ne part plus ce soir. Cette disposition sera accentuée quand il apprendra la mort de la commission en qui T.E Lawrence l'avait fait beaucoup espérer.

Malheureusement, T.E Lawrence revient, assure-t-on, ce matin. Il reste donc bien désirable d'obtenir le langage catégorique que l'Angleterre doit de tenir à Fayçal ».¹⁸⁹

Pour Robert de Caix, la lettre de Georges Clemenceau a marqué les esprits chérifiens mais la présence du colonel T.E Lawrence a fragilisé la position française. Cependant, le diplomate reste convaincu que la France pourrait réussir assez rapidement à trouver un accord avec les Chérifiens. Mais la lettre écrite par Fayçal à Georges Clemenceau remet en cause la suite des négociations. Dans celle-ci, il se montre beaucoup plus mesuré que Robert de Caix et attend davantage de garanties de la part du gouvernement français :

« Au moment de mon retour en Orient, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai reçu la lettre par laquelle vous avez bien voulu m'exprimer les sentiments de liberté et d'indépendance qui vous animent envers la Syrie. Je suis heureux de saisir cette occasion pour écrire à Votre Excellence ces quelques mots afin de vous exprimer toute ma reconnaissance et de préciser le point essentiel que vous avez touché dans votre lettre et qui me paraît mériter quelques explications.

Je me permets de rappeler d'abord à Votre Excellence que dans la conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous dimanche dernier, le 13 avril, je vous ai dit que la mission dont je suis chargé de la part des Syriens consiste à demander pour eux l'indépendance complète et sans conditions ni réserves.

D'autre part, je tiens à déclarer à Votre Excellence combien il m'a été agréable de constater par votre bouche même que personnellement vous êtes absolument d'accord avec moi sur le principe de cette indépendance et cela bien que certains de vos compatriotes eussent désiré voir le drapeau tricolore flotter sur les monuments principaux de Damas et d'Alep. À la suite de cette conversation si intéressante, M. Robert de Caix vint me

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 35-36.

voir lundi dernier pour me déclarer en votre nom que le gouvernement français était prêt à reconnaître l'indépendance de la Syrie, que Votre Excellence me priait, par conséquent, d'user de mon influence personnelle en Syrie pour que le concours des conseillers étrangers, dont celle-ci aura besoin, soit demandé à la France.

M. de Caix me suggère ensuite l'idée à savoir que Votre Excellence m'écrira une lettre par laquelle il sera question de l'indépendance de la Syrie et qu'en réponse je m'engagerais d'être le meilleur interprète des intérêts français en Syrie. Malheureusement, la lettre reçue de vous n'a pas été aussi claire et aussi précise que je l'aurais espéré.

1. La nation syrienne demande au gouvernement français et à tous les gouvernements de l'Europe et des États-Unis d'Amérique la reconnaissance de son indépendance complète, garantie par la Société des nations sous la forme fédérative répondant aux désirs et aux vœux des populations.

2. Bien que la nation syrienne soit parfaitement apte à réaliser son indépendance complète, les Syriens seront heureux d'employer dans la grande œuvre qu'ils ont à accomplir dans l'établissement de leur gouvernement futur les conseils, les spécialistes techniques qui seront à la charge de ce dernier.

3. La nation syrienne, vu l'ancienne et profonde amitié existant entre elle et la nation française, attend de celle-ci le soutien dans l'obtention de son indépendance. Dans ce cas, la France verra augmenter son influence morale et développer son intérêt dans toute la Syrie.

Ce sont les trois points que la nation syrienne va tenter de réaliser et que j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, convaincu de votre ardent désir de voir les peuples qui n'ont cessé de lutter contre leurs oppresseurs obtenir leur indépendance ».¹⁹⁰

Robert de Caix n'accepte pas le ton employé par l'émir. Il le trouve dédaigneux vis-à-vis de la France et du président du Conseil, d'autant que les demandes de Fayçal lui semblent

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 37-38.

exagérées¹⁹¹. Il ne souhaite pas la montrer à Georges Clemenceau. Par ce second courrier, les premières négociations avec Fayçal s'arrêtent. Les souhaits de l'émir sont simples : il souhaite l'indépendance complète de la Grande Syrie et rejette la présence exclusive de la France. Pour le gouvernement, il est impensable de partager la Syrie avec une autre puissance étrangère. Toutefois, si la Grande Syrie venait à occuper également la Palestine, les Britanniques ne pourraient laisser le territoire sous l'influence française. Sans compromis, les négociations sont donc arrêtées. Suite à l'échec des pourparlers, l'émir ne cherche pas à apaiser les tensions avec la France puisque dès son retour, il mobilise les partisans du nationalisme arabe afin de manifester, auprès de la commission américaine, sa volonté d'obtenir la Grande Syrie et surtout de rejeter l'existence d'un mandat ainsi que la présence française¹⁹². Robert de Caix est frustré de cet échange qu'il n'a pas réussi à mener à son terme. Il a trouvé l'émir méprisant envers les Français. Dans ce contexte, alors qu'il était prêt à s'associer avec les Chérifiens, Robert de Caix s'oppose à tout rapprochement avec le nationalisme arabe.

Comme nous l'avons vu, le patriarche contraint la diplomatie française a organisé un voyage d'une seconde délégation libanaise, composée uniquement de religieux de toutes confessions¹⁹³. Il part du Liban le 16 juin. Houayek indique, dès son départ pour Paris, ses intentions :

« Conformément à vos souhaits, je vais partir pour Paris, malgré mon grand âge et ma faiblesse. J'y exposerai à la conférence de la paix les demandes d'un peuple infortuné qui réclame son droit à la vie après que la moitié des siens a péri à la suite de cinq dernières années de guerre »¹⁹⁴.

De même, il est interviewé lors de son arrivée à Paris pour le journal *Le Matin*. Il mentionne trois objectifs : demander l'indépendance absolue pour le Liban, obtenir les frontières historiques, affermir plus intimement ses relations avec la France. Les membres de la délégation sont reçus par Poincaré qui les défend. Le voyage du patriarche est salué par les orientalistes français qui y voient une continuité de la relation franco-libanaise et plus précisément franco-maronite : Maurice Barrès écrit, par exemple :

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 39.

¹⁹² Xavier BARON, *op. cit.*, p. 136-137.

¹⁹³ Denise AMMOUN, *op. cit.*, p. 234.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 235.

« Monseigneur Hoyeck et ses familiers surveillent avec le plus vif intérêt les dispositions de la France par rapport au Grand Liban. Et sur ce sujet, des paroles énergiques les inquiètent, presque autant qu'elles le satisfont. Ils voudraient être assurés qu'elles seront suivies d'actions également énergiques, "car, disent-ils, vous comprenez qu'elles indisposent contre nous les autres" [...] Comme le patriarche nous aime ! Comme il entend que son amitié lui profite ! Comme il se réjouit de nos témoignages, mais qu'il serait fâché qu'ils le compromissent ! ». ¹⁹⁵

La seconde délégation axe son message autour de quatre points : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la restauration des frontières de 1860, les sanctions à la suite de la famine ainsi que les réparations pour les Libanais victimes et la demande d'avoir la France comme tutelle. Un mémorandum est alors écrit puis défendu à la Conférence de la Paix le 25 octobre 1919¹⁹⁶.

Ce long mémorandum est intéressant pour représenter le nationalisme libanais et maronite. En effet, on peut lire à plusieurs reprises les liens existants entre la France et le Liban notamment à l'occasion des Croisades. Or, il paraît évident que le terme de « Liban » doit être remplacé par « communauté maronite ». Les Français sont d'abord des alliés des Maronites. Ainsi, les nombreux investissements et le développement de la scolarité visent d'abord les Maronites, même si d'autres communautés chrétiennes ou musulmanes peuvent en bénéficier. Ainsi, la parole de Houayek fait référence à une vision maronite. De plus, il est intéressant de voir que le patriarche nuance l'argument chérifien lié à la langue arabe. Pour lui, la langue n'est pas un argument d'unification des populations. *A contrario*, le niveau d'éducation permet de créer un ensemble national cohérent. Donc, la Grande Syrie n'a pas de sens tandis que le Grand-Liban a une cohérence sociale. À la lecture de ce mémorandum, on note aussi que Houayek défend les Libanais comme principales victimes de la guerre. Il met en avant leur rôle dans les armées européennes. L'objectif est d'une part d'obtenir des réparations à la suite des massacres et de la famine, d'autre part recueillir des récompenses liées à leur mobilisation, cette distinction serait le Grand-Liban. Le mémorandum s'oppose aussi à la définition du mandat. D'une part, la population, par son éducation, n'en a pas besoin. Surtout, les Libanais affirment être sous mandat

¹⁹⁵ Nasri SALHAB, *op.cit.*, p. 202.

¹⁹⁶ Voir mémorandum en annexe 14.

international depuis 1860. On note alors un manque de précision quant à la définition des termes du mandat.

Le 5 octobre 1919, la délégation est reçue par Georges Clemenceau. Ce dernier est surpris de recevoir autant de religieux et dit : « Je ne pensais pas, Béatitude, retourner si vite au sein de l'Église : si c'est pour me convertir, c'est trop pour un seul homme »¹⁹⁷. La phrase, en dehors de son effet comique, exprime la crainte du président du Conseil à recevoir cette délégation qui, contrairement à la première, a un caractère religieux¹⁹⁸. Or, Georges Clemenceau est une figure laïque et athée. Il n'accepte de les recevoir qu'après une insistante demande de ses conseillers. En effet, le président du Conseil a déjà affiché sa volonté d'un État libanais dans une lettre à destination de Fayçal : « En ce qui concerne le Liban, il a été prévu que l'on fixerait ses limites en prenant en considération à la fois ses droits historiques, ses intérêts économiques et le libre vœu des populations. Je tiens à vous confirmer qu'à cet égard, le Gouvernement de la République veillera à ce que la consultation, d'accord avec, se fasse en toute impartialité ». Malgré ses craintes, l'échange s'avère productif, il conduit à la rédaction d'une lettre de Georges Clemenceau à destination du patriarche, le 10 novembre :

« Monseigneur,

Les entretiens que depuis votre arrivée à Paris, vous avez eus avec M. le Ministre des Affaires Étrangères et avec moi-même vous auront confirmé dans la conviction que le gouvernement de la République demeurerait invariablement attaché aux traditions de mutuel dévouement établies depuis des siècles entre la France et le Liban.

Ces entretiens vous auront également donné la certitude que les solutions que nous poursuivons à la Conférence de la Paix sont dans leur ensemble, conformes aux aspirations des populations dont vous êtes le Haut Représentant.

Le désir des Libanais de conserver un gouvernement autonome et un statut national indépendant s'accorde parfaitement avec les traditions libérales de la France.

¹⁹⁷ Denise AMMOUN, *op. cit.*, p. 237.

¹⁹⁸ Dominique BAUDIS, *op. cit.*, p. 224.

Avec le soutien et l'aide de la France, indépendants de tout autre groupement national, les Libanais sont assurés de conserver leurs traditions, de développer leurs institutions politiques et administratives, de hâter eux-mêmes la mise en valeur complète de leur pays, de voir enfin leurs enfants se préparer dans leurs propres écoles aux fonctions publiques du Liban.

Les limites dans lesquelles s'exercera cette indépendance ne peuvent être arrêtées avant que le mandat sur la Syrie ait été attribué et défini.

Mais la France qui a tout fait en 1860 pour assurer au Liban un territoire plus étendu n'oublie pas que le resserrement des limites actuelles résulte de la longue oppression dont a souffert le Liban.

Désireuse de favoriser le plus possible les relations économiques entre tous les pays confiés à son mandat, elle tiendra également le plus grand compte, dans la délimitation du Liban, de la nécessité de réserver à la Montagne des territoires de plaine et l'accès à la mer indispensable à sa prospérité.

Je suis certain, en vous donnant ces assurances, de répondre aux sentiments qui ont déterminé les populations du Liban à demander une fois de plus le mandat de la France pour leur pays et je veux espérer que la solution définitive donnée par la conférence à la question syrienne, permettra au gouvernement français d'accomplir dans la plus large mesure les vœux de ces vaillantes populations.

Veillez agréer, Monseigneur, les assurances de ma haute considération ». ¹⁹⁹

Georges Clemenceau indique dans cette lettre son soutien au nationalisme libanais. Cependant, il ne peut s'avancer sur des frontières précises malgré une allusion au rôle de la France en 1860. Le président du Conseil demande d'attendre un règlement définitif, c'est-à-dire que la Conférence de la Paix statue officiellement sur la carte de l'Orient et surtout sur les négociations avec Fayçal qui ont repris à l'automne 1919. Cependant, la lettre est la preuve d'un compromis souhaité par Georges Clemenceau.

¹⁹⁹ Archives patriarcales, Lettre de Georges Clemenceau au patriarche maronite Houayek, le 10 novembre 1919.

Cette politique permettrait de continuer la traditionnelle politique de la majorité : soutenir la majorité religieuse et nationale afin d'avoir des compensations économiques, politiques et diplomatiques puis défendre la minorité religieuse et nationaliste grâce un ensemble de traités avec la majorité. Ainsi, dans les négociations avec Fayçal, Georges Clemenceau défend le Liban. Le patriarche a réussi sa mission lors de son voyage européen. Désormais, la France soutient le nationalisme libanais et reprend contact avec l'Église maronite. Houayek est satisfait de son voyage, d'autant plus que l'escale à Rome pour y rencontrer le pape lui a permis d'avoir un soutien supplémentaire²⁰⁰. Le 10 décembre, Houayek remercie Georges Clemenceau pour sa collaboration :

« Sur le point de quitter le sol hospitalier de la France, j'ai à cœur de vous exprimer, de vive voix, mes sincères remerciements pour l'accueil bienveillant que le gouvernement de la République a bien voulu nous réserver et pour le grand intérêt que votre excellence a eu la bonté d'accorder à la cause libanaise.

Aussi serai-je particulièrement reconnaissant, si vous voulez bien Monsieur le Président du Conseil en m'autorisant une courte et dernière audience, me mettre à même de vous exprimer avec mes sentiments et vive gratitude, ceux de tout le peuple libanais ».²⁰¹

La France, par l'intermédiaire de Philippe Berthelot, retourne le compliment et salue également plusieurs figures libanaises lors du départ de la délégation :

« Au moment où la délégation libanaise présidée par votre Béatitude va quitter Paris, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur le Président de la République, désireux de donner à ses membres un témoignage particulier des sentiments du gouvernement français, a décidé de leur conférer les décorations suivantes : à Monseigneur Magabgab, archevêque de Zahlé et à Monseigneur Mobarak, archevêque de Beyrouth, la croix d'officier de la légion d'honneur ; à Monseigneur Fegali, vicaire patriarcal et à Monsieur Léon Hoyek, la croix de chevalier de la légion

²⁰⁰ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I), op. cit.*, Télégramme de M. Barrère, ambassadeur de France à Rome, à Stephen Pichon, le 27 juillet 1919, p. 653.

²⁰¹ Abdo YACOUB, *Le patriarche maronite Elias Houayek (1843-1931), op. cit.*, Document 351, Télégramme du patriarche maronite Élias Houayek à Georges Clemenceau, le 10 décembre 1919.

d'honneur ; à Messieurs les abbés Douaihi, Maalouf et Chehab, la croix de commandeur de l'étoile noire.

La haute-grade dont votre Béatitude est déjà titulaire dans l'ordre de la légion d'honneur n'a pas permis de vous faire figurer en tête de ces promotions. Je ne puis que vous renouveler à cette occasion l'assurance de la reconnaissance et de la considération toutes particulières que le gouvernement français a été heureux à maintes occasions de vous témoigner pendant un patriarcat déjà long et que je souhaite de voir prolonger de nombreuses années pour le grand bien du Liban ».²⁰²

Si la France soutient bien le nationalisme libanais, le gouvernement n'a pas indiqué pour autant ni les dispositions, ni les frontières qu'elle pourrait apporter. Les négociations reprises avec Fayçal seront un élément fort pour l'aboutissement d'un accord entre les deux alliés. On peut donc se demander si le rapprochement franco-chérifien ne pourrait pas aussi conduire à des déceptions libanaises ou chérifiennes en cas de non-réalisation des promesses.

Le 9 octobre, Henri Gouraud est nommé par Georges Clemenceau après l'officialisation du remplacement des troupes britanniques. Or, le Haut-Commissaire n'a pas de véritable instruction à court terme lors de sa nomination. Georges Clemenceau lui donne surtout une orientation diplomatique sur le long terme. Pour se préparer à ce nouveau cadre et à cette nouvelle région, Henri Gouraud effectue un travail d'étude du terrain avant son départ : il rencontre de nombreux diplomates informés sur l'Orient et le patriarche Houayek ainsi que l'émir Fayçal²⁰³. De plus, il constitue son cabinet. Plusieurs figures militaires l'accompagnent comme Prételat ou Georges Catroux mais aussi de jeunes officiers spécialisés sur la question musulmane²⁰⁴. Robert de Caix est, lui, nommé par le gouvernement avec l'approbation du général. Gérard D. Khoury montre que les deux hommes se connaissent et s'apprécient²⁰⁵. Le duo offre une complémentarité de compétences et d'expériences, essentiellement coloniales. Ainsi, les nominations d'Henri Gouraud et de Robert de Caix peuvent être perçues comme un appel du pied de Georges Clemenceau, à la veille de l'élection présidentielle, aux milieux coloniaux.

²⁰² *Ibid.*, Document 352, Télégramme de Philippe Berthelot vers le patriarche maronite Élias Houayek, date inconnue.

²⁰³ François BOUSTANI, *Liban, Genèse d'une nation singulière*, Éditions Erick Bonnier, 2020, p. 247.

²⁰⁴ Ibrahim TABET, *op. cit.*, p. 186.

²⁰⁵ Gérard D. KHOURY, *Une tutelle coloniale : Le mandat français en Syrie et au Liban, op. cit.*, p. 17.

Dès le 6 septembre 1919, Robert de Caix envoie une lettre à Henri Gouraud afin d'affirmer les possibilités qu'il aurait en acceptant sa mission en Orient : « Plus j'y pense et plus je suis convaincu qu'avec de la volonté évidente (votre nomination aurait par elle-même une portée) et avec des effectifs égaux à ceux des Anglais la question peut être heureusement réglée. Mais il faut compter avec des difficultés militaires très probables »²⁰⁶. Ensuite, le diplomate décrit le danger chérifien : « Si Faysal persiste, veut jouer son va-tout, on pourra rencontrer des résistances même sur la côte, mais on y trouvera aussi [...] beaucoup de partisans, le régime chérifien étant peu désiré. Si Faysal s'incline il peut [...] prétendre garder les villes de l'intérieur ». Plus tard, le 9 octobre, Robert de Caix écrit une nouvelle lettre à Henri Gouraud afin de lui présenter le nationalisme libanais de Chekri Ghanem²⁰⁷. Robert de Caix prend un rôle de conseiller diplomatique auprès d'Henri Gouraud afin de lui expliquer les tenants et les aboutissants de sa mission au Levant.

Henri Gouraud arrive le 21 novembre à Beyrouth où il est accueilli en grande pompe par les autorités libanaises, politiques et religieuses, ainsi que par la population. Le journaliste français Albert Londres l'accompagne afin de rendre compte de l'accueil libanais à Henri Gouraud. Le Haut-Commissaire prononce un discours important lors de son arrivée :

« [...] Mais si nous sommes les descendants des Croisés, nous sommes les fils de la Révolution, épris de liberté et de progrès, respectueux de toutes les religions et fermement résolus à assurer une justice égale aux adeptes de chacune ».²⁰⁸

Henri Gouraud se relie, dans cet extrait, à l'héritage chrétien de la France en faisant référence aux Croisades. Il rappelle alors le mythe, fondateur de la relation franco-maronite, selon lequel les Francs seraient venus secourir les Maronites. Cependant, il fait également référence aux valeurs de la Révolution. Par ses propos, le Haut-Commissaire se positionne ainsi comme issu d'une France protectrice des Maronites mais également en faveur de la liberté religieuse et du développement de la démocratie. Ce discours peut paraître paradoxal mais il démontre bien la volonté de compromis du gouvernement français : satisfaire les Libanais ainsi que les revendications politiques arabes. Le Haut-Commissaire réaffirme cette position le 22 novembre lors de la réception des corps constitués de Syrie :

²⁰⁶ MAE, 399 PAAP 130, Fonds privé Gouraud, Lettre de Robert de Caix à Henri Gouraud, le 6 septembre 1919.

²⁰⁷ *Ibid.*, Lettre de Robert de Caix à Henri Gouraud, le 9 octobre 1919.

²⁰⁸ Philippe GOURAUD, *op. cit.*, p. 39.

« J'ai éprouvé une profonde émotion en débarquant sur la vieille terre de Syrie, en entendant ces acclamations en honneur de la France. Les souvenirs, les traditions, les intérêts qui lient la Syrie à la France sont une si belle et si ancienne chose. Dans les temps qui n'ont laissé que des souvenirs chevaleresques chez les fils de ceux qui combattirent alors. Cette Terre a vu les Croisés. Elle a connu pendant des siècles les commerçants, les marins, les religieux, les savants français. Tous les voyageurs qui l'ont autrefois traversée, parlent de son charme comme de son attachement à la France ». ²⁰⁹

Lors de son arrivée, Henri Gouraud salue aussi son prédécesseur, François Georges-Picot, qui a subi la période compliquée d'après-guerre, sans moyens, sans véritable collaboration avec le gouvernement et avec une opposition des Britanniques et des Arabes :

« Votre tâche était rude, car la Patrie, prise à la gorge, avait besoin de tous ses enfants et de ses vaillants amis pour défendre et enfin libérer son sol par la Victoire. Elle ne pouvait pas vous envoyer beaucoup de soldats pour garder le Drapeau, mais elle savait pouvoir compter sur celui qui en tenait la hampe, comme sur ses collaborateurs, en qui je suis heureux de retrouver des amis de longue date, le Général Hamelin, le lieutenant-colonel Nieger, pour ne parler que de ceux qui sont ici ». ²¹⁰

La nomination d'Henri Gouraud au Levant conduit à de nombreuses réactions de la part de personnalités religieuses. D'abord, Monseigneur Giannini le salue le 23 novembre 1919 lors d'une cérémonie religieuse où le Haut-Commissaire est à l'honneur :

« Lorsqu'autrefois le Représentant de la France venait dans ce pays, nous saluions en lui le protecteur attitré des chrétiens, surtout des catholiques opprimés depuis tant de siècles par la domination turque. Aujourd'hui le cimetière turc a heureusement disparu pour toujours, et le Représentant de la France vient non seulement pour notre bien, à nous, mais aussi pour le bien de tout le pays, de tous les habitants de la Syrie, sans distinction de race ou de religion. La situation, en effet, est bien différente, et nous nous

²⁰⁹ MAE, 399 PAAP 151, Fonds privé Gouraud, Discours d'Henri Gouraud, lors de la réception solennelle des Corps constitués de la Syrie, le 22 novembre 1919.

²¹⁰ *Ibid.*, Discours d'Henri Gouraud, en hommage à François Georges-Picot, le 22 novembre 1919.

en rendons compte parfaitement. Ouvriers de la première heure, pour ce qui regarde l'influence française en Syrie, et, certains d'ailleurs, que la France n'oubliera jamais ses anciens et fidèles serviteurs, nous n'avons aucun motif de nous plaindre du changement. Nous sommes même fiers que notre protecteur d'hier soit aujourd'hui le protecteur aimant de tout le peuple Syrien, sans aucune distinction. D'autant que nous ne pouvons pas oublier que parmi les victimes de la tyrannie turque on compte des non catholiques et même des musulmans qui, à Beyrouth, furent attachés au gibet pour avoir aimé la France ».²¹¹

Puis lors du discours de Joseph Tufenkdji, vicaire patriarcal Chaldéen pour la Cilicie, le 10 décembre 1919 :

« Salut, noble enfant de la Reine des Nations ; salut gloire de la Fille ainée de l'Église ; salut de tous nos cœurs reconnaissants et de nos cœurs enivrés de joie ; Salut au nom de toute la Cilicie meurtrie que foulent en ce jour vos pas sacrés ; salut au nom de tous les habitants d'Adana qui tous saluent en vous, Monsieur le Général, un sauveur, un protecteur et un libérateur. Votre visite sera gravée en lettres d'or sur nos cœur et ce beau jour que le Seigneur a fait, sera une fête éternelle pour Adana et toute la Cilicie ».²¹²

Enfin, le chancelier de la faculté jésuite de médecine de Beyrouth apporte son salut à l'arrivée d'Henri Gouraud au Levant le 31 décembre 1919 :

« Tous, Pères et Frères, sommes dans l'admiration de ce que Dieu a fait en vous, pour vous et par vous ; nous l'en remercions et nous nous permettons de venir vous en exprimer nos respectueuses félicitations. [...] Que Dieu, mon Général, continue à vous éclairer de sa lumière et à vous assister sa puissance dans la grande mission qui vous a été confiée dans ce pays ! Qu'elle glorifie la France et jette un nouvel éclat sur votre belle carrière ! ».²¹³

²¹¹ *Ibid.*, Discours d'accueil de Giannini à Henri Gouraud lors d'une cérémonie religieuse, le 23 novembre 1919.

²¹² *Ibid.*, Discours de Joseph Tufenkdji, vicaire patriarcal Chaldéen pour la Cilicie à Henri Gouraud, à Adana, le 10 décembre 1919.

²¹³ MAE, 399 PAAP 196, Fonds privé Gouraud, Lettre de Père L. Cattin, Chancelier de la Faculté de Médecine, à Henri Gouraud, le 31 décembre 1919.

De même, plusieurs autres sommités civiles saluent la présence du général au Liban. Son expérience et sa carrière constituent un véritable argument démontrant la volonté de la France d'établir une présence pérenne au Levant. Cependant, le Haut-Commissaire est aussi critiqué notamment par ses opposants, les nationalistes arabes :

« L'œuvre du président Woodrow Wilson est plus gravement malade que le président lui-même » par rapport au début de la Société des Nations. Ainsi, il indique que les arabes qui ont cru aux promesses des Européens ne doivent plus montrer les griffes. [...] Nous autres arabes, nous ne faisons pas d'illusions sur le sort qui nous attend. Nous avons joué une partie en nous fiant à la loyauté de notre partenaire et nous l'avons perdue. Mais, nous n'avons jamais perdu notre confiance dans notre race, dans notre foi, dans notre langue, dans notre indépendance et dans l'Islam. [...] Pour lui, le monde arabe est dans une situation de légitime défense. La dernière Séance du Conseil Représentatif était consacrée au vote d'un vœu tendant à faire engager par le Gouvernement du Grand Liban, sous forme d'accord entre lui et le Haut-Commissariat, les fonctionnaires que les réductions de crédits annoncées et l'exécution des instructions de Votre Excellence ne permettent plus de laisser à la charge de la Puissance Mandataire. Telle aurait été la solution libérale envisagée. Or le vote n'a été obtenu que péniblement par 13 voix contre 11, après une séance tumultueuse où la surenchère a amené le leader du groupe Maronite, notre vieux soutien, jusqu'à dire que "les clauses du Mandat qui ont été imposées par la Société des Nations, méconnaissent les aspirations du Liban, étaient en opposition avec les déclarations des hommes d'état de la Puissance Mandat et ne sauraient donner satisfaction au Liban" ». ²¹⁴

Henri Gouraud est donc perçu comme un officier colonial. Ainsi les nationalistes arabes organisent une campagne de propagande affirmant que la volonté du gouvernement français est de coloniser la Syrie contrairement aux idées wilsoniennes.

Pourtant, à Paris, les négociations entre le gouvernement et Fayçal reprennent. Le contexte a particulièrement changé par rapport aux premières négociations franco-chérifiennes.

²¹⁴ MAE, 399 PAAP 136, Fonds privé Gouraud, Article de presse « Mandat ou Protectorat ? » publié dans *l'Asie arabe* le 20 octobre 1919 écrit par L.S. Naggiar.

Tout d'abord, après le remplacement des troupes britanniques, le gouvernement de David Lloyd George a vivement conseillé à l'émir de s'entretenir avec les Français concernant la Syrie. Parallèlement, Woodrow Wilson est rentré aux États-Unis. Ainsi, Fayçal est désormais seul face au gouvernement français et n'a plus de soutien étranger. Toutefois, le gouvernement de Georges Clemenceau est aussi davantage disposé à négocier avec l'émir. Le remplacement des troupes lui permet d'avoir une position plus solide face aux Chérifiens. De plus, Robert de Caix n'est plus en charge des négociations depuis sa nomination au Haut-Commissariat du Levant. Georges Clemenceau nomme Louis Massignon, diplomate et camarade de combat de l'émir. Louis Massignon est proche de la religion musulmane et souhaite, comme le président du Conseil, la mise en place d'une politique pérenne identique aux anciennes Capitulations en Orient²¹⁵. En conséquence, dans cette nouvelle phase de négociations, Georges Clemenceau souhaite faire perdurer l'alliance possible avec les Arabes tout en maintenant la possibilité de créer un État libanais. Le président du Conseil, dans une correspondance du 1^{er} septembre 1919 avec Monsieur Pol R., indique ne pas être certain de la disparition définitive de l'Empire ottoman ni de la configuration que pourrait prendre le mandat²¹⁶. Ainsi, Georges Clemenceau ne souhaite pas se positionner, il veut prendre le temps de trouver la meilleure solution.

Le 21 octobre, une discussion est organisée entre Georges Clemenceau et l'émir. Fayçal renouvelle ses demandes territoriales, en retour, le président du Conseil rappelle le lien historique avec la Syrie obligeant le gouvernement à maintenir sa position en Orient. Cependant, il affirme que la France ne compte pas, s'opposant à la Grande-Bretagne sans la citer, coloniser le Levant :

« L'émir : - Mais c'est tout ce que je souhaite, et j'ai une demande que je fais franchement : je ne suis pas syrien mais arabe. Le bien que je souhaite pour la Syrie est le même que celui que je désire pour les Arabes. Les Syriens comptent sur moi, et c'est mon devoir d'obtenir des conditions favorables à leur pays. J'ignore, néanmoins, les revendications françaises en Syrie et dans le reste des pays arabes, et je voudrais qu'en quelques mots Votre Excellence m'éclaire à ce sujet.

²¹⁵ Gérard D. KHOURY, « Robert de Caix et Louis Massignon : deux visions de la politique française au Levant en 1920 », dans Nadine MEOUCHY et Peter SLUGLETT (dir.) *Les mandats français et anglais dans une perspective comparative*, Boston, Brill, 2004, p. 166.

²¹⁶ MAE, 242 QO 564, Lettre de Georges Clemenceau à Monsieur Pol R., le 1^{er} septembre 1919.

Georges Clemenceau : - Je croyais l'avoir exprimé clairement. La nation arabe est grande par son histoire et par sa civilisation, et elle l'a manifesté pendant la guerre. Elle a donné ses preuves au cours de la dernière et durant d'autres guerres. C'est pourquoi j'éprouve pour elle du respect et de la considération. Il est aussi indéniable que les nations occidentales se sont développées et élevées d'une manière admirable. Le monde oriental et le monde occidental se rencontrent et fusionnent dans le pays de l'émir. Je déclare sur l'honneur que je suis loin de tout ce qui conduit à la conquête et à l'impérialisme sous toutes ses formes. Les liens de la France et de la Syrie ne datent pas d'aujourd'hui, et je voudrais que l'œuvre de la France qui est occidentale rejoigne l'action arabe qui est orientale, dans un contexte de justice, d'égalité et de droit. [...] Nous avons vécu une guerre qui a fait couler beaucoup de sang ; nous avons fondé une Société des Nations. Cela ne suffit-il pas pour repousser de nouvelles tragédies et fonder une paix juste et durable !

L'émir : - Ces propos éveillent en moi un immense courage.

Georges Clemenceau : - Je voudrais que l'émir comprenne que nous ne sommes pas assez peuplés pour prétendre coloniser des contrées étendues comme l'Inde ou l'Australie. En revanche, nous voulons nous lier à la nation arabe que nous respectons. Depuis soixante-dix ans, je n'ai cessé de parler, d'écrire et de critiquer, et il n'est possible à personne de trouver dans mes textes un seul mot contre les musulmans.

L'émir : - Cette politique, telle que la décrit le président du Conseil, une fois appliquée ne pourrait qu'être profitable à l'Orient ».²¹⁷

Fayçal demande également au président du Conseil de le rassurer quant à leur alliance : « Avant de parler du général Henri Gouraud, j'aimerais savoir si le président du Conseil me considère comme un ami ou comme un ennemi ? »²¹⁸ Malgré une discussion respectueuse, les deux parties ne sont pas d'accord sur les frontières du Liban :

²¹⁷ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, *op. cit.*, p. 273-274.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 272.

« Fayçal : Je ne fais pas allusion au Liban dans mes propos, car le Liban est indépendant et restera toujours indépendant, mais aux autres régions littorales qui se trouvent hors des frontières actuelles du Liban, comme Tripoli, Beyrouth, et Lattakieh.

Philippe Berthelot : Mais Beyrouth fait partie du Liban.

Fayçal : Beyrouth n'est pas compris dans les frontières actuelles du Liban et c'est une question qu'il faudra examiner plus tard ». ²¹⁹

On peut constater que l'échange est cordial et montre le respect mutuel entre les deux hommes. Mais cette discussion ne permet pas véritablement d'avancer vers un accord. Pour forcer le destin, Georges Clemenceau cherche à séduire l'émir. Ainsi, le 2 novembre, le président du Conseil écrit à Fayçal pour le rassurer quant au remplacement des troupes britanniques²²⁰. L'émir lui répond, le 5 novembre, pour le remercier des intentions françaises²²¹. Après quoi, le 13 novembre, le gouvernement accepte de payer la moitié des subsides donnée par les Britanniques²²². L'objectif est d'afficher la coopération franco-britannique et la possibilité que l'aide financière britannique soit remplacée par l'aide française. Cependant, Fayçal souhaite créer une commission interalliée concernant le règlement de l'Orient. Georges Clemenceau refuse l'existence d'une nouvelle commission mais accepte de demander à Henri Gouraud de retirer les troupes françaises de la Bekaa.²²³ Le général, en réponse, indique ne pas vouloir annuler l'avancée de la Bekaa en raison des tensions religieuses entre les chrétiens et les Chérifiens, dans la région²²⁴, d'autant plus que la Bekaa serait un repère d'agents britanniques travaillant contre la France. Georges Clemenceau rappelle au Haut-Commissaire la nécessité de satisfaire l'émir afin de conclure les négociations²²⁵. Dans cet échange, fin novembre 1919, on note une première tension entre Henri Gouraud et Georges Clemenceau. Cette tension vient de visions différentes sur

²¹⁹ *Ibid.*, p. 272-273.

²²⁰ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Lettre de Georges Clemenceau à l'émir Fayçal, le 2 novembre 1919, p. 269-272.

²²¹ *Ibid.*, Lettre de l'émir Fayçal à Georges Clemenceau, le 5 novembre 1919, p. 272-276.

²²² Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, *op. cit.*, Document 663, Télégramme de Stephen Pichon à M. Grahame, agent chargé d'affaires britanniques à Paris, le 13 novembre 1919, p. 742.

²²³ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Télégramme de Georges Clemenceau, au général Gouraud, le 27 novembre 1919, p. 279-282.

²²⁴ *Ibid.*, Télégramme du général Gouraud, Haut-Commissaire de la République française en Syrie et en Cilicie, à Georges Clemenceau, président du Conseil, le 29 novembre 1919, p. 282-284.

²²⁵ *Ibid.*, Télégramme de Georges Clemenceau au général Gouraud, le 30 novembre 1919, p. 284-289.

la stratégie à adopter au Levant. Georges Clemenceau est un politique tandis que Henri Gouraud est un militaire ayant exercé dans les colonies.

Une nouvelle discussion a lieu entre Philippe Berthelot et Fayçal le 2 décembre 1919. Fayçal renouvelle sa confiance dans le gouvernement français mais affirme être à l'origine des différents troubles en Syrie. En effet, depuis l'automne, le haut-commissariat est régulièrement victime d'attaques chérifiennes. L'émir explique avoir organisé les attaques afin d'obliger les Français à négocier :

« Je vous remercie pour votre confiance et je voudrais en même temps vous assurer de mes bonnes intentions. Si vous lisiez les lettres et télégrammes que je reçois de mon frère Zeid, vous auriez conscience de la gravité de la situation là-bas et vous sauriez la vérité sur les troubles que j'avais prévus en cas d'occupation. Vous sauriez ainsi que ce n'est pas pour vous alarmer, mon intention étant de faire apparaître la vérité. Je m'adresse à vous en toute franchise pour éviter tout malentendu entre nous ». ²²⁶

Si bien que la discussion permet d'avancer sur la rédaction d'un possible accord. Sateh el-Hosri décrit, dans ses mémoires publiés en 1966, les bonnes intentions françaises envers les attentes arabes :

« Il fut clair que Georges Clemenceau avait fait tout ce qu'il pouvait pour définir les demandes françaises ; il considérait qu'il avait été aux limites extrêmes des concessions qu'un homme politique français pouvait consentir sans trahir ni la cause ni les souhaits traditionnels de son pays. Pour cette raison, il dit à Faysal avec toute sa franchise : "Je vous conseille d'accepter cet accord et le signer tant que je suis au pouvoir ; car je peux vous assurer qu'un gouvernement succédant au mien n'acceptera même pas une partie de ce que j'ai consenti aujourd'hui". L'émir Faysal fut embarrassé : il penchait personnellement pour l'acceptation définitive de l'accord, mais ses conseillers et les hommes de sa suite divergeaient radicalement. Certains envisageaient tout à fait l'acceptation définitive de l'accord, tandis que d'autres mettaient sérieusement en garde Faysal.

²²⁶ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, op. cit., p. 288.

Quant à l'émir, face à cet état de choses, il décida de laisser en suspens l'examen de la situation jusqu'à son retour en Syrie qui lui permettrait d'apprécier l'opinion de son pays. Il déclara à Georges Clemenceau qu'il ne prendrait la décision définitive qu'après consultation de ceux qui connaissent l'opinion du pays ».²²⁷

Toutefois, Fayçal est accusé par une partie des partisans du nationalisme chérifien de s'être vendu aux Français comme il s'était vendu aux Britanniques²²⁸. Malgré les oppositions, les discussions débouchent sur un accord le 6 janvier 1920. L'accord garantit l'indépendance de la Syrie ainsi que la tutelle française. Il permet aussi la création d'un régime constitutionnel sous la souveraineté de Fayçal. Enfin, il officialise l'indépendance du Liban mais sans fixer les frontières. Gérard D. Khoury affirme que Fayçal a bien signé l'accord, contrairement à ce qu'il prétend à son retour, celui-ci doit rester secret le temps que l'émir rentre en Syrie et le présente à ses collaborateurs²²⁹.

« Le gouvernement de la République française, se référant d'une part à la déclaration franco-britannique du 9 novembre 1918, d'autre part aux principes généraux de la libération des peuples et de collaboration amicale proclamée par la Conférence de la Paix, confirme sa reconnaissance du droit des populations de langue arabe, fixée sur le territoire syrien, de toutes confessions, à se réunir pour se gouverner elles-mêmes à titre de nation indépendante.

Son Altesse Royale l'Émir Feysal reconnaît que les populations ont un grand intérêt, en raison de la désorganisation résultant de l'oppression turque et des dommages subis pendant la guerre, à demander les conseils et l'aide d'une grande puissance pour réaliser leur unité et organiser le fonctionnement de la nation, conseils et aide qui seront enregistrés par la Société des Nations, lorsque celle-ci sera pratiquement réalisée [...] ».²³⁰

²²⁷ *Ibid.*, p. 289.

²²⁸ MAE, 399 PAAP 190, Fonds privé Gouraud, Télégramme de Cousse à Henri Gouraud, le 8 décembre 1919.

²²⁹ Voir accord provisoire entier en annexe 15.

²³⁰ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, *op. cit.*, p. 315-318.

Philippe Berthelot rappelle, le 6 janvier, par télégramme, quelques conditions territoriales concernant l'existence d'un État arabe²³¹. Fayçal doit reconnaître l'autonomie des Libanais et des Druzes du Djebel. Cependant, plusieurs figures françaises et libanaises s'opposent à cet accord avec les Chérifiens. Par exemple, Robert de Caix cherche à rassembler plusieurs personnalités diplomatiques françaises afin de s'opposer en interne à l'existence d'un accord²³². De même, le patriarche Houayek écrit une lettre au président de la République française, le 30 janvier 1920 :

« Nous avons quitté la France, le cœur soulagé de voir enfin notre pays libre recouvrir ses anciennes frontières, ayant en main les assurances écrites de Monsieur le Président du Conseil. Les populations en étaient encore toutes livrées aux transports de joie, lorsque l'Emir Fayçal rentrant de France, laisse entendre avec les hommes de sa suite que tout en ne s'opposant pas à l'indépendance du Liban, il s'était entendu avec le gouvernement français que le Liban restera ce qu'il est en ce moment, que la carte du Liban dressé par les officiers de l'État-Major de l'expédition de 1860 est loin de recevoir sa réalisation ; en un mot, la lettre adressée par Monsieur Georges Clemenceau au Président de la délégation libanaise est, pour ce qui concerne l'agrandissement du Liban, de nul effet ».²³³

Malgré les oppositions de part et d'autre, Georges Clemenceau a réussi son pari : être en accord avec deux courants nationalistes contradictoires et opposés. Par ce choix diplomatique, le président du Conseil espère offrir à la France une place prospère et longue en Orient. La Syrie, par la dynastie hachémite, remplace l'ancienne Sublime Porte et l'accord du 6 janvier succède aux Capitulations disparues en 1914. Mais cet accord, aussi parfait soit-il, reflète davantage une rupture historique : il conduit Fayçal à sa perte en lui faisant perdre le soutien de ses partisans nationalistes et marque dans le même temps une nouvelle politique française après la défaite présidentielle de Georges Clemenceau. De l'espoir du 6 janvier 1920 naît le désespoir chérifien et à la longue et historique politique

²³¹ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Lettre de Philippe Berthelot, directeur du département des Affaires politiques et commerciales, à l'émir Fayçal, le 6 janvier 1920, p. 292-293.

²³² Gérard D. KHOURY, « Robert de Caix et Louis Massignon : deux visions de la politique français au Levant en 1920 », *art. cit.*, p. 170.

²³³ Archives patriarcales, Lettre du patriarche maronite Elias Houayek, à Paul Deschanel, président de la République française, le 30 janvier 1920.

de la majorité française succède une nouvelle politique des minorités et des divisions communautaires définie par Robert de Caix et mise en place par Henri Gouraud.

Ce chapitre nous a permis de conclure que la France reprend une position prépondérante en Orient à partir de la fin d'année 1919. Les raisons de ce retour en force sont multiples : La plus importante est l'aveu de faiblesse de la Grande-Bretagne qui ne peut régner unilatéralement sur l'Orient : le *Foreign Office* n'a pas les moyens humains et financiers pour occuper un territoire aussi vaste. Ainsi, à partir de l'été 1919, le gouvernement anglais se montre davantage conciliant avec les Français et permet le remplacement des troupes ainsi que l'application partielle de l'accord Sykes-Picot. De plus, la France obtient comme unique soutien celui des nationalistes libanais. Or, la volonté des nationalistes libanais est particulièrement vive en organisant trois délégations à Paris et permet à la France de conserver un client influent lors de la Conférence de la Paix. Le retrait britannique ainsi que la réussite des nationalistes libanais et sioniste conduisent l'émir Fayçal à se retrouver isolé. Le fils du chérif est donc obligé de négocier avec les Français afin d'espérer obtenir le territoire syrien.

Ainsi, la France a réussi à réinvestir l'Orient et semble pouvoir être acceptée par les nationalistes chérifiens. Cependant, on peut se questionner si la solution de Georges Clemenceau permettant l'existence des nationalismes libanais et chérifien est viable. L'accord signé le 6 janvier 1920 n'est que provisoire et doit être accepté par les partisans de l'émir. De plus, l'alliance franco-chérifienne ne fait pas l'unanimité dans la diplomatie française ou chez les éléments chérifiens. Les nationalistes libanais craignent aussi la perte de leurs revendications.

Dans cette première partie, nous nous sommes questionnés à propos de la diplomatie française obligée de soutenir le nationalisme libanais et les Maronites. Or, il faut prendre les éléments dans le désordre chronologique pour répondre à cette question.

En 1918, la France est isolée et ses clients sont meurtris par les violences de la Première Guerre mondiale. Or, le nationalisme libanais se constitue dans la famine organisée par les Ottomans. En effet, le Grand Liban permettrait aux Libanais d'éviter de nouvelles catastrophes alimentaires. De surcroît, les nationalistes libanais reprennent la mythologie de la relation franco-maronite pour justifier l'importance de la présence française. Dans certains documents, on retrouve même le terme d'« Alsace-Lorraine libanaise » afin d'illustrer la francophonie du Liban. Il n'en faut pas davantage pour que la diplomatie française prenne part à ce courant lors de la Conférence de la Paix. Le nationalisme libanais ne serait que l'émanation de la relation historique franco-maronite, supposant que les Libanais sont tous Maronites.

Le ministère des Affaires étrangères est conscient que le nationalisme libanais s'oppose au nationalisme chérifien d'un point de vue territorial mais aussi politique. Ainsi, lorsque la France défend les Libanais, elle s'oppose en réalité aux Britanniques et aux Chérifiens. Toutefois, le retrait britannique permet à la France de commencer des négociations avec les Arabes et lors de l'été 1919, le nationalisme libanais semble être moins soutenu par le gouvernement. Cela conduit le patriarche maronite Houayek à mener une seconde délégation libanaise afin de contraindre Georges Clemenceau. Le président du Conseil promet dans une lettre au patriarche la réalisation d'un État libanais. Le gouvernement a cédé à cause de la pression exercée par l'Église maronite. Dès lors, le gouvernement doit permettre la réalisation d'un plan conciliant les revendications libanaises et chérifiennes. Ce plan Georges Clemenceau s'illustre par la lettre au patriarche ainsi que l'accord du 6 janvier : les frontières ne sont pas dessinées, l'organisation politique est floue mais les deux parties reçoivent la promesse de la réalisation de leur idéologie.

Par conséquent, le plan Georges Clemenceau est mort-né : ni les diplomates français, ni les nationalistes chérifiens ne sont véritablement favorables à l'exécution de l'accord du 6 janvier. Cela conduit alors un retour à la tendance initiale : réaliser les revendications des nationalistes libanais et donc évincer les Arabes de Syrie. En revanche, cette politique fragilise la position du haut-commissariat français au Levant pour la suite du mandat : la France est désormais perçue comme la protectrice des chrétiens et opposée

aux revendications musulmanes. Les trois Hauts-Commissaires gardent les stigmates de la non-réalisation du plan Clemenceau et font face à des problèmes d'ordre religieux.

**Partie II : Le haut-commissariat français privilégie-t-il les
Maronites afin de gouverner le Liban ?**

Chapitre I^{er} : Comment le haut-commissariat Henri Gouraud se retrouve-t-il dans l'obligation de soutenir les minorités chrétiennes ?

Notre propos cherche à répondre à cette problématique autour de deux points qui permettent de justifier la bataille de Khan Mayssaloun ainsi que la fin des espoirs chérifiens en Syrie.

Tout d'abord, l'isolement progressif de Fayçal est à étudier afin de comprendre comment l'émir tombe dans un radicalisme de plus en plus fort le conduisant dans une impasse vis-à-vis des Français mais aussi plus globalement des Européens. Le haut-commissariat peut attaquer en raison de la multiplication des hostilités chérifiennes.

D'autant plus que la constitution du haut-commissariat Gouraud à partir de l'automne 1919 exprime la volonté d'un pouvoir mandataire fort en Orient. Si le haut-commissariat dépend beaucoup de la métropole, il a également une marge d'autonomie. Or, ses membres sont proches des milieux coloniaux et imposent un pouvoir direct, s'éloignant ainsi des principes du mandat.

Ainsi, il est intéressant de voir comment l'isolement progressif de Fayçal et l'installation du haut-commissariat conduit à un soutien de la minorité chrétienne.

A. Organiser un pouvoir mandataire fort : le haut-commissariat Henri Gouraud

Parallèlement à la négociation franco-chérifienne puis à la chute de Fayçal en 1920, le haut-commissariat se constitue difficilement. Avant le remplacement des troupes et la nomination d'Henri Gouraud, François Georges-Picot était davantage diplomate voire consul en Syrie. L'occupation militaire britannique ne lui donnait aucun pouvoir, il n'exerçait qu'une maigre influence sur la politique britannique d'Edmund Allenby, il n'avait de Haut-Commissaire que le nom. *A contrario*, la nomination d'Henri Gouraud se fait en parallèle du remplacement des troupes britanniques. Dans ce contexte, le gouvernement français choisit de réévaluer la mission de Haut-Commissaire afin de lui donner davantage de pouvoirs politiques et militaires. De plus, contrairement à son prédécesseur, Henri Gouraud n'est plus Haut-Commissaire de la Syrie et de l'Arménie mais seulement de Syrie et de Cilicie. Ce changement de titre marque la réduction des potentiels territoires français¹.

Le 8 octobre 1919, le gouvernement de la République française promulgue un décret, republié ensuite le 23 novembre 1920, nommant le Haut-Commissaire de la République française en Syrie et en Arménie :

« Article I. – Le Représentant de la République Française en Syrie et au Liban porte le titre de Haut-Commissaire et relève du Ministère des Affaires Étrangères.

Article 2. – Le Haut-Commissaire exerce tous les pouvoirs de la République Française en Syrie et au Liban. Il assure l'exécution du mandat conféré au Gouvernement français. Il est seul intermédiaire des gouvernements locaux avec les consuls étrangers. Il dirige les services du haut-commissariat. Il dispose des forces de terre et dispose des forces navales stationnées dans les limites de son ressort.

Article 3. – Le Haut-Commissaire correspond par l'entremise du Ministère des Affaires Étrangères avec les divers Départements du Gouvernement de la République, il les saisit des questions qui les intéressent.

Article 4. – Le Haut-Commissaire est assisté d'un secrétaire général du haut-commissariat qui le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

¹ Philippe GOURAUD, *op. cit.*, p. 34.

Le secrétaire général a seul délégation de la signature du Haut-Commissaire dans la correspondance avec le Ministère des Affaires Étrangères. Le Secrétaire général assure, au nom et sous l'autorité du Haut-Commissaire, la haute direction de tous les services civils. Il prépare les instructions du Haut-Commissaire auxdits services. Les propositions de toute nature concernant les affaires politiques et administratives sont soumises au visa du secrétaire général avant d'être présentées au Haut-Commissaire. La signature du secrétaire général peut être déléguée à un ou plusieurs adjoints.

Article 5. – L'organisation détaillée des services du haut-commissariat fera l'objet d'arrêtés du Haut-Commissaire, dont le tout aura été préalablement soumis au Ministère des Affaires Étrangères.

Article 6. – Le Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret ».²

Par ce texte, les compétences du Haut-Commissaire sont précisées. On remarque notamment dans l'article 1 qu'il a des dispositions à la fois politiques et militaires. Le Haut-Commissaire est également Commandant des Troupes françaises au Levant. Il exécute tous les pouvoirs du haut-commissariat. Le Haut-Commissaire est sous la responsabilité directe du président du Conseil. Un Secrétaire général est également nommé par le chef du gouvernement. Ce dernier joue un rôle essentielle dans l'aspect administratif du haut-commissariat en étant l'interface entre le Haut-Commissaire et les services du haut-commissariat. De même, le Secrétaire est aussi le remplaçant par intérim du Haut-Commissaire en cas d'absence³. Durant la période d'Henri Gouraud, le Secrétaire général prend régulièrement cette casquette d'intérimaire⁴.

Malgré l'approbation du Haut-Commissaire, en mai 1920, le nouveau président du Conseil écrit à Henri Gouraud sa volonté de réduire les compétences du Haut-Commissaire notamment dans le domaine militaire comme nous l'étudierons dans ce chapitre. Alexandre Millerand souhaite nommer un second officier pour être Commandant des troupes

² CADN, 1 SL 5 248, Fonds mandat, Décret du 23 novembre 1920, du président de la République, reprenant le décret du 8 octobre 1919 nommant le Haut-Commissaire de la République en Syrie.

³ *Ibid.*

⁴ Notamment à partir de 1923 où Robert de Caix devient Haut-Commissaire jusqu'à la nomination de Weygand.

françaises au Levant. Henri Gouraud s'oppose à cette nouvelle disposition en rappelant le fonctionnement du haut-commissariat :

« Le Haut-Commissaire, dépendant des Affaires Étrangères, assisté de son secrétaire général, disposant des moyens et des renseignements politiques par les officiers des services administratifs et les fonctionnaires locaux, [...] le commandant des troupes, dépendant du Ministre de la guerre, sans contact avec les populations. Toute l'histoire de nos campagnes et de nos occupations d'outre-mer proteste contre une pareille conception qui instituerait en Syrie le régime qui a échoué à Madagascar [avant] le général Gallieni et, au Maroc, avant le général Lyautey »⁵.

Cette citation nous intéresse car elle donne la vision d'Henri Gouraud. En effet, le général fait un lien direct entre sa fonction et celles de ses homologues marocain et malgache. Cependant, le statut du Maroc ou de Madagascar n'a rien à voir avec le mandat syrien. De même, la France n'a pas vocation à occuper la Syrie mais doit l'accompagner vers l'indépendance. Henri Gouraud, par sa réponse, s'affirme comme un proconsul, selon la formule de l'historienne Julie d'Andurain, cela marque « l'émergence d'une nouvelle ère coloniale où le temps de la puissance cède progressivement la place à celui de l'influence »⁶. Pour le général, s'il venait à perdre des compétences, il perdrait aussi de l'autorité et ne pourrait pas continuer sa mission. Cependant, cette vision de la mission de Haut-Commissaire est particulièrement raccord au Levant, notamment par l'ancienne administration française qui a dû se soumettre à l'autorité britannique. Ainsi, dès octobre 1918, Hamelin écrit sa satisfaction suite à l'attribution des compétences à Henri Gouraud : « Il n'y avait qu'une solution pour y porter remède : réunion des pouvoirs diplomatiques, politiques et militaires dans une même main, cette main ne pouvait être que militaire, aucun militaire ne pouvait réunir l'unanimité des suffrages comme le Général Gouraud. Il est heureux qu'on l'ait enfin compris »⁷. D'autant plus que c'est la mission indiquée par Georges Clemenceau dans sa proclamation à la population syrienne, en novembre 1919 :

⁵ AN, 470 AP 60, Fonds privé Alexandre Millerand, Télégramme d'Henri Gouraud au ministère des Affaires étrangères, le 23 mai 1920.

⁶ Julie d'ANDURAIN, « Un proconsulat en trompe-l'œil. Le général Henri Gouraud en Syrie (1919-1923) », *art. cit.*, p. 100-101.

⁷ MAE, 399 PAAP 197, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme d'Hamelin à Henri Gouraud, le 10 octobre 1919.

« Le gouvernement français, en confiant à ce grand chef militaire la mission d'exécuter la décision de la Conférence de la Paix relative à la relève des troupes anglaises par les troupes françaises dans les régions déterminées de la Syrie et de la Cilicie, tient à éclairer les populations indigènes sur ses intentions, pour éviter tout malentendu et ne laisser aucun prétexte aux agitateurs. [...] En envoyant dans le Levant un des plus grands soldats de la Victoire, le gouvernement français a voulu montrer aux Syriens l'intérêt tout particulier qu'il leur porte. Nul n'est plus qualifié que lui pour assurer aux populations ce qu'elles doivent attendre de l'occupation : l'ordre, l'administration et la justice. Le général Henri Gouraud est chargé directement de ce devoir dans les régions occupées. Là où ce serait nécessaire, il offrira son concours aux autorités arabes pour le maintien indispensable de l'ordre et de la liberté sur tous les territoires confiés à leur garde ». ⁸

Henri Gouraud doit ainsi rassurer la population sur la volonté française de s'imposer en Syrie. On perçoit un appel du pied à la clientèle historique française. Toutefois, le président du Conseil indique vouloir permettre la coexistence religieuse et aider l'autorité arabe. Le dualisme de Georges Clemenceau se retrouve bien dans l'ordre de mission d'Henri Gouraud. Mais cet antagonisme doit s'affirmer par la réunion d'un pouvoir militaire et politique.

Comme nous l'avons vu, Robert de Caix accompagne Henri Gouraud en Syrie. Si c'est d'abord un choix de l'officier, Georges Clemenceau appuie sa nomination afin de satisfaire le parti colonial. Les deux hommes se connaissent et s'apprécient mais entre 1919 et 1923, leur relation se dégrade progressivement⁹. Philippe Gouraud, neveu du général, décrit les différends qui opposent les deux hommes, dans son ouvrage *Le général Henri Gouraud au Liban et en Syrie* : « [Robert de Caix] fourmille d'idées et les expose parfois de façon intempestive ; de temps en temps Henri Gouraud devra le calmer. Les rapports entre les deux hommes sont quelques fois rudes mais toujours d'une franchise totale et d'une confiance sans faille ; pendant trois ans leur collaboration sera fructueuse ; ils forment

⁸ MAE, 399 PAAP 130, Fonds privé Henri Gouraud, Proclamation de Monsieur Georges Clemenceau à la population syrienne le 10 novembre 1919 désignant le général Gouraud comme Haut-Commissaire de la République en Syrie et en Cilicie.

⁹ Philippe GOURAUD, *op. cit.*, p. 35.

une équipe efficace »¹⁰. À partir de 1921, on note une animosité réciproque dans plusieurs correspondances notamment à la suite de longs voyages d'Henri Gouraud en France puis sa volonté de quitter la Syrie¹¹. Robert de Caix se sent sans interlocuteur au Levant. Cette relation peut s'expliquer par le fait que les deux hommes ne sont pas au même point de leur carrière : Henri Gouraud voit dans le Levant la possibilité de conduire une dernière campagne militaire étrangère avant de s'installer définitivement dans l'administration militaire française ; *a contrario*, Robert de Caix qui participe pour la première fois à une campagne coloniale abonde d'idées et se retrouve régulièrement en opposition avec son chef.

Si Henri Gouraud et Robert de Caix sont particulièrement compétents pour leur mission et ont une légitimité certaine au Levant, ce n'est pas le cas du reste du Haut-Commissariat. Les deux hommes éprouvent des difficultés à trouver des fonctionnaires compétents dans la mission mandataire française¹². Les fonctionnaires coloniaux sont intéressés par la mission, mais leur état d'esprit est contraire à celui du mandat, et les agents compétents nationaux n'ont aucun intérêt pour la Syrie. En 1922, de Caix s'en prend aux limites des fonctionnaires français :

« En matière de personnes il faut, je crois, faire nommer, non pas des nullités, mais des hommes aussi capables, et surtout aussi positifs, que possible. Si nous avons une Assemblée ayant quelque sens pratique, nous pourrions faire faire, avec son appui, les réformes qui s'imposent et en particulier les coupes sombres qui sont nécessaires dans l'administration pour mettre la machine administrative du Grand Liban en proportion avec les ressources du pays ». ¹³

Toutefois, le Haut-Commissaire et le Secrétaire général composent facilement le contingent d'officiers du Levant. Plusieurs figures, remarquées durant la Grande Guerre ou lors des conquêtes coloniales, accompagnent Henri Gouraud comme André-Gaston Prételat, Julien Dufieux ou le général de Lamothe. Henri Gouraud les connaît pour avoir combattu

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Dans le fonds privé Henri Gouraud, 399 PAAP, au Centre d'archives diplomatiques de la Courneuve, on retrouve de nombreuses correspondances entre Henri Gouraud et Robert de Caix où les relations deviennent de plus en plus franches.

¹² Philippe GOURAUD, *op. cit.*, p. 35.

¹³ MAE, 399 PAAP 144, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme de Robert de Caix à Henri Gouraud, le 20 mars 1922.

avec eux¹⁴. Cependant, le remplacement des troupes britanniques n'est pas encore terminé. Si le maréchal Foch a suivi les recommandations minimales d'Edmund Allenby avec la nomination de 35 000 hommes, le nombre de bataillons français est encore inférieur à celui des Britanniques. Henri Gouraud ne peut compter que sur 13 bataillons, 3 régiments de cavalerie et 4 batteries d'artillerie alors qu'Edmund Allenby avait en Syrie 34 bataillons, 15 régiments de cavalerie et 14 batteries d'artillerie¹⁵. Si La France peut occuper la zone Ouest, en cas d'attaque extérieure, l'armée aurait des difficultés à y répondre. Pour Pierre Lyautey, la France a illustré ses faiblesses en Syrie lors du remplacement des troupes : « Au lieu de donner à l'Orient le spectacle de la force, nous montrons notre faiblesse, au lendemain de notre victoire européenne. Henri Gouraud va donc arriver au moment même où se déchaîneront tant de passions contenues pendant la Grande Guerre »¹⁶. Or, le gouvernement ne cherche pas à impressionner ses ennemis puisqu'il négocie avec eux lors de l'hiver 1919. Philippe Berthelot indique le peu de risques qu'il y a au Levant : « Nous n'avons rien à craindre des Chrétiens, c'est donc avec les Musulmans qu'il faut s'entendre, quitte à leur laisser leur autonomie. On compte sur Henri Gouraud pour réussir cette politique, sans un coup de fusil et sans une dépense nouvelle »¹⁷.

Le haut-commissariat ne s'installe définitivement qu'en 1921 après la chute des Chérifiens puis l'organisation territoriale de la Syrie. La structure administrative, politique et militaire est composée par 111 fonctionnaires répartis ainsi : 72 au sein du haut-commissariat ; 12 au Grand Liban ; 6 dans l'État de Damas ; 7 dans l'État d'Alep ; 4 en Cilicie ; 2 au sein du Djebel Druze ; 2 au sein de la région de Lattaquié ; 1 chez les Alaouites ; 5 à Alexandrette.¹⁸

Une grande majorité de fonctionnaires est utilisée afin d'assurer le fonctionnement du haut-commissariat. Dans la répartition entre les États syriens, le Grand-Liban occupe une place particulière. En ce qui concerne les officiers, 21 au total au sein du haut-commissariat, on remarque un autre schéma de répartition : 4 au Haut-Commissariat ; 3 au Grand-Liban ; 4 à Damas ; 6 à Alep ; 1 en Cilicie ; 3 chez les Alaouites ; Aucun à Lattaquié, Alexandrette ou dans le Djebel Druze.¹⁹

¹⁴ Philippe GOURAUD, *op. cit.*, p. 36.

¹⁵ Pierre LYAUTEY, *Gouraud, op. cit.*, p. 193.

¹⁶ *Ibid.*, p. 193.

¹⁷ *Ibid.*, p. 194.

¹⁸ SHD, 1 K 247 1, Fonds privé Pierre Lyautey, Liste du personnel civil et militaire du Haut-Commissariat en 1921 et 1922.

¹⁹ *Ibid.*

La répartition des officiers suit davantage les besoins de sécurité. Ainsi, l'ancienne Syrie concentre 13 officiers sur 21. La Cilicie n'a plus qu'un officier en raison de la fin des combats avec les nationalistes kémalistes, comme nous le verrons. En annexe, la liste complète des fonctionnaires et des officiers permet d'avoir une vision plus précise des différents bureaux ou services. On retrouve des redondances entre les administrations du haut-commissariat et celles des États. Pour Raymond Poincaré, président du Conseil à partir de 1922, le Levant utilise trop de fonctionnaires²⁰ : dans la philosophie du mandat, les Européens doivent laisser les indigènes gouverner une partie des services.

Dans la liste des membres du haut-commissariat, deux figures importantes arrivent au Levant à partir de 1920. Le premier, Georges Catroux, officier français envoyé au Hedjaz durant la Grande Guerre, est appelé par Henri Gouraud afin de rétablir l'ordre à Damas à la suite de la chute de Fayçal²¹. Officier âgé de 43 ans, il s'illustre comme un défenseur de l'auto-détermination de la population syrienne. Pierre Lyautey valorise sa personnalité : « Nous avons des représentants de valeur. À Damas, Henri Gouraud fit le choix des plus heureux. L'un des plus jeunes et plus brillants colonels de l'Armée : Georges Catroux. Je fus témoin de son prestige. Après la duplicité de Fayçal, il incarnait aux yeux du peuple, la loyauté et l'énergie d'un Français »²². Justement, la seconde figure est Pierre Lyautey, neveu du maréchal, appelé par Henri Gouraud en 1921 lors d'une rencontre à Paris. Le général, comme Georges Clemenceau en 1919 à son égard, indique au jeune fonctionnaire sa volonté de le recruter en valorisant son patriotisme : « Il y a deux catégories d'hommes, ceux qui pensent à eux avant de penser à leur patrie et puis les autres, je sais que vous êtes de ces derniers, allez-y »²³. Lyautey accepte de se rendre au Levant en tant que chef du cabinet civil du haut-commissariat. Il décrit sa mission dans *Liban moderne* :

« Les questions politiques étant réservées au secrétariat général du haut-commissariat, mon rôle de directeur de cabinet civil était modeste. Je devais prendre des contacts. Je découvrais alors tout un monde. Les patriarches et les archevêques. Les muftis et les ulémas. Les vénérables des ordres religieux. Les savants des facultés des Jésuites, les professeurs de l'université américaine, les proviseurs de la mission laïque. Les beys et

²⁰ MAE, 399 PAAP 132, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme de Raymond Poincaré, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, à Henri Gouraud, Haut-Commissaire de la République française en Syrie et en Cilicie, le 29 juin 1922.

²¹ Georges CATROUX, *op. cit.*, avertissement liminaire, p. 1-2.

²² Pierre LYAUTEY, *Gouraud, op. cit.*, p. 205.

²³ Pierre LYAUTEY, *Liban Moderne*, Paris, Julliard, 1964, p. 42.

les pachas d'Égypte. Les Turcs et, parmi eux, Fethibey, l'ami de Mustapha Kemal. Les hommes politiques, les villageois, les artisans. Les écrivains étaient alors séduits par le romantisme du pays. Les frères Tharaud que j'accompagnais chez Mgr Hoyek à Bkerké, Henry Bordeaux dont l'habit vert fut le premier qui [vit] les populations d'Orient, Lichtenberger, Henry Bidou qui donnait réponse à chacun de ses interlocuteurs sans que l'un ou l'autre cessât de présenter des thèses opposées. Je devais préparer leurs itinéraires et veiller à ce que chacun d'eux recueille toujours de l'inédit, ne rencontre jamais l'un ou l'autre de ses confrères. Nous subissions des banquets de plusieurs heures. Tous les jours, Henri Gouraud prenait la parole cinq ou six fois et savait toujours trouver les mots qui séduisaient. Dans notre petite équipe nous avions la foi. L'indépendance du grand Liban venait d'être proclamée. Bientôt le conseil représentatif se réunissait sous l'égide de Daoud bey Ammoun. En 1922 ce fut le tour de la fédération des États de Syrie et de son conseil fédéral à Alep en juin. Un effort millénaire recevait donc sa première consécration. L'étape de l'autonomie était dépassée ».²⁴

Les multiples casquettes du jeune homme permettent pour notre recherche d'avoir une documentation riche. D'abord, un fonds privé est constitué au Service Historique de la Défense (1 K 247)²⁵. De plus, il publie plusieurs ouvrages sur Henri Gouraud ainsi que le Liban : *Gouraud* ou *Liban moderne*.

Ainsi, le haut-commissariat est une structure qui s'agrandit jusqu'en 1921. Henri Gouraud est le principal décideur mais ce dernier n'a pas les moyens de sa mission. Si Georges Clemenceau avait demandé au Haut-Commissaire de mettre « un poilu chez nous partout où il y avait un tommy britannique »²⁶, les troupes ne sont pas suffisamment nombreuses pour faire face aux nombreux actes hostiles organisés par le gouvernement chérifien.

²⁴ *Ibid.*,

²⁵ Dans ce fond, on retrouve de nombreux cartons administratifs en lien avec le haut-commissariat mais aussi des papiers personnels d'Henri Gouraud.

²⁶ Pierre LYAUTEY, *Gouraud, op. cit.*, p. 192.

B. Le haut-commissariat peut-il faire autrement que combattre les Chérifiens ?

- *Janvier à mars 1920 : l'isolement de Fayçal*

Avant même de signer l'accord du 6 janvier avec Georges Clemenceau, Fayçal est déjà acculé par son propre camp et par les Français. Dans un article du 5 janvier 1920, Hakki Bey el-Azm remet en cause les moyens à disposition des Chérifiens²⁷, notamment le manque d'hommes : seulement 20 000 combattants potentiels, ne permettant pas de répliquer à une offensive française. De plus, les maigres munitions et le peu d'armes conduiraient les Arabes à ne pas pouvoir riposter à une intervention française. Pour l'auteur, les Chérifiens espèrent une collaboration britannique en cas d'offensive française. La seule solution consiste « à s'entendre avec la nation qui aura mandat de l'assister et de l'aider dans la voie de son indépendance et de sa prospérité. Ce n'est point, en menaçant la France, ni en insultant ses officiers, ni-même en nous laissant exciter contre elle par un Arabe qui n'est pas de chez nous, qui est étranger pour les Syriens, que nous pourrions espérer notre salut »²⁸. Parallèlement, les Français installés au Levant approuvent le nationalisme libanais et le soutiennent. Par exemple, Henri Gouraud rencontre le patriarche maronite le 5 janvier à Baabda. Le Haut-Commissaire félicite les Libanais pour leur patriotisme et les remercie de leur soutien à la France : « Deux fois déjà, j'avais pu m'échapper quelques heures, et j'avais eu la joie d'entendre dans vos villages de la Montagne ces cris de "vive la France" poussés par la bouche des enfants comme par celles des vieillards, ces cris si doux à toutes les oreilles françaises, mais plus encore peut-être aux oreilles de ceux qui ont combattu les quatre années de la Grande Guerre et dont la victoire sanglante et glorieuse a délivré votre pays comme le nôtre »²⁹. De plus, Houayek est salué pour son action en faveur du Liban indépendant :

« [...] Dans cette bataille diplomatique suit la Grande Bataille, votre Ambassadeur, votre Patriarche, S.B., Monseigneur Houayek a été vainqueur et le beau fruit de sa victoire a été l'autonomie, l'indépendance du Liban dans les traditions de mutuel dévouement établies depuis

²⁷ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, Beyrouth, Éditions Universitaires du Liban, 2013, Document 5, Article de Hakki el-Azm dans le quotidien *Al-Bark* « La politique intérieure : qui la dirige ? Et comment on la dirige ? », le 5 janvier 1920, p. 5-6.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ MAE, 399 PAAP 152, Fonds privé Henri Gouraud, Discours prononcé par Henri Gouraud, le 5 janvier 1920 à Baabda lors d'une réception offerte par le patriarche Houayek.

des siècles entre le Liban et la France, suivant la belle expression de M. GEORGES CLEMENCEAU »³⁰.

Élias Houayek, contrairement à son concurrent chérifien, n'est pas isolé mais il est tout autant critiqué par une partie de la population syrienne notamment les nationalistes arabes :

« Qu'il soit le bienvenu le sieur Patriarche osseux, le vieillard décrépité, le prophète des montagnes, le porteur de l'étendard du malheur qui a sauvé les Libanais du bonheur et de la Paix. Qu'il soit le bienvenu celui après qui nous avons brisé les vases [...] Nous souhaitons la bienvenue à la personne déçue qui a vendu ses habits à la France. Nous saluons la vieillesse et la décrépitude du cheikh au turban noir. Dis-moi ce que tu as fait en Occident et ce que t'ont rapporté les intrigues que tu as tramées contre l'Orient ? Tu n'as gagné que la déception et un rotol de laine. Poussé par Satan, tu t'es bâti des châteaux en Espagne et es parti en Turquie demander la séparation pour le Liban du reste de la Syrie. Tu reviens aujourd'hui désillusionné, queue pendante et oreilles basses. Nous t'avions cru sage mais tu as prouvé que l'âge et les ans ont affecté ta mentalité et aliéné ton esprit. Nous sommes contents de te voir parmi nous sain et sauf mais en même temps honteux et bafoué »³¹.

Son âge est seulement un prétexte ; il est surtout blâmé par son soutien à la France. Si le patriarche est l'ambassadeur du nationalisme libanais, pour reprendre les termes d'Henri Gouraud, il est avant tout considéré comme le représentant de la communauté maronite. On peut donc se demander s'il représente tous les Libanais et surtout si le projet d'un Grand-Liban est partagé par tous ses soutiens. Élias Houayek paraît donc, comme Fayçal, fragilisé au début de l'année 1920.

Après la signature de l'accord du 6 janvier, Georges Clemenceau annonce à Henri Gouraud l'intention de Fayçal de retourner en Syrie³². Le Haut-Commissaire aurait souhaité que les troubles chérifiens soient réglés avant son départ afin de pouvoir bloquer

³⁰ *Ibid.*

³¹ CADN, 1 SL 1 V 2341, Traduction d'un article injurieux concernant le patriarche Houayek paru dans le *Tabl*, le 3 janvier 1920.

³² Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, op. cit., Télégramme de Georges Clemenceau, président du Conseil, au général Henri Gouraud, Haut-Commissaire de la République française en Syrie et en Cilicie, le 7 janvier 1920, p. 14-15.

l'émir si la situation n'était pas rétablie. Toutefois, le président du Conseil y voit une opportunité dans le fait que l'émir puisse retourner en Syrie afin de pouvoir appliquer l'accord provisoire et surtout calmer les violences chérifiennes. Ainsi, Fayçal doit rassurer les Français en ramenant l'ordre en Syrie y compris dans son gouvernement³³. En échange, Henri Gouraud ne doit pas avancer sur les territoires arabes mis à part quelques mesures de maintien de l'ordre contre les bandes chérifiennes. De plus, les deux hommes doivent se rencontrer lors du débarquement de Fayçal à Beyrouth. Malgré son agacement à la suite des nombreuses attaques chérifiennes, le Haut-Commissaire a une bonne opinion de l'Émir³⁴. Ils se sont déjà rencontrés à Strasbourg où Fayçal avait été décoré par le général français. Henri Gouraud voit en lui essentiellement un chef de guerre allié : dans une note à Georges Leygues, il reconnaît qu'il a l'expérience de traiter avec les musulmans dans les colonies³⁵.

Le 14 janvier, Fayçal débarque à Beyrouth à 10 heures. Il est reçu par le général de Lamothe, Pettelat, le chef de la division navale française, le commandant Doizelet ainsi qu'une partie du conseil municipal de Beyrouth³⁶. Le haut-commissariat cherche à impressionner son nouvel allié en affirmant sa présence militaire et politique. Le contexte a évolué depuis le départ de Fayçal en France : désormais la France a remplacé les Britanniques et commande directement l'Ouest de la Syrie. Dans ce nouvel environnement, Henri Gouraud rencontre l'émir en début d'après-midi³⁷. Le Haut-Commissariat fait part de son mécontentement concernant les attaques régulières chérifiennes. L'Arabe rassure immédiatement son interlocuteur : « Cela va être fini tout de suite puisque tous les attentats ont été commis sur mon ordre. J'ai voulu montrer au Gouvernement français qu'il fallait composer avec moi. Mais maintenant j'arrêterai les troubles que j'ai provoqués »³⁸. Cette réponse déplaît évidemment à Henri Gouraud mais la suite de la discussion irrite davantage le Haut-Commissaire : « La France regrette Mossoul et ses pétroles, cette Mésopotamie à laquelle lui donnaient droit les accords franco-britanniques de 1916. Peu importe. Si vous voulez me soutenir avec des armes, des munitions, de l'argent, je pourrai, avec mes Arabes, reprendre Mossoul et l'influence française rentrera avec moi »³⁹. Le général français est indigné par le manque de loyauté de Fayçal à l'égard des Britanniques

³³ *Ibid.*

³⁴ Pierre LYAUTEY, *Gouraud, op. cit.*, p. 196.

³⁵ Philippe GOURAUD, *op. cit.*, p. 44-45.

³⁶ MAE, 399 PAAP 180, Fonds privé Henri Gouraud, Document préparant le débarquement de l'émir Fayçal à Beyrouth, le 14 janvier 1920.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Pierre LYAUTEY, *Gouraud, op. cit.*, p. 196-197.

³⁹ *Ibid.*

qui l'ont soutenu de manière active, depuis 1915. La discussion continue et l'émir affirme que la France a en effet tout intérêt à soutenir les Libanais puisque « sans eux vous [les Français] ne pèseriez pas lourd sur cette terre de Syrie »⁴⁰. Cette désinvolture et le ton méprisant adopté par l'émir crée de l'hostilité d'Henri Gouraud. D'autant plus que, malgré les promesses, les troubles chérifiens ne s'arrêtent pas. Pour savoir ce qu'il se trame à Damas, Henri Gouraud nomme officiellement deux officiers de liaison : Antoine Toulat et Édouard Cousse⁴¹. Les deux hommes se montrent, dans les semaines qui suivent, particulièrement arabophiles, créant alors une opposition avec le Haut-Commissaire.

Toutefois, la France n'a pas la possibilité de s'affirmer en Orient contre Fayçal. Le haut-commissariat fait face à différentes pressions : les sionistes souhaitent que la région de Saïda revienne à la Palestine⁴² ; les évêques de Baalbeck menacent les Français de rejoindre les Chérifiens si le haut-commissariat venait à évacuer la Bekaa⁴³. Or, cette dernière situation serait un échec total pour la politique religieuse française en Orient : Fayçal ne doit pas obtenir le soutien de la minorité chrétienne, client de la France. Mais la menace la plus importante est la possibilité d'une collaboration entre les Kémalistes et les Arabes. En effet, plusieurs documents en Syrie émanent de Kemal, dans lesquels il félicite les troubles chérifiens dans la zone d'occupation française et encourage les Arabes à continuer⁴⁴. L'officier turc véhicule aussi des propos francophobes visant à s'opposer à la France :

« Les Français sont les microbes de l'humanité et de la civilisation musulmane. Ils font torturer et périr les chers petits Mohamed et les braves soldats allemands. Faisons la guerre de haine et de vengeance. Abattons le sale drapeau français. Toute la population musulmane d'Anatolie, du Kurdistan et de la Roumélie est avec nous. Nos éclaireurs opèrent déjà. Les Français ne peuvent envoyer de renfort. Ils n'auront aucune aide des Anglais. Que nos bandes harcèlent leurs troupes. Avec vous, en mars,

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Philippe GOURAUD, *op. cit.*, p. 46.

⁴² Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, *op. cit.*, Document 21, Télégramme du général Gouraud, au ministère des Affaires étrangères, le 16 janvier 1920, p. 23-24.

⁴³ *Ibid.*, Document 18, Télégramme du général Gouraud, à Robert de Caix, en mission à Paris, le 13 janvier 1920, p. 20-21.

⁴⁴ *Ibid.*, Document 30, Télégramme du général Gouraud, à Alexandre Millerand, le 25 janvier 1920, p. 36.

nous prendrons l'offensive, attaquant Kharpout, Marash, Aintab, puis Adana et enfin la Syrie. Union de l'Islam pour la guerre sainte ».⁴⁵

Malgré sa philosophie laïque, Kemal cherche à créer une guerre de religions en Syrie. Les Français craignent la possibilité d'une attaque coordonnée des deux adversaires. Dans cette configuration, faute de troupes, la France pourrait rencontrer des difficultés à y faire face. Cependant, il est important de remettre ces déclarations dans un contexte d'opposition franco-kémaliste en Cilicie. Par l'occupation française en Cilicie, le haut-commissariat est devenu une cible des Kémalistes. Le gouvernement craint les Turcs, imaginant encore une force équivalente à l'Empire ottoman. Or, jusqu'à la chute de l'émir, Kemal fait croire à la possibilité d'une union musulmane.

Cependant, Fayçal est aussi sous pression. Il a signé un accord avec le gouvernement français sans avoir l'approbation de sa base partisane et du gouvernement chérifien. Il présente, à Damas, le 18 janvier l'accord provisoire au gouvernement. Deux versions abordent les discussions chérifiennes sur l'accord provisoire français. La première est celle de l'officier de liaison français, le capitaine Cousse, dans un télégramme en date du 18 janvier. Le Français indique que Fayçal a présenté l'accord mais n'a pas mentionné sa signature. Surtout, Cousse affirme que l'émir a montré son autorité en demandant l'arrêt immédiat des débordements chérifiens et a annoncé un remaniement gouvernemental afin de nommer des ministres forts⁴⁶. La seconde source est postérieure. L'historien Gérard D. Khoury décrit dans *La France et l'Orient arabe* le manque de soutien dont bénéficie l'émir dans sa politique de collaboration avec la France. L'auteur cite Youssef el-Kahim qui décrit dans son ouvrage de 1966 la rencontre :

« L'émir invita les personnalités de la capitale, les responsables des clubs et ceux qui faisaient l'opinion à une réunion dans le jardin de son palais le 20 janvier 1920. Il leur résuma les péripéties de son voyage en Europe, le renversement de la politique anglaise à son égard, son départ de Londres pour Paris, l'aimable accueil reçu au ministère des Affaires étrangères à Paris. Puis l'émir leur décrivit ses négociations avec Georges Clemenceau et les conditions de l'accord envisagé, ajoutant dans un silence où l'on aurait pu entendre voler une mouche, qu'il avait jugé préférable, avant

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ MAE, 399 PAAP 190, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme du lieutenant Cousse à Henri Gouraud, le 18 janvier 1920.

de prendre une décision en la matière, de consulter ceux qu'il représentait. Ce que Georges Clemenceau avait approuvé, le priant de bien faire comprendre au peuple syrien les bonnes intentions de la France, et de transformer ainsi le climat d'opposition en Syrie en espoir et confiance durables pour le bien des deux pays. L'émir demanda alors aux présents s'ils pensaient qu'on pouvait s'opposer à la France pour obtenir l'unité et l'indépendance totales, ou s'il fallait considérer l'entente avec elle comme un premier pas dans cette direction. Il n'y eut aucune réponse. L'émir insista pour qu'on réfléchisse bien à la question et qu'on exprime franchement et librement son opinion. Quand il eut terminé, il y eut un silence consterné de la part de l'assistance. L'émir se tut également. La séance fut levée sans qu'aucune décision ne fût prise. »⁴⁷

Cet épisode est un exemple de l'arabophilie de Cousse cherchant à rassurer le Haut-Commissaire sur la bonne intention de l'émir. Il est également possible que l'officier de liaison n'ait pas été informé de la teneur de la réunion en dehors du témoignage de Fayçal. *A contrario*, Gérard D. Khoury et el-Kahim ont pour unique volonté d'informer ou de témoigner sur les événements de l'année 1920. La seconde version paraît donc plus crédible. Cependant, dans les deux cas, Fayçal indique ne pas avoir signé le document, Gérard D. Khoury a démontré l'inverse. L'émir est ainsi isolé et n'a plus l'appui de ses collaborateurs. La situation est d'autant plus délicate que dès le 19 janvier, soit cinq jours après son retour, de nouveaux troubles sont constatés à Alexandrette où une bande chérifienne de 600 soldats, commandés par des officiers arabes, a tué 18 personnes⁴⁸.

Parallèlement, le haut-commissariat élargit ses alliances en espérant obtenir le soutien des locaux. Henri Gouraud est satisfait d'annoncer au ministère des Affaires étrangères, le 19 janvier, sa rencontre avec les émissaires des grandes familles druzes du Hauran et du Djebel⁴⁹. La communauté a transmis au Haut-Commissaire des demandes écrites pour obtenir la protection française. Obtenir l'appui des Druzes est important pour le haut-commissariat : ces derniers sont toujours sous la protection des Britanniques et surtout, par leur religion,

⁴⁷ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, *op. cit.*, p. 303-304.

⁴⁸ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, *op. cit.*, Document 21, Télégramme du général Gouraud au ministère des Affaires étrangères, le 16 janvier 1920, p. 23-24.

⁴⁹ *Ibid.*, Document 24, Télégramme du général Gouraud au ministère des Affaires étrangères, le 19 janvier 1920, p. 28-29.

ils auraient pu prendre le parti chérifien. C'est une bonne surprise pour la France, qui souhaite s'appuyer sur les minorités afin de s'opposer aux Arabes, majoritaires.

Le 18 janvier, la démission de Georges Clemenceau du gouvernement fait perdre un nouvel allié à l'émir⁵⁰. Le président du Conseil prévoyait son potentiel prochain départ du gouvernement et avait indiqué, le 6 janvier, à l'émir son intérêt de signer rapidement l'accord provisoire. Dans le cas d'un changement de gouvernement et de majorité parlementaire, l'émir pourrait avoir de moins bonnes concessions françaises⁵¹. Le Tigre est remplacé par Alexandre Millerand, formant le Bloc national. Si le nouveau président du Conseil ne souhaite pas abroger l'accord du 6 janvier, il n'est pas enclin à négocier et à supporter les demandes chérifiennes. Henri Gouraud a donc davantage les mains libres pour appliquer sa politique en Syrie. Dès le 2 février, le Haut-Commissaire s'offusque auprès du chérif Djemil, cousin de Fayçal, du manque de réponse chérifienne dans le maintien de l'ordre⁵². Puis le 6 février, Henri Gouraud envoie à de Lamothe des ordres afin d'appliquer une politique de fermeté envers les Chérifiens tout en gardant « un doigté particulier »⁵³. Ainsi, le haut-commissariat ne souhaite plus se laisser faire par les Chérifiens mais continue à espérer une réaction de Fayçal et donc potentiellement l'application de l'accord. Pour répondre aux interrogations françaises, l'émir écrit le 7 février un courrier à destination de Georges Clemenceau et donc indirectement à Henri Gouraud⁵⁴. Il indique avoir fait les efforts pour que les populations acceptent la collaboration franco-chérifienne. Cependant la propagande kémaliste ainsi que la situation en Orient ne lui permettent pas de calmer la population. Fayçal demande alors à la France de répondre à trois interrogations des populations :

« La première et la plus importante est celle de l'étendue des pouvoirs qui seront accordés aux conseillers chargés d'aider le gouvernement arabe dans son organisation. Le peuple voudrait être assuré qu'il trouvera en eux des collaborateurs du gouvernement et non des maîtres et qu'il ne saurait être question sous aucune forme d'administration directe.

⁵⁰ Xavier BARON, *op. cit.*, p. 144.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² MAE, 242 QO 564, Fonds Société des Nations, Télégramme d'Henri Gouraud au ministère des Affaires étrangères, le 2 février 1920.

⁵³ MAE, 399 PAAP 176, Fonds privé Henri Gouraud, Directives politiques d'Henri Gouraud au général de Lamothe, le 6 février 1920.

⁵⁴ MAE, 399 PAAP 134, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme de l'émir Fayçal à Henri Gouraud et à Georges Clemenceau, le 7 février 1920.

[...] La deuxième question concerne le Liban. Le peuple est persuadé que le gouvernement français cherche à en étendre les limites au détriment et pour l'affaiblissement de la Syrie et contrairement aux vœux des populations.

La dernière enfin a trait à la représentation à l'étranger, particulièrement dans les grandes capitales où on voudrait voir installer des représentants directs »⁵⁵.

Dans cet écrit, Fayçal cherche à relancer les négociations avec les Français afin d'obtenir de meilleures conditions. Or, toutes les interrogations de l'émir trouvent leurs réponses dans l'accord du 6 janvier. Au sein du haut-commissariat, deux lectures s'opposent. D'une part, Cousse indique que les questions des Chérifiens sont un bon signe, il prouve l'avancée de la collaboration⁵⁶. D'autre part, Henri Gouraud y voit une volonté de l'émir de gagner du temps et refuse son départ à la Conférence de la Paix, avant la fin des actes hostiles chérifiens⁵⁷.

Le 9 février, le haut-commissariat et Fayçal apprennent par le numéro 304 du *Moudif*, journal arabe, que le chérif Hussein, indique ne reconnaître aucun accord avec la France même signé par l'émir⁵⁸. Rapidement, Fayçal indique à Cousse qu'il s'agit avant tout d'une manœuvre britannique visant à freiner la collaboration franco-chérifienne⁵⁹. Toutefois, on peut constater que l'émir se retrouve toujours plus isolé de sa base chérifienne, y compris par son propre père. Le président du Conseil français comprend la nécessité de préparer une riposte militaire si la situation ne s'améliorait pas. Pour cela, il faut donner tous les moyens militaires et politiques à Henri Gouraud pour s'y préparer. En effet, le Haut-Commissaire craint les intentions chérifiennes notamment en cas d'alliance chérifo-kémaliste. En outre, le général affirme avoir des documents prouvant qu'en cas d'attaque arabe, les Britanniques au Levant ne soutiendraient pas la France⁶⁰. La réponse française serait maigre puisque les effectifs militaires ne cessent de diminuer :

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ MAE, 399 PAAP 190, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre du lieutenant-colonel Cousse, chef de la mission française à Damas, au général Henri Gouraud le 18 janvier 1920.

⁵⁷ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, op. cit., Document 47, Télégramme du général Gouraud à Alexandre Millerand, le 7 février 1920, p. 69.

⁵⁸ *Ibid.*, Document 49, Télégramme du lieutenant-colonel Cousse, chef de la mission française à Damas, au général Gouraud, le 9 février 1920, p. 71-72.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ MAE, 242 QO 564, Fonds Société des Nations, Télégramme du Henri Gouraud au ministère des Affaires étrangères, le 18 février 1920.

lors de l'arrivée d'Henri Gouraud, il pouvait compter sur 41.000 hommes répartis en 38 bataillons or il n'a plus que 35.000 hommes au 8 février⁶¹. Ce déficit empêche la France d'attaquer les Chérifiens.

Fayçal est conscient qu'il est seul, c'est pourquoi il se rapproche progressivement des extrémistes chérifiens. Le 18 février, Fayçal reçoit une délégation d'Arabes farouchement indépendantistes menée par Kamel Kassab⁶². Ce dernier rappelle les exigences du chérif Hussein : obtenir une indépendance complète et entière sans l'aide ni l'ingérence d'une puissance étrangère. Ce courant s'oppose donc à la fois à la présence française et britannique, les Anglais cherchant à installer un foyer national juif en Palestine. L'émir est embarrassé par cette demande puisque l'accord du 6 janvier prévoit la présence de conseillers étrangers. En réaction, Fayçal écrit un télégramme à Henri Gouraud afin de faire part des demandes nationalistes :

« Depuis un mois, je n'ai cessé de travailler à contenir l'effervescence politique qui, grâce à une propagande intense, se développait grandement dans tout le pays. Je crois cependant avoir réussi à diminuer quelque peu de sa force et de son activité. Ce résultat, comme vous le savez bien, a été obtenu uniquement par mon influence personnelle et grâce à la confiance que met la population en moi. Je ne puis pourtant pas assurer que cette influence et cette confiance puissent seules suffire à garantir toujours la tranquillité et le calme dans le pays ; le peuple attend maintenant des faits de la part du Gouvernement français qui viendront appuyer mes efforts à ce sujet. Tant qu'il ne trouvera pas de changement dans la politique actuelle des autorités de Beyrouth, il y aura toujours lieu à craindre des incidents fâcheux dont je ne saurais être responsable. Et cette crainte est devenue aujourd'hui grande depuis la PUBLICATION DE LA DÉPÊCHE PAR LAQUELLE S.M. MON PERE ME PRESCRIT DE DEMANDER L'INDÉPENDANCE POUR TOUS LES PAYS ARABES.

Mais je crois qu'il est nécessaire de nous concerter sur cette importante question, car le temps nous presse, et la solution définitive de la question

⁶¹ SHD, 7 N 4186, Fonds État-Major de l'armée, Télégramme du ministre de la Guerre, André Lefèvre, au président du Conseil, Alexandre Millerand, le 8 février 1920.

⁶² MAE, 399 PAAP 180, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme du lieutenant Cousse, officier de liaison à Damas, au Haut-Commissaire Henri Gouraud, le 18 février 1920.

arabe par la Conférence de la Paix me paraît être très proche.
Devant une question si délicate, une sage politique s'impose »⁶³.

Contrairement à sa déclaration du 7 février, l'émir n'attend plus des promesses françaises mais des actes. Ce changement de posture est particulièrement intéressant puisque Fayçal cherche à inverser le rapport. Désormais ce n'est plus à lui de prouver sa bonne volonté mais uniquement à la France. Il écrit même que les « incidents fâcheux » ne sont que la conséquence de la politique du haut-commissariat français. Or, contrairement aux Chérifiens, la France n'attaque pas directement ses opposants. L'émir presse le haut-commissariat de réagir avant le règlement définitif de la Conférence de la Paix. Naïvement ou non, l'Arabe oublie que la France est partie prenante des réponses de la Conférence, contrairement au Hedjaz. Pour Henri Gouraud, ce télégramme est la preuve de l'incapacité de Fayçal à gouverner la Syrie :

« Je n'accuse pas l'émir de ce fait, mais c'est toujours la même chose, il n'arrive pas à se faire obéir, et les autorités chérifiennes d'Alep, si elles ne favorisent pas ce recrutement ferment au moins les yeux. D'ailleurs il faut reconnaître que les discours guerriers prononcés par l'émir à son dernier voyage à Alep, n'étaient pas faits pour calmer les esprits.

[...] En terminant, je vous prie de dire à l'émir que si je suis le premier à reconnaître que grâce à lui, la situation est incontestablement meilleure dans la Bekaa et la région du Merdj Ayoun il reste par contre beaucoup à faire pour le chemin de fer entre Baalbek et Alep et Alep même, sur le chemin de fer et dans cette ville les Français sont en effet regardés de travers et molestés [...]. Je ne puis que répéter mon vœu que l'Émir avant de rentrer en France, fasse tout ce qui est nécessaire pour établir un gouvernement et une administration pensant et agissant dans l'esprit de l'accord ».⁶⁴

Cependant, la politique du haut-commissariat, ciblée par Fayçal, concerne le rapprochement avec les nationalistes libanais. Le 22 février, à Bkerké, fief maronite,

⁶³ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, op. cit., Document 57, Télégramme de l'émir Fayçal au général Gouraud, le 18 février 1920, p. 80-81.

⁶⁴ MAE, 399 PAAP 190, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme d'Henri Gouraud au lieutenant Cousse, officier de liaison à Damas, le 25 février 1920.

Henri Gouraud affirme son attachement à la cause libanaise, il compare le Liban à l'Alsace, territoire perdu et retrouvé :

« Avant de venir ici, j'ai eu le rare bonheur d'être envoyé en Alsace. Vous n'ignorez pas quel amour nous portons à l'Alsace. Les premières semaines, malgré nos efforts, tout n'était pas réparé : le charbon, le matériel, la vie, et l'on me disait : "Vous êtes là, et tout n'est pas rose". [...] Nous, pendant quatre ans, nous avons soutenu la guerre la plus terrible que l'histoire ait connue contre les Allemands et leurs alliés, dans lesquels les Turcs ont eu le malheur de compter, et à nos côtés l'Angleterre luttait pour la justice et le droit. Et pendant ce temps, n'est-il pas vrai qu'il y eut des milliers d'hommes tués, de bateaux coulés, d'où la gêne pour tout l'univers. La France ne peut pas reconstruire en peu de temps ce que la guerre a détruit. C'est évident ; mais qu'elle aime le Liban, et qu'elle veut son relèvement et sa prospérité, c'est aussi évident, et il n'est pas permis de douter de sa volonté. Elle aime le Liban comme l'Alsace, et elle mettra autant de soin à le relever ».⁶⁵

Dans cet extrait, on note la comparaison entre l'Alsace et le Liban. Cette image est utilisée particulièrement par les nationalistes libanais notamment lors du mémorandum de la seconde délégation libanaise à la Conférence de la Paix. Henri Gouraud est témoin de l'attachement français à l'Alsace : il s'est engagé dans l'armée pour récupérer un jour ce territoire et il a été nommé gouverneur de Strasbourg lors de sa libération. En affirmant que la France aime le Liban comme l'Alsace, il admet que le territoire proche-oriental est une région française qui doit revenir à la France. Dans la suite de son propos, Henri Gouraud soutient que les populations doivent continuer leur combat, surtout le clergé maronite qui doit s'imposer comme le principal défenseur du nationalisme libanais. À nouveau, le haut-commissariat compte sur les minorités religieuses pour s'opposer au nationalisme chérifien. Le 25 mars, à Tripoli, il poursuit son propos en appelant les émigrés libanais à revenir pour obtenir l'indépendance : « Le fléau de l'émigration risque de faire la mort du Liban au moment même où la France, l'amie maternelle de la montagne, se prépare à lui apporter la vie »⁶⁶.

⁶⁵ MAE, 399 PAAP 152, Fonds privé Henri Gouraud, Discours du Haut-Commissaire Henri Gouraud saluant le patriarche maronite Élias Houayek à Bkerké, le 22 février 1920.

⁶⁶ *Ibid.*, Proclamation du Haut-Commissaire Gouraud à Tripoli, le 25 mars 1920.

Or la situation prend un tournant inattendu lorsque, le 27 février, le Congrès arabe palestinien indique que la Palestine fait partie de la Syrie et rappelle son opposition au sionisme. Ainsi, dans ce courrier, on perçoit l'affirmation politique des Arabes à destination des autorités européennes⁶⁷. Il est intéressant de voir, dans ces revendications, un retour aux demandes arabes lors des premières correspondances Henry McMahon-Hussein. Les Arabes espèrent une grande Syrie alors même que les différents accords qu'ils ont signés stipulent le morcellement en plusieurs territoires occupés par des minorités (libanaises ou sionistes). Pourquoi ce changement brutal de position ? Le nationalisme chérifien s'est radicalisé face aux désillusions de la Conférence de la Paix, aux retraits de Woodrow Wilson voire de Georges Clemenceau, au remplacement des troupes britanniques. Par conséquent, les extrémistes prennent de l'importance dans l'organisation nationaliste. Surtout, ils ne souhaitent plus négocier mais obtenir l'indépendance complète, sans présence étrangère, quitte à faire couler le sang.

- *Mars à mai 1920 : le radicalisme de Fayçal*

Le 4 mars 1920, Henri Gouraud apprend par les services de renseignement que les Chérifiens organisent un grand Congrès où Fayçal sera nommé souverain⁶⁸. Ni Cousse, ni Toulat ne sont informés de ces préparatifs. Le haut-commissariat français s'apprête à traverser une crise diplomatique qui pourrait conduire les Français à quitter la Syrie. L'allié chérifien pourrait affirmer son opposition à la politique diplomatique française. Malgré le risque que présente le Congrès arabe, le lieutenant-colonel Toulat est satisfait de ce couronnement⁶⁹. Cependant, il souhaite convaincre l'émir que le couronnement ainsi que la déclaration d'indépendance paraissent prématurés en raison des négociations de paix des Alliés avec la Turquie mais surtout sans l'approbation des gouvernements européens. Le pari de Fayçal consiste à obliger la France et le Royaume-Uni à le reconnaître comme

⁶⁷ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, op. cit., Document 81, Note d'Abd el-Kader el Mouzaffar, secrétaire du Congrès palestinien réuni à Damas le 7 février 1920, au ministère des Affaires étrangères, le 4 mars 1920, p. 109-110.

⁶⁸ MAE, 242 QO 564, Fonds Société des Nations, Télégramme d'Henri Gouraud au ministère des Affaires étrangères, le 4 mars 1920.

⁶⁹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, op. cit., Document 82, Télégramme du colonel Toulat à Henri Gouraud, le 5 mars 1920, p. 111-112.

souverain, sans quoi ils deviendraient des adversaires⁷⁰. Par la force de la majorité du peuple, Fayçal cherche donc à faire plier les Européens et obtenir davantage.

Le 7 mars 1920, le Congrès syrien réunit les partisans de Syrie, de Transjordanie et de Palestine afin de proclamer officiellement l'indépendance⁷¹. La proclamation commence par rappeler aux Européens les promesses et les accords permettant aux Arabes de pouvoir jouir d'une indépendance complète sur un territoire allant du Sinaï à la Mésopotamie et à Damas. Certes ce territoire serait sous influence européenne, mais les nationalistes sont prêts à accepter les conseillers britanniques ou français. Ensuite, la proclamation glorifie l'effort militaire effectué par les Chérifiens permettant la libération des territoires sous le joug ottoman. Pourtant, après la guerre, la supposée Grande Syrie a été divisée en trois régions sous prétexte de maintien de l'ordre. Les Arabes ont alors cru que cette séparation ne serait que temporaire alors même qu'elle dure et pourrait devenir définitive. Ainsi, pour s'opposer à la division de la région, le Congrès déclare « [...] à l'unanimité l'indépendance de notre pays la Syrie dans ses limites naturelles, la Palestine y comprise ; indépendance complète sans qu'aucun doute puisse subsister à ce sujet, sur la base civile et représentative ». Cette grande Syrie comprend les territoires qui devraient théoriquement être sous l'influence directe de la France et de la Grande-Bretagne : la Palestine et la Liban. Le Congrès accepte l'indépendance libanaise, suivant les anciennes frontières du Mont-Liban, à l'unique condition que le pays ne soit pas sous mandat étranger. En Palestine, qui est déjà sous mandat étranger, il s'oppose totalement à la constitution d'un foyer national juif. Ainsi, les Arabes s'en prennent aux minorités appuyées par les Européens. De plus, le Congrès nomme officiellement Fayçal comme roi de la monarchie constitutionnelle de Syrie. Enfin, les Arabes annoncent la fin des gouvernements militaires européens mais souhaitent conserver des relations amicales.

Dans cette proclamation, le nationalisme chérifien se radicalise puisque les Arabes souhaitent davantage de droits que lors des Correspondances Henry McMahon-Hussein, à savoir le contrôle de toute la région. La Mésopotamie est aussi abordée dans le texte par le rappel de son lien historique, culturel et religieux avec la grande Syrie. Le radicalisme chérifien balaye toutes les alliances et tous les traités alors même que le Congrès indique chercher à s'y rallier. Les Hachémites ne souhaitent plus négocier avec les Européens, se revendiquant du wilsonisme, ils font passer les intérêts des populations avant la diplomatie de couloir européenne. Le Congrès arabe doit être perçu comme le dernier

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ Voir proclamation entière en annexe 16.

événement d'ampleur du nationalisme chérifien. Par cet événement, les Hachémites espéraient gouverner la région et en obtenir le contrôle. Nous pouvons supposer que les Chérifiens étaient conscients que le Congrès était la seule et unique réponse face à la politique de morcellement des Européens. Le radicalisme politique était la seule manière d'obtenir une grande Syrie voire un territoire syrien. On peut imaginer que Fayçal a pu penser qu'en réclamant plus, il pourrait être sûr d'obtenir l'indépendance sur une petite Syrie. Or, leur soif territoriale les dirige vers leur perte.

En effet, le Congrès de Damas provoque une crise diplomatique de toute part. Tous les acteurs politiques et militaires en Orient sont bouleversés par ses conclusions. Robert de Caix admet désormais qu'il sera impossible de cohabiter avec Fayçal, laissant entendre que soit Fayçal soit les Français devraient partir⁷². Le 10 mars, le patriarche Houayek s'oppose aux proclamations et rappelle la volonté indépendantiste des Libanais en dehors de l'influence arabe et sous mandat français⁷³. De même, Edmund Allenby, pourtant proche de l'émir, avoue qu'un conflit militaire paraît désormais inévitable avec les Arabes⁷⁴. Pourtant, pour le gouvernement britannique, le Congrès arabe est la conséquence de l'envahissement de la Bekaa par le haut-commissariat français⁷⁵. *A contrario*, le gouvernement français souhaite une coordination franco-britannique afin de rejeter les conclusions du Congrès arabe⁷⁶. Ainsi, les gouvernements indiquent qu'ils pourraient reconnaître l'émir seulement si ce dernier accepte deux conditions : la validation de son élection par l'ensemble des peuples de Syrie ainsi que des arrangements séparés pour le Liban ainsi que la Palestine. Or, le Congrès s'est montré catégorique sur ces territoires. On peut facilement imaginer la réponse chérifienne.

Le haut-commissariat français est divisé. Les deux officiers de liaison sont visés comme responsables car ils ont failli à leur mission : empêcher Fayçal de mener le Congrès de Damas. Pour Toulat, le Congrès est un succès puisque la France a été saluée et applaudie par les Syriens. Il faut alors continuer dans ce sens :

« Je [pense] que l'attitude que nous avons adoptée, Cousse et moi, au cours des cérémonies a été très remarquée, en particulier notre présence à côté du

⁷² MAE, 399 PAAP 131, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme de Robert de Caix à Philippe Berthelot, le 9 mars 1920.

⁷³ Gérard D. KHOURY « La formation du Grand Liban en 1920 ou la fin de la grande politique française au Levant », *art. cit.*, p. 69.

⁷⁴ Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *op. cit.*, p. 80.

⁷⁵ James BARR, *op. cit.*, p. 121.

⁷⁶ Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *op. cit.*, p. 80.

nouveau roi au balcon de l'hôtel et à la municipalité pendant le défilé des troupes. Si Fayçal est retenu par des conseillers hostiles et [conduit] à se compromettre à la France, nous n'avons pas hésité à nous compromettre avec lui et le résultat est que nous sommes compromis ensemble. Il ne paraît pas que nous ayons à nous en plaindre. Un consul anglais me disait hier que l'influence dominante à Damas, détenue jusqu'ici par l'Angleterre venait de passer à la France. Il est trop tôt pour en juger mais il est certain que l'opinion s'est répandue, que la politique française en Syrie était plus désintéressée que la politique anglaise en Mésopotamie. En tout cas, ce n'est pas ce résultat que nous avons en vue, lorsque, en l'absence de toute directive, nous avons examiné Cousse et moi, quelle devait être notre ligne de conduite pour servir le mieux possible les intérêts de notre pays. [...]. Je suis persuadé que nous constaterons aussi qu'il ne s'est rien produit de fâcheux en zone Ouest »⁷⁷.

Pour le Haut-Commissaire, la situation est la conséquence de l'insuffisance des deux officiers qui n'ont pas réussi à maîtriser la situation⁷⁸. Pourtant, Antoine Toulat justifie, devant le Haut-Commissaire, l'importance de reconnaître Fayçal comme souverain afin que le Congrès puisse, définitivement, accepter l'accord du 6 janvier. Si Antoine Toulat espère le ralliement du Congrès, il faudrait que Fayçal reçoive l'approbation de ses partisans concernant l'accord. Or, nous l'avons vu, lors de son retour, le comité arabe s'est montré opposé quant à une possible alliance avec la France. Depuis, l'émir cherche à obtenir de nouvelles conditions favorables. Il paraît impossible, à la lecture de la proclamation du 7 mars, que le nationalisme chérifien accepte les conditions du 6 janvier. On peut alors se demander si Toulat est naïf. Pour Robert de Caix, Toulat et Cousse doivent être limogés pour leur incompétence. Il s'agace particulièrement dans une correspondance avec Albert Kammerer : « Si je vous parle si longuement, ce n'est pas pour faire le psychologue de deux esprits médiocres, incapables de résister à l'absorption du milieu, c'est parce que leur faiblesse est un grave passif pour notre politique »⁷⁹. L'arabophilie des deux officiers les conduit à être critiqués par une partie du haut-commissariat. Pourtant, Antoine Toulat

⁷⁷ MAE, 399 PAAP 179, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme du lieutenant-colonel Toulat à Henri Gouraud, le 10 mars 1920.

⁷⁸ MAE, 399 PAAP 196, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme d'Henri Gouraud au lieutenant-colonel Toulat, le 10 mars 1920.

⁷⁹ Gérard D. KHOURY, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban*, op. cit., p. 226-231.

affirme ne pas être chérifien : « Vous [Henri Gouraud] m'appellez parfois chérifien comme si ça constituait un état de béatitude enviable auquel on n'échappe pas lorsqu'on reste un certain temps dans l'ambiance sectatrice que je subis »⁸⁰. Selon lui, l'entente avec les Arabes est nécessaire pour éviter une opération militaire et donc une montée de la violence.

Le 13 mars, sans prendre en considération les remarques de son officier de liaison, Henri Gouraud informe Alexandre Millerand des conclusions du Congrès⁸¹. Le Haut-Commissaire rappelle les grandes disproportions religieuses lors de la constitution de cette réunion⁸². Par exemple, aucun Libanais n'était invité. Les conclusions du Congrès sont donc essentiellement des choix politiques décidés par les Sunnites. Henri Gouraud donne un argument religieux afin de s'opposer à une manifestation qui se voulait non-confessionnelle mais nationaliste. On peut comprendre que le nationalisme chérifien cherche à s'éloigner d'une représentation islamique et sunnite mais dans les faits, les minorités, souvent favorables à la France, n'ont pas été conviées le 7 mars à Damas. Confirmant les propos d'Henri Gouraud, la clientèle chrétienne et libanaise s'oppose à ce Congrès. La troisième délégation libanaise à la Conférence de la Paix, menée par Abdallah Khoury, vicaire maronite, écrit le 18 mars 1920 à Alexandre Millerand :

« La Délégation Libanaise, venue à Paris dûment mandatée par toutes les populations du Grand Liban pour la défense des intérêts de son Pays apprend, avec une vive émotion, la parodie de Congrès tenu à Damas, tendant à englober le Liban dans les convoitises de l'Émir Fayçal.

Elle se fait ici l'écho de la pénible impression que ce déchaînement d'ambition produit dans tous les milieux Libanais, tant au Liban qu'en Égypte et dans les Deux Amériques, d'où lui parviennent des protestations indignées.

La Cause du Liban est trop juste, la sympathie de la France pour le Liban est trop profonde pour que nous ayons à redouter de pareilles prétentions.

⁸⁰ MAE, 399 PAAP 179, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme du lieutenant-colonel Toulat à Henri Gouraud, le 13 mars 1920.

⁸¹ MAE, 242 QO 564, Fonds Société des Nations, Télégramme d'Henri Gouraud à Alexandre Millerand, le 13 mars 1920.

⁸² Représentation confessionnelle lors du Congrès du 7 mars : 200 000 musulmans sunnites et 13 représentants sunnites ; 100 000 chiites et 1 représentant chiite ; 510 000 chrétiens et 2 représentants maronites ; aucun représentant druzes.

S'appuyant sur les traditions de mutuel dévouement et sur les siècles d'amitié qui lient le Liban à la France, et aussi sur les solennelles et récentes assurances du Gouvernement de la République, la Délégation Libanaise a le ferme espoir que la France prendra toutes les mesures pour sauvegarder les intérêts du Liban si étroitement solidaires de ceux de la France »⁸³.

En réponse le gouvernement français cherche à rassurer les Libanais qu'aucune disposition officielle n'a été prise concernant la Syrie⁸⁴. Les conclusions de Damas ne sont bien évidemment pas à prendre en considération. La décision territoriale finale appartient uniquement à la Conférence de la Paix. Toutefois, le 16 mars, l'émir affirme, dans un télégramme à Henri Gouraud, que le Congrès arabe est en plein accord avec les désirs des alliés concernant la paix en Orient⁸⁵. Surtout, les Chérifiens souhaitent conserver l'assistance des Européens et leurs conseils afin de leur permettre de développer le territoire. Dans cet échange, l'émir cherche à montrer que, contrairement aux dispositions du Congrès, il n'est pas radical et pourrait respecter un semblant de mandat ou de zone d'influence. Pour Antoine Toulat, il est indispensable d'accepter les conditions du Congrès, sinon d'importantes insurrections pourraient se multiplier en Syrie : « Fayçal est actuellement trop engagé pour désertir une cause dont il s'est fait le champion, et au risque de passer encore aux yeux de certains pour un complice inconscient de son bluff, je dirais que j'ai la conviction absolue qu'il fera l'insurrection s'il n'obtient pas les satisfactions qu'il s'est engagé à faire prévaloir en faveur des Arabes »⁸⁶. Si Fayçal est, en mars 1920, enclin à négocier, il pourrait devenir un ennemi militaire en cas de désaccord. Antoine Toulat fait le jeu des Chérifiens en sous-entendant les risques et en prenant parti pour un accord rapide. Surtout, il est convaincu que la France est en position de force contrairement aux Britanniques. Alexandre Millerand rejoint la position de l'officier de liaison puisque dans un télégramme à Henri Gouraud, il affirme : « Je crois qu'il faut manœuvrer diplomatiquement pour tâcher de ne pas avoir,

⁸³ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II), op. cit.*, Document 119, Télégramme de la Délégation libanaise auprès de la Conférence de la Paix à Alexandre Millerand, le 18 mars 1920, p. 156.

⁸⁴ CADN, 1 SL 1 V 2341, Télégramme d'Abdallah Houry au patriarche maronite Élias Houayek, le 17 mars 1920.

⁸⁵ MAE, 399 PAAP 134, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme de l'émir Fayçal à Henri Gouraud, le 16 mars 1920.

⁸⁶ MAE, 399 PAAP 179, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme du lieutenant-colonel Toulat à Henri Gouraud, le 16 mars 1920.

si on le peut, à manœuvrer militairement »⁸⁷. Pour le président du Conseil, éviter un conflit en Orient permettrait d'assurer le Rhin. En effet, le gouvernement concentre son attention mais aussi ses moyens militaires sur la frontière allemande afin de clôturer les négociations de paix. Or, si la situation venait à changer en Syrie, le gouvernement devrait déplacer ses troupes d'Allemagne et donc perdre en puissance en Europe.

Henri Gouraud craint cependant que Fayçal ne soit pas un allié sur le long terme. Il affirme même que ce dernier ne cesse de se radicaliser et pourrait ainsi reprendre les actes hostiles, comme lors de l'hiver 1919, afin d'obtenir ce qu'il souhaite⁸⁸. Le Haut-Commissaire reconnaît l'importance de négocier avec Fayçal mais à condition que ce dernier accepte la révision de l'accord du 6 janvier. La pression chérifienne est forte en raison de débordements de plusieurs manifestations qui ont conduit à des émeutes violentes au Liban⁸⁹. Malgré son désaccord, Henri Gouraud félicite l'émir de son couronnement prochain. En réponse, Fayçal admet être particulièrement touché par cette reconnaissance mais profite de l'échange pour présenter de nouvelles demandes au général :

« Je suis très touché des félicitations personnelles que vous avez bien voulu me faire parvenir à l'occasion de l'indépendance de mon Pays et de mon avènement au trône de la Syrie.

Les circonstances dans lesquelles nous nous sommes connus et la grande estime que j'ai pour le glorieux mutilé de Gallipoli me rendent ces félicitations aussi précieuses que si elles étaient officielles.

Je suis toutefois convaincu que, devant l'évidence de nos bonnes relations et de la sincérité de notre désir de nouer avec la France des attaches qui répondent à l'intérêt de nos deux Pays, le Gouvernement de la République, non seulement reconnaîtra sous peu l'indépendance qui vient d'être proclamée, mais aidera encore la Syrie à prendre, au milieu des pays

⁸⁷ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II), op. cit.*, Document 115, Télégramme d'Alexandre Millerand, à Henri Gouraud, le 16 mars 1920, p. 152-153.

⁸⁸ MAE, 399 PAAP 179, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme d'Henri Gouraud au ministère des Affaires étrangères, le 17 mars 1920.

⁸⁹ MAE, 242 QO 564, Fonds Société des Nations, Télégramme d'Henri Gouraud au ministère des Affaires étrangères, le 21 mars 1920.

civilisés la place qu'elle a méritée par ses efforts héroïques durant la guerre »⁹⁰.

On note que la France, et plus particulièrement le haut-commissariat, ignore la manière de s'adapter au changement brutal causé par le Congrès de Damas. le 22 mars, Henri Gouraud indique que la pression militaire devient importante au Sud avec le stationnement de nombreuses troupes chérifiennes⁹¹. D'autre part, le possible ralliement des Druzes du Djebel à Fayçal menace la politique du haut-commissariat⁹². Dans le même temps, les Libanais sont convaincus que la France soutient et défend les Chérifiens :

« La déclaration de Damas a eu au Liban un très grand retentissement, grâce surtout à la faiblesse de Cousse et de Toulat, qui ont solennellement assisté à la déclaration de Faysal. Tout le monde a cru en Syrie que nous étions "de mèche" avec l'Émir, et que nous abandonnions le Liban. Le Conseil administratif, c'est-à-dire le semblant de Parlement libanais, a voulu protester. Puis, lorsqu'il a vu que la protestation pouvait mettre en mouvement des éléments qui lui sont hostiles, il a demandé à se tenir coi. Nous lui avons alors signifié qu'après avoir annoncé des manifestations, il fallait les faire, sous peine de décourager l'opinion libanaise, et de paraître s'incliner devant les déclarations de Damas fort équivoques en ce qui concerne le Liban. Hier, cette manifestation a eu lieu à Baabda, capitale du Liban et bien préparée, conduite avec une certaine autorité, elle a abouti exactement à l'ordre du jour que nous voulions, et a choisi comme drapeau du Liban, le tricolore, avec le cèdre »⁹³.

Le haut-commissariat rappelle alors son amitié pour la cause libanaise afin d'espérer conserver un allié. Faute de quoi, la France pourrait être obligée de partir de la région. Le soutien français conduit le Conseil administratif, le 22 mars à Baabda, à protester

⁹⁰ MAE, 399 PAAP 134, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme de l'émir Fayçal à Henri Gouraud, le 18 mars 1920.

⁹¹ MAE, 242 QO 564, Fonds Société des Nations, Télégramme d'Henri Gouraud au ministère des Affaires étrangères, le 22 mars 1920.

⁹² *Ibid.*

⁹³ Gérard D. KHOURY, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban, op. cit.*, p. 220-225.

contre le Congrès de Damas⁹⁴. Un contre-congrès a été organisé où environ un millier de personnes ont voté en faveur de l'indépendance libanaise dans ses frontières historiques mais aussi l'union avec la France. La déclaration libanaise est transmise au président du Conseil français, à la Conférence de la Paix ainsi qu'à la Papauté⁹⁵. On note que le haut-commissariat s'oppose au Congrès de Damas assez tardivement. Parallèlement, les gouvernements français et britannique apportent une issue avec la programmation de la conférence de San Remo à partir du 19 avril⁹⁶. Fayçal est invité à participer à la réunion où il pourrait être reconnu par les deux pays s'il accepte les deux conditions énoncées précédemment. Fayçal répond le 3 avril, il accepte de venir mais si les deux gouvernements le reconnaissent officiellement comme souverain⁹⁷. Il est intéressant de voir que Fayçal joue de sa posture, après le Congrès, pour imposer sa politique. Les deux gouvernements pourraient être enclins à le reconnaître. Cependant, l'entourage de Fayçal n'est pas favorable à son départ. En effet, il craint que l'émir ne puisse plus repartir sans accepter certaines conditions. On peut se demander, si ses partisans ne craignent pas qu'éloigné de la Syrie, Fayçal accepte des conditions favorables aux Européens.

En Syrie, Antoine Toulat affirme à nouveau sa confiance dans l'émir. Il appelle le haut-commissaire à accepter définitivement les conditions de Fayçal :

« Moi, je garde toute ma confiance et ce n'est pas une confiance aveugle. Je n'ai jamais eu la prétention d'être infaillible et je n'aurai aucune fausse honte ni même aucun embarras à vous avouer mon erreur, lorsque je la constaterai. Je n'attendrai pas d'avoir une certitude. Dès que j'aurai des hésitations, je me ferai un devoir de vous les faire connaître, mais pour l'instant je n'ai aucune raison valable de modifier mon point de vue »⁹⁸.

A contrario, Robert de Caix s'oppose à la propagande chérifienne ainsi qu'à la politique menée par Fayçal visant à faire partir la France de Syrie :

⁹⁴ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, op. cit., Document 131, Télégramme du Haut-Commissaire Gouraud à Alexandre Millerand, le 25 mars 1920, p. 173-174.

⁹⁵ Archives patriarcales, Mémoire écrit par Abdallah Khoury suite à la proclamation du Congrès syrien, le 25 mars 1920.

⁹⁶ AN, 470 AP 56, Fonds privé Alexandre Millerand, Télégramme de Paul Cambon au ministère des Affaires étrangères, le 30 mars 1920.

⁹⁷ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, op. cit., Document 147, Télégramme d'Henri Gouraud à Alexandre Millerand, le 3 avril 1920, p. 191-194.

⁹⁸ MAE, 399 PAAP 179, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme du lieutenant-colonel Toulat à Henri Gouraud, le 30 mars 1920.

« Je ne sais si le Gouvernement attache assez d'importance au fait que le Gouvernement de DAMAS a décrété le service militaire obligatoire et lève en fait des recrues dans le territoire qu'il occupe. Cet acte est illégal, puisqu'une puissance occupante n'a pas le droit, surtout par la conscription, de lever des troupes dans les territoires occupés. De plus, il ne peut être dirigé que contre nous. J'ajoute que c'est à la fois une mesure fiscale et militaire et que la taxe de rachat imposée, assure pour quelque temps des ressources au Gouvernement de DAMAS, même s'il n'est plus, comme j'espère bien, subventionné par les Alliés. Ne pourriez-vous vous arranger de manière à ce que le Gouvernement voie s'il ne serait pas nécessaire de faire à cet égard une sommation à Damas ? J'ajoute que les ressortissants de la zone Ouest, habitant en zone Est, sont eux-mêmes soumis à la conscription et aussi les gens de la Bekaa où nous avons cependant interdit la présence des réguliers chérifiens. Ceci ajoute à la déconsidération qui commence à s'étendre sur nous dans la zone Ouest elle-même ; nous sommes l'objet de réclamations auxquelles aucune suite n'est donnée au profit des gens de cette zone incorporés de force et obligés à se racheter »⁹⁹.

Or, Fayçal n'est pas favorable à la politique religieuse française et cherche justement à s'y opposer. Il l'avait déjà affirmé à Henri Gouraud en février 1920. Dans un nouveau télégramme, le 2 avril, il critique la volonté du Haut-Commissaire de vouloir défendre les minorités en les excluant du reste de la Syrie. Il réaffirme alors l'identité des Syriens y compris des minorités :

« Permettez-moi, mon cher Général, de vous déclarer amicalement que si vous aviez bien voulu considérer que les habitants de la zone Ouest étaient également et avant tout des habitants de la Syrie, si vous aviez cherché à distinguer les causes vraies de leur agitation passée et de leurs craintes pour leur avenir, si vous vous étiez efforcé d'adapter leurs sentiments à l'esprit des promesses échangées entre moi et le Gouvernement de la République, si vous aviez prescrit à

⁹⁹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, op. cit., Document 141, Télégramme de Robert de Caix à Albert Kammerer, le 31 mars 1920, p. 185-186.

vos fonctionnaires de tenir pratiquement compte de ces considérations et de mettre loyalement en pratique ce que je vous avais demandé en toute sincérité et franchise au cours de la visite que je vous ai faite à Beyrouth, vous ne verriez actuellement aucune nécessité de tirer l'épée pour soumettre des populations au joug d'une minorité, ni même à prononcer des paroles de menace comme celles que vous avez prononcées dernièrement. En agissant ainsi vous restiez d'ailleurs entièrement dans les termes de notre accord, vous pouviez d'autre part épargner du sang et des pertes matérielles à des populations qui ne demandent qu'une chose, vivre avec leurs frères en religion et compatriotes de la zone Est. Toutes choses qui ne pouvaient porter atteinte au prestige de votre grande nation ni être contraires aux principes mêmes de notre accord »¹⁰⁰.

Par son essence universelle, le nationalisme chérifien ne peut cautionner le jeu des Français de vouloir séparer et diviser la Syrie en fonction des confessions religieuses. Il est intéressant de voir que les visions de Fayçal et de Robert de Caix ne pourront jamais se rejoindre, les contradictions sont trop fortes. Parallèlement, Alexandre Millerand accepte de reconnaître partiellement le nationalisme chérifien mais à condition que les frontières syriennes soient respectées et que la France y soit mandataire, excluant ainsi l'idée de grande Syrie :

« Le Gouvernement français, se référant d'une part à ses déclarations précédentes et, d'autre part, aux principes généraux de la libération des peuples et de la collaboration amicale proclamés par la Conférence de la paix, confirme sa reconnaissance du droit des populations de langue arabe, fixées sur le territoire syrien, de toutes confessions, à se gouverner elles-mêmes à titre de nation indépendante.

Il considère que l'histoire lui fait un devoir d'accepter le mandat qui lui serait confié par la Société des Nations de donner à ces populations ses conseils et son aide, pour réaliser leurs aspirations légitimes et leur permettre de s'organiser en nation après une longue oppression et au

¹⁰⁰ MAE, 399 PAAP 134, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme de l'émir Fayçal à Henri Gouraud, le 2 avril 1920.

sortir d'une guerre qui a couvert le pays de ruines ; il n'a point d'autre ambition.

Il garantira leur indépendance contre toute agression dans les frontières que fixera la Conférence de la paix en se plaçant au triple point de vue ethnique, linguistique et géographique, et en tenant compte de certaines autonomies nécessaires »¹⁰¹.

Le président du Conseil affirme dans un long courrier à Henri Gouraud, le 4 mai, son intention de proportionner les actions en fonction des moyens¹⁰². Or, le haut-commissariat n'a pas les forces nécessaires pour combattre Fayçal. Par conséquent, si les Français venaient à s'y opposer, les Chérifiens pourraient tomber dans la sphère d'influence kémaliste voire bolchevique. Ainsi, le gouvernement pense qu'il serait plus intéressant de reconnaître l'émir pour le moment plutôt que de le voir passer chez l'ennemi. On peut se demander si cette décision ne risque pas de faire apparaître la France comme faible. Fayçal est conscient de cette situation et n'hésite pas à en demander davantage aux Français : par exemple, le 6 avril, à la suite de l'interdiction faites aux mosquées de prononcer son nom lors de la prière, il rappelle les principes de liberté religieuse à Henri Gouraud :

« Vous savez, Mon Général, que le principe de la liberté des religions est une règle acceptée aujourd'hui dans tous les pays civilisés ? Aucune décision ne peut être prise par le Congrès de la Paix qui puisse gêner en quoi que ce soit la liberté de conscience »¹⁰³.

Le ton méprisant de l'émir est témoin de son assurance quant aux intentions françaises. Il peut se permettre d'être arrogant puisque le haut-commissariat n'a pas les moyens de s'opposer. Henri Gouraud doit ainsi maintenir la situation le temps de pouvoir agir ou plutôt réagir. En attendant, le Haut-Commissaire cherche à rassurer ses clients en promettant des indépendances qu'il ne maîtrise pas pour l'instant :

¹⁰¹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, op. cit., Document 149, Télégramme d'Alexandre Millerand à Paul Cambon, le 5 avril 1920, p. 196-197.

¹⁰² *Ibid.*, Document 203, Télégramme d'Alexandre Millerand à Henri Gouraud, le 4 mai 1920, p. 272-274.

¹⁰³ MAE, 399 PAAP 134, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme de l'émir Fayçal à Henri Gouraud, le 6 avril 1920.

« Vous m'avez demandé une réponse aux questions que m'avaient posées plusieurs chefs druzes il y a trois mois. Je vous avais adressé alors des lettres qui, paraît-il, ne vous seraient pas parvenues.

Je vous déclare donc à nouveau que le sort de la montagne druze comme celui de tous les autres pays de la Syrie dépend de la décision de la Conférence de la Paix qui s'inspirera des vœux et des intérêts des populations.

Ceci veut dire que tout permet d'avoir confiance : que la montagne druze, sans cesser de faire partie de la Syrie conservera sa constitution originelle et son indépendance autonome ; qu'il sera tenu le plus grand compte des principes traditionnels des Druzes en matière de service militaire ; que la justice sera rendue avec équité et en respectant les traditions de la religion druze ; que le Gouvernement français est disposé à aider la nation druze dans son développement en lui facilitant l'ouverture d'écoles, la création de routes et en fournissant des conseillers spécialistes pour l'agriculture, et toutes les questions favorisant le bon ordre et la mise en valeur du pays.

Je ne manquerai pas de transmettre cette lettre au Gouvernement français, mais je ne puis qu'approuver votre projet d'envoyer comme l'ont fait toutes les nations une délégation à la Conférence de la Paix pour y défendre leurs droits »¹⁰⁴.

Le 19 avril, à 11 heures, la Conférence de San Remo débute. Son objectif principal est d'aborder le traité de paix avec la Turquie ainsi que la situation actuelle en Orient¹⁰⁵. David Lloyd George et Lord George Curzon représentent le gouvernement britannique tandis que Alexandre Millerand et Philippe Berthelot représentent celui de la France¹⁰⁶. Fayçal ne participe pas à la réunion, faute d'avoir trouvé un accord avec les gouvernements européens mais probablement aussi avec ses partisans. La Conférence conduit à une nouvelle carte de l'Orient particulièrement critiquée : d'une part l'Empire ottoman perd pour de bon les territoires arabes, d'autre part la France et la Grande-Bretagne deviennent définitivement mandataires de la Syrie, du Liban, de la Palestine, de la Mésopotamie

¹⁰⁴ CADN, 1 SL 1 V 2341, Télégramme d'Henri Gouraud à Motaïb Bey, le 17 avril 1920.

¹⁰⁵ AN, 470 AP 56, Fonds privé Alexandre Millerand, Document présentant la Conférence de San Remo.

¹⁰⁶ *Ibid.*

et de la Transjordanie¹⁰⁷. Le morcellement du Levant est donc officiel, le projet de grande Syrie est rejeté par la Conférence de la Paix. En compensation, Fayçal est invité à venir au plus vite à Paris pour discuter de la Syrie chérifienne. Par cette carte, les Alliés ont rappelé aux Chérifiens qu'ils étaient les seuls à décider de l'avenir des territoires. En réaction, les nationalistes chérifiens s'en prennent aux décisions de la Conférence : la nouvelle carte orientale conduit au démembrement de la Syrie, les gouvernements n'ont pas considéré la « self determination » proposée par Woodrow Wilson¹⁰⁸. San Remo est la première étape menant à la chute de l'illusion chérifienne. Le 2 mai, Edmund Allenby fait suivre à Fayçal un message écrit par les gouvernements à la suite de San Remo¹⁰⁹. Désormais, Fayçal est isolé et radicalisé. Il ne reste plus beaucoup de solutions possibles pour espérer conserver son influence en Orient. Par conséquent, le mois de mai marque le début de la chute de Fayçal.

- *Mai à août 1920 : la chute de Fayçal*

La Conférence de San Remo est une rupture au Levant. D'une part, elle officialise le morcellement de la Syrie avec la séparation de la Palestine et d'autre part elle marque la reprise d'une politique commune franco-anglaise. Pour le *Foreign Office*, Fayçal devient un problème, comme l'attestent les échanges à partir du mois de mai 1920. La radicalisation de l'émir après le Congrès de Damas, en est la cause. En effet, la Palestine, partie intégrante du projet de grande Syrie, est trop précieuse pour les Britanniques pour être sous l'autorité chérifienne ou française. Fayçal paraît être hors de contrôle depuis mars, dès lors son exclusion temporaire de la diplomatie orientale devient nécessaire pour les Européens. Selon Georges Catroux, Henri Gouraud a désormais pour mission de mettre en place les règlements de San Remo et ainsi permettre à la France de jouir de l'ensemble de sa zone mandataire¹¹⁰. Pour faire cela, le Haut-Commissaire a deux possibilités politiques : soit négocier à nouveau avec l'élément chérifien, soit le combattre. Or, pour Georges Catroux, Henri Gouraud est

¹⁰⁷ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Décisions de la Conférence de San Remo relatives aux mandats « A », p. 306-308.

¹⁰⁸ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, *op. cit.*, Document 187, Télégramme de Michel Loftallah, président du parti de l'Union syrienne, à Habib Lotfallah, délégué de l'Union Syrienne et des Comités de la Palestine en Europe, le 26 avril 1920, p. 255.

¹⁰⁹ *Ibid.*, Document 201, Télégramme du maréchal Edmund Allenby, Haut-Commissaire britannique en Égypte, à l'émir Fayçal, le 2 mai 1920, p. 270-271.

¹¹⁰ Georges CATROUX, *op. cit.*, p. 23.

assez doué psychologiquement pour obtenir une issue diplomatique¹¹¹. Si San Remo est venue anéantir le projet chérifien, le gouvernement français cherche toutefois à s'entendre avec Damas. Or, cette volonté n'est pas réciproque : les Arabes ne souhaitent pas reconnaître les mandats européens et demandent une indépendance entière et complète. Cousse, dans un télégramme à Henri Gouraud, fait part des demandes chérifiennes :

« Premier grief ; le Gouvernement français confirme sa reconnaissance du droit des populations syriennes à se gouverner elles-mêmes à titre de nations indépendantes. Ceci est loin d'impliquer une indépendance immédiate. Quand cette indépendance sera-t-elle réalisée et reconnue ; à la signature de la paix, dans dix ans, dans un siècle ? La Syrie ne sera-t-elle pas tout d'abord un pays directement dominé, une véritable colonie, à qui on promet simplement pour la forme un affranchissement futur et par là même problématique. Beau thème pour les extrémistes. [...] Si, comme l'a déclaré son Gouvernement, la Syrie est toute disposée à accepter et de grand cœur la collaboration française, elle ne peut accepter cette aide que comme nation indépendante. L'indépendance est le premier but à atteindre, le premier résultat qui doit être proclamé. Autrement dit, la décision de la Conférence de la Paix ne peut être acceptée que rédigée à peu près en ces termes : "La Syrie, dans telles et telles limites, constitue une nation indépendante ; nous confions à la France la charge d'aider le nouvel État" ». ¹¹²

Depuis 1915, les nationalistes hachémites, systématiquement, refusent la présence française. En effet, ils sont convaincus que le gouvernement français cherche à créer de nouveaux protectorats sur le modèle tunisien ou marocain. C'est pourquoi Fayçal réclame à plusieurs reprises d'avoir davantage de précisions quant à la place des conseillers français puis demande, au Congrès, une indépendance complète. Or l'accord du 6 janvier prévoit déjà l'administration française en Syrie et Henri Gouraud a souvent indiqué aux Libanais et plus globalement aux Syriens que l'armée française ne venait pas en occupante. Les déceptions successives chérifiennes ont créé une rupture de confiance envers les alliés britanniques

¹¹¹ *Ibid.*, p. 25.

¹¹² MAE, 399 PAAP 181, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme partageant la déclaration d'Aoumi Abdelhadi, spécialiste damasquin, de lieutenant Cousse, officier de liaison à Damas, à Henri Gouraud, le 3 mai 1920.

et français. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la radicalisation de la politique chérifienne.

Depuis la nomination de Alexandre Millerand, Henri Gouraud a le soutien du président du Conseil qui ne cesse de lui envoyer des troupes. Cependant, le gouvernement souhaite, dans un premier temps, s'entendre avec les forces kémalistes afin de pouvoir jouir des troupes ciliciennes pour une offensive potentielle contre Fayçal¹¹³. Il est particulièrement intéressant de noter une politique à double vitesse en Orient, de la part de Alexandre Millerand : d'une part, la seule issue avec Kemal est la négociation en vue de trouver un compromis malgré les attaques répétées et violentes. *A contrario*, le gouvernement envisage de plus en plus d'attaquer Damas et les Chérifiens à cause des incidents répétés et violents. La grande différence se trouve dans la pérennité de ces deux politiques : s'entendre avec Kemal permet d'avoir une alliance sur le long terme alors que Fayçal n'offre plus de garanties, depuis quelques semaines. De plus, l'armée kémaliste paraît plus forte et jouit d'une meilleure réputation. En réalité, la peur du gouvernement est bien l'alliance entre les deux nationalistes puisque celle-ci isolerait le haut-commissariat. Cependant, le 4 mai, Robert de Caix alerte le président du Conseil de la situation en Syrie¹¹⁴ : les Chérifiens sont convaincus que la France ne peut pas les attaquer à cause du conflit en Cilicie, ils en profitent pour arrêter ou presser les clients de la France. En réponse à cette situation, le secrétaire général demande au gouvernement d'inverser le rapport de force : les Chérifiens doivent craindre les troupes françaises et non l'inverse. Robert de Caix propose d'envoyer un ultimatum à l'émir dans le but de l'obliger à négocier ou à combattre : « Nous avons assez de griefs pour lui adresser l'ultimatum le plus fortement établi pour le cas où la question ne se réglerait pas diplomatiquement dans le délai fixé. Il a pris trop de libertés avec nous, notamment en se faisant proclamer, pour que nous soyons liés encore par l'accord provisoire du 6 janvier »¹¹⁵. De plus, Antoine Toulat, pourtant arabophile, critique la loyauté de l'émir : « Si bien que le Colonel Toulat, dont la sympathie pour Fayçal est pourtant connue, lui reprochant l'autre jour de lancer des bandes contre nos soldats engagés dans de dures opérations contre les Turcs, et d'empêcher en même temps leur ravitaillement concluait "Vous poignardez nos soldats dans le dos" »¹¹⁶. Avant de faire pression sur les Arabes, il est

¹¹³ SHD, 7 N 4186, Fonds État-Major de l'armée, Télégramme d'Alexandre Millerand, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, à Henri Gouraud, le 4 mai 1920.

¹¹⁴ AN, 470 AP 60, Fonds privé Alexandre Millerand, Télégramme de Robert de Caix à Alexandre Millerand, le 4 mai 1920.

¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹⁶ *Ibid.*, Télégramme d'Henri Gouraud à Alexandre Millerand, le 4 mai 1920.

évident que le gouvernement doit permettre au haut-commissaire d'avoir les moyens militaires nécessaires.

Après la Conférence de San Remo, Fayçal est convaincu qu'il ne peut obtenir l'indépendance de la Syrie sans combattre militairement les Français. Le 6 mai, Fayçal affirme à Cousse son intention de s'opposer au concept de mandat, tout en indiquant son souhait de permettre une « collaboration amicale » avec la France et la Grande-Bretagne¹¹⁷. Cette alliance serait régie par une convention directe entre les gouvernements arabe et européens. À nouveau, le 15 mai, dans un télégramme à Henri Gouraud, Fayçal l'invite à mener une politique de pacification en raison des conclusions de la Conférence de San Remo. Ces conclusions reconnaissent l'émir comme chef de gouvernement arabe et admettent l'indépendance syrienne¹¹⁸. Si bien que, l'émir demande à Henri Gouraud de reconnaître des conditions supérieures à celles du 6 janvier : proclamation de la liberté individuelle, fin des opérations militaires, versement des recettes des douanes aux Arabes, création de comités mixtes pour réparer les populations victimes des incidents dans les deux zones et nomination d'un délégué arabe dans la zone Ouest. Fayçal n'est pas naïf, il est conscient que la France ne compte pas accepter ses conditions. Parallèlement, les Chérifiens continuent les attaques surprises notamment sur les chrétiens, perçus comme alliés de la France. En réponse, le 12 mai, Henri Gouraud demande 20 000 fusils au ministère de la Guerre afin d'armer les villages chrétiens et de permettre la résistance aux Chérifiens¹¹⁹. Le 3 juin, Houayek demande davantage d'armes dans la région de Kesrouan¹²⁰. La politique d'armement du haut-commissariat vise à répondre aux attaques violentes, surprises et déloyales des Arabes. Fayçal s'offusque que le haut-commissariat arme des ressortissants chrétiens. Selon lui, les Français cherchent à opposer les religions¹²¹. Il accuse même le haut-commissariat d'être à l'origine des troubles. Mais Fayçal ne reconnaît pas les torts de son gouvernement qui s'en prend militairement aux troupes françaises depuis janvier. Toutefois, il est intéressant de noter que Henri Gouraud décide d'une solution radicale quant à la protection des chrétiens. Certes ils sont attaqués

¹¹⁷ MAE, 399 PAAP 181, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme de Cousse à Henri Gouraud, le 6 mai 1920.

¹¹⁸ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, op. cit., Document 229, Télégramme de l'émir Fayçal à Henri Gouraud, le 15 mai 1920, p. 312-313.

¹¹⁹ CADN, 1 SL 1 V 2341, Télégramme d'Henri Gouraud au ministère de la Guerre, le 12 mai 1920.

¹²⁰ *Ibid.*, Lettre manuscrite du patriarche Houayek à Henri Gouraud, le 3 juin 1920.

¹²¹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, op. cit., Document 293, Transmission par Henri Gouraud d'un télégramme à destination de David Lloyd George, le 8 juin 1920, p. 396-397.

du fait de leur lien historique et le haut-commissariat n'a pas les moyens militaires d'être présent dans chaque village, mais l'armement d'une partie de la population est tout autant contestable que la conscription chérifienne, dénoncée par les Français. Cet épisode marque la montée des violences entre Français et Chérifiens.

Ainsi, la seule solution pour Fayçal est de se rendre à la Conférence de la Paix où il espère, comme en janvier 1919, impressionner, d'autant plus que les gouvernements ont promis de le reconnaître officiellement comme souverain lors de son retour en Europe. Mais Henri Gouraud empêche le départ de l'émir. Le Haut-Commissaire est convaincu que dès le départ de la délégation arabe, les troubles reprendront. Cela le conduit à bloquer Fayçal jusqu'à la fin des tensions. De même, le général français exige, que le gouvernement chérifien libère le chemin de fer à Alep, dans le but de faciliter la logistique militaire jusqu'au front cilicien. Parallèlement, le Haut-Commissaire espère se rapprocher de la Grande-Bretagne. L'émir, depuis 1918, oppose les deux puissances et se vend au plus offrant. Il a, par exemple, indiqué au haut-commissariat français que les Britanniques auraient accepté de lui payer une partie des revenus de douanes de Caïffa¹²². Par ce mensonge, il espère obtenir autant des Français à Beyrouth ou Tripoli. Bien entendu, jamais le haut-commissariat britannique n'a souhaité envoyer une telle somme. Pour contenir l'émir, Henri Gouraud propose alors que chaque haut-commissariat s'appuie sur un émir différent et que Fayçal ne puisse pas avoir deux interlocuteurs¹²³. En se rapprochant, les deux alliés pourraient ainsi réduire les désaccords qui les opposent et affirmer chacun leur puissance au sein de leur propre zone d'influence. Le gouvernement britannique est d'accord avec la proposition française. Surtout, ils ouvrent la porte à une intervention contre Fayçal si jamais ce dernier refuse de se rendre à la Conférence de la Paix¹²⁴. Comme indiqué au début du propos, l'émir n'est plus soutenu par la Grande-Bretagne : en effet, le gouvernement anglais conforte le haut-commissariat Gouraud en cas d'intervention française. C'est une rupture, à noter, qui permet à la France d'envisager plus sereinement l'été 1920.

La situation syrienne, qualifiée de mauvaise par Robert de Caix, effraie les nationalistes libanais. Le 24 mai, Abdallah Khoury décrit dans une lettre à Henri Gouraud que la menace chérifienne conduit les émigrés libanais à reporter leur retour au pays :

¹²² *Ibid.*, Document 245, Télégramme d'Henri Gouraud à Alexandre Millerand, le 22 mai 1920, p. 337-338.

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Télégramme d'Alexandre Millerand à Henri Gouraud, le 26 mai 1920, p. 326-328.

« Malgré tout, nous ne sommes pas encore au bout de nos peines. Nous n’entrevoions guère la fin prochaine de notre mission. L’attente ainsi prolongée d’une solution nous est des plus préjudiciables à tous les points de vue. Nous en faisons tous les jours la pénible constatation. Pour ne citer qu’un exemple : de nombreux Libanais s’apprêtaient à rentrer au Liban après avoir liquidé leurs affaires en Amérique ; arrivés en France, ils sont effrayés par toutes les nouvelles qu’ils apprennent sur le Liban et la Syrie et trouvent qu’il est plus sage de s’en retourner en Amérique, et de remporter avec eux les importants capitaux dont notre pays a un si pressant besoin et dont il ne profitera plus de sitôt. Nous faisons tout notre possible pour les amener à changer d’avis, mais en vain. Par ailleurs, l’émigration augmente dans des proportions vraiment inquiétantes, ce qui est loin de nous faire une bonne réclame auprès de nos compatriotes de l’étranger ».¹²⁵

Or, le retour au pays des Libanais est un argument récurrent du nationalisme libanais. Les guerres et les violences entre 1860 et 1918 contre les Maronites ont conduit à de nombreux départs vers l’Europe, l’Égypte et l’Amérique. Le Grand Liban leur permettrait de revenir sereinement. D’un point de vue économique, comme le dit Gérard D. Khoury, les émigrés apporteraient leurs capitaux et leur réseau. Ils pourraient ainsi développer économiquement le jeune pays. Henri Gouraud est conscient de cette importance puisqu’il avait parlé de « fléau de l’immigration » dans un discours à Tripoli. Il soutient le retour des Libanais de l’étranger. Le haut-commissariat doit ainsi continuer à rassurer les Libanais y compris les expatriés afin de soutenir le courant nationaliste.

Malgré la situation compliquée et incertaine, courant mai, le président du Conseil formule à Henri Gouraud sa volonté de réformer le haut-commissariat. Les nombreux fronts militaires au Levant peuvent conduire à des difficultés de gestion pour le Haut-Commissaire, également Commandant des troupes. Ainsi, en divisant les deux titres, ce dernier serait plus disponible pour faire face aux enjeux militaires¹²⁶. Henri Gouraud s’y oppose farouchement et annonce ne pas continuer sa mission levantine si cette configuration venait à être mise en place. Alexandre Millerand, le 26 mai, fait marche arrière et rappelle la confiance de

¹²⁵ CADN, 1 SL 1 V 2341, Télégramme d’Abdallah Khoury, prêtre maronite et président de la troisième délégation libanaise à la Conférence de la Paix, à Henri Gouraud, le 24 mai 1920.

¹²⁶ Philippe GOURAUD, *op. cit.*, p. 56-60.

son gouvernement dans la politique du Haut-Commissaire¹²⁷. Pourtant, comment ne pas voir une critique dans cette proposition. Il est intéressant de se demander quelles sont les intentions du président du Conseil : souhaite-t-il remettre en cause la politique d'Henri Gouraud ou au contraire permettre le développement du Levant en lui donnant davantage de moyens humains ? Dans un nouveau télégramme le 27 mai, Alexandre Millerand précise ce qu'il attend du haut-commissariat¹²⁸. La seconde solution paraît donc plus crédible : le gouvernement souhaite que le haut-commissariat, d'ici l'été, attaque le gouvernement chérifien. Par conséquent, il donne de grandes directives à Henri Gouraud et attend que le général soit prêt : le Haut-Commissaire doit définir les actions nécessaires pour maintenir les intérêts français au Levant et donc identifier rapidement les moyens militaires déjà mis en place et ceux qui pourraient manquer. L'action doit être rapide puisque les conditions climatiques estivales pourraient fatiguer les troupes. Or la longueur du front oblige le haut-commissariat à faire une réponse rapide et efficace :

« Les conditions matérielles ne nous permettent d'ailleurs pas de retarder notre action : avec l'été, l'usure des troupes sera plus rapide, surtout si l'on continuait à leur imposer l'effort continu de colonnes qui courent d'un poste à l'autre sur toute l'étendue des fronts cilicien et syrien : en outre il importe que les renforts que la Métropole peut envoyer ne soient pas jetés en petits paquets dans la lutte, mais qu'on constitue un bloc assez compact pour exécuter une action de nature à rétablir en Syrie notre prestige et la prépondérance qui nous revient ». ¹²⁹

Le président du Conseil profite de ses directives pour donner également des ordres quant à l'occupation militaire après la victoire française : désarmer les troupes, mettre fin à la conscription, renvoyer les troupes bédouines et arabes et condamner les extrémistes. Alexandre Millerand dresse ainsi les différentes accusations contre l'émir Fayçal et son gouvernement afin de justifier l'offensive française :

« L'Émir Fayçal et son Gouvernement seront placés en présence de tous les actes dont ils se sont rendus coupables, de leur complaisance ou de

¹²⁷ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Télégramme d'Alexandre Millerand à Henri Gouraud, le 26 mai 1920, p. 326-328.

¹²⁸ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, *op. cit.*, Document 259, Télégramme d'Alexandre Millerand à Henri Gouraud, le 27 mai 1920, p. 356-359.

¹²⁹ *Ibid.*

leur impuissance vis-à-vis des bandes de brigands qui massacrent les chrétiens et harcèlent nos troupes, de leur attitude inconciliable avec les décisions de la Conférence de la Paix ; ils seront mis en demeure de nous laisser rétablir l'ordre indispensable à la sécurité de nos troupes et à celle des habitants, et de nous laisser en premier lieu occuper le chemin de fer de Rayak à Alep seule route qui nous permette de ravitailler rapidement et régulièrement nos bataillons de Cilicie menacés par le nationalisme turc. L'intimidation qui leur sera faite n'aura qu'un très court délai d'exécution au terme duquel une action rapide et vigoureuse sera dirigée à la fois sur Damas et Alep (et peut-être en même temps Homs) ».¹³⁰

Une succession d'évènements favorables permet au haut-commissariat de pouvoir enfin inverser le rapport de force : le gouvernement britannique consent à autoriser une intervention militaire contre les Chérifiens dans le cas où Fayçal persévérerait dans sa politique hostile aux Européens, de plus, les Kémalistes ont accepté de signer un cessez-le-feu en Cilicie. Cela permet aux troupes françaises de pouvoir stationner davantage d'hommes sur la frontière syrienne et surtout cela met fin à une possible collaboration entre les deux nationalistes orientaux. Fayçal est donc désormais seul et isolé de toute part. Cet isolement ne peut être que temporaire : la frappe contre Fayçal doit se faire le plus rapidement possible. On note qu'Alexandre Millerand envisage un plan en deux temps : tout d'abord, évacuer Fayçal, ensuite combattre les Kémalistes. Or, le 31 mai, l'émir n'accepte de venir en Europe à la condition que les deux gouvernements européens reconnaissent l'indépendance de la Syrie¹³¹. Les conditions chérifiennes, de plus en plus exigeantes depuis février, cherchent à obtenir davantage sans rien proposer en échange. Cette diplomatie, à sens unique, convainc les Français de la nécessité d'intervenir, donc plus aucun accord ne semble possible. Surtout Fayçal demande l'indépendance de la Syrie sans pour autant définir les frontières. Ainsi, en s'opposant à l'installation du sionisme en Palestine, il renouvelle son désir de grande Syrie. Le 10 juin, Fayçal écrit une longue lettre au président du Conseil français, où il s'exprime avec fermeté :

« En janvier dernier, je rentrais de Paris plein d'espoir d'accomplir heureusement ma tâche, fort de l'amitié qui m'avait été témoignée et de

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Télégramme d'Henri Gouraud à Alexandre Millerand, le 31 mai 1920, p. 317-319.

la justesse des vues du gouvernement français au cours de nos derniers entretiens. Bien qu'ayant trouvé en Syrie, une situation particulièrement grave, je me suis efforcé pendant plus de deux mois et de tout mon pouvoir à calmer les esprits et à réaliser pratiquement l'entente ; vos représentants peuvent en témoigner. Malheureusement, les moyens m'ont manqué pour réussir entièrement et certains fonctionnaires à courte vue de la zone littorale n'ont rien épargné pour contrecarrer ma politique et faire échec à mes efforts, ce que je ne manquerai pas de vous exposer en détail à mon retour à Paris. J'apprends maintenant qu'un armistice a été conclu entre vos troupes et celles du général Mustafa Kemal. Cet armistice est non seulement un coup terrible porté à votre situation en Orient, c'est aussi pour la Syrie une mort certaine, les troubles et l'anarchie ne pouvant que se développer du fait des Turcs. Devant ce terrible danger, j'estime qu'il y a lieu de ne pas s'appesantir sur les fautes commises dans le passé de part et d'autre. Je compte en ce qui me concerne négliger les agissements de certains de vos fonctionnaires, de ceux surtout qui ne cessent de travailler au démembrement de la Syrie et à l'anéantissement de mon influence personnelle ; but nettement indiqué par les propositions que M. de Caix doit vous soumettre et qui tendent à l'établissement en Syrie de plusieurs gouvernements distincts. Je désire, comme je l'ai dit plus haut, oublier tout ceci pour ne plus penser qu'au prompt rétablissement de bonnes relations sincères. Je vous propose en conséquence tout mon appui, comme me le dicte ma conscience, dans l'intérêt de mon pays, dans celui de mes Alliés et pour le rétablissement dans le Nord de la situation ancienne. Si vous voulez bien agréer cet appui, je vous demande d'autoriser le général Henri Gouraud à faire la déclaration que je lui ai demandée, qui ne dépasse en rien les limites de notre accord et à accepter les propositions que je pourrais lui faire pour réaliser contre notre ennemi commun une union sincère et efficace ».¹³²

L'émir s'oppose au cessez-le-feu avec Kemal car les conséquences pourraient être terribles pour la région. De même, l'émir désigne Robert de Caix comme étant en faveur

¹³² Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, *op. cit.*, p. 372.

d'un démembrement de la Syrie. Il est vrai que leurs deux visions sont contradictoires puisque l'un imagine un grand empire tandis que l'autre souhaite de petits États, de surcroît, le Secrétaire général est, depuis l'échec des premières négociations, un véritable opposant au nationalisme chérifien au sein de la diplomatie française. Fayçal est informé de sa vision politique. Pour conclure son propos, l'émir demande que le Haut-Commissaire reconnaisse sa souveraineté ainsi que l'indépendance de la Syrie pour réaliser l'union franco-chérifienne. Or, cette reconnaissance se trouve déjà dans l'accord du 6 janvier. En outre, l'émir n'aborde pas les violences en Syrie ni ce qu'il propose pour les pacifier. Fayçal est conscient que l'accord avec les Kémalistes donne à la France une position de force, qui permettra au haut-commissariat de l'attaquer. L'Arabe joue désormais le tout pour le tout sachant que sa chute est proche. Il prépare aussi sa défaite possible en justifiant sa politique et en désignant des coupables. Bien entendu, Henri Gouraud n'est pas d'accord avec Fayçal. Il le fait savoir en commentant l'envoi du télégramme ; à ses yeux, Fayçal ne respecte pas l'accord et ses demandes sont inacceptables :

« [...] reconnaissance du gouvernement syrien indépendant, désignation de Fayçal comme chef de gouvernement, c'est-à-dire consécration d'une situation qui a le plus besoin d'être consolidée et ne peut l'être qu'à nos dépens ; remise à Fayçal de toute la zone Ouest qui est actuellement notre seul gage vraiment sérieux et dont nous devrions évidemment retirer nos troupes d'occupation [comme] le prévoit d'après l'émir l'accord du 6 janvier ; remise à Fayçal de tous les pays turcomans, arméno-turcs, kurdes, et assyro-chaldéens formant les confins de notre zone de mandat aux abords de la nouvelle frontière turque définie par le traité ». ¹³³

Alexandre Millerand soutient son Haut-Commissaire et réaffirme que les Chérifiens ne peuvent réclamer des territoires dans le Nord de la Syrie¹³⁴. Aucune mention de ce territoire n'est présente dans les accords. Cependant, la réponse d'Henri Gouraud doit rester diplomatique afin de ne pas provoquer de crise ni précipiter les affrontements militaires.

Le 10 juillet, le service de renseignement du haut-commissariat intercepte des communications à destination de la délégation libanaise, de ressortissants libanais

¹³³ *Ibid.*, p. 372-373.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 373.

égyptiens et de plusieurs chérifiens¹³⁵. Cela conduit à l'arrestation de huit membres sur les douze élus au Conseil administratif libanais. Les politiques auraient été achetés 40 000 livres égyptiennes par le gouvernement chérifien afin de remplacer la délégation libanaise à la Conférence de la Paix. À Paris, ils devaient indiquer la volonté du peuple libanais d'être incorporé dans la Syrie chérifienne et surtout leur reconnaissance de Fayçal. Cette arrestation provoque un vrai choc au Liban. Les musulmans espèrent que cet événement pourrait mener les chrétiens à s'opposer à la France. En effet, la majorité des membres du conseil est chrétienne et surtout le frère du patriarche Houayek fait partie des coupables. Au contraire, le clergé est inquiet et proteste rapidement contre la tentative de corruption menée par les Hachémites :

« Profondément indigné de l'acte inqualifiable de quelques-uns des membres du Conseil administratif du Liban, je viens, au nom du Patriarche maronite actuellement dans la Montagne, protester auprès de V.E. de la fidélité de tout le peuple et du clergé maronites à la France et de leur indignation contre un acte de folie qu'ils renient et flétrissent unanimement. Signé : Ignace Neoarak ».¹³⁶

De même, le président du Conseil administratif rappelle son attachement à la France :

« Le Président du Conseil administratif du Liban et les conseillers administratifs flétrissent la conduite de ceux de leurs collègues qui, sans aucun mandat et oubliant les traditions de leurs ancêtres, les aspirations des populations qu'ils représentent ont trahi leur pays en tentant de le vendre et de le jeter entre les bras du chef ennemi irréductible de la nation libanaise. Ils expriment leur attachement et leur amour indéfectibles à la France.

Le Président du Conseil administratif, signé : Habibel El Saad ».¹³⁷

Seul le chérif Hussein s'offusque de cette arrestation qu'il trouve injuste et contraire au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes :

¹³⁵ CADN, 1 SL 1 V 1583, Bulletin quotidien du service de renseignements du haut-commissariat français en Syrie et au Levant, le 13 juillet 1920.

¹³⁶ MAE, 242 QO 565, Fonds Société des Nations, Télégramme d'Henri Gouraud au ministère des Affaires étrangères, le 12 juillet 1920.

¹³⁷ *Ibid.*

« L'arrestation par autorités françaises des membres du Conseil administratif libanais élus légalement par peuple ainsi que leur emprisonnement et leur renvoi devant un conseil de guerre est une injure à toute justice et au droit des gens. Votre ligue, par son règlement, est aujourd'hui seule garante de droit et de liberté aux individus comme aux nations. À ce titre, je demande à votre honorable ligue d'intervenir auprès gouvernement français afin de relâcher les députés libanais qui ont pris leur décision en pleine liberté de leur droit. Je demande, dans le cas où la conférence jugera utile recourir à une enquête, que la commission qui en sera chargée soit interalliée. Je refuse à croire, comme les autres, que des hommes aussi honorables et aussi probes que Monsieur Sadallah Houayek et ses compagnons puissent être une minute l'objet de l'inculpation qu'on leur adresse. La ligue est moralement responsable de cette injustice et j'ai la confiance qu'elle prendra en considération cette juste demande ». ¹³⁸

La corruption des membres du Conseil administratif a souvent été étudiée par les historiens libanais et français. Elle marque la rupture officielle et définitive entre les camps chérifien et français. Fayçal fait un acte irrévocable. Cependant, sous un regard purement stratégique, c'était la seule façon possible pour l'émir de conserver la Syrie. En retournant les chrétiens contre les Français, il s'assurerait le soutien de la majorité des Syriens. La France intervient rapidement puisque dans cette tentative, Fayçal cherche surtout à envoyer un signal aux Libanais et au haut-commissariat : toute la population libanaise n'est pas favorable à la présence française. Comme nous l'avons vu, certains indépendantistes libanais ne souhaitent pas la présence française mais préfèrent une véritable indépendance. De plus, Houayek est critiqué pour ses relations avec la France, jugées contraires aux aspirations nationales. Alexandre Millerand indique alors à Henri Gouraud la nécessité d'intervenir rapidement pour calmer les opinions publiques française et libanaise : « L'opinion française étant convaincue de la fidélité du Liban, il serait dangereux de s'exposer à lui inspirer des doutes en lui faisant connaître la défaillance signalée par votre télégramme 1403-1408. Je ne dénoncerai dans la presse ce dernier agissement de l'émir Fayçal que si le fait étant connu de l'opinion, il devenait nécessaire de l'expliquer.

¹³⁸ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Télégramme du chérif Hussein à Éric Drumond, Secrétaire général de la Société des Nations, et aux représentants des grandes puissances alliées, le 31 juillet 1920, p. 330-331.

La meilleure réponse serait de provoquer dans la zone est des manifestations analogues contre l'émir Fayçal. Leur exploitation dans les journaux serait utile tandis que celle de l'incident libanais serait scabreuse »¹³⁹. Cependant, le coup « parfait » de Fayçal conduit finalement à son coup fatal.

Le 13 juillet, Henri Gouraud envoie un ultimatum à l'émir Fayçal par le colonel Trenga, officier de liaison à Alep. Il demande au gouvernement chérifien de mettre à disposition les voies ferrées de Rayak à Alep, d'abolir la conscription, d'accepter le mandat français, d'accepter la monnaie syrienne sous contrôle français et de châtier les coupables des violences chérifiennes¹⁴⁰. Les conditions doivent être acceptées avant le 18 juillet à 24 heures sinon les troupes françaises avanceront vers la Syrie intérieure. Le 15 juillet, Alexandre Millerand valide l'ultimatum d'Henri Gouraud tout en avouant que le gouvernement espère un refus des Chérifiens pour éviter de nouvelles négociations : « Nous n'avons pas à chercher à composer avec un pouvoir qui nous est foncièrement hostile et dont la présence de nos troupes pourrait déterminer l'élimination »¹⁴¹. Le 18 juillet, le chérif Hussein est informé par Fayçal de l'ultimatum posé par Henri Gouraud. Malgré la menace militaire, il réaffirme son refus du mandat ou d'un protectorat. Cependant, Hussein indique être ouvert à de nouvelles discussions avec la France¹⁴². Parallèlement à l'ultimatum, Henri Gouraud adresse une proclamation aux Syriens¹⁴³ :

« Syriens,

Au moment où votre Gouvernement vous pousse dans la guerre et [attire] les malheurs sur votre pays, je m'adresse à vous, pour vous dire pourquoi vous allez vous battre.

On vous a dit que la France voulait vous coloniser, vous asservir.

Mensonge !

¹³⁹ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, *op. cit.*, p. 376.

¹⁴⁰ SHD, 1 K 207 1, Fonds privé Trenga, Télégramme d'Henri Gouraud au colonel Trenga, officier de liaison à Alep, le 13 juillet 1920.

¹⁴¹ AN, 470 AP 60, Fonds privé Alexandre Millerand, Télégramme d'Alexandre Millerand à Henri Gouraud, le 15 juillet 1920.

¹⁴² Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, *op. cit.*, Document 368, Télégramme de Léon Krajevski, consul de France à Djeddah, à Alexandre Millerand, le 18 juillet 1920, p. 496-498.

¹⁴³ Voir proclamation entière en annexe 17.

La France a accepté de la Conférence de la Paix le mandat sur la Syrie.

Elle a le désir et le devoir de remplir ce mandat, mais fidèle à son passé généreux, elle voit dans l'accomplissement du mandat, l'intérêt, la prospérité du pays, sous la garantie de l'Indépendance des populations syriennes, déjà reconnue, solennellement. Elle veut donner l'aide de ses techniciens pour mieux organiser les Services généraux et de ses capitaux pour faire fructifier les richesses locales [...] »¹⁴⁴.

Le Haut-Commissaire s'en prend directement au gouvernement chérifien qui a mené une campagne de propagande sur les intentions françaises. Ainsi, Henri Gouraud rappelle le désir du mandataire d'accompagner la Syrie vers l'indépendance tout en garantissant sa liberté et non pas en l'occupant militairement. Il accuse aussi Fayçal d'avoir effectué une politique conduisant la Syrie à la ruine. L'objectif de cette proclamation est de faire pression sur Fayçal : le Haut-Commissaire espère que les populations seront informées des intentions françaises et des mensonges de la propagande chérifienne, obligeant ainsi l'émir, à accepter l'ultimatum. Pourtant, le 18 juillet, l'émir n'a pas répondu à l'ultimatum. Le 22 juillet, seulement, un ministre chérifien accompagné d'un officier arabe et d'Antoine Toulat rencontrent Henri Gouraud affirmant, qu'ils ont reçu l'ultimatum en retard¹⁴⁵, l'informent que Fayçal a dissout le congrès, dissipé les émeutes et commencé la libération. L'émir accepte donc les conditions de l'ultimatum. Mais la délégation informe le Haut-Commissaire que la population se serait retournée et occuperait les casernes afin de récupérer des armes pour se battre contre la France. Or, les colonnes françaises, sans réponse au 18 juillet, ont commencé à avancer vers la Syrie intérieure¹⁴⁶. Henri Gouraud a demandé à de Lamothe de mener une colonne vers Alep et à Goybet une autre vers Damas. Le Haut-Commissaire indique à ses interlocuteurs arabes qu'il serait prêt à arrêter l'avancée des colonnes à condition que le gouvernement de Damas publie une note prouvant sa loyauté, accepte l'avancée des troupes françaises et surtout permet le désarmement total des populations et des troupes¹⁴⁷. Henri Gouraud, malgré l'avancée des colonnes, cherche de nouveau à négocier afin d'éviter une guerre potentiellement coûteuse humainement et

¹⁴⁴ MAE, 399 PAAP 178, Fonds privé Henri Gouraud, Proclamation adressée aux populations syriennes par le général Gouraud, courant juillet 1920.

¹⁴⁵ AN, 470 AP 60, Fonds privé Alexandre Millerand, Télégramme d'Henri Gouraud au ministère des Affaires étrangères, le 22 juillet 1920.

¹⁴⁶ Ibrahim TABET, *op. cit.*, p. 192.

¹⁴⁷ AN, 470 AP 60, Fonds privé Alexandre Millerand, Télégramme d'Henri Gouraud au ministère des Affaires étrangères, le 22 juillet 1920.

surtout ne pas gagner un territoire ingouvernable après la chute des chérifiens. Mais le 21 juillet, un avion de reconnaissance français est abattu par les Chérifiens au-dessus d'Alep¹⁴⁸. En réaction, les communications sont rompues. Par cet acte d'hostilité, le gouvernement chérifien a donné une dernière raison au haut-commissariat pour l'avancée des colonnes. Le 24 juillet, les troupes françaises traversent l'Anti-Liban et entrent en Syrie¹⁴⁹. Le plus important combat se déroule à Khan Mayssaloun où les Français combattent la majorité des forces arabes pendant huit heures. Les Chérifiens sont renforcés par des troupes bédouines et sont armés de fusils et de canons. Pour faire face, le haut-commissariat a mobilisé la 415^e Régiment d'Infanterie, le 2^e régiment de Tirailleurs algériens, le 10^e et 11^e régiments de Tirailleur sénégalais, un régiment de Spahis marocains ainsi que la batterie d'artillerie de canon de 155mm¹⁵⁰. Le terrain ne permet pas l'installation aisée de l'artillerie française. En réaction, l'armée utilise surtout l'aviation ainsi que les chars d'assaut. La France remporte Khan Mayssaloun et reconnaît la mort de 42 hommes, 154 blessés et de 14 disparus. Cette victoire permet une avancée rapide et aisée dans la Syrie. Le 26 juillet, depuis Damas, Goybet prononce la déchéance de Fayçal, roi de Syrie, et nomme un nouveau gouvernement¹⁵¹. L'émir a déjà quitté le pays par le train afin de se rendre en Transjordanie, territoire sous influence britannique. Malgré sa cuisante défaite, il appelle de nouveau à l'union du Croissant fertile pour la formation d'un royaume syrien.

Après la défaite chérifienne, le haut-commissariat reçoit plusieurs commentaires contradictoires : le parlement britannique craint des répercussions sur la Mésopotamie ou la Palestine¹⁵², tandis que les partisans de Fayçal à Paris critiquent l'action du haut-commissariat : « On n'a pas compris la force du mouvement arabe ni son alliance avec le nationalisme turc. On pouvait l'empêcher. Pourquoi nous sommes-nous laissés hypnotiser par les chrétiens, par les Libanais, par les souvenirs des croisades ? »¹⁵³. *A contrario*, pour le gouvernement, la victoire de Khan Mayssaloun est un argument politique permettant de justifier le maintien des intérêts français dans la région, selon l'officier Terrier : « La victoire est tombée à pic pour la discussion des crédits au Sénat où M. Alexandre Millerand a été très net. Victor Bérard préparait une offensive contre

¹⁴⁸ SHD, 1 K 207 1, Fonds privé Trenga, Télégramme du général de Lamothe à l'officier Trenga, le 22 juillet 1920.

¹⁴⁹ Ibrahim TABET, *op. cit.*, p. 193.

¹⁵⁰ MAE, 242 QO 565, Fonds Société des Nations, Télégramme d'Henri Gouraud au ministère des Affaires étrangères, le 24 juillet 1920.

¹⁵¹ Ibrahim TABET, *op. cit.*, p. 193.

¹⁵² Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *op. cit.*, p. 83

¹⁵³ Pierre LYAUTEY, *Gouraud, op. cit.*, p. 200.

le Ministère. On voulait opposer votre politique à celle du Département. Alexandre Millerand a foncé contre le fantôme, porté la hache dans cette machine de guerre et a pu souligner l'accord entre Paris et Beyrouth. Une étape décisive est franchie grâce à l'approbation des deux Chambres pour notre action en Syrie. Le brouillard qui couvrait les affaires syriennes est déchiré »¹⁵⁴. De même, Maxime Weygand, futur Haut-Commissaire en Syrie et au Liban, félicite Henri Gouraud le 21 novembre 1920 : « Laissez-moi vous dire, aussi avec quelle joie j'ai vu Fayçal enfin démasqué et réduit à rien par votre action et les vœux que je forme pour le glorieux achèvement de votre tâche si difficile »¹⁵⁵. La citation est d'autant plus intéressante que lorsqu'il a été en poste Maxime Weygand a vivement critiqué la bataille de Khan Mayssaloun.

Désormais, le haut-commissariat peut s'installer en Syrie. Mais, lors de leur avancée, les troupes françaises sont particulièrement déçues : les chérifiens ont brûlé l'ensemble de leurs archives avant leur défaite¹⁵⁶. Surtout, à Damas, malgré ce qu'affirme Henri Gouraud dans son rapport au ministère des Affaires étrangères¹⁵⁷, les troupes françaises reçoivent un accueil glacial¹⁵⁸. La France cherche à rassurer les populations sur ses intentions, en vain. À Alep, l'accueil est davantage chaleureux grâce aux nombreux chrétiens satisfaits de l'arrivée française¹⁵⁹. Malgré ce premier constat, les Français sont conscients que l'élimination de Fayçal était nécessaire pour espérer conserver leurs intérêts. En premier lieu Robert de Caix, depuis juin 1919, s'est opposé à l'émir Fayçal. Il indique dans son ouvrage *Mission au Levant* : « Il était clair que la politique de collaboration avec le gouvernement arabe de Damas n'était qu'un leurre, un mensonge, sous le couvert duquel se continuait une politique qui tendait à notre éviction ; mais cette situation de plus en plus visible de Beyrouth ne l'était pas encore de Paris, et je fus envoyé par le général Gouraud en janvier 1920 en France pour l'exposer à Philippe Berthelot. Je trouvai celui-ci féru du mérite et des charmes de l'émir Fayçal avec lequel il avait conclu un accord, mais il finit par me dire que le Haut-Commissaire était libre d'agir selon ce qui lui paraîtrait commander

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 202.

¹⁵⁵ MAE, 399 PAAP 198, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme de Maxime Weygand à Henri Gouraud, le 21 novembre 1920.

¹⁵⁶ MAE, 399 PAAP 178, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme d'Henri Gouraud à Toulat, le 4 août 1920.

¹⁵⁷ MAE, 242 QO 564, Fonds Société des Nations, Télégramme d'Henri Gouraud au ministère des Affaires étrangères, le 10 août 1920.

¹⁵⁸ Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *op. cit.*, p. 82.

¹⁵⁹ SHD, 1 K 207 1, Fonds privé Trenga, Rapport de l'officier de liaison Trenga portant sur l'occupation d'Alep, le 19 août 1920.

la situation »¹⁶⁰. Si le gouvernement chérifien était resté, le Secrétaire général est convaincu qu'il aurait agi pour le départ des Français. On le voit notamment dans les nouvelles conditions demandées par Fayçal entre janvier et juillet 1920, qui ne cessent d'être plus importantes. Il paraît assez évident que le haut-commissariat d'Henri Gouraud n'aurait jamais réussi à établir une relation durable, d'autant plus avec le gouvernement d'Alexandre Millerand en place. Finalement Fayçal est avant tout victime de la politique française : d'abord lors de la campagne présidentielle de Georges Clemenceau, le Tigre nomme Henri Gouraud afin de plaire à l'électorat colonialiste puis à la suite de sa démission, après l'échec électoral, Georges Clemenceau est remplacé par Alexandre Millerand qui mène une politique moins conciliante.

¹⁶⁰ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, *op. cit.*, p. 374.

Dans ce chapitre, nous avons essayé de démontrer que le radicalisme chérifien conjugué au pouvoir direct du haut-commissariat conduit à un soutien des minorités chrétiennes.

En effet, la nomination d'Henri Gouraud symbolise la volonté du gouvernement français de mettre en place un pouvoir militaire fort au Levant, ce qui n'était pas le cas avec François Georges-Picot. Or, le nouveau Haut-Commissaire souhaite un pouvoir identique à ses homologues au Maroc ou à Madagascar. Henri Gouraud pourrait ainsi diriger indépendamment le Levant. Cela dérange l'émir cherchant une collaboration. Sans compter qu'une partie des agents du haut-commissariat, comme Robert de Caix, est opposée au nationalisme chérifien. Toutefois, Henri Gouraud ne peut agir avant l'été 1920 en raison de la constitution de deux fronts militaires (kémaliste et chérifien) accentuée par un manque de soldats.

Parallèlement, dès la fin du mois de janvier 1920, la relation franco-chérifienne se dégrade : Fayçal n'arrive pas à se faire respecter par les mouvements radicaux selon les renseignements du haut-commissariat. De surcroît, l'unique allié français de Fayçal, Georges Clemenceau, s'est retiré de la politique française à la suite de sa défaite à la présidentielle. Ainsi, les actes hostiles se multiplient de part et d'autre. Le nouveau président du Conseil, Alexandre Millerand, souhaite apporter un plus grand soutien à Henri Gouraud en envoyant des troupes au Levant. Ainsi, si Henri Gouraud fait semblant de vouloir encore négocier avec les Chérifiens, il est déjà occupé à préparer l'offensive contre Fayçal.

La chute de Fayçal marque deux bouleversements importants. Le premier concerne la politique française : à partir de l'échec du nationalisme chérifien, le haut-commissariat n'a plus de véritable prétendant à un pouvoir arabe et sur toute la Syrie. Cela oblige alors le gouvernement à accepter et à soutenir le nationalisme libanais en créant le Grand Liban. De plus, afin de réduire les aspirations hachémites, sous le crayon de Robert de Caix, le haut-commissariat divise la Syrie en plusieurs États. Par ce changement de politique, le Haut-Commissariat met fin à la politique de la majorité, historique, installé par François I^{er}, remplacée alors par la politique des minorités mise en place désormais par Henri Gouraud et Robert de Caix. De plus, la France n'a plus de soutien majoritaire en Orient et soutient donc avant tout ses clients souvent minoritaires.

Le second bouleversement concerne davantage le nationalisme arabe. Cette première désillusion n'est que le début d'une longue série de déceptions : de la destitution d'Hussein lors de son affrontement avec Saoud en 1927, puis aux guerres

israéliennes à partir de 1948 illustrant à nouveau l'échec du nationalisme arabe, promu par Nasser, enfin jusqu'à la chute de Saddam Hussein en 2005. Amin Maalouf décrit dans le *Naufage des Civilisations*¹⁶¹ les raisons de la chute du Moyen-Orient. Les déceptions et les désillusions arabes conduisant aujourd'hui à un radicalisme islamique se retrouvent surtout dans la défaite de Khan Mayssaloun. Les espoirs de 1915 ont amené les Arabes à entrer en guerre mais pour finalement être dupés par les Français et par les Britanniques lors de la création du foyer national juif en Palestine. Le nationalisme arabe hachémite a été trop naïf pour exister et surtout pas assez pragmatique pour perdurer. Le futur couronnement de Fayçal et d'Abdallah n'est donc qu'un lot de consolation.

¹⁶¹ Amin MAALOUF, *Le naufrage des civilisations*, Paris, Grasset, 2019.

Chapitre II : Henri Gouraud, le croisé et le révolutionnaire, se laisse-t-il guider par sa foi ?

On pourrait trouver ce titre provocateur mais il fait en écho aux propos d'Henri Gouraud lors de son arrivée à Beyrouth, le 21 novembre 1919. En effet, le lendemain, lors de la réception des Corps constitués, Henri Gouraud indique « si nous sommes les descendants des Croisés, nous sommes les fils de la Révolution, épris de liberté et de progrès, respectueux de toutes les religions et fermement résolus à assurer une justice égale aux adeptes de chacune ».¹

Cette phrase définit parfaitement la politique d'Henri Gouraud : d'une part, reprenant le mythe de la relation franco-maronite et laissant penser que le Haut-Commissaire gouverne uniquement les chrétiens ; d'autre part, s'éloignant de l'image d'Épinal et cherchant à mettre en place une politique pour tous. La politique d'Henri Gouraud est donc souvent simplifiée alors qu'elle avait pour ambition de répondre aux aspirations de tous.

¹ Philippe GOURAUD, *Le général Henri Gouraud au Liban et en Syrie 1919-1923*, Paris, L'Harmattan, 1993.

A. Penser et créer une politique de la minorité

- *Pensée de Robert de Caix*

Pour introduire la politique de la minorité mise en place au Levant, il me semble important d'insister sur le rôle de Robert de Caix et d'analyser sa pensée politique. Pour rappel, le journaliste-diplomate est un farouche opposant au nationalisme arabe depuis l'échec des premières négociations au printemps 1919. Dès lors, il imagine une autre structuration de la région sans les Chérifiens.

Le 11 avril 1920, quelques semaines après le Congrès de Damas, il écrit à Albert Kammerer, ami et camarade diplomate, sa vision de la région :

« La paix dans le monde serait en somme mieux assurée s'il y avait en Orient un certain nombre de petits États dont les relations seraient contrôlées ici par la France et là par l'Angleterre, qui s'administreraient avec le maximum d'autonomie intérieure, et qui n'auraient pas les tendances agressives des grands États nationaux unitaires. [...] Je persiste donc à désirer que notre zone d'influence dans le Levant soit divisée en un certain nombre de petits États qui, je le répète, sont autant et même plus dans la nature des choses que l'impérialisme chérifien ».²

Dans cet extrait, nous pouvons noter que la division du Levant paraît être l'unique solution pour assurer la paix dans la région. En effet, par la division autour de minorités religieuses, Robert de Caix imagine pouvoir éviter les concurrences confessionnelles et donc les conflits religieux. Pour simplifier, la pensée de Robert de Caix se caractérise comme une continuité de l'autonomie des régions de l'Empire ottoman sans État centralisé. Le diplomate désigne l'État centralisé comme le facteur de conflit. Il existe alors une opposition entre ce morcellement et au contraire le programme unitaire de « l'impérialisme chérifien ». On peut légitimement se demander si la pensée politique de Robert de Caix n'est qu'une réponse à l'expansion du nationalisme arabe. Dans une note du 17 juillet 1920, quelques jours avant Khan Mayssaloun, le diplomate projette son organisation du territoire où il indique notamment sa volonté « d'évincer le gouvernement chérifien »³.

² Gérard D. KHOURY, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban*, op. cit., p. 232.

³ CADN, 1 SL 1 V 1369, Notes de Robert de Caix portant sur l'organisation des territoires du mandat français au Levant, le 17 juillet 1920.

Robert de Caix affirme que le nationalisme chérifien n'est qu'un nationalisme artificiel créé par des arabophiles anglais. *A contrario*, la France souhaite permettre de conserver sa place au Levant et n'a pas vocation à créer une nouvelle colonie. La justification du Français est une réponse à la propagande arabe définissant l'action française comme impériale. Surtout, dans le début de son exposé des raisons d'évincer les Chérifiens, Robert de Caix met en parallèle le pouvoir ottoman et les résolutions chérifiennes. À nouveau, il analyse les tensions au Levant sous l'unique prisme du centralisme étatique. En réponse à notre interrogation, Robert de Caix est avant tout un farouche opposant au projet chérifien dont il rejette le principe unitaire. Il s'y oppose d'autant plus que ce courant devient « le symbole de la résistance à l'influence française »⁴. Or, en évinçant les opposants chérifiens, la France pourrait « modeler la Syrie au mieux de nos intérêts et des siens ». Pour cela, il prévoit une multiplication d'États, républicains, rassemblés dans une fédération syrienne, gérée par la France. Ainsi, Robert de Caix est opposé aux Hachémites mais aussi à l'union des États syriens sous une autre autorité. Ce n'est pas le cas de tous les agents au Levant qui, durant le mandat, cherchent un autre prince pour administrer une hypothétique Syrie unie⁵.

Le Liban ne souhaite absolument pas entrer dans quelque forme d'union syrienne pour plusieurs raisons : d'abord, en raison de sa supposée avancée culturelle mais aussi de sa richesse économique due à sa diaspora⁶. C'est pourquoi le Liban doit être constitué et doit être indépendant sous l'unique autorité française. Cependant, le diplomate insiste sur l'importance de donner au pays les moyens de perdurer : d'une part en installant l'autorité mandataire au Liban et d'autre part en accordant partiellement les prétentions territoriales, c'est-à-dire les frontières de 1860, aux Libanais. Robert de Caix est ainsi favorable à l'annexion de plusieurs territoires syriens par le Liban, dont la Bekaa puisque le territoire serait peuplé d'une majorité de Druzes ou de chrétiens⁷.

Cependant, selon François Boustani, Robert de Caix est plus prudent en ce qui concerne l'incorporation de Tripoli, « centre musulman sunnite assez fanatique », et de Beyrouth. De plus, le diplomate pointe plusieurs limites quant à l'établissement de ce grand Liban⁸.

⁴ *Ibid.*

⁵ Gérard D. KHOURY, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban*, *op. cit.*, p. 349.

⁶ AJV, Fonds Mission du Proche-Orient, RPO 16, Procès-verbal de la quatrième session, exposé de Robert de Caix relatif à l'administration de la Syrie et du Liban, le 25 juin 1924.

⁷ CADN, 1 SL 1 V 1369, Notes de Robert de Caix portant sur l'organisation des territoires du mandat français au Levant, le 17 juillet 1920.

⁸ François BOUSTANI, *op. cit.*, p. 274-275.

D'abord, les annexions territoriales conduisent à des changements confessionnels : la proportion maronite diminue en faveur d'autres confessions religieuses, essentiellement musulmanes. Ainsi, il devient indispensable pour le haut-commissariat de nommer, comme les Ottomans, un gouverneur non-libanais et donc français afin d'éviter les conflits entre les communautés et assurer une cohésion nationale⁹. De plus, le diplomate constate le peu d'autorité politique dans ce nouvel État en dehors de l'autorité religieuse maronite. Or, le mandat doit permettre le développement d'un pouvoir politique national permettant d'obtenir à moyen terme une autonomie politique. Pour essayer de surmonter cette difficulté, Robert de Caix propose dans sa note du 17 juillet de continuer le système de Mutassarifiyya, en accordant une certaine représentation à chaque groupe religieux en fonction de sa proportion démographique¹⁰. Le haut-commissariat s'écarte du système républicain et *a fortiori* laïque. Robert de Caix est conscient de l'archaïsme de cette formule mais elle permet la stabilité politique du Liban et répondrait aux motivations des populations.

Gérard D. Khoury, ayant particulièrement travaillé sur son rôle dans la construction étatique du Levant et sa biographie, indique que Robert de Caix cherche essentiellement à s'appuyer sur les minorités afin de s'opposer à la majorité¹¹. En effet, le plan de morcellement valorise les minorités chrétiennes mais aussi musulmanes (Alaouites, Druzes) et réduit les sunnites à une communauté minoritaire répartie dans plusieurs États. C'est dans ce sens qu'on peut entendre la politique de la minorité comme une voie contraire à la politique de la majorité appliquée depuis les Capitulations dans la région. La politique de la minorité se caractérise par la volonté politique du haut-commissariat français au Levant de construire plusieurs structures étatiques favorisant les minorités confessionnelles et donc divisant dans plusieurs territoires la majorité religieuse. Il est évident que ce système est une réponse au nationalisme chérifien. Cependant, nous pensons admettre que Robert de Caix imaginait une stabilité politique pour des communautés souvent prises à partie par un pouvoir central. En leur permettant d'avoir leur propre État, le diplomate imagine que cela assurera leur stabilité sans qu'elles aient besoin d'une aide extérieure. C'est dans ce sens qu'il faut étudier sa déclaration du 11 avril 1920 : le morcellement permettra aux minorités d'être protégées par leurs propres frontières¹². Or, ce supposé cadeau n'est pas désiré par l'ensemble

⁹ CADN, 1 SL 1 V 1369, Notes de Robert de Caix portant sur l'organisation des territoires du mandat français au Levant, le 17 juillet 1920.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Gérard D. KHOURY, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban, op. cit.*, p. 192-193.

¹² *Ibid.*, p. 232.

des Maronites et Gérard D. Khoury y voit un cadeau empoisonné. Toutefois, la proposition initiale de Robert de Caix n'est pas non plus approuvée par l'ensemble du haut-commissariat, ni par le gouvernement français. Si elle sert de base pour les discussions, les correspondances entre Alexandre Millerand et Henri Gouraud permettent d'établir les nouvelles frontières du Levant. Néanmoins, il me paraît nécessaire de rappeler l'influence du diplomate dans la territorialisation du Levant.

- *De la chute de Fayçal à la construction du Liban*

Certes la pensée de Robert de Caix est détaillée et justifiée mais n'est pas l'unique solution pour l'organisation politique du Levant. Plusieurs paramètres sont à prendre en compte afin de permettre d'atteindre un équilibre territorial. Penser le Levant est une tâche compliquée et profondément politique. François Boustani reprend une formule de Georges Clemenceau prononcée lors de la Conférence de la Paix et qui en illustre parfaitement la difficulté : « L'art d'organiser la vie des hommes est encore plus complexe que celui de les massacrer »¹³. La phrase pourrait faire l'objet d'une étude entière sur les difficultés d'organiser politiquement la nation. Mais ces difficultés politiques sont particulièrement accentuées par le particularisme libanais. Henri de Jouvenel, futur Haut-Commissaire, indique à la Chambre des Députés, le 17 juin 1926, les paramètres à prendre en compte concernant la future organisation étatique : « Il faut comprendre que nous sommes dans un pays où il y a une nationalité en mouvement et qu'il est extrêmement difficile de fixer exactement les nationalités qui se trouvent confondues là-bas, dans un pays où celui qui parle de sa religion dit ma nation »¹⁴.

Le Levant, et plus particulièrement le Liban, est une mosaïque confessionnelle où les rites s'opposent parfois à travers des concurrences nationalistes. Comme nous l'avons montré dans le premier chapitre de notre étude, les rivalités confessionnelles ont été courantes au Mont-Liban entre les communautés pourtant voisines. Il est ainsi important de comprendre que la politique libanaise, en 1920, est basée sur la question religieuse. On retrouve notamment, dans les fonds d'archives de Pierre Lyautey ou du haut-commissariat, de nombreux travaux des renseignements sur les confessions libanaises¹⁵ : ainsi, les agents

¹³ François BOUSTANI, *op. cit.*, p. 289.

¹⁴ Gérard D. KHOURY, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban*, *op. cit.*, p. 82.

¹⁵ Il est en effet intéressant dans les fonds Lyautey mais aussi dans les archives des Centres diplomatiques, de consulter des exposés écrits par le haut-commissariat ayant pour titre « Islam »,

diplomatiques définissent les sunnites comme des croyants n'ayant pas ou peu de tolérance, fanatiques religieux guidé essentiellement par le Coran¹⁶. Les Druzes font aussi l'objet d'une attention particulière en raison de leur originalité islamique : cette communauté est un mystère historique, elle n'admet pas l'ensemble du Coran. Surtout, les Druzes sont craints pour leur véhémence à s'opposer violemment à l'occupant¹⁷. De même, le haut-commissariat cherche à différencier les chrétiens soumis à Rome et les hérétiques. Ce travail est nécessaire pour organiser le Liban. Les communautés religieuses sont aussi des communautés politiques. Les approbations ou les résistances se font toujours par groupe confessionnel. Que les Français le veuillent, ou non comme cela sera le cas du haut-commissariat Maurice Sarrail, la politique libanaise est avant tout une affaire religieuse. D'autant plus que l'accueil progressif des réfugiés arméniens crée de nouvelles problématiques religieuses et donc politiques.

On peut notamment se baser sur deux recensements réalisés en 1863 et 1918 pour voir la représentation confessionnelle. Le recensement de 1921 est davantage pertinent et nous servira d'objet d'étude dans la prochaine sous-partie.

« Religions au Levant », « Les dangers de l'Islam ». Cela montre d'une part une potentielle méconnaissance des croyances levantines ainsi qu'un intérêt de la part des agents français.

¹⁶ CADN, 1 SL 1 V 1364, Documentation sans date ayant pour titre « Communautés religieuses ».

¹⁷ *Ibid.*, Dossier sans date sur l'autorité héréditaire et l'influence des Druzes au Liban.

Tableau 5: comparatif dans les régions du Grand Liban entre les recensements de 1863 et de 1918¹⁸

	1863	1918
Maronites	223 180	236 900
Greco-Orthodoxes	80 040	131 400
Greco-Catholiques	36 475	41 100
Sous-total chrétien	339 695	412 00
Proportion chrétienne	63,2%	51%
Druzes	44 160	47 000
Métoualis	55 120	88 800
Musulmans	96 565	229 100
Sous-total musulman	195 845	387 300
Proportion musulman	36,4%	49%
Israélites	2 060	10 700
Total	637 600	810 000

Dans ce tableau, nous pouvons noter plusieurs phénomènes assez intéressants amenant à des critiques de la part des communautés. Les frontières de 1860 réclamées par les Maronites ont une logique démographique lors du recensement de 1863 puisque les chrétiens représentent une majorité importante. Ce n'est plus le cas lors des recensements partiels de 1918. Les Maronites représentent environ 30% de la population et les chrétiens seulement 51%. Cela peut ainsi expliquer les craintes de la communauté quant à l'annexion de plusieurs villes et régions musulmanes et la volonté des musulmans d'être intégrés à la Syrie.

Cependant, le haut-commissariat ne doit pas seulement organiser le Liban mais aussi le reste de la Syrie à la suite de la chute des Chérifiens. À nouveau, les agents diplomatiques sont divisés entre plusieurs aspirations. Georges Catroux défend une Syrie unitaire¹⁹, contrairement à Henri Gouraud qui préfère un découpage régional en fonction des particularités confessionnelles²⁰. Néanmoins, si Robert de Caix souhaitait la chute du gouvernement hachémite pour offrir plus de tranquillité aux Français, la construction de la Syrie post-Khan Mayssaloun est doublement limitée : d'une part, il y a un risque de

¹⁸ Archives patriarcales, Tableau statistique indiquant la population dans les différents districts du Grand-Liban.

¹⁹ Georges CATROUX, *op. cit.*, p. 27.

²⁰ *Ibid.*

répondre à la propagande chérifienne en se montrant trop directif et d'autre part, le haut-commissariat doit mettre fin à l'unité arabe. En ce sens, le 2 août, Alexandre Millerand indique à Henri Gouraud l'importance de diviser au maximum la Syrie et d'isoler Damas du reste du pays afin de limiter les revendications nationalistes²¹. Le président du Conseil indique que les frontières dessinées par les Français ne seraient de toute façon que provisoires et pourraient évoluer d'ici deux à trois ans. Le 3 août, Henri Gouraud propose alors une répartition en quatre États²² : le Grand Liban reprenant ses frontières de 1860 et incorporant Beyrouth et Tripoli, l'État de Damas absorbant le Djebel Druze, l'État d'Alep et enfin un territoire des Ansariés. Chaque État n'aurait qu'une maigre autonomie puisque l'essentiel des compétences serait pris par les délégués du haut-commissariat. Le même jour, Henri Gouraud officialise une partie des frontières libanaises lors de la publication d'un arrêté rattachant les cazas de Hasbaya, Rachaya, Moallaka et Baalbeck au Liban²³. Pour le Haut-Commissaire, il était indispensable de reprendre la main sur la Bekaa. Il décrit dans une lettre à Alexandre Millerand que le départ des Français, souhaité par Georges Clemenceau à l'hiver 1919, a été vécu comme « la première et la plus grave atteinte à notre prestige au Levant »²⁴. Par cet arrêté, Henri Gouraud espère « redorer le blason français » et satisfaire la clientèle libanaise qui avait été déçue du départ français. Alexandre Millerand accepte le règlement territorial au Liban du Haut-Commissaire mais s'oppose à son projet syrien²⁵. En effet, le président du Conseil souhaite que la Syrie soit davantage divisée avec notamment la création d'un État druze détaché de Damas. Alexandre Millerand est convaincu qu'en divisant la Syrie, l'opposition arabe serait mathématiquement divisée. Les frontières défendues par le politique français apparaissent comme une réponse aux Chérifiens, contrairement aux visions des agents du haut-commissariat.

Parallèlement, les nationalistes libanais continuent à presser la diplomatie française d'officialiser le Grand Liban. Le 13 août, le patriarche Houayek remet à Léon Bourgeois de nombreuses notes sur les frontières libanaises. Il indique l'importance que ce nouveau

²¹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II), op. cit.*, Document 421, Télégramme d'Alexandre Millerand à Henri Gouraud, le 2 août 1920, p. 568-569.

²² *Ibid.*, Document 426, Télégramme d'Henri Gouraud à Alexandre Millerand, le 3 août 1920, p. 574-575.

²³ *Ibid.*, Document 427, Arrêté du général Gouraud rattachant les quatre cazas de la Bekaa au Liban, le 3 août 1920, p. 576.

²⁴ *Ibid.*, Document 431, Télégramme d'Henri Gouraud à Alexandre Millerand, le 5 août 1920, p. 579.

²⁵ *Ibid.*, Document 435, Télégramme d'Alexandre Millerand à Henri Gouraud, le 7 août 1920, p. 589-590.

territoire soit attribué aux nationalistes libanais sans quoi le futur État ne serait qu'une « nouvelle Alsace-Lorraine »²⁶. Le patriarche défend l'incorporation de Beyrouth, (« cette ville ne peut être que libanaise ») et de Tripoli, ville musulmane dans une région libanaise²⁷. Enfin, il cherche à persuader les Français qu'un grand Liban est aussi une « place forte » pour la France qui aurait une assise forte et solide au Levant. Mais le futur État ne contente pas tous ses futurs citoyens notamment les musulmans qui ne se considèrent pas comme libanais²⁸. De même, une partie du clergé maronite craint de voir disparaître sa majorité démographique au profit de plusieurs communautés musulmanes. Pourtant, la proclamation de l'indépendance libanaise n'est qu'une question de jours. En effet, le 19 août, Henri Gouraud demande au président du Conseil de répondre favorablement à sa proposition territoriale afin de pouvoir proclamer le Grand Liban, au plus tard le lundi 23 août²⁹. De même, la troisième délégation libanaise est priée de retourner au Levant en raison de la future indépendance³⁰, il n'y a plus de raison de maintenir les nationalistes libanais à la Conférence de la Paix. Par conséquent, Alexandre Millerand indique ainsi à Khoury, le 24 août, le triomphe des revendications séculaires libanaises :

« Je n'ai plus à vous confirmer l'indépendance du Liban déjà déclarée par M. Georges Clemenceau et par moi-même. Il n'est pas dans la pensée du Gouvernement de la République de définir dès maintenant les rapports qui doivent exister entre le Liban et la Syrie, bien que les deux pays soient confiés au mandat français ; l'avenir montrera si une association entre eux peut être féconde dans certaines conditions de garanties qu'une étude approfondie pourrait établir.

L'amélioration et l'élargissement du statut de 1860 doivent être réalisés d'accord entre les représentants du Liban et ceux de la Puissance mandataire. La constitution libanaise doit être adaptée aux besoins normaux

²⁶ CADC, 242 QO 565, Fonds Société des Nations, Note écrit par le patriarche Houayek à Léon Bourgeois portant sur les frontières libanaises, le 13 août 1920.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ SHD, 6 N 189, Fonds État-Major, Rapport hebdomadaire des renseignements entre le 12 et le 18 août 1920.

²⁹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, op. cit., Document 454, Télégramme d'Henri Gouraud à Alexandre Millerand, le 19 août 1920, p. 620-621.

³⁰ *Ibid.*, Document 449, Note de Robert de Caix à Emmanuel de Peretti de la Rocca, directeur adjoint des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères, le 14 août 1920, p. 610-611.

et aussi au cadre qu'elle devra désormais remplir par suite de la création du Grand Liban.

La France, sous oublier les responsabilités nouvelles qui l'appellent à montrer une sollicitude égale pour toutes les régions de la Syrie, pense à ses vieilles amitiés et à ses solidarités anciennes avec le Liban que ce dernier vient encore d'affirmer d'une manière éclatante en combinant, dans le drapeau qu'il a choisi, son emblème national avec les couleurs françaises. Le Grand Liban peut encore et toujours compter sur la France »³¹.

Sans préciser les futures frontières, il est désormais clair que le Grand Liban reprendra ses frontières imaginées en 1860 avec l'annexion de Beyrouth et de Tripoli. Il est intéressant de noter que le président du Conseil présente l'indépendance du Liban comme une réponse à la vieille amitié avec le Liban. Or, nous l'avons déjà noté à maintes reprises : l'amitié franco-libanaise est essentiellement une amitié franco-maronite.

À la fin du mois d'août plusieurs arrêtés sont publiés par le haut-commissariat confirmant le rattachement de Beyrouth, Tripoli et Saïda au Liban et la dissolution du vilayet de Beyrouth et l'abrogation du Moutassarifat du Mont-Liban³². À la veille de la proclamation du Grand Liban, le petit Liban disparaît. Son histoire, commencée au lendemain de la guerre civile entre les Maronites et les Druzes, est marquée par une paix de surface ponctuée par la famine libanaise. On peut voir le Grand Liban comme une juste compensation au martyr maronite supposé. Cependant, la création de ce nouvel État n'est pour l'instant que symbolique. Économiquement, le haut-commissariat compte gérer le Levant comme une unique entité. De plus, le nom « Liban » n'est pas mentionné dans les différents traités de paix avec la Turquie. Or, Alexandre Millerand avait indiqué que les frontières n'étaient qu'une disposition provisoire. Les frontières du Grand Liban sont bien fixées en 1920 mais durant le mandat d'Henri Gouraud, elles font l'objet de débats quant à leur évolution notamment de la part de Robert de Caix. De plus, lors des projets fédéraux, le haut-commissariat fait face à d'importantes levées de bouclier des Libanais et plus particulièrement des Maronites. Progressivement, les agents français comprennent que les Libanais sont désormais les seuls clients de la France et qu'ils n'ont aucun intérêt à s'y opposer trop fermement.

³¹ *Ibid.*, Document 465, Télégramme d'Alexandre Millerand à Abdallah Khoury, archevêque maronite d'Arca et président de la troisième délégation libanaise à la Conférence de la Paix, le 24 août 1924, p. 633-634.

³² Boutros DIB, « Le Liban et le premier conflit mondial », *art. cit.*, p. 774-775.

- *1^{er} septembre 1920 : jour de fête de la nation libanaise ?*

« Et soudain, après un cauchemar de quatre ans, l’Orient pâle et rose, le prestige des victorieux, les parfums, les femmes et les fleurs au bord de la mer sonnante, les factices fortes soldes, un mirage auquel de meilleurs, de plus forts que moi se sont laissé prendre ». ³³

La date du 1^{er} septembre 1920 est un objet d’étude à part entière. Si elle marque la naissance du Grand Liban, elle ne représente pas l’indépendance totale du Liban. Ainsi, la date est en « concurrence » avec le 22 novembre 1943 marquant la fin du mandat français. On peut voir qu’en septembre 2020, les manifestations pour célébrer la création du Grand Liban étaient assez réduites. Certes le COVID et la crise politique, accentuée par l’incident du port de Beyrouth, n’ont pas permis une véritable célébration. Pourtant, le 1^{er} septembre a souvent été romancé, comme par l’auteur français Pierre Benoit dans son roman *la Châtelaine du Liban*, mentionné plus haut et par le haut-commissariat qui choisit ce jour pour célébrer la cohésion nationale. Ainsi, la veille de la proclamation, les boutiques de Beyrouth ont décoré leur devanture de drapeaux français et libanais. Un agent des renseignements mentionne le témoignage d’un bijoutier :

« Nous suivrons les conseils de la France, qui, la première, a balbutié l’évangile de la liberté et de la fraternité. [...] Enfin, c’est la fin de toutes nos misères et j’en pleure de joie, mais au milieu de cette allégresse nationale, nous n’oublions point vos poilus, ni ceux qui, le 24 juillet à Khan Meisseloun, sont tombés pour notre indépendance et la prospérité de notre cher Liban. Tous ces drapeaux, ces fleurs, ces guirlandes, témoignent extérieurement de notre enthousiasme et de notre attachement à la France ; mais notre cœur déborde de gratitude et chez nous, la reconnaissance n’est pas un vain mot : nous la prouverons par des actes ». ³⁴

Le 1^{er} septembre 1920, Henri Gouraud, accompagné du secrétaire général du haut-commissariat Robert de Caix, descend dans les rues de Beyrouth afin de rencontrer

³³ Pierre BENOIT, *La Châtelaine du Liban*, Paris, Éditions Albin Michel, 1924, p.127.

³⁴ MAE, 399 PAAP 199, Fonds privé Henri Gouraud, Dossier portant sur la proclamation du Grand Liban, le 6 septembre 1920.

les populations enthousiastes³⁵. Dans chaque quartier, y compris musulman, l'administration française aurait été saluée et félicitée. Difficilement, les deux hommes arrivent à atteindre la résidence des Pins, domicile du général, où la proclamation du Grand Liban est prévue. Le patriarche Houayek ainsi que le mufti de Beyrouth sont assis auprès du général Henri Gouraud. Selon les sources vagues du haut-commissariat, il y aurait entre 3 500 et 15 000 Libanais présents pour l'événement. Plusieurs discours s'enchaînent : Marquis de Freije, Charles Corm puis le Docteur Arab³⁶. En conclusion, Henri Gouraud prononce un long discours annonçant la création et l'indépendance du Grand Liban³⁷ :

« Grand-libanais ;

Je vous disais il y a quelques semaines à une heure grave ; le jour que vos pères ont espéré en vain et que plus heureux vous verrez luire, approche. Ce jour : le voici [...] ».³⁸

Ce discours est imprimé après qu'il ait été prononcé. Il marque l'œuvre française pour le Liban en permettant son indépendance partielle. Cependant, nous pouvons retenir deux points qui me semblent importants dans ce discours, en plus des frontières et du fonctionnement. Le premier point concerne l'aspect religieux du Liban : Henri Gouraud rappelle à plusieurs reprises la notion d'union ou de nation, il n'hésite pas à rappeler les devoirs des Libanais quant aux rivalités religieuses historiquement importantes entre les confessions et qui doivent être évitées pour permettre la longévité du Liban. Par ce discours, Henri Gouraud espère créer une cohésion voire une union nationale. Bien entendu, un discours ne suffit pas pour permettre la coexistence entre des communautés autrefois ennemies. Le second point intéressant se trouve à la fin quand le Haut-Commissaire fait un parallèle entre la bataille de Khan Mayssaloun et la proclamation du jour. Si le Grand Liban peut paraître une réponse au nationalisme arabe, il n'est pas l'objectif militaire du conflit franco-chérifien. D'autant plus que dans l'esprit de Georges Clemenceau, le Grand Liban était conciliable avec la Syrie chérifienne. Henri Gouraud cherche à rappeler le sacrifice des Français au profit des Libanais afin d'accentuer les devoirs libanais envers l'administration française. De même, la France se défait de son image d'occupante. Aucun colonisateur n'aurait admis la perte de troupes pour la réalisation d'un projet

³⁵ MAE, 399 PAAP 139, Fonds privé Henri Gouraud, Document résumant la proclamation du Grand Liban, septembre 1920.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Voir proclamation entière en annexe 18.

³⁸ *Ibid.*, Proclamation d'Henri Gouraud à la résidence des Pins, le 1^{er} septembre 1920.

nationaliste indigène. La France reprend ses habits de grande sœur du Liban et plus particulièrement de la communauté maronite. En effet, dans une déclaration imprimée et distribuée aux populations, Henri Gouraud salue particulièrement le patriarche Houayek et Abdallah Khoury, deux figures nationalistes et surtout deux figures maronites³⁹. Le Grand Liban est le résultat d'un important travail des nationalistes libanais mais plus particulièrement du clergé maronite. Henri Gouraud reconnaît alors leur œuvre.

L'arrêté n°336 proclame définitivement le Grand Liban ainsi que ses frontières et son fonctionnement. Comme indiqué à plusieurs reprises, les frontières correspondent aux demandes nationalistes libanaises, celles dessinées par les Français en 1860⁴⁰.

Le cœur politique de l'État est géré par le gouverneur : « Art. 7 – Le Gouverneur est responsable vis-à-vis du Haut-Commissaire de l'ordre et de la sécurité publique du territoire et de l'administration générale de l'État »⁴¹. Le Gouverneur peut mobiliser les forces armées, établir les budgets locaux, lever des impôts, nommer les fonctionnaires. Le gouverneur est également entouré de plusieurs fonctionnaires chargés des services généraux, qu'il nomme lui-même. Or, comme l'a proposé Robert de Caix, en raison des différences communautaires, le Gouverneur doit être français. *A contrario*, le Conseil administratif, seul organe représentatif des citoyens libanais, n'a qu'un rôle consultatif : il donne son avis et les mesures législatives, au budget de l'État, ainsi qu'à la création d'impôts ou de taxes. Jusqu'au recensement de la population, les membres sont nommés directement par le Haut-Commissaire. Prolongeant le système ottoman, le Conseil administratif est composé selon les confessions religieuses : sur quinze membres, six sont Maronites, trois sont grecs orthodoxes, deux sont sunnites et chiites, un est Druze et un grec-catholique⁴². Le système « archaïque » proposé par Robert de Caix est donc bien repris par le haut-commissariat dans un premier temps.

³⁹ CADN, 1 SL 1 V 1583, Proclamation adressée aux populations libanais écrite par le général Gouraud, le 1^{er} septembre 1920.

⁴⁰ MAE, 399 PAAP 139, Fonds privé Henri Gouraud, Arrêté n°336 réglementant provisoirement l'organisation administrative de l'État du Grand Liban par Henri Gouraud, le 1^{er} septembre 1920.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*, Arrêté n°336 réglementant provisoirement l'organisation administrative de l'État du Grand Liban.

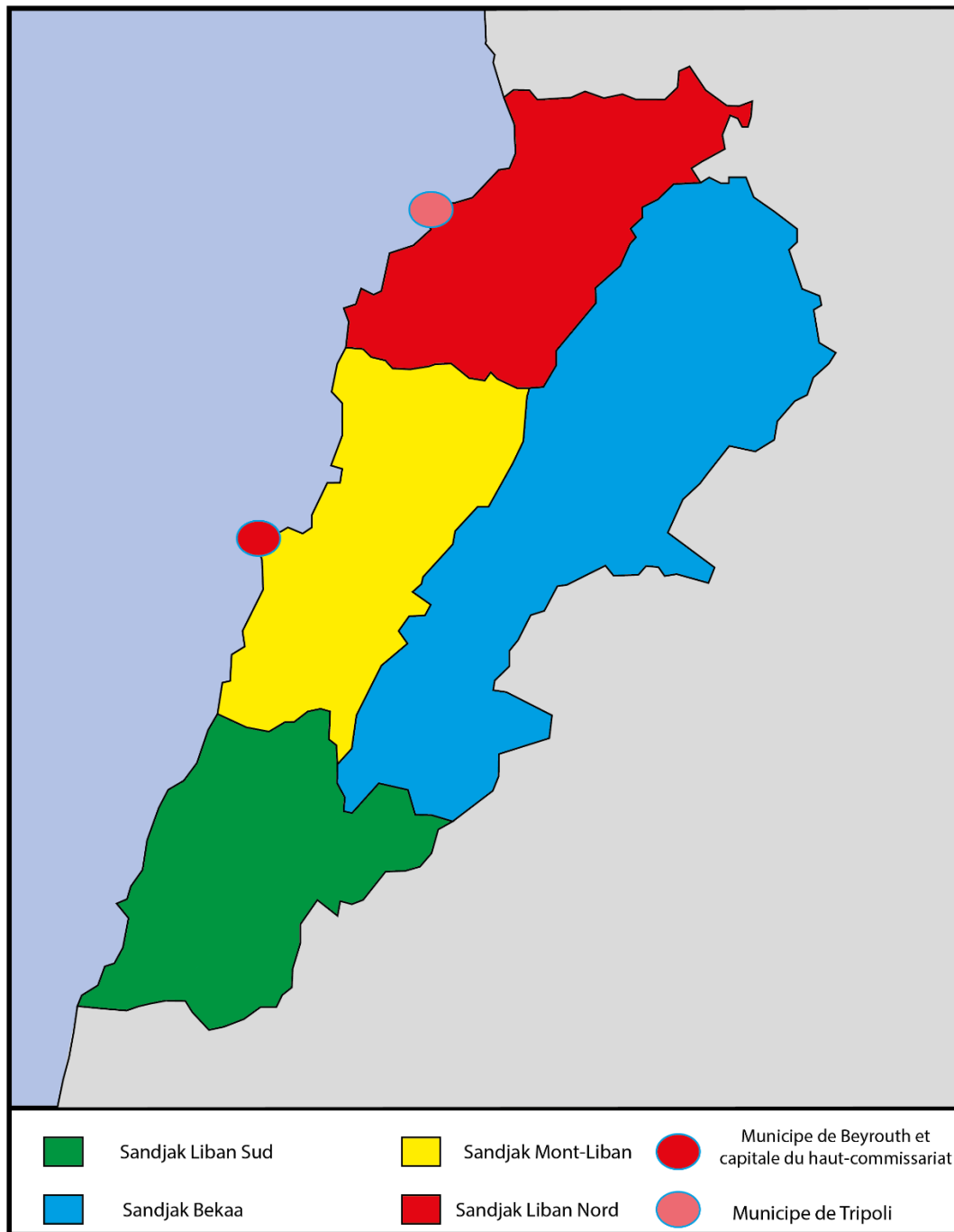


Figure 8 : Carte du Grand Liban à la suite de la proclamation du 1er septembre 1920

Henri Gouraud est célébré lors de la création du Grand Liban. Le patriarche Houayek décrit, dans un courrier à l'ambassadeur français à Rome, les qualités du Haut-Commissaire :

« C'est l'homme qu'il vous faut, m'avez-vous dit à Rome, et je suis heureux de constater que vous avez pleinement raison. Dans un pays foncièrement religieux, comme le nôtre, le général Henri Gouraud ne peut être qu'un exemple vivant par ses vertus chrétiennes. D'autre part en cet Orient

où la force a le plus grand prestige ce grand soldat ne peut que servir au mieux l'influence de la France »⁴³.

De même, la diaspora libanaise salue les efforts des Français qui ont permis l'indépendance du 1^{er} septembre. Les renseignements du haut-commissariat indiquent que cet événement marque définitivement l'influence française en Syrie.

Toutefois, Gérard D. Khoury est davantage critique dans ses travaux. En effet, il décrit l'indépendance du Grand Liban comme le résultat d'une rencontre conjoncturelle que les Français n'ont pas véritablement choisie⁴⁴. Par les liens historiques, souvent romancés, la France se trouve dans l'obligation d'aider les Libanais vers leur indépendance. Sans quoi, la France perdrait un allié historique et ne pourrait pas compter sur d'autre alliance au Levant. Gérard D. Khoury se montre assez radical puisqu'il indique que la France rate son rendez-vous du début du XX^{ème} siècle. Nous analyserons ce propos par la suite mais on peut considérer que l'établissement du Liban et donc la division de la Syrie sont des événements marquants de ce nouveau Levant : désespoir arabe, privilèges accordés aux chrétiens, désorganisation de la Syrie. Les vœux de Robert de Caix ont été exaucés puisque le Grand Liban a obtenu son indépendance. Or ce pays, foncièrement divisé par les communautés, devient religieux et demande une politique d'ordre religieux de la part du haut-commissariat et du Gouverneur. Entre 1920 et 1925, les Hauts-Commissaires ne peuvent pas négliger l'aspect religieux de leur fonction, même Maurice Sarrail, pourtant républicain et laïque, en négligeant la religion en fera un aspect central de sa politique. Pour organiser le Liban, Henri Gouraud doit adopter une politique religieuse : à commencer par le recensement puis sur la composition du Conseil représentatif et enfin maintenir une continuelle relation avec le clergé maronite.. Cette rencontre conjoncturelle sera notre prochain objet d'étude afin de comprendre comment Henri Gouraud, général français, répond religieusement au défi d'un État communautaire.

⁴³ *Ibid.*, Télégramme du patriarche Houayek à l'ambassadeur français de Rome, le 5 septembre 1920.

⁴⁴ Gérard D. KHOURY, « La formation du Grand Liban en 1920 ou la fin de la grande politique française au Levant », *art. cit.*, p. 72-73.

B. Installation d'un système politique au Liban : avantage maronite ?

Comme nous l'avons écrit précédemment, le peuple du Liban n'a aucune conscience politique avant sa création le 1^{er} septembre 1920. Henry Laurens démontre dans *Les Crises d'Orient*, volume 2, que les anciennes provinces ottomanes ne sont pas des entités politiques et que les populations n'ont pas de culture politique. Les Français redoutent cette situation puisque l'unique groupe politique est l'Église maronite, certes alliée mais ne représentant qu'une partie de la population.

Or, dans une nation composée de dix-sept confessions religieuses, la question de la religion est centrale et connectée à la question politique. Comme l'a écrit Robert de Caix dans sa note du 17 juillet 1920, le haut-commissariat doit faire perdurer le système ottoman afin de permettre une structuration politique progressive de la société libanaise. Mais les nouvelles frontières libanaises obligent le mandataire à passer par plusieurs étapes jusqu'à la constitution du Conseil représentatif en 1922.

- *Qu'est-ce qu'un Libanais ? Question sociétale lors du recensement*

À nouveau, la phrase de Joseph Mahfouz est particulièrement pertinente puisqu'elle relie la libanité à la maronité. Les deux seraient des « réalités jumelles ». Les autres communautés pourraient ainsi ne pas être enclines à soutenir le nouvel État puisqu'elles ne s'en sentent pas concitoyennes. En effet, dès le 8 décembre 1920, Robert de Caix s'inquiète des alliances religieuses et politiques pouvant conduire à une remise en cause du Grand Liban⁴⁵. Le secrétaire général indique que les grecs-orthodoxes pourraient soutenir les musulmans, chiite comme sunnite, dans une opposition politique. La crainte de l'administration française nous démontre un point important : il est inutile de rassembler dans un même groupe l'ensemble des communautés chrétiennes. Si les orthodoxes ne se sont pas engagés au côté des Chérifiens, ils ne sont pas pour autant partisans du Grand Liban. Nous parlerons davantage de « latins » afin de regrouper les Maronites et les grecs-catholiques. De même, les musulmans n'agissent pas dans un ensemble unique puisque les Druzes sont plutôt favorables au Grand Liban, contrairement aux sunnites et aux chiites. Nous notons alors une segmentation de la politique libanaise autour du débat : pour ou contre le Grand Liban.

⁴⁵ MAE, 399 PAAP 142, Lettre de Robert de Caix, secrétaire général du haut-commissariat français au Levant, à Henri Gouraud, Haut-Commissaire, le 8 décembre 1920.

En raison de l'intégration des communautés au système politique, le recensement passionne la société⁴⁶. Les musulmans craignent une infériorité numérique, les empêchant de s'opposer aux mandataires. En août 1921, un groupe musulman de Beyrouth publie une protestation contre le recensement et l'annexion au Grand Liban :

« Les musulmans habitants vilayet Beyrouth protestèrent contre annexion vilayet au sandjak du Liban sans plébiscite dans vilayet, maintenant gouvernement veut, par force, nous donner acte civil recensement avec titre Grand Libanais, ce qui implique acceptation Grand Liban par nous tandis que nous ne l'avons jamais désiré. Confiants dans la justice de la France, demanderons recensement séparé au vilayet et désannexion du Liban ». ⁴⁷

Ainsi, les sunnites et les chiites demandent au haut-commissariat de catégoriser leurs coreligionnaires dans une unique communauté musulmane. L'objectif est de donner plus d'importance à leur groupe pour qu'il soit majoritaire. Parallèlement, à Beyrouth, plusieurs commerçants font grève le vendredi suite à l'appel du groupe Jeunesse musulmane. Rapidement, la grève s'étend vers les villes de Tripoli et de Saïda. Par opposition, les Maronites s'opposent à la campagne musulmane et demandent au haut-commissariat de comptabiliser chaque rite. Si cette opposition est virulente, elle est surtout indirecte et se déroule dans le calme. L'agitation est soutenue par les Chérifiens depuis les territoires extérieurs au mandat français mais la fermeté du haut-commissariat permet de la maintenir.

Toutefois, le 8 août 1921, Henri Gouraud s'inquiète de la situation au Grand Liban dans une lettre à Robert de Caix⁴⁸. Il craint l'opposition entre les musulmans et les chrétiens. Cet affrontement pour constituer un frein pour le développement du pays. Par exemple, Henri Gouraud fait part de la demande récurrente des communautés d'avoir un gouverneur indigène. Mais chaque communauté souhaite un gouverneur coreligionnaire. Ainsi, le haut-commissariat justifie le maintien d'un gouverneur français en raison de l'illégitimité d'un gouverneur appartenant à une communauté religieuse. De même, la campagne de recensement est freinée par les débats entre les religions. Henri Gouraud cherche à calmer les ardeurs. Le 1^{er} septembre 1921, dans un courrier à Trabaud, gouverneur du Grand Liban, à l'attention des Libanais, Henri Gouraud rappelle l'importance du recensement pour

⁴⁶ SHD, 6 N 190, Fonds État-Major, Rapport hebdomadaire écrit par le service de renseignement du haut-commissariat relevant les informations entre le 14 juillet et le 21 juillet 1921.

⁴⁷ SHD, 1 K 247 31, Fonds privé Pierre Lyautey, Rapport hebdomadaire écrit par le service de renseignement du haut-commissariat relevant les informations entre le 5 et 20 octobre 1921.

⁴⁸ MAE, 399 PAAP 143, Lettre d'Henri Gouraud à Robert de Caix, le 8 août 1921.

l'organisation des élections⁴⁹. Surtout, le Haut-Commissaire compte sur l'intelligence des Libanais pour mettre de côté leurs différences religieuses :

« Je ne doute pas, connaissant l'intelligence et la finesse des populations du Grand Liban, que ces idées sages ne prévalent sur les disputes stériles, et, songeant aux difficultés d'où le Grand Liban est victorieusement sorti, comparant sa situation calme et tranquille à celle de beaucoup de pays voisins, je regarde avec une pleine confiance la nouvelle année qui s'ouvre, certain que ceux qui m'écoutent en cet anniversaire mémorable, partagent ma foi profonde dans les destinées de leur Patrie ».⁵⁰

Le 13 novembre, Henri Gouraud se rend à la mosquée de Beyrouth où il appelle les croyants à se faire recenser : « Pour le recensement, par exemple, que tout le monde avait d'abord réclamé parce que c'était la base nécessaire des élections que chacun réclamait, il s'était élevé des craintes, les uns voyaient dans le recensement le prélude du service militaire obligatoire, les autres, un moyen de domination des chrétiens sur les musulmans. Fausses craintes qui, je m'en félicite, se sont évanouies »⁵¹. Néanmoins, en janvier 1922, quinze mois après la création du Liban, Robert de Caix craignant les alliances religieuses, envisage un référendum auprès des Beyrouthins. Il leur demanderait le maintien de Beyrouth au sein du Grand Liban. Le référendum se ferait simultanément à l'élection des membres du Conseil représentatif⁵². Il espère que ce vote conduirait les grecs-orthodoxes à changer leur position.

On peut analyser les frontières libanaises comme ayant été construites en fonction des demandes nationalistes. Le mandataire n'a pas véritablement étudié les forces en présence et surtout la répartition de la population. Cela peut être dû à l'utilisation d'anciennes études ou au manque de temps à la suite de la bataille de Khan Mayssaloun. D'autant plus qu'Alexandre Millerand avait donné un caractère provisoire aux frontières définies durant l'été 1920. Or, sur le terrain, la population libanaise reste particulièrement divisée et bloque l'action française. Les Maronites, clients de la France, ne seraient plus aussi nettement majoritaires. De plus, plusieurs figures maronites critiquent l'incorporation de Beyrouth et du sandjak de

⁴⁹ MAE, 399 PAAP 153, Lettre d'Henri Gouraud au commandant Trabaud, gouverneur du Grand Liban, le 1^{er} septembre 1921.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ SHD, 1 K 247 31, Fonds privé Pierre Lyautey, Rapport hebdomadaire écrit par le service de renseignement du haut-commissariat relevant les informations entre le 5 et 20 octobre 1921.

⁵² MAE, 399 PAAP 144, Lettre de Robert de Caix à Henri Gouraud, le 12 janvier 1922.

Saïda⁵³. Selon eux, la Montagne libanaise perdrait de son influence avec l'annexion de territoires musulmans. Néanmoins, un changement territorial du Liban serait perçu comme un échec de poids pour le haut-commissariat et la diplomatie française. Le haut-commissariat cherche à fausser partiellement le recensement, et donc les élections, en intégrant les Libanais expatriés payant des impôts. Dans le prochain point, nous verrons les conséquences de ce changement de recensement qui permet aux Maronites de s'assurer une majorité.

Le recensement permet cependant de faire un premier dessin du Grand Liban :

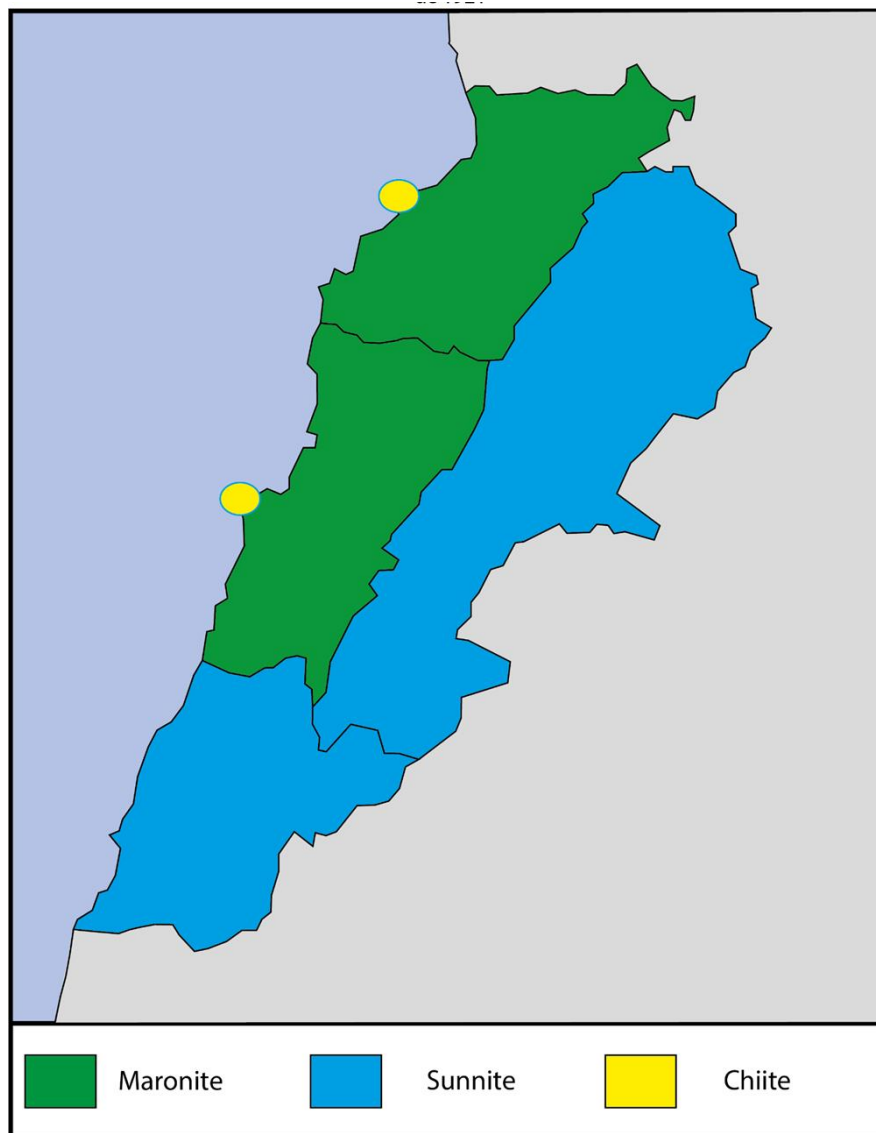


Figure 9 : Carte du Grand Liban en fonction des principales communautés religieuses après le recensement de 1921

⁵³ *Ibid.*

Les tableaux de la répartition des communautés religieuses par sandjak sont disponibles en annexe⁵⁴. On peut en tirer quelques conclusions : le sandjak du Liban Nord est majoritairement maronite, environ 48%. Il confirme alors les discours nationalistes libanais indiquant que la région de Tripoli est majoritairement chrétienne. Cependant, il y a également une forte présence des grecs-orthodoxes ainsi que des sunnites. Le Mont-Liban, historiquement maronite, est majoritairement peuplé par la communauté. On peut également noter la présence des Druzes. Le sandjak du Liban Sud, non voulu par une partie des Maronites, est peuplé par les chiïtes et les sunnites. La Bekaa est le sandjak le plus partagé puisque si les chiïtes sont majoritaires, les sunnites, les grecs-catholiques et orthodoxes sont également bien implantés. Enfin, les deux municipes (Beyrouth et Tripoli) sont essentiellement sunnites malgré la présence des Maronites dans chacun d'eux. Leur installation peut s'expliquer par des raisons économiques. Beyrouth et Tripoli sont les centres économiques du Liban mais aussi, anciennement, de la Syrie. Les Maronites s'y sont installés pour développer des activités commerciales.

Tableau 6 : proportions communautaires au Liban lors du recensement de 1921⁵⁵

Grand Liban						
	Présents	%	Émigrés	%	Total	%
Maronites	175 702	31,40	23 470	47,38	199 172	32,70
Grecs-Catholiques	38 559	6,89	3 903	7,88	42 462	6,97
Grecs-Orthodoxes	68 416	12,23	12 993	26,23	81 409	13,37
Protestants	3 730	0,67	485	0,98	4 215	0,69
Sunnites	121 962	21,80	2 824	5,70	124 786	20,49
Chiïtes	103 068	18,42	1 879	3,79	104 947	17,23
Druzes	39 841	7,12	3 792	7,66	43 633	7,16
Divers	8 251	1,47	185	0,37	8 436	1,39
Total	559 529		49 531		609 060	

Sur l'ensemble du Grand Liban, les Maronites sont donc majoritaires. Les Sunnites et les Chiïtes sont moins nombreux. Cependant, la proportion libanaise a diminué

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*

puisqu'elle était de 56% au Mont-Liban contre 32,70% au Grand Liban. Les craintes de Robert de Caix se confirment bien puisque sans la troisième colonne, nous pouvons noter qu'un groupement sunnite/chiite/grec-orthodoxe permettrait d'avoir la majorité. Or, cette majorité est diluée par l'intégration des émigrés. On le voit à la lecture de la dernière colonne. Le haut-commissariat, en comptabilisant les émigrés, augmentent la part des Maronites, des grecs-catholiques, des protestants et des Druzes et diminuent la part des sunnites et des chiites. Le graphique suivant permet de voir, en pourcentage, la domination des Maronites dans le nombre des émigrés. On voit alors les bouleversements politiques qu'ils peuvent conduire.

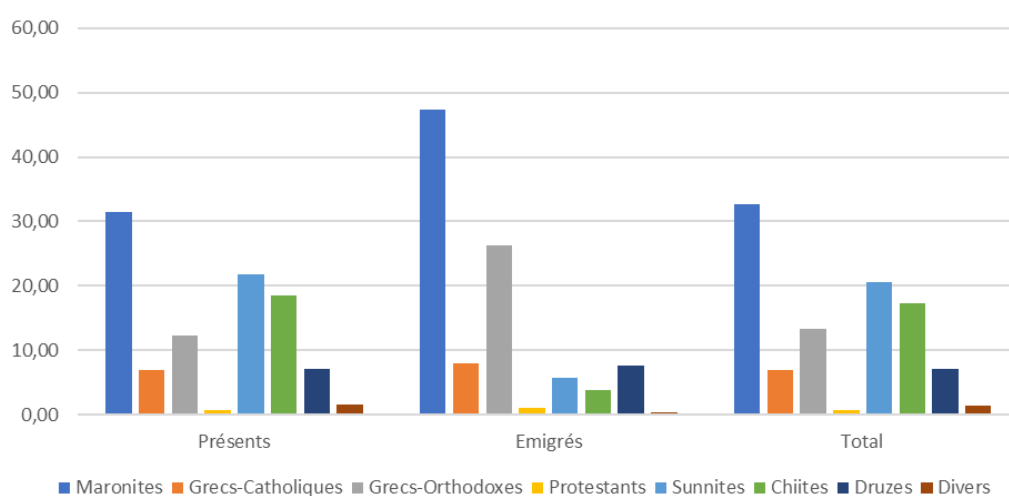


Figure 10 : Comparatif des électeurs présents et émigrés au Grand Liban en 1922

Le recensement n'est pas favorable pour le haut-commissariat français puisqu'il confirme les craintes du secrétaire général. Les frontières tracées sans données conduisent à une perte d'influence de leurs clients. Cependant, en reprenant la proposition de Robert de Caix d'exclure Beyrouth du Grand Liban, les proportions maronites resteraient faibles⁵⁶. Les grecs-orthodoxes paraissent être la force décisive avec leur approbation, les partisans du Grand Liban seraient majoritaires. Cependant, le haut-commissariat ne peut se baser sur des hypothèses, il doit assurer la majorité politique à ses clients. La rédaction de l'organisation électorale est une occasion pour obtenir une majorité artificielle.

⁵⁶ Les Maronites représenteraient environ 33% de la population libanaise.

- *Un système « archaïque » au service des Maronites : les élections au Grand Liban*

Ainsi, le haut-commissariat craint les élections et plus particulièrement le manque de représentation de ses clients. Le 27 janvier 1922, Robert de Caix écrit à Henri Gouraud que le seul parti politique libanais est le Parti démocratique⁵⁷. Ce dernier est vivement opposé au mandat français et au Grand Liban. Le secrétaire général imagine alors que dans le cas d'une trop forte influence des opposants politiques, le Parlement libanais pourrait devenir un vivier de propagande : « Ce parti sera dangereux pour notre œuvre libanaise tout juste en proportion de l'écho qu'il trouvera en France »⁵⁸. Le haut-commissariat doit éviter que les opposants politiques n'atteignent la société française. Robert de Caix souhaite alors trouver un mode d'élection permettant d'éviter des agitations de la sorte : « Nous aurons peut-être des réclamations mais nous ne pourrions éviter un Conseil libanais encombrant pendant quatre ans »⁵⁹. Le 15 avril, le secrétaire général décrit à Raymond Poincaré, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, les dispositions nécessaires prises par le haut-commissariat quant aux élections prochaines au Liban afin d'éviter des troubles religieux :

« Mais tout d'abord – et c'est là le point essentiel – nous nous sommes trouvés en présence de la vérité suivante, qui jamais ne s'était manifestée d'une façon aussi indiscutable : ce qui constitue la véritable nationalité du Liban, c'est le rite, c'est la communauté confessionnelle. L'idée de patrie, c'est-à-dire l'union de tous dans un même idéal temporel ou social, est incapable de prévaloir, actuellement, contre les barrières séculaires qui séparent les multiples groupements religieux »⁶⁰.

La complexité de la situation conduit à un système difficilement compréhensible. Il suit les dispositions ottomanes en conservant une élection à deux degrés, par confession et par sandjak. Le 10 mars 1922, l'arrêté n°1307 sanctionne le fonctionnement de l'élection des membres du Conseil représentatif⁶¹. Le Parlement sera composé de trente membres élus en fonction de la proportion calculée lors du recensement de 1921. Seuls les élus ayant plus de vingt-cinq ans et sachant lire et écrire peuvent être nommés. Les sièges sont répartis en

⁵⁷ MAE, 399 PAAP 144, Lettre de Robert de Caix à Henri Gouraud, le 27 janvier 1922.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Gérard D. KHOURY, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban, op. cit.*, p. 375-390.

⁶¹ CADN, 1 SL 1 V 396, Arrêté n°1307 concernant l'élection des Membres du Conseil Représentatif du Grand-Liban actualisé par Robert de Caix le 10 mars 1922.

proportion de chaque communauté. L'élection se déroule en deux phases : d'abord les citoyens libanais élisent un collège électoral par sandjak qui désigne ensuite les membres du Conseil représentatif. Le nombre de membres par caza est en fonction de la population : entre 34 000 habitants et 68 000 habitants, le caza obtient deux représentants ; entre 68 000 et 102 000 habitants, il en obtient trois⁶². Cela conduit ainsi à une répartition du nombre de représentants par sandjak. Beyrouth et Tripoli, étant des municipes, sont exclus de ce premier calcul. Ainsi, les deux principaux sandjaks sont le Mont-Liban et le Liban sud, possédant chacun sept représentants. Pour rappel, ils sont constitués essentiellement de communautés maronites et chiites.

Tableau 7 : répartition des membres du Conseil représentatif libanais par sandjak en 1922⁶³

Caza	Nombre d'habitants	Nombre de représentants	Répartition par sandjak
Akkar	38 123	2	Liban nord 5 représentants
Zghorta	24 262	1	
Koura Batroun	42 032	2	
Metn	62 348	2	Mont-Liban 7 représentants
Kesrouan	42 942	2	
Chouf	66 013	2	
Deir El Kamar	3 203	1	
Saïda	34 486	2	
Tyr	42 769	2	Liban sud 7 représentants
Merdjayoun	11 879	1	
Djezzine	18 509	1	
Hasbaya	10 028	1	
Bekaa	43 015	2	
Baalbeck	33 393	1	Bekaa 5 représentants
Hermel	8 127	1	
Rachaya	12 162	1	

⁶² MAE, 399 PAAP 144, Document résumant et précisant les principes de la loi électorale du Grand Liban écrit par le haut-commissariat en février 1922.

⁶³ *Ibid.*

La désignation de chaque représentant se fait en fonction d'un calcul. Chaque communauté est divisée par 20 500. Les émigrés libanais sont compris dans l'opération. Ce calcul s'applique uniquement pour les sandjaks, les municipales de Beyrouth et Tripoli sont toujours exclus.

Tableau 8 : répartition des membres du Conseil représentatif libanais par confession religieuse dans les quatre sandjaks en 1922⁶⁴

Culte	Nombre de croyants	20.500/croyants	Nombre de représentants
Maronites	175 527	8,6	9
Greco-catholiques	44 644	2,3	2
Greco-orthodoxes	61 697	3	3
Sunnites	66 697	3,25	3
Chiites	101 746	5,05	5
Druzes	41 020	2	2
Divers	6 220	0,30	0

Les Maronites obtiennent alors un grand nombre de représentants. Or, pour rappel, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, la communauté maronite n'est pas proportionnellement aussi importante que sa proportion de représentants. Si le haut-commissariat favorise ses clients, il est bon de rappeler que les Maronites sont majoritaires dans deux sandjaks et surtout que la communauté possède de nombreux croyants dans d'autres sandjaks. Le calcul favorise la communauté mais les frontières des sandjaks influencent également sur le résultat. La prise en compte des émigrés est critiquable puisqu'elle fausse le nombre de représentants par communauté. Si on établit le même calcul en enlevant les expatriés, les Maronites perdraient de l'influence.

⁶⁴ *Ibid.*

Tableau 9 : nombre de représentants au Conseil représentatif en fonction de la prise en compte des Libanais émigrés en 1922⁶⁵

Culte	Croyants (avec émigrés)	Nombre de Représentants (sur 24)	%	Croyants (sans émigrés)	Nombre de représentants (sur 21)	%
Maronites	175 527	9	37,50	152 057	7	33,33
Grecs- catholiques	44 644	2	8,33	40 741	2	9,52
Grecs- orthodoxes	61 697	3	12,50	48 704	2	9,52
Sunnites	66 697	3	12,50	66 212	3	14,29
Chiites	101 746	5	20,83	98 922	5	23,81
Druzes	41 020	2	8,33	39 141	2	9,52
Divers	6 220	0	0,00	2 428	0	0,00

Pourtant, le haut-commissariat se félicite, dans plusieurs documents, des proportions dans les quatre sandjaks. Selon leurs chiffres, les Maronites ne sont pas, proportionnellement, les plus représentés : 1 représentant maronite pour 18 000 maronites ; 1 représentant grec-orthodoxe pour 17 300 grecs-orthodoxes ; 1 représentant grec-catholique pour 15 000 grecs-catholiques ; 1 représentant sunnite pour 18 000 sunnites ; 1 représentant chiite pour 18 000 chiites et 1 représentant druze pour 18 000 druzes⁶⁶

Toutefois, il reste encore à désigner six membres du Conseil représentatif. Dans les deux municipes, le même calcul est réalisé pour affecter les sièges à chaque confession. Cependant, le quotient n'est plus de 20 500 mais de 18 000. Ainsi, les Maronites et les grecs-orthodoxes obtiennent chacun un représentant et les sunnites en ont trois. Les rites minoritaires obtiennent un siège à Beyrouth/Tripoli.

⁶⁵ *Ibid.*, Tableau réalisé par nos soins à partir des renseignements énoncés dans les documentations du haut-commissariat concernant les élections libanaises de 1922. Nous avons croisé avec les résultats du recensement effectué en 1921 par le haut-commissariat.

⁶⁶ *Ibid.*

Tableau 10 : répartition des membres du Conseil représentatif libanais par confession religieuse en 1922⁶⁷

Communauté	Nombre de représentants	Nombre de croyants par représentant
Maronites	10	19 500
Grec-catholiques	2	22 300
Grec-orthodoxes	4	20 200
Sunnites	6	20 800
Chiites	5	20 100
Druzes	2	21 000
Minoritaires	1	13 000

L'élection, prévue au printemps 1922, suivra la répartition confessionnelle suivante. On note ainsi une « sur-représentation » des Maronites puisque le nombre d'élus par croyant est supérieur aux autres confessions (exception aux rites minoritaires). Or, comme nous l'avons vu précédemment, la communauté maronite est la plus représentée en nombre de Libanais émigrés. Si l'on exclue la possible manœuvre du haut-commissariat pour fausser la représentativité des communautés religieuses, on peut dire que les Maronites qui avaient perdu leur majorité lors du recensement obtiennent finalement une faible majorité politique.

Le 24 mai, Henri Gouraud se félicite auprès du département des Affaires étrangères de la tenue des élections⁶⁸. Il constate que les tensions ont été moindres et uniquement localisées dans certaines régions. Surtout, le Haut-Commissaire indique que les élus sont tous favorables au mandat français au Levant. C'est donc une victoire pour l'administration Henri Gouraud puisqu'elle a réussi à obtenir le soutien des élus et à éviter ainsi les dangers séparatistes. Cependant, la participation a été particulièrement faible à l'échelle du Grand Liban notamment dans les provinces du Mont-Liban et de Tripoli.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, Beyrouth, Éditions Universitaires du Liban, 2017, Télégramme du général Gouraud au département des Affaires étrangères, le 24 mai 1922, p. 349.

Tableau 11 : participation aux élections du Conseil représentatif libanais en 1922⁶⁹

	Électeurs inscrits	Suffrages exprimés	%
Liban Nord	22 204	10 990	54
Mont Liban	36 772	8 972	25
Liban Sud	30 714	16 955	54
Bekaa	23 848	14 582	59
Beyrouth	20 760	9 199	44
Tripoli	7 585	1 384	17
Total	141 883	52 082	

Selon Henri Gouraud, l'abstention est le produit d'une protestation sur le faible pouvoir du Conseil représentatif dans le fonctionnement politique du Grand Liban⁷⁰. On peut y voir également une conséquence prévisible d'un pays démocratiquement jeune et sans la culture électorale. Il est intéressant de noter qu'une protestation envers la répartition communautaire qui profite aux Maronites. Mais nous pouvons nous questionner sur la faible participation de la Montagne libanaise, majoritairement maronite.

Le haut-commissariat se satisfait auprès de la Société des Nations dans son rapport annuel : « Il a été jugé, en effet, nécessaire, pour éviter que les élections se fissent sur le terrain confessionnel, - ce qui aurait pu avoir des inconvénients graves – de laisser à chaque rite la représentation à laquelle lui donne droit son importance numérique »⁷¹. Si l'élection a permis, selon le haut-commissariat, la représentation de chaque rite, on peut y contester les différentes représentations confessionnelles. De plus, le Conseil représentatif n'est qu'un acteur politique consultatif qui n'a pas de réel pouvoir.

⁶⁹ CADN, 1 SL 1 V 396, Tableau du haut-commissariat précisant le résultat des élections du Conseil représentatif libanais en 1922.

⁷⁰ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, op. cit., Télégramme du général Gouraud au département des Affaires étrangères, le 24 mai 1922, p. 349.

⁷¹ SHD, 7 N 4174, Fonds ministère de la Guerre, série 1920-1940, Rapport écrit par le haut-commissariat sur la situation de la Syrie et du Liban dans la période juillet 1922-juillet 1923, à la Société des Nations.

- *À quoi sert le Conseil représentatif ?*

Le 25 mai 1922, le général Henri Gouraud prononce un discours lors de la séance d'ouverture du Conseil représentatif⁷². Trois thèmes principaux ressortent dans son propos : le bilan de l'élection libanaise, les devoirs du Parlement libanais et enfin la consolidation du territoire libanais.

« Je suis heureux de saluer en vous les premiers élus du Grand-Liban sous un régime qui donnera à l'élection et à l'expression de l'opinion publique une signification et une portée pratique qu'elles n'avaient jamais eues jusqu'ici. L'instinct du pays l'a bien compris. Par l'empressement qu'il a mis à voter, car dans certaines circonscriptions, le nombre des votants est monté au chiffre remarquable de 90%, il a montré qu'il estimait que les élections de mai 1922 étaient un acte plein de conséquences et que le conseil qui allait être nommé aurait une très grande action sur l'avenir de la nation. [...] ».⁷³

En effet, dans ce premier paragraphe, Henri Gouraud salue les premiers élus libanais. Pour le mandataire, avoir mener une élection démocratique en quelques mois, dans un territoire qui n'en avait jamais connue, est une vraie réussite politique. Cependant, le Haut-Commissaire présente un bilan partiellement faux puisque si certains territoires ont, en effet, eu une forte participation, ce n'est pas le cas de la moyenne nationale. On comprend que le haut-commissariat cherche à justifier le pouvoir souverain des Libanais. Or, dans sa présentation des pouvoirs du Conseil représentatif, plusieurs éléments montrent que le Parlement n'a que de maigres compétences.

« La tâche que vous avez à remplir sera très lourde. Vous aurez d'abord à étudier de très près le problème budgétaire, c'est-à-dire l'adaptation de l'organisation administrative du Grand Liban à ses ressources financières normales. J'ai prié votre gouverneur de vous soumettre un projet pouvant donner une première base à votre examen de cette question. [...] De par vos prérogatives, en matière financière, comme dans l'ordre législatif, vos droits sont étendus et puisqu'il a surgi sur ce point des erreurs d'interprétation, je tiens à saisir cette occasion de les dissiper nettement.

⁷² MAE, 399 PAAP 139, Discours prononcé par le général Gouraud à la séance d'ouverture du conseil représentatif du Grand Liban, le jeudi 25 mai 1922.

⁷³ *Ibid.*

La situation se résume d'un mot : aucune question intéressant l'État ne sera résolue sans que vous ayez été appelés à la discuter ; aucun texte législatif ne sera mis en vigueur au Grand Liban avant d'avoir été soumis à l'examen de son conseil élu ; aucune charge fiscale ne pourra être créée ni augmentée sans un vote favorable de ce conseil ». ⁷⁴

Globalement, nous pouvons résumer le rôle du Conseil représentatif comme une chambre d'enregistrement des projets émanant du gouverneur et de son administration. Or, le gouverneur est le représentant du haut-commissariat au Liban. Ainsi, si le Parlement est en effet consulté et doit donner son approbation, Henri Gouraud ne lui raccorde pas de véritable compétence politique. Les membres ne devront que promulguer les lois. Cela explique alors les critiques de la part de la population libanaise qui espérait une administration plus directe, y compris avec un gouverneur indigène. Or, il est difficile de remettre en cause l'organisation mandataire. D'une part, comme nous l'avons indiqué, le Liban est une jeune démocratie. Comme l'écrit Robert de Caix dans sa note du 17 juillet, il n'y a pas de véritable habitude politique ⁷⁵. Le haut-commissariat ne pouvait pas véritablement donner des compétences élargies à ce Parlement. D'autre part, les statuts organiques des territoires sous mandat doivent être rédigés, c'est au mandataire de le faire à moyen terme. Après cette rédaction, il pourra attribuer des compétences plus nombreuses au Conseil représentatif. Cependant, l'administration Henri Gouraud est moins directe dans les États syriens.

« De ce que je viens de dire, il résulte que tout ce que s'est réservé la Puissance Mandataire, c'est le droit d'arrêter, avant exécution, les mesures qui seraient dangereuses pour vous-mêmes, et le droit de suppléer aux pouvoirs publics dans le cas de carence de ceux-ci en présence d'une nécessité certaine de la vie de l'État, c'est-à-dire que la Puissance Mandataire se réserve strictement ce rôle de guide qui est l'essence même du régime du Mandat.

Croyez que mon vœu, comme celui de la France entière, est de vous regarder marcher sur votre belle route assez sûrement pour n'avoir pas besoin de redresser vos pas. Cette première législature est d'une importance capitale : elle peut orienter, pour toujours peut-être, l'avenir de votre pays.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ CADN, 1 SL 1 V 1369, Note de Robert de Caix portant sur l'organisation des territoires de mandat, le 17 juillet 1920.

Je souhaite que vos avis soient toujours assez justifiés pour n'avoir qu'à être suivis, et s'imposer d'eux-mêmes par leur valeur, que vos initiatives n'aient pas à être supplées par celles de votre Gouverneur, le Commandant Trabaud, dont vous avez déjà pu apprécier l'abnégation, le dévouement à vos intérêts dans son rôle délicat et encore nécessaire d'arbitre [...] ». ⁷⁶

Henri Gouraud justifie le rôle du haut-commissariat dans le fonctionnement politique du Liban. Le Haut-Commissaire jouerait un rôle réduit à son veto annulant les lois qui ne rentreraient pas dans la politique générale du Levant. Métaphoriquement, Henri Gouraud présente ainsi la France comme une grande sœur qui n'exercerait aucune influence directe. Or, les politiques des trois Hauts-Commissaires remettent en cause cette image.

« [À propos à la fédération syrienne] Sur ce point, je tiens d'ailleurs à insister et à être catégorique. L'indépendance proclamée le 1^{er} septembre 1920, devant le monde entier et au nom de la France, sera intégralement maintenue. C'est toujours un étonnement pour moi, qui ai eu l'honneur de la proclamer, d'entendre parfois discuter l'indépendance du Grand Liban. Elle répond à la fois aux vœux du pays et à la volonté de la France : elle est intangible. Non seulement, je ne tolérerai pas qu'on essaie de lui porter aucune atteinte ouverte, mais encore, je ne me prêterai à aucune mesure législative qui pourrait la saper et en préparer subrepticement l'amointrissement ». ⁷⁷

Enfin, Henri Gouraud se montre intransigeant vis-à-vis des frontières libanaises. Il rappelle les efforts français menant à la constitution du Grand Liban, il écarte l'idée d'une réduction du territoire ou même d'une appartenance à la fédération syrienne. Par ce propos, le Haut-Commissaire s'oppose publiquement aux questionnements de son secrétaire général. En effet, Robert de Caix n'est pas convaincu de la nécessité de maintenir le Grand Liban, il défend également l'entrée de l'État dans la fédération économique syrienne.

Le 8 mars 1922, le haut-commissariat par un arrêté actualisé précise les attributions du gouverneur et du Conseil représentatif ⁷⁸. Ainsi, le gouverneur est chargé d'instruire

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ CADN, 1 SL 1 V 396, Arrêté réglant les attributions du Gouverneur, portant création et organisant le fonctionnement du Conseil Représentatif de l'Etat du Grand-Liban, vu les décrets du 8 octobre 1919 et du 23 novembre 1920, vu l'arrêté n°318 du 31 août 1920, vu l'arrêté n°386 du 1er septembre 1920, actualisé par Robert de Caix le 8 mars 1922.

les affaires concernant le Grand Liban et doit les soumettre au Conseil représentatif. Il obtient aussi le droit de grâce dans les affaires judiciaires libanaises. Enfin, le gouverneur nomme les administrateurs des services libanais. Lui-même est nommé directement par le Haut-Commissaire et n'est responsable qu'envers lui. Parallèlement, le Conseil représentatif est élu au suffrage universel à deux degrés. Il est réparti en quatre commissions : Commission de Finances ; Commission de l'Administration générale et de la Justice ; Commission de l'Instruction Publique, de l'Hygiène et de l'Assistance Publique ; Commission des Travaux-Publics. Ses prérogatives sont précisées :

« Le Conseil Représentatif statue définitivement sur les objets ci-après désignés :

- Classement, ouverture, direction, redressement, fixation de la largeur et des limites des routes ; projets, plans et devis des travaux à exécuter pour la construction et la rectification des dites routes ;
- Désignation des agglomérations urbaines et rurales qui doivent concourir à la construction et à l'entretien des routes ; fixation du contingent initial et du contingent annuel, s'il y a lieu, à imposer à ces agglomérations ;
- Projets, plans et devis de tous travaux de construction, autres que ceux des routes, à exécuter sur les fonds provenant des ressources ordinaires et normales ;
- Approbation des traités passés avec des établissements privés ou publics pour le traitement des malades et aliénés, et pour l'entretien des vieillards, enfants orphelins ou abandonnés ;
- Création d'institutions d'assistance publique ;
- Établissement et organisation de caisses de retraite ou fonds de secours en faveur des fonctionnaires et employés salariés sur les fonds de l'État ;
- Subvention diverses autres que les bourses d'enseignement primaire, secondaire, supérieur et technique ;

- Acceptation des dons et legs faits à l'État quand ils comportent des conditions mais qu'ils ne donnent pas lieu à réclamation, et refus de ces dons et legs. Les dons et legs qui ne comportent pas de conditions sont acceptés directement par le Gouverneur ; ceux qui donnent lieu à des réclamations sont acceptés, sur l'avis favorable du Conseil Représentatif, par arrêté du Gouverneur revêtu de la sanction exécutoire du Haut-Commissaire de la République Française ». ⁷⁹

On peut donc voir que le Conseil représentatif possède des faibles pouvoirs. D'autant plus qu'entre 1920 et 1925, les gouverneurs sont tous des militaires français. Ainsi, le pouvoir exécutif libanais est directement exercé par le haut-commissariat. Seuls les services d'État sont sous la responsabilité directe de citoyens libanais. Lors de la séance d'ouverture du Conseil représentatif, un président du Parlement est désigné. Il s'agit du francophile Habib Pacha Saad. De même, d'autres figures parlementaires se font remarquer comme Émile Eddé qui deviendra en 1924 président du Conseil représentatif. L'organisation politique du haut-commissariat Henri Gouraud n'évolue pas jusqu'en 1925 lorsque Maurice Sarrail cherche à minimiser les avantages maronites. Finalement, la constitution libanaise de 1926 réforme définitivement l'organisation politique du pays⁸⁰.

- *Le recensement et ensuite ?*

Pour rappel, les nouvelles frontières du Grand Liban regroupent une diversité de communautés religieuses, ces communautés ont toutes une proportion quasi-équivalente. Or, la démographie libanaise n'est pas en faveur des Maronites ni même plus globalement des chrétiens. Ainsi, à moyen terme, les Maronites devraient perdre leur majorité. En effet, dès le recensement de 1932, la proportion maronite passe sous la barre de 30%.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ Antoine HOKAYEM, *La Genèse de la Constitution libanaise de 1926*, *op. cit.*, Dans cet ouvrage, l'historien retrace les différentes étapes menant à la création de la constitution libanaise. Le statut électoral de 1922 est ainsi une première étape.

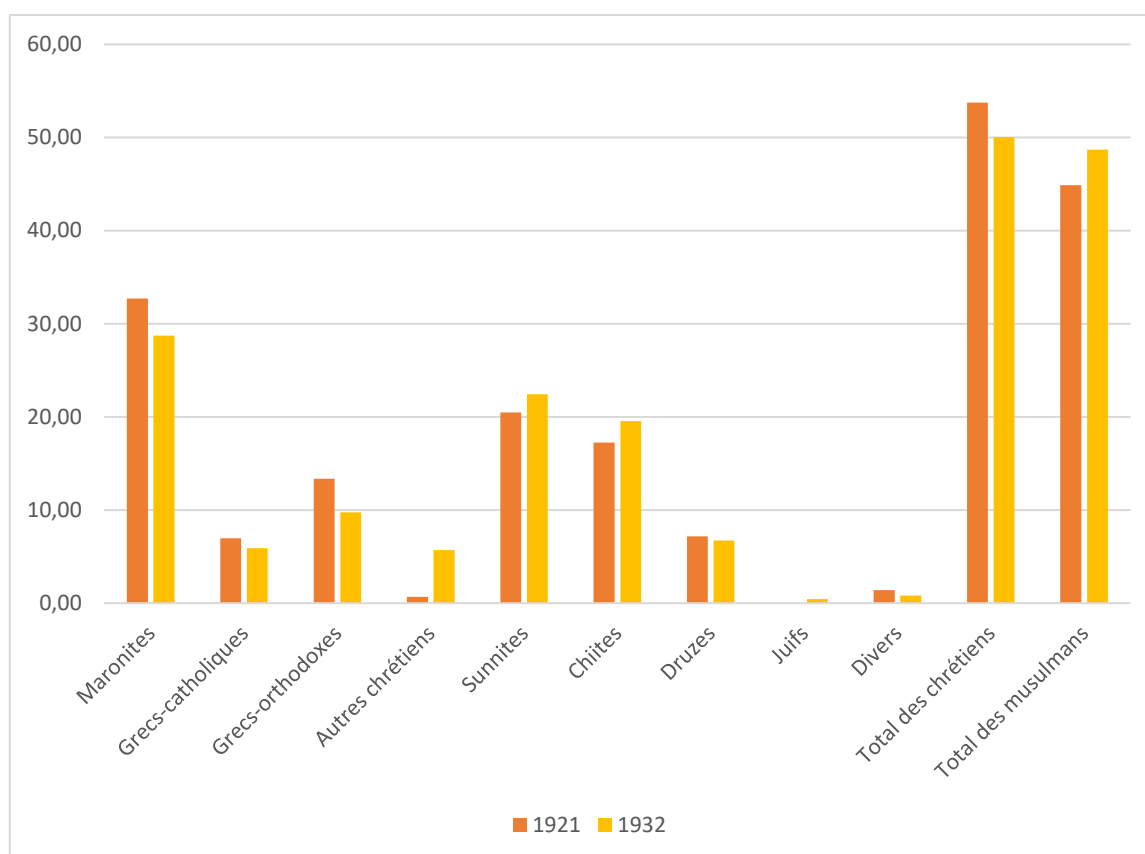


Figure 11 : Graphique comparatif du recensement libanais en 1921 et en 1932⁸¹

On constate une baisse de la proportion maronite, grec-catholique, grec-orthodoxe. *A contrario*, les sunnites et les chiites prennent une part plus importante. Le total des chrétiens est presque au même niveau que celui des musulmans. La bascule démographique pourrait conduire à un changement politique. En ce sens, le dernier recensement date de 1948 au Liban. Les Maronites gardent une courte avance mais les immigrations palestiniennes puis syriennes doivent actuellement donner une majorité aux musulmans.

Le recensement est un outil politique dans un pays foncièrement religieux comme le Liban. Son utilisation n'est pas innocente. De plus, la comptabilité des communautés en fonction des sandjaks permet d'offrir une majorité maronite. Or, en 1925, le général Maurice Sarrail a pour projet de modifier les tracés régionaux afin de diminuer cette même majorité. Il est donc intéressant de voir que le « cadeau empoisonné »⁸² décrit par Gérard D. Khoury est bien lié à la démographie : en faisant un grand Liban, le haut-commissariat diminue l'importance politique maronite et offre à terme une majorité aux musulmans. On peut

⁸¹ François BOUSTANI, *op. cit.*, p. 286.

⁸² Gérard D. KHOURY, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban*, *op. cit.*, p. 232.

légitimement se demander si cela était prévisible ou si nous dressons ce constat avec notre regard de contemporains ?

C. Comment définir la politique du haut-commissariat Henri Gouraud au Liban ?

Étudier la politique religieuse d'Henri Gouraud nous amène à l'inclure dans une stratégie politique d'ensemble au Levant. Le haut-commissariat n'a pas pour ambition d'être une administration religieuse mais doit s'efforcer de développer politiquement et économiquement le jeune État. Or, comme nous l'avons vu précédemment, tous les sujets ramènent le mandataire à la question religieuse. Si notre développement traite succinctement de la politique économique et administrative d'Henri Gouraud, d'autres historiens sont davantage spécialistes comme Marlène Ghorayeb⁸³ qui a travaillé sur le développement et l'europanisation de la capitale libanaise durant le mandat français.

- *Politique générale du haut-commissariat : assumer le rôle de mandataire*

Le haut-commissariat a pour ambition de répondre aux attentes de la Société des Nations dans le cadre de mandat. Certes la définition exacte de cette nouvelle structure et les compétences du mandataire prennent plusieurs années à être définies, mais il est clair que le haut-commissariat doit accorder sa liberté politique et son développement économique au peuple indigène.

Le Liban est un État en mouvement. Comme nous l'avons vu, le recensement puis les élections ont montré les limites étatiques, c'est pourquoi Robert de Caix réfléchit dès janvier 1921 à une évolution territoriale. Si ce questionnement n'est pas clos, Robert de Caix indique cependant le 28 février 1921 l'importance de maintenir un grand Liban :

« Le Liban peut nous donner les moyens de nous asseoir en Orient si nous arrivons à le réduire un peu, du jour où le recensement aura révélé que sa majorité chrétienne a été trop diluée, à la suite des agrandissements qui en ont fait le Grand Liban, il aura une tendance à s'occidentaliser et à adopter de plus en plus la culture française. Il y a à cela une raison majeure : c'est qu'il est chrétien, c'est-à-dire que dans une large mesure ses habitants sont moins séparés des Occidentaux que les musulmans qui voilent leurs femmes et sont dominés par les préceptes coraniques qui restent pour

⁸³ Marlène GHORAYEB, *Beyrouth sous mandat français. Construction d'une ville moderne*, Paris, Karthala, 2014, 314 p.

eux un Code national, même s'ils deviennent athées et n'y voient plus un code religieux. »⁸⁴

L'intérêt est clair, la France doit garantir une assise territoriale au Levant. Or, quelques mois après Khan Mayssaloun, seul le Liban paraît être une solution durable. À nouveau, la question religieuse est décisive puisque cet État doit être majoritairement chrétien sans quoi les musulmans pourraient contrecarrer les ambitions françaises. Or, un débat enflamme rapidement le Liban : la possible incorporation du Liban dans la fédération syrienne. En effet, dès 1921, le haut-commissariat cherche à revenir sur le morcellement étatique syrien en proposant la mise en place d'une fédération rassemblant les États syriens.

Dans un premier temps, le mandataire doute quant à l'incorporation du Liban dans ce nouvel ensemble territorial. En effet, d'un point de vue commercial, il est avantageux de supprimer les limites douanières et de constituer une unité économique. D'autant plus que le haut-commissariat gère le Levant comme une unique entité économique. Toutefois, cette question effraie les Libanais et plus particulièrement les Maronites comme nous le verrons dans le point suivant. Au sein du haut-commissariat, il n'y a pas de véritable réponse : Robert de Caix s'y oppose dans un premier temps mais reste dubitatif dans d'autres télégrammes. Henri Gouraud, le 20 avril 1921, confirme l'indépendance libanaise mais ouvre la possibilité d'une alliance économique :

« Je crois répondre encore à l'une de vos préoccupations en ajoutant un mot sur nos intentions, en ce qui concerne la Syrie. L'indépendance du Liban solennellement proclamée, n'a rien à craindre, mais ce pays côtier ne peut vivre avec une cloison étanche le séparant de la Syrie intérieure, je vois pour le moment le moyen de concilier le souci légitime d'indépendance avec les nécessités de la vie du pays dans la constitution d'une union économique dont les modalités devront être déterminées par des accords conclus d'État à État sous l'impartial arbitrage du représentant de la puissance mandataire ».⁸⁵

Nous étudierons plus tard la mise en place de la fédération syrienne et le débat entre le haut-commissariat et l'Église maronite, mais il est intéressant de noter qu'il y a dans

⁸⁴ Gérard D. KHOURY, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban*, op. cit., Lettre de Robert de Caix à Albert Kammerer, le 28 février 1921, p. 314-320.

⁸⁵ MAE, 399 PAAP 173, Fonds privé Henri Gouraud, Discours du général Gouraud au déjeuner des services du Grand Liban à la Résidence des Pins, le 20 avril 1920.

ce débat une contradiction entre les deux figures mandataires. Les deux hommes souhaitent le maintien de l'indépendance libanaise mais ils ont des positions différentes pour le reste. Pour Robert de Caix, il paraît important voire indispensable de conserver l'indépendance afin de mettre en place une classe politique⁸⁶. Tandis que Henri Gouraud souhaite maintenir le Grand Liban pour des raisons économiques⁸⁷. Or, si on développe leur pensée respective : le Liban bénéficierait d'une meilleure situation économique en rejoignant la fédération tandis que sa classe politique serait affaiblie face à la majorité syrienne et musulmane. Henri Gouraud assume son intérêt pour l'aspect économique :

« Or, je ne défends pas le Grand Liban par amour propre, mais outre que sa constitution répond aux nécessités du pays, son maintien est de la plus haute importance du point de vue budgétaire : vous vous rappelez que le Petit Liban ne paie que de faibles impôts, l'ancien vilayet de Beyrouth en paie de plus forts. En additionnant les uns et les autres, le Grand Liban arrivera difficilement mais peut-être à étaler l'année prochaine sans subvention. Que si, au contraire, le Petit Liban est réduit à ses dimensions de 1860, car il faut bien penser que la Bekaa suivra le même mouvement que l'ancien vilayet de Beyrouth, le Petit Liban, dis-je, réduit à ses limites de 1860 sera incapable de vivre et nous réclamera de nouveau une subvention que nous ne pourrons lui donner »⁸⁸.

Si le haut-commissariat venait à retirer le sandjak du sud ou Beyrouth, le jeune État serait condamné. Ainsi, dans les deux pensées politiques, on retrouve des éléments de langage nationaliste. De plus, la vision courttermiste de la part d'Henri Gouraud est intéressante puisqu'elle cherche le développement économique immédiat du Liban tandis que Robert de Caix souhaite, à long terme, la constitution d'une élite politique. À plusieurs reprises, Henri Gouraud et les agents du haut-commissariat rassurent les Libanais sur le maintien de l'indépendance. D'abord, Trabaud⁸⁹ puis le Haut-Commissaire⁹⁰ dans

⁸⁶ Gérard D. KHOURY, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban*, op. cit., Lettre de Robert de Caix à Albert Kammerer, le 21 juin 1921, p. 363-364.

⁸⁷ MAE, 399 PAAP 143, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre du général Gouraud à Robert de Caix, le 19 août 1921.

⁸⁸ MAE, 399 PAAP 177, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre adressé du général Gouraud au Colonel Pettelat en mission à Paris, le 3 septembre 1921.

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ SHD, 1 K 247 31, Fonds privé Pierre Lyautey, Bulletin de renseignement du haut-commissariat du 16 août au 5 septembre 1921, lettre du général Gouraud au gouverneur du Grand Liban à l'occasion de l'anniversaire de la proclamation du Grand Liban.

le discours du premier anniversaire du Grand Liban, le 1^{er} septembre 1921, assurent que l'État reste et restera maintenu, malgré les désunions religieuses. Henri Gouraud affirme que la première année a été particulièrement féconde pour le Grand Liban. De même, lors de l'ouverture du Conseil représentatif, le 25 mai 1922, Henri Gouraud renouvelle le maintien du Grand Liban : « C'est toujours un étonnement pour moi, qui ai eu l'honneur de la proclamer, d'entendre parfois discuter l'indépendance du Grand Liban. Elle répond à la fois aux vœux du pays et à la volonté de France ; elle est intangible. Non seulement je ne tolérerai pas qu'on essaie de lui porter aucune atteinte ouverte, mais encore, je ne me prêterai à aucune mesure législative qui pourrait la saper et en préparer subrepticement l'amoindrissement ».⁹¹

Si le Liban a besoin d'être défendu, il est intéressant de reconnaître ses adversaires. D'abord, les Sionistes qui cherchent à repousser leur frontière au nord jusqu'à la rive du Litani⁹². Or, les populations libanaises s'y opposent puisque le fleuve a une importance agricole et il traverse uniquement des régions libanaises⁹³. Puis, les francs-maçons, désignés par Robert de Caix, du fait de leur rapprochement avec les indigènes musulmans et arabes⁹⁴. Pour le secrétaire général, les francs-maçons souhaitent démembrer le réseau jésuite et l'œuvre française en laïcisant les écoles notamment. Pour la première fois depuis l'arrivée d'Henri Gouraud, on note une opposition entre un réseau dit jésuite voire chrétien et un réseau franc-maçon. Les tensions sont importantes durant le mandat notamment lors de l'arrivée de Maurice Sarrail. Réseau contre réseau, ils s'opposent quant à la finalité du mandat et cherchent à détruire le parti adverse. Enfin, le premier ennemi du Liban reste les Libanais eux-mêmes. Henri Gouraud indique, dans un discours à la Foire de Beyrouth, que les rivalités entre confessions sont une faiblesse pour le Grand Liban⁹⁵. Il espère ainsi que les fonctionnaires et les représentants puissent être désignés en fonction de leur qualité et non plus de leur confession.

Finalement, en 1923, lors du départ d'Henri Gouraud, les frontières libanaises n'ont pas changé malgré les débats et les tensions. Le Liban est profondément religieux puisque son existence et ses fondements se basent essentiellement sur les communautés religieuses.

⁹¹ MAE, 399 PAAP 144, Fonds privé Henri Gouraud, Discours d'Henri Gouraud à la séance d'ouverture du Conseil représentatif du Grand Liban, le 25 mai 1922.

⁹² Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III), op. cit.*, Document 544, Télégramme de Robert de Caix à Georges Leygues, le 8 décembre 1920, p. 748.

⁹³ La source se trouve dans la Bekaa et se jette dans la mer au nord de Tyr.

⁹⁴ Gérard D. KHOURY, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban, op. cit.*, Lettre de Robert de Caix à Albert Kammerer, le 28 février 1921, p. 314-320.

⁹⁵ MAE, 399 PAAP 153, Fonds privé Henri Gouraud, Discours prononcé par le général Gouraud au Banque du Restaurant français de la Foire de Beyrouth, le 30 avril 1921.

Par conséquent, le haut-commissariat est dans l'obligation de traiter avec les communautés religieuses. De plus, les populations du Sud, du Nord et des deux municipes ne sont pas historiquement libanaises, ce qui accentuent les rivalités au sein du territoire. Ainsi, la cohabitation prend du temps à s'installer. Pour Henri Gouraud, la France permet le progrès et la liberté des populations.

Le 20 avril 1921, Henri Gouraud affirme avoir rencontré plusieurs acteurs économiques français qui désirent investir leurs compétences ou leurs capitaux au Liban⁹⁶. De même, lors de la foire économique de Beyrouth, Henri Gouraud se congratule de cet événement qui permet de rassembler les gouvernements, les commerçants, les industriels et les fonctionnaires de France comme du Levant⁹⁷. La foire rencontre un important succès à la fois au Levant et plus largement en Orient. Le Haut-Commissaire est satisfait de l'œuvre de la France en Syrie depuis 1920. Mais les efforts économiques doivent continuer notamment dans le tourisme : le 22 septembre 1921, depuis Tripoli, Henri Gouraud appelle les habitants à construire des hôtels afin d'aménager le « superbe paysage » pour attirer des touristes français et orientaux⁹⁸. L'ambition du haut-commissariat est simple : le Levant doit rapporter ce qu'il coûte. En effet, les frais liés au haut-commissariat et aux nouveaux États levantins sont importants. D'autant plus que la France est ruinée après la Grande Guerre. Le Levant doit rapidement rapporter de l'argent. D'autant plus que la France souhaitait s'imposer au Levant pour des arguments politiques et diplomatiques mais aussi économiques. Le territoire a déjà d'importants liens notamment avec les manufactures lyonnaises. Ainsi, il faut que l'économie libanaise se développe et devienne le carrefour commercial attendu.

Entre le 27 septembre et le 9 octobre 1921, une mission économique présidée par le député de Lyon, Pierre Lenail, visite le Liban et la Syrie⁹⁹. La mission est composée de deux députés, plusieurs journalistes, des membres des grandes compagnies françaises ainsi que des chambres de commerce de Paris, Lyon, Marseille et Mulhouse. Chaque jour, la commission a un programme très précis afin de rencontrer tous les acteurs économiques et

⁹⁶ *Ibid.*, Discours prononcé par le général Gouraud au déjeuner des services du Grand Liban à la Résidence des Pins, le 20 avril 1920.

⁹⁷ *Ibid.*, Discours prononcé par le général Gouraud au Banque du Restaurant français de la Foire de Beyrouth, le 30 avril 1921.

⁹⁸ SHD, 1 K 247 2, Fonds privé Pierre Lyautey, Discours prononcé par le général Gouraud à Tripoli, le 22 septembre 1921.

⁹⁹ MAE, 399 PAAP 155, Fonds privé Henri Gouraud, Dossier réalisé par le haut-commissariat sur la visite de la mission économique parlementaire.

politiques voire religieux du Liban et de Syrie¹⁰⁰. Les membres de la mission sont accueillis le 27 septembre par Henri Gouraud au Grand Palace Hôtel de Sofar :

« Les populations avec lesquelles vous allez entrer en contact sont intelligentes, d'esprit éveillé, admirablement douées dans les villes pour les entreprises commerciales et leurs masses rurales comprendront bientôt l'intérêt que présentent pour elles les procédés de motoculture modernes. Vous aurez affaire à une élite parlant parfaitement notre langue et vous trouverez singulièrement avertie des choses d'Occident. [C'est] une occasion de rendre ici hommage à nos vieilles missions religieuses auxquelles est venue se joindre dans les temps plus modernes la Mission Laïque et, qui, depuis des siècles, ont instruit les Libanais et les Syriens ; ce sont vraiment elles qui sont la base de notre influence et de notre prestige.

Vous vous apercevrez bien vite que ces populations ne forment pas une nation unie. Vous aurez affaire aux Libanais et parmi eux aux musulmans et aux Druzes, et aux chrétiens, peut-être parmi ces derniers ne trouverez-vous pas invariablement d'accord les Maronites et les grecs-Orthodoxes. Je n'affirmerai pas que les efforts que nous avons faits pour unir les uns et les autres au service de ce Grand-Liban qui leur a donné avec les ports de la côte et la riche plaine de la Bekaa, les moyens de vivre et de se développer, ont eu jusqu'ici tout le succès que j'aurais souhaité. Vous trouverez à l'intérieur une opposition parfois vive entre les habitants d'Alep et ceux de Damas ; vous verrez dans le pays alaouite une race très attachée à son particularisme de montagnard »¹⁰¹.

Le Haut-Commissaire décrit les forces et les faiblesses des Libanais. Si la population est intelligente et éduquée, elle est aussi particulièrement divisée. Pour autant, chaque État offre une richesse que la France pourrait capitaliser. La France doit donc profiter de cette chance pour développer économiquement le pays. L'abbé Wetterlé, député de Paris,

¹⁰⁰ *Ibid.*, Programme du 27 septembre au 9 octobre 1922 lors de la venue de la mission économique parlementaire.

¹⁰¹ *Ibid.*, Toast du général Gouraud à l'honneur de la mission économique dirigée par M. Lenail, le 27 septembre 1922.

écrit un ouvrage *En Syrie avec le général Henri Gouraud*¹⁰² où il fait part du travail de la mission. Il rappelle notamment que le contexte n'était pas favorable en 1918 lorsque les troupes françaises ont débarqué, en raison de la famine et de la ruine de la région¹⁰³. Pourtant, le Levant recèle d'opportunités économiques ; comme Henri Gouraud avant lui, Wetterlé vante les possibilités touristiques non encore exploitées, il faudrait notamment un meilleur accueil et surtout des hôtels confortables¹⁰⁴. Pour cela, les entreprises françaises doivent investir des capitaux dans l'économie syrienne et libanaise. De plus, les productions françaises doivent être exportées vers le Levant pour concurrencer les productions anglaises ou allemandes particulièrement présentes¹⁰⁵. À la fin de la mission économique, un rapport est publié par la Chambre de commerce de Paris. Les auteurs concluent leur rapport en donnant deux conditions quant à la réalisation du mandat :

« À deux conditions toutefois : la première est de durer. La durée seule permet les longs espoirs, la suite dans les desseins et la sérénité dans l'action. L'Indochine, l'Afrique occidentale, le Maroc sont là pour en témoigner. Mais si, tous les deux ou trois ans, on change le chef de l'équipe, il n'y a rien de bon à en attendre, en Syrie encore moins qu'ailleurs.

La deuxième condition est que la Syrie se prête mieux à l'action de guide et de conseillère que la France a jusqu'ici assumée honnêtement et chèrement, et qu'elle s'inspire davantage de notre vieux proverbe : aide-toi, le ciel t'aidera ! ».¹⁰⁶

La mission économique prodigue des conseils très intéressants : d'une part, pour le gouvernement français en indiquant la nécessité d'avoir une stabilité politique (le maintien sur le temps long du Haut-Commissaire) mais aussi en invitant les entreprises à s'implanter sur le territoire ; d'autre part, pour le haut-commissariat et les Levantins qui doivent assurer la coexistence pacifique nécessaire au développement économique du pays. En respectant les deux conditions, le mandat pourrait devenir un atout commercial. Sans quoi, la région n'aurait aucun intérêt économique dans l'empire colonial français. Or, la crise de 1925,

¹⁰² Abbé E. WETTERLÉ, *En Syrie avec le général Gouraud*, *op. cit.*

¹⁰³ *Ibid.*, p. 114.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 112.

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ MAE, 399 PAAP 155, Fonds privé Henri Gouraud, Rapport présenté à M. le Président de la Chambre de Commerce de Paris sur la Mission française d'études économiques en Orient, 1923.

le manque de ressources économiques ainsi que les tensions religieuses constantes donnent raison à la mission : le Levant n'apporte pas de richesse mais des problèmes.

Toutefois, une partie de la population n'approuve pas la politique française. En effet, Robert de Caix fait part des critiques libanaises quant à la place politique du haut-commissariat¹⁰⁷. Les indigènes souhaiteraient que le mandataire soit davantage un acteur administratif. Or, le secrétaire général y perçoit une critique facile tant la carence politique est importante. *A contrario*, le président de la municipalité de Beyrouth remercie l'action civilisatrice de la France¹⁰⁸. Henri Gouraud se félicite de la politique libanaise auprès des directeurs de service de l'État :

« N'est-il pas permis de se réjouir et de se féliciter sincèrement entre amis Français et Libanais en comparant la situation d'hier et celle d'aujourd'hui ? Car voici réunis ce soir les deux éléments qui constituent tout gouvernement moderne : un Pouvoir Exécutif et un Pouvoir Législatif. Le Pouvoir Législatif, c'est votre Conseil Représentatif élu, dont je salue le Président, le Vice-Président, et les Secrétaires que la confiance de leurs collègues vient une seconde fois encore d'honorer. Le Pouvoir Exécutif, c'est à côté de l'homme au grand cœur, au dévouement passionné au Grand Liban qui, sans souci des attaques injustes, poursuit sa tâche, le Conseil des Directeurs qui, investi de toutes les fonctions de la puissance publique, constitue enfin vraiment, avec le Gouverneur, un Gouvernement ». ¹⁰⁹

Par le jeu de la comparaison, il est évident que la situation au Liban est plus avantageuse en 1922 qu'en 1918. Le contraire aurait été particulièrement préoccupant. Mais il est vrai qu'en seulement quelques années, le haut-commissariat a réussi à organiser un recensement menant à une élection et donc à la constitution d'un Parlement. De même, d'un point de vue économique, Henri Gouraud a réussi à attirer de nombreux partenaires au Liban afin d'explorer les possibilités. Cependant, dans les faits, le Conseil représentatif reste une chambre d'enregistrement soumise à la volonté du gouverneur et les investisseurs français ne viennent pas au Liban en raison du manque de richesses du pays. Les intentions étaient

¹⁰⁷ Gérard D. KHOURY, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban*, op. cit., Lettre de Robert de Caix à Albert Kammerer, 2 juin 1921, p. 356-358.

¹⁰⁸ SHD, 1 K 247 2, Fonds privé Pierre Lyautey, Discours du président de la municipalité de Beyrouth, sans date.

¹⁰⁹ MAE, 399 PAAP 154, Fonds privé Henri Gouraud, Discours de Gouraud lors du dîner les Directeurs du Grand-Liban, à la Résidence des Pins, le 7 novembre 1922.

bonnes mais les résultats, sur le moyen terme, sont insuffisants. Sur le plan confessionnel, la France a aussi joué un rôle central en faisant cohabiter dix-sept communautés religieuses.

- *Pour quelle Église prêche Henri Gouraud ? Toutes et aucune ?*

Lors de l'application de la convention gréco-bulgare, la Cour permanente de Justice internationale a défini la notion de communauté :

« Le critérium de la notion de communauté est l'existence d'une collectivité de personnes vivant dans un pays ou une localité donnés, ayant une race, une religion, une langue et des traditions qui leur sont propres, et unies par l'identité de cette race, de cette religion, de cette langue et de ces traditions dans un sentiment de solidarité à l'effet de conserver leurs traditions, de maintenir leur culte, d'assurer l'instruction et l'éducation de leurs enfants conformément au génie de leur race et de s'assister mutuellement ». ¹¹⁰

La définition est intéressante à étudier dans le cas du Liban. Si la communauté est un regroupement de personnes en fonction de la religion et cherchant à conserver ses traditions, cela explique les difficultés rencontrées par le haut-commissariat pour changer la situation politique. D'autant plus que, comme l'indique Pierre Rondot, il n'y a pas de majorité confessionnelle au Liban et donc pas de minorité¹¹¹. La France ne peut donc protéger les minorités, comme dans l'Empire ottoman, ou favoriser les majorités, souhaité par Robert de Caix. Henri Gouraud est obligé de « jouer sur deux tableaux » en soutenant les alliés historiques, les chrétiens, tout en écoutant les opposants politiques, les musulmans.

Ainsi, les chrétiens sont-ils les alliés du haut-commissariat ? La question mérite d'être posée si la relation est historique, elle n'est absolument pas stable. Nous avons vu que les chrétiens ont été déçus de l'attitude bienveillante de la France vis-à-vis de Fayçal au début de 1920, les orthodoxes ne sont pas partisans du morcellement étatique, le haut-commissariat est souvent irrité par le conservatisme et l'ingratitude de l'Église maronite. Le 2 décembre 1920, par exemple, le commandant Trabaud, indique dans un courrier au patriarche Houayek, la nécessité de rendre les armes prêtées par le haut-commissariat français

¹¹⁰ AJV, Fonds Mission du Proche-Orient, RPO 127, Publications de Pierre Rondot, *Les institutions politiques du Liban – Des communautés traditionnelles à l'État moderne*, 1947.

¹¹¹ *Ibid.*

lors de la crise chérifienne, cela concerne les Maronites, les religieux inclus¹¹². Or, le patriarche n'y est pas disposé en raison des risques sécuritaires qui pèsent encore sur les chrétiens. Ainsi, régulièrement, le haut-commissariat doit rappeler le patriarche à ses obligations.

On peut se demander de quelle nature sont les relations entre les religieux et les agents du haut-commissariat. Souvent, les religieux ont des demandes précises, parfois personnelles vis-à-vis du mandataire : le patriarcat latin demande à Henri Gouraud de permettre l'enseignement de l'anglais dans les écoles¹¹³ ; Paul Akl, archevêque maronite et vicaire patriarcal, demande le soutien du Haut-Commissaire à la suite d'une campagne de propagande visant le patriarche¹¹⁴ ; Monseigneur Cattan, évêque melkite de Beyrouth, propose à Robert de Caix la conversion des grecs-orthodoxes¹¹⁵ ; l'archevêque de Sidon recommande un fidèle de son Église pour entrer à la cour de cassation libanaise¹¹⁶. Malgré l'ingérence politique, le haut-commissariat se montre souvent conciliant. Par exemple, lorsque les grecs-catholiques proposent de convertir les grecs-orthodoxes, Robert de Caix répond : « Ce serait évidemment une excellente opération, maintenant surtout que les querelles entre Athènes et Constantinople risquent de faire tomber une partie de l'Église orientale dans les bras de l'anglicanisme, qui les ouvre tout grands. Mais il faudrait une certaine somme pour convaincre les évêques d'accepter Rome et le *Filio que*. L'opération en vaudrait la peine mais je ne crois pas que nous ayons les moyens d'y mettre le prix »¹¹⁷. *A contrario*, les politiques libanais peuvent aussi chercher l'approbation des religieux afin de gagner des élections : par exemple, Habib Pacha el Saad se rend en juin 1923 auprès du patriarche Houayek afin d'obtenir son soutien au poste de gouverneur du Grand Liban¹¹⁸.

Cependant, les relations entre les religieux et le haut-commissariat peuvent parfois devenir très tendues comme lors de l'incident de Diman où la tension est vive entre Henri Gouraud et Houayek. Le 3 septembre 1921, le général Henri Gouraud écrit au colonel Pettelat au sujet de

¹¹² Archives patriarcales, Télégramme du gouverneur libanais Trabaud au patriarche Houayek, le 2 décembre 1920.

¹¹³ SHD, 1 K 247 4, Fonds privé Pierre Lyautey, Lettre du Patriarcat latin adressée à Henri Gouraud, sans date.

¹¹⁴ *Ibid.*, Lettre de Paul Akl, archevêque maronite, vicaire patriarcal, à Henri Gouraud, le 25 août 1921.

¹¹⁵ MAE, 399 PAAP 144, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre de Robert de Caix à Henri Gouraud, le 31 décembre 1921.

¹¹⁶ SHD, 1 K 247 6, Fonds privé Pierre Lyautey, Lettre de l'archevêque de Sidon et de Deir-el-Kaunor (Khorakiy) à Henri Gouraud, le 26 août 1922.

¹¹⁷ MAE, 399 PAAP 144, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre de Robert de Caix à Henri Gouraud, le 31 décembre 1921.

¹¹⁸ CADN, 1 SL 1 V 930, Bulletin de renseignement du haut-commissariat sur l'État du Grand Liban, le 23 juin 1923.

la nécessité de prévenir le patriarche maronite de l'évolution possible des frontières libanaises¹¹⁹. Quelques semaines après, le 23 septembre 1921, le Haut-Commissaire se rend à Diman auprès du patriarche. Ce dernier indique sa colère :

Houayek : « Je n'ai pas besoin de vous dire combien nous sommes heureux de vous recevoir ; vous êtes toujours le bienvenu parmi nous. La confiance que vous nous inspirez nous permet de vous entretenir en toute franchise comme en toute sincérité de certaines questions qui intéressent le pays.

[...] Vous avez proclamé l'indépendance du Liban restauré dans ses frontières naturelles ; vous savez combien nous en avons été heureux et reconnaissants ; mais depuis quelques temps cette indépendance semble courir des risques : on parle d'union ou de fédération avec la Syrie.

Vous savez mon général, que les Libanais ne veulent pas ça. Quand je suis parti à Paris j'avais des mandats signés par toutes les communautés du Liban et c'est au nom de tous les Libanais que je suis allé demander notre indépendance et nos frontières naturelles. Dans les conversations que j'ai eues avec Monsieur Georges Clemenceau et dans la lettre qu'il m'a écrite, il était expressément dit que notre indépendance est hors de discussion et que nous serons complètement indépendants de tout groupement voisin.

Si des gens mal intentionnés vous ont dit que les Libanais ont changé d'avis, ne les croyez pas ; ils sont plus attachés que jamais à leur indépendance ; si vous aviez le moindre doute, je peux en 24 heures vous emmener tout le pays pour en témoigner. La France elle-même voulait en 1860 nous assurer une indépendance complète avec un gouverneur indigène ; moi-même, j'ai vu une dépêche envoyée par le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Constantinople où il était dit "N'abandonnez l'indigénat qu'à la dernière extrémité et du moment où une transaction sera absolument nécessaire. Ne posez votre formule qu'en établissant que les indigènes ne seront pas

¹¹⁹ MAE, 399 PAAP 197, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre à Henri Gouraud au Colonel Pettelat en mission à Paris, le 3 septembre 1921.

exclus à l'avenir." Il est inadmissible qu'après 60 ans, nous puissions revenir en arrière et être gouvernés par un voisin.

C'est pour prévenir ce risque que je suis parti il y a 2 ans comme vous le savez. Si aujourd'hui l'indépendance du Liban court le moindre risque, malgré ma vieillesse et toutes les fatigues de mon dernier voyage je prendrai immédiatement la mer ; j'irai à Paris et je n'en reviendrai que si j'ai la promesse formelle et écrite que notre indépendance est définitive et irrévocable. Et puis on parle beaucoup en Europe de la Syrie ; on ne parle pas du Liban ; nous voulons que l'indépendance du Liban soit reconnue par les puissances comme par la France et nous demandons qu'elle soit confirmée par la Société des Nations. Mon général, nous avons confiance en vous, nous avons confiance en France ; mais il ne faut pas qu'on touche à l'indépendance du Liban sinon le pays se révoltera ». ¹²⁰

On note dans la déclaration du patriarche une crainte envers l'installation de la fédération syrienne. En effet, selon lui, la nouvelle structure pourrait causer la disparition du Liban et la perte de l'autonomie libanaise. Le Patriarche fait alors de nombreuses allusions aux désillusions que cela pourrait causer de la part du haut-commissariat : dans le cas où le Liban serait inclus dans la fédération, le patriarche reprendrait sa lutte nationaliste comme entre 1918 et 1920.

Henri Gouraud : « Surprise, surprise. Je suis surpris Monseigneur d'entendre ces paroles de vous. Comment, l'indépendance du Liban court des risques, et c'est à moi que vous le dites ? À moi qui ai fait Mayssaloun, moi dont les soldats ont fait l'indépendance du Liban, car Monseigneur ce sont bien mes soldats, n'est-ce pas, qui ont fait l'indépendance du Liban ? Qu'est-ce qu'on a pu vous dire pour vous causer ces craintes ? Qui sont ceux qui sont venus troubler votre quiétude ? Je ne les connais pas et je ne cherche pas à les connaître, mais c'est à mon tour de vous dire, ne les croyez pas, l'indépendance du Liban, n'est pas en cause. Vous voulez

¹²⁰ SHD, 1 K 247 2, Fonds privé Pierre Lyautey, Résumé de la discussion entre le Patriarche Houayek et le général Henri Gouraud, le 23 septembre 1921.

qu'elle soit définitive et irrévocable, qu'elle soit reconnue par la Société Des Nations, Monseigneur, ce sont les opinions de Monsieur Saouda ». ¹²¹

En réponse, Henri Gouraud se déclare aussi indigné. En effet, il a souvent affirmé que l'indépendance libanaise a été le fruit des efforts militaires français surtout lors de la bataille de Khan Mayssaloun. Or, la remise en cause faite par le patriarche est particulièrement mal venue pour le général. Il y voit une défiance alors même que le Haut-Commissaire a été le père de l'indépendance. En conclusion, Henri Gouraud critique l'entourage du patriarche. Régulièrement, les agents du haut-commissariat remettent en cause les proches du patriarche. En effet, Houayek étant vieux, ils craignent que des libanistes radicaux le manipulent.

Saouda : « Oui général, ce sont mes opinions et je les revendique hautement. »

Henri Gouraud : « Je lui avais dit, Monseigneur, ces idées étaient à prendre en considération, qu'on allait les étudier ; mais de là à faire une révolte dans le pays, avouez Monseigneur qu'il y a loin. D'ailleurs ma présence à votre table, vous le premier Libanais, n'est-elle pas une garantie suffisante que la France n'a pas changé de sentiment à l'égard du Liban ? Non Monseigneur, votre indépendance ne court aucun risque soyez en persuadé et laissez-moi boire à votre santé et au Grand Liban. »

[...] Patriarche : « Vous avez déclaré dans certains de vos discours que le Liban pouvait faire partie d'une fédération syrienne. »

Henri Gouraud : « Oui Monseigneur, j'ai dit que le Liban pourra entrer dans une fédération syrienne s'il le demandait. Or, jusqu'à présent aucun Libanais ne l'a demandé. »

Patriarche « Non, on ne doit pas toucher à l'indépendance du Liban. » ¹²²

Après avoir marqué son indignation, Henri Gouraud cherche à calmer la situation en illustrant Houayek de la nomination de « premier Libanais ». De même, le Haut-Commissaire stipule bien que le mandataire n'a pas l'intention d'obliger le Grand Liban à entrer dans la fédération si les Libanais ne le souhaitent pas. Houayek affirme dans un court propos conclusif qu'ils ne le souhaitent pas. Dans les échanges coupés, Henri Gouraud et Saouda

¹²¹ *Ibid.*

¹²² *Ibid.*

s'écharpent vivement. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à retrouver plus d'éléments biographiques sur ce proche du patriarche. Cependant, le 22 octobre 1921, le patriarche renouvelle son rejet d'incorporation du Liban dans la fédération syrienne : « Le Liban est fermement attaché à son indépendance et au mandat français qu'il a librement choisi et ne reconnaît à aucun groupe étranger syro-palestinien ou autre le droit de parler en son nom et de déterminer son sort »¹²³. La tension retombe rapidement puisque Robert de Caix indique au Haut-Commissaire, le 12 janvier, qu'« il ne reste plus rien de la manifestation oratoire que Monseigneur Hoyek s'est permis sur la haute montagne et dont des échos désagréables nous arrivent encore, apportés par la presse des colonies libanaises de l'étranger »¹²⁴.

Pour la première fois, les Maronites se sont opposés à la France et au haut-commissariat directement. Lors des campagnes nationalistes, dans de nombreux échanges ou documents, nous pouvions lire l'exaspération libanaise quant aux faiblesses françaises. Néanmoins, dans l'incident de Diman, le patriarche exprime directement sa déception au général Henri Gouraud. Nous pouvons analyser deux éléments dans cet échange : d'une part, malgré les discours d'Henri Gouraud et de Trabaud, le haut-commissariat n'a pas arrêté de position quant à l'indépendance du Liban et à son intégration ou non à la fédération syrienne ; d'autre part, l'Église maronite, afin de conserver son indépendance, est prête à changer d'alliance si nécessaire et donc à isoler davantage la France. Ces deux éléments permettent de conclure : la possibilité que les Maronites deviennent opposants à la France oblige le haut-commissariat à changer rapidement de position. Ainsi, nous pouvons affirmer que la politique du haut-commissariat, territoriale ou administrative, dépend des communautés religieuses. De même, partisan ou non, le haut-commissariat est dans l'obligation de composer avec les Maronites afin de s'assurer une stabilité politique. L'Église maronite est consciente de son pouvoir et sait s'en servir à bon escient pour obtenir des compensations politiques.

Toutefois, si les relations sont parfois franches ou directes, Henri Gouraud est proche de la sphère catholique. Il est intéressant de pointer quatre relations montrant les liens forts qu'entretient le Haut-Commissaire avec l'Église catholique ou maronite.

¹²³ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, op. cit., Document 108, Télégramme d'Henri Gouraud à Aristide Briand, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, le 22 octobre 1921, p. 267-268.

¹²⁴ Gérard D. KHOURY, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban*, op. cit., Lettre de Robert de Caix à Henri Gouraud, le 12 janvier 1922, p. 372-375.

Le 2 février 1920, auprès des Jésuites, il reçoit avec tous les honneurs le cardinal Dubois à Beyrouth. Ce dernier est à la tête d'une délégation religieuse commandée par le gouvernement français. Le Haut-Commissaire espère que l'arrivée du cardinal aura pour effet de rassurer les chrétiens après le rapprochement franco-chérifien¹²⁵. Il porte un toast à l'attention du cardinal Dubois :

« Pendant ces douze siècles les relations n'ont pas cessé entre la France et la Syrie. Si leur forme militaire eut un résultat glorieux mais éphémère, combien plus profonde, plus durable, plus bienfaitrice a été et est encore l'action de ces prêtres, ces religieux, ces religieuses, aussi bons serviteurs de leur pays que de leur Divin Maître, qui ont fait connaître et aimer la France par ce qu'elle a de plus désintéressé, de plus généreux, l'assistance aux vieillards, aux malades, l'éducation des enfants, la charité sous toutes ses formes. [...]

"Vive la France !" Que mettent-ils, dans ce cri, les Montagnards libanais, sinon ce qu'y mettaient ces Alsaciens qui nous saluaient de la même clameur, il y a un an, c'est-à-dire : Vive la France libératrice ! Pas plus qu'en Alsace, nous ne sommes venus ici, nous ne voulons agir en conquérant.

Si les troupes, qui vous rendent les honneurs, aussi vaillantes qu'hier, aussi vaillantes que celles dans les rangs desquelles a servi l'Aumônier Militaire Monseigneur Llobet, tout le monde sait que les braves gens, les musulmans, aussi bien que les chrétiens, n'ont rien à craindre de la puissance de leurs armes ; seuls les fauteurs de désordres, les bandits ont à les redouter jusqu'à ce qu'ils se résolvent à laisser le pays en paix ».¹²⁶

À nouveau, Henri Gouraud livre un récit où Français et Libanais sont alliés depuis les Croisades. De même, il est intéressant de noter que le Haut-Commissaire compare la ferveur libanaise à celle des Alsaciens lors de la libération. Par cette comparaison, le général inclut les Libanais dans la communauté française. Le discours est connoté religieux avec l'usage de terme comme « Divin Maître » pour parler des prières maronites.

¹²⁵ MAE, 399 PAAP 155, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre d'Henri Gouraud au Cardinal Dubois, le 9 décembre 1919.

¹²⁶ *Ibid.*, Toast du général Gouraud à l'attention du cardinal Dubois, le 2 février 1920.

Il ne nous semble avoir aucun autre discours avec ce genre de vocabulaire. Cependant, Henri Gouraud indique dans la conclusion qu'il n'y a pas de traitement différencié selon la religion des bandits. Ce discours doit être entendu comme un discours prononcé par un croyant œuvrant à la coexistence religieuse au Levant. Il n'exprime pas les croyances d'Henri Gouraud mais sa volonté d'apaisement entre les confessions.

De même, il est intéressant d'étudier la relation entre le Haut-Commissaire et Abdallah Khoury, vicaire patriarcal. Régulièrement les deux hommes s'écrivent, y compris lorsque Henri Gouraud n'est plus en poste au Levant. Le Maronite salue le courage et l'expérience du général : « Vous êtes de ces Français, Mon Général, en vous voyant les Libanais peuvent saluer dix siècles d'histoire et retrouver ces Chevaliers de l'Épopée qui commentaient déjà les traditions françaises, et comme vous, donnaient leur sang pour toutes les causes désintéressées qui ne doivent profiter qu'au monde »¹²⁷. De même, le général témoigne de sa déception lorsque les deux hommes n'ont pas eu l'occasion de se croiser : « Vous savez combien votre présence est précieuse près de sa Béatitude et il me semble que lorsque vous n'êtes pas là, il y a quelque chose de changé dans l'atmosphère »¹²⁸. Abdallah Khoury est une figure diplomatique, il a présidé la troisième délégation libanaise à la Conférence de la Paix. Dans le fonctionnement de l'Église, il assume un rôle politique du haut-commissariat. Il est ainsi naturel que les deux hommes s'écrivent régulièrement. Cependant, on peut percevoir dans les différents télégrammes une relation amicale forte.

Aussi, le 29 août 1921, Henri Gouraud demande à Monseigneur Giannini d'obtenir une entrevue avec le Pape lors de son voyage de retour pour la France¹²⁹. L'objectif du Haut-Commissaire est de présenter l'action du mandataire au Levant auprès des chrétiens. Il rencontre le chef de l'Église catholique en avril 1922. Cette rencontre est intéressante puisque les relations diplomatiques entre la France et le Vatican ne sont rétablies que depuis 1920. Ainsi, Henri Gouraud cherche à s'intégrer dans cette entreprise.

Enfin, malgré l'incident de Diman, Henri Gouraud reste proche du patriarche Houayek. Régulièrement, les deux hommes s'écrivent et saluent leur œuvre commune. Nous avons lu dans une partie précédente que Houayek avait remercié le gouvernement français à la suite de l'envoi du général au Levant. Dans ses courriers, le patriarche salue l'action

¹²⁷ Archives patriarcales, Discours prononcé par Monseigneur Khoury à l'attention du général Gouraud, le 3 juillet 1921.

¹²⁸ *Ibid.*, Télégramme du général Gouraud à Abdallah Khoury, le 5 novembre 1921.

¹²⁹ MAE, 399 PAAP 197, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre de Giannini à Henri Gouraud, le 29 août 1921.

du général : « J'ai été vivement touché et ému de la courtoisie surprise que vous avez bien voulu me faire à l'occasion de notre Fête nationale Libanaise, dont tout l'honneur et le mérite reviennent à Votre Excellence »¹³⁰. En retour, Henri Gouraud remercie le patriarche pour son attitude auprès des troupes françaises : « Votre Béatitude a salué, dans cette glorieuse phalange, l'Armée qui garantit l'Indépendance de l'État du Grand Liban et je suis tout à fait sensible à l'hommage qu'Elle a rendu, en communauté de pensées avec toute la population, à ses défenseurs. Je n'ai qu'un regret : celui de ne pas prendre part à cette belle manifestation et de ne pas rendre, en tête de mes troupes, à Votre Béatitude les honneurs qui sont dus au grand ami de ma Patrie »¹³¹. On voit dans ces échanges, comme lors de l'incident de Diman, un profond respect entre les deux hommes. Cependant, ce respect ne marque pas une relation amicale. Par exemple, lors du départ d'Henri Gouraud, le patriarche montre de l'intérêt uniquement pour connaître le remplaçant du général. Ainsi, les deux hommes ont œuvré ensemble et ont été des partenaires essentiels pour la création du Liban. Mais leurs divergences politiques sont trop importantes.

Pour répondre à notre question initiale, les chrétiens sont-ils les alliés du haut-commissariat, il est évident qu'il y a une proximité forte et historique entre les membres du haut-commissariat, à commencer par Henri Gouraud et Robert de Caix, et les religieux. Nous étudierons plus tard la relation avec les missionnaires qui est également forte. Cependant, être partenaires et s'apprécier ne sont pas gages d'une vision politique commune. En effet, le haut-commissariat souhaite le développement économique et politique du pays. Or, les ambitions nationalistes des Maronites ainsi que leur conservatisme conduisent à des blocages. Si cela prend l'apparence d'une friction politique, l'enjeu est plus grand, il en va de la présence française au Levant. Ainsi, par la force de la majorité, le haut-commissariat est parfois obligé de répondre aux demandes chrétiennes afin de maintenir sa puissance. Ce n'est pas tant la volonté d'Henri Gouraud ou de Robert de Caix que la nécessité qui conduit le haut-commissariat à adopter une politique favorable aux Maronites. Si les chrétiens sont favorisés, cela implique donc que les musulmans ne le sont pas.

Désormais, on peut se questionner sur la relation franco-musulmane : Henri Gouraud n'a jamais été un opposant à l'Islam. Il a fait une grande partie de sa carrière dans des colonies musulmanes et a commandé des troupes musulmanes. Il est donc évident que le Haut-Commissaire n'est pas un adversaire de l'Islam. D'autant plus qu'il n'y a aucun

¹³⁰ SHD, 1 K 247 4, Fonds privé Pierre Lyautey, Lettre du patriarche Houayek à Henri Gouraud, le 6 septembre 1922.

¹³¹ *Ibid.*, Lettre du général Gouraud au patriarche Houayek, le 16 septembre 1922.

intérêt au Levant, après la chute de Fayçal, à s'opposer frontalement à la communauté musulmane. Ainsi, le 14 juillet 1921, il rappelle sa volonté de neutralité religieuse : « [...] en débarquant ici, en novembre 1919, j'ai dit que la France, autant qu'il est humainement possible, serait impartiale, que je ne venais pas pour savoir si l'un allait à la mosquée et l'autre à l'église, mais que j'avais l'intention de travailler à réaliser avec la collaboration des uns comme des autres le bonheur et la paix de ce pays »¹³². Dans de nombreux discours, le Haut-Commissaire se positionne comme le trait d'union entre les confessions religieuses. Nous n'avons pas trouvé de texte où il indiquait fermement sa volonté de défendre les chrétiens. Les rumeurs, souvent de la gauche républicaine et franc-maçonne, lui prêtent cette phrase devant la tombe de Saladin à Damas : « Ma présence ici consacre la victoire de la Croix sur le Croissant »¹³³. Il semble improbable que, publiquement, Henri Gouraud ait pu prononcer une phrase aussi offensive contre l'Islam et contre les Levantins. Toutefois, il est intéressant de voir que l'opposition politique lui a souvent prêté des habits d'adversaire de l'Islam et donc de partisan de l'Église et plus particulièrement des Jésuites.

Le haut-commissariat fait régulièrement le constat d'une forte rivalité confessionnelle entre les chrétiens et les musulmans. Les premiers sont perçus comme protégés et avantagés par les Français. Cet argument est particulièrement utilisé par le camp chérifien lors de la crise de 1920. Les musulmans restent donc convaincus, après Khan Mayssaloun, qu'ils sont désavantagés. De plus, les musulmans s'opposent au morcellement de la Syrie et se considèrent comme des opposants politiques. Afin de calmer les ardeurs, en août 1921, Henri Gouraud reçoit les principaux chefs musulmans, accompagnés par Carlier, secrétaire général adjoint¹³⁴. Les musulmans lui reprochent son administration favorable aux chrétiens (notamment fiscalement et judiciairement) et s'opposent au recensement. Henri Gouraud apporte alors des éléments concrets et démontre qu'il n'y a aucune communauté avantagée : « J'ai répondu que j'avais toujours proclamé mon principe d'impartialité et que je défiais quiconque de prouver que ni le Gouvernement du Grand Liban, ni le haut-commissariat ne s'y étaient pas toujours conformés. J'ai fourni une preuve forte de cette impartialité, en donnant la liste des fonctionnaires et employés du Grand Liban qui,

¹³² SHD, 1 K 247 2, Fonds privé Pierre Lyautey, Discours d'Henri Gouraud au cercle de l'Union de Beyrouth, le 14 juillet 1921.

¹³³ Pierre La MAZIÈRE, *Partant pour la Syrie*, Paris, Librairie Baudinière, 1926, p. 191.

¹³⁴ MAE, 399 PAAP 143, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre du général Gouraud à Robert de Caix, le 19 août 1921.

par un curieux hasard, se compose de 274 chrétiens contre 273 musulmans »¹³⁵. De même, les fiches de recensement sont modifiées, il n'est plus indiqué « Nous, Gouvernement Libanais, certifions que Monsieur X... est Libanais » mais plutôt « « Nous, Gouvernement du Grand-Liban, certifions que le nommé X... est né à ... »¹³⁶. On peut voir dans ce premier échange la volonté du Haut-Commissaire de répondre aux demandes musulmanes quand elles sont concrètes.

Pourtant, les réticences musulmanes restent vives. Lors du premier anniversaire du Grand Liban, les chrétiens participent massivement aux célébrations tandis que les musulmans ne décorent pas leur maison et ne prennent pas part à la fête¹³⁷. La tension est présente jusqu'à la fête du recensement et des élections. Le 2 septembre 1922, Henri Gouraud reçoit une nouvelle délégation musulmane composée d'Abdallah Beyhum, Mohamed Tayara, Omar Daouk, Abdul Hamid Gandour, Mohamed Fakhouri, Anis Cheickh, Docteur Sameh Fakhouri¹³⁸. Ils indiquent qu'ils ne perçoivent pas la France comme un ennemi mais dénoncent les avantages politiques dont bénéficient les chrétiens :

« Nous aimons la France, nous sommes aussi partisans du mandat que les Chrétiens, mais la Communauté musulmane peut se plaindre que ses droits sont méconnus ; en effet, nous sommes à peu près, par rapport aux chrétiens, dans la proportion de 8 à 9, or il n'y a pas de musulman dans les Bureaux du Gouverneur ni du Secrétaire Général, il n'y a pas un seul Directeur musulman depuis la mort d'Assad Bey, sur 35 à 40 médecins de l'Assistance, il n'y a que 3 ou 4 musulmans, alors que pour les soins à donner aux femmes musulmanes, il y a intérêt à faire entrer dans les maisons musulmanes, un médecin musulman plutôt qu'un chrétien. Le budget des Hospices du Grand Liban est de 70 000 livres, sur lesquelles 3 000 seulement sont affectées à l'hôpital du Mufti de Beyrouth, 2 000 à celui de Tripoli alors que le Père Rémy touche 65 000 livres pour les hospices chrétiens. [...] Pour la Justice, même situation, dans aucun

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ SHD, 6 N 190, Fonds État-Major, Bulletin de renseignement du haut-commissariat entre le 16 août et le 5 septembre 1921.

¹³⁸ SHD, 1 K 247 28, Fonds privé Pierre Lyautey, Résumé de l'audience de la délégation musulmane, le 2 septembre 1922.

tribunal les musulmans n'ont la majorité ; sur 7 tribunaux au Liban, un seul Président est musulman »¹³⁹.

De même, ils souhaitent que Beyrouth devienne autonome. Contrairement au premier rendez-vous, Henri Gouraud ne leur donne pas de réponse concrète mais voit dans les charges musulmanes un malentendu. Le Haut-Commissaire annonce qu'il s'entretiendra rapidement avec le gouverneur afin de rétablir la situation. En effet, le 13 septembre, dans un télégramme à Trabaud, il demande la confirmation des propos musulmans et donc une réponse rapide s'ils s'avéraient véridiques¹⁴⁰.

Pour conclure, les musulmans ne sont pas considérés comme des ennemis du haut-commissariat. *A contrario*, le mandataire les considère comme des opposants et cherche ainsi à les séduire en répondant à leurs demandes. Henri Gouraud a fait preuve de respect et de partialité lorsqu'il a reçu les deux délégations. Pour chacune, il a cherché une réponse et a modifié sa politique en fonction. De même, le Haut-Commissaire participe, comme pour les chrétiens, aux fêtes religieuses musulmanes. Ainsi, le 2 novembre 1922 lors de la fête d'anniversaire de la naissance du prophète, Henri Gouraud se rend à la grande mosquée de Beyrouth où il est reçu avec enthousiasme¹⁴¹. Il est intéressant de voir que les adversaires d'Henri Gouraud, chérifiens ou francs-maçons, ont organisé une campagne de propagande efficace puisque les informations erronées sont restées dans la société libanaise. Henri Gouraud semble souffrir de son image d'envahisseur à la suite de la bataille de Khan Mayssaloun. Fayçal étant musulman, son vainqueur est perçu comme un opposant à l'Islam. Julie d'Andurain écrit notamment :

« La victoire militaire d'Henri Gouraud à Khan Meysaloun préfigure paradoxalement un échec politique majeur, celui de la politique française en Orient et par-delà du projet colonial tout entier. Une partie laïque, à laquelle appartient aussi Alexandre Millerand, ne pardonne pas à Henri Gouraud d'avoir fait le jeu des Maronites contre Fayçal qui devient, dans le même temps, le héros romantique d'une opinion publique internationale subjuguée

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ SHD, 1 K 247 6, Fonds privé Pierre Lyautey, Lettre du général Gouraud au gouverneur Trabaud, le 13 septembre 1921.

¹⁴¹ SHD, 7 N 4184, Fonds État-Major, Note d'Henri Gouraud à destination du Département des Affaires étrangères, le 4 novembre 1922.

par ce Bédouin fin et lettré. Henri Gouraud appartient désormais à une autre époque, celle de la conquête coloniale ».¹⁴²

Cette image ne le quitte pas malgré ses nombreux efforts pour séduire et diriger la communauté musulmane. La bataille de Khan Mayssaloun marque la politique d'Henri Gouraud dans la mémoire musulmane au Liban et en Syrie. Il faut alors compter sur le travail de titan effectué par le colonel Georges Catroux pour gagner les communautés blessées et pour permettre la libéralisation politique. La politique du haut-commissariat Henri Gouraud est différente de celle effectuée au Liban. Il est intéressant de comprendre d'une part, comment le haut-commissariat respecte davantage ses attributions dans les États voisins et d'autre part pourquoi le mandataire abandonne les chrétiens en Cilicie.

¹⁴² Julie D'ANDURAIN, « Un proconsulat en trompe-l'œil. Le général Henri Gouraud en Syrie (1919-1923) », *art. cit.*, p. 118.

D. En quoi la politique d'Henri Gouraud en Syrie et en Cilicie n'est-elle pas favorable aux chrétiens ?

- *La politique en Syrie d'Henri Gouraud : diviser, rassembler, fédérer*

Les Français entrent à Alep le 25 juillet 1920, à Damas le 26 juillet, à Homs le 28 et à Homs le 1^{er} août. Fayçal, vaincu, s'enfuit de Syrie. Les Français, vainqueurs, ont conquis la Syrie, mais que faire de ce territoire hostile. La France n'a aucun intérêt à affaiblir le pays, partie prenante essentielle du Levant. Toutefois, l'espoir chérifien, puis la désillusion causée par la chute de Fayçal, ont fortement déstabilisé les Syriens. Robert de Beauplan cite, par exemple, un partisan chérifien syrien désabusé par la tournure des événements :

« Fayçal apportait à la Syrie une espérance. Il était un drapeau. Il y avait autour de lui un embryon d'organisation nationale, des cadres prêts à imposer une forme administrative. La France le considérait comme l'homme de l'Angleterre ? Il n'appartenait pas aux Syriens de juger entre Anglais et Français ni d'apprécier des rivalités d'influences entre deux concurrents qui, par ailleurs, faisaient figure d'étroits alliés. Fayçal n'était a priori ni anglophile ni francophobe. Il avait éprouvé à Londres des déceptions dont la France aurait pu profiter. Il était prêt à collaborer avec elle s'il avait eu la certitude de trouver en elle l'appui dont il avait besoin. La France l'a accusé de duplicité alors qu'elle a peut-être manqué de patience »¹⁴³.

Pour contrer cette opposition politique, le haut-commissariat s'appuie sur les minorités non sunnites (Alaouites, Druzes, voire chiites) qui souhaitent sortir de la domination majoritaire¹⁴⁴. Lors de l'été 1920, le mandataire divise la Syrie en plusieurs États : l'État d'Alep, l'État de Damas, le Territoire des Alaouites, Alexandrette et plus tard le Djebel Druze. Parallèlement, le Grand Liban est créé en intégrant de nombreuses régions historiquement syriennes. On peut se demander à quelle mesure ce morcellement syrien permet de justifier la création du Grand Liban. En effet, en divisant l'ensemble de la Syrie, le Liban n'apparaît plus comme une exception. De plus, cela permet de réduire au silence le courant majoritaire, favorable à l'unité ; courant nationaliste auquel s'opposait les Libanistes. Dès le 7 août, à Damas, Henri Gouraud rappelle sa proximité avec

¹⁴³ Henri de WAILLY, *Liban, Syrie : le mandat – 1919-1940*, Editions Perrin, Paris, 2010, p. 151.

¹⁴⁴ Henry LAURENS, *L'Orient arabe, Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, op. cit., p. 224.

les musulmans à travers sa carrière militaire : « En dehors de mon passé, qui m'a donné de fidèles amis musulmans, je pense, après huit mois de séjour en Syrie avoir suffisamment marqué mes sentiments de respect pour la religion musulmane et de sympathie pour les musulmans, aussi bien que pour les chrétiens, lorsque je peux voir en eux des amis de la France »¹⁴⁵. La France n'est donc pas dans une logique prosélyte mais cherche à obtenir plus d'alliés dans la région.

Pourtant, la politique du haut-commissariat est critiquée. Pierre La Mazière, fervent opposant à Henri Gouraud et Maxime Weygand, partage les critiques des Syriens¹⁴⁶ : le morcellement aurait conduit à la multiplication des postes de fonctionnaires et donc à une augmentation des coûts mais surtout les nouveaux États sont l'illustration de la volonté politique de « diviser pour mieux régner ». Paradoxalement, l'unité monétaire mise en place par Robert de Caix aurait conduit des Syriens à la ruine en raison de la faiblesse du franc : ce qui freine le développement économique de la Syrie. La Mazière, étant opposé politiquement à la politique du Bloc national et donc à Henri Gouraud, on doit prendre ses propos avec un certain recul. Toutefois, les critiques concernant le morcellement ainsi que l'unité monétaire sont assez courantes dans la propagande chérifienne, dans la presse égyptienne ou dans certains dossiers des renseignements du haut-commissariat. Le mandataire cherche à se défendre d'être venu en colonisateur. Le 7 août, toujours à Damas, Henri Gouraud rappelle que la France ne vient pas au Levant en colonisatrice mais souhaite mettre en place un régime libéral¹⁴⁷. De même, le 13 septembre, le Haut-Commissaire affirme sa volonté mandataire d'être un guide pour les populations levantines¹⁴⁸. Robert de Caix, dans une longue note portant sur l'organisation des territoires syriens en mai 1921, affirme aussi que le morcellement territorial a été approuvé et salué par les populations syriennes :

« Cette division de la Syrie n'est point le résultat, ainsi que d'aucuns ont paru le croire, d'une décision arbitraire du commandement militaire ou de la fantaisie des représentants de la puissance mandataire ; elle est la conséquence logique des revendications librement émises par les populations syriennes jalouses d'affirmer leur particularisme.

¹⁴⁵ MAE, 399 PAAP 152, Fonds privé Henri Gouraud, Discours du général Gouraud à la municipalité de Damas, le 7 août 1920.

¹⁴⁶ Pierre La MAZIÈRE, *Partant pour la Syrie*, op. cit., p. 204-205.

¹⁴⁷ MAE, 399 PAAP 152, Fonds privé Henri Gouraud, Discours du général Gouraud à la municipalité de Damas, le 7 août 1920.

¹⁴⁸ Ibid., Discours du général Gouraud à Alep, le 13 septembre 1920.

La formation du Grand Liban avait été réclamée, ainsi qu'on le sait, avant, pendant et après la guerre, par les Libanais eux-mêmes. Dans la Syrie intérieure, le Gouvernement de Damas a conservé la forme qu'il s'était donnée spontanément, et il n'a été séparé de celui d'Alep que sur les demandes insistantes des populations de cette ville qui se plaignaient, non sans raison, de n'être point représentées comme elles le méritaient dans le gouvernement de Damas et de voir leurs intérêts administratifs et économiques sacrifiés à ceux de cette capitale. Enfin, la constitution du Territoire des Alaouites, au Nord du Liban, se justifie par la religion spéciale comme par la nature primitive des montagnards qui l'habitent »¹⁴⁹.

Le haut-commissariat démontre, qu'à la suite du départ des Chérifiens, la division du territoire s'imposait. Surtout, les nouveaux États correspondent à des logiques politiques, religieuses ou simplement géographiques. Cette justification est bancal, comme nous l'avons vu précédemment dans les échanges entre Henri Gouraud et Alexandre Millerand, que ce morcellement n'est que temporaire, son seul objectif est de freiner le nationalisme chérifien. Il est donc difficile de justifier par des logiques géographiques ou religieuses une politique profondément militaire et nationaliste. Le 3 août 1921, depuis la forteresse des Sires de Saône dans le territoire des Alaouites, Henri Gouraud s'adresse aux Syriens et rappelle les efforts faits par la France :

« Quand les Français ont débarqué ici, ils considéraient qu'ils allaient trouver dans ces montagnes des populations intelligentes, capables de comprendre qu'ils venaient pour leur bonheur et leur prospérité : et moi, qui avais l'honneur d'être à leur tête, je n'ai pas voulu d'abord montrer notre puissance militaire, pensant qu'après la Grande guerre, dont vous aviez entendu parler, tout le monde respecterait notre force. Je sais qu'il y en a parmi vous qui ont compris et qui nous sont toujours restés fidèles. Malheureusement la plus grande partie a préféré écouter les mauvais conseils de l'étranger ; ils sont entrés en lutte et ont tiré contre nous des coups de fusil. Je n'ai pas besoin de rappeler ce qui s'est passé alors. J'ai groupé mes soldats et sous les ordres du Colonel Nieger, les colonnes

¹⁴⁹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, op. cit., Document 47, Note sur l'organisation des territoires syriens sous mandat français par la section d'étude du bureau des renseignements du haut-commissariat, le 10 mai 1921 p. 156-159.

ont montré à tous vos hommes qu'il n'y a pas de rochers, ni de montagnes où les soldats français ne soient capables d'aller. Pendant cette période, certains d'entre vous ont eu des parents tués ou blessés des maisons ont été brûlées ; c'est la guerre qui a voulu cela ; c'est vous-mêmes qui l'avez fait.

Aujourd'hui tout cela est fini ; et si vous êtes là devant moi c'est que l'aman a été accordé et que je suis prêt à devenir votre ami. Je suis prêt à oublier que celui-ci a combattu, que celui-là a tué, mais à une condition, c'est que chacun doit comprendre que je ne veux plus de troubles, plus de brigandages, plus de pillages du pays. Je veux la paix complète.

Ceux qui ont envie de recommencer n'ont qu'à s'en aller jusqu'au jour où mes soldats les coucheront par terre dans un coin de la montagne. Ceux qui veulent m'écouter doivent rester pour m'aider par leur travail, par la culture, à développer la richesse de ce beau pays »¹⁵⁰.

L'été 1920 a fragilisé la relation franco-syrienne. Le Haut-Commissaire appelle donc désormais à une paix et à une alliance avec les Syriens et promet une fin sanglante à ceux qui souhaitent continuer le conflit. Henri Gouraud, dans ce discours, se montre particulièrement autoritaire quant à la continuité des violences mais cherche également à tisser une nouvelle alliance avec les populations. Syriens et Français ont été adversaires et ennemis, ils doivent désormais collaborer pour le développement du territoire. Le général proclame la fin de l'épisode militaire et l'ouverture d'un temps nouveau pour développer politiquement la Syrie. Ce discours se fait dans un contexte de discussions autour d'une potentielle fédération syrienne et de mécontentement généré par les violences chérifiennes persistantes en Syrie.

Le haut-commissariat a une réelle volonté de sortir des tensions syriennes par un développement économique et politique. C'est pourquoi Henri Gouraud choisit Georges Catroux pour administrer et accompagner une partie des territoires syriens. Son action remarquable permet au haut-commissariat de rentrer dans ses habits de mandataire et permet à la Syrie de se développer en se pacifiant.

Georges Catroux était en mission au Hedjaz après la Grande Guerre. Il connaît bien la famille chérifienne ainsi que son dessein politique¹⁵¹. Le colonel a été témoin de l'épisode

¹⁵⁰ Philippe GOURAUD, *op. cit.*, p. 122-123.

¹⁵¹ Georges CATROUX, *op. cit.*, p. 32.

violent opposant la France à Fayçal. Lors de son retour en France, Georges Catroux a été contacté par le général Henri Gouraud pour occuper le poste de délégué du haut-commissariat dans l'État de Damas. En effet, le départ des Chérifiens a laissé une forte agitation dans la région, il faut donc calmer les ardeurs et rallier les minorités à la politique française. Cette mission est risquée, mais le Haut-Commissaire a toute confiance en Georges Catroux, pour la mener à bien : ce dernier, fort de cette confiance, la réussit : « Georges Catroux a bien fait. Il est sur place dans la difficulté, il est responsable, il est juge des mesures à prendre. Notre rôle ici, n'est pas de le brider, mais de le soutenir. J'augure bien des suites de cette affaire et quelles qu'elles puissent être, je l'approuve d'avoir agi avec résolution »¹⁵².

La politique de Georges Catroux consiste à employer une méthode d'administration directe en contrôlant les services techniques et administratifs du jeune État tout en laissant, une certaine autonomie au gouvernement et au Gouverneur indigène¹⁵³. Ses résultats sont salués par le haut-commissariat notamment par Robert de Caix qui affirme : « Ce système est le seul qui sauvegarde l'autonomie des États »¹⁵⁴. Effectivement, le délégué réussit à ramener la paix à Damas mais sans coup de canon grâce à des coûts financiers élevés. Il indique notamment : « Nous étions en Orient où rien n'est gratuit, et la réussite d'un projet de l'espèce se trouvait à ce prix »¹⁵⁵. Pour obtenir la paix, Georges Catroux doit acheter l'alliance des Syriens. Par exemple, dès le mois de décembre 1920, il accepte de financer les œuvres scolaires du patriarche grec-orthodoxe afin d'obtenir l'approbation de sa communauté¹⁵⁶.

Néanmoins, le plus grand enjeu concerne le ralliement des Druzes. Cette communauté n'a jamais été soumise à une puissance étrangère, historiquement alliée des Britanniques, pour la rallier, le délégué doit faire preuve de malice et d'intelligence politique. À nouveau, Georges Catroux n'hésite pas à financer les alliances. Par exemple, il entretient des figures druzes comme l'émir Noury Chaalane de la tribu Rouallahs afin que ce dernier sécurise le désert druze¹⁵⁷. Le financement coûte environ 24 000 livres. Mais il permet d'obtenir l'alliance d'un dignitaire druze la surveillance du territoire. De même, il se rapproche de la famille Attrache qui désire l'autonomie du Djebel et son commandement¹⁵⁸.

¹⁵² *Ibid.*, p. 34.

¹⁵³ MAE, 399 PAAP 144, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre de Robert de Caix à Henri Gouraud, le 20 mars 1922.

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ Georges CATROUX, *op. cit.*, p. 48.

¹⁵⁶ MAE, 399 PAAP 142, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre de Robert de Caix à Henri Gouraud, le 2 décembre 1920.

¹⁵⁷ Georges CATROUX, *op. cit.*, p. 45.

¹⁵⁸ *Ibid.*

Si la première demande semble négociable, Georges Catroux ne souhaite pas que les Attrache puissent gouverner la région. Il se rend alors auprès de plusieurs autorités druzes, ce qui lui permet d'obtenir l'approbation de toutes les familles druzes. Seul Sultan Attrache s'oppose à la politique française.

Le Djebel Druze obtient ainsi son autonomie en mars 1921 et se soumet au haut-commissariat français. C'est un grand succès pour Georges Catroux puisqu'en obtenant leur ralliement, la France évite d'être confrontée à une communauté violente et radicale. De même, vis-à-vis des Britanniques et des Chérifiens, la France gagne un allié auparavant adversaire. À la lecture de l'histoire, cette alliance est d'autant plus importante que lors de la crise de 1925, les Druzes réussissent à faire tomber un Haut-Commissaire. Georges Catroux fait part des difficultés et de sa méthode :

« Vous imaginez les difficultés des négociations. C'était d'abord notre ignorance du milieu qui demeurait fermé, un milieu qui se trouvait être privé d'ossature politique, même élémentaire, où le principe d'autorité était disputé entre clans et personnages rivaux, où l'influence spirituelle des chefs de la foi était en conflit avec le crédit des seigneurs temporels, en un mot un milieu inconsistant duquel il fallait dégager quelques points d'appui solides. Il nous fallait lutter aussi contre la propagande de l'émir Abdallah, frère de Fayçal, qui rencontrait dans les désaccords druzes, un terrain favorable. Dix mois de patients efforts ont été marqués par ces résultats progressifs : acceptation du mandat par l'unanimité des chefs religieux et la majorité des chefs temporels ; installation de conseillers français, ... enfin triomphe suprême, installation sans coup férir, aux acclamations de la population, d'une garnison française à Soueida, la capitale. Le pays contre lequel les Turcs, installés depuis six siècles, avaient dû, il y a une quinzaine d'années encore, mettre en ligne six bataillons, pavoisait ses villages pour recevoir deux bataillons [...]. C'est ainsi que l'État de Damas et le Djebel Druze ont été pacifiés sans que nos canons aient parlé »¹⁵⁹.

La politique menée par Georges Catroux mérite d'être exposée et étudiée, notre étude est rapide mais elle démontre que le mandataire avait la possibilité d'être autoritaire tout en

¹⁵⁹ Henri de WAILLY, *op. cit.*, p. 156-157.

permettant le libéralisme politique. En effet, contrairement au Grand Liban, le pouvoir politique est entre les mains des Syriens. Ainsi, Georges Catroux entre pleinement dans le concept de mandat et de *self-government* souhaité par la Société des Nations. Ses travaux seront effectifs jusqu'en 1925 lors de la crise syrienne.

Le morcellement de la Syrie a été une erreur selon Georges Catroux, le général Henri Gouraud en est conscient¹⁶⁰ et cherche à réparer cette erreur en proposant, dès 1921, la mise en place d'une fédération syrienne, quelques mois après la création des nouveaux États. Selon le Haut-Commissaire, la fédération ne remet pas en cause l'autonomie des États puisqu'elle prendra la forme politique des systèmes suisses ou américains, c'est-à-dire une coopération économique, politique et administrative sans avoir une centralisation des pouvoirs¹⁶¹. Certains États, comme les Alaouites ou les Druzes, craignent toutefois d'être absorbés par Damas ou Alep. En réponse, Henri Gouraud affirme que la fédération est une opportunité amenée à évoluer dans le temps. L'intérêt majeur pour le haut-commissariat est de permettre l'éducation politique des populations syriennes. Or, la proposition fédérale se heurte à l'opposition de certaines communautés comme nous avons pu le voir lors de l'incident de Diman entre les Maronites et le haut-commissariat. Pour autant, selon Robert de Caix, certains Libanais seraient favorables à l'entrée du Grand Liban dans la fédération : les musulmans qui ne souhaitent pas être dominés par les chrétiens, les orthodoxes préférant les musulmans aux Maronites mais également des Maronites reconnaissant que le Grand Liban contient trop d'éléments musulmans¹⁶². Dans ce contexte, le secrétaire avait alors invité le Haut-Commissaire et le gouvernement français à détacher Tripoli du Liban pour en faire un municipe autonome et un siège du haut-commissariat, proposition restée sans suite.

Le 20 juin 1921, Henri Gouraud prononce à Damas un long discours où il décrit les bénéfices de la fédération¹⁶³. Comme en Suisse, la fédération pourrait permettre d'unir des populations de religion ou de langue différentes dans un ensemble administratif et par un sentiment national commun. De même, le 28 juin 1921, à Aley, siège estival du haut-commissariat, il exprime l'objectif libéral de la fédération ainsi que

¹⁶⁰ Georges CATROUX, *op. cit.*, p. 27.

¹⁶¹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, *op. cit.*, Document 60, Télégramme d'Henri Gouraud au Consul de France à Jérusalem, le 21 juin 1921, p. 178-179.

¹⁶² Gérard D. KHOURY, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban*, *op. cit.*, p. 341-345.

¹⁶³ MAE, 399 PAAP 153, Fonds privé Henri Gouraud, Discours du général Gouraud à Damas, le 20 juin 1921.

son fonctionnement politique¹⁶⁴. La nouvelle est plutôt bien accueillie par la population levantine. Mais les Syriens restent insatisfaits par cette unité partielle, ils souhaitent une grande Syrie avec une plus grande autonomie.

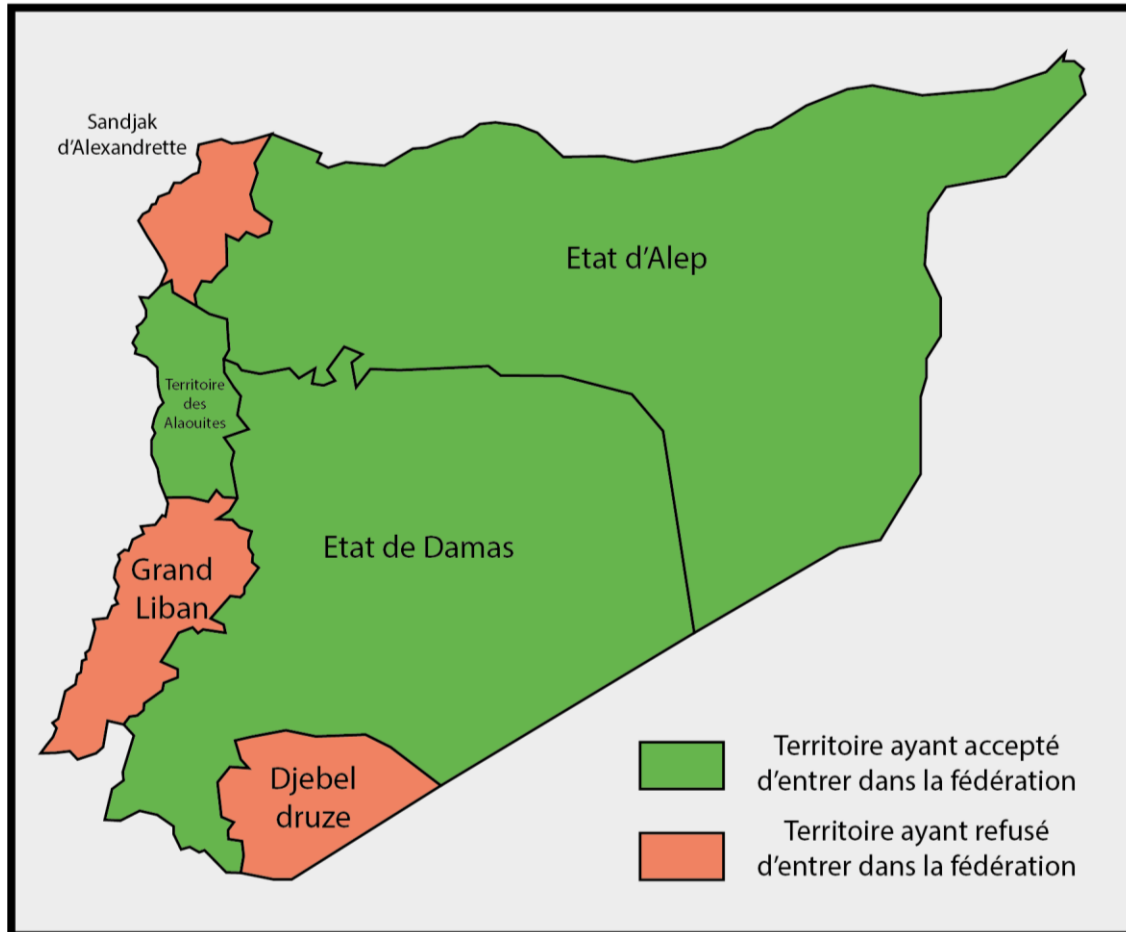


Figure 12 : Carte de la constitution de la fédération syrienne le 28 juin 1922

Le 28 juin 1922, Henri Gouraud proclame à Alep la création de la fédération syrienne rassemblant le Territoire des Alaouites, l'État de Damas et celui d'Alep¹⁶⁵ :

« La France, Puissance Mandataire, devait, en effet, vous donner d'abord la sécurité : elle l'a fait et c'est au sang généreusement versé par ses soldats que vous devez aujourd'hui de vaquer en toute tranquillité à vos affaires personnelles¹⁶⁶. »

Dans son discours, Henri Gouraud répond aux critiques. Il affirme que la politique française n'est pas directive, elle accompagne les populations vers l'indépendance.

¹⁶⁴ SHD, 1 K 247 30, Fonds privé Pierre Lyautey, Discours d'Henri Gouraud à Alep, le 28 juin 1921.

¹⁶⁵ Voir document en annexe 19.

¹⁶⁶ *Ibid.*, Discours du général Gouraud à Alep devant les délégués des États syriens annonçant la création de la fédération syrienne, le 28 juin 1922.

Comme souvent, le Haut-Commissaire utilise la fédération suisse comme exemple à suivre. Ce qui est particulièrement intéressant dans son propos se trouve dans le quatrième paragraphe lorsque Henri Gouraud indique que la Syrie doit désormais obtenir « une existence de droit ». Le général exprime la possibilité que la fédération devienne importante, voire qu'elle permette la création d'un État syrien. C'est un changement marquant car il montre la volonté française de revenir sur son opposition initiale d'une Syrie unitaire. L'objectif d'Henri Gouraud est d'allier l'autonomie des Druzes ou des Alaouites dans un ensemble fédéral afin de contenter à la fois les minorités et les sunnites majoritaires. Le 1^{er} juillet, Henri Gouraud annonce à Raymond Poincaré dans un télégramme la création de la fédération syrienne¹⁶⁷. Il indique que la population a reçu positivement l'information de cette nouvelle entité. De même, le Haut-Commissaire partage les résultats de l'élection du président syrien, il s'agit de Soubhi Bey Bererket, ancien partisan chérifien mais ayant des sentiments francophiles.

L'intérêt principal de la fédération est la mise en place d'une union douanière et monétaire entre les trois territoires, facilitant les échanges commerciaux. De même, le Conseil fédéral, composé de cinq membres de chaque État, est censé permettre l'adoption d'une législation unique au sein de la fédération, voter les projets communs de travaux publics ou d'une politique d'intérêt commun¹⁶⁸. Le Grand Liban ne fait donc pas partie de la fédération, tout comme le Djebel Druze, mais une convention est signée avec la fédération. L'article premier définit les points de collaboration :

« Article premier : des ententes pour une durée déterminée peuvent être conclues dans les formes indiquées ci-après entre la Fédération des États de Syrie et l'État du Grand Liban. Ces ententes peuvent porter sur :

L'adoption des lois ou de règlements uniformes.

La participation à des travaux d'intérêt commun.

L'utilisation par les ressortissants de la Fédération d'institutions appartenant à l'État du Grand Liban ou inversement.

¹⁶⁷ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, op. cit., Document 177, Télégramme du général Gouraud à Raymond Poincaré, le 1er juillet 1922, p. 376-377.

¹⁶⁸ *Ibid.*, Document 175, Arrêté n°1459 bis portant sur l'organisation provisoire de la fédération des États autonomes de Syrie, le 28 juin 1922, p. 370-374.

La création d'institutions présentant un intérêt commun »¹⁶⁹.

Ainsi, comme les États appartenant à la fédération, le Grand Liban est invité à statuer sur la mise en place de lois communes et sur un allègement douanier. De même, des initiatives politiques peuvent être mises en place, elles doivent émaner du Gouverneur libanais, du Président de la fédération ou du Haut-Commissaire. Dans les deux cas, les initiatives viendraient d'agents français et non des Libanais.

La fédération marque ainsi la victoire du haut-commissariat. Deux points sont à noter : d'une part, l'échec du morcellement étatique a finalement été rattrapé par Henri Gouraud avec la mise en place de la fédération syrienne considérée comme le point de départ d'une alliance plus forte ; d'autre part, les Libanais, qui ne souhaitaient pas entrer dans la fédération, y sont finalement par la convention entre les deux entités politiques. On peut voir dans la politique syrienne d'Henri Gouraud que l'intérêt des Libanais n'est pas toujours pris en compte. Le Haut-Commissaire défend avant tout l'intérêt commun du Levant, même s'il doit délaissier quelques communautés pourtant alliées. L'intérêt commun est également la ligne directrice d'Henri Gouraud en Cilicie où il abandonne les communautés chrétiennes au profit de la paix avec la Turquie kémaliste.

- *Pourquoi Henri Gouraud abandonne-t-il les chrétiens en Cilicie ?*

La Cilicie n'est pas, historiquement, une région de Syrie mais les milieux coloniaux français, durant la guerre, insistent pour qu'elle entre dans l'influence française¹⁷⁰. Tout d'abord, géographiquement, les montagnes ciliciennes permettent de protéger le reste du territoire syrien des attaques turques ou russes. D'autre part, économiquement, la production de coton cilicienne est importante et pourrait bénéficier à l'industrie syrienne et française. Enfin, diplomatiquement, la France a besoin d'avoir une large sphère d'influence au Levant afin de pouvoir concurrencer la Grande-Bretagne¹⁷¹. De plus, la Cilicie est peuplée par des Arméniens qui sont, eux aussi, des alliés de la France. On rappelle notamment les différentes opérations de sauvetage durant la Grande Guerre et la création de la légion

¹⁶⁹ *Ibid.*, Document 230, Convention entre le Liban et la Fédération syrienne signée par Soubhi Bey Barakat et le commandant Trabaud, le 30 janvier 1923, p. 474-475.

¹⁷⁰ Vahé TACHJIAN, *La France en Cilicie et en Haute-Mésopotamie, Aux confins de la Turquie, de la Syrie et de l'Irak (1919-1933)*, op. cit., p. 28.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 29.

arménienne. Après la guerre, la France a rapatrié à ses frais 120 000 Arméniens en Cilicie¹⁷². Cela montre son désir de construire un territoire pacifié et durable pour les chrétiens.

Le 19 janvier 1919, le colonel Brémond est nommé administrateur en chef de la région¹⁷³. Ce dernier, comme les troupes françaises dans la région, est « passionné », par la Cilicie et déclare son objectif : « je n'ai qu'une idée : que la Cilicie reste française »¹⁷⁴. Son désir vient alors souvent se mêler et s'opposer aux intérêts généraux du haut-commissariat et du général Henri Gouraud. Il n'hésite pas à déclarer lors des négociations avec la Turquie qu'abandonner la Cilicie serait « depuis la perte de l'Inde, du Canada et de l'Égypte, notre histoire n'a pas vu plus belle trahison »¹⁷⁵. Surtout, Brémond se caractérise par sa haine des Turcs : « Cette race turque qui ne peut fournir que des paysans routiniers ou des fonctionnaires pervers, et chez laquelle (...) on ne peut jamais avoir un ami »¹⁷⁶. Si durant l'occupation britannique, il est soumis à l'approbation d'Edmund Allenby, Brémond garde une certaine autonomie qui permet le retour des éléments arméniens en Cilicie¹⁷⁷.

La Turquie est, après la guerre et l'armistice de Moudros, assiégée de toute part par les occupants. Grecs, Kurdes, Italiens, Britanniques et Français cherchent à occuper des régions historiquement turques¹⁷⁸. Mustapha Kemal se proclame alors comme le libérateur de la Turquie. En s'affichant en figure nationaliste, il souhaite combattre les envahisseurs et restaurer les frontières turques. L'armée kémaliste vient ainsi à bout des forces kurdes dès 1919. Parallèlement, la Sublime Porte reste encore à la tête de l'Empire ottoman et demeure donc le seul intermédiaire pour les Européens.

En 1919, la situation est bonne en Cilicie. Brémond atteste dans un discours que les Français ont réalisé un grand travail de pacification et de restauration de la région après la guerre qui a meurtri le territoire : « Messieurs, il est d'usage aux grandes fêtes annuelles, de jeter un regard sur la période écoulée pour faire le bilan de l'œuvre accomplie : la nôtre est encore trop récente pour qu'elle puisse faire l'objet d'une longue énumération, cependant nous pouvons parler avec satisfaction de l'insécurité de février-mars dernier aujourd'hui disparue, de la gendarmerie et de la police améliorées, du service des Postes et Télégraphes réorganisé, de la voirie des villes organisée, de la justice améliorée, de l'Administration

¹⁷² Paul de VÉOU, *La Passion de la Cilicie, 1919-1922*, *op. cit.*, p. 90.

¹⁷³ Vahé TACHJIAN, *op. cit.*, p. 38.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 56.

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 57.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 55.

¹⁷⁸ Henri de WAILLY, *op. cit.*, p. 132.

apurée et convenablement payée, du service d'hygiène et d'assistance instauré, du service vétérinaire esquissé »¹⁷⁹. De même, Paul de Véau indique, dans son ouvrage *La Passion de la Cilicie*, que la paix est revenue dans la région : « On ne voyait plus dans les rues de groupes en haillons, affalés au centre de leurs ballots, dans la neige ou la boue, sur leurs tapis splendides. Le vendredi les mosquées, les églises, le dimanche, avaient un air de fête. Les Chrétiens, immobiles, écoutaient sonner les cloches »¹⁸⁰. La paix concerne avant tout les Arméniens qui ont pu retrouver leurs biens immobiliers après les réquisitions ottomanes et peuvent espérer une vie sans violence.

Mais le remplacement des troupes, le 1^{er} novembre 1919, marque un changement de paradigme¹⁸¹ : le gouvernement n'envoie pas suffisamment de soldats pour remplacer numériquement les Britanniques et les troupes sont essentiellement placées sur le front syrien. De plus, Henri Gouraud en remplaçant François Georges-Picot reçoit un titre modifié « Haut-Commissaire de Syrie et de Cilicie » et non plus d'Arménie. Cela illustre l'abandon des Français quant à la restauration d'une Arménie cilicienne. Enfin, les Kémalistes envoient en quantité des armes dans les villes ciliciennes dont Marache¹⁸². La tension augmente dans la région notamment lorsque Kemal appelle les Turcs à la chasse aux Arméniens.

En réponse, Brémond se plaint alors de la situation auprès d'Henri Gouraud : « J'ai naturellement laissé toute latitude aux gouverneurs des nouveaux territoires occupés pour les dates d'application du contrôle. En effet, les forces que nous avons actuellement sont encore insuffisantes pour briser à coup sûr un refus d'obéissance qui serait certain. Et une préparation morale par accoutumance de relations est nécessaire »¹⁸³. Or, si le nouveau Haut-Commissaire a apprécié sa visite cilicienne, ni lui ni son administration ne sont des partisans de la Cilicie française et de sa politique : Robert de Caix souhaite un rapprochement pacifique avec les Turcs et Henri Gouraud demande à Brémond d'appliquer une gouvernance moins directe¹⁸⁴. Le rêve arménien puis cilicien n'est donc qu'une illusion éphémère puisque le haut-commissariat Gouraud n'a pas vocation à conserver ce territoire, il serait plus enclin à négocier avec la Turquie. Pourtant, la France ne doit pas laisser les violences kémalistes se développer, il en va de son honneur et de son statut de la Grande Guerre, notamment face à la Turquie. À partir de là, le mandataire est face à

¹⁷⁹ Paul de VÉOU, *op. cit.*, p. 96.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 98.

¹⁸¹ Vahé TACHJIAN, *op. cit.*, p. 62.

¹⁸² Paul de VÉOU, *op. cit.*, p. 111.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 113.

¹⁸⁴ Vahé TACHJIAN, *op. cit.*, p. 114.

un dilemme : protéger les minorités chrétiennes ou établir une relation pérenne avec la Turquie.

Parallèlement aux combats violents, le haut-commissariat et le gouvernement français négocient à la fois avec la Sublime Porte et avec Mustapha Kemal afin de conserver une partie de la Cilicie et obtenir la paix.

Le haut-commissariat ne veut pas se battre en 1920 contre les Kémalistes : Henri Gouraud manque de troupes et souhaite plutôt les diriger vers les attaques surprises des Chérifiens ; ainsi le mandataire souhaite un *statu quo* en Cilicie jusqu'au règlement territorial avec Fayçal. Mais dès le mois de janvier, les Turcs attaquent la Cilicie française : le 1^{er} janvier, des spahis sont massacrés à Ishahié, puis le 4 janvier, les liaisons entre les villes d'Adana et de Marache sont coupées¹⁸⁵. La colonne française n'arrive pas à entrer à Marache avant le 10 janvier. Il est à noter que les soldats kémalistes sont violents et très durs à combattre : ils n'hésitent pas à torturer les soldats français afin d'intimider le commandement.

Henri Gouraud décide, en réponse, d'envoyer le colonel Normand pour connaître la situation des territoires de l'Est, sous influence française mais où les troupes ne sont pas présentes afin de « rendre compte des dispositions des milieux dirigeants turcs et de l'emprise des tendances nationalistes sur eux. Les milieux en question seraient-ils favorables à l'établissement d'une collaboration administrative française dans la région, collaboration qui ne serait d'ailleurs pas incompatible avec le maintien de la souveraineté de l'État ottoman »¹⁸⁶. La mission Normand s'avère être un échec, les Kémalistes ont organisé des mouvements francophobes tout au long de la visite. Sajous s'offusque de cette mission précipitée et mal préparée auprès de Brémond et d'Henri Gouraud : « Quoiqu'on en puisse dire et qu'on en puisse écrire, je déclare que la mission du colonel Normand a subi un échec des plus complets et le plus désastreux pour notre influence. Elle n'était pas préparée : elle aurait pu l'être, mais pas par un simple télégramme envoyé de Beyrouth au vali. Il est enfantin de croire les Turcs aussi simples »¹⁸⁷. Malgré tout, le rapport Normand préconise d'installer un contrôle français léger dans ces territoires. Henri Gouraud étant satisfait du travail, il renvoie Normand à Marache pour soutenir les troupes françaises. Or, le colonel se montre une fois de plus incompetent en affichant sa camaraderie vis-à-vis de la Turquie : « J'ai toujours protégé les musulmans et je viens à Marache avec l'espoir de

¹⁸⁵ Paul du VÉOU, *op. cit.*, p. 122.

¹⁸⁶ Vahé TACHJIAN, *op. cit.*, p. 121.

¹⁸⁷ Paul de VÉOU, *op. cit.*, p. 120.

pouvoir y rétablir un mutessarif turc. Je ne brûlerai aucun village, mais je veux passer et marcher d'abord avec vous. Je suis soldat et n'ai qu'une parole : la France doit devenir votre amie »¹⁸⁸. Cette fois-ci Henri Gouraud s'offusque et arrête les frais.

Parallèlement, les violences continuent : à Marache, les Arméniens, réfugiés dans une église, sont brûlés vifs par les Turcs¹⁸⁹. De même, les postes français et les convois sont pris pour cible et de nombreux soldats sont tués¹⁹⁰. Le 11 février, la garnison française abandonne Marache, suivie par 3 500 réfugiés arméniens, dont mille meurent en chemin¹⁹¹. La France perd son honneur dans les combats. Dufieux n'hésite pas à comparer cette évacuation à la défaite napoléonienne en Russie¹⁹². Kemal cherche à enfoncer son adversaire en appelant les populations turques et les musulmans syriens à former le djihad contre les forces françaises :

« Le Grand Empire ottoman qui a vécu avec gloire et honneur durant six cents ans, gémit aujourd'hui sous l'oppression des gouvernements sauvages anglais et français. Le petit gouvernement grec contre lequel le bâton ottoman était toujours levé comme une épée au-dessus de sa tête, a occupé notre chère Smyrne.

Le drapeau français flotte dans toutes les parties de l'Anatolie. Ceci n'est-il pas une honte pour vous ?

Frères ! C'est un moment de patriotisme et d'action. Le gouvernement arabe s'appuie et s'appuiera sur nous. Leurs appels et leurs efforts m'enorgueillissent.

Notre saint souverain affligé, S. M. le sultan Mehmed Vahideddine aime le djihad, aime sa patrie et aime son peuple.

Vous qui êtes des Ottomans, vous qui êtes des Turcs, faites sentir votre présence. La force imaginaire des Français ne doit pas vous effrayer.

Dans toute la Syrie il n'y a que trente bataillons de troupes françaises qui

¹⁸⁸ Vahé TACHJIAN, *op. cit.*, p. 126.

¹⁸⁹ Paul de VÉOU, *op. cit.*, p. 129.

¹⁹⁰ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, *op. cit.*, Document 29, Télégramme d'Henri Gouraud à Alexandre Millerand, le 25 janvier 1920, p. 35-36.

¹⁹¹ Paul de VÉOU, *op. cit.*, p. 129.

¹⁹² Henri de WAILLY, *op. cit.*, p. 135.

sont dispersées en divers points. Ceux-là ne reçoivent pas de secours ni de renforts. Conservez toujours votre force cachée, vous devez être prêts à tout moment pour le Djihad. Partout où vous verrez un Français, avertissez avant que vos ennemis ne se multiplient. Saisissez leurs munitions. Dieu est avec vous. De mon côté, bien qu'étant faible, je ne manquerai pas de vous secourir de toutes façons. Gardez-vous que l'ennemi ne s'approche de votre porte »¹⁹³.

Le 6 février, Henri Gouraud réagit en procédant au déclassement de Dufieux dans le commandement cilicien au profit du général de Lamothe¹⁹⁴. La France doit répondre aux violences turques, d'autant qu'un rapprochement entre Fayçal et Kemal est possible. Cette alliance viendrait les encercler et les mènerait à la défaite. Les pertes françaises sont importantes : entre la fin janvier et le 15 février 1920, 212 soldats sont morts, 331 sont blessés et 181 ont disparu¹⁹⁵. Il faut rétablir rapidement la situation pour l'honneur de la France et éviter une catastrophe militaire. De même, les Arméniens, victimes d'importants massacres, commencent à perdre confiance envers la France qui ne les protège pas¹⁹⁶. Mustapha Kemal continue le développement de son action en formant une Grande Assemblée nationale à Angora s'éloignant ainsi du pouvoir ottoman¹⁹⁷.

En mars, le haut-commissariat réussit enfin à obtenir de nouvelles troupes supplémentaires. En effet, Alexandre Millerand se montre enclin à maintenir la présence française par l'arrivée de renforts militaires¹⁹⁸. Si la situation s'améliore, les défaites continuent puisqu'après deux mois de siège, la ville d'Ourfa tombe le 11 avril¹⁹⁹. À partir de mai, Henri Gouraud et Alexandre Millerand envisagent une évacuation militaire

¹⁹³ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, op. cit., Document 38, Kemal à la population d'Aintab, janvier 1920, p. 60-61.

¹⁹⁴ *Ibid.*, Document 45, Télégramme de Gouraud à Alexandre Millerand, le 6 février 1920, p. 66-67.

¹⁹⁵ AN, C 14637, Fonds Assemblées nationales, Télégramme du ministère des Affaires étrangères à Louis Barthou, président de la Commission des Affaires étrangères à la Chambre, le 3 mars 1920.

¹⁹⁶ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, op. cit., Document 83, Télégramme de J-A Defrance, Haut-Commissaire à Constantinople, à Alexandre Millerand, le 6 mars 1920, p. 112-113.

¹⁹⁷ Philippe GOURAUD, op. cit., p. 47.

¹⁹⁸ MAE, 399 PAAP 130, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre d'Alexandre Millerand à Henri Gouraud, le 16 mars 1920.

¹⁹⁹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, op. cit., Document 186, Télégramme du général Gouraud à Alexandre Millerand, le 26 avril 1920, p. 254-255.

de la Cilicie, malgré le risque pour les communautés arméniennes²⁰⁰. Parallèlement, les négociations menées par Robert de Caix permettent la mise en place d'un cessez-le-feu entre le 31 mai et le 18 juin 1920. Le commandement français peut alors réorganiser ses troupes. Le front se stabilise et prend la forme d'une guerre de position et de siège jusqu'en 1921. Régulièrement les Arméniens sont pris pour cible.

En octobre 1920, Henri Gouraud est remise en cause par le gouvernement. Ce dernier s'offusque du manque de confiance de Georges Leygues et rappelle son bilan :

« V.E. me permettra de dire que je suis surpris, et péniblement affecté, d'apprendre qu'elle puise ses renseignements sur la situation en Cilicie à une source autre que celle que lui fournissent mes télégrammes et rapports. Je crains que la "source sérieuse", à laquelle V.E. fait allusion, ne soit que la conséquence de la campagne menée par le Colonel Brémond, dont j'ai rendu compte à V.E. par ma lettre 22 septembre, confiée au Commandant Mondielli.

Je ne puis accepter la critique que tout le nécessaire n'ait été tenté pour renforcer le Général Dufieux et lui permettre les abords d'Adana et du chemin de fer. [...] En résumé, il m'est permis d'affirmer que les troupes mises à ma disposition ont été employées au mieux pour remplir la lourde tâche qui m'avait été confiée, et qu'il a même fallu à mon État-major une persévérante activité et un ingénieux esprit de ressources pour faire face, depuis un an, aux difficultés croissantes que nous ont créées l'offensive kémaliste, au nord, et l'attitude de l'Émir Feysal, à l'Est »²⁰¹.

La pression s'accroît avec la diffusion par la presse, des violences sur le front cilicien. Par exemple, le 22 décembre 1920, le futur Haut-Commissaire, Maurice Sarrail, écrit dans un article les difficultés de l'État-Major français à envoyer des soldats en Syrie en raison de l'extrême violence des combats sur place et appelle à une évacuation des troupes²⁰². De même, une note de l'État-Major du 10 août 1921 est partagée afin de faire part des conditions de vie des soldats français en Cilicie :

²⁰⁰ *Ibid.*, Document 200, Télégramme d'Henri Gouraud à Alexandre Millerand, le 2 mai 1920, p. 268-269.

²⁰¹ *Ibid.*, Document 508, Télégramme de Gouraud à Leygues, le 10 octobre 1920, p. 698-700.

²⁰² AN, FT 7160051, Fonds Panthéon, Dossier Sarrail, Article de Maurice Sarrail « Rumeurs ciliciennes », le 22 décembre 1920.

« Les officiers de distribution doivent être mis en garde contre la tendance que l'on a à signaler comme avariées des viandes qui sont simplement décongelées ou moisies.

Ils doivent savoir que les viandes en voie de décongélation ont un aspect peu engageant qui peut prêter à confusion : muscles flasques, surface recouverte parfois d'enduit gluant, sèches, ternes, avec reflets verdâtres.

On ne doit conclure à l'avarie de la viande que lorsqu'elle exhale l'odeur de la putréfaction, et encore l'altération n'étant très souvent que superficielle, il suffit de pratiquer un épluchage des parties malodorantes.

Les moisissures n'existent qu'à la surface de la viande et s'enlèvent par brossage à l'eau salée et parage des parties tachées.

Sans commentaire, disons-nous ? Quelle puanteur et quelle horreur, tout de même ! Être loin des siens, employé contre sa conscience à des incendies, des exécutions et des razzia, et être nourri de charogne ! Mieux vaut le bain »²⁰³.

La violence du front caractérise la guerre cilicienne. Plus tard, Pierre Benoit décrit, dans *la Châtelaine du Liban*²⁰⁴, les traumatismes de son héros lors de sa participation au conflit. L'armistice conclue avec Ankara et l'engagement des troupes kémalistes dans les combats avec les troupes grecques marquent la fin des violences, à l'été 1921. Le gouvernement français et le haut-commissariat ne veulent plus combattre en Cilicie. L'enjeu n'est pas assez important et les risques militaires trop importants.

En effet, après son arrivée au Levant, Henri Gouraud se montre, favorable à une paix durable avec la Turquie²⁰⁵. Il ne considère pas la Cilicie comme un territoire syrien et ne souhaite pas perdre du temps et des hommes pour une région non convoitée. Son sentiment est renforcé par l'arrivée d'Alexandre Millerand à Matignon. Ce dernier souhaite agir pour la paix sans pour autant être conciliant avec le nationalisme turc,

²⁰³ MAE, 399 PAAP 182, Fonds privé Henri Gouraud, Note de l'État-Major de l'armée du Levant n°56.661/4 S, en date du 10 août 1921.

²⁰⁴ Pierre BENOIT, *La Châtelaine du Liban*, op. cit.

²⁰⁵ AN, 470 AP 60, Fonds privé Alexandre Millerand, Notes sur la paix avec la Turquie, écrit par Henri Gouraud, le 2 février 1920.

qui semble proche des bolchéviques²⁰⁶. Ainsi, en mai 1920, un premier accord semble possible avec la Sublime Porte. Le sultan s'engagerait, par obligation à respecter la protection des minorités. L'accord scandalise les troupes françaises en Cilicie et n'est pas accepté par les Kémalistes. Le gouvernement comprend que pour espérer une issue favorable au conflit, il est nécessaire de considérer Kemal comme un intermédiaire diplomatique. C'est pourquoi, le 15 mai, Henri Gouraud décide d'envoyer Robert de Caix rencontrer Kemal :

« À la suite des conversations que divers membres du Parlement turc, de passage à Beyrouth, ont eues avec moi, je crois intéressant de prier mon Secrétaire Général, Monsieur Robert de Caix, que j'envoie à Paris, de faire le détour d'Angora pour s'entretenir avec Votre Excellence.

Je n'ai pas qualité pour discuter les termes du traité de paix entre les Alliés et la Turquie, mais il me paraît souhaitable, dans l'intérêt des deux parties, de mettre fin au malentendu que les membres de l'Assemblée Nationale venus à Beyrouth m'ont dit exister et dont les effets, aux confins des territoires que j'occupe, rendent plus malaisée la bonne volonté que la France n'a cessé de manifester à la Turquie dans les discussions préliminaires à la rédaction du Traité de Paix.

Monsieur de CAIX s'entretiendra avec Votre Excellence de ce sujet et de l'ensemble de la situation et vous pourrez lui formuler vos desiderata, dont il ne manquera pas de rendre compte à Paris.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de lui faire bon accueil et de lui faciliter de toute manière son voyage jusqu'à Angora [Ankara], et d'Angora à Constantinople »²⁰⁷.

Le secrétaire général du haut-commissariat réussit sa mission puisque dès son retour au Liban, un cessez-le-feu est proclamé entre les deux armées. En juin 1920, la France propose à la Sublime Porte et à Kemal, un premier texte d'accord²⁰⁸. À nouveau,

²⁰⁶ SHD, 7 N 4186, Fonds État-Major, Télégramme d'Alexandre Millerand à Henri Gouraud, le 4 mai 1920.

²⁰⁷ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, op. cit., Document 227, Télégramme d'Henri Gouraud à Kemal, le 15 mai 1920, p. 309-310.

²⁰⁸ MAE, 399 PAAP 136, Fonds privé Henri Gouraud, Dossier portant sur le traité de paix avec la Turquie, en juin 1920.

la question des minorités est mentionnée. Lors des nombreuses phases de négociations, le haut-commissariat, satisfait les demandes en reconnaissant la Turquie kémaliste mais elle attend en contrepartie que les minorités chrétiennes soient protégées. Un des objectifs du haut-commissariat, pendant ces négociations, était de faire perdurer la politique de la majorité et des Capitulations. Un autre objectif était de concilier la protection des chrétiens par des traités tout en obtenant une paix durable avec la Turquie. Mais les Kémalistes arrêtent les discussions attendant davantage de promesses territoriales. Henri Gouraud parle alors de la « mauvaise volonté, sinon de la mauvaise foi » de la part de Kemal dans les négociations²⁰⁹. Il fait un résumé des mensonges du Turc dans un télégramme à Alexandre Millerand le 8 juin 1920. Les combats reprennent alors. Les discussions ne recommencent qu'à l'automne 1920 et mènent au traité de Sèvres²¹⁰. Cet accord officialise le morcellement de la Turquie or les Kémalistes le refusent catégoriquement. Le gouvernement continue son travail de discussion à la fois avec la Sublime Porte et avec les Kémalistes, à Londres, en mars 1921, deux délégations turques sont invitées à la table des négociations²¹¹. Le gouvernement français est représenté par Aristide Briand, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, ainsi que Philippe Berthelot et Henri Gouraud. Un accord est enfin trouvé entre les quatre parties. Il est convenu que les bandes armées soient désarmées, les troupes françaises évacuent les territoires ciliciens qui sont rendus à la Turquie et en échange le gouvernement turc assure la protection des minorités ethniques et le maintien des œuvres scolaires et hospitalières missionnaires²¹². Mais, à nouveau, il est contesté par Ankara. Kemal indique que l'accord n'est pas conforme au Pacte national. De même, les agents français du haut-commissariat s'offusquent : Garnier-Duplessis parle notamment d'une capitulation²¹³.

Cependant, Henri Gouraud pense qu'un accord est proche, les négociations étant presque abouties. Lors de son voyage de retour, il rencontre le colonel Prételat, délégué du haut-commissariat en Cilicie, et Dufieux²¹⁴. Les trois hommes commencent à préparer l'évacuation des troupes et l'exil massif des Arméniens vers la Syrie. Parallèlement,

²⁰⁹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, op. cit., Document 294, Télégramme de Gouraud à Alexandre Millerand, le 8 juin 1920, p. 397-399.

²¹⁰ *Ibid.*, Document 518, Télégramme de Leygues au Haut-Commissaire à Constantinople, le 30 octobre 1920, p. 712-713.

²¹¹ Vahé TACHJIAN, op. cit., p. 156.

²¹² AN, 470 AP 66, Fonds privé Alexandre Millerand, Accord Franco-turc politique, militaire, économique, sur les frontières entre la Turquie et la Syrie, signé à Londres, le 11 mars 1921.

²¹³ Philippe GOURAUD, op. cit., p. 92.

²¹⁴ *Ibid.*, p. 94.

le gouvernement français envoie Henri Franklin-Bouillon à Ankara afin de mener des discussions directes avec le gouvernement kémaliste. Un nouvel accord est trouvé le 20 octobre 1921. Kemal se félicite auprès du Français :

« Excellence,

Comme complément à l'accord signé ce jour [Accord d'Angora] entre nos deux Gouvernements, je suis heureux de déclarer à V. Exc. Que les œuvres scolaires et hospitalières françaises et les institutions d'assistance continueront à exister en Turquie, étant bien entendu que ces œuvres et institutions ne pourront sous aucun prétexte ou dans un aucun cas se livrer à une propagande ou une action quelconque contraires aux intérêts de la Turquie et aux lois turques.

Veillez agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération »²¹⁵.

Le Turc assure la protection des minorités, des missionnaires et de leurs œuvres à condition, il est important de le souligner, qu'ils ne remettent pas en cause l'État turc et sa propagande. En conclusion, la France et le haut-commissariat ont abandonné les Arméniens au profit de la paix. Henri Gouraud informe qu'à la suite de l'accord d'Angora une commission mixte devrait se mettre en place afin d'assurer l'exil des populations. Dans le même temps, Dufieux demande à Henri Gouraud d'être démis de ses fonctions, suite au nouvel accord qu'il désapprouve²¹⁶. Cependant, si la paix est enfin signée, elle ne devient effective que lors du traité de Lausanne le 24 juillet 1923 réglant définitivement le sort de la Turquie par la Conférence de la Paix.

Jamais les chrétiens de Cilicie n'ont été un enjeu dans la politique menée par la France vis-à-vis de la Turquie kémaliste. Ainsi, la France les a oubliés. Dès le 27 mars 1921, Robert de Caix évoque l'exode des Arméniens vers la Syrie²¹⁷. Or, entre le 1^{er} novembre 1921 et le 4 janvier 1922, 54 000 Arméniens quittent la Cilicie vers la Syrie²¹⁸. Les missionnaires cherchent à éviter la catastrophe en imaginant des plans « farfelus » :

²¹⁵ SHD, 7 N 4186, Fonds État-Major, Télégramme de Mustapha Kemal à Henri Franklin-Bouillon, le 20 octobre 1921.

²¹⁶ Vahé TACHJIAN, *op. cit.*, p. 160.

²¹⁷ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, *op. cit.*, Document 35, Télégramme de Robert de Caix, au Département, le 27 mars 1921, p. 139.

²¹⁸ Henri de WAILLY, *op. cit.*, p. 140.

« Comment peut-on sauver la Turquie ? Comment les Turcs peuvent se relever ? Par cette étude, basée sur la lecture raisonnée de l'histoire de l'Empire ottoman, j'étais arrivé à un résultat si surprenant que moi-même j'étais étonné : ma conclusion était que la race turque est intelligente par elle-même ; sa déchéance provient du mauvais choix de sa religion ; la Turquie aurait dû prendre sa religion, non pas aux Arabes dont les caractères sont différents du leur, mais aux chrétiens. Pour sauver la Turquie, il faut absolument et avant toute réforme qu'elle embrasse le christianisme comme tous les peuples civilisés »²¹⁹.

Les Français ne comprennent pas la situation en Cilicie, leurs repères habituels leur font défaut. L'ancien allié, devenu ennemi en 1914, renoue avec la violence et s'en prend directement aux chrétiens. Les relations acquises sont à reconstruire et donc à court terme, il faut évacuer les chrétiens afin d'éviter de nouveaux massacres comme lors de la Grande Guerre. Pour cela, le haut-commissariat se rapproche des figures religieuses comme le Catholikos, patriarche de l'Église arménienne : « J'ai [Henri Gouraud] reçu ce soir le Catholikos, qui venait me demander conseil [concernant] l'évacuation de la Cilicie par les troupes françaises »²²⁰. La tâche est d'autant plus sensible que les Arméniens ne sont pas enclins à quitter la Cilicie et manifestent leur indignation auprès des représentants français : le 4 novembre 1921, une manifestation arménienne est arrêtée par la France afin d'éviter des violences²²¹. Comme nous l'avons vu dans le point précédent, Henri Gouraud cherche à rassurer les populations en assurant le respect du droit des minorités par les Kémalistes et les invitant à ne surtout pas migrer sans l'accord du haut-commissariat :

« Mais je fais appel au bon sens de tous. Un armistice plénier est proclamé. Les droits des minorités sont confirmés sur les mêmes bases que dans les Conventions du même genre conclues en Europe à la fin de la Grande Guerre. Ce qui veut dire, pour s'en tenir aux points les plus essentiels, que le Gouvernement d'Angora s'engage à accorder à tous les habitants sans

²¹⁹ MAE, 399 PAAP 153, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme d'Ilhamy, ingénieur à Adana au Père Chanteur, le 23 septembre 1921.

²²⁰ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, op. cit., Document 112, Télégramme du commandant de la 1ère division d'Infanterie au général Gouraud, le 1er novembre 1921, p. 277-278.

²²¹ *Ibid.*, Document 113, Télégramme du commandant de la 1ère Division d'Infanterie au général Gouraud, le 4 novembre 1921, p. 278-279.

distinction de naissance, de nationalité, de langage, de race ou de religion, pleine et entière protection de leur vie, de leur liberté et de leurs biens.

Tous les habitants auront droit au libre exercice, tant public que privé, de leur foi, religion ou croyances dont la pratique ne sera pas incompatible avec l'ordre public et les bonnes mœurs. Ils seront égaux devant la Loi et jouiront des mêmes droits civils et politiques sans distinction de race, langage et religion. [...] Une Commission mixte franco-turque règlera les modalités de l'évacuation dans les conditions fixées, d'accord par les deux Commandements. [...] Restez donc dans vos foyers, à vos champs, à vos affaires : demeurez unis sous le Gouvernement Ottoman qui prend l'engagement solennel de vous protéger, et assurés que vous êtes toujours de la pleine sollicitude de la France.

Partir, c'est courir la désastreuse aventure à laquelle on ne voit pas d'issue heureuse.

Rester, c'est maintenir le fruit de travail des ancêtres pour faire revivre dans la Paix la prospérité de la Cilicie, de Killis et d'Aïntab »²²².

En effet, Le haut-commissariat craint un afflux trop important d'Arméniens vers la Syrie dont la situation politique est encore incertaine. Les Syriens pourraient ne pas apprécier l'arrivée de nouveaux sujets chrétiens dans leurs villes. Robert de Caix évoque, par exemple le 27 mars 1921, l'envoi des Arméniens vers les colonies égyptiennes. Malgré les efforts français, la Cilicie se vide des éléments chrétiens :

« Les causes de l'émigration qui achève de vider la Cilicie de ses populations chrétiennes sont à la fois simples et complexes : complexes par leur nombre, leur diversité, leur enchevêtrement dans la détermination des consciences, mais chacune d'elles est parfaitement simple et claire.

Des deux principales, l'une est permanente, c'est l'état d'esprit que des siècles d'expérience ont créé chez tous les Chrétiens d'Orient : chez les timides qui sont la masse, cet état d'esprit se traduit par la crainte du Turc, crainte irraisonnée, atavique, instinctive, mais réelle ; chez les

²²² *Ibid.*, Document 120, Proclamation adressée par le général Gouraud aux populations de Cilicie, de Killis et d'Aïntab, le 9 novembre 1921, p. 285-287.

énergiques, peu nombreux, mais turbulents, par une haine farouche qui rend impossible tout compromis durable. Chez tous, la même conclusion s'impose : fuir le maître redouté ou abhorré »²²³.

Henri Gouraud demande de prendre les mesures nécessaires quant à leur répartition sur le territoire levantin pour limiter les coûts et les problèmes liés à la cohabitation²²⁴. En effet, le haut-commissariat anticipe des dépenses supplémentaires liées à l'arrivée de nombreux Arméniens : Aristide Briand demande à la Chambre lors du vote du budget du haut-commissariat une rallonge financière pour l'accueil des chrétiens exilés²²⁵.

Cependant, les milieux religieux catholiques n'épargnent pas le haut-commissariat. Le cardinal Gasparri, secrétaire d'État du Vatican, évoque notamment une renonciation du protectorat français à la suite de l'évacuation de la Cilicie : « Le spectacle désolant que présente aujourd'hui la Cilice par la désertion de tous les éléments chrétiens semble rendre impossible l'avenir de la chrétienté dans ces régions. Mais il ne fait pas désespérer de la Providence. Peut-être la France regrettera-t-elle d'avoir confié le règlement de ses affaires à des hommes qui exploitant le désir universel de paix en ont profité pour servir leurs propres fins. Si elle ne le comprend pas tant pis pour elle. Il ne manque pas d'autres nations qui seront disposées à prendre à leur compte la mission à laquelle elle a renoncé »²²⁶. Henri Franklin-Bouillon est particulièrement mise en cause, éloigné des milieux catholiques, il serait franc-maçon. De même, les missionnaires font part des difficultés qu'ils éprouvent en Turquie avec la perte d'un grand nombre d'élèves et de leur crainte quant au retour de l'administration turque en Cilicie. Le Père Jérôme écrit notamment « Nous ne faisons pas de politique [...] mais parfois, nous en subissons les conséquences »²²⁷. Le haut-commissariat connaît alors, en plus des communautés chrétiennes, une désaffection des organisations religieuses françaises et de la papauté. Pourtant alliées, elles ne supportent pas que la France alors présente dans la région ait pu oublier son rôle.

²²³ *Ibid.*, Document 124, Lettre du général Dufieux au général Gouraud sur l'émigration des chrétiens de Cilicie, le 21 novembre 1921, p. 291-293.

²²⁴ *Ibid.*, Document 131, Télégramme de Gouraud au colonel Pettelat, délégué du Haut-Commissaire de Cilicie, le 5 décembre 1921, p. 300-301.

²²⁵ Paul de VÉOU, *op. cit.*, p. 320-321.

²²⁶ SHD, 1 K 247 4, Fonds privé Pierre Lyautey, Lettre de l'ambassadeur de France auprès du SS Charles Jonnart au PDC du conseil, le 10 décembre 1921.

²²⁷ *Œuvre de l'école d'Orient*, « Lettre de père Jérôme à Monseigneur Lagier », le 27 avril 1924.

Malgré les efforts français, les afflux de migrants arméniens sont importants et accentués par la pression des Turcs qui les incitent à partir²²⁸. Parmi les exilés, beaucoup sont des orphelins qui nécessitent, comme en 1918, une assistance du mandataire et des congrégations. La France se retrouve ainsi dans une situation intenable puisque la perte de la guerre a conduit à la désaffection d'une partie de sa clientèle orientale et fragilise également sa position en Syrie : beaucoup de locaux n'apprécient pas l'arrivée des Arméniens qui leur font une concurrence déloyale. Paradoxalement, la France en défendant sa place en Orient et en arrêtant le conflit avec la Turquie, a perdu de son prestige. Pour faire simple, en protégeant les chrétiens du Liban, la France a dû abandonner les chrétiens de Cilicie.

Tout d'abord, les Kémalistes ne sont pas perçus par le haut-commissariat comme les Chérifiens. En effet, la France fait tout pour éviter une guerre directe avec la Turquie, elle se contente de défendre sa position alors même qu'elle avait eu l'occasion d'envahir le territoire lorsque les armées kémalistes se battaient en Grèce. La Turquie, héritée d'empire historique, fait peur au haut-commissariat. De plus, la diplomatie française espère une alliance durable avec cet ancien allié. Ensuite, l'épisode cilicien montre que la religion n'est pas la priorité d'Henri Gouraud. Le Haut-Commissaire cherche à défendre l'intérêt général du Levant et de la France. Certes, cet intérêt rejoint parfois la cause religieuse mais il sait s'en détacher. Enfin, les desseins des milieux coloniaux durant la Grande Guerre disparaissent définitivement puisque la France n'est pas plus présente ni en Palestine ni en Arménie. De plus, la protection supposée des chrétiens a été abandonnée au profit de l'intérêt diplomatique national. Seul le Liban, souhaité par les coloniaux, a été mis en place. On peut se questionner si la France n'a pas perdu son honneur en Cilicie. La réponse est nuancée puisque, d'une part, elle a réussi à construire une alliance durable avec la Turquie kémaliste et donc à faire perdurer la politique issue des Capitulations. Mais, d'autre part, en abandonnant la Cilicie, le haut-commissariat perd de son influence dans les milieux catholiques.

²²⁸ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III), op. cit.*, Document 207, Télégramme de Robert de Caix au Département des Affaires étrangères, le 27 novembre 1922, p. 434.

Nous avons démontré dans notre propos qu'Henri Gouraud n'a jamais réalisé une politique exclusivement pour les chrétiens, délaissant les autres communautés. Il est certes important d'indiquer que le Grand Liban favorise les Maronites mais cela peut s'expliquer par le fait que c'est la seule communauté favorable à la présence française. Le haut-commissariat cherche à défendre les minorités en divisant les majorités, on le définit comme étant la politique de la minorité. De même, le mandataire l'utilise dans le système politique libanais afin de donner une majorité aux Maronites et aux partisans du Grand Liban.

Il paraît indispensable de distinguer la politique mandataire d'Henri Gouraud entre 1919 et 1923 de la constitution du Grand Liban. En effet, le Grand Liban a été créé pour les clients de la France. Toutefois, la politique mandataire est au profit de tous et pas uniquement des chrétiens. On peut même aller plus loin en montrant que la politique syrienne d'Henri Gouraud est plus avantageuse et plus démocratique que la politique libanaise. Henri Gouraud « le croisé » permet la création du Liban tandis que Henri Gouraud « le révolutionnaire » mène une politique pour tous.

Le Haut-Commissaire cherche en premier lieu à défendre les intérêts de la France. Cela le conduit à abandonner les chrétiens de Cilicie afin de pouvoir espérer renouer les relations avec la Turquie kémaliste et renouveler la grande politique d'avant-guerre. Ainsi, Henri Gouraud avantage les Maronites quand cela permet la défense des intérêts français et non pas pour privilégier gratuitement une communauté religieuse. On peut ainsi parler d'une alliance de circonstance. Or, cette configuration n'est pas toujours comprises par les Maronites, lorsque la politique française n'est pas à leur avantage, comme ce fut le cas lors de la fédération syrienne. Cela crée dans cette population amertume et désillusion.

Chapitre III : Maxime Weygand et Maurice Sarrail, une autre manière de gouverner le Levant ?

Le départ d'Henri Gouraud en 1923 marque un premier basculement sur la période étudiée : le général a mené une longue mission réussie, laissant un lourd héritage politique derrière lui. Il est commun de présenter la politique de Maxime Weygand comme une continuité de celle d'Henri Gouraud tandis que Maurice Sarrail amènerait une toute nouvelle philosophie au Levant.

Dans les faits, Maxime Weygand, même en restant peu de temps, se démarque de son prédécesseur en prônant une politique moderne et en cherchant à s'établir sur le temps long. De même, Maurice Sarrail, athée radical, mène une politique qui n'est pas toujours aux antipodes d'Henri Gouraud. Il est donc intéressant de réfléchir à ces deux autres politiques qui se développent au Levant.

A. La politique de Maxime Weygand est-elle en continuité avec celle d'Henri Gouraud ?

Étudier la politique de Maxime Weygand au Levant est particulièrement difficile : contrairement à Henri Gouraud ou Maurice Sarrail, il n'existe pas de fonds privé sur la période du Haut-Commissaire ; de même, Maxime Weygand ne reste que quelques mois en Orient et obtient de bons résultats¹. Ainsi, les documents ne sont pas nombreux. Cela nous conduit à nous concentrer essentiellement sur des sources imprimées ou des biographies de Maxime Weygand. Malgré les difficultés scientifiques, la période de Maxime Weygand est riche. Elle se caractérise comme une période de transition entre l'installation du mandat français au Levant, avec toutes les difficultés qui en découlent et l'arrivée d'un autre général, aux antipodes d'Henri Gouraud. Une grande documentation a pu être rassemblée sur l'arrivée de Maxime Weygand dans la région ainsi que son départ, *a contrario*, il y a peu d'informations sur sa politique notamment religieuse.

- *Le départ d'Henri Gouraud : attendu et en douceur*

Dans une lettre au patriarche Houayek, le 23 avril 1923, Henri Gouraud annonce son départ :

« Je ne dis pas sans regret adieu ou au revoir, à notre cher Liban. Parmi les souvenirs qui se pressent en foule dans mon esprit, je revois d'abord votre retour triomphal en décembre 1919, la proclamation du Grand-Liban et toutes ces visites à Bkerké ou à Kannobine où j'ai toujours été si heureux de me retrouver en communion d'idées et d'affection communes avec vous.

J'éprouve une grande satisfaction à vous dire, Béatitude, que le général Maxime Weygand qui me remplace, dont le nom ne vous est certainement pas inconnu, puisqu'il a été le chef d'état-major du Maréchal Foch dans la Grande Guerre depuis 1914 jusqu'à hier, est un homme de la plus haute valeur, en parfaite communion d'idées et de

¹ Le grand nombre de documents lors de la période de Maurice Sarrail est aussi la conséquence de ses échecs.

sentiments avec moi ; nul n'était mieux qualifié que lui pour me succéder et poursuivre la même politique qui a été la mienne. »²

Le Haut-Commissaire rappelle, dans cette lettre, les grands moments de sa politique notamment la proclamation du Grand Liban le 1^{er} septembre 1920 et les périodes de rapprochement et d'amitié qu'il a pu avoir avec le clergé maronite. Le temps du désaccord autour de la fédération syrienne et l'incident de Diman sont ainsi oubliés par le général. Dans la deuxième partie de ce document, il annonce l'arrivée du général Maxime Weygand. Après une courte présentation de son parcours militaire, il rassure le patriarche sur les qualités et les intentions du nouveau Haut-Commissaire.

La biographie de Maxime Weygand est entremêlée de mystères et de légendes qui rendent l'étude de son enfance compliquée. De même, par son rôle dans la Seconde Guerre mondiale, Maxime Weygand est parfois associé à une figure conservatrice voire antisémite. Pourtant, le général n'a jamais appartenu à un groupe religieux ou un parti politique³. Les sources indiquent qu'il est catholique pratiquant et qu'il ne s'en cache pas. En outre, il n'est pas proche de la droite politique comme ses opposants l'ont souvent prétendu. Sa carrière montre qu'il est surtout un administrateur militaire, contrairement à Henri Gouraud qui a une expérience d'officier colonial. Henry de Wailly définit la transition d'Henri Gouraud par Maxime Weygand comme celle d'un « chef militaire a succédé un administrateur qui accepte de s'engager dans le jeu politique »⁴.

La naissance de Maxime Weygand, et surtout ses origines, ont toujours été mystérieuses. Le militaire indique dans une note spéciale : « À en juger par certaines curiosités dont l'écho m'est revenu, il est possible qu'après ma mort la question de ma naissance soit évoquée »⁵. En effet, Maxime Weygand naît le 21 janvier 1867 à Bruxelles sous le prénom de Maxime, aucun nom ne lui est attribué. Certaines sources évoquent des liens avec la noblesse belge des Habsbourg. Dès son enfance, il souhaite entrer dans l'armée et devenir officier. En 1887, après avoir suivi la formation d'officier à Saint-Cyr, à titre étranger, puis à Saumur, à la suite de son adoption par la famille Weygand permettant de servir pour l'armée française, il est nommé sous-lieutenant. Lors de son instruction en tant que lieutenant instructeur, ses supérieurs notent qu'il est un « excellent officier remarquablement doué sous tous

² MAE, 399 PAAP 203, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre du général Gouraud au patriarche maronite Houayek, le 23 avril 1923.

³ Henri de WAILLY, *op. cit.*, p. 172.

⁴ *Ibid.*, p. 173.

⁵ Jacques WEYGAND, *op. cit.*, p. 14.

les rapports [...] Aimant beaucoup sa carrière, montant particulièrement bien à cheval [...] Officier de choix et d'avenir »⁶. En 1898, il est sanctionné pour avoir participé à la souscription au profit de la veuve du colonel Henry. Cet acte est mal interprété en pleine affaire Dreyfus, bien qu'il explique ne pas prendre parti sur ce sujet⁷. Avant la guerre, Maxime Weygand avoue être frustré de ne pas avoir une véritable expérience militaire notamment dans les guerres coloniales. Or, cette méconnaissance du front ne paraît pas indispensable durant la Grande Guerre puisqu'il est nommé chef d'État-Major de la X^e Armée sous le commandement de Foch. Les deux hommes entretiennent une relation particulière. Foch est un « père spirituel » pour le jeune officier. Dans un de ses écrits, Maxime Weygand déclare avoir une admiration pour son supérieur : « Ce chef général était un homme direct. Il avait la simplicité dont on a dit qu'elle était le signe de la vraie grandeur. Il était, dans la vie courant, affable et bienveillant. La médisance lui faisait horreur et tout raconter déplaisant était balayé d'un geste autoritaire »⁸. À ses côtés, en 1918, il occupe un rôle clé dans les négociations de paix avec l'Empire allemand et écrit à ce propos : « La paix fut la dernière et la plus dure épreuve du soldat »⁹. Après la guerre, il s'illustre sur le front polonais en s'opposant aux troupes bolchéviques. C'est, enfin, sa première grande expérience à la fois militaire et de commandement.

Dès 1920, Henri Gouraud annonce des envies de départ du Levant. En effet, il est nommé par Philippe Pétain au sein du Conseil supérieur de Guerre¹⁰. Cependant, le gouvernement lui demande de rester en Orient tant que les tensions restent vives. Or, dans une lettre à Pétain, le 29 septembre 1920, le Haut-Commissaire indique son impatience d'occuper une place au sein du Conseil militaire : « Mais le ministre ne trouvera sans doute pas encore le moment venu pour moi de pouvoir occuper cette place au Conseil Supérieur [de la Guerre] que votre confiance veut bien me réserver »¹¹. Les troubles avec les Kémalistes ne s'arrêtent qu'en 1922 conduisant Henri Gouraud à rappeler alors son désir de départ. Le 22 septembre 1922, il fait part à Robert de Caix de son intention d'annoncer la fin de sa mission lors de la mission

⁶ *Ibid.*, p. 35.

⁷ *Ibid.*, p. 36.

⁸ *Ibid.*, p. 88.

⁹ *Ibid.*, p. 159.

¹⁰ MAE, 399 PAAP 146, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre d'Henri Gouraud à Robert de Caix, le 6 février 1920.

¹¹ MAE, 399 PAAP 198, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre d'Henri Gouraud à Philippe Pétain, le 29 septembre 1920.

économique gouvernementale¹². Il imagine alors que la fonction de Haut-Commissaire serait divisée entre un civil, Haut-Commissaire, et un militaire, commandant des armées du Levant¹³. De même, Henri Gouraud souhaite que Robert de Caix occupe un poste de ministre, ce qui n'est pas dans les projets du secrétaire¹⁴.

Ses désirs d'ailleurs se sont accentués par les désaccords budgétaires avec le gouvernement Poincaré¹⁵. Henri Gouraud ne souhaite pas occuper une fonction dans laquelle il n'obtient pas tous les moyens nécessaires pour contrer des offensives étrangères. Le 16 octobre 1922, il écrit à Poincaré les raisons de son départ :

« Je me suis trop attaché à un pays où j'ai connu les heures difficiles que Votre Excellence n'a pas oubliées et dont j'ai pu faire sortir victorieux le prestige de la France, je suis trop lié par ces trois années de confiante collaboration aux Syriens et Libanais pour ne pas désirer ardemment dans l'intérêt de mon pays que tout soit fait pour maintenir ici l'autorité morale du Haut-Commissaire et pour que les populations travaillées par propagande hostile aient un sentiment de continuité des vues et de l'appui de la France »¹⁶.

Or, Robert de Caix souhaite occuper à temps plein le poste de Haut-Commissaire. Henri Gouraud défend la candidature de son secrétaire général auprès de Poincaré, mais sans résultat. Le 18 janvier, l'ancien journaliste manifeste au président du Conseil sa volonté de devenir Haut-Commissaire :

« Le bruit a couru ici, rumeur fondée ou non, que si le Général Gouraud décidait de ne pas rentrer à Beyrouth il pourrait être remplacé non par un des membres marquants du Parlement mais par un fonctionnaire. Je me permets d'attirer respectueusement votre attention sur ce qu'une pareille désignation aurait de pénible pour moi. Je n'aurais certes qu'à m'incliner si une des autorités du Parlement venait ici et à me mettre à la disposition du nouveau Haut-Commissaire, s'il le voulait, pour l'aider

¹² MAE, 399 PAAP 146, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre d'Henri Gouraud à Robert de Caix, le 22 septembre 1922.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Nous reviendrons plus longuement sur les échanges entre le Haut-Commissaire et le président du Conseil dans le chapitre 8.

¹⁶ MAE, 399 PAAP 196, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme d'Henri Gouraud à Raymond Poincaré, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, le 16 octobre 1922.

pendant ma période d'adaptation à un milieu et à des questions très complexes [...]. Mais il me serait impossible de voir avec la même sérénité un fonctionnaire qui n'aurait sans doute pas plus d'âge ni d'autorité personnelle que moi venir me relever d'une fonction à laquelle j'ai si longtemps collaboré et que j'ai maintenant occupé personnellement pendant une année de longs intérim. Une telle relève au lieu de la titularisation serait pour moi comme une disgrâce que je ne crois pas avoir méritée. »¹⁷

Depuis septembre, le gouvernement français n'a pas pris de décision quant à l'avenir du haut-commissariat. Dans un premier temps, Poincaré cherche à maintenir Henri Gouraud, qui est à Paris depuis l'automne 1922, en lui demandant de retourner au Levant. Mais ce dernier refuse tant que ses demandes budgétaires n'ont pas été acceptées. Ensuite, le président du Conseil hésite sur la personne à envoyer au Levant : un civil pourrait permettre le développement économique et politique du Levant, d'où la rumeur quant à l'envoi d'un préfet, mais les risques militaires notamment kémalistes incitent le gouvernement à conserver un général à la tête du haut-commissariat. Le 6 février 1923, Henri Gouraud renouvelle ses intentions de départ à Poincaré, mais sans obtenir de réponse du président du Conseil¹⁸. Sa fin de mission ne devient officielle que mi-avril lorsque Maxime Weygand est nommé au poste de Haut-Commissaire de Syrie et du Liban¹⁹. Henri Gouraud indique à Poincaré être à la disposition du nouvel Haut-Commissaire pour organiser la transition.

Maintenant que son départ est acté, Henri Gouraud peut annoncer la nomination du général Maxime Weygand. Dans ses fonds privés, nous trouvons de nombreuses lettres et télégrammes à destination de personnalités syriennes et libanaises. Nous avons surtout étudié les échanges avec les Libanais dans le cadre de ma recherche. Le 23 avril, il écrit à Houayek²⁰, au général Billotte²¹ ainsi qu'à Khoury²². Il souhaite notamment bon courage à son remplaçant et promet une continuité politique. Le 25 avril, il annonce au patriarche

¹⁷ *Ibid.*, Lettre de Robert de Caix à Raymond Poincaré, le 18 janvier 1923.

¹⁸ MAE, 399 PAAP 146, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre d'Henri Gouraud à Robert de Caix, le 6 février 1923.

¹⁹ MAE, 399 PAAP 130, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre d'Henri Gouraud à Raymond Poincaré, avril 1923.

²⁰ MAE, 399 PAAP 203, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre d'Henri Gouraud au patriarche maronite Houayek, le 23 avril 1923.

²¹ *Ibid.*, Lettre d'Henri Gouraud au général Billotte, le 23 avril 1923.

²² Archives patriarcales, Télégramme d'Henri Gouraud à Abdallah Khoury, le 23 avril 1923.

syrien-catholique²³, Monseigneur Rahmani, ainsi qu'au président de la Cour de cassation libanaise²⁴, Negid Aboussouan, ses regrets de quitter le Levant. Le 30 avril, Henri Gouraud envoie de nombreuses lettres : à l'archevêque de Deir el-Hamar²⁵, Monseigneur Bustany, à l'archevêque maronite de Beyrouth²⁶, Monseigneur Mobarak, au patriarche melkite, Monseigneur Cadi, et à Chekri Ghanem²⁷. Il affirme à ses interlocuteurs son affection à leur égard mais aussi son plaisir d'être remplacé par Maxime Weygand qui continuera son œuvre au Liban. De même, à Giannini, il rappelle les bons souvenirs libanais à ses côtés²⁸. Il ressort de l'étude de ces documents, que le général a écrit de nombreuses lettres à des personnalités religieuses, notamment aux membres du clergé maronite. Il semblerait qu'une amitié avec ces personnes, se soit tissée au fil du temps et des combats politiques. En retour, Henri Gouraud reçoit de très nombreuses lettres de remerciement pour son action.

Maxime Weygand a 56 ans lorsqu'il arrive au Levant. Jusqu'à présent, sa carrière est un succès. Il est remarqué par ses talents de diplomate ainsi que sa fermeté. À Paris, la presse voit dans cette nomination un signe des difficultés qui s'annoncent au Levant : « Enfin, on s'est aperçu que la France avait en Orient une partie difficile et capitale à jouer. C'est cela que signifie la nomination du général Maxime Weygand à la succession du général Henri Gouraud en Syrie [...] En Orient, il y a d'abord les Syriens qui ne sont pas commodes. Ces braves gens nous appellent à cor et à cri quand nous ne sommes pas là et, pour un peu, nous prieraient de partir dès que nous arrivons »²⁹. Dans l'article, on note la crainte de l'auteur quant à la situation du Levant. On note également, dans le second paragraphe, la phrase s'en prenant directement aux locaux. Si les Syriens sont pointés du doigt, on peut y voir également les Libanais et particulièrement les chrétiens qui n'ont cessé durant la guerre d'appeler à l'aide la France et qui depuis sont particulièrement exigeants quant à la politique française.

²³ MAE, 399 PAAP 204, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme d'Henri Gouraud à Monseigneur Rahmani, patriarche syrien-catholique, le 25 avril 1923.

²⁴ *Ibid.*, Télégramme d'Henri Gouraud à Negib Aboussouan, président de la Cour de cassation, le 25 avril 1923.

²⁵ *Ibid.*, Lettre d'Henri Gouraud à Monseigneur Bustany, archevêque de Deir el-Hamar, le 30 avril 1923.

²⁶ *Ibid.*, Télégramme d'Henri Gouraud à Monseigneur Mobarak, archevêque maronite de Beyrouth, le 30 avril 1923.

²⁷ *Ibid.*, Lettre d'Henri Gouraud à Chekri Ghanem, le 30 avril 1923.

²⁸ MAE, 399 PAAP 197, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre d'Henri Gouraud au cardinal Giannini, le 30 avril 1923.

²⁹ MAE, 451 PAAP 9, Fonds privé Pierre Bart, Article de presse d'un journal inconnu « Pourquoi le général Weygand est envoyé en Syrie ».

Toutefois, Maxime Weygand n'est pas un spécialiste de la région ni des administrations coloniales³⁰. Il a passé l'essentiel de sa carrière en France dans des postes d'État-Major. Pourtant, Poincaré y voit en lui un atout puisque le général pourra apporter un vent nouveau : « Cela vaut mieux. Comme cela vous n'aurez pas d'idées préconçues »³¹. Le président du Conseil doit, sans doute, se satisfaire d'avoir trouvé un officier de sa carrure acceptant une mission aux multiples inconnues avec un budget limité. D'autant plus que le Haut-Commissaire souhaite travailler consciencieusement ses dossiers afin d'être opérationnel. En partant pour la Syrie, Maxime Weygand s'éloigne de Foch. Pourtant, ce dernier lui souhaite une grande réussite dans sa nouvelle mission : « Maxime Weygand est non seulement un grand, un très grand général, mais aussi un admirable administrateur. Vous pouvez être sûr qu'il fera des merveilles en Syrie et partout où vous l'enverrez »³².

Au Levant, Maxime Weygand est reconnu pour son rôle durant la Grande Guerre. La population est satisfaite d'avoir enfin un remplaçant à Henri Gouraud³³. Le nouveau Haut-Commissaire se rend auprès du « créateur du Liban » pour bénéficier de ses conseils, être informé de certains dossiers compliqués comme l'affrontement avec les Kémalistes³⁴. Henri Gouraud est surpris que Maxime Weygand ait accepté une telle mission périlleuse. En effet, le budget est passé de 181 millions de francs en 1921 à seulement 8,2 millions en 1923³⁵. Les deux hommes se connaissent et Maxime Weygand écrit, dans ses mémoires, l'admiration qu'il a pour la carrière du général :

« L'étonnement ressenti par Henri Gouraud de mon acceptation n'était pas pour me surprendre ; Henri Gouraud jouissait dans le Proche-Orient d'un immense prestige. Les éminents services du jeune officier dans l'Afrique occidentale française, la retentissante capture de Samory ; les combats auxquels il avait pris part au Maroc avant la Grande Guerre, son commandement sur le front de France d'une armée qui avait victorieusement, et avec quelle méthode, tenu tête à la dernière offensive de l'armée allemande, l'intérim de la Résidence générale de Rabat pendant le ministère Lyautey, toute sa belle existence de soldat donnait un incomparable rayonnement à ses étoiles. Le Proche-Orient ne pouvait

³⁰ Bernard DESTREMAU, *Weygand*, Perrin, Paris, 1989, p. 161.

³¹ *Ibid.*, p. 162.

³² Max SCHIAVON, *Weygand, L'intransigeant*, Tallandier, Paris, 2018, p. 119.

³³ MAE, 14 PAAP 241, Papiers d'agents, Verchère de Reffye.

³⁴ Maxime WEYGAND, *op. cit.*, p. 207-208.

³⁵ *Ibid.*, p. 207.

oublier cette journée des Dardanelles, au cours de laquelle Henri Gouraud avait reçu les cruelles blessures qui avaient imposé sa silhouette légendaire. »³⁶

De même, il est impatient de travailler avec l'administration d'Henri Gouraud. Robert de Caix a annoncé son intention de quitter également le haut-commissariat, mais il reste quelques mois afin d'aiguiller le nouveau Haut-Commissaire³⁷. Pour Maxime Weygand, Robert de Caix est une figure importante de la politique levantine et il s'impatiente de pouvoir le rencontrer. Bien que Robert de Caix ait envoyé sa candidature au poste occupé par Maxime Weygand, il n'est pas frustré et propose même d'accompagner le général dans ses premières semaines au Levant. C'est sans doute pour cette raison que le Haut-Commissaire en dresse un portrait très flatteur. Il revient notamment sur son action politique et économique tout en servant la population :

« J'eus hâte de m'entretenir avec le secrétaire général. Ma nomination aux fonctions de Haut-Commissaire avait dû, ce que j'ignorais totalement être une déception pour M. Robert de Caix qui avait reçu la promesse de succéder à Henri Gouraud. Il avait déjà proposé au général Brécard, de qui je le tiens, le commandement de l'armée du Levant. Mais Robert de Caix est un seigneur. Il ne laissa jamais rien paraître d'un espoir déçu. Il fut pour moi, arrivant neuf dans ce pays, un guide si informé et attentif que je ne saurais lui témoigner trop de reconnaissance pour le soin qu'il prit de me mettre le pied à l'étrier. Très cultivé, d'un esprit ouvert aux grandes questions, M. de Caix était un grand travailleur. Pendant les trois ans et demi passés à Beyrouth, il avait étudié sous toutes leurs faces les problèmes posés par le gouvernement des États sous mandat français. Politiques ou économiques, tous étaient d'une grande complexité. La diversité des religions, ce qui restait dans ce pays de l'emprise ottomane, les espoirs entretenus dans l'avènement d'un grand royaume arabe, les luttes

³⁶ Gérard D. KHOURY, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban*, op. cit. p. 21.

³⁷ Max SCHIAVON, *Weygand, L'intransigeant*, op. cit., p. 120.

d'influence de la France et de l'Angleterre [...], tout convergeait pour interdire à un problème politique de se présenter simplement. »³⁸

Maxime Weygand prépare son cabinet au sein du haut-commissariat. Il nomme le lieutenant Roger Gasser au poste d'officier d'ordonnance, cavalier de régiment de dragons. Le commandant Terme devient le chef de cabinet militaire et René Giscard occupe le poste de chef du cabinet civil³⁹. Robert de Caix est remplacé par son adjoint, de Verchères de Reffye, ce dernier reste à ce poste jusqu'en 1925. Au Levant, le nouveau Haut-Commissaire s'installe rapidement mais en ayant un style de vie opposé à celui d'Henri Gouraud. En effet, ce dernier résidait dans la Résidence de Pins de Beyrouth, ancien casino, avec le strict nécessaire⁴⁰. Maxime Weygand effectue quelques travaux d'embellissement afin de pouvoir organiser plusieurs célébrations dans la résidence. Contrairement à Henri Gouraud, célibataire, Maxime Weygand est accompagné par sa femme qui occupe un rôle dans les travaux. Cavalier de formation, Maxime Weygand effectue tous les matins une balade à cheval. Sa journée est ensuite remplie de plusieurs temps de travail avec les membres de son cabinet ainsi que les différents services du haut-commissariat⁴¹. Le vendredi, il organise des audiences où il reçoit des personnalités libanaises et syriennes, ces réceptions sont importantes au Levant. Chaque dimanche, il assiste à la messe. Très rapidement, Maxime Weygand trouve son rythme et apprécie sa fonction de Haut-Commissaire.

- « *Tout est complexe, mal défini, souvent difficile à pénétrer. J'ai devant moi un énorme travail.* »⁴²

Maxime Weygand n'est pas un orientaliste ni un colonialiste. Il ne connaît pas encore tous les rouages de l'administration du haut-commissariat. Ainsi, lors de l'étude du territoire, il se montre surpris de l'ampleur de la tâche. Ce n'est pas seulement un rôle de militaire qui l'attend mais également la tâche de simplifier les démarches et les entités administratives. Si Maxime Weygand reconnaît le travail d'Henri Gouraud et de Robert de Caix, comme nous l'avons vu dans le point précédent, il n'en reste pas moins assez critique quant à certaines décisions, notamment le morcellement étatique et la politique fédérale. Dans ce Levant

³⁸ Gérard D. KHOURY, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban*, op. cit., p. 21.

³⁹ Max SCHIAVON, *Weygand, L'intransigeant*, op. cit., p. 120.

⁴⁰ Maxime WEYGAND, op. cit., p. 222.

⁴¹ Jacques WEYGAND, op. cit., p. 200.

⁴² *Ibid.*, p. 199.

complexe et mal défini, Maxime Weygand met alors en place une organisation qui avait pour objectif de durer dans le temps et qui prend fin après seulement quelques mois d'existence.

La courte période où Maxime Weygand se trouve au Levant ne lui permet pas de véritablement s'illustrer. Sa politique n'atteint pas l'objectif souhaité. En réalité, il bénéficie de la bonne politique économique et administrative menée par le cabinet Gouraud. Toutefois, le Haut-Commissaire réussit un chantier important avec l'unité syrienne, remplaçant l'ancienne fédération.

Lors de son arrivée, Maxime Weygand, accompagné de Robert de Caix, se rend à Damas puis à Lattaquié et à Alep⁴³. Il est satisfait de son voyage et souhaite mener le pays vers l'indépendance. Seulement, il lui semble important de rencontrer les populations afin de répondre à leur volonté. C'est pourquoi, le 25 juin 1923, il reçoit une délégation de l'État de Damas. Les Syriens demandent, en premier lieu, de réunir les États syriens⁴⁴. Selon eux, le morcellement a conduit à un retard économique, politique et social. De même, ils ont d'autres vœux comme l'amnistie pour les détenus politiques, la liberté de la presse, des réductions fiscales, la suppression des Capitulations et la mise en place de l'élection d'une assemblée constituante au suffrage universel. Dans leurs demandes, on note une volonté de justice vis-à-vis des éléments chrétiens. En effet, historiquement, les chrétiens, par les Capitulations avaient plus de droits. Lors de l'échange avec Maxime Weygand, les Syriens expérimentent le désir d'une égalité de droit.

À nouveau, le 6 septembre, il reçoit seize habitants de Damas et quatre d'Homs afin de pouvoir échanger sur l'avenir de la Syrie, leurs demandes sont semblables à celles de la première délégation⁴⁵. Le Haut-Commissaire comprend alors la nécessité d'unir des États syriens. De même, les consultations ont permis de faire une grande réforme électorale en Syrie. Dans le télégramme du 2 octobre 1923, à destination de Raymond Poincaré, Maxime Weygand fait part des conclusions de ses entretiens avec les populations quant à la réforme souhaitée. :

« J'ai retardé de quelques jours l'envoi de ce rapport afin de pouvoir d'une part y joindre l'ensemble des textes qui réalisent cette réforme et dont les derniers viennent seulement d'être promulgués, d'autre part signaler les réactions qu'ils provoqueraient sinon dans l'opinion publique –

⁴³ Maxime WEYGAND, *op. cit.*, p. 215.

⁴⁴ CADN, 1 SL 1V 949, Vœux de la population de Damas exprimés à son excellence le général Weygand par la délégation désignée à cet effet, le 25 juin 1923.

⁴⁵ *Ibid.*, Note de Maxime Weygand pour le lieutenant-colonel Capitrel, le 6 septembre 1923.

inexistante à proprement parler en Syrie – du moins dans les petits groupements d'intellectuels ou de notables qui prétendent la constituer.

Le principe même de la représentation des États par des Assemblées élues ne pouvait plus souffrir de retard dans son application. Des promesses faites antérieurement à mon arrivée en Syrie nous avaient déjà engagés sur cette voie. En outre les populations venaient d'être appelées à élire des représentants, en Turquie, en Irak, et en Palestine – il était indispensable de réaliser dans les territoires placés sous notre mandat des vœux formulés avec beaucoup d'insistance.

J'ai tenu à accompagner la préparation de ces textes de toutes les études désirables ; j'ai pensé d'abord qu'il était expédient de provoquer de la part des hauts fonctionnaires syriens et des notabilités de chaque État des observations qui me permettraient de les associer dans toute la mesure possible à la réforme projetée ; à cet effet des enquêtes sur place ont été menées par le Conseiller Législatif du Haut-Commissariat et par le Chef de mon Cabinet Civil. J'ai d'autre part consulté à maintes reprises les Gouvernements des États et mes délégués auprès d'eux, soit individuellement soit en une Conférence où j'ai réuni ces derniers. Enfin j'ai estimé opportun de me référer, toutes les fois où cela ne présentait aucun inconvénient, aux diverses législations existantes ; Ces références, qui concernent surtout l'établissements des listes, les modalités de leur révision, et celles du scrutin m'ont paru particulièrement utiles afin de tenir compte des habitudes déjà prises par la population et de la pratique – si insuffisante soit-elle – qu'elle peut avoir des opérations électorales. »⁴⁶

Maxime Weygand souhaite revenir sur la politique d'Henri Gouraud en Syrie en cherchant à répondre à la volonté syrienne d'une union étatique et d'un système plus démocratique. On peut voir, dans les premiers pas du Haut-Commissaire, une certaine rupture avec Henri Gouraud. Le Haut-Commissaire et son cabinet travaillent notamment à la mise en place de l'unité syrienne. Ce long travail débouche sur le discours de Maxime Weygand, le 24 juin

⁴⁶ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III), op. cit.*, Document 259, Télégramme de Maxime Weygand à Raymond Poincaré, le 2 octobre 1923, p. 520-525.

1924, depuis Damas, où il annonce l'approbation du gouvernement français pour l'unité syrienne⁴⁷ :

« La puissance mandataire a donc décidé d'achever l'évolution unitaire, dont la création de la fédération avait constitué une étape, en réunissant les États de Damas et d'Alep en un seul État indépendant ; cette réforme entraînera la suppression du régime fédéral. Ainsi sera réalisé le vœu maintes fois formulé d'une unité syrienne avec toutes les perspectives de développement qu'on peut attendre d'un grand état arabe comme celui qui va s'organiser. »⁴⁸

Cependant, l'unité ne prend effet qu'en janvier 1925, Maxime Weygand n'est alors plus le Haut-Commissaire, il a été remplacé depuis fin novembre par Maurice Sarrail. Le Département des Affaires étrangères se montre moins favorable quant à l'unité syrienne. En effet, selon Paul Bargeton, c'est une solution insuffisante conduisant notamment le Grand Liban à l'isolement⁴⁹. Peut-on y voir une manière de protéger le Liban de la grandeur syrienne ou au contraire une volonté de faire entrer le jeune État dans l'unité syrienne ?

Contrairement à la Syrie, l'œuvre de Maxime Weygand au Liban est moins visible. Sa politique suit davantage les ambitions économiques et sociales d'Henri Gouraud. Ainsi, il permet une réforme de certaines juridictions libanaises, le 7 juillet 1923⁵⁰. Le Haut-Commissaire souhaite qu'elles se modernisent. De même, le 21 novembre 1924, quelques jours avant son renvoi, il indique au président du Conseil la réussite de sa politique de désarmement du Liban⁵¹. Ce travail commencé par Trabaud et Henri Gouraud a été achevé par Vandenberg et Maxime Weygand. Enfin, Maxime Weygand se fait remarquer par sa réponse au banditisme qui touche la région depuis la chute chérifienne. Il proclame l'état de siège face à ses violences permettant la formation d'un tribunal d'exception qui juge quatre

⁴⁷ Voir proclamation entière en annexe 20.

⁴⁸ *Ibid.*, Document 278, Déclaration faite par le général Weygand à Damas, le 26 juin 1924, p. 550-552.

⁴⁹ *Ibid.*, Document 308, Note de Paul Bargeton, sous-directeur de bureau au ministère des Affaires étrangères, à Raoul Clinchaut, sous-directeur des Affaires d'Asie et d'Océanie, le 12 février 1925, p. 615-616.

⁵⁰ SHD, Fonds État-Major, 7 N 4175, Arrêté signé par Maxime Weygand portant sur la compétence et la composition de certaines des juridictions du Liban, 7 juillet 1923.

⁵¹ CADN, 1 SL 1V 931, Télégramme de Maxime Weygand à Édouard Herriot, président du Conseil, le 21 novembre 1924.

voyous⁵². Deux sont condamnés à mort et pendus en place publique. Leur dépouille est laissée à vue pendant plusieurs jours. De même, les condamnations des bandits ne dépendent pas de la confession religieuse et le Haut-Commissaire s'en prend directement aux communautés religieuses. Le calme revient rapidement dans la région. Il écrit dans ses mémoires les raisons de sa politique sécuritaire, et y indique précisément son impartialité quant à l'appartenance religieuse des bandits :

« Un état d'insécurité régnait au Liban ; de nombreux crimes de droit commun avaient été commis, et, comme dans la montagne les vieilles rivalités entre Druses et Maronites existaient de temps immémorial, les attentats avaient tendance à revêtir un caractère confessionnel. De la montagne le trouble s'était répandu au Liban tout entier. [...] Par un hasard qui favorisa la répression, les prisons de Beyrouth avaient dans leurs geôles un nombre à peu près égal de Druses et de Maronites coupables d'attentats abominables. La gravité les rendait passibles de la peine capitale. Leur appartenance aux deux religions rivales, mettait la justice à l'abri de tout soupçon de partialité. »⁵³

Le manque de sources quant à la politique libanaise de Maxime Weygand s'explique aussi la situation syrienne en 1924 qui prenait la plus grande part de ses actions politiques. Au Liban, il doit assurer la continuité de la politique d'Henri Gouraud. Ainsi, comme son prédécesseur, Maxime Weygand cherche à favoriser l'autonomie politique au Liban en lien avec le mandat :

« Ma tâche au Liban consistait donc à perfectionner le fonctionnement d'organes déjà en place et à acheminer par étapes le pays à l'autonomie, puis à l'indépendance. L'élite libanaise était assez cultivée et accoutumée aux contacts extérieurs ; la classe moyenne assez évoluée pour que les institutions parlementaires fonctionnent sans heurts au profit de l'État , et que l'on puisse assurer dans un délai moyen le passage du gouvernement aux mains d'un chef libanais, et la fixation des règles selon lesquelles le Conseil représentatif élu serait juge de l'action gouvernementale. Alors le moment sera venu où la tutelle mandataire devra s'effacer et faire place à

⁵² Max SCHIAVON, *Weygand, L'intransigeant, op. cit.*, p. 121.

⁵³ Maxime WEYGAND, *op. cit.*, p. 211.

l'indépendance, en ménageant, d'accord avec le Conseil de la Société des Nations, les étapes indispensables concernant la justice, la sécurité intérieure et extérieure et les relations diplomatiques.

Telle m'est apparue nettement la progression à suivre dans l'application du Mandat, appelé à se transformer en un Traité, prolongeant l'union spirituelle séculaire des deux pays et unissant la France et le Liban dans une communauté d'intérêts et de sentiments. »⁵⁴

Vandenberg est donc gouverneur à la place de Trabaud et reste en poste jusqu'à l'arrivée du général Maurice Sarrail. Pour Maxime Weygand, le nouveau gouverneur réunit toutes les qualités pour ce poste⁵⁵. Mais le Haut-Commissaire est freiné par les maux libanais. Tout d'abord, il fait face à une importante corruption. Il écrit notamment à sa femme : « L'or a ici son action corruptrice et dissolvante et nos chers alliés cherchent à nous dégoûter de la Syrie ; il n'y a pas de machination où on ne les trouve »⁵⁶. À nouveau, les différends religieux ne permettent pas d'offrir au Grand Liban une administration directe. Le Haut-Commissaire, malgré sa volonté, ne peut nommer un gouverneur libanais sans créer une hystérie nationale⁵⁷. Enfin, le chantier touristique, débuté par Henri Gouraud et la mission économique, est à l'arrêt en raison du faible développement du Liban : « L'oriental n'entretient ni ne nettoie rien. Ce qui sera sauvé de son art le sera par nous et on voit partout dans les villes des détails délicieux, sculptures, faïences, portes, au milieu d'un délabrement que nos efforts ne parviennent pas encore à transformer en quelque [chose] de présentable »⁵⁸. Pourtant, Maxime Weygand cherche à valoriser la région en invitant par exemple l'écrivain Pierre Benoit pour l'écriture de *Châtelaine du Liban* et en lançant des travaux archéologiques.

Malgré tout, le bilan de Maxime Weygand est positif. Son ancien supérieur, le maréchal Foch, le félicite dans un courrier en janvier 1924 : « Vos affaires vont très bien, de l'avis de tous, il n'y a pas une seule note discordante. Donc, continuez sans vous lasser, mais en gardant un train qui puisse être soutenu ; pensez aussi que tout le monde n'est pas aussi ardent à l'ouvrage que vous et alors donnez à votre personnel le temps de se retourner et d'avancer,

⁵⁴ *Ibid.*, p. 242-243.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 242.

⁵⁶ Jacques WEYGAND, *op. cit.*, p. 202.

⁵⁷ Maxime WEYGAND, *op. cit.*, p. 242.

⁵⁸ Jacques WEYGAND, *op. cit.*, p. 206.

ce qui est très long »⁵⁹ et prolonge son propos dans une seconde lettre : « Donc, vous faites très bien. Mais ne vous tuez pas au métier si vous voulez pouvoir y durer. Vous me faites l'effet d'un pur-sang attelé à une charrette ; il faut accepter son train ; elle ne peut aller au galop, surtout dans une route des plus rocailleuses, sans inconvénients »⁶⁰. Foch appelle son poulain à calmer son rythme de travail afin de ne pas se fatiguer et surtout à ce que ses conseillers puissent suivre. La relation particulière qui existe entre les deux hommes apparaît bien dans ces lettres.

De même, la presse française salue les bons résultats du Haut-Commissaire. Le 21 mai 1924, *le Temps* fait part de l'impressionnante politique économique et diplomatique de Maxime Weygand⁶¹, puis le 25 juillet, *le Matin* titre « La situation économique de la Syrie est en pleine prospérité »⁶². Déjà quelques mois après son arrivée, Maxime Weygand pouvait se satisfaire d'un bilan positif auprès de Raymond Poincaré :

« Plus de deux mois sont écoulés depuis mon entrée en fonctions. J'ai visité les principaux centres du pays, écouté des hommes de tous les rites et de tous les partis. Je crois devoir rendre compte à Votre Excellence de la façon dont se présente à mes yeux la situation politique, et du sens dans lequel s'exerce l'action du Haut-Commissariat. [...] En ce qui concerne la sécurité, le pays est, d'une façon générale, calme.

Pendant les 4 premiers mois de l'année, des crimes nombreux occasionnés par la vieille haine entre Maronites et Druzes ont ensanglanté la partie Sud du Liban. Comme je vous en ai rendu compte en son temps, j'ai été amené à confirmer ou à prendre un certain nombre de mesures : création d'une juridiction civile d'exception, application intégrale de l'état de siège dans certains Cazas, confiscation des armes, réorganisation de la police ; et la sécurité est, depuis deux mois, rétablie dans cette région.

[...] Dans le Grand Liban, en dehors des questions confessionnelles qui restent toujours au premier plan, deux objets passionnent les esprits : la nomination au poste de Gouverneur laissé libre par le départ du Commandant Trabaud préoccupe surtout les Grands Libanais, conservateurs

⁵⁹ *Ibid.*, p. 208.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ « Le Mandat syrien », *Le Temps*, 21 mai 1924.

⁶² « La situation économique de la Syrie est en pleine prospérité », *Le Matin*, 25 juillet 1924.

de la répartition territoriale actuelle, c'est-à-dire les chrétiens, et certains candidats ont commencé une campagne discrète ; d'autre part les Groupes musulmans rattachés au Grand Liban saisissent toutes les occasions de manifester leurs tendances séparatistes et leur désir de faire partie de la Fédération syrienne »⁶³.

Bien entendu, il faut rappeler la politique économique d'Henri Gouraud a produit des fruits à partir de l'année 1923. Maxime Weygand bénéficie d'une situation arrangeante puisque pour la première fois, le haut-commissariat n'est pas en conflit direct avec une puissance régionale. De plus, la population commence à soutenir la politique mandataire. Ainsi, la tâche semble plus aisée pour Maxime Weygand que pour Henri Gouraud.

Cependant, l'officialisation des mandats en 1923 conduit les mandataires à mettre en place, dans les plus brefs délais, des statuts organiques permettant l'établissement administratif des jeunes États. Raymond Poincaré annonce ainsi, le 19 décembre 1923, que Maxime Weygand doit commencer ces travaux. Pour cela, il donne des consignes précises : « Cette mise au point effectuée et confirmée par quelque temps de pratique, la voie la plus simple et la moins susceptible d'entraîner des discussions et des retards, serait, pour constater "l'accord" des populations prévu par le mandat de faire adopter comme constituant le statut définitif, l'ensemble des textes organiques qui concernent l'État (ou la Fédération) représenté par chacun de ces assemblées »⁶⁴. Cependant, le gouverneur libanais fait part de ses réticences quant à la consultation des personnalités libanaises. Il trouve l'opération délicate voire dangereuse en raison des débats auxquels cela pourrait conduire. Surtout, les consultés seront essentiellement des partisans chérifiens. Les opposants du mandat pourraient gagner en importance :

« Une consultation de notables, sur l'organisation politique du Grand Liban, se présente comme une opération délicate, et actuellement très dangereuse. Cette procédure entraînerait des pourparlers dont il n'est pas possible de prévoir le développement. Il n'existe pas, en effet, à proprement parler, d'opinion publique dans le pays ; cela a été dit bien des fois. Seuls, de rares individus qui s'intitulent Chefs de partis cherchent à renforcer ou maintenir

⁶³ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III), op. cit., Document 252, Télégramme du général Weygand à Raymond Poincaré, le 24 juillet 1923, p. 505-512.*

⁶⁴ *Ibid.*, Document 259, Télégramme de Maxime Weygand à Raymond Poincaré, le 2 octobre 1923, p. 520-525.

leur influence en se livrant à des attaques violentes contre la Puissance mandataire, ou à des critiques sans modération qui déroutent complètement et finalement trompent le peuple sur les intentions et les actes de la France dans le pays. Il faut donc agir avec la plus grande circonspection en la circonstance, si l'on veut éviter un débordement excessif des aspirations nationales ; tous les esprits vraiment évolués sont les premiers à déclarer que le pays ne peut se mener lui-même et que c'est à nous de le faire.

Par ailleurs, il ne faut pas se dissuader que les consultations individuelles seront immédiatement connues, colportées, déformées et provoqueront un déchaînement de controverses dont nous ferons toujours les frais. »⁶⁵

De même, M. Schoeffler écrit à Maxime Weygand, le 20 février 1924 : « Une consultation de l'opinion publique serait une mesure non seulement inutile mais dangereuse »⁶⁶. Les volontaires aux consultations seront essentiellement des partisans chérifiens qui feront en sorte de surévaluer leurs positions dans la population. Les fonctionnaires français font le même constat dans les États syriens. Ainsi, Maxime Weygand néglige cette question dans un premier temps. Son renvoi rapide et inattendu conduit à ce que ce soit Maurice Sarrail qui effectue les consultations.

Maxime Weygand, comme sur la politique libanaise, reste dans les traces de son prédécesseur concernant ses relations avec la religion en étant proche des milieux chrétiens libanais. Giannini le reçoit avec les honneurs et lui dresse un portrait très flatteur :

« Les Polonais impuissants à secouer le joug de fer qui les comprimait, s'écriaient : Dieu est au ciel, et la France est trop loin ! Mais un jour vint où, menacés de retomber sous un joug encore plus intolérable, ils virent soudain la France apparaître au milieu d'eux et les sauver. Eh bien ! Mon Général, je puis vous assurer, en premier lieu que chez les anciens et fidèles amis de la France au Grand Liban et en Syrie, la reconnaissance n'est pas moins vive que chez les femmes du peuple de Varsovie ; en second lieu, que l'accomplissement de l'œuvre séculaire de la France en ces pays ne sera pas moins glorieuse ni moins avantageuse pour votre nation et pour

⁶⁵ *Ibid.*, Document 272, Note du gouverneur de l'État du Grand Liban Privat-Aubouard au chef du service des Renseignements, le 19 février 1924, p. 545-546.

⁶⁶ *Ibid.*, Document 273, Télégramme de M. Schoeffler au général Weygand, le 20 février 1924, p. 546-547.

la civilisation que celle accomplie par vous pour la libération de la Pologne. »⁶⁷

En réponse, Maxime Weygand écrit dans ses Mémoires, *Mirages et réalité*, son affection pour l'homme d'Église : « J'ai dit d'ailleurs la dette de reconnaissance de la France envers Monseigneur Gianini, son jugement personnel, exprimé à une commission américaine plutôt mal disposée à notre égard, classe notre patrie la première des nations dignes d'assumer l'honneur et la charge du mandat sur les pays du Levant. Cet avis pesa d'un grand poids sur le choix qui fut fait »⁶⁸. Dans la réponse du Haut-Commissaire, il rappelle l'importance de l'Église et plus particulièrement de la Papauté quant au maintien de la présence française au Levant. En effet, lors de la visite de la commission neutre américaine, Giannini avait défendu le mandat français alors que la France n'avait pratiquement aucun soutien dans la région.

De même, avec les Maronites, Maxime Weygand sait se présenter en allié. Ainsi, lors de la traditionnelle visite au patriarche Houayek, le Haut-Commissaire déclare : « Je considère que mon entrée en fonction date du jour où Votre Béatitude m'a donné sa bénédiction ». Cette affirmation fait l'objet d'une opposition virulente de la gauche française ainsi que de la franc-maçonnerie. Par son propos, Maxime Weygand rappelle les relations historiques entre la France et l'Église maronite. De même, dans ses mémoires, il souligne le prestige du Patriarche dans la région : « Le Patriarche, Sa Béatitude Mgr Houayek, jouit dans la montagne libanaise d'un prestige et d'une autorité personnelle considérables »⁶⁹. Pourtant, sur le terrain, les relations avec le clergé maronite ne sont pas « un long fleuve tranquille ». Le Haut-Commissaire écrit également : « Le Patriarche et ses Conseils comprenaient difficilement que l'arrivée des Français ne leur apportât pas la revanche du passé. Ils considéraient un acte équitable à l'égard de leurs adversaires comme une injustice envers eux. Lorsque j'expliquais que ce n'était pas là la justice française, j'avais le sentiment de ne pas jouer le jeu, de décevoir » et indique l'étroitesse d'esprit que pouvait avoir Houayek quant aux questions religieuses : « Au cours d'une visite au Patriarche je lui demandai d'user de son crédit pour faire respecter les ordonnances édictées en vue de protéger les jeunes plants. "Mais, me répondit-il, les chèvres maronites n'ont rien à y voir, ce sont les chèvres druzes qui dévastent les bois." »⁷⁰. Le patriarche demande également au gouverneur libanais de ne pas

⁶⁷ « Mgr Giannini et le général Weygand », *Bulletin officiel du Comité France-Orient*, octobre 1923.

⁶⁸ Maxime WEYGAND, *op. cit.*, p. 276.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 235.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 236.

désarmer les Maronites du village d'Ehniège contrairement à la volonté du haut-commissariat⁷¹. Enfin, le 1^{er} septembre 1924, aucun membre du clergé maronite n'est présent pour les célébrations de l'anniversaire du Liban. Vandenberg écrit à Khoury pour faire part de sa déception⁷². On peut voir une continuité dans la relation franco-maronite puisque les Libanais ne font pas preuve de reconnaissance envers leurs alliés. Ainsi, le haut-commissariat souhaiterait soutenir la nomination d'Abdallah Khoury lors de la mort d'Houayek⁷³. Le vicaire serait davantage francophile et donc permettrait une alliance plus solide.

Les autres aspects de la politique religieuse de Maxime Weygand sont particulièrement maigres. En effet, Maxime Weygand ne prend pas véritablement position sur ce terrain. On peut même parler d'un vide créé par le Haut-Commissaire. Ce vide semble être volontaire. Maxime Weygand ne fait pas de politique religieuse puisqu'il mène une politique d'émancipation des Libanais et des Syriens. Or, en évoquant régulièrement ce sujet, la population ne cesse de se diviser. D'autant plus qu'un affrontement de réseau ne cesse de se développer au Levant opposant les éléments francs-maçons aux éléments dits jésuites. Maxime Weygand est catégorisé comme jésuite en raison de ses croyances catholiques. Il cherche alors à ne pas frustrer l'élément musulman. D'autant plus qu'il développe une diplomatie régionale et, pour cela, il doit composer avec les figures musulmanes.

Comme nous l'avons écrit précédemment, les francs-maçons commencent à être important dans la région et dans la vie politique. S'ils ne peuvent être considérés comme une communauté religieuse, leur anticléricalisme nous conduit à les étudier avec le même prisme que les groupements religieux. Au Levant, les francs-maçons cherchent à déstabiliser le haut-commissariat. Le 22 octobre 1923, Habib Boustany, président du parti national libanais prend la parole lors d'une réunion maçonnique pour s'opposer au mandat qui porterait atteinte à l'indépendance⁷⁴. Gebran Tueni demande également la suspension du Conseil représentatif et d'avoir une assemblée constituante. De même, le 21 novembre 1923, lors d'une réunion à la Loge maçonnique de Beyrouth, Ali Nasreddine affirme : « La puissance mandataire après avoir pris notre or, prend nos antiquités. Allez voir ce qui se passe à Djebeil »⁷⁵. Parallèlement, les musulmans sont encore influencés par

⁷¹ Archives patriarcales, Télégramme du patriarche Houayek au gouverneur Vandenberg, le 18 octobre 1923.

⁷² *Ibid.*, Lettre de Vandenberg à Abdallah Khoury, le 2 septembre 1924.

⁷³ *Ibid.*, Télégramme de Vandenberg au Département des Affaires étrangères, le 30 juin 1923.

⁷⁴ CADN, 1 SL 1V 949, Télégramme du service de la sûreté générale, le 22 octobre 1923.

⁷⁵ *Ibid.*, Télégramme du service de la sûreté générale, le 21 novembre 1923.

la famille hachémite. Le chérif Hussein vise le califat. Cela permet aux croyants de citer son nom dans les prières et de bénéficier d'un pouvoir spirituel en Orient. Si Maxime Weygand ne s'offusque pas publiquement, il s'oppose à l'obtention du titre par le chérif en raison des risques diplomatiques. Les risques sont visibles lors du pèlerinage à La Mecque en août 1924, les croyants syriens rentrent amers de leur voyage⁷⁶. Maxime Weygand doit proposer une voix religieuse dans la région pour s'opposer aux francs-maçons et aux chérifiens. Le Haut-Commissaire craint une révolte musulmane éventuelle :

« Un beau matin, sans que rien ait fait prévoir cette levée des boucliers, la presse de la Syrie, du Liban et de l'Égypte signalait avec ensemble et indignation la mise, entre les mains des élèves d'une école religieuse fréquentée par les musulmans, d'un livre d'histoire s'exprimant en termes offensants pour l'Islam. Tous ces journaux adressaient la pressante invitation aux musulmans de soustraire leurs enfants à notre enseignement. Je convoquai le directeur de l'école, le priant d'apporter son livre.

L'accusation était justifiée, on avait fait preuve d'une grande légèreté. Je prescrivis le jour même de retirer le livre et fis paraître une note dans la presse de langues française et arabe reconnaissant l'erreur commise et indiquant la mesure prise. Je terminai par une invitation à cesser la violente polémique qui s'était engagée entre les journaux syriens des différents bords, sous peine d'interdiction de paraître. Le silence se fit et l'incident n'eut pas de suite fâcheuse. Il m'avait appris avec quelle solidarité et quel secret sait manœuvrer l'opinion musulmane. »⁷⁷

Dans l'épisode cité par Maxime Weygand, on peut voir l'importance de garder une neutralité religieuse pour éteindre rapidement une vive polémique. De plus, le général est surpris de l'ampleur prise par l'incident. Il comprend donc les risques d'une colère musulmane envers du haut-commissariat. Maxime Weygand souhaite obtenir des contacts étroits avec les musulmans et ainsi limiter les risques d'incidents, mais cette tentative s'avère être une impasse : « Je recherchais des contacts avec des Musulmans susceptibles de servir de liaison entre leurs coreligionnaires et moi. Comment connaître sans cela leurs aspirations et

⁷⁶ *Ibid.*, Compte-rendu du service des renseignements du haut-commissariat, le 30 août 1924.

⁷⁷ Maxime WEYGAND, *op. cit.*, p. 238.

leur faire savoir dans quel esprit j'agissais. Comment les comprendre et se faire comprendre d'eux ? Les Chrétiens recherchaient ces entretiens ; il n'en était pas de même des Musulmans dont les représentants officiels étaient en petit nombre et dont peu parlaient suffisamment le français pour qu'une conversation sans interprète fût profitable. Un hasard me servit. »⁷⁸ En Syrie, les différentes communautés sont particulièrement nombreuses et posent des problèmes pour le Haut-Commissaire. Il souhaite avant tout une juste représentation religieuse comme l'indiquent les clauses du mandat en Syrie et au Liban : « En Syrie les problèmes politiques se présentaient d'une façon toute différente, il ne s'agissait plus d'un équitable dosage d'influences et de postes entre un nombre à peu près égal de Chrétiens et de Musulmans. La grande majorité de la population est musulmane. Les chrétiens constituent des groupes minoritaires dont des personnalités de particulière valeur peuvent seules prétendre participer à la vie politique. Le Mandat a le devoir absolu de leur garantir un traitement moral et matériel, assurant la libre pratique de leur religion et le respect de leur personne. »⁷⁹

Par conséquent, les craintes du Haut-Commissaire, citées précédemment, permettent de justifier en partie sa politique conciliatrice en Syrie et la mise en place de l'unité syrienne. Au lieu de répondre sur le terrain religieux, Maxime Weygand donne une réponse politique. Par le vide, Maxime Weygand cherche ainsi à ne privilégier aucune confession et à éviter les tensions. Sa politique, ou non-politique, fonctionne puisqu'on ne constate pas de véritables tensions confessionnelles comme lors de la présence d'Henri Gouraud ou de Maurice Sarrail. Rapidement, Maxime Weygand obtient le surnom de « Sultan juste ».

La majorité parlementaire change en mai 1924 avec l'élection du Cartel des Gauches. Maxime Weygand est conscient qu'il n'est pas apprécié par le nouveau président du Conseil, Édouard Herriot. Le 10 novembre 1924, Maxime Weygand écrit une longue note qui sonne comme un testament de son aventure au Levant malgré plusieurs perspectives intéressantes pour la France⁸⁰. Dans cette note, Maxime Weygand fait un bilan de l'année écoulée où l'échec du califat puis la victoire d'Ibn Saoud ont contribué à l'affaiblissement des Chérifiens. En effet, Maxime Weygand relate ainsi les nombreux événements diplomatiques qui ont troublé la région orientale en 1924 :

« L'année 1924 a vu en effet successivement :

⁷⁸ *Ibid.*, p. 239.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 243-244.

⁸⁰ SHD, 7 N 4186, Fonds État-Major, Télégramme du général Weygand à Édouard Herriot, le 10 novembre 1924.

L'abolition du khalifat osmanli qui a affirmé le caractère laïc et purement national de la république turque ;

La candidature du roi Hussein au titre de khalife qui a affiché sa prétention de prendre la tête du mouvement arabe, et sa tentative avortée pour se faire reconnaître en Syrie qui a marqué son premier échec dans cette voie ;

La conclusion du traité anglo-irakien en un protectorat a instauré l'emprise stratégique, politique et économique de l'Angleterre sur la Mésopotamie et la route terrestre des Indes. [...]

La ratification du traité de Lausanne qui doit permettre à la France de donner libre carrière à sa politique turque et de régler définitivement le statut territorial, économique et politique de la Syrie ;

L'ouverture des négociations au sujet de la question de Mossoul ;

La révolte du Kurdistan qui entrave lourdement la liberté de manœuvre des Turcs dans cette affaire tant au point de vue intérieur qu'au point de vue international ;

Enfin l'attaque wahabite sur la Transjordanie et sur le Hedjaz qui a eu pour résultat de consolider d'un côté l'emprise britannique un moment relâchée sur la Transjordanie mais de faire disparaître, d'un autre côté, de la scène politique le vieux roi Hussein et de liquider la question de son khalifat éphémère. »

Les changements politiques renforcent la position française : le mandataire est de plus en plus approuvé par les locaux et bénéficie de leur soutien :

« En Syrie, nos opposants sont déconcertés ; les Syriens de bonne foi se félicitent d'avoir suivi les conseils que leur a donnés la puissance mandataire ; ils se rendent compte que s'ils avaient reconnu Hussein comme khalife ils seraient maintenant isolés du monde musulman ; ils comparent leur situation financière avec les charges qui vont écraser leurs compatriotes d'Irak et de Palestine ; le ton général de la presse est changé ; la manœuvre qui consiste à comparer l'Iraq "État souverain et constitutionnel" à la Syrie maintenue sous mandat est percée à jour ».

Pour le Haut-Commissaire, la chute du nationalisme chérifien en Orient est un succès puisqu'il crédibilise la politique mandataire de la France. Maxime Weygand perçoit le mandat comme étant un enjeu capital pour la France :

« À mon avis, il y a un beau rôle à jouer pour une grande puissance, rôle qui consisterait à appliquer sincèrement une politique d'affranchissement et de développement intellectuel, politique et économique des populations, puis à profiter du rayonnement et du prestige de cette politique pour étayer solidement son action en Orient dans le sens de la défense des intérêts communs contre les tentatives d'hégémonie d'une seule puissance. C'est ce rôle que la France peut jouer actuellement.

Il lui suffit de s'y montrer présente et de ne pas craindre d'affirmer sa volonté d'y rester et d'y jouer le rôle que j'ai esquissé. Sur ce terrain elle est inattaquable : du point de vue intérieur, il n'est pas un Français qui ne comprenne que la France a en Orient des intérêts qu'elle n'est pas assez riche pour laisser périliter ; qu'avec la complexité actuelle des questions musulmanes et le développement des nationalismes arabes elle ne peut conserver ses possessions algériennes en s'isolant du foyer d'où émanent ces mouvements ; que si elle est rejetée du bassin oriental de la Méditerranée elle sera vite immobilisée dans le bassin occidental dont la liberté est vitale pour elle ; que la Syrie étant destinée à devenir la plaque tournante de l'Orient vers la Perse, les Indes et le Caucase : la France ne doit donc pas se laisser évincer des rivages syriens et que la meilleure manière d'y rester est d'y manifester sa présence par une politique conforme à ses amitiés et à ses traditions. Du point de vue international, elle impose le respect de ses droits par la sincérité de ses intentions et la loyauté de sa politique, puisque hostile à tout impérialisme elle se borne à réclamer le respect des traités et des droits internationaux. »

Il appelle également à développer des partenariats diplomatiques solides avec les puissances de la région comme la Turquie et l'Égypte.

En Syrie, Maxime Weygand souhaite, lors de la rédaction des statuts organiques, créer une Syrie indépendante ayant des liens économiques avec la France. De même, il préconise une politique de développement : le chemin de fer, les routes, les questions énergétiques,

les productions industrielles du coton et de la soie. En conséquence, la France devra valoriser les efforts fournis dans une importante campagne de propagande. C'est pourquoi Maxime Weygand prône notamment le développement d'un nationalisme syrien qui viendrait en opposition avec le nationalisme arabe et qui trouverait son centre à Damas. Cela permettrait l'arrêt des attaques des centres de propagande arabes comme Le Caire. Le nationalisme ne doit plus être seulement une possibilité britannique, les Français doivent également amener les Syriens à avoir un sentiment d'appartenance national. Pour cela, Maxime Weygand se base non seulement sur des éléments politiques comme les frontières et la Constitution mais aussi sur un programme économique apportant un progrès aux populations :

« Un État syrien, doté d'une Constitution l'acheminant vers l'indépendance, sera donc établi. Dans cet État indépendant il faut ensuite développer le sentiment national et l'opposer au factice nationalisme arabe. Un parti politique décidé à collaborer avec nous doit y être créé. L'activité politique est actuellement monopolisée par des extrémistes arabes, féodaux intéressés ou intellectuels ambitieux. Là où ils entretiennent simplement de l'agitation il faut créer la vie politique, la répandre parmi la classe moyenne en l'intéressant au développement économique du pays et faire ainsi échapper la masse à l'emprise des politiciens professionnels qui ont partie liée avec l'étranger.

Le programme politique sera donc doublé d'un programme économique. La première étape sera la liquidation des hypothèques léguées par le passé : Dette publique ottomane, régie des tabacs, régime des pensions, etc ... Une deuxième phase comportera la mise en train de travaux d'utilité publique, chemins de fer Beyrouth-Tripoli et Beyrouth-Haïffa, créations de routes, entreprises d'énergie hydraulique, assèchement de marais, organisation de la culture du coton et de l'industrie de la soie, etc ... À ce point de vue encore la manifestation de notre volonté de rester en Syrie amènera un regain de confiance et cette confiance favorisera l'afflux des capitaux français ou étrangers qui sont nécessaires pour ces travaux à long terme. Il est à espérer que la communauté des intérêts économiques renforcera le sentiment national dans l'État de Syrie et dans la mesure où le permettent les différences de race et de religion, créera, tout au moins

un état d'esprit commun entre la Syrie et le Liban. La presse, l'enseignement et la propagande doivent être dirigées dans ce sens ; les Universités et écoles supérieures musulmanes ou françaises doivent y travailler. »

Il rajoute également : « L'idée de base de mon programme étant de créer un nationalisme syrien et de le faire rayonner autour de la capitale historique, politique et religieuse que constitue Damas, j'estime que cette action pour réussir et absorber le nationalisme arabe à notre profit doit être soutenue par une action politique exercée en particulier en Turquie et Égypte ». Pour conclure, Maxime Weygand appelle le gouvernement français à ses responsabilités en donnant les moyens nécessaires pour installer définitivement la Syrie :

« Nos buts sont clairs ; ils peuvent être atteints grâce à une politique qui est de nos moyens, qui ne peut être ni agressive envers les adversaires, ni servile envers les amis et qui n'a besoin que de s'affirmer pour retrouver l'initiative de l'action que nous avons laissée bénévolement à d'autres. Après le changement de gouvernement qui vient de se produire en Angleterre il paraît certain que la politique anglaise en Orient va être reprise en main vigoureusement, ne serait-ce que pour réparer les échecs qu'elle vient de subir ; la presse anglaise fait déjà campagne autour d'une influence. »

Dans son propos, on note qu'il n'est pas un colonialiste, contrairement à Henri Gouraud, mais s'affirme davantage comme un diplomate. Le positionnement du Haut-Commissaire sur la diplomatie orientale n'est absolument pas identique à celui de son prédécesseur, Maxime Weygand propose une vision sur le long terme permettant un développement des intérêts français mais aussi syriens. *A contrario*, Henri Gouraud ne proposait qu'une vision à moyen voire court terme. De plus, on note que Maxime Weygand désire entretenir de bonnes relations avec les puissances voisines comme la Turquie et la Grande-Bretagne, tandis que Henri Gouraud était en lutte impérialiste avec les alliés britanniques.

Enfin, il est intéressant de relever que Maxime Weygand ne mentionne que partiellement le Liban. Le cœur de sa vision reste la Syrie. Cela permet aussi de justifier les efforts moindres effectués au Liban par rapport à la Syrie ou à la politique d'Henri Gouraud.

Cependant, si la note est intéressante et offre de très bonnes perspectives pour la France, elle est l'œuvre d'un homme sur le point d'être renvoyé à Paris.

- *Pleurs et tracas lors de son départ*

En mai 1924, l'alliance entre les radicaux, les socialistes républicains et le parti socialiste, appelé Cartel des gauches, obtient la majorité à la Chambre des Députés⁸¹. Édouard Herriot, maire de Lyon, forme alors un gouvernement et devient président du Conseil en mai 1924. Maxime Weygand est conscient que la nouvelle majorité n'est pas favorable à sa politique et souhaite mettre en place une laïcité forte et expansive :

« Pendant mon séjour eurent lieu les élections législatives ; elles donnèrent à la Chambre des Députés une majorité qui devait, aussitôt le nouveau Parlement entré en exercice, amener un changement de gouvernement. Lorsque, avant de quitter Paris, je fus reçu par le président de la République, il savait que j'étais invité par la Chambre de Commerce de Lyon. Il me demanda si je comptais profiter de ce passage pour aller saluer M. Herriot dans la ville dont il était maire. Je lui répondis que je n'y avais pas songé, vivant tout à fait en dehors de la politique. Il me conseilla de le faire cependant, parce que M. Herriot était le président du Conseil désigné, et que je pouvais difficilement me dispenser de cette visite, en raison du poste que j'occupais. Je répondis à M. Alexandre Millerand que j'irais seulement s'il m'autorisait à dire à M. Herriot que j'agissais sur le conseil du président de la République. Il me le permit sans que cela parût lui déplaire.

J'allai donc voir M. Herriot, il me demanda l'objet de ma visite. Simplement, dis-je, pour me conformer au conseil donné par le président de la République en raison des fonctions qu'il allait prendre. Ma réponse parut l'agacer ; un assez long silence suivit. Je le rompis pour lui dire que ma visite pourrait présenter une utilité s'il voulait bien me mettre au courant des intentions concernant la Syrie des partis politiques venant au pouvoir, dont la majorité en avait à plusieurs reprises demandé l'évacuation.

⁸¹ Jan Karl TANENBAUM, *General Maurice Sarrail (1856-1929), The French Army and Left-Wing Politics*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1974, p. 185.

À mon débarquement, Libanais et Syriens allaient m'accabler de questions sur les intentions à leur égard du gouvernement français qui arrivait aux affaires ; que leur répondre ? M. Herriot m'assura qu'il ne prendra aucune décision concernant les pays dont j'avais la charge sans me consulter. »⁸²

Or, cette première déclaration est rapidement démentie dans les faits. Le gouvernement cherche à placer quelques vieux partisans à des postes clés. Maurice Sarrail est de ceux-là, officier à la retraite, il cherche à reprendre une place dans l'Armée française. Maxime Weygand apprend alors, fin novembre 1924, son remplacement par le vieil officier. La méthode employée par le gouvernement d'Édouard Herriot laisse à désirer puisque le Haut-Commissaire apprend son remplacement par un simple télégramme envoyé par le ministère de la Guerre. La promesse faite par Édouard Herriot n'est donc qu'un mensonge, les intérêts politiques ont été plus forts que la gratitude :

« Le 29 novembre je travaillais chez moi dans la matinée, après le temps de galop quotidien attendant le moment de me rendre au Grand Sérail. Le téléphone appelle, c'est le colonel Goudot. "Mon général, connaissez-vous la nouvelle ?" Je répondis négativement m'attendant à apprendre l'irruption de quelque bande de Tchétchés à travers la frontière turco-syrienne ou un autre incident du même ordre. C'est mieux. Goudot m'annonce que le général Maurice Sarrail me remplace à Beyrouth ; il me lit le télégramme : "Le général Maurice Sarrail est nommé Haut-Commissaire en Syrie et au Liban et Commandant en Chef de l'armée du Levant. Le général Maxime Weygand, maintenu au Conseil Supérieur de la Guerre, est nommé Directeur du Centre des Hautes Études Militaires. Il est fait Grand-Croix de la Légion d'honneur en récompense des services rendus." »⁸³

En réaction, le Conseil représentatif libanais vote une motion à l'occasion de son départ, le 3 décembre 1924 :

« À l'occasion du départ de Son Excellence le Général Maxime Weygand, Haut-Commissaire de la République française, le Conseil représentatif du

⁸² Maxime WEYGAND, *op. cit.*, p. 285-286.

⁸³ *Ibid.*, p. 295.

Grand Liban lui adresse l'hommage ému de sa profonde reconnaissance pour les services éminents qu'il a rendus au peuple libanais.

Il l'assure de son admiration pour l'ardeur qu'il a mise dans l'accomplissement de sa mission, consacrant à la renaissance du pays toute son intelligence et tout son cœur et resserrant par la noblesse de ses sentiments et la loyauté de son caractère les liens traditionnels qui unissent le Grand Liban à la France. »⁸⁴

On note dans cette réaction rapide que les Libanais ont plusieurs craintes quant à la nomination de Maurice Sarrail au poste de Haut-Commissaire : d'une part, les religieux s'attendent à une opposition virulente, d'autre part, les Libanais craignent pour leur indépendance. D'autant plus que parallèlement, les francs-maçons se réjouissent de la nouvelle. Les religieux sont convaincus que l'objectif de Maurice Sarrail est d'anéantir tous les efforts des congrégations en exportant la laïcité française :

« L'arrivée du général Maurice Sarrail devait démolir une à une toutes les réformes établies par le général Maxime Weygand et ouvrir pour la Syrie une ère de tristesse et de calamités. Par son sectarisme outré et par sa méconnaissance des gens et du pays, il a aliéné tous les cœurs, non seulement celui des chrétiens mais encore plus celui des musulmans ; à tel point que ces derniers vouèrent une haine éternelle à la France. Ainsi donc une blessure mortelle était faite à l'immense prestige que la France exerçait depuis des siècles dans ce pays qu'on a appelé à juste titre "La France du Levant". »⁸⁵

Cependant, la gauche française se félicite du renvoi de Maxime Weygand. Notamment les communistes qui écrivent dans *l'Humanité*, le 19 décembre 1924 : « Le général Maxime Weygand, haut-commissaire de la République française en Syrie, commandant des troupes d'occupation du Levant, est arrivé à Marseille à bord du paquebot Pierre Loti.

⁸⁴ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III), op. cit.*, Document 288, Motion du Conseil représentatif libanais à l'occasion du départ du général Weygand, le 3 décembre 1924, p. 575.

⁸⁵ AJV, Fonds Mission du Proche-Orient, RPO 134, Les événements de Syrie en 1925, Carnet d'auteur inconnu.

Il est reparti dans la soirée pour Paris. On sait en quelle estime Alexandre Millerand et sa bande de fascistes tiennent ce militaire »⁸⁶.

Maxime Weygand est soutenu par le maréchal Foch qui lui écrit : « Je connais votre estomac et alors je ne doute pas de sa capacité quand il s'agit de digérer même une pierre »⁸⁷. Le Haut-Commissaire, qui avait pourtant un bon bilan au Levant repart donc pour Paris. Maxime Weygand rencontre Édouard Herriot avec qui il a une discussion virulente : « "Nous étions devant un problème difficile [...] Un général républicain injustement écarté en 1917 se trouvant dans une situation matérielle précaire [...] Étant donné son âge, il fallait lui donner un poste de niveau élevé, affirme Édouard Herriot" "Avez-vous eu lieu de vous en féliciter ?" lui répond Maxime Weygand »⁸⁸. Maxime Weygand qui n'a jamais souhaité prendre part aux débats politiques est victime de la politique nationale. Il suppose que Maurice Sarrail a été nommé pour détruire les fruits de sa politique. Toutefois, lors de la crise de 1925, Maxime Weygand ne se réjouit pas des problèmes que rencontre Maurice Sarrail⁸⁹. Par amour du Levant.

⁸⁶ « Le rappel du général Weygand », *l'Humanité*, 19 décembre 1924.

⁸⁷ Maxime WEYGAND, *op. cit.*, p. 298.

⁸⁸ Bernard DESTREMAU, *op. cit.*, p. 173.

⁸⁹ *Ibid.*

B. Quelle politique religieuse au Liban par le général athée Maurice Sarrail ?

- *Maurice Sarrail avant le Levant*

Maurice Sarrail est une personnalité militaire particulièrement controversée : à la fois reconnu pour ses talents et surtout connu pour ses échecs. Une citation assez fameuse et partagée le décrit ainsi : « Il y a des hommes sur lesquels semble peser une fatalité. Ils ne peuvent rien entreprendre sans attirer sur eux le malheur. Le général Maurice Sarrail est de ceux-là. De l'aveu de tous ceux qui le connaissent, le général Maurice Sarrail ne manque ni de talent militaire, ni d'intelligence administrative. Et pourtant chaque fois qu'au cours de sa carrière fertile en occasions, il a asséné une tâche, il a échoué »⁹⁰. Pourtant, Maurice Sarrail, par son militantisme politique, a de nombreux soutiens qui ne cessent de le défendre sur les affaires auxquelles il est associé et dont il est, souvent, la première victime. Paul Coblentz est l'un de ses partisans qui font de Maurice Sarrail un militaire victime de la politique française. Il écrit une biographie sur son mentor, *Le silence de Maurice Sarrail*, où il présente favorablement sa carrière face à de prétendus ennemis. Coblentz décrit Maurice Sarrail comme étant : « D'un caractère net et droit, d'une fidélité rare en amitié, Maurice Sarrail ne peut admettre la lâcheté et la pusillanimité. On peut lui reprocher d'avoir été dur, entier, parfois même sectaire, mais il a toujours été franc. Si, comme on le prétend, il a commis des injustices, il les a faites ouvertement, en prenant l'entière responsabilité de ses actes »⁹¹. Étudier Maurice Sarrail c'est donc aussi aborder sa pensée politique qu'il ne cache pas voire qu'il assume publiquement. Officier républicain ou militaire socialiste, Maurice Sarrail divise et assume cette division.

Contrairement à beaucoup d'officiers du début du XX^{ème} siècle, Maurice Sarrail n'était pas destiné à devenir officier. Il naît le 6 avril 1856 à Carcassonne dans une famille catholique dont le père est fonctionnaire de l'inspection des finances⁹². Maurice Sarrail se construit ainsi en opposition à sa famille. D'abord, il délaisse la religion en épousant une femme protestante en s'éloignant de sa famille lors de ses études à Dijon⁹³. Contre toute attente, il poursuit son instruction à Saint-Cyr⁹⁴. Son père s'oppose à la carrière militaire qu'envisage son fils : « Si c'est par dégoût de la bureaucratie que tu veux devenir officier, tu fais un faux

⁹⁰ AN, FT 7160051, Fonds Panthéon, Dossier Sarrail.

⁹¹ Paul COBLENTZ, *Le silence de Sarrail*, op. cit., p. 19.

⁹² *Ibid.*, p. 28-29.

⁹³ *Ibid.*, p. 29.

⁹⁴ SHD, 9 YD 517, Dossier militaire Maurice Sarrail.

calcul, nulle part tu ne trouveras plus de servitude paperassière que dans cette carrière »⁹⁵. Le 1^{er} octobre 1877, il intègre le 4^e bataillon de Chasseurs à pied puis obtient le grade de lieutenant le 13 octobre 1882 et devient capitaine le 30 novembre 1887⁹⁶. Avant la Grande guerre, Maurice Sarrail participe à de nombreuses campagnes militaires notamment africaines d'octobre 1877 à juin 1878 puis tunisiennes entre 1881 et 1882, avant de retourner en Afrique noire de 1882 à 1883⁹⁷.

L'esprit contestataire de Maurice Sarrail se remarque durant son instruction où lors d'une évaluation, il fait part de sa différence : « Notre vieux professeur d'histoire m'a donné à cette époque une excellente leçon. J'avais réussi de mon mieux, une rédaction historique qui résumait les alliances successives réalisées contre Napoléon. J'avais cru bon de joindre à mon travail, une carte de l'Europe, que l'on ne me demandait nullement, délimitée suivant des principes très embrouillés et un peu trop personnels. Ce fut un désastre "Votre rédaction était excellente, me dit le professeur mais puisqu'il vous a pris la fantaisie d'y joindre cette carte ridicule et superfétatoire, je vous donne tout juste la moyenne !" Puis, sur un ton plus paternel il ajoute ce bon conseil "Quand vous croirez dans la vie devoir prendre une initiative audacieuse et même téméraire, soyez beau joueur, faites-le pleinement sous votre propre responsabilité sans demander avis à personne. Dans le terre à terre de la vie quotidienne, ne faites jamais de zèle. Personne ne vous en saura gré" »⁹⁸. Néanmoins, Maurice Sarrail est félicité par ses supérieurs comme en 1878 : « Jeune officier actuellement détaché à l'école de tir de Blida. Intelligent, sérieux, animé d'un très bon esprit, sert avec beaucoup de zèle »⁹⁹ ou en 1895 : « Travailleur infatigable, bien doué, servi par une intelligence vive et une grande mémoire et une facilité de travail »¹⁰⁰. Maurice Sarrail n'est pas l'officier modèle par son parcours et par ses idées politiques, mais il reste un officier qualifié et reconnu.

En 1885, après sa formation à l'École de guerre auprès de futurs officiers reconnus comme Fournier, Goiran, Boelle, Maurice Sarrail intègre la 33^e Division de Montauban¹⁰¹. À nouveau, l'officier est remarqué par ses supérieurs. Il se rapproche notamment du capitaine Bernard, neveu du général André¹⁰². En 1900, l'officier entre au ministère de la Guerre au

⁹⁵ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 31-32.

⁹⁶ SHD, 9 YD 517, Dossier militaire Maurice Sarrail.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 33-34.

⁹⁹ SHD, 9 YD 517, Dossier militaire Maurice Sarrail.

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 36.

¹⁰² *Ibid.*, p. 40.

poste d'officier d'ordonnance du cabinet André¹⁰³. Or, le ministère plonge dans l'affaire des fiches : le souvenir de l'affaire Dreyfus conduit le ministre à noter les différents officiers en fonction de leur supposée appartenance politique ou de leur croyance religieuse. André y voit un moyen de protéger la République. Cette méthode tombe dans l'excès et conduit à un scandale d'État auquel Maurice Sarrail est associé. Pourtant, l'officier d'ordonnance critique ce système :

« Je me suis toujours opposé au ridicule système des fiches tel qu'on le pratiqua, et j'ai énergiquement refusé d'entrer dans la Maçonnerie. Je ne méconnaissais pas qu'avec son organisation puissante, elle aurait pu, dans cette période où le régime était menacé, rendre des services. Mais elle a fourni sans cesse, par son exagération et sa maladresse, des armes à l'adversaire ! [...]. Vous avez fait du latin Coblentz ? Pas autant que le général André, dont la vie ministérielle était encombrée de réminiscences classiques. Sur un carnet, le Ministre avait écrit "Corinthum" et sur un autre "Carthago". Toute l'affaire des fiches tient dans ces trois mots. "Delanda est Carthago" il fallait non pas détruire, mais pour le moins empêcher de croître et de prospérer dans l'armée tous les officiers incapables ou qui complotaient par trop ouvertement contre la République, d'où leur inscription sur le premier carnet. [...] "Non licet omnibus adire Corinthum" c'est la formule des élites ; ceux-là seuls perceront qui ont les qualités requises pour figurer sur ce deuxième carnet. C'était en somme un aide-mémoire destiné à séparer l'ivraie du bon grain. Est-on bien sûr que, de nos jours, dans les différents ministères, on ne pointe pas, si ce n'est les meilleurs, au moins les plus aptes ? N'est-il pas logique que le gouvernement favorise quelque peu ceux qui, tenus en principe par leur situation à une muette neutralité, ne lui manifestent pas une trop bruyante hostilité ? On peut faire bien des réserves, et je ne m'en suis pas privé, sur la manière dont on appliqua cette méthode, mais, comme, Georges Clemenceau l'a dit de la Révolution, toutes ces mesures de défense, républicaine, constituaient un bloc. La République était menacée, il fallait bien la défendre. J'ai toujours été fier des attaques que m'a values

¹⁰³ SHD, 9 YD 517, Dossier militaire Maurice Sarrail.

ma fidélité à certains principes. Vous pourrez dire que je m'honore d'avoir appartenu au cabinet du Général André. »¹⁰⁴

Dans cette citation, Sarrail s'oppose aux critiques qui lui sont faites et se défend d'appartenir à la franc-maçonnerie. Malgré le scandale, Maurice Sarrail conserve un rôle politique en devenant commandant du Palais Bourbon¹⁰⁵. Par ses missions politiques, l'officier se rapproche de certaines figures de gauche comme Paul Painlevé mais il se fait surtout des ennemis dont des députés de gauche.

Durant la Première Guerre mondiale, Maurice Sarrail prend le commandement de la 3^e armée. Rapidement ses troupes s'enlisent entre la Meuse et l'Aisne, loin des combats. Maurice Sarrail et Joffre ne s'appréciant pas, l'officier frustré par cette mésentente, organise une attaque massive le 14 juillet 1915¹⁰⁶. L'offensive s'avère être un échec conduisant à un recul des troupes françaises. Le rapport Dubail montre la responsabilité de Maurice Sarrail dans la défaite française. Le commandement décide de le limoger. Pour le général, ce renvoi est essentiellement dû aux différends avec Joffre. Le départ de Maurice Sarrail devient une affaire publique où les politiques s'affrontent dans la presse. Georges Clemenceau prend la défense du général en août 1915 conduisant à une attaque de *l'Action française* contre Maurice Sarrail¹⁰⁷. Afin de calmer les ardeurs, Maurice Sarrail est envoyé sur le front d'Orient. Là encore, Maurice Sarrail rencontre des difficultés. L'officier propose aux Alliés de débarquer sur Salonique et de rejoindre la Serbie pour venir en renfort. Cependant, les Anglais ont plusieurs réticences sur ce plan, Maurice Sarrail et Kitchener ont du mal à s'entendre lors d'une rencontre à Calais¹⁰⁸. Cette campagne s'avère être rapidement un nouvel échec pour Maurice Sarrail. Les troupes françaises s'enfoncent dans ce front impraticable où les maladies prolifèrent. Les pertes humaines et matérielles sont importantes sans produire de gains militaires. À nouveau, Maurice Sarrail est pointé du doigt comme étant le responsable de la situation : la situation devient politique. Ainsi, Georges Clemenceau, président du Conseil, rappelle le général et accepte sa démission. Sur ce troisième échec, Maurice Sarrail prend sa retraite¹⁰⁹.

¹⁰⁴ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 41.

¹⁰⁵ SHD, 9 YD 517, Dossier militaire Maurice Sarrail.

¹⁰⁶ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 56-57.

¹⁰⁷ AN, FT 7160051, Fonds Panthéon, Dossier Sarrail, Télégramme du Ministère de la Guerre, le 18 août 1915.

¹⁰⁸ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 116-117.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 175.

Après ses nombreux échecs militaires, Maurice Sarrail cherche à rebondir politiquement. Ainsi, en 1919, il se présente sur une liste du parti radical à Paris¹¹⁰. La liste a peu de chances de remporter des sièges. Maurice Sarrail apporte une voix dissidente en se prononçant en faveur d'une conscription de seulement de trois mois contre deux ans théoriquement¹¹¹. De même, il souhaite la réduction des troupes dans les colonies africaines. Plus tard, comme cela a déjà été dit, il appelle à l'arrêt des combats en Cilicie. Le militaire semble s'être transformé en pacifiste. Mais Maurice Sarrail ne fait pas l'unanimité durant la campagne, les militants de gauche le houspillent en raison de son passif militaire. Ainsi, lors d'une réunion électorale organisée par le bloc républicain de gauche, le 15 novembre 1919, Maurice Sarrail doit arrêter son discours à cause de cris le désignant comme un « buveur de sang » ou un « assassin »¹¹². La liste des radicaux connaît une sanglante défaite électorale. La carrière politique de Maurice Sarrail est morte avant même d'avoir commencé.

Le général décide alors de se rapprocher de la Ligue des Droits de l'Homme. Dans cette association, il défend encore la réduction du service militaire et la suppression du conseil de guerre lorsque la France n'est pas impliquée dans un conflit¹¹³. Cependant, il se montre incompetent dans cette tâche aussi. Dans le compte-rendu d'une réunion publique organisée par la Ligue à Angoulême, le 22 octobre 1922, il est écrit : « En ce qui concerna la question d'Orient : le conférencier déclare qu'elle est très complexe en raison de la diversité de races et de religions dont sont composées les populations de ces pays »¹¹⁴. Ainsi, la retraite de Maurice Sarrail est tout autant un échec que la fin de sa carrière militaire. Heureusement, la victoire du Cartel des Gauches lui permet de revenir aux affaires.

En effet, la victoire des partis de gauche en 1924 lui permet de réintégrer l'armée. Cependant, les partisans de Maurice Sarrail ne savent pas où le placer. Dans un premier temps, Painlevé imagine une nomination au Conseil supérieur de Guerre mais les membres font une levée de boucliers¹¹⁵. Seul le Levant semble être un terrain propice au vieux général. Ainsi, Maurice Sarrail remplace Maxime Weygand, malgré la bonne politique de ce dernier. Les deux hommes se détestent car bien entendu leur vision politique

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 186.

¹¹¹ AN, FT 7160051, Fonds Panthéon, Dossier Sarrail, Compte-rendu d'une réunion du parti radical, le 22 novembre 1919.

¹¹² *Ibid.*, Compte-rendu d'une réunion électorale organisée par le bloc républicain de gauche à Paris, le 15 novembre 1919.

¹¹³ *Ibid.*, Compte-rendu d'une conférence de la Ligue des Droits de l'Homme à Orléans, le 31 janvier 1921.

¹¹⁴ *Ibid.*, Compte-rendu d'une réunion publique organisée par la Ligue des Droits de l'Homme à Angoulême, le 22 octobre 1922.

¹¹⁵ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 195.

est particulièrement contradictoire. À la fin de l'année 1924, Maxime Weygand et Maurice Sarrail se croisent à Paris mais l'ancien Haut-Commissaire ne salue l'ex-retraité. Ce dernier écrit ainsi : « Si l'exactitude est la politesse des rois, il y a des fils de rois qui sont très mal polis »¹¹⁶ en référence aux origines controversées de Maxime Weygand.

Pierre Fournié a écrit un long article particulièrement précis et riche sur la période de Maurice Sarrail au Levant¹¹⁷. Il dépeint l'attitude de Maurice Sarrail à la fin 1924 avant de prendre son poste au Levant. Maurice Sarrail affirme sa neutralité religieuse et indique accepter de fournir de l'aide aux établissements religieux qu'à condition qu'aucune mission laïque ne puisse remplir la même mission. Édouard Herriot, président du Conseil, lui demande aussi de se rapprocher des musulmans et d'arrêter de privilégier les chrétiens : « Vos prédécesseurs Henri Gouraud et Maxime Weygand ne se sont guère intéressés qu'à la minorité chrétienne, qu'aux Latins. Il n'est que temps si la République veut s'éviter bien des surprises désagréables, de songer un peu à l'immense majorité musulmane des pays sous mandat »¹¹⁸.

Cependant, Maurice Sarrail, contraint de réduire le budget du mandat, a interdiction de remplacer les fonctionnaires de l'administration Maxime Weygand. Or, ces derniers sont globalement favorables à Maxime Weygand et ainsi opposés à Maurice Sarrail. Le général retrouve, des figures politiques à qui il s'est opposé lors de nombreuses affaires. Le secrétaire général du Haut-Commissariat est toujours Verchère de Reffye. Ce dernier cherche dans un premier temps à composer avec Maurice Sarrail pour apaiser les tensions suite à sa nomination¹¹⁹. Mais rapidement, les deux hommes ne s'entendent pas et le secrétaire général écrit une longue note à charge contre le Haut-Commissaire afin de montrer ses insuffisances¹²⁰. Maurice Sarrail amène cependant avec lui quelques partisans comme Paul Coblentz, Georges Vayssié ou encore des officiers francs-maçons¹²¹. À la suite de la nomination de Maurice Sarrail, le nombre de fonctionnaires fréquentant les messes diminue, parallèlement une nouvelle loge maçonnique est créée¹²².

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 196.

¹¹⁷ Pierre FOURNIÉ, « Le mandat à l'épreuve des passions françaises – l'affaire Sarrail (1925) », dans Nadine MÉOUCHY (dir.), *France, Syrie et Liban (1918-1946) : les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, art. cit.

¹¹⁸ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 199.

¹¹⁹ Pierre FOURNIÉ, « Le mandat à l'épreuve des passions françaises – l'affaire Sarrail (1925) », art. cit., p. 148.

¹²⁰ MAE, 14 PAAP 241, Papiers d'agents, Verchère de Reffye.

¹²¹ Pierre FOURNIÉ, « Le mandat à l'épreuve des passions françaises – l'affaire Sarrail (1925) », art. cit., p. 148.

¹²² MAE, 14 PAAP 241, Papiers d'agents, Verchère de Reffye.

- *Une relation conflictuelle avec les chrétiens et les Maronites*

Ainsi, comme le lui demande Édouard Herriot, Maurice Sarrail cherche à obtenir l'approbation des milieux musulmans notamment syriens. Pour cela, il promet de nombreuses mesures aux milieux musulmans comme la création d'une Assemblée représentative syrienne¹²³. Mais surtout, afin de montrer sa neutralité religieuse, il s'éloigne des chrétiens. Or, les chrétiens le craignent depuis sa nomination et s'arrangent pour que chacun de ses déboires devienne une affaire ayant un retentissement à Paris.

La première affaire a lieu lors des honneurs liturgiques. Traditionnellement, le consul général français de Syrie ou le Haut-Commissaire doit assister à une messe de bienvenue. Ainsi, le père Rémy, curé latin de Beyrouth et aumônier militaire, organise une messe en l'honneur de Maurice Sarrail¹²⁴. Mais le nouveau Haut-Commissaire refuse les honneurs puisque selon lui seules les messes consulaires sont obligatoires, ce n'est pas le cas de celle-ci. De plus, pour Maurice Sarrail, se rendre à cette célébration aurait été une injustice vis-à-vis des autres rites¹²⁵. Il pense ainsi suivre la consigne donnée par Édouard Herriot. Mais ce refus devient une affaire politique puisque le délégué apostolique, monseigneur Giannini, écrit au Vatican que le refus du Haut-Commissaire marque la fin du rôle traditionnel de la France¹²⁶. Le cardinal secrétaire d'État Gasparri demande au Quai d'Orsay des réponses quant au refus de Maurice Sarrail. Pour Verchère de Reffye, l'invitation était une provocation des Jésuites sachant très bien que le Haut-Commissaire allait refuser¹²⁷. Les Affaires étrangères enquêtent sur les obligations liturgiques de Maurice Sarrail. En conclusion, Maurice Sarrail devait se rendre à cette messe afin de prendre possession des droits de patronage qu'exerce la France mais l'invitation devait venir directement de Giannini. Pour Coblenz, c'est une fausse polémique puisque Maurice Sarrail n'a jamais raté une messe consulaire¹²⁸. Il est bon de rappeler que parallèlement à l'envoi de Maurice Sarrail en Syrie, le Cartel des Gauches souhaite fermer l'ambassade de France au Vatican et en ouvrir une à Moscou. Ainsi par ce supposé scandale, Giannini et Gasparri cherchent à s'opposer aux volontés du gouvernement français.

¹²³ Jan Karl TANENBAUM, *op. cit.*, p. 193.

¹²⁴ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 205.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 207.

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ Pierre FOURNIÉ, « Le mandat à l'épreuve des passions françaises – l'affaire Sarrail (1925) », *art. cit.*, p. 150.

¹²⁸ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 208.

La deuxième affaire oppose Maurice Sarrail à Houayek. Dans la tradition, il est d'usage que le nouveau diplomate français rencontre le patriarche. Maxime Weygand indique même que sa mission n'a véritablement commencé qu'après sa rencontre avec Houayek. Mais Maurice Sarrail retarde cette visite conduisant à la visite surprise du patriarche et de son clergé au haut-commissariat¹²⁹. Les conseillers sont pris de court puisque chaque mauvais geste pourrait entraîner des conséquences terribles sur le Levant. Toutefois, la visite se déroule bien. Gustave Gautherot rend compte dans un document des échanges entre les deux hommes :

« Patriarche : Je suis venu pour vous souhaiter la bienvenue à votre arrivée. Je viens en personne, désireux de ne point changer mes habitudes avec les changements de Hauts-Commissaires, féliciter le représentant de la France et saluer en lui la France elle-même.

Maurice Sarrail : Je vous remercie, Monseigneur. Et à mon tour, je tiens à vous déclarer que, de même que les sentiments des Maronites à l'égard de la France ne changent pas, les sentiments de la France à leur égard ne changent pas aussi. [...]

Patriarche : Nous sommes prêts, M. le Haut-Commissaire, à vous aider de toutes nos forces dans l'accomplissement de votre mission, pour la réalisation des nobles desseins de la France envers tous les Libanais et la satisfaction des vœux de ce pays.

Maurice Sarrail : Je compte sur vous, Monseigneur, sur votre grande expérience et votre concours. Je tiens, cependant, à demeurer au-dessus de tous les partis et de toutes les communautés et à bien séparer les questions religieuses des questions politiques. Pour moi, les questions religieuses n'ont rien à faire dans les affaires temporelles. Que chacun dans ce pays demeure libre de penser ce qu'il veut, qu'il ait la croyance qu'il désire et qu'il embrasse la religion qui lui plaira.

Patriarche : Je ne veux nullement engager ici une discussion religieuse.

¹²⁹ MAE, 14 PAAP 241, Papiers d'agents, Verchère de Reffye.

Maurice Sarrail : Je ne suis pas venu ici pour m'occuper, de quelque façon que ce soit, des questions religieuses ainsi qu'on l'a prétendu dans certains journaux.

Patriarche : Je vous en remercie et je vous prie de croire que nous n'avons jamais voulu intéresser les Autorités à nos questions religieuses, ni nous ingérer dans les affaires des gouvernements. Mais notre mission et notre but est de collaborer au relèvement, à la prospérité de notre pays et d'y voir instaurer le droit et la justice. Je n'ai jamais rien demandé à personne en dehors de la Justice. Réclamer la justice d'un Gouvernement, serait-ce s'ingérer dans ses affaires ?

Maurice Sarrail : Sûrement non !

Patriarche : J'ai dit au Général Henri Gouraud : "Je ne vous demande que la Justice. La Justice pour tous, sans distinction." Voilà ce que j'ai toujours réclamé de Picot, d'Henri Gouraud, de Maxime Weygand, de Trabaud, de tous les autres. »¹³⁰

Dans la discussion, on note le rappel de la neutralité religieuse de Maurice Sarrail vis-à-vis de la figure communautaire qu'est le patriarche. Le Haut-Commissaire souhaite rendre à Houayek sa dimension religieuse qui doit donc l'écarter de la vie politique. La vision franco-française du Haut-Commissaire néglige le pouvoir temporel du patriarche. Il n'est pas un simple évêque : il est le représentant de la communauté majoritaire au Liban, ainsi, il protège les siens mais il a aussi une incidence sur les autres communautés. Par la suite, Maurice Sarrail devait, selon les traditions, organiser une contre-visite au patriarche dans les huit jours suivants. Il n'en fait rien et le secrétaire général du haut-commissariat est rapidement pressé par Bkerké d'organiser la visite. Houayek s'impatiente de ce manque de retour du Haut-Commissaire et décide le 10 mars 1925 d'écrire directement au président du Conseil, Édouard Herriot¹³¹ :

« Ce n'est pas sans hésitation ni une longue réflexion que je me décide aujourd'hui à vous faire part de mes pensées, et des sentiments qui agitent le cœur des Libanais clients et amis de la France. Voilà plus

¹³⁰ AJV, Fonds Mission du Proche-Orient, RPO 6, Documentation sur le général Sarrail en tant qu'Haut-Commissaire en Syrie et au Liban, écrit en 1925 par Gustave Gautherot.

¹³¹ Voir télégramme entier en annexe 21.

d'un demi-siècle que la Providence m'a associé étroitement à la vie du Patriarche maronite et de la Vieille Montagne Libanaise, et plus de 25 ans que je porte personnellement le poids de la dignité patriarcale. C'est vous dire, Excellence, que mes rapports avec la France et le ministère des Affaires étrangères ne datent pas d'hier. Pendant ce demi-siècle ils ont toujours été empreints de la plus grande bienveillance de la part des Gouvernements qui se sont succédé à la tête de la France, de la plus reconnaissante fidélité de notre part. Étrangers aux luttes intérieures de la politique française, nous n'avons jamais voulu connaître, derrière les partis, comme je l'ai appelé en tout occurrence, que la France amie et immortelle. Ce ressentiment a inspiré mon attitude à l'égard de Mr. Le général Sarrail désigné comme Haut-Commissaire au Liban. Sans m'arrêter au caractère tendancieux que certaines dépêches voulaient attribuer à cette nomination, j'ai considéré comme un devoir très simple de lui faire l'accueil, et de lui rendre les honneurs qu'avaient reçus ses prédécesseurs. »¹³²

Il rappelle les bonnes relations que sa communauté a eu avec les Hauts-Commissaires successifs, la bienveillance des gouvernements à leur égard et les efforts que son peuple a fourni durant la guerre. Le patriarche est surpris par le manque de considération du Haut-Commissaire, cela l'inquiète sur la politique religieuse à venir. Édouard Herriot lui répond rapidement, le 30 mars 1925, et cherche à le rassurer quant aux intentions du gouvernement et du Haut-Commissaire :

« Je suis très touché de la confiance que me marque votre béatitude, en me faisant connaître les craintes que lui inspire la situation politique en Syrie et dans le Grand-Liban.

Mais qu'elle me permette de lui dire que la nation maronite, protégée par la France depuis tant de siècles, ne saurait douter, ni du gouvernement français, ni de son représentant près des populations syriennes.

Je ne sais quelles raisons ont empêché jusqu'ici le général Sarrail de rendre à votre béatitude la visite qu'elle avait bien voulu lui faire lors de

¹³² AJV, Fonds Mission du Proche-Orient, RPO 2, Lettre du Patriarche Houayek au président du Conseil Herriot, le 10 mars 1925.

son arrivée à Beyrouth, mais je me suis bien assuré que ces raisons sont indépendantes de sa volonté et que votre béatitude n'a point sujet d'en prendre aucune inquiétude ; la France a participé, ces dernières années, à une série de traités internationaux qui assurent tant en Orient qu'en Europe centrale et orientale la protection des minorités : elle trouverait dans ce principe général une nouvelle raison de prendre encore plus étroits, s'il était possible, des liens que lui rendent si chers tant de souvenirs communs et une si longue amitié. »¹³³

Parallèlement, Édouard Herriot presse Maurice Sarrail de se rendre auprès du patriarche : « Je vous serai obligé de rendre, dans le plus bref délai, avec le cérémonial traditionnel, la visite que vous a faite, il y a deux mois, le patriarche du Liban, chef de la nation maronite. Les renseignements qui me parviennent rendent à cette démarche un caractère d'urgence. »¹³⁴ Il est intéressant de questionner l'attitude d'Édouard Herriot qui souhaite que le Haut-Commissaire s'éloigne des milieux chrétiens et qui revient quelques mois plus tard sur sa position en demandant à Maurice Sarrail de reprendre les traditions de ses prédécesseurs. Le président du Conseil est bien conscient que si Maurice Sarrail doit mettre fin à une politique avantageuse envers les Maronites, le Haut-Commissaire ne doit pas pour autant mettre fin à toutes les traditions qui tiennent aux seuls et historiques clients de la France au Levant. Or, Maurice Sarrail se montre particulièrement incisif envers les Maronites, d'où le rappel à l'ordre. Il est bon de noter aussi l'influence d'Houayek sur le gouvernement français. Le 30 mars, Maurice Sarrail se rend donc auprès d'Houayek, mais le Haut-Commissaire ne garde pas un bon souvenir. Les archevêques présents le somment de se justifier sur sa politique, or le général sait que ses interlocuteurs y sont opposés¹³⁵. Un incident se produit à la fin de la rencontre : les archevêques proposent aux fonctionnaires français de prendre une photographie de l'assemblée pour mémoriser cet instant diplomatique, mais au moment de la prise de vue, les prélats sortent du cadre laissant le Haut-Commissaire et les fonctionnaires qui l'accompagnent poser seuls¹³⁶. Pour le camp Maurice Sarrail, c'est une provocation, les partisans attaquent désormais directement le patriarche en reprenant des rumeurs de l'époque chérifienne. Une des rumeurs prétend qu'Houayek n'était pas

¹³³ Abdo YACOUB, *op. cit.*, Document 370 en annexe, Télégramme du président du Conseil Herriot au patriarche Houayek, le 30 mars 1925.

¹³⁴ *Ibid.*, Document 372 en annexe, Télégramme du président du Conseil Herriot à Maurice Sarrail, le 30 mars 1925.

¹³⁵ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 210.

¹³⁶ MAE, 14 PAAP 241, Papiers d'agents, Verchère de Reffye.

un allié de la France pendant la Grande Guerre, elle se fonde sur une hypothétique déclaration de ce dernier à Djemal Pacha, dans laquelle il prie pour la victoire de l'Allemagne. De même, Pierre de la Mazière écrit un article dans le *Quotidien*, le 13 janvier 1926, ayant pour titre « Le patriarche des Maronites ne fut pas toujours un ami de la France »¹³⁷.

Le dernier incident se déroule lors de la Pâques 1925. Contrairement à la messe de bienvenue, Maurice Sarrail est vivement invité à se rendre à la célébration où un siège d'honneur lui est réservé ainsi qu'à son épouse. Mais le Haut-Commissaire ne souhaite pas s'y rendre et appréhende cette journée¹³⁸. Si Maurice Sarrail ne répond plus à l'invitation, de nombreuses conséquences peuvent en découler selon le père Rémy¹³⁹. Selon lui, cela porte préjudice à la France sur le long terme. Pour le clergé, c'est un événement positif, cela peut inciter Paris à le démettre de ses fonctions. Finalement, Maurice Sarrail accepte mais à condition que Rémy organise la messe sur mesure. Le Haut-Commissaire est mis au courant des différentes traditions à respecter (s'asseoir, se lever ...) mais indique qu'il ne fera aucun signe de croix. L'église est remplie. Le public est curieux de voir le général anticlérical assister à la messe. D'autant que des rumeurs indiquent qu'il va monter les marches à genoux, pieds nus et en robe de bure avec la tête couverte de cendres¹⁴⁰. La célébration se déroule normalement jusqu'à la lecture de l'Évangile. À ce moment, Giannini remercie le Haut-Commissaire de faire perdurer les traditions françaises en Orient et il ajoute « Je sais, mon général, que vous viendriez car voici la lettre que Monsieur Herriot, votre éminent ministre des Affaires étrangères, m'a fait l'honneur de m'écrire, j'ai le plaisir de vous la lire : "Ne vous inquiétez pas Monseigneur, des bruits qui ont pu courir, que le nouveau Haut-Commissaire n'assisterait plus aux messes consulaires. Rien ne justifierait cet abandon des traditions de la France et vous pouvez être assuré que le général sera présent à la messe de Pâques. Je lui ai transmis des instructions à ce sujet" »¹⁴¹. Par ce propos, Giannini vient de démontrer que Maurice Sarrail a été obligé de se rendre à la célébration. C'est une humiliation publique pour le Haut-Commissaire, car s'entendre dire haut et fort, qu'il a été rappelé à l'ordre quant à ses relations avec les chrétiens, le rétrograde à

¹³⁷ Abdo YACOUB, *op. cit.*, Document 375 en annexe, Article dans *le Quotidien* écrit par Pierre de la Mazière ayant pour titre « Le patriarche des maronites ne fut pas toujours un ami de la France », le 13 janvier 1926.

¹³⁸ MAE, 14 PAAP 241, Papiers d'agents, Verchère de Reffye.

¹³⁹ Pierre FOURNIÉ, « Le mandat à l'épreuve des passions française – l'affaire Sarrail (1925) », *op. cit.*, p. 158.

¹⁴⁰ MAE, 14 PAAP 241, Papiers d'agents, Verchère de Reffye.

¹⁴¹ *Ibid.*

une position de subalterne. De Reffye indique que Maurice Sarrail était furieux au moment de l'Évangile¹⁴².

En dehors des affaires, les échanges sont particulièrement tendus entre Maurice Sarrail et les milieux chrétiens. Pierre Fournié partage, par exemple, une discussion entre le Haut-Commissaire et le directeur du Collège des frères de Beyrouth en janvier 1925 :

« Maurice Sarrail : Qu'est-ce que vous me voulez ?

Le Frère : Mon général, je viens vous offrir les hommages des frères des écoles chrétiennes de Beyrouth

Maurice Sarrail : Oui, je connais les frères ; je les ai vus à Salonique. Qu'est-ce que vous enseignez à Beyrouth ?

Le Frère : Mon général, nous donnons l'enseignement primaire et secondaire.

Maurice Sarrail : Ce ne sont plus les frères d'autrefois qui ne tenaient que de petites écoles. Avez-vous vos diplômes ?

Le Frère : Mon général, nos frères n'ont pas tous leurs diplômes. Comme nous n'avons plus de maison de formation en France, il n'est pas facile à nos jeunes frères d'en obtenir. Du reste, aucun diplôme n'est exigé en Orient pour l'enseignement.

Maurice Sarrail : Alors vous enseignez sans diplôme. C'est facile, du reste, cela importe peu.

Le Frère : Mon général, j'espère que vous nous ferez l'honneur d'une visite.

Maurice Sarrail : Non, je suis au-dessus de toutes les confessions. Il y en a trop dans ce pays.

Le Frère : Voudriez-vous au moins, mon général, présider une fête sportive que nous donnerons au mois d'avril ?

Maurice Sarrail : Pas davantage, d'ailleurs, je n'ai pas le temps.

¹⁴² *Ibid.*

Le Frère : Pouvez-vous compter, mon général, sur toute votre bienveillance ?

Maurice Sarrail : Oui, comptez sur ma protection. Ou plutôt non, pas sur ma protection, mais sur ma bienveillance. Vous êtes français, cela me suffit. »¹⁴³

De même, dans le cadre de sa politique, Maurice Sarrail doit entretenir des relations auprès d'Houayek notamment lors de l'écriture des Statuts organiques. Durant ces séances, le patriarche exigeant sur certains points, agace le Haut-Commissaire. Ainsi, dans ses relations avec les chrétiens, Maurice Sarrail a souvent manifesté son détachement vis-à-vis des questions religieuses et de l'Église maronite. En retour, il reçoit camouflets et résistance de la part de la communauté. En effet, les membres du clergé ne veulent pas se soumettre, ils veulent montrer au gouvernement français, leur importance dans la société libanaise. Les échanges entre les chrétiens et le général sont tendus et directs, mais il ne faut pas perdre de vue, que l'origine est surtout la politique menée par le Haut-Commissariat.

- *En quoi la politique religieuse de Maurice Sarrail est-elle hostile aux chrétiens ?*

La première attaque politique de Maurice Sarrail à l'encontre des chrétiens est la dissolution du Conseil représentatif ainsi que le limogeage de Vandenberg. Pour étudier cet épisode, nous avons deux sources : d'une part, le récit écrit par Maurice Sarrail à Édouard Herriot le 23 janvier et d'autre part, le témoignage de Vandenberg au président du Conseil le 31 janvier. Les deux sources s'opposent sur plusieurs points, elles nous donnent donc à voir deux vues différentes d'un même événement.

Maurice Sarrail arrive le 2 janvier à Beyrouth et reçoit immédiatement les membres du Conseil représentatif ainsi que le gouverneur du Grand Liban¹⁴⁴. Il annonce son intention de procéder sous dix jours à l'élection d'un gouverneur indigène pour l'État libanais. Cela provoque la surprise des élus et de Vandenberg¹⁴⁵. Pour Maurice Sarrail, cette déclaration est pourtant bien reçue de la part de la population :

¹⁴³ Pierre FOURNIÉ, « Le mandat à l'épreuve des passions française – l'affaire Sarrail (1925) », *art. cit.*, p. 152.

¹⁴⁴ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III), op. cit.*, Document 300, Télégramme de Maurice Sarrail à Édouard Herriot, le 23 janvier 1925, p. 596-599.

¹⁴⁵ *Ibid.*, Document 304, Télégramme du général Vandenberg, ex-gouverneur du Grand Liban, à Édouard Herriot, le 31 janvier 1925, p. 602-607.

« 2° Je pus me convaincre, devant les manifestations de vive sympathie avec lesquelles cette déclaration fut accueillie, tant au sein de l'Assemblée Représentative que des différents milieux politiques, que cette mesure répondait bien au vœu de l'immense majorité de la population. »¹⁴⁶

A *contrario*, Vandenberg témoigne de l'incompréhension des élus notamment l'émir Fouad Arslan qui indique que cette mesure ne paraît pas urgente et qu'il vaudrait mieux travailler dès que possible à l'écriture des statuts organiques¹⁴⁷. Or, pour Maurice Sarrail c'est un moyen pour permettre au Liban d'entrer dans la voie de l'indépendance. Les membres du Conseil demandent si Maurice Sarrail accepterait la désignation d'un gouverneur français. Ce dernier approuve. Le 5 janvier, un arrêté est publié par le haut-commissariat fixant les modalités de l'élection du gouverneur :

« Article 1 : Le Conseil Représentatif du GRAND LIBAN sera invité par son Président, à la première réunion de la session extraordinaire qui doit s'ouvrir le 12 Janvier 1925, et avant toute autre discussion, à désigner par voie d'élection, trois candidats à la fonction du Gouverneur du GRAND LIBAN.

Article 2 : Les trois noms portés sur cette liste seront ceux des candidats qui auront réuni le plus de suffrage : ils devront, en outre, avoir recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés.

Article 3 : Ces noms pourront être indifféremment les noms de personnalités de nationalités libanaise ou française.

Article 4 : Cette liste sera présentée par le bureau du Conseil Représentatif au Haut-Commissaire à l'issue de la séance. – Le Haut-Commissaire fera connaître dans la matinée du lendemain si ces candidats sont agréés par lui.

Article 5 : Dans le cas où le Haut-Commissaire aurait refusé son agrément à plus d'un des candidats proposés par le Conseil Représentatif, celui-ci devra dans sa séance suivante désigner, dans les mêmes conditions, deux nouveaux candidats, pour remplacer les candidats non agréés.

¹⁴⁶ *Ibid.*, Document 300, Télégramme de Maurice Sarrail à Édouard Herriot, le 23 janvier 1925, p. 596-599.

¹⁴⁷ *Ibid.*, Document 304, Télégramme du général Vandenberg à Édouard Herriot, le 31 janvier 1925, p. 602-607.

Article 6 : Le Conseil Représentatif devra, dans la séance suivante, élire comme Gouverneur un des candidats présentés par lui et agréés par le Haut-Commissaire. Cette élection se fera à la majorité absolue des suffrages exprimés. [...] »¹⁴⁸

Les députés proposent alors au Haut-Commissaire le nom de Vandenberg afin de faire perdurer le mandat de l'actuel gouverneur. Maurice Sarrail souhaite que le poste soit renouvelé, par un Français si ce n'est pas un Libanais¹⁴⁹. On comprend alors que le Haut-Commissaire cherche à se débarrasser du gouverneur qu'il considère comme opposant à sa politique, car nommé par Maxime Weygand, et proche des milieux chrétiens. Par conséquent, l'actuel président du Conseil représentatif, Émile Eddé, présente sa candidature. Une fois encore, Maurice Sarrail s'y oppose, il voit en Émile Eddé une marionnette des cléricaux, il l'accuse également de corrompre les autres membres du Conseil pour obtenir leur vote¹⁵⁰.

« 4° J'apprenais en effet, de sources les plus autorisées, que la question d'argent prenait dans cette opération électorale – comme cela est hélas trop fréquent dans les pays d'ancienne domination turque – des proportions inusitées et que notamment, le patriarcat maronite allié aux Jésuites, en vue d'assurer le succès de son candidat M. Émile EDDE, Président du Conseil Représentatif, avait déposé dans une banque de Beyrouth une somme de 12 000 Livres Syriennes (240 000 frs) destinée à assurer à celui-ci le concours des 16 voix amies nécessaires à l'obtention d'une majorité. Une moitié de la gratification promise à chaque député devait être payée avant le scrutin, l'autre moitié après le succès du candidat. Un autre concurrent, M. Négib SURSOCK, grec orthodoxe, possesseur d'une immense fortune, n'avait pas payé d'avance, mais avait déposé lui aussi, dans un établissement financier pour chaque député qui lui donnerait sa voix, une somme de 500 Livres or, soit : 42 000 francs ! »¹⁵¹

¹⁴⁸ *Ibid.*, Document 293, Arrêté du général Sarrail fixant le mode d'élection du gouverneur du Grand Liban, le 5 janvier 1925, p. 590-591.

¹⁴⁹ *Ibid.*, Document 304, Télégramme du général Vandenberg à Édouard Herriot, le 31 janvier 1925, p. 602-607.

¹⁵⁰ *Ibid.*, Document 300, Télégramme de Maurice Sarrail à Édouard Herriot, le 23 janvier 1925, p. 596-599.

¹⁵¹ *Ibid.*

Selon Vandenberg, Eddé fait la quasi-unanimité des élus puisqu'au moins vingt-six des vingt-neufs élus sont prêts à voter pour lui¹⁵². Cependant, selon l'arrêté du 5 janvier, les candidats doivent être validés par le Haut-Commissaire, ainsi Eddé ne peut se présenter au poste de gouverneur. Maurice Sarrail cherche un indigène indépendant des milieux cléricaux et favorable à sa politique, autant dire que la mission est particulièrement compromise au Liban. Par conséquent, il propose la candidature de Léon Cayla, gouverneur français de Lattaquié et franc-maçon¹⁵³. Afin que l'officier soit élu, Maurice Sarrail utilise des moyens peu démocratiques en faisant pression sur les élus :

« Pour amener les députés à voter pour M. Cayla, des fonctionnaires libanais des Sandjaks de l'intérieur furent appelés le 9 à Beyrouth à mon insu à moi, Gouverneur, et à l'insu de leurs chefs de services, par un officier supérieur attaché au Haut-Commissariat qui les chargea de faire de la propagande en faveur du candidat désiré par le Général Maurice Sarrail. Les manœuvres de pression sur les députés furent telles que l'un d'eux, M. SAYED AHMED HUSSEINI, menaça le Délégué du Haut-Commissaire auprès de l'État du Grand Liban de présenter sa démission motivée si elles continuaient.

D'autre part, le Président du Conseil Représentatif se rendit au Haut-Commissariat et dans une entrevue avec le Général Maurice Sarrail, le 10 Janvier, protesta contre les manœuvres d'intimidation faites sur quelques-uns de ses collègues. Il proposa au Général Maurice Sarrail de nommer lui-même le Gouverneur de l'État. Le Général Maurice Sarrail refusa et déclara que l'élection aurait lieu le 12 Janvier conformément à l'arrêté N°3023. »¹⁵⁴

Le 11 janvier, à la veille de l'élection officielle, tous les membres du Conseil se rendent chez le docteur Kaddoura pour élire officieusement le gouverneur : Émile Eddé obtient vingt-six voix la veille de l'élection¹⁵⁵. La séance du lendemain risque d'être perturbée par

¹⁵² *Ibid.*, Document 304, Télégramme du général Vandenberg à Édouard Herriot, le 31 janvier 1925, p. 602-607.

¹⁵³ *Ibid.*, Document 300, Télégramme de Maurice Sarrail à Édouard Herriot, le 23 janvier 1925, p. 596-599.

¹⁵⁴ *Ibid.*, Document 304, Télégramme du général Vandenberg, ex-gouverneur du Grand Liban, à Édouard Herriot, le 31 janvier 1925, p. 602-607.

¹⁵⁵ *Ibid.*

les opposants du Haut-Commissaire. D'autant que le Haut-Commissaire demande que les bulletins secrets lui soient ensuite envoyés. De plus, Maurice Sarrail menace de dissoudre le Conseil représentatif si Cayla, son candidat, venait à ne pas être élu et ordonne qu'aucune discussion n'ait lieu avant le vote, ce qui est contraire aux règles du scrutin. Le Président du Conseil représentatif, Émile Eddé, refuse la tenue de la séance sans délibération en amont et donc lève la séance. Par conséquent, Maurice Sarrail fait ce qu'il avait annoncé :

« 7° Usant des pouvoirs que me confère l'article 47 de l'arrêté 1304 bis du 8 Mars 1922 réglant le fonctionnement du Conseil représentatif de l'État du Grand Liban et donnant au Haut-Commissaire la faculté "d'ajourner ou de dissoudre le Conseil Représentatif" j'ai, par arrêté du 13 janvier courant, prononcé la dissolution de l'assemblée.

Il apparaîtra, je n'en doute pas, à Votre Excellence, qu'appliquant tout simplement les dispositions d'un arrêté réglementaire, je n'ai, en aucune façon, apporté de modification à l'organisation constitutionnelle qui a été provisoirement donnée à la Syrie et au Grand Liban d'accord avec le Gouvernement Français et je puis, à cet égard, donner l'assurance à Votre Excellence que je ne saurais, le cas échéant, prendre une mesure ayant un tel caractère, sans en avoir au préalable référé à sa haute autorité. »¹⁵⁶

Pour Maurice Sarrail, cette conclusion sonne comme une victoire du mandat face aux plans du clergé maronite et des Jésuites¹⁵⁷. Selon lui, ses décisions auraient même été saluées par les milieux musulmans. Il appelle à une nouvelle élection du Conseil représentatif dans les six mois à venir. *A contrario*, Vandenberg fait part de l'ovation des membres du Conseil représentatif lorsqu'ils ont décidé de lever la séance sans avoir voté pour un candidat. On voit dans cet événement deux visions contradictoires : pour Maurice Sarrail, la dissolution du Conseil a permis la sauvegarde de la démocratie libanaise alors que pour Vandenberg, cet épisode vient freiner l'énergie démocratique. Cependant, de Reffye rapporte que Maurice Sarrail a déclaré, plus tard, avoir décidé trop rapidement¹⁵⁸. En effet, les discussions parlementaires critiquent les décisions du Haut-Commissaire : « Abattre

¹⁵⁶ *Ibid.*, Document 300, Télégramme de Maurice Sarrail à Édouard Herriot, le 23 janvier 1925, p. 596-599.

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ Pierre FOURNIÉ, « Le mandat à l'épreuve des passions française – l'affaire Sarrail (1925) », *art. cit.*, p. 154.

des têtes, dès l'arrivée, faire disparaître des gens qui ont une autorité acquise, diminuer un personnel avant même de savoir à quoi il sert, restreindre l'importance de notre armée dans un Levant plein de mystère, il me semble qu'il y a là des incohérences qui peuvent fausser les situations et dont nous sommes en droit de nous inquiéter »¹⁵⁹.

La dissolution du Conseil représentatif peut être lu comme une volonté de rupture de la part de Maurice Sarrail. Son intention première de nommer un gouverneur indigène démontre son désir d'émanciper les Libanais à la différence de ses deux prédécesseurs qui avaient échoué à le faire. Or, l'élection d'Émile Eddé, ne plait pas à Maurice Sarrail en raison de sa proximité avec les milieux cléricaux. On peut résumer la politique de Maurice Sarrail à la volonté d'exclure la religion de la politique, y compris les personnalités proches des religions.

Comme nous l'avons écrit, le système électoral créé par Robert de Caix permettait d'une part la majorité aux éléments maronites et d'autre part un système favorable en cas de changement démographique. Ce système reposait sur le nombre de sièges par confession mais aussi sur un tracé des sandjaks permettant aux chrétiens d'être présents sur toutes les provinces. Or, la dissolution du Conseil représentatif par Maurice Sarrail conduit à une réflexion du haut-commissariat sur le système de Caix. Le général ne souhaite pas favoriser les chrétiens, voire les désavantager, et souhaite sortir du système archaïque des sièges par confession. Il propose une réforme globale, particulièrement mal perçue par les Affaires étrangères. En effet, si Maurice Sarrail est apprécié par certains membres du gouvernement, il est un opposant politique pour les agents du Quai d'Orsay qui voient en lui un pompier pyromane. En effet, les échanges avec Jules Laroche, Aristide Briand, Philippe Berthelot ou Robert de Caix sont régulièrement violents. Les Affaires étrangères cherchent tous les moyens à limiter l'œuvre de Maurice Sarrail.

Dès le 13 février, Édouard Herriot demande à Maurice Sarrail de ne pas changer le système électoral sans son approbation préalable¹⁶⁰. Maurice Sarrail nie avoir envisagé de modification de régime sans l'accord du gouvernement¹⁶¹. Pourtant, le 22 mars, des journaux libanais publient un préprojet de réforme électorale¹⁶². Les modifications sont

¹⁵⁹ Antoine HOKAYEM, *La Genèse de la Constitution libanaise de 1926*, op. cit., p. 171.

¹⁶⁰ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, op. cit., Document 315, Note de Jules Laroche, directeur des Affaires politiques et commerciales à M. Bergery, chef de cabinet du président du Conseil, le 8 avril 1925, p. 637-638.

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² *Ibid.*

importantes, il s'agit de voter pour une liste tenant compte des proportions confessionnelles et non plus pour une liste représentant une communauté religieuse. Ainsi, les proportions religieuses sont garanties, mais le nombre de sièges ne sont plus attribués par rites et le vote des Libanais n'est plus seulement communautaire. Le 10 avril, Maurice Sarrail conteste l'article en assurant que le projet n'est pas aussi avancé et qu'il doit recevoir l'aval de Paris¹⁶³. Il aborde aussi la question d'une réorganisation territoriale permettant de limiter les frais de fonctionnaires. Les Affaires étrangères doutent de l'honnêteté de Maurice Sarrail : « Il est difficile d'admettre que le Haut-Commissaire soit resté étranger à une question aussi importante que la réforme administrative et la réforme électorale dont la solution est proposée par le gouverneur du Grand Liban résident à Beyrouth et peut entretenir avec lui des rapports quotidiens. »¹⁶⁴ Surtout, les agents craignent que la réorganisation territoriale voulue par Maurice Sarrail oblige le gouvernement à une réforme électorale. Le Haut-Commissaire défend sa refonte électorale :

« La réforme envisagée doit, avant tout, être réalisée dans les limites tracées par l'acte de Mandat, et pour satisfaire aux prescriptions du paragraphe 1^{er} de l'article 8 notamment, j'ai estimé nécessaire de renoncer à la répartition des sièges entre les diverses communautés religieuses proportionnellement au nombre de leurs adhérents.

Désormais chaque électeur pourra donner son suffrage aux candidats de son choix, sans être limité à ceux du rite auxquels les sièges étaient attribués. Je vois volontiers dans cette mesure, qui est favorablement accueillie par la population, la première étape vers l'apaisement des antagonismes religieux.

Mais la modification la plus profonde, et aussi la plus nécessaire, apportée dans le système actuellement en vigueur, consiste dans l'institution du suffrage direct.

L'ancien Conseil Représentatif du Grand Liban, issu d'un collège électoral restreint élu par la population, n'était nullement l'émanation de la volonté populaire, mais le résultat de la pression exercée sur ce collège par les

¹⁶³ *Ibid.*, Document 317, Télégramme de Maurice Sarrail à Édouard Herriot, le 10 avril 1925, p. 639.

¹⁶⁴ *Ibid.*, Document 319, Note du Département au sujet de la réforme administrative au Grand Liban, le 28 avril 1925, p. 642-643.

propriétaires ruraux ou la puissance financière des villes ; aussi était-il discrédité et sa dissolution n'a-t-elle provoqué aucune protestation de la part de la masse.

Il est indispensable de donner au Grand Liban un Conseil Représentatif dont les Membres soient dignes de leur Mandat et trouvent, dans la correction de leur élection, l'indépendance nécessaire pour travailler avec fruit au développement de l'État, quand le statut organique sera mis en vigueur ; nous n'y parviendrons que par le suffrage universel direct. »¹⁶⁵

Robert de Caix est interrogé par le Département quant à la possible suppression des sièges confessionnels¹⁶⁶. Ce dernier se montre assez favorable à cette question mais il appréhende l'aggravation des tensions religieuses puisqu'il n'existe pas de parti politique au Levant et certaines communautés risquent de ne pas être représentées. Il craint donc que les débats deviennent violents. Surtout, une telle réforme doit être validée par le Conseil représentatif c'est pourquoi Robert de Caix invite le Haut-Commissaire à élire d'abord un nouveau Parlement avant de proposer un tel changement électoral. Toutefois, les Affaires étrangères craignent davantage le changement de carte électorale¹⁶⁷, de Reffye indique dans un courrier que ce changement a des visées électoralistes de la part de Maurice Sarrail, qui cherche à réduire l'influence de ses opposants notamment des chrétiens :

« Voici un autre stratagème, non moins dangereux. Tous les villages n'ont pas de bureaux électoraux, et vous savez que les distances entre eux sont souvent longues et difficiles à franchir, dans la montagne. Qu'a fait Habib Pacha ? Il a supprimé le plus possible les bureaux électoraux dans les villages qu'il savait hostiles, pour les mettre dans ceux qu'il juge favorables. Résultats : certains électeurs auront quatre heures de marche à faire pour aller voter : seuls, les plus acharnés se dérangeront ainsi, et on a, par ce moyen, éliminé un grand nombre d'électeurs qu'on suppose hostiles.

¹⁶⁵ *Ibid.*, Document 320, Télégramme de Maurice Sarrail à Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, le 28 avril 1925, p. 643-645.

¹⁶⁶ *Ibid.*, Document 324, Note sur la suppression par le général Sarrail de la répartition des sièges du Conseil Représentatif libanais entre les confessions écrite par Robert de Caix au Département, le 25 mai 1925, p. 647-649.

¹⁶⁷ *Ibid.*, Document 331, Note du service des Renseignements adressée au Département sur la situation en Syrie et au Liban, le 10 juin 1925, p. 659-660.

Au contraire, les villages favorables auront les urnes électorales sous la main des électeurs. »¹⁶⁸

Ainsi, le Département s'oppose fermement à tous les changements proposés par Maurice Sarrail. Le 1^{er} juin, ce dernier clôt le débat concernant la réforme électorale en indiquant que la future élection suivra le modèle précédent¹⁶⁹. Puis le 18 juin, Aristide Briand indique que le Département ne souhaite pas que la carte électorale évolue sans son accord. Ainsi la réorganisation territoriale est également annulée¹⁷⁰. Les élections se déroulent donc normalement le 16 juillet. Cela conduit à la nomination d'un nouveau président de Conseil représentatif, Moussa Namour, maronite modéré et francophile¹⁷¹.

Dans ces échanges, il est intéressant de voir la position de Maurice Sarrail. À nouveau, ses intentions sont bonnes puisqu'il cherche à s'extraire d'un système décrit par Robert de Caix comme archaïque. L'ancien secrétaire est même favorable à l'idée du Haut-Commissaire. Mais comme lors de la dissolution, Maurice Sarrail souhaite mener sa politique rapidement, sans passer par les instances démocratiques traditionnelles et sans l'approbation du gouvernement. Par comparaison, Henri Gouraud et Robert de Caix ont mis plus de deux ans à trouver un système électoral et démocratique au Liban quand Maurice Sarrail cherche à le changer en moins de six mois. Cela donne l'impression que Maurice Sarrail se presse car il est conscient, que ces jours au Levant sont comptés.

Le 10 juin, le Département apprend que le haut-commissariat a censuré de nombreux journaux au Liban. Ce n'est pas véritablement nouveau puisque Henri Gouraud avait procédé de la même manière mais les journaux victimes étaient souvent en défaveur du mandat. *A contrario*, Maurice Sarrail cherche à museler la presse hostile à sa politique :

« Fait unique dans l'histoire de ces pays, où le pouvoir a toujours été craint, plus de 15 journaux se sont rangés dans l'opposition et ces 15 journaux sont cependant les partisans les plus ardents du Mandat Français. C'est qu'ils se sont aperçus que ce Mandat est sérieusement compromis par une politique

¹⁶⁸ *Ibid.*, Document 330, Lettre personnelle de Verchère de Reffye à Jules Laroche, Directeur des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères, le 7 juin 1925, p. 657-659.

¹⁶⁹ CADC, 242 QO 564, Fonds Société des Nations, Télégramme de Maurice Sarrail au Département des Affaires étrangères, le 1^{er} juin 1925.

¹⁷⁰ *Ibid.*, Télégramme d'Aristide Briand à Maurice Sarrail, le 18 juin 1925.

¹⁷¹ AN, 313 AP 248, Fonds privé Paul Painlevé, Télégramme de Maurice Sarrail à Paul Painlevé, président du Conseil et de ministre de la Guerre, le 19 juillet 1925.

imprudente, par les "erreurs de psychologie" ainsi que le déclarait M. Henry Simon à la tribune du Parlement français. »¹⁷²

En avril, un nouvel arrêté est pris, concernant la suppression de la liberté de la presse. Or, le Liban n'a pas de Conseil représentatif à ce moment-là. Maurice Sarrail cherche-t-il à bâillonner toute opposition ? Coblenz, ancien journaliste, fait part de son indignation par rapport aux déclarations du Département puisque, selon lui, c'est le Quai d'Orsay qui a demandé à Maurice Sarrail d'entraver la presse qui s'oppose au mandat. Or, pour Coblenz, Maurice Sarrail n'a pas écouté les demandes gouvernementales et n'a arrêté aucun papier¹⁷³. Pourtant, dans les faits, *L'Orient*, journal tenu par les Jésuites, est suspendu deux mois en janvier à la suite d'articles critiquant Maurice Sarrail et sa politique¹⁷⁴. C'est le cas également du *Béchar* ou du *Réveil*¹⁷⁵.

On voit dans l'ensemble de la politique de Maurice Sarrail une opposition à tout ce qui ressemble de près ou de loin à une œuvre jésuite ou chrétienne. Globalement, Maurice Sarrail mène une politique d'opposition et ne cherche pas à rassembler comme ses deux prédécesseurs. Bien évidemment, le Haut-Commissaire a des ennemis mais c'était aussi le cas d'Henri Gouraud ou de Maxime Weygand. Cependant, sa politique qui se veut laïque prend au contraire un tournant religieux puisqu'elle cherche à s'opposer aux chrétiens.

¹⁷² Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, op. cit., Document 331, Note service de renseignement (auteur inconnu), le 10 juin 1925, p. 659-660.

¹⁷³ Paul COBLENTZ, op. cit., p. 216.

¹⁷⁴ MAE, 14 PAAP 241, Papiers d'agents, Verchère de Reffye.

¹⁷⁵ Pierre FOURNIÉ, « Le mandat à l'épreuve des passions françaises – l'affaire Sarrail (1925) », art. cit., p. 156.

C. En quoi la crise syrienne montre-t-elle les limites de la politique du général Maurice Sarrail au Levant ?

- *Les prémices du conflit : Maurice Sarrail ne respecte pas les minorités*

Les Druzes sont une minorité musulmane avec des spécificités propres (liturgie, clergé) et d'un caractère explosif, les autorités françaises doivent la prendre avec précaution, dans le cas contraire, il s'expose à des crises majeurs. Le rite druze ne reconnaît pas Mahomet comme l'unique prophète mais le met au même niveau que Jésus Christ¹⁷⁶. *A contrario*, Ali serait supérieur aux autres prophètes. La liturgie druze se rapproche des pratiques musulmanes mais trouve aussi des origines dans d'autres croyances asiatiques. Ainsi, la communauté druze est fermée aux autres confessions musulmanes et prend la forme d'une secte par certains aspects¹⁷⁷. L'histoire des Maronites montre que les Druzes peuvent être violents contre d'autres confessions s'ils viennent à empiéter leur territoire. La notion de martyr est importante dans leur croyances comme l'indique de Reffye dans une note à destination du Département des Affaires étrangères : « Deux croyances enracinées auraient dû donner à réfléchir à ceux qui prétendaient diriger ce peuple : la première, c'est qu'un soldat qui meurt sur le champ de bataille est choisi par Ali, et devient lui aussi un chef, ce qui explique le courage et le mépris de la mort chez les guerriers druzes ; la seconde, c'est que les chefs, étant les descendants du Prophète, doivent commander, mais jamais travailler de leurs mains »¹⁷⁸. Exercer une influence sur la communauté druze demande une certaine diplomatie. Les Ottomans n'ont jamais réussi à s'imposer comme autorité politique auprès de cette communauté.

Georges Catroux réussit à obtenir la reconnaissance par les Druzes du mandat français grâce à de nombreuses concessions. Toutefois, les relations franco-druzes sont parfois tendues : le 12 août 1921, Assad el-Atrache, issu d'une grande famille druze, défile à Soueïda accompagné d'une dizaine de cavaliers et muni d'un drapeau chérifien¹⁷⁹. Il réclame l'indépendance du Djebel au nom du chérif Hussein. Le haut-commissariat arrive à contenir à l'acte de rébellion en mettant en place un appareil militaire particulièrement

¹⁷⁶ Comte Roger DE GONTAUT-BIRON, *op. cit.*, p. 23.

¹⁷⁷ MAE, 14 PAAP 241, Papiers d'agents, Verchère de Reffye.

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, *op. cit.*, Document 79, Télégramme d'Henri Gouraud à Aristide Briand, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, le 18 août 1921, p. 214-215.

important afin de surveiller que toute volonté séparatiste d'Assad ne se diffuse pas dans la région :

« J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence qu'ASSAD EL-ATTRACHE, Général chez l'Émir ABDALLAH, est arrivé le 12 août à Soueida, capitale de l'État du Djebel Druze, avec 17 cavaliers et a traversé la ville avec un drapeau chérifien, déclarant qu'il l'arborerait sur la caserne et prendrait possession du pays au nom du chérif.

L'intervention énergique de notre représentant à Soueida, l'interprète militaire TRENGA, a permis que le drapeau ne soit pas arboré, mais sa mise en demeure tendant à expulser ASSAD n'a pas eu d'effet jusqu'à présent.

Devant cette violation formelle de nos droits mandataires de la part de l'Émir ABDALLAH, j'adresse une protestation énergique à SIR HERBERT SAMUEL.

D'autre part, à titre d'avertissement, je vais faire survoler Soueida ET LE Djébel Druze par une trentaine d'avions.

En outre, demain matin seront concentrés à EZRA, station de la voie ferrée DAMAS-DERAA, deux bataillons $\frac{1}{2}$ d'infanterie, et une batterie $\frac{1}{2}$ d'artillerie, qui de là pourront rapidement, le cas échéant, être dirigés sur Soueida, pour couper court à toute agitation. »¹⁸⁰

En 1922, le délégué du haut-commissariat au Djebel Druze ordonne le bombardement du camp du Sultan el-Atrache pour les actes de révolte contre les Français¹⁸¹. Ce dernier est arrêté et condamné à mort, puis gracié quelques années plus tard¹⁸². Ainsi, si les Druzes paraissent être alliés à la France, ils restent les clients historiques de la Grande-Bretagne¹⁸³. Cela explique les ponts et les relations existantes avec les agents anglais et les Chérifiens.

Certaines personnalités, souvent partisans de Maurice Sarrail, analysent la crise syrienne de 1925 comme la conséquence de la politique militaire d'Henri Gouraud. Selon eux,

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ *Ibid.*, Document 216, , Schoeffler, délégué auprès de Damas et Djebel Druze, aux conseillers administratives du Djebel Druze, le 30 décembre 1922, p. 447-449.

¹⁸² MAE, 399 PAAP 146, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre d'Henri Gouraud à Robert de Caix, le 14 avril 1923.

¹⁸³ Philippe GOURAUD, *op. cit.*, p. 116.

les aspirations druzes puis syriennes découlent directement de la bataille de Khan Mayssaloun¹⁸⁴. En effet, la réponse violente du haut-commissariat au nationalisme chérifien blesse les Syriens dans leur amour-propre. Cette blessure ne se referme pas malgré les fédérations puis les projets d'unité. Cependant, cette thèse néglige la part de Maurice Sarrail et de son administration dans les prémices du conflit puis dans sa diffusion. Maurice Sarrail ne considère pas davantage les minorités musulmanes que les minorités chrétiennes. Et, la colère n'atteint pas seulement les radicaux, comme lors des périodes d'Henri Gouraud ou de Maxime Weygand, mais aussi les modérés.

Le 2 juin 1925, le capitaine Reynaud, gouverneur par intérim du Djebel Druze, fait part au délégué du haut-commissariat en Syrie d'une campagne visant le gouverneur titulaire, le capitaine Carbillet. Ensuite, le 27 juin, plusieurs notables et chefs religieux druzes écrivent à Maurice Sarrail leur mécontentement envers la politique de Carbillet¹⁸⁵ :

« Nous, soussignés, notables, leaders, chefs religieux et membres de délégation du Djebel Druze, avons l'honneur de réitérer nos plaintes contre le capitaine Carbillet. Nous sollicitons son éloignement pour les raisons suivantes [...] . »¹⁸⁶

La fronde initiale se cristallise autour du capitaine Carbillet. Ce dernier, considéré comme une « créature franc-maçonne »¹⁸⁷, est pourtant nommé à ce poste en 1923 par le général Maxime Weygand. Le Haut-Commissaire lui demande de moderniser l'ouest de la Syrie et la construction de pistes d'atterrissage¹⁸⁸. Carbillet ne souhaite pas seulement moderniser économiquement le jeune État, il projette également de modifier le système politique resté féodal et d'appliquer une justice égale à tous les Druzes¹⁸⁹. Les résultats économiques de sa politique sont très bons, la prospérité économique au Djebel est importante au prix de travaux forcés, auxquels même les nobles, jugés délinquants, sont soumis. Cela provoque le mécontentement des familles druzes qui organisent en 1924, à l'occasion de la fête du 5 avril en présence de Maxime Weygand et de Carbillet,

¹⁸⁴ AJV, Fonds Mission du Proche-Orient, RPO 134, Les événements de Syrie en 1925, Carnet auteur inconnu.

¹⁸⁵ Voir document entier en annexe 22.

¹⁸⁶ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, *op. cit.*, Document 329, Télégramme du Capitaine Reynaud au délégué du haut-commissariat aux États de Syrie et du Djebel Druze, le 2 juin 1925, p. 653-656.

¹⁸⁷ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 230.

¹⁸⁸ Maxime WEYGAND, *op. cit.*, p. 227.

¹⁸⁹ AN, 313 AP 248, Fonds privé Paul Painlevé, Dossier sur les affaires de Syrie.

une insurrection¹⁹⁰. Les autorités françaises arrivent à calmer les hostilités et à éviter une catastrophe. Cependant, les familles blessées par les actions du gouverneur profitent de son séjour en France, pour œuvrer à son remplacement. Dans leur lettre, les nobles demandent au Haut-Commissaire d'avoir une administration permettant la sécurité de l'État et la justice. Surtout ils accusent le gouverneur de comportements déviants dont l'alcoolisme. Espérant les bonnes grâces du Haut-Commissaire, les nobles rappellent l'esprit de liberté et de justice qui devait suivre la nomination de Maurice Sarrail au Levant. À la lecture de cette lettre, on peut y voir une volonté des élites druzes, de moderniser l'État et de sortir de l'obscurantisme d'un gouverneur arriéré. Maurice Sarrail n'accepte pas les critiques concernant son administration surtout de la part d'une partie de la population, noble et religieuse.

Ainsi, lorsqu'il rencontre une première fois les familles courant juin 1925, Maurice Sarrail se montre dédaigneux envers les traditions druzes et l'aristocratie¹⁹¹. Il fait fi des colères druzes en déclarant que dès son retour, Carbillet pourra se réinstaller dans son poste de gouverneur. Quelques semaines plus tard, les représentants druzes demandent à nouveau un rendez-vous au Haut-Commissaire qui refuse, prétextant le manque de temps. Surtout, Maurice Sarrail est favorable à ce que les nobles druzes puissent être jugés et punis comme les autres au nom de l'égalité républicaine. Ainsi, le mépris des minorités et de leur spécificité conduit à un recul de l'alliance franco-druze et surtout à une colère qui s'exprime de manière violente : « L'arrivée du Général Maurice Sarrail devait démolir une à une toutes les réformes établies par le Général Maxime Weygand et ouvrir pour la Syrie une ère de tristesse et de calamités. Par son sectarisme outré et par sa méconnaissance des gens et du pays, il a aliéné tous les cœurs, non seulement celui des chrétiens mais encore plus celui des musulmans ; à tel point que ces derniers vouèrent une haine éternelle à la France. Ainsi donc une blessure mortelle était faite à l'immense prestige que la France exerçait depuis des siècles dans ce pays qu'on a appelé à juste titre "La France du Levant". »¹⁹² La politique laïque de Maurice Sarrail n'est pas seulement agressive envers les chrétiens, les musulmans en sont aussi victimes. Or, si les chrétiens recherchent une réponse diplomatique, les Druzes, étant historiquement des guerriers, prennent les armes contre

¹⁹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹ MAE, 14 PAAP 241, Papiers d'agents, Verchère de Reffye.

¹⁹² AJV, Fonds Mission du Proche-Orient, RPO 134, Les événements de Syrie en 1925, Carnet auteur inconnu.

les Français. La crise syrienne a donc des origines religieuses et conduit à une affaire militaire puis politique.

- *La révolte druze : amateurisme du commandement militaire de Maurice Sarrail*

Le 3 juillet, après une séance du Conseil représentatif où un proche de la famille el-Atrache a été insulté, l'insurrection druze démarre à Soueïda¹⁹³. Le lieutenant Maurel cherche à calmer les ardeurs des Druzes mais il est pris pour cible et se blesse dans les premiers heurts. Maurel explique dans un télégramme le déroulé des événements les militaires français tenus de reculer, se cachent dans le Sérail :

« Le vendredi 3 juillet 1925 à 10 heures du matin, le commandant de la gendarmerie Druze, Husni Saker vint me prévenir que des groupes d'habitants parcouraient la ville de Soueida en poussant des cris séditeux. Me demandant des ordres, j'invitais le commandant de la Gendarmerie à aller en personne, près des manifestations et à les inviter à se disperser. Je lui recommandais le plus grand calme et lui demandais d'y aller seul, sans gendarmes, afin de ne pas susciter d'incidents.

Je croyais ces manifestations terminées et pensais que ces groupes étaient simplement des groupes de jeunes gens qui dansaient et continuaient la fête de l'Aïd-el-kébir.

À 10 heures 30, le commissaire de Police vint me rendre compte que les manifestants étaient à l'entrée de la Place de l'Indépendance devant Farid's Bar et qu'ils injuriaient Farès bey el-Attrache de Dibine, celui-ci venait d'arriver à Soueida afin d'assister à la séance du Mejlès. Ils reprochaient à Farès bey en termes véhéments son attitude amicale vis-à-vis des Français. Voulant empêcher que Farès bey soit insulté et pensant que mon intervention personnelle suffisait, je me rendis au-devant des manifestants, sans armes, les mains libres.

Arrivé devant le groupe des manifestants et avant que je puisse inviter les gens au calme, je reçus un coup de cravache, du nommé Hussein

¹⁹³ SHD, Fonds État-Major, 7 N 4187, Rapport du général Duport, membre du Conseil supérieur de la Guerre sur les évènements militaires qui ont eu lieu au Levant du 21 juillet au 3 août 1925.

Merched. Ce coup de cravache m'atteignit sur le nez, du même moment des gendarmes druzes qui se trouvaient sur le lieu, me voyant cravaché se précipitèrent et furent accueillis à coups de pierres.

Hussein Merched me tira deux coups de revolver, les coups de feu passèrent l'un près de mon oreille droite, l'autre près de mon oreille gauche. Je voulus essayer d'arrêter cette manifestation qui prenait une tournure très grave, mais en vain. Quelques gendarmes druzes m'entourèrent et nous fûmes lapidés par la foule. Je dus me retirer vers le Sérail avec quelques gendarmes. Le groupe des manifestants nous poursuivit, je reçus plusieurs pierres dans le dos et plusieurs coups de feu furent tirés dans notre direction. Blessé par une pierre dans le dos, j'eus un instant de défaillance et fus soutenu par le gendarme chrétien Moussa Daoud qui au même instant reçut une balle dans le bras. J'arrivais au Sérail au moment où le poste de Gendarmerie entendait des coups de feu et me croyant grièvement blessé venait à mon secours et allait tirer sur les manifestants. Je parvins à les empêcher de sortir du Sérail, à les calmer et à leur faire comprendre qu'il ne fallait pas aggraver la situation. »¹⁹⁴

Les Atrache sont à la tête de ce mouvement : ils cherchent à faire tomber les Français en Syrie¹⁹⁵. Or, Maurice Sarrail réagit rapidement. Le lendemain, depuis Damas, il annonce le remplacement du capitaine Reynaud, gouverneur par intérim, par le commandant Tommy-Martin¹⁹⁶. Ce dernier a pour ordre d'arrêter les responsables de l'insurrection. Rapidement, les hostilités cessent puisque les célébrations du 14 juillet se font sans heurts. Ainsi, le Haut-Commissaire rassure le gouvernement quant aux agitations du 3 juillet totalement éteintes¹⁹⁷. Toutefois, le 18 juillet, deux avions français sont pris pour cible au-dessus du Djebel Druze¹⁹⁸. En réponse, le Haut-Commissaire déplace des troupes

¹⁹⁴ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, op. cit., Document 342, Télégramme du lieutenant Maurel, officier de renseignement à Soueida, au capitaine Reynaud, chef du bureau des renseignements à Soueida, le 4 juillet 1925, p. 676-677.

¹⁹⁵ SHD, Fonds État-Major, 7 N 4187, Rapport du général Duport, membre du Conseil supérieur de la Guerre sur les événements militaires qui ont eu lieu au Levant du 21 juillet au 3 août 1925.

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ AN, 313 AP 248, Fonds privé Paul Painlevé, Télégramme d'Armée française au Levant à Ministère de la Guerre, le 14 juillet 1925.

¹⁹⁸ SHD, Fonds État-Major, 7 N 4187, Rapport du général Duport, membre du Conseil supérieur de la Guerre sur les événements militaires qui ont eu lieu au Levant du 21 juillet au 3 août 1925.

supplémentaires au Djebel. Tommy-Martin prépare une colonne dirigée par le colonel Normand le 21 juillet pour reprendre les villes prises par les rebelles¹⁹⁹.

À 12 heures 30, la colonne Normand, composée de sept officiers et de 166 soldats, s'apprête à faire face aux troupes de Sultan²⁰⁰. Rapidement, elle est encerclée par des cavaliers, entre 150 et 250 hommes, et par des fantassins, entre 400 et 500 soldats. La colonne est submergée et ne peut répondre aux offensives druzes. Les pertes humaines sont importantes : sept officiers ainsi que 99 soldats perdent la vie dans les combats²⁰¹. De même, les troupes sont obligées d'abandonner du matériel et des munitions afin de pouvoir reculer rapidement. Parallèlement, Carbillet débarque à Beyrouth et appelle les familles druzes au calme. N'étant pas informé de la progression de la colonne, le capitaine craint que la position des troupes de Normand soit intenable en raison de leur insuffisance en nombre. Mais son avis militaire arrive trop tard, la colonne est déjà débordée. Le 22 juillet, Maurice Sarrail informe les Affaires étrangères de la défaite française et de l'agitation dans le Djebel druze ainsi que des pertes sérieuses français²⁰².

Michaud, proche de Maurice Sarrail, est alors nommé pour reprendre rapidement Soueïda, capitale du Djebel Druze²⁰³. L'officier souhaite davantage d'hommes pour opposer une force suffisante aux Druzes. De plus, il choisit une ligne d'attaque allant d'Ezraa à Soueïda. Si cette ligne paraît être la plus rapide, elle enferme les troupes françaises dans un entonnoir entre les rochers et les villages druzes. Le général Duport, nommé à la fin de l'été pour faire un rapport au nom du gouvernement, se scandalise de la stratégie choisie par Michaud : « Cette terre inhospitalière est habitée par une race aux mœurs primitives, rudes et pauvres. Ce sont les Druzes, pillards de profession, habitués par conséquent à opérer en bandes. En principe, chaque village fournit des contingents de cavaliers et de piétons qui combattent autour d'un fanion, blanc le plus souvent, dit drapeau de guerre du village »²⁰⁴. D'autant plus que la stratégie de Michaud est établie dans la précipitation, sans que les officiers n'en soient informés. Pour illustrer notre propos, l'heure de départ, initialement prévue à 14 heures le 1^{er} août, ne parvient pas à toutes les troupes. Plusieurs parties de la colonne ne partent qu'à 14 heures 40 sans avoir prévu assez de réserves.

¹⁹⁹ *Ibid.*

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² AN, 313 AP 248, Fonds privé Paul Painlevé, Télégramme de Sarrail aux Affaires étrangères, le 22 juillet 1925.

²⁰³ SHD, Fonds État-Major, 7 N 4187, Rapport du général Duport, membre du Conseil supérieur de la Guerre sur les événements militaires qui ont eu lieu au Levant du 21 juillet au 3 août 1925.

²⁰⁴ *Ibid.*

Beaucoup de soldats n'ont qu'un demi bidon d'eau au lieu des deux bidons nécessaires. La colonne est ainsi allongée, des hommes et des animaux se retrouvent isolés. Régulièrement, les troupes druzes attaquent perpendiculairement la colonne. Les Français dépensent beaucoup de munitions sans réussir à contre attaquer. La journée du 2 août est catastrophique : la colonne française manque de vivres, le camion-citerne étant en queue du convoi. Les attaques surprises continuent, rapidement les unités se désorganisent et ripostent difficilement²⁰⁵. À 16 heures, la situation est dramatique pour la colonne Michaud :

« Près de la crête de SEJEN, un groupe de 9 camions et 2 autos sanitaires aux prises avec des DRUZES ; plus loin, vers l'Ouest, à environ 1 KM., au bas de la côte, le convoi hippomobile de la colonne dans le plus grand désordre, soumis à un feu très violent, auquel ne répondent que quelques Druzes isolés, parce que les hommes sont soit autour des camions-citernes, soit couchés dans le fossé, transis de peur (conducteurs malgaches). Entre ces deux groupements arrive le peloton d'A.M.C du Lt COLONNA, jusqu'alors soutien d'artillerie, que le Général MICHAUD a dépêché vers 15 heures pour surveiller le trou qui s'est formé entre l'échelon de combat et la Réserve. Enfin, vers le tour de KIRATE, la Cie d'arrière-garde, le peloton de mitrailleuses du 12^e Spahis, et les 2 voitures A.M.C du peloton d'arrière-garde fortement accrochés par des DRUZES qui amorcent de leur côté un mouvement de TAARA vers la route. [...] Il faut reprendre le mouvement en avant selon les officiers. Les druzes entourent à 17 heures 30 les troupes puisqu'ils bloquent l'avancée et tirent sur l'arrière. Aujac est tué en essayant d'ouvrir le chemin. Lorsque la nuit tombe le convoi de la colonne n'existe plus. »²⁰⁶

Malgré la perte du convoi, Michaud confirme le départ de la colonne pour le lendemain matin vers Soueïda. Or, les troupes appréhendent cette nouvelle journée, sans munitions et vivres nécessaires, les soldats pourraient rapidement être submergés. Dès le lendemain, les troupes sont attaquées à l'avant, sur le côté et à l'arrière. Le cheval de Michaud est tué, ce dernier doit se réfugier dans un A.M.C. Les troupes françaises fuient face aux attaques druzes. Au vu de la situation, Maurice Sarrail prédit un désastre important à la colonne.

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ *Ibid.*

Pour un officier, ce désastre est la conséquence directe d'un manque de rigueur : « La colonne est partie en désordre, elle est rentrée en désordre »²⁰⁷.

Les conséquences sont dramatiques pour la France puisque 39 officiers et 848 hommes ont été tués, des animaux ainsi que du matériel ont été abandonnés²⁰⁸. C'est un large revers militaire. Or, pour Duport, les causes sont multiples : insuffisance des effectifs, qualité médiocre des troupes, manque de surveillance et de soin dans la préparation de la colonne, précipitation lors du départ, mauvaise méthode de commandement. Michaud est ainsi perçu comme le principal responsable de la débâcle. Pourtant, lorsqu'il se présente à Maurice Sarrail, le Haut-Commissaire ne limoge pas Michaud mais l'envoie sur d'autres missions : « J'ai estimé que par ma propre responsabilité était en cause, puisque j'étais le chef. J'aurais pu comme Joffre après Charleroi, comme Castelnau après Morhange, procéder à une vaste opération de limogeage. Ma conscience m'avait déjà interdit à Verdun d'agir ainsi, à l'égard de généraux que j'estimais et que l'adversité seule avait accablés. »²⁰⁹ Gamelin est appelé en septembre pour reprendre Soueïda et réussir là où Michaud a fait preuve d'incompétence. Cependant, pour de Reffye, l'échec de Michaud est aussi un problème de commandement plus global des troupes du Levant : en effet, les troupes coloniales notamment malgaches n'étaient pas prêtes pour un combat aussi important et les officiers étaient tout juste installés. De même, l'échec de la colonne Michaud peut s'analyser comme un échec de la politique coloniale au Djebel Druze et plus globalement dans le Levant :

« La journée du 2 août nous a coûté la vie de plusieurs centaines de soldats français, et d'un millier de soldats syriens ou coloniaux ; la colonne a perdu son convoi de vivres et de munitions, et la plupart de ses canons et mitrailleuses sont tombés aux mains de l'ennemi, qui les a utilisés contre nous plus tard. Elle nous coutait aussi le prestige de la France en Orient : elle fut le point de départ d'une lutte sanglante qui dura une année.

La France ne pouvait plus remplir son rôle de protectrice et de guide, car elle avait été battue ... battue par les plus arriérés de ceux à qui elle prétendait imposer sa volonté. À partir de ce moment, et jusqu'à ce qu'elle ait réparé par la victoire définitive cette humiliante défaite, ce fut

²⁰⁷ *Ibid.*

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 248.

la ruée contre elle de tous les éléments déchaînés du panislamisme. Elle n'inspirait plus de craintes ; on pouvait se moquer d'elle impunément, se venger sur elle de cette prétendue supériorité des Européens sur les Orientaux ... on pouvait la braver, la chasser sans doute. Victorieuse de la guerre d'Europe, elle était battue en Orient par une peuplade musulmane pauvre et méprisée, par les druses : les Musulmans étaient donc plus forts que les Chrétiens ! »²¹⁰

Maurice Sarrail dresse un bilan de ce premier été tragique à destination des Affaires étrangères²¹¹ :

« Un des Attraches, favorable à la France, avait été insulté lors d'une réunion du Conseil représentatif. Pour arrêter ce mouvement comme je vous en ai télégraphié le 22 juillet, de petites colonnes devaient parcourir montagnes. Bien accueillie dans ses premières tournées, une colonne forte de 166 hommes, soit une compagnie syrienne et demi escadron spahis fut attaquée brusquement par le Sultan Attrache le 21 juillet. »²¹²

Pour le Haut-Commissaire, les causes de cette défaite sont le rôle dans ce conflit des Britanniques qui ont aidé les Druzes à s'armer à travers la Transjordanie, et aussi le manque d'hommes au Levant. La France fait aussi face à une autre révolte au Maroc. La guerre du Rif a conduit à une diminution des troupes en Syrie. Pour Maurice Sarrail, il faut désormais trouver une issue diplomatique à la crise druze : il souhaite proposer la mise en place d'un gouverneur indigène, conseillé par un agent français. Selon lui, l'issue diplomatique est la seule manière de diminuer les pertes humaines françaises²¹³. Mais le Département refuse cette mesure jugée trop vague, il souhaite d'abord la soumission des Druzes, la livraison des coupables et la levée du siège de Soueïda. Une réponse militaire française est envisagée, si ces mesures ne sont pas acceptées²¹⁴. Le 22 août, un nouvel avion français est abattu par les Druzes mais cela n'empêche pas les négociations de paix de potentiellement aboutir autour

²¹⁰ MAE, 14 PAAP 241, Papiers d'agents, Verchère de Reffye.

²¹¹ Voir bilan entier en annexe 23.

²¹² AN, 313 AP 248, Fonds privé Paul Painlevé, Télégramme de Maurice Sarrail aux Affaires étrangères, le 9 août 1925.

²¹³ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, op. cit., Document 365, Note des Affaires étrangères sur de possibles négociations avec les Druzes, p. 727-729.

²¹⁴ *Ibid.*

de plusieurs conditions²¹⁵ restitution du matériel de guerre, levée du blocus de Soueïda, réparation par une commission mixte des dégâts et dommages subis par les chrétiens et enfin amende de guerre pour les Druzes²¹⁶.

L'été 1925 a été particulièrement morose pour l'armée française au Levant. Le gouvernement qui félicitait Maxime Weygand du fait qu'il n'entendait plus parler de la Syrie se retrouve dans une situation compliquée à laquelle, il doit apporter une réponse rapide et brutale. Le gouvernement nomme le général Duport pour analyser les raisons de l'échec²¹⁷. Ce dernier indique dans son rapport la responsabilité de Michaud et plusieurs officiers français sont sanctionnés. L'insuccès de Maurice Sarrail dans la révolte druze a de multiples causes : d'abord, en prenant son poste, il a accepté la diminution du nombre de troupes et le remplacement de soldats par des troupes coloniales peu qualifiées en raison de la guerre du Rif, puis il a autorisé l'envoi de deux colonnes non préparées, pour finir, il a nommé des officiers proches de lui, mais qui ont fait preuve de négligences et de méconnaissance du terrain. Cette défaite ridiculise les troupes françaises ainsi que son mandat au Levant.

- *La crise devenue syrienne : l'affaire de trop pour Maurice Sarrail*

Fin octobre, la situation est à nouveau catastrophique pour les Français. Le bombardement de Damas est perçu comme un acte autoritaire et violent. Le haut-commissariat n'a pas protégé la vie de ses concitoyens, des Syriens ainsi que des étrangers habitant la ville. La presse nationale et internationale s'insurge :

La Liberté de Fribourg raconte les intérêts des Kémalistes à la violence des Français :

« Après le désastre druse, voici maintenant les graves évènements de Damas. Tout un quartier de la ville vient d'être bombardé et détruit. Des vies humaines ont été sacrifiées, des intérêts étrangers gravement lésés. Qui paiera les réparations pour les dommages causés ? Les contribuables français.

Et pendant ce temps, les kémalistes, à Angora, se frottent les mains. Ils voient avec une joie à peine dissimulée la désaffection, l'irritation et le soulèvement des Syriens. Le Général Sarrail est sur le point de faire

²¹⁵ AN, 313 AP 248, Fonds privé Paul Painlevé, Télégramme de Maurice Sarrail à Paul Painlevé, le 22 août 1925.

²¹⁶ *Ibid.*

²¹⁷ SHD, Fonds État-Major, 7 N 4188, Quelques renseignements au sujet de l'affaire du Djebel-Druze (Juillet-août 1925).

regretter Djémal Pacha, dans cette province où régnèrent si longtemps des princes chrétiens.

Mais M. Painlevé s'est enfin ravisé et il s'est décidé à rappeler l'homme néfaste qui a ruiné l'œuvre magnifique du Général Weygand, par sa politique brutale et antireligieuse. »²¹⁸

La Revue de Lausanne rappelle le bilan peu glorieux de Maurice Sarrail après seulement neuf mois au Levant :

« Le cas du Général Sarrail est encore peu clair. On ne sait si le Haut-Commissaire a échoué dans sa mission pour avoir voulu appliquer en Syrie une politique trop libérale, trop républicaine, devançant les temps, ou s'il a fait preuve de faiblesse et d'imprévoyance. Il n'a envoyé à Paris que de laconiques et tardifs rapports sur les opérations militaires et les journaux anglais ont été souvent plus vite renseignés que le ministère français sur le cours des événements. Le bombardement de Damas a été ordonné en dehors de toutes les règles du droit et exécuté avec une violence aveugle, sans souci aucun des conséquences internationales. Il répondait peut-être à une de ces nécessités qui n'ont pas de loi, mais il a placé le gouvernement français dont le mandat est soumis au contrôle de la Société des Nations dans une posture très désagréable. Le mutisme dans lequel le Général s'est renfermé a facilité la tâche de ses adversaires politiques, qui ont eu beau jeu pour l'accabler. De retour en France, le Général devra s'expliquer et apporter la justification de ses actes. On saura donc bientôt si son insuccès provient du fait qu'il a voulu substituer une politique nouvelle à celle de Gouraud et de Weygand, ou s'il est la résultante d'un mouvement général de sédition dont il faut chercher l'origine à Moscou, au Caire, ou dans le Rif. »²¹⁹

Enfin, *le Journal de Genève* relie la situation désastreuse au Levant, à l'erreur initiale du gouvernement qui a préféré rappeler Maxime Weygand alors même que sa politique était bonne :

²¹⁸ AN, FT 7160051, Fonds Panthéon, Dossier Sarrail, Article de *La Liberté de Fribourg*, journal catholique, le 31 octobre 1925.

²¹⁹ *Ibid.*, Article de la *Revue de Lausanne*, journal radical, le 2 novembre 1925.

« La disgrâce imméritée du Général Weygand était déjà une grosse faute ... On laissa son successeur agir à sa guise, et la révolte, limitée au Hauran, finit par éclater avec une violence particulière à Damas même ...

Damas alors a été bombardée sans avertissement aux ressortissants étrangers. Sarrail a répondu hier que les étrangers auraient tort de se plaindre "car, explique-t-il, je n'ai pas davantage averti les Français, n'ayant donné de préavis à personne."

On en vient à se demander si ce général, qui, au moment où il va faire procéder à un bombardement qui doit durer plusieurs heures, ne prend pas la moindre précaution pour mettre à l'abri les Européens dont la vie est confiée à sa garde, n'est pas devenu complètement fou. Quoi qu'il en soit, les tergiversations du Gouvernement ont eu un effet désastreux et des événements déplorables, qui auraient pu être évités, s'étant produite, la question du mandat syrien se trouve posée dans des conditions les plus fâcheuses. »²²⁰

Pourtant, après l'échec du Djebel durant l'été, le gouvernement prend toutes les dispositions pour rétablir la situation et évite de nouveaux actes d'hostilité. Gamelin est ainsi envoyé en Syrie pour occuper le poste de Commandant des Armées du Levant. Il est désormais clair que Maurice Sarrail est sur la sellette. La mission de Gamelin est de permettre à l'armée française de reprendre Soueïda, capitale du Djebel Druze. D'autant plus, qu'après plusieurs semaines de calme, de nouvelles offensives ont été menées par les Druzes contre les Français. Il devient ainsi urgent de répondre à ces actes hostiles. Le 23 septembre, Gamelin constitue une colonne importante. Jusqu'à Soueïda, les troupes avancent sans échanger de coups de feu avec l'adversaire. Mais à 13 heures 30, les troupes sont bloquées par les rebelles à l'entrée de Soueïda²²¹. L'artillerie débloque la situation en milieu d'après-midi permettant à la colonne d'entrer le lendemain dans Soueïda. La victoire paraît totale et définitive. Les agents du haut-commissariat se félicitent : « Cette victoire éclatante, l'une des plus belles de notre campagne au Levant, avait aussi été l'une des moins chèrement acquises »²²². La France semble avoir repris ses habits de puissance militaire. Mais le commandant décide de quitter Soueïda afin que les troupes puissent se ravitailler à Mussifre. Or, le lendemain,

²²⁰ *Ibid.*, Article du *Journal de Genève*, « L'Affaire Sarrail et le Mandat syrien », le 3 novembre 1925.

²²¹ SHD, Fonds État-Major, 7 N 4189, Dossier sur l'insurrection syro-druze, sans date ni auteur.

²²² *Ibid.*

lorsque la colonne repart, elle fait face à plusieurs milliers de combattants druzes et n'arrivent pas à reprendre la position de la veille²²³. À nouveau, la logistique ne suit pas et donc la colonne commence à manquer d'eau et de munition. Contraint et dans l'impasse, Gamelin décide de se rendre à Damas et de commander les troupes depuis la capitale syrienne. En effet, les révoltés tentent de faire de leur combat un enjeu national, et donc de séduire les Syriens, anciens adversaires de la France. De nombreux tracts anti-français sont ainsi distribués :

« Ces assassins installés chez nous comme Hauts-Commissaires, en dépit de notre volonté et en exécution des traités internationaux arbitraires, ont démasqué les intentions qu'ils nourrissent à notre égard.

Sous le couvert de la tutelle et d'un service humanitaire, ils se sont installés – mais le temps a prouvé qu'ils n'étaient autres que des colonisateurs despotes qui agissent partout et en tout temps – et Gouraud – Weygand – Sarrail ne sont que des assassins sanguinaires.

La balle de ces tuteurs ont atteint les nationaux à Beyrouth et en ont fait 8 tués. Le nombre de blessés est beaucoup plus considérable. Les troupes d'occupation au Djebel Druze ont créé une insurrection qui a coûté la vie à des centaines de citoyens. Telle est la civilisation que les tuteurs sont venus nous apporter.

Ô Peuple de Syrie ! Vous ne devrez pas tolérer des agissements despotiques semblables. L'heure a sonné pour la libération des nations opprimées par le joug étranger. Cet esprit d'émancipation et de lutte contre la colonisation franco-anglo-italienne a gagné les populations faibles de tous les continents de Tanger à Shanghai. Imitons l'exemple des nations riffaines, turques et chinoises et expulsons de nos territoires ceux qui sont venus nous asservir.

Nous voulons vivre dans la liberté et dans la paix, mais nous n'y arriverons qu'en ayant raison de ceux qui nous oppriment.

²²³ *Ibid.*

Ô Peuple de Syrie ! Vous devez vous liguier pour vaincre. Créons une association solide et formons dans chaque village et dans chaque quartier un comité de libération de la Syrie – que notre groupement soit influent.

La lutte pour notre cause sera terrible et la victoire sera à nos côtés indubitablement.

Nos frères, les héros du Djebel Druze, se sont engagés dans la voie qui nous est tracée. Tendons-leur la main et secourons-les de toutes nos forces.

Rapprochons-nous des soldats français et faisons-leur comprendre qu'ils appartiennent à cette race qui fit la révolution de 1789 et qu'ils ne doivent pas écraser notre pays qui tient à vivre en liberté.

Soldats indigènes ! Il vous est honteux d'accepter une lutte contre vos frères des pays qui se sont révoltés pour reprendre leur liberté. Liguez-vous avec eux – Rangez-vous à leurs côtés pour défendre la nation – Leurs ennemis sont les vôtres – Aidez-nous à briser les chaînes de la colonisation.

Unissons-nous donc contre nos ennemis et luttons pour l'indépendance absolue de la Syrie.

La mort plutôt que l'oppression et l'esclavage.

Signé : Le Comité de la Libération des pays syriens »²²⁴

La propagande fonctionne bien puisque des premiers troubles éclatent à Hama, reprenant les revendications du Djebel. Les Syriens s'emparent des casernes françaises puis incendient les bâtiments officiels²²⁵. Les quelques troupes présentes ne peuvent empêcher la manifestation. La révolte à Hama n'est matée que le 6 octobre. Toutefois, le 13 octobre, l'aviation française aperçoit de nombreuses bandes dans un village proche de Damas. Le 14 octobre, l'armée française combat et remporte une bataille contre les insurgés. Beaucoup sont faits prisonniers puis sont exposés sur les places publiques de Damas²²⁶. Les Damasquins n'apprécient guère le spectacle proposé. Ainsi, le 19 octobre, les rebelles

²²⁴ CADC, 242 QO 566, Fonds Société des Nations, Télégramme de Maurice Sarrail au ministère des Affaires étrangères, le 15 septembre 1925.

²²⁵ SHD, Fonds État-Major, 7 N 4189, Dossier sur l'insurrection syro-druze, sans date ni auteur.

²²⁶ AJV, Fonds Mission du Proche-Orient, RPO 134, Les événements de Syrie en 1925, Carnet auteur inconnu.

appellent à l'insurrection depuis Damas et s'en prennent au palais Azemi, résidence de Maurice Sarrail, ainsi qu'aux souks. Au même moment, Gamelin et Maurice Sarrail entrent à Damas. Le Haut-Commissaire se permet un trait d'humour : « Voilà ce que j'appelle un accueil enthousiaste »²²⁷. La sécurité des officiers n'est désormais, plus assurée, le haut-commissariat craint des massacres d'Européens et d'Arméniens. Pour répondre aux révoltés, Gamelin décide d'utiliser l'artillerie du fort Gouraud. La révolte est matée, mais la réponse militaire est violente et paraît disproportionnée. Les bombardements causent la mort de 1 500 personnes ainsi que la destruction de 250 maisons²²⁸. Les civils décident alors de quitter la ville. L'indignation devient internationale. Le porte-parole britannique du corps consulaire de Damas, Smart, accuse les Français d'avoir bombardé sans avoir prévenu et donc d'avoir de tuer des ressortissants étrangers²²⁹. Maurice Sarrail justifie le bombardement et indique que les étrangers et leurs biens n'ont pas été touchés :

« Je n'oublie jamais que la Syrie est un pays sous mandat. Lors des événements de Damas, les Français n'ont pas été prévenus plus que les étrangers. Français et étrangers qui s'estimaient en danger ont été protégés quand ils sont venus. Quand la fusillade ennemie fait rage et s'avance, on n'a pas le temps de prévenir, de faire des affiches, on pare et on contre-attaque. »²³⁰

De même, le conseiller de l'ambassade américaine à Damas déclare au directeur politique du haut-commissariat de prendre « toutes les mesures possibles pour la protection des biens et des personnes [...]. Le gouvernement des États-Unis s'est réservé le droit de demander des indemnités »²³¹. Pour de Reffye, le bombardement de Damas illustre la politique de Maurice Sarrail, comme dévastatrice pour l'influence française, en Syrie :

« Tant que Sarrail a semé en Syrie et au Liban le désordre, par sa politique maladroite et sectaire, même quand celle-ci a abouti au massacre inutile de nos soldats et de nos auxiliaires coloniaux et syriens, le gouvernement de Painlevé l'a soutenu envers et contre tous, parce que le grand public n'avait pas réalisé l'étendue du mal et la gravité de notre échec. À partir du moment

²²⁷ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 251.

²²⁸ MAE, 14 PAAP 241, Papiers d'agents, Verchère de Reffye.

²²⁹ Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *op. cit.*, p. 215.

²³⁰ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 271.

²³¹ CADC, 242 QO 566, Fonds Société des Nations, Démarche du conseiller de l'ambassade des États-Unis auprès du directeur politique du haut-commissariat, le 27 octobre 1925.

où il a fait, ou laissé faire, le seul geste nécessaire pour éviter un désastre infiniment plus important que les précédents, ce bombardement de la capitale syrienne étant un événement trop "bruyant" pour ne pas causer une grande émotion dans l'opinion publique, le gouvernement l'a lâché et décidé son rappel. »²³²

Malgré la réponse française, les combats continuent et se déplacent vers l'Hermon, chaîne montagneuse entre la Syrie et le Liban. Les conditions sont compliquées pour les Français puisque la région montagneuse ne permet pas de se déplacer facilement. Le 20 octobre, 600 rebelles attaquent les troupes françaises puis prennent Rachaya, village libanais, le 23 octobre²³³. Les combats sont particulièrement violents et la France répond à nouveau par l'artillerie pour mater la résistance. Les troupes françaises doivent surtout éviter que les troubles se diffusent au Grand Liban²³⁴. Ainsi, elles contre-attaquent par le sud-ouest et ramènent les rebelles vers Kazakh. Le front se stabilise jusqu'en décembre avec quelques combats *parcimonie*.

Cependant, « la messe est dite » pour Maurice Sarrail. Le bombardement de Damas puis l'émotion internationale ont définitivement fragilisé sa position. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, exige le rappel de Maurice Sarrail sans qui il remet sa décision. Painlevé, pourtant fervent soutien du général, rappelle le Haut-Commissaire et le remplace par intérim par Duport puis quelques semaines après par Henri de Jouvenel²³⁵. En effet, le président du Conseil et ministre de la Guerre s'est rangé à l'avis de ses conseillers militaires. Depuis Damas n'a été bombardé qu'à deux reprises : lors de son indépendance par les troupes gaullistes puis par Bachar el-Assad lors du Printemps arabe. Maurice Sarrail laisse une marque indélébile en Syrie : celle de l'impérialisme français utilisant la violence pour répondre à la révolte. Même si ce bombardement paraissait nécessaire, nous avons vu que la révolte druze pouvait être évitée en faisant preuve de diplomatie voire de courtoisie envers les minorités. Le général laïque n'en a pas voulu. Alice Poulleau, française expatriée, écrit un ouvrage décrivant la vie sous les bombardements français, elle témoigne de la violence qui faisait rage à Damas :

« Ce matin, il y a du trouble dans l'air ; des conciliabules se forment au coin des rues (...). Le quartier où je me rends est, à vol d'oiseau, très proche du

²³² MAE, 14 PAAP 241, Papiers d'agents, Verchère de Reffye.

²³³ SHD, Fonds État-Major, 7 N 4189, Dossier sur l'insurrection syro-druze, sans date ni auteur.

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 274.

Midan, dont on voit distinctement les mosquées et les terrasses, ainsi que les maisons de Chaghour ; on y a une vue particulièrement belle sur la grande mosquée et la ceinture des jardins qui entourent la ville. Au moment de prendre congé de mes amis, vers quatre heures de l'après-midi, éclate une fusillade d'abord lointaine aux confins du Midan. Nous la prenons pour une simple escarmouche et poursuivons notre conversation. Mais elle redouble et, petit à petit se rapproche, comme si elle envahissait graduellement le Midan Fokani.

Bientôt, comme une étoffe qui brusquement se déchire, éclate le tac-tac pressé des mitrailleuses, puis la voix de basse bien connue des canons. Aussitôt, tous les pigeons des mosquées s'envolent, comme ceux du Luxembourg, au temps de la « Bertha ». Les gens du quartier sont comme nous aux terrasses, cherchant à deviner la raison de ce vacarme. Les drapeaux nationaux sont hâtivement hissés sur le faîte des maisons où habitent des étrangers : Italiens, Anglais, Américains pour la plupart. Le tac-tac continue, pressé, à l'entrée du Midan vers Bab Djabiey. Alors brusquement, sur toutes les terrasses de Bab Touma, éclatent simultanément des coups de feu ; inquiets, nous nous demandons si c'est le prélude d'un combat de rues [...].

Le soleil disparaît, petit à petit, derrière le lointain Hermon qui se violace ; les montagnes en amphithéâtre du Kalamoun et du Kasyoun prennent un air hostile et barbare, bien en harmonie avec la ville en guerre, hérissée de minarets pointus comme des lances. Et, tout à coup, je suis prise d'une émotion indicible, car c'est l'heure de la prière du Maghreb, et voici qu'au milieu du sauvage concert de mitrailleuses et des canons, une chose inouïe s'étend : de tous côtés, planant dans l'air, très haut sur la ville, couvrant d'un bruit d'ailes vibrantes les détonations d'un engin de mort, les psalmodies épiques cette fois, des mutins des soixante-dix mosquées se répondent. Chantant quand même, ils appellent à la prière avec un ton, un son, une voix, une ardeur d'exhortation qui fait frissonner d'émoi, comme si du haut des observations du ciel, un archange guerrier conviait à la guerre sainte le peuple des fourmis humaines s'agitant dans les tranchées noires du vieux Damas. Pour compléter l'impression tragique, le soleil

disparu ne laisse plus qu'une trainée de lumière jaune mourante sur la crête du massif de l'Hermon et, dans les nuages du ciel, se confondant avec ceux des incendies qui se propagent, paraît une lointaine et pâle étoile, pâle et lointaine comme l'apparition diaphane d'une âme échappée aux troubles de la vie terrestre [...]. Mais comment exprimer ces sentiments extraordinaires qui m'agitent en ce lieu, à cette heure, si loin de mon pays, perdue au sommet d'une terrasse avec la mort qui plane dans l'air sur ma tête et l'émeute qui gronde dans la nuit à mes pieds ? »²³⁶

- *Rétablir la paix en Syrie*

Le renvoi de Maurice Sarrail permet au gouvernement ainsi qu'au nouveau haut-commissariat de rétablir la paix au Levant et d'enquêter sur les raisons de ses échecs. Les défaites face aux Druzes ont causé de l'affaiblissement de la puissance militaire française. D'autant plus que les troubles, en parallèle dans le Rif, accentuent cette dégradation. Le rapport Duport devient la base de travail de l'administration française relevant les manques du haut-commissariat Maurice Sarrail.

Dans ce contexte, l'ancien Haut-Commissaire est questionné par Duport à propos des événements druzes. Maurice Sarrail défend Michaud, accusé d'être responsable de la défaite de sa colonne²³⁷ : pour le général, Michaud avait raison de s'éloigner du terrain de commandement en planifiant les opérations à partir de Damas. Depuis la capitale syrienne, il pouvait définir et proposer un plan au haut-commissariat, tout en étant attentif à la population syrienne. *A contrario*, Maurice Sarrail accuse plusieurs officiers présents d'avoir refusé de combattre. En effet, la plupart se sont engagés au Levant afin d'éviter de combattre dans le Rif. C'est pourquoi, lors des événements au Djebel, Maurice Sarrail a été confronté à des difficultés pour mettre des officiers à la disposition de Michaud²³⁸. Il s'en prend également à Gobillot qui avait pour mission de seconder Michaud et qui a failli à sa tâche. De même, il accuse Chauvin d'être un déséquilibré et donc d'avoir pas été défaillant sur la gestion des besoins matériels, ce qui a provoqué la colonne à souffrir de nombreux manques. Contrairement aux commentaires de Duport, Michaud n'aurait pas reçu toutes

²³⁶ Pierre-Emmanuel BARRAL et Olivier HANNE, *op. cit.*, p. 276-277.

²³⁷ SHD, Fonds État-Major, 7 N 4187, Observations de Maurice Sarrail lors du rapport Duport.

²³⁸ *Ibid.*

les troupes demandées ce qui explique son échec, à l'inverse Gamelin a obtenu deux fois plus d'hommes.

Le 26 février 1927, plusieurs officiers impliqués dans la colonne Michaud sont jugés pour des actions ayant entraîné l'échec de l'opération :

Le commandant Gobillot était le chef d'État-Major de Michaud. Or, dès septembre, il est mis à disposition du ministère de la Guerre avec pour commentaire « insuffisance, manque de méthode et d'ordre, défaut d'autorité et d'initiative » et « médiocres connaissances professionnelles ». Il est mis ensuite à la retraite et rayé des listes d'officiers mais aucune sanction n'est prise contre lui²³⁹.

Le capitaine d'infanterie Joulie était commandant d'une compagnie du 2^e régiment mixte syrien. Le 3 août 1925, durant les affrontements avec les Druzes, il déserte face à l'ennemi, puis le 4 août, il demande à plusieurs députés d'intervenir pour arrêter les opérations militaires contre les Druzes. Maurice Sarrail avait alors ouvert une enquête contre lui. L'officier s'oppose à son accusation et demande réparation. La justice refuse mais ne prend aucune sanction contre lui²⁴⁰.

Le capitaine d'artillerie Chauvin était affecté à l'État-Major de Michaud. Il donne pour ordre le 2 août de jeter les munitions de la colonne et une partie du ravitaillement. Or, ce dernier indique n'avoir jamais donné cet ordre. Maurice Sarrail le condamne à quinze jours d'arrêt. Duport montre que l'ordre a bien été donné donc la punition donnée par Maurice Sarrail était juste²⁴¹.

Le capitaine d'infanterie Georges Picot était stagiaire du 3^{ème} bureau d'État-Major de Maurice Sarrail. Il est blessé durant la campagne vers Ezraa. Il fait preuve de courage en tirant derrière son cheval, mort, contre les Druzes. Pourtant, le député Moro-Glafferi le met en cause pour n'avoir pas réussi à commander les troupes malgaches. Georges Picot est mis hors de cause²⁴².

Seul Chauvin est sanctionné par ce tribunal. Dans une moindre mesure, Maurice Sarrail a aussi été sanctionné à la suite du conflit druze. Personne ne défend le général désormais à la retraite. Seule la Ligue des Droits de l'Homme demande au gouvernement d'avoir des explications quant au rappel du Haut-Commissaire. Painlevé répond :

²³⁹ SHD, Fonds État-Major, 7 N 4188, Sanctions prises à l'égard d'officiers qui ont participé à des titres divers aux opérations de la colonne Michaud, au Levant, du 1er au 4 août 1925, à Paris, le 26 février 1927.

²⁴⁰ *Ibid.*

²⁴¹ *Ibid.*

²⁴² *Ibid.*

« En toutes circonstances, à la tribune de la Chambre et du Sénat, comme devant les commissions des deux assemblées, j'ai défendu contre des polémiques sans mesure et sans justice et contre les outrages, l'administration du général Maurice Sarrail en Syrie. J'ai déclaré, avec preuves à l'appui, que grâce à elle, la population musulmane de Damas était restée calme devant les dangereux événements de l'automne dernier. L'offre spontanée par laquelle (fin de juin 1925) le général Maurice Sarrail mit à disposition du gouvernement, pour faire face au danger marocain, son meilleur bataillon nord-africain, pour ce geste fût suivi du douloureux échec de la colonne Michaud, il a fallu la coïncidence de multiples circonstances malheureuses. C'est pour des raisons d'ordre général, conformes à la politique républicaine, que la nomination de Haut-Commissaire civil s'imposait dès l'an dernier, en Syrie, pays de mandat, plus encore qu'au Maroc ; et le gouvernement, loin de prendre une mesure hâtive, l'a au contraire, retardée jusqu'au moment où une colonne française est rentrée à Soueïda et où les incursions des bandes contre Damas ont été réprimées. »²⁴³

La justification reste maigre pour la Ligue. L'opinion publique française ne s'émeut pas pour le sort de Maurice Sarrail qui termine sa vie en dehors des affaires politiques et militaires.

Durant ce conflit, il y aura eu au total, entre le 14 juillet et le 31 décembre, 474 morts, 1 022 blessés et 564 disparus²⁴⁴. Or, la situation à l'hiver 1925 n'est pas encore stable : la sécurité à Damas n'est pas encore assurée, les voies de communication doivent être protégées, une prochaine intervention dans le Djebel et dans l'Hermon doit être envisagée. Néanmoins, le nouveau Haut-Commissaire cherche à rassurer les Druzes dans une première proclamation :

« Pourquoi vous battez-vous ?

Je suis venu vous apporter le droit de faire vous-mêmes votre Constitution, de choisir vous-mêmes votre Gouvernement et ses Chefs.

²⁴³ AN, FT 7160051, Fonds Panthéon, Dossier Sarrail, Article du *Journal des débats* « Le général Sarrail et M. Painlevé », le 5 mai 1926.

²⁴⁴ SHD, Fonds État-Major, 7 N 4189, Dossier sur l'insurrection syro-druze, sans date ni auteur.

En continuant la lutte, c'est donc contre vos espérances et contre votre liberté que vous combattez ! Pourquoi ? Pour qui ?

Il y a quelques jours, des notables druses, désespérés de vous voir souffrir, sont allés trouver vos chefs, pour leur démontrer que les combats n'avaient plus de raison d'être, et ne pouvaient conduire qu'à la défaite, à la mort et à la famine, dont vos femmes et vos enfants seront les premières victimes.

L'Armée française avait laissé passer ces notables, car je n'ai pas voulu que la France portât la responsabilité des malheurs qui vous menacent.

Cette responsabilité, Sultan Attrache l'a prise, car c'est lui qui a repoussé les démarches de vos frères. Qu'elle retombe sur lui !

Seule la France peut vous donner le blé, les fontaines, les routes, les écoles et cette liberté nationale qui vous manquent, dont le bienfait commence aujourd'hui à s'étendre sur toutes les parties de la Syrie qui sont en paix.

Avant l'heure décisive qui sera celle de vos derniers combats, j'ai voulu faire mon devoir en vous avertissant que, si votre sang continue à couler, si vos femmes et vos enfants ont faim, si votre ruine et votre défaite deviennent sans remèdes, ce ne sera pas ma faute, mais celle du Sultan Attrache et des étrangers qui le payent, vous considèrent déjà comme leurs sujets, et vous obligent à des combats où vous perdez tout, sans qu'ils y risquent un cheveu de leurs têtes.

Entre eux et moi, vos enfants jugeront.

Druses, votre seul moyen de vaincre est de déposer les armes ! La paix, la liberté, le pain que je vous apporte valent mieux que vos ...
Rappelez-vous que vous ne pouvez rien contre la France [...]. »²⁴⁵

Puis dans une seconde, aux Libanais²⁴⁶ :

²⁴⁵ SHD, Fonds État-Major, 7 N 4175, Rapport du haut-commissariat français au Levant à la Société des Nations pour l'année 1925 reprenant la proclamation d'Henri de Jouvenel après sa nomination au poste de Haut-Commissaire.

²⁴⁶ Voir déclaration entière en annexe 24.

« À l'heure où je débarquais à Beyrouth, M. le Gouverneur Cayla me remettait l'adresse par laquelle le Conseil Représentatif du Grand Liban remerciait la France dont l'armée, heureuse d'avoir à ses côtés la gendarmerie libanaise venait de combattre pour la défense du territoire libanais, la protection de ses habitants et la sauvegarde de son indépendance.

Comme vous le remarquerez, Messieurs, ce sont les propres termes de votre délibération que je viens de citer. C'est votre adresse encore que je reproduis en rappelant avec une émotion reconnaissante que vous m'avez prié par ce document de transmettre officiellement au Gouvernement de la Puissance Mandataire l'assurance de l'attachement traditionnel et indéfectible des Libanais à la noble Nation Française. »²⁴⁷

Parallèlement, la France cherche à justifier le conflit auprès de la Société des Nations. Elle affirme dans son rapport annuel que la crise est provoquée par le manque de continuité dans la politique française due aux fréquents remplacements de personnel, l'improvisation des fonctionnaires français est aussi pointée du doigt comme étant la cause de la violence et enfin des fautes de l'administration du haut-commissariat au moment des troubles. Henri de Jouvenel est ainsi conscient de la difficulté qui l'attend au Liban et en Syrie. Il doit ramener le calme et la prospérité : « Le pays est exaspéré par l'ingérence dans ses affaires de subalternes médiocres. Certains officiers de renseignements se taillent des fiefs. Tels fonctionnaires militaires ou civils poursuivent des politiques particulières et défendent des candidatures personnelles. »²⁴⁸

²⁴⁷ *Ibid.*, Discours prononcé par Henri de Jouvenel devant le Conseil représentatif du Grand Liban, le 4 décembre 1925.

²⁴⁸ Antoine HOKAYEM, *La Genèse de la Constitution libanaise de 1926*, op. cit., p. 186.

Ce chapitre a permis de noter plusieurs évolutions dans notre période. Une succession de politiques différentes dans la direction du Liban a créé de nombreux différends avec les Libanais et particulièrement les Maronites. Cela s'accroît d'autant plus que le nouveau Haut-Commissaire, Maurice Sarrail, cherche à les faire disparaître de la vie politique libanaise.

De même, on voit dans la politique des deux derniers Hauts-Commissaires, une influence de plus en plus importante de la métropole française. La politique métropolitaine s'invite ainsi régulièrement au Liban et a une influence sur les actions des généraux. L'influence peut être particulièrement importante puisque l'élection du cartel des gauches conduit directement au rappel de Maxime Weygand et à la nomination de Maurice Sarrail.

Surtout, on se rend compte qu'il est impossible pour le Haut-Commissaire d'appliquer une stratégie politique au Liban : d'une part, la durée de son commandement est de plus en plus courte et d'autre part, les événements régionaux et locaux obligent à revoir constamment le stylo de politique. Ainsi, le nationalisme arabe, porté pour mort, renaît lors de la crise druze de 1925.

Lors de cette seconde partie, nous avons cherché à nous demander si le haut-commissariat français privilégie les Maronites afin de gouverner au Liban. Cette question est particulièrement centrale dans notre travail de recherche puisqu'il détermine le sens premier de la relation franco-maronite à l'époque du mandat.

Or, la première réponse que nous pouvons affirmer est que le mandataire avantage, en effet, les Maronites. La constitution du Grand Liban, le recensement ou le système politique favorisent en premier lieu la communauté maronite. En soutenant les chrétiens, le haut-commissariat sert les intérêts de la France, en disposant d'un précarré en Orient. Si les Maronites sont satisfaits de la présence française, ils soutiendront sa politique et permettront de maintenir un accès durable à la France en Orient. C'est dans ce sens qu'est envisagé la politique de la minorité : Robert de Caix agit en faveur d'une présence durable de la France et non pas pour satisfaire une partie de la société.

Ainsi, si on étudie plus globalement la politique religieuse du haut-commissariat entre 1919 et 1925, il semble clair que le mandataire ne privilégie pas totalement les chrétiens. Par exemple, Henri Gouraud abandonne les chrétiens de Cilicie afin de défendre les intérêts français en Turquie. La politique d'Henri Gouraud et de Maxime Weygand sont ainsi en faveur de toutes les populations : chrétiennes et musulmanes. On peut même voir sur certains aspects que les chrétiens sont désavantagés : la politique mandataire d'Henri Gouraud est plus émancipatrice en Syrie qu'au Liban. Toutefois, lors de la nomination de Maurice Sarrail, le nouveau Haut-Commissaire cherche à faire une politique contraire aux Maronites et plus globalement aux minorités religieuses. On peut ainsi affirmer que le seul général à avoir eu une politique religieuse à destination des chrétiens est Maurice Sarrail : ce dernier s'efforce de mener une politique qui pourrait nuire un maximum aux chrétiens, perçus comme les ennemis du mandat. Or, cette politique se retourne contre lui, car en méprisant les usages des minorités religieuses, le Haut-Commissaire provoque la révolte de la minorité druze.

La politique des trois généraux est freinée par les différences religieuses. Ainsi, aucun Haut-Commissaire ne semble avoir une véritable politique globale et durable pour le Liban. Certes, Maxime Weygand semble avoir intellectualisé la présence française dans la région mais n'affirme pas une idéologie politique au Liban. Cela s'illustre aussi par le fait qu'il n'y a aucune avancée dans les principaux enjeux (statuts organiques notamment) du mandat entre 1919 et 1925 et que globalement, la situation politique ne change pas au Liban sur cette période : le gouverneur est toujours français, le Conseil représentatif n'est

qu'une simple chambre d'enregistrement et enfin le peuple est consulté sous la forme d'un système politique jugé archaïque par Robert de Caix.

Le Liban paraît alors impossible à gouverner, pour les trois généraux. C'est en tout cas la conclusion du gouvernement Painlevé qui marque une discontinuité en nommant Henri de Jouvenel qui n'est pas un militaire. Ce dernier doit faire émerger une idéologie politique conduisant le Liban à la mise en place d'une constitution et donc vers l'indépendance. Ce travail n'a été réussi par aucun des trois généraux.

Partie III : Peut-on observer une continuité entre les trois Hauts-Commissaires français au Levant entre 1919 et 1925 ?

Le titre de cette thèse sous-entend que le style politique des trois généraux est différent. Cela se confirme avec la politique religieuse du haut-commissariat où on peut entrevoir trois idéologies différentes. Cependant, il est intéressant de voir que l'administration mandataire et la diplomatie française au Levant ont des points communs en raison des partenariats, des adversaires et de la métropole : ainsi, on perçoit une continuité dans la relation avec les acteurs extérieurs, et une influence très importante de la métropole dans les trois administrations et enfin force est de constater l'échec pour les trois Hauts-Commissaires dans leur politique mandataire entre 1919 et 1925.

Chapitre I : Évolution de la politique des trois Hauts-Commissaires vis-à-vis des autres acteurs du Levant

Ce chapitre cherche à étudier comment chaque Haut-Commissaire se comporte avec les partenaires du haut-commissariat (les Anglais ou les congrégations) mais aussi les ennemis (les Hachémites). Il s'agit de constater une différence ou non entre les politiques d'Henri Gouraud, Maxime Weygand et de Maurice Sarrail et d'élargir le point de vue en admettant ou non une évolution de la politique du haut-commissariat. Les pratiques évoluent non pas seulement en fonction des acteurs mais aussi en fonction des événements.

A. La politique des congrégations sous le haut-commissariat Henri Gouraud, Maxime Weygand et Maurice Sarrail : alliés et adversaires du mandat français

Insinuer que les congrégations religieuses françaises puissent être adversaires de la République française peut s'interpréter comme une simplification voire une provocation. En réalité, les congrégations ne semblent pas être les alliées de la République : les lois de 1901 puis de 1905 apparaissent comme une attaque envers les religieux. L'Union sacrée durant la Grande Guerre peut apparaître comme une simple trêve. Ainsi, dès 1918, si des apaisements existent, une partie des républicains est favorable à une séparation plus radicale avec l'Église : c'est le cas notamment de Maurice Sarrail. Pourtant, au Levant, les congrégations religieuses représentent la France depuis plusieurs siècles. Or, l'arrivée des fonctionnaires français, diplomates et militaires, crée dans un premier temps un soulagement puisqu'elle permet de réaliser les aspirations colonisatrices au Liban. Mais, rapidement, la politique française déçoit. En effet, le haut-commissariat n'a pas vocation à accorder une protection exclusive aux chrétiens ni à châtier les musulmans. Le mandat doit être au profit de tous et les religieux ne sont que de simples alliés parmi d'autres.

Avant de développer notre propos, il est important de rappeler les principales forces en présence. Les jésuites représentent la congrégation la mieux installée puisqu'elle soutient des activités universitaires (université Saint-Joseph) mais aussi sociales (dispensaires) et dirige le journal *l'Orient*. Ainsi, le supérieur de la mission de Syrie et le recteur de l'université jouent un rôle politique et sont en contact direct avec l'administration mandataire et les Hauts-Commissaires. Claude Chanteur, d'abord supérieur de la mission de 1919 à 1921 puis recteur de 1921 à 1927, est le principal interlocuteur du haut-commissariat¹. Cependant, Chanteur est craint par une partie de l'administration en raison de ses positions clivantes et radicales. Louis Jalabert est aussi important dans la congrégation jésuite de par ses relations politiques avec la métropole. D'autres religieux exercent une forte influence même s'ils n'apparaissent pas dans beaucoup de documents : Abdel Didel, supérieur de la mission entre 1921 et 1927, ou encore Lucien Cattin, recteur de 1919 à 1921². Le père Rémy, capucin, est régulièrement évoqué lors de la période de Maurice Sarrail puisqu'il occupe la fonction d'aumônier militaire.

¹ Annelise OUVRARD-PASCAUD, *Les jésuites au Liban, 1919-1939*, mémoire réalisé en 2002, annexe.

² *Ibid.*

L'influence des congrégations dans le haut-commissariat trouve son origine avant la Grande Guerre mondiale puisque les religieux gèrent déjà de nombreuses écoles et des dispensaires en Syrie³. Le gouvernement français finance les écoles et leur apporte sa caution moral. Raymond Poincaré déclare, en 1912, à Chanteur : « Mon père, nous faisons là-bas œuvre commune »⁴. Pendant la guerre, les religieux cherchent à protéger un maximum de Libanais et à créer des alliances avec le gouvernement français, sans succès. En 1918, le haut-commissariat Georges-Picot se base donc sur les congrégations afin de relancer l'œuvre humanitaire⁵. De même, les religieux pensent essentiel de soutenir la nomination de la France dans la région afin de continuer à développer leurs œuvres et donc concurrencer les missions britanniques et américaines. C'est dans ce sens que le 5 juillet 1919 Monseigneur Giannini déclare à la commission d'enquête américaine l'importance de laisser la Syrie sous influence française :

« Que l'histoire, les traditions toujours vivantes, les intérêts matériels et la culturelle intellectuelle, éminemment française, rendue populaire par les très nombreux établissements scolaires, indiquent que la France, plus que tout autre Puissance, est appelée à assurer le protectorat de la Syrie. Cela est si vrai, que ceux-là même qui ont prétendu priver la France de ces avantages qu'elle a sur toutes les autres Puissances, n'auront point le courage de les lui disputer ouvertement en leur propre nom, mais ils crurent opportun de se cacher derrière le paravent du Chérifisme et, par conséquent, du fanatisme musulman, ressuscité artificiellement pour le besoin de la cause ; comme ils s'étaient cachés derrière le paravent du Sionisme judaïque pour exclure les autres Puissances des Lieux Saints de la Palestine, patrimoine sacré et inaliénable du Christianisme, infiniment plus que du Judaïsme. »⁶

Comme nous le voyons, les congrégations sont incontournables entre 1918 et 1920 et de par leurs réseaux établis avant la Grande Guerre. Par conséquent, les religieux entrent dans l'administration mandataire avant l'arrivée d'Henri Gouraud. Or, les attentes des religieux

³ SHD, 1 K 247 32, Fonds privé Pierre Lyautey, Dossier portant sur l'enseignement en Syrie et au Liban écrit en 1923 par Pierre Lyautey.

⁴ Pierre FOURNIÉ, « Le mandat à l'épreuve des passions française – l'affaire Sarrail (1925) », *art. cit.*, p. 131.

⁵ SHD, 1 K 247 32, Fonds privé Pierre Lyautey, Dossier portant sur l'enseignement en Syrie et au Liban écrit en 1923 par Pierre Lyautey.

⁶ AJV, Fonds Mission du Proche-Orient, RPO 2, Rapport de Monseigneur Giannini à la commission américaine d'enquête pour la Syrie, le 5 juillet 1919.

sont différents des plans politiques décidés à Paris puis mis en place par les Hauts-Commissaires au Liban. Ainsi, si des liens forts existent, des tensions sont aussi présentes entre Français. Pierre Fournié parle ainsi souvent de querelles franco-françaises.

- *Henri Gouraud et Maxime Weygand : des rapprochements entre les congrégations et le haut-commissariat*

Il existe des « ponts » entre le haut-commissariat et les congrégations. On peut définir ces ponts comme des hommes capables de faire le lien entre les deux institutions afin de défendre les intérêts supposés de la France⁷. Bien entendu, chaque parti a des visions différentes des intérêts de la France. Robert de Caix apparaît être un pont, voire un arbitre selon Pierre Fournié. En effet, le secrétaire général prêche pour les deux camps afin de défendre un juste milieu. Ce juste milieu consiste à permettre le développement des missions religieuses sans pour autant freiner le rapprochement du mandataire avec les musulmans. Ainsi, Robert de Caix défend les revendications religieuses lors du débat autour de l'université de Damas et dans la nomination de fonctionnaires proches des jésuites⁸. En janvier 1921, le père Chanteur souhaite annuler la représentation théâtrale *Les mousquetaires au couvent*⁹. Robert de Caix arrive à trouver un compromis entre les acteurs musulmans et les religieux afin que les représentations puissent avoir lieu sans incident.

Dans les cabinets Henri Gouraud puis Maxime Weygand, plusieurs fonctionnaires sont proches des congrégations. Souvent, les visions politiques sont identiques et permettent un rapprochement logique. Par exemple, Pierre Lyautey écrit une lettre le 3 mars 1922 au père Chanteur afin de faire part de son amitié : « Vous savez, Mon Père, que je ne travaille qu'à bon escient, aussi ai-je à cœur de vous dire toute l'affection de frère que je porte à Rémy de Ravinel »¹⁰. De même, le comte de Sercey, J. Renouard et le général Naulin ont une certaine proximité avec les congrégations¹¹. Le remplaçant de Robert de Caix, Verchère de Reffye est catholique pratiquant et accorde une certaine place aux religieux. Lors des deux périodes, plusieurs personnalités de droite ou religieuses rendent visite au

⁷ Pierre FOURNIÉ, « Le mandat à l'épreuve des passions française – l'affaire Sarrail (1925) », *art. cit.*, p. 137.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ SHD, 1 K 247 36, Fonds privé Pierre Lyautey, Lettre de Pierre Lyautey au père Chanteur, le 3 mars 1922.

¹¹ Pierre FOURNIÉ, « Le mandat à l'épreuve des passions française – l'affaire Sarrail (1925) », *art. cit.*, p. 134.

haut-commissariat ainsi qu'aux congrégations : l'abbé Wetterlé, Henry Bordeaux et le cardinal Dubois¹². À Paris, les jésuites peuvent aussi compter sur des élus prêts à défendre leur cause : en 1921, Louis Jalabert et Chanteur écrivent au député de la Seine, Léon Barbé, afin de lui faire part des concurrences universitaires au Liban¹³.

Henri Gouraud, par sa fonction de Haut-Commissaire, entretient aussi des liens avec les figures religieuses. Par la force des événements, il se rapproche de quelques personnalités. Il reconnaît l'importance des missions religieuses dans le déploiement de la puissance française. Lui, le colonial, est habitué à ce lien avec les missionnaires qu'il a côtoyé en Afrique :

« Car vous n'ignorez pas, ma Mère, que l'immense succès aussi précieux pour la religion catholique que pour la France, remporté depuis des siècles par les Congrégations d'hommes et de femmes qui se sont occupées d'instruction et d'éducation en Orient, est dû pour une très grande part à la largeur d'esprit, au libéralisme et à la bienveillance avec lesquels elles ont reçu dans leurs écoles les enfants musulmans aussi bien que les chrétiens. »¹⁴

La réciproque est aussi valable puisque plusieurs religieux font part de leur contentement lors de la nomination d'Henri Gouraud au Liban :

« Que Dieu, mon Général, continue à vous éclairer de Sa lumière et à vous assister de Sa puissance dans la grande mission qui vous a été confiée dans ce pays ! Qu'elle glorifie la France et jette un nouvel éclat sur votre belle carrière ! »¹⁵

Le 2 mai 1922, Henri Gouraud prononce un discours à l'occasion de la pose de la première pierre à l'Hôtel-Dieu de Beyrouth, dispensaire jésuite. Le Haut-Commissaire relie l'œuvre des religieux, et indirectement du haut-commissariat, à la tradition républicaine et démontre la continuité gouvernementale dans le soutien aux œuvres religieuses :

¹² *Ibid.*

¹³ Annelise OUVRARD-PASCAUD, *op. cit.*, Partie II « La puissance des jésuites ».

¹⁴ MAE, 399 PAAP 196, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre d'Henri Gouraud à Madame la Supérieure des Sœurs de Besançon, le 12 septembre 1921.

¹⁵ *Ibid.*, Lettre de Père L. Cattin (Chancelier de la Faculté de Médecine) à Henri Gouraud, le 31 décembre 1919.

« Je tirerai de cette histoire un autre encouragement : le Ministre de France qui a autorisé et favorisé l'ouverture de la Faculté de Médecine de Beyrouth, s'appelait Jules Ferry. Le Ministre qui m'a envoyé ici s'appelait M. Georges Clemenceau. Le Ministre qui avait fait voter les crédits de l'année dernière était M. Aristide Briand, et nous avons maintenant à la tête du Gouvernement, M. Poincaré. Je ne cite que le premier et les derniers de ces hommes d'État dans l'ordre chronologique. Mais, si vous vous rappelez en même temps les nombreux, parfois trop nombreux, ministères qui ont pris la charge des affaires de la France pendant les années qui séparent 1883 et 1922, vous constaterez que sur cette question de l'appui que la France doit à ses amis du Liban et de la Syrie, la thèse du Gouvernement est restée invariable depuis 1883 : 39 ans. Il me semble qu'il y a là pour rassurer les âmes timides, car il y en a partout, il est possible qu'il y en ait même au Liban et à Beyrouth, il y a là, ce me semble, de quoi les rassurer sur l'avenir en se rappelant le passé. »¹⁶

Surtout, en conclusion de son discours, Henri Gouraud porte un vibrant hommage à l'œuvre des religieux qui ont pu transmettre les sciences et aussi la culture française à près de 700 jeunes. Il est clair que le mandataire a besoin des religieux pour relancer le réseau social et scolaire du pays après quatre ans de guerre. Ainsi, le haut-commissariat soutient financièrement les œuvres scolaires en offrant 2 400 francs aux écoles ayant plus de quarante élèves¹⁷. Cette aide est accordée à toutes les écoles, mais les écoles des congrégations étant plus nombreuses en reçoivent une grande partie. Le soutien financier fonctionne bien puisque le nombre d'écoles subventionnées passe de 885 en 1920 à 987 en 1921¹⁸. Les congrégations sont d'autant plus importantes que les écoles publiques sont rares au Levant, les professeurs laïcs sont peu nombreux et surtout la concurrence avec les œuvres étrangères est rude. L'université Saint-Joseph apparaît ainsi comme un rempart face à la culture anglo-saxonne : Louis Jalabert parle de « cœur et cerveau de la mission »¹⁹.

¹⁶ MAE, 399 PAAP 154, Fonds privé Henri Gouraud, Discours de Gouraud à la pose de la première pierre de l'Hôtel-Dieu de France, à Beyrouth, le 2 mai 1922.

¹⁷ SHD, 1 K 247 32, Fonds privé Pierre Lyautey, Dossier portant sur l'enseignement en Syrie et au Liban écrit en 1923 par Pierre Lyautey.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Annelise OUVRARD-PASCAUD, *op. cit.*, Partie I « L'implantation jésuite au Liban : la primauté accordée à l'acte éducatif ».



Figure 13 : Photographie de la pose de la première pierre de l'Hôtel-Dieu de France à Beyrouth, le 2 mai 1922 : au premier plan Henri Gouraud et à sa gauche Claude Chanteur²⁰

L'œuvre religieuse, aidée par le haut-commissariat, obtient de bons résultats : par exemple, à Beyrouth, les jésuites accueillent 15 000 élèves et à Antoura, le collège des lazaristes reçoit autant d'élèves en 1922 qu'en 1914²¹. Le tableau ci-dessous montre l'augmentation du nombre d'élèves ainsi que du nombre d'écoles.

²⁰ MAE, 399 PAAP 154, Fonds privé Henri Gouraud.

²¹ Abdallah KHOURY, vicaire patriarcal, *Œuvre de l'école d'Orient*, juillet 1922.

Tableau 12 : évolution du nombre d'écoles et d'élèves au Liban entre 1921 et 1922²²

Désignation	Nombre d'écoles		Nombre d'élèves	
	1921	1922	1921	1922
Écoles officielles	409	461	16 987	30 145
Écoles privées subventionnées	966	990	72 141	75 242

Le seul point d'ombre dans la politique scolaire d'Henri Gouraud reste l'abandon des écoles chrétiennes en Cilicie après le départ des Français. Maxime Weygand, proche des congrégations, soutient davantage l'ouverture des écoles publiques. En effet, les formations d'instituteurs lancées par Henri Gouraud en 1919 conduisent à l'ouverture de nombreuses classes. Cela conduit donc à une augmentation du nombre d'écoles officielles dans les autres États du mandat. À l'inverse, les écoles privées et religieuses ne gagnent pas autant d'élèves au Liban :

²² SHD, 7 N 4174, Fonds État-Major, Rapport sur la situation de la Syrie et du Liban, juillet 1922-juillet 1923, à la Société des Nations.

Tableau 13 : évolution du nombre d'élèves et de classes dans les écoles officielles entre 1923 et 1924²³

États	Effectif				Nombre d'écoles			
	1923		1924		1923		1924	
	École privée	École publique	École privée	École publique	École privée	École publique	École privée	École publique
Grand Liban	55 182	8 611	51 553	8 064	808	116	808	117
État de Damas et du Djebel Druze	13 090	12 684	13 762	13 076	134	163	134	165
État d'Alep	7 695	5 644	10 707	6 741	37	73	37	78
Sandjak d'Alexandrette	2 088	2 451	2 694	2 738	16	35	16	39
État des Alaouites	1 799	4 115	1 986	5 228	19	74	23	91

- *Henri Gouraud et Maurice Sarrail : le haut-commissariat n'est pas au service des congrégations*

Si l'arrivée du général Henri Gouraud est saluée par les congrégations religieuses, sa politique est rapidement remise en cause. En effet, en raison des négociations avec les Chérifiens puis de l'accord du 6 janvier, le général ne peut pas s'en prendre directement aux Chérifiens. Claude Chanteur fait part de son indignation quant à la politique étrangère de la France face à cet adversaire :

« J'ai l'impression que la politique étrangère de la France qui devrait dominer sa politique intérieure au lieu d'en subir les faiblesses ne s'oriente pas avec la netteté de doctrine et la hauteur de vues qui conviendraient. Ce n'est pas à de simples anniversaires qu'il convient de suggérer des directives. Ils ne sont pas à même de juger de la proportion entre le but et les moyens dont dispose le pays. Mais des missionnaires ont du moins l'avantage de posséder des traditions et de mettre au premier plan de

²³ SHD, 7 N 4175, Fonds État-Major, Rapport sur la situation de la Syrie et du Liban pour l'année 1924.

leurs préoccupations l'ordre moral ce qu'est une condition pour juger des choses à longueur de portée. »²⁴

De même, dans une longue note au cardinal Dubois, Chanteur fait part de son mécontentement à propos de la position française au Liban. Il s'en prend dans un premier temps à la politique de François Georges-Picot qui ne lutterait pas contre les violences « islamisantes ». Cependant, la déception vis-à-vis d'Henri Gouraud est plus importante encore :

« Arrive le Général Gouraud, l'homme attendu. Son grand nom a ravivé tous les espoirs. Mais ses premiers discours donnent tout de suite à réfléchir. Ses éloges de la Révolution et de Mahomet soulèvent une émotion de surprise inquiète parmi les Chrétiens, sans d'ailleurs rallier les Musulmans. L'opinion, préparée par une campagne intéressée, commence à s'accréditer que les militaires ne sont pas faits pour un pays aussi complexe que celui-ci, que les coloniaux, les Africains ont la vision faussée par leurs souvenirs d'Afrique, le Maroc en particulier. Les évènements de la Bekaa augmentent l'inquiétude. Le Général en effet annonce qu'il va faire occuper cette plaine qui est le grand enjeu entre le Chérif et les partisans du Grand Liban. Et brusquement l'occupation est contremandée. Les populations qui avaient manifesté leur joie de la prochaine arrivée des Français sont brimées, soumis à des représailles. L'expédition de police de Baalbeck ne donne qu'une demi-satisfaction. Ce n'est pas l'éviction du Chérif et de ses bandes. La France continuait donc à plier au détriment des intérêts de ceux qui lui avaient fait depuis toujours confiance. »²⁵

Chanteur milite donc pour une réaction de la France face aux dangers chérifiens qui pourraient fragiliser la position des chrétiens et par conséquent celle des congrégations. Chanteur souhaite la création d'un grand État libanais qui servirait de forteresse face à l'avancée chérifienne. Le 15 mars 1920, Chanteur écrit à nouveau à Henri Gouraud pour faire

²⁴ MAE, 399 PAAP 196, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre de Claude Chanteur à Henri Gouraud, le 12 février 1920.

²⁵ MAE, 399 PAAP 155, Fonds privé Henri Gouraud, Note du père Chanteur au cardinal Dubois, le 12 février 1920.

part de ses attentes politiques au Levant. De manière surprenante, le père s'en prend aussi aux fonctionnaires français en fonction de leur confession religieuse :

« Ce pays n'étant pas un pays neuf, mais un pays à multiples civilisations il fallait dans le choix des hommes tenir compte des traditions françaises plus qu'on ne l'a fait. Sans attaquer l'honorabilité des personnes il faut reconnaître que la part faite aux protestants dans l'administration surtout dans les postes qui ont une portée morale plus grande, est sans proportion avec le nombre des protestants français et surtout sans convenance avec les susceptibilités et les exigences du pays. J'ai dû, au risque de la fermer, défendre contre cet envahissement, la Faculté de Médecine. À Alep où les catholiques sont si nombreux et les protestants réduits à quelques unités, la France est surtout représentée par un Directeur d'assistance protestant [...] Nous avons eu jadis des protestants comme consuls, mais d'une attitude si correcte au point de vue religieux qu'à leur départ beaucoup ignoraient qu'ils fussent protestants.

Quand il a été question de fonder ici un grand quotidien français, qui a-t-on encouragé à Paris et à Beyrouth ? Un journaliste d'inspiration catholique et traditionnelle ? Non, mais un homme dont les intentions présentes sont sans doute impartiales, mais dont les habitudes de plume restent inquiétantes. »²⁶

La recherche est peut-être incomplète puisqu'on ne trouve aucune réponse d'Henri Gouraud face aux invectives du recteur jésuite. Le Haut-Commissaire est sûrement en accord avec les critiques du jésuite mais il dépend de la politique étrangère du gouvernement à Paris. Il ne peut donc s'opposer militairement à Fayçal. De nouveau, de Damas, si Chanteur n'obtient pas ce qu'il souhaite, il n'hésite pas à s'en prendre directement à son allié supposé.

De même, l'épisode de l'université de Damas montre qu'Henri Gouraud ne fait pas une politique en fonction de sa foi. En effet, selon Georges Catroux, le général cherche tout d'abord à défendre les intérêts français²⁷. L'université de Damas a été fondée par les Ottomans puis renommée par les Chérifiens en 1919 en université arabe. Elle vise à concurrencer les universités dites étrangères comme l'université américaine ou l'université

²⁶ *Ibid.*, Lettre de Claude Chanteur à Henri Gouraud, le 15 mars 1920.

²⁷ Georges CATROUX, *op. cit.*, p. 58.

Saint-Joseph²⁸. L'université arabe cherche alors à permettre l'existence d'un foyer panarabe visant à former une élite en-dehors des œuvres européennes. Lors de la conquête de Damas par les Français à l'été 1920, le père Chanteur demande à Henri Gouraud de fermer l'université en raison de son opposition à la francophonie :

« 1) Convenait-il de la maintenir ? Au moment de l'entrée des Français à Damas il eût été sage, opportun et facile de supprimer une école qui au [...] point de vue de la santé publique et de la politique générale était un sérieux danger.

Pour des raisons qui m'échappent l'administration, particulièrement le service de santé militaire ont cru devoir la conserver. Aujourd'hui la situation se présente plus nuancée, mais non totalement [gérable]. Je constate d'abord que les faits ont donné tort à ceux qui pour citer une mesure radicale, disaient : "Ne la supprimons pas, laissons-la simplement mourir ..." La Faculté existe et des considérations d'intérêt local, s'ajoutent aux considérations d'intérêts particuliers et même de politique générale.

2) Cette nécessité est-elle réelle ? Je persiste à croire qu'on pouvait encore dire aux Gouvernements de Damas : "La France a une Faculté de médecine en Syrie. Elle ne peut en soutenir deux. D'autant plus qu'il y a déjà avec les élèves du « Syrian and Protestant Collège" pléthore de médecins. Nous allons vous aider en consentant aux étudiants des bourses particulières ou totales, au moins pour les droits d'inscriptions, à la Faculté française de Beyrouth. Ainsi seront sauvegardés vos intérêts.

3) Quels résultats peut-on espérer du maintien de la Faculté ? Au point de vue professionnel les élèves n'ont pas la préparation [...] suffisante. [...] Les professeurs n'auraient ni la culture générale ni la culture professionnelle qui conviendraient. D'autre part la langue arabe se prête mal aux besoins de l'enseignement scientifique et médical. »

[...] Mesures à prendre – Si malgré les objections très grave que j'ai circonscrites, malgré l'opinion du Département des Affaires étrangères, l'on

²⁸ *Ibid.*, p. 60.

croit devoir passer outre, il y a des mesures de précaution à prendre. Lesquelles ? J'y reviendrai. [...]

Éviter de mettre sur pied d'égalité la Faculté de Damas et celle de Beyrouth.

Maintenir le diplôme d'État français aux Docteurs de Beyrouth et n'accorder aux élèves de Damas qu'un diplôme d'officier de santé et l'autorisation de n'exercer que dans l'État de Damas et peut-être d'Alep, mais non dans le Grand Liban. »²⁹

Dans un premier temps, Henri Gouraud se montre favorable à la fermeture de cette institution ottomane puis arabe. Mais avant de proclamer officiellement cette politique, le Haut-Commissaire demande l'approbation de Georges Catroux, gouverneur de l'État de Damas. Ce dernier s'oppose au projet jésuite. En effet, la fermeture de l'université peut être considérée par les Syriens comme une atteinte à la culture arabe. Le gouverneur indique, de même, que le gouvernement damasquin est prêt à payer la venue de professeurs français au sein de leur université³⁰. Enfin, il conclut que la France, pays des Lumières, ne peut fermer des universités. *A contrario*, l'université de Damas doit permettre un rapprochement entre la France et les Syriens et, parallèlement, concurrencer davantage l'université américaine. Gouraud rejoint ainsi la position de Georges Catroux malgré la pression des jésuites : « À tous ceux qui pour le fléchir, invoquaient les intérêts de la Compagnie de Jésus au Levant, Gouraud répondit que ces intérêts lui étaient chers mais que les intérêts supérieurs de la France lui étaient plus précieux encore »³¹. Or, ce refus conduit les jésuites à informer le Département des Affaires étrangères afin de permettre la fermeture de l'établissement. Peretti della Rocca presse alors à nouveau le Haut-Commissaire à fermer l'établissement, sans succès³².

Cet épisode permet de tisser trois conclusions : tout d'abord, Henri Gouraud ne suit pas les revendications religieuses si l'intérêt de la France est plus important, on peut donc affirmer que si le Haut-Commissaire réalise les aspirations religieuses c'est avant tout pour le prestige de la France ; d'autre part, la politique religieuse en Syrie ne suit pas la même logique qu'au Liban, ici le haut-commissariat n'a aucun intérêt à favoriser les chrétiens, cela est

²⁹ MAE, 399 PAAP 196, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre de Claude Chanteur à Henri Gouraud, le 19 juin 1921.

³⁰ Georges CATROUX, *op. cit.*, p. 60-61.

³¹ *Ibid.*, p. 62.

³² *Ibid.*

contre-productif ; enfin, les jésuites ne sont pas les alliés du haut-commissariat si ce dernier ne consent pas à suivre leurs revendications, ils sont prêts à le combattre.

Parler de tensions entre les congrégations et le haut-commissariat Maurice Sarrail est un truisme tant les divergences sont importantes. Ainsi, dès la nomination du général, deux camps se forment : les jésuites face aux francs-maçons. Par exemple, le 2 décembre 1924, *La Croix* titre « le rôle des loges maçonniques dans la politique étrangère »³³. L'article traite de l'influence de plusieurs francs-maçons : par exemple, Henri Franklin-Bouillon, envoyé à Angora, peut se servir de Maurice Sarrail pour se rapprocher des loges turques et donc détruire l'œuvre française au Levant. Ces rumeurs et ces craintes sont réciproques : aucun clan n'est irréprochable sur cette période.

En effet, Maurice Sarrail contribue à ces querelles en divisant le Levant en deux catégories : ceux qui soutiennent sa politique et les autres qui sont des adversaires, souvent jésuites³⁴. Il est ainsi convaincu que ses adversaires font en sorte de le détruire. Cela peut expliquer ses craintes lors des célébrations religieuses, de sa nomination puis la messe de Pâques. De même, lors la dissolution du Conseil représentatif libanais, Maurice Sarrail indique qu'Emile Eddé est en vérité un pantin des jésuites. Cependant, les jésuites ont aussi leur responsabilité dans les tensions avec le Haut-Commissaire puisqu'ils déclarent la « guerre sainte » à Maurice Sarrail après sa nomination en 1924³⁵. Pour les partisans du général, Maurice Sarrail est la première victime de cet affrontement supposé. De même, après sa nomination au Liban, les religieux ont organisé une minute de silence dans toutes les écoles du Liban. Le nouveau Haut-Commissaire dit, non sans humour : « Je suis très sensible à une si flatteuse attention. Personne ne m'a encore fait l'honneur de me comparer au soldat inconnu »³⁶. Les éléments francs-maçons, opposés aux jésuites, étaient déjà au Levant avant l'arrivée de Maurice Sarrail. La nomination du Haut-Commissaire apparaît comme une provocation ou au contraire une opportunité. Ainsi, les clans déjà existants se renforcent et s'affrontent dans des positions plus radicales.

Durant la période de Maurice Sarrail, les jésuites sont dans une position encore moins avantageuse. C'est pourquoi, pour préserver leur intérêt, ils doivent être vigilants et réagir aux attaques directes de Maurice Sarrail. Par exemple, en mai 1925, Maurice Sarrail est à la recherche d'un remplaçant au père Rémy, un aumônier dit « laïque ». Il propose ainsi pour

³³ *La Croix*, « Le rôle des loges maçonniques dans la politique étrangère », le 2 décembre 1924.

³⁴ MAE, 14 PAAP 241, Papiers d'agents, Verchère de Reffye.

³⁵ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 204

³⁶ *Ibid.*

le père Mayol de Luppé, membre de la loge maçonnique de Beyrouth, davantage en accord avec sa politique³⁷.

De même, Maurice Sarrail n'accorde que peu d'importance aux œuvres françaises au Liban : par exemple, le Haut-Commissaire refuse la création de plusieurs établissements jésuites. L'université Saint-Joseph focalise les tensions. Maurice Sarrail refuse d'assister à son cinquantième anniversaire³⁸. Or, parallèlement, le Haut-Commissaire accepte d'aller visiter l'université américaine de Beyrouth³⁹. Son action est critiquable puisque Maurice Sarrail préfère les établissements étrangers aux écoles religieuses françaises. Cela peut s'expliquer par la volonté politique de Maurice Sarrail de fonder une école française unique au Liban, excluant ainsi les congrégations religieuses. Bien entendu, le Quai d'Orsay appelle Maurice Sarrail à la plus grande prudence quant à des transformations scolaires sans son accord. Cependant, le Haut-Commissaire a nommé un nouveau fonctionnaire, Gabriel Bounoure, au haut-commissariat en charge de l'œuvre scolaire⁴⁰. Ce dernier remplace à Francis Duthoit, organisateur de l'instruction publique d'Henri Gouraud. Bounoure n'a pas cessé de critiquer les programmes scolaires montés par Duthoit. Il se détache de son prédécesseur en disant : « Il y a deux politiques scolaires, celle des consuls, celle du mandat ; M. Duthoit se rattache à la première, moi à la seconde »⁴¹. Il est clair que Maurice Sarrail et ses alliés cherchent à détruire l'œuvre jésuite et religieuse notamment l'école.

Pour conclure, nous avons vu que les congrégations ont certes des alliances et des rapprochements avec les fonctionnaires du haut-commissaire mais sont aussi régulièrement en opposition. Les jésuites n'acceptent pas que la politique du mandataire ne soit pas en leur faveur. Ainsi, ils utilisent leur réseau politique pour défendre leur cause. Ce système est particulièrement actif lors de la présence de Maurice Sarrail au Levant. Le Haut-Commissaire ne cherche pas à défendre des positions mineures mais a pour ambition de détruire la composante religieuse dans sa politique. Il n'est donc plus question d'alliance mais bien d'une opposition franco-française au Liban, Pierre Fournié a écrit un très riche article sur ce sujet.

³⁷ MAE, 14 PAAP 241, Papiers d'agents, Verchère de Reffye.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Pierre FOURNIÉ, « Le mandat à l'épreuve des passions française – l'affaire Sarrail (1925) », *art. cit.*, p. 163.

⁴¹ *Ibid.*, p. 164.

B. Sous quelle forme le nationalisme hachémite s'en prend-il au haut-commissariat français au Levant ?

- *Henri Gouraud : réorganisation violente du nationalisme hachémite*

Les Chérifiens sont devenus, après la chute de Khan Mayssaloun, un courant nationaliste sans nation. Si plusieurs figures arabes appellent encore à reprendre la Syrie par les armes, dans les faits, l'humiliante défaite a marqué leur impuissance militaire. Ainsi, les nationalistes doivent repenser leurs actions afin d'espérer arriver à leur fin : la création d'un grand royaume arabe. La chute de Fayçal à Damas conduit à une régionalisation du nationalisme hachémite⁴². Tandis que depuis la fin de la Grande Guerre, la Syrie était devenue le centre du courant, la défaite militaire oblige les nationalistes à quitter la Syrie et donc à trouver d'autres territoires où ils pourront lutter contre la présence française. De plus, les Arabes espèrent peser à nouveau diplomatiquement : ils s'offusquent de la « tyrannie française » au Levant où le mandataire fait régner l'injustice. Par exemple, Hussein écrit le 4 août 1920 à la Société des Nations à propos des membres du Conseil administratif libanais arrêtés :

« L'arrestation par l'autorité française des membres du conseil administratif libanais élus légalement par le peuple, ainsi que leur emprisonnement et leur renvoi devant un conseil de guerre, est une injure à toute justice et au droit des gens. Votre Ligue, par son règlement, est aujourd'hui seule garante du droit et des libertés aux individus comme aux nations. À ce titre, je demande à votre honorable ligue d'intervenir auprès du gouvernement français, afin de relâcher les députés libanais qui ont pris leur décision en pleine liberté de leur droit. Je demande dans le cas où la Conférence jugerait utile de recourir à une enquête, que la Commission qui en sera chargée soit interalliée. Je refuse de croire comme les autres que des membres aussi honorables et aussi probes que M. Sadallah-Haiayek et ses compagnons puissent être une minute l'objet de l'inculpation qu'on leur adresse. La Ligue est moralement responsable de cette injustice et j'ai confiance qu'elle prendra en considération cette juste demande. »⁴³

La Société des Nations étant mandante : la France doit à ce titre lui rendre des comptes, d'autant plus que l'arrestation des membres du Conseil administratif est justifiée par le haut-

⁴² Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *op. cit.*, p. 96-97.

⁴³ CADC, 242 QO 2104, Fonds Société des Nations, Télégramme du chérif Hussein à la Société des Nations, le 4 août 1920.

commissariat. Ainsi, Éric Drumond fait part de l'impossibilité d'apporter une satisfaction à Hussein :

« Le conseil de la Société reconnaît pleinement l'importance qu'il y a à maintenir des relations amicales entre toutes les nations, mais il doit faire remarquer que la Paix entre la Turquie et les Puissances alliées n'ayant pas encore été conclue, la Syrie fait encore partie, aux termes du droit international, d'un pays ennemi. La guerre continue sur son territoire et les régions de Syrie, où se sont déroulés les événements auxquels Votre Majesté a fait allusion, sont occupées militairement par les Français.

Ce n'est donc pas là un des cas prévus par le Pacte auxquels la Société des Nations doit son autorité. La Société a été créée pour maintenir la paix après qu'elle aura été établie par les Traités et on ne peut lui demander d'intervenir dans les Pays où cette condition n'est pas encore réalisée. Par suite, le Conseil a décidé, après un examen approfondi, qu'il ne peut pas communiquer le télégramme de Votre Majesté au gouvernement français. »⁴⁴

Pourtant, parallèlement, Hussein affirme au conseil général de France à Djeddah qu'il n'a « aucun sentiment d'animosité à l'égard de la France »⁴⁵. Le chérif joue un double jeu : d'une part, ne pas fermer la porte à une future nouvelle alliance avec la France, et d'autre part, en tant que meneur du nationalisme arabe, il fait part de son indignation quant à la politique française. Son fils, l'émir Abdallah, se montre davantage radical vis-à-vis de la France en appelant les Syriens à se libérer de la France, le 9 décembre 1920 :

« Votre Patrie, ô Syriens, vient d'éprouver une déception cruelle par suite de l'agression des colonisateurs français. Ces derniers avec une rapidité étonnante et hideuse ont sapé par la base le trône que vous aviez commencé à édifier selon une politique de rapprochement et d'amitié envers tous les peuples sans distinction. Tous les Arabes répandus sur la surface de la Terre en ont été vivement affectés. Nous savons que les Syriens détiennent une partie du patrimoine de gloire des peuples arabes.

⁴⁴ *Ibid.*, Télégramme de la Société des Nations au chérif Hussein, le 5 août 1920.

⁴⁵ *Ibid.*, Télégramme du consul général de France à Djeddah Krajewski à Georges Leygues, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, le 29 novembre 1920.

[...] Le but unique que nous vous proposons, c'est votre bien. Ce que nous voulons, c'est rejeter l'ennemi hors de votre pays. Je puis vous dire sans crainte qu'au nom de la majorité écrasante qui m'en a commis le mandat, j'ai consenti, à assumer le rétablissement de Fayçal I^{er} sur le trône de Syrie. Le jour où votre ennemi aura évacué vos régions, je reprendrai, si je suis encore en vie, le chemin de ma patrie, je vous le jure sur l'honneur. Votre sort et votre pays seront alors entre vos mains. Fasse le ciel, qu'étant devenus maîtres, de votre sol vous en jouissiez dans la gloire et le bien-être. Si nous venons, ce n'est point pour ruiner votre pays, selon les calomnies, mais c'est uniquement pour nous sacrifier pour ses luttes, que nous avons soutenues pour Dieu et la Patrie. Les dangers auxquels nous nous sommes déjà exposés en sont une garantie. Les lourdes charges que le colonisateur vous a imposées sont une preuve éclatante qu'il est venu vous ravir les trois vertus : la foi, la liberté et la virilité. Il est venu avec sa force, vous souffler la terreur, au cœur et vous faire oublier que Dieu veille afin de vous faire perdre la foi.

Nous venons vous appeler à la vie et vous prêcher l'union et de la défense de votre Patrie. Prenez garde aux intrigues qui tendent à paralyser vos efforts et à vous désunir. »⁴⁶

Dans le vocabulaire d'Abdallah, on perçoit un appel à la guerre. Ce dernier parle des Français comme des ennemis et du Levant comme une colonie française à libérer. Il paraît clair qu'il est prêt à accompagner les mouvements d'insurrection des Syriens. L'appel d'Abdallah rappelle, à quelques différences près, les proclamations d'Hussein lors de la Grande Guerre contre les Ottomans. Les Syriens, et plus globalement les Arabes, doivent ainsi retrouver leur liberté par les armes et chasser les Français, honteux impérialistes. La campagne est un moyen d'unir à nouveau les Arabes. En effet, en désignant un nouvel ennemi, Abdallah et Hussein espèrent retrouver la dynamique de 1915 et donc redonner du souffle à leur mouvement. De plus, les Chérifiens sont conscients que les événements de 1920 ont montré les limites du nationalisme hachémite. En pointant la responsabilité des Français, les Arabes espèrent montrer que ce n'est pas tant la politique chérifienne qui a montré des insuffisances mais bien les Français qui ont fait preuve d'ingérence. On revient à la théorie de Julie d'Andurain affirmant qu'en faisant tomber Fayçal à Khan Mayssaloun,

⁴⁶ SHD, 1 K 247 2, Fonds privé Pierre Lyautey, Proclamation de l'émir Abdallah, le 9 décembre 1920.

Henri Gouraud en a fait un héros romantique⁴⁷. Abdallah et Hussein essayent aussi d'en faire un martyr de l'impérialisme français. Les Arabes doivent ainsi venger l'ex roi de Syrie en reprenant le territoire perdu.

Le frère de Fayçal, Abdallah, est en première ligne afin de continuer le combat chérifien. Il espère par le même coup reprendre le trône de Syrie et retrouver l'affection des Syriens. Abdallah est encouragé par les Britanniques, selon Henri Gouraud. Mais, d'après les renseignements, le fils du chérif n'aurait que 150 soldats et 36 officiers mais posséderait un arsenal militaire important, potentiellement fourni par la Grande-Bretagne⁴⁸. Abdallah a besoin d'hommes et se tourne vers les Bédouins. Or ces derniers n'ont aucun intérêt à faire la guerre contre le haut-commissariat, sauf dans le cas où le soutien britannique est effectif : « Si vous voulez faire la guerre aux Français de votre propre initiative, allez la faire seul. Mais si, comme vous l'affirmez, une grande puissance européenne désire cette action et vous appuie, priez-la de mettre ses soldats en première ligne et nous jurons de marcher tous à leur suite, sans quoi, ne comptez pas sur nous »⁴⁹. Comme au début de l'année 1920, les craintes du haut-commissariat paraissent injustifiées : le *Foreign Office* n'a aucun intérêt à déclarer directement ou indirectement la guerre à la France. Ils cherchent à respecter l'accord signé avec les Arabes et pour cela, les agents britanniques appellent le mandataire français à nommer un prince arabe à Damas afin de calmer les violences. L'indignation française est totale :

« Au moment où les Anglais pensent à faire de l'émir Abdallah un roi de Transjordanie, et où le Consul d'Angleterre de Damas conseille au commandant Georges Catroux de le prendre comme roi de Syrie, voici comment se manifeste l'activité de ce prince.

Il lance à tous ses frères syriens une proclamation faisant appel à leurs sentiments de solidarité musulmane pour lutter contre la colonisation française "coupable d'avoir sapé en un moment le trône édifié par

⁴⁷ Julie D'ANDURAIN, « Un proconsulat en trompe-l'œil. Le général Henri Gouraud en Syrie (1919-1923) », *art. cit.*, p. 118.

⁴⁸ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, Document 17, Télégramme d'Henri Gouraud au ministère des Affaires étrangères, le 23 janvier 1921, p. 108-110.

⁴⁹ *Ibid.*

les Syriens sur une politique de rapprochement et d'amitié envers tous les peuples sans distinction." [...] »⁵⁰

Le printemps 1920 puis les événements estivaux ont conduit le haut-commissariat français à ne plus faire confiance aux Chérifiens. Certes, cela pourrait entraîner un arrêt des violences mais l'action d'Abdallah est francophobe. Il paraît ainsi impossible que le mandataire permette à un opposant de la France, n'ayant montré aucun signe d'amitié, de prendre le trône de Damas. Henri Gouraud et son administration éprouvent toujours des craintes à propos de la loyauté de la famille chérifienne. C'est pourquoi ils redoutent également le potentiel couronnement de Fayçal en Mésopotamie. Ce dernier a appelé en juin 1921 à continuer les actes hostiles à la France : « Ne cessez pas de correspondre avec la Transjordanie car, à Londres, il m'a été formellement dit de ne pas abandonner nos opérations en Syrie. »⁵¹ Or, le couronnement irakien de l'ancien roi de Syrie en août 1921 est apprécié par le roi George⁵², le nationalisme hachémite redevient ainsi légitime aux yeux de la Grande-Bretagne. Parallèlement, Abdallah est nommé en Transjordanie. La France se voit encerclée par des couronnes hostiles. La Grande-Bretagne cherche à rassurer le haut-commissariat quant aux bonnes intentions des émirs : Abdallah garantit à Winston Churchill la fin des actes hostiles. Henri Gouraud éprouve encore des doutes quant aux garanties données par Abdallah :

« [...] Puisse l'émir [Abdallah] écouter la voix de Votre Excellence et comprendre que comme vous l'avez dit si bien, le maintien de l'ordre et de la sécurité est nécessaire pour procurer le bien-être de tous et que vous ne permettez pas que la Transjordanie devienne un centre d'hostilités soit à l'égard de la Palestine, soit à l'égard de la Syrie. »⁵³

D'autant plus que les Chérifiens n'organisent pas seulement des actes hostiles et violents contre le mandataire, ils continuent leur politique de déstabilisation internationale. Par exemple, le 3 juillet 1921, Hussein appelle la Société des Nations à lutter contre la colonisation de la Syrie par la France :

⁵⁰ *Ibid.*, Document 30, Télégramme de Robert de Caix au Département des Affaires étrangères, le 22 mars 1921, p. 134.

⁵¹ SHD, 1 K 247 2, Fonds privé Pierre Lyautey, Lettre de l'émir Fayçal à Cheikh Saleh, le 12 juin 1921.

⁵² SHD, 1 K 247 33, Fonds privé Pierre Lyautey, Bulletin de renseignement du haut-commissariat, sans date.

⁵³ MAE, 399 PAAP 198, Fonds privé Henri Gouraud, Toast d'Henri Gouraud à sir Herbert Samuel, le 27 mai 1921.

« J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait qu'outre les attaques continuelles qui ont eu lieu en Syrie, les événements récents semblent indiquer de façon significative les mauvaises intentions du haut-commissariat français en ce qui concerne les destinées de la nation syrienne. N'y a-t-il aucun espoir que ceux qui ont foi dans le principe du mandat comprennent, en présence de ces faits, les raisons fondamentales qui ont amené à destiner une nation comme mandataire en Syrie ; je prie la Société des Nations d'examiner attentivement la situation ; sinon il est évident que l'idée d'un mandat en Syrie équivaudra à la colonisation de ce pays. »⁵⁴

Surtout, lors du congrès syro-palestinien du 21 septembre 1921, un appel est adressé à la deuxième Assemblée générale de la Société des Nations. À nouveau, l'administration Henri Gouraud est directement pointée comme responsable d'une politique violente et contraire à l'article 22 de la Société des Nations :

« Par son ultimatum du 14 juillet, le général Gouraud a mis le roi Faiçal en demeure de dissoudre son armée et d'accepter sans conditions son autorité. Le roi, désireux d'éviter une effusion de sang, et malgré la vive opposition du Congrès et du peuple, accepta les conditions de l'ultimatum. Le général Henri Gouraud, sous un prétexte futile, a fait avancer ses troupes et a occupé Damas. Il fit condamner par contumace par des tribunaux militaires à la peine capitale trente-six patriotes sous l'accusation d'intelligence avec l'ennemi. Il impose une indemnité de guerre payable en or. Depuis lors, il traita le pays en pays conquis.

[...] Aujourd'hui, le peuple syrien divisé en deux pays, sous deux maîtres différents, est placé sous un régime militaire plus dur que celui d'aucun des vaincus. Les libertés locales et provinciales qu'il possédait en Turquie sont anéanties.

Le drapeau syrien est interdit, et c'est un drapeau inventé par les autorités française, pour chacun des États, et dans lequel se trouve le drapeau tricolore, qui flotte sur les édifices publics en Syrie, comme flotte

⁵⁴ CADC, 242 QO 2104, Fonds Société des Nations, Télégramme du chérif Hussein au secrétaire de la Société des Nations, le 3 juillet 1921.

le drapeau britannique en Palestine. Les violences s'exercent avec rigueur dans les moindres incidents et vous pourrez voir dans les annexes jointes aux présents mémoires, les traitements auxquels sont soumis les populations de notre patrie.

[...] Le Haut-Commissaire est comme un dictateur armé des pouvoirs les plus étendus. Nos concitoyens désireux de venir en Europe réclamer justice, se voient refuser la liberté de voyage. »⁵⁵

Localement, les Chérifiens cherchent aussi à avoir plusieurs figures capables de relayer leur propagande. Le haut-commissariat dresse plusieurs listes où il accuse des Syriens et des Libanais d'avoir des contacts directs avec certains députés socialistes et communistes à Paris : l'abbé Boulas Kfoury, prêtre franc-maçon adressait plusieurs rapports à des parlementaires français⁵⁶. De même, les Chérifiens correspondaient directement avec les émigrés libanais et syriens en Amérique. Le mandataire cible également des personnalités plus influentes : Michel Loutfallah, président du congrès syro-palestinien, où depuis Genève, il cherche à informer la Société des Nations⁵⁷. De même, Soliman Kana'ane soutient financièrement les opposants à la France. Localement, les partisans promettent l'indépendance complète de la Syrie et de la Palestine et donc la fin du mandat. Par conséquent, les Britanniques, qui soutiennent les Chérifiens, seraient aussi les premières cibles des nationalistes. La propagande hachémite fonctionne bien auprès des levantins puisque les chrétiens, protégés supposés de la France, deviennent victimes des actes hostiles des Arabes :

« J'ai eu déjà l'honneur d'exposer à Votre Excellence dans une lettre du 21 mai 1921 que les Anglais ne font endurer les souffrances les plus atroces. De connivence avec les autorités religieuses musulmanes, ils en veulent à ma religion catholique et me persécutent nuit et jour.

Je viens me mettre sous la protection de la France refuge des persécutés et des opprimés. La France ne permettra pas que de tels forfaits se commettent à l'abri de son drapeau tricolore, emblème de la liberté et de la justice.

⁵⁵ SHD, 7 N 4182, Fonds État-Major, Appel adressé à la deuxième Assemblée générale de la Société des Nations par le congrès syro-palestinien, le 21 septembre 1921.

⁵⁶ SHD, 1 K 247 31, Fonds privé Pierre Lyautey, Liste des personnes en Syrie ou à Paris contre le gouvernement actuel écrite par le service de renseignement du haut-commissariat, en août 1922.

⁵⁷ AJV, Fonds Mission du Proche-Orient, RPO 2, Étude sur les arguments contre le mandat français présentés à la Société des Nations par Souleiman Bey Kana Ane, en 1921.

Étant catholique, protégé par la France, je me considère comme un sujet français ayant droit à toutes vos sollicitudes. »⁵⁸

Toutefois, le nationalisme hachémite ne pouvait perdurer comme avant Khan Mayssaloun : Il cherche donc à se structurer politiquement autour de la Mésopotamie et de la Transjordanie ainsi que le congrès syro-palestinien à Genève l'a prévu. À partir de ces territoires, il peut développer la propagande arabe et surtout informer la communauté internationale de la cruauté française. Le haut-commissariat doit donc faire face à une menace diplomatique à ses portes. Cependant, comme depuis la fin de la Grande Guerre, les Chérifiens usent aussi de nombreux coups d'éclats violents pour espérer toucher le haut-commissariat et son administration en son cœur.

Henri Gouraud voue une véritable détestation au nationalisme hachémite. Les échanges avec ses officiers de liaison auprès de Fayçal en 1920 montrent bien que le Haut-Commissaire ne croit pas aux promesses des Arabes. La réciproque est vraie puisque les Chérifiens ciblent Henri Gouraud comme responsable de la chute du royaume syrien. À partir de l'été 1920, l'administration mandataire est donc particulièrement pointée par le nationalisme hachémite. Par exemple, le 7 avril 1922, Assad bey, juge libanais, est tué en plein cœur de Beyrouth par deux balles de revolver⁵⁹. Deux coupables sont arrêtés : Abdul Rahman Khaled, le guetteur et Dib Ali Schaadeh, le tueur. Le haut-commissariat liste aussi plusieurs commanditaires comme Moheddin Chatila, chef du comité exécutif du parti arabe, qui a donné l'ordre de tuer⁶⁰. Or, parmi les six suspects coupables, un seul est arrêté, les autres s'enfuient vers la Transjordanie. L'indignation est alors totale au Liban face à ce nouvel acte hostile.

Cependant, le véritable coup d'éclat est la tentative d'attentat contre Henri Gouraud le 23 juin 1921. Le Haut-Commissaire empreinte la route entre Damas et Kuneitra, accompagné du gouverneur de Damas Hakki Bey el Azem, du général Goybet, de Pierre Carlier, de l'officier Georges Catroux et de quelques officiers⁶¹. À une quinzaine de kilomètres de Kuneitra, quatre cavaliers habillés en gendarme syrien font face au convoi. Georges Catroux indique dans son ouvrage qu'il comprend que ce ne sont pas de véritables

⁵⁸ SHD, 1 K 247 2, Fonds privé Pierre Lyautey, Lettre d'Ibrahim Chebrawi à Henri Gouraud, le 22 juin 1921.

⁵⁹ SHD, 1 K 247 5, Fonds privé Pierre Lyautey, Rapport d'ensemble sur l'assassinat d'Assad Bey, directeur de l'intérieur de l'Etat du Grand-Liban, sans auteur, sans date.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ MAE, 399 PAAP 182, Fonds privé Henri Gouraud, Rapport du général Gouraud à Aristide Briand, au sujet de l'attentat du 23 juin 1921, le 11 juillet 1921.

gendarmes à la vue de leur uniforme⁶². Les bandits tirent sur la voiture du Haut-Commissaire. L'officier interprète Branet est tué par deux balles dans la tête⁶³. Le gouverneur est touché à la lèvre, au bras et à la cuisse et Henri Gouraud est touché à trois reprises à sa manche gauche, vide depuis la perte de son bras dans les Dardanelles. Georges Catroux demande au chauffeur du convoi d'accélérer pour espérer atteindre les bandits mais ces derniers s'enfuient⁶⁴. Selon les renseignements du haut-commissariat, l'opération a été organisée par quinze hommes dont douze sont venus directement de la zone anglaise. L'attentat est commandé par Khalil Ibn Ali Merawed, proche de Fayçal, et par Ahmed Méraoued⁶⁵. L'officier Georges Catroux assume sa responsabilité et donne sa démission à Henri Gouraud, qui la refuse. La police ferme la frontière avec la Transjordanie afin d'éviter le départ des assassins, en vain. Le gouvernement français demande par conséquent au *Foreign Office* de faire le nécessaire pour arrêter les criminels, sans succès. L'inspecteur général britannique de la gendarmerie de Transjordanie fait part de l'impuissance britannique dans l'arrestation des bandits :

« Le résultat de tout ceci est ce qui suit : les criminels seront admis à venir à Amman et aucune tentative d'arrestation ne sera faite contre eux. L'unique chance serait de les arrêter sans en informer le gouvernement et c'est ce que j'ai essayé de faire ; mécontent, le gouvernement devina et alors s'assura que les criminels ne seraient point arrêtés. Il y a maintenant près de trois mois écoulés depuis l'attentat du général Henri Gouraud et aucun fonctionnaire n'a tenté quelque chose à ce sujet. »⁶⁶

Le Liban est sous le choc après la tentative de meurtre contre Henri Gouraud. Le 1^{er} septembre 1921, un professeur de l'université Saint-Joseph prononce un poème à l'attention d'Henri Gouraud à la suite de l'attentat :

« Henri Gouraud de la Syrie est le libérateur,

Et de ce Grand Liban l'insigne protecteur.

⁶² Georges CATROUX, *op. cit.*, p. 109.

⁶³ MAE, 399 PAAP 182, Fonds privé Henri Gouraud, Rapport du général Gouraud à Aristide Briand, au sujet de l'attentat du 23 juin 1921, le 11 juillet 1921.

⁶⁴ Georges CATROUX, *op. cit.*, p. 110-111.

⁶⁵ MAE, 399 PAAP 182, Fonds privé Henri Gouraud, Rapport du général Gouraud à Aristide Briand, au sujet de l'attentat du 23 juin 1921, le 11 juillet 1921.

⁶⁶ SHD, 1 K 247 2, Fonds privé Pierre Lyautey, Lettre de P.G. Frake, inspecteur général de la Gendarmerie de Transjordanie à gouvernement de Palestine.

Ne comptons que sur lui ; car, sage et magnanime,
Entièrement, il sut nous soustraire à l'abîme
Recreusé par les noirs ennemis du Liban.
Amis, de nos honneurs brûlons-lui l'oliban,
Laissons-le de nos monts monter jusqu'à la cime.
Henri Gouraud, des scélérats allait être victime :
Odieux attentat ! Épouvantable crime !
Uni de cœur et d'âme aux enfants du Levant,
Rassurez-vous, Héros, car le Dieu du Liban
A soustrait votre vie au mal dont on frissonne
Une voix en ce jour pour te Deum entonne :
Dieu vous garde, ô Henri Gouraud, vainqueur et triomphant. »⁶⁷

De même, le Haut-Commissaire reçoit de nombreuses lettres l'assurant de la solidarité des Syriens et des Libanais et de toute l'affection qu'ils éprouvent pour le Haut-Commissaire : « Dieu soit béni ! de ce qu'Il n'a pas permis que soit ravi à la France, à l'Église et à la respectueuse affection des Pères Blancs, le héros, le grand chrétien et l'Ami très cher que nous aimons ! [...] Mon Général, et veuillez croire qu'à Ségou dont vous êtes le bienfaiteur, on a toujours prié pour vous. C'est une tradition que je tiens de Mgr. Hacquard et que j'aurai à cœur de maintenir ; - Que le Bon Dieu vous garde, vous console et vous éclaire dans la conduite des graves intérêts qui vous sont commis »⁶⁸. Parallèlement, la presse arabe se félicite de cet acte justifié en raison des actions françaises contre le nationalisme arabe : « Toute personne impartiale est persuadée que le général Henri Gouraud est mis au ban de l'humanité et d'ailleurs dépouillé de ses droits puisqu'en ordonnant l'assassinat de soldats arabes il a contrevenu à l'honneur militaire, au droit des gens et même aux principes de justice et d'égalité dont les Français se targuent. Bravo donc à la vaillance arabe qui a armé les bras

⁶⁷ SHD, 1 K 247 2, Fonds privé Pierre Lyautey, Dossier de documents réuni par Pierre Lyautey au sujet de l'attentat.

⁶⁸ MAE, 399 PAAP 198, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre de Monseigneur Fernand Sauvant à Gouraud, le 20 juillet 1921.

de ces vaillants, lesquels poussés par un juste sentiment. »⁶⁹ Les bandits sont ainsi salués comme de véritables héros du nationalisme chérifien : « En accomplissant cet acte, nos frères ont écrit une page d'or dans les annales du zèle et de la vaillance arabe. Ils ont risqué leur vie et leurs biens pour prouver au monde qu'ils méprisent la mort quand il s'agit de l'honneur et de leurs droits sacrés. Leurs coups de fusils étaient dirigés vers toutes les administrations coloniales françaises, vers le monde entier en général et vers la Société des Nations en particulier. La fusillade avait un but moral plus que matériel, elle voulait prouver à la Société des Nations qui a donné le mandat sur la Syrie à la France que la force dont elle dispose est comme une poussière en face du droit. »⁷⁰

Le Haut-Commissaire prononce alors un discours le 3 juillet 1921 afin de revenir sur l'attentat et saluer la mémoire de l'officier tué. Il rappelle également le sang versé par les Français pour la liberté des Libanais et des Syriens :

« Le lâche attentat d'une poignée de misérables a coûté la vie de l'officier interprète Branet, dont l'existence fut entièrement consacrée au service des plus nobles causes. Pleurons-le ensemble.

Les brigands qui l'ont assassiné n'avaient certainement pas prévu les conséquences morales de leur agression. Dès le soir même, en effet à Damas, tous m'ont exprimé leurs sentiments d'indignation. Et à Hama, à Homs, à Alep, citadins, bédouins, chrétiens, musulmans se sont unis pour apporter en de grandioses manifestations le témoignage de leur attachement à la puissance mandataire et pour protester contre cet acte inqualifiable qui est et demeure isolé.

Cet élan unanime m'a profondément ému, mais je ne croyais pas pouvoir recevoir un plus touchant accueil. Je me trompais. Je comptais sans ma chère ville de Beyrouth et je serais confus de l'honneur que m'ont fait hommes, femmes, enfants de votre antique cité par leur éloquence, leurs fleurs et leurs vivats, si je n'avais la conviction que tous ici s'adressent à la France que j'ai l'honneur de représenter.

⁶⁹ CADC, 242 QO 2104, Fonds Société des Nations, Extrait du journal *Al Kibla* paraissant à la Mecque : article sur l'attentat contre Gouraud, le 4 juillet 1921.

⁷⁰ *Ibid.*, Extrait du journal *Al Kibla* paraissant à la Mecque publiant un article sur l'attentat contre Gouraud, le 27 juin 1921.

La France, votre grande amie séculaire, vous ne cesserez, n'est-ce pas, de l'approuver, Messieurs : c'est elle qui, pendant la guerre, vous a sauvés d'une terrible famine, grâce à la diligence du commandant Trabaud devenu votre gouverneur. C'est elle qui a vous libérés du joug des agitateurs, en vous envoyant ses soldats, ces soldats qui meurent tous les jours pour vous sur les champs de bataille que je viens de traverser ; c'est elle qui vous a délégué ses officiers avisés, ses administrateurs éclairés qui vous guident progressivement vers les libertés qui sont le propre des démocraties.

Ces étapes politiques, Français, Syriens et Libanais les parcourent associés et cette union par le travail, l'attentat du 23 juin l'a cimentée d'une façon tragique. En même temps que le Lieutenant Branet, Son Excellence Hakki Bey El Azem n'a-t-il pas été blessé à la lèvre, au bras et à la jambe ? Voici donc scellée dans le sang du sacrifice l'alliance de la Syrie et de la France. Et après les journées triomphales de Homs, Hama, Alep et de Beyrouth je peux dire qu'elle sort plus vivante que jamais de la fumée des coups de feu tirés sur la route de Kuneitra.

Inclinons-nous donc pieusement devant la tombe de l'Officier interprète Branet et relevons la tête pour marcher ensemble vers les destinées qui attendent nos deux pays. »⁷¹

Cependant, selon l'*Humanité*, le général Henri Gouraud ne s'arrête pas à ce discours pour manifester sa colère contre le nationalisme arabe⁷². Il punit les villes qui ont accueilli les assassins. Le journal communiste fait ainsi part de son indignation face à la politique du général Henri Gouraud : « Est-ce excessif de dire que le général Henri Gouraud s'est déshonoré ? Et qu'il a été, ce faisant, le dernier homme que le gouvernement eût dû choisir pour représenter la France en Syrie ? Dans les faits, Henri Gouraud, jusqu'à sa mort, a été un adversaire du nationalisme hachémite. Il écrit notamment en octobre 1937 une lettre au commandant supérieur des troupes au Levant à propos de monuments hachémites :

« Un de mes amis, qui vient de voyager en Syrie, a trouvé sur le champ de bataille où au nord de Damas nous avons remporté une victoire décisive, à

⁷¹ MAE, 399 PAAP 153, Fonds privé Henri Gouraud, Discours d'Henri Gouraud sur la place des Canons de Beyrouth, le 3 juillet 1921.

⁷² MAE, 399 PAAP 182, Fonds privé Henri Gouraud, Article de l'*Humanité*, « L'abominable conduite du général Gouraud », de Launat, le 5 septembre 1921.

côté du petit cimetière de nos soldats, un beau cénotaphe renfermant le corps d'un chef arabe, et il ajoute "avez-vous honoré ainsi un ennemi vaillant ou chef rallié à nous ? J'ai entendu les deux opinions." Je n'ai aucun souvenir de cela, mais dans ce combat de Khan Meisseloun, le 24 juillet 1920, qui nous a ouvert les portes de Damas, a été tué le ministre de la guerre de Fayçal, commandant l'armée chérifienne, Azme Bey Youssef, ce même homme que j'avais trouvé à Beyrouth représentant de Fayçal et qui se vantait, paraît-il, d'avoir braqué ce canon qui m'avait démoli du temps des Dardanelles. Je n'ai aucun souvenir de la sépulture qui fut alors donnée au lendemain de sa mort ; mais il ne me paraît pas impossible que les nationalistes de Damas lui aient élevé un monument sur le champ de bataille même. Ce monument doit porter une inscription, vous seriez bien aimable de me dire ce qu'il en est. »⁷³

- *Le nationalisme hachémite est-il encore un ennemi de la France sous Maxime Weygand et Maurice Sarrail ?*

Tout d'abord, la relation entre Maxime Weygand et les Chérifiens pose question. Dans un premier temps, le général avait fait part de son soutien à Henri Gouraud après la chute de Fayçal : « Laissez-moi vous dire, aussi avec quelle joie j'ai vu Fayçal enfin démasqué et réduit à rien par votre action et les vœux que je forme pour le glorieux achèvement de votre tâche si difficile »⁷⁴. Pourtant, lorsqu'il devient Haut-Commissaire, Maxime Weygand n'est plus aussi catégorique : lors d'une discussion avec Nuri al Saïd, il fait part du manque de développement au Levant notamment commercial, qui conduit la France à dépenser de l'argent sans aucun résultat. L'Arabe indique alors qu'il ne fallait pas faire tomber Fayçal, Maxime Weygand approuve : « Pensez-vous que je ne le sais pas ? Je reconnais que ce fut une erreur cardinal mais je n'en suis pas responsable, c'était avant moi. »⁷⁵ En effet, depuis la chute de Fayçal, la Syrie a subi trois transformations politiques. Maxime Weygand est ainsi conscient que la tâche aurait été plus aisée avec un royaume arabe. Désormais,

⁷³ MAE, 399 PAAP 178, Fonds privé Henri Gouraud, Télégramme de Gouraud à Huntziger, commandant supérieur des troupes du Levant, le 30 octobre 1937.

⁷⁴ MAE, 399 PAAP 198, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre de Maxime Weygand à Henri Gouraud, le 21 novembre 1920.

⁷⁵ Gérard D. KHOURY, « Georges Clemenceau et le Levant », *art. cit.*, p. 178.

le haut-commissariat doit faire face à une menace militaire et nationaliste. Toutefois, cette menace s'affaiblit lors de la présence de Maxime Weygand.

Dans un premier temps, le nouveau Haut-Commissaire affirme son intention d'en finir avec les bandes hostiles, et donc les violences nationalistes. Pour cela, il fait en sorte de punir publiquement les criminels afin de faire respecter l'ordre. Mais cette réponse donnée par le haut-commissariat est indigne puisque, selon un article de l'*Humanité*, les officiers français se servent de la torture afin d'avoir des renseignements sur la localisation des bandes⁷⁶. Bien entendu, le Haut-Commissaire réfute cette théorie. Il n'est cependant pas moins vrai que pour rétablir le calme, Maxime Weygand n'a pas hésité à exposer publiquement le corps des criminels.

Mais la grande différence entre les politiques de Maxime Weygand et d'Henri Gouraud reste la position diplomatique du haut-commissariat. Maxime Weygand ne cherche pas à se mettre en opposition permanente avec la Grande-Bretagne, et par conséquent il collabore avec l'allié anglais. Cela permet notamment de rétablir la sécurité sur la frontière entre la Syrie et la Transjordanie. De même, le Haut-Commissaire dessine un véritable courant diplomatique dans la région. Sa note du 10 novembre 1924, déjà étudiée dans le chapitre 2 de la seconde partie, est particulièrement pertinente quant aux menaces et à la résolution des conflits en Orient. Il fait face à de nombreux bouleversements, en Orient en 1924 : abolition du khalifat puis candidature d'Husseïn pour obtenir le titre, ratification du traité de Lausanne et donc fin des hostilités avec la Turquie, attaque wahhabite en Transjordanie et au Hedjaz isolant alors les Chérifiens⁷⁷. Face à tous les défis, Maxime Weygand souhaite opposer le nationalisme syrien au nationalisme chérifien. Surtout, le Haut-Commissaire s'oppose au khalifat chérifien qui permettent une alliance des États musulmans sous l'influence des Hachémites. Ainsi, le dessein arabe serait partiellement réalisable :

« Le khalifat ; saisi par un hachémite créera un lien spirituel entre tous ces États qui ne feront qu'un bloc uni sous la main de l'Angleterre.

Les avantages de la réalisation de ce projet seraient considérables pour les Anglais :

Elle constituerait un État d'un seul tenant de Caïffa à la frontière persane et du Hedjaz à la frontière turque, ce qui assurerait la domination britannique

⁷⁶ SHD, 7 N 4186, Fonds État-Major, Note au sujet des articles relatifs à la Syrie parus les 4 et 6 mars 1924, dans le journal L'*Humanité*, écrite le 6 mars 1924.

⁷⁷ *Ibid.*, Télégramme du général Weygand à Édouard Herriot, le 10 novembre 1924.

sur l'Arabie, la protection de la route terrestre et aérienne Caire-Palestine-Bagdad qui peut devenir la seule route de l'Inde en cas de guerre sous-marine. Les communications impériales exigent cette nouvelle annexion.

Par surcroît, les Anglais s'assureraient une situation prépondérante à la Mecque pour y surveiller les pèlerinages et agir ainsi sur tout le monde musulman. »⁷⁸

Dans ce sens, Maxime Weygand soutient les offensives wahhabites qui permettant un affaiblissement de la famille chérifienne et donc empêchant celle-ci de relever le khalifat :

« Quels que soient les dessous de l'offensive wahabite il est certain qu'elle a discrédité le personnel hachémite sur lequel l'Angleterre comptait pour réaliser son plan de confédération arabe. La manœuvre tentée par Hussein au printemps pour se faire reconnaître comme khalife en Syrie, avait un caractère politique trop évident pour n'être pas éventée et il avait dû regagner la Mecque sans avoir rien obtenu. Le pèlerinage de 1924 devait susciter contre sa rapacité et son incapacité à faire régner la sécurité sur les routes de la Mecque et de Médine, l'indignation générale du monde musulman. La chute de la Mecque et la dispersion presque sans combat de son armée de mercenaires enrôlés de force ont atteint son prestige militaire et même celui de son fils Ali en qui résidaient les espoirs des partisans de la dynastie. Le mois de septembre a montré le roi du Hedjaz implorant un secours qui lui était hautainement refusé, réduit à signer un traité qui consacrait à la face du monde son asservissement à une politique étrangère ou à abdiquer pour laisser son héritier solliciter un armistice du vieil ennemi de la famille. Il s'efface désormais dans sa retraite de Bassorah devant la personnalité d'Ibn Saoud. Celui-ci s'annonce aujourd'hui comme le maître des destinées de la péninsule. »⁷⁹

Ainsi, le khalifat n'est pas délivré à Hussein, marquant une nouvelle désillusion dans le dessein chérifien. D'autant plus que la péninsule arabique passe progressivement sous le contrôle d'une autre famille, les Saoudiens, eux-aussi aidés par la Grande-Bretagne.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ *Ibid.*

Maxime Weygand assiste ainsi depuis le Levant à la disparition progressive du nationalisme arabe. Pour autant, peut-on dire qu'il est mort ?

Maurice Sarrail est convaincu la crise syrienne a des origines chérifiennes. Or, il apparaît évident que les origines de la crise de 1925 viennent du haut-commissariat. D'abord, la politique réformatrice de Carbillet puis le dédain de Maurice Sarrail vis-à-vis des grandes familles druzes conduisent à une radicalisation générale des Druzes puis des Syriens contre la France. Cependant, dans un télégramme en date du 6 août 1925, Maurice Sarrail affirme que la demande d'une insurrection a pu venir directement du parti panarabe voire du consul britannique à Damas⁸⁰. De même, Sultan el Attrache a obtenu le soutien des Chérifiens lors d'un voyage en Transjordanie. De Reffye rappelle les responsabilités de Maurice Sarrail dans la crise mais énonce également que depuis 1924, plusieurs figures chérifiennes sont revenues en Syrie. C'est le cas notamment du docteur Chabandar et d'Ishan Djabri qui ont créé un parti politique opposé au mandataire⁸¹. De même, Ramadan Challach, ancien officier ottoman et proche de Fayçal, a fait la tournée des montagnes syriennes pour mobiliser les populations. L'opinion syrienne se rappelle les bons souvenirs chérifiens et même le président de la Syrie s'est rapproché des figures anti-mandataires. Pour de Reffye, la politique de Maurice Sarrail a montré que le mandat a été liquidé au profit des opposants de la France⁸². Par conséquent, les locaux ont cru possible de réclamer l'indépendance. Cela conduit alors à l'expansion du conflit dans le reste de la Syrie.

« L'insurrection du Djebel Druze a été le premier acte des nationalistes arabes. Le mouvement de cette révolte druze, à n'en point douter, est parti de Damas même. Les Druzes n'ont été en somme que des instruments dociles entre les mains des personnages influents et intrigants tels que Nassib Bakri, Docteur Chahbandar et toute une clique. Ces Messieurs cherchaient une occasion favorable pour lancer ce peuple turbulent des Druzes contre la puissance mandataire. Cette occasion favorable était facile à créer. Comme plusieurs chefs Druzes nourrissaient quelques inimitiés contre le capitaine Carbillet, délégué du Haut-Commissaire à la Montagne des druzes, les nationalistes exploitèrent cette situation, ils poussèrent

⁸⁰ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III), op. cit.*, Document 359, Télégramme de Maurice Sarrail à Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, le 6 août 1925, p. 715-717.

⁸¹ MAE, 14 PAAP 241, Papiers d'agents, Verchère de Reffye.

⁸² *Ibid.*

ces cheikhs mécontents à demander le changement du capitaine Carbillet, ils étaient sûrs que le général Maurice Sarrail n'accéderait point à leurs désirs. En effet, les cheikhs druzes vinrent à Beyrouth demander une audience au général, celui-ci non seulement ne voulut pas les recevoir et écouter leur desideratas, mais il les chassa même d'une manière peu courtoise. Les Cheikhs druzes profondément blessés dans leur amour-propre repartirent pour leurs montagnes ; le feu était à la poudrière, l'insurrection éclata, les nationalistes avaient atteint leur but. »⁸³

Le haut-commissariat assure alors que le mouvement druze est bien à l'origine un mouvement arabe, financé directement par le comité syro-palestinien⁸⁴. Les Arabes ont mené dès la nomination de Carbillet une intense propagande contre la politique française. Il est vrai qu'une insurrection était déjà préparée en avril 1924 lors d'une visite de Maxime Weygand. La réponse violente de Maurice Sarrail lors de l'expansion de la révolte renforcent les positions chérifiennes. Néanmoins, aucune déclarations d'Abdallah ou de Fayçal soutenant officiellement les révoltés n'a été retrouvée lors de notre travail. On peut ainsi se demander si le soutien était véritable. Le Haut-Commissaire semble chercher avant tout à se cacher derrière le nationalisme chérifien, connu et redouté par le gouvernement, pour expliquer son incompétence.

⁸³ AJV, Fonds Mission du Proche-Orient, RPO 134, Les événements de Syrie en 1925, Carnet auteur inconnu.

⁸⁴ AN, 313 AP 248, Fonds privé Paul Painlevé, Dossier écrit par le haut-commissariat, sans date.

C. L'encombrant voisin britannique

Depuis 1916, la France est convaincue que la Grande-Bretagne cherche à empêcher son installation au Moyen-Orient⁸⁵. Cela conduit dans un premier temps à négocier un accord territorial, Sykes-Picot, à la hâte afin d'assurer la présence française en Orient. Dans un second temps, après la guerre, Georges Clemenceau fait des concessions géographiques et économiques notamment en abandonnant Mossoul aux Britanniques. Cette peur d'être chassé de l'Orient se traduit dans la pensée des Hauts-Commissaires : Henri Gouraud est convaincu que les Chérifiens sont les pantins de la Grande-Bretagne qui les arment contre la France puis Maurice Sarrail affirme que tous les problèmes de sa politique sont les fruits d'une campagne hostile de Londres. Finalement, seul Maxime Weygand paraît conciliant avec le voisin britannique. Il est intéressant de voir que les carrières des trois généraux permettent d'expliquer en partie leurs craintes quant aux mauvaises intentions, ou non, de la Grande-Bretagne. De même, pour certains agents, la France peut perdre sa position historique au Levant, Robert de Caix affirme : « Il est inadmissible que la terre du Christ puisse devenir la proie de l'hérésie juive et anglo-saxonne »⁸⁶.

Dans les faits, seules la France et la Grande-Bretagne obtiennent, à la conférence de San Remo, un mandat de classe A. Cette forme doit permettre au mandataire d'accompagner les populations vers l'indépendance. Or, les comparaisons se transforment en concurrence afin de d'établir le mandat le plus libéral. En effet, les deux puissances européennes ne suivent pas la même doctrine : les Britanniques adoptent une stratégie émancipatrice en permettant aux fils d'Hussein d'accéder au pouvoir puis à l'indépendance assez rapidement en Mésopotamie et en Transjordanie. *A contrario*, la France donne l'indépendance à la Syrie et au Liban assez tardivement et dans la période étudiée, les élites politiques indigènes n'ont qu'un pouvoir limité. Pour l'administration mandataire française, le manque de partage du pouvoir est essentiellement dû à un manque de culture politique et à des différends religieux. Ainsi, il est intéressant de comparer comment chaque Haut-Commissaire entretient les relations avec la Grande-Bretagne au Levant.

⁸⁵ Anne-Lucie CHAIGNE-LOUDIN, *op. cit.*, p. 77.

⁸⁶ Jean-Yves LE NAOUR, *op. cit.*, p. 369.

- *Henri Gouraud : le danger est-il britannique ?*

Henri Gouraud, par sa carrière coloniale, a toujours craint la lutte impériale avec la Grande-Bretagne. Il a reçu son instruction militaire en pleine crise de Fachoda. De plus, son administration est aussi méfiante vis-à-vis des Anglais : Robert de Caix apparaît plusieurs fois comme un opposant à la présence britannique. Le haut-commissariat est ainsi convaincu que les agents anglais font en sorte d'installer leur hégémonie. Cela se confirme après la guerre puisque l'administration Edmund Allenby gouverne seule la région. Cependant, depuis l'installation d'Henri Gouraud, les relations sont davantage conciliantes. Si la France ne réussit pas à s'allier à la Grande-Bretagne, elle risque de perdre sa légitimité. Or, après la bataille de Khan Mayssaloun, le gouvernement britannique n'apprécie pas l'offensive militaire française. Lord Robert Cecil reproche notamment à Henri Gouraud de n'avoir pas pris pleine mesure des conséquences de cette offensive sur la Mésopotamie⁸⁷. De même, le secrétaire d'État y voit une action contraire à l'article 22 du Pacte de la Société des Nations. Plus tard, face aux difficultés en Mésopotamie, les Britanniques rappellent aussi que les problèmes trouvent leur origine dans la chute syrienne de Fayçal⁸⁸.

Pourtant, malgré les critiques britanniques, les gouvernements français et anglais arrivent à coopérer pour l'édification d'une convention commune signée à Paris le 23 décembre 1920⁸⁹. Cet accord est avant tout économique puisque les articles 3 et 8 portent sur le développement d'un projet d'irrigation autour de l'Euphrate et du Tigre, les articles 5 et 7 envisagent la construction d'un chemin de fer traversant les territoires sous mandat, enfin l'article 6 confirme les avantages français sur le pétrole irakien. L'article 9 attire notre attention puisqu'il aborde les congrégations :

« Sous réserve des dispositions prévues aux articles 15 et 16 du mandat pour la Palestine, des articles 8 et 10 du mandat pour la Mésopotamie, ainsi que de l'article 8 du mandat pour la Syrie et le Liban, et sous réserve aussi du droit général de contrôle des administrations locales en matière d'éducation et d'instruction publique, les gouvernements français et britannique s'engagent à laisser librement fonctionner les écoles que les ressortissants français et britanniques possèdent et dirigent actuellement

⁸⁷ CADC, 242 QO 565, Fonds Société des Nations, Télégramme de Paul Cambon, ambassadeur français à Londres, au Département des Affaires étrangères, le 20 juillet 1920.

⁸⁸ SHD, 1 K 247 75, Fonds privé Pierre Lyautey, Traduction d'un article anglais sans date.

⁸⁹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, op. cit., Document 558, Convention franco-britannique signée à Paris, le 23 décembre 1920, p. 767-772.

dans les territoires soumis au mandat de l'une et l'autre parties ; l'enseignement de la langue française ou anglaise sera libre dans ces écoles.

Le présent article n'implique pas pour les ressortissants de chacune des deux parties le droit d'ouvrir des écoles nouvelles dans les territoires soumis au mandat de l'autre. »⁹⁰

L'accord admet alors que chaque congrégation puisse continuer son activité dans le territoire du voisin. C'était en effet une crainte après l'entrée en guerre de l'Empire ottoman de voir les œuvres missionnaires disparaître. Par exemple, la France ne souhaitait pas que la Palestine devienne un territoire sous mandat en raison de cette problématique. La convention vient alors confirmer un certain *statu quo* à propos des missionnaires. Enfin, les articles 1 et 2 finalisent partiellement les frontières des deux mandats⁹¹. Certaines interrogations perdurent, comme la frontière Sud du Liban, une commission neutre est mise en place afin de statuer définitivement.

Cependant, l'accord n'aborde pas les questions de sécurité, ni même de souveraineté quant aux différents régimes politiques ou même la relation avec les Hachémites. La convention régit avant tout les problèmes économiques et territoriaux. Cela paraît donc peu engageant. En juillet 1924, la France passe une convention du même type avec les États-Unis : reconnaissance du Liban et de la Syrie par les Américains, sauvegarde des droits étatsuniens dans le mandat français et maintien des œuvres américaines⁹². Pour rappel, la suppression des Capitulations par la Sublime Porte avait suivi l'entrée en guerre des Occidentaux contre les Ottomans. Ainsi, les gouvernements français et britanniques craignent avant tout pour leurs intérêts commerciaux et missionnaires en Orient. La fin de la guerre permet de revenir à une situation identique à 1914. Les États-Unis, qui n'ont pas adhéré à la Société des Nations, s'intéressent uniquement à l'Orient pour sauvegarder leurs intérêts économiques.

Ainsi, si les relations entre le haut-commissariat Gouraud et les Britanniques étaient fraîches en 1920, elles tendent vers un réchauffement à partir de 1921. La Grande-Bretagne cherche une coexistence pacifique avec le mandataire français. Or, les actes hostiles chérifiens fragilisent leur union. Les agents britanniques proposent ainsi à plusieurs reprises

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Ibid.*

⁹² SHD, 7 N 4175, Fonds État-Major, Convention entre la France et les États-Unis d'Amérique concernant le mandat pour la Syrie et le Liban, le 13 juillet 1924.

des solutions : la nomination d'Abdallah au trône de Syrie⁹³ ou encore l'intervention du gouvernement dans la discussion entre Winston Churchill, secrétaire d'État aux colonies, et l'émir pour demander l'arrêt des violences⁹⁴. Mais la France est froissée par le couronnement des fils d'Hussein en Mésopotamie et en Transjordanie : le gouvernement britannique rappelle qu'il a toute liberté pour nommer les souverains dans les territoires sous son mandat. Ainsi, l'allié promet la paix à Henri Gouraud mais ne souhaite pas pour autant arrêter sa politique amicale avec les Chérifiens. C'est ce double discours qui contribue à des tensions entre les deux pays européens. Lors de l'attentat visant Henri Gouraud, le gouvernement britannique est embarrassé puisque l'acte vient directement d'Abdallah. Winston Churchill assure à Henri Gouraud de faire part de ses reproches à Abdallah: « Je suis on ne peut plus désireux de vous donner une garantie efficace contre les incursions et ennuis de toutes sortes. [...] Sans aucun doute, l'émir Abdallah, dans sa situation présente, peut créer des troubles considérables. [...] Il reste à voir s'il a le même pouvoir pour les empêcher. [...] C'est un grand avantage qu'un soldat français qui est si grandement honoré dans tous les services britanniques, soit en ce moment chargé des intérêts de la France au Levant. »⁹⁵ La Grande-Bretagne semble subir la politique chérifienne en s'excusant après chaque acte hostile de la part des Arabes. Parallèlement, la France, convaincue d'être victime de l'hégémonie britannique, souhaite que cesse de la coopération anglaise avec les Chérifiens mais ne croit plus aux promesses britanniques.

Malgré les tensions évoquées, il existe de véritables relations diplomatiques entre les deux parties. Par exemple, dans un courrier à Chaim Weizmann, Robert de Caix affirme ne s'être jamais opposé au sionisme mais avoir seulement critiqué son caractère colonial⁹⁶. Le secrétaire affirme aussi que le haut-commissariat n'a aucune mauvaise intention quant au sionisme. De même, Henri Gouraud, lors d'un voyage au Caire en mai 1921, salue l'œuvre d'Edmund Allenby :

« En m'embarquant avant-hier à Beyrouth à bord de ce cuirassé sur lequel flotte le pavillon de mon ami, l'Amiral de Bon et qui porte un nom si beau : "La Lorraine", j'étais heureux et pour beaucoup de raisons.

⁹³ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, op. cit., Document 29, Télégramme d'Aristide Briand, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, à Paul Cambon, le 21 mars 1921, p. 132-133.

⁹⁴ *Ibid.*, Document 31, Télégramme de Robert de Caix au Département des Affaires étrangères, le 22 mars 1921, p. 134-135.

⁹⁵ Pierre LYAUTEY, *Gouraud*, op. cit., p. 211-212.

⁹⁶ Gérard D. Khoury, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban*, op. cit., p. 345-347.

D'abord, je venais saluer Son Excellence le Maréchal Lord Edmund Allenby qui, après l'honneur d'avoir conduit à la victoire la glorieuse campagne de Palestine, porte celui de représenter l'Empire britannique, dans cet admirable pays qui lui doit tant.

[...] La France au Liban en Syrie aussi bien qu'ailleurs est restée fidèle aux traditions libérales qui sont son honneur. »⁹⁷

En retour, après les actes hostiles chérifiens, Herbet Samuel rassure les Français quant aux intentions britanniques et rappelle la volonté du haut-commissariat palestinien de faire le nécessaire pour empêcher de nouvelles attaques :

« Je m'empresse une fois de plus, de vous assurer que les agents britanniques qui me représentent en Transjordanie ne manqueront pas d'employer tous leurs efforts pour arrêter et autant qu'il est en leur pouvoir, pour prévenir tout ce qui, dans les zones sous mandat britannique, pourrait avoir pour objet une intervention en Syrie. Je suis sûr que mes représentants rempliront cette partie de leurs fonctions avec toute l'énergie nécessaire.

De plus, je suis persuadé par les assurances qui m'ont été données que H.H. l'Émir Abdallah coopérera personnellement avec eux en cette matière.

Il n'est pas nécessaire que j'assure à nouveau Votre Excellence que mon plus ferme désir est qu'aucun événement ne survienne dans les territoires sous mandat britannique qui puisse causer en quoi que ce soit un embarras à l'Administration française en Syrie. »⁹⁸

La Grande-Bretagne ne joue pas un double jeu, en soutenant à la fois les Chérifiens et en s'alliant à la France. Les Chérifiens sont un poids pour les Anglais, Abdallah n'écoutant pas les instructions données par H. Samuel⁹⁹. De même, selon le haut-commissariat français en novembre 1921, Fayçal est impopulaire en Mésopotamie et donc la Grande-Bretagne songe à

⁹⁷ MAE, 399 PAAP 153, Fonds privé Henri Gouraud, Discours de Gouraud à l'Agence de France au Caire, le 18 mai 1921.

⁹⁸ MAE, 399 PAAP 182, Fonds privé Henri Gouraud, Traduction d'un courrier de Herbet Samuel à Henri Gouraud, le 11 juillet 1921.

⁹⁹ MAE, 399 PAAP 177, Fonds privé Henri Gouraud, Correspondance d'Henri Gouraud à Robert de Caix, le 29 août 1921.

le remplacer par un prince kurde¹⁰⁰. Parallèlement, le sionisme, soutenu par le gouvernement anglais, est vivement critiqué en Palestine. Les émeutes de Jaffa en 1921 ont conduit le haut-commissariat à limiter l'arrivée des immigrants juifs (passant de 12 000 à 9 000)¹⁰¹. La situation britannique ressemble à un borbier à partir de 1920. Les Français subissent également les conséquences de leur politique. Cela pourrait avoir un lien dans l'amélioration des relations franco-britanniques : la faiblesse constatée de la Grande-Bretagne rassure le haut-commissariat Henri Gouraud sur l'incapacité britannique à le chasser de la région. De plus, l'officialisation du mandat et les intérêts économiques permettent de meilleures relations diplomatiques qu'elles ne l'étaient en 1921.

- *Maxime Weygand : le retour d'une alliance franco-britannique forte et visible ?*

Maxime Weygand n'a pas officié dans les colonies, comme c'est le cas d'Henri Gouraud et de Maurice Sarrail. De plus, le général a été présent lors des négociations pour la paix en 1918. Il est ainsi proche des Britanniques qui en retour le respectent. Ainsi, lors de sa mission, Maxime Weygand coopère davantage avec l'allié anglais et il entretient de nombreuses relations avec Herbert Samuel, son homologue en Palestine. Ce dernier l'invite à découvrir le mandat mais également les Lieux Saints¹⁰². Le Haut-Commissaire, catholique pratiquant, réalise ainsi son rêve de visiter Jérusalem. Accompagné de sa femme, Maxime Weygand visite Jéricho, Jérusalem, le Jourdain, la mer Morte puis le Saint-Sépulcre et enfin Nazareth. Ce voyage fait parler jusqu'en France puisque le quotidien *Le Temps* titre le 18 novembre 1924 « Dans le Levant – le général Maxime Weygand en Palestine »¹⁰³. Ce voyage permet de consolider la relation entre les deux mandats, le Haut-Commissaire déclare vouloir faire perdurer l'Entente européenne en Orient et affirme sa conviction de « l'identité des idéaux français et britanniques ».

Toutefois, Maxime Weygand se montre assez critique envers la politique britannique. Le Haut-Commissaire constate notamment que la Grande-Bretagne, en cherchant à défendre la route vers les Indes, place des agents, certes compétents, sur tous les territoires. On peut y voir une forme d'hégémonie de la part d'un allié :

¹⁰⁰ SHD, 1 K 247 31, Fonds privé Pierre Lyautey, Bulletin périodique édité par le haut-commissariat entre le 20 octobre et le 5 novembre 1921.

¹⁰¹ SHD, 1 K 247 34, Fonds privé Pierre Lyautey, Bulletin de renseignement n°308 édité par le haut-commissariat entre le 20 et 23 février 1922.

¹⁰² Bernard DESTREMAU, *op. cit.*, p. 165.

¹⁰³ *Le Temps*, « Dans le Levant – le général Weygand en Palestine », 18 novembre 1924.

« Elle dispose pour l'appliquer, en dehors des grands Coloniaux qui fournissent le personnel dirigeant à Londres ou les Hauts-Commissaires, comme les Winston Churchill, les Percy Cox, les Woodrow Wilson, les Lorains, les Herbert Samuel et qui en sont les animateurs, d'une foule d'agents actifs, connaissant les langues des pays dans lesquels ils ont vécu longuement avec l'assurance d'y trouver une carrière, d'autant plus dangereux et remuants qu'ils travaillent en toute liberté dans un cadre bien tracé et que Londres ne connaît le plus souvent leurs agissements qu'au moment d'en récolter les fruits ; tels sont les miss Bell, T.E Lawrence, Philby, Kisch, etc. que l'on voit apparaître dans la mise en œuvre des touches du multiple clavier de la politique britannique, qu'elles s'appellent la confédération arabe, le wahhabisme, le sionisme etc ... ou d'un personnel inquiétant de consuls, spécialistes d'un intérimat opportun, que l'on trouve comme par hasard en fonctions de suppléance à Téhéran au moment où se déroule une révolution de palais à Alep, au moment où se découvre un complot turc, à Damas au moment où il s'agit de débaucher des personnes syriennes aigries pour en faire des agents britanniques à Beyrouth au moment où se pose la question du khalifat et où Hussein intrigue à Amman aux frontières de Syrie. »¹⁰⁴

De même, comme Henri Gouraud, Maxime Weygand affirme que les Britanniques ne protègent pas les intérêts de la France en accueillant tous les ennemis du mandat et en faisant espérer un retour du trône syrien à la famille hachémite :

« Tous les chefs du parti arabe en Syrie sont en relations avec l'Angleterre. Expulsés de Syrie, ils trouvent bon accueil en Palestine et en Transjordanie. Pendant toute la première partie de l'année 1924 les princes de la famille hachémite annoncent que le trône de Damas sera donné à l'un d'eux ; Nouri Saïd pacha, ministre de la guerre en Irak, déclare à Fayçal que le succès est certain. M. Philby, ex-représentant britannique à Amman, dans une conférence donnée le 5 juin à Londres à l'Assemblée du proche et moyen Orient préconise la formation d'une grande Syrie unie à la Palestine

¹⁰⁴ SHD, 7 N 4186, Fonds État-Major, Télégramme du général Weygand à Édouard Herriot, le 10 novembre 1924.

et à la Transjordanie sous le sceptre de l'émir Ali, fils aîné du roi Hussein et son successeur naturel au khalifat. »¹⁰⁵

Enfin, le Haut-Commissaire n'hésite pas à remettre en cause la politique mandataire britannique qui ressemble davantage à une forme de protectorat ou de colonisation visant à protéger avant tout les intérêts asiatiques de l'empire britannique :

« La conclusion du traité anglo-irakien, en transformant le mandat britannique en un protectorat déguisé, a instauré l'emprise stratégique, politique et économique de l'Angleterre sur la Mésopotamie et la route terrestre des Indes, car par-là elle s'affranchit de l'égalité qui nous est imposée en matière de concession. Seule l'Angleterre mène une politique active. Elle a l'initiative des événements. Elle crée aux abords de l'Inde des États médiatisés, ou maintient une anarchie qui écarte les influences étrangères. Les États en question sont, en réalité soumis à sa tutelle administrative. Un seul obstacle subsiste à sa domination absolue : la Syrie. Il nous faut donc absorber la Syrie : par une politique arabe et par une politique musulmane. Nous n'avons fait jusqu'ici que de la défensive. Le moment est propice pour sortir de la passivité. Un plan de politique française active en Syrie et en Orient peut donc être établi et suivi. »¹⁰⁶

On peut constater que le général Maxime Weygand a une certaine vision diplomatique de l'Orient et qu'il connaît parfaitement les ressorts de la région, comme l'atteste sa longue note du 10 novembre 1924 à Édouard Herriot. Ainsi, il est en faveur d'une relation forte avec la Grande-Bretagne tout en sachant que ces derniers ont des intérêts parfois contraires à ceux de la France. Son départ précipité met fin à sa stratégie diplomatique visant à centraliser le mandat français en Orient.

- *Maurice Sarrail : tous les maux viennent de Londres*

Dans sa carrière militaire, Maurice Sarrail a eu des différends avec les Britanniques, par exemple lors de l'offensive de Salonique. Et, comme avec les Chérifiens, le Haut-Commissaire s'abrite derrière les Britanniques pour cacher ses faiblesses notamment lors de la crise syrienne.

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ *Ibid.*

Déjà avant la crise, Maurice Sarrail critiquait les actions des Anglais qui visaient à fragiliser la présence française. En effet, lors de la visite en Orient de lord Arthur Balfour, auteur de la déclaration en faveur du sionisme, l'ancien secrétaire d'État britannique décide de se rendre à Damas. La diplomatie française déconseille ce voyage en raison du mécontentement des Arabes à propos de la politique sioniste. En effet, lors de son arrivée, de nombreuses banderoles affichent des messages tels que « la Palestine est aux Arabes et les pays arabes sont aux Arabes »¹⁰⁷. À travers la critique de la politique sioniste, la France est aussi visée par les plaintes des Arabes. Les manifestations contre la venue de Arthur Balfour dégénèrent et se transforment en émeutes. Pour Maurice Sarrail, sa visite est une volonté des Britanniques de montrer leur supériorité¹⁰⁸.

Cependant, à l'été 1925, dans un premier temps, le haut-commissariat britannique soutient la France. Le 22 août 1925, Sultan el Attrache écrit une lettre au colonel Kocs afin de demander son aide lors de la révolte contre le mandataire français :

« Étant donné le traitement que les Français ont employé contre nous et qui a consisté à violer l'honneur de nos femmes et à piller nos biens, nous nous sommes soulevés pour défendre nos droits. Étant donné les anciens bienfaits de la Grande-Bretagne à notre égard depuis 1860, étant donné que nous reconnaissons devoir l'existence des Druzes à l'aide de la Grande-Bretagne, étant donné que nous attendons de vos avions et de vos forces qui sont sur la frontière certains secours, nous venons par la présente vous demander de nous permettre de hisser le drapeau anglais sur Damas. Nous vous demandons de nous aider non par argent et par hommes, mais par des conseils. »¹⁰⁹

L'Anglais ne peut pas répondre positivement puisque la Grande-Bretagne ne peut les aider en allant à l'encontre d'un allié. Si les Druzes ont des plaintes pas répondre favorablement, ils doivent se tourner vers la Société des Nations. Cependant, le bombardement de Damas effraie la diplomatie britannique. Le 23 octobre, l'ambassadeur de France à Londres à formuler la réaction du Premier ministre Chamberlain à la suite des violences damasquines :

¹⁰⁷ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 224-226.

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, *op. cit.*, Document 363, Lettre de Sultan el Attrache à M. Kocs, délégué britannique à Amman, le 20 août 1925, p. 724-725.

« Une bande peu nombreuse a réussi à pénétrer dans la ville où elle a été renforcée par quelques habitants. Un peu de trouble et de pillage. Les autorités françaises ont perdu la tête, elles ont immédiatement évacué la ville et procédé à un bombardement, qui a duré deux jours. Les femmes et les enfants avaient été évacués avant le bombardement. Les mêmes mesures de protection n'avaient pas été prises pour les ressortissants britanniques et le Consul d'Angleterre n'avait même pas été prévenu des décisions prises. La colonie britannique n'a heureusement pas subi de pertes, les indigènes ne l'ont pas molestée et le seul danger qu'elle ait couru provenait du bombardement par l'artillerie française. »¹¹⁰

De même, le consul Smart accuse les Français d'avoir mis en danger les ressortissants étrangers. Pour le Haut-Commissaire, Smart ferait preuve de mauvaise foi quant aux véritables intentions françaises puisqu'il indique que trois Britanniques ont été tués dans les bombardements, ce qui est faux selon Maurice Sarrail¹¹¹. De même, Gamelin indique qu'un député de Damas affirme que le consul britannique lui a demandé de mener des manifestations en faveur d'un mandat britannique en Syrie¹¹². Parallèlement, la presse anglaise s'en prend à Maurice Sarrail à la suite de sa réaction violente. Malgré les événements, Maurice Sarrail reste convaincu que l'origine des violences est chérifienne et que la révolte a été soutenue par les Britanniques. Or, comme nous l'avons étudié à trois reprises, le haut-commissariat n'a pas cessé de faire preuve de suffisance conduisant à une généralisation du conflit en Syrie. L'ouvrage de Coblenz, *Le Silence de Maurice Sarrail*, est une défense de la politique du Haut-Commissaire : il affirme que toutes les fautes de Maurice Sarrail sont de la responsabilité d'une tierce personne, souvent opposée à sa politique.

¹¹⁰ AN, 313 AP 248, Fonds privé Paul Painlevé, Télégramme de Fleuriau, ambassadeur français à Londres au Département des Affaires étrangères, le 23 octobre 1925.

¹¹¹ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 269.

¹¹² *Ibid.*, p. 272-273.

Le Proche-Orient n'est pas un « long fleuve tranquille », les généraux doivent s'adapter sans cesse à leur territoire et à leurs populations. Par conséquent, la politique d'Henri Gouraud vis-à-vis des congrégations, des Britanniques ou des Hachémites évoluent en fonction des événements. On peut ainsi affirmer qu'il n'y a pas véritablement d'alliances au Moyen-Orient mais davantage de partenariats de circonstance. C'est en cela qu'il faut observer une certaine continuité dans les relations du haut-commissariat avec les autres acteurs du Levant. Cette continuité doit s'observer sous deux prismes :

Les généraux défendent avant tout les intérêts de la France. Cette théorie était déjà développée dans la relation avec les Maronites mais s'affirment aussi avec d'autres alliés : le haut-commissariat soutient le développement scolaire des congrégations mais cherche à les exclure de la vie politique. Toutefois, la réciproque fonctionne également : les congrégations ou les Anglais cherchent à défendre leur intérêt en coopérant périodiquement avec le mandataire français, tout en les combattant.

Les trois Hauts-Commissaires souffrent du symptôme du passé : c'est-à-dire que les mauvaises relations avec les Britanniques ou les Chérifiens après la guerre conduisent les généraux à redouter les mauvaises intentions des anciens adversaires. Ainsi, le couronnement de Fayçal en Mésopotamie est perçu comme une provocation et la crise de 1925 serait organisée en amont par les Britanniques.

Cependant, ce qui semble important dans notre propos est d'affirmer qu'aucun des trois hommes et leur administration a de véritable stratégie diplomatique en Orient. Tous avancent par tâtonnement en fonction des événements, ce qui ne semble pas être le cas de la Grande-Bretagne. Maxime Weygand fait figure d'exception puisque dans un courrier au président du Conseil Édouard Herriot en novembre 1924, il affirme en plusieurs points un plan diplomatique pour permettre d'installer durablement la France au Levant. Mais sa stratégie ne voit jamais le jour en raison de la volonté gouvernemental de le rappeler.

Chapitre II : En quoi la politique française en Orient dépend de facteurs exogènes entre 1919 et 1925 ?

Le Haut-Commissaire est-il l'unique décideur du mandat ? Bien entendu non. On a vu dans les deux premières parties que le gouvernement a une certaine influence dans la prise de décision ainsi que dans la stratégie politique. De même, la métropole et l'opinion publique pèsent sur la politique mandataire. De plus, le mandat étant sous la responsabilité directe de la Société des Nations, le haut-commissariat doit rendre des comptes à l'organisation multinationale. On peut voir que la politique mandataire dépend d'acteurs extérieurs à la région.

Cependant, il est intéressant d'étudier à quel niveau s'exerce cette influence et comment elle évolue entre 1919 et 1925. La société et la sphère politique de la métropole peut parfois s'ingérer dans les décisions du Haut-Commissariat qui doit en tenir compte. Quant aux gouvernements, ils s'invitent plus ou moins ouvertement dans sa politique.

A. Relations entre le haut-commissariat et la politique française : Paris décide, Beyrouth exécute ?

Entre 1919 et 1925, la société française est peu enthousiaste pour le Levant. Parfois, elle s'émeut lors de tragiques épisodes, elle rêve aussi autour des œuvres de Maurice Barrès ou de Pierre Benoît. Mais globalement, la politique du haut-commissariat n'est pas suivie par les citoyens français. Il n'en est pas de même de la sphère politique française, les débats sur la région sont nombreux et leurs incidences importantes ; incidences directes et indirectes via les décisions du pouvoir exécutif. Les gouvernements agissent directement sur la politique du Haut-Commissariat et sur le Levant et certaines décisions au Levant ne peuvent pas être prises sans l'aval de Paris. Par exemple la territorialisation du Levant en 1920 devait être approuvée par le gouvernement Millerand. Le haut-commissariat est donc téléguidé par le pouvoir politique français. Cependant, les événements en provenance du Levant et du Haut-commissariat peuvent-ils influencer la politique française ?

- *Henri Gouraud : des affrontements réguliers avec Paris devenus problématiques à partir de 1922 ?*

Henri Gouraud n'est pas un homme politique et n'a jamais pris parti dans les débats politiques. Cependant, sa carrière a subi les effets de la politique française : sa nomination au Maroc entre décembre 1916 et mars 1917 à la place du maréchal Lyautey, devenu ministre de la Guerre. Une fois au Levant, Henri Gouraud est directement sous l'influence des débats politiques. Sa nomination ainsi que celle de Robert de Caix, est un moyen électoraliste pour Clemenceau, lors de la campagne présidentielle de 1920, pour séduire le parti colonial. De plus, comme nous l'avons évoqué dans la seconde partie, après son installation, Henri Gouraud décide d'envahir militairement la vallée de la Bekaa afin de lutter contre les forces chérifiennes hostiles et protéger les éléments chrétiens de la région. Cependant, le 27 novembre 1919, le président du Conseil lui demande de se retirer afin d'éviter de potentiels incidents avec les Chérifiens¹. Pour Henri Gouraud, cette décision n'est pas justifiée puisque les populations locales soutiennent la présence française², et quitter la région peut être perçu comme un abandon des chrétiens. Néanmoins, il obéit au président du Conseil en évacuant les troupes françaises. Le Haut-Commissaire doit se soumettre aux ordres de Paris, quel que soit leurs justifications et les conséquences.

¹ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *op. cit.*, Télégramme de Georges Clemenceau à Henri Gouraud, le 27 novembre 1919, p. 279-282.

² *Ibid.*, Télégramme d'Henri Gouraud à Georges Clemenceau, le 29 novembre 1919.

Toutefois, quelques mois plus tard, après le remplacement de Georges Clemenceau par Alexandre Millerand, le gouvernement souhaite alléger les compétences du Haut-Commissaire en séparant les fonctions militaires et politiques. Le président du Conseil demande à Henri Gouraud d'occuper la partie administrative et de se délester du commandement des troupes du Levant. Le Haut-Commissaire, comme en novembre 1919, s'oppose de manière virulente à cette demande qui réduit son pouvoir et celui du haut-commissariat³. Il écrit alors, le 23 mai 1920, au Département des Affaires étrangères, sa désapprobation :

« Le Haut-Commissaire, (dépend)ant des Affaires étrangères, assisté de son secrétaire général, disposant des moyens et des renseignements politiques par les officiers des services administratifs et les fonctionnaires locaux, de l'autre, le commandant des troupes, dépendant du ministre de la Guerre, sans contact avec les populations. Toute l'histoire de nos campagnes et de nos occupations d'outre-mer, proteste contre une pareille conception qui instituerait en Syrie le régime qui a échoué à Madagascar (avant) le général Gallieni et, au Maroc, avant le général Lyautey. »⁴

Henri Gouraud, par cette réponse, démontre que la réussite de sa mission passe par une bonne connaissance du terrain qui ne peut pas s'obtenir si la maîtrise de la fonction administrative n'est pas conjuguée aux actions militaires. Il menace le gouvernement de cesser ses fonctions au Levant, s'il ne revient pas sur sa nouvelle organisation du haut-commissariat. Contrairement à novembre 1919, Alexandre Millerand cède. On peut voir dans les deux situations des points communs : dans les deux cas, le gouvernement donne un ordre entraînant des conséquences directes dans la politique française au Levant. Cependant, en mai 1920, le gouvernement décide de faire machine arrière alors que Georges Clemenceau maintient son ordre. Cela peut s'expliquer par le degré d'importance dans la politique étrangère française : dans le premier cas, Georges Clemenceau négocie un traité de paix avec les Hachémites permettant l'installation définitive de la France alors que dans le second cas, la réorganisation est seulement interne et n'a aucune conséquence directe pour la présence française. Ainsi, le gouvernement est prêt à négocier seulement sur

³ Philippe GOURAUD, *op. cit.*, p. 57-59.

⁴ AN, 470 AP 60, Fonds privé Alexandre Millerand, Télégramme d'Henri Gouraud aux Affaires étrangères, le 23 mai 1920.

des aspects techniques. La politique régionale du mandat française est directement décidée à Paris. Le Haut-Commissaire n'a pas vocation à revenir dessus. Pour simplifier, le gouvernement décide sur les sujets importants et laisse au Haut-Commissaire la charge de gérer les questions quotidiens et administratives. On note aussi que le Haut-Commissaire est sous l'influence directe du président du Conseil, souvent ministre des Affaires étrangères. Le ministère de la Guerre a peu d'influence politique dans le mandat au Levant.

Le gouvernement impose ainsi la politique générale du Levant et notamment le budget. Ce serpent de mer suit Henri Gouraud jusqu'à sa démission en 1923. En effet, dès les premiers mois du mandat, le nombre d'hommes est en baisse par rapport à l'année précédente : entre novembre 1919, remplacement des troupes britanniques, et février 1920, le gouvernement a rappelé environ 6 000 hommes en France⁵. Ce rappel se fait en dépit des risques militaires : actes hostiles chérifiens, pression kémaliste au nord mais aussi présence britannique au sud. Cependant, le gouvernement souhaite permettre à Henri Gouraud d'obtenir les troupes nécessaires pour répondre aux violences à ses frontières. Alexandre Millerand affirme, à la Chambre, l'importance pour la France de s'installer dans la région : « La France, alliée à la Syrie par tant de souvenirs et de traditions, n'a pas le droit de compromettre sa position dans le monde sans renier sa situation de grande puissance méditerranéenne, de grande puissance musulmane, d'abandonner la Syrie ! »⁶ Le soutien gouvernemental est ainsi indispensable puisque le haut-commissariat reçoit les troupes nécessaires pour mener la bataille de Khan Mayssaloun à l'été 1920. Néanmoins, en novembre 1920, lors de l'établissement du budget de l'année suivante, le Parlement souhaite diminuer le nombre d'hommes au Levant ainsi que le budget du haut-commissariat. Depuis Paris, Henri Gouraud organise une campagne en faveur de moyens en Orient, en vain :

« Je fais depuis un mois la même conférence que je peux résumer ainsi : évacuation de la Syrie-Cilicie, [amenant] de lamentables conséquences, non seulement dans l'Orient, mais dans notre domaine africain ; d'ailleurs personne ne la propose fermement. Comprimer le budget de plusieurs centaines de millions, c'est diminuer d'autant les troupes, c'est-à-dire retomber dans les douloureux événements de Marache, d'Ourfa, d'Aïntab,

⁵ SHD, 7 N 4186, Fonds État-Major de l'armée, Télégramme du ministre de la Guerre au président du Conseil, le 8 février 1920.

⁶ Henri de WAILLY, *op. cit.*, p. 124.

dus à l'insuffisance des effets d'alors, qui ont déterminé précisément l'envoi des effectifs actuels que la situation présente rend à peine adéquats. »⁷

La politique française fragilise ainsi la mission du haut-commissariat en proposant des baisses budgétaires : Henri Gouraud commence un combat qui mène à sa perte.

En effet, la chute des Hachémites conduit les gouvernements à vouloir diminuer les frais du haut-commissariat. Par conséquent, le plus gros danger militaire semble disparaître. D'autant plus que les négociations avec les Kémalistes aboutissent à une entente pacifique. Ainsi, les crédits militaires passent de 564 millions de francs en 1920 à seulement 400 en 1922 tandis que les crédits civils s'effondrent de 185 millions de francs en 1920 à 50 en 1922⁸. Le Parlement semble déterminé à réduire les dépenses du haut-commissariat. Il est vrai que le nombre de fonctionnaires au Levant est important. Surtout, le mandat, contrairement à un protectorat ou à une simple colonie, n'a pas vocation à rester définitivement sous influence française. Ainsi, le Levant paraît être une source de dépense infinie sans pour autant offrir de retours financiers à moyen terme. Le sénateur Charles Jonnart attaque l'organisation du haut-commissariat : il indique que, contrairement à la définition du mandat, les fonctionnaires français occupent des places de chef de service dans l'administration mandataire⁹. Heureusement pour le haut-commissariat, le nouveau gouvernement Aristide Briand est favorable à sa politique. Ainsi, le président du Conseil s'emploie à conserver le budget nécessaire pour assurer la présence française au Levant. Selon lui, il est indispensable que la France occupe ce territoire pour éviter qu'il soit occupé par une autre puissance¹⁰. C'est donc une question d'influence géopolitique, ce positionnement demande des fonds que la France doit accepter :

« Lorsqu'ont été réalisés, monsieur Bérard, les accords de 1916, à l'un des moments les plus tragiques de la guerre, à l'heure où les angoisses de Verdun pouvaient peut-être faire excuser le Gouvernement de n'en avoir pas d'autres, lorsque s'est posé le problème de l'Asie Mineure, du partage possible de la Turquie, malgré l'heure critique que nous traversons,

⁷ Philippe GOURAUD, *op. cit.*, p. 85-86.

⁸ Abbé E. WETTERLÉ, *op. cit.*, p. 107.

⁹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, *op. cit.*, Document 42, Note de Charles Jonnart au Département des Affaires étrangères, le 17 avril 1921, p. 148-149.

¹⁰ Philippe GOURAUD, *op. cit.*, p. 142-143.

j'ai pensé que je ne pouvais pas me désintéresser du problème de l'Asie. Oui, en effet, la question pouvait être engagée de plusieurs manières.

Des gages en vue de la paix pour la faciliter, la rendre productive, mais aussi des positions pour l'avenir, conformes au passé de la France, à ses traditions, à son autorité sur certaines régions, autorité chèrement acquise par combien de sacrifices et qu'elle n'aurait pas pu abandonner sans diminuer cruellement le prestige de notre pays. Nécessité aussi pour nous d'avoir dans la Méditerranée une place qui ne soit pas de second plan, une place qui, sans inquiéter d'autres nations voisines, des nations sœurs et qui ont combattu à nos côtés, soit tout de même la place à laquelle nous avons droit. Oui bien des choses obtenues par l'accord de 1916 ont disparu ... c'est un fait ! »¹¹

Henri Gouraud rappelle que les menaces militaires sont encore importantes dans la région et que le Levant n'est pas, comme le Maroc, une colonie ancienne¹². Cela indique donc que les dépenses sont importants afin de conduire à une administration efficace. La propagande en faveur du mandat est active à Paris puisqu'Alexandre Millerand, président de la République, Aristide Briand, président du Conseil et également Philippe Berthelot défendent le budget levantin. Henri Gouraud déclare à Robert de Caix sa satisfaction en août 1921 : « Je suis enchanté de vos premières démarches. Je vois d'ici la différence des entretiens que vous avez eus avec Monsieur Alexandre Millerand et Monsieur Aristide Briand : question de tempérament. Mais, si nous avons le Président de la République pour nous, si, derrière Monsieur Aristide Briand, nous avons notre ami Philippe Berthelot ; - et je vous prie de lui dire à nouveau combien je suis heureux qu'il ait triomphé de l'hostilité [...]. »¹³ Pourtant, le Parlement n'accorde que 20 000 hommes au Commandement du Levant, contre les 50 000 demandés par Henri Gouraud et le gouvernement, à comparer aux 120 000 présents en 1920¹⁴. Le Haut-Commissaire, déçu, menace Alexandre Millerand et Aristide Briand de donner sa démission si les crédits militaires s'avèrent aussi médiocres. Il ne veut pas être

¹¹ *Ibid.*

¹² MAE, 399 PAAP 177, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre d'Henri Gouraud au colonel Pettelat en mission à Paris, le 31 août 1921.

¹³ MAE, 399 PAAP 143, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre d'Henri Gouraud à Robert de Caix, le 29 août 1921.

¹⁴ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III), op. cit.*, Document 86, Télégramme d'Henri Gouraud à Louis Barthou, ministre de la Guerre, le 6 septembre 1921, p. 227.

le « liquidateur de la faillite de la France dans le Levant »¹⁵, en raison des faibles moyens compromettant les réponses militaires aux attaques kémalistes ou chérifiennes. Robert de Caix est d'accord avec les arguments du Haut-Commissaire et indique sa désapprobation :

« Je ne sache pas encore que les 50 millions soient votés car le radio a été très laconique et s'il nous a parlé d'une majorité pour M. BRIAND nous ne savons pas exactement la valeur du vote. J'ignore si vos idées ont changé et si vous êtes disposé à accepter moins de 50 millions. Je crois que si nous le faisons, dans ce pays où la situation est singulièrement difficile et où notre impécuniosité nous met dans un état trop inférieur à ce qu'on attendait de nous et aussi à ce que nos rivaux peuvent faire, nous nous mettrons devant des difficultés impossibles. Vous avez assez d'autorité pour mettre votre épée dans la balance et je sais bien que si j'étais à votre place j'y mettrais au moins mon porte-plume, qui évidemment a infiniment moins de prestige et de poids. Plus je vais, plus je suis convaincu au ton des gens d'ici que s'il faut être très ferme avec eux et maintenir toutes les décisions qu'on a prises, il ne faut pas prendre ces décisions dans un sens contraire à l'esprit du mandat et au système de l'organisation que nous avons commencé à arrêter. Or, le fait de faire payer les fonctionnaires de la tutelle par le pupille me paraît être en contradiction avec tout le régime que nous devons suivre ici et je suis de plus en plus convaincu de la nécessité, que vous m'avez d'ailleurs déclaré avant de partir, de ne pas accepter un système pareil pour l'économie de quelques millions qui en résulterait. »¹⁶

Cependant, le haut-commissariat peut compter sur des appuis politiques notamment celui d'Aristide Briand qui, lors des débats parlementaires, invite Henri Gouraud à prendre place à la Chambre¹⁷. Le président du Conseil démontre sa loyauté et son courage pour affirmer l'importance de lui accorder les crédits nécessaires : « Ah, Monsieur Delahaie, il vous est facile de régler ces combats de votre place ! Voilà un homme, qui connaît mieux que vous la question, qui ne règle pas les questions avec un discours ou une interruption, qui a connu

¹⁵ MAE, 399 PAAP 144, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre d'Henri Gouraud à Robert de Caix, le 26 décembre 1921.

¹⁶ *Ibid.*, Lettre de Robert de Caix à Henri Gouraud, le 31 décembre 1921.

¹⁷ Philippe GOURAUD, *op. cit.*, p. 144-145.

la situation, qui a joué un grand rôle dans la Grande Guerre, qui y a laissé une partie de son corps, qui l'a laissée avec enthousiasme, sans amertume ; demandez-lui donc, à ce soldat, quelles pensées pouvaient lui inspirer les hostilités inutiles qui jetaient par terre des petits soldats français, si loin de leur pays ! »¹⁸ Par l'influence du gouvernement, Henri Gouraud obtient donc les troupes nécessaires le 31 décembre 1921 mais après une longue bataille politique. Ainsi, si le Haut-Commissaire n'a pas vocation à faire de la politique, il en subit les effets. En effet, le budget de 1921 risque de ne pas être renouvelé après la nomination de Raymond Poincaré en janvier 1922.

Poincaré change de cap diplomatique : le nouveau président du Conseil souhaite obtenir les réparations financières allemandes prévues par le Traité de Versailles du 28 juin 1919¹⁹. Cependant, en attendant d'obtenir l'argent, il impose une politique d'austérité pour espérer sauver le franc. Ainsi, Poincaré demande au haut-commissariat au Levant de diminuer son budget puisque les risques militaires paraissent désormais faibles :

« Nous aurons [...] à nous concerter avec l'Italie et l'Angleterre pour essayer de prévenir en Orient une reprise des hostilités entre les Turcs et les Grecs, pour réaliser, en accord avec nos Alliés, le bénéfice de la Convention d'Angora et pour ramener enfin la tranquillité aux portes de l'Europe. Nous pourrions ainsi exercer plus librement notre mandat en Syrie, sans dépenses excessives et pour le bien des populations qui ont été, de tout temps, les fidèles amis de la France. »²⁰

Le président du Conseil justifie cette démarche également par la nature du mandat qui impose au haut-commissariat d'amener les locaux à administrer les services et aux États levantins de payer leurs frais militaires. On retrouve les arguments parlementaires utilisés en 1920 et en 1921 dans le discours du nouveau chef du gouvernement. Henri Gouraud sait qu'il doit faire des concessions pour défendre son mandat :

« On peut dire que dans la région frontière qui va de la mer à Alep, l'accord d'Angora a mis six mois à donner les effets attendus, c'est la preuve évidente que les nombreuses bandes qui ont si longtemps troublé la sécurité, interdit l'agriculture, le commerce et la levée des impôts, étaient le fait de la propagande des Turcs. Or, à l'heure actuelle, il se rassemble des bandes

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Pierre LYAUTEY, *Gouraud, op. cit.*, p. 220-221.

²⁰ Philippe GOURAUD, *op. cit.*, p. 147.

dont l'objectif avoué est la région de Mossoul... Il est évident qu'il sera difficile d'empêcher l'action de ces bandes de s'étendre à la région de Mandat français. La conclusion est que nous n'aurons une paix assurée en Syrie que lorsque la Turquie aura obtenu de la France et de ses alliés, une paix satisfaisant ses buts nationaux. Dans ces conditions, j'estime impossible de réduire à vingt mille hommes l'effectif de l'Armée du Levant. »²¹

Malgré ce qu'il dit être impossible, soit réduire les troupes, Henri Gouraud accepte une diminution de 15 000 hommes au Levant, l'effectif passant ainsi de 50 000 à 35 000²². De plus, le budget du haut-commissariat est divisé par deux²³. L'administration mandataire cherche ainsi à trouver des économies sans remettre en cause sa présence :

Tableau 14 : économies budgétaires proposées par le haut-commissariat au gouvernement Poincaré en 1922²⁴

		1921	1922	Différences
Haut-Commissariat	Service central	12 868 400	11 850 900	1 009 500
	Délégations dans les États et postes extérieurs	7 714 900	6 230 900	1 484 000
Renseignements et propagande		10 000 000	8 250 000	1 750 000
Œuvres françaises dans le Levant	Instruction publique	10 000 000	7 356 008	2 644 000
	Assistance	10 940 000	3 600 000	5 310 000
		51 493	39 293 808	12 197 500

Le haut-commissariat peut réduire ses charges en supprimant environ 48 postes de fonctionnaires ainsi qu'en réduisant les indemnités militaires. Ce n'est toutefois pas suffisant. Henri Gouraud subit les effets d'un remaniement politique au sein du gouvernement français puisque le Département des Affaires étrangères ne lui est plus favorable : en effet, Philippe Berthelot est remplacé par Emmanuel Perretti de la Rocca²⁵. Ce dernier est opposé à la politique mandataire selon Henri Gouraud : « Ce vieil ennemi de la Syrie a vivement manifesté ses sentiments au cours d'une visite que lui a faite hier le Lieutenant-Colonel

²¹ Pierre LYAUTEY, *Gouraud, op. cit.*, p. 221.

²² Philippe GOURAUD, *op. cit.*, p. 176.

²³ SHD, 1 K 247 36, Fonds privé Pierre Lyautey, Budget du Haut-Commissariat de la République française en Syrie et au Liban, 1922.

²⁴ *Ibid.*,

²⁵ MAE, 399 PAAP 144, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre d'Henri Gouraud à Robert de Caix, le 4 janvier 1922.

Georges Catroux. Il s'est étonné que les Chambres aient consenti les 50 millions, a dit que les dits millions étaient donnés au Général Gouraud et non pas à la Syrie et s'est plaint avec aigreur de n'avoir jamais été tenu au courant des rapports venant de Syrie et de notre budget de 50 millions ; il a conclu que la Syrie était fort mal administrée, a fait les comparaisons les plus désagréables et les plus injustes avec le Maroc et la Tunisie, etc. »²⁶ Pour Henri Gouraud, cela devient impossible de gouverner le Levant sans avoir les moyens nécessaires. Il écrit alors une longue lettre à Poincaré, le 26 avril 1922, pour expliquer que les dangers militaires et politiques impliquent un budget minimum, sans quoi Henri Gouraud demande à être rappelé :

« Mais ce n'est pas là le seul côté de la question. Étant donné le vent d'indépendance qui souffle en Orient, l'exemple de l'Égypte, la haute idée que les Syriens ont d'eux-mêmes et leur attachement à l'argent, il est impossible de mettre au compte des États les 23 à 24 millions que l'exécution de votre télégramme m'obligerait, dans l'organisation actuelle du mandat, de leur repasser. [...]

La situation politique m'apparaît aujourd'hui ainsi. Au Grand Liban, les chrétiens, difficiles, enfants gâtés, habitués à une justice boitant et à une mauvaise administration, mais fidèles par atavisme et par peur des musulmans et cessant vite leurs récriminations pour apprécier la sécurité que notre présence leur garantit dès que le danger musulman paraît les menacer comme hier l'assassinat du directeur de l'Intérieur, les musulmans bien que travaillés dans l'ombre par la propagande chérifienne, comme l'a révélé l'enquête, sont en majorité corrects en raison de notre politique impartiale dont ils bénéficient.

[...] Si cependant la situation financière est telle qu'il faut se résigner à cette solution, je demande à Votre Excellence de me le dire, afin que d'ici la fin de l'année j'oriente ma politique dans ce sens ; je suis obligé de

²⁶ *Ibid.*

décliner d'avance toute responsabilité dans l'application d'une politique qui m'apparaît comme contraire aux intérêts français dans le Levant. »²⁷

Le Haut-Commissaire affirme en effet que la situation régionale ne permet pas une telle réduction des crédits : l'indépendance égyptienne peut conduire à des révoltes au Levant. Même au sein du Liban les chrétiens peuvent obliger le haut-commissariat à prendre les moyens nécessaires. Or, si les crédits venaient en effet à diminuer les moyens français, cela peut être interprété comme un abandon par les alliés de la France et comme une opportunité pour ses opposants pour demander leur indépendance. C'est pourquoi, même si Henri Gouraud est conscient de l'importance de réduire les frais, il lui paraît impossible de gouverner le Levant avec une austérité forte. En réalité, l'intention du président du Conseil est de transformer le haut-commissariat en une grande ambassade, c'est loin de l'idée que s'en fait Henri Gouraud²⁸. L'objectif est de faire gagner à la France environ huit millions et demi de francs. Pour atteindre cet objectif, la mutualisation des moyens est proposée. Cela passe par la réunion des services de renseignements de Beyrouth, de Constantinople, de Jérusalem et du Caire. Également, le nombre des conseillers auprès des États chargés de faire remonter les informations au Haut-Commissaire est réduit à huit²⁹.

D'autant plus, que Raymond Poincaré est certain que la réduction du nombre d'hommes au Levant, favorise une meilleure application des préconisations du mandat : « L'application que vous envisagez sous une forme de plus en plus libérale de notre mandat, en donnant aux éléments locaux une plus grande part dans l'administration et dans les responsabilités, leur fera mieux sentir la valeur de notre assistance, et les satisfaction qu'ils y trouveront leur rendront moins lourdes les charges financières qu'il est de toute justice que la Syrie supporte elle-même. »³⁰ Ainsi, les critiques des uns et les encouragements des autres se rejoignent autour d'un projet étatique commun : « En ce qui concerne le Liban au sujet duquel des soutiens anciens de notre politique font actuellement entendre de vives doléances, il y aurait peut-être lieu de tenir compte de certaines des critiques formulées au sujet de la loi électorale et des pouvoirs du Conseil représentatif et d'envisager la substitution prochaine

²⁷ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, op. cit., Document 159, Télégramme d'Henri Gouraud à Raymond Poincaré, le 26 avril 1922, p. 341-344.

²⁸ MAE, 399 PAAP 145, Fonds privé Henri Gouraud, Note pour le général Gouraud de Robert de Caix, le 2 mai 1922.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, op. cit., Document 161, Télégramme de Raymond Poincaré à Henri Gouraud, le 3 mai 1922, p. 345-347.

d'un gouverneur indigène à un gouverneur français. »³¹ Surtout, le président du Conseil affirme que le Levant n'apporte aucun avantage économique, il convient ainsi de réduire les frais : « D'un point de vue général dépassant l'aspect strictement financier de la question, notre action dans les pays de mandat doit être proportionnée à nos intérêts, notre situation doit y reposer sur notre assistance politique et administrative plus que sur l'importance de nos moyens financiers et militaires. »³²

Cependant, la réalité perçue par le gouvernement est contraire à celle d'Henri Gouraud depuis Beyrouth. Ainsi, le Conseil représentatif libanais n'accepte pas la politique financière de Raymond Poincaré et affirme lors d'une séance son opposition :

« La dernière Séance du Conseil Représentatif était consacrée au vote d'un vœu tendant à faire engager par le Gouvernement du Grand-Liban, sous forme d'accord entre lui et le Haut-Commissariat, les fonctionnaires que les réductions de crédits annoncées et l'exécution des instructions de Votre Excellence ne permettent plus de laisser à la charge de la Puissance mandataire. Telle aurait été la solution libérale envisagée. Or le vote n'a été obtenu que péniblement par 13 voix contre 11, après une séance tumultueuse où la surenchère a amené le leader du groupe maronite, notre vieux soutien, jusqu'à dire que les clauses du mandat qui ont été imposées par la Société des Nations, méconnaissent les aspirations du Liban, étaient en opposition avec les déclarations des hommes d'État de la Puissance Mandataire et ne sauraient donner satisfaction au Liban. »³³

Or, pour le Haut-Commissaire ce genre de problèmes est évité avec un nombre suffisant d'agents pouvant rassurer les alliés et faire taire les opposants. Cependant, le choix de Poincaré paraît définitif, Henri Gouraud indique alors sa volonté d'être rappelé à Paris puis annonce à Robert de Caix qu'il compte faire part de son départ prochain aux Libanais lors de la visite de la mission économique Lenail³⁴. Le 16 octobre, dans un télégramme, le Haut-Commissaire fait part de sa décision définitive de mettre un terme à sa mission à Raymond Poincaré :

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

³³ MAE, 399 PAAP 132, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre d'Henri Gouraud à Raymond Poincaré, le 17 août 1922.

³⁴ MAE, 399 PAAP 146, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre d'Henri Gouraud à Robert de Caix, le 22 septembre 1922.

« Je me suis trop attaché à un pays où j'ai connu les heures difficiles que Votre Excellence n'a pas oubliées et dont j'ai pu faire sortir victorieux le prestige de la France, je suis trop lié par ces trois années de confiante collaboration aux Syriens et Libanais pour ne pas désirer ardemment dans l'intérêt de mon pays que tout soit fait pour maintenir ici autorité morale du Haut-Commissaire et pour que populations travaillées par propagande hostile aient sentiment continuité des vues et de l'appui de la France.

Aussi ai-je été reconnaissant à Votre Excellence d'approuver maintien de Monsieur de Caix pour assurer intérim sans cassure, d'autre part, pour éviter émotion passagère que mon départ peut déterminer, il me paraît nécessaire que je sois après retour Monsieur de Caix appelé par Gouvernement comme je l'ai été ces deux dernières années ; mon départ dans ces conditions ne surprendrait pas opinion qui m'a déjà vu chaque hiver aller défendre à Paris les intérêts de la Syrie.

Après mon retour à Paris, le Gouvernement jugera sans doute bon de notifier à Syrie et Liban que le Mandat étant accordé, la Syrie délivrée des adversaires qui ont menacé son indépendance, ses États et la Fédération Syrienne constitués selon le vœu des populations, la vie économique reprenant son essor, la mission qu'il m'avait confiée se trouvant ainsi terminée à sa satisfaction, il a considéré le moment venu de m'appeler à une autre haute fonction au Conseil Supérieur de la Guerre. »³⁵

Raymond Poincaré accepte et salue l'œuvre d'Henri Gouraud mais reste fidèle à son objectif de réduction des frais au Levant. Dans un premier temps, le président du Conseil imagine même nommer un nouveau Haut-Commissaire civil :

« [...] je regrette que notre politique en Syrie et au Liban ne puisse être dotée plus largement. Mais nous devons nous incliner devant des nécessités inéluctables. Nous n'avons pas, d'autre part, le droit d'établir dans le Levant un régime qui ressemble à un protectorat et les traités nous obligent à rester dans les termes et dans l'esprit du mandat.

³⁵ *Ibid.*, Télégramme d'Henri Gouraud à Raymond Poincaré, le 16 octobre 1922.

[...] Le haut-commissariat ne doit plus être qu'un organe politique, conseillant les Gouvernements locaux et appuyant, comme je vous l'ai dit dans ma dépêche du 28 juin, les collaborateurs techniques français de tous ordres qui devront, à l'avenir, être pris au service de ces Gouvernements et payés par eux. Malgré l'autorité que nous valent les efforts militaires et civils accomplis depuis trois ans sous votre direction, ce rôle de mandataire de la Société des Nations n'est pas, je le sais, sans nous exposer à de sérieuses difficultés. Notre situation sera forcément très différente demain de celle que le représentant de la République a dû, par la force des choses, prendre au début dans un pays que nous avons trouvé sans aucune espèce de gouvernement. Mais nous devons maintenant laisser, autant que possible, le gouvernement de la Syrie aux pouvoirs locaux que vous y avez créés pour répondre aux exigences du Mandat et aux instructions que vous aviez reçues. C'était une évolution nécessaire : les circonstances nous obligent seulement à la hâter et je comprends que vous estimiez ne pas pouvoir conserver la direction du Haut-Commissariat et le Commandement de l'Armée du Levant dans ces conditions nouvelles.

[...] La politique qui devra être suivie ne sera pas le renversement, mais la continuation de l'œuvre que vous avez accomplie en créant les États et la Fédération Syrienne. J'approuve entièrement, d'ailleurs, la demande que vous m'adressez par votre télégramme du 16 octobre au sujet de la fin de votre mission et de votre entrée au Conseil Supérieur de la Guerre.

Les heureux résultats que vous avez obtenus dans la pacification du pays et l'existence d'une organisation politique qui n'a plus désormais qu'à se développer et à se fortifier ne permettent pas aux populations de se méprendre sur votre retour en France. Il suffira aux Syriens et aux Libanais de considérer les avantages dont ils bénéficient déjà pour comprendre votre décision et celle du gouvernement. »³⁶

Malgré son remplacement prochain, Henri Gouraud continue à défendre le budget pour le Levant. Il fait part de son combat à Robert de Caix :

³⁶ MAE, 399 PAAP 132, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre de Raymond Poincaré à Henri Gouraud, le 30 octobre 1922.

« Je n'ai pas réussi à convaincre le Gouvernement de la nécessité de maintenir jusqu'à la paix les 5 000 hommes dont le rapatriement est prévu [...] Au cours de ces conversations, il m'a été dit que les réductions de l'Armée, non seulement étaient dictées par les soucis budgétaires, mais répondaient à des vues politiques : les Chambres étant décidées, en effet, à renoncer à la politique semi-marocaine poursuivie jusqu'ici, pour adopter une politique de mandat léger n'exigeant plus de grandes forces militaires. J'ai répondu qu'il y avait sur ce point une singulière erreur du Parlement, car les effectifs qu'a comptés l'Armée du Levant ont été nécessaires non pas par la conquête de la Syrie, comme le Maréchal Lyautey a besoin de troupes pour achever la pacification du Maroc, mais par la défense même de la Syrie contre ses ennemis extérieurs arabes et turcs et que, lorsqu'aujourd'hui je demandais le maintien de 5 000 hommes, ce n'était pas pour faire une conquête nouvelle, étendre notre occupation, mais uniquement pour défendre contre les bandes venant de Turquie et les rezzous d'Arabie, le pays sur lequel nous avons accepté le mandat et auquel nous devons par suite et avant tout la sécurité. »³⁷

En conséquence de la rigueur budgétaire, le haut-commissariat annonce les nombreuses réductions qu'il est amené à effectuer : suppression des postes et services d'informations et de propagande à Constantinople, Jaffa, Adana et Bagdad, suppression du service d'information et de propagande commerciale, suppression des indemnités aux officiers de renseignements, suppression des frais de renseignements, réduction du fonds politique de 900 000 francs, suppression des postes de conseillers pour la justice, pour les travaux publics et le service de l'hygiène³⁸.

La mission d'Henri Gouraud cesse en raison d'un jeu politique adversaire plus fort que lui. Raymond Poincaré, devenu président du Conseil, rebat totalement les cartes et redéfinit une politique qui portait pourtant ses fruits. Cependant qui a raison ? Si l'argumentation d'Henri Gouraud s'appuie sur les risques militaires alentours, celle de Raymond Poincaré s'appuie sur la bonne application des prérogatives du mandat. Cet argument ne semble pas convaincre le Haut-Commissaire sortant : lors de la nomination de Maxime Weygand, Henri Gouraud ne comprend pas pourquoi ce dernier accepte une mission avec des moyens

³⁷ Philippe GOURAUD, *op. cit.*, p. 177.

³⁸ MAE, 399 PAAP 130, Fonds privé Henri Gouraud, Note du haut-commissariat pour le président du Conseil, le 2 décembre 1922.

faibles. Pourtant, les débats concernant le budget ne sont pas aussi importants sous le nouveau Haut-Commissaire. Les événements donnent raison à Raymond Poincaré puisqu'il était possible de faire aussi bien et moins cher. On peut néanmoins conclure que ce n'est pas l'action d'Henri Gouraud qui a été déterminante dans son rappel mais bien la politique française qui a conduit à un changement majeur.

- *L'œuvre de Maxime Weygand interrompue par les changements gouvernementaux*

Comme Henri Gouraud, Maxime Weygand est victime de la politique française et non de son action en tant que Haut-Commissaire. En effet, le général subit l'élection du cartel des gauches en 1924. À la suite de la crise économique et de la victoire de l'union des radicaux et des socialistes, le gouvernement Poincaré puis le président Alexandre Millerand démissionnent. C'est un séisme politique conduisant à l'élection de Gaston Doumergue à la présidence de la République et à la nomination d'Édouard Herriot, maire de Lyon, comme président du Conseil. Le cartel souhaite mener une politique radicalement différente de celle de Raymond Poincaré : douce envers l'Allemagne en accord avec le Traité de Versailles et agressive envers les religions notamment sur une possible révision de la loi de 1905 ainsi que la fermeture de l'ambassade française au Vatican. Maxime Weygand est conscient que ses heures sont comptées après la nomination du nouveau gouvernement. Pourtant, le 27 mai 1924, le Haut-Commissaire rencontre le futur président du Conseil à Paris :

« Visite à M. Édouard Herriot ; première impression décevante tant l'homme a le masque et l'allure vulgaires, l'expression brutale, des yeux de cardiaque ou de buveur, rien dans son contact initial n'annonce la culture et la finesse que tout le monde s'accorde à lui reconnaître. Je lui dis tout d'abord que je viens le voir invité à le faire par le président de la République [Alexandre Millerand] en sa qualité de président du conseil désigné. Il me répond qu'il sait gré au président, mais qu'il ne sera chef du gouvernement qu'après certains orages qui vont éclater ces jours-ci. En paroles, j'ai trouvé un homme franc, désireux d'être éclairé, ne craignant pas les explications un peu fortes. Cela est bon si c'est ainsi. »³⁹

³⁹ Jacques WEYGAND, *op. cit.*, p. 209.

Maxime Weygand n'a jamais fait de politique, mais il est conscient que la gauche française ne soutient pas son action et qu'elle le considère comme un officier clérical. L'entretien guindé dans un premier temps finit par se détendre. Cependant, le Haut-Commissaire, dans la dernière phrase, comprend que cette relation n'est qu'éphémère et en novembre 1924, il apprend qu'il est finalement remplacé par le général Maurice Sarrail. Édouard Herriot sait que la nomination d'un perdant à la retraite peut être perçue comme une provocation⁴⁰. D'autant plus que Maxime Weygand est respecté en France et que son œuvre au Liban est réussie. En effet, la presse française se déchaîne sur ce changement politique.

Ainsi *la Revue des Deux Mondes* en novembre 1924 fait part de son incompréhension de voir Maxime Weygand être rappelé en France alors que sa politique était appréciée et saluée. Le journaliste laisse également passer quelques critiques sur la nomination de Maurice Sarrail :

« C'est une faute encore que le rappel inopiné, sans motif ni prétexte, du général Maxime Weygand ; il a, de l'aveu de tous, et même du Gouvernement qui récompense ses services, parfaitement réussi dans les délicates fonctions, qu'on lui avait imposées, de haut-commissaire en Syrie. Son récent voyage en Palestine lui a permis de commencer, avec les autorités anglaises, une collaboration féconde après tant d'années de difficultés et de mutuelles défiances ; en face des Turcs, la frontière du Nord a été organisée et les relations de voisinage se sont améliorées. Par déférence pour un des chefs de l'armée française, nous ne chercherons pas à quelles influences a obéi le Gouvernement en envoyant le général Maurice Sarrail à Beyrouth ; nous espérons qu'il ne fera pas, en Syrie, l'œuvre néfaste que, dans certains milieux, on attend de lui ; mais le programme que préconisent, entre autres, les loges indigènes de Syrie est connu ; il s'agit d'une politique plus centralisée, moins respectueuse des autonomies locales, et cherchant son appui parmi les Turcs et les Arabes aux dépens des petites nationalités chrétiennes qui sont, depuis des siècles, les clientes de l'influence française. Il y a, au Parlement français, nombre

⁴⁰ Pierre FOURNIÉ, « Le mandat à l'épreuve des passions française – l'affaire Sarrail (1925) », *art. cit.*, p. 141.

d'hommes politiques qui ne demandent qu'à préparer l'évacuation d'un pays qu'ils se représentent comme un fief des Jésuites ! »⁴¹

Le Matin, le 29 novembre 1924, rédige un papier qui se veut informatif sur le changement de Haut-Commissaire au Levant sans donner d'avis :

« Après approbation du conseil des ministres, le général Maurice Sarrail a été nommé haut-commissaire de la République en Syrie, commandant en chef de l'armée du Levant, en remplacement du général Maxime Weygand, rappelé à Paris pour diriger des hautes études militaires. Le général Maxime Weygand est maintenu au conseil supérieur de la guerre. En reconnaissance des services éminents qu'il a rendus, il sera prochainement élevé à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur. Sur la proposition du général Nollet, ministre de la guerre, résolu à poursuivre la compression des cadres de l'armée en excédent, le général Graziani, placé récemment dans la deuxième section du cadre de l'état-major général, ne sera pas remplacé comme membre du conseil supérieur de la guerre. »⁴²

Tandis que *La Croix* dénonce avant tout la nomination de Maurice Sarrail et moins le rappel de Maxime Weygand :

« Le général Maurice Sarrail, qui remplace le général Maxime Weygand en Syrie, a laissé de fâcheuses impressions dans l'armée d'Orient lorsqu'il était à Salonique. Le vent d'Est, après la guerre, les a rabattues sur la France et Paris. Il faut maintenant, pour lui trouver un poste où il puisse paraître avec un certain prestige, l'envoyer plus loin vers l'Orient, au-delà de la zone d'où refluait tant de mauvais souvenirs. Le voici nommé haut-commissaire en Syrie. « Maurice Sarrail » est un vieux mot tartare qui, paraît-il, signifie « hangar » : un hangar qui a eu pas mal d'erreurs à couvrir. »⁴³

Plus tard, le quotidien analyse la nomination de Maurice Sarrail comme étant l'œuvre des francs-maçons :

⁴¹ René PINON, « Chronique de la Quinzaine », *Revue des Deux Mondes*, novembre 1924.

⁴² « Le général Sarrail haut-commissaire en Syrie », *Le Matin*, 29 novembre 1924.

⁴³ « Le général Sarrail Haut-Commissaire en Syrie », *La Croix*, 30 novembre 1924.

« Voilà les faits : dès l'issue du Conseil des ministres qui remplaçait en Syrie Maxime Weygand par Maurice Sarrail, un télégramme du Grand-Orient de France avisait d'urgence les "Frères de Syrie". Il était ainsi rédigé : "Heureux de vous annoncer nomination général Maurice Sarrail haut-commissaire Syrie." Immédiatement les Loges syriennes répondaient par le télégramme suivant : "Remerciements pour bonne nouvelle. Prière féliciter M. Édouard Herriot avoir choisi bon républicain. Amitié renouvelée et resserrée." Voilà donc où se trouve, en réalité, le moteur des affaires étrangères et de la guerre : il est au Grand-Orient. »⁴⁴

La couverture médiatique quant au rappel de Maxime Weygand dépend avant tout de la ligne éditoriale des journaux. Si *Le Matin* a pour seul objectif d'informer son lecteur, *La Croix* se montre davantage virulente et s'affirme politiquement face à la nomination d'un général « ennemi ». Contrairement au rappel d'Henri Gouraud, la société française est informée des tenants et des aboutissants. On peut voir que ce changement de politique crée une secousse dans la société française qui s'apprête à suivre de près les pas du nouveau Haut-Commissaire au Levant.

- *Maurice Sarrail divise la métropole*

L'arrivée de Maurice Sarrail à Beyrouth est particulièrement scrutée par la société française. En effet, le général est, contrairement à Henri Gouraud et à Maxime Weygand, un animal politique. Il a essayé de s'engager dans un parti et des alliés politiques. Cela lui a permis notamment de revenir dans l'armée. Sa nomination est ainsi critiquée puisqu'elle conduit à un changement politique important. Édouard Herriot affirme ainsi à Maurice Sarrail son désir d'insuffler un nouveau souffle en Orient⁴⁵. Le président du Conseil dénonce auprès de Maurice Sarrail, la politique des deux derniers Hauts-Commissaires orientée vers les chrétiens au détriment des autres communautés religieuses. Il lui demande de respecter l'esprit du mandat : « Le mandataire prend sous sa protection les indigènes ; il administre les territoires dans l'intérêt de tous et il en est responsable devant le Conseil de l'Assemblée de Genève, jusqu'au jour où les jeunes peuples pourront suivre sans appui leur destinée. »⁴⁶ Ainsi, le budget actuel ne se justifie plus, il doit donc le réduire.

⁴⁴ « Dernières nouvelles », *La Croix*, 20 décembre 1924.

⁴⁵ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 199.

⁴⁶ *Ibid.*

Maurice Sarrail, et sa famille, sont conscients que sa nomination pose question en France. Coblenz partage notamment la phrase de son fils après la nomination du nouveau Haut-Commissaire : « Mais pendant que nous serons partis, il ne faut pas que l'on dise du mal de lui à Paris. »⁴⁷ Avant même que Maurice Sarrail débute sa mission, les critiques sont déjà vives. La politique française le met sous pression. En effet, à Paris, le Haut-Commissaire a de nombreux ennemis qui ne cessent de s'opposer à sa politique, notamment l'écrivain catholique Henry Bordeaux, auteur de nombreux articles démontrant que le Levant était davantage pacifié sous les deux derniers Hauts-Commissaires⁴⁸. De même Henri de Kerillis affirme dans une lettre au président de la République dispose d'éléments particulièrement graves sur la politique de Maurice Sarrail : « Je suis revenu du Liban et de Syrie avec une documentation considérable et ayant vu beaucoup de monde. Il se passe là-bas des choses graves pour la France. J'en dirai certaines dans *l'Écho*. Je ne pourrai pas tout dire, tout haut »⁴⁹. Cette opposition semble cohérente puisque Henry Bordeaux et Kerillis sont plutôt des figures de droite. Mais la gauche ne supporte pas davantage Maurice Sarrail, ainsi, *l'Humanité* réclame l'indépendance pour la Syrie dès le 1^{er} février 1925 :

« La séance du matin a été surtout consacrée à l'administration du général Maurice Sarrail et à l'affaire des honneurs liturgiques. La droite a critiqué la politique de Maurice Sarrail suite à la dissolution du conseil consultatif. "M. Édouard Herriot, tout en louant le général Maxime Weygand, a vanté le général Maurice Sarrail et a de nouveau garanti que son représentant assisterait aux messes consulaires."

André Berthon a traité le problème syrien d'un ton qui dépassait ces faits subalternes.

Vous dites qu'on aime la France dans le bassin méditerranéen ! Croyez du moins que ce n'est pas la France des missionnaires qui a l'affection des peuples mais la France de la Révolution !

Notre camarade exprime l'avis que probablement le général Maurice Sarrail suivra la politique des généraux Henri Gouraud et Maxime Weygand.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 202.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 227-229.

⁴⁹ AN, 313 AP 248, Fonds privé Paul Painlevé, Lettre d'Henri de Kérilis au président de la République, le 25 juin 1925.

La France a donné la liberté à la Syrie ! interrompt M. Henri Franklin Bouillon.

Pour donner la liberté à la Syrie, il ne faut pas y envoyer des soldats !
réplique Berthon. »⁵⁰

Le journaliste évoque aussi la dissolution du conseil consultatif. Il explique que le conseil n'a pas voulu élire le gouverneur sans en avoir discuté, ce qui a conduit Maurice Sarrail à dissoudre le conseil. Pour le journaliste, « les membres de ce conseil, qui avaient été élus dans des conditions assez équivoques, sont devenus immédiatement sympathiques » Selon lui, Maurice Sarrail est allé trop loin dans son autorité. Il conclut « C'est la troisième fois que le conseil est dissout et la dernière fois, en 1920, on est allé plus loin. On a poursuivi ses membres pour corruption de fonctionnaires et ils ont été illégalement condamnés par un conseil de guerre et proscrits »⁵¹, reprenant au passage la propagande chérifienne.

On peut se demander qui sont les alliés politiques de Maurice Sarrail. Beaucoup quittent le gouvernement après la démission d'Édouard Herriot en avril 1925. Certes, Paul Painlevé, ami historique du général, est nommé mais Aristide Briand récupère le ministère des Affaires étrangères, accompagné de Philippe Berthelot. Ainsi, si Maurice Sarrail est assuré de ne pas être rappelé pour l'instant, son ministère de tutelle fait en sorte de bloquer de toutes les façons possibles sa politique. Par exemple, lorsque le Haut-Commissaire souhaite réformer l'organisation des élections libanaises, il doit obtenir l'approbation du Département des Affaires étrangères. Aristide Briand et Philippe Berthelot, favorables à Henri Gouraud et à Maxime Weygand, s'opposent à cette réforme. Maurice Sarrail se trouve dans l'incapacité de gouverner le Levant. D'autant plus qu'à l'été 1925, la crise druze fragilise davantage sa politique.

Maurice Sarrail est conscient que cette crise, non maîtrisée, est une raison suffisante pour justifier son renvoi. Ainsi, il informe partiellement le gouvernement de la situation. Il évoque quelques troubles au Djebel Druze. Le gouvernement n'apprend la réalité de la situation qu'au mois d'août lorsque la presse anglaise publie la perte de plusieurs soldats français. *Le Matin* titre alors le 10 août 1925 que « M. Painlevé a reçu hier le rapport du général Maurice Sarrail »⁵². Il n'en faut pas plus pour que la presse française s'emporte contre le général. D'abord, *l'Humanité* :

⁵⁰ « Les Communistes réclament l'indépendance de la Syrie », *L'Humanité*, 1er février 1925.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² « M. Painlevé a reçu hier le rapport du général Sarrail », *Le Matin*, 10 août 1925.

« Le bloc de droite chicane Maurice Sarrail. Le Bloc de gauche conteste Lyautey, Maxime Weygand ! Hâtons-nous de mettre dans le même sac ces représentants rivaux de l'Impérialisme colonisateur. Six moi se sont écoulés en effet depuis que le Bloc de gauche au pouvoir s'avisa de donner à la Syrie un gouverneur "démocratico-pacifiste" ... !! Six mois ! Il n'en fallait pas tant pour dresser le bilan de la domination du fougueux général cartelliste. On n'a pas oublié ici les fusillades de la population de Damas ordonnées par le Haut-Commissaire lors du passage de Lord Balfour. Il y a mieux ! Non content d'avoir fait couler le sang à Damas, Maurice Sarrail a voulu qu'à Beyrouth, on se souvienne de ses exploits.»⁵³

Le Matin s'emporte contre Maurice Sarrail qui continue à rester vague sur le chiffre exact des pertes françaises. *L'Écho de Paris* parle alors de « mystère syrien »⁵⁴ puisque Maurice Sarrail ne donne pas toutes les informations au gouvernement. La crise devient de plus en plus importante, cela oblige le gouvernement à rappeler le général en France après les bombardements à Damas. La réaction de la sphère politique suite au rappel de Maurice Sarrail est bien différent de celle de Maurice Weygand puisque la droite fête le retour de Maurice Sarrail. Kerillis et ses partisans se retrouvent à la salle Wagram pour célébrer « la fin de la politique franc-maçonne »⁵⁵ en Orient. Après la réunion, ils se retrouvent devant le domicile de Maurice Sarrail pour hurler leur désaffection. De même, au Liban, les figures catholiques et maronites se retrouvent pour se féliciter du départ du Haut-Commissaire.

⁵³ « Les Communistes réclament l'indépendance de la Syrie », *L'Humanité*, 1^{er} février 1925.

⁵⁴ AN, FT 7160051, Fonds Panthéon, Dossier Sarrail, Article de l'Écho de Paris « Le mystère syrien », le 18 septembre 1925.

⁵⁵ Paul COBLENTZ, *op. cit.*, p. 278.

B. La Société des Nations, par les conditions du mandat, peut-elle imposer sa politique au haut-commissariat ?

La France est désignée comme mandataire en Syrie et au Levant en 1920. Le statut de mandat conduit à ce que le territoire soit sous le contrôle de la Société des Nations qui donne ensuite une tutelle à une puissance étrangère. Plusieurs types de mandat sont définis allant de A à C : les anciennes provinces ottomanes sont catégorisées comme étant des mandats de type A. Cela indique que le territoire est assez développé mais ne peut avoir une indépendance complète. Par conséquent, les mandataires doivent accompagner celui-ci vers l'indépendance par une tutelle d'une durée indéterminée. La réglementation de la Société des Nations impose des devoirs aux puissances étrangères dans la gestion de ces mandats. Mais dans les faits, le mandataire est-il tenu de respecter cette réglementation ? La Société des Nations n'a pas le pouvoir et l'autorité pour rappeler à l'ordre une puissance fondatrice comme la France ou la Grande-Bretagne. D'autant plus que cette réglementation ne prend effet qu'en 1923 alors même que la France installe son mandat en novembre 1919.

- *Qu'est-ce qu'un mandat ?*

Le mandat n'est pas une colonie ou un protectorat : ce concept juridique étrange est trop souvent simplifié voire ignoré par certains historiens. Si la politique mandataire se rapproche de la politique coloniale, ce n'est pas pour autant la même chose. Le mandat se situe entre la mise sous tutelle d'un État et l'indépendance. De même, contrairement aux autres formes de colonisation, le mandat est limité dans le temps, bien que cette limite ne soit pas connue. Henry Laurens parle de colonisation à durée déterminée devant aboutir à un régime constitutionnel libéral et indépendant⁵⁶.

Il paraît ainsi important de distinguer la politique mandataire de la France de l'idée originelle du mandat. Si nous revenons à l'article 22 alinéa 4 du Pacte de la Société des Nations, il est indiqué que « certaines communautés qui appartenaient autrefois à l'Empire ottoman, ont atteint un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes peut être reconnue provisoirement, à la condition que les conseils et l'aide d'un mandataire guident leur administration jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules. Les vœux de ces communautés doivent être pris d'abord en considération

⁵⁶ Henry LAURENS, *Français et Arabes depuis deux siècles. La « chose franco-arabe »*, op. cit., p. 47.

pour le choix du mandataire. »⁵⁷ Or, la France ne paraît pas, dans un premier temps, comprendre le concept originel. Le mandat français a une double nature : civile par la présence du Haut-Commissaire mais aussi militaire par le Commandant des troupes du Levant ainsi que par un important service de renseignement⁵⁸. Cependant, entre 1919 et 1925, les deux natures sont rassemblées dans une seule et même personne. De même, le mandat doit permettre le développement de l'administration locale en vue de l'indépendance, mais jusqu'en 1922, les services sont essentiellement tenus par des Français. Le mandat français s'inscrit ainsi dans la continuité de la politique orientale d'avant-guerre et cherche d'abord à réaliser son caractère civilisateur⁵⁹.

De plus, la Société des Nations demande que le mandataire doit avoir certaines qualités pour justifier cette tutelle : « La meilleure méthode de réaliser pratiquement ce principe est de confier la tutelle de ces peuples aux nations développées qui, en raison de leurs ressources, de leur expérience ou de leur position géographique, sont le mieux à même d'assumer cette responsabilité et qui consentent à l'accepter : elles exerceraient cette tutelle en qualité de mandataires et au nom de la Société. »⁶⁰ Le mandataire doit ainsi être approuvé par la population d'où la commission d'enquête américaine partageant sur les intentions des populations. De même, le mandataire doit être en faveur de la démocratie. Or, accompagner une population vers la démocratie n'est pas un exercice aisé : l'abbé Wetterlé, lors de son voyage en Orient, indique que les populations orientales ne sont pas prêtes à ce nouveau système politique⁶¹. Il se réfère notamment aux nombreuses rivalités religieuses ainsi qu'à un problème de maturité. De même, le mandataire reçoit, selon l'article 22, « une mission sacrée de civilisation »⁶². Cette charge civilisatrice est déjà sur place pour les deux puissances puisqu'elles peuvent s'appuyer sur un large réseau missionnaire. La France, comme nous l'avons vu, s'appuie particulièrement sur les congrégations et sur les clients des œuvres religieuses : les minorités chrétiennes. Robert de Caix explique ce lien :

« Les groupes minoritaires sont un peu pour nous en Syrie, ce qu'est en Afrique la masse de plus d'un million d'Européens qui nous donnent un appui et une raison d'être durables. Ils ont l'avantage de se prêter à l'application du mandat en même temps qu'à la constitution du

⁵⁷ Digithèque de matériaux juridiques et politiques, « Pacte de la Société des Nations », 28 juin 1919.

⁵⁸ Henry LAURENS, *Orientales, op. cit.*, p. 519-520.

⁵⁹ Henry LAURENS, *L'Orient arabe, Arabisme et islamisme de 1798 à 1945, op. cit.*, p. 224-225.

⁶⁰ Digithèque de matériaux juridiques et politiques, « Pacte de la Société des Nations », 28 juin 1919.

⁶¹ Abbé E. WETTERLÉ, *op. cit.*, p. 75.

⁶² Digithèque de matériaux juridiques et politiques, « Pacte de la Société des Nations », 28 juin 1919.

gouvernements indigènes dociles à notre direction, tandis que le gouvernement d'une Syrie unitaire, constituée au profit des nationalistes, nous mettrait en présence du pouvoir indigène le moins maniable auquel nous pourrions avoir affaire. »⁶³

Le rapprochement religieux n'est pas une particularité française puisque les Britanniques font de même dans leur mandat en soutenant les Hachémites dans la réalisation de leur projet. Pourtant, il existe des différences entre la politique des deux mandataires. Paul Ghali publie un ouvrage en 1934 où il affirme :

« À côté du mandat de la Grande-Bretagne sur la Palestine, l'administration française en Syrie et au Liban apparaît avec des caractéristiques assez différentes. D'abord, au point de vue de l'organisation politique, le régime français marque une différenciation des groupes ethniques du pays encore plus complète que dans le cas du mandat palestinien. Ensuite, dans l'administration de la justice et dans les principes généraux des règles de nationalité, le mandat français sur la Syrie établit une coupure moins brusque que les mandats anglais avec l'administration ottomane d'avant-guerre. Ce phénomène est facile à expliquer, si l'on tient compte du prestige qu'avait toujours eu la législation française auprès des dirigeants de l'Empire Ottoman. La France, en Syrie, s'est à plusieurs reprises, trouvée en présence de principes juridiques qui lui avaient été empruntés au cours du XIX^e siècle. »⁶⁴

Toutefois, ce n'est pas surprenant puisque les deux puissances coloniales ont également sur les autres territoires colonisés des visions politiques différentes. De plus, les territoires ont chacun leur spécificité. Il paraît opportun de rappeler que la rivalité religieuse particulièrement importante au Levant conduit les Français à une politique différente de celles des Britanniques en Transjordanie. Néanmoins, les mandats, malgré leurs différences, ont le même cadre juridique : le Haut-Commissaire est dans les deux cas désigné par le gouvernement et possède un pouvoir direct sur certaines administrations du mandat⁶⁵.

⁶³ Henry LAURENS, *L'Orient arabe, Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, op. cit., p. 224-225.

⁶⁴ AJV, Fonds Mission du Proche-Orient, RPO 132, Paul GHALI, *Les Nationalités détachées de l'Empire Ottoman à la suite de la Guerre*, Paris, Éditions Domat-Montchrestien, 1934.

⁶⁵ Boutros DIB, « Le mandat français », dans Boutros DIB (dir.), *Histoire du Liban. Des origines au XX^e siècle*, Paris, 2016, p. 781-782.

De même, les mandataires doivent envoyer chaque année un rapport annuel pour présenter leur action. En retour, la Société des Nations délivre un avis.

La spécificité du mandat conduit la France à appliquer une politique coloniale dans un premier temps. D'autant plus que les premières figures du haut-commissariat sont proches des milieux coloniaux. Pour rappel, Georges Clemenceau les nomme dans un but de séduction au moment de l'élection présidentielle. Ainsi, lorsqu'Henri Gouraud débarque à Beyrouth à l'automne 1919, il n'a pas vraiment de cadre de mission et applique par conséquent un pouvoir direct. Or, le fait que le haut-commissariat considère parfois son mandat comme une autre colonie est particulièrement mal perçu par les locaux. Les Levantins convaincus de leur supériorité de développement, n'approuvent pas de recevoir un traitement équivalent à celui des indigènes africains, Henry de Wailly affirme: « Traitant le mandat comme une colonie, confondant Damas et Dakar, la France trahit l'immense espoir qu'elle avait d'abord incarné là-bas. Exportant sa médiocrité, développant ses plus graves querelles – droite contre gauche, catholiques contre francs-maçons, gaullistes contre pétainistes, la France, venue réprimer les massacres, allait en provoquer d'autres. »⁶⁶ À partir de 1922, Raymond Poincaré, critique de l'ancienne organisation, cherche à appliquer une nouvelle forme politique : il affirme que la France est arrivée au Levant avec « l'esprit de colonisation ou l'esprit de protectorat. »⁶⁷ Donc étudier la politique du haut-commissariat entre 1919 et 1925 amène à prendre en considération que l'organisation du mandat n'est effective qu'à la moitié de la période étudiée.

- *Henri Gouraud/Maxime Weygand : le développement du concept de mandat*

Comme nous venons de l'affirmer, le concept de mandat est particulièrement tardif par rapport à notre période. La seule base juridique en 1919 est donc l'article 22 du Pacte de la Société des Nations. Or, l'article en question affirme seulement le caractère civilisateur de la mission ainsi que l'objectif final du mandat, à savoir l'indépendance. Le haut-commissariat Gouraud n'a pas véritablement de feuille de route à propos de sa politique. Le Haut-Commissaire ayant été essentiellement dans des colonies où le pouvoir était direct reproduit son expérience politique. D'autant plus que les troubles chérifiens fragilisent la démocratisation du mandat. De même, le mandataire fait face au Liban à d'importantes rivalités religieuses. Par conséquent, Henri Gouraud applique une politique coloniale au

⁶⁶ Henri de WAILLY, *op. cit.*, p. 11-12.

⁶⁷ Boutros DIB, « Le mandat français », dans Boutros DIB (dir.), *Histoire du Liban. Des origines au XXème siècle*, Paris, 2016, p. 779.

Levant et plus particulièrement au Liban. En effet, nous avons vu que le pouvoir était davantage attribué aux Syriens dans les autres États.

Dans ces conditions, le gouvernement ne peut pas imposer de cadre au haut-commissariat puisqu'il n'a pas davantage d'informations. Pourtant, Aristide Briand livre quelques pistes de travail à Henri Gouraud, le 20 janvier 1920 :

« La différence essentielle entre le régime du protectorat et celui du mandat est que, dans le premier cas, la puissance protectrice substitue sa souveraineté à celle de la puissance protégée, tandis que le régime du mandat est, dans son essence, transitoire et destiné à mettre peu à peu les populations sous mandat en état de se gouverner elles-mêmes. La puissance mandataire amène ainsi le pays sous mandat à l'indépendance. Il va de soi qu'au début nous ne pouvons faire autrement que de prendre, en Syrie et au Liban, la direction de toute l'action gouvernementale qui a disparu du fait de l'expulsion des Turcs et que, faute d'États indigènes fonctionnant normalement, il nous faut d'abord les constituer. Mais les mots employés par l'arrêté, constituant des bureaux, des services ou même des directions, ne doivent pas nous faire concevoir des organismes comme leurs similaires de France qui comportent un nombreux personnel d'agents actifs tandis qu'à de rares exceptions près, nous ne devons avoir en Syrie et au Liban que des Conseillers.

Ce ne sont pas des administrations que nous créons, ce sont seulement des têtes d'administrations, dont les cadres devront, aussi largement que possible, être Syriens et dont les chefs même devraient peu à peu être recrutés parmi les Syriens susceptibles de remplir ces fonctions. Nos administrations ne doivent en somme représenter que les embryons des futures administrations fédérales s'étendant à toute la Syrie et au Liban. Vous veillerez à ce que nulle part elles ne cherchent à se substituer aux administrations locales des États, administrations qu'il convient au contraire de développer de toutes manières, en leur laissant aussi

rapidement que possible toute la latitude et la responsabilité compatibles avec leur degré de connaissances politiques et administratives. »⁶⁸

Il affirme que le mandat ne peut être considéré comme les autres formes de régimes coloniaux. Toutefois, il est conscient qu'il est impossible d'appliquer directement un système démocratique à une population qui a vécu depuis plusieurs siècles sous un régime impérial. Donc, Henri Gouraud est appelé à prendre le pouvoir en attendant la formation d'une élite politique. Concrètement, dans un premier temps, le Haut-Commissariat doit mener un pouvoir direct, l'autonomie prévue par le mandat arrivant ensuite. D'autant plus que les troubles avec les Kémalistes empêchent les Européens de formaliser la paix avec la Turquie, le Liban et la Syrie sont encore considérés comme des provinces ottomanes. Par conséquent, avant le règlement définitif, la France et la Société des Nations considèrent la présence au Levant comme une occupation militaire. Par exemple, lors des télégrammes de réclamations des nationalistes chérifiens sur la politique française, les membres de la Société des Nations affirmaient n'avoir aucune possibilité politique de contraindre le mandataire puisque les mandats n'étaient pas encore établis. Certes la conférence de San Remo a officialisé la tutelle française en Syrie et au Liban ainsi que la présence britannique en Palestine, Transjordanie et Mésopotamie, mais aucun texte ne régit véritablement les territoires mandataires.

Un premier projet de mandat est formulé par la Société des Nations le 28 octobre 1920⁶⁹. Composé d'une dizaine d'articles, le texte vise à officialiser la forme de pouvoir du mandat français. Ainsi, l'article 1 définit les devoirs du mandataire sur sa présence et sur le développement de l'administration locale amenant l'indépendance :

« Article premier : Le mandataire s'engage à élaborer dans un délai de trois ans à dater de l'entrée en application du présent mandat, un statut organique pour la Syrie et le Liban. Ce statut organique sera préparé d'accord avec les autorités indigènes et tiendra compte des droits, intérêts et vœux de toutes les populations habitants le territoire sous mandat. Il édictera les mesures propres à faciliter le développement progressif de la Syrie et du Liban comme États indépendants. En attendant la mise en vigueur du

⁶⁸ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, op. cit., Document 6, Télégramme d'Aristide Briand à Henri Gouraud, le 20 janvier 1920, p. 90-92.

⁶⁹ CADN, 1 SL 1 V 1583, Projet de mandat pour la Syrie et le Liban, 28 octobre 1920.

statut organique, l'administration de la Syrie et du Liban sera conduite en accord avec l'esprit du présent mandat. »⁷⁰

L'article 2 définit des droits au mandataire sur sa présence militaire et sur son soutien humain et financier. De plus, la tutelle pourra bénéficier librement des infrastructures du territoire :

« Article II : Le mandataire pourra maintenir ses troupes dans les territoires sous mandat en vue de la défense du territoire. Il pourra jusqu'à la mise en vigueur du statut organique et du rétablissement de la sécurité publique, organiser les milices locales nécessaires à la défense du territoire et les employer à cette défense ainsi qu'au maintien de l'ordre. Ces forces locales ne seront recrutées que parmi les habitants du territoire sous mandat.

Lesdites milices relèveront ensuite des pouvoirs locaux, réserve faite de l'autorité et du contrôle que devra conserver sur ces forces le mandataire. Ce dernier empêchera qu'elles servent à d'autres fins que celles énoncées ci-dessus. Rien n'empêchera la Syrie et le Liban de participer aux frais d'entretien des forces du mandataire stationnées sur leur territoire.

Le mandataire disposera en tout temps du droit d'utiliser les ports, voies ferrées et moyens de communication de la Syrie et du Liban pour le passage de ses troupes, et de tous matériels, approvisionnements et combustibles. »⁷¹

Enfin, l'article 8 est davantage dans notre sujet initial puisqu'il concerne la politique religieuse de la France. En effet, le haut-commissariat doit garantir la liberté de conscience des populations et par conséquent l'égalité devant la loi :

« Art VIII : Le mandataire s'engage à garantir à tous la plus complète liberté de conscience ainsi que le libre exercice de toutes les formes de culte compatibles avec l'ordre public et les bonnes mœurs. Il n'y aura aucune inégalité de traitement contre les habitants de la Syrie et du Liban du fait des différences de race, de religion ou de langue.

Le mandataire développera l'instruction publique donnée au moyen des langues indigènes en usage sur les territoires de la Syrie et du Liban.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ *Ibid.*

Il ne sera portée aucune atteinte au droit des communautés, de conserver leurs écoles en vue de l'instruction et de l'éducation de leurs membres dans leur propre langue, à condition de se conformer aux prescriptions générales sur l'instruction publique édictées par l'administration. »⁷²

Le présent projet de mandat formulé en octobre 1920 est assez proche de l'acte de mandat définitif. Globalement, la France a pour devoir de permettre la représentation de la population dans les administrations locales. Or, le mandataire n'y paraît pas enclin à cause du manque d'éducation politique. Par conséquent, Robert de Caix relie l'action du mandataire aux œuvres françaises d'avant-guerre : « Le mandat, ce n'est en effet que l'extension de l'œuvre d'éducation, de formation d'un peuple jusqu'à ce qu'il puisse prendre pleine possession de lui-même. Le mandat, c'est donc ce qui a été fait pour vous dans cette École. »⁷³ En effet, parmi les principales figures politiques libanaises, beaucoup ont reçu leur éducation dans les écoles françaises. C'est le cas notamment d'Émile Eddé, ancien étudiant de l'œuvre jésuite.

C'est pourquoi, entre 1919 et 1922, la politique du haut-commissariat ne respecte pas les conditions du mandat en raison du retard politique des populations. L'élection de Raymond Poincaré est un tournant dans la politique au Levant. En effet, par soucis d'économie, le président du Conseil est favorable à l'établissement d'un pouvoir direct des Levantins. Le Lorrain affirme que la réduction du nombre de fonctionnaires français permet aux locaux de prendre la tête des services. De même, il est normal que les États se chargent des dépenses du mandataire.⁷⁴

Si Henri Gouraud est opposé aux réductions d'effectifs, il reste néanmoins clairvoyant sur l'insuffisance du haut-commissariat à respecter les prescriptions du mandat. Le Haut-Commissaire affirme dans un discours, proclamant la fédération syrienne en juin 1922, que le premier effort de la France a été de sécuriser la région et que désormais le haut-commissariat doit faire davantage :

« La France, puissance mandataire, devait, en effet, vous donner d'abord la sécurité : elle l'a fait ; et c'est au sang généreusement versé par ses

⁷² *Ibid.*

⁷³ Gérard D. KHOURY, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban, op. cit.*, p. 294-297.

⁷⁴ MAE, 399 PAAP 140, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre de Raymond Poincaré à Henri Gouraud, le 29 juin 1922.

soldats que vous devez de vaquer en toute tranquillité à vos affaires personnelles.

Mais elle devait faire plus : il lui appartient en effet, conformément à la noble et lourde tâche qu'elle a assumée, de vous apporter ses conseils et son appui dans tous les domaines de vie publique. C'est dans cet ordre d'idées un acte de haute et bienfaisante portée que son représentant a conscience d'accomplir en ce moment. »⁷⁵

Ce changement de politique de la France est d'autant plus important que la Société des Nations publie le 24 juillet 1922 l'acte de mandat pour la Syrie et le Liban⁷⁶ : ce texte permet d'offrir enfin un cadre politique au haut-commissariat. La France doit à court terme donner au Liban et à la Syrie des statuts organiques, c'est-à-dire une constitution. Ce travail constitutionnel doit être terminé avant 1926. L'acte rappelle les droits du mandataire quant à la présence militaire. De plus, plusieurs articles portent sur des questions religieuses : l'article 6 rappelle la garantie des droits juridiques accordée à tous les citoyens quelle que soit leur confession, l'article 8 permet la liberté de conscience et des différentes formes de culte ainsi que l'interdiction de fermer les écoles religieuses en dehors de certaines règles, enfin l'article 10 empêche le mandataire de porter atteinte aux missions religieuses sauf cas contraire au maintien de l'ordre. De plus, l'article 15 donne raison à la politique de Poincaré puisqu'il autorise le mandataire à faire payer les frais de fonctionnement du haut-commissariat et de son armée aux États sous tutelle. Cet acte n'est donc pas révolutionnaire puisque les principaux points étaient déjà connus par le haut-commissariat. Cependant, il permet de réglementer les mandats et par conséquent d'officialiser cette nouvelle formule juridique. De même, le Liban et la Syrie appartiennent désormais à la communauté internationale sous tutelle française. L'acte ne rentre en vigueur que le 29 septembre 1923.

Lors de l'application du présent acte, Henri Gouraud n'est plus Haut-Commissaire. Mais, il est probable que le général suive les règles du mandat, si elles avaient été effectives plus tôt. Le Haut-Commissaire pouvait appliquer une simple occupation militaire. Cependant, si le pouvoir était direct au Liban avec un gouverneur français, il a progressivement amené la Syrie vers l'indépendance. Toutefois, Henri Gouraud présumait que la mise en application

⁷⁵ SHD, 1 K 247 30, Fonds privé Pierre Lyautey, Discours d'Henri Gouraud prononcé à Damas à l'occasion de la proclamation de la fédération syrienne, le 28 juin 1922.

⁷⁶ Voir acte de mandat de la Société des Nations en annexe 25.

des règles du mandat soit difficile. Il affirme dans une lettre à Raymond Poincaré que la mission du mandataire est compliquée : « La France a donc souscrit en acceptant le mandat à toute une série d'engagements qu'il ne lui sera pas aisé de tenir, puisqu'il s'agit non d'imposer, mais de faire admettre un ensemble de mesures, de faire accepter diverses prérogatives par des populations d'esprit évolué mais superficiel, sensibles à la parole et dont les orateurs ont déjà commencé à faire de la surenchère nationaliste à laquelle les poussent la presse et les Comités d'Égypte. »⁷⁷ Mission d'autant plus délicate si le haut-commissariat réduit son budget comme le souhaite Poincaré. On sait que ces importants changements conduisent le général Henri Gouraud à demander son rappel.

Cependant, le Sénat n'est pas satisfait de la politique mandataire d'Henri Gouraud, ce mécontentement ressort lors de plusieurs débats. Lucien Hubert exprime ainsi, le 19 juin 1923 que la France ne s'affirme pas comme un mandataire au Levant :

« Un fait capital est survenu après la guerre : c'est que la paix a bouleversé les traditions, l'histoire et les goûts, et elle a enfermé tout cela dans une formule inédite et restrictive qui s'appelle le mandat. Comme nous avons engagé notre signature, c'est dans les limites du mandat que nous devons nous renfermer. Au surplus, si restreinte qu'elle paraisse, l'œuvre a encore sa noblesse, mais il faut bien se faire à cette idée que notre tâche consiste moins à gouverner la Syrie qu'à lui apprendre à se gouverner. Nous sommes des conseillers et des guides, et c'est dans cet esprit que nous devons pousser les autonomies locales à se développer [...]. Nous devons laisser aux assemblées locales les pouvoirs de décision, avec, en certaines matières, un droit de veto, et de réformation par le Haut-Commissaire ... Il ne faut pas qu'il y ait en Syrie un tuteur et personne pour recevoir ses conseils »⁷⁸.

Georges Leygues exprime également l'insuffisance de la politique française et appelle à un changement de direction : « Depuis trois ans, avec raison, le Sénat demande au gouvernement d'entrer dans la voie où vous-même venez de l'inviter à pénétrer davantage, c'est-à-dire dans la voie de la réalisation du Mandat et de l'exécution des traités. Le Mandat consiste, précisément en un contrôle exercé de haut par la France, sur

⁷⁷ MAE, 399 PAAP 132, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre d'Henri Gouraud à Raymond Poincaré, le 17 août 1922.

⁷⁸ Abdallah SFER PACHA, « Communication faite au comité France-Orient » *Comité France-Orient*, octobre 1923.

les populations syriennes ; il ne consiste, comme vous l'avez démontré à plusieurs reprises, ni dans une annexion, ce qui va sans dire, ni dans un protectorat ou un régime analogue au protectorat. »⁷⁹

La nomination de Maxime Weygand se fait dans un contexte de changement de politique en Orient. Le nouveau Haut-Commissaire reçoit ainsi pour mission de mettre en place les statuts organiques dans les plus proches délais⁸⁰. Le général recueille les vœux des populations afin de commencer ce travail constituant : il reçoit plusieurs représentants de la ville de Damas le 25 juin 1923, leurs demandes sont plurielles et surtout quasi-impossibles à satisfaire :

« 1°) L'Unité de la Syrie, "qui a toujours été indivisible", - sa division d'aujourd'hui ayant porté un coup mortel à la situation politique, économique et sociale.

2°) L'amnistie générale de tous les détenus et exilés politiques. Cette mesure sera accueillie par toute la population, comme une grande marque de justice et de clémence. Ces détenus et exilés ont été sacrifiés à la suite de malentendus entre la population et les autorités.

3°) La liberté de la presse, qui, au lieu d'être censurée, aurait dû être encouragée par le Gouvernement de la République pour devenir le porte-parole réel de la population.

4°) La réduction des Tarifs de chemin de fer et le respect par la Compagnie concessionnaire de son cahier des charges.

5°) La délivrance du pays du joug de la Dette Publique et de la Régie des Tabacs, ainsi qu'il a été procédé dans tous les autres pays détachés de la Turquie.

6°) La suppression des capitulations, - surtout celles qui ont été accordées sans rime ni raison depuis l'armistice aux différents pays alliés de l'Europe et de l'Amérique et des pays sous le protectorat anglais.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III), op. cit., Document 268, Télégramme de Raymond Poincaré à Maxime Weygand, le 19 décembre 1923, p. 536-538.*

7°) L'incinération de tous les dossiers policiers et l'abolition du système des fiches, établis sur des rapports d'espions qui n'avaient d'autre but que de mettre le trouble, jeter la discorde dans le pays et créer un sentiment de désaffection contre la France.

8°) Procéder aux élections d'une assemblée constituante par suffrage universel, laquelle établira la future forme constitutionnelle du pays. »⁸¹

De même, le 5 septembre, le Haut-Commissaire reçoit une délégation représentant les Syriens, parmi lesquelles seize habitants de Damas et quatre d'Homs⁸². Les populations réclament également l'institution d'une unique assemblée, des changements de régime politique ainsi que des libertés plus importantes. Dans les faits, la période de Maxime Weygand n'est pas davantage décisive quant à l'édification du statut organique. Henry Laurens compare l'action des deux premiers Hauts-Commissaires et démontre les insuffisances de leur politique :

« La première phase de l'histoire mandataire française est constituée par un gouvernement autoritaire laissant peu de place aux institutions de libre gouvernement. Les deux premiers hauts-commissaires sont des militaires, Henri Gouraud puis Maxime Weygand, connus pour leurs opinions classées comme cléricales sous la III^{ème} République. Ce choix s'explique largement par le besoin de concentrer les pouvoirs civils et militaires en une seule personne du fait de la permanence de la menace turque. Ils sont naturellement assez proches des milieux missionnaires catholiques tout en étant attachés à développer une administration de qualité. »⁸³

Si le concept de mandat a bien avancé depuis 1919, son application par le mandat reste encore insuffisante. Dans les faits, Maxime Weygand a réussi à dresser une première version des statuts organiques, mais sans concertation avec les élites locales⁸⁴. La population levantine est mécontente et le Conseil représentatif libanais rejette ce travail. En définitive, ni Henri Gouraud ni Maxime Weygand n'ont proposé une politique d'émancipation, notamment au Liban. Les rivalités religieuses sont un prétexte utilisé par les deux généraux

⁸¹ CADN, 1 SL 1 V 949, Vœux de la population de Damas exprimés à son excellence le général Weygand par la délégation désignée à cet effet, le 25 juin 1923.

⁸² *Ibid.*, Note de Maxime Weygand au lieutenant-colonel Capitrel, le 6 septembre 1923.

⁸³ Henry LAURENS, *Orientales volume III, op. cit.*, p. 207-208.

⁸⁴ Antoine HOKAYEM, *La Genèse de la Constitution libanaise de 1926, op. cit.*, p. 80.

mais est-il véridique ou est-ce une constance que le haut-commissariat devra, quoi qu'il arrive, dépasser ? Pour Maxime Weygand, ce n'est pas tant la faute de la France que l'histoire qui a soumis pendant plusieurs siècles les Levantins :

« La tâche du mandat consiste donc à gouverner, à administrer des pays en vue de les rendre progressivement capables de se gouverner eux-mêmes. Après de longues années de servitude, l'apprentissage de la liberté pour un peuple, quel qu'il soit, n'est pas affaire d'un jour. Pour les peuples libanais et syriens les difficultés venaient de leurs rivalités, de leur déficiente situation économique. Le gouvernement ottoman avait exercé sur ces pays une très ferme autorité sans se soucier de leur bien-être, mais il entendait en tirer tout le tribut possible. Le devoir français était de conduire leur évolution dans un esprit de justice et de sollicitude tel, que leur attachement à la France et à sa culture en soient accrus. Il serait ainsi possible, le moment venu, de proclamer leur totale indépendance sans arrière-pensée, parce que son corollaire naturel serait une union spirituelle resserrée par des liens économiques et des intérêts communs de politique extérieure et de sécurité. Programme passionnant ayant pour double objet l'amélioration du sort de peuples et la grandeur de la France ; programme de longue haleine réclamant la continuité. Il ne s'agissait donc pas de vivoter au jour le jour en évitant les histoires, mais de prendre sa place dans la longue chaîne d'efforts que représente l'accomplissement d'une œuvre. [...] »⁸⁵

- *Maurice Sarrail : le mandat enfin en action ?*

La France doit avancer à propos de sa politique mandataire. En effet, les statuts organiques doivent être faits avant septembre 1926. Il lui reste donc moins de deux ans pour atteindre son objectif. Or, les travaux du Haut-Commissaire sont freinés d'une part par la crise de 1925 mais aussi par le Département des Affaires étrangères. En effet, Maurice Sarrail affirme vouloir mener plusieurs réformes au Liban afin de permettre aux populations d'avoir plus de pouvoir au sein des institutions. Ainsi, en janvier 1925, le changement de gouverneur est justifié par la volonté de permettre aux Libanais de choisir leur représentant politique.

⁸⁵ Maxime WEYGAND, *op. cit.*, p. 221-232.

La crise politique qui en découle est incompréhensible pour le Haut-Commissaire, son intention étant de libéraliser et de lutter contre le conservatisme. De même, en juin 1925, Maurice Sarrail justifie sa volonté de changer le système électoral comme une possibilité de sortir du système archaïque des représentants confessionnels et de se rapprocher de l'élection. Sa réforme échoue en raison du veto du gouvernement. Par conséquent, le Haut-Commissaire justifie son échec, par le refus des Libanais et au Département des Affaires étrangères d'appliquer une politique libérale. Mais, cette justification ressemble à celle de Raymond Poincaré : le mandat sert d'alibi pour mener des politiques agressives, l'ancien président du Conseil avait des ambitions financières et budgétaires, le Haut-Commissaire cherche quant à lui à attaquer les religions.

Cependant, Maurice Sarrail avance à propos du travail sur les statuts organiques. Antoine Hokayem a fait une étude importante sur cette période dans son ouvrage *La genèse de la Constitution libanaise de 1926*⁸⁶. L'avancée du Haut-Commissaire s'explique aussi par la pression exercée par le gouvernement pour son accélération. Maurice Sarrail indique à Édouard Herriot une méthode pour questionner les populations :

« Il est bien évident que les pouvoirs réservés à la puissance mandataire, à l'égard des États pourvus de leur statut, ne doivent, à aucun moment, être mis en discussion. [...] Il me paraît non moins nécessaire, en ce qui concerne le statut lui-même, de s'en tenir à une consultation d'une portée générale, touchant de haut à la constitution des divers rouages d'ordre gouvernemental ou administratif dont la détermination nous incombe, sans entrer dans les détails de mise en œuvre des principes directeurs, si nous ne voulons voir la discussion s'égarer et même s'éloigner du véritable objectif qui lui est proposé. »⁸⁷

Édouard Herriot d'accord avec ce système, demande au Haut-Commissaire de lui transmettre la liste des personnalités consultées, cela déplaît à Maurice Sarrail : « Ce n'est pas aux commissions à formuler d'abord leurs propositions, mais bien à nous à leur faire connaître les lignes essentielles du statut, en nous réservant de tenir compte, si elles sont fondées, des objections qui pourront être exprimées. Cette collaboration, où nous ne devons jamais oublier notre responsabilité en raison des fonctions de tuteur qui nous ont été confiées,

⁸⁶ Antoine HOKAYEM, *La genèse de la Constitution libanaise de 1926*, op. cit, 292 p.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 119-120.

est chose délicate [...] »⁸⁸. Le Haut-Commissaire transmet deux listes dont l'une n'inclut pas les figures religieuses. Le Département demande par conséquent à Maurice Sarrail d'inclure Élias Houayek dans la réflexion concernant les statuts organiques. Mais, le 7 août, Maurice Sarrail écrit seulement à Houayek afin d'avoir son avis sur l'organisation adéquate de consultation des Libanais. Cependant, le Département tarde à donner suite à la liste envoyée par le Haut-Commissaire, ce dernier se plaint auprès du président du Conseil, le 28 mars :

« Votre Excellence m'a prescrit de ne pas convoquer, jusqu'à nouvel ordre, les commissions et m'a invité à attendre ses instructions pour établir un projet de statut. Elle m'a ensuite télégraphié de lui envoyer mes propositions, sans faire allusion à l'envoi des instructions annoncées [...]. Pour arriver à une solution qui s'impose et est réclamée à peu près unanimement [...], il reste à connaître la date à laquelle Votre Excellence a décidé de réunir les commissions précitées [...] En conséquence, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien me donner des instructions à ce sujet et, le cas échéant, m'autoriser à consulter le plus tôt possible ces commissions, tous membres réunis, ou par sous-commissions (trois ou quatre au plus) pour hâter leur travail [...]. Je me permets d'insister sur ces détails ; je ne tiens pas à voir s'accréditer un bruit parvenu jusqu'ici : la carence du haut-commissariat à élaborer un statut et l'impossibilité de soumettre à la Société des Nations ce statut par suite de retards attribués, à tort, aux organes de ce haut-commissariat. »⁸⁹

Seulement, le gouvernement Édouard Herriot tombe le 2 avril et Aristide Briand souhaite changer la manière d'écrire les statuts organiques. Ainsi, le 25 juin, il institue par arrêté une commission ayant pour mission « d'élaborer le projet de statut organique prévu à l'article premier du mandat pour la Syrie et le Liban mis en vigueur le 29 septembre 1923 »⁹⁰. Joseph Paul-Boncour est nommé pour la présider assisté par neuf membres dont Verchère de Reffye, secrétaire du haut-commissariat, et Robert de Caix nommé rapporteur. Maurice Sarrail trouve peu de soutien dans cette assemblée. La commission se met au travail et produit une note sur les questions à résoudre permettant l'édification des statuts :

⁸⁸ *Ibid.*, p. 121.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 122.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 123.

« 1° Faut-il instituer, dans les États sous mandat, la responsabilité ministérielle et sous quelle forme ?

2° Quel doit être le nombre des États à maintenir définitivement et comment leurs relations devront-elles être assurées ?

3° Quel doit être le statut des fonctionnaires français collaborant comme conseillers ou autrement avec les administrations indigènes ? »⁹¹

Le travail commence durant l'été 1925 où les débats entre les membres sont importants. Maurice Sarrail est parallèlement consulté à propos de la disposition territoriale : le Haut-Commissaire s'oppose à l'union de la Syrie avec les petits États alaouites et druzes. L'étape suivante est de consulter les personnalités locales sur plusieurs questions émanant de la commission. Or, les premières réunions ne commencent qu'en novembre 1925, Maurice Sarrail n'est plus Haut-Commissaire. Le mécontentement des populations durant la crise syrienne semble avoir obstrué le travail de Maurice Sarrail. Paul-Boncour écrit dès le 21 septembre à Aristide Briand sur les difficultés rencontrées par Maurice Sarrail :

« L'état de mécontentement signalé par le haut-commissaire et les extraits de presse à l'appui justifient, je le répète, l'insistance que j'ai mise à demander que soient consultés, pour l'établissement du mandat, non seulement les notabilités désignées par le haut-commissaire lui-même, mais les Conseils représentatifs et les personnes désignées à cet effet, s'il n'existe pas dans les groupements intéressés, de représentants désignés d'avance par ces groupements eux-mêmes. [...] Mais ces extraits de presse nous portent bien au-delà. Ils témoignent qu'il y a au moins d'assez nombreuses catégories de la population qui réclament la constitution d'une commission générale composée de tous les éléments de la nation. [...] Les préférences de quelques-uns des membres de la commission et de moi-même y auraient incliné volontiers, d'autant que l'Angleterre a accepté que ce soit une constituante qui détermine la forme du mandat sur l'Irak. »⁹²

Pour conclure, Maurice Sarrail a cherché à faire avancer le mandat en œuvrant à la libéralisation de la politique notamment la nomination d'un gouvernement libanais et à la germanisation du statut organique. Cependant, le Haut-Commissaire n'avait pas le sens

⁹¹ *Ibid.*, p. 124.

⁹² *Ibid.*, p. 150-151.

diplomatique de ses deux prédécesseurs et son travail a été anéanti par sa pensée politique et son radicalisme. Pourtant, le système électoral, toujours actuel, pose encore problème. En définitive, la pensée politique de Maurice Sarrail était en adéquation avec les prérogatives du mandat, ce qui n'était pas le cas d'Henri Gouraud et de Maxime Weygand.

La politique française use les Hauts-Commissaires : éloignés de la politique, ils sont pourtant au cœur des débats. Cependant, on remarque que la période Maurice Sarrail est celle qui a fait davantage parler la société française. En effet, c'est une personnalité clivante : soit on salue le général soit on s'oppose à sa politique. Il n'y a pas de juste milieu. Alors même que la période de Maxime Weygand est particulièrement neutre : le Haut-Commissaire ne s'oppose pas véritablement au budget, ni même à l'arrivée du cartel. Seule *l'Humanité* s'en prend au haut-commissariat. Pourtant, sa mission se termine de la même façon que pour les deux autres Hauts-Commissaires : un rappel motivé pour des raisons politiques. On peut ainsi conclure que Paris est toujours initiateur de la politique française en Orient et Beyrouth charge d'exécuter cette politique décidée à plusieurs milliers de kilomètres.

L'influence des acteurs extérieurs au haut-commissariat est donc confirmée et démontrée. Cette influence est de plus en plus importante, comme l'illustrent la charte des mandats et le rappel de Maxime Weygand pour des raisons uniquement politiques. Pour les trois Hauts-Commissaires, elle sert de prétexte à leurs échecs et à leur manque de résultats : faiblesse de moyens financiers et humains, rappel précipité, veto du Département des Affaires étrangères. Par conséquent, le mandat est un échec pour une partie de la population locale et pour une partie des agents français.

Chapitre III : Que reste-t-il du mandat français après 1925 ?

Finalement, quel bilan peut-on dresser de cette première période du Liban sous mandat ? Si on prend comme temporalité la période mandataire, il est difficile de les différencier. Certes la méthode et l'idéologie changent mais la situation est quasi-identique entre 1921 et 1925 au Liban.

En 2022, il est intéressant de se questionner sur les héritages de la période mandataire au Liban. Henri Gouraud, considéré jusqu'en 1923 comme le père de l'indépendance libanaise, est-il encore dans la mémoire collective du Liban ? Depuis quelques années, le mandat ressurgit chez les citoyens libanais, mais pour quoi faire ?

A. Critiques et réalité de la politique mandataire

Le futur président et ami des Libanais, Charles de Gaulle, se montre assez critique vis-à-vis du mandat français au Liban. Le jeune officier y est envoyé entre 1929 et 1931 et indique ainsi : « [La France] n'a pas encore bien vu par quel bout il convenait de prendre son mandat et mène une politique hésitante, oscillant entre le principe d'une administration directe et un protectorat de fait »¹, puis en 1931 : « Le Levant est un carrefour où tout passe, religions, armées, empires, marchandises, sans que rien ne bouge. Voilà dix ans que nous y sommes. Mon impression est que nous n'y pénétrons guère et que les gens nous sont aussi étrangers et, réciproquement, qu'ils ne le furent jamais. Pour moi, notre destin sera d'en arriver à la contrainte ou de partir d'ici. »²

Dès le remplacement des troupes britanniques, le mandat français est l'objet de critiques : jugé trop colonial, trop direct, demandant trop de moyens humains. Syriens, Libanais ou Français se plaisent à remettre en cause une structure qui est encore récente, dans un pays tout aussi neuf. Pourtant, cette même institution est vecteur de développement et permet de répondre aux nombreuses violences et tragédies qui ont touché la région pendant la guerre. Par conséquent, que faire des nombreuses critiques présentes dans les fonds d'archives ? Elles sont l'illustration de la complexité du sujet et de la multiplicité des acteurs politiques au Levant.

- *En quoi le mandat français aurait-il été un échec ?*

Dans les nombreux documents critiquant la politique française, endogène et/ou exogène du haut-commissariat, nous pouvons ressortir trois thématiques fortes : les résultats politiques, la religion et la place de l'administration française dans la société libanaise. Il est intéressant de voir que les remarques ont des origines différentes.

Tout d'abord, politiquement, le haut-commissariat a été attaqué sur ses résultats. Il était attendu que les nationalistes arabes s'en prennent à l'indépendance factice de septembre 1920 : critiquant ainsi la couleur du drapeau libanais, la place des Français dans les administrations ou encore les problèmes géographiques. Ils écrivent même un poème pour montrer l'absurdité de l'indépendance libanaise :

« La poudre que l'on tire aujourd'hui est une poudre française.

¹ Ibrahim TABET, *op. cit.*, p. 220.

² *Ibid.*

Le drapeau que l'on déploie est un drapeau français.

L'homme qui reçoit est français.

La langue qu'il parle est le français.

Les troupes que l'on passe en revue sont françaises.

La soirée que l'on donnera sera une soirée dansante française.

Et si vous demandez à Georges Vayssié à ce propos, il vous répondra que les Libanais doivent se réjouir, parce que c'est beaucoup pour eux ?

Pauvre Liban. Si c'est là ton indépendance, combien est plus beau ton esclavage ... »³

Les critiques hachémites sont ainsi publiées dans la presse, souvent égyptienne, et adressés à la Société des Nations. Cependant, les critiques émanent également des Libanais : le 8 août 1922, le Conseil représentatif s'oppose en partie à la désignation officielle et définitive de la France comme mandataire⁴. S'il est évident que c'est une opposition à la politique du haut-commissariat, c'est également un signal adressé au gouvernement Poincaré qui cherche à réduire le budget mandataire. Les représentants libanais critiquent davantage la politique de rigueur du gouvernement plutôt que l'action d'Henri Gouraud. Pour autant, le haut-commissariat reçoit aussi des courriers remettant en cause ses résultats politiques. En règle générale, les auteurs saluent la décision d'avoir chassé le nationalisme chérifien. Les critiques sont davantage structurelles : certains notent le peu de résultats économiques et sécuritaires amenant à un mécontentement de la population⁵, d'autres demandent à Henri Gouraud de fermer les maisons closes, d'interdire la prostitution et d'écarter la religion de la politique libanaise⁶, enfin un auteur critique la répartition religieuse donnant raison à la propagande chérifienne⁷. On note ainsi une pluralité des constats qui sont parfois contradictoires. Joseph Kessel se montre également critique

³ SHD, 1 K 247 35, Fonds privé Pierre Lyautey, Article d'*Al Ahrām*, le 1er septembre 1922, « Le Liban le 1er septembre ».

⁴ MAE, 399 PAAP 130, Fonds privé Henri Gouraud, Vœu émis par le Conseil représentatif dans sa séance du 8 août 1922.

⁵ SHD, 7 N 185, Fonds État-Major, Bulletin d'informations politiques n°21, le 21 octobre 1921.

⁶ SHD, 1 K 247 6, Fonds privé Pierre Lyautey, Lettre anonyme d'Amérique à Gouraud, le 18 août 1922.

⁷ CADN, 1 SL 1 V 949, Document de l'association syrienne « Ce que tout Français doit savoir de la Syrie », sans date (vers 1923).

quant aux choix politiques du mandataire. L'auteur écrit en 1926, à la suite de la crise druze, son indignation de l'état politique de la Syrie :

« Comment en est-on venu là ? Comment sortir de cette situation ?

Expliquer les fautes qui, engrenées les unes aux autres, ont abouti à ce malaise, serait trop long. Chaque Haut-Commissaire, depuis le premier, et à l'exception peut-être du dernier, y trouverait sa part.

Il n'est pas un homme sensé, - et à quelque parti qu'il appartienne -, qui ne dise en Syrie qu'on a eu tort d'étendre le grand Liban à ses frontières actuelles, et de créer ainsi un irrédentisme musulman. Il n'est pas un homme sensé qui ne rende compte du tort qu'on a fait à la France en établissant la monnaie française au lieu de la monnaie-or, ou en se posant en descendants des croisés dans un pays qui - malgré la sympathie séculaire des populations chrétiennes - est dans une écrasante majorité musulmane.

D'ailleurs, à raisonner avec équité, ces fautes, pour lourdes qu'elles soient, doivent être imputées moins aux hommes qu'à un état d'esprit qui a régné aussi bien en France qu'à Beyrouth.

[...] Or, qu'ont fait les Français ? Ils ont donné du bâton aux grands seigneurs ; ils ont voulu acheter ceux qui ne demandaient que des places, donné des places à ceux qui voulaient de l'argent, et ils ont encensé la plèbe.

[...] Et comment pourrait-il en être autrement. On n'apprend à connaître un pays qu'en y vivant. Il y a des maladresses de début que nulle intelligence ne peut éviter. Or, à peine un Haut-Commissaire a-t-il pris contact avec la contrée, à peine a-t-il eu le temps d'en saisir la complexité et l'âme subtile, qu'on le change ou qu'il s'en va. Cette discontinuité est la pire des calamités, car, par elle, les mêmes fautes se renouvellent périodiquement.

"Donnez-nous un homme médiocre, dit-on en Syrie, mais qui demeure plutôt que dix hommes de génie en cinq ans. C'est ainsi qu'on ne peut imaginer en France l'effet que ferait en Syrie, par exemple, le départ de

Monsieur de Henri de Jouvenel. En quelques mois, le nouveau commissaire a su se faire aimer et respecter par tous. Sa haute et rapide intelligence, la courtoisie naturelle de son esprit cultivé, les hommes dont il a su s'entourer, ont admirablement réussi dans ce pays où l'on est surtout sensible à la politesse et au raffinement intellectuel. »⁸

Il est intéressant de noter que Kessel s'en prend aussi aux remplacements systématiques et rapides faits par le gouvernement. Les Hauts-Commissaires se succèdent sans que leur action politique ne laisse de traces et sans qu'ils profitent des fruits de leur action, l'exemple de Maxime Weygand en est la meilleure illustration. L'auteur rend responsable la division géographique, la politique économique et la politique religieuse. En effet, le haut-commissariat est accusé de jouer sur les divergences religieuses pour mieux régner : par exemple, l'impossibilité de nommer un gouverneur libanais en raison des différentes communautés permet de justifier l'installation d'un Français à ce poste. En cela, le mandataire reprend de vieilles méthodes ottomanes peu glorieuses. *A contrario*, la France est suspectée, d'être guidée par sa foi, en Orient, ce qui l'amène à avantager les chrétiens. Le Libanais Haïk juge les Français, sur cette mission, incapables de gérer les minorités : « La France s'était érigée en protectrice des minorités chrétiennes, mais les chrétiens n'étaient plus menacés, soit que leurs frères musulmans fussent devenus bien plus tolérants à leur égard, soit qu'ils eussent compris que le meilleur moyen de mettre l'étranger dehors était de pactiser avec eux. »⁹ De même, Puaux illustre cette différenciation par la politique géographique de la France : « En [établissant] Beyrouth comme capitale du mandat, le gouvernement français a obéi aux sollicitations d'un vieil atavisme historique qui nous fait considérer le pays maronite comme le centre culturel de l'influence française au Levant »¹⁰. Nous avons déjà démontré à plusieurs reprises que la France n'avait aucune préférence communautaire, mais cette critique est vivace, en raison des antécédents qui lient le mandataire et les chrétiens.

Enfin, la France est mise en cause pour son positionnement, jugé trop direct, dans la société libanaise : reprenant parfois les pratiques ottomanes¹¹ ou au contraire reproduisant la politique coloniale au Levant¹². Cela semble être la critique la plus justifiée, puisque

⁸ Joseph KESSEL, *En Syrie, op. cit.* p. 83.

⁹ Marie-Thérèse OLIVIER-SAIDI, *Le Liban et la Syrie au miroir français (1946-1991), op. cit.*, p. 19.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ CADN, 1 SL 1 V 930, Bulletin de renseignement de l'État du Grand Liban, 10 juin 1922.

¹² SHD, 1 K 247 30, Fonds privé Pierre Lyautey, Extrait du journal *Al Istiklal* du 7 juillet 1922, « Que se passe-t-il au Liban » (Passages et conclusion d'une correspondance particulière de Beyrouth).

la notion de mandat n'est pas comprises par le haut-commissariat et donc n'est pas mise en place. L'essentiel des critiques n'est pas adressée par les Libanais ou les Syriens mais par les Français. Les reproches provenant du Levant sont particulièrement connues et partagées dans le chapitre 1 de cette partie, il est nécessaire maintenant d'étudier ceux provenant des Français. Dans une note du 17 avril 1921, Charles Jonnart indique, au ministère des Affaires étrangères, l'importance de revoir la politique française en Syrie :

« Il faut à tout prix éviter le reproche de faire en Syrie de l'administration directe. Les Conseillers apportent aux Chefs des services syriens les lumières de leur expérience ; ils font en sorte à l'occasion de leur procurer des agents français pour les travaux des routes, de chemins de fer, de ports, d'irrigation, pour les fouilles, l'organisation des services de l'enseignement, de l'hygiène, etc. Ils guident de leur mieux dans l'élaboration des programmes destinés au relèvement du niveau moral et intellectuel et au développement économique du peuple syrien. Et s'ils sont bien choisis, ils ne tarderont pas à acquérir sur tous les services syriens une réelle autorité, à inspirer les décisions importantes de ces services, à exercer discrètement mais efficacement le plus utile contrôle.

[...] J'ai apporté de Syrie l'impression qu'on y travaille trop fiévreusement, comme si l'on entendait en quelques mois transformer toute l'administration syrienne, en faire une administration modèle et régler toutes les questions d'un tour de main. »¹³

Le Journal des Débats reprend presque les mêmes arguments du diplomate français en écrivant le 21 avril que : « La faute la plus grave, commise à Paris et à Beyrouth, fut d'essayer d'organiser une administration française directe, alors que le caractère de notre mandat et notre intérêt nous interdisaient de mettre la main dans le guêpier. Nous devons paraître simplement en conseillers, en arbitres, en tuteurs provisoires, devant des populations hétérogènes, habituées à se quereller. Nous avons au contraire voulu faire leur bonheur à tout prix, les doter d'un régime mi-européen, mi-africain, leur construire des routes, etc. »¹⁴ Ainsi l'administration française cherchant à contrôler tous les aspects de la politique libanaise

¹³ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III), op. cit.*, Document 42, Note de M. Jonnart au département des Affaires étrangères, le 17 avril 1921, p. 148-149.

¹⁴Auguste GAUVAIN, « La France en Syrie », *Journal des Débats*, 21 avril 1923.

perd à la fois de l'énergie et du souffle. Si on ne peut rien affirmer ou infirmer sur la conscience d'Henri Gouraud quant à cette question, Robert de Caix fait régulièrement écho à cela. Dans une lettre à Albert Kammerer, le 7 janvier 1921, il s'oppose au personnel mandataire jugé trop peu productif, mal organisé voire prenant trop d'importance au vu de leurs réelles capacités comme c'est le cas du général de Lamothe¹⁵. De même, dans une lettre à Henri Gouraud, le 20 mars 1922, il constate que le haut-commissariat n'a aucune orientation politique en Syrie ou au Liban. Pour le secrétaire général, ce problème vient directement du Haut-Commissaire qui ne donne pas de véritable cap :

« J'ajoute qu'il faut que vous rentriez cette fois avec un programme nettement arrêté pour fixer l'orientation des services du haut-commissariat. Comme je vous l'ai dit à maintes reprises, ceux-ci rêvent en majorité administration directe ; ils considèrent le mandat comme une sorte de grimace que nous sommes obligés de faire devant le monde mais qui doit être complètement étrangère à la réalité de notre politique en Syrie et au Liban. Lorsque je leur parle de la nécessité de maintenir la décentralisation et de nous efforcer de faire administration sous notre contrôle les indigènes, on sourit d'un air aimable mais on montre bien que l'on espère que cette fâcheuse manie ne dominera pas notre politique. Comme je viens de vous le dire, la réunion du Conseil fédéral et ce que vous aurez dit alors, tant en public qu'aux Services du Haut-Commissariat, peut entièrement changer tout cela.

Je dois vous ajouter que l'expérience de cet intérim m'a convaincu que je ne saurais accepter d'en faire un autre si la politique du Haut-Commissariat n'est pas irrévocablement arrêtée et imposée aux Services. Vous devez dire : "Je veux telle ou telle politique" ; et ceux qui jugeront cette politique contraire à l'idée qu'ils se font de leur rôle n'auront qu'à se démettre, moi tout le premier si je ne me sentais pas foncièrement d'accord avec vous. »¹⁶

¹⁵ Gérard D. KHOURY, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban*, op. cit., p. 302-306.

¹⁶ MAE, 399 PAAP 144, Fonds privé Henri Gouraud, Lettre de Robert de Caix à Henri Gouraud, le 20 mars 1922.

L'Humanité émet des critiques plus extrêmes vis-à-vis du haut-commissariat puisqu'il l'accuse de « pillage, razzia, assassinat »¹⁷, le 4 mai 1924, et appelle alors à l'indépendance syrienne. De même, Pierre La Mazière, militant de gauche et soutien de Maurice Sarrail, accuse le général Henri Gouraud d'obéir seulement à sa foi et d'être « un homme aussi peu préparé, aussi peu qualifié que possible pour jouer le rôle de Haut-Commissaire »¹⁸. Il partage également la rumeur selon laquelle l'officier a déclaré sur la tombe du Grand Saladin « Ma présence ici consacre la victoire de la Croix sur le Croissant. » Une fois de plus, l'administration directe française est accusée finalement de privilégier les chrétiens vis-à-vis des musulmans.

Nous avons pu voir plusieurs critiques différentes dans ce développement. Cependant, on constate qu'elles n'ont pas toutes la même valeur, la même justification, la même origine politique. On peut différencier ces critiques en deux groupes, les constructives et celles d'opposition :

Dans le premier cas, elles permettent de pointer un dysfonctionnement et illustrent une inaptitude du haut-commissariat. C'est notamment le cas des déclarations dénonçant le manque de résultat économique et politique. Le Levant ne rapporte rien ou presque, ce qui conduit le gouvernement Poincaré à réduire le budget. De même, les critiques vis-à-vis de l'administration mandataire sont aussi assez mesurées puisqu'elles émanent du haut-commissariat ou de personnalités proches. Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la France a des difficultés à entrer dans les habits de mandataire, c'est une réalité.

Dans le second cas, les critiques proviennent d'opposants au mandat français ou aux administrations françaises en place. Ce sont des auteurs français, partisans du camp opposé à celui du gouvernement, des nationalistes hachémites qui resteront *ad vitam* opposé au mandat français mais aussi des libéraux libanais ou syriens frustrés de ne pas connaître immédiatement une indépendance totale. Ces critiques sont le reflet des positions d'une partie des Levantins ou des Français et doivent alors être prises en compte. Cependant, elles sont peu pertinentes, en raison de leur impartialité. Par exemple, La Mazière exprime la pensée de la gauche radicale vis-à-vis de la politique mandataire d'Henri Gouraud et de Maxime Weygand mais ces critiques sont truffées de raccourcis, de rumeurs ou des propos erronés dus à sa pensée politique.

¹⁷ « Sous le Couvert du drapeau tricolore – Ce qui se passe en Syrie : Pillage, razzias, assassinats », *L'Humanité*, 4 mars 1924.

¹⁸ Pierre La MAZIÈRE, *Partant pour la Syrie*, *op. cit.*, 224 p.

- *Qu'en est-il en réalité des limites du haut-commissariat ?*

Il paraît indispensable de rappeler que nous cherchons à faire le bilan d'une politique mandataire sur une période relativement courte. En effet, il n'est pas opportun de tirer des conclusions d'une politique sur seulement cinq ans. D'autant plus que le Liban est particulièrement faible en 1919. Henri Gouraud le rappelle dans une conférence lors de son arrivée :

« [La France] trouvait tout en ruine, la famine tuait par centaines les habitants dans les villes, dans les villages, le long des routes. Il n'y avait plus de blé, plus de denrées, plus de vêtements. Les voies ferrées étaient détruites, on ne pouvait plus circuler sur les chemins, le pillage et l'assassinat continuaient l'œuvre abominable de la guerre. Dans les grandes cités l'insécurité murait les habitants dans leurs demeures où les guettaient le choléra et le typhus. Quand les premières troupes alliées sont arrivées en Syrie elles pouvaient dire : "Nous venons d'entrer dans un immense charnier". Ceux qui ont vécu ces affreuses journées et qui ont sous les yeux la Syrie d'aujourd'hui peuvent seuls se rendre compte de la grandeur de l'œuvre accomplie par la puissance mandataire »¹⁹.

De même, selon certains alliés du mandat, la France a permis de rétablir le calme dans la région permettant ainsi à des Libanais émigrés de revenir en sécurité au Levant. Enfin, la considération à prendre en compte pour juger la politique française est l'immaturation politique des Libanais et des Syriens. Robert de Caix indique que les locaux ont une véritable « carence politique complète »²⁰ puisque la population n'a jamais eu à se gouverner. Il paraît alors pertinent que le mandataire prenne une partie de la charge politique. C'est aussi pour cette raison que le mandat s'applique au Liban et en Syrie.

Partant de ce postulat, quel bilan dresse le haut-commissariat ? Pour Henri Gouraud, les résultats sont particulièrement positifs en raison des difficultés initiales et de l'arrivée retardée de la notion de mandat :

« Mais, voici qu'au Levant, la France se trouve en face d'une nébuleuse dont les aspirations se heurtent d'autant plus qu'elles répondent à une culture très occidentale aussi nuancée qu'inquiète. Il ne pouvait alors

¹⁹ CADN, 1 SL 1 V 949, Dossier du service de renseignement, le 19 mai 1923.

²⁰ Gérard D. KHOURY, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban*, op. cit., p. 356-357.

être question de conformer notre attitude aux précédents dont la finance, l'administration ou la diplomatie nous auraient révélé les secrets, mais il fallait, au contact d'une réalité mouvante associer, dans tous les domaines, les Syriens et les Libanais, nos amis et nos protégés séculaires à l'œuvre à poursuivre, la France qui a voulu et réalisé la libération de la plupart des peuples du monde, restait ainsi dans une ligne d'évolution qu'il ne m'est permis que de mettre rapidement en relief ; il revient en effet, à l'historien ou à l'homme politique d'en suivre le parcours, au philosophe et au juriste de préciser bientôt les concepts qui la jalonnent. [...] La notion de mandat s'est ainsi dégagée des faits de 1919, 1920 et 1921 et des contingences dont l'exposé est un des objets de ce rapport, et non point d'une doctrine et du cortège des controverses spéculatives auxquelles elle eût donné lieu. Des combats, des difficultés politiques, des hypothèques économiques est née une vie constitutionnelle, administrative et sociale qui conduit les pays sous mandat vers leur plein essor politique et financier. »²¹

Pourtant, lors de son départ, les retombées économiques sont encore insuffisants et l'autonomie des locaux est jugée insuffisante par Poincaré. Il est bon d'illustrer les avancées politiques : élection et recensement libanais, mise en place de la fédération syrienne et alliance avec les familles druzes. Cependant, pour le gouvernement Édouard Herriot, les bilans d'Henri Gouraud et de Maxime Weygand ne sont pas encore satisfaisants puisque le général Maurice Sarrail doit revenir à la mise en place du mandat, à l'écriture des statuts organiques et surtout à une impartialité politique.

En 1926, le haut-commissariat publie une longue note afin de répondre aux accusations des Syriens et des Libanais²². Ainsi, le mandataire justifie la division territoriale par le manque de volonté de certaines communautés syriennes de s'unir. De même, les Français justifient la politique administrative, militaire et budgétaire. Par le fait que la présente administration n'est qu'éphémère puisque les statuts organiques conduisent à retirer des compétences au mandataire. De même, l'objectif de l'armée est de permettre la paix pour les populations. Enfin, la France cherche à réduire ses coûts au Levant avec

²¹ SHD, 1 K 247 29, Fonds privé Pierre Lyautey, Rapport d'ensemble de la Syrie et du Liban par Gouraud « Deux années de Mandat ».

²² CADN, 1 SL 1 V 830, Note du haut-commissariat en réponse aux accusations contre le mandat, courant 1926.

le développement d'une armée syrienne. Surtout, le haut-commissariat tente de démontrer son impartialité religieuse :

« L'agitation artificielle provoquée autour de quelques manuels ou livres publiés par des communautés chrétiennes en Syrie, essaye en vain de compromettre les autorités françaises qui ne sont pas responsables de ce genre de publication. La France ne peut pas du jour au lendemain apaiser les haines confessionnelles qui sévissent depuis si longtemps en Syrie. Elle ne demanderait qu'une chose c'est que les gens du pays voulussent bien faire trêve à leur rivalité confessionnelle. »²³

Nous l'avons noté dans le point précédent, régulièrement le haut-commissariat est accusé de favoriser les chrétiens ou les congrégations chrétiennes. Dans une même note, le mandataire montre son impartialité auprès des congrégations : « Les Jésuites dirigent à Beyrouth l'Université Saint-Joseph, institution rivale de l'Université américaine. [...] Le gouvernement français les subventionne comme il subventionne le collège laïque et l'Alliance israélite. Les Jésuites n'ont aucune influence sur les Bureaux du Haut-Commissariat. La légende d'une Syrie gouvernée par les Jésuites est une invention »²⁴. De même, Georges Catroux démontre que si Henri Gouraud est croyant, il n'est pas dirigé par sa foi dans ses actions politiques²⁵. Enfin, Robert de Caix en février 1926, justifie auprès de la Société des Nations la mise en place du particularisme religieux au Levant :

« On a trouvé en Syrie et au Liban des communautés religieuses organisées sur une base très forte et, en ce qui concerne le régime électoral, on a trouvé les groupes chrétiens et minoritaires assurés par la loi d'une représentation particulière dans les conseils provinciaux. Cependant, quelques minorités religieuses, tels les Alaouites, n'avaient pas de représentation, et sur ce point, il y a eu, dans une certaine mesure, innovation de la part du Gouvernement français. [...] La politique de sauvegarde des droits des minorités a revêtu deux formes : 1) la division territoriale ; 2) l'organisation de la représentation des minorités religieuses dans les Conseils représentatifs. [...] Pour ce qui est de la représentation religieuse, la Puissance mandataire au Grand-Liban a fait un effort

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Georges CATROUX, *op. cit.*, 1958, 241 p.

considérable, en 1922, pour instituer un régime aussi moderne que possible et capable d'acheminer le pays vers l'effacement des antagonismes religieux. [...] On avait pensé à renoncer à la représentation des groupes religieux, mais cette idée a été abandonnée, car dans un pays où les religions sont si diverses et si nombreuses, où tant de traditions reposent sur les différences d'ordre confessionnel, il y aurait eu des régions où, seules, les communautés religieuses ayant la majorité auraient pu faire entrer des représentants au Conseil représentatif. Il fallait trouver un moyen d'éviter un tel État de choses et, en assurant la représentation des divers groupes, de ne pas laisser les antagonismes confessionnels devenir la base des luttes électorales. [...] La formule suivante a semblé satisfaisante. Le scrutin de liste est institué, c'est-à-dire qu'aussi bien au Liban qu'en Syrie, une circonscription élit plusieurs représentants. Il est ordonné que, sur chaque liste, dans certaines circonscriptions, il doit y avoir un certain nombre de membres de telle ou telle confession. Les listes dressées sur cette base, les électeurs votent sans distinction de confession pour la liste qu'ils préfèrent. Ainsi, la représentation des confessions existe sans que les élections et la lutte qui les précède aient à se faire sur une base confessionnelle. Quant au chiffre qu'il fallait obtenir pour avoir un représentant, on a essayé (ce qui fut plus facile au Liban qu'en Syrie) de prendre pour base des nombres répondant aux minorités les plus faibles, sans aller jusqu'à multiplier et émietter la représentation pour lui permettre de représenter toute une poussière de confessions. Au Liban, toute confession qui compte 20.000 adeptes a droit à un représentant. »²⁶

Critiquer le bilan du haut-commissariat n'a aucun sens sans reprendre l'environnement politique. Le Levant est divisé, à la fois sur le plan religieux et sur les desseins nationaux. En 1920, la population du Liban n'a aucune conscience politique et le mandataire ne connaît pas encore les dispositions du mandat. À partir de ces trois constats, il est clair que certaines décisions politiques ont été mauvaises. Ainsi, les attentes des Libanais et des Syriens peuvent être à l'origine des critiques formulées à l'encontre du Haut-Commissariat. D'une part, les Libanais voient dans l'arrivée des Français une possibilité

²⁶ Gérard D. KHOURY, *Une Tutelle coloniale – Le mandat français en Syrie et au Liban*, op. cit., p. 80-81.

politique d'obtenir de réels avantages vis-à-vis des musulmans. D'autre part, les Syriens croient dans un premier temps et jusqu'au 6 janvier 1920 à une indépendance complète et ils obtiennent en réalité une indépendance au rabais. Chaque communauté cherche à dominer l'autre, créant ainsi ressentiments et critiques. Finalement, entre 1920 et 1925, le haut-commissariat n'a pas véritablement changé sa politique, soutenant alternativement les chrétiens et les musulmans. Henry Laurens affirme notamment que le mandat s'affirme davantage comme une continuité de la diplomatie de la canonnière menée par la France dans l'Empire ottoman²⁷.

²⁷ Henry LAURENS, *Orientales*, *op. cit.*, p. 515-520.

B. Le Liban et la France depuis 1925

- *Le haut-commissariat et le Liban jusqu'à l'indépendance : les prémices d'un éloignement progressif*

Après l'échec de la politique de Maurice Sarrail, le gouvernement Painlevé cherche avec de grandes difficultés un nouveau Haut-Commissaire. Le sénateur de Corrèze, Henri de Jouvenel, accepte la mission et débarque à Beyrouth le 10 novembre 1925. Accueilli par Duport, Gamelin et de Reffye, Henri de Jouvenel débute une mission dangereuse au Levant²⁸. Dans un premier temps, il est chargé de faire cesser les tensions avec les Syriens et les Druzes. Ainsi, le 24 décembre, il propose plusieurs mesures permettant l'arrêt des hostilités : l'amnistie des rebelles ayant rendu les armes avant le 8 janvier et la promesse de ne prendre aucune mesure de rétorsion à l'encontre des chefs s'étant ralliés aux Français²⁹. Pourtant, les Druzes refusent en raison de leurs nombreux privilèges français :

« Le problème est simple. Avant tout, nous sommes pauvres. La France est riche. On ne peut en dire autant de la Syrie. Nous avons ici un proverbe : "L'un va nu, l'autre est vêtu d'un chiffon". Voilà la paire que nous ferions avec Damas. En outre, nous n'avons qu'à nous louer du système de gouvernement direct du Djebel par un officier français. Il y a onze ans des questions de personnes nous ont amenés à nous révolter, mais nous serions aujourd'hui satisfaits avec de petites réformes, en particulier l'augmentation du nombre des fonctionnaires purement druzes. Pas besoin de la Syrie pour nous les accorder ! Je crois être l'interprète de tous les notables en disant ceci : depuis des siècles les Druzes ont défendu par les armes leur race, leur religion, leurs coutumes. Ils ont combattu les autres peuples du Liban, la Syrie et les Turcs. C'est pour y chercher leur liberté que nos pères se sont réfugiés dans le pays pauvre et isolé du Djebel. Jamais les Turcs n'ont pu se dire ici nos maîtres. Nous ne sommes soumis qu'à la France qui nous a accordé son amitié après nous avoir fait subir sa force. Elle nous protège, nous aide, et tout le Djebel a le désir de lui rester fidèle. Pourquoi refuser au Djebel cette liberté que l'on accorde à la Syrie ? Seule la France peut faire beaucoup pour nous : des puits, des citernes, car

²⁸ Henri de WAILLY, *op. cit.*, p. 266.

²⁹ *Ibid.*, p. 275-276.

l'eau nous manque. Nous la supplions de ne pas être infidèle à sa parole en nous livrant aux gens de Damas. »³⁰

Henri de Jouvenel, afin d'éviter des troubles confessionnels au Liban, est enclin à rendre Tripoli à la Syrie³¹. Mais la pression patriarcale empêche cette opération. Des mesures sont donc prises pour éviter de nouvelles violences à Damas : la ville est entourée de fils barbelés après que l'armée ait repris le contrôle.

Le deuxième chantier du nouveau Haut-Commissaire est la rédaction des statuts organiques. Cette mission est importante pour Aristide Briand qui l'exprime à Henri de Jouvenel lors de sa nomination. Un changement radical est opéré par l'ancien politique puisqu'il rapatrie les débats au Liban en laissant, au Conseil représentatif six mois pour s'accorder sur une nouvelle constitution. La méthode fonctionne puisque le 26 mai 1926, la constitution libanaise est votée puis le 1^{er} septembre, la République libanaise est proclamée. Pourtant, les méthodes de Henri de Jouvenel ne passent pas et la presse française note son impatience :

« Au risque de brûler les étapes, M. de Jouvenel a voulu rattraper le temps gaspillé. Il était imbu de l'esprit de Genève. La France tenait de la Société des Nations un mandat : il décida de l'appliquer. Quelle charge nous incombait ? D'aider les Syriens à devenir un peuple indépendant et responsable de ses destinées, de faire leur éducation de la liberté. Selon l'exemple de l'Angleterre en Irak il importait avant tout de leur donner une constitution ou, plus exactement, de les laisser se donner une constitution sous notre tutelle et notre contrôle. Des divers États, le Grand Liban était le plus mûr. On commença par lui. L'expérience réussit. La constitution libanaise fonctionna sans heurts. Le président de la République et les ministres collaborèrent loyalement avec le haut-commissariat. Ce sera tout différent à Damas où l'entreprise était beaucoup plus délicate en raison de l'opposition irréductible que le mandat y rencontrait. M. de Jouvenel la prépara. »³²

Cette constitution respecte les différences communautaires puisque le sénat représente toutes les confessions. De même, le premier président est grec-orthodoxe, Charles Debbas,

³⁰ *Ibid.*

³¹ Henry LAURENS, *L'Orient arabe, Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Paris, *op. cit.*, p. 237.

³² Henri de WAILLY, *op. cit.*, p. 278.

le chef du gouvernement est maronite, Émile Eddé, et enfin le président de la chambre est sunnite³³. Cependant, les musulmans critiquent le dessein de certains Maronites comme Habib Pacha al-Saad, Béchara el-Khoury ou Émile Eddé cherchant à faire du Liban un refuge chrétien. Cependant, par deux fois, le haut-commissariat demande au Liban de modifier sa constitution, en octobre 1927 fusionner le Sénat et la Chambre en 1929 passer le mandat présidentiel de trois à six ans. Le Liban a enfin une constitution mais n'est pas pour autant indépendant. Henri Ponsot est appelé pour remplacer Henri de Jouvenel en 1926³⁴. Ce dernier souhaite continuer la politique de son prédécesseur mais en permettant à la France d'avoir plus d'avantages dans le mandat. On voit, les Hauts-Commissaires ne cessent de succéder : Henri Gouraud, resté seulement trois ans, est celui qui a connu la période la plus longue. Cette valse à la tête du mandat est d'autant plus sujette à critique qu'elle n'apporte pas de changements marquants : si les Hauts-Commissaires changent, l'administration, elle, reste identique. Robert de Beauplan exprime son indignation dans la presse française et demande qu'il soit donné plus de pouvoirs et de confiance aux Hauts-Commissaires :

« Il n'est peut-être pas de partie du monde qui ait fait l'objet de plus de partages territoriaux, de remaniements administratifs, de conventions, d'accords, de traités, les uns éphémères, les autres caducs avant même d'être entrés en vigueur que, depuis une quinzaine d'années, la Syrie ... À M. Georges-Picot ont succédé les généraux Gouraud, Weygand, Sarrail, M. de Jouvenel, M. Ponsot. Pendant de longs intermèdes M. Robert de Caix, M. de Reffye ont assuré les intérim. La Syrie au total a connu huit hauts-commissaires en huit ans. Trois militaires, un politique et quatre fonctionnaires du Quai. Comment dans ces conditions aurait-on pu suivre une politique avec un peu d'esprit de suite ? Les conceptions et les méthodes de responsables issus du ministère de la Guerre, du Parlement, du Quai d'Orsay pouvaient-elles se succéder ? Chacun avec sa mentalité, ses habitudes, ses appuis politiques et son réseau de relations. Chacun ayant l'ambition légitime de marquer son passage d'une empreinte personnelle, était enclin à négliger, contrarier ou même détruire ce que ses prédécesseurs avaient accompli. »³⁵

³³ Henry LAURENS, *L'Orient arabe, Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, op. cit., p. 238.

³⁴ Henri de WAILLY, op. cit., p. 280.

³⁵ *Ibid.*, p. 287.

À partir de 1929, la situation libanaise se dégrade, le pays est touché par la crise économique : les activités commerciales, le tourisme ainsi que les envois financiers des étrangers ne cessent de baisser³⁶. Pour compenser la baisse des recettes, Émile Eddé décide de mettre en place une politique de diminution des dépenses, notamment auprès des écoles gouvernementales. Mais, la pression musulmane est telle qu'il est obligé de démissionner. La crise devient politique lorsque le recensement effectué par les Français montre une diminution de la majorité chrétienne et une augmentation des éléments musulmans. Le patriarche maronite Arida critique le recensement et s'oppose à l'édition d'un nouveau recensement³⁷. Dans cette nouvelle configuration démographique, les Maronites se divisent en deux camps : d'une part, Eddé souhaite une réduction territoriale du Liban afin de permettre une plus grande majorité politique ; d'autre part, Béchara el-Khoury appelle à intégrer les musulmans dans la politique libanaise. Le second soutient ainsi le candidat musulman face à Eddé. Le pouvoir peut alors changer de communauté, Ponsot décide de suspendre la constitution afin d'éviter une victoire musulmane. La crise politique s'illustre également par l'éloignement de l'Église maronite du haut-commissariat : Arida déclare notamment que la France est « comme le soleil : de loin, il éclaire, de près il brûle ». Il dénonce l'inutilité du mandat français au Liban, et la dévalorisation des agents fonctionnaires libanais qui passent toujours en second plan. Le patriarche milite ainsi pour un rapprochement entre le Liban et la Syrie, sans la France : « Il serait plus étrange encore qu'une détente entre Syriens et Libanais soit, en elle-même, mal vue et mal accueillie par les Autorités. Le contraire devrait avoir lieu : d'abord parce que des milliers de Maronites et de chrétiens en général, vivent en Syrie [...]. C'est voir très peu loin et pas grand du tout, que de croire qu'une amitié entre Syriens et Libanais signifie action dirigée contre la France. »³⁸

La période Ponsot ne se distingue donc pas de celle de Henri de Jouvenel. Il y a bien une continuité dans l'action. On marque cependant un éloignement progressif avec les Libanais, et plus particulièrement les Maronites, lassés du mandat. En octobre 1933, Damien de Martel est nommé au haut-commissariat. Ce dernier s'illustre par une politique plus autoritaire, en réduisant les libertés de la constitution libanaise afin de renforcer le pouvoir exécutif : « Damien de Martel s'est convaincu en Extrême-Orient de la médiocrité des hommes. Il va régner sur la Syrie avec des allures de satrape et une autorité d'animateur.

³⁶ Henry LAURENS, *L'Orient arabe, Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, *op. cit.*, p. 242.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Michel CHEDAN-KHALIFÉ, *op. cit.*, p. 51.

Comme la fièvre saisit un malade à l'approche de l'agonie, la France, à mesure que se rapproche le terme de son mandat, va se lancer dans les grandes entreprises qu'elle eût dû normalement situer à l'époque des larges crédits et des longues espérances. »³⁹ Malgré, la nouvelle politique radicale de ce nouveau Haut-Commissaire, les Maronites continuent de demander leur émancipation et appellent à l'abolition du mandat qu'ils souhaitent remplacer par une convention. Le Front populaire entame des négociations avec la Syrie et le Liban tout en préservant l'indépendance des deux pays. Ainsi, le 13 novembre 1936, un traité d'amitié et d'alliance est signé entre le Liban et la France pour une durée de vingt-cinq ans⁴⁰. Le traité garantit l'intégrité du territoire, l'indépendance et la souveraineté des Libanais, la coexistence des communautés. Les chrétiens saluent l'effort tandis que les musulmans demandent à nouveau leur rattachement à la Syrie. La droite française et les milieux militaires s'y opposent. Le projet meurt dans l'œuf, le mandat continue.

La France continue donc une politique mandataire sans véritable finalité puisque la politique libanaise est désormais définie, une élite semble constituée. Pourtant, le mandat continue. Il faut attendre un nouveau conflit mondial pour mettre fin au mandat. En effet, la défaite de 1940 et la prise de pouvoir de Pétain marquent un changement de cap. À la suite de ce changement politique en France et des événements qui vont suivre, on peut se demander qui protège le Liban ? De Gaulle ou Pétain ? Et surtout qui sont les ennemis du mandat ? L'Allemagne ou la Grande-Bretagne ? Cette dernière cherche à protéger son empire colonial et surtout le canal de Suez. Le Levant devient une cible potentielle pour les Anglais. Ils doivent alors écarter les autres puissances mêmes alliées. De Gaulle est ainsi invité à s'éloigner du Liban. Or, le général s'oppose à une présence outre que française : « À supposer que l'Axe fût vainqueur, il dominerait là comme ailleurs. Dans le cas contraire, les Anglais prendraient notre place. »⁴¹ Cependant, les Britanniques doivent faire face à des actes hostiles en Irak et au Levant, les populations exigent leur indépendance complète. De Gaulle est autorisé à nommer Georges Catroux au Levant. L'ancien camarade d'Henri Gouraud revient ainsi dans un territoire où presque rien n'a changé : « La Syrie est un fruit amer qui continue à ne pas vouloir mûrir. Et je crains que ne puissions l'avoir que par la force. »⁴² L'enjeu est d'obtenir le soutien des locaux afin d'éloigner Vichy de Beyrouth. De Gaulle appelle ainsi les Levantins à la raison en rappelant l'objectif militaire de

³⁹ Henri de WAILLY, *op. cit.*, p. 289-290.

⁴⁰ Michel CHEDAN-KHALIFÉ, *op. cit.*, p. 53-54.

⁴¹ *Ibid.*, p. 57-58.

⁴² *Ibid.*, p. 62.

Pétain : « La France libre fait la guerre. Or, avec le consentement de Vichy, les Allemands ont commencé à prendre pied au Levant. Militairement, c'est un immense danger. Politiquement, c'est livrer au tyran des peuples que nous nous sommes engagés de tout temps à conduire à l'indépendance. Moralement, c'est, pour la France, perdre tout ce qui lui reste de prestige en Orient. Voilà pourquoi nous sommes entrés en Syrie et au Liban avec nos alliés britanniques. »⁴³ Les Britanniques n'ont pas pour autant abandonné l'idée de gagner le Liban et persuadent le patriarche maronite de demander l'indépendance complète. Arida déclare le 25 décembre 1941 : « Nous voulons une indépendance servie par un gouvernement dont les membres seront choisis parmi les hommes de bien et non formés d'adultères, d'ivrognes ni de joueurs, ni d'hommes avides et vindicatifs »⁴⁴. Le 22 novembre 1943, le Liban obtient son indépendance complète. Malgré le départ officiel des Français, les Libanais restent attachés à leur supposé lien historique, Béchara el-Khoury déclare lors de son investiture présidentielle : « Nous portons nos regards vers la France et sa grande histoire : c'est la nation à laquelle nous attache une amitié traditionnelle bien connue. À elle, s'adresse l'expression de nos sentiments profonds ; nous élevons nos prières à Dieu, afin qu'il mette fin à ses malheurs, qu'en retrouvant sa gloire de naguère, elle regagne son rang parmi les puissances victorieuses du monde, et que son rayonnement demeure étendu à l'univers. »⁴⁵ Les Libanais parlent ainsi de double tragédie : avoir versé du sang qui aurait pu être épargné et la détérioration des relations avec la France. D'autant plus que dès la fin de la guerre, les chrétiens redemandent le soutien de la France face au possible dessein britannique d'un royaume arabe en Orient.

- *Comment la France se retire-t-elle du Levant à partir de 1945 et jusqu'à la guerre civile ?*

Avant de rentrer dans le développement de cette période, la guerre du Liban n'est pas une spécialité de notre travail et donc son étude peut paraître particulièrement rapide. Cette période particulièrement compliquée par la multiplication des acteurs, par les événements géopolitiques qui se chevauchent, ne sera donc traitée que partiellement. Nous souhaitons avant tout montrer en quoi la France de la V^{ème} République perd alors

⁴³ *Ibid.*, p. 63.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 65.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 70.

complètement pied au Moyen-Orient. Le récent ouvrage, *Liban en guerre*⁴⁶, de Stéphane Malsagne et de Dima de Clerck est bien plus précis et développé.

La période allant de 1945 à 1990 marque un vrai changement de position de la France au Liban plus globalement en Orient. La Guerre froide et l'impuissance française conduisent au remplacement de son influence par des acteurs régionaux et internationaux. La France, allié des États-Unis, accompagne ses actions en Orient afin d'éviter la mainmise des communistes sur la région :

« Nous [le gouvernement français] voulons que le monde arabe ne verse pas dans une dangereuse amertume, qu'il ne se livre pas à la domination de l'URSS, et demain de la Chine, qu'il connaisse la réalité d'une sollicitude occidentale, qu'il y trouve le réconfort et l'appui nécessaire pour dépasser ses phobies, pour écouter la voix de la raison, pour s'engager sur le chemin de la paix, de l'indépendance, du développement. Nous aurons ainsi contribué – plusieurs le reconnaissent avant le conflit – à ce que ce monde n'échappe pas à l'amitié de l'Occident et ne se tourne pas durablement contre lui, c'est-à-dire contre les États-Unis en particulier. »⁴⁷

Régionalement, la Syrie et Israël occupent une place prépondérante au Liban à partir de la guerre des Six Jours. Si, dans un premier temps, Assad ne cherche pas à annexer le Liban, la Syrie souhaite grâce au Liban assumer un rôle de puissance au sein du Moyen-Orient⁴⁸. Ainsi, plusieurs dizaines de milliers de soldats syriens sont envoyés au Liban, d'abord avec un rôle technique, puis prenant part au combat. D'autant plus que les tensions avec l'Iran conduisent à un conflit par procuration avec le Hezbollah au Liban. Ainsi, en 1987, l'armée syrienne investit son quartier général et tue une vingtaine de ses membres⁴⁹. L'armée occupe le Liban jusqu'en 2005. Parallèlement, Israël cherche à assurer sa sécurité en éloignant au nord la frontière libanaise et en attaquant directement ses ennemis au Liban. Ainsi, les opérations Litani puis Paix en Galilée ont pour objectif d'assurer sa sécurité en combattant les soldats palestiniens stationnés de l'autre côté de la frontière. Les Israéliens pratiquent la technique de la division en montant les Libanais, principalement les chrétiens, contre

⁴⁶ Dima de CLERCK et Stéphane MALSAGNE, *op. cit.*

⁴⁷ Henry LAURENS, *Orientales, op. cit.*, p. 1297-1316.

⁴⁸ Dima de CLERCK et Stéphane MALSAGNE, *op. cit.*, p. 314-324.

⁴⁹ *Ibid.*

les réfugiés palestiniens. Israël a ainsi un rôle clé dans les massacres de Sabra et de Chatila le 17 septembre 1982⁵⁰. Les deux puissances régionales se combattent par procuration au Liban.

La Guerre froide marque également la région, les Américains par pays alliés interposés font tout pour éviter que la Syrie devienne la main armée de l'URSS. Pour autant, ils restent à l'écart du conflit libanais, en raison de la fin de la guerre du Vietnam⁵¹. La guerre étant un conflit par procuration entre puissances régionales, les États-Unis n'ont donc aucun intérêt à intervenir militairement. L'URSS ne soutient pas davantage l'action syrienne en raison de ses objectifs contre l'OLP (Organisation de libération de la Palestine), principal soutien soviétique au Proche-Orient. Cependant, l'administration Reagan déclare craindre que le conflit israélo-syrien se transforme en guerre frontale entre les deux principales puissances mondiales. Ainsi, en 1982, les marines américains débarquent à Beyrouth et Washington salue l'opération Paix en Galilée. L'objectif est donc de réduire l'influence de l'OLP et des Syriens⁵².

Mais où est la France durant ce conflit fratricide ? Deux citations peuvent dans un premier nous éclairer : d'une part, Béchara el-Khoury déclare : « Pour le Liban, le problème primordial est d'exister et de demeurer viable [...] si le Liban regarde vers l'Occident, il ne peut ni ignorer l'Orient ni se dresser en adversaire de l'intérieur »⁵³ ; d'autre part, Béchir Gemayel affirme après le départ des Palestiniens de Beyrouth : « Nous, en tant que Chrétiens au Liban, au nom de tous les Chrétiens d'Orient, nous pouvons dire : le Liban n'est pas un foyer national chrétien mais le Liban est une patrie pour les Chrétiens, pour d'autres que nous s'ils le veulent, mais ce qu'il y a de sûr, c'est que c'est une patrie pour nous. »⁵⁴ Après la Seconde Guerre mondiale, l'influence de la France s'oriente avant tout vers l'Égypte et le canal de Suez. La nationalisation puis le retour du gaullisme républicain conduisent à un changement de doctrine. Ainsi, dans un régime présidentiel, chaque président dessine une nouvelle stratégie parfois paradoxale.

Charles de Gaulle est proche du Liban, il a été envoyé à deux reprises avant la Seconde Guerre mondiale au sein du haut-commissariat. Ainsi, en mai 1965, lors de la réception du président libanais, il affirme son affection et sa reconnaissance envers le Liban : « Comment aurais-je, moi-même, oublié [...] le soutien qu'au cours de la dernière guerre mondiale et bien au-dessus des conjonctions politiques, le Liban donna à la France,

⁵⁰ *Ibid.*, p. 324-334.

⁵¹ *Ibid.*, p. 334-340.

⁵² *Ibid.*

⁵³ Michel CHEDAN-KHALIFÉ, *op. cit.*, p. 23.

⁵⁴ *Ibid.*

d'abord malheureuse, mais demeurée combattante, et pour finir, présente à la victoire »⁵⁵. De plus, le général est en désaccord avec la politique d'expansion d'Israël, cela provoque un rapprochement avec les Libanais et notamment les Maronites. Ainsi, en mars 1962, il reçoit le patriarche Pierre Méouchy et lui remet la grand-croix de la Légion d'honneur. Charles de Gaulle craint pour l'avenir du Liban en raison de l'environnement politique international et régional : « L'hégémonie des superpuissances sur ce pays, la convoitise de son territoire par ses voisins – les pays arabes et Israël – et la dislocation de son peuple, composé de plusieurs religions et ethnies. »⁵⁶ Le Liban doit alors être protégé au sein de l'Orient, l'ambassadeur français à Beyrouth déclare : « Le monde arabe était trop vaste pour n'avoir qu'un seul but à la France dans ce monde mais parmi ses buts il y a la sauvegarde du Liban pour des raisons de cœur et puis parce qu'il est un pont utile entre l'Occident et l'Orient »⁵⁷. *A contrario*, Georges Pompidou, son successeur, se montre davantage favorable aux autres puissances arabes en raison de leur intérêt pétrolier. L'Orient crée de nouveau de l'intérêt, mais pour des questions économiques. On note ainsi le passage d'une politique historique à une politique économique. Le Liban n'est pas pour autant oublié par le nouveau président puisqu'il indique à la Conférence du National Press Club de Washington le 24 février 1970 que « ce n'est pas un problème de géographie. Nous y sommes et nous sommes obligés de nous en préoccuper. »⁵⁸ La fin du gaullisme marque l'éloignement progressif des Français vis-à-vis du Liban pour nouer des relations avec les puissances pétrolières.

Valéry Giscard d'Estaing est dans la continuité de G. Pompidou en œuvrant pour une politique de rapprochement à la suite des chocs pétroliers. Sa politique s'appuie sur deux jambes : d'une part en se rapprochant du monde arabe et d'autre part en soutenant les efforts américains dans le conflit israélo-palestinien. Lors de la guerre civile, la géopolitique rappelle le président à son devoir historique. La France se pose comme un « catalyseur » selon les termes des diplomates : cherchant à trouver une solution dès 1975 pour éviter l'expansion puis la régionalisation du conflit. Le problème est que la guerre conduit à une perte des repères : les Libanais musulmans appellent les Français à une action militaire tandis que Pierre Gemayel, Maronite, souhaite une intervention syrienne. Valéry Giscard d'Estaing se positionne ainsi en avril 1976 sur un « en même temps », déjà très centriste : « Si les circonstances conduisaient à attendre de la France une contribution

⁵⁵ *Ibid.*, p. 107-122

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*, p. 129-137.

à l'apaisement et à la sécurité au Liban, la France pourrait apporter une réponse positive. »⁵⁹
La vraie difficulté du gouvernement français est de comprendre ce que souhaitent les Américains : par moment, Washington soutient une intervention puis s'oppose ensuite à un débarquement français. Les Américains cherchent à montrer l'impuissance des Français dans leur ancienne région d'influence, entièrement dépendants de leur puissance. L'attentisme de la France conduit alors à un rejet de tous les milieux politiques libanais. Cependant, sur place, la France est appréciée pour avoir laissé son ambassade ouvert et maintenu ses activités économiques.

L'arrivée au pouvoir de François Mitterrand bouscule-t-elle la position française dans la guerre libanaise ? Pas véritablement mais le président socialiste est conscient du contexte libanais :

« Le Liban est un nid de vipères d'une grande complexité. À travers les siècles des siècles, les Libanais ont toujours montré la même vitalité, tout comme s'ils brûlaient de passion religieuse, comme si chaque pierre de ce pays recelait une force, comme s'il y avait là des atomes explosifs de caractère religieux. D'un village à l'autre du Liban, des gens et des familles s'entretuent au fil des siècles pour des expiations, des choix religieux ou à l'intérieur même de chaque confession. »⁶⁰

Son mandat est marqué par les nombreuses violences visant les Français au Liban : d'abord en septembre 1981, Louis Delamare, ambassadeur de France au Liban, est tué dans un barrage syrien puis le 23 octobre 1983, un attentat vise le quartier général français, l'immeuble Drakkar et tue 58 soldats. Mitterrand se rend sur place et déclare :

« À tous, je dis qu'un pays est grand par sa force d'âme, par sa résolution, comme par les amitiés et le respect qu'il mérite. C'est pourquoi au Liban, la France reste et restera fidèle à son histoire et à ses engagements. En défendant, là comme ailleurs, ces principes d'indépendance nationale et d'équilibre des forces dans le monde, la France ne défend pas autre chose que la paix. »⁶¹

⁵⁹ *Ibid.*, p. 143-168.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 173-207.

⁶¹ *Ibid.*

La France est particulièrement touchée par les violences en raison de son aide aux Palestiniens puisque le 20 décembre 1983, Mitterrand ordonne l'évacuation de 4 000 combattants et d'Arafat afin d'éviter leur massacre par les Syriens. Le 31 mars 1984, les forces françaises sont évacuées, le devoir accompli. Le président craint la mondialisation du conflit en raison de la présence des deux superpuissances mondiales : « Au Liban, toutes les conditions sont réunies pour une guerre mondiale. Il y a des officiers soviétiques en uniforme à vingt kilomètres de Beyrouth. Attaquer la Syrie reviendrait à attaquer Moscou. On assiste ainsi à une accumulation, voulue par les Soviétiques, de causes de déclenchement d'une guerre mondiale au Liban. »⁶² Arafat salue l'action de la France et de Mitterrand qui a permis d'éviter des troubles directs avec les Israéliens : « Le peuple français méritait déjà le nom du peuple ami du peuple palestinien ; nous lui donnons désormais celui de peuple frère. »

Cependant, l'opinion publique française est particulièrement vindicative durant le mandat du président socialiste. Ainsi, *L'Œuvre d'Orient* publie de nombreux textes montrant les violences que vivent les chrétiens au Liban :

« Ce qui accentue la souffrance d'un grand nombre de chrétiens libanais, c'est le sentiment d'être oubliés et parfois soupçonnés, même par leurs meilleurs amis. "La France nous a laissés tombé !" ... "Les chrétiens de France nous ont lâché !" Ce jugement n'est presque jamais porté dans des termes aussi abrupts. Et souvent on le corrige en établissant aussitôt une comparaison – qui est tout à l'avantage de notre pays – avec les USA qui ont perdu tout crédit. De même, on bénit les chrétiens de France pour leur grande générosité. Mais on attendait et on attend toujours plus et tellement mieux. On attend par exemple de la France qu'elle s'engage à fond pour obtenir du Conseil de sécurité de l'ONU la mise en œuvre d'un plan de salut supposant, entre autres, un développement considérable de la FINUL et un accroissement de ses pouvoirs. On attend des chrétiens de France un vaste mouvement de solidarité pour leurs frères du Liban dans lequel ils entraîneraient les chrétiens de tous les pays européens. »⁶³

⁶² *Ibid.*

⁶³ Cardinal DECOURTRAY, « Après ma visite au Liban », *Œuvre d'Orient*, janvier 1985.

De même, les évêques de France publient un communiqué, le 30 avril 1985, afin d'appeler à une action internationale et à une aide de grande ampleur envers les chrétiens, pourtant partie prenante dans le conflit :

« Le Liban est à nouveau l'objet d'une guerre sans merci. D'horribles massacres sont perpétrés dans la région de Saïda. Ce sont les chrétiens qui subissent actuellement pillages, incendies, assassinats.

L'occident va-t-il se taire ?

Evêques de France, solidaires de ces populations, nous interpellons tous les responsables et les hommes de bonne volonté. Laissera-t-on se renouveler une tragédie comme celle du Chouf ? Assistera-t-on sans réagir à la destruction d'une nation jusqu'alors exemple de fraternité ?

Avec le pape Jean-Paul II, nous faisons appel à tous pour faire cesser la spirale de la violence et de la vengeance. »⁶⁴

La guerre du Liban a montré que la France a perdu une partie de ses habits historiques au Liban. Elle n'est désormais qu'une puissance de second rang. Désormais, les États-Unis, l'URSS et les puissances régionales ont plus d'influence.

- *Quelle place pour la France au Liban depuis la fin de la guerre civile ?*

Jacques Chirac, élu en mai 1995, marque un changement dans les relations franco-libanaises. En effet, le président est particulièrement proche de certaines personnalités libanaises comme Rafik Hariri. Ainsi, avant même d'être élu, la question libanaise intéresse Jacques Chirac. En 1974, Premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing, il décrit sa politique comme tournant autour de deux forces : la raison et la passion. De même, il se démarque en étant le premier dirigeant occidental à faire une visite au Liban après la guerre. En 1996, il déclare : « Il n'est pas facile, dans mon cœur, de distinguer les Libanais et les Français »⁶⁵. J. Chirac est aussi apprécié par les Libanais, Gemayel déclare que Chirac « avait des sentiments spéciaux pour le Liban. » Cependant, le président est proche des Libanais sunnites et moins des chrétiens, ce qui constitue une rupture dans l'histoire de l'amitié française avec le Liban. Il se positionne notamment en faveur des Palestiniens

⁶⁴ « Communiqué des évêques de France au sujet du Liban », *Œuvre d'Orient*, 30 avril 1985.

⁶⁵ Michel CHEDAN-KHALIFÉ, *op. cit.*, p. 213-234.

dans le conflit avec Israël. Cependant, la politique libanaise de Chirac n'est pas sans intérêt, son objectif est de préserver la sécurité européenne en restaurant la paix en Orient, il déclare notamment : « La sécurité de la France comme celle de l'Europe sera également renforcée si, tout autour de la Méditerranée, règnent la stabilité, la paix et le développement. »⁶⁶ Pour Hariri, il est bien évident que la France poursuit son intérêt en assistant le Liban, mais lui offrir une porte d'entrée pour l'Orient, contribue également à l'intérêt du Liban : « La France va jouer un rôle très important en Europe et au Proche-Orient. Il n'y a pas que l'amitié, il y a l'intérêt. Chirac cherche une porte d'entrée dans la région et nous cherchons à avoir un poids politique accru. Cela permet de joindre l'utile à l'agréable. »⁶⁷

Le thème de la Méditerranée est repris par son successeur : Nicolas Sarkozy est favorable à une coopération entre l'Europe et les pays du Sud. Le nouveau président ambitionne de bâtir une alliance commune : « Ce que nos pères ont été capables de faire en Europe, je veux que notre génération le fasse pour la Méditerranée. Ma famille c'est l'Europe, ma famille c'est l'Occident mais je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que la France soit un pont entre l'Orient et l'Occident. »⁶⁸ De même, il continue l'œuvre de Chirac en assurant l'indépendance libanaise. N. Sarkozy souhaite ainsi que la Syrie respecte la souveraineté du Liban, désarme le Hezbollah et enfin fasse la lumière sur l'assassinat d'Hariri.

Si la France garde un semblant de relation diplomatique avec le Liban, il paraît pertinent de se questionner sur son devoir de protection aux chrétiens d'Orient. N. Sarkozy se déclare en faveur de la relation historique entre les deux pays lors de la visite du président libanais, Michel Soleiman, en mars 2009, mais il ne fait aucune référence aux Maronites : « Le Liban est si cher au cœur des Français, on peut même dire qu'entre nos deux pays, c'est une histoire de famille. La France ne fut jamais indifférente, elle a toujours déployé les efforts nécessaires, indispensables et partagé les souffrances de son frère au Levant. »⁶⁹ Dans les faits, la France brille par son absence et, régulièrement, les autorités chrétiennes rappellent le rôle de la France. Ainsi, en 2011, le patriarche maronite souhaite que la présidence française réagisse à propos de l'avenir des chrétiens après le Printemps arabe. N. Sarkozy ne s'exprime pas sur ce sujet, A. Juppé, ministre des Affaires étrangères, fait une maigre déclaration à *l'Orient-le Jour*, le 29 février 2012 : « J'appelle de tous mes vœux une participation des chrétiens comme de toutes les autres communautés [...]. Qui peut croire

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ *Ibid.*, p. 237-257.

⁶⁹ Tigrane YÉGAVIAN, *Minorités d'Orient, Les oubliés de l'Histoire*, Monaco, Éditions du Rocher, 2019, p. 87-99.

que les droits des minorités sont mieux protégés par des dictatures sanguinaires que par des régimes démocratiques ? Si des interrogations persistent sur l'avenir, je veux dire aux chrétiens d'Orient qui sont dans bien d'autres pays que ceux que j'ai cités, que la France ne les abandonnera pas. »⁷⁰ Les journalistes indiquent alors que : « La France de 2012 n'est pas celle de Napoléon III qui envoyait ses bateaux pour protéger les chrétiens des massacres au Liban en 1860 ». Il faut dire que ce thème est régulièrement utilisé par l'extrême-droite. Les autres partis républicains évitent d'en faire un sujet de campagne. Cependant, l'expansion de l'État islamique et l'augmentation des violences contre les chrétiens d'Orient conduisent à une prise en compte de ce sujet par l'ensemble de la classe politique française. Ainsi, F. Fillon, A. Juppé et J-P. Raffarin écrivent une lettre à François Hollande à propos de la protection des chrétiens d'Orient, le 13 août 2014 : « L'Europe n'a pas seulement le devoir d'intervenir, c'est son intérêt : nous avons, depuis cinq siècles, une mission de protection des chrétiens d'Orient que nous devons assumer »⁷¹. De même, Benoît Hamon, candidat socialiste en 2017, évoque une « histoire et une proximité qui obligent » à propos des Maronites. F. Hollande, président, se démarque aussi de son prédécesseur en rappelant le devoir sacré de la France : « Si la France est mobilisée, c'est pour sa sécurité et pour les Chrétiens d'Orient qui contribuent à l'équilibre. Je sais que le pape est pleinement engagé pour que les Chrétiens d'Orient ne soient pas oubliés dans cette terrible crise. La France est engagée également. »⁷²

Emmanuel Macron se démarque de ses prédécesseurs immédiats en menant une politique directe et offensive au Liban. Le président veut se montrer comme un acteur indispensable en Orient : il s'illustre notamment dans les relations entre Donald Trump et l'administration iranienne, également dans des rapports sous tension avec la Turquie. Le Liban est alors un précarré pour l'administration présidentielle. À plusieurs reprises, vu également dans le point suivant, le président cherche à relier l'action française à un ensemble historique. L'exemple le plus illustrant est sa visite au Liban le 1^{er} septembre 2020. À cette occasion, Emmanuel Macron reprend les termes du général Henri Gouraud afin de montrer une continuité dans son action :

« Ce Centenaire, je ne le vois pas simplement comme un moment de commémorer mais comme la nécessité pour cette jeunesse et ce qu'elle nous montre de nous rappeler ce qu'il y avait dans le discours du

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*

Grand Liban. Dans le discours d'Henri Gouraud, je l'évoquais ce midi avec le Président AOUN, il y avait des mots très forts.

Je ne vais pas tout citer, je vous rassure. HENRI GOURAUD disait :

"N'oubliez pas non plus que vous devez être prêts pour votre nouvelle patrie à de nouveaux sacrifices. Une patrie ne se crée que par l'effacement de l'individualisme devant l'intérêt général, commandé par la foi dans les destinées nationales. De tous côtés, les témoignages affluent pour me manifester cet esprit de sacrifice. N'est-ce pas plusieurs des vôtres qui m'ont dit : nous sommes prêts désormais à faire bon marché de nos privilèges car ces privilèges étaient une garantie et on ne prend pas une garantie devant nos amis, on la prend devant des ennemis.

Voici, Grand-Libanais, le lot sacré d'espérance et de sacrifice que vous apporte cet instant solennel."

C'était il y a 100 ans, ça pourrait être aujourd'hui.

Quelque chose s'est passé qui fait sans doute qu'on n'a pas tant fait bon marché des privilèges et que peut-être que sur le dos de cette jeunesse, on les a fait fructifier. Il ne m'appartient pas de me substituer à un grand peuple, mais en tout cas, il m'appartient, même 100 ans après, de voir que nous ne sommes pas totalement au rendez-vous de cette exigence. Ce que je souhaite, c'est que nous puissions être au rendez-vous de cette exigence pour les années qui viennent, les mois qui viennent, parce que l'exigence commence maintenant et je ne vous lâcherai pas. »⁷³

Les relations franco-libanaises doivent toujours être analysées sur le temps long. L'ouvrage très riche de Yann Bouyrat montre combien le XIX^{ème} siècle impacte l'évolution des relations franco-maronites⁷⁴. De même, les effets de la période objet de ce travail, ont été étudiés sur un temps long allant de 1945 à 2017. On constate alors, que ces relations ne cessent de diminuer voire tendent à disparaître. 2017 marque une rupture, avec l'arrivée au

⁷³ Discours d'Emmanuel Macron à Beyrouth, le 1^{er} septembre 2020, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/09/01/visite-du-president-emmanuel-macron-au-liban-moins-dun-mois-apres-lexplosion-au-port-de-beyrouth>

⁷⁴ Yann BOUYRAT, *La France et les Maronites du Mont-Liban*, op. cit.

pouvoir du président Macron. En effet, ce dernier souhaite réinstaller une influence directe de Paris sur la politique libanaise.

C. Que reste-t-il du mandat ? La mémoire du haut-commissariat en France et au Liban

Enzo Traverso définit la mémoire comme « subjective, qualitative, singulière, peu soucieuse des comparaisons, de la contextualisation, des généralisations »⁷⁵. Ainsi, il est clair que la mémoire du mandat français a évolué au fil des événements : après la Seconde Guerre mondiale, après la guerre civile ou après l'explosion du port de Beyrouth, la population libanaise et française ne se remémorent pas le mandat de la même manière. De même, les relations avec la France ont fluctué durant cette période. Plusieurs outils peuvent cependant être utilisés pour étudier la place du haut-commissariat dans la mémoire.

- *Le mandat : objet littéraire ?*

La question est pertinente puisque durant la période du mandat, beaucoup d'œuvres littéraires sont publiées. Certaines personnalités visitant le Levant ou acteurs du haut-commissariat écrivent ce qu'ils vivent au Liban. Par exemple, Alice Poulleau écrit son témoignage du conflit druze de 1925 dans *À Damas sous les bombes*. En introduction, elle explique sa démarche : « Ce livre, écrit sous les obus, tandis que leurs fils s'entre-tuaient, je le dédie aux mères de France et de Syrie qui souffrirent des mêmes maux. De nombreux Français, écrivains ou journalistes, dont aucun n'assista aux événements de Damas, ont, depuis la guerre, beaucoup parlé de la Syrie, pour toujours l'accabler, rarement pour la plaindre. N'est-il point juste qu'après tant de témoignages partiels, erronés ou incomplets, répandus par la presse, un témoin inconnu, une Française, se levant du milieu du peuple syrien avec lequel elle vécut, fraternelle, aux moments les plus critiques, dépose en son nom au procès de la Syrie pour y dire le mot de la fin. »⁷⁶ De même, Joseph Kessel, auteur et aventurier, écrit *En Syrie*, afin de rendre compte du territoire après la guerre de 1925. Ce court ouvrage cherche à partager des souvenirs de voyage : « J'aime l'Orient et c'est là ma seule excuse d'en vouloir parler. Car je le connais mal. On ne va pas à lui. Il faut qu'il vienne à vous et pour cela il faut du temps. Or j'ai passé, en deux fois, trois à quatre semaines en Syrie. C'est tout. Et encore ai-je dû vivre en journaliste. C'est-à-dire en perdant la plupart de mes journées avec des généraux et de hauts fonctionnaires. Que le lecteur ne s'alarme point. Il ne sera pas question d'eux ici. Néanmoins ces préoccupations ont orienté mes voyages

⁷⁵ Enzo TRAVERSO, *Le Passé : modes d'emploi*, Paris, La fabrique Éditions, 2005, 144 p.

⁷⁶ Alice POULLEAU, *op. cit.*, p.4.

selon la ligne des intrigues et des combats. On en retrouvera forcément la trace dans cette relation. Du moins ai-je tâché de ne peindre que ceux-là qui, pris dans les filets de l'Orient, portent sur eux son pathétique reflet. »⁷⁷ Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, l'auteur est très critique sur la politique du haut-commissariat mais aussi sur les actes du gouvernement en France. Durant notre travail de recherche, de nombreux auteurs de sources écrites ont également été cités : l'abbé Wetterlé, Pierre Lyautey, Georges Catroux, Paul Coblentz voire Maxime Weygand. Les auteurs partagent une vision de témoin de l'exécution du mandat. En cela, ils sont dans la continuité de l'œuvre fondamentale de Maurice Barrès, *Une enquête au pays du Liban*, publiée en 1923, familier de notre période.

Pierre Benoît fait du mandat français un cadre pour une fiction dans *Châtelaine du Liban*. L'auteur raconte l'histoire d'un jeune capitaine méhariste, Lucien Domèvre. Ce dernier est particulièrement droit, honnête et franc. Mais les mœurs libanaises et coloniales le font dériver vers les pires périls. Sur fond d'une intense histoire d'amour, Pierre Benoît transmet également une vision du haut-commissariat et du Levant. D'autant plus que l'auteur a visité la région lors de la période de Maxime Weygand. Le roman connaît un certain succès et transmet plusieurs faits historiques :

La conquête du Liban : « Je me taisais. J'écoutais avec une joie infinie ces voix de femmes, ces voix d'hommes, occupées, il n'y avait pas dix minutes encore, des pires niaiseries, et qui, soudain recueillies, soudain graves, composaient maintenant le plus magnifique concert de louanges à l'adresse de mon ami. Aintab, Mayssaloun ! C'était là les noms illustres de l'épopée syrienne, les seuls que ces oisifs eussent retenus. Mais que sont les coups d'épée fulgurants à côté du sublime effort quotidien ? Qu'est le brusque risque du combat à côté de la poussière innombrable de souffrances pour lesquelles aucune étoile ne brillera jamais sur la croix de guerre de Walter. »⁷⁸

Les différends communautaires : « Place des Canons, je cherchai une automobile conduite par un chauffeur musulman. Un chauffeur chrétien n'eût pas à cette époque accepté de me conduire en pleine nuit, en pays druse. Le prix fut rapidement fait : six livres aller et retour. »⁷⁹

Le fonctionnement du haut-commissariat français : « Aley, c'est le lieu d'estivage du Beyrouth administratif et mondain. Une famille un peu aisée se croirait déshonorée de passer l'été au ras des flots. A partir du 15 juin, c'est donc, sur la route de la montagne, un cortège

⁷⁷ Joseph KESSEL, *En Syrie*, *op. cit.*, p. 10-11.

⁷⁸ Pierre BENOIT, *op. cit.*, p. 41.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 120.

ininterrompu de camions qui déménagent la moitié d'une cité et l'emportent là-haut, à huit cents mètres, au niveau des nuages, sur un balcon rocheux d'où la ville apparaît, fiévreuse et lasse, dans son bain de vapeurs stagnantes. Là, l'air, dépouillé des miasmes, souffle plus frais et pur. »⁸⁰

Les avantages géographiques du Liban : « Contrastes passionnants qu'offre cette Syrie de 1922. En moins d'une heure d'automobile, on est transporté des obscures cimes neigeuses aux tièdes salons lumineux qui sourient au bord de la mer, parmi les parfums des plantes tropicales. Des sentiers déserts où druses et maronites continuent à régler à coups de couteau et de carabine leurs vieilles histoires, on passe aux lambris étincelants sous lesquels les cheikhs des uns flirtent avec les femmes des autres. En moins d'une heure, les molles cadences des tangos ont succédé aux hurlements des chacals. »⁸¹

Les renseignements français : « Ici, dans mon étroit bureau du Grand Sérail, bien plus que lorsque je volais avec méharistes à la poursuite d'un rezzou, j'avais l'orgueil de la grandeur du devoir qui m'incombait. Dans ces centaines de dossiers, de notes, de fiches multicolores que je dépouillais et classais sans trêve avec un amour méticuleux, c'était toute l'épopée française en Syrie qui surgissait, se déroulait, sans cesse en butte aux intrigues monstrueuses de nos ennemis, de nos alliés. Chacun de ces documents, c'était du sang, c'était de l'or, des trahisons, des dévouements. Par eux, je savais que tel haut personnage devant lequel je devais, pour quelque temps encore, m'incliner dans les salons de Beyrouth, était un traître, une canaille ; que tel marin de l'île de Rouad, tel obscur paysan de la Bekaa se trouvait être un héros. Tous ces redoutables secrets, qui, du jour au lendemain, pouvaient coûter à tant d'êtres leur fortune, leur honneur, leur vie, on les avait remis entre mes mains, à moi, pauvre enfant de trente ans. »⁸²

Par son ouvrage, Benoît promet autant le Liban qu'il en fait un objet littéraire. Les Français s'émeuvent des aventures du jeune capitaine, rêvent des montagnes libanaises et s'intéressent au haut-commissariat français.

De même, en 1937, Blanche D. Ammoun, fille de Daoud Ammoun, publie une *Histoire du Liban*, livre illustré de ses propres dessins. Henri Gouraud salue l'ouvrage en écrivant à l'auteur : « Votre petit livre, mademoiselle, est un précis spirituel et vrai de votre histoire. »⁸³ Elle retrace ainsi une histoire simplifiée de son pays à destination des enfants libanais et

⁸⁰ *Ibid.*, p. 128.

⁸¹ *Ibid.*, p. 99.

⁸² *Ibid.*, p. 56.

⁸³ Blanche D. AMMOUN, *Histoire du Liban*, Beyrouth, Éditions Le Jour, 1940, p. 4-5.

français. On y trouve des dessins illustrant la proclamation d'Henri Gouraud ou encore l'amitié franco-libanaise. Cependant, toutes les œuvres citées ont toutes été écrites avant la Seconde Guerre mondiale.

Seule la guerre civile a intéressé les artistes contemporains : auteurs, réalisateurs, dessinateurs de bandes dessinées délaissent ainsi le mandat. Exception, en 2005, Alexandre Najjar écrit *Le roman de Beyrouth*. L'auteur libanais suit l'histoire d'une famille sur trois générations. Alexandre Najjar décrit les massacres de 1860, la Grande Guerre, le mandat, l'indépendance, la guerre civile puis la paix. Le chapitre sur le mandat est intéressant notamment au début, l'auteur évoque la proclamation d'Henri Gouraud le 1^{er} septembre 1920 et cite de nombreux passages de son discours. Il décrit alors l'émotion du père du héros :

« Mon père sentit les larmes lui monter aux yeux. Le Liban, comme État autonome et définitif, était enfin reconnu. Mais quel avenir pour une nation-mosaïque formée d'une multitude de communautés religieuses aux idées souvent contradictoires, composée d'individus dont l'appartenance confessionnelle primait trop souvent l'appartenance nationale ? D'un geste de la main, mon père balaya cette question. L'heure n'était pas aux doutes. Il fallait considérer le Grand Liban comme la consécration d'un État libanais indépendant, sans y voir les germes des conflits à venir. Et, dans ce drapeau qui flottait derrière le général Gouraud, il ne fallait regarder que le cèdre, en oubliant les couleurs de la France dont le mandat sur le Liban était la négation même de l'indépendance. »⁸⁴

L'auteur est particulièrement virulent vis-à-vis du mandat français. On note ainsi une véritable évolution entre le récit de Benoît et celui de Najjar : pas surprenant au vu du changement d'époque mais aussi de la différence d'appartenance. Le mandat est un objet culturel dans la première partie du XX^{ème} siècle, puis les événements tragiques que traverse le Liban dans la deuxième partie, lui font perdre de l'importance. La mémoire du mandat est-elle pour autant oubliée ?

⁸⁴ Alexandre NAJJAR, *Le roman de Beyrouth*, Paris, Éditions La Table Ronde, 2020, p. 129.

- *Que reste-t-il du mandat pour les Libanais ?*

Le mandat est associé à la fin de la présence ottomane au Liban. Les politiques libanais font part de la différence de vie entre la présence ottomane et française. Ainsi, le 1^{er} septembre 2019, Michel Aoun affirme que « toutes les tentatives de libération du joug ottoman devaient faire face à la violence, des combats et des dissensions confessionnelles [...]. Le terrorisme d'État des Ottomans envers les Libanais, surtout lors de la Première Guerre mondiale, a fait des centaines de milliers de victimes, tuées soit par la famine, la servitude ou la conscription. » La déclaration est forte puisqu'elle rappelle les horreurs de la Première Guerre mondiale et la famine. Cette mémoire est encore importante au Liban : le haut-commissariat la consacre notamment en renommant la place des Martyrs et en érigeant une statue en hommage aux dix-sept martyrs tués pour la France. Cependant, Youssef Mouawed démontre dans son article « La famine occultée et la Grande Guerre de 1914-1918 au Liban »⁸⁵ que la mémoire de la famine est le fait principal des chrétiens et moins du reste de la population. Toutefois, les propos d'Aoun heurtent le gouvernement turc et le ministre des Affaires étrangères d'Erdogan réagit dès le lendemain :

« Nous condamnons avec la plus grande fermeté et rejetons catégoriquement les références sans fondement et partiales concernant l'ère ottomane faites par le Président du Liban, Michel Aoun, dans son discours lors du lancement des célébrations du centenaire du Liban, ainsi que son accusation relative à l'utilisation supposée de la terreur d'État par l'Empire ottoman au Liban.

Cette déclaration extrêmement regrettable et irresponsable du Président Aoun, ayant été faite juste une semaine après la visite du ministre des Affaires étrangères Mevlüt Çavuşoğlu au Liban, ne respecte pas les relations amicales entre les deux pays.

La République de Turquie est fière de posséder l'héritage de l'Empire ottoman. Il n'existe pas de "terreur d'État" dans l'histoire de l'Empire ottoman. Contrairement aux allégations, l'ère ottomane au Moyen-Orient a été marquée par une longue période de stabilité. À cette époque, différentes communautés religieuses et linguistiques

⁸⁵ Youssef MOUAWAD, « La famine occultée et la Grande Guerre de 1914-1918 au Liban », *art. cit.*, p. 37-61.

vivaient dans la paix et la tolérance prévalait. Partagée dans des sphères d'influence basées sur Sykes-Picot au lendemain de la Première Guerre mondiale, la région n'a pas connu de paix depuis. Les germes de problèmes qui causent aujourd'hui encore l'instabilité ont été plantés à cette époque.

C'est une manifestation tragique d'enthousiasme pour le colonialisme de la part du Président Aoun que d'ignorer ce qui s'est passé pendant la période coloniale, qui est à l'origine des maux actuels, et de tenter d'imposer la responsabilité à la domination ottomane en faussant l'histoire par le leurre. Cette approche aveugle n'a et n'aura aucune place dans une interprétation objective de l'histoire ou dans la conscience des peuples de la région. »⁸⁶

La Turquie, comme pour le génocide arménien, ne reconnaît pas le rôle de l'Empire ottoman dans la famine libanaise ou dans d'autres actes violents. Au contraire, le gouvernement turc rappelle son héritage de l'Empire et accuse les Occidentaux d'avoir mis fin à une longue période de stabilité. La meilleure défense étant l'attaque, les Turcs cherchent à s'écarter de leurs violents ascendants. La politisation de l'histoire effectuée par les Turcs n'est pas récente mais montre bien une problématique vis-à-vis de cette mémoire.

Durant ce travail de recherche, une enquête a été réalisée auprès des Libanais afin de mesurer la mémoire du mandat dans la population actuelle. Il avait été prévu de la mener directement sur le territoire libanais, plusieurs séjours avaient été planifiés pour cela. Malheureusement, les événements politiques de décembre 2019 puis la pandémie en ont décidé autrement. Le questionnaire a été diffusé, une première fois en novembre 2019, il a reçu quarante-et-une réponses, puis une seconde fois en mai 2022, quarante-six réponses supplémentaires ont été dépouillés. Le formulaire était accessible en anglais, arabe et français. Il en ressort, le portrait-robot du sondé, suivant : chrétien (hors maronite), ayant entre 30 et 60 ans, habitant au Liban. On note malheureusement une faible représentation des musulmans (seulement 10% en 2019 et 9% en 2022). Entre les deux sondages, il est important de constater que le nombre de chrétiens diminue (passant de 55% à 39%) alors que le nombre de Maronites augmente (passant de 15% à 33%). De même, la moyenne d'âge des sondés augmente en 2022 avec environ 80% des participants ayant un âge supérieur à 30 ans (contre 58% en 2019). Ainsi, dans les résultats, on peut constater une évolution dans les réponses.

⁸⁶ Communiqué de presse n°258 concernant le discours du président du Liban, Michel Aoun, à l'occasion des célébrations du centenaire du Liban, https://www.mfa.gov.tr/no_258_-lubnan-cumhurbaskaninin-yaptigi-aciklamalari-hk.fr.mfa

La première question posée aux participants leur demandait d'indiquer les personnalités du mandat qu'ils connaissaient :

Tableau 15 : personnalités connues de l'époque du mandat par les Libanais entre 2019 et 2022

	Proportion 2019	Proportion 2022
Émile Eddé	77	91
Élias Houayek	70	76
Fayçal	50	52
Edmund Allenby	40	65
Henri Gouraud	65	85
Maxime Weygand	32	48
Maurice Sarrail	30	39
Georges Clemenceau	87	87

Il est intéressant de noter que les trois premières personnalités en 2019 étaient Georges Clemenceau, Eddé et Houayek tandis qu'en 2022 ce sont Émile Eddé, Georges Clemenceau et Henri Gouraud. Il est important de rappeler que si Émile Eddé est un personnage en arrière-plan entre 1919 et 1924, il prend une place importante dans la jeune République libanaise, cela peut expliquer sa popularité. En 2022, on voit une croissance de proportion pour les personnalités françaises, cela peut s'expliquer par une part plus importante de sondés habitant en France. Il est intéressant de noter que Maxime Weygand et Maurice Sarrail ont des proportions quasi-équivalentes, contrairement à Henri Gouraud qui est particulièrement reconnu par les Libanais. Est-ce la conséquence de la proclamation du Grand Liban ? Enfin, le taux de réponses est plus fort en 2022 qu'en 2019, il serait intéressant de voir en quoi le public ciblé a été davantage instruit sur l'histoire du mandat.

Ma deuxième question porte sur la citation du père J. Mahfouz indiquant « le Liban et la Maronité sont deux réalités jumelles » :

Tableau 16 : proportion des Libanais étant d'accord avec la citation du père J. Mahfouz entre 2019 et 2022

	Proportion 2019	Proportion 2022
Oui	60	54
Non	40	46

On note une évolution entre les deux proportions : en 2022, les sondés sont davantage divisés sur la question. Dans les commentaires en dessous de la réponse, on peut voir en effet un changement de vision : en 2019, pour la plupart des sondés, les Maronites sont à considérer comme les premiers Libanais même si beaucoup insistent pour indiquer que le Liban dépasse les confessions religieuses ; en 2022, les sondés manifestent leur incompréhension face à la question puisque d'autres communautés sont attachées au Liban et donc l'État ne peut se résumer à une unique communauté.

La suite du questionnaire interrogeait les sondés sur l'origine du lien entre la France et le Liban :

Tableau 17 : proportion des Libanais sur le début du lien franco-libanais entre 2019 et 2022

	Proportion 2019	Proportion 2022
Avant le mandat	20	56
Pendant le mandat	50	20
Après le mandat	30	24

Les réponses sont opposées entre la première et la seconde enquête : en 2019, la majorité voyait un lien pendant ou après le mandat alors qu'en 2022, les sondés s'affirment davantage pour une origine avant le mandat. Aucun facteur endogène ne peut expliquer ce changement de perspectives. La différence de vision s'explique d'abord par les divergences culturelles des sondés. Il est important de voir dans cette question deux éléments distincts : tout d'abord, les Libanais ne sont pas d'accord sur leur histoire, les citoyens du Liban n'ont pas d'histoire commune avant 1920, cela peut expliquer cette situation. La vision d'une histoire commune avec la France avant le mandat est essentiellement partagée par les Libanais chrétiens. Pour rappel, les musulmans ne se sentent pas véritablement Libanais lors du recensement de 1923. Pour beaucoup d'entre eux, la relation franco-maronite ne démarre qu'à partir de la présidence de Jacques Chirac, ce qui se traduit dans les réponses. Ce différentiel est également particulièrement intéressant pour la question portant sur la pertinence des frontières de l'État libanais :

Tableau 18 : proportion de la pertinence des frontières entre 2019 et 2022

	Proportion 2019	Proportion 2022
Oui	80	60
Non	20	40

À nouveau, les réponses évoluent entre 2019 et 2022. Si les événements politiques depuis décembre 2019 ont peut-être remis en cause l'unité libanaise, cela montre surtout une division de la population en deux blocs. D'une part, les partisans de l'identité libanaise à travers les frontières qui demandent un État plus grand qu'actuellement. D'autre part, les adeptes pour une réduction du Liban qui invoquent le détachement des régions de culture syrienne et qui voient le jeune pays comme un produit colonial à détruire. Les Libanais ne s'accordent pas sur cette question, leur appartenance à des communautés multiples expliquent cela. Ainsi, lorsque il a été demandé sur une échelle de 1 à 10 l'importance de la religion au Liban : les sondés ont répondu 8,5 sur 10 en 2019 contre 7,77 en 2022. La chute de près d'un point montre bien une perception différente. Il est bon de rappeler cependant que les révoltes libanaises, ont remis en cause cette place des religions, cela peut expliquer ce résultat.

Enfin, la dernière question portait sur la place du français et de l'anglais dans la société libanaise, l'échelle (de 1 à 10) permettait d'indiquer l'importance ou l'absence.

Tableau 19 : proportion de la place occupé par chaque langue au Liban

Quelle place occupe chaque langue au Liban ?	2019	2022
Français	6,22	6,84
Anglais	6,95	7,68

Si les proportions évoluent, la situation est quasi équivalente : selon les sondés, l'anglais est désormais une langue plus importante au Liban que le français. Ce changement a été constaté lors du séjour, sur place, au printemps 2019. Ainsi, progressivement, le français disparaît des foyers au profit de l'anglais. Par sa langue, c'est aussi la France qui disparaît de la mémoire libanaise. Contrairement à la langue, la mémoire toponymique française est encore forte : avenue de Paris, avenue des Français, rue Georges Clemenceau, rue Foch, rue Jacques Chirac, rue Jeanne d'Arc, rue Maurice Barrès ... On retrouve également une rue Henri Gouraud et une rue Maxime Weygand. Cependant, aucune rue ne porte le nom

des autres Hauts-Commissaires. La mémoire du mandat s'arrête-t-elle à Beyrouth à partir de 1924 ? Parallèlement, il est bon de se demander si le Liban a disparu de la mémoire française.

- *Le mandat et le Liban objet de discorde dans la société française*

Comme nous avons commencé à l'aborder dans le précédent point, Emmanuel Macron souhaite faire une politique libanaise innovante. Le président veut mettre fin à la corruption de l'élite politique libanaise et demande directement des comptes aux membres du gouvernement : « Une réforme sera particulièrement scrutée de près par Paris, selon Karim Emile Bitar : "En tant qu'ancien banquier, Emmanuel Macron va suivre, tout particulièrement, la restructuration bancaire. Il a très bien compris ce qui s'était passé au Liban et c'est pour cela qu'il a dénoncé un système crapuleux, mis en place par le gouverneur de la banque du Liban", ajoute-t-il. Des changements nécessaires pour le Liban, si le pays ne veut pas perdre la manne financière promise, sous conditions, par le Fonds monétaire international. »⁸⁷ Mais cette politique volontariste n'est pas du goût de certains corps politiques libanais qui y voient un retour de l'impérialisme français : « Reste malgré tout, un an après la première visite d'Emmanuel Macron (en tant que président) au Liban, un immense sentiment de gâchis. Et l'impression que la partie française a péché par orgueil, a fait preuve d'une certaine forme d'amateurisme et, surtout, a navigué à vue pendant des mois, rendant sa stratégie illisible et prêtant le flanc à toute sorte de théories plus ou moins farfelues. »⁸⁸ Il est reproché au président Macron de chercher à faire du Liban un terrain pour sa politique internationale. Ainsi, il est le premier chef d'État étranger à se rendre à Beyrouth après l'explosion du port, il apparaît manches relevées comme prêt à transformer l'ancien territoire sous mandat. Emmanuel Macron assume sa posture et croit en ses chances : « Mais Emmanuel Macron n'est pas homme à aimer les petits pas de l'ombre. Encore moins au Liban, considéré comme le dernier pré carré – est-ce vraiment le cas ? – français dans la région. "Il veut être l'homme de la relation franco-libanaise du XXI^e siècle", nous confiait récemment un membre de l'équipe française. Le président a agi par intérêt (les siens et ceux de la France), mais surtout par conviction, celle qu'il ne fallait surtout pas abandonner le Liban, celle qu'il était capable de réussir là où tant d'autres ont échoué. »⁸⁹ Après les explosions et les manifestations qui ont suivi une réflexion sur la nomination

⁸⁷ Malik MIKTAR, « France-Liban : l'engagement du président Macron dans la crise libanaise a-t-il porté ses fruits ? », *TV5 Monde*, le 25 septembre 2021.

⁸⁸ Anthony SAMRANI, « Comment le Liban a fait de Macron un apprenti sorcier », *L'Orient - Le Jour*, le 6 août 2021.

⁸⁹ *Ibid.*

d'un nouveau Premier ministre est enclenchée, le président français pourrait en être à l'origine : « "J'ai vu qu'un processus s'était enclenché ces dernières heures qui a permis de faire émerger une figure en tant que Premier ministre. Il ne m'appartient ni de l'approuver ni de l'adouber (...) mais de m'assurer que c'est bien un gouvernement de mission qui sera formé au plus vite pour mettre en œuvre les réformes", a déclaré M. Macron à son arrivée à l'aéroport de Beyrouth. "Ma position est toujours la même, celle de l'exigence sans ingérence", a-t-il ajouté. »⁹⁰ Recep Tayyip Erdogan, souvent opposé à la France, critique ainsi la politique d'Emmanuel Macron en l'accusant de « colonialisme »⁹¹ lors de ses visites au Liban.

Il est bon de se questionner sur cette dernière citation du président : la politique libanaise de Macron se place-t-elle, ou non, dans les pas de la protection française historique supposée? D'autant plus que le président cherche à se montrer en faveur des chrétiens d'Orient, notamment en augmentant les fonds à destination des écoles chrétiennes. E. Macron indique ainsi « soutenir les chrétiens d'Orient est un engagement séculaire de la France, une mission historique [qui] répond à la nécessité de ne jamais abandonner le combat pour la culture, l'éducation, le dialogue dans cette région troublée ». ⁹² De même, lors de sa visite à Jérusalem, le président reprend les mots de Jacques Chirac en expulsant les policiers israéliens du domaine français. Pour *La Croix*, c'est le signe d'une volonté de continuer la tradition protectrice des congrégations catholiques de Terre sainte.

L'opposante principale du président, Marine Le Pen, aborde également le sujet en évoquant régulièrement le Liban qui est « cher à [s]on cœur et une de [s]es priorités »⁹³. Pourtant, la candidate dans ses propos ne fait pas référence à la crise économique, aux manifestations politiques des Libanais. Elle reste centrée sur la défense de la francophonie et des chrétiens d'Orient. Dès 2017, la candidate avait repris le thème de la défense des chrétiens en indiquant vouloir éradiquer le fondamentalisme islamiste et permettre aux chrétiens de rester chez eux. L'autre candidat d'extrême droite, Éric Zemmour, se sert également du Liban comme argument politique. Cependant, à la différence de M. Le Pen, l'éditorialiste théorise sur la « libanisation » de la France : c'est-à-dire

⁹⁰ NXP, « À Beyrouth, Macron plaide pour un « gouvernement de mission », *Tribune de Genève*, le 31 août 2020.

⁹¹ « Recep Erdogan accuse Emmanuel Macron de visées coloniales au Liban », *Capital*, le 13 août 2020.

⁹² « Emmanuel Macron renforce le soutien aux écoles des chrétiens d'Orient », *France 24*, le 1^{er} février 2022.

⁹³ Hala KODMANI, « Pour Marine Le Pen, le Liban chéri et la Syrie amie », *Libération*, le 18 avril 2022.

le renversement de la majorité chrétienne par une minorité musulmane. Ainsi, sur un plateau télévision à forte audience, le candidat indique : « Je veux que la France reste la France. Elle est en danger de mort, elle est en train de basculer dans une autre civilisation [...]. Dans 20 ans, nous serons le Liban, il y aura des affrontements communautaires et de la misère »⁹⁴. Le Liban n'est alors pas décrit comme un ami historique mais comme un repoussoir. Plus tard, il montre les limites du Liban à travers la présence en France de la journaliste franco-libanaise Léa Salamé. Bien entendu, les Libanais sont mécontents des propos du polémiste et une lettre ouverte est publiée par *L'Orient-Le Jour* : « Le peuple libanais est fier de sa diversité religieuse qu'il compte préserver à tout prix ! C'est elle qui fait la beauté de la culture libanaise et en fait un exemple de vivre-ensemble aujourd'hui à travers le globe, et ce malgré les nombreuses crises qui bouleversent le pays. »⁹⁵

Le mandat a disparu et seules quelques traces sont désormais visibles : les noms de rue, la connaissance de quelques personnalités ou encore quelques infrastructures françaises. La mémoire de la relation franco-libanaise s'est également réduite en raison de la forte présence anglo-saxonne. Le français recule ainsi au profit de l'anglais, langue universelle et langue des affaires. Pour la France, le Liban est évoqué lors des tragédies comme l'explosion du port ou le récent enlèvement du Premier ministre Hariri par l'Arabie Saoudite. Le Liban est aussi représenté par sa diaspora en France, cela apparaît dans les enquêtes. Mais on est bien loin de l'historique entre les deux États. Pour le Liban, la France est là lors des tragédies. Ainsi, certains Libanais attendent, comme en 1860 ou en 1918, une intervention de la France. De nombreuses figures libanaises qui saluent les efforts politiques du président Macron. De même, lors de ma seconde enquête, plusieurs réponses indiquaient vouloir un nouveau mandat français sur le Liban. Mais il est clair que la mémoire ne dépend pas seulement de la nationalité mais bien plus de l'appartenance communautaire ou politique. Par exemple, les visites d'Emmanuel Macron ont autant plus qu'elles ont déplu. La France et le Liban sont sur un chemin de crête : d'un côté, la relation franco-libanaise peut repartir comme en 1860 ou en 1920 mais d'un autre sens, la France peut totalement disparaître du Liban. Il est intéressant de suivre de près les fruits de la politique du président Macron, décisive pour l'avenir.

Cette période est partiellement oubliée par l'historiographie libanaise et surtout dans la mémoire libanaise. Les événements de 1860 ou la guerre libanaise sont des moments

⁹⁴ « Affrontements communautaires et misères : Zemmour agite de nouveau la menace d'une libanisation de la France », *L'Orient – Le Jour*, le 18 décembre 2021.

⁹⁵ *Ibid.*, Kev COMAIR, « Lettre ouverte d'un Libanais à Éric Zemmour », le 24 mars 2022.

davantage marquants de la mémoire nationale. D'autant plus que le premier bilan est négatif selon les locaux voire les agents du haut-commissariat. Notre travail démontre l'importance de cette période dans la construction étatique du Liban tout en nuanciant les bilans. Le haut-commissariat n'a pas les pouvoirs ni les influences espérés par les Libanais. Ainsi, les opposants sont inéluctablement contre la politique menée et les partisans sont frustrés du manque d'avantages. La politique mandataire ne satisfait personne, y compris la France.

Les incidents au Liban depuis deux ans (économique, politique, diplomatique, sanitaire, ...) conduisent la population à réclamer des solutions de sortir le Liban de la crise. Ainsi, certains Libanais soutiennent un mandat international voire français pour lutter contre la corruption et permettre au Liban de repartir. Cette nostalgie vient essentiellement des Maronites et des chrétiens qui idéalisent la période du mandat. Si cette demande doit être prise avec un grand recul, il n'en reste pas moins qu'on observe un retour de la relation franco-libanaise voire plus précisément franco-chrétienne en Orient. Le point de retour se trouve dans les violences contre les chrétiens avec l'expansion de l'État islamique puis avec l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron. Le président de la République cherche à mener une nouvelle politique en Orient et concentre une partie de ses efforts sur le Liban : cela explique sa venue rapide après l'explosion du port mais aussi la citation d'Henri Gouraud. E. Macron ne se veut pas être un nouveau Haut-Commissaire mais cherche à relancer une relation historique. Cependant, sa politique s'est illustrée jusqu'à présent par des mots mais les problèmes politiques ou économiques perdurent voire s'accroissent.

Dans cette dernière partie, nous nous sommes demandés si nous pouvions observer une certaine continuité entre la politique des trois Hauts-Commissaires. Nous avons démontré qu'il existe des points communs puisque l'environnement régional ne change pas dans la même période : les Chérifiens réclament toujours la Syrie, les congrégations souhaitent l'hégémonie de leur modèle et les Britanniques semblent jouer sur deux tableaux. De même, le gouvernement et la Société des Nations gardent la même influence sur la politique du haut-commissariat. On relève les mêmes critiques d'autoritarisme pour les trois généraux.

Toutefois, les politiques des trois Hauts-Commissaires sont assez dissemblables entre elles, malgré des points communs. Par exemple, Henri Gouraud et Maurice Sarrail censurent des journaux orientaux lorsqu'ils sont au pouvoir. Mais le premier censure la presse hostile au mandat et à la présence française, souvent la presse chérifienne. Quand le second suspend la presse chrétienne hostile à sa politique et à sa personne. La méthode est identique mais la cible différente. Les trois généraux sont foncièrement différents : ils ont une expérience totalement contraire du terrain, des idéologies politiques contradictoire et leur manière de penser la mission française est bien entendu de nature différente. Pourtant, on note des points communs.

Or, les points communs dans leur politique ne les conduisent pas pour autant à une administration identique du haut-commissariat. Cela s'explique par le fait que le Haut-Commissaire a pour mission première de défendre les intérêts de la France. Or, tous trois sont en accord sur le fait que les intérêts de la France doivent être en premier lieu conservés durablement. Ainsi, Maurice Sarrail est convaincu que la défense du pré carré français passe par les chrétiens qu'il faut désavantager, quand Henri Gouraud prône la politique exactement inverse. Ainsi, le chemin est différent mais les résultats globaux attendus semblent être identique : mener le Levant vers l'autonomie puis vers un partenariat durable avec la France. Pour conclure, il semble évident que chaque général respecte cette ambition mais mène une politique religieuse différente pour l'atteindre. Par conséquent, il existe des points communs et des différences entre les trois doctrines politiques mises en place entre 1919 et 1925.

Conclusion

Travailler sur la politique religieuse du haut-commissariat entre 1919 et 1925 demande un certain recul par rapport aux événements. Beaucoup de raccourcis existent indiquant qu'Henri Gouraud aurait, avec Maxime Weygand, mené une politique favorisant exclusivement les Maronites ; tandis que Maurice Sarrail avait pour seule mission de détruire l'œuvre des deux généraux le précédant. Nous avons vu dans notre dernière partie que des rapprochements existent entre les styles politiques mais bien entendu les différences restent fortes. Pour conclure, nous pouvons apporter plusieurs réponses à notre problématique initiale.

- *La France a une relation particulière avec la communauté maronite*

Cette relation se distingue par l'histoire partagée par les deux acteurs. Bien que mythifiée en partie par les Maronites, elle reste particulièrement forte notamment lors de grandes catastrophes subies par les Maronites et les Libanais, que ce soient les événements de 1860 ou la famine durant la Grande Guerre. À cette occasion, la France a été appelée par les Maronites et généralement, elle est venue les aider. Ainsi, cette relation s'illustre par un rôle humanitaire comme le démontre Yann Bouyrat dans *Devoir intervenir ? L'expédition « humanitaire » de la France au Liban*¹.

Cette relation suit également les codes d'un rapport entre le colonisateur et l'élément colonisé. En effet, dans les différents écrits, on retrouve la supériorité de l'élément français sur les Maronites. De même, les locaux se réclament d'une relation filiale entre la France, mère patrie, et la nation maronite. Le parti colonial réclame la construction d'une colonie en Orient sur une zone plus grande que le Liban, comprenant également la Palestine, voire une partie de la Syrie. Cette sphère de la diplomatie française défend le nationalisme libanais afin de garantir l'intérêt de ses clients mais aussi le pré carré français. Ceci est possible grâce aux Capitulations, la France s'étant engagée à défendre les chrétiens d'Orient.

Toutefois, la relation franco-maronite n'est pas l'unique rapprochement entre la France et les éléments locaux. La diplomatie française défend aussi d'autres communautés, y compris musulmanes. Pour rappel, la France a un empire colonial et souhaite être considérée comme

¹ BOUYRAT Yann, *Devoir d'intervenir ? L'expédition « humanitaire » de la France au Liban, 1860*, op. cit.

une puissance musulmane. Par conséquent, la diplomatie française défend d'abord, en Orient, ses propres intérêts quitte à délaissier ses partenaires historiques. Par exemple, lors de la conquête des Égyptiens en Syrie, la France ne soutenait plus les Maronites au profit des Égyptiens. Ainsi en 1914, la défense exclusive des intérêts maronites n'est pas assurée par les agents français. Deux courants semblent s'installer : d'une part, la politique dite de la majorité, prolongeant la défense des minorités communautaires grâce à une alliance avec la majorité confessionnelle, défendue par Georges Clemenceau et Louis Massignon ; d'autre part, la politique dite de la minorité, permettant la défense des minorités communautaires en divisant la majorité confessionnelle, développée par Robert de Caix. Il n'y a pas de remise en cause de la relation avec le Liban mais différentes visions de la position française en Orient. Les deux courants suivent les trois administrations mandataires.

- *L'Orient est bouleversé après la Première Guerre mondiale*

Nous avons évoqué dans notre travail que l'entrée en guerre de l'Empire ottoman marque la perte des intérêts économiques des Occidentaux en Orient. Ainsi, dès 1915, les Européens débute des négociations visant à maintenir leurs intérêts en cas de victoire. Mais la Sublime Porte se trouve du côté des vaincus, cette défaite crée un séisme, une empire millénaire disparaît. Cela a une influence importante sur les populations comme le démontre Robert de Caix². Les populations ne formaient pas une véritable nation avant 1914, par conséquent, les courants nationalistes ne sont pas suivis majoritairement par les populations en raison du manque d'éducation dans la société.

Ainsi, après la Grande Guerre, un Printemps des peuples d'Orient survient, les courants nationalistes se multiplient, malgré le manque d'éducation politique. Cela conduit à des tensions en Orient puisque les courants nationalistes se rattachent à des enjeux religieux qui opposent les trois confessions : musulmane, chrétienne et juive. Le règlement se fait sur un terrain neutre : la Conférence de la Paix. Chaque courant nationaliste défend ses frontières sans avoir la garantie d'être véritablement consulté lors du règlement territorial. Parallèlement, le président Woodrow Wilson instaure une nouvelle forme étatique : le mandat. Les nations n'obtiennent donc qu'une semi-indépendance, contrairement à

² KHOURY Gérard D., *Une tutelle coloniale : Le mandat français en Syrie et au Liban*, op. cit., L'historien partage le discours de Robert de Caix à la faculté de droit de Beyrouth, le 11 décembre 1920, où il affirme : « Le mandat, ce n'est en effet que l'extension de l'œuvre d'éducation, de formation d'un peuple jusqu'à ce qu'il puisse prendre pleine possession de lui-même. Le mandat, c'est donc ce qui a été fait pour vous dans cette École ».

leurs aspirations. Pour calmer les ardeurs nationalistes, les Occidentaux promettent la consultation de la population locale lors de la commission neutre américaine. À nouveau, les conclusions ne sont pas prises en compte et l'avis des populations ignoré.

Par conséquent, les populations mythifient l'accord Sykes-Picot : responsable des frontières et négocié en secret, il est perçu comme l'illustration de l'impérialisme occidental en Orient. Paradoxalement, les clauses de cet accord n'ont jamais été mises en place comme le démontre parfaitement Joseph Maïla³. Cela produit un climat hostile qui s'installe en Orient à partir de 1920. Les tensions sont renforcées par la concurrence délétère entre la France et la Grande-Bretagne : chaque puissance cherche à obtenir l'hégémonie et à évincer l'autre. Les Européens, par leur concurrence, montent les nationalistes les uns contre les autres, produisant un rapport de force instable et violent.

- *Le haut-commissariat français au Liban ne favorise pas les Maronites et des chrétiens entre 1919 et 1925*

Nous pouvons affirmer qu'Henri Gouraud ne défend pas les chrétiens lors de son passage au Liban. Certes, le Grand Liban et son système politique sont en faveur des Maronites et permettent de leur donner une majorité numérique mais cette création est d'abord le fruit d'une alliance de circonstance. La France n'a aucun autre courant nationaliste ne défend la présence de la France. Ainsi, en créant le Grand Liban, le haut-commissariat s'assure, en premier lieu, l'existence d'une zone d'influence. De même, la défaite de Georges Clemenceau à la présidentielle permet la mise en place de la politique de la minorité de Robert de Caix. Or, cette idéologie n'est pas seulement au service des chrétiens puisque les Druzes et les Alaouites obtiennent aussi un État autonome. *A contrario*, Henri Gouraud se heurte à des personnalités religieuses chrétiennes à propos de la politique générale du haut-commissariat (fédération syrienne ou université arabe). Le Haut-Commissaire défend toujours la meilleure option pour la France, quitte à déplaire aux chrétiens. Cela se vérifie également en Cilicie puisque la France abandonne les chrétiens au profit d'une alliance avec la Turquie kémaliste. Le général défend uniquement les chrétiens lorsque cela peut permettre la défense des intérêts de la France. De plus, les États syriens bénéficient d'une autonomie et de compétences plus grande que le Grand Liban. Henri Gouraud est accusé de défendre les chrétiens par la gauche française (Pierre La Mazière par exemple) et par les nationalistes

³ MAÏLA Joseph, « La fin de l'ère Sykes-Picot : mythe ou réalité », *art. cit.*, p. 245-255.

arabes. Ces acteurs veulent décrédibiliser la politique du Haut-Commissaire voire mener une campagne de propagande contre le mandat français.

À l'inverse, Maurice Sarrail conduit une politique contre les chrétiens. Nous avons largement démontré ce propos : le général cherche à nuire aux Maronites et aux congrégations qu'il accuse de vouloir prendre le pouvoir au Liban. Cette politique se traduit par le non-respect des traditions religieuses du Liban, par la mise à distance des œuvres missionnaires et par une large réforme politique et territoriale du Grand Liban. Réforme qui vise à retirer la majorité politique aux chrétiens. En retour, l'aversion des chrétiens pour le Haut-Commissaire les conduit à monter une campagne hostile dès sa nomination. Maurice Sarrail croit pouvoir développer le Liban en excluant la religion de la vie politique. Sans importer les lois de séparation de l'Église et de l'État, le général veut sortir l'aspect communautaire de la démocratie libanaise et lui permettre d'avoir un système électoral plus moderne. En somme, Maurice Sarrail souhaite développer un système républicain et démocratique, proche de celui de la France. Mais sa haine de la religion est un obstacle à sa politique, le Haut-Commissaire ne respecte aucune communauté chrétienne et autre. Ce mépris affiché conduit à la crise syro-druze puis à son éviction.

Enfin, il est difficile de définir la politique du général Maxime Weygand en raison du manque de documents. Toutefois, nous pouvons relever quelques points communs avec les actions du général Henri Gouraud. Maxime Weygand respecte les traditions religieuses du Liban, il entretient des relations régulières et de bonne qualité avec les autorités religieuses libanaises. Néanmoins, le général mène une politique indépendamment des opinions religieuses : il œuvre à l'unité syrienne ou condamne les bandits à la peine capitale, y compris les chrétiens. On peut ainsi définir l'action de Maxime Weygand comme un pragmatisme politique qui le conduit à être proche des chrétiens, suivant la tradition, mais sans pour autant les avantager.

Pour conclure, parmi les trois Hauts-Commissaires, on remarque que seul Maurice Sarrail a une véritable politique à destination des chrétiens, bien que celle-ci vise à les désavantager.

- *Chaque Haut-Commissaire a plusieurs styles politiques au Liban*

Au début de notre propos, on s'est interrogé sur la singularité du style politique de chaque Haut-Commissaire, mais on se rend compte qu'il y a une multitude de styles différents. L'évolution des événements locaux les conduit à changer leur manière d'administrer le Levant et à s'adapter aux défis locaux. La politique d'Henri Gouraud de 1922 n'a

absolument rien à voir avec celle de 1919. Cela s'explique par la pacification progressive de l'Orient, le rapprochement avec la Grande-Bretagne et la Turquie. On ne peut pas dire qu'un Haut-Commissaire s'illustre par une politique unique ou un style particulier. De même, les règlements tardifs du mandat entraînent l'évolution des compétences du haut-commissariat : dans un premier temps, l'administration mandataire est gérée par de nombreux agents français, puis progressivement les compétences sont distribuées aux Libanais et aux Syriens.

De même, la métropole influence beaucoup la politique du Haut-Commissaire. Chaque remaniement conduit à une nouvelle pensée diplomatique en Orient. On peut ainsi dire que c'est le changement de gouvernement qui traduit une nouvelle politique au Liban et non le changement de Haut-Commissaire. D'autant plus, comme nous l'avons vu, que le gouvernement a une influence particulièrement importante dans la politique générale du mandat. Or, cette prépondérance est néfaste au haut-commissariat : les Hauts-Commissaires se succèdent rapidement. Cela fragilise leur politique et pour finir affaiblit la présence française au Levant. On le remarque notamment que Maurice Sarrail est sans cesse désavoué par le gouvernement Édouard Herriot en raison des doléances des personnalités religieuses.

Pour conclure, si nous ne pouvons affirmer un véritable style pour chaque Haut-Commissaire, nous pouvons esquisser plusieurs courants politiques autour desquels les généraux convergent :

Courant semi-colonial sous Henri Gouraud : cela s'illustre par la mise en place d'une administration importante et directe, la nomination d'un gouverneur français, le développement économique du Liban tourné vers la métropole (mission économique, foire économique) et le rapprochement avec les congrégations religieuses.

Courant régionaliste sous Maxime Weygand : on peut distinguer une volonté du Haut-Commissaire de faire entrer le Liban et la Syrie dans l'Orient en se rapprochant de la Grande-Bretagne mais aussi en affirmant une doctrine diplomatique de la France. Son rappel ne lui permet pas d'aller au bout de sa politique.

Courant semi-républicain sous Maurice Sarrail : le Haut-Commissaire se démarque par une volonté de développer politiquement et démocratiquement le Liban (statuts organiques, éviction du gouverneur français, réforme du système politique libanais) par une exclusion des communautés de la vie publique. Or, les réformes se font dans un climat autoritaire (censure de la presse notamment).

Plusieurs questions restent cependant encore en suspens à propos de notre problématique initiale. En effet, il est intéressant de développer davantage l'étude des actions des congrégations durant le mandat. Pierre Fournié y voit souvent une affaire « franco-française »⁴. Les missions des congrégations peuvent parfois entrer en contradiction avec l'action du haut-commissariat : c'est notamment le cas en Cilicie. De même, l'œuvre scolaire des congrégations n'étant pas uniquement ouverte aux chrétiens, ce thème peut être davantage exploré. De même, nous l'avons déjà affirmé en introduction, le haut-commissariat est composé de beaucoup d'acteurs. Cette multiplicité conduit à avoir des figures ayant des pensées différentes. De nouveau, Pierre Fournié se demande si le haut-commissariat d'Henri Gouraud et de Maxime Weygand n'est pas un repère de réactionnaires⁵. Une étude prosopographique plus approfondie peut apporter des réponses à ce questionnement, les cahiers de table étant un outil parfait pour énumérer les proches d'Henri Gouraud. Enfin, il aurait été bon d'ouvrir davantage les vues sur le mandat à partir d'autres pays : l'Italie est également un acteur important du Levant et malheureusement elle n'est pas suffisamment citée dans notre propos. L'étude du comportement de la Grande-Bretagne en Orient, peut être intéressante : la confrontation entre musulmans et juifs amène les Britanniques à adopter, également, une politique religieuse en Palestine. Les limites énoncées peuvent faire l'objet de nouvelles recherches pour apporter une réponse plus globale à la question initiale.

1925 semble être la conclusion d'une relation très forte entre les Français et les Maronites à partir du milieu du XIX^{ème} siècle. Yann Bouyrat affirme, dans *La France et les Maronites du Mont-Liban*⁶, le début de cette relation, Vincent Cloarec montre, dans *la France et la question de Syrie*⁷, comment les relations s'intensifient durant la Grande Guerre. Nous avons démontré qu'après la guerre, les relations tendent à décroître en raison de la frustration des Maronites. Ils attendaient une France chrétienne et exclusive et accueillent un mandataire au service de toutes les communautés, voire un adversaire dans le cas de la période de Maurice Sarrail. Les relations se dégradent jusqu'à la fin du mandat et progressivement la France perd de son influence dans la région. Certes, les gouvernements ou les présidents gardent une proximité avec certains Libanais mais nous sommes loin des rapports entre les Français et les Maronites après la Première Guerre mondiale.

⁴ FOURNIÉ Pierre, « Le mandat à l'épreuve des passions françaises – l'affaire Sarrail (1925) », *art. cit.* p. 127.

⁵ *Ibid.*, p. 133.

⁶ BOUYRAT Yann, *La France et les Maronites du Mont-Liban*, *op. cit.*

⁷ CLOAREC Vincent, *op. cit.*

En 2020, la présidence française s'est illustrée en souhaitant s'impliquer dans la vie politique libanaise et en rappelant des liens avec l'histoire du mandat français. Comme en 1860, cela fait suite aux catastrophes endurées par le Liban (explosion du port, août 2020) ou les chrétiens d'Orient (développement de Daesh). Une partie de la population, essentiellement chrétienne, appelle la France à assister le Liban. Ce soutien s'exprime aussi à travers la diaspora libanaise puisque de nombreuses manifestations ont eu lieu dans les métropoles françaises après l'explosion du port. Il n'existe pas de logique mécanique et de périodicité en histoire, toutefois la relation franco-maronite a toujours connu des évolutions en fonction de la situation régionale ou internationale. Il nous semble alors opportun de distinguer trois périodes contemporaines : une relation forte entre 1860 et 1925, une relation en perdition entre 1925 et 2020 et, enfin, l'ouverture d'une nouvelle amitié et surtout d'une volonté à la France de participer à la vie politique libanaise. Les points communs avec 1860 sont intéressants : catastrophe, appel à l'aide à la communauté internationale, intervention française et volonté d'un consensus international. Maintenant, nous pouvons nous demander si la France peut reprendre une relation forte avec les éléments maronites ou tout du moins avec les Libanais.

Annexes

Annexe 1 : Télégramme de l'ambassadeur de France à Constantinople écrit en septembre 1860¹

« Telle est la situation de la Turquie au moment où l'élément chrétien s'agite, paraît d'autant plus fort de ces faiblesses, et fait appel à l'Europe, tandis que les complices des massacres de Syrie ôtent à l'Occident ses dernières sympathies en faisant évanouir ses dernières illusions. Cette situation ne peut évidemment durer, et, pourtant, on en est réduit à souhaiter que la domination musulmane, si impossible qu'elle soit, puisse se prolonger encore. Les chrétiens d'Orient, par leur abaissement séculaire, par leurs divisions politiques et religieuses, sont mal préparés à recueillir la succession qui semble s'ouvrir. Leur prise de possession serait, pour la Turquie, pour eux-mêmes, le signal de véritables calamités. Je ne parle pas des cruelles représailles dont ils vengeraient quatre siècles d'oppression. Maîtres du pays, leur fanatisme religieux, qui éclate jusque dans les sanctuaires de Jérusalem, aurait désormais pour champ clos la Turquie tout entière. Abandonnés à eux-mêmes, tous se livreraient avec fureur à ces haines de religion et de race d'autant plus vives qu'elles ont été plus contenues. Entre le régime ottoman qui n'est plus possible, et la domination chrétienne qui ne l'est pas encore, on cherche en vain une transition acceptable. À quels appuis confier le soutien de cet Empire qui tombe de décrépitude ? À qui donner la tutelle de ces populations si peu préparées à la vie politique à laquelle elles peuvent naître demain ? Doit-on soutenir un présent désespéré contre un avenir qui offre si peu de garanties encore ? Faut-il hâter cette agonie de l'Islamisme dont les dernières convulsions feront couler à flots le sang des populations chrétiennes qui aspirent à le remplacer ? Ces dernières ont-elles bien la jeunesse et l'avenir que leur attribuent leurs apologistes ? Ne sont-elles pas restées, au fond, ce qu'elles étaient il y a quatre cents ans ? Ne recommenceront-elles pas, l'ennemi commun chassé, ces querelles d'un autre âge interrompues par la conquête ? Si les Ottomans ont mérité de disparaître, les chrétiens d'Orient sont-ils bien dignes de prendre leur place ? Sauront-ils mieux ce qu'ils doivent à la civilisation générale de cette Europe dont ils feront, à leur tour, partie ? Autant de questions que se posent avec amertume, sans pouvoir les résoudre, l'homme politique et le chrétien. Il est pénible, assurément, de douter de nos religionnaires au lendemain du jour où ils ont été si cruellement frappés ; mais quelles garanties avons-nous trouvées dans cette épreuve ? Quelle confiance pouvons-nous avoir au sortir de ces désastres où les victimes ont à peine lutté ? Des sympathies de race et de religion, une communauté d'origine et de souvenirs nous disposent à prononcer en leur faveur ; mais

¹ Henry LAURENS, *L'Orient arabe, Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, op. cit., p. 69-70.

lorsqu'on approfondit froidement la question, on revient au doute, on se retrouve, plus inquiet et plus perplexe en face de ce problème qui se dresse devant l'Europe, et l'effraie tellement qu'elle n'ose l'aborder. Y a-t-il sagesse, y a-t-il imprudence à reculer sans cesse devant la nécessité d'une solution ? ».

Annexe 2 : Tableau de la population mâle du mont Liban par caza et communauté en 1866-1868.¹

	Maronites	Grecs-orthodoxes	Melkites	Autres	Sous-total chrétiens	Druzes	Chiites	Sunnites	Sous total musulman	Total	Proportion
Batrûn	13 260	1 134	218	0	14 612	0	1 088	185	1 273	15 885	16%
Kura	910	4 473	4	0	5 387	0	20	590	610	5 997	6%
Kisrawân	17 150	511	287	5	17 953	0	1 700	187	1 887	19 840	20%
Matn	14 095	4 528	1 688	17	20 328	2 402	398	67	2 867	23 195	23%
Shuf	7 217	2 250	1 827	150	11 444	10 035	261	2 243	12 539	23 983	24%
Zahlé	669	567	2 859	0	4 095	0	15	36	51	4 146	4%
Dair el Qamar	1 166	0	176	0	1 342	14	0	0	14	1 356	1%
Jazzin	2 953	89	1 558	0	4 600	16	730	86	832	5 432	5%
Total	57 420	13 552	8 617	172	79 761	12 467	4 212	3 394	20 073	99 834	
Proportion	57,5%	13,6%	8,6%	0,2%	79,9%	12,5%	4,2%	3,4%	20,1%	100%	

¹ Alexis GILODI, *op. cit.*, p. 333.

Annexe 3 : Tract écrit par le chérif Hussein en 1915¹

« Aux habitants des pays arabes,

[...] Peut-être y en a-t-il parmi vous qui se demandent quels seront nos buts après que le flambeau de cette guerre sera éteint ; c'est pourquoi nous vous déclarons ce qui suit :

Le Gouvernement de sa Majesté, le Roi de la Grande-Bretagne et l'Empereur des Indes, a déclaré qu'il mettra parmi les conditions de paix et ses principaux articles que la péninsule Arabe et les endroits saints qui s'y trouvent, seront indépendants et que pas un pouce de ces pays ne sera ajouté à nos territoires ou au territoire de quelque autre gouvernement que ce soit. Le sens de ceci est que l'indépendance de vos pays et leur possession prolongée en liberté deviendra sans doute une réalité. Par ces cautions, les communautés arabes de la péninsule marcheront fastueusement, avec la faveur de Dieu, le Très Grand, dans leur vêtement de liberté, et elles feront revivre l'ancien développement et la première splendeur. Au nom de votre Seigneur, cela ne vous suffit-il pas ?

Quelques sheikhs des Arabes nous ont déclaré leur désir de se libérer du pouvoir turc, tandis que d'autres fortifient maintenant la force de nos armées avec le tranchant de leurs épées. Quant à ceux de vous qui ont de la sympathie pour nous, mais qui craignent de faire connaître ce qui est dans leurs cœurs, pour eux nous avons à dire ce qui suit :

Qu'il ne nous vienne pas de doute à notre égard, mais attendez jusqu'à ce qu'une bonne occasion se présente, parce qu'elle viendra sans doute. Sitôt venue, défaites-vous alors de l'habit de l'oppression et secouez la poussière de la servitude de vos épaules et nous ne tarderons pas à faire tout ce que nous pourrons pour vous secourir, comme nous vous promettons sincèrement que vous deviendrez, avec la puissance et la force de Dieu, un peuple jouissant de l'indépendance dans la plénitude de son sens.

Vous désirez connaître nos buts en ce qui concerne votre noble religion. Eh bien, sachez que les Anglais ont toujours ménagé la religion musulmane avec le plus grand respect et l'ont toujours estimée. L'histoire est le plus grand témoin de la vérité de ce que nous disons [...] »

¹ Henry LAURENS, *L'Orient arabe, Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, op. cit., p. 137-138.

Annexe 4 : Proclamation de Mark Sykes aux Irakiens en mars 1917¹

« Aux habitants du vilayet de Bagdad

Au nom de mon roi et au nom des peuples qui sont ses sujets, je m'adresse à vous pour vous dire ceci :

Nos opérations militaires ont pour objectif de vaincre l'ennemi et de le chasser de ces territoires. Pour mener cette tâche à bien, j'ai été investi d'une autorité absolue et suprême sur toutes les régions où les forces britanniques opèrent, mais nos armées ne sont pas venues dans vos villes et dans vos campagnes comme conquérants ou comme ennemis, mais comme libérateurs. [...]

Entre votre peuple et les possessions de mon roi, il y a eu une étroite communauté d'intérêts et, depuis deux cents ans, les commerçants de Bagdad et de Grande-Bretagne ont fait ensemble du commerce pour leur mutuel profit et en toute amitié. D'un autre côté, les Allemands et les Turcs, qui vous ont spoliés vous et les vôtres, ont fait de Bagdad depuis vingt ans un centre d'où ils attaquent la puissance britannique et celle des alliés des Britanniques en Perse et en Arabie. En conséquence, le gouvernement britannique ne peut rester indifférent à ce qui se passe dans votre pays, aujourd'hui comme dans le futur, car, eu égard aux intérêts du peuple britannique et de ses alliés, le gouvernement britannique ne peut risquer de voir se réitérer à Bagdad ce qu'ont fait les Turcs et les Allemands durant la guerre. Mais il s'engagera dans cette voie dans l'unité et la concorde.

Ô Habitants de Bagdad, souvenez-vous que, durant vingt-six générations, vous avez souffert à cause des tyrans étrangers qui ont toujours tenté de monter une famille arabe contre une autre afin de mieux profiter de vos dissensions. En conséquence, j'ai reçu l'ordre de vous inviter à participer, par vos notables, vos anciens et vos représentants, à la conduite de vos affaires civiles, en collaboration avec les représentants politiques de la Grande-Bretagne, qui accompagnent l'armée britannique, afin que vous puissiez vous unir avec ceux de votre race dans le Nord, l'Est, le Sud, et l'Ouest pour réaliser leurs aspirations ».

¹ Henry LAURENS, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1949)*, op. cit., p. 55-56.

Annexe 5 : Télégramme de Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, à Georges Clemenceau, président du Conseil, en février 1918¹

« La nécessité où nous nous trouvons dès à présent d'affirmer la situation de parité que, suivant les termes des mêmes accords, nous devons occuper en Palestine par rapport à celle de nos Alliés, nous ferait une loi absolue d'assurer notre coopération réelle avec l'armée du général Allenby par l'envoi d'un corps expéditionnaire ou, tout au moins, de quelques éléments d'infanterie et de cavalerie. [...] Il semble résulter de faits qui se sont produits au cours de ces dernières semaines que les inquiétudes manifestées dès le mois de novembre dernier par le haut-commissaire de la République en Palestine relativement aux conséquences qui pouvaient résulter de notre abstention sur les champs de bataille d'Orient n'étaient mystérieusement que trop fondées. M. Picot me signale en effet que les officiers faisant partie de l'armée du général Allenby manifestent une susceptibilité croissante en présence des manifestations religieuses ou populaires favorables à la France auxquelles l'arrivée de nos représentants en Palestine a donné lieu. Voyant leur pays dépenser seul et sans compter l'argent et les hommes pour les délivrer du joug ottoman, ces officiers ne peuvent comprendre comment une longue tradition suffit à compenser notre inertie actuelle et à rendre la France présente aux yeux des populations de l'Orient alors même que, sur ce point du monde, elle agit si peu. La campagne du parti anglo-indien qui proclame les sacrifices consentis en Orient par l'Angleterre hors de proportion avec les avantages obtenus par cette puissance, lors de la signature des accords de 1916, et qui demande une prompte révision des mêmes accords se développe dans des conditions de plus en plus inquiétantes. La part si modeste prise par nous aux opérations de Palestine apparaît, par ailleurs, comme incroyable à ceux qui se souviennent du passé et les effets en semblent chaque jour plus dérisoires. Notre situation en Orient en reçoit un sérieux contrecoup qui commence de se faire sentir jusque dans les groupes les plus attachés à notre influence. Notre position en Palestine semble d'autant plus sérieusement menacée que le gouvernement de Rome vient de renforcer dans une mesure très importante le petit détachement italien annexé dès le début des opérations à l'armée du général Allenby. Les mobilisés italiens résidant en Égypte ont en effet été affectés à ce détachement qui atteindra bientôt le chiffre de 5.000 hommes, soit une force infiniment supérieure à celle dont dispose le colonel de Piépape. Le ministre des Affaires étrangères rappelle au président du Conseil que Georges-Picot, depuis l'entrée des Alliés à Jérusalem, a protesté auprès d'Allenby au

¹ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, op. cit., p. 107-108.

sujet de la garde des sanctuaires de la ville, garde qu'il a accordée aux Italiens en violation des droits français, puisque la France jouit encore d'un protectorat exclusif des Lieux saints suivant des accords internationaux. Cet incident montre en effet que l'insuffisance de notre représentation militaire en Palestine doit nécessairement avoir pour résultat, s'il n'y est pas apporté de remède à très bref délai, de permettre à une initiative étrangère, constamment en éveil de nous ravir une situation que des traditions séculaires, nos intérêts les plus essentiels et nos accords avec la Grande-Bretagne même nous commandent impérieusement de conserver. »

Annexe 6 : Accord du 30 septembre 1918 transmis par Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, à Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, le 30 septembre 1918¹

« Dans les zones d'intérêt spécial français définies par l'accord franco-anglais de 1916, occupées ou pouvant être occupées par les forces alliées du corps expéditionnaire d'Égypte, le Commandant en Chef reconnaîtra le représentant du Gouvernement français comme son Conseiller politique. Les fonctions du Conseiller Politique seront les suivantes :

1°- Sous l'autorité suprême du Commandant en Chef, le Conseiller politique agira comme seul intermédiaire dans les questions politiques et administratives, entre le Commandant en Chef et tous Gouvernements arabes, permanent ou provisoire, qui pourraient être institués dans la zone A et reconnu aux termes de la clause I et l'accord de 1916, sous réserve que cette clause ne pourra d'aucune façon être interprétée comme enlevant à quiconque le droit d'accès direct auprès du Commandant en Chef ou comme donnant au Conseiller Politique le droit d'assister aux Conférences militaires ou d'agir en tant qu'intermédiaire dans des questions militaires entre le Commandant en Chef ou de son État-Major ou les Commandants de forces militaires arabes alliées. Il sera également entendu que le Commandant en Chef communiquera ultérieurement au Conseiller Politique la substance de toute conversation officielle sur des questions d'ordre non militaire qui aura pu avoir lieu directement entre lui et toute personne ayant qualité pour l'approcher par l'intermédiaire du Conseiller Politique.

2°- À la demande du Commandant en Chef et sous son autorité suprême, le Conseiller Politique sera chargé par le Commandant en Chef d'établir telle administration civile provisoire dans les villes du littoral syrien situées dans la zone bleue, et dans la zone bleue en général, qui pourrait être nécessaire pour maintenir l'ordre ou faciliter les opérations militaires.

3°- Sous réserve de l'assentiment du Commandant en Chef le Conseiller Politique choisira :

a) Le personnel dont il aura besoin pour l'accomplissement de ses fonctions d'intermédiaire telles qu'elles sont définies par la clause I de cette déclaration.

¹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I), op. cit.*, Document 331, Accord du 30 septembre 1918 transmis par Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, à Pichon, ministre des Affaires étrangères, le 30 septembre 1918, p. 365-366.

b) Le personnel de conseillers et le personnel subalterne européen qui pourraient être requis par le Gouvernement arabe ou les Gouvernements arabes, institué dans la zone A, selon la clause I de l'accord anglo-français de 1916.

c) Le personnel nécessaire pour les emplois civils dans les villes du littoral et autres parties de la zone bleue sous réserve que ces fonctionnaires occuperont leurs postes sous l'autorité suprême du Commandant en Chef qui aura le droit de demander au principal conseiller politique le remplacement de tout conseiller, fonctionnaire administratif ou officier de liaison pour des raisons de capacité, de conduite ou de discipline.

4°- Le Conseiller politique sera responsable, vis-à-vis du Commandant en Chef, des relations politiques dans la zone A et des relations politiques et de l'administration civile provisoire dans la zone bleue.

5°- L'accord ci-dessus restera en vigueur jusqu'au moment où la situation militaire justifiera un nouvel examen de la question de l'administration civile et des relations politiques dans les régions occupées ».

Annexe 7 : Note de lord Robert Cecil, secrétaire d'État adjoint aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, à Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, le 8 octobre 1918¹

« Le Gouvernement de S. M. est prêt à accepter l'arrangement auquel a abouti la Conférence tenue au *Foreign Office* le 30 septembre, étant bien entendu qu'il doit être envisagé seulement comme faisant face à la situation créée par la récente avance des forces du général Allenby en Syrie et comme se référant seulement aux territoires occupés ou [destiné] à être occupés par ces forces. En ce qui regarde le Gouvernement futur de ces territoires mentionné dans la Convention anglo-française de 1916, le Gouvernement de Sa Majesté pense juste de faire ressortir que la position générale a tellement changé depuis que cet agrément a été passé, que ses dispositions ne pourraient pas à tous les égards, convenir aux conditions présentes. Non seulement la position militaire en Mésopotamie, en Palestine et en Syrie a complètement changé, mais deux changements politiques de grande importance ont pris place : les États-Unis sont entrés en guerre et la Russie a disparu. Il est manifeste d'une part que l'Amérique ne peut être ignorée dans aucun arrangement concernant l'avenir de ces contrées et particulièrement la Syrie et la Palestine. D'autre part, les arrangements prévus pour la partie Nord-Est de l'Arménie ont été complètement bouleversés par la disparition de la Russie ; une autre difficulté est créée par la clause 9 du traité de Londres qui reconnaît les revendications de l'Italie en ce qui touche la Méditerranée orientale. Les suggestions provisoires faites à Saint-Jean-de-Maurienne pour tenir compte de ces réclamations italiennes sont périmées et il serait difficile de les réaliser aujourd'hui et de les mettre à exécution sans des protestations de la Grèce et même de la Turquie. Tandis qu'appelant l'attention sur ce point, le Gouvernement de S. M. trouve qu'il serait inutile de rechercher leur règlement au même présent et il suggère qu'il devrait former l'objet de nouvelles conversations dans lesquelles les Gouvernements d'Italie et des États-Unis aussi bien que les Gouvernements français et britannique seraient invités à prendre part ».

¹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I), op. cit.*, Document 353, Note de lord Robert Cecil, secrétaire d'État adjoint aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, à Pichon, ministre des Affaires étrangères, le 8 octobre 1918, p. 383.

Annexe 8 : Note annexé au télégramme de Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, à Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, le 30 novembre 1918¹

« La France possédait des droits traditionnels en Syrie et dans le Liban, sans parler des intérêts considérables qui se chiffrent par milliards qu'elle a dans tout l'Empire ottoman, et sans oublier le protectorat religieux qu'elle exerçait en Orient, ni son caractère de grande Puissance musulmane qui lui interdit de se désintéresser des cités saintes de l'Islam et de l'organisation des arabes.

Sir Edouard Grey avait reconnu avant la guerre la situation spéciale de la France en Syrie.

Au cours de la guerre, en 1916, sur l'initiative de l'Angleterre une convention, portant la signature des deux gouvernements, est intervenue entre eux ; il en résultait un partage, basé sur les droits et intérêts des deux pays, chacun se réservant une zone d'administration directe et une zone d'influence sur les populations arabes.

Depuis lors des accords sont intervenus avec la Russie et l'Italie qui ont chacun demandé des avantages dans d'autres régions de l'Empire ottoman.

Récemment le Gouvernement anglais, se basant sur la disparition de la Russie et l'entrée en scène des États-Unis, arguant aussi de l'impossibilité de réaliser les ambitions italiennes en Asie Mineure, a exposé au Gouvernement français qu'il y a aurait lieu de réexaminer l'accord de 1916 avec les États-Unis et l'Italie.

Le Gouvernement Français s'était montré disposé à cette conversation, mais en spécifiant que pour le moment les accords conservaient leur valeur entre France et Angleterre et qu'on ne pouvait les considérer comme abolis.

Le Gouvernement anglais aurait dû se contenter de cette concession qui montrait notre modération.

Loin de là, il a cherché à abuser de notre attitude conciliante pour supprimer les accords, profitant de ce qu'il avait envoyé des contingents très nombreux (pendant que les troupes françaises consacraient tout leur effort à la guerre sur le front principal et en Macédoine, où la présence des armées alliées permettait aux troupes anglaises d'agir avec des risques limités en Mésopotamie et en Palestine).

¹ *Ibid.*, Document 400, Télégramme de Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, à Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, le 30 novembre 1918, p. 429-431.

En Palestine et en Syrie des difficultés quotidiennes nous ont été opposées par le Gouvernement anglais ; dans les zones réservées directement à notre administration ou à notre influence, l'autorité d'un Emir Arabe nous a été imposée ; à Mossoul, dans notre zone secondaire, il est refusé à notre Consul de Bagdad de venir accomplir son œuvre de bienfaisance.

Il rappelle ensuite la mauvaise attitude britannique vis-à-vis de l'accord Sykes-Picot qui faisait suite à la négociation avec le chérif Hussein. Ainsi, le gouvernement anglais a oublié ses engagements et cherche même à opposer sa politique à la présence française. Clemenceau donne une image plutôt positive et amicale de la diplomatie française.

Tout indique que le Gouvernement anglais cherche à se dérober à l'exécution de l'accord qu'il a signé, et à orienter sa politique dans le sens de la constitution d'un empire arabe dépendant du Roi du Hedjaz, théoriquement libre, mais en fait entièrement sous sa dépendance, nous éliminant ainsi par une voie détournée des régions dont la France, puissance musulmane et protectrice des catholiques, n'a pas le droit de se désintéresser. Il ne serait pas admissible que les sacrifices faits par la France dans la guerre se traduisent par une diminution de ses droits et de sa situation séculaire en Syrie et dans l'Empire ottoman.

En dernier lieu ces dispositions ont amené l'envoi en France sur bateau anglais, sans accord avec nous, de l'Émir Feysal, fils du roi du Hedjaz, décoré du titre de délégué au Congrès de la paix, où il aurait représenté un empire arabe inexistant.

Notre résistance à de pareils procédés, nos réponses modérées aux notes anglaises qui reniaient les engagements de 1916, nous ont attiré en dernier lieu une note de M. Balfour qui contient une véritable menace de se montrer intransigeant dans d'autres questions intéressant la France dans le règlement de la Paix.

Le Gouvernement confiant dans son bon droit, décidé à le défendre sans faiblesse ni excès, pense que la formule de la note britannique dépasse certainement la pensée de son auteur et que l'accord de la France et de l'Angleterre est aussi précieux pour l'un que pour l'autre des deux pays qui ont un égal intérêt à maintenir l'Union entre eux au Congrès de la paix. Une franche explication ne peut que dissiper le malentendu qui paraît s'être produit.

Si le Gouvernement anglais n'avait pas laissé ses agents locaux (imbus comme partout d'un esprit colonial absorbant), et ses autorités militaires (naturellement convaincues que la force n'a pas à s'arrêter devant les fragiles barrières d'une convention), si lui-même n'avait pas manifesté trop clairement par toutes les communications de Lord Robert Cecil, son intention de tenir compte, non des engagements pris, mais de la prépondérance de fait que

lui assurait la supériorité de ses forces militaires, il aurait rencontré auprès du Gouvernement française la bonne volonté que celui-ci avait témoigné dès le début pour un ajustement loyal des intérêts communs entre les deux pays seuls, tenant compte largement de ce qu'il y a de légitime dans les désirs anglais et de modifié dans la situation générale.

Mais cette entente même, que nous avons proposée, nous a été refusée et partout, en Palestine, en Mésopotamie, en Syrie, nos agents et nos droits ont été traités avec peu de ménagement ; et enfin, sans aucune conversation avec nous, ni même un avis préalable, l'Émir Feysal a été envoyé directement en France, comme représentant d'un royaume arabe général, placé en fait sous le Protectorat anglais, manifestant clairement une politique destinée à nous écarter même de Syrie. Si M. Arthur Balfour se faisait représenter la série des notes échangées depuis deux mois sur la question de Syrie, il comprendrait que nous ne pouvons accepter un tel abus de la force et oubli de nos accords.

La France est une nation loyale et généreuse, mais éprise de justice, fière et sensible aux procédés ; son Gouvernement n'a qu'un désir, c'est de s'entendre entièrement avec le Gouvernement anglais, ce qui est aisé par un effort mutuel pour ajuster leurs droits et leurs désirs ; mais il ne saurait en aucun cas, vis-à-vis de l'opinion française, rien laisser, sur aucun point du monde, diminuer de la situation et des droits que la France y possédait.

On doit ajouter qu'il serait, en toute hypothèse, dans l'intérêt des deux pays, plus facile de s'entendre par une explication directe et entièrement franche des désirs de chacun que par des décisions brusques non concertées comme cela s'est présenté à plusieurs reprises depuis quelque temps, pour toutes les questions touchant à l'Empire ottoman : demande de réserver à l'armée Milne une action isolée à Constantinople, demande de traiter seul par le Général Allenby, l'armistice avec la Turquie, demande de séparer l'armée Milne de l'armée d'Orient pour l'envoyer agir seule dans le Caucase et le nord de la Perse. Que le Gouvernement anglais explique nettement ses vues et le Gouvernement français est tout disposé à en tenir largement compte et à leur donner son appui, après voir lui-même réservé objectivement ses propres intérêts. Une telle politique aurait évité et éviterait encore toute difficulté ».

Annexe 9 : Copie d'une note non signée envoyée de Syrie au ministère de la Marine et transmise au ministère des Affaires étrangères, le 1^{er} décembre 1918¹

« Le général Allenby a placé sous son autorité les territoires occupés de Syrie, de Palestine et de Damas. Il les a divisés en trois zones, à la tête desquelles il a nommé trois administrateurs. Cette vision est un démembrement calculé de la Syrie.

Le territoire de Palestine est administré par un Anglais et celui de Damas par le chérif du Hedjaz. Les territoires de Syrie ont été confiés au colonel de Piépape et non au général Hamelin qui commande le corps expéditionnaire français, d'où désaccord entre ces deux officiers, ce qui paralyse le peu d'action qui nous reste, mais seconde à souhait les intrigues anglaises.

La politique suivie par l'administration est hésitante. Elle n'est pas toujours adroite. Alors que les Anglais s'appliquent à faire une propagande musulmane intense, nous semblons nous préoccuper, trop exclusivement, de rouvrir toutes les écoles chrétiennes. Ces écoles ont rendu de très grands services et doivent être soutenues ; mais il faut le faire sans éveiller les susceptibilités des Musulmans que nos rivaux s'appliquent à exciter, et sans négliger l'organisation économique du pays. La situation est très délicate à Damas où de graves événements pourraient se produire d'un jour à l'autre. Les agents des Anglais y poursuivent une active propagande contre l'influence française qui n'y est défendue par personne ou à peu près.

Les Anglais ont acheté la presse arabe de Beyrouth : le journal qui est publié en français dans cette ville aurait été également acheté par les agents britanniques. L'opinion est ainsi orientée dans un sens défavorable à la France une presse soi-disant indépendante. L'impression est que nous nous abandonnons.

Même parmi les chrétiens, Monsieur Georges Picot jouit d'une médiocre popularité en raison de l'incident des archives du consulat de France : on n'a pas oublié que sa négligence a coûté la vie à de nombreux chefs arabes et à de nombreux Libanais, nos amis.

On devrait voir le haut-commissaire français partout en Syrie, on ne l'y aperçoit pas. Il est visiblement tenu à l'écart par les autorités britanniques.

¹ *Ibid.*, Document 401, Copie d'une note non signée envoyée de Syrie au ministère de la Marine et transmise au ministère des Affaires étrangères, le 1^{er} décembre 1918, p. 431-432.

Il serait urgent de réorganiser les services – qui n’existent pour ainsi dire plus – et de donner l’impression que nous sommes résolus à accomplir en Syrie une œuvre de reconstitution et de relèvement solide, au lieu de vivre au jour le jour comme on le fait actuellement. D’ailleurs, M. Picot n’est pas reconnu par le général Allenby, ce qui complique encore sa situation et est blessant pour nous.

De nos côté faiblesses et maladresses ne se comptent plus. Exemples :

On a nommé Médecin Municipal, un certain Green-Bey juif né à Singapour, sujet anglais connu pour ses tendances francophobes.

On a chargé de diriger la presse, un lieutenant de tirailleurs ancien typographe dans un petit journal de province.

Au point de vue financier, toutes les monnaies sont cotées sauf la monnaie française.

On avait beaucoup espéré au moment de l’occupation de Beyrouth, de Tripoli, de Latakieh et d’Alexandrette. On s’attendait à une action qui aurait été décisive.

Maintenant l’impression générale est que nous piétinons sur place, que les Anglais sont maîtres de la situation, que nous ne tentons aucun effort sérieux pour faire respecter nos droits et que, si les choses continuent à marcher du train dont elles vont, nous serons à bref délai exclus de l’Asie Mineure au profit des Anglais, des Italiens et des Grecs ».

Annexe 10 : Discours de François Georges-Picot à Alep en décembre 1918¹

« Depuis 47 ans, nous avons une plaie au côté qui nous avait été faite par nos ennemis. Pendant 47 ans nous nous sommes restés silencieux ; pendant 47 ans, nous avons redouté cette guerre en prévoyant les horreurs. Mais un jour est venu où le grand complot qui se tramait contre la liberté du monde était arrivé à maturité, et nous savions que nous devions nous battre et que la lutte serait sans merci, étant une lutte pour la mort avec la défaite ou pour la vie avec la victoire.

Alors cette guerre prit un caractère religieux, le paysan de France, comme l'avocat [...], ou sa charrue, pour mener cette guerre qui devait avoir pour résultat, non seulement la Revanche, mais aussi la liberté du monde. Nous savions que la lutte était trop grande pour ne pas attirer l'attention des peuples libres. Aussi, dès les premiers jours nous avons vu arriver vers nous ceux qui toujours avaient défendu la liberté du monde, l'Angleterre d'abord, puis l'Arabie, puis l'Italie, puis l'Amérique, pour conquérir, en même temps que leur liberté, celle de tous ceux qui avaient connu des régimes odieux.

Libérée à la suite de cette grande lutte, il n'est pas de plus haute satisfaction pour la France que de pouvoir établir de libres gouvernements. Demain, après le régime militaire, qui est une des nécessités transitoires de la guerre, demain une grande œuvre va commencer à laquelle vous devez tous apporter votre concours. Quelles que soient votre origine, votre conception religieuse et politique, il est nécessaire que tous vous unissiez vos forces pour l'œuvre commune. Car c'est ainsi que l'on fait une grande patrie.

La France, après avoir travaillé à cette libération, demande de pouvoir apporter toute l'aide dont elle est capable pour développer ce pays selon les principes du progrès moderne.

Ce que la France veut, c'est une puissance arabe forte, ayant pour cela toutes les facilités de contact avec le monde civilisé, les facilités d'accès à la mer pour son commerce et son développement.

[...] Ce sont aussi quelquefois des soldats de tous uniformes, ou des diplomates mués en soldats, qui nous disaient avec une tendresse touchante : "Prenez garde à la France !" ou bien "l'Angleterre que n'a-t-elle fait dans le passé ?" ou encore "Les Arabes, de quoi sont-ils capables ?" Le mot d'ordre venait de la Turquie.

¹ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, op. cit., p. 153-154.

Mais nous avons déjà lutté dans le passé contre ces forces hostiles et nous connaissons l'ennemi. Quatre siècles durant, la grande nation arabe n'a été gouvernée que par des procédés de ruse et de tromperie. Voilà ce qui doit disparaître. Une idée commune doit unir les alliés entre eux et tous entre vous.

Oubliez les petites divisions locales et voyez comme dans cette guerre il n'y a pas eu de division politique entre la France et l'Angleterre.

La division, voilà la difficulté que rencontrent tous les pays qui commencent. Vos adversaires savent que l'union est la condition de votre réussite. Toujours ils essaieront de la miner en vous divisant. Il faut que nous disions la nécessité de l'union et que nous la réalisions ».

Annexe 11 : Méemorandum du nationalisme chérifien écrit par l'émir Fayçal le 1^{er} janvier 1919¹

« The country from a line Alexandretta – Persia southward to the Indian Ocean is inhabited by « Arabs » - by which we mean people of closely related Semitic stocks, all speaking the one language, Arabic. The non-Arabic – speaking elements in this area do not, I believe, exceed one per cent, of the whole.

The aim of the Arab nationalist movements [...] is to unite the Arabs eventually into one nation. As an old member of the Syrian Committee, I commanded the Syrian revolt, and had under me, Syrians, Mesopotamians and Arabians.

We believe that our ideal of Arab unity in Asia is justified beyond need of argument. If argument is required, we would point to the general principles accepted by the Allies when the United States joined them, to our splendid past, to the tenacity which our race has for 600 years resisted Turkish attempts to absorb us, and, in a lesser degree, to what we tried our best to do in this war as one of the Allies.

My father has a privileged place among Arabis, as their successful leader, and as the head of their greatest family, and as Sherif of Mecca. He is convinced of the ultimate triumph of the ideal of unity, if no attempt is made now to force it, by imposing an artificial political unity on the whole, or to hinder it, by dividing the area as spoils of war among Great Powers.

The unity of the Arabs in Asia has been made more easy of late years, since the development of railways, telegraphs, and air-roads. In old days, the area was too huge, and in parts necessarily too thinly peopled, to communicate common ideas readily.

The various provinces of Arab Asia – Syria, Irak, Jezireh, Hedjaz, Nejd, Yemen – are very different economically and socially, and it is impossible to constrain them into one frame of government.

We believe that Syria, an agricultural and industrial area thickly people with sedentary classes, is sufficiently advanced politically to manage her own internal affairs. We feel also that foreign technical advice and help will be a most valuable factor in our national growth. We are willing to pay for this help in cash; we cannot sacrifice for it any part of the freedom we have just won for ourselves by force of arms.

¹ Marie-Claude BITTAR et Antoine HOKAYEM, *L'Empire ottoman, les Arabes et les grandes puissances*, 1914-1920, *op. cit.*, Méemorandum de l'émir Fayçal à la Conférence de la Paix, le 1^{er} janvier 1920, p. 102-105.

Jeziroh and Irak are two huge provinces, made up of three civilized towns, divided by large wasted thinly peopled by semi-nomadic tribes. The world wishes to exploit Mesopotamia rapidly, and we therefore believe that the system of government there will have to be buttressed by the men and material resources of a great foreign Power. We ask, however, that the government be Arab, in principle and spirit, the selective rather than the elective principle being necessarily followed in the neglected districts, until times makes the broader basis possible. The main duty of the Arab government there would be to oversee the educational processes which are to advance the tribes to the moral level of the towns.

The Hedjaz is mainly a tribal area, and the government will remain, as in the past, suited to patriarchal conditions. We appreciate these better than Europe, and propose therefore to retain our complete independence there.

The Yemen and Nejd are not likely to submit their cases to the Peace Conference. They look after themselves, and adjust their own relations with the Hedjaz and elsewhere.

[...] In discussing our provinces in detail I do not lay claim to superior competence. The Powers will, I hope, find better means to give fuller effect to the aims of our national movement. I came to Europe, on behalf of my father and the Arabs of Asia, to say that they are excepting the Powers at the Conference not to attach undue importance to superficial differences of condition, and not to consider only from the low ground of existing European material interests and supposed spheres. They expect the Powers to think of them as one potential people, jealous of their language and liberty, and ask that no step be taken inconsistent with the prospect of an eventual union of these areas under one sovereign government.

In laying stress on the difference in the social condition of our provinces, I do not wish to give the impression that there exists any real conflict of ideals, material interests, creeds, or character rendering our union impossible. The greatest obstacle we have to overcome is local ignorance, for which the Turkish Government is largely responsible.

In our opinion, if our independence be conceded and our local competence established, the natural influences of race, language and interest will soon draw us together into one people; but for this, the Great Powers will have to ensure us open internal frontiers, common railways and telegraphs, and uniform systems of education. To achieve this, they must lay aside the thought of individual profits, and of their old jealousies. In a word, we ask you not to force your whole civilization upon us, but to help us to pick out what serves us from your experience. In return we can offer you little but gratitude”.

Annexe 12 : Mémoire de la première délégation libanaise à la Conférence de la Paix, le 13 février 1919¹

« Les territoires que ces frontières englobent sont une condition de notre existence ; sans eux, nous n'avons ni commerce, ni agriculture, et nos populations restent contraintes à l'émigration ; il suffirait de nous les fermer, par simple mesure administrative, pour nous condamner, comme on l'a vu dans cette guerre, à mourir littéralement de faim.

D'ailleurs, la grande majorité des populations qui habitent ces territoires demande, elle aussi, son rattachement au Liban. Ses vœux sont consignés dans des pétitions adressées au gouvernement français.

En nous les accordant, la conférence aura fait un acte de justice et de réparation, tout en se conformant au principe de la liberté des peuples.

Durant cette guerre, le Liban s'est acquis d'autres titres à la bienveillance de l'Entente par la part qu'il y a prise. Cette participation, pour modeste qu'elle fût, n'en a pas été moins effective.

Dès le début de la guerre, les Libanais n'ont pas craint, malgré les pires représailles dont leur isolement les menaçait, de se prononcer résolument en faveur de la France et de ses alliés. Ils se sont offerts par milliers à aller servir l'idéal commun sur les champs de bataille de l'Europe, mais des circonstances spéciales et l'assurance donnée qu'ils seraient éventuellement appelés à être utilisés sur place les ont mis dans l'impossibilité de mettre leur projet à exécution.

Néanmoins, un certain nombre d'entr'eux, joints à leurs frères de l'étranger, se sont empressés de contracter des engagements individuels dans les rangs de l'armée française et, plus tard, dans ceux de l'armée américaine. Des contingents distincts, des unités définies se sont même constitués qui ont pris part à la libération de leur pays et ont ainsi, en son nom, plus officiellement encore, participé à la guerre.

Quant aux sacrifices que le Liban a consentis pour s'être rangé, dès la première heure, du côté de l'Entente, ils ne sont ignorés de personne.

Plus de la moitié de sa population a disparu, victime de l'exil, de la pendaison et de l'affamement systématique auxquels les Turcs l'ont livrée. Toutes proportions gardées,

¹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, op. cit, Document 450, Mémoire de la première délégation libanaise à la Conférence de la Paix, 13 février 1919, p. 479-481.

c'est un des pays qui ont le plus souffert du fait de l'attitude qu'il a prise et qu'il a maintenue jusqu'au bout.

Le gouvernement du Mont-Liban, éclairé par l'expérience, ayant vu le pays piétiner sur place pendant plus d'un demi-siècle par suite de la multiplicité, et partant, de la rivalité des influences, s'étant rendu compte du préjudice immense qui en résultait pour le pays, et au point de vue de l'union désirée et à celui de la dignité du caractère, a entendu éviter, pour l'avenir, cette erreur du passé.

Reconnaissant l'insuffisance du pays, surtout dans les premiers temps, à se développer seul, sans finances, sans techniciens, il a demandé la collaboration d'une grande puissance. Ce pays ne pouvait être que la France. Ses principes libéraux, ses traditions séculaires, les bienfaits que le Liban a toujours reçus d'elle dans les jours difficiles, la civilisation dont elle l'a imprégné l'indiquaient à l'unanimité des Libanais. Aussi est-ce à l'unanimité des voix que le Conseil administratif, fidèle écho de l'opinion publique, a demandé la collaboration de la France.

Cette collaboration n'implique dans nos esprits aucune renonciation à nos droits, aucune abdication de notre indépendance. Elle nous servira à nous faire profiter d'une longue expérience, à nous éviter les faux pas auxquels un État jeune est toujours exposé, à nous donner un arbitre écouté par les diverses communautés dont notre pays est composé, et enfin à garantir notre indépendance contre toute atteinte éventuelle.

Il nous reste à dire deux mots de nos rapports avec la Syrie.

Il y a, entre ces deux pays, une grande connexité d'intérêts. La Syrie a besoin de nos ports et de nos montagnes, nous avons besoin de ses plaines. Le régime de complète séparation serait également préjudiciable aux uns comme aux autres. Et cependant le Liban ne consentirait à participer à l'intégralité syrienne, tout en gardant sa personnalité distincte, que si ce dernier pays bénéficiait de la même collaboration française. Il préférerait la précarité de sa situation isolée au double danger d'être entraîné dans le sillage d'un pays sans traditions gouvernementales, et moins évolué que lui, et d'avoir à pâtir des conflits que ne manqueraient pas de faire surgir toute dualité de collaboration.

Nous désirons ardemment resserrer les liens de toute sorte qui nous rattachent à nos voisins. La réalisation de ce désir dépendra des preuves de viabilité, de capacité et de tolérance que donnera le nouveau gouvernement de la Syrie. Le seul moyen d'arriver à ce résultat consisterait à confier cette collaboration à une seule et même puissance ».

Annexe 13 : Aide-mémoire rédigé par David Lloyd George portant sur l'occupation militaire de l'Empire ottoman le 13 septembre 1919¹

« 1- Des mesures seront prises immédiatement pour préparer l'évacuation par l'armée britannique de la Syrie et de la Cilicie y compris le tunnel du Taurus.

2- Notification sera faite à la fois au Gouvernement français et à l'Émir Faysal de notre intention de commencer l'évacuation de la Syrie et de la Cilicie le 1^{er} novembre 1919.

3- Pour décider à qui doit être transférée la responsabilité de mettre des garnisons dans les divers districts des régions évacuées, on tiendra compte des engagements et déclarations des Gouvernements français et britannique, non seulement entre eux mais aussi entre eux et les Arabes.

4- En exécution de cette politique les garnisons dans la région à l'ouest de la ligne Sykes-Picot et les garnisons en Cilicie seront remplacées par les forces françaises et les garnisons à Damas, Homs, Hama, Alep seront remplacées par les forces arabes.

5- Après le retrait de leurs forces ni le Gouvernement britannique, ni le commandement en chef britannique n'auront plus aucune responsabilité dans les limites des zones dont l'armée britannique se sera retirée.

6- Les territoires occupés par les troupes britanniques seront alors la Palestine, définie conformément à ses anciennes limites de Dan à Bir-Séba, et la Mésopotamie, y compris Mossoul, l'occupation étant alors mise en harmonie avec les accords conclus en décembre 1918 entre M. Clemenceau et M. Lloyd George.

7- Le Gouvernement britannique est disposé à discuter à tout moment les limites entre la Palestine et la Syrie ainsi qu'entre la Mésopotamie et la Cilicie. Au cas de difficultés touchant ladite délimitation, le Gouvernement britannique est disposé à soumettre la question à l'arbitrage désigné par le Président Wilson.

8- En conformité avec les principes de l'accord Sykes-Picot le Gouvernement français ne fera pas d'objection à ce que l'État arabe accorde au Gouvernement britannique le droit de construire, administrer et d'être le seul propriétaire d'un chemin de fer reliant Caïffa à la Mésopotamie, selon un tracé à déterminer après levé sur place au besoin aussi loin au nord de Deir ez Zor. Le gouvernement britannique aura le droit de construire des conduites à pétrole aussi bien que le chemin de fer. Le Gouvernement britannique aura en outre le droit perpétuel

¹ MAE, 242 QO 564, Dossier diplomatique nommé « Relation avec les arabes », Aide-mémoire rédigé par Lloyd George portant sur l'occupation militaire de l'Empire ottoman le 13 septembre 1919.

d'améliorer les facilités de ces chemins de fer et ces droits pourront être exercés même en temps de guerre, sans constituer une infraction à la neutralité du Gouvernement français ou de l'État arabe. Dans les cas de difficultés quant au tracé du chemin de fer ou des conduites de pétrole, le Gouvernement est disposé à soumettre la question à l'arbitrage d'un arbitre désigné par le Président Wilson.

9- Le Gouvernement britannique notifie au Gouvernement français et à l'Émir Faysal son intention d'exécuter immédiatement le levé nécessaire à l'établissement si possible du tracé du chemin de fer et des conduites à pétrole entièrement compris dans le mandat britannique, afin de lui permettre d'exercer les droits de constructions prévus ci-dessus.

10- Jusqu'à ce que les limites de la Palestine et de la Mésopotamie aient été déterminées, le commandant en chef britannique aura le droit d'occuper des postes avancés en conformité avec les limites revendiquées par le Gouvernement britannique.

11- Le Gouvernement français ayant accepté la responsabilité de la protection du peuple arménien, le Gouvernement britannique consentira à l'envoi immédiat dans ce but de troupes françaises via Alexandrette et Mersina ».

Annexe 14 : Mémoire de la délégation libanaise à la Conférence de la Paix, le 25 octobre 1919¹

« Le patriarche maronite, président de la délégation libanaise à la conférence de la Paix, agissant au nom du gouvernement et du conseil administratif du Liban, dont il a le mandat, ainsi qu'au nom des populations des villes et campagnes libanaises ou demandant leur rattachement au Liban, et ce sans distinction de rites ou de confessions, populations dont il est dûment mandaté et dont les mandats ont été déposés, par les soins du ministère des Affaires étrangères de la République française, au secrétariat général de la conférence de la Paix, a l'honneur de solliciter de la haute justice de LL. EE. les plénipotentiaires des puissances alliées et associées, siégeant en Conseil suprême à la conférence de la Paix :

1° La reconnaissance de l'indépendance du Liban proclamée par le gouvernement et le peuple libanais, le 20 mai 1919.

2° La restauration du Liban dans ses limites historiques et naturelles par le retour à lui des territoires qui lui ont été arrachés par la Turquie.

3° Les sanctions contre les auteurs et les instigateurs des atrocités et des exécutions commises au Liban par les autorités turco-allemandes ; les réparations à exiger de la Turquie, réparations nécessaires à la reconstitution et au repeuplement du Liban, décimé par un affamement systématique organisé par l'ennemi.

4° Le principe du mandat étant posé par le traité de paix de Versailles du 28 juin 1919, et sans que cela aliène les droits du Liban à la souveraineté, la remise de ce mandat au gouvernement de la République française qui, conformément à l'article 22 du pacte de la Société des Nations, voudra bien accorder au Liban son aide et ses conseils.

Le patriarche, président de la délégation libanaise, a l'honneur d'apporter aux revendications de son pays les explications et justifications suivantes :

I- Indépendance du Liban

L'indépendance du Liban, telle qu'elle a été proclamée et telle qu'elle est conçue par la presque unanimité des Libanais, n'est point simplement l'indépendance de fait qui résulte de l'effondrement de la puissance ottomane, c'est encore et surtout une indépendance complète vis-à-vis de tout État arabe qui se constituerait en Syrie. Par une conception abusive de la notion de la langue, on a voulu confondre le Liban et la Syrie ou, plutôt, fondre le Liban dans la Syrie. C'est là une erreur. Sans remonter à leurs ancêtres Phéniciens, les Libanais ont

¹ MAE, 399 PAAP 139, Fonds privé Gouraud, Mémoire de la délégation libanaise, 25 octobre 1919.

toujours constitué une entité nationale distincte des groupements voisins par sa langue, ses mœurs, ses affinités, sa culture occidentale. Et si, après seulement 400 ans d'occupation arabe de la Syrie, la langue du vainqueur finit jadis par s'infiltrer au Liban, de nombreuses localités de celui-ci ont conservé, depuis, et conservent jusqu'à ce jour un accent et un idiome particuliers qui, à eux seuls, et sans parler des langues liturgiques du pays, suffiraient à enlever à la langue arabe toute valeur comme attribut de la nationalité. D'ailleurs l'exemple de l'Amérique du Nord, des États de l'Amérique du Sud, de la Belgique wallonne et, plus récemment, de l'Autriche allemande, ramène à ses justes proportions la valeur nationalitaire de la langue.

Cette indépendance du Liban vis-à-vis de tout gouvernement syrien, arabe ou autre, se justifie par d'autres considérations dont l'importance n'échappera pas à la conférence de la Paix.

1° Considérations historiques

Quiconque a étudié l'histoire de ce pays sait, à n'en pas douter, et les documents abondent, que le Liban a conservé, au milieu de la sujétion absolue des populations voisines au vainqueur arabe ou turc, souvent une complète indépendance, toujours une autonomie que le règlement organique, élaboré par les grandes puissances en 1860, tout en la restreignant, n'a fait que confirmer. Cette indépendance qui consacrait l'exonération du Liban de tout impôt, de tout service militaire vis-à-vis de la Turquie elle-même qui, en pleine guerre, ne recula ni devant la suppression des capitulations, ni devant les massacres, ni devant l'affamement des populations libanaise, se garda néanmoins, au plus fort de ses succès, d'en modifier le principe et ne chercha à aucun moment à fusionner le Liban avec les vilayets voisins.

Les puissances alliées et associées pour lesquelles le Liban a tant souffert feront-elles moins pour ce pays que la Turquie elle-même ?

2° Considérations politiques

Cette situation indépendante du Liban s'appuyait sur une organisation politique, puis parlementaire, qui, jusqu'à 1908, date à laquelle fut promulguée la constitution ottomane, resta sur tout le territoire de l'Empire la seule de ce genre. Alors que la Syrie voisine subissait le sort de toutes les provinces turques et paraissait ignorer tout ce qui constitue la vie politique d'un pays, le Liban, en dépit du resserrement de ses frontières imposé par les machinations des diplomates turcs aux auteurs du règlement organique de 1860, jouissait d'un régime représentatif que, jusqu'à la veille de la guerre, il a encore cherché à améliorer. L'activité politique du Liban alla plus loin. Il ne cessa de réclamer à la Turquie le versement des arriérés

de sa dette et fit souvent appel, dans ses revendications financières et territoriales aux puissances protectrices. Le Conseil administratif du Liban, les nombreux comités libanais, au Liban et à l'étranger, se firent les ardens défenseurs de ces revendications. Y a-t-il là rien de comparable au point de vue de l'évolution politique entre le Liban et la Syrie ? Et ne serait-il pas d'une justice élémentaire de respecter l'indépendance complète du Liban vis-à-vis de la Syrie, alors que rien n'unit ces deux pays, ni leur passé, ni leurs aspirations, ni leur évolution intellectuelle, ni leur évolution politique ?

Les puissances alliées et associées peuvent-elles, à cet égard, faire moins aujourd'hui que ne fit l'Europe en 1860, en consacrant solennellement par un acte diplomatique les nécessités politiques et ethniques ayant de tout temps séparé le Liban de la Syrie voisine ?

3° Considérations de culture

À ces considérations historiques et politiques, très sommairement exposées, ne se bornent pas les différences essentielles qui existent entre le Liban et la Syrie.

Alors que l'instruction et la culture européenne sont, les grandes villes exceptées, peu répandues en Syrie où l'élément nomade forme une partie importante de la population, le Liban, au contraire, constitue en Orient le principal foyer de la culture occidentale. Sans parler des écoles de Beyrouth où une nombreuse jeunesse venue de toutes les parties de l'Orient reçoit une instruction solide, il n'est point de petite ville ou de village libanais qui n'ait son collège ou son école.

La délégation libanaise se permet, à cet égard, de rappeler, sans vouloir citer des noms, que ce sont surtout des Libanais qui, sous la désignation générique et impropre de Syriens, se sont, tant en Égypte qu'en Amérique ou ailleurs, distingués dans l'administration publique et les différentes branches de l'activité scientifique, littéraire et économique.

Le degré de culture qu'a atteint le Liban constitue ainsi pour ce pays, à morphologie si précise et si distincte, un des titres les plus indiscutables à l'indépendance.

4° Considérations de fait et de droit

Il est enfin trois considérations d'importance capitale qui – la délégation libanaise en a l'intime conviction – assureront au Liban l'indépendance complète qu'il réclame et à laquelle il a pleinement droit :

1° Bien qu'au point de vue légal et international, le Liban n'ait pas été en état de guerre avec les Empires centraux, cet état de guerre a existé en fait. Dès le mois d'août 1914, et malgré des difficultés de tous ordres, des contingents libanais accourus du Liban et des pays d'émigration s'enrôlèrent sous les drapeaux alliés ; nombreux sont ceux qui, sur les fronts de

France, des Dardanelles, de Salonique et de Palestine, payèrent de leur sang leurs sympathies alliées et leur amour de la liberté. D'autres, aussi nombreux, apportèrent à la Croix-Rouge alliée, tant en Égypte, lors de l'expédition des Dardanelles, qu'en France même, leurs concours dévoués. Enfin et surtout, le Liban paya, durant la guerre le plus formidable, le plus sanglant tribut qu'un peuple n'ait jamais eu à payer pour la défense d'une cause. Les plénipotentiaires alliés et associés savent que l'affamement du Liban, ordonné par les autorités turco-allemandes, en représailles des sympathies libanaises pour la France, entraîna la mort de plus du tiers de la population du pays dont un grand nombre de localités sont actuellement complètement désertes et en ruines.

Il n'est point de guerre, si sanglante qu'elle ait été, qui ait donné ce pourcentage de mortalité.

2° À la date du 20 mai 1919, le Parlement libanais, élu par le peuple et obéissant à la volonté unanime des habitants, proclama l'indépendance du Liban dont, par ses mandataires, il a l'honneur aujourd'hui de solliciter la reconnaissance. La délégation libanais espère fermement que les puissances alliées et associées qui ont proclamé solennellement le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et ont fait de ce principe la base de l'organisation de l'humanité nouvelle, voudront consacrer ce droit dont la volonté nationale libanaise a usé et pour lequel fut versé tant de sang libanais.

3° Sans remonter à la déclaration du gouvernement de la République française du 27 décembre 1917, au sujet de l'indépendance du Liban, la délégation libanais rappelle respectueusement que le principe de cette indépendance a été formellement reconnu dans l'article 22 du pacte de la Société des Nations du traité de paix du 28 juin 1919. Cette indépendance que s'engagent à reconnaître les puissances alliées et associées est devenue un fait depuis la ratification du traité de Versailles et n'a nullement besoin, pour avoir toute sa force juridique et exécutoire, de la conclusion de la paix avec la Turquie.

II- Restauration du Liban

En réclamant son agrandissement, le Liban ne réclame, en réalité, que sa restauration territoriale dont font foi l'histoire et la carte de l'État-Major français de 1860-1862.

Cette restauration territoriale du Liban dans ses limites historiques, limites marquées [...] répond à une entité géographique qui fut, jadis, la Phénicie et qui, dans les temps modernes jusqu'à 1840, constitua le territoire libanais.

Elle constitue la réparation d'une série d'injustices et de spoliations dont le Liban fut victime de la part de la Turquie. Elle répond à une nécessité vitale pour un pays qui, privé des

plaines du nord, de celles de l'Est, serait une chaîne de montagnes improductives et incapables d'assurer l'existence de leurs habitants. L'expérience de la guerre l'a démontré d'une façon péremptoire et douloureuse. Alors que les vilayets voisins ont pu, durant la guerre, produire des quantités considérables de blé qui, sur place, ont assuré la vie et une relative aisance des populations, le Liban, bloqué et livré systématiquement à ses propres ressources sans possibilité d'importer du blé des régions voisines, vit mourir de faim le tiers environ de sa population. C'est là une preuve décisive de la nécessité, pour le Liban, de récupérer, pour subsister, l'intégralité des territoires qui, autrefois, lui ont appartenu. De ces territoires, certains lui fournirent le blé nécessaire à son existence et d'autres (Tyr, Saïda, Beyrouth, Tripoli) constitueront les débouchés naturels absolument indispensables à sa vie économique.

Indépendamment des raisons de justice et d'humanité qui imposent la restauration du Liban dans ses limites mentionnées, il est une considération à laquelle LL. EE. les plénipotentiaires alliés et associés voudront bien, nous l'espérons, accorder toute l'importance qu'elle mérite. C'est que l'immense majorité des populations occupant les territoires revendiqués par le Liban s'est prononcée pour le rattachement de ces territoires au Liban et a opté pour la nationalité libanaise qui fut toujours l'idéal de ces populations presque toutes libanaises d'origine.

Cet idéal, le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, solennellement proclamé par les Alliés, leur permet aujourd'hui de le réaliser. Les mandats déposés au secrétariat de la Conférence de la Paix expriment nettement et énergiquement le vœu de ces populations.

Sanctions, réparations

La délégation libanaise n'abusera pas de la bienveillante attention de LL. EE. les plénipotentiaires alliés et associés en leur retraçant le tableau des déportations, des exécutions, des atrocités dont les Libanais furent victimes de la part des autorités militaires et civiles turco-allemandes. Elle ne dira pas les circonstances dans lesquelles ces autorités imposèrent et développèrent cet horrible affamement du Liban qui enleva plus du tiers de la population de ce pays : procédé d'extermination sans exemple dans l'histoire et qui, au milieu même de l'horrible boucherie, a révolté la conscience universelle. Seuls, l'attachement des Libanais à la cause des Alliés et leur fidélité à la France provoquèrent ces mesures de sauvage répression. À ces représailles cruelles, portant sur les personnalités et sur la collectivité libanaise, les Turco-Allemands ajoutèrent différents procédés de persécution : extorsions, impositions,

déboisement, non seulement des forêts mais encore des champs de mûriers, seule ressource du pays.

De pareilles mesures que condamne le droit des gens et qu'à aucun moment n'a justifié la moindre nécessité militaire, la délégation libanaise les porte à la connaissance de la conférence de la Paix et sollicite :

1° Des sanctions contre les auteurs et les instigateurs de ces atrocités, Turcs ou Allemands, à quelque degré de la hiérarchie civile ou militaire qu'ils appartiennent.

2° Des réparations aux familles des victimes et des déportés ainsi que des indemnités devant permettre la reconstitution, le reboisement et le repeuplement du Liban. Ce dernier ayant perdu par la famine organisée par l'ennemi une grande partie de sa population, les indemnités, en améliorant ses conditions économiques, permettront à ses émigrés d'y revenir et de le repeupler.

Mandat

Les conjonctures présentes et le désir de faciliter à la conférence de la Paix sa tâche, déjà si laborieuse, font à la délégation libanaise un devoir de ne point soulever la question de déterminer si l'article 22 du pacte de la Société des Nations du traité de Versailles vise le Liban, pays déjà depuis longtemps indépendant et dont l'indépendance, quoique restreinte en la forme, a été en principe confirmée par le règlement organique de 1860-1861.

Quoi qu'il en soit de cette question préjudicielle que la délégation libanaise entend réserver, si, conformément à la lettre et à l'esprit de l'article 22 du pacte sus-mentionné, le principe du mandat a pour but de favoriser et de hâter l'accession à la souveraineté nationale des peuples auxquels il est appliqué, le Liban, placé depuis 60 ans sous le régime du mandat international et ayant depuis longtemps fait son éducation politique, mériterait d'être aujourd'hui un État souverain. Néanmoins, et tout en maintenant ses droits à cette souveraineté, le Liban s'incline devant la décision de la conférence de la Paix concernant le régime des mandats. Il s'incline d'autant plus volontiers, que, dans la double crise politique et économique que traverse le monde, il a besoin du concours et de l'aide d'une grande puissance occidentale.

Cette puissance, dans le choix de laquelle l'article 22 fait intervenir au premier chef la volonté des populations intéressées, le Liban, dans sa partie ancienne et ses parties revendiquées, l'a déjà choisie d'enthousiasme. C'EST LA FRANCE.

Des raisons d'ordre divers justifient ce libre choix :

1° Ce sont d'abord des raisons de sentiment, d'affinité et de culture : les Libanais ne sauraient oublier les bienfaits dont, à travers les siècles, ils furent l'objet de la part de la France. La reconnaissance qu'ils en éprouvent est une de leurs traditions nationales. Ils tiennent à le proclamer solennellement à la conférence de la Paix.

Des relations politiques et commerciales plusieurs fois séculaires, l'établissement au Liban de nombreux chevaliers francs dont, jusqu'aujourd'hui, on retrouve en ce pays le nom et le souvenir, un attrait atavique puissant qui, légué par leurs ancêtres Phéniciens fondateurs des grandes villes du littoral français méditerranéen, a toujours poussé les Libanais vers la France, tout cela créa entre les deux pays des affinités comme on en voit rarement dans l'histoire des peuples. Le terrain de la culture française était ainsi tout préparé. Au-delà des frontières françaises, il n'est point de pays où cette culture soit plus répandue et plus intense.

2° Les raisons de sentiments auxquelles il est plus haut fait allusion prennent leur source dans des considérations historiques.

Ces dernières remontent aux premières expéditions françaises en Orient, expéditions au cours desquelles la France, tant en Syrie qu'en Égypte, sut apprécier le dévouement des Libanais. Depuis, en échange de ce dévouement et des services rendus, elle ne cessa de leur accorder toute sa protection. La protection des Libanais, tant au Liban qu'à l'étranger, fut en France, pendant des siècles, et reste jusqu'à ce jour, une doctrine gouvernementale dont jamais les différents régimes ne se départirent. Ce fut plus qu'une doctrine gouvernementale, ce fut une doctrine nationale. Alors que, durant la première moitié du XIX^e siècle, le Liban traversait une des crises les plus douloureuses de son histoire, seul de tous les peuples, le peuple français, par la voix de son Parlement, sut défendre la cause de ce petit peuple lointain et ami. Durant la guerre qui vient de finir, la France fit tout pour venir en aide aux malheureuses populations libanaises persécutées, bloquées et affamées. Enfin, fait qui a, à leurs yeux, une importance capitale : la première déclaration de l'indépendance du Liban eut lieu du haut de la tribune de la Chambre française, le 27 décembre 1917.

3° À ces considérations historiques et de sentiment s'ajoutent des raisons d'intérêt de dignité.

En demandant le mandat français, les Libanais sont profondément convaincus que la France libérale et généreuse saura non seulement respecter leur indépendance, mais l'affermir, la garantir, la défendre.

Ils sont convaincus qu'elle saura aussi respecter leur dignité, leur gouvernement et leur administration qu'ils désirent conserver essentiellement libanaise ; qu'elle viendra au Liban

en conseillère et amie ; que durant la période du mandat qui préparera le Liban à la souveraineté, elle développera le sentiment national en laissant aux mains des Libanais, l'organisation, l'administration et la justice de leur pays. À cet égard l'expérience est faite. Partout où ils ont passé les Libanais ont pu donner la mesure de leurs capacités. L'exemple de l'Égypte à laquelle ils ont apporté, dans l'œuvre de son relèvement intellectuel et politique, leur concours si hautement apprécié, est une preuve démonstrative de leurs aptitudes administratives et éducatrices. Les Libanais sont enfin convaincus que, loin de diviser, la France mandataire fera tout pour cimenter l'unité nationale des différentes communautés du Liban ; que, dans un régime démocratique où la Chambre élue aura toutes les attributions des Parlements des pays occidentaux, elle aidera au respect de toutes les libertés et, par la représentation proportionnelle, à la sauvegarde du droit des minorités ; qu'elle augmentera les ressources du pays auquel elle s'est déjà tant intéressée ; qu'elle y créera des institutions et des écoles nationales ; et qu'enfin, fidèle à ses traditions et à son histoire, dans une loyale et généreuse collaboration avec le peuple et le gouvernement libanais, elle saura y défendre, développer, intensifier de toutes façons et sous toutes les formes, le sentiment national qui, ayant résisté à toutes les oppressions et à tous les malheurs, sort grandi des suprêmes épreuves ».

Annexe 15 : Accord provisoire du 7 janvier 1920 entre l'émir Fayçal et le gouvernement de Georges Clemenceau¹

« Le gouvernement de la République française, se référant d'une part à la déclaration franco-britannique du 9 novembre 1918, d'autre part aux principes généraux de la libération des peuples et de collaboration amicale proclamée par la Conférence de la Paix, confirme sa reconnaissance du droit des populations de langue arabe, fixée sur le territoire syrien, de toutes confessions, à se réunir pour se gouverner elles-mêmes à titre de nation indépendante.

Son Altesse Royale l'Émir Feysal reconnaît que les populations ont un grand intérêt, en raison de la désorganisation résultant de l'oppression turque et des dommages subis pendant la guerre, à demander les conseils et l'aide d'une grande puissance pour réaliser leur unité et organiser le fonctionnement de la nation, conseils et aide qui seront enregistrés par la Société des Nations, lorsque celle-ci sera pratiquement réalisée.

Au nom des populations syriennes c'est à la France qu'il fait appel pour cette mission.

Le Gouvernement français s'engage à prêter son concours à la Syrie et à garantir son indépendance contre toute agression dans les frontières qui lui seront reconnues par la Conférence de la Paix.

Dans la délimitation de ces frontières, le Gouvernement s'efforcera d'obtenir toutes les rectifications équitables au point de vue ethnique, linguistique et géographique.

Son Altesse Royale l'Émir Feysal s'engage à demander au Gouvernement de la République française, et à ce Gouvernement seul, les Conseillers, Instructeurs et Agents techniques nécessaires pour organiser les administrations civiles et militaires. Ces Conseillers et ces Techniciens seront mis à la disposition du Gouvernement syrien. Leur investiture et leurs pouvoirs d'exécution seront fixés d'un commun accord entre les deux Gouvernements par contrat indiquant la durée et les garanties de leur mission.

Le Gouvernement de la République et Son Altesse Royale l'Émir Feysal sont d'accord pour établir en Syrie un régime constitutionnel assurant les droits politiques des populations, confirmant les libertés antérieurement acquises, et conforme à leurs vœux qui comportent l'établissement d'un Gouvernement responsable devant le Parlement.

Pour permettre la réorganisation financière qui est la base essentielle de toute l'administration du nouvel État, le Conseiller financier participera à la préparation du budget

¹ Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, op. cit., p. 315-318.

des dépenses et des recettes et recevra obligatoirement communication de tous les engagements de dépense des différents Départements. Il contrôlera la partie de la Dette Publique Ottomane afférente à la Syrie et sera chargé des questions concernant l'application à la Syrie des clauses financières du traité de paix avec la Turquie.

Le Conseiller des Travaux Publics aura sous sa juridiction les voies ferrées. Le statut spécial du chemin de fer du Hedjaz sera respecté ; toute disposition altérant le libre fonctionnement économique des voies accédant à Damas au profit d'un tiers sera nulle et non avenue.

Dès la conclusion du présent accord le Gouvernement français prêtera son concours pour l'organisation de la gendarmerie, de la police et de l'armée.

Son Altesse Royale l'Émir Feysal reconnaît au Gouvernement français le droit de priorité complète pour les entreprises et emprunts nécessaires au bien du pays, sauf à l'encontre des nationaux agissant pour eux-mêmes et ne servant pas de prête-nom au capital étranger.

L'État Syrien sera représenté à l'extérieur et le Gouvernement français lui prêtera ses bons offices pour son entrée dans la Société des Nations.

Son Altesse Royale l'Émir Feysal entretiendra à Paris auprès du Gouvernement français un Délégué diplomatique.

Il confiera aux représentants diplomatiques et consulaires de la France à l'étranger la représentation des intérêts extérieurs de la Syrie.

Son Altesse Royale l'Émir Feysal reconnaît l'indépendance et l'intégrité du Liban sous le mandat de la France.

Les limites seront fixées par la Conférence de la Paix en tenant compte des droits, intérêts et des vœux des populations.

La langue arabe est reconnue comme langue officielle, administrative et scolaire. La langue française sera enseignée de façon obligatoire et privilégiée.

Damas sera la capitale et la résidence du Chef de l'État. Le Haut-Commissaire représentant de la France aura sa résidence ordinaire à Alep, se maintenant ainsi à proximité de la Cilicie, zone frontière, où les troupes de protection seront normalement concentrées, leur appel à l'intérieur de la Syrie se faisant sur la demande du Chef de l'État syrien d'accord avec le Haut-Commissaire français.

Le présent accord qui fixe les principes généraux restera secret entre les parties jusqu'à la signature de l'accord définitif et détaillé qui sera rédigé dès le retour en France de son Altesse Royale l'Émir Feysal et porté en temps utile à la connaissance de la Conférence de la Paix ».

Annexe 16 : Proclamation de l'indépendance de la Syrie par le Congrès syrien, le 7 mars 1920¹

« Le Congrès Général Syrien, représentant la population arabe des trois zones, l'intérieur, la côte et le sud [Palestine] a, dans sa séance plénière tenue le Dimanche 16 Djemada el Thani 1338, soit le 7 mars 1920, pris la décision suivante :

La nation arabe, à la gloire ancienne et à la civilisation florissante, n'a formé sous les Turcs ses associations et partis politiques, elle n'a versé le sang de ses martyrs et ne s'est révoltée contre l'autorité des Ottomans, que pour obtenir une Indépendance complète et une vie libre, comme nation ayant une existence indépendante et une personnalité, ayant le droit aussi de se gouverner elle-même comme tant d'autres peuples qui ne lui sont pas supérieurs en civilisation et en progrès.

Elle a pris part à la guerre générale aux côtés des Alliés, confiante dans les promesses privées et publiques formulées dans les cercles officiels par leurs hommes politiques et par les chefs de leur Gouvernement, confiante surtout dans les traités, qu'ils ont conclus avec sa Majesté le roi Hussein, concernant l'Indépendance des pays arabes ; confiante aussi dans les principes élevés énoncés publiquement par le président Wilson et officiellement approuvés par les Alliés, principes préconisant la liberté des peuples, grands et petits, et leur indépendance, basés sur l'égalité des droits, dénonçant la politique de conquête et de colonisation, abolissant les Conventions secrètes nuisibles aux droits des nations et reconnaissant aux peuples libérés le droit de disposer d'eux-mêmes, tel qu'il est mentionné dans les déclarations de Monsieur Aristide Briand, Président du Conseil des Ministres de France, à la date du 3 Novembre 1915, devant le Parlement, de Sir Edouard Grey, Ministre des Affaires Etrangères de la Grande-Bretagne le 25 Octobre 1916, devant la Commission des Affaires Extérieures ; des Alliés dans leur réponse à la note des Puissances centrales, transmise par Monsieur Aristide Briand, par l'intermédiaire de l'Ambassadeur américain à Paris ; des Alliés dans leur réponse à la note du Président Wilson du 10 janvier 1917 ; de Monsieur Ribot Président du Conseil, du 22 Mai devant la Chambre des Députés, du Parlement français dans la nuit du 4 au 5 juin 1917 ; du Sénat à la date du 6 juin 1917 ; du discours prononcé par Monsieur Lloyd George à Glasgow le 29 juin 1917.

¹ Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II), op. cit.*, Document 84, Proclamation de l'indépendance de la Syrie par le Congrès syrien, le 7 mars 1920, p. 113-116.

Les grands actes accomplis par sa Majesté le roi Hussein aux côtés des Alliés ont été le facteur principal pour la libération de la nation et de sa délivrance du joug turc, et ont assuré à sa Majesté le plus beau souvenir de l'histoire arabe.

Ses fils, les nobles émirs, ont eux aussi combattu avec la nation arabe aux côtés des Alliés, pendant trois ans, ils ont mené une guerre régulière dont témoignent les grands hommes politiques et militaires des Alliés eux-mêmes et tout le monde civilisé. Ils ont sacrifié la majeure partie de leurs enfants qui, de tous les points de la Syrie, du Hedjaz, et de l'Irak, se sont joints au mouvement arabe, sans parler des actes accomplis par les Syriens dans leur propre pays et qui ont facilité la victoire des Alliés et des Arabes, malgré les tortures, les meurtres et autres persécutions dont ils ont été l'objet, actes qui ont été la cause principale de la défaite des Turcs qui se sont retirés de la Syrie, et de la brillante victoire de la cause des Alliés. Ainsi ont été réalisées les espérances des Arabes en général, celles des Syriens en particulier ; ils ont hissé le drapeau arabe et fondé des gouvernements nationaux dans le pays avant que les Alliés y soient entrés.

Lorsque, pour des considérations militaires, la Syrie a été divisée en trois zones, les Alliés ont proclamé officiellement n'avoir aucune visée sur le pays et que leur seul but en poursuivant cette guerre en Orient, était de délivrer entièrement les peuples soumis au joug des Turcs ; ils ont donné des assurances que la division du territoire en zones n'était qu'une organisation militaire provisoire ne pouvant influencer en rien sur l'avenir du pays, son indépendance, son unité.

Cette déclaration a été sanctionnée par la décision des Alliés mentionnée au paragraphe 1er de l'article 22 de la Société des Nations, par lequel ils ont reconnu notre Indépendance et confirmé leur promesse de donner aux peuples le droit de disposer de leur avenir ; ils l'ont ratifiée aussi par l'envoi de la commission américaine, chargée de connaître les désirs du peuple, et ses désirs se sont résumés dans cette formule : indépendance complète et unité intégrale de la Syrie. Un an et demi sont passées et le pays est subjugué par le poids de l'occupation et de la division militaire en zones, ce qui lui a causé de grands dommages, a arrêté le cours des affaires, gêné les intérêts économiques et administratifs, jeté le trouble et le doute dans l'esprit des habitants pour ce gouvernement à venir. Aussi en maints endroits, le peuple s'est soulevé et s'est livré à des troubles locaux, protestant contre le pouvoir militaire étranger et réclamant l'Indépendance et l'unité du pays.

Nous donc, aujourd'hui, pour mettre fin à cette situation critique, forts de notre droit naturel et légal à une vie libre, invoquant le sang versé de nos martyrs et la longue guerre que

nous avons soutenue pour cette cause sacrée, confiants dans les traités, les promesses et les principes déjà mentionnés et nous basant aussi sur la ferme résolution de la nation, que nous avons constatée et que nous constatons tous les jours, de revendiquer ses droits et son unité et d'y parvenir par tous les moyens, en notre qualité de représentants réels de la Nation Arabe dans toute les parties de la Syrie, parlant en son nom et manifestant sa volonté, avons déclaré à l'unanimité l'indépendance de notre pays la Syrie dans ses limites naturelles, la Palestine y comprise ; indépendance complète sans qu'aucun doute puisse subsister à ce sujet, sur la base civile et représentative.

Nous prendrons en considération tous les désirs patriotiques des Libanais, relatifs à l'administration de leur contrée, dans ses limites connues avant la guerre, à condition qu'il se tiendra à l'écart de toute influence étrangère.

Nous repoussons les prétentions sionistes de faire de la Palestine un foyer national pour les juifs ou un lieu d'immigration pour eux.

Nous avons choisi son Altesse Royale l'émir Faysal (fils de S.M. le roi Hussein) qui a continuellement combattu pour la libération du pays, de sorte que la Nation voit en lui son grand homme, comme roi constitutionnel de la Syrie, sous le nom de S.M. Feysal 1er.

Nous avons proclamé la fin des Gouvernements militaires d'occupation actuellement établis dans les trois zones, qui seront remplacés par un gouvernement civil représentatif, responsable devant ce Conseil de tout ce qui a trait au principe de l'Indépendance complète du pays, en attendant qu'il soit possible au Gouvernement de convoquer le Parlement pour que l'Administration des provinces se fasse sur les principes de la décentralisation.

La Révolution arabe n'ayant éclaté que pour libérer le peuple arabe du joug des Turcs et, les motifs invoqués pour l'Indépendance de la Syrie étant également les mêmes en ce qui concerne l'Indépendance de l'Irak, considérant d'autre part les affinités et les relations historiques, économiques et naturelles, les attaches de langue et de race qui relient ces deux régions, au point de ne pas permettre à l'une de se passer de l'autre, nous demandons l'indépendance complète de l'Irak, pourvu qu'une union politique et économique s'établisse entre ces deux pays frères.

De plus, au nom de la nation syrienne que nous représentons, nous maintiendrons nos relations amicales avec nos nobles alliés respectant entièrement leurs intérêts et ceux de toutes les nations. Nous avons aussi la pleine confiance que les nobles alliés et toutes les nations civilisées libres accueilleront notre présent acte basé sur le droit légal à la vie, avec la noblesse de vue dont nous sommes certains qu'ils sont animés. Ils reconnaitront

notre indépendance et ils retireront leurs troupes des deux zones de l'Ouest et du Sud ; les troupes et l'administration nationales se chargeront du maintien de l'ordre et de l'expédition des affaires dans ces deux zones, tout en veillant à l'amitié réciproque afin que la nation syrienne puisse atteindre au développement requis et qu'elle soit un membre actif dans le monde civilisé.

Le gouvernement Syrien qui sera formé sur ces bases sera chargé de l'exécution de ces décisions ».

Annexe 17 : Proclamation adressée aux populations syriennes par le général Gouraud, courant juillet 1920¹

« Syriens,

Au moment où votre Gouvernement vous pousse dans la guerre et [attire] les malheurs sur votre pays, je m'adresse à vous, pour vous dire pourquoi vous allez vous battre.

On vous a dit que la France voulait vous coloniser, vous asservir.

Mensonge !

La France a accepté de la Conférence de la Paix le mandat sur la Syrie.

Elle a le désir et le devoir de remplir ce mandat, mais fidèle à son passé généreux, elle voit dans l'accomplissement du mandat, l'intérêt, la prospérité du pays, sous la garantie de l'Indépendance des populations syriennes, déjà reconnue, solennellement. Elle veut donner l'aide de ses techniciens pour mieux organiser les Services généraux et de ses capitaux pour faire fructifier les richesses locales.

Respectueuse de toutes les libertés et en particulier de la liberté de conscience, la France la garantira à tous sans exception, mais ne permettra pas qu'une confession empiète sur les droits des autres.

Elle entend laisser les autorités locales exercer leurs pouvoirs, mais à la condition que ce pouvoir ne s'exerce pas contre elle au mépris des engagements contractés.

Or, vous n'ignorez pas, Syriens, que depuis six mois, le gouvernement de Damas, poussé par une minorité extrémiste, a dépassé toutes les bornes en poursuivant la politique la plus agressive contre les Français.

Il a refusé le Chemin de fer de Rayak à Alep aux troupes françaises qui combattent les Turcs depuis des mois, pour défendre la Syrie.

Il a inondé la zone française de bande auxquelles il a fourni des officiers, des armes, des munitions pour venir massacrer des villages sans défense.

En interdisant la nouvelle monnaie syrienne et l'exportation des céréales, en élevant une barrière économique entre Damas et la côte, il vous a porté le plus grand dommage ; enfin pour soutenir cette politique insensée, il vous a surchargés d'impôts et vous a imposé le service obligatoire, non pour la défense de votre indépendance et de vos libertés qui ne sont

¹ MAE, La Courneuve, 399 PAAP 178, Fonds privé Henri Gouraud, Proclamation adressée aux populations syriennes par le général Gouraud, courant juillet 1920.

pas menacées, mais pour servir les intérêts de politiciens dont beaucoup n'appartiennent pas à votre pays.

La France a été patiente parce qu'elle est forte, mais toute patience a une limite :

J'ai de la part de mon Gouvernement, transmis au Gouvernement de Damas des propositions sages et modérées dont l'acceptation est la garantie du maintien de la Paix.

L'une d'entre elles est la suppression du Service Obligatoire.

Si cédant aux insensés le gouvernement de Damas refuse la main que lui tend la France et décide la guerre, il en portera la responsabilité.

Mais j'espère encore que les Syriens sont trop intelligents et éclairés pour consentir à courir à la mort et à la ruine pour défendre la minorité coupable qui le domine. Pour le seul résultat de maintenir à tout prix le service obligatoire, les lourds impôts, toutes les charges écrasantes qui vous oppriment vous ne laisserez pas vos enfants exposés aux terribles engins de guerre moderne terrestres et aériens.

Par un sentiment d'humanité commun à tous les Français, je n'ai pas l'intention d'employer les avions contre les populations sans armes, mais à la condition qu'aucun Français, aucun chrétien ne soit massacré. Des massacres, s'ils avaient lieu, seraient suivis de terribles représailles par la voie des airs.

Tous ceux qu'anime un patriotisme ardent et [ceux qui] veulent la paix et la richesse de leur pays refuseront la lutte et seront avec nous. C'est à eux tous que je fais appel au nom de la France et de la Syrie.

Forts de leur droit, qu'ils se lèvent et s'unissent contre la faction dominatrice dont la force ne serait faite que de leur faiblesse. Qu'ils aient confiance dans le libéralisme et le désintéressement de la France généreuse, active et civilisatrice.

Qu'ils viennent en toute confiance à leurs amis français, comme l'ont déjà fait d'un si bel élan les vaillants Libanais et tant d'autres ».

Annexe 18 : Proclamation d'Henri Gouraud à la résidence des Pins, le 1er septembre 1920¹

« Grand-libanais ;

Je vous disais il y a quelques semaines à une heure grave ; le jour que vos pères ont espéré en vain et que plus heureux vous verrez luire, approche. Ce jour : le voici.

Devant tout le monde assemblé, peuple de toutes les régions que domine le Mont Liban, hier voisines, désormais unies en une patrie, forte de son passé et grande dans son avenir.

En présence des autorités libanaises, des fils des plus illustres familles, des chefs spirituels de toutes confessions et de tous rites, à la tête desquels je salue avec vénération le Grand Patriarche du Liban, descendu de sa montagne pour le jour glorieux qui couronne les luttes de sa vie, et parmi lesquels je regrette de ne pas voir encore vos délégués à Paris, dont le rôle a été si utile dans les conseils du gouvernement français.

Assisté des représentants des puissances qui ont mené presque toutes avec nous la longue lutte pour le droit et la liberté.

Des représentants de la France, au milieu desquels je suis heureux de saluer l'amiral de Bon, commandant en chef l'escadre d'Orient.

Au pied de ces montagnes majestueuses qui ont fait la force de votre pays, en demeurant le rempart inexpugnable de sa foi et de ses libertés.

Au bord de la mer légendaire qui vit les trirèmes de la Phénicie, de la Grèce et de Rome, qui porta par le monde vos pères à l'esprit subtil, habiles au négoce et à l'éloquence et qui par un heureux retour vous apporte la consécration d'une grande et vieille amitié et le bienfait de la paix française.

Par devant tous ces témoins de vos espoirs, de vos luttes et de votre victoire, c'est en partageant votre joie et votre fierté que je proclame solennellement le Grand Liban et qu'au nom du Gouvernement de la République française, je le salue dans sa grandeur et dans sa force, du Nahr el Kébir aux portes de Palestine et aux crêtes de l'Anti-Liban.

C'est le Liban avec sa montagne, où bat le cœur chaud de ce pays.

Avec la fertile Bekaa, dont l'inoubliable journée de Zahlé a consacré l'union réparatrice.

¹ MAE, 399 PAAP 139, Fonds privé Henri Gouraud, Proclamation d'Henri Gouraud à la résidence des Pins, le 1^{er} septembre 1920.

Avec Beyrouth, port principal du nouvel État, siège de son Gouvernement, jouissant d'une large autonomie municipale, possédant son statut budgétaire et une municipalité à pouvoirs étendus, relevant directement de la plus haute autorité de l'État.

Avec Tripoli, pourvue elle aussi d'une large autonomie administrative et budgétaire, s'étendant à sa banlieue musulmane.

Avec Sidon et Tyr, au passé fameux, qui de cette union à une grande patrie tireront une jeunesse nouvelle.

Voilà la Patrie que vous venez d'acclamer.

Avant d'en déterminer les limites, j'ai consulté les populations et je puis dire que, fidèle aux engagements de la France, aux principes qui inspirent la Société des Nations, je n'ai eu pour règle que de satisfaire les vœux librement exprimés des populations et de servir leurs légitimes intérêts.

Tout œuvre humaine d'ailleurs est perfectible et si celle dont l'avenir s'ouvre aujourd'hui venait à révéler des lacunes ou des faiblesses, la France qui a veillé sur sa naissance, qui continuera demain à l'entourer de sa sollicitude, n'hésiterait pas, dans son amour et dans son respect de la liberté, à vous proposer d'y remédier.

Mais vous êtes trop avisés pour vous laisser aller à la stérile critique, à l'heure où vous est offerte la tâche lourde et magnifique de donner à votre nouvelle patrie avec la collaboration de la France, la vie, l'ordre, et la prospérité.

La VIE, que créera l'âme d'une grande patrie, souffle inspirateur qui fait les nations fortes et qui leur donne des fils dignes de les servir et de les défendre.

L'ORDRE, dans la sécurité garantie par les forces organisées dans lesquelles déjà les plus vaillants de vos fils ont demandé à servir et qui seront grossies demain de tous les volontaires que leur foi patriotique leur donnera. L'ordre, qui seul permet une administration sage, équitable, bienfaisante.

Voici que ce beau pays s'éveille. Libre, enfin échappé des lourdes mains, qui pendant tant de siècles ont pesé sur lui, il va pouvoir appliquer à son développement propre les qualités que vous-mêmes et vos pères alliez si souvent, trop souvent, déployer outre-mer.

Renonçant à ce qui serait désormais un crime de lèse-patrie vous vous mettez résolument au travail chez vous.

Et la France tutélaire, qui pourrait recevoir des leçons de vos commerçants, vous apportera l'aide de ses industries, de ses capitaux, de ses transports, de son puissant outillage économique – et de ses Conseillers -.

Messieurs, je manquerais à la confiance que vous m'accordez et dont je suis fier, si je n'ajoutais pas que, devenant un peuple libre et voulant devenir un grand peuple, vous avez des devoirs à remplir.

Le premier de tous, le plus sacré : l'UNION, qui fera votre grandeur comme les rivalités de races et de religions avaient fait votre faiblesse.

Le Grand-Liban est fait au profit de tous. Il n'est fait contre personne. Unité politique et administrative, il ne comporte d'autres divisions religieuses que celles-ci qui orientent la conscience de chacun vers des croyances et des pratiques qu'il considère comme des devoirs sacrés qui ont droit à ce titre au respect de tous.

Je veux évoquer comme preuve et comme gage de cette union, l'élan qui a conduit ici près de moi, dans une émouvante communion nationale, les Chefs et les Représentants de toutes les religions, de toutes les confessions.

N'oubliez pas non plus que vous devez être prêts pour votre nouvelle patrie à de réels sacrifices. Une Patrie ne se crée que par l'effacement de l'individualisme devant l'intérêt général, commandé par la foi dans les destinées nationales.

De tous côtés déjà les témoignages affluent pour me manifester cet esprit de sacrifice. N'est-ce pas plusieurs des vôtres qui m'ont dit :

"Nous sommes prêts désormais à faire bon marché de nos privilèges. Car ces privilèges étaient une garantie et on ne prend une garantie que devant des ennemis. Or voici que la France est là, nous connaissons ses traditions probes et généreuses, nous savons que ses conseillers veilleront à ce que les sommes dont le fisc aura rempli nos caisses ne soient employées qu'au profit de nous-mêmes.

Ces sommes auraient pu jadis servir à enrichir un maître détesté, elles ne pourront plus que nous assurer par nos propres moyens, la dignité d'existence nécessaire à un État digne de ce nom.

Notre impôt ne pourra plus profiter qu'au pays lui-même. Il sera la semence féconde qui fera lever la moisson de la richesse et cette moisson sera nôtre."

Messieurs de telles paroles honorent et ceux qui les ont prononcées et le grand peuple auquel ils appartiennent.

J'ajoute que le premier devoir des conseillers qui seront vos guides sera de veiller à ce que les charges soient réparties proportionnellement aux moyens de chacun.

Si le rôle des conseillers apparaît nécessaire aujourd'hui, j'entrevois, dans un avenir qu'il dépend de vous, de votre sagesse de fixer, le progrès du Grand-Liban vers le

Gouvernement par lui-même au fur et à mesure que l'éducation politique du peuple se sera développée et que par la voie des concours, la compétence aura pris une part de plus en plus grande dans vos conseils.

Voici, Grands-Libanais, le lot sacré d'espérances et de sacrifices vous apporte cet instant solennel.

Je sais que fiers de votre triomphe, conscient de votre devoir, vous abordez l'avenir avec confiance et vous savez de votre côté que demain comme hier vous pouvez compter sur l'aide de la France.

Hier, il y a 5 semaines, les petits soldats de France, les frères de ceux que vous avez admirés, enviés peut-être pendant quatre ans, donnaient l'essor à tous vos espoirs, en faisant s'évanouir en une matinée de combat, la puissance néfaste qui prétendait vous asservir.

Les soldats français sont les parrains de votre indépendance. Et vous n'oublierez pas que le sang généreux de France a coulé pour elle comme pour tant d'autres.

C'est pourquoi vous avez choisi son drapeau qui est celui de la liberté, pour symbole de la vôtre en y ajoutant votre cèdre national.

Et en saluant les deux drapeaux-frères, je crie avec vous : Vive le Grand-Liban !
Vive la France !»

Annexe 19 : Discours du général Gouraud à Alep devant les délégués des États syriens annonçant la création de la fédération syrienne, le 28 juin 1922¹

« La France, Puissance Mandataire, devait, en effet, vous donner d'abord la sécurité : elle l'a fait et c'est au sang généreusement versé par ses soldats que vous devez aujourd'hui de vaquer en toute tranquillité à vos affaires personnelles.

Mais elle devait faire plus, il lui appartient en effet, conformément à la lourde et noble tâche qu'elle a assumée, de vous apporter ses conseils et son appui dans tous les domaines de la vie publique. C'est dans cet ordre d'idées un acte de haute bienfaisance portée que son Représentant a conscience d'accomplir en ce moment. [...] Je sais que la Fédération n'a pas été partout accueillie dans les mêmes sentiments. Il est possible, d'autre part, que l'arrêté qui la crée ait été inexactement traduit et rapporté. [...] Il suffit d'un moment de réflexion pour comprendre que la Fédération répond à d'impérieuses raisons politiques et économiques. Jusqu'ici la Syrie n'a guère été qu'une expression géographique : elle doit maintenant prendre une existence de droit. Elle doit, dans l'ensemble des nations, devenir une personne morale. Cela n'est possible que, s'il lui est donné un organe gouvernemental commun, à côté des gouvernements des États autonomes qui la composent et continueront à la composer. [...] Non ! Messieurs les Délégués des États, il ne s'agit pas de renverser la politique qui s'est heureusement développée depuis deux ans. Cette politique reste ferme dans sa ligne : elle ne dévie pas, elle s'achève. L'édifice qui a commencé à s'élever sur le sol syrien s'est altéré : il reçoit son couronnement. Rien n'est changé à ses bases. Celles-ci restent les États que vous représentez.

Dans vos travaux vous ne perdrez pas de vue l'exemple de la Suisse qui a su conserver l'autonomie de ses cantons et en même temps donner à son organe fédéral une force qui lui a permis de faire respecter l'intégrité de son territoire alors qu'il eut dû être pour ses voisins un objet de convoitises.

L'institution créée aujourd'hui va vous être confiée. Vous y serez aidés des conseils de la puissance qui a la haute mission de guider l'organisation de la Syrie. Vous aurez à revenir dans quelques mois pour commencer vos travaux pratiques. Mais avant de vous séparer, vous avez une décision à prendre. Votre Conseil et votre Fédération doivent avoir un Président. Il sera élu pour une année, de manière à permettre la représentation successive de

¹ SHD, 1 K 247 30, Fonds privé Pierre Lyautey, Discours du général Gouraud à Alep devant les délégués des États syriens annonçant la création de la fédération syrienne, le 28 juin 1922.

vos États dans cette haute fonction. Sa désignation est immédiatement nécessaire pour qu'il pourvoie aux emplois fédéraux, pour qu'il prépare le premier budget fédéral, et aussi pour qu'il représente, dès demain, la personne morale de la Fédération ».

Annexe 20 : Déclaration faite par le général Weygand à Damas, le 26 juin 1924²

« La puissance mandataire a donc décidé d'achever l'évolution unitaire, dont la création de la fédération avait constitué une étape, en réunissant les États de Damas et d'Alep en un seul État indépendant ; cette réforme entraînera la suppression du régime fédéral. Ainsi sera réalisé le vœu maintes fois formulé d'une unité syrienne avec toutes les perspectives de développement qu'on peut attendre d'un grand état arabe comme celui qui va s'organiser.

Cet état, fier d'un des plus beaux passés de l'Orient, doté des plus grandes et célèbres villes de l'Islam, centres intellectuels renommés de tous temps, riche d'un territoire fertile et d'un commerce auquel de récents accords douaniers, puis la ratification du traité de Lausanne, assurent de constants progrès, renaissant, grâce à de nouveaux procédés de communication, à un transit qui fit jadis sa prospérité, jouissant d'une réelle sécurité, et d'une situation financière définitivement équilibrée ; cet État dis-je peut et doit devenir dans tout le Moyen-Orient, un centre de rayonnement et d'attraction. Comptez que je m'y emploierai avec vous.

Au point de vue constitutionnel, le pouvoir législatif y sera exercé par un Conseil représentatif. Ce conseil sera constitué de la façon la plus normale par la fusion des deux Conseil représentatif existant actuellement et récemment élus. Ses attributions augmentées de manière à ce qu'elles soient en harmonie avec les dispositions qui suivent.

Le pouvoir exécutif sera confié à un chef de l'état syrien désigné par voie d'élection ; et, comme pour les Assemblées représentatives, le premier de ces présidents se trouvera tout naturellement être celui à qui une triple élection par le collège électoral, par le Conseil représentatif d'Alep, par le Conseil fédéral vient, il y a quelques mois, de donner les fonctions de président de la fédération.

Désormais cessera donc la dualité fâcheuse qui confondait dans les mêmes mains l'exercice des pouvoirs législatif et exécutif.

D'autre part, le passage de l'ancien au nouveau régime sera ainsi assuré par une transition offrant le maximum de simplicité et évitant de bouleverser le cours régulier de la vie politique et administrative du pays. »

² Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III), op. cit.*, Document 278, Déclaration faite par le général Weygand à Damas, le 26 juin 1924, p. 550-552.

Annexe 21 : Lettre du Patriarche Houayek au président du Conseil Édouard Herriot, le 10 mars 1925¹

« Ce n'est pas sans hésitation ni une longue réflexion que je me décide aujourd'hui à vous faire part de mes pensées, et des sentiments qui agitent le cœur des Libanais clients et amis de la France. Voilà plus d'un demi-siècle que la Providence m'a associé étroitement à la vie du Patriarche maronite et de la Vieille Montagne Libanaise, et plus de 25 ans que je porte personnellement le poids de la dignité patriarcale. C'est vous dire, Excellence, que mes rapports avec la France et le ministère des Affaires étrangères ne datent pas d'hier. Pendant ce demi-siècle ils ont toujours été empreints de la plus grande bienveillance de la part des Gouvernements qui se sont succédé à la tête de la France, de la plus reconnaissante fidélité de notre part. Étrangers aux luttes intérieures de la politique française, nous n'avons jamais voulu connaître, derrière les partis, comme je l'ai appelé en toute occurrence, que la France amie et immortelle. Ce sentiment a inspiré mon attitude à l'égard de Mr. Le général Sarrail désigné comme Haut-Commissaire au Liban. Sans m'arrêter au caractère tendancieux que certaines dépêches voulaient attribuer à cette nomination, j'ai considéré comme un devoir très simple de lui faire l'accueil, et de lui rendre les honneurs qu'avaient reçus ses prédécesseurs. Malgré mon grand âge je suis descendu de la montagne et, escorté des évêques de ma nation, je me suis rendu au Sérail pour saluer le représentant de la France, et l'assurer de la constance de notre fidélité et de notre dévouement envers cette France que nous ne cessons de considérer comme notre Mère. Mr. Le général Sarrail nous a reçus avec courtoisie, et pour nous prouver sa bienveillance, nous avait promis de venir, comme un Libanais, nous voir dans notre résidence de Bkerké. Depuis lors, deux mois se sont écoulés, son Excellence n'a point paru chez nous. Cette sorte de rupture si contraire à toutes les traditions franco-libanaises nous empêche de faire connaître au représentant de la France nos points de vue, et colore d'une apparence de vérité les craintes qu'inspire au Liban la politique de Mr. Le général Sarrail. Ces craintes, Monsieur le Ministre, je vous en apporte l'expression confiante. Patriarche maronite, donc attaché par toutes les fibres de mon cœur à l'Église catholique et romaine, je crains que l'attribue de Mr. Le Haut-Commissaire ne soit un prétexte et un encouragement pour les entreprises hostiles à cette Église, et attentatoires à la foi et aux traditions de mon peuple. Patriarche du Liban, comme on m'appelle quelquefois, j'ai en effet voué ma vie à la cause libanaise. Pour elle j'ai entrepris plusieurs fois des

¹ Archives jésuites de la Compagnie de Jésus en France, Fonds privé Louis Jalabert, RPO 2, Lettre du Patriarche Houayek au président du Conseil Herriot, le 10 mars 1925.

voyages en Europe et à Constantinople. Et récemment, après la guerre, j'ai eu l'honneur d'aller plaider à Paris, auprès de Monsieur Poincaré et de Monsieur Clemenceau cette cause que, au pied de la lettre, je considère comme sacrée. Elle résume en effet l'effort de la chrétienté depuis douze siècles. Or la politique de Mr. Le Haut-Commissaire, moins rassurante que ses prédécesseurs, risque de faire sombre la cause du Liban au bénéfique de la cause qui fut vaincue à Mayssaloun. Et c'est du sang français qui avait affirmé pour toujours, pensions-nous, la cause du Liban. Le plus vieil ami de la France en ce pays, j'estime que la politique du Haut-Commissaire, contrairement sans doute aux intentions de son effort patriotique, fait courir de sérieux dangers aux intérêts permanents de la France. Elle peut paraître grouper autour de sa personne d'anciens adversaires de la France. Permettez à un vieillard qui connaît son pays, de vous dire que ces adversaires se groupent non autour du mandat, mais contre les amis vrais du mandat. Si vous désirez des précisions vous pouvez interroger ceux de vos agents qui connaissent le mieux les personnes et les habitudes. En revanche les amis de toujours commencent à douter de la France. Elle ne leur apparaît plus comme la protectrice et l'ami déterminée. Ils se désaffectionnent peu à peu de ce qui est français. Le bruit se répand qu'une commission viendrait, au nom de la Société des Nations, enquêter sur le mandat français et son application. Vous savez quelle fut la réponse vibrante, unanime des maronites et du Liban lors de l'enquête américaine. Nos intérêts n'ont pas changé, le fond de notre cœur non plus. Pourtant, je n'oserais plus répondre du même élan de la part des Libanais. Vous comprendrez, Monsieur le président du Conseil, qu'au soir d'une longue vie vouée tout entière à la poursuite d'un même idéal à la réalisation d'une même œuvre, il me soit dur d'avoir à adresser au Chef du Gouvernement Français autre chose que des remerciements profonds. »

Annexe 22 : Télégramme du Capitaine Reynaud au délégué du haut-commissariat aux États de Syrie et du Djebel Druze, le 2 juin 1925²

« Nous, soussignés, notables, leaders, chefs religieux et membres de délégation du Djebel Druze, avons l'honneur de réitérer nos plaintes contre le capitaine Carbillet. Nous sollicitons son éloignement pour les raisons suivantes :

Première raison, la sécurité : depuis deux ans que le capitaine Carbillet occupe le poste de gouverneur, la population est en surexcitation inaccoutumée. Les événements se succèdent et déjà trois nobles sont sortis de Soueïda. D'autres personnes les suivent. Si cet état de choses a été ignoré au-dehors, cela tient à ce que le capitaine Carbillet empêchait les plaintes par les amendes et l'emprisonnement qu'il imposait aux plaignants.

Deuxième raison, la mauvaise administration : la mauvaise administration du capitaine Carbillet se révèle dans toutes les branches. En justice par exemple les jugements étaient cassés ou confirmés par ses simples ordres. Il arrivait à punir des faits insignifiants de la peine de bastonnade, de casser les cailloux sur les routes, ou de travaux forcés. Il appliquait ces peines, même à des fonctionnaires tels que le Caïmacam de Salkahd, le député Jadallah bey Salam et les professeurs. Dans la gendarmerie, intérieur et instruction publique, l'abus de pouvoir et la tyrannie des petits fonctionnaires à l'égard du peuple tout cela par ordre du capitaine Carbillet, ont été notoires. Dans les tribunaux Chériehs, il intervenait dans les affaires de mariage, de divorce et de succession. Il menaçait les chefs religieux de révocations s'ils ne se mettaient pas à sa disposition. Il attentait scandaleusement à la liberté personnelle en empêchant les visites privées et en interdisant à quelques-uns qu'il soupçonnait de tractations contre lui de descendre à Damas. Il ne tenait aucun compte de l'avis du Conseil Représentatif et en obligeait les membres à suivre à sa volonté. Il déchirait les arrêtés et les piétinait parfois et sortait en courroux de la salle du Conseil comme par exemple le jour où le conseil a demandé la confirmation par la puissance mandataire de l'indépendance du Djebel Druze. Nous ne parlerons pas de sa conduite privée et tout ce que nous voudrions c'est un gouverneur qui ne se soule pas à devenir ivre-mort à chaque festin (que les festins sont fréquents sous son régime) et en faisant suivre son ivresse d'une conduite et d'une immoralité scandaleuses et indignes d'un gouverneur qui représente la puissance mandataire ; nous demandons un gouvernement qui ne fait pas dépendre la nomination des gendarmes et

² Antoine HOKAYEM, *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III), op. cit.*, Document 329, Télégramme du capitaine Reynaud au délégué du haut-commissariat aux États de Syrie et du Djebel Druze, le 2 juin 1925, p. 653-656.

des plantons et des professeurs de leur acquiescement à ses désirs coupables. Ces choses sont notoires et peuvent être établies par n'importe quelle enquête.

Les représentants du mandat chez un peuple tel que le nôtre pour lequel la moralité est sacrée, doivent être respectés de tous. La confiance du peuple doit être grande dans l'honnêteté, l'intégrité et le prestige personnel du gouverneur. Notre peuple hait la tyrannie dont il ne veut plus entendre parler depuis l'expiration du régime turc.

Nous espérons beaucoup de Votre Excellence et nous voudrions que vous soyez persuadé de la situation actuelle telle que nous l'avons exposée et non telle que vous l'imaginez ; nous attirons particulièrement votre attention sur la sécurité et la conduite privée. Nous avons fondé sur vous notre espoir dès que nous avons appris votre nomination au poste de Haut-Commissaire à cause de l'esprit de liberté et de justice qui vous anime. »

Annexe 23 : Télégramme de Maurice Sarrail aux Affaires étrangères, le 9 août 1925 ³

« Un des Attraches, favorable à la France, avait été insulté lors d'une réunion du Conseil représentatif. Pour arrêter ce mouvement comme je vous en ai télégraphié le 22 juillet, de petites colonnes devaient parcourir montagnes. Bien accueillie dans ses premières tournées, une colonne forte de 166 hommes, soit une compagnie syrienne et demi escadron spahis fut attaquée brusquement par le Sultan Attrache le 21 juillet.

On sait aujourd'hui que la compagnie ne fut pas surprise comme il avait été dit, mais entourée et massacrée après belle défense, par forces très supérieures. 61 hommes sont rentrés, on ignore sort des 7 officiers de la colonne.

Parallèlement à ordre de parcourir pays, j'avais prélevé pour garnison Damas, éléments pour renforcer garnison SOUEIDA, composée une compagnie 21° tirailleurs, puis pour assurer le commandement de ce poste, j'avais envoyé le commandant TOMMY-MARTIN chef de service des Renseignements de Syrie. Les renforts après escarmouches arrivèrent à SOUEIDA où ils sont encore.

[...] Cette colonne [Michaud] était couverte par un bataillon du 21° tirailleurs, commandant Loynet, qui fut attaqué le 29 Juillet et repoussa ennemi 8 tués dont Lieutenant Ceccaldi, le Général Michaud, après avoir organisé méthodiquement sa base, se porta en avant avec 3 bataillons de marche (14 compagnies) 2 escadrons de spahis, une batterie et demi de 65, une demie batterie de 75 et une demi-batterie improvisée de 105, le reste des forces que j'avais pu mettre à sa disposition étant réservé pour le service des étapes et la défense de la base. Le 1er Août, le colonne sera sans incident sur le bataillon couverture. Le 2, la marche reprit avec 4 objectifs successifs pour atteindre EL-NEZRAS à 11 kilomètres de Soueida. Le combat fut mené par 2 bataillons et l'artillerie. Le 3ème bataillon Commandant AUJAC, 42ème malgache marche, escortait le convoi. La résistance très vive aux premiers objectifs, moindre au second, affaiblit aux 3ème et 4ème, atteint vers 16 heures, le bataillon AUJAC, malgré les ordres du Général MICHAUD, venu pour le pousser, ne serait pas sur la colonne et fut attaqué vers 18 H. Mal gardé sur ses flancs, ce bataillon vit ses deux compagnies malgaches se débander et lorsque ses débris arrivèrent à la colonne, le convoi avait été abandonné. La commandant AUJAC affolé et blessé, s'était suicidé. Aucune attaque ne se produisit dans la nuit du 2 au 3. Le 3 au matin, vu que le manque de munitions du convoi,

³ AN, 313 AP 248, Fonds privé Paul Painlevé, Télégramme de Maurice Sarrail aux Affaires étrangères, le 9 août 1925.

le Général MICHAUD, jugea avec raison qu'il ne pouvait continuer sur Soueida et rétrograda sur Ezras. Il dut ... la colonne, car dès que l'ennemi devint mordant, l'artillerie malgache se débanda et sema la panique. Il rentra le dernier à Ezra.

Depuis ce jour, les bombardements continuent dans le Djebel. Aucun ennemi n'a franchi la frontière du Djebel. Ezraa est donc calme. Soueida attaqué à diverses reprises n'a eu que quelques blessés.

Situation actuelle : les Anglais ayant envoyé avions et autos mitrailleuses pour refouler les Druses et, fait nouveau aujourd'hui, me livrant les déserteurs passés en Transjordanie, il est difficile de croire qu'ils ont fomenté les troubles. Le Service des Renseignements m'a cependant signalisé la présence du Sultan Attrache le 31 Juillet chez le représentant britannique à AMMAN.

Les ennemis du Président de la Syrie et les anciens faysaliens, le parti du peuple qui les réunit avec quelques extrémistes pan-arabes voudraient faire agitation (ils n'ont pu réussir hier à faire une manifestation à Damas). Les évènements marocains sont la cause initiale du mouvement druze qui est représenté comme semblable à celui du Riff. Au grand Liban les agitateurs druses ou maronites n'ont pas pu arriver à ... une émotion quelconque. »

Annexe 24 : Discours prononcé par Henri de Jouvenel devant le Conseil représentatif du Grand Liban, le 4 décembre 1925⁴

« À l'heure où je débarquais à Beyrouth, M. le Gouverneur Cayla me remettait l'adresse par laquelle le Conseil Représentatif du Grand Liban remerciait la France dont l'armée, heureuse d'avoir à ses côtés la gendarmerie libanaise venait de combattre pour la défense du territoire libanais, la protection de ses habitants et la sauvegarde de son indépendance.

Comme vous le remarquerez, Messieurs, ce sont les propres termes de votre délibération que je viens de citer. C'est votre adresse encore que je reproduis en rappelant avec une émotion reconnaissante que vous m'avez prié par ce document de transmettre officiellement au Gouvernement de la Puissance Mandataire l'assurance de l'attachement traditionnel et indéfectible des Libanais à la noble Nation Française.

Ceux qui ont voté cette adresse ont bien servi leur pays car ils ont permis la réalisation immédiate d'un programme de collaboration entre le Liban et la France.

Je souhaite que cette collaboration s'étende à tous les autres États. Mais, en attendant, je prouverai que là où la paix la rend aujourd'hui possible, c'est-à-dire dans l'État du Grand Liban et dans celui des Alaouites, elle sera pratiquée en pleine sincérité et en pleine confiance.

La période des consultations individuelles est passée. Tout ce que ce mode d'enquête pouvait nous apprendre, nous le savons maintenant.

Là où est établie la sécurité, alors là seulement il faut entrer dans l'ère de l'action constitutionnelle.

Ceux qui ont envahi le territoire du Liban, détruit ses villages, arraché leur abri aux vieillards, aux femmes, aux enfants, ne sauraient trouver j'imagine dans le Liban même, des complices à l'égard desquels nous serions obligés d'être impitoyables.

J'ai dit, hier, afin que ces paroles soient répétées jusqu'à l'extrême limite des territoires sous mandat : « Paix à tous ceux qui veulent la guerre ! Guerre à tous ceux qui veulent la guerre ! » J'ai défini par ces deux phrases une ligne de conduite dont ni les événements ni les hommes ne me feront départir.

Puisque le Conseil Représentatif a prouvé par son attitude qu'il a, comme toute la Nation Libanaise, la ferme volonté et le noble souci de maintenir un régime de paix sous le Mandat

⁴ SHD, Fonds État-Major, 7 N 4175, Discours prononcé par Henri de Jouvenel devant le Conseil représentatif du Grand Liban, le 4 décembre 1925.

Français, il doit pouvoir doter le peuple libanais des bienfaits que cette paix et ce mandat comportent.

Votre Conseil a été élu en juillet dernier, et nous ne saurions, sans perdre le temps du pays, ajourner ses espérances jusqu'à des élections nouvelles.

Je demanderai donc à M. le Gouverneur Cayla de convoquer en réunion extraordinaire le Conseil Représentatif du Grand Liban afin de lui remettre le soin de délibérer sur la constitution.

Le Conseil trouvera sans doute avantage à appeler à travailler avec lui dans des commissions mixtes les notabilités du Grand Liban et, en particulier, les représentants des diverses professions, afin de s'entourer de tous les avis autorisés et de toutes les compétences.

De mon côté, je définirai par une déclaration les obligations qui découlent pour la France des engagements qu'elle a pris envers la Société des Nations lorsqu'elle a accepté avec le Mandat sur les peuples de la Syrie et du Liban un ensemble de droits et de devoirs.

Quand vous aurez enregistré ce préambule nécessaire des constitutions, vous pourrez vous mettre à l'œuvre, déterminer suivant les aspirations du suffrage universel qui vous a envoyés ici, la répartition et la responsabilité des pouvoirs et le mode d'élection des représentants du peuple et du Chef de l'État.

Ainsi aurez-vous consacré l'indépendance nationale du Grand Liban.

Quant à la France, elle aura montré comment elle comprend l'exercice du mandat dans une nation pacifiée et confiante.

Si les autres États veulent participer au bénéfice des institutions libres, ils savent désormais le moyen. Il est tout à fait inutile que les rebelles me proposent des conditions ou me demandent des promesses. L'acte que j'accomplis ici leur répond : j'ai maintenant retiré à la guerre toute excuse.

Ceux qui ne cesseront pas les hostilités contre nous tous, auront prouvé devant le monde entier que ce n'est ni l'amour de la Patrie ni celui de la liberté qui les guide, mais la passion du pillage et du meurtre. Que la responsabilité de la guerre retombe sur eux ! »

Annexe 25 : Acte de mandat pour la Syrie et le Liban délivré par la Société des Nations, le 24 juillet 1922.

« Le Conseil de la Société des Nations,

Considérant que les principales Puissances alliées sont d'accord pour que les territoires de la Syrie et du Liban qui faisaient autrefois partie de l'Empire ottoman soient confiés, dans des frontières à fixer par les dites Puissances, à une Puissance Mandataire chargée de conseiller, d'aider et de guider les populations dans leur administration, conformément aux termes de l'article 22, alinéa 4, du Pacte de la Société des Nations ;

Considérant que les principales Puissances Alliées ont décidé que le mandat sur les territoires visés ci-dessus serait conféré au Gouvernement de la République Française qui l'a accepté ;

Considérant que les termes de ce mandat, formulés dans les articles ci-dessous, ont été également agréés par le Gouvernement de la République Française et soumis à l'approbation du Conseil de la Société des Nations ;

Considérant que le Gouvernement de la République Française s'engage à exercer ledit mandat au nom de la Société des Nations en conformité avec lesdits articles ;

Considérant qu'aux termes de l'article 22 ci-dessus mentionné (alinéa 8), il est prévu que si le degré d'autorité, de contrôle ou d'administration à exercer par le mandataire n'a pas fait l'objet d'une convention antérieure entre les membres de la Société, il sera expressément statué sur ces points par le Conseil.

Confirmant ledit Mandat, a statué sur ses termes comme suit :

Article 1er : Le mandataire élaborera, dans un délai de trois ans, à dater de l'entrée en application du présent Mandat, un statut organique pour la Syrie et le Liban.

Le Statut organique sera préparé d'accord avec les autorités indigènes et tiendra compte des droits, intérêts et vœux de toutes les populations habitant les dits territoires. Il édictera les mesures propres à faciliter le développement progressif de la Syrie et du Liban comme États indépendants. En attendant la mise en vigueur du Statut organique, l'administration de la Syrie et du Liban sera conduite en accord avec l'esprit du présent Mandat.

Le mandataire favorisera les autonomies locales dans toute la mesure où les circonstances s'y prêteront.

Article 2 : Le mandataire pourra maintenir ses troupes dans les dits territoires en vue de leur défense. Il pourra, jusqu'à la mise en vigueur du statut organique et du rétablissement de

la sécurité publique, organiser les milices locales nécessaires à la défense de ces territoires et les employer à cette défense ainsi qu'au maintien de l'ordre. Ces forces locales ne seront recrutées que parmi les habitants desdits territoires.

Lesdites milices relèveront ensuite des pouvoirs locaux sous réserve de l'autorité et du contrôle que le mandataire devra conserver sur ces forces. Elles ne pourront être utilisées à d'autres fins que celles énoncées ci-dessus, à moins que le mandataire ne l'autorise.

Rien n'empêchera la Syrie et le Liban de participer aux frais d'entretien des forces du mandataire stationnées sur le territoire. Le mandataire disposera en tout temps du droit d'utiliser les ports, voies ferrées et moyens de communication de la Syrie et du Liban pour le passage de ses troupes, et de tout matériel, approvisionnements et combustibles.

Article 3 : Les relations extérieures de la Syrie et du Liban ainsi que la délivrance des exequatur aux Consuls des Puissances Etrangères, seront du ressort exclusif du mandataire. Les ressortissants de la Syrie et du Liban se trouvant hors des limites de ces territoires relèveront de la protection diplomatique et consulaire du Mandataire.

Article 4 : Le mandataire garantit la Syrie et le Liban contre toute perte ou prise de bail de tout ou partie des territoires et contre l'établissement de tout contrôle d'une Puissance étrangère.

Article 5 : Seront sans application en Syrie et au Liban les privilèges et immunités des étrangers, y compris la juridiction consulaire et la protection, tels qu'ils étaient autrefois pratiqués dans l'Empire ottoman, en vertu des capitulations et des usages. Toutefois les tribunaux consulaires étrangers continueront à fonctionner jusqu'à la mise en application de la nouvelle organisation judiciaire prévue à l'article 6.

À moins que les Puissances, dont les ressortissants jouissaient au 1er Août 1914 desdits privilèges et immunités n'aient pas préalablement renoncé au rétablissement de leurs privilèges et immunités ou à leur application pendant une certaine période, ceux-ci seront, à la fin du mandat et sans délai, rétablis intégralement ou avec telle modification qui aurait été convenue par les Puissances intéressées.

Article 6 : Le mandataire instituera en Syrie et au Liban un système judiciaire assurant, tant aux indigènes qu'aux étrangers, la garantie complète de leurs droits.

Le respect du statut personnel des diverses populations et de leurs intérêts religieux sera entièrement garanti. En particulier le Mandataire exercera le contrôle de l'administration des Wakoufs, en parfaite conformité avec les lois religieuses et la volonté des fondateurs.

Article 7 : En attendant la conclusion des conventions spéciales d'extradition, les traités d'extradition en vigueur entre les Puissances étrangères et le Mandataire seront appliqués sur les territoires de la Syrie et du Liban.

Article 8 : Le Mandataire garantira à toutes personnes la plus complète liberté de conscience ainsi que le libre exercice de toutes les formes de culte compatibles avec l'ordre public et les bonnes mœurs. Il n'y aura aucune inégalité de traitement entre les habitants de la Syrie et du Liban du fait des différences de races, de religion ou de langue.

Le Mandataire développera l'instruction publique donnée au moyen des langues indigènes en usage sur les territoires de la Syrie et du Liban.

Il ne sera porté aucune atteinte aux droits des communautés de conserver leurs écoles en vue de l'instruction et de l'éducation de leurs membres dans leur propre langue, à condition de se conformer aux prescriptions générales sur l'instruction publique édictée par l'Administration.

Article 9 : Le Mandataire s'abstiendra de toute intervention dans l'administration des conseils de fabrique et dans la direction des communautés religieuses et sanctuaires des diverses religions dont les immunités sont expressément garanties.

Article 10 : Le contrôle exercé par le Mandataire sur les missions religieuses en Syrie et au Liban se bornera au maintien de l'ordre public et de la bonne administration ; aucune atteinte ne sera portée à la libre activité desdites missions religieuses. Les membres de ces missions ne seront l'objet d'aucune mesure restrictive du fait de leur nationalité pourvu que leur activité ne sorte pas du domaine religieux.

Les missions religieuses pourront également s'occuper d'œuvres d'instruction et d'assistance publique, sous réserve du droit général de réglementation et de contrôle du mandataire ou des gouvernements locaux en matière d'éducation, d'instruction et d'assistance publique.

Article 11 : Il appartiendra au mandataire de faire en sorte qu'aucune mesure ne soit prise de nature à mettre en Syrie et au Liban les ressortissants, y compris les Sociétés et Associations d'un État Membre de la Société des Nations, dans un état d'infériorité, soit par rapport à ses propres ressortissants, y compris les Sociétés et Associations, soit par rapport à ceux de tout autre État étranger, aussi bien en matière fiscale et commerciale qu'au point de vue de l'exercice des industries et professions, de la navigation et du traitement accordé aux navires et aéronefs. De même il ne sera imposé en Syrie et au Liban aucun traitement

différentiel entre les marchandises originaires ou à destination de l'un des dits États ; il y aura, dans des conditions équitables, liberté de transit à travers les dits territoires.

Sous réserve des stipulations ci-dessus, le Mandataire pourra établir ou faire établir par les Gouvernements locaux toutes taxes et droits de douane jugés nécessaires. Le Mandataire ou Gouvernement local agissant sur ses conseils, pourra également conclure pour des raisons de voisinage, des arrangements douaniers spéciaux avec un pays limitrophe.

Le Mandataire pourra prendre ou faire prendre, sous réserve des stipulations de l'alinéa premier du présent article, toutes les mesures propres à assurer le développement des ressources naturelles des dits territoires et à sauvegarder les intérêts des populations locales.

Les concessions pour le développement desdites ressources naturelles seront accordées sans distinction du fait de la nationalité entre les ressortissants de tous les États membres de la Société des Nations, mais à des conditions qu'ils conserveront intacte l'autorité du Gouvernement local. Il ne sera pas accordé de concession ayant le caractère d'un monopole général. Cette clause ne fait pas obstacle au droit du Mandataire de créer des monopoles d'un caractère purement fiscal dans l'intérêt des territoires de la Syrie et du Liban et en vue de procurer auxdits territoires les ressources fiscales paraissant le mieux adaptées aux besoins locaux, ou dans certains cas, de développer des ressources naturelles soit directement, par l'État, soit par un organisme soumis à son contrôle, sous cette réserve qu'il n'en résultera directement ou indirectement aucun monopole de ressources naturelles au bénéfice du Mandataire ou de ses ressortissants, ni aucun avantage préférentiel qui serait incompatible avec l'égalité économique, commerciale ou industrielle ci-dessus garantie.

Article 12 : Le Mandataire devra adhérer, pour le compte de la Syrie ou du Liban, aux conventions internationales générales conclues ou à conclure avec l'approbation de la Société des Nations, sur les sujets suivants : traite des esclaves, trafic des stupéfiants, trafic des armes et munitions, égalité commerciale, liberté de transit et de navigation, navigation aérienne, communication postale, télégraphique ou télégraphe sans fil, protection littéraire, artistique ou industrielle.

Article 13 : Autant que les conditions sociales, religieuses et autres le permettent, le Mandataire assurera l'adhésion de la Syrie et du Liban aux mesures d'utilité communes qui seront adoptées par la Société des Nations pour prévenir et combattre les maladies, y compris celles des animaux et des plantes.

Article 14 : Le Mandataire élaborera et mettra en vigueur, dans un délai de douze mois à dater de ce jour, une loi sur les antiquités, conforme aux dispositions ci-après : cette loi

assurera aux ressortissants de tous les États membres de la Société des Nations l'égalité de traitement en matière de fouilles et recherches archéologiques.

1° Par « Antiquités » on devra entendre toute œuvre ou produit de l'activité humaine antérieure à l'année 1700.

2° La législation sur la protection des antiquités devra procéder plutôt par encouragements que par menaces. Toute personne qui ayant fait la découverte d'une antiquité sans avoir l'autorisation au paragraphe 5, signale cette découverte à l'autorité compétente, devra recevoir une rémunération proportionnée à la valeur de la découverte.

3° Aucune antiquité ne pourra être aliénée qu'en faveur de l'autorité compétente, à moins que celle-ci renonce à en faire l'acquisition. Aucune antiquité ne pourra sortir du pays sans une licence délivrée par la dite autorité.

4° Toute personne qui, par malice ou négligence détruit ou détériore une antiquité devra être passible d'une pénalité à fixer.

5° Tout déplacement de terrain ou fouilles en vue de trouver des antiquités seront interdits, sous peine d'amende, si ce n'est aux personnes munies de l'autorisation de l'autorité compétente.

6° Des conditions équitables seront fixées pour permettre d'exproprier temporairement ou à titre permanent les terrains pouvant présenter un intérêt historique ou archéologique.

7° L'autorisation de procéder à des fouilles ne sera accordée qu'à des personnes présentant des garanties suffisantes d'expérience archéologique. Le mandataire ne devra pas, en accordant ces autorisations, agir de façon à éliminer sans motifs valables, les savants d'aucune nation.

8° Le produit des fouilles ne pourra être réparti entre les personnes ayant procédé à la fouille et l'autorité compétente dans la proportion fixée par celle-ci. Si, pour des raisons scientifiques, la répartition paraît impossible, l'inventeur devra recevoir une équitable indemnité au lieu d'une partie du produit de la fouille.

Article 15 : Dès l'entrée en vigueur du statut organique visé à l'article 1er, le Mandataire s'entendra avec les Gouvernements locaux relativement au remboursement par ces derniers de toutes les dépenses encourues par le Mandataire pour l'organisation de l'administration, le développement des ressources locales, et l'exécution des travaux publics d'un caractère permanent, dont le bénéfice resterait acquis au pays. Cette entente sera communiquée au Conseil de la Société des Nations.

Article 16 : Le français et l'arabe seront les langues officielles de la Syrie et du Liban.

Article 17 : Le Mandataire adressera au Conseil de la Société des Nations un rapport annuel répondant à ses vues, sur les mesures prises pendant l'année pour l'application du présent mandat. Les textes de toutes les lois et de tous les règlements promulgués pendant l'année seront annexés au dit rapport.

Article 18 : Le consentement du Conseil de la Société des Nations sera nécessaire pour toute modification à apporter aux termes du présent Mandat.

Article 19 : À la fin du Mandat, il appartiendra au Conseil de la Société des Nations d'user de toute son influence pour sauvegarder à l'avenir l'exécution par le Gouvernement de la Syrie et du Liban des obligations financières, y compris les pensions ou retraites, régulièrement assumées par l'Administration de la Syrie et du Liban pendant la durée du Mandat.

Article 20 : Le Mandataire accepte que tout différend, quel qu'il en soit, qui viendrait s'élever entre lui et un autre membre de la Société des Nations relatif à l'interprétation ou à l'application des dispositions du Mandat et qui ne serait pas susceptible d'être réglé par des négociations, soit soumis à la Cour permanente de Justice internationale, prévue par l'article 14 du Pacte de la Société des Nations. »⁵

⁵ SHD, 7 N 4186, Fonds État-Major de l'armée, Acte de mandat pour la Syrie et le Liban délivré par la Société des Nations, le 24 juillet 1922.

Annexe 26 : Article à propos de l'émir Fayçal et remise de la médaille de la légion d'honneur par le général Gouraud⁶.

Notre allié l'émir du Hedjaz 703



celer
mes
bles.
wa-
pa-
pa-
lier
ant
ux
les
u.
be-
é-
te

EN ROUTE POUR UN RAID CONTRE LES CHEMINS DE FER : MAINTE fois, LES SOLDATS ARABES COUPÈRENT LES LIGNES DE RAVITAILLEMENT DES TURCS.

LE GÉNÉRAL GOURAUD REMET LA CROIX DE COMMANDEUR DE LA LÉGIION D'HONNEUR À L'ÉMIR. — 3^e LA TENTE DE L'ÉMIR FEYSAL.

« Cette heureuse initiative sauva de la mort deux mille Arabes et mille prisonniers turcs. »

L'ÉMIR A PARIS NOUS EXPRIME SA JOIE. Ce fut tout récemment, dans un appartement de l'hôtel Continental, que je retrouvai l'émir Feysal, venu à Paris pour recueillir les fruits de ses labeurs et de son dévouement à la cause des Alliés.

Par l'intermédiaire de son interprète et médecin, le docteur Ahmed Kadry, de Damas,

il me fait part tout de suite de la joie qu'il a éprouvée en recevant à Strasbourg, des mains du général Gouraud, sa croix de commandeur de la Légion d'honneur.

« Ah ! me dit-il, le Seigneur m'a largement récompensé en m'accordant la grande satisfaction de délivrer cette malheureuse Syrie, si longtemps opprimée par les Turcs. Le 1^{er} octobre nous sommes entrés à Damas, après avoir fait à Deraa 90 000 prisonniers ; le 14 nous avions occupé Homs



⁶ MAE, 399 PAAP 135, Fonds privé Gouraud, *Lectures pour tous*, 15 février 1919.

Annexe 27 : Une du *Monde illustré* du 26 février 1921 montrant Aristide Briand, président du Conseil, le général Henri Gouraud ainsi que M. Peycelon et Carteron, membre du cabinet du ministère des Affaires étrangères, sur le tombe du soldat inconnu à l'abbaye de Westminster à Londres⁷.



⁷ MAE, 399 PAAP 136, Fonds privé Gouraud, *Le Monde illustré*, 26 février 1921.

Annexe 28 : Une du Petit Journal illustré à propos de la tentative d'attentat visant Henri Gouraud en Syrie en 1922⁸.



⁸ MAE, 399 PAAP 180, Fonds privé Gouraud, *Le Petit Journal illustré*, numéro 1594.

Annexe 29 : Illustration d'un article du *Matin* ayant pour titre « Le général Sarrail haut-commissaire en Syrie », le 29 novembre 1924⁹.



⁹ *Le Matin*, 29 novembre 1924, illustration de Derso.

Annexe 30 : Article du *Télégramme du Pas de Calais et de la Somme* ayant pour titre « Comment le Général Gouraud fut remplacé au poste de Haut-Commissaire en Syrie », le 4 septembre 1923¹⁰.

Compte chèques postaux
LILLE n° 491
DIRECTION GÉNÉRALE
8 bis, rue du 4-Septembre
Téléph. CENTRAL 82-89
PARIS

Autour de l'actualité

Comment le Général Gouraud fut remplacé au poste de Haut-Commissaire en Syrie

Le rôle équivoque joué par Sir Herbert Samuel lors de l'attentat contre notre Haut-Commissaire

Le général Gouraud, nommé gouverneur de Paris, a pris hier possession de son nouveau poste.

Cet honneur lui était dû, son remplacement par le général Weygand en Syrie et sa nomination au Conseil Supérieur de la Guerre n'ayant été qu'un trompe-l'œil pour mieux masquer qu'une fois de plus le Gouvernement français, si énergique en paroles, s'était incliné, quant aux actes, devant les exigences du Gouvernement britannique.

C'est l'Angleterre qui a provoqué le départ de Gouraud de la Syrie. Il faudrait reprendre l'aventure du Levant, depuis deux ans avant l'armistice pour montrer le rôle néfaste pour la France qu'elle a joué dans ces pays. Cela nous entraînerait trop loin. Contentons-nous de retracer les événements qui motivèrent le départ du nouveau gouverneur de Paris.

Lorsque Fayçal eut été chassé de Damas, les Anglais qui voyaient s'écrouler leur plan destiné à assurer leur hégémonie politique sur l'Empire arabe, imaginèrent d'installer en Transjordanie, le fils aîné d'Hussein, Abdallah, frère de Fayçal. Abdallah voulut venger les humiliations subies par son frère et se présenta aux populations arabes comme le défenseur, contre la France, de l'indépendance syrienne. Il groupa autour de lui tous les



LE GENERAL GOURAUD
Gouverneur de Paris

« Mon Dieu, répondit Sir Herbert, ne croyez-vous pas qu'il vaut mieux avoir sous la main ces contumaces ? On peut ainsi les surveiller et les empêcher de nuire... »

Gouraud contint sa colère et ne répliqua point.

Sir Herbert eut alors le cynisme de demander au général s'il ne verrait pas d'inconvénient à installer Abdallah à Damas, en remplacement de Fayçal.

On imagine la réponse cinglante de Gouraud.

Sir Herbert ne laissa pas percer son mécontentement et se contenta de dire qu'il garderait l'entretien secret, afin de ne pas exciter les sentiments de l'Emir. Mais tout se sait en Orient, surtout lorsque l'Angleterre y a intérêt.

La riposte d'Abdallah ne se fit pas longtemps attendre.

Nous empruntons les lignes qui vont suivre au document terrible pour l'Angleterre que constitue l'ouvrage « Le Chemin de Damas », des frères Jérôme et Jean Tharaud.

« A quelques semaines de là, le général Gouraud se rendait en automobile de Damas à Kuneitra, dans la partie de Haman qui touche à la Transjordanie.

» Il y avait dans la voiture Hakki Bey Azem, gouverneur de l'Etat de Damas, le lieutenant-colonel Catroux et l'officier interprète Branet. C'était un voyage officiel que la Presse avait annoncé depuis quelques jours déjà.

¹⁰ MAE, 399 PAAP 133, Fonds privé Gouraud, Article du *Télégramme du Pas de Calais et de la Somme*, 4 septembre 1923.

Annexe 31 : Photographie du général Pellé et du général Gouraud à Constantinople, sans auteur, le 29 mars 1921¹¹.



¹¹ MAE, 399 PAAP 148, Fonds privé Henri Gouraud, Photographie du général Pellé et du général Gouraud, le 29 mars 1921.

Annexe 32 : Photographie du général Gouraud en recevant une personnalité religieuse à Alep, le 15 septembre 1920¹².



¹² MAE, 399 PAAP 152, Fonds privé Henri Gouraud, Photographie du général Gouraud, le 15 septembre 1920.

Annexe 33 : Photographie du général Gouraud au centre et du cardinal Dubois à sa gauche lors de la visite de ce dernier en 1920¹³.



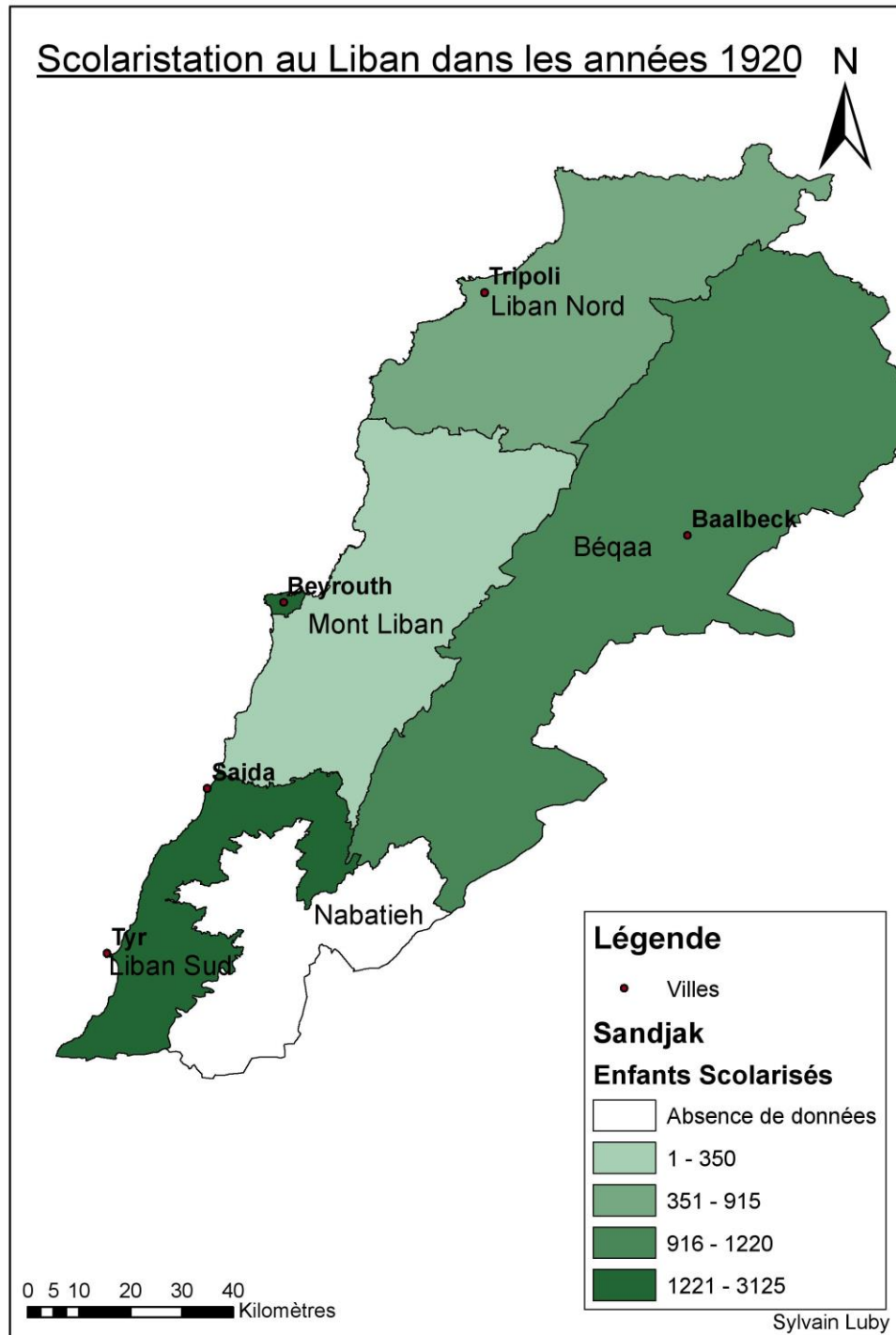
¹³ MAE, 399 PAAP 155, Fonds privé Henri Gouraud, Photographie de la délégation du cardinal Dubois et de l'administration Henri Gouraud.

Annexe 34 : Caricature de l'attitude anglaise au Proche-Orient, le 27 juin 1921¹⁴.



¹⁴ MAE, 399 PAAP 182, Fonds privé Henri Gouraud, Caricature du *Petit Bleu*, le 27 juin 1921.

Annexe 35 : Carte des différences de scolarisation entre les sandjaks libanais au début du mandat français.



Annexe 36 : Cahiers de table d'Henri Gouraud entre le 21 novembre 1919 et le 23 novembre 1922¹⁵.

Étiquettes de lignes	Nombre de récurrence
Rouyer	933
Jacquet	653
Lyautey	447
Canonge	418
Joudot	376
Neuzillet	369
Parfait	363
Mademoiselle Gouraud	180
Daru	163
La Rochefordière	119
Pettelat	117
de Miribel	113
Robert de Caix	105
Trabaud	86
de Lamothe	72
Georges Catroux	70
Terrier	65
de Lunel	63
Depret	57
Rouffie	56
Laporte	56
Carlier	54
de Cardes	53
Thouroude	50
Nieger	50
Demain	40
Emily	36
Chesnel	35
Callum	32
de Lorey	31
Richard	30
Goudot	29
Bidou	29
Ehret	26
Martin	25

¹⁵ MAE, 399 PAAP 149-150, Fonds privé Henri Gouraud, Cahiers de table d'Henri Gouraud entre 1919 et 1922.

Madame de Caix	25
Goybet	24
Père Alix	23
Tharaud	21
Duffieux	21
Mercier	20
Henry Bordeaux	20
Crépy	19
Toulat	18
Salerno	18
Moraud	17
Satow	16
Hug	16
Garnier Duplessis	16
de Coursoy	16
Soubhi	15
Mormet	15
Maigret	15
Bruhnes	15
Jacquemin	14
Louis	14
de Sercey	14
Ataff	14
Atalf	14
Prost	13
Vignal	13
Dupertessis	13
Henri Franklin Bouillon	13
Reclus	12
Fournier	12
Gautier	12
Faure	12
Capitrel	12
Plouhinec	11
Mesnil	11
Lichtenbeyer	11
Antoine	11
Daly	11
Terrel	10
Sursock	10
Vicaire	10
Père Cattin	10
Poupinel	10
Newcombe	10

Garnier-Duplessis	10
Copin	10
Carrette	10
Bart	10
Clément	10
Paulet	9
Puech	9
Refroigney	9
Labrue	9
Morand	9
MacKereth	9
Florimond	9
Achard	9
Cousse	9
Peulvey	8
Père Coussa	8
Tayeb el Mokni	8
Sarro	8
Rimbert	8
Sagot	8
Jilly	8
de Boy	8
Henriot	8
Soubret	7
Petit	7
Trenga	7
Rochas	7
Père Chanteur	7
Woodcock	7
Raynaud	7
Saouni el Mokni	7
Privat-Aubouard	7
Soulier	7
Jorre	7
Eddé	7
Debbas	7
de Virieu	7
de la Rozière	7
Grandclément	7
Durieux	7
de Vaucressoy	7
Courtois	7
Daclin	7
Trauchant	6
Père Dhorme	6

Vaudier	6
Père Sarloute	6
Rais	6
Joubeau	6
Mougin	6
Gemayel	6
Gilly	6
Gianninni	6
Fleury	6
d'Encausse	6
De Brun	6
Delhomme	6
Cougreve	6
Alfred Tueri	6
Chapotot	6
Tersec	5
Townshew	5
Rollin	5
Picot	5
Sercey	5
Tabet	5
Soubhi bey	5
Hussein bey	5
Jore	5
Muller	5
d'Humières	5
Dumont	5
Guigues	5
...	

Annexe 37 : Composition des fonctionnaires français du haut-commissariat de la France au Levant en 1921¹⁶.

Nom	Fonction
Achard	Ingénieur agronome et chef de service de l'agriculture
Albeaux	Administrateur 1ère classe des Colonies et Adjoint au conseiller du gouverneur à Damas.
Arrighi	Comptable à la trésorerie générale
Barré	Chef des services économiques
Bart	Chef de la section d'étude au bureau politique.
Barthe	Chargé de l'assistance à Deurtyol
Barthe	Adjoint au chef du service des TP en Cilicie
Bejean	Commissaire de police
Bernard	Receveur de l'Enregistrement 1er classe et Conseiller financier du Grand Liban
Bertrand	Commissaire de la Chancellerie
Besville	Adjoint au chef du service économique
Beuscher	Conseiller administration du Municip de Lattaquié
Boisseau	Ingénieur en chef du service des TP en Cilicie
Boué	Commissaire de Police
Boulard	Rédacteur de 3ème classe du Ministère des colonies
Bustany	Chef du drogmanat
Canivenq	Administrateur 3ème classe des Colonies et adjoint au conseiller du gouverneur d'Alep
Carette	Commissaire de police hors classe et directeur de la sûreté
Carlier	Consul général et secrétaire général adjoint
Cayla	Administrateur en chef de 2ème classe des Colonies et Conseiller du gouverneur auprès d'Alep et Conseiller administratif du Sandjak d'Alexandrette
Ceccaldi	Rédacteur aux services consulaires
Chaput Dr.	Médiateur en chef des œuvres médicales et adjoint au conseiller technique du S.A.P à Damas
Chasseriau	Ingénieur agronome et adjoint au chef du service de l'agriculture
Chevalley	Professeur de première classe de l'école normale d'instituteur et chef du service de l'enseignement

¹⁶ MAE, 399 PAAP 145, Fonds privé Henri Gouraud, Documents sur la réorganisation du haut-commissariat.

Chignac	Administrateur adjoint 1ère classe des Colonies et adjoint au conseil du gouverneur d'Alep
Cirou	Docteur en droit et attaché auprès du conseiller judiciaire à Damas
Clam (de)	Conseiller contrôleur stagiaire
Colson	Chef du bureau de l'ordonnance à la direction des finances.
Combes	Inspecteur 2ème classe de l'enseignement primaire d'économie à Alep
Comolet-Tirman	Auditeur au cons. D'État et Conseiller législatif
Crenan (de)	Adjoint au conseiller administration d'Alexandrette
Crosnier	Attaché au bureau de la presse
Daclin	Président du tribunal de l'instruction et conseiller judiciaire adjoint
David	Administrateur adjoint de 2ème classe des Colonies chargé du contentieux au service des études législatives
de Caix	Secrétaire général
Dejean	Adjoint au conseiller administratif de le Bekaa
Deschamps	Directeur de l'imprimerie du HC
Donon	Adjoint au chef du service foncier
Dumont J.	Administrateur de 2ème classe des colonies et conseiller administratif du Municipie de Tripoli
Dumont	Chargé du bureau d'Ordre
Duraffourd	Chargé du cadastre au service foncier
Fauquenot	Conseiller contrôleur stagiaire
Feer	1er drogman et chef des services consulaires
Florimond	Ingénieur agronome et conseiller pour l'agriculture à Damas
Fonfreide	Administrateur de 4ème classe des Services civils de l'Indo-Chine et conseiller administrative du Sandjak de la Bekaa
Gauthier	Sous-préfet 3ème classe et conseiller administratif du municpe de Beyrouth
Gollemand	Commissaire de police
Gouraud	Haut-Commissaire
Gruber	Adjoint au directeur de la sûreté
Guigonis	Chargé de l'assistance à Deurtyol
Guilbert	Administrateur adjoint 1ère classe des Colonies et adjoint au chef de la section administrative
Guillois	Photographe attaché au bureau de la presse
Guyot d'Asnières de Salin	Conseiller contrôleur stagiaire
Guys	Drogman chargé du consulat de Mersine
Haton	Chargé du service de l'assistance en Cilice

Heauville	Vérificateur principale 3ème des contribution indirect et adjoint au directeur des finances
Henriot	Conseiller 3ème classe et chef du bureau diplomatique
Humbert	Ingénieur-adjoint du Directeur des TP
Imbault-Huart	Elève drogman et attaché au bureau politique
Jeanty	Inspecteur 3ème classe de l'enseignement primaire et adjoint au chef
Jore	Administrateur en chef de 2ème classe des Colonies et Inspecteur administratif du secrétaire général
Joubert	chargé du service des finances aux Alaouites
Juge (de)	Chef du bureau de la presse
Juillet	Adjoint au chef des services économiques du HC
Lalou	Juge de tribunal et conseiller judiciaire adjoint
Larsonneur	Administrateur 2ème classe des Colonies et conseiller administration du sandjak du Liban Sud
Latour	Attaché au bureau politique du HC
Laulan	Chef des services économiques du Grand Liban
Leborgne	Service des Finances
Luquet	Administrateur adjoint de 2ème classe des colonies
Lyautey	Chef du cabinet civil du général HC
Martin P.	Administrateur de 2ème classe des colonies et adjoint au conseiller du gouverneur à Alexandrette
Martin	Rédacteur au service du chiffre
Martineau	Administrateur de 2ème classe des Colonies et Conseiller financier auprès du gouverneur d'Alep
Mercier	Professeur agrégé d'arabe. Chef de Cabinet du délégué du HC à Alep
Mercier	Consul de 2ème classe et chef du bureau politique
Merlinghi	Inspecteur principales des Douanes de 2ème classe et chef du service douanier
Milliand	Payeur de 3ème classe de la Trésorerie d'Algérie et adjoint au directeur des Finances
Montlivault (de)	Attaché au secrétaire général
Mougin	Commissaire principal des ponts et chaussés à la direction des travaux publics
Musset	Service de la sûreté en Cilicie
Pain	Inspecteur des pistes et télégraphes et conseiller pour les postes et télégraphes
Paty (du)	Conseiller contrôleur stagiaire

Perrien (de)	Adjoint au conseiller administration d'Alexandrette
Petit	Sous-préfet 1er classe et conseiller du gouverneur auprès de l'État du Grand-Liban
Pinçon	Attaché au bureau politique
Poncet	Directeur de l'école des arts et métiers du Grand Liban
Ponsot	Commissaire de Chancellerie et chargé de la chancellerie du consulat de Beyrouth
Portalis	Adjoint au conseiller du gouverneur de Damas
Poupon	Administrateur 3ème classe des colonies et chef de la section administratif
Privar-Aubouard	Administrateur 2ème classe des Colonies et conseiller administratif du sandjak de Mont-Liban
Prost	Inspecteur des antiquités et B.A
Puech	Conseiller de la cour d'appel et conseiller judiciaire
Pujos	Commissaire de police
Rayez	Payeur adjoint 3ème classe de la trésorerie générale d'Algérie et conseiller finance à Damas
Reboulleau	Commissaire de police
Reclus	Conseiller du gouverneur auprès de l'État d'Alep
Rémusat (de)	Conseiller contrôleur stagiaire
Reynaud	Sous-chef de bureau 1er classe du Ministère des Colonies et Chef de Cabinet du Secrétaire général
Rodriguez	Adjoint au directeur de la sûreté général
Roméo	Commissaire de chancellerie
Rosoor	Chef de Cabinet du gouverneur du Grand Liban
Rouffie	Trésorier général des colonies et directeur des finances
Sansoulet	Chef de la dépense à la trésorerie générale du Maroc et chef du service des finances en Cilicie
Saule Mademoiselle	inspectrice des écoles maternelles et adjoint au service de l'enseignement
Schoeffler	Administrateur en chef de deuxième classe des Colonies et conseiller du gouverneur auprès de l'État de Damas
Sercey (de)	Attaché au Cabinet du Secrétaire général
Servignat	Conseiller contrôleur stagiaire
Vasselet	Ingénieur adjoint de 4ème classe des Travaux publics de l'État adjoint au directeur des travaux publics

Vicaire	Ingénieur en chef de P et C et Directeur des Travaux publics
Virolleaud	Chef du service de l'archéologie et des B.A

Annexe 38 : Composition des militaires du haut-commissariat de la France au Levant en 1921¹⁷.

Nom	Grade	Fonction
Billotte	Général	Administrateur du Territoire des Alaouites
Bocut	Capitaine	Adjoint au conseiller du gouvernement à Alep
Capitrel	Lieutenant-colonel	Conseiller du gouvernement aux Alaouites
Georges Catroux	Lieutenant-colonel	Délégué du HC auprès du gouvernement de Damas
Cauvin	Commandant	Conseiller pour les travaux publics à Alep
Cristau	Médecin major de 2ème classe	Adjoint au chef du service de l'hygiène et de l'assistance publique
Delhomme	Capitaine	Chef de cabinet du délégué du HC à Damas
Dufieux	Général	Délégué au HC pour la Cilicie
Fourneret	Lieutenant	Chef du cabinet de l'administrateur aux Alaouites
Gennardi	Capitaine	Chef du service de l'immatriculation foncière
Lamothe (de)	Général	Délégué au HC auprès du gouvernement d'Alep
Leboulanger	Commandant	Conseiller administratif à Homs
Morbieu	Commandant	Conseiller administratif à Hama
Ozil	Capitaine	Chargé de l'assistance aux Arméniens à Alep
Perrin	Commandant	Conseiller pour les travaux publics du GL
Roeckel	Capitaine	Adjoint au conseiller du gouvernement à Alep
Ruffat	Capitaine	Chef du service intérieur et du matériel du HC
Soulié	Médecin major de 2ème classe	Médecin chef de l'hôpital de Béthléem

¹⁷ *Ibid.*

Trabaud	Capitaine	Gouverneur du GL
Veyrier	Commandant	Conseiller pour les T.P à Damas
Vignon	Commandant	Conseiller administratif du Sandjak du Liban Nord

SOURCES, OUTILS ET BIBLIOGRAPHIE

Sources écrites et archives

- *Archives*

Archives diplomatiques et du Ministère des Affaires étrangères - Nantes

Fonds Mandat français en Syrie et au Liban (1920-1946)

- 1 SL 1 V 396 : Dossiers multiples sur les élections libanaises et syriennes entre 1922 et 1934.
- 1 SL 1 V 830 : Documents à propos de la commission des mandats.
- 1 SL 1 V 840 : Bulletins de renseignements à propos des Alaouites.
- 1 SL 1 V 930 : Bulletins de renseignements entre 1922 et 1923.
- 1 SL 1V 949 : Document de l'association syrienne ayant pour titre « Ce que tout Français doit savoir de la Syrie ».
- 1 SL 1 V 950 : Différents documents sur les incidents avec les chérifiens en 1924.
- 1 SL 1 V 1054 : Documents à propos de la communauté kurde en Syrie.
- 1 SL 1 V 1064 : Documents à propos du nationalisme sioniste.
- 1 SL 1 V 1364 : Documentations et dossiers sur les communautés religieuses.
- 1 SL 1 V 1369 : Note de Robert de Caix portant sur l'organisation des territoires du mandat, le 17 juillet 1920.
- 1 SL 1 V 1563 : Projet de mandat pour la Syrie et le Liban écrit par le haut-commissariat, le 28 octobre 1920.
- 1 SL 1 V 1583 : Proclamation d'Henri Gouraud adressée aux populations libanaises, sans date.
- 1 SL 1 V 2330 : Documents de renseignement à propos de la Syrie.
- 1 SL 1 V 2340 : Bulletins de renseignement sur la politique britannique en Palestine.
- 1 SL 1 V 2341 : Propagande arabe vis-à-vis du haut-commissariat ou des alliés de la France.
- 1 SL 5 248 : Charte du mandat produite par la Société des Nations, le 24 juillet 1922.

Services Historique de la Défense (SHD) - Vincennes

Fonds privé Trenga :

- 1 K 207 1 : Documents de l'officier de liaison à Alep durant l'occupation chérifienne entre janvier et août 1920.

Fonds privé Pierre Lyautey

- 1 K 247 1 : Documents sur la composition du haut-commissariat 1921-1922 ainsi que sur le fonctionnement de l'administration mandataire.
- 1 K 247 2 : Discours et documentation sur l'attentat contre Henri Gouraud en 1921.
- 1 K 247 3 : Lettre d'Henri Gouraud à un sénateur, le 20 septembre 1921.
- 1 K 247 4 : Correspondances d'Henri Gouraud durant l'année 1921.
- 1 K 247 5 : Correspondances d'Henri Gouraud durant l'année 1922.
- 1 K 247 6 : Correspondances d'Henri Gouraud durant l'année 1922.
- 1 K 247 7 : Correspondances d'Henri Gouraud durant l'année 1922.
- 1 K 247 9 : Note de la délégation arménienne auprès de Pierre Lyautey, le 1^{er} avril 1922.
- 1 K 247 24 : Conférence prononcée par le comte Cressaty ayant pour titre « Les intérêts de la France en Syrie », le 21 mai 1913.
- 1 K 247 28 : Documents à propos de la vie politique libanaise en 1922.
- 1 K 247 29 : Rapports et articles de presse en 1922.
- 1 K 247 30 : Discours d'Henri Gouraud durant les années 1921 et 1922.
- 1 K 247 31 : Bulletins périodiques et de renseignements entre 1921 et 1922.
- 1 K 247 32 : Documentations sur le Liban, les accords diplomatiques et la population locale.
- 1 K 247 33 : Documentations sur les Chérifiens et le fonctionnement politique du Liban.
- 1 K 247 34 : Bulletins de renseignements entre 1921 et 1922.
- 1 K 247 35 : Articles de presse pro-chérifiens en 1922.
- 1 K 247 36 : Documentations sur le nouveau budget du haut-commissariat en 1921.
- 1 K 247 75

Fonds État-Major des Armées :

- 6 N 189 : Télégrammes de renseignement entre 1918 et 1920.
- 6 N 190 : Rapports hebdomadaire en 1921 à propos des manifestations musulmanes contre la politique du haut-commissariat.
- 7 N 4174 : Rapport annuel du haut-commissariat français au Levant en 1922.
- 7 N 4175 : Rapports annuels du haut-commissariat français au Levant entre 1924 et 1927.
- 7 N 4176 : Acte du mandat sur la Syrie et le Liban.
- 7 N 4182 : Documents recensant les manifestations d'opposition des éléments musulmans entre 1919 et 1921.
- 7 N 4184 : Dossier du haut-commissariat sur les mouvements arabes et musulmans.
- 7 N 4185 : Bulletins d'information sur les mouvements d'opposition des Arabes.
- 7 N 4186 : Documents sur l'Islam et les Arabes entre 1920 et 1924.
- 7 N 4187 : Rapport du général Duport à la suite de la crise syro-druze.
- 7 N 4188 : Documents témoignant des sanctions à l'égard des officiers lors de la crise syro-druze en 1925.
- 7 N 4189 : Dossiers sur l'insurrection syro-druze.
- 7 NN 9 523 : Articles à propos de la crise syro-druze.
- 7 NN 9 530 : Étude sur la presse du Liban, sans date.
- 16 N 3198 : Note sur un projet d'opération dans la région d'Alexandrie, le 22 octobre 1915.

Dossiers militaires individuels :

- 9 YD 517 : Dossier militaire de Maurice Sarrail
- 11 YD 50 : Dossier militaire d'Henri Gouraud

Archives diplomatiques et du ministère des Affaires étrangères – La Courneuve

Fonds privé Philippe Berthelot :

- 14 PAAP 21 : Note de Philippe Berthelot sur la Palestine et les revendications juives, le 10 avril 1916.

Fonds privé Verchère de Reffye :

- 14 PAAP 241 : Mémoires de Verchère de Reffye à propos du haut-commissariat Maurice Sarrail entre 1924 et 1925.

Fonds Société des Nations :

- 242 QO 543 : Différents documents portant sur le mandat élaborés par le ministère des Affaires étrangères, produit en 1920.
- 242 QO 544 : Déclaration relative à la question des mandats faites par le président du Conseil de la Société des Nations, le 17 juin 1921.
- 242 QO 551 : Documents de la Société des Nations à propos du mandat britannique entre 1925 et 1926.
- 242 QO 552 : Correspondances entre le gouvernement français et la Société des Nations en 1925.
- 242 QO 564 : Documents sur la relation avec les Arabes entre 1916 et 1920.
- 242 QO 565 : Télégrammes d'Henri Gouraud ou du haut-commissariat avec le Département des Affaires étrangères entre 1920 et 1921.
- 242 QO 566 : Documents portant sur la crise syro-druze en 1925.
- 242 QO 576 : Documents sur les travaux à propos de l'écriture des statuts organiques du Liban en 1925.
- 242 QO 608 : Documents sur le mandat britannique en Palestine en 1925.
- 242 QO 2104 : Documents des nationalistes chérifiens à destination de la Société des Nations entre 1920 et 1921.
- 242 QO 2243 : Télégrammes de Romain Poincaré vers la Société des Nations en 1922.

Fonds privé Robert de Caix :

- 353 PAAP 3 : Correspondances de Robert de Caix entre 1919 et 1925.

- 353 PAAP 9 : Correspondances de Robert de Caix entre 1919 et 1925.

Fonds privé Henri Gouraud :

- 399 PAAP 130 : Correspondances d'Henri Gouraud entre 1919 et 1923.
- 399 PAAP 131 : Correspondances d'Henri Gouraud entre 1920 et 1922.
- 399 PAAP 132 : Correspondances entre Henri Gouraud à Raymond Poincaré en 1922.
- 399 PAAP 133 : Correspondances entre différents acteurs du haut-commissariat en 1920 et 1921.
- 399 PAAP 134 : Correspondances entre Henri Gouraud et l'émir Fayçal entre février et avril 1920.
- 399 PAAP 135 : Extraits de presse de 1919.
- 399 PAAP 136 : Dossiers sur les négociations entre l'Entente et la Turquie.
- 399 PAAP 137 : Dossiers sur les négociations entre l'Entente et la Turquie.
- 399 PAAP 139 : Documents à propos de la proclamation du Grand Liban entre septembre 1920 et 1922.
- 399 PAAP 140 : Documents portant sur la fédération syrienne.
- 399 PAAP 142 : Correspondances entre Henri Gouraud et Robert de Caix en 1920.
- 399 PAAP 143 : Correspondances entre Henri Gouraud et Robert de Caix de juillet à octobre 1921.
- 399 PAAP 144 : Correspondances entre Henri Gouraud et Robert de Caix de décembre 1921 à mars 1922.
- 399 PAAP 145 : Correspondances entre Henri Gouraud et Robert de Caix en mai 1922.
- 399 PAAP 146 : Correspondances entre Henri Gouraud et Robert de Caix de septembre 1922 à juin 1923.
- 399 PAAP 148 : Correspondances d'Henri Gouraud en mars/avril 1922.
- 399 PAAP 149 : Cahiers de table du Haut-Commissaire Henri Gouraud entre 1919 et 1921.
- 399 PAAP 150 : Cahiers de table du Haut-Commissaire Henri Gouraud entre 1921 et 1922.
- 399 PAAP 151 : Discours d'Henri Gouraud en 1919.

- 399 PAAP 152 : Discours d'Henri Gouraud en 1920.
- 399 PAAP 153 : Discours d'Henri Gouraud en 1921.
- 399 PAAP 154 : Discours d'Henri Gouraud en 1922.
- 399 PAAP 155 : Documents à propos de la visite du Cardinal Dubois en 1920 et de la mission économique en 1922.
- 399 PAAP 176 : Correspondances entre Henri Gouraud et l'officier de Lamothe de décembre 1919 à juillet 1920.
- 399 PAAP 177 : Correspondances entre Henri Gouraud et le colonel Pettelat entre le 29 août et le 31 octobre 1921.
- 399 PAAP 178 : Télégrammes du haut-commissariat à propos de la chute du régime chérifien.
- 399 PAAP 179 : Correspondances entre Henri Gouraud et les officiers de liaison français auprès de l'émir Fayçal en 1920.
- 399 PAAP 180 : Correspondances entre le haut-commissariat et le régime chérifien.
- 399 PAAP 181 : Correspondances entre Henri Gouraud et les officiers de liaison français auprès de l'émir Fayçal en 1920.
- 399 PAAP 182 : Dossiers à propos de l'attentat visant Henri Gouraud en juillet 1921.
- 399 PAAP 188 : Documents à propos de la guerre en Cilicie en 1920.
- 399 PAAP 190 : Correspondances entre Henri Gouraud et les officiers de liaison français auprès de l'émir Fayçal en 1919 et 1920.
- 399 PAAP 194 : Documents sur les travaux du haut-commissariat concernant le développement économique du Liban et de la Syrie.
- 399 PAAP 196 : Correspondances d'Henri Gouraud auprès de différents acteurs du Liban ou des personnalités françaises entre 1919 et 1922.
- 399 PAAP 197 : Correspondances entre Henri Gouraud et des personnalités religieuses libanaises entre 1919 et 1923.
- 399 PAAP 198 : Correspondances d'Henri Gouraud entre 1919 et 1921.
- 399 PAAP 203 : Correspondances d'Henri Gouraud lors de son départ en 1923.
- 399 PAAP 204 : Correspondances d'Henri Gouraud lors de son départ en 1923.

Fonds privé Pierre Bart :

- 451 PAAP 1 : Documents de Pierre Bart à propos de son expérience à Lattaquié.
- 451 PAAP 2 : Documents sur l'histoire du Liban.
- 451 PAAP 4 : Documents sur l'organisation du Levant faite par le haut-commissariat Henri Gouraud.
- 451 PAAP 5 : Communications diverses faites au haut-commissariat à propos de la propagande arabe.
- 451 PAAP 7 : Documents sur le Liban.
- 451 PAAP 9 : Publication du rapport King-Crane.

Archives départementales du Vaucluse

Fonds privé du capitaine Mazon :

- 125 J 38 : Extrait du Journal Officiel à propos de la nomination du capitaine Mazon.
- 125 J 39 : Journal personnel du capitaine Mazon.
- 125 J 41 : Revue de presse du capitaine Mazon.

Archives de la Société des Nations

- R1 R5 1 161 : Mémoire relatif aux projets de Mandats du type A (Syrie, Liban, Mésopotamie et Palestine) présentés par les gouvernements français et britannique.
- R21 1 4200 : Correspondances entre des personnalités libanaises ou arabes et la Société des Nations.
- R30 1 6175 : Mémoire du Secrétaire général de la SDN « Les responsabilités qui découlent pour la Société des Nations de l'article 22 ».
- R39 A 15122 : Télégramme envoyé à Sir Éric Drummond, secrétaire général de la SDN par collectif de Libanais 6 octobre 1921.
- R41 1 16039 : Arrêté n°336 – Règlementant provisoirement l'organisation administrative de l'État du Grand Liban par Henri Gouraud le 1er septembre 1920.

Archives de la congrégation française des Jésuites

Fonds privé Louis Jalabert :

- RPO 2 : Différents documents sur le mandat, la politique des trois Hauts-Commissaires entre 1919 et 1925.

Fonds Mission du Proche-Orient

- RPO 6 : Documentations sur la question syrienne, le développement de l'Orient ou la politique du général Maurice Sarrail.
- RPO 16 : Procès-verbaux de la quatrième session tenue à Genève du 24 juin au 8 juillet 1924.
- RPO 26 : Documents rassemblés par Louis Jalabert à l'occasion du centenaire de la mission jésuite en Syrie.
- RPO 36 : Documents à propos de la mission jésuite pendant la Première Guerre mondiale.

- RPO 39 : Documents sur la mission des Capucins en Syrie et en Mésopotamie.
- RPO 126 : Documents sur la mission des Capucins en Syrie et en Mésopotamie.
- RPO 127 : Publication de Pierre Rondot en 1947.
- RPO 132 : Les Nationalités détachées de l'Empire ottoman à la suite de la Guerre de Paul Ghali, publié aux Éditions Domat-Montchrestien en 1934.
- RPO 134 : Carnet d'auteur inconnu portant sur les événements de Syrie en 1925.
- RPO 162 : Bulletin annuel de la faculté française de médecine et de pharmacie de Beyrouth, année scolaire 1920-1921.
- RPO 187

Archives nationales - Pierrefitte

Fonds privé Paul Painlevé :

- 313 AP 225 : Correspondances du général Maxime Weygand en 1925.
- 313 AP 248 : Documentations à propos de la crise syro-druze de 1925.

Fonds privé Étienne Lamy :

- 333 AP 62 : Documentations sur les intérêts de la France en Orient.

Fonds privé Foch :

- 414 AP 12 : Correspondance du général Maxime Weygand au maréchal Foch, le 20 mai 1923.

Fonds privé Étienne Flandin :

- 423 AP 8 : Correspondances à propos des interventions françaises en Orient entre 1915 et 1918.

Fonds privé général Ducrot :

- 467 AP 2 : Documentations sur l'expédition française au Liban en 1860.

Fonds privé Alexandre Millerand :

- 470 AP 56 : Télégrammes et documents lors de la Conférence de Londres et de San Remo en 1920.
- 470 AP 60 : Correspondances d'Alexandre Millerand vers les personnalités du haut-commissariat en 1920.
- 470 AP 66 : Accord franco-turc politique, militaire, économique, sur les frontières entre la Turquie et la Syrie, signé à Londres, le 11 mars 1921

Fonds Assemblées nationales :

- C 14637 : Correspondances de la commission des Affaires étrangères à propos du Liban et de la Syrie en 1922.

Fonds Panthéon :

- FT 7160051 : Documents à propos de Maurice Sarrail.

Archives patriarcales - Bkerké

Les documents des archives patriarcales n'ont pas de côté précisé. Quelques exemples de documents consultés à Bkerké :

- Document sur la seconde délégation libanais.
- Télégramme d'Henri Gouraud au vicaire général Abdallah Khoury, le 5 novembre 1921.
- Télégramme d'Henri Gouraud au vicaire général Abdallah Khoury, le 10 novembre 1922.
- Télégramme d'Henri Gouraud au vicaire général Abdallah Khoury, le 18 janvier 1923.
- Télégramme d'Henri Gouraud au vicaire général Abdallah Khoury, le 23 avril 1923.
- Télégramme de Chekri Ghanem au Département des Affaires étrangères, le 28 mai 1923.
- Télégramme d'Henri Gouraud au vicaire général Abdallah Khoury, le 6 septembre 1923.
- Télégramme d'Henri Gouraud au vicaire général Abdallah Khoury, le 24 décembre 1923.
- Télégramme sans auteur identifié au général Maurice Sarrail, le 5 mars 1923.

- Documents d'Abdallah Sfer Pacha à propos de la politique du général Maurice Sarrail, le 5 juin 1925.
- Télégramme de Maurice Sarrail au patriarche Houayek, le 7 août 1925.
- Télégramme du patriarche Houayek à Paul Boncour, le 13 septembre 1925.
- Télégramme du patriarche Houayek à Aristide Briand, le 29 novembre 1925.
- Télégramme du patriarche Houayek au président du Conseil, le 7 mars 1924.
- Télégramme d'Abdallah Khoury à Alexandre Millerand, le 9 septembre 1920.
- Note de l'administration maronite à propos du mode électoral du Liban, sans date, ni auteur précis.
- Télégramme du patriarche Houayek au gouverneur du Grand Liban, le 1^{er} septembre 1923.
- Télégramme de la direction des monument aux Morts de l'Armée au Levant au patriarche Houayek, le 15 mai 1922.
- Résumé de l'entrevue entre le cardinal Dubois et le patriarche Houayek, sans date, sans auteur.
- Télégramme de Victor Kuri au patriarche Houayek, le 2 août 1920.
- Télégramme de Victor Kuri au patriarche Houayek, le 7 août 1920.
- Télégramme de Victor Kuri au patriarche Houayek, le 14 juillet 1920.
- Télégramme d'Abdallah Khoury à propos de la proclamation du Congrès de Damas, le 25 mars 1920.
- Télégramme de la troisième délégation libanaise auprès de la Conférence de la Paix à Alexandre Millerand, le 20 avril 1920.
- Télégramme de la troisième délégation libanaise auprès de la Conférence de la Paix à Alexandre Millerand, le 19 mai 1920.
- Tableaux statistiques en 1863, en 1913 et en 1918 réalisés par la délégation libanaise lors de la Conférence de la Paix.
- Télégramme d'Alexandre Millerand à la délégation libanaise, le 19 mai 1920.
- Télégramme de la délégation libanaise à Henri Gouraud, le 24 mai 1920.
- Appel adressé au nom du parti national libanais à la cinquième assemblée de la Société des Nations, le 26 septembre 1924.
- Télégramme de Carmen Kuri au patriarche Houayek, le 23 juillet 1920.
- Extraits de presse à propos de la proclamation du Grand Liban, le 1^{er} septembre 1920.

- Télégramme d'Abdallah Khoury au pape, le 25 avril 1920.
- Dossier nommé « Justification économique pour la formation du Grand Liban » écrit par la délégation libanaise.
- Note sur la question libanaise de la délégation libanaise auprès de la Conférence de la Paix.
- Note sur les revendications du Liban, mémoire de la délégation libanaise à la Conférence de la Paix, écrit par le patriarche Houayek.
- Lettre du patriarche Houayek au président de la République française Paul Deschanel, le 30 janvier 1920.
- Télégramme d'Henri Gouraud au vicaire général Abdallah Khoury, le 4 août 1920.
- Télégramme de la délégation libanaise au député Lenail, le 27 mars 1920.
- Télégramme d'Henri Gouraud au vicaire général Abdallah Khoury, le 13 février 1920.
- Lettre de Georges Clemenceau au patriarche Houayek, le 10 novembre 1919.
- Télégramme d'Abdallah Khoury à Henri Gouraud, le 30 septembre 1920.
- Télégramme du capitaine Trabaud au patriarche Houayek, le 2 décembre 1920.

- *Presse générale et spécialisée*

Les documents présentés ci-dessous proviennent du site Gallica.

1) Journaux spécialisés sur l'Orient

Comité France-Orient :

- Octobre 1923 : Discours d'Abdallah Sfer Pacha, président de la Ligue des Défenses des Droits du Grand Liban.
- Octobre 1924 : Article ayant pour titre « L'indépendance des pays sous mandat »
- Décembre 1924 : Motion d'honneur de la rédaction à destination du général Maxime Weygand suite à son rappel en France.
- Janvier 1925 : Plusieurs articles ayant pour titre « Le Liban et le général Maxime Weygand » ; « L'indépendance des pays sous mandat » et « Le Vatican et l'Orient ».
- Avril-mai 1925 : Article ayant pour titre « Le Protectorat d'Orient ».

Œuvre de l'École d'Orient :

- Octobre 1914 : Article résumant les premières conséquences de l'entrée en guerre de l'Empire ottoman.
- Mars 1915 : Article écrit par F. Charmetant abordant les premières négociations à propos de l'Orient.
- Mai 1915 : Article indiquant la situation des chrétiens au Liban à la suite des premières menaces des Ottomans.
- Septembre 1916 : Article décrivant la famine libanaise organisée par les Ottomans.
- Mai 1917 : Article revenant sur les violences des Ottomans.
- Juillet 1922 : Article écrit par l'archevêque maronite d'Arca et vicaire patriarcal Abdallah Khoury sur le développement des missions après la Grande Guerre.
- Septembre 1922 : Lettre du père Jérôme, supérieur des Capucins de Syrie, à monseigneur Lagier à propos de la dégradation de la mission en Cilicie.
- Avril 1924 : Lettre du père Jérôme à monseigneur Lagier sur l'œuvre missionnaire.

2) Journaux orientés à droite

Journal des Débats :

- 21 avril 1923 : Article ayant pour titre « La France en Syrie » écrit par Auguste Gauvain.

La Croix :

- 23 septembre 1914 : Article ayant pour titre « L'attitude de la Turquie ».
- 30 septembre 1914 : Article ayant pour titre « Chez les neutres ».
- 1^{er} octobre 1914 : Article ayant pour titre « La fermeture des Dardanelles par les Turcs ».
- 4 octobre 1914 : Article ayant pour titre « Chronique de Turquie. La neutralité de la Turquie : apparence et réalité ».
- 1er novembre 1914 : Article ayant pour titre « L'agression turque dans la mer Noire ».
- 11 mars 1917 : Article ayant pour titre « La défense de Bagdad ».
- 5 avril 1917 : Article ayant pour titre « La Syrie sera-t-elle bientôt délivrée ? » écrit par Édouard de Keyser.
- 28 avril 1917 : Article ayant pour titre « Politique musulmane ».

- 5 décembre 1917 : Article ayant pour titre « Le sionisme. Le grand meeting de dimanche ».
- 18 décembre 1917 : Article ayant pour titre « À Jérusalem. Satisfaction de la population ».
- 27 décembre 1917 : Article ayant pour titre « L'avenir de Jérusalem. Une interview de Mgr Baudrillart ».
- 25 mai 1924 : Article ayant pour titre « La situation en Syrie – le général Weygand qui va rejoindre son poste, met au point les bruits qui ont couru au sujet de certains incidents ».
- 30 novembre 1924 : Article ayant pour titre « le général Sarrail Haut-Commissaire en Syrie ».
- 2 décembre 1924 : Article ayant pour titre « Le rôle des loges maçonniques dans la politique étrangère ».
- 20 décembre 1924 : Article abordant, à nouveau, le rôle des francs-maçons dans la nomination du Haut-Commissaire.
- 9 janvier 1925 : Article ayant pour titre « Le général Maurice Sarrail reçoit le patriarche maronite ».
- 25 avril 1925 : Article ayant pour titre « Les fêtes de Pâques en Syrie ».

Le Matin :

- 2 novembre 1914 : Article ayant pour titre « L'attitude de la Turquie » et « L'ultimatum des Alliés à la Turquie ».
- 6 novembre 1914 : Article ayant pour titre « L'ultimatum des Alliés à la Turquie ».
- 9 novembre 1914 : Article ayant pour titre « La guerre en Turquie. Quel est le responsable ? Un exposé officiel de la Russie ».
- 5 janvier 1924 : Article ayant pour titre « Les relations normales entre la France et la Turquie ».
- 24 mai 1924 : Article ayant pour titre « Le général Maxime Weygand part pour la Syrie ».
- 25 juillet 1924 : Article ayant pour titre « La situation économique de la Syrie en pleine prospérité ».

- 26 août 1924 : Article ayant pour titre « Le débat à la Chambre sur la ratification du Traité de Lausanne ».
- 18 octobre 1924 : Article ayant pour titre « La commission des finances de la Chambre examine le budget de la guerre ».
- 29 novembre 1924 : Article ayant pour titre « Le général Maurice Sarrail, Haut-Commissaire en Syrie ».
- 6 février 1924 : Article ayant pour titre « Le Haut-Commissariat de Syrie – Comment le général Maxime Weygand apprit qu’il était rappelé ».
- 1^{er} juin 1925 : Article ayant pour titre « Le mandat français dans le Proche-Orient, Plus que jamais notre politique doit être en Syrie et au Liban faite de douceur et de tolérance ».
- 10 août 1925 : Article ayant pour titre « Les incidents de Syrie – M. Painlevé a reçu hier le rapport du général Maurice Sarrail ».
- 11 août 1925 : Article abordant le fait que Maurice Sarrail vient seulement d’informer le gouvernement des événements syriens.
- 12 août 1925 : Article ayant pour titre « Le mystère autour des incidents de Syrie – Un silence inadmissible ».
- 13 août 1925 : Article ayant pour titre « On connaît enfin l’étendue de nos pertes en Syrie – M. Painlevé a reçu l’envoyé du général Maurice Sarrail – Le total des tués, blessés et disparus s’élève approximativement à 800 ».

Le Temps :

- 15 septembre 1914 : Article ayant pour titre « En Orient. L’abrogation des capitulations ».
- 20 septembre 1914 : Article ayant pour titre « Bulletin du jour. En Orient ».
- 11 octobre 1914 : Article ayant pour titre « Menées germanophiles en Syrie ».
- 16 octobre 1914 : Article ayant pour titre « Le renforcement des officiers allemands en Turquie ».
- 21 mai 1924 : Article ayant pour titre « Le mandat syrien ».
- 18 novembre 1924 : Article ayant pour titre « Dans le Levant – le général Weygand en Palestine ».

Revue des deux mondes :

- 1^{er} novembre 1924 : Article ayant pour titre « Chronique de la Quinzaine » écrit par René Pinon.

3) Journaux orientés à gauche

L'Humanité :

- 4 mars 1924 : Article ayant pour titre « Sous le Couvert du drapeau tricolore – Ce qui se passe en Syrie : Pillage, razzias, assassinats ».
- 24 mai 1924 : Article ayant pour titre « Un appel de l'internationale communiste – Contre l'impérialisme français ! Pour le peuple de Syrie ! ».
- 19 décembre 1924 : Article ayant pour titre « Le rappel du général Weygand ».
- 1^{er} février 1925 : Article ayant pour titre « La Lutte anti-impérialiste à la Chambre – Les communistes réclament l'indépendance de la Syrie ».
- 9 août 1925 : Article ayant pour titre « Le régime Weygand- Sarrail provoque en Syrie le soulèvement des Druzes et occasionne de sanglants combats ».

- *Sources imprimées*

AMMOUN Blanche D., *Histoire du Liban*, Beyrouth, Éditions Le Jour, 1940, 191 p.

BARRÈS Maurice, *Une enquête aux pays du Levant*, Houilles, Manucius, 2005, 350 p.

BENOIT Pierre, *La Châtelaine du Liban*, Paris, Éditions Albin Michel, 1924, 350 p.

GEORGES CATROUX Georges, *Deux missions en Moyen-Orient (1919-1922)*, Paris, Plon, 1958, 241 p.

COBLENTZ Paul, *Le silence de Maurice Sarrail*, Paris, Louis Querelle éditeur, 1930, 305 p.

DUFOUR Hermance, *Les Maronites et la France*, BNF, Hachette Livre, 1860, 36 p.

(de) GONTAUT-BIRON Roger, *Comment la France s'est installée en Syrie (1918-1919)*, Paris, Librairie Plon, 1922, 364 p.

LOUIS JALABERT Louis, *Syrie et Liban, Réussite française ?*, Paris, Librairie Plon, 1934, 244 p.

KESSEL Joseph, *En Syrie*, Paris, Folio, 2014, 96 p.

T.E LAWRENCE T.E., *Les sept piliers de la sagesse*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 2017, 894 p.

LYAUTEY Pierre, *Henri Gouraud*, Paris, Julliard, 1949, 206 p.

LYAUTEY Pierre, *Liban Moderne*, Paris, Julliard, 1964, 159 p.

(1a) MAZIÈRE Pierre, *Partant pour la Syrie*, Paris, Librairie Baudiniere, 1926, 224 p.

POULLEAU Alice, *À Damas sous les bombes, journal d'une Française pendant la révolte syrienne (1924-1926)*, Cressé, Éditions des régionalismes, 2012, 246 p.

(de) VÉOU Paul, *La Passion de la Cilicie, 1919-1922*, Paris, Paul Geuthner, 1955, 418 p.

WETTERLÉ Abbé E., *En Syrie avec le général Henri Gouraud*, Paris, Flammarion, 1924, 258 p.

MAXIME WEYGAND Maxime, *Mirages et réalité*, Paris, Flammarion, 1957, 492 p.

Bibliographie

- *Histoire générale*

BOUCHE Denise, *Histoire de la colonisation française*, Paris, Fayard, 1991, 498 p.

BOUCHERON Patrick, DELALANDE Nicolas, MAZEL Florian, POTIN Yann et SINGARAVELOU Pierre, *Histoire mondiale de la France*, Paris, Seuil, 2017, 790 p.

CADET Nicolas et CASALI Dimitri, *L'Empire colonial français*, Paris, Grund, 2015, 192 p.

DUROSELLE Jean-Baptiste, *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz, 1985, 962 p.

FERRO Marc, *Histoire des colonisations, Des conquêtes aux indépendances XIII^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1996, 593 p.

FRÉMAUX Jacques, *Les Empires coloniaux, Une histoire-monde*, Paris, CNRS Éditions, 2012, 568 p.

HOURANI Albert, *Histoire des peuples arabes*, Paris, Seuil, 1993, 732 p.

LAURENS Henry, *Le passé imposé*, Paris, Fayard, 2022, 256 p.

NOIRIEL Gérard, *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine ?*, Paris, Hachette (coll. « Carré histoire »), 1998, 255 p.

SINGARAVÉLOU Pierre, *Les Empires coloniaux. XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Points, 2013, 480 p.

- *Historiographie*

BRAUDEL Fernand, *Grammaire des civilisations*, Flammarion, 2013, 752 p.

BRUNETEAU Bernard, *Génocides, Usages et mésusages d'un concept*, Paris, CNRS Éditions, 2019, 224 p.

(de) COCK Laurence, *Dans la classe de l'homme blanc, L'enseignement du fait colonial en France des années 1980 à nos jours*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2018, 284 p.

DELACROIX Christian, *Historiographies : concepts et débats. 1*, Paris, Gallimard (coll. « Folio Histoire »), 2011, 646 p.

DELACROIX Christian, *Historiographies : concepts et débats 2.*, Paris, Gallimard (coll. « Folio Histoire »), 2011, 652 p.

DELACROIX Christian, DOSSE François et GARCIA Patrick, *Les courants historiques en France : XIXe - XXe siècle*, Paris, Gallimard (coll. « Collection Folio Histoire »), 2007, 724 p.

FOURNIÉ Pierre et TRÉGAN François-Xavier, « Outils documentaires sur le mandat français », MÉOUCHY (Nadine) et SLUGLETT (Peter), *Les mandats français et anglais dans une perspective comparative*, Boston, Brill, 2004, 743 p.

GIRARDET Raoul, *L'idée coloniale en France 1871-1962*, Paris, Bartillat, 2022, 354 p.

LEFEUVRE Daniel, *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Paris, Flammarion, 2008, 230 p.

RIOUX Jean-Pierre, *La France coloniale sans fard ni déni*, Paris, Archipoche, 2011, 209 p.

SLUGLETT Peter, « British archival sources for the history of the middle eastern mandates », MÉOUCHY (Nadine) et SLUGLETT (Peter), *Les mandats français et anglais dans une perspective comparative*, Boston, Brill, 2004, 743 p.

WEIL Simone, *Contre le colonialisme*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 2018, 110 p.

- *Dictionnaires et atlas*

DORIGNY Marcel, KLEIN Jean-François, de SUREMAIN Marie-Albane, PEYROULOU Jean-Pierre, *Grands Atlas des empires coloniaux : Premières colonisations, empires coloniaux, décolonisations*, Paris, Autrement, 2019, 288 p.

GAUVARD Claude et SIRINELLI (Jean-François), *Dictionnaire de l'historien*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015, 810 p.

RIOUX Jean-Pierre, *Dictionnaire de la France coloniale*, Paris, Flammarion, 2007, 850 p.

SIRINELLI Jean-François, *Dictionnaire historique de la vie politique française au XX^e siècle*, Paris, PUF (coll. « Quadrige / Dicos poche »), 2004, 1254 p.

- *Ouvrages et travaux relatifs à l'histoire de la Grande Guerre*

AMAT-ROZE Jeanne-Marie et BENOIT Christian, *L'Empire colonial français dans la Grande Guerre, un siècle d'histoire et de mémoire*, Orthez, 2021, 887 p.

BENOIT Christian, *Les Officiers français dans la Grande Guerre 1914-1918*, Clamecy, Éditions Soteca, 2019, 322 p.

BOUYRAT Yann, « Une entreprise difficile : l'Aide de la France au Mont-Liban pendant la Grande famine (1916-1919) », dans Carole H. Dagher et Myra Prince (dir.), *De la Grande Guerre au Grand Liban. 1914-1920*, Paris, Geuthner, 2015, p. 61-91.

CLOAREC Vincent, *La France et la question de Syrie (1914-1918)*, Paris, CNRS Éditions, 2010, 432 p.

DIB Boutros, « Le Liban et le premier conflit mondial », Boutros DIB (dir.), *Histoire du Liban. Des origines au XX^{ème} siècle*, Paris, Philippe Rey, 2016, p. 715-774.

KÉVORKIAN Georges, *La flotte française au secours des Arméniens (1909-1915)*, Rennes, Marines éditions, 2008, 117 p.

KÉVORKIAN Raymond H., « La première phase de la destruction : déportations et massacres (avril-août 1915) », dans Conseil scientifique international pour l'étude du génocide des Arméniens (dir.), *Le génocide des Arméniens*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 47-60.

KHOURY Gérard D., « Du Mont-Liban au Grand-Liban : les stipulations des accords secrets 1914-1918 », dans Carole H. DAGHER et Myra PRINCE (dir.), *De la Grande Guerre au Grand Liban. 1914-1920*, Paris, Geuthner, 2015, p. 108-109.

MONANGE Julien, *La légion arabe de 1917*, Paris, CNRS Éditions, 2019, 272 p.

MOUAWAD Youssef, « La famine occultée et la Grande Guerre de 1914-1918 au Liban », dans Carole H. DAGHER et Myra PRINCE (dir.), *De la Grande Guerre au Grand Liban. 1914-1920*, Paris, Geuthner, 2015, p. 37-61.

le NAOUR Jean-Yves, *1919-1921. Sortir de la guerre*, Paris, Perri, 2020, 544 p.

RENOUARD Michel, *T.E Lawrence d'Arabie*, Paris, Gallimard, 2012, 285 p.

SCHIAVON Max, *Le Front d'Orient. Du désastre des Dardanelles à la victoire finale (1915-1918)*, Paris, Tallandier, 2016, 396 p.

TAOUTEL Christian, « La Grande Guerre au Liban, 1914-1918 d'après les archives des Pères Jésuites », dans Carole H. DAGHER et Myra PRINCE (dir.), *De la Grande Guerre au Grand Liban. 1914-1920*, Paris, Geuthner, 2015, p. 23-37.

TOYNBEE Arnold J., *Les massacres des Arméniens, Le meurtre d'une nation (1915-1916)*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 2012, 266 p.

- *Ouvrages et travaux relatifs à l'histoire militaire et aux trois généraux : Henri Gouraud, Maxime Weygand et Maurice Sarrail*

d'ANDURAIN Julie, *Henri Gouraud. Photographies d'Afrique et d'Orient, trésors des archives du Quai d'Orsay*, Paris, Éditions Pierre de Taillac, 2016, 234 p.

d'ANDURAIN Julie, « Un proconsulat en trompe-l'œil. Le général Henri Gouraud en Syrie (1919-1923) », *Revue historique*, n°685, 2018, p. 99-122.

BONIFACE Xavier et COCHET François, *Histoire militaire de la France, Volume 2, De 1870 à nos jours*, Paris, Perrin, 2018, 720 p.

CLAYTON Anthony, *General Weygand, 1867-1965: Fortune and Misfortune*, Indianapolis, Indiana University Press, 2015, 176 p.

DESTREMAU Bernard, *Weygand*, Paris, Perrin, 1989, 782 p.

FOURNIÉ Pierre, « Le mandat à l'épreuve des passions françaises – l'affaire Sarrail (1925) », Nadine MÉOUCHY (dir.), *France, Syrie et Liban (1918-1946) : les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, Institut français d'études arabes de Damas, 2002, p. 125-169.

HENRI GOURAUD Philippe, *Le général Gouraud au Liban et en Syrie 1919-1923*, Paris, L'Harmattan, 1993, 190 p.

KHOURY Gérard D., « Georges Clemenceau et le Levant », dans Sylvie BRODZIAK et de Samuël TOMEI, *La pensée politique de Georges Clemenceau*, Paris, CNRS Éditions, 2020, p. 167-181.

SCHIAVON Max, *Weygand, L'intransigent*, Paris, Tallandier, 2018, 590 p.

TANENBAUM Jan Karl, *General Maurice Sarrail (1856-1929), The French Army and Left-Wing Politics*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1974, 312 p.

MAXIME WEYGAND Jacques, *Maxime Weygand, mon père*, Paris, Flammarion, 1970, 512 p.

- *Ouvrages et travaux relatifs à l'histoire politique de la IIIème République*

AMSON Daniel, *Poincaré : l'acharné de la politique*, Paris, Tallandier, 1997, 442 p.

ANIZAN Anne-Laure, *Paul Painlevé, Science et politique de la Belle époque aux années trente*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, 442 p.

BELLON Christophe, *La République apaisée : Aristide Briand et les leçons politiques de la laïcité (1902-1919) : Tome 1, Comprendre et agir*, Paris, Cerf-Alpha, 2015, 407 p.

BELLON Christophe, *La République apaisée : Aristide Briand et les leçons politiques de la laïcité (1902-1919) : Tome 2, Gouverner et choisir*, Paris, Cerf-Alpha, 2016, 408 p.

DELPORTE Christian, *La troisième République, 1919-1940, De Poincaré à Paul Reynaud*, Paris, Pygmalion, 1998, 425 p.

GARRIGUES Jean, *Le Monde selon Clemenceau*, Paris, Tallandier, 2014, 331 p.

JEANNENEY Jean-Noël, *Leçon d'histoire pour une gauche au pouvoir, la faillite du cartel (1924-1926)*, Paris, Éditions du Seuil, 1977, 215 p.

KHOURY Gérard D., *Louis Massignon au Levant, Écrits politiques (1907-1955)*, Paris, Albin Michel, 2019, 480 p.

- *Ouvrages et travaux relatifs à l'histoire diplomatique du Proche-Orient et du Moyen-Orient, à l'histoire coloniale et à l'histoire du mandat*

ANDUZE Éric, *La franc-maçonnerie au Moyen-Orient et au Maghreb, fin du XIX^e-début XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005, 182 p.

BARR James, *Une ligne dans le sable. Le conflit franco-britannique qui façonna le Moyen-Orient*, Paris, 2017, Éditions Perrin, 423 p.

BITTAR Marie-Claude et HOKAYEM Antoine, *L'Empire ottoman, les Arabes et les grandes puissances, 1914-1920*, Beyrouth, PU Liban, 1981.

CHAIGNE-LOUDIN Anne-Lucie, *La France et les rivalités occidentales au Levant. Syrie-Liban. 1918-1939*, Paris, L'Harmattan, 2006, 328 p.

CLOAREC Vincent et LAURENS Henry, *Le Moyen-Orient au 20^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2003, 256 p.

CORM Georges, *Le Proche-Orient éclaté*, Paris, La Découverte, 1983, 402 p.

DRIAULT Édouard, *La Question d'Orient : depuis ses origines jusqu'à la Paix de Sèvres (1920)*, Forgotten Books, 2018, 488 p.

FILIU Jean-Pierre, *Les Arabes, leur destin et le nôtre, Histoire d'une libération*, Paris, La Découverte, 2015, 264 p.

FRÉMEAUX Jacques, *La Question d'Orient*, Paris, CNRS Éditions, 2017, 600 p.

HANNE Olivier, *L'Europe face à l'Islam, Histoire croisée de deux civilisations, VII^e-XX^e siècle*, Paris, Tallandier, 2021, 432 p.

KAYNAR Erdal, « L'opposition ottomane, le Comité Union et Progrès et la révolution de 1908 », dans Conseil scientifique international pour l'étude du génocide des Arméniens (dir.), *Le génocide des Arméniens*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 6-14.

KHOURY Gérard D., LACOUTURE (Jean) et TUÉNI (GHASSAN), *Un siècle pour rien, Le Moyen-Orient arabe de l'Empire ottoman à l'Empire américain*, Paris, Albin Michel, 2002, 369 p.

KAUFFER Rémi, *La saga des Hachémites*, Paris, Perrin, 2012, 651 p.

LAURENS Henry, *Français et Arabes depuis deux siècles. La « chose franco-arabe »*, Paris, Éditions Tallandier, 2012, 128 p.

LAURENS Henry, *L'Orient arabe, Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Paris, Armand Colin, 2004, 326 p.

LAURENS Henry, *La question de Palestine, tome 1 : 1799-1921*, Paris, Fayard, 1999, 713 p.

LAURENS Henry, *La question de Palestine, tome 2 : 1922-1947*, Paris, Fayard, 2002, 704 p.

LAURENS Henry, *Les crises d'Orient (1768-1914)*, Paris, Fayard, 2017, 384 p.

LAURENS Henry, *Les Crises d'Orient, vol. II, La naissance du Moyen-Orient (1914-1949)*, Paris, Fayard, 2019, 544 p.

LAURENS Henry, *Orientales*, Paris, CNRS Editions, 2019, 1800 p.

MARBEAU Michel, *La Société des Nations, vers un monde multilatéral (1919-1946)*, Paris, PU François Rabelais, p. 302.

PICAUDOU Nadine, *Visages du politique au Proche-Orient*, Paris, Folio Histoire, 2018, 416 p.

TERNON Yves, *L'Empire ottoman. Le déclin, la chute, l'effacement*, Paris, Éditions du félin, 2020, 489 p.

WEINSTOCK Nathan, *La Déclaration Arthur Balfour, cent ans après*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2018, 96 p.

- *Ouvrages et travaux relatifs à l'histoire du mandat*

BOKOVA Lenka, *La confrontation franco-syrienne à l'époque du mandat, 1925-1927*, Paris, L'Harmattan, 2000, 276 p.

BOURMAND Philippe, NEUVE Norig, VERDEIL Chantal, *Experts et expertise dans les mandats de la Société des Nations : figures, champs et outils*, Paris, INALCO Presses, 2020, 374 p.

COTTRELL Patrick, *The League of Nations, Enduring Legacies of the First Experiment at World Organization*, London, Routledge, 2020, 188 p.

DIB Boutros, « Le mandat français », Boutros DIB (dir.), *Histoire du Liban. Des origines au XXème siècle*, Paris, Philippe Rey, 2016, p. 776-802.

FOURNIÉ Pierre et RICCIOLI Jean-Louis, *La France et le Proche-Orient, 1916-1946*, Tournai, Casterman, 275 p.

HOKAYEM Antoine (dir.), *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome I)*, Beyrouth, Éditions Universitaires du Liban, 2004, 785 p.

HOKAYEM Antoine (dir.), *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome II)*, Beyrouth, Éditions Universitaires du Liban, 2013, 777 p.

HOKAYEM Antoine (dir.), *Documents diplomatiques français relatifs à l'Histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 (tome III)*, Beyrouth, Éditions Universitaires du Liban, 2017, 951 p.

KHOURY Gérard D., *Une tutelle coloniale : Le mandat français en Syrie et au Liban*, Paris, Belin, 2006, 536 p.

LONGRIGG Stephen Hemsley, *Syria and Lebanon Under French Mandate*, London, Octagon Books, 1972, 404 p.

MAÏLA Joseph, « La fin de l'ère Sykes-Picot : mythe ou réalité », dans Carole H. DAGHER et Myra PRINCE (dir.), *De la Grande Guerre au Grand Liban. 1914-1920*, Paris, Geuthner, 2015, p. 245-255.

PROVENCE Michel, « A nationalist rebellion without nationalists? Popular mobilizations in mandatory Syria 1925-1926 », Nadine MÉOUCHY (Nadine) et Peter SLUGLETT (Peter), *Les mandats français et anglais dans une perspective comparative*, Boston, Brill, 2004, 743 p.

SAUL Samir, « Découpage colonial et nation-building en Syrie mandataire : regards français sur les suites de l'accord Sykes-Picot (1916-1938) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°257, 2015, p. 111-136.

SLUGLETT Peter, « The mandates: some reflections on the nature of the British presence in Iraq, and the French presence in Syria », MÉOUCHY (Nadine) et SLUGLETT (Peter), *Les mandats français et anglais dans une perspective comparative*, Boston, Brill, 2004, 743 p.

- *Ouvrages et travaux relatifs à l'histoire du Liban et de la Syrie*

(d')ANDURAIN Julie, « La « Grande-Syrie », diachronie d'une construction géographique (1912-1923) », dans d'ANDURAIN (Julie) et DRIEU (Cloé), *Par-delà le théâtre européen de 14-18 : l'autre Grande Guerre dans les mondes méditerranéen et musulman*, Marseille, Presses Universitaires Provence, 2017, p. 33-53.

AMMOUN Denise, *Histoire du Liban contemporain. 1860-1943*, Paris, Fayard, 1997, 530 p.

BARON Xavier, *Aux origines du drame Syrien, 1918-2013*, Paris, Tallandier, 2013, 316 p.

BARON Xavier, *Histoire du Liban, Des origines à nos jours*, Paris, Tallandier, 2017, 416 p.

BARRAL Pierre-Emmanuel et HANNE Olivier, *La Grande Syrie, des premiers empires aux révoltes arabes*, Paris, Éditions du Grenadier, 2016, 384 p.

BOUSTANI François, *Liban, Genèse d'une nation singulière*, Paris, Éditions Erick Bonnier, 2020, 454 p.

BRIÈRE Claire, *Liban, guerres ouvertes, 1920-1985*, Paris, Ramsay, 1985, 218 p.

CHARIF SFEIR Antoine, *Genèse du Liban moderne 1711-1864*, Paris, Riveneuve, 2013, 486 p.

(de) CLERCK Dima et MALSAGNE Stéphane, *Le Liban en guerre, 1975-1990*, Paris, Éditions Belin, 2020, 480 p.

CORM Georges, *Géopolitique du conflit libanais*, Paris, La Découverte, 1986, 256 p.

CORM Georges, *L'Europe et l'Orient, de la balkanisation à la libanisation, histoire d'une modernité inaccomplie*, Paris, La Découverte, 1989, 384 p.

CORM Georges, *Le Liban contemporain, Histoire et société*, Paris, La Découverte, 2012, 432 p.

DAGHER Carole H., « À l'origine de la proclamation de l'État du Grand-Liban », dans Carole H. DAGHER et Myra PRINCE (dir.), *De la Grande Guerre au Grand Liban. 1914-1920*, Paris, Geuthner, 2015, p. 11-23.

DIB Boutros, « Le retour à l'unité. Fusion des deux Kaimakamiyas. La Moutssarrifiya », Boutros DIB (dir.), *Histoire du Liban. Des origines au XX^{ème} siècle*, Paris, Philippe Rey, 2016, p. 589-619.

EDDÉ Carla, *Beyrouth : naissance d'une capitale (1918-1924)*, Paris, Sindbad, 2010, 387 p.

EDDÉ Carla, « La mobilisation populaire à Beyrouth à l'époque du mandat (1918-1943) : l'apprentissage progressif de la participation », Nadine MÉOUCHY et Peter SLUGLETT, *Les mandats français et anglais dans une perspective comparative*, Boston, Brill, 2004, 743 p.

GHORAYEB Marlène, *Beyrouth sous mandat français. Construction d'une ville moderne*, Paris, Karthala, 2014, 320 p.

HIRST David, *Une histoire du Liban*, Paris, Perrin, 2016, 630 p.

HOKAYEM Antoine, *Du Grand Liban à la République libanaise : la consolidation constitutionnelle d'une entité controversée, 1921-1926*, Kaslik, Presse de l'USEK, 2017, 86 p.

HOKAYEM Antoine, *La Genèse de la Constitution libanaise de 1926*, Beyrouth, Les Éditions universitaires du Liban, 1996, 292 p.

KHOURY Gérard D., *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne 1914-1920*, Paris, Albin Michel, 2009, 448 p.

MEIER Daniel, *Le Liban : du mythe phénicien aux périls contemporains*, Paris, Cavalier bleu, 2022, 208 p.

MIZRAHI Jean-David, *Genèse de l'État mandataire : Service des Renseignements et bandes armées en Syrie et au Liban dans les années 1920*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, 466 p.

(de) WAILLY Henri, *Liban, Syrie : le mandat – 1919-1940*, Paris, Éditions Perrin, 2010, 336 p.

- *Ouvrages et travaux relatifs à la relation franco-maronite et franco-libanaise*

BOUYRAT Yann, *Devoir d'intervenir ? L'expédition « humanitaire » de la France au Liban, 1860*, Paris, Vendémiaire, 2013, 317 p.

BOUYRAT Yann, *La France et les Maronites du Mont-Liban*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 2013, 676 p.

CHEDAN-KHALIFÉ Michel, *La France et le Liban, 1920-2020, Cent ans de solidarité*, Paris, L'Harmattan, 2021, 322 p.

DUFOUR Pierre, *La France au Levant. Des croisades à nos jours : Liban, Syrie, Palestine, Égypte, Israël*, Paris, Pygmalion, 2001, 617 p.

FRÉMEAUX Jacques, *La France et l'Islam depuis 1789*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991, 296 p.

KHOURY Gérard D., « La formation du Grand Liban en 1920 ou la fin de la grande politique français au Levant », Carole H. DAGHER (dir.), *La France et les maronites. Regards croisés*, Paris, l'Harmattan, 2013, p. 59-75.

KHOURY Gérard D., « Robert de Caix et Louis Massignon : deux visions de la politique français au Levant en 1920 », Nadine MEOUCHY et Peter SLUGLETT (dir.), *Les mandats français et anglais dans une perspective comparative*, Boston, Brill, 2004, 743 p.

OLIVIER-SAIDI Marie-Thérèse, *Le Liban et la Syrie au miroir français (1946-1991)*, Paris, L'Harmattan, 2010, 396 p.

RISTELHUEBER René, *Traditions françaises au Liban*, Paris, Alcan, 1918, 314 p.

ROUXPETEL Camille et VERGER Jacques, *L'Occident au miroir de l'Orient chrétien : Cilicie, Syrie, Palestine et Égypte (XII^e-XIV^e siècle)*, Paris, École française de Rome, 2015, 581 p.

SALHAB Nasri, *La France et les Maronites*, Beyrouth, Dar el-Machreq Éditeurs, 1997, 217 p.

SBAÏ Jalila, *La politique musulmane de la France : Un projet chrétien pour l'islam ? 1911-1954*, Paris, CNRS Éditions, 2018, 350 p.

TABET Ibrahim, *La France au Liban et au Proche-Orient du XI^e siècle au XXI^e siècles*, Beyrouth, Revue Phénicienne, 2013, 440 p.

TACHJIAN Vahé, *La France en Cilicie et en Haute-Mésopotamie, Aux confins de la Turquie, de la Syrie et de l'Irak (1919-1933)*, Paris, Éditions Karthala, 2004, 465 p.

TRIMBUR Dominique, « Les Français et les communautés nationales de Palestine au temps du mandat britannique », MÉOUCHY (Nadine) et SLUGLETT (Peter), *Les mandats français et anglais dans une perspective comparative*, Boston, Brill, 2004, 743 p.

VERDEIL Chantal, « Le rôle des missionnaires dans les relations entre les Maronites et la France (XIX^e-XX^e siècle) », Carole H. DAGHER (dir.), *La France et les maronites. Regards croisés*, Paris, l'Harmattan, 2013, p. 43-55.

VERMEREN Pierre, *La France en terre d'islam, Empire colonial et religions XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 2016, 406 p.

- *Ouvrages et travaux relatifs à l'histoire religieuse et de la communauté maronite*

AZHARI Valérie, *Le système multiconfessionnel, une invention libanaise*, Paris, Geuthner, 2016, 355 p.

BAUDIS Dominique, *La Passion des chrétiens du Liban*, Paris, Orientis éditions, 2019, 250 p.

(le) COZ Raymond, *Histoire de l'Église d'Orient : Chrétiens d'Irak, d'Iran et de Turquie*, Paris, Cerf, 1995, 441 p.

DUCELLIER Alain, *Chrétiens d'Orient et Islam au Moyen-Âge, VII^e-XV^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1996, 492 p.

HEYBERGER Bernard, *Les Chrétiens d'Orient*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017, 130 p.

HEYBERGER Bernard, *Les Chrétiens du Proche-Orient au temps de la réforme catholique*, École française de Rome, 2014, 665 p.

ISSA Mireille, *Le Latin des Maronites*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 2017, 216 p.

JABRE MOUAWAD Ray, *Les Maronites – Chrétiens du Liban*, Beyrouth, Brepols, 2010, 268 p.

MAHFOUZ Joseph, *Précis d'Histoire de l'Église maronite*, Kaslik, OLM, 1985, 228 p.

MERVIN Sabrina, *Un réformisme chiite : Ulemas et Lettrés du Liban-Sud de la fin de l'Empire ottoman à l'indépendance*, Paris, Karthala, 2003, 528 p.

MOUAWAD Youssef, *Maronites dans l'Histoire, de Rebus Maronitarum*, Beyrouth, L'Orient des Livres, 2017, 232 p.

OSTERMANN Didier, *Le rôle de l'Église maronite dans la construction du Liban, 1500 ans d'histoire, du Vème au XXème siècle*, Genève, Globethics, 2020, 109 p.

RONDOT Pierre, « Le destin des chrétiens d'Orient », *Politique étrangère*, n°51, 1986, p. 47-62.

YACOUB Joseph, *Les Assyro-Chaldéens : Mémoires d'une tragédie qui se répète*, Paris, L'Harmattan, 2021, 280 p.

YACOUB Joseph, *Le Moyen-Orient syriaque, la face méconnue des chrétiens d'Orient*, Paris, Salvator, 2019, 278 p.

ZIADÉ Raphaëlle, *Chrétiens d'Orient, 2000 ans d'histoire*, Paris, Gallimard, 2017, 208 p.

ZOGHBI Marie-Roger, *Une gloire du Liban – le patriarche Élias Hoyek*, Liban, éditeur non identifié, 1991, 273 p.

- *Géographie et sociologie du Liban*

KANAFANI-ZAHAR Aïda, *Liban, La guerre et la mémoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, 259 p.

MAALOUF MONNEAU May, *Le Liban, de l'État inachevé à l'invention d'une nation*, Paris, L'Harmattan, 2015, 118 p.

MAALOUF Amin, *Le naufrage des civilisations*, Paris, Grasset, 2019, 336 p.

MASCHEK Michael, *Pour comprendre la crise au Liban 2019-2020*, Paris, L'Harmattan, 2020, 112 p.

NAAMAN Abdallah, *Le Liban : Histoire d'une nation inachevée*, Paris, Éditions Glyphe, 2015, 2200 p.

YÉGAVIAN Tigrane, *Minorités d'Orient, Les oubliés de l'Histoire*, Monaco, Éditions du Rocher, 2019, 228 p.

- *Mémoire et Thèses*

BARRY Anne, *L'interprétation du mandat par le Haut-Commissaire de la République en Syrie et au Liban, à l'époque du Haut-Commissaire Henri Gouraud 1919-1923*, mémoire réalisé en juin 1996, 166 pages.

GILODI Alexis, *Agents de la République dans l'Empire ottoman (1875-1914) aux avant-postes de la défense du rang de la France*, thèse soutenue le 4 mai 2020.

OUVRARD-PASCAUD Annelise, *Les jésuites au Liban, 1919-1939*, mémoire réalisé en 2002.

Index

A

Abdallah 61, 137, 199, 277, 278, 281, 290, 291, 314, 317, 354, 357, 365, 390, 404, 471, 481, 482-484, 496, 500, 501, 539
Allenby (Edmund) 162-164, 169, 170-173, 175, 176, 180, 181, 225, 254, 259, 275, 286, 370, 498, 500, 501, 583, 605, 609, 613, 614

B

Balfour (Arthur) 150, 152, 160, 161, 505, 529
Berthelot (Philippe) 159, 213, 216, 217, 227, 228, 236, 237, 244, 245, 247, 259, 275, 285, 301, 378, 433, 513, 516, 528
Bompard (Maurice) 97, 112, 113
Bordeaux (Henry) 261, 469, 527
Brémond (colonel) 155, 190, 191, 218, 370-372, 375
Briand (Aristide) 134, 142, 143, 158, 159, 352, 378, 382, 433, 435, 436, 438, 470, 487, 488, 495, 500, 512-514, 528, 534, 535, 544, 545, 633

C

Caix (Robert de) 98, 159, 178, 196, 213, 216, 217, 226-231, 237, 238, 242, 247, 248, 255, 257, 258, 265, 275, 276, 281-283, 288, 290, 294, 301, 306-309, 311, 313-315, 317, 319-322, 325, 326, 333, 334, 339-342, 346-348, 352, 355, 356, 361, 364, 366, 371, 375, 377, 379, 381, 383, 388-390, 393-395, 433, 435, 436, 439, 468, 484, 497, 498, 500, 501, 513, 514, 516, 518, 519, 521, 531, 537, 544, 554, 556, 558, 563
Cambon (Paul) 142, 143, 146, 158, 169, 170, 174, 175, 206, 215, 220, 221, 281, 284, 498, 500, 607, 610
Carlier (Pierre) 356, 487
Catroux (Georges) 237, 260, 286, 311, 359, 363-366, 438, 475, 477, 483, 487, 517, 558, 565, 578
Chanteur (père) 104, 380, 466-468, 473-477
Churchill (Winston) 117, 484, 500, 503
Clemenceau (Georges) 157, 163, 164, 174, 175, 177, 178, 185, 186, 191, 196, 209, 210, 214, 215, 219-224, 226-228, 230, 232, 234-237, 242-245, 247, 256, 257, 260, 261-263, 266, 268, 273, 302, 309, 312, 313, 316, 349, 417, 418, 470, 492, 497, 509, 510, 533, 583, 585, 611, 621, 647
Coulondre (capitaine) 161, 169, 171, 172
Cousse (lieutenant-colonel) 246, 265, 266, 267, 269-271, 273, 275, 276, 280, 287, 289
Curzon (George) 160, 285

D

Deschanel (Paul) 247
Djemal pacha 126, 127
Dupont (général) ... 442-444, 446, 448, 454, 456, 457, 561

E

Eddé (Émile) 127, 129, 130, 199, 336, 430, 431, 433, 478, 537, 563, 564, 583

F

Fayçal 137, 138, 164, 169, 171, 178, 182-184, 187-196, 208, 209, 217, 219, 220, 222, 223, 226-228, 230, 231, 234, 235, 237, 242-247, 254, 260, 262-290, 292, 293, 295-301, 309, 347, 356, 358, 360, 364, 365, 372, 475, 480, 482-484, 487, 488, 492, 495, 496, 498, 501, 503, 583, 617
Foch (Ferdinand) .. 220, 259, 386, 388, 392, 399, 414, 585
Franklin-Bouillon (Henri) 379, 382, 478, 528

G

Gasparri (Mgr) 148, 149, 382, 421
Georges-Picot (François) 113, 114, 127, 128, 142, 143, 145, 148, 151-153, 159-162, 164, 172, 173, 174, 176, 177, 179, 181-184, 189, 190, 208, 209, 216, 218, 222, 223, 227, 239, 254, 474, 563, 605
Ghanem (Chekri) ... 99, 155, 159, 197, 210, 211, 238, 391
Giannini (Mgr) 217, 239, 240, 354, 391, 402, 403, 421, 426, 467
Godefroy de Bouillon 67, 71
Gouraud (Henri) 104, 116, 120, 121, 131, 178, 190, 191, 223-225, 227, 237-241, 243, 244, 246, 248, 253-273, 275-301, 305, 309, 311-322, 326, 330-334, 336, 339-361, 363, 364, 366-383, 386-399, 406, 410, 420, 423, 436-439, 449, 451, 453, 466-475, 477, 479, 480, 483, 484, 485, 487-493, 497-503, 509-511, 513-516, 518-523, 526-528, 533, 534, 535, 537-539, 541, 546, 550, 554-558, 563, 565, 574, 579, 580, 583, 585, 623, 637, 639, 643
Grey (Edward) 100, 142, 146, 162, 633

H

Hamelin (général) 176, 239, 256, 613
Herriot (Édouard) 190, 397, 406, 411, 412, 414, 420, 421, 423-426, 428-434, 493, 503, 504, 523, 524, 526-528, 543, 544, 557, 646
Houayek (Élias) 61, 99, 101, 198, 203, 204, 205, 206, 207-210, 232, 233, 235-237, 247, 262, 263, 272, 275, 278, 289, 296, 297, 312, 313, 316-319, 347-351, 354, 355, 386, 387, 390, 403, 404, 422-425, 428, 544, 583, 646
Hussein 122, 136, 137-140, 142-145, 148, 151, 153-155, 174, 179, 188, 191, 193, 222, 269, 270, 273, 274, 296-298, 405, 407, 438, 442, 443, 480-482, 484, 485, 493, 494, 497, 500, 503, 504, 611, 633, 634, 635

J

Jalabert (Louis) 103, 104, 128, 130, 133, 202, 203, 217, 307, 347, 413, 423, 424, 440, 441, 452, 466, 467, 469, 470, 486, 496, 532, 646
Jouvenel (Henri de) 309, 454, 459, 460, 552, 561-564, 652

K

Kemal (Mustapha) 219, 261, 265, 266, 288, 294, 370, 371-374, 377, 379

L

Lamothe (général de) ...258, 264, 268, 299, 300, 374, 554
Lawrence (T.E.) 137, 156, 162, 164, 188, 190, 191-193, 217, 228, 230, 503
Leygues (Georges) 134, 145, 183, 196, 209, 223, 264, 342, 375, 378, 481, 539
Lloyd George (David) 160, 161, 164, 177, 191, 195, 214, 215, 220, 221, 242, 285, 289, 621, 633
Louis IX71-73, 91
Lyautey (Pierre) 169, 224, 256, 259, 260, 309, 321, 322, 341, 343, 346, 348, 350, 355-358, 367, 382, 392, 467, 468, 470, 482, 484, 486-489, 498, 502, 509, 510, 516, 522, 529, 538, 550, 552, 557, 578, 643

M

McMahon (Henry) 122, 140-145, 151, 174, 188, 193, 222, 273, 274
Maron 61, 63, 64, 72
Massignon (Louis)..... 138, 161, 164, 242, 247
Michaud (colonne) 444-446, 448, 456, 457, 458, 650
Millerand (Alexandre) 120, 255, 256, 265, 268-270, 277-279, 281, 283-285, 288, 290-293, 295, 297-300, 302, 309, 312-314, 322, 358, 373-378, 411, 414, 510, 511, 513, 523

N

Napoléon III 84, 90, 91, 92, 93, 94, 574

P

Pichon (Stephen) 151, 159, 160, 163, 169, 170, 171, 173-175, 177, 180-183, 189, 196, 206-211, 213, 215, 220-223, 236, 244, 607, 609, 610
Piépape (Philipin de)161, 172, 176, 225, 605, 613
Poincaré (Raymond) 97, 98, 100, 118, 191, 202, 204-206, 224, 260, 326, 368, 389, 390, 396, 400, 401, 515, 518-521, 537, 539, 540

R

Reffye Verchère de) 392, 394, 420-422, 425-427, 432, 435-438, 441, 446, 447, 453, 454, 468, 478, 479, 495, 544, 561, 563
Reynaud (Robert).....440, 443, 648

S

Sarrail (Maurice) 310, 319, 336, 337, 342, 375, 385, 386, 397, 399, 402, 406, 411-444, 446-454, 456-458, 466-468, 473, 478, 479, 492, 495-497, 502, 504-506, 524-529, 542-545, 555, 557, 561, 563, 583, 646, 650
Sykes (Mark) 122, 146, 147, 149, 150-153, 155, 173, 174, 186, 188, 192, 213, 214, 222, 227, 497, 582, 611, 621

T

Toulat (Antoine) 265, 273, 275-278, 280, 281, 288, 299, 301
Trabaud (Albert) 321, 322, 334, 341, 347, 348, 352, 358, 369, 397, 399, 400, 423, 491

V

Vandenberg (général) 397, 399, 404, 428-432

W

Weizmann (Chaim).....192, 194, 500
Wetterlé (Émile)344, 469, 531, 578
Weygand (Maxime) 255, 301, 361, 385-387, 390-406, 408, 410-414, 419, 420, 422, 423, 430, 437, 440, 441, 448-451, 466, 468, 472, 492-497, 502-504, 522-529, 533, 540, 541, 546, 552, 555, 557, 563, 578, 583, 585, 645
Wilson (Woodrow)151, 184, 185, 193, 194, 211, 212, 214, 215, 218, 219, 221, 228, 241, 242, 273, 286, 503, 621, 622, 633

Table des tableaux et illustrations

Tableau 1 : Nombre de repas avec Henri Gouraud de chaque invité entre 1919 et 1922	24
Figure 1 : Graphique du nombre d'invités aux repas d'Henri Gouraud entre 1919 et 1922	25
Figure 2 : Carte des nouvelles limites administratives du Liban en 1861	96
Tableau 2: répartition des écoles françaises par région	106
Tableau 3 : Répartition des élèves par confession dans les écoles "françaises"	107
Tableau 4 : Recensements des Français vivants en Turquie	107
Figure 3 : Arbre généalogique des Hachémites	137
Figure 4 : Carte des revendications chérifiennes lors des négociations Henry McMahon - Hussein	147
Figure 5 : Carte des accords Sykes-Picot de 1916	149
Figure 6 : Carte de la répartition des zones d'occupation du Levant après octobre 1918	166
Figure 7 : Carte représentant les notes de la première délégation de la paix libanaise à Paris en mars 1919	201
Tableau 5: comparatif dans les régions du Grand Liban entre les recensements de 1863 et de 1918	311
Figure 8 : Carte du Grand Liban à la suite de la proclamation du 1er septembre 1920	318
Figure 9 : Carte du Grand Liban en fonction des principales communautés religieuses après le recensement de 1921	323
Tableau 6 : proportions communautaires au Liban lors du recensement de 1921	324
Figure 10 : Comparatif des électeurs présents et émigrés au Grand Liban en 1922	325
Tableau 7 : répartition des membres du Conseil représentatif libanais par sandjak en 1922	327
Tableau 8 : répartition des membres du Conseil représentatif libanais par confession religieuse dans les quatre sandjaks en 1922	328
Tableau 9 : nombre de représentants au Conseil représentatif en fonction de la prise en compte des Libanais émigrés en 1922	329
Tableau 10 : répartition des membres du Conseil représentatif libanais par confession religieuse en 1922	330
Tableau 11 : participation aux élections du Conseil représentatif libanais en 1922	331
Figure 11 : Graphique comparatif du recensement libanais en 1921 et en 1932	337
Figure 12 : Carte de la constitution de la fédération syrienne le 28 juin 1922	367
Figure 13 : Photographie de la pose de la première pierre de l'Hôtel-Dieu de France à Beyrouth, le 2 mai 1922 : au premier plan Henri Gouraud et à sa gauche Claude Chanteur	471
Tableau 12 : évolution du nombre d'écoles et d'élèves au Liban entre 1921 et 1922	472
Tableau 13 : évolution du nombre d'élèves et de classes dans les écoles officielles entre 1923 et 1924	473
Tableau 14 : économies budgétaires proposées par le haut-commissariat au gouvernement Poincaré en 1922	516
Tableau 15 : personnalités connues de l'époque du mandat par les Libanais entre 2019 et 2022	583
Tableau 16 : proportion des Libanais étant d'accord avec la citation du père J. Mahfouz entre 2019 et 2022	584
Tableau 17 : proportion des Libanais sur le début du lien franco-libanais entre 2019 et 2022	584
Tableau 18 : proportion de la pertinence des frontières entre 2019 et 2022	585
Tableau 19 : proportion de la place occupé par chaque langue au Liban	585